SECRET DÉFENSE



Sous la direction de

HUGUES MOUTOUH

& JÉRÔME POIROT

Dictionnaire du renseignement



PERRIN

Sous la direction
de Hugues Moutouh et Jérôme Poirot

Dictionnaire du renseignement

PERRIN

Couverture : © Istock photos

12, avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01

EAN : 978-2-262-07610-8

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

Sommaire

Liste des contributeurs

Comité de rédaction

Olivier Brun, commissaire de police à la Direction de la surveillance du territoire (DST), il y occupe successivement des postes opérationnels et stratégiques, avant de rejoindre en 2008 le Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), en charge d'une structure de renseignement, contribuant également à la mise en place de la coordination du renseignement à la présidence de la République. Devenu directeur adjoint de l'Académie du renseignement à sa création, il est depuis 2015 sous-directeur en charge de la protection du secret au SGDSN.

Jean Mafart, préfet, est en poste à Bruxelles, où il dirige l'équipe chargée des affaires de sécurité, de coopération policière, de terrorisme, de justice, d'immigration et d'asile au sein de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Il a occupé des postes en préfecture, à la Direction générale de la police nationale et dans deux services de renseignement français (DGSE, puis DGSI). À ce titre, il a été chargé de la conception et de la mise en œuvre de la transformation de la DCRI en DGSI, en 2014.

Hugues Moutouh, préfet et agrégé de droit, est un spécialiste des questions de sécurité et de libertés publiques. Ancien conseiller à la présidence de la République et au cabinet du ministre de l'Intérieur, il

a publié de nombreux articles sur le renseignement et la lutte contre le terrorisme. Parmi ses principaux ouvrages, on retiendra : *168 heures chrono. La traque de Mohamed Merah* (Plon, 2013), et *Libertés publiques*, 2 tomes (PUF, 2003).

Jérôme POIROT est docteur de l'université de Paris-IV Sorbonne et ancien élève de l'ENA. Il a été conseiller du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de la Justice, et durant six ans, adjoint du coordonnateur national du renseignement.

Clément TIBÈRE et Gaëlle INCHAURRAGA sont les pseudonymes de deux hauts fonctionnaires.

Autres contributeurs

Laurence BÉRODY est titulaire d'un DEA de lettres modernes. Elle enseigne dans un lycée parisien et à l'université. Elle est membre du comité consultatif du Conseil national d'évaluation du système scolaire.

Michel BEZUT, maîtrise de droit international public et privé, IEP de Paris, ENA, a occupé des fonctions au ministère de l'Intérieur. Il est inspecteur général de la Ville de Paris.

Jean-Baptiste CARPENTIER, inspecteur général des finances, a d'abord été magistrat de l'ordre judiciaire, spécialisé dans les affaires financières, puis sous-directeur en charge de la justice pénale spécialisée. Il a ensuite été conseiller de Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, directeur juridique de l'Agence des participations de l'État, puis directeur de Tracfin, de 2008 à 2015, et commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

Jessica COFFI est diplômée de sciences politiques et relations internationales. Elle a travaillé pour plusieurs administrations françaises. Elle œuvre dans la diplomatie d'affaires et les affaires publiques au sein du leader français de l'intelligence stratégique. Elle participe à des groupes de travail internationaux dédiés à la lutte contre le trafic illicite, le crime organisé et le financement du terrorisme.

Jean-Paul GARCIA a consacré sa carrière à la lutte contre les fraudes douanières. Il a été attaché douanier en Espagne, directeur opérationnel de Tracfin, chef de la division de la surveillance douanière à Roissy-Charles-de-Gaulle. Il a supervisé la rédaction des textes relatifs à l'activité répressive de la douane entre 1986 et 1990 et contribué à la création, en 1999, du statut d'officier de douane judiciaire. Il a ensuite occupé des postes de direction à Marseille, à Lyon, et a été chef du bureau de la gestion du personnel de la douane. En tant qu'administrateur général des Douanes, il a dirigé la DNRED de 2010 à 2017.

Olivier HUBAC est diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, et chercheur associé à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS). Il a publié plusieurs ouvrages à La Martinière, dont *Israël-Palestine : un siècle de conflit* (2005) et *France : la fin d'une influence* (2007). Il a dirigé l'ouvrage collectif *Mercenaires et polices privées* (Universalis, 2006). Il est également coauteur des livres *L'Enjeu afghan, la défaite interdite* (André Versaille, 2010) et *Des guerres et des hommes. Idées reçues sur 25 siècles de conflits* (Le Cavalier Bleu, 2012).

Léa LEMARIGNIER est diplômée en histoire contemporaine. Elle est notamment titulaire du master « Armées, guerres et sécurité dans les sociétés de l'Antiquité à nos jours » de Paris-Sorbonne. Elle se consacre depuis plusieurs années à la géopolitique du golfe Persique.

Frédéric MARTIN a plus de dix ans d'expérience dans le monde du renseignement. Il est l'auteur de l'ouvrage *L'Antiquité au cinéma* (Dreamland, 2002).

Sarah TORKI est titulaire d'un MBA en management international de l'ESCP Europe et d'un master en sécurité internationale de l'université

de Birmingham. Elle a travaillé pendant plus de cinq ans dans le domaine du conseil et de la diplomatie et des droits de l'homme aux Nations unies et au ministère des Affaires étrangères.

Certains auteurs ne figurent pas dans la liste des contributeurs. Ils conservent l'anonymat et écrivent sous pseudonyme car la plupart d'entre eux ont servi ou servent au sein de la communauté française du renseignement.

Liste des sigles et acronymes

AAC	Allied Clandestine Committee
AASSDN	Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale
ACE	Automatic Computing Engine
ACINT	Acoustical Intelligence
ACO	Allied Command Operations (Commandement allié des opérations)
ACOUSTINT	Acoustical Intelligence (autre acronyme de ACINT)
ACSR	Association des anciens combattants – services de renseignement de France et des pays alliés « ex-invisibles »
ACT	Allied Command Transformation (Commandement allié Transformation)
AD	Attaché de défense
ADARI	Association des anciens du renseignement intérieur
ADIV	Algemene Dienst Inlichting en Veiligheid (Service général du renseignement et de la sécurité – SGRS)

AFIO	Association of Former Intelligence Officers
AFN	Afrique française du Nord
AFP	Agence France Presse
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIS	Automatic Identification System
AISE	Agenzia Informazioni e Sicurezza Esterna (Agence de renseignement et de sécurité extérieure)
AISI	Agenzia Informazioni e Sicurezza Interna (Agence de renseignement et de sécurité intérieure)
ALAT	Aviation légère de l'armée de terre
ALFUSCO	Amiral de la force maritime des fusiliers marins et commandos
ANACSR	Ancien acronyme de l'ACSR
ANL	Armée de libération nationale
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
API	Advance Passenger Information
APL	Armée populaire de libération
APN	Aussen Politischen Nachrichten
AQPA	Al-Qaïda dans la péninsule Arabique

ARIO	Association of Retired Intelligence Officers
ASD	Australian Signals Directorate
ASI	Attaché de sécurité intérieure
ASIO	Australian Security and Intelligence Organisation
ASIS	Australian Secret Intelligence Service
BBC	British Broadcasting Corporation
BCE	Banque centrale européenne
BCRP	Bureau central du renseignement pénitentiaire
BCRA	Bureau central de renseignements et d'action
BCRAM	Bureau central de renseignements et d'action militaire
BDL	Bureau de liaison
BFST	Brigade des forces spéciales terre
BfV	Bundesamt für Verfassungschütz (Service fédéral de protection de la Constitution)
BIA	Belgian Intelligence Academy
BIS	Bezpečnostní Informační Služba (Service de sécurité et de renseignement)
BMA	Bureaux des menées antinationales
BND	Bundesnachrichtendienst (Service fédéral de renseignement)

BOI	Bureau of Investigation
BR	Brigade de renseignement
BR	Bulletin de renseignement
BRUSA	Britain-United States of America Agreement
BSS	British Security Service
BStU	Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatssicherheitsdienstes der ehemaligen Deutschen Demokratischen Republik (Commissaire fédéral pour les documents du service de sécurité de l'État de l'ancienne République démocratique allemande)
CAF	Canadian Armed Forces (Forces armées canadiennes – FAC)
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (Financial Transaction and Report Analysis Centre of Canada – FINTRAC)
CAP	Controlled Access Program
CCSDN	Commission consultative du secret de la Défense nationale
CD	Confidentiel défense
CE	Contre-espionnage
CEA	Commissariat à l'énergie atomique

CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CECT	Centre européen contre le terrorisme (European Counter Terrorism Centre – ECTC)
CEE	Communauté économique européenne
CEERAT	Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre
CEI	Communauté des États indépendants
CEMA	Chef d'état-major des armées
CEMP	Chef d'état-major particulier
CERES	Capacité de renseignement électromagnétique spatiale
CERM	Centre d'exploitation du renseignement militaire
CERT	Centre d'exploitation du renseignement terrestre
CERT	Computer Emergency Response Team
CESIS	Comitato Esecutivo per i Servizi di Informazione e Sicurezza (Comité exécutif pour les services de renseignement et de la sécurité globale)
CFEEE ou CF3E	Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques
CFIAR	Centre de formation interarmées au renseignement

CFIII ou CF3I	Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie
CI3RH	Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain
CFIM	Centre de formation initiale des militaires du rang
CFINTCOM	Canadian Forces Intelligence Command (Commandement du renseignement des forces canadiennes – COMRENSFC)
CFJIC	Canadian Forces Joint Imagery Centre
CFLN	Comité français de libération nationale
CFNCIU	Canadian Forces National Counter-Intelligence Unit
CFST	Commandement des forces spéciales terre
CGE	Centre de guerre électronique
CGI	Comisaria General de Informacion
CGSU	Commissariat général Special Units
CIA	Central Intelligence Agency
CIA	Cellule interagences
CIAC	Convention sur l'interdiction des armes chimiques
CIBDU	

	Commission interministérielle des biens à double usage
CIC	Civilian Intelligence Committee (Comité du renseignement civil)
CICIR	China Institute of Contemporary International Relations
CIET	Centre intégré d'évaluation du terrorisme (Integrated Terrorism Assessment Centre – ITAC)
CIEEMG	Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre
CIFAS	Centro de Inteligencia de las Fuerzas Armadas
CIR	Comité interministériel du renseignement
CISSE	Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNAPR	Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation
CNCIS	Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité
CNCT	Centre national de contre-terrorisme
CNCTR	Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement

CNHD	Centre national des habilitations de la Défense
CNI	Centro National de Intelligencia
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNR	Conseil national de la Résistance
CNR	Conseil national du renseignement
CNR	Coordination nationale du renseignement
CNR	Coordonnateur national du renseignement
CNRLT	Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme
CNRLT	Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNTC	Centre national du contre-terrorisme
COI	Centre opérationnel interarmées
COINTELPRO	Counter-Intelligence Program
COMIDAC	Comité d'action militaire
COMINT	Communication intelligence
COMRENSFC	Commandement du renseignement des forces canadiennes (Canadian Forces Intelligence Command – CFINTCOM)
COS	Chief of station

COS	Commandement des opérations spéciales
COSSI	Centre opérationnel de la sécurité des systèmes d’information
CP	Contre-prolifération
CPA	Code autopropageable
CPA	Commando parachutiste de l’air
CPA	Communist Party of Australia
CPC	Clandestine Planning Committee
CPCO	Centre de planification et de conduite des opérations
CRA	Centre de renseignement air
CRAC	Centre de recherche et d’analyse du cyberespace
CRF	Cellule de renseignement financier
CRGI	Centre de renseignement géospatial interarmées
CRIM	Commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux
CRISTINA	Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et des intérêts nationaux
CrMar	Centre du renseignement de la marine
CROSS	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

CSARS	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
CSDN	Commission du secret de la Défense nationale
CSDN	Conseil supérieur de la Défense nationale
CSE	Communication Security Establishment
CSID	Centro Superior de Informacion de la Defensa
CSIRT	Computer Security Incident Response Team
CSIS	Canadian Security Intelligence Service (Service canadien du renseignement de sécurité – SCRS)
CSS	Central Security Service
CSTC	Centre de la sécurité des télécommunications
CTC	Counter-Terrorism Committee
CTIF	Cellule de traitement des informations financières
CVFS	Commission de vérification des fonds spéciaux
DA	Direction de l'administration
DAM	Direction des applications militaires
DAOS	Détachement ALAT des opérations spéciales
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DARPA	Defense Advanced Research Projects Agency
DCE	Direction du contre-espionnage

DCI	Direction de la coopération internationale
DCRG	Direction centrale des renseignements généraux
DCRI	Direction centrale du renseignement intérieur
DCS	Defense Clandestine Service
DCSA	Direction centrale de la sécurité de l'armée
DCSSI	Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information
DDAI	Décret de dépenses accidentelles et imprévisibles
D2IE	Délégation interministérielle à l'intelligence économique
DEA	Drug Enforcement Administration
DED	Direction des enquêtes douanières
DGA	Direction générale de l'armement
DGA	Délégué général pour l'armement
DGAS	Direction générale des affaires spécialisées
DGD	Direction générale de documentation
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGED	Direction générale des études et de la documentation
DGER	Direction générale des études et recherches

DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGGN	Direction générale de la Gendarmerie nationale
DGPN	Direction générale de la Police nationale
DGSE	Direction générale de la sécurité extérieure
DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
DI	Defense Intelligence
DIA	Defense Intelligence Agency
DIGO	Defense Imagery and Geospatial Organisation
DINA	Dirección de Inteligencia Nacional
DIO	Defense Intelligence Organisation
DIS	Dipartimento Informazioni per la Sicurezza (Département de l'information pour la sécurité)
DLI	Département des liaisons internationales
DMA	Délégation ministérielle pour l'armement
DND	Department of National Defence
DNED	Direction nationale des enquêtes et de la documentation
DNED	Direction nationale des enquêtes douanières
DNI	Director of National Intelligence (Directeur du renseignement national)

DNR	Directives nationales du renseignement
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DO	Direction des opérations
DOD	Direction des opérations douanières
DP	Dominion Police
DPID	Direction de la protection des installations, moyens et activités de la Défense
DPR	Délégation parlementaire au renseignement
DPSD	Direction de protection et de sécurité de la Défense
DR	Direction du renseignement
DRAC	Drone de reconnaissance au contact
DRD	Direction du renseignement et de la documentation
DRO	Direction du renseignement et des opérations
DRPP	Direction du renseignement de la préfecture de police
DRS	Département de la recherche et de la sécurité
DRSD	Direction du renseignement et de la sécurité de la défense
DS	Direction de la stratégie

DSM	Direction de la sécurité militaire
DSR-SM	Direction des services de renseignement et de la sécurité militaire
DSS	Direction des services spéciaux
DST	Direction de la surveillance du territoire
DT	Direction technique
DTT	Données techniques de connexion
DTC	Direction technique du chiffre
DTCNR	Direction des télécommunications du Conseil national de recherches
EAU	Émirats arabes unis
EDVIGE	Exploitation documentaire et valorisation de l’information générale
EDVIRSP	Exploitation documentaire et valorisation de l’information relative à la sécurité publique
EES	Entry/Exit System
EIIL	État islamique en Irak et au Levant
EIREL	École interarmées du renseignement et des études linguistiques
ELINT	Electronic Intelligence
ELSA	Engin léger de surveillance aérienne

EMA	État-major des armées
EMBR	État-major de la brigade de renseignement
EMI	État-major militaire international
EMIAT	État-major interarmées terrestre
EMOPT	État-major opérationnel de prévention du terrorisme
EMS	État-major de sécurité
EMUE	État-major de l'Union européenne (European Union Military Staff – EUMS)
ERR	Établissements à régime restrictif
ESH	Escadrille spéciale Hélicoptères
ETA	Euskadi Ta Askatasuna (Pays basque et liberté)
ET POITOU	Escadron de transport POITOU
EUROPOL	Office européen de police
FA	Forschungsamt des Reichsluftfahrt Ministeriums (Bureau de recherche du ministre de l'Air du Reich)
FAC	Forces armées canadiennes (Canadian Armed Forces – CAF)
Fadette	Facture détaillée
FAPSI	Agence fédérale pour les communications gouvernementales et l'information

FBI	Federal Bureau of Investigation
FBIS	Foreign Broadcast Information Service
FFL	Forces françaises libres
FHO	Fremde Heere Ost (section d'évaluation des armées de l'Est)
FHW	Fremde Heere West (section d'évaluation des armées de l'Ouest)
FISC	Foreign Intelligence Surveillance Court
FIU	Financial Intelligence Unit
FinCEN	Financial Crime Enforcement Network
FLNC	Front de libération nationale de la Corse
FNL	Front national de libération
FORFUSCO	Force maritime des fusiliers marins et commandos
FPLP	Front populaire de libération de la Palestine
FPR	Fichier des personnes recherchées
FSB	Service fédéral de sécurité de la fédération de Russie
FSK	Service fédéral de sécurité de contre-espionnage
FSSI	Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information
FTP	Francs-tireurs et partisans

GAFI	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force – FATF)
GAL	Groupes antiterroristes de libération
GANC	Groupement autonome de nageurs de combat
GAO	Groupe d'appui opérationnel
GAT	Groupe antiterroriste
GC&CS	Government Code and Cypher School
GCHQ	Government Communications Headquarters
GCMA	Groupement des commandos mixtes aéroportés
GEOINT	Geospatial Intelligence
GIA	Groupe islamique armé
GIC	Groupement interministériel de contrôle
GIEC	Groupe international d'experts sur le climat
GKND	Gesprächskreis Nachrichtendienste in Deutschland (Groupe de discussion sur les services de renseignement)
GMI	Groupement mixte d'intervention
GOLT	Groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme
GPU	Direction politique d'État
GQG	Grand quartier général

GRC	Gendarmerie royale du Canada (Royal Canadian Mounted Police – RCMP)
GRE	Groupe de renseignement et d'exploitation
GRU	Direction principale du renseignement de l'état-major général
GSM	Global System for Mobile Communications
HALE	Haute altitude longue endurance
HC	Honorable correspondant
HFDS	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
HUMINT	Human Intelligence
HvA	Hauptverwaltung Aufklärung (Administration centrale de reconnaissance)
HVT	High Value Target
ICA	Intelligence Corps Association
IDS	Initiative de défense stratégique
IGI 1300	Instruction générale interministérielle no 1300
IM	Inoffizielle Mitarbeiter (Collaborateur officieux)
IMINT	Imagery Intelligence
IMO	International Maritime Organization
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique

INTCEN	Intelligence and Situation Centre
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IP	Interprétateur d’images
IRA	Irish Republican Army
IRU	Internet Referral Unit
IS	Intelligence Service
ISIS	Intranet sécurisé interministériel pour la synergie gouvernementale
ISR	Intelligence Surveillance and Reconnaissance
ISTAR	Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance
ITAC	Integrated Terrorism Assessment Centre (Centre intégré d’évaluation du terrorisme – CIET)
JAI	Justice et affaires intérieures
JIC	Joint Intelligence Committee
JIT	Joint Intelligence Team
JMC	Joint Meteorological Centre
JTF-X	Joint Task Force X
KGB	Comité pour la sécurité de l’État
KI	Comité d’information
LEDA	Loyauté, exigence, discrétion et adaptabilité.

LfV	Landesämter für Verfassungsschutz (Bureaux régionaux de protection de la Constitution)
LID	Lutte informatique défensive
LIO	Lutte informatique offensive
LPM	Loi de programmation militaire
MAD	Militärischer Abschirmdienst (Service de contre-espionnage militaire)
MALE	Moyenne altitude longue endurance
MALG	Ministère pour l’Armement et les Liaisons générales
MAOC-N	Centre opérationnel d’analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants
MASINT	Measurement and Signature Intelligence
MfV	Ministerium für Staatsicherheit (Stasi)
MGB	Ministère à la Sécurité gouvernementale
MICE	Money, Ideology, Compromise, Ego
MI5	Military Intelligence, section 5
MI6	Military Intelligence, section 6
MIT	Millî İstihbarat Teşkilatı (Organisation nationale du renseignement)
MOSSAD	Institut pour les renseignements et les affaires spéciales

MSE	Ministère de la Sécurité de l’État
MUSIS	Multinational Space-based Imaging System
MVD	Ministère de l’Intérieur
NCS	National Clandestine Service
NCTC	National Counterterrorism Center
NGA	National Geospatial-Intelligence Agency
NGI	Next Generation Identification
NIMA	National Imagery and Mapping Agency
NKVD	Commissariat du peuple aux affaires intérieures
NOC	Non Official Cover
NRBC	Nucléaire, radiologique, biologique et chimique
NRO	National Reconnaissance Office
NSA	National Security Agency
NSDAP	Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (Parti national-socialiste des travailleurs allemands)
NSHQ NATO	Special Forces Headquarters (Quartier général des opérations spéciales de l’OTAN)
NSU	Nationalsozialistischer Untergrund (Parti national-socialiste clandestin)
NUCINT	Nuclear Intelligence

OAS	Organisation armée secrète
OCAM	Organe de coordination pour l’analyse de la menace
OCLCTIC	Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l’information et de la communication
OCLCO	Office central de lutte contre le crime organisé
OCRTIS	Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants
ODNI	Office of the Director of National Intelligence (Bureau du directeur du renseignement national)
OGPU	Direction politique d’État unifiée
OIA	Office of Intelligence and Analysis
OKH	Oberkommando des Heeres (État-major de l’armée de terre)
OKW	Oberkommando der Wehrmacht (État-major général des forces armées)
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
OMI	Opérations militaires d’influence
OMPI	Organisation des moudjahidines du peuple

ONA	Office of National Assessments
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
Org	Gehlen Org (Organisation Gehlen)
OSC	Open Source Center
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSS	Office of Strategic Services
OT	Officier traitant
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OUSD-I	Office of the Under Secretary of Defense for Intelligence
PASP	Prévention des atteintes à la sécurité publique
PCF	Parti communiste français
PDB	President's Daily Brief
PDSA	People's Dispensary for Sick Animals
PET	Politiets Efterretningstjeneste
PHAROS	Plate-forme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements
PIR	Priority Intelligence Requirements

PNG	Persona non grata
PNL	Programmation neuro-linguistique
PNOR	Plan national d'orientation du renseignement
PNR	Passenger Name Record
POSDR	Parti ouvrier social-démocrate de Russie
PP	Préfecture de police
PPF	Parti populaire français
PSI	Proliferation Security Initiative
PST	Politiets Sikkerhetstjeneste
PTT	Postes, télégraphes et téléphones
PWGT	Police Working Group on Terrorism
QG	Quartier général
RASCLS	Reciprocation, Authority, Scarcity, Commitment and Consistency, Liking, Social Proof
RADINT	Radar intelligence
RAF	Rote Armee Fraktion (Fraction armée rouge)
RCMP	Royal Canadian Mounted Police (Gendarmerie royale du Canada – GRC)
RDA	République démocratique d'Allemagne
REMBASS	Remotely Monitored Battlefield System
RFA	République fédérale d'Allemagne

RG	Renseignements généraux
RGPP	Renseignements généraux de la préfecture de police
RIM	Renseignement d'intérêt militaire
RIMBAUD	Réseau InterMinistériel de BAse Uniformément Durci
RNWMP	Royal North-West Mounted Police
ROCO	Renseignement d'origine cocktail
ROEM	Renseignement d'origine électromagnétique
ROIM	Renseignement d'origine image
ROHUM	Renseignement d'origine humaine
ROMES	Renseignement d'origine mesure et signature
RORAD	Renseignement d'origine radar
ROSO	Renseignement d'origine source ouverte
RPF	Rassemblement du peuple français
RSHA	Reichssicherheitshauptamt (Office central de la sécurité du Reich)
SAC	Service d'action civique
SACEUR	Supreme Allied Commander Europe
SAFARI	Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus
SAP	Special Access Program

SÄPO	Säkerhetspolisen
SARC	Service d'analyse de risque et de ciblage
SAT	Section antiterroriste
SatCen	Centre satellitaire de l'Union européenne
SAS	Son Altesse Sérénissime
SAS	Special Air Service
SAVAK	Sazeman-i Ettelaat va Amniyat-i Keshvar (Organisation pour le renseignement et la sécurité nationale)
SCCST	Service central du chiffre et de la sécurité des télécommunications
SCN	Service à compétence nationale
SCR	Section de centralisation des renseignements
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité (Canadian Security Intelligence Service – CSIS)
SCRT	Service central du renseignement territorial
SCSSI	Service central de la sécurité des systèmes d'information
SD	Secret défense
SD	Sicherheitsdienst (Service de la sécurité)
SDAO	Sous-direction de l'anticipation opérationnelle

SDAT	Sous-direction antiterroriste
SDECE	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage
SDIG	Sous-direction de l'information générale
SDTI	Système de drone tactique intérimaire
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SEAL	Sea Air Land
SECED	Servicio Central de Documentacion
SEIB	Senior Executive Intelligence Brief
SEPBLAC	Servicio ejecutivo de la comision de prevencion del blanqueo de capitales
SETRADER	Système européen de traitement des données d'enregistrement et de réservation
SGAM	Secrétariat général des Affaires africaines et malgaches
SGDN	Secrétariat général de la Défense nationale
SGDSN	Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale
SGRS	Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) (Algemene Dienst Inlichting en Veiligheid – ADIV)
SIENA	Secure Information Exchange Network Application

SIFAR	Servizio Informazioni Forze Armate
SIGC	Servicio de Information de la Guardia Civil
SIG	Système d’information géographique
SIGINT	Signal Intelligence
SIM	Service d’information militaire
SIS	Secret Intelligence Service
SIS	Système d’information Schengen
SIS II	Système d’information Schengen 2e génération
SISDE	Servizio per le Informazioni e la Sicurezza Democratica (Service de l’information et de la sécurité démocratique)
SISMI	Servizio per le Informazioni e la Sicurezza Militare (Service d’information et de sécurité militaire)
SITCEN	Situation Centre
SM	Sécurité militaire
SMA	Service des menées antinationales
SNDJ	Service national des douanes judiciaires
SNED	Service national des enquêtes douanières
SNRO	Section nationale de recherches opérationnelles
SOE	Special Operations Executive

SPND	Service de police nationale détaché
SR	Section de renseignements
SR	Service de renseignement
SR	Service de renseignement du ministère de la Guerre
SRA	Service de renseignement et d’action
SR-CSR	Service de renseignement – Section de centralisation du renseignement
SRFF	Service de recherches et de répression des fraudes
SR/SCR	Service de renseignement/Section de centralisation des renseignements
SS	Schutzstaffel (Escadron de protection)
SSDNFA	Service de sécurité de la Défense nationale et des forces armées
SSF	Service de sécurité des forces armées
SSM	Service de sécurité militaire
ST	Surveillance du territoire
Stasi	Ministerium für Staatsicherheit (ministère de la Sécurité d’État)
StB	Sécurité d’État
STC-CH	Service central technique du chiffre

SVA	Servicio de Vigilencia Aduanera
SVR	Service des renseignements extérieurs de la Fédération de Russie
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
Tcheka	Commission extraordinaire pour combattre la contre-révolution et le sabotage
TELINT	Telemetry Intelligence
TESSCo	Terrorisme, espionnage, sabotage, subversion et crime organisé
TFTP	Terrorism Finance Tracking Program
TFTS	Terrorist Finance Tracking System
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TICV	Technische Informatie Centrale Verwerkening
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TR	Travaux ruraux
TRACFIN	Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins
TREVI	Terrorisme, radicalisme, extrémisme et violence internationale

TSD	Très Secret Défense
UAV	Unmanned Aerial Vehicle
UAS	Unmanned Aicraft System
UCAS	Unmanned Combat Air Systems
UCAV	Unmanned Combat Air Vehicle
UCLAT	Unité de coordination de la lutte antiterroriste
UE	Union européenne
UIP	Unité information passagers
UKSF	United Kingdom Special Forces
UNFP	Union nationale des forces populaires
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
UKUSA	United Kingdom-United States Communications Intelligence Agreement
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques
USDI	Under Secretary of Defense for Intelligence
USSOCOM	United States Special Operations Command
VEVAK	Vezarat-e Ettela'at va Amniat-e Keshvar (ministère de l'Information et de la Sécurité)
VfK	Verwaltung für Koordination
VIPS	Veteran Intelligence Professionals for Sanity

VIS	Visa Information System
VSSE	Veiligheid van de Staat (Sûreté de l'État)
VTOL	Vertical Take-Off and Landing Aircraft
ZKA	Zollkriminalamt (Office criminel des douanes)
ZRR	Zone à régime restrictif

Préface

Le grand public est fasciné depuis longtemps par le monde de l'espionnage et du renseignement. Cet univers, que l'on imagine volontiers peuplé de guerriers de l'ombre et de secrets d'État, nourrit largement l'imaginaire des enfants comme celui des adultes. En témoigne l'hommage unanime rendu à l'acteur britannique Roger Moore lors de sa disparition en 2017. Nul autre n'a su mieux que lui incarner la figure flamboyante de l'espion au cinéma. Cet engouement particulier pour le monde du renseignement explique également le large succès récemment rencontré par la série télévisée d'Éric Rochant, *Le Bureau des légendes*. Cette fiction met en scène la vie trépidante de Malotru (Matthieu Kassovitz), agent clandestin « sous couverture » de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la célèbre fabrique des espions français. Au fil des saisons successives, les téléspectateurs découvrent ainsi les missions spéciales des services de renseignement et ont l'occasion de se familiariser un peu avec son vocabulaire particulier : « secret défense », « compromission », « légende », « traitement de sources »… Certes, les besoins du cinéma ont parfois rendu nécessaire une transfiguration de la réalité, mais le contexte général comme l'enchaînement des situations demeurent assez vraisemblables. C'est d'ailleurs l'une des clés du succès de cette production audiovisuelle parrainée par le ministère des Armées.

L'univers du renseignement fascine le public, et cette fascination tient pour beaucoup au secret et au silence qui l'entourent, entretient le mythe et laisse le champ libre à l'imagination fertile des cinéastes et romanciers avides de spectaculaire. Il est vrai que le sujet s'y prête

particulièrement. En ce domaine, comme l'Histoire l'a montré, la réalité dépasse souvent la fiction. Le public s'amuse des gadgets fantaisistes de Mister « Q » dans *James Bond* ? Que dire alors des multiples tentatives d'assassinat de Fidel Castro par la CIA, à l'aide de cigares ou de stylos empoisonnés ! Les lecteurs ont aimé le maître livre de John Le Carré, *L'espion qui venait du froid* ? Il fait vraiment pâle figure à côté de l'incroyable saga de Vladimir Vetrov, alias « Farewell », agent du KGB retourné par la DST (le contre-espionnage français) en pleine guerre froide ! Vous souvenez-vous du film *Wargames*, sorti en 1983, qui racontait les aventures d'un jeune surdoué de l'informatique ayant piraté un supercalculateur de l'armée américaine ? Vous adorerez *Stuxnet*, le premier missile informatique de l'Histoire, conçu par les services américains et israéliens pour s'attaquer aux centrifugeuses iraniennes d'enrichissement d'uranium ! Que dire encore de l'affaire du *Rainbow Warrior*, ce bateau amiral de la flotte de Greenpeace coulé par des agents français, alors qu'il mouillait dans le port d'Auckland ?

Loin d'être toujours aussi spectaculaire ou tragique, le monde du renseignement n'en occupe pas moins une place tout à fait particulière dans notre société, même une place *à part*. Nul besoin d'être un expert pour comprendre que les services de renseignement, bien qu'appartenant à la famille des institutions publiques chargées d'assurer la protection des citoyens, à l'instar de la police, de la gendarmerie ou de l'armée, s'en distinguent nettement. D'instinct, nos concitoyens comprennent parfaitement que la nature particulière de leurs missions peut conduire les agents de ces services à côtoyer les lignes de crête de notre démocratie et à agir, sinon hors du droit (les gardiens de la République se doivent d'incarner également ses valeurs), du moins à ses confins.

On aurait tort, toutefois, de réduire à de la simple fascination l'attention que nos concitoyens portent au monde du renseignement.

Depuis quelques années, ils manifestent le besoin de comprendre sérieusement le fonctionnement des services et de savoir ce qu'ils font réellement. Cet intérêt particulier repose sur la conviction que le renseignement occupe aujourd'hui une fonction stratégique majeure, conviction qui trouve sa source dans un certain désenchantement du monde, en particulier pour cette génération qui a grandi dans l'après-guerre froide. Le « nouvel ordre mondial », ordre de paix et de prospérité, censé survenir après la chute du mur de Berlin, n'est en réalité jamais advenu. La démocratie et les droits de l'homme ne se sont finalement pas imposés universellement et le mythe de la « fin de l'Histoire », de la mise hors la loi de la guerre comme du règne du cynisme et de la brutalité sur la scène internationale, a malheureusement fait long feu. Le monde dans lequel nous vivons n'est pas cette postmodernité sans ennemis qu'on nous avait promise. L'Union européenne constitue, à cet égard, une exception notable. Elle est l'un des rares espaces de « paix perpétuelle » sur Terre, où le droit est effectivement devenu le mode exclusif de règlement des différends et des conflits entre États. Le reste du monde continue obstinément de vivre dans l'ère de la modernité, cette ère où se déploient sans retenue les relations machiavéliennes entre États, la politique de puissance et le recours à la force.

Pour faire face aux dangers qui nous menacent ainsi qu'aux grands enjeux du siècle, nous avons plus que jamais besoin de développer de la *connaissance* et des *capacités d'anticipation*. « Connaître et anticiper », cet impératif de notre stratégie de défense et de sécurité nationale a été affirmé pour la première fois dans le Livre blanc de 2008, puis rappelé et conforté dans sa dernière version de 2013. Alors que la dissuasion nucléaire était au centre du premier Livre blanc de 1972, c'est bien le renseignement qui est devenu, aujourd'hui, la pierre angulaire de notre politique de sécurité nationale. Il est notre «

première ligne de défense ». Comme le déclarent les rédacteurs du dernier Livre blanc de 2013, le renseignement s'avère indispensable, parce qu'il « sert autant à la prise de décision politique et stratégique qu'à la planification et à la conduite des opérations au niveau tactique. Au-delà, il éclaire notre politique étrangère et notre politique économique ».

Sans l'action des services de renseignement, comment, par exemple, pourrions-nous lutter efficacement contre le terrorisme ? L'« arc de crise » de cette hydre aux mille têtes et aux mille formes, qui va de la Mauritanie au Pakistan, inclut désormais presque tous les pays du monde, même les plus stables d'entre eux, comme la Russie, la Belgique, l'Allemagne ou la France. Pour combattre le terrorisme, il faut bien évidemment une forte réponse policière et judiciaire. Il faut même parfois engager des forces armées au sol, à l'instar des récentes interventions militaires au Mali et en Irak. Mais notre sécurité dépend aussi, en premier lieu, de notre capacité à recueillir et exploiter le plus efficacement possible les données issues du renseignement.

Loin de l'image d'Épinal d'un James Bond collectant ses informations confidentielles à une table de baccara, les agents du XXIe siècle recourent à des procédés de plus en plus sophistiqués pour recueillir le bon renseignement. L'expérience tragique du 11 septembre 2001 leur a, bien sûr, appris à ne pas négliger le renseignement d'origine humaine (ROHUM). Mais les renseignements d'origine électromagnétique (ROEM) et d'image (ROIM) offrent clairement de nouvelles possibilités presque illimitées, à condition de maîtriser les dernières technologies de pointe et d'y consacrer les moyens nécessaires. Cette course technologique est devenue vitale pour les services de renseignement d'aujourd'hui : ils doivent s'adapter aux profondes et constantes évolutions (explosion des données à traiter et

généralisation simultanée du chiffrement) ou bien subir un déclassement préjudiciable à la préservation des intérêts fondamentaux de leur pays. Le grand défi du renseignement français au XXIe siècle ne se limite ainsi pas à la seule lutte contre le terrorisme, bien que celle-ci soit au cœur de l'actualité et de toutes les préoccupations du moment. De façon plus structurelle, l'enjeu principal pour les services est de s'adapter au cybermonde qui nous entoure et de préparer la prochaine guerre qui nous attend : la guerre cybernétique.

On comprend, compte tenu de ces enjeux majeurs et du vif intérêt suscité par les affaires de renseignement, qu'il devenait indispensable d'offrir au public français le grand livre de référence en la matière, un ouvrage qui réponde autant à la curiosité du citoyen qu'aux exigences des lecteurs plus avertis, professionnels et chercheurs. La forme du dictionnaire s'est imposée rapidement, en ce qu'elle répondait parfaitement à ce double critère d'accessibilité et d'érudition. Mais l'innovation la plus marquante de ce premier *Dictionnaire du renseignement* tient à la composition inédite de son équipe de rédaction. Pour la première fois dans l'histoire de l'édition française, ce sont des professionnels du renseignement encore en activité qui ont pris la plume, pour analyser les concepts clés de leur métier, expliciter le vocabulaire qu'ils emploient et commenter les grandes affaires d'espionnage qui ont défrayé la chronique et, parfois, changé le cours de l'Histoire. Cette initiative exceptionnelle offre au public, non seulement la garantie de voir traité le sujet dans son exhaustivité, mais surtout de pouvoir bénéficier d'informations privilégiées. Il va de soi que le contenu des entrées de ce *Dictionnaire* n'engage que la responsabilité des auteurs.

Nous vous invitons maintenant à découvrir le monde très secret du renseignement, accompagné des meilleurs guides qui soient.

Hugues Moutouh
Président de Kairos
Préfet en disponibilité

Avant-propos

« Renseignement » est un mot d'une grande banalité, dont il faut se méfier. Niché au cœur d'un vocabulaire d'une relative richesse technique, il ouvre la porte à des notions essentielles pour comprendre le secret des États. Le monde anglo-saxon, qui le dénomme *intelligence*, y voit trois réalités, devenues classiques depuis la définition qu'en a donnée Sherman Kent, l'un des fondateurs de la CIA : le renseignement désignerait à la fois une information, une activité et une organisation[1].

Mais dans une démocratie, le renseignement n'est pas tout à fait l'espionnage. Alain Dewerpe, observateur aiguisé du sujet, estime que « ce qui apparaît comme neuf et fort de sens, c'est la substitution du renseignement […] à l'espionnage, innovation sémantique qui révèle autant la neutralisation d'une éthique que l'institutionnalisation d'une pratique[2] ». Faut-il donc y voir une nouvelle ruse des monstres froids que sont les États et leurs maîtres ?

En français contemporain, le mot désigne une double réalité. Le renseignement est avant tout une information particulière marquée par des besoins spécifiques, par des considérations d'État et par le souci de sécurité. Il correspond aussi à une organisation spécifique, conçue au sein de l'État pour produire cette information.

Cette dernière était déjà identifiée par Clausewitz comme l'« ensemble des connaissances relatives à l'ennemi et à son pays[3] ». Elle se distingue des informations ordinaires, qualifiées par les professionnels de « sources ouvertes », en ce qu'elle est détenue par des entités ou des personnes qui répugnent à la communiquer. Le renseignement est donc un secret qu'il faut dérober. Ainsi le transfuge

britannique Kim Philby le définissait-il comme l'« information secrète sur les pays étrangers par des moyens illégaux[4] ».

Ainsi défini, ce renseignement ne saurait légitimement perdurer dans une démocratie s'il n'était pas utile aux responsables publics, voire indispensable à leur action. Il vise généralement, comme le souligne le Livre blanc français de 2008 sur la défense et la sécurité nationale, à leur permettre de « disposer d'une autonomie d'appréciation, de décision et d'action ».

Mais, comme l'indique prudemment le *Dictionnaire de l'Académie française*, un renseignement n'est jamais qu'un « indice qui nous aide à connaître certaines choses ou qui nous éclaire sur une personne[5] », mais ne peut prétendre à les expliquer entièrement. Un excellent connaisseur du sujet donne peut-être la définition la plus utile de sa finalité : « Le but du renseignement est de permettre une optimisation de l'action en réduisant l'ignorance… Le renseignement secret sera toujours incomplet, fragmentaire et parfois faux ou, au moins, mal interprété. Il ne peut raisonnablement constituer la seule base d'une politique. Mais il peut apporter de la valeur en modifiant en notre faveur les données relatives aux questions de sécurité[6]. » Toujours délicat à obtenir, le renseignement reçoit parfois un accueil mitigé – on le dit incomplet, imprécis, tardif, biaisé, etc. –, et quand une déconvenue (défaite, attentat, crise…) survient, ses producteurs sont les premiers convoqués dans la recherche des responsabilités.

Comme l'a rappelé le chercheur canadien Jean-Paul Brodeur, « le renseignement n'est pas un objet qui tient sa spécificité de ses caractères intrinsèques mais plutôt de ses propriétés relationnelles[7] » avec divers termes : information, savoir, science, preuve, surveillance, producteur, destinataire, contenu, processus. Le grand helléniste et résistant Jean-Pierre Vernant y voit une attitude, celle qu'il prête à la déesse Mètis : « Un ensemble complexe, mais très cohérent, d'attitudes

mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise[8]. » Faire rechercher un renseignement pour un responsable public, c'est naturellement admettre que sa connaissance du monde est incomplète, mais aussi reconnaître une volonté d'agir sur les choses dans le cadre d'une stratégie. En cela, le renseignement est moins un objet visant à assurer la sécurité matérielle du responsable public que sa sécurité décisionnelle. Il est donc davantage un facteur habilitant de l'action de l'État qu'un facteur directement agissant.

Quelques chercheurs anglo-saxons semblent s'interroger sur la nature épistémologique du renseignement[9] : est-ce un art, proche de la divination, ou une science ? Est-ce une discipline que l'on peut enseigner, comme on le fait à Londres, à Washington et, désormais, à Paris ? Quoi qu'il en soit, cette démarche vise à acquérir une connaissance et celle-ci n'est pas, pour reprendre les distinctions d'Aristote[10], de l'ordre de la connaissance théorique (*épistémé*) mais bien de celui de la connaissance pratique (*phronesis*), qui correspond à une volonté concrète, temporelle et présomptive.

Ainsi, croire que le renseignement est une donnée objective, indépendante de son producteur ou de son consommateur, est une vue de l'esprit. Pour Peter Gill et Mark Phythian, deux chercheurs britanniques, il n'est pas seulement un processus d'information et de connaissance, mais aussi un processus de puissance qui implique politique et action[11]. Si chacun mesure bien ce que peut être le risque de détournement et de corruption du renseignement sous l'effet d'un processus habituellement appelé « politisation », il y a donc quelque naïveté à voir une commission d'enquête britannique ou américaine constituée après un échec (11 septembre 2001, invasion de l'Irak en

2003, etc.) chercher à séparer radicalement renseignement et politique. C'est peut-être l'héritage des Grecs anciens qui nous conduit plutôt à estimer, au contraire, que le renseignement est éminemment politique et qu'une démocratie doit le reconnaître comme s'inscrivant dans une véritable politique publique qu'il faut organiser, piloter et encadrer. Il revient, en particulier, aux responsables publics de répondre aussi bien aux attentes des agences, qui raisonnent en termes d'opérations, qu'aux craintes des citoyens qu'une surveillance excessive de leurs faits et gestes inquiéterait.

Mais, dans un système politique où le jeu des acteurs ne se fonde pas seulement sur la loyauté personnelle, le renseignement représente également des organisations et des communautés chargées de recueillir, traiter, analyser et diffuser les informations secrètes. L'Académie française reconnaît depuis 1932 qu'un « service de renseignement » ne fait pas que répondre aux usagers de lignes téléphoniques en dérangement ou aux usagers des chemins de fer. Ces entités sont singulières, non pas parce qu'elles échappent aux lois de la bureaucratie, mais parce que la nature particulière de leur activité justifie leur différence, leur confidentialité et leur autonomie. On évoque volontiers des agences plutôt que des administrations, on se préoccupe avec un soin particulier d'organiser la communauté de celles-là. Ce renseignement représente aujourd'hui, dans nombre de démocraties, un enjeu humain (plusieurs milliers de professionnels) et budgétaire (plusieurs centaines de millions d'euros) qui justifie l'attention d'un nombre croissant d'acteurs publics. S'adaptant au développement des institutions d'État, qui remonte au XIXe siècle, le substantif « renseignement » gagne alors des adjectifs : « policier », « militaire », « économique », « douanier », « pénitentiaire », « stratégique »… Il se spécialise par rapport à des menaces comme le terrorisme, l'espionnage ou la prolifération, où il se voit confier le rôle

du « contre » (contre-terrorisme, etc.) au point d'acquérir un tel statut qu'il est cité trente-deux fois dans la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* publiée par le gouvernement français en octobre 2017.

Dans ces conditions, il est évident que le renseignement, loin d'avoir disparu dans les vapeurs méphitiques de régimes déchus, est devenu une fonction reconnue dans les démocraties contemporaines. Les fantasmes qui s'attachaient au secret qui l'entoure s'estompent peu à peu sous l'effet de l'accroissement d'une certaine transparence des agences, qui ont des adresses, des responsables, des organigrammes ou des budgets désormais connus. Il faut cependant se garder de faire preuve de naïveté. Parce qu'il relève de l'intime du pouvoir exécutif et peut mettre à sa disposition diverses techniques spéciales, le renseignement demeure corrosif pour la démocratie. Devant l'urgence d'une menace, l'autorité politique ou le responsable d'agence peut être tenté de mobiliser des moyens qui ont été décuplés par les progrès des technologies de l'information. C'est à bon droit que, depuis quelques décennies (une seule, cependant, en France), le renseignement se voit soumis à un statut législatif, à un pilotage formalisé par l'exécutif, à un contrôle parlementaire et à des procédures rigoureuses. Le renseignement entre ainsi progressivement dans l'ère de la conformité avec les standards politiques, juridiques et éthiques des démocraties. Il doit s'accommoder de principes tels que la subsidiarité de son emploi ou la proportionnalité des méthodes qu'il met en œuvre.

Dans un tel contexte, le renseignement est-il menacé de disparition ? Vraisemblablement pas, car le tumulte du monde et son impact sur nos vies individuelles et collectives sont loin de décroître, comme le montrent, spectaculairement, les attentats qui frappent le cœur de nos cités et, plus discrètement, les basculements des équilibres de la puissance économique. Il demeure essentiel à la protection des

communautés et des États, mais son avenir ne pourra sans doute être garanti que s'il parvient à s'adapter aux nombreux défis qu'il rencontre. Il devra ainsi concilier son origine souveraine avec la nécessité d'une intense coopération internationale, ou encore sa nature profondément secrète avec le besoin de faire adhérer les citoyens à son existence, malgré les inquiétudes que peuvent susciter les technologies auxquelles il recourt.

Comme le relevait déjà il y a plusieurs décennies un observateur américain, en fin de compte, « le renseignement est un service essentiel, mais ce n'est qu'un service. C'est un élément important du processus de décision, mais ce n'est qu'un élément : son utilité dépend entièrement de son usage et de son pilotage [...]. Ce ne peut jamais être un substitut pour la politique ou la stratégie, pour la sagesse politique ou la puissance militaire[12] ».

Philippe HAYEZ
Responsable des enseignements sur le renseignement
à l'École des affaires internationales de Sciences-Po Paris

---

1. Kent Sherman, *Strategic Intelligence for American World Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1949.

2. Dewerpe Alain, *Espion, une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.

3. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, 1832.

4. Philby Kim, *My Silent War*, Londres, MacGibbon & Kee, 1968.

5. *Dictionnaire de l'Académie française*, 8e édition, 1932-1935.

6. Omand David, Aberystwyth University, Gregynog Lecture, 2007.

7. Brodeur Jean-Paul, « Le renseignement : distinctions préliminaires », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, janvier 2005.

8. Detienne Marcel et Vernant Jean-Pierre, « Les ruses de l'intelligence, la mètis des Grecs », 1974.

9. H. A. Random, « Intelligence as a science », *Studies in Intelligence*, mars 1958.

10. Aristote, *Éthique à Nicomaque*.

11. Peter Gill et Mark Phythian, « Intelligence in an insecure world », 2012.

12. Laqueur Walter, « The future of Intelligence », *Society*, 23/1, 1985.

A

Académie du renseignement

L'Académie du renseignement a été créée, en 2010, pour compléter la nouvelle architecture du renseignement issue des réformes voulues par Nicolas Sarkozy : publication d'un arrêté le 9 mai 2011 délimitant la communauté du renseignement, création de la Direction centrale du renseignement intérieur, institution du Conseil national du renseignement et nomination d'un coordonnateur national du renseignement, création de la Délégation parlementaire au renseignement. Six services de renseignement composaient alors la communauté : la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction centrale de la sécurité intérieure (DCRI), devenue ensuite Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la Direction du renseignement militaire (DRM), la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le Service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin). École mutualisée à ces six entités, l'Académie a constitué une innovation majeure dans ce monde du renseignement, par définition cloisonné et secret, dans lequel la notion de partage est tout sauf spontanée.

Il a, en effet, fallu une impulsion politique forte et une étroite concertation entre les parties prenantes pour faire accepter et aboutir le projet, préconisé (jusqu'au nom qui y figure) par le Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale de 2008 et inscrit dans la loi de programmation militaire de 2009. Le premier coordonnateur national du renseignement en a confié la charge à une spécialiste de la

formation, extérieure au monde du renseignement, en gage de neutralité entre les services. La mission de préfiguration, installée en février 2010, a achevé en quelques mois ses travaux, et le Premier ministre, François Fillon, a inauguré l'Académie du renseignement, qui lui était administrativement rattachée, en septembre de la même année.

Structure interministérielle légère, puisque c'est un service à compétence nationale indépendant des services de renseignement et doté de moyens modestes, l'Académie a pour mission de « [concourir] à la formation du personnel des services de renseignement, au renforcement des liens au sein de la communauté française du renseignement ainsi qu'à la diffusion de la culture du renseignement » (décret nº 2010-800 du 13 juillet 2010). De ses premières années, peu d'informations filtrent, si ce n'est par le biais de déclarations de services qui regrettent de ne pas y avoir accès ou de commentaires d'universitaires qui décrivent ce qu'elle devrait être sans pour autant savoir ce qu'on y fait. Les déclarations officielles des ministres de tutelle des services ou les auditions des directeurs des services de renseignement devant les commissions parlementaires permettent toutefois d'affirmer que l'Académie a joué très rapidement un rôle essentiel dans la constitution d'une vraie culture commune du renseignement et dans le renforcement de la coopération entre services, y compris sur un plan opérationnel. La gravité des menaces de tous ordres et la montée des actions terroristes dans les années 2015-2016 incitent le gouvernement à renforcer considérablement les moyens consacrés au renseignement, tant en termes budgétaires qu'en ressources humaines, tout en encadrant juridiquement l'activité des services et en ouvrant l'Académie à d'autres partenaires, dont le renseignement territorial et l'administration pénitentiaire.

Les programmes comportent une formation initiale à destination des fonctionnaires nouvellement affectés dans les services de renseignement, des séminaires thématiques et un cycle pour les cadres supérieurs à haut potentiel. Les contenus, protégés par le secret de la défense nationale, ne sont pas connus, mais l'Académie a précisé dans la première plaquette sur la « communauté française du renseignement » publiée en 2015 qu'elle fait appel à des intervenants variés, favorise la réflexion partagée sur des sujets d'intérêt commun pour les services de renseignement, tout en organisant des rencontres de haut niveau et des visites sur le terrain.

À côté de ces programmes par nature sensibles, ouverts aux seuls membres habilités des services, l'Académie a, par étapes, développé une activité externe pour diffuser une culture du renseignement dans l'administration, le monde politique et, plus généralement, la société française, par le biais notamment de séminaires de sensibilisation. Le premier colloque public organisé sous son égide, en partenariat avec le ministère de la Défense, s'est tenu à l'automne 2014 sur le thème du « Renseignement durant la Première Guerre mondiale », suivi d'un deuxième au printemps 2016, consacré au « Renseignement au début de la guerre froide ». Ces deux manifestations – qui ont réservé une très large place à des experts et universitaires français et étrangers de renom – ont clairement marqué une nouvelle étape dans le développement des activités de l'Académie, qui semble vouloir et pouvoir désormais jouer un rôle majeur dans l'essor des études sur le renseignement en France. L'Académie du renseignement peut par là même contribuer à une fertilisation réciproque, dont les Anglo-Saxons récoltent les fruits depuis longtemps, entre renseignement et recherche universitaire.

En retard concernant la culture du renseignement, au sens ouvert du terme, la France s'est donc montrée particulièrement innovante

dans son approche de la formation des hommes et des femmes du renseignement. Nombre de partenaires étrangers ont marqué leur intérêt pour le modèle de l'Académie du renseignement, comme par exemple la Belgique, qui s'est dotée en 2015 d'une *Belgian Intelligence Academy*, chargée d'assurer des formations continues communes pour les agents de la Sûreté et des Renseignements militaires.

Fruit d'une volonté politique, cette jeune institution semble donc répondre à un réel besoin de la communauté française du renseignement, dont elle fait partie depuis 2014 (décret nº 2014-474 du 12 mai 2014) et à laquelle elle apporte non seulement une offre pédagogique professionnelle utile, mais aussi un espace d'échange et de coopération privilégié ainsi qu'un ciment identitaire.

Gaëlle INCHAURRAGA

B.[1]

URVOAS, Jean-Jacques et VERCHÈRE, Patrice, *L'Évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement*, rapport d'information de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, déposé en décembre 2013.

Académie du renseignement, *Bienvenue sur le site de l'Académie du renseignement*, [en ligne], http://www.academie-renseignement.gouv.fr

V.

Communauté du renseignement ; Délégation parlementaire au renseignement ; DGSE ; DGSI ; DNRED ; DPSD ; DRM ; Tracfin.

---

1. À la fin de chaque notice, les lettres « B. » et « V. » ont été respectivement choisies comme abréviations des mots « Bibliographie » et « Voir ».

Agent

Au renseignement et à l'espionnage est immanquablement associée dans les esprits la figure de l'« agent », surtout s'il est « secret ». En lui-même, le terme n'a pas de sens précis : pour Littré, l'« agent » est « celui qui fait les affaires d'autrui, qui est chargé d'une fonction, d'une mission publique ou privée ». Dans le domaine du renseignement, il peut appartenir à un service comme il peut agir pour le compte de celui-ci. L'« agent 007 », sous les traits de Sean Connery ou de Daniel Craig, est le représentant le plus célèbre de la première espèce, qui comptait également les *special agents* du FBI, à l'époque de Hoover. Aux États-Unis, cependant, on distingue le plus souvent l'*operative* ou *officer*, qui appartient au service, de l'*agent* au sens strict, qui travaille pour le service sans en faire partie. À cette seconde catégorie, on peut rattacher un personnage de Conrad, l'anarchiste Verloc : dans *L'Agent secret*, ce terne boutiquier londonien est stipendié par une ambassade étrangère pour la renseigner sur les agissements de ses camarades révolutionnaires.

L'Art de la guerre de Sun Tzu, il y a vingt-cinq siècles, se penchait déjà sur le rôle de l'agent secret et sur la manière de l'employer. Sun Tzu y distingue cinq sortes d'agents : les « agents indigènes », qui sont les « ressortissants du pays ennemi que nous employons » ; les « agents intérieurs », qui sont « des fonctionnaires ennemis que nous employons » ; les « agents doubles », qui sont « des espions ennemis que nous employons » ; les « agents morts », « condamnés » ou « liquidables » (selon les traductions), qui sont « ceux de nos espions à qui nous donnons délibérément des informations forgées de toutes

pièces » et qui s'exposent à une mort certaine – d'où leur nom – le jour où leur employeur découvrira qu'il a été dupé ; les agents « volants », « vivants » ou « survivants », qui sont ceux qu'on envoie observer le camp ennemi et qui reviennent faire leur rapport. « Lorsque, ajoute Sun Tzu, ces cinq types d'agents sont à l'ouvrage simultanément et que personne ne connaît leurs procédés, ils sont appelés le "divin écheveau" et constituent le trésor d'un souverain. » Depuis, l'espionnage et le contre-espionnage se sont perfectionnés et sont devenus des disciplines à part entière, le plus souvent indépendantes de l'art de la guerre. On y retrouve cependant, même si les appellations ont pu changer, les catégories de Sun Tzu.

L'agent double – celui qui travaille pour deux maîtres dont l'un, au moins, est sa dupe – demeure une arme redoutable. Dans le contexte de la guerre froide, propice à toutes les manipulations, l'ancien directeur de la CIA, Allen Dulles, décrit la marche à suivre : « Le but est de faire de l'agent un appât en lui permettant de rapporter au bloc soviétique des renseignements inoffensifs bien mis en scène. On espère que les Soviétiques lui donneront par la suite de nouvelles instructions, qui nous montreront ce qu'ils désirent savoir et comment ils cherchent à obtenir ces informations. […] Un agent double plus précieux est l'habitant d'un pays occidental qui, lorsqu'il est contacté par un service de renseignement adverse pour accomplir une mission, en fait discrètement rapport aux autorités de son pays. […] Les autorités de contre-espionnage de son pays lui conseilleront en général d'"accepter" l'offre soviétique et de simuler la coopération, en rendant compte de toutes les activités qui lui seront confiées. » Parfois, l'agent double occupe des fonctions au cœur même d'un service de renseignement : c'est l'« agent intérieur » de Sun Tzu. Tel fut le cas de célèbres « taupes » comme le Britannique Kim Philby, haut cadre du MI 6 à la solde de l'URSS, les Soviétiques Poliakov et Penkovski, qui travaillaient

pour les États-Unis, leur compatriote Vetrov, source « Farewell » de la DST, ou encore Aldrich Ames, cadre de la CIA qui renseignait le KGB. À part Philby, ces agents doubles appartiennent aussi à l'espèce que les Américains appellent les *agents in place*, ceux qui occupent déjà des fonctions dans le service adverse et qui proposent une collaboration (par opposition à l'agent qu'on envoie s'infiltrer dans le service adverse). Parfois, l'agent est même « triple » : Markus Reichel, un agent du BND allemand, fut ainsi condamné à huit ans de prison, en mars 2016, pour avoir collaboré avec la CIA tout en ayant proposé ses services au SVR russe.

L'agent double peut aussi être utilisé pour intoxiquer le camp adverse, comme l'« agent liquidable » de Sun Tzu. En 1993, un membre du cabinet du Premier ministre Édouard Balladur, approché par la CIA qui recherchait des informations sur les positions françaises dans le cadre de négociations commerciales, avait été chargé par la DST de transmettre aux Américains des informations erronées. Cette opération, qui dura plusieurs mois, fut suivie de l'expulsion de cinq agents de la CIA en poste à Paris.

L'art de l'espionnage recourt aussi parfois aux « agents dormants » : implantés sous couverture dans le pays adverse, ils ont pour mission de se fondre dans la population et d'attendre – peut-être des années, voire des décennies – des instructions ultérieures. On prête aux Soviétiques, et aujourd'hui aux Russes, une science particulière dans ce domaine. Les agents dormants appartiennent à la catégorie des agents dits « illégaux », ceux qui opèrent clandestinement et sans couverture officielle (par opposition aux « légaux », qui disposent du statut diplomatique). Le cas le plus connu – et illustré en 2015 par *Le Pont des espions*, film de Steven Spielberg – est sans doute celui du faux Rudolf Abel, arrêté par le FBI en 1957 alors qu'il dirigeait aux États-Unis, pour le compte du KGB, un vaste réseau d'espionnage. Dans les années

1980, le président russe Vladimir Poutine exerçait lui-même la profession d'agent sous couverture en Allemagne.

Quant à l'« agent d'influence », c'est celui qui, consciemment ou non, relaie les positions d'une puissance étrangère. L'influence peut emprunter de nombreux canaux différents, plus ou moins discrets. Pendant la guerre froide, le camp soviétique disposait de multiples relais dans les pays occidentaux : le Mouvement mondial des partisans de la paix, par exemple, a été à l'initiative de l'« appel de Stockholm » contre l'arme nucléaire, signé en 1950 par maintes personnalités. Instituts divers et cercles de réflexion peuvent aussi servir une stratégie d'influence.

Dans un registre moins subtil, il faut aussi évoquer l'« agent provocateur » (expression d'ailleurs adoptée telle quelle par l'anglais) : l'agent secret Verloc, déjà rencontré, en est un spécimen. Cet agent est celui qui évolue dans un milieu donné pour l'espionner, mais aussi pour y provoquer des troubles : suscitant la réprobation populaire ou fournissant un prétexte d'arrestation, ces troubles serviront les autorités. L'officier traitant de Verloc n'est pas satisfait de ses services : « Vous vous donnez pour un *agent provocateur*. Un *agent provocateur* qui fait son métier provoque. Autant que j'en puisse juger d'après le dossier que nous avons ici sur vous, vous n'avez rien fait pour gagner votre argent depuis trois ans. » Et voilà Verloc chargé d'organiser un attentat terroriste… Cette situation n'a rien d'exagéré, comme le montre l'historien américain Richard Bach Jensen. Ainsi, Yevno Azev, le plus célèbre des agents provocateurs de la Russie tsariste, avait réussi à prendre la tête de l'organisation clandestine du Parti socialiste révolutionnaire et, dans les premières années du XXe siècle, avait organisé le meurtre du ministre de l'Intérieur puis d'un oncle du tsar. Moins tragique, l'attentat perpétré nuitamment contre la statue d'Adolphe Thiers, à Saint-Germain-en-Laye en juin 1881, semble avoir

été le fait des agents du préfet de police Andrieux, qui finançait, par ailleurs, une publication anarchiste, *La Révolution sociale*. Sans aller jusqu'à l'attentat terroriste, les cas de complot ou d'émeute fomentés par la police, et destinés à provoquer un mouvement de répression, abondent sous le Second Empire et surtout la Restauration. Les agents provocateurs ont-ils encore une existence dans les régimes démocratiques ? Le chercheur Jean-Paul Brunet, qui analyse minutieusement le rôle des indicateurs et agents provocateurs dans l'histoire policière française, répond par la négative. C'est encore une fois donner raison à Sun Tzu, qui ne connaissait pas cette sorte d'agents.

Jean MAFART

B.

BRUNET, Jean-Paul, *La Police de l'ombre*, Paris, Seuil, 1990.

DULLES, Allen, *La Technique du renseignement*, Paris, Robert Laffont, 1964.

JENSEN, Richard Bach, *The Battle Against Anarchist Terrorism. An International History, 1878-1934*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

V.

Couverture ; Espionnage ; Légende ; MICE ; Officier.

Algérie

Les services secrets algériens, habituellement désignés sous leurs appellations historiques de Sécurité militaire (SM) ou de Département de la recherche et de la sécurité (DRS), ne forment pas une agence de renseignement comme les autres. Ils constituent, en réalité, l'un des rouages essentiels du système politique et économique de l'Algérie indépendante, à tel point que certains observateurs n'hésitent pas à parler de l'« État-DRS » ou de l'« État-SM » pour qualifier l'intrication profonde qui caractérise les relations entre l'appareil gouvernemental, la vie économique et les services. « La Sécurité militaire, résume le journaliste et écrivain Mohamed Sifaoui, représente un organe vital du régime. Elle est à la fois sa matière grise, son bras armé, son garde du corps et son chargé des sales besognes. »

Ce rôle de « matière grise », ou plutôt de « moelle épinière » pour citer Houari Boumediene, est directement le fruit de l'Histoire. L'Algérie est, en effet, l'un des rares pays au monde à s'être doté d'un outil de renseignement avant même de disposer d'un État. Les services algériens naissent au cours de la lutte pour l'indépendance, sous la forme d'un « ministère pour l'Armement et les Liaisons générales », ou MALG. Ils jouent un rôle décisif dans la conquête de la souveraineté nationale, et leur premier chef, le légendaire et mystérieux Abdelhafid Boussouf, forme l'essentiel des dirigeants de l'Algérie indépendante. Les services acquièrent ainsi une légitimité historique qui les place d'emblée au cœur du jeu politique. Depuis 1962, ils forment avec la présidence de la République et l'état-major de l'armée un triumvirat informel sur lequel repose le régime. De fait, les services et leur chef du

moment sont invariablement présents à toutes les dates décisives de l'histoire algérienne : en 1965, à l'occasion du renversement d'Ahmed Ben Bella ; deux ans plus tard, en 1967, lors du coup d'État manqué de Tahar Zbiri ; en 1978, quand il faut trouver en urgence un successeur à Houari Boumediene, soudainement décédé ; en janvier 1992, pour remplacer Chadli Bendjedid à la tête de l'État et stopper le processus électoral qui menace de porter les islamistes au pouvoir ; en 1999, lorsqu'il s'agit de désigner un candidat de consensus pour prendre la suite de Liamine Zeroual ; en 2004, pour écarter le Premier ministre Ali Benflis de la course à la présidence. Dans le système, le poids des services est progressivement devenu si important que l'avant-dernier chef du DRS, le célèbre général-major Mohamed « Toufik » Mediene, a reçu le surnom de *Reb Dzayer*, le « dieu de l'Algérie » : pendant longtemps, absolument rien dans le pays ne pouvait se décider sans son assentiment ou ses directives.

Centre nerveux du régime, les services sont aussi, pour poursuivre avec l'énumération de Mohamed Sifaoui, son « bras armé ». Bras très bien armé, en fait. Historiquement formés au contact du BND ouest-allemand, du Moukhabarat égyptien et du KGB, les services algériens bénéficient de moyens colossaux : on les dit forts d'une centaine de milliers d'hommes, avec un budget d'environ 2 milliards d'euros, soit un cinquième de celui de l'armée. Ils ont longtemps cumulé les responsabilités de renseignement militaire, renseignement extérieur, renseignement intérieur, contre-espionnage, lutte antiterroriste et lutte contre la corruption. Les officiers de renseignement disposent de très larges pouvoirs, y compris judiciaires, qui leur permettent de diligenter des enquêtes, de procéder à des interpellations, à des gardes à vue et à des interrogatoires. Les services étendent leurs tentacules à toutes les sphères de la société. Par exemple, un agent est détaché dans chacun des organes de presse, où il est chargé de contrôler la ligne éditoriale.

De même, chaque fonctionnaire, chaque magistrat, chaque responsable d'entreprise publique doit, pour exercer son activité professionnelle, recevoir une habilitation des services. Dans le domaine économique, le DRS est un intermédiaire obligé et aucun dossier ne se débloque sans son aval.

Cette formidable puissance de feu est utilisée pour promouvoir les intérêts du régime. Avec efficacité, les services assument donc leur rôle de « gardes du corps ». Ils ont fréquemment été appelés en appui à la politique étrangère, fondée depuis l'indépendance sur les principes de souveraineté territoriale, de nationalisme économique, de non-alignement et de soutien à la décolonisation. Au tournant des années 1970, la SM a contribué activement à la nationalisation des hydrocarbures algériens : d'une part, en s'assurant discrètement du soutien américain ; d'autre part, en organisant l'espionnage des autorités françaises. De manière constante, les services ont apporté une assistance technique et financière à toutes les espèces de mouvements de libération nationale, par exemple à l'ETA et au FLNC. Ils ont été présents dans toutes les crises régionales, en soutien de l'Égypte contre Israël, ou en aide au Front Polisario contre le Maroc. Les services jouent également un rôle crucial en matière de sécurité intérieure, comme en témoigne leur action durant la décennie noire. À l'époque, ce sont deux directions du DRS – la Direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA), dirigée par le général Kamel Abderrahmane, et la Direction du contre-espionnage (DCE), placée sous l'autorité du très influent Smaïn « Smaïl » Lamari – qui, aux côtés de l'Armée nationale populaire, ont assumé l'essentiel des missions de lutte antiterroriste.

Pour assurer la préservation du système, les services algériens n'ont jamais reculé devant les « sales besognes ». Certes, on leur prête beaucoup, car ils demeurent une institution mal connue, où règne une culture ombrageuse – voire paranoïaque – du secret. Néanmoins, la

liste de leurs turpitudes avérées est terrifiante. Ils sont passés maîtres en manipulations de tous ordres : « arrangements » électoraux, intimidations, campagnes de désinformation, provocations politiques… En 1976, la SM encourage en sous-main le mouvement de révolte kabyle, pour mieux le neutraliser ensuite. De manière analogue, en octobre 1988, les services coordonnent l'opération « Potemkine » destinée, en suscitant une agitation sociale, à conforter l'assise du président Chadli Bendjedid. De manière plus radicale, ils ont régulièrement procédé à l'élimination physique des opposants, comme Mohamed Khider, l'ancien trésorier du FLN abattu en février 1967 à Madrid, Krim Belkacem, figure historique de l'insurrection du 1er novembre 1954, étranglé avec sa cravate en octobre 1970 à Francfort, ou encore l'avocat franco-algérien Ali Mecili, exécuté de trois balles dans la tête en avril 1987, boulevard Saint-Michel à Paris. Il est également vraisemblable que le DRS soit impliqué dans le meurtre du président Mohamed Boudiaf le 29 juin 1992 à Annaba. Avec la décennie noire, les services sont suspectés d'avoir organisé la manipulation de certains groupes jihadistes et même d'avoir combiné des opérations terroristes. Par exemple, leur implication dans l'enlèvement puis l'assassinat, en 1994, des moines de Tibhirine est souvent évoquée. Toutefois, il est maintenant clairement établi que les services ne sont nullement responsables des atrocités commises par les groupes radicaux.

Mais aujourd'hui, le « chargé des sales besognes » est-il lui-même en passe d'être liquidé ? Ne serait-il pas, en raison de sa puissance et de son mode de fonctionnement somme toute très archaïque, devenu un *poids* aux yeux du régime qu'il est censé protéger ? On peut, en effet, se le demander au regard des changements intervenus depuis plusieurs années au plus haut niveau des services. À la suite de la prise d'otages d'Ain-Amenas en janvier 2013, le président Abdelaziz Bouteflika

entame l'« effeuillage » méthodique des compétences du DRS : en septembre 2013, il dépouille les services de trois bureaux stratégiques, dissolvant le service central de police judiciaire et transférant au chef de l'état-major le contrôle du bureau de presse de l'armée et de la Direction centrale de la sécurité de l'armée ; l'année suivante, en octobre 2014, les agents détachés auprès des ministères sont rappelés et le service d'écoute téléphonique est placé sous le contrôle du ministère de la Justice ; en septembre 2015, après vingt-cinq ans passés à la tête du DRS, Mohamed « Toufik » Mediene est mis à la retraite et remplacé par Othman « Bachir » Tartag, un vétéran du combat contre les groupes islamistes ; enfin, en janvier 2016, le DRS change de nom pour prendre celui de « Département de surveillance et de sécurité », ou DSS, regroupant une direction chargée de la sécurité extérieure, une direction de la sécurité intérieure et une direction technique. Selon les éléments de langage officiels, l'objectif de ces grandes manœuvres est de professionnaliser l'armée et de recentrer les services sur leur cœur de métier, en particulier sur la lutte antiterroriste. On ne peut cependant s'empêcher d'y déceler un rééquilibrage des pouvoirs au sein du « triumvirat » qui continue de gouverner l'Algérie. Annonce-t-il une évolution du système dans son ensemble ?

Clément TIBÈRE

B.

SIFAOUI, Mohamed, *Histoire secrète de l'Algérie indépendante : l'État-DRS*, Paris, Nouveau Monde, 2014.

STORA, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie. 1954-1962*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.

STORA, Benjamin, *Histoire de l'Algérie indépendante*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1994.

V.

Allemagne ; Libye ; Maroc ; Tunisie.

Allemagne

« *Die Nachrichtendienst ist ein Herrendienst* » (« Le métier du renseignement est un métier de seigneur »). Les services secrets allemands n'ont pas toujours été à la hauteur de cette orgueilleuse maxime, sans doute parce qu'ils ont été bousculés, tout au long des cent cinquante dernières années, par les fureurs d'une histoire nationale particulièrement éprouvante. Certes, ils ont produit de grands princes qui figurent parmi les plus célèbres légendes de l'espionnage. Mais, hélas, ils ont aussi compté dans leurs rangs de petits hobereaux sans le moindre talent et, parfois, de bien tristes sires.

Celle qui est encore – mais plus pour longtemps – la Prusse est l'un des tout premiers États à se doter d'une entité administrative bien identifiée chargée de la collecte du renseignement et, surtout, à en employer les ressources à l'appui de sa stratégie politique. L'initiative en revient au chancelier Otto von Bismarck qui, en 1866, crée le *Nachrichtenbüro*, ou Bureau du renseignement, confié à Wilhelm Stieber, un ancien avocat devenu membre de la police politique de Berlin. La mission assignée au nouveau service consiste à préparer le terrain pour les troupes prussiennes dans leurs opérations contre l'Autriche-Hongrie en 1866, puis contre la France en 1870. Stieber s'y attelle en combinant recherche du renseignement purement militaire et actions secrètes d'influence. Après la chute de Napoléon III et la création du nouveau Reich, les attributions militaires du Nachrichtenbüro sont reprises par une section du grand état-major, l'*Abteilung IIIb,* qui concentre ses forces sur ses deux principaux ennemis : la Russie et la France. « Pendant plus de quarante ans,

l'espionnage allemand a inondé la France d'indicateurs à sa solde, relèvent Jean-Pierre Faure et Geoffroy d'Aumale ; on estime à 10 000 le nombre de garçons de café, d'employés des wagons-lits, de voyageurs de commerce ou de jeunes femmes régulièrement ou occasionnellement appointés pour fournir des informations. »

À l'aube du premier conflit mondial, le « IIIb » est en ordre de bataille. Comme en 1870, il dispose d'une somme considérable de données tactiques et logistiques destinées à faciliter l'avancée des troupes d'invasion. Il est également responsable des opérations d'influence, de censure et de relations avec la presse. Il peut, en outre, compter sur un nouveau chef, le lieutenant-colonel Walter Nicolaï, réputé compétent. Cependant, lors des premières semaines d'engagement, les services allemands semblent s'essouffler, ne parvenant pas, par exemple, à détecter la contre-offensive française qui se prépare sur la Marne. Ils apparaissent également en nette infériorité sur le plan technique, qu'il s'agisse d'observation aérienne photographique ou d'interception. Ces lacunes sont partiellement corrigées au fil des mois : Nicolaï améliore sensiblement la collecte des informations sur le champ de bataille et réorganise la formation de ses cadres ; en 1916, un service des écoutes, l'*Abhorchdienst*, est enfin créé.

Après l'armistice, le traité de Versailles contraint l'Allemagne à limiter le format de son armée à 100 000 hommes. La république de Weimar est également supposée démanteler entièrement ses services secrets. Elle n'en fait rien : dès 1920, elle reconstitue, plus ou moins clandestinement, ses capacités de renseignement. Les cadres de l'ancien *Abteilung IIIb* se regroupent pour former le noyau de la future *Abwehr*, en français « Défense ». La nouvelle structure est repérée par les SR britanniques et français en 1925. Parallèlement, chaque arme de la Reichswehr se dote d'un service d'écoute, tandis que le ministère des Affaires étrangères ouvre un bureau de cryptanalyse : le *Referat I Z*, ou

Pers Z. Lorsque Adolf Hitler arrive au pouvoir en 1933, le paysage s'étoffe avec deux autres structures dépendant de l'appareil policier nazi. La première est le service de renseignement et de police politique de la SS : le *Sicherheitsdienst* – littéralement « Service de sécurité », en abrégé SD –, créé en 1931 par Reinhard Heydrich. La seconde est un organisme d'écoutes téléphoniques : la *Forschungsamt des Reichsluftfahrt Ministeriums*, ou FA, qui dépend directement d'Hermann Göring, le ministre de l'Air. En 1939, le SD fusionne avec la Gestapo – *Geheime Staatspolizei*, la « police secrète d'État » – et la police criminelle au sein de l'Office central de la sécurité du Reich – *Reichssicherheitshauptamt*, ou RSHA –, dont Heydrich prend la tête. Ce véritable « ministère de la terreur » concentre toutes les missions de sécurité intérieure et de lutte contre la subversion, mais ne parvient cependant pas à prendre le contrôle du FA, qui reste jusqu'à la fin de la guerre entre les mains de Göring. De son côté, l'Abwehr, dirigée depuis 1935 par l'amiral Wilhelm Canaris, est intégrée à l'état-major général – *Oberkommando der Wehrmacht*, ou OKW –, au sein duquel elle a la responsabilité du renseignement extérieur et du contre-espionnage. À l'état-major de l'armée de terre – *Oberkommando des Heeres*, ou OKH – existent deux autres structures : les *Fremde Heere Ost* et *West* – FHO et FHW –, Sections des armées étrangères de l'Est et de l'Ouest, chargées du renseignement militaire opérationnel et, respectivement, commandées par le général-major Reinhard Gehlen et par le colonel Alexis von Roenne.

Les services secrets du IIIe Reich ont acquis une triste réputation. D'une manière ou d'une autre, ils ont tous contribué à asseoir la machine de domination nazie. Plusieurs d'entre eux ont pris une part zélée aux atrocités commises par le régime, avec au tout premier chef la Gestapo et le SD, qui ont été considérés en 1946 par la tribunal de Nuremberg comme des « organisations criminelles ». Indéniablement,

leur activité policière a été d’une redoutable efficacité – par exemple, la Gestapo « tenait » toute la France occupée avec 3 000 agents à peine et on estime qu’un tiers des réseaux de la Résistance étaient infiltrés. Toutefois, le bilan des différents services en matière d’espionnage est plus contrasté. L’Abwehr obtient quelques succès en Espagne, en France ou face à l’Angleterre, avec des « jeux radio » réussis, mais elle s’avère incapable de déceler la compromission des machines à chiffrer Enigma. Elle n’anticipe pas davantage les débarquements alliés en Italie, en Provence ou en Normandie. Sur le front de l’Est, la FHO se montre nettement plus performante et constitue une expertise unique sur le monde soviétique. Le SD s’apparente quant à lui surtout à un organe de police : grâce à des méthodes barbares, il excelle dans la répression des mouvements de résistance ou d’opposition, mais il n’a jamais pratiqué le « grand jeu » qu’à coups d’intoxications ou de provocations, la plus célèbre demeurant l’« opération Himmler », le faux incident de frontière avec la Pologne qui a servi de prétexte à l’offensive allemande de septembre 1939.

Dès la fin du second conflit mondial commence l’affrontement Est-Ouest. L’Allemagne, coupée en deux, en constitue rapidement l’un des épicentres. À l’Ouest, les Américains s’appuient sur Reinhard Gehlen ainsi que sur quelques éléments de la FHO et de l’Abwehr pour constituer dès 1946 un embryon de service secret, principalement tourné vers le monde soviétique qu’ils connaissent très mal. Progressivement, l’« organisation Gehlen », ou « Org », parvient à s’imposer dans le paysage institutionnel. Et, en 1956, elle devient officiellement, sous le nom de *Bundesnachrichtendienst* – Service de renseignement fédéral, ou BND –, le service de renseignement extérieur de la République fédérale d’Allemagne, dont elle constitue l’un des tout premiers instruments de souveraineté. La même année, le régime de Bonn crée un service de renseignement intérieur : le Bureau

fédéral de protection de la Constitution – *Bundesamt für Verfassungschütz*, ou BfV –, ainsi que des structures de renseignement et d'écoute militaires, qui changeront plusieurs fois de périmètre et d'appellation au fil des ans. De manière semblable, dans leur zone d'occupation, les Soviétiques mettent sur pied de puissants organes de sécurité, bientôt centralisés au sein du ministère de la Sécurité de l'État, le *Ministerium für Staatsicherheit*, connu sous l'abréviation de *Stasi*, confié en 1958 à Erich Mielke, un militant communiste qui s'est illustré dans les années 1930 par le meurtre de deux policiers à Berlin. De cet organisme dépendent une sécurité intérieure et une police politique de sinistre réputation, ainsi qu'un service de renseignement extérieur : l'Administration centrale de la reconnaissance – *Hauptverwaltung Aufklärung*, ou HvA –, dirigée à partir de 1957 par Markus Wolf. L'édifice est complété, comme à l'Ouest, par un renseignement militaire : le *Verwaltung für Koordination*, ou VfK, en français « Administration de la coordination ».

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, les services secrets de l'Allemagne de l'Est déploient une activité sans répit. Au plan intérieur, la Stasi enserre tout le pays dans un système de surveillance tentaculaire où, pour reprendre les mots de Roger Faligot et Rémi Kauffer, « le mari trahit la femme, la maîtresse surveille son amant, le frère dénonce la sœur ». Le ministre de l'Intérieur, le patibulaire Erich Mielke, ne proclame-t-il pas à qui veut l'entendre que « chaque citoyen est un risque potentiel pour la sécurité de l'État » ? Au total, pendant plus de quarante ans, 180 kilomètres linéaires de dossiers personnels sont accumulés, 6 millions d'individus sont fichés, soit près d'un tiers de la population d'Allemagne de l'Est. On estime qu'à son apogée la Stasi s'est appuyée sur des services d'interception – la Direction principale 3 – forts de 6 000 membres ainsi que sur un réseau de 180 000 « collaborateurs non officiels » – les *Inoffizielle Mitarbeiter*, ou

IM –, soit, rapporté au nombre d'habitants, vingt fois plus que n'en a jamais compté la Gestapo. Formidable machine à réprimer, la Stasi est aussi dotée d'excellentes capacités de renseignement extérieur, chacun s'accordant à dire que la HvA de Markus Wolf forme l'un des meilleurs services d'espionnage au monde, « un grand service dans un petit pays » comme on aime à le souligner au KGB. Les Allemands de l'Est sont très actifs dans le tiers-monde, où ils fournissent de nombreuses prestations d'assistance technique, à Cuba, en Afrique ou au Moyen-Orient. Ils apportent également un important soutien financier et logistique à plusieurs mouvements terroristes – au nombre desquels figure en bonne place la Fraction armée rouge – qu'ils n'hésitent jamais à téléguider pour effectuer leurs sales besognes. Surtout, ils s'imposent comme des spécialistes reconnus en matière d'infiltration. La RFA, ce frère ennemi qu'ils connaissent intimement, est leur cible privilégiée : la HvA, dit-on, y entretient un millier de taupes, à tous les niveaux de l'administration, des médias, des entreprises ou des services secrets. Parmi les opérations les plus célèbres de la centrale est-allemande, on peut citer le recrutement du chef du contre-espionnage soviétique au BND, Heinz Felfe, démasqué en 1961, celui de son homologue au BfV, Hans Tiegde, qui prend la fuite à Berlin-Est en 1985, ou encore celui du secrétaire particulier du chancelier Willy Brandt, Günter Guillaume, confondu en 1974. Certains agents ne seront découverts qu'après la réunification, à l'instar de Gabrielle Gast, une analyste du BND recrutée vingt ans plus tôt alors que, jeune étudiante, elle effectuait un voyage à Berlin-Est.

La récurrence et l'ampleur de ces pénétrations compliquent singulièrement la tâche des services ouest-allemands. Si, dans les dix années qui suivent la guerre, ils remportent de beaux succès dans le monde soviétique, leurs performances s'essoufflent vite. Par exemple, en 1961, ils ne sont pas en mesure de détecter les préparatifs de la

construction du mur de Berlin. Indépendamment de la qualité de leur travail sur le bloc de l'Est, ils pâtissent d'une image publique peu reluisante et passent volontiers pour un repaire d'anciens nazis. La rumeur n'est, hélas, pas totalement infondée, car au sortir de la guerre Gehlen, surnommé le « Général gris », a recruté massivement parmi les ex-membres du RSHA, qui représentaient, au milieu des années 1950, 25 % des effectifs de l'Org. Un nettoyage complet des cadres est effectué entre 1963 et 1965, après l'affaire Felfe, mais le mal est durablement fait dans l'opinion publique allemande.

En dépit de ces difficultés, le bilan des services ouest-allemands durant la guerre froide est loin d'être négatif. Ils contribuent à repositionner la RFA au Moyen-Orient et au Maghreb, en soutenant tout à tour, dans un difficile numéro d'équilibriste, Israël d'un côté et les pays arabes de l'autre. Dès la fin des années 1950, ils se rapprochent du Mossad, considéré par Gehlen comme un allié objectif dans le combat anticommuniste. Un accord secret prévoyant la livraison annuelle de matériel militaire est même signé. Dans le même temps, le BND apporte son aide au régime de Nasser en Égypte pour l'acquisition de capacités balistiques, de même qu'il assure un soutien discret au FLN dès le début de la guerre d'Algérie. Dans leur *Histoire mondiale de l'espionnage*, Roger Faligot et Rémi Kauffer révèlent ainsi, documents à l'appui, que la centrale ouest-allemande est allée jusqu'à expertiser, en 1960, un plan du FLN destiné à priver Paris d'eau potable. Malgré tout, leurs bons rapports avec les pays arabes n'auront pas suffi à empêcher certains fiascos, comme l'attentat de 1972 contre les athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich.

Cela étant, la plus belle victoire des services secrets ouest-allemands est politique. Cette victoire est acquise, en réalité, dès 1946, à la création de l'Org. À sa manière, cet événement participe à la stratégie globale de *containment* imaginée par les Occidentaux. Elle

confirme que l'expansion communiste s'arrête une bonne fois pour toutes à Berlin : « L'organisation Gehlen a joué – explique Constantin Melnik – un rôle historique majeur en fournissant une assistance plus politique et morale que militaire et de renseignement à l'Allemagne occupée par les alliés occidentaux, démontrant à une population apeurée que les Américains ne la livreraient pas à un communisme qui, grâce à la terrifiante Armée rouge, s'était emparé de l'Europe centrale. » Rétrospectivement, les impressionnants succès des services de Markus Wolf, aussi brillants qu'ils aient pu être, apparaissent donc comme cruellement vains, quand bien même ils ont largement contribué à retarder la chute du bloc communiste.

Leur tableau de chasse est emporté, avec tout le système sécuritaire est-allemand, lors de la chute du mur de Berlin et le démantèlement de la RDA. Les dirigeants de la Stasi et de la HvA passent en jugement. Les archives des services sont, quant à elles, transmises à leurs homologues de l'Ouest. Rendues accessibles au public, elles continuent de cracher périodiquement leurs doses de venin.

Aujourd'hui, la communauté allemande du renseignement se stabilise autour du triptyque mis en place du temps de la RFA : BND, BfV et renseignement militaire. Comme en 1956, le BND a la responsabilité de la recherche et de l'exploitation du renseignement d'origine humaine et technique, civile et militaire, à l'extérieur du territoire national. En 2016, le BND disposait d'un budget de 723,8 millions d'euros et de quelque 6 500 agents, dont les trois quarts sont aujourd'hui regroupés dans une nouvelle centrale à Berlin. Seules les directions techniques occupent encore les locaux historiques de l'Org, à Pullach en Bavière. À la fin des années 2000, le BND s'est engagé dans une profonde réforme axée sur une simplification de son appareil directionnel, le rapprochement progressif des fonctions d'analyse et de recherche, et la restructuration du renseignement

technique. Il comprend actuellement douze directions, une treizième, consacrée aux opérations liées au déménagement, devant disparaître. Sa taille et son caractère intégré le rendent comparable à la DGSE, à ceci près qu'il ne dispose pas de direction des opérations ni de l'équivalent d'un service action. Toutefois, il remplit presque toutes les missions dévolues en France à la Direction du renseignement militaire.

De taille plus modeste – en 2016, 2 900 agents et 260,5 millions d'euros de budget –, le BfV est tourné vers les activités de contre-espionnage, de contre-prolifération, de lutte antiterroriste ainsi que de lutte contre les extrémistes de gauche et de droite. Il est placé sous l'autorité du ministère fédéral de l'Intérieur. La centrale du BfV est implantée dans la banlieue de Cologne depuis 1989, avec également une importante antenne berlinoise. Dans chacun des seize *Länder*, il s'appuie sur des Bureaux pour la protection de la Constitution – les *Landesämter für Verfassungsschutz*, ou LfV –, qui néanmoins demeurent des entités indépendantes. Le BfV et les LfV ne sont pas des services de police et ne disposent pas de compétences judiciaires.

Petit dernier, le Service de contre-espionnage militaire – le *Militärischer Abschirmdienst*, ou MAD – est chargé de la protection et de la sécurité des armées, en particulier lors des engagements extérieurs de la Bundeswehr. Il dépend du ministère de la Défense. Le MAD dispose actuellement de quatorze antennes régionales en Allemagne. Ses effectifs ont diminué à partir de 2012, pour se stabiliser autour de 1 100 agents environ. Son budget est de l'ordre de 75 millions d'euros.

Ces trois structures sont coordonnées et supervisées par le secrétaire d'État chargé des Services de renseignement à la chancellerie fédérale, lequel élabore un plan d'action précisant par ordre de priorité les pays et les thématiques d'intérêt. Leurs activités sont contrôlées par un « comité de confiance » du Bundestag – contrôle du budget –, par la

Cour fédérale des comptes – contrôle de l'organisation et des coûts engendrés par les opérations – ainsi que par la commission dite « G10 » – contrôle des interceptions.

En dépit de cet encadrement rigoureux, l'activité des services secrets demeure, dans l'opinion publique allemande, un sujet particulièrement urticant, sans doute plus que dans le reste de l'Europe. Est-ce la conséquence d'une expérience historique particulièrement agitée ? Pas seulement : depuis une quinzaine d'années, d'effrayants scandales ont gravement entamé la crédibilité du renseignement allemand, à un point tel, d'ailleurs, que le BND a fait de l'amélioration de son image auprès du public l'une des thématiques de son dernier plan d'action. Commençons par le plus extravagant, mais aussi le plus grave : en 2000, le BND se laisse abuser par l'un de ses indicateurs, un ingénieur chimiste du nom de Rafid Ahmed Alwan al-Janabi, alias Curveball, qui affirme avoir travaillé, à Bagdad, au profit d'un programme d'armes biologiques. L'homme est prolixe : il donne même une description très réaliste de prétendus laboratoires bactériologiques mobiles. En 2003, ces renseignements imaginaires, entre-temps communiqués à la CIA, font partie des trois arguments brandis à la tribune de l'ONU par le secrétaire d'État américain Colin Powell pour justifier une intervention militaire en Irak. Six ans plus tard, en septembre 2009, à la suite d'une opération ratée de la Bundeswehr à Kunduz en Afghanistan, la centrale allemande est mise en cause pour avoir voulu masquer l'ampleur de la bavure, au cours de laquelle 142 personnes ont trouvé la mort. En 2012, c'est au tour du BfV et du MAD d'être sur la sellette lorsque sont révélés les liens qu'entretiennent les deux agences avec le mouvement néonazi NSU, responsable de dix assassinats à caractère raciste entre 2000 et 2007. De vieux démons se réveillent : le président du BfV, Heinz Fromm, ainsi que les chefs de quatre LfV sont acculés à la démission. Enfin, à

partir de 2013, éclatent plusieurs affaires relatives aux activités de la NSA en Allemagne. En 2013, une série de documents publiés par Edward Snowden met au jour l'étendue insoupçonnée de la coopération technique germano-américaine et détaille les agissements secrets de la NSA sur le sol allemand. Deux ans plus tard, en avril 2015, le *Spiegel* puis la *Süddeutsche Zeitung* révèlent qu'entre 2002 et 2013 le BND a espionné pour le compte de la NSA plusieurs dirigeants européens, ainsi que des entreprises de défense, dont Airbus. Plus exactement, les services allemands ont communiqué à leur partenaire, au milieu de plusieurs millions d'échanges techniques censés relever de l'antiterrorisme, des renseignements d'ordre politique et économique. Le BND a-t-il réellement perçu ce qui se passait ? Si oui, le gouvernement allemand en était-il informé ? Toujours est-il que la polémique, en Allemagne mais également en Europe, est violente. Après un an de travail et de tractations, le gouvernement fédéral a annoncé, en juin 2016, la mise en place d'un nouvel échelon de contrôle des activités de renseignement. Il s'agit d'une commission composée de trois magistrats chargés d'examiner, sur signalement de la chancellerie, les opérations les plus sensibles des services.

En Allemagne, les « seigneurs de l'espionnage » ont la laisse de plus en plus courte.

Clément TIBÈRE

B.

ANDREW, Christopher, *Le KGB contre l'Ouest*, Paris, Fayard, 2000.

AUMALE, Geoffroy d' et FAURE, Jean-Pierre, *Guide de l'espionnage et du contre-espionnage. Histoire et Techniques*, Paris, Le Cherche-Midi, 1998.

CAVE BROWN, Anthony, *La Guerre secrète* (2 tomes), Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2012.

DAUN, Anna, « Germany », *in* DOVES, Robert, *et al.*, *Routledge Companion to Intelligence Studies*, Londres et New York, Routledge, 2014.
FALIGOT, Roger et KAUFFER, Rémi, *Les Maîtres espions. Histoire mondiale du renseignement* (2 tomes), Paris, Robert Laffont, 1994.
GEHLEN, Reinhard, *L'Organisation Gehlen*, Paris, Fayard, 1972.
KERJEAN, Éric, *Canaris. Le maître espion de Hitler*, Paris, Perrin, 2012.
MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.
MUELLER, Michael et SCHMIDT-EENBOOM, Erich, *Histoire des services secrets allemands*, Paris, Nouveau Monde, 2009.
PESNOT, Patrick et Monsieur X, *Les Grands Espions du XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2011.
PESNOT, Patrick et Monsieur X, *Les Espions russes. De Staline à Poutine*, Paris, Nouveau Monde, 2011.
ROSENZWEIG, Luc et LE FORESTIER, Yacine, *Parfaits espions. Les grands secrets de Berlin-Est*, Monaco, Éditions du Rocher, 2007.
WOLF, Markus et NAJMAN, Henri, *L'Œil de Berlin*, Paris, Balland, 1992.

V.

Algérie ; Canaris, Wilhelm ; Enigma ; Fortitude (opération) ; Gehlen, Reinhard ; Heydrich, Reinhard ; Stieber, Wilhelm ; Wolf, Markus.

Alliance Base

« Alliance Base » désigne une cellule, longtemps restée secrète, de coopération entre la DGSE, la CIA et les services de quatre autres pays – l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni –, installée en France de 2002 à 2009, à l'École militaire ou aux Invalides, pour mener des opérations contre des membres d'Al-Qaïda hors de l'Afghanistan ou de l'Irak. Ces informations ont été révélées par Dana Priest dans le *Washington Post* en 2005. « Alliance Base » est la traduction littérale, en anglais, d'« Al-Qaïda ». Elle aurait été créée à la demande des Américains, dans le cadre des dispositifs mis en place après le 11 septembre 2001. La France et le patron de la DGSE à l'époque où ce projet a émergé, Jean-Claude Cousseran, y auraient été réticents, au motif que la coopération avec la CIA et les autres services alliés fonctionnait déjà très bien, sans qu'il soit nécessaire de se doter d'un nouveau dispositif. Pour éviter que la centrale américaine n'apparaisse comme dirigeant cette cellule – ce qui aurait froissé ses partenaires –, sa langue de travail serait le français et elle devait être dirigée par un général de la DGSE, Gérard Martinez. Alliance Base avait pour mission de localiser à l'étranger des terroristes, de suivre leurs déplacements et de mener contre eux des opérations pouvant prendre plusieurs formes : les espionner, les arrêter pour les traduire devant la justice ou, selon des journalistes, les neutraliser.

D'après les confidences faites à la presse par des responsables américains, Alliance Base aurait été très efficace, grâce à la qualité exceptionnelle des relations entre la DGSE et la CIA, et parce qu'elle avait pour vocation, outre le partage du renseignement, de préparer

des opérations. Sa création aurait pourtant suscité des oppositions, notamment de la part du centre antiterroriste de la CIA, qui n'acceptait pas de perdre une partie de ses prérogatives. Les succès d'Alliance Base auraient également reposé sur la complémentarité de ses membres. Les Américains auraient financé le système, employé toute la puissance de leur renseignement technique, fait voler leurs drones armés pour la destruction de cibles. Les Français auraient apporté la qualité de leur renseignement de source humaine, leurs relations très étroites avec les services de certains pays arabes, la densité du maillage de surveillance des individus ou de groupes islamistes, et les lois antiterroristes qui prévoyaient une garde à vue prolongée jusqu'à 96 heures et caractérisaient un délit unique au monde : l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Ce dernier point est fondamental : ainsi, certaines opérations d'Alliance Base auraient, selon des journalistes, simplement consisté à faire venir en France des cibles qui pouvaient dès lors être neutralisées par la voie judiciaire. En effet, ces terroristes ont pu être condamnés et incarcérés, ce que ne permettaient pas les législations d'autres pays.

Un des succès reconnus d'Alliance Base a été l'arrestation de deux membres présumés d'Al-Qaïda : l'Allemand Christian Ganczarski, qui aurait eu en charge les télécommunications du groupe terroriste et aurait donc été proche de Ben Laden, et le Marocain Ahmed Mehdi, qui s'était formé au maniement des explosifs. Grâce à la collaboration des services saoudiens, Ganczarski, qui était familier de l'Arabie saoudite, avait pris un avion à Riyad, le 3 juin 2003, à destination de Charles-de-Gaulle, où il fut arrêté. Impliqué dans l'attentat du 11 avril 2002 contre la synagogue de la Ghriba, à Djerba, qui fit vingt et un morts, dont deux Français, il a été condamné à dix-huit ans de prison le 5 février 2009 par la cour d'assises spéciale de Paris. Selon les services allemands, Mehdi, qui entretenait des liens avec Ganczarski, préparait

un attentat à la Réunion. Lors d'une escale à Paris, le 1er juin 2003, en route pour la Réunion, il fut arrêté lui aussi.

Alliance Base a été dissoute en 2009 pour des raisons inconnues. Selon certains commentateurs, des différends au sein de la communauté américaine du renseignement et entre elle et le président Obama auraient eu pour conséquence la démission du DNI, l'amiral Dennis Blair, et la fermeture de la structure.

Gorka INCHAURRAGA

B.
LECLUYSE, Éric, « "Alliance Base" existe bien », lexpress.fr, 12 septembre 2006.
PRIEST, Dana, « Help From France Key In Covert Operations », *Washington Post*, 3 juin 2005.
SERVENAY, David, « Terrorisme : pourquoi Alliance Base a fermé à Paris », rue89.nouvelobs.com, 24 mai 2010.

V.
États-Unis ; Terrorisme.

Ames, Aldrich

Le FBI connut une double satisfaction, le 24 février 1994, lorsqu'il arrêta Aldrich Hazen Ames au terme d'une enquête ouverte en mai 1993, après avoir reçu des informations sur le train de vie de sa famille, peu en rapport avec ses revenus. Le Bureau mit par là même hors d'état de nuire un agent soviétique, puis russe. Mais il porta un rude coup à l'autre grande centrale américaine, sa rivale de toujours, car Ames était, depuis trente et un ans, un agent de la CIA, tout comme sa seconde épouse, Rosario, une diplomate colombienne qui l'a secondé dans son entreprise de trahison. Toutefois, les sourires des agents spéciaux du FBI laissèrent bientôt la place à des grimaces lorsqu'ils s'aperçurent que la taupe la plus destructrice de l'histoire du renseignement américain avait sévi pendant au moins neuf ans. Aldrich Ames, qui plaida coupable, fut condamné le 28 avril 1994, deux mois après son arrestation, à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle. Rosario, quant à elle, écopa le 20 octobre 1994 de cinq ans de prison.

Ames, né le 16 juin 1941, fils d'un professeur d'université qui avait travaillé pour la CIA à partir de 1952, rêvait de devenir comme lui un espion. Il entra donc à la CIA en 1962, pour y occuper un poste subalterne avant d'être promu officier de renseignement en 1969, ce qui le conduisit à être affecté successivement à Ankara, New York, Mexico, puis à Rome à partir de l'été 1986. Sa première épouse, Nancy, était elle aussi officier de la CIA. Malgré un comportement peu compatible avec l'appartenance à une centrale de renseignement, et en dépit de compétences et d'un talent limités, il fit une carrière

inespérée, en étant propulsé, à partir de 1983, date de son retour du Mexique, à la tête de différents services de la centrale chargés des pays de l'Est, y compris au sein du département du contre-espionnage soviétique. Russophone accompli, spécialiste des services de renseignement de l'Est, il était affecté au sein de la division Europe de l'Est de la CIA lorsqu'il fit basculer sa vie en offrant ses services, le 16 avril 1985, à la *rezidentura* du KGB de Washington. Telle est, du moins, la version officielle. Pour d'autres, il aurait travaillé pour Moscou avant cette date, ayant probablement été recruté lors d'une de ses affectations à l'étranger. Il est vrai que l'improbable promotion dont il a bénéficié, à son retour de Mexico, pourrait s'expliquer par de subits et inattendus succès de sa part en matière de chasse aux espions communistes. Le KGB lui aurait ainsi livré des informations considérées comme mineures par la centrale moscovite, pour favoriser sa carrière une fois rentré à Langley. Cette hypothèse, réaliste, plaide en faveur d'un recrutement antérieur à 1985.

Ames a livré un nombre considérable d'informations, au KGB puis au SVR, sur des sources humaines de la CIA et du FBI, parmi lesquelles beaucoup d'officiers supérieurs du KGB et du GRU, dont plusieurs seront exécutés par Moscou. Il a également communiqué des secrets sur les opérations techniques du renseignement américain visant l'Union soviétique. Selon la CIA, au moins cent de ses opérations auraient été compromises par son agent double. Ames était motivé par l'argent. Toujours d'après la CIA, il aurait reçu, durant les neuf années de sa trahison, 2,5 millions de dollars, dont 2,1 millions que le KGB conservait pour lui dans une banque à Moscou. D'autres sources font état de plus de 4,5 millions de dollars.

D'après le site internet de la CIA, une enquête interne fut ouverte en septembre 1986 à la suite de la perte de nombreuses sources importantes de l'agence sur l'adversaire soviétique. Celle-ci fut confiée

à la très expérimentée Jeanne Vertefeuille, spécialiste de l’URSS, laquelle déduisit de ses investigations que trois causes pouvaient être à l’origine des fuites : l’interception des communications de la CIA par le KGB ; un accès, selon des modalités non définies, à des documents de la CIA ; la présence d’une taupe dans le service – seule hypothèse retenue à partir de 1991. Une liste de 190 noms d’agents ayant eu accès aux informations concernées fut dressée, puis réduite à 28 avant de se concentrer sur le seul Ames. Telle est la version officielle. Pour d’aucuns, c’est un agent du SVR travaillant pour les Américains qui l’aurait dénoncé en 1993. Il est, en outre, remarquable que les sites internet de la CIA et du FBI consacrent une page à Ames. Leur approche est la même : fournir une histoire officielle, à laquelle chacun puisse se référer, à l’un des pires traumatismes de la communauté américaine du renseignement.

Une des questions que pose l’affaire Ames est celle de l’efficacité du contre-espionnage américain, dont la responsabilité incombait en l’espèce autant à la CIA, qui doit s’assurer régulièrement de la loyauté de ses employés, qu’au FBI, dont c’est une des missions essentielles. Question d’autant plus troublante que Ames n’a jamais fait preuve d’un excès de prudence – il a sonné à la porte de l’ambassade soviétique à Washington le 16 avril 1985 –, qu’il étalait au grand jour son train de vie, qu’il a eu par moments des dettes de jeu, qu’il a violé à plusieurs reprises les règles de sécurité et qu’il avait un penchant prononcé pour l’alcool, comme son père. Excellent connaisseur du contre-espionnage américain, Ames a indiqué, lors de ses interrogatoires, qu’il n’avait craint ni le FBI ni la CIA, mais un transfuge russe qui le dénoncerait – ce qui fut sans doute la clé de son arrestation. Il est remarquable qu’à deux reprises, durant les neuf ans de sa duplicité, il ait passé avec succès l’épreuve du polygraphe, le détecteur de mensonges. La

révélation de sa trahison a conduit le directeur de la CIA de l'époque, James Woolsey, à démissionner le 5 janvier 1995.

Reste une thèse plus troublante que celle communément admise : Ames aurait été un leurre. Il aurait servi au KGB à dissimuler une taupe bien plus importante que lui. Cette super-taupe aurait, pendant un temps, protégé Ames des enquêtes internes de la CIA, puis bénéficié de son arrestation, qui aurait agi comme un coupe-circuit entre lui et les chasseurs de traîtres. Sans nul doute, Ames ne connaissait ni l'identité ni même l'existence de celui qui le protégeait à son insu. Les Américains auraient compris, à un moment donné de leurs investigations – mais avant ou après la neutralisation de Ames ? –, qu'une taupe d'une tout autre envergure que lui existait à la CIA. A-t-elle été démasquée, mise hors jeu discrètement, puisqu'il n'y a pas eu d'autres procès ? Le mystère demeure. Si le directeur de la CIA a dû démissionner, il a eu le temps de sanctionner onze cadres supérieurs. Les trois les plus sévèrement punis ont été Frank Anderson, qui était chef de la division Proche-Orient à la direction des opérations de 1991 à 1994, John McGaffney, directeur adjoint des opérations, et Milton Bearden, chef de poste à Bonn. D'après un article du *New York Times* du 13 octobre 1994, il a été reproché à McGaffney d'avoir envoyé Anderson en Allemagne, le 29 septembre 1994, remettre une décoration à Bearden. Or Bearden était le supérieur hiérarchique de Ames, en 1985, lorsqu'il a, ou aurait, contacté l'ambassade d'URSS à Washington. Il avait donc failli en ne se rendant pas compte de la duplicité de son subordonné.

L'affaire Ames offre une bonne synthèse de ce qu'est le monde du renseignement : le jeu du chat et de la souris, le royaume de la manipulation et de la désinformation, un univers de secrets qui fait naître des fantasmes, des légendes, et permet à chacun de forger sa propre version de la vérité. Ames a fait l'objet d'un téléfilm, *Aldrich*

Ames : Traitor Within, en 1998, aux États-Unis, sorti dans les salles de cinéma en France sous le titre de *Aldrich Ames, agent trouble*.

Jérôme POIROT

B.

WEIMER, Tim, *Two Senior CIA Officials Lose Jobs in Spy Case Fallout*, nytimes.com, 13 octobre 1994.

V.

Contre-espionnage ; États-Unis ; MICE ; Polygraphe ; Russie ; Taupe.

Analyste

Dans l’acception commune du mot, l’analyste est une personne qui procède à l’examen approfondi d’un domaine spécifique : on parle ainsi d’analystes financiers, économiques, informatiques, etc.

Dans le domaine du renseignement, l’analyste assure, quant à lui, le recueil, le traitement et l’exploitation d’informations pour produire du renseignement stratégique, tactique ou opérationnel en vue d’orienter l’action des services ou d’informer les différentes autorités de l’État. C’est à lui que revient, en effet, la tâche de recevoir les masses d’informations que lui font parvenir l’ensemble des capteurs. Il peut s’agir d’images, de données économiques ou bancaires, de relevés ou d’écoutes téléphoniques, de messages sur Internet ou encore de toute autre source de renseignement.

Ses activités principales se répartissent entre l’organisation du recueil d’informations selon un plan de recherche défini, la rédaction et la diffusion de rapports, d’études et d’analyses de risques destinés à orienter les enquêtes, le suivi des résultats opérationnels obtenus sur la base des renseignements transmis, l’organisation et l’animation des opérations, l’activation du réseau de correspondants et la réponse aux sollicitations des autres services de renseignement, nationaux et étrangers. L’analyste exerce donc essentiellement un travail de bureau : ce n’est ni un agent de terrain, ni un officier de police judiciaire.

Ce métier au cœur de l’activité des services suppose de grandes connaissances dans un domaine d’expertise ainsi que l’acquisition de savoir-faire liés au monde du renseignement, en particulier des moyens

de recueil dans le cadre de la recherche, des outils informatiques mis à disposition et de la méthodologie d'analyse.

À décrire la fonction sur le modèle d'une fiche de recrutement, on pourrait dire que son exercice implique rigueur et curiosité intellectuelle, deux qualités essentielles auxquelles s'ajoutent, comme pour beaucoup d'emplois, une aisance relationnelle certaine dans le cadre d'un travail en réseau, ainsi que la faculté d'être une force de proposition, le tout dans un environnement totalement soumis à l'événement. La réactivité est donc aussi une qualité majeure.

Le jugement, partie intégrante de toute analyse du renseignement, est ce à quoi les analystes recourent pour combler des lacunes dans leurs connaissances. Bien que l'objectif suprême de la collecte du renseignement soit une compréhension complète d'un sujet donné, cet objectif est rarement atteint dans la pratique. L'analyste travaille communément avec des données incomplètes, équivoques, et souvent contradictoires. La fonction de l'analyste du renseignement pourrait être décrite comme transcendant les limites de l'information incomplète par l'exercice de jugements étayés, laissant une part à l'incertitude.

Les portails internet des ministères français et, parfois de manière plus claire, ceux des services de renseignement publient en permanence des fiches de recrutement d'analystes. Les profils recherchés sont souvent ceux de personnes très diplômées, de niveau Bac+5 ou titulaires d'un doctorat, ayant une bonne maîtrise d'un domaine précis, en géopolitique ou dans le champ de connaissances plus techniques, comme les procédures douanières ou fiscales. Il peut s'agir, sans prétendre à l'exhaustivité, de diplômés en science politique, en sociologie, en géopolitique, en relations internationales, en criminologie.

Les analystes se recrutent parmi certains corps de fonctionnaires, essentiellement de la catégorie A, la plus élevée, et chez les officiers des armées. Mais, de plus en plus, ils sont embauchés sous forme contractuelle, pour une durée limitée, avec des profils correspondant à un très haut niveau d'études.

Au quotidien, l'analyste est à la frontière entre le renseignement humain, le renseignement technique et les sources ouvertes, qui permettent de donner un relief particulier à son travail et de fournir des éléments exploitables.

La production de notes de renseignement est ainsi le fruit d'un travail collaboratif permanent entre analystes, formés dès leur arrivée aux techniques d'exploitation. Mais, une fois qu'il a produit sa note, l'analyste doit passer la main : ne possédant pas tous les éléments d'appréciation, il s'efface devant le décideur. Il doit pouvoir résoudre la difficile équation énoncée par Jean-Yves Prax, spécialiste du *knowledge management* en entreprise, qui résume bien la problématique : « Délivrer l'information utile, là où on en a besoin, quand on en a besoin », et, si possible, sans qu'il ait été nécessaire d'en avoir fait la demande.

La formation aux techniques du renseignement des analystes, quel que soit leur parcours universitaire ou opérationnel, est essentielle. Sherman Kent aux États-Unis, initialement universitaire, ayant été amené à connaître les nécessités de l'espionnage pendant la Seconde Guerre mondiale, est l'un des premiers à avoir réfléchi au métier d'analyste. Il a contribué à mettre en place le dispositif initial de formation de ceux de la CIA, au point de donner son nom à l'école interne de l'Agence : la *Sherman Kent School for Intelligence Analysis*.

Le défi actuel consiste à former ces analystes dans un cadre entièrement renouvelé par l'apport des savoirs et des méthodes des sciences sociales. En France, l'Académie du renseignement est en cela

un outil important, qui paraît offrir un cadre propice à un apprentissage pluridisciplinaire.

L'analyste est devenu une figure fondamentale du renseignement. Moins romanesque que l'agent de terrain, suscitant bien moins de fantasmes, il est pourtant très certainement « le » rouage essentiel des services de ce début de XXIe siècle.

Olivier BRUN

B.

MARRIN, Stephen, *Improving intelligence Analysis*, Abingdon, Routledge, 2012.

V.

Capteur ; Cycle du renseignement ; Interprétation.

Angleton, James

Pour l'acharnement monomaniaque avec lequel il consacra tant d'années à la traque de la taupe soviétique, James Jesus Angleton fait penser à ces personnages du *Faucon maltais* qu'obsède la recherche d'une mystérieuse statuette : plus on croit toucher au but et plus l'objet de sa quête se dérobe. Chef du contre-espionnage à la CIA, Angleton n'a sans doute pas accumulé que des échecs. C'est pourtant bien sous cette image de paranoïaque, prisonnier d'une idée fixe, qu'il est entré dans la légende de l'espionnage et de la guerre froide : comme pour son ennemi Hoover, directeur du FBI, le nom d'Angleton semble n'avoir été retenu par la postérité que pour la faire ricaner. Dans son cas, c'est un peu injuste.

Né en 1917 dans l'Idaho, d'un ancien militaire et d'une mère mexicaine, James Jesus passa une partie de son adolescence à Milan, où Angleton père faisait des affaires. Envoyé en pension en Angleterre puis étudiant à Yale, il s'y adonna à la poésie – y compris en français – plus assidûment qu'à ses études. Lié avec plusieurs poètes d'avant-garde comme Ezra Pound, il participa à la création d'une importante revue littéraire, *Furioso*. De ces années datent sa rencontre avec sa femme Cicely, issue d'une riche famille de l'Arizona, et la longue amitié du couple avec l'écrivain Edward Cummings. Diplômé de Yale en 1941, il fut admis à Harvard et entama des études de droit, qu'il abandonna en mars 1943 pour entrer dans l'armée. À Yale, Angleton avait aussi rencontré Norman Holmes Pearson, un professeur de lettres qui allait travailler pour l'*Office of Strategic Services* (OSS), l'ancêtre de la CIA, dès sa création en 1942. C'est donc pour rejoindre Pearson qu'il

s'embarqua pour Londres, où il fut affecté au service X 2, chargé du contre-espionnage au sein de l'OSS. De ce séjour londonien date sa rencontre malencontreuse avec Kim Philby, le talentueux agent double du MI 6 qui devait devenir son ami pour le pire.

En novembre 1944, alors que Pearson venait d'être nommé chef de l'X 2 pour toute l'Europe, le jeune Angleton, brillant et passionné par les raffinements du contre-espionnage, fut affecté en Italie, au SCI (*Secret CounterIntelligence*). Disséminées sur les théâtres d'opérations, les unités du SCI étaient chargées, en lien avec Londres (et notamment avec Philby), de traiter les informations provenant des communications allemandes interceptées, mais aussi d'assister les armées alliées dans le démantèlement des réseaux d'espionnage de l'Axe. Parallèlement, Angleton père avait repris du service et, dissimulé derrière ses fonctions de président de l'*American Chamber of Commerce* d'Italie, travaillait lui-même pour l'OSS. Devenu chef de l'X 2 en Italie, Angleton fils ne quitta pas le pays tout de suite après la guerre : la nouvelle priorité des États-Unis était d'aider les Italiens à reconstruire des services de renseignement – inféodés aux leurs, bien entendu – et de faire échec à l'implantation du communisme. Angleton eut un rôle majeur dans cette politique, qui le conduisit à établir des relations étroites avec les services de renseignement alliés, à apporter un soutien occulte aux partis de droite et du centre de la jeune République italienne, ou encore à contribuer à la formation des réseaux *Gladio* (du nom de ces armées secrètes constituées en Europe, à l'initiative des États-Unis, pour parer à une éventuelle déferlante communiste).

Que faire après la guerre ? Angleton pouvait rester en Italie pour rejoindre l'entreprise familiale, comme l'y engageait son père ; mais sa vocation s'était solidement affermie pendant ses années romaines et il choisit de regagner les États-Unis où l'attendait Cicely. Engagé par la toute jeune CIA et affecté aux relations avec les services alliés, il

contribua grandement à bâtir une coopération étroite avec les services israéliens. En 1949, c'est Philby qui débarqua à Washington, comme représentant du MI 6 et, bien sûr – mais on ne le savait pas encore –, comme agent soviétique. Compagnons de guerre et presque collègues de bureau, les deux hommes avaient toutes les raisons d'entretenir une grande proximité.

Cependant, une première alerte sérieuse intervint bientôt concernant Philby. En 1950, son camarade Guy Burgess – ils faisaient tous deux partie des « Cinq de Cambridge », le réseau d'espionnage soviétique mis en place dès les années 1930 – fut affecté à son tour à l'ambassade du Royaume-Uni. Les Philby lui offrirent le gîte, ce dont ils devaient très vite se repentir : Burgess faisait scandale par une vie dissolue d'alcoolique et Hoover en vint même à se plaindre qu'il utilisât des voitures de l'ambassade pour se rendre – sans risquer d'être arrêté – dans des lieux de rencontres interlopes. Comme si cela ne suffisait pas, l'ambassade britannique avait abrité jusqu'en 1948 un troisième membre du club des « Cinq », Donald Maclean. Or les Américains avaient établi, sans pouvoir l'identifier, l'existence de cette taupe qui correspondait avec les Soviétiques. En mai 1951, tandis que Maclean, en poste à Londres, était enfin sur le point d'être confondu, Philby envoya Burgess l'avertir. Mais Burgess craignit sans doute d'être lui-même arrêté ; et ce sont finalement les deux espions qui, de Londres, gagnèrent Moscou. À Washington, cette double défection fut un choc, et Philby, à bon droit soupçonné d'avoir prévenu ses amis, fut rappelé à Londres. L'épisode ne semble pas avoir suffi à dessiller les yeux d'Angleton.

En 1954, celui-ci fut choisi par le directeur de la CIA, Allen Dulles, qui l'avait rencontré quelques années plus tôt à Rome, pour diriger le contre-espionnage. Il put alors donner toute sa mesure : alors qu'il avait partagé tant de dîners avec un agent communiste de premier

ordre, il s'employa à traquer la taupe au sein même du service. Cette politique, pour l'écrivain américain Michael Holzman, repose sur une idée simple : « Au plan opérationnel, Angleton pensait que les seules sources d'information fiables sur le "bloc" devaient être cherchées du côté des services de renseignement et de sécurité de ces pays, c'est-à-dire des transfuges. Il s'ensuivait que, lorsque les Soviétiques voudraient des informations fiables sur les États-Unis, c'est vers la CIA qu'ils se tourneraient. Et il s'ensuivait que la pénétration de la CIA serait logiquement la toute première priorité des services de renseignement soviétiques. Celui qui était chargé de tenir en échec ces tentatives de pénétration, dans ce scénario, le scénario d'Angleton, aurait une terrible responsabilité. De 1954 à 1975, cette personne fut James Angleton. »

Était-il absurde, pour le chef du contre-espionnage, de voir des taupes partout ? Peut-être pas. Lorsque l'officier du KGB Anatoli Golitsine passa à l'Ouest, en décembre 1961, c'est Angleton qui l'interrogea lui-même. Or Golitsine n'arrivait pas les mains vides : il dénonça de nombreux agents soviétiques – à commencer par Philby qui, cette fois, dut suivre ses camarades dans leur exil moscovite. Animé par un anticommunisme ardent, Angleton en était confirmé dans ses certitudes ; mais l'épisode Philby ne le laissa pas indemne, comme le relève l'historien Gérald Arboit : « Aux États-Unis, Angleton fut abattu, paralysé par la nouvelle. […] La révélation que Philby était une taupe, amplifiée par l'annonce triomphale qu'en fit Moscou en juillet 1963, fut sans nul doute l'événement le plus marquant de sa vie professionnelle. […] Toute sa carrière, Angleton poursuivit celui en qui il avait placé son amitié et qui l'avait si cruellement trahi. Il amassa une documentation impressionnante, qui finit par remplir quinze épais dossiers, et l'enferma dans un des coffres-forts de son bureau privé. »

La chasse aux taupes finit par prendre d'inquiétantes proportions, au risque d'affaiblir la CIA : nombre d'agents du service, soupçonnés par Angleton et son équipe, en pâtirent dans leur carrière ; et nombre de transfuges ou d'informateurs soviétiques, comme Penkovski, furent considérés comme des agents envoyés à la CIA pour l'intoxiquer. Isolé dans la pénombre d'un bureau enfumé, entre des monceaux de fiches cartonnées, Angleton entretenait une obsession que Golitsine semblait n'être venu que pour déchaîner : le chancelier Willy Brandt était une taupe soviétique, de même que le Premier ministre suédois Olof Palme et le Premier ministre britannique Harold Wilson ; la brouille entre l'URSS et la Chine était une mise en scène orchestrée par le KGB pour faire croire à des fissures dans l'unité du bloc communiste ; il en était de même des velléités d'émancipation de Tito en Yougoslavie, de Dubcek en Tchécoslovaquie, de Ceausescu en Roumanie ; quant à Kissinger, artisan du rapprochement avec la Chine, il était peut-être bien sous l'influence du KGB. Dans son roman très documenté sur l'histoire de la CIA, *La Compagnie*, Robert Littell dépeint une fin de règne pitoyable : « Au sein de la Compagnie, on se plaignait non sans sarcasmes de ce que la chasse paranoïaque qu'Angleton menait contre les taupes avait paralysé les opérations soviétiques ; de ce qu'il avait fait plus de mal à la Compagnie que n'importe quelle taupe aurait jamais pu en faire. Angleton avait encore ses défenseurs, mais leurs rangs semblaient se réduire un peu plus chaque année. Toute organisation de renseignement avait besoin d'un paranoïaque de service, assuraient-ils ; Angleton était celui de la Compagnie. Et le fait qu'il n'ait pas déniché une seule taupe soviétique à l'intérieur de la CIA ne prouvait pas qu'il n'y en eût pas. »

Mais Angleton était toujours là : depuis les années 1950, il avait su s'acquérir un statut à part, exerçant une autorité redoutée sur ses subordonnés en même temps qu'un fort ascendant sur ses chefs. Parmi

ses surprenants privilèges, Angleton détenait le monopole des affaires israéliennes, qu'il suivait personnellement. Solitaire et secret, il se consacrait à la tâche sans mesure, jour et nuit : « La CIA fut la seule maîtresse que la postérité reconnut à Angleton », écrit Gérald Arboit. Ses loisirs mêmes n'échappaient pas à cette constante fuite hors de soi : le James Angleton privé cultivait les orchidées, pêchait la truite et taillait les pierres précieuses avec la même ardeur compulsive qu'il chassait les espions. Dans un portrait d'Angleton, le journaliste Alain Guérin attribue à son prestige littéraire, conjugué à une intelligence supérieure, une bonne part de sa mystérieuse aura à la CIA comme de l'abstraction tortueuse qui distinguait ses raisonnements : « Longtemps, tout se passa comme si son habilitation poétique, considérée comme inséparable de sa surprenante tournure d'esprit, avait conféré à ses échafaudages mentaux les plus périlleux une sorte d'impunité magique qui les protégeait des critiques de ses collègues et de l'agacement de ses supérieurs. Or, sans vouloir tout expliquer par la "littérature", comment ne pas se souvenir ici de ce que le contre-espionnage a souvent tendance à décoller de ses assises militaires et policières pour procéder par une succession d'"hypothèses de travail" ? S'articulant selon le contexte politique, mais aussi selon l'imagination personnelle des spécialistes qui les conçoivent, ces "hypothèses", au fur et à mesure qu'elles s'éloignent des constats et des preuves, ne tendent-elles pas à mener leur vie propre et à évoluer selon le même processus que certains personnages de roman dont leurs créateurs affirment volontiers qu'ils leur échappent ? » La réalité, de fait, semble avoir un peu échappé à Angleton.

C'est une opération de renseignement intérieur qui allait le faire tomber. C'est rageant : Hoover, décédé moins de deux ans auparavant dans ses fonctions de directeur du FBI, avait fait bien pire. Depuis les années 1960, la CIA opérait sur le territoire national pour surveiller

divers mouvements contestataires et mettre au jour d'éventuelles influences étrangères (c'est-à-dire communistes). Dans le cadre de l'opération « HT Lingual », en particulier, la CIA interceptait un grand nombre de correspondances privées entre les États-Unis et l'Union soviétique. En 1969, cette surveillance fut amplifiée et devint l'opération « Chaos ». Dirigée principalement contre les mouvements opposés à la guerre du Vietnam, elle fut révélée par le journaliste Seymour Hersh en décembre 1974 dans le *New York Times*, et l'action du discret Angleton fut ainsi livrée à la curiosité du public. Après le scandale du Watergate – dans lequel la CIA n'était cependant pas impliquée –, cela commençait à faire beaucoup. Voilà qui offrait à William Colby, directeur de la CIA depuis 1973, le prétexte dont il avait besoin pour montrer la porte à son encombrant contre-espion. Laissons encore une fois Littell imaginer la scène, dans le bureau de Colby : « Corrigez-moi si je me trompe, Jim, mais *HT Lingual* était bien *votre* invention. […] Vos hommes ont indexé plus de trois cent mille Américains qui recevaient du courrier d'Union soviétique, sur une période de vingt ans. – Nous avions des raisons de croire que le KGB utilisait les voies du courrier ordinaire pour communiquer avec ses agents en Amérique. Nous aurions été stupides de les laisser faire à cause de lois imbéciles… » Colby ayant signifié son congédiement à Angleton, celui-ci lui répond, comme de juste : « Philby et le KGB s'efforcent de me détruire depuis des années – vous êtes leur meilleur instrument. »

Quelques années plus tard, dans ses souvenirs, Colby s'expliqua sans indulgence : « Au cours des très longs entretiens que j'eus avec Angleton, j'apportai toute ma bonne volonté à tâcher de comprendre et d'accepter ses théories fumeuses sur la toute-puissance et l'ubiquité d'un KGB qui serait parvenu, avec une habileté démoniaque, à noyauter la totalité des services secrets de nos alliés et à placer, partout

ailleurs, les faux transfuges et les agents provocateurs innombrables dont il se servait pour influencer et contrecarrer la politique américaine. J'avoue que je n'y parvins pas. Non seulement les explications d'Angleton étaient impossibles à suivre mais, surtout, il étayait ses conclusions de preuves radicalement insuffisantes. En même temps, je m'efforçai en vain de découvrir quelques résultats tangibles dans le domaine du contre-espionnage. »

Poussé vers la sortie, Angleton pouvait-il se muer en paisible retraité ? Pendant plusieurs années, il s'employa à répandre ses thèses sur les actions d'intoxication du KGB et ses critiques sur l'action de la CIA. Il disposait pour cela du *Security and Intelligence Fund*, une association qu'il avait créée en 1977, et d'une arme encore plus redoutable : les nombreux auteurs et journalistes qu'il fréquentait. En 1977 parut *Orchids for Mother*, un roman d'Aaron Latham où le responsable du contre-espionnage à la CIA (surnommé « Mother ») est mis à la porte par le directeur, dépeint comme un intrigant. Au désespoir, le premier décide de débarrasser la CIA du second et engage un tueur contre lui-même afin que le directeur soit accusé du meurtre… Cet étrange roman fournit l'occasion de relever le surnom « Mother », auquel on associe souvent Angleton mais dont la réalité est contestée. On peut aussi voir la main d'Angleton derrière *Legend. The Secret World of Lee Harvey Oswald* : dans cet essai publié en 1978, l'écrivain et journaliste Edward Epstein faisait de l'assassin de Kennedy un agent du KGB et évoquait le noyautage de la CIA et du FBI par de faux transfuges. Le travail d'influence d'Angleton atteignit aussi le Royaume-Uni : il contribua à alimenter plusieurs ouvrages qui firent scandale de par leurs révélations sur les taupes soviétiques dans le pays (notamment *The Climate of Treason* d'Andrew Boyle, en 1979, et *Their Trade is Treachery* de Chapman Pincher, en 1981).

Comme tous ceux qui ne savent pas partir à temps, Angleton aura compromis par ses dernières années de carrière le prestige auquel les premières auraient pu lui donner titre. Après de brillants débuts pendant la guerre, il avait érigé le contre-espionnage en discipline à part entière, dans un contexte de guerre froide où les infiltrations soviétiques constituaient une réelle menace – le malheur voulut qu'Aldrich Ames, l'espion soviétique de la CIA, commençât ses activités bien après son départ. Mais, devenu trop dépendant de Golitsine et ne rencontrant aucune force de résistance au sein de la CIA, il avait fini par se fixer sur les menées maléfiques du KGB en négligeant tout le reste : Angleton avait perdu pied. Mort à Washington en mai 1987, il n'aura pu assister à l'effondrement du bloc de l'Est. Mais y aurait-il cru ?

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *James Angleton, le contre-espion de la CIA*, Paris, Nouveau Monde, 2007.

COLBY, William, *Trente ans de CIA*, Paris, Presses de la Renaissance, 1978.

GUÉRIN, Alain, *Les Gens de la CIA*, Paris, Éditions sociales, 1980.

HOLZMAN, Michael, *James Jesus Angleton, the CIA and the Craft of Counterintelligence*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2008.

LITTELL, Robert, *La Compagnie*, Paris, Buchet-Chastel, 2003.

V.

Cinq de Cambridge ; Contre-espionnage ; Espionnage ; États-Unis.

ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information)

L'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information est un partenaire de premier plan des services de renseignement dans le domaine cyber. Elle a été créée par un décret du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché au Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale. L'ANSSI n'est cependant pas aussi récente, car d'autres structures ont eu avant elle en charge des missions comparables aux siennes depuis près de trois quarts de siècle. Ses prédécesseurs furent la Direction technique du chiffre (DTC), créée en 1943 par la France Libre à Alger, qui fut remplacée par le Service central technique du chiffre (STC-CH) en 1951, le Service central du chiffre et de la sécurité des télécommunications (SCCST), créé en 1977, le Service central de la sécurité des systèmes d'information (SCSSI) en 1986 et, enfin, la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (DCSSI) créée le 31 juillet 2001 au sein du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN). La création de l'ANSSI est une conséquence des préconisations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, qui a attiré l'attention sur les risques d'attaques informatiques contre les infrastructures du pays et a souligné qu'il s'agissait de l'une des menaces majeures dont la réalisation était des plus probables dans les quinze ans à venir. Dès lors, l'État devait adapter son organisation et ses moyens à cette situation nouvelle afin d'ériger en priorité la

protection et la résilience des systèmes d'information critiques des armées, des administrations et des services publics d'importance vitale, ce qui supposait notamment une capacité à détecter le plus en amont possible toute velléité d'attaque informatique.

L'ANSSI est chargée de proposer ou d'édicter les règles à appliquer pour la protection des systèmes d'information de l'État, de vérifier l'application des mesures adoptées et, en matière de défense des systèmes d'information, d'assurer un service de veille, de détection, d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, notamment sur les réseaux de l'État. La détection des attaques informatiques repose sur un centre de détection chargé de la surveillance permanente des réseaux sensibles, notamment grâce à des sondes installées par l'ANSSI dans ces réseaux. Elle s'appuie, dans les ministères, qui demeurent responsables de la sécurité de leurs propres infrastructures, sur le haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS), qui est assisté par un fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI), et sur des CERT, *Computer Emergency Response Team*, qui sont des organismes d'alerte et de réaction aux attaques informatiques au service des entreprises et des administrations.

La cyberdéfense, en France, n'est pas confiée à une structure unique. Outre l'ANSSI, elle repose sur la Direction générale de l'armement (DGA), qui dispose d'un pôle consacré à la sécurité des systèmes d'information, sur l'état-major des armées, qui a créé une structure de cyberdéfense, et sur les services de renseignement qui ont pour mission de rechercher du renseignement au profit de la cyberdéfense. L'ANSSI travaille de manière très étroite avec les services de renseignement, comme l'a publiquement indiqué son directeur général. En 2016, un peu plus de 500 personnes sont employées par l'agence, dont la majorité sont des ingénieurs contractuels.

À l'occasion de leur audition devant les commissions de la Défense des Assemblées, le directeur général de l'ANSSI, l'officier général chargé de la cyberdéfense à l'état-major des armées, l'ingénieur général en charge de la cyberdéfense à la DGA ou le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale ont apporté des précisions sur la réalité de la menace informatique, l'organisation mise en place au sein de l'État et sur les collaborations de l'ANSSI avec ses différents partenaires. Ainsi apprend-on que la durée moyenne d'une attaque contre une grande entreprise ou une institution de l'État est supérieure à une année, ce qui permet soit d'espionner durant une longue période, soit de voler une masse considérable d'informations. Les auteurs d'attaques sont non seulement les services de renseignement étrangers, mais aussi une série d'acteurs, parfois de peu d'envergure mais qui peuvent, grâce à des techniques simples, et parce que les réseaux sont parfois mal protégés, se livrer à des attaques de grande ampleur.

L'ANSSI identifie d'autres menaces que l'espionnage, *via* les réseaux informatiques. Dorénavant, tout conflit, en France ou à l'étranger, politique ou social, entraîne des attaques informatiques à des fins de déstabilisation. Ainsi, l'opération « Serval » de l'armée française au Mali a conduit des opposants à cette intervention à mener des cyberattaques contre des cibles étatiques. Il s'agit d'une forme de contestation utilisant un vecteur nouveau, à travers la défiguration de sites internet, consistant à afficher un message sur la page d'accueil, à bloquer les sites en les saturant, comme ce fut le cas en décembre 2011 pour le site du Sénat, victime de pirates turcs mécontents de la loi réprimant la négation du génocide arménien. Il peut s'agir encore de la pénétration des systèmes d'information afin de rendre publiques des informations volées. Le Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) a ainsi vu le contenu de sa messagerie révélé, ce qui a mis au jour les débats entre les chercheurs et a affaibli ses positions. Le dernier type de

menace est le cybersabotage des systèmes informatiques qui contrôlent la production et la distribution d'électricité, d'eau, les réseaux de transport ou les systèmes de télécommunication.

Pour conduire ses missions, l'ANSSI a des relations avec ses homologues d'autres pays, les industriels des télécoms, des réseaux et de l'Internet, des services de renseignement étrangers. D'après les déclarations faites par les autorités, les liens les plus étroits sont ceux établis avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais il en existe également avec de nombreux pays. Ces collaborations sont considérées comme essentielles, car la protection des réseaux tient pour une large part à la connaissance des attaquants et de leurs méthodes, connaissance qui est partagée entre alliés. Les questions relevant de la cyber sont même évoquées avec la Russie et la Chine dans le cadre du dialogue stratégique que la France entretient avec ces deux pays.

L'ANSSI ne dispose pas de capacité offensive, contrairement au ministère des Armées. Ainsi l'officier général chargé de la cyberdéfense à l'état-major général des armées a-t-il une double mission : d'une part, assurer la protection des réseaux informatiques des armées et, d'autre part, en sa qualité de chef cyber du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), garantir la « synchronisation des actions informatiques d'accompagnement des actions militaires », selon ses propres termes devant la représentation nationale le 12 juin 2013. Les relations entre l'état-major des armées et l'ANSSI sont, par conséquent, très étroites.

L'agence n'est pas épargnée par des attaques directes contre ses systèmes d'information. Ainsi, les activistes d'Anonymous, opposés aux dispositions sur la surveillance du cyberespace prévues par la loi sur le renseignement de 2015, ont tenté de bloquer par déni de service les sites internet du Parti socialiste, de l'Assemblée nationale, du Sénat, puis, dans la soirée du 4 février 2016, celui de l'ANSSI. Ils s'en sont pris

à plus fort qu'eux, puisque le site de l'agence n'a été perturbé que pendant quelques minutes. L'ANSSI a démontré au grand public son savoir-faire en étant très active durant la campagne présidentielle de 2017. En effet, aucune cyberattaque n'a affecté le processus électoral, contrairement à ce qui a pu se produire aux États-Unis en 2016.

Jérôme POIROT

B.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

Contre-espionnage ; Contre-ingérence ; Cryptologie ; Logiciel malveillant ; SGDSN.

Appartement conspiratif

Un appartement conspiratif est un logement utilisé par des services de renseignement ou par des terroristes, des criminels ou encore par toute organisation qui a besoin d'un lieu discret pour organiser des rencontres ou planifier des actions.

Ce besoin de discrétion, voire de secret absolu, interdit d'utiliser des lieux publics comme des bars, des locaux professionnels ou les domiciles privés des personnes concernées. C'est pour cette raison que les appartements conspiratifs servent autant à des services de renseignement qu'à des groupes politiques combattants ou à des organisations terroristes. Le terme « conspiratif » renvoie au secret, au complot, à la mise en œuvre d'un projet. Un appartement conspiratif est soit un logement occupé par des personnes qui acceptent que se tiennent chez elles des rendez-vous soit un logement loué par un « conspirateur ».

De nombreux ouvrages décrivent des scènes qui s'y déroulent. Ainsi, dans *La Causalité diabolique. Essai sur l'origine des persécutions : du joug mongol à la victoire de Lénine*, Léon Poliakov rapporte le récit fait par le chef de l'Okhrana de Saint-Pétersbourg de ses rendez-vous, au début du XXe siècle, avec un certain Azef dans un appartement conspiratif dont la logeuse préparait le samovar. Dans *Les Officines. Trente ans de barbouzeries chiraquiennes*, Frédéric Charpier évoque Jacques Delebois, agent de la DST rendu célèbre par l'affaire des micros du *Canard enchaîné*, qui utilisait un appartement loué par son service pour des rendez-vous. En actionnant un interrupteur dans

l'entrée, les agents de la DST mettaient en marche une caméra et un enregistreur.

L'expression d'« appartement conspiratif » est même parfois employée dans des notes des services de renseignement. Dans *Une société sous surveillance*, Sonia Comb reproduit le compte rendu fait le 16 février 1960 par le lieutenant Seiss de la Stasi d'un de ses rendez-vous : « Source : agent Johannes ; lieu : appartement conspiratif Hopf. »

Jérôme POIROT

B.

CHARPIER, Frédéric, *Les Officines. Trente ans de barbouzeries chiraquiennes,* Paris, Seuil, 2013.
COMB, Sonia, *Une société sous surveillance. Les intellectuels et la Stasi*, Paris, Albin Michel, 2015.
POLIAKOV, Léon, *La Causalité diabolique. Essai sur l'origine des persécutions : du joug mongol à la victoire de Lénine*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.

V.

Barbouze ; Colère de Dieu ; Opération.

Archives

Les services de renseignement collectent et produisent des masses considérables de documents. Leur capacité à les organiser de telle sorte qu'ils puissent y accéder aisément et procéder à des rapprochements d'éléments épars est essentielle. Ces caractéristiques sont même mises en évidence par l'ancien nom de la DGSE : le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Avant cela, la Section de statistiques de l'état-major de l'armée, créée en 1871, reflétait, de par sa dénomination, une activité de collecte large de données. Elle était d'ailleurs l'organe de recherche du renseignement au service du Deuxième bureau. L'ère des télécommunications électroniques et du cyberespace a démultiplié les possibilités de conserver et d'accéder à des informations, comme l'illustrent les méthodes de la communauté américaine du renseignement. Dès lors, plus un service de renseignement dispose d'informations, plus ses archives revêtent de l'intérêt pour les historiens ou pour des services adverses. Les archives du KGB, dont Vassili Mitrokhine a livré en 1992 environ 25 000 pages aux Anglais, ont constitué un matériau exceptionnel, tant pour les services occidentaux que pour les chercheurs. Les « archives Mitrokhine » ont été exploitées par le Russe lui-même en collaboration avec un professeur d'histoire moderne de Cambridge, Christopher Andrew, historien officiel du MI 5. Elles furent publiées en deux tomes : en 1999 et 2005 en Angleterre, et en France en 2000 et 2008.

L'effondrement du bloc soviétique a eu pour conséquence que les archives de la plupart des services des pays concernés ont été accessibles, dans des conditions variables. L'anarchie de courte durée

qui a régné ici ou là, a permis à quelques audacieux et à des services occidentaux d'en consulter ou d'en voler avant que les nouveaux pouvoirs n'en reprennent le contrôle. Elles ont aussi été rendues publiques dans certains cas, pour permettre la tenue de procès et ainsi de favoriser la paix civile. Le cas de la Stasi est emblématique de cette période. L'Allemagne réunifiée a décidé de créer une administration chargée de gérer les archives de la police secrète de la RDA : le *Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatssicherheitsdienstes der ehemaligen Deutschen Demokratischen Republik,* ou BStU. Les missions principales de celle-ci consistent à permettre aux individus d'y accéder afin qu'ils puissent mesurer l'impact potentiel du travail de la Stasi sur le cours de leur vie, à faciliter la réévaluation historique, politique et judiciaire de l'activité de cette police secrète, ainsi qu'à reconstituer les documents que la Stasi n'a que partiellement réussi à détruire en 1989. Plusieurs condamnations ont été prononcées contre d'anciens membres de la Stasi sur le fondement de documents issus de ses archives. L'Allemagne s'est ainsi donné le droit de juger d'anciens fonctionnaires qui, en général, n'avaient pas commis d'infraction au regard du droit interne de l'État qu'ils servaient. Erich Mielke, qui fut chef de la Stasi de 1957 à 1989, a pour sa part été condamné en 1993 à six ans de prison, non pas pour les crimes qu'il aurait pu commanditer et que les archives auraient permis de prouver, mais pour le meurtre de deux policiers allemands, en 1931, lorsqu'il était un jeune militant communiste. Dans tous les États qui s'effondrent, les archives des services deviennent accessibles à des degrés divers. La vie de nombreuses personnes peut en être bouleversée. La journaliste Amélie Cano de l'agence Youpress a raconté qu'en 2009 la porte-parole du Conseil national pour les archives de la Securitate avait apporté à un Roumain le dossier constitué par la police politique grâce à un informateur qui n'était autre que son épouse. Des responsables

politiques des anciens pays communistes sont régulièrement amenés à démissionner quand leur passé d’anciens agents ou collaborateurs des polices politiques est révélé.

Les règles relatives à la consultation des archives sont déterminées par le Code du patrimoine qui fixe des délais, variables en fonction de leur nature, avant qu’elles ne puissent être exploitées. Son article L.213-2 prévoit un délai de vingt-cinq ans « pour les documents dont la communication porte atteinte au secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif, à la conduite des relations extérieures […] et de cinquante ans pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale, aux intérêts fondamentaux de l’État dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l’État, à la sécurité publique ». La protection qui s’attache aux personnes obéit à des règles spécifiques. Ainsi, le délai est de « soixante-quinze ans ou […]de vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l’intéressé si ce dernier délai est plus bref ». Enfin, « les mêmes délais s’appliquent aux documents couverts ou ayant été couverts par le secret de la défense nationale dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité de personnes nommément désignées ou facilement identifiables ». L’article L.213-3 prévoit cependant que ces périodes peuvent être réduites au bénéfice des « personnes qui en font la demande dans la mesure où l’intérêt qui s’attache à la consultation de ces documents ne conduit pas à porter une atteinte excessive aux intérêts que la loi a entendu protéger. […] L’autorisation est accordée par l’administration des archives […] après accord de l’autorité dont émanent les documents ».

Quelles que soient les règles de droit, la façon la plus efficace d’accéder aux archives d’un service est qu’une collaboration s’instaure entre lui et un chercheur. Bruno Fuligni a pu ainsi publier en 2010 un

ouvrage remarqué : *Dans les archives inédites des services secrets. Un siècle d'histoire et d'espionnage français (1870-1989)*.

Jérôme POIROT

B.

CHRISTOPHER, Andrew et MITROKHINE, Vassili, *The Mitrokhin Archive, Volume I : the KGB in Europe and the West*, Londres Penguin, 1999.
CHRISTOPHER, Andrew et MITROKHINE, Vassili, *The Mitrokhin Archive, Volume II : the KGB and the World*, Londres, Penguin, 2005.
CHRISTOPHER, Andrew et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest 1917-1991*, Paris, Fayard, 2000.
CHRISTOPHER, Andrew et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB à l'assaut du tiers-monde. Agression, corruption, subversion – 1945-1991*, Paris, Fayard, 2008.
FULIGNI, Bruno, *Dans les archives inédites des services secrets. Un siècle d'histoire et d'espionnage français (1870-1989)*, Paris, Éditions de l'Iconoclaste, 2010.

V.

Allemagne ; Classification ; Dépôt de la guerre ; Deuxième bureau ; Foccart, Jacques ; France Libre ; Honorable correspondant ; Hoover, Edgar ; Mitrokhine, Vassili ; Royaume-Uni ; Russie.

Aspiro

La section, ou mission, Aspiro est le service du SDECE, puis de la DGSE, spécialisé dans le dépoussiérage (d'où son nom), c'est-à-dire la détection des systèmes d'écoute implantés par des services adverses dans les bâtiments officiels français. Le dépoussiérage est une activité de tous les services de contre-espionnage, que ce soit la DGSI, la DRSD ou la DGSE. La méfiance, voire la paranoïa, des hautes autorités, lorsqu'elles accèdent au pouvoir, peut les conduire à solliciter une vérification de leurs bureaux. Il semble que Lionel Jospin, nommé Premier ministre en juin 1997, ait ainsi demandé successivement à la DST et à la DPSD un dépoussiérage de Matignon, deux précautions valant mieux qu'une.

Ces activités ne font jamais l'objet d'une publicité. Pourtant, l'une des innombrables missions du service Aspiro du SDECE est entrée dans l'Histoire. L'ambassade de France en Pologne était installée dans le palais Branocki, construit à la fin du XIXe siècle, jusqu'à ce qu'il fût décidé de construire un bâtiment moderne, dont la première pierre fut scellée par le général de Gaulle en 1967 et qui fut inauguré le 14 juillet 1971. Or, comme toujours au cours de la guerre froide, les services de l'Est profitèrent de ce chantier pour doter l'ambassade d'un système de micros parfaitement dissimulés. L'expertise des agents de la section Aspiro envoyés sur place permit de détecter quarante-deux micros, ce qui conduisit à des travaux importants pour nettoyer les locaux. Une lettre du 5 janvier 1973 d'Alexandre de Marenches, directeur général du SDECE, au ministre des Affaires étrangères, tirant des enseignements de cet épisode fâcheux, est reproduite dans l'ouvrage de

Bruno Fuligni paru en 2010, *Dans les archives inédites des services secrets* :

« En vous adressant, en pièce jointe, le rapport d'inspection des locaux de l'ambassade de France à Varsovie faite sur votre demande, j'ai l'honneur d'attirer tout particulièrement votre attention sur les résultats obtenus et qui sont fort inquiétants !

« Outre l'importance du matériel clandestin découvert, ce rapport fait ressortir l'extrême vulnérabilité en matière de sécurité de l'ambassade pratiquement « ouverte » aux services adverses. À l'appui de cette constatation, je joins à cette lettre une annexe qui rappelle l'essentiel des découvertes similaires faites depuis 1954 par les missions spécialisées du SDECE dans différents locaux diplomatiques à l'étranger. Vous conviendrez avec moi, j'en suis certain, que des dispositions doivent être prises d'extrême urgence pour parer à ces très graves lacunes, et mon service se tient dès maintenant à la disposition du département des Affaires étrangères pour lui apporter toute l'aide technique nécessaire. »

Le livre de Bruno Fuligni présente, en outre, des photographies des équipements utilisés par Aspiro, des matériels d'écoute ou de prise de vue découverts lors de missions, et même des photographies de membres d'Aspiro au travail dans des ambassades.

Si les micros demeurent l'une des armes de la panoplie des services de renseignement, ils se sont miniaturisés et sophistiqués. Mais, surtout, les techniques de captation de sons, grâce au piégeage des téléphones portables, des ordinateurs, et à toutes sortes de techniques qui sortent de l'imagination des espions, sont de plus en plus performantes, ce qui induit, selon la théorie du glaive et du bouclier, particulièrement adaptée au monde du renseignement, le recours à des techniques de pointe pour les missions Aspiro.

Jérôme Poirot

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

FALIGOT, Roger et GUISNEL, Jean, *Histoire secrète de la Ve République*, Paris, La Découverte, 2006.

FULIGNI, Bruno, *Dans les archives inédites des services secrets. Un siècle d'histoire et d'espionnage français (1870-1989)*, Paris, Éditions de l'Iconoclaste, 2010.

V.

Contre-espionnage ; Écoute ; Mouchard.

Associations

Privés du droit de se syndiquer, les agents de nombreux services de renseignement à travers le monde manifestent leur instinct grégaire sous d'autres formes, comme par la constitution d'associations d'anciens. La culture du secret qui a guidé leur vie a pour conséquence que ces confréries ne sont pas toutes très connues. Ainsi en est-il de l'Association des anciens du renseignement intérieur (ADARI), qui, si elle diffuse un bulletin à destination de ses membres, communique peu. En revanche, l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale (AASSDN), créée en 1953 par Paul Paillole, Louis Rivet, André Serot, Henri Navarre et Guy Schlesser, communique plus largement. Elle « est née de la volonté des cadres du Contre-espionnage (SSM et TR), puis de ceux du Service de renseignements (SR), de soutenir au sortir de la guerre les familles endeuillées, les membres des Services meurtris par les conditions de leur combat ». Elle fait vivre la solidarité entre ses membres, honore ses morts, notamment grâce au mémorial de Ramatuelle consacré à ceux qui sont tombés durant la Seconde Guerre mondiale, œuvre à « *rétablir* "cette sacrée Vérité" » malmenée par de nombreux historiens, témoins partiaux ou auteurs de fiction et, plus singulier, défend l'« éthique professionnelle des services spéciaux de la défense nationale ». Si elle se présente comme apolitique, elle rappelle que ses membres voulaient « d'une façon ou d'une autre garder l'Algérie dans la France ». Plus discrète est l'Association des anciens combattants – services de renseignement de France et des pays alliés « ex-invisibles » –, créée en 1935 (ANACSR),

devenue en 2004, avec le même intitulé, l'ACSR. Si son activité est mal connue, son objet est original, puisqu'elle est internationale.

La plus importante structure est sans nul doute américaine : l'*Association of Retired Intelligence Officers* (ARIO), créée en 1975 par un officier de la CIA et rebaptisée *Association of Former Intelligence Officers* (AFIO) en 1978, puisqu'elle compte plus de 5 000 membres. Cette initiative fut prise pour réagir à l'affaiblissement de la communauté du renseignement minée par de graves mises en cause. Elle est ouverte aux anciens agents et à ceux en fonction, mais aussi aux sympathisants. Ses membres doivent être porteurs de valeurs : le patriotisme, l'intégrité. L'AFIO est apolitique, mais œuvre en faveur d'un renseignement national capable de faire face aux menaces et d'une politique qui renforce la sécurité des États-Unis et de leurs alliés. Elle promeut la connaissance et l'utilité du renseignement ainsi que ses métiers auprès du public américain.

L'association *Veterans of OSS*, devenue l'*Office of Strategic Services Society*, a pour objet de célébrer l'action de cet éphémère service et, elle aussi, de contribuer à développer la compréhension par les Américains du renseignement et des opérations clandestines pour préserver la liberté. L'association américaine *Veteran Intelligence Professionals for Sanity* (*VIPS*), créée en 2003, est ouverte aux anciens membres de la communauté américaine du renseignement. Ses fondateurs ont voulu réagir à ce qu'ils considéraient avoir été l'instrumentalisation du renseignement pour justifier la décision des États-Unis et du Royaume-Uni d'envahir l'Irak. VIPS occupe le champ politique et fait part publiquement de ses propres analyses, ce qui est surprenant. Ainsi, elle a adressé une note à la Maison Blanche en 2010 pour l'alerter quant à l'attaque, qu'elle estimait imminente, de l'Iran par Israël. Plus étonnant encore : en août 2014, VIPS a envoyé une lettre ouverte à Angela Merkel pour la mettre en garde contre les

déclarations américaines et celles de l'OTAN, jugées tendancieuses, sur l'appui de Moscou aux rebelles ukrainiens.

En Allemagne, le *Gesprächskreis Nachrichtendienste in Deutschland* (GKND) a été créé en 2003 pour participer au débat public sur le renseignement. Il regroupe des anciens membres des services et des acteurs de la société civile. Au Royaume-Uni, l'*Intelligence Corps Association* (ICA) a pour objet de promouvoir l'« Esprit De Corps » – en français dans le texte – des membres actuels ou anciens des services spéciaux de l'armée. *The Canadian Military Intelligence Association* a pour objectif de maintenir les traditions et de contribuer au bien-être de ses membres.

Les agents de renseignement ont en commun l'exigence, le secret, parfois le sacrifice. Il est donc naturel, si l'on en croit Épicure, que les agents forment des associations : « Ce n'est pas tant l'intervention de nos amis qui nous aide, mais le fait de savoir que nous pourrons toujours compter sur eux. »

Jérôme POIROT

B.

CHOPIN, Olivier, *et al.*, « Étudier le renseignement. État de l'art et perspectives de recherche », *Études de l'IRSEM*, nº 9, 2011.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

V.

États-Unis ; Opération ; Paillole, Paul ; Rivet, Louis.

Attaché

La France, comme de nombreux pays, dispose d'attachés de défense (AD) et d'attachés de sécurité intérieure (ASI) dans la plupart de ses ambassades. Si ces fonctionnaires, qui bénéficient du statut diplomatique, ne travaillent pas au profit des services de renseignement, ils en sont cependant relativement proches. Les attachés militaires semblent être apparus au XVIIe siècle, Richelieu estimant nécessaire d'instaurer des liaisons militaires permanentes avec ses alliés au cours de la guerre de Trente Ans. Cette innovation fut reprise progressivement à leur compte par de nombreux États jusqu'à se généraliser au XIXe siècle. Ces attachés militaires, devenus attachés de défense, sont des officiers supérieurs et, dans les grandes ambassades, des officiers généraux. Ils sont, selon l'importance du poste, secondés par des adjoints « terre », « air », « mer » ou « armement ».

L'AD, ou l'ASI, est un des conseillers de l'ambassadeur, compétent pour un domaine particulier. Comme tous les diplomates, ceux-ci font du renseignement ouvert, c'est-à-dire qu'ils cherchent à obtenir, légalement, en se documentant, en entretenant des relations professionnelles ou personnelles, des informations utiles pour leur pays. L'AD doit être un expert de la chose militaire dans son pays de résidence, dans toutes ses dimensions, tant technique que politique. Il explique et promeut la politique de défense de la France, est chargé des coopérations bilatérales et fait du lobbying en faveur de l'industrie nationale. Les attachés de défense sont placés sous l'autorité de l'ambassadeur et rapportent au ministre des Armées. La Direction du

renseignement militaire peut orienter les attachés de défense, comme l'a précisé son directeur lors de son audition par la commission de la Défense nationale et des Forces armées le 19 février 2013. Il ne s'agit pas de les transformer en espions, mais de leur demander de collecter ouvertement des informations au profit de la DRM. De nombreux pays disposent également d'attachés de défense auprès d'organisations internationales : l'Union européenne, l'ONU, l'OTAN.

Les attachés de police auprès de certaines ambassades de France ont été créés dans les années 1960. Ils ont été remplacés par les attachés de sécurité intérieure en 2002. Présents dans 93 ambassades, ils couvrent 156 pays. Ces policiers ou gendarmes qui appartiennent à la Direction de la coopération internationale (DCI) du ministère de l'Intérieur ont une mission qui consiste à « animer et coordonner les coopérations opérationnelle, technique et institutionnelle de la police et de la gendarmerie nationales, à l'exception des questions relevant exclusivement des services de renseignement », selon la communication officielle.

Le ministère des Affaires étrangères, à travers sa Direction de la coopération de sécurité et de défense, est un interlocuteur des AD et des ASI. En effet, le Quai d'Orsay est responsable de la « coopération structurelle dans les domaines de la défense et de la sécurité ». À ce titre, cette direction agit pour l'essentiel à travers des actions de formation, d'expertise ou de conseil.

Les services de contre-espionnage suivent toujours avec intérêt l'activité des attachés d'ambassade, notamment celle des attachés culturels ou commerciaux qui sont souvent des agents sous couverture diplomatique. En outre, les services de renseignement français emploient des attachés d'administration en qualité d'analystes.

Jérôme Poirot

B.

JACQUIN, Gérard, *Récits d'ambassade et figures du messager*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

MORAND, Paul, *Journal d'un attaché d'ambassade (1919-1917)*, Paris, Gallimard, 1963.

V.

Contre-espionnage ; Couverture ; Deuxième bureau ; Persona non grata.

Australie

Dans ce pays de 22 millions d'habitants, la communauté australienne du renseignement se compose de six services, dont l'origine remonte pour la plupart à la guerre froide. Il s'agit de l'*Australian Security and Intelligence Organisation* (ASIO), le plus ancien, de l'*Australian Secret Intelligence Service* (ASIS), de l'*Australian Signals Directorate* (ASD), de la *Defense Intelligence Organisation* (DIO), de l'*Office of National Assessments* (ONA) et de la *Defense Imagery and Geospatial Organisation* (DIGO), le dernier créé.

L'activité de renseignement en Australie, longtemps inexistante, s'est peu à peu structurée après la création du Commonwealth d'Australie en 1901 et surtout durant la Première Guerre mondiale.

En effet, le Bureau de renseignement de l'armée australienne, assisté par la police, s'est tout d'abord intéressé aux opposants à la guerre en ouvrant leur courrier et en pratiquant la censure.

La lutte contre le radicalisme de gauche, singulièrement après la révolution bolchevique de 1917, amène ce service et l'*Investigation Branch*, nouvellement créée auprès du procureur général, à se concentrer sur le Parti communiste d'Australie (*Communist Party of Australia*, CPA) tout juste naissant. En revanche, l'Investigation Branch est assez peu active dans la lutte contre l'aile droite profasciste ou contre les sections locales du parti nazi pendant l'entre-deux-guerres.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'Investigation Branch est remplacée par un service de sécurité de temps de guerre, chargé du suivi du parti communiste mais aussi des habilitations des travailleurs de l'industrie d'armement, sur la base d'une série de lois sur la sécurité

nationale. Dès cette époque, seize stations d'interception sont installées sur le pourtour de l'Australie pour le compte des Alliés.

Puis, dans le cadre de la lutte contre les activités de renseignement de l'Union soviétique, l'Australie est associée à l'opération « Venona », projet de cryptanalyse pour tenter de casser les codes de communication des services de renseignement soviétiques, lequel regroupe, autour des États-Unis et du Royaume-Uni, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Dans les années 1960, les services australiens se concentrent sur l'espionnage et la sécurité, après que la défection de Soviétiques a alerté sur la réalité de la menace communiste. Mais, dans les années 1970, les services se tournent vers la prévention des activités de terrorisme et de sabotage. La guerre du Vietnam, à laquelle le pays participe par l'envoi de troupes, y est en effet très impopulaire, conduisant à des actions violentes dans le pays.

Avec le 11 septembre 2001, et surtout le triple attentat à Bali en Indonésie en octobre 2002 qui a fait 216 morts, dont 88 Australiens, la communauté du renseignement s'oriente, comme ses homologues, vers la lutte contre le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, l'espionnage et la subversion. La mission de renseignement est ainsi structurée dans le pays autour des agences suivantes.

L'*Australian Security and Intelligence Organisation* (ASIO) a été créée en 1949 ; son fonctionnement est régi par une loi de 1979. La fonction principale de ce service est d'assurer la sécurité nationale, notamment grâce à ses activités de recueil du renseignement à l'étranger, de contre-terrorisme, de contre-espionnage, la prévention des actions de sabotage, de subversion, et l'évaluation de la sécurité. Son directeur général rend compte de l'activité du service à l'*attorney general*.

L'*Australian Secret Intelligence Service* (ASIS) a été fondé le 13 mai 1952 pour en faire le pendant australien du MI 6 britannique, son modèle. L'ASIS est ainsi une agence de recueil du renseignement à l'étranger, avec notamment le renseignement clandestin et l'action sous couverture. Il dispose d'un centre d'entraînement dans la banlieue de Melbourne. Son existence n'a été reconnue officiellement par le gouvernement qu'en octobre 1977. Son directeur rend compte au ministre des Affaires étrangères.

L'*Australian Signals Directorate* (ASD) était connu jusqu'en mai 2013 sous le nom de *Defense Signals Directorate* (DSD), dont l'activité remonte à 1939, époque à laquelle il se consacrait à l'interception et au déchiffrement des communications radio japonaises. L'ASD est, en effet, chargé du recueil du renseignement technique. Prestataire de services en matière de cryptologie et de sécurité des communications, il communique aussi ses informations aux autres agences ainsi qu'aux forces armées. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le service est pleinement intégré au dispositif « Echelon », aux côtés des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, grâce à un réseau de stations d'interception réparties sur le territoire national.

La *Defense Intelligence Organisation* (DIO), sur la base de plusieurs entités de renseignement du ministère de la Défense, a été constituée sous sa forme actuelle en 1989. Elle produit des rapports d'évaluation dans le cadre de la politique de défense et de la planification de la sécurité, et exploite le renseignement fourni par les autres services.

L'*Office of National Assessments* (ONA) présente au Premier ministre, depuis 1977, une analyse stratégique ainsi que des rapports sur les évolutions politiques, économiques et internationales ayant une importance pour l'Australie. Pour cela, des experts, universitaires, analystes et officiers sont associés à son personnel permanent. L'ONA

est chargé de préparer les évaluations de renseignement pour le Comité de sécurité nationale du Cabinet. Il dispose, en outre, du Centre australien de recueil par sources ouvertes.

La *Defense Imagery and Geospatial Organisation* (DIGO) est le dernier service créé. Elle fédère au ministère de la Défense depuis le 8 novembre 2000 un service d'imagerie et les moyens géographiques et topographiques des forces armées. Sa mission est le recueil de renseignement d'origine géospatiale de différentes sources (satellites, avions de reconnaissance, drones…) et d'apporter son concours aux forces armées en opération.

La communauté australienne du renseignement s'est ainsi étoffée de manière substantielle ces dix dernières années. Si les services australiens ont mis en place des mesures défensives et offensives adaptées pour faire face aux menaces et renforcent les coopérations avec les services de police comme avec leurs homologues étrangers, les récents rapports parlementaires soulignent que cette communauté est adaptée aux menaces et que le système présente les garanties nécessaires pour la préservation des libertés individuelles.

Olivier BRUN

B.

Australian Secret Intelligence Service, *ASIS*, [en ligne], https://www.asis.gov.au/

Australian Secret Intelligence Organisation, *What ASIO Does*, [en ligne], https://www.asio.gov.au/

V.

Contre-ingérence ; Contre-terrorisme.

Avion

Dès son origine, l'armée de l'air a assumé des missions de reconnaissance qui s'appuyaient notamment sur la photographie. Et, même avant, le développement des ballons et autres montgolfières a permis des utilisations à des fins de captation d'informations depuis ces points hauts : la bataille de Fleurus en juin 1794 voit la première utilisation de l'aérostation par le capitaine Jean-Marie Coutelle à bord de *L'Entreprenant* pour observer les Autrichiens, avant bien d'autres exemples historiques, de Sedan et Paris en 1870 à la Première Guerre mondiale.

Suppléant les ballons, les avions deviennent vite au XXe siècle une composante importante du recueil de renseignements. Dès le début du premier conflit mondial, et même un peu plus tôt si l'on considère les premières tentatives durant la guerre italo-turque de 1911-1912, les nations européennes érigent la reconnaissance aérienne photographique en mission première des armées de l'air naissantes. Des officiers de renseignement commencent à examiner dans leurs états-majors des photographies aériennes et les mettent en corrélation avec du renseignement tactique et stratégique.

Les progrès technologiques permettent peu à peu d'améliorer la qualité des photographies, pour des avions volant toujours plus haut et plus vite. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'industriel américain Howard Hughes fait construire secrètement un prototype d'avion de photo-reconnaissance qui sera présenté à Roosevelt en juin 1943. Mais il ne sera produit à une centaine d'exemplaires qu'après 1946, sous le nom de code « XF-11 ». Republic Aviation développera de son côté un

modèle concurrent (XF-12), de même que Northrop Corporation avec son aile volante YB-49.

Le programme d'avion de reconnaissance américain sera accéléré après l'explosion de la première bombe nucléaire soviétique en 1949 : il s'agit alors de concevoir un avion espion capable de recueillir du renseignement stratégique au-dessus du territoire de l'Union soviétique, en volant à très haute altitude. Ce sera tout d'abord le projet RB-36D, puis le RB-47.

Malgré le succès de raids de pénétration au début des années 1950 et devant les risques d'interception par les nouveaux chasseurs MiG, l'administration Eisenhower lance le développement, sous la direction de la CIA, d'un avion spécial, qui a pour nom de code « Aquatone ». Le projet aboutit au modèle U-2, testé en août 1955, que la CIA met en œuvre sous couverture d'un escadron d'observations météorologiques. Après de nombreuses missions, les survols au-dessus de l'URSS sont brutalement interrompus quand un U-2 est abattu par les Soviétiques en mai 1960 et son pilote, Francis Gary Powers, fait prisonnier. Les U-2 seront cependant très utiles en octobre 1962 au cours de la crise de Cuba, puis quand la Chine fera exploser à son tour sa première bombe nucléaire en 1964, et même jusqu'à une époque plus récente, durant la première guerre du Golfe ou la crise des Balkans. Leur rôle diminue au profit d'un autre avion, le SR-71, beaucoup plus rapide, volant à Mach 3 à plus de 80 000 pieds d'altitude.

Aujourd'hui, en matière de renseignement, les avions sont employés à la fois pour leur capacité d'observation et le recueil de renseignements techniques.

Les Britanniques disposent des avions espions Sentinel R1, qui ont notamment permis de suivre le mouvement des insurgés et de désigner des cibles au sol au Mali en complément des forces françaises. Les

Américains, quant à eux, opèrent avec toute une gamme d'avions, de type U28, P3 Orion, EP3 ou encore PC12.

Pour la France, la nacelle « Reco-NG » destinée aux avions Rafale Air et Marine est un système de reconnaissance de nouvelle génération qui a été mis en service opérationnel dans l'armée de l'air en 2011. Capable de prendre des photos à très basse comme à haute altitude, à courte comme à grande distance, à grande comme à très grande vitesse, il constitue, de par ses capacités, un atout important pour le renseignement français. Utilisé lors des dernières campagnes, ce système a démontré qu'il était à la fois très performant et complémentaire de l'imagerie satellite et des drones. Les deux Transall Gabriel de l'escadron « Dunkerque » sont, quant à eux, des avions affectés au renseignement électronique, qui, tout en restant à distance de sécurité des cibles, se concentrent sur les communications adverses, comme au large de la Libye en 2011.

Dans la marine, l'Atlantique (ou ATL 2) de Breguet-Dassault Aviation, dont la rénovation a été lancée en 2013, est dévolu, entre autres activités, à des missions de guerre électronique et de renseignement grâce à ses différents capteurs embarqués. La presse a ainsi fait état de son utilisation dans le cadre de l'opération « Serval » au Mali ou de l'opération « Chammal » en Irak, à l'évidence pas pour de la lutte anti-sous-marine qui est sa mission première.

Quant aux services français de renseignement, ils mettent aussi en œuvre des capacités aériennes. Outre les vecteurs de déplacement du service action – les avions de transport C-130 et C-160, l'avion léger Twin Otter et l'hélicoptère Caracal –, la DGSE dispose, selon des informations du ministère de la Défense, au printemps 2013, d'un Cessna engagé dans une opération au Mali.

La loi de programmation militaire pour 2014-2019 prévoit, enfin, l'acquisition d'avions légers ISR (« Intelligence, Surveillance,

Reconnaissance ») pour renforcer la fonction « connaissance et anticipation ». Le rapport en annexe à la loi précise, d'ailleurs, que ces appareils « compléteront le dispositif d'évaluation et de suivi de crises » et que « leur emploi pourra être mutualisé entre les forces et les services de renseignement ».

Olivier BRUN

B.

Collectif, *Le Grand Livre des espions du ciel*, Évreux, Atlas, 1999.

V.

Bateau espion ; Drone ; ROEM ; ROIM.

B

Barbouze

Une ou un – le mot est féminin ou masculin – « barbouze » désigne familièrement, voire péjorativement, un membre d'une police secrète ou d'une police parallèle, un espion, ou encore un agent secret, dont l'activité consiste pour l'essentiel à conduire des actions clandestines ou à opérer des coups de main. La barbouze tient son nom de la barbe postiche qu'elle est censée utiliser parfois pour se dissimuler grossièrement. « Barbouzerie » désigne l'activité des barbouzes, le résultat de leur action.

Ce sont les dernières années de la guerre d'Algérie qui ont popularisé le terme de « barbouzes ». En effet, dans sa lutte à mort contre l'OAS, le pouvoir français a recouru à des hommes et à des méthodes que ni l'armée, ni la police judiciaire, ni les services de renseignement ne pouvaient employer. Une motivation supplémentaire des autorités tenait au fait que la fidélité de ces institutions à la politique du général de Gaulle n'était pas absolue. Trois gaullistes – Jacques Dauer, Louis Joxe et Raymond Schmittlein – décidèrent de s'appuyer sur Charles Bitterlin, homme de radio, qui, avec un autre fidèle du président de la République, Pierre Lemarchand, avocat, ancien résistant et ancien responsable du service d'ordre du RPF, mit sur pied, à l'automne 1961, un groupe de 200 ou 300 hommes – plusieurs chiffres ont été évoqués – pour mener ce combat. Ils furent rapidement qualifiés de « barbouzes », notamment en raison d'un article de Lucien Bodard, paru dans *France-Soir* le 2 décembre 1961, dont le titre était « Les barbouzes arrivent ». Ils remportèrent des succès, mais dès le début de l'année 1962 ils furent affaiblis par la

violence de la riposte de l'OAS. Pourchassés sans merci – 87 furent tués, dont certains à leur sortie d'un hôpital d'Alger où ils avaient fait soigner leurs blessures par balles –, ils ne pourront mener à bien leur mission. Le 8 mars 1962, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, mit un terme à cette aventure, dont il nia toujours officiellement l'existence. Deux acteurs de cette épopée l'ont racontée dans des livres : Lucien Bitterlin dans *Histoire des barbouzes* et *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des barbouzes contre l'OAS en Algérie*, et Pierre Lemarchand dans *Barbouze du général*.

La fiction s'est emparée des barbouzes dans les années 1960. Dominique Ponchardier, ancien résistant, gaulliste membre de la direction du RPF, ambassadeur, a été, sous le nom d'Antoine Dominique, l'auteur de la série *Le Gorille*, qui met en scène l'un des meilleurs agents des services spéciaux français, Géo Paquet. Il serait d'ailleurs l'inventeur du mot « barbouze ». La chanteuse américaine Nancy Holloway, qui eut du succès en France dans les années 1960, a célébré ces drôles d'espions avec son titre *Les Barbouses (FBI)*, avec un « s » et non un « z ». Georges Lautner a réalisé le film *Les Barbouzes*, sorti le 10 décembre 1964, une parodie dans laquelle il moque les agents des services de renseignement : un Français, incarné par Lino Ventura, un Allemand, joué par Charles Millot, un Soviétique, Francis Blanche, et un Suisse, Bernard Blier, s'y affrontent dans un château où Américains et Chinois sont aussi présents. La mode se poursuivit en 1966 avec le 45-tours des Frères Jacques, *Les Barbouzes*. Sur la pochette de ce disque, ils apparaissent avec de fausses barbes et des airs de conspirateurs d'opérette.

Jérôme Poirot

B.

BITTERLIN, Lucien, *Histoire des barbouzes*, Paris, Éditions du Palais-Royal, 1972.
BITTERLIN, Lucien, *Nous étions tous des terroristes. L'histoire des barbouzes contre l'OAS en Algérie*, Paris, Éditions du Témoignage Chrétien, 1983.
LEMARCHAND, Pierre, *Barbouze du général*, Paris, Le Cherche-Midi, 2005.
MELNIK, Constantin, *1 000 jours à Matignon. De Gaulle, l'Algérie, les services spéciaux*, Paris, Grasset, 1988.

V.
Agent ; Ben Barka (affaire) ; Espion ; Foccart, Jacques ; Roman d'espionnage.

Bateau espion

Obtenir du renseignement depuis un bateau ou avoir pour objectif l'observation des vaisseaux adverses est aussi vieux que la marine elle-même, depuis les navires grecs ou romains qui recueillaient de l'information sur les affaires maritimes jusqu'aux officiers britanniques qui, dans le sillage de Nelson, procédaient à des actions d'espionnage naval.

Mais la première capacité de renseignement naval formalisée est attribuée aux Américains, qui créent en 1882 l'*Office of Naval Intelligence* au sein de l'US Navy. À leur suite, toutes les grandes nations européennes se doteront de capacités de même nature.

Le renseignement naval n'entre toutefois réellement dans l'ère moderne qu'avec l'installation à bord des premiers postes radio au début du XXe siècle. Ces postes permettent, en effet, d'envoyer sur de longues distances des informations très opérationnelles, tandis que l'interception et le décodage des communications des bateaux deviennent parallèlement un enjeu de renseignement. La bataille de l'espionnage s'est portée sur les mers et des embarcations sont spécifiquement dédiées à cette mission.

Dans les années 1960, les Soviétiques inventent un bateau particulier, équipé de jumelles et d'un émetteur radio, le pont hébergeant des antennes plus ou moins discrètes : les fameux « chalutiers espions », qui restent l'un des symboles de la guerre froide. Il s'agit d'une approche pragmatique. Les Américains développent des programmes de navires spécialisés. Les Soviétiques considèrent que tout bateau, même un simple chalutier, peut être utile pour recueillir

du renseignement. Sillonnent ainsi les mers du monde des bateaux soviétiques qui captent plus d'ondes électromagnétiques qu'ils ne pêchent de poissons. La flotte aurait compté, selon une étude de la fondation américaine Heritage, jusqu'à plusieurs centaines de bateaux de pêche dotés d'équipements électroniques et avec à leur bord quelques spécialistes des interceptions, ce qui revient quasiment à dire que tout navire qui quittait les eaux territoriales russes était un bateau espion.

Cette pratique semble même perdurer, sous de nouvelles formes. *Le Figaro* mentionnait ainsi en juin 2014 qu'un navire espion russe, le *Liman* – projet 861 classe « Moma » –, croisait au large des côtes varoises, à seulement quelques milles des eaux territoriales françaises. Le quotidien allemand *Bild* a qualifié de « super-bateau » le navire de renseignement *Iouri Ivanov* admis au service actif de la marine russe en juillet 2015. La presse a pu annoncer fin 2015 la présence d'un navire russe, le *Vasily Tatishchev*, au large de la Syrie, navire dit « de reconnaissance » à l'équipage composé de 146 marins, dont les antennes sur son pont ne laissaient aucun doute sur sa mission réelle.

Côté américain, la marine n'est pas en reste, reconvertissant des cargos excédentaires de la Seconde Guerre mondiale en navires espions et construisant des vaisseaux spécialement équipés.

Ce qui mettra en lumière ces bateaux est une affaire restée célèbre : l'attaque par des Mirage III et des Mystère IV des forces aériennes israéliennes, en juin 1967, contre le navire espion américain *USS Liberty*, au large des côtes égyptiennes. À l'origine cargo civil léger, ce bateau avait été reconverti en navire de recherches techniques en 1965, avec en réalité pour mission la collecte de renseignements pour le compte de la NSA. L'attaque israélienne, qui fit 34 morts et 171 blessés américains, fut rapidement présentée par les deux pays comme une tragique erreur.

Quelques mois plus tard, en janvier 1968, le « navire technique de recherche » américain *Pueblo* est capturé par la marine nord-coréenne alors qu'il naviguait dans ses eaux territoriales. Les marins sont renvoyés aux États-Unis quelques mois plus tard, après que le gouvernement américain a adressé une lettre d'excuses à la Corée du Nord. Le bâtiment a, quant à lui, été conservé comme prise de guerre et est aujourd'hui amarré à Pyongyang, où il est toujours exposé.

La France s'est dotée au milieu des années 1970 de son premier bateau espion. Il s'agissait du *Berry* (A644), construit en 1958 puis transformé en 1974 pour des missions d'écoutes électromagnétiques, sous l'appellation de « bâtiment d'essais et de mesures ». En 1999, *Le Bougainville* (A9077), précédemment utilisé dans le Pacifique et rendu disponible après la fermeture du centre d'essais nucléaires de Mururoa, est transformé pour accueillir les équipements électroniques du *Berry*, qui est désarmé la même année. *Le Bougainville* est surtout radicalement modifié afin de recevoir une « charge utile » moderne qui lui permette de pratiquer des « recherches » électromagnétiques et électroniques. Il est notamment déployé, à partir d'octobre 2001, dans l'océan Indien pour procéder au recueil de renseignements dans le cadre du soutien apporté aux forces de la coalition dans le conflit afghan. Des missions de ce type seront régulièrement conduites jusqu'à l'entrée en service en 2006 du *Dupuy de Lôme* (A759), armé par la DRM et la DGSE, aujourd'hui toujours opérationnel.

Outre les États-Unis, la Russie et la France, plusieurs États possèdent des navires dédiés au renseignement. L'Allemagne dispose depuis la fin des années 1980 de trois bâtiments de type 423, surnommés par les marins allemands les « Tétines » en raison de la forme de leurs antennes. L'Espagne, la Suède, la Finlande, la Grèce, le Japon, la Turquie font également partie de ce club.

À noter que de plus en plus de bateaux militaires ayant une autre vocation, telle que la défense antiaérienne ou la lutte anti-sous-marine, sont équipés de charges destinées au recueil du renseignement électromagnétique. Même les sous-marins n’échappent pas à cette évolution : la marine a, par exemple, confirmé que des sous-marins d’attaque français avaient participé en continu à des missions de renseignement, en immersion périscopique, devant les côtes libyennes lors du conflit de 2011.

Un navire espion reste habituellement dans les eaux internationales, afin de ne pas violer la souveraineté des États. De là, il met en œuvre son équipement électronique pour surveiller le trafic maritime et aérien, radio et radar, balayant toutes ces fréquences pour essayer d’intercepter et décrypter les communications radio ou téléphoniques. Près de la zone ciblée, surtout s’il s’agit d’une installation fixe, la surveillance est généralement efficace. Cela se fait principalement par des moyens passifs. Parfois, des mesures actives telles que le radar ou le sonar peuvent également être employées pour détecter le mouvement des aéronefs, des missiles, des navires ou d’autres véhicules ou de troupes, même si cela risque de révéler la localisation précise et l’objectif du navire. Les bateaux espions ont aussi certaines capacités de suivi des missions spatiales et des satellites espions, ou sont utilisés de manière intermittente à des fins de suivi de tests de missiles ennemis.

En marge et pour ne pas oublier les moyens de renseignement plus prosaïques, on mentionnera que les bateaux ne sont pas uniquement utilisés pour les interceptions, mais servent aussi parfois à l’infiltration d’espions ou de forces spéciales.

Olivier BRUN

B.

PRÉZELIN, Bernard, *Flottes de combat 2016*, Paris, Éditions Maritimes, 2016.

V.
Avion ; Drone ; Dupuy de Lôme ; ROEM ; ROIM.

Beaumarchais

Figure du siècle des Lumières, Beaumarchais est surtout connu pour ses talents d'écrivain, de poète et de musicien, ou encore grâce à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, fondée en 1777 à son initiative. Mais il fut aussi agent secret avant l'heure.

Fils d'un horloger, Pierre-Augustin Caron naît le 24 janvier 1732. Il connaît une enfance heureuse dans son milieu familial parisien, celui des artisans. Ses parents sont des bourgeois ouverts chez qui la musique, la littérature et les discussions de tous ordres ont une grande place et où il puisera sa verve si caractéristique. Après une brève scolarité à la campagne, il est apprenti horloger auprès de son père à l'âge de 13 ans.

Il se marie une première fois le 27 novembre 1756 avec Madeleine-Catherine Aubertin, veuve Franquet. L'épouse est de dix ans son aînée, mais elle possède des biens. Il se fait dès lors appeler « de Beaumarchais », nom d'une terre qui appartient à son épouse, pour donner l'illusion de la noblesse. Madeleine-Catherine meurt subitement l'année suivante, à 35 ans. Le jeune veuf est soupçonné d'y être pour quelque chose et se trouve confronté au premier de la longue suite de procès et de scandales qui marqueront son existence.

La charge qu'il achète la même année grâce à l'entregent du financier Pâris-Duverney lui confère la noblesse et lui permet d'entrer dans le monde de la finance et des affaires.

Les intrigues qui jalonnent sa vie et son insolente fortune lui valent une réputation de libertin. Il effectue de nombreux voyages et décide de s'adonner à l'écriture, commençant par de courtes farces populaires

et délurées, puis des drames. *Eugénie*, sa première pièce jouée en public en 1767, est d'abord sifflée, avant de connaître un succès honorable une fois remaniée. *Les Deux Amis ou le négociant de Lyon*, représentée à la Comédie-Française, est un échec, ce qui le conduit à abandonner le drame, qui ne lui a pas réussi. Il a raison, car il triomphe ensuite avec *Le Barbier de Séville* (1775), puis avec *Le Mariage de Figaro* (1785), suite du *Barbier*, jouée après plus de deux ans d'une lutte acharnée pour surmonter les interdictions. Ces deux pièces marquent pour lui un tournant.

Mais une seconde carrière en parallèle s'ouvre à lui : ses talents de marchandage et son goût pour les intrigues le font remarquer. Il est intégré au « Secret du Roi », service personnel d'espionnage du monarque. En mars 1774, Beaumarchais est une première fois envoyé à Londres pour négocier la suppression du libelle intitulé *Les Mémoires secrets d'une femme publique*, de Théveneau de Morande, dirigé contre la comtesse du Barry, maîtresse du vieux roi Louis XV. Cette mission lui fait espérer gagner les faveurs de la Cour, mais le roi meurt en mai de l'année suivante et la comtesse du Barry en est bannie.

Le 8 avril 1775, sous la supervision de Sartine, il est chargé par Louis XVI d'empêcher la publication d'un nouveau pamphlet, d'un certain Angelucci, sur la stérilité du couple royal, qui prétend notamment que le roi a l'« aiguillette nouée ». Cette nouvelle mission conduit Beaumarchais tout d'abord en Angleterre : « M. de Ronac » (anagramme de Caron) y traite avec Angelucci, s'assure de la destruction du manuscrit du pamphlet, mais apprend qu'Angelucci en a gardé un autre exemplaire et qu'il gagne l'Allemagne au galop. Il le poursuit aux Pays-Bas, puis dans les États allemands, rejoint le traître et lui enlève le fameux volume.

Son voyage se poursuit en Autriche, où il a une entrevue avec l'impératrice Marie-Thérèse. Le soir même, il est incarcéré dans sa

chambre sous la surveillance de grenadiers, pour motif d'espionnage. Sa détention durera un mois.

Il relatera plus tard toute cette aventure de manière très picaresque, n'hésitant pas à en faire une histoire de cape et d'épée pour souligner les dangers mortels qu'il a courus au service du roi et inspirer une haute idée de son zèle.

La même année, il est chargé de récupérer à Londres des documents secrets détenus par le chevalier d'Éon. En septembre 1775, Beaumarchais joue un rôle politique en tant qu'intermédiaire entre les *insurgents* américains et la France, et il rencontre fréquemment Arthur Lee, leur député secret.

Le 10 juin 1777, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lui confie une somme importante pour soutenir secrètement les Américains. Beaumarchais reçoit l'autorisation de Vergennes de vendre poudre et munitions, pour près d'un million de livres, sous le couvert d'une compagnie portugaise qu'il monte de toutes pièces et qui doit lui permettre aussi de s'enrichir.

Pourtant, avec l'avènement de l'austère et vertueuse République, son esprit frondeur n'est plus dans l'air du temps. Suspecté sous la Convention, il est emprisonné pendant la Terreur. S'il échappe aux massacres de Septembre et parvient à s'enfuir, quittant la France en juin 1793, c'est pour l'exil à Hambourg. Inscrit sur la liste des émigrés, il ne peut rentrer qu'en 1795. Sourd, il se soucie de marier sa fille Eugénie et de refaire fortune, écrit ses mémoires, chef-d'œuvre de pamphlet.

Au lendemain d'un dîner avec des amis où il avait évoqué quelques souvenirs, Beaumarchais est découvert par son serviteur mort dans son lit, certainement d'apoplexie, le 18 mai 1799 à l'âge de 67 ans. Il est enterré au cimetière parisien du Père-Lachaise.

Olivier BRUN

B.

WASSELIN, Christian, *Beaumarchais*, Paris, Folio, 2015.

V.

Beaumont, Charles d'Éon de ; Sartine, Antoine de ; Secret du Roi.

Beaumont, Charles d'Éon de

Voltaire l'avait prédit : la vie du chevalier-chevalière d'Éon de Beaumont fera « un beau problème dans l'Histoire ». Aujourd'hui encore, cet intrigant personnage fascine tous ceux qui s'intéressent aux questions relatives à l'identité sexuelle. Ayant vécu quarante-neuf ans comme un homme et trente-trois ans comme une femme, il est devenu l'une des icônes de la communauté LGBT. On a vu en lui le premier « philosophe du *gender* ». En psychiatrie, son nom sert à désigner le besoin éprouvé par certains hommes d'adopter des comportements considérés comme féminins. En médecine, son cas a été analysé comme la manifestation de diverses pathologies génétiques ou hormonales.

Mais si Charles d'Éon n'avait été qu'une curiosité de la nature ou qu'un travesti excentrique, il serait très vite tombé dans l'oubli. En réalité, lorsqu'au milieu des années 1760, le bruit se répand qu'il appartient au sexe féminin, le chevalier est *déjà* une célébrité, connu pour ses succès diplomatiques, ses œuvres littéraires et ses exploits d'agent secret.

Revenons en arrière, le 4 octobre 1728, en Bourgogne, dans la cité de Tonnerre. Ce jour-là, le médecin de la ville est chez le maire, Louis d'Éon de Beaumont, dont l'épouse vient d'accoucher. Le praticien est perplexe : il ne peut déterminer le sexe du nouveau-né, venu au monde couvert de ses membranes fœtales. Le nourrisson est baptisé sous un enchevêtrement de prénoms masculins et féminins : Charles, Geneviève, Louis, Auguste, André, Timothée…

En dépit de ce psychodrame domestique, le « petit d'Éon » est élevé comme un garçon. Il lit beaucoup, travaille excellemment et pratique

avec assiduité l'art de l'épée, dans lequel il acquiert une dextérité extraordinaire. En 1748, à 21 ans, licencié en droit civil et en droit canon, il s'inscrit comme avocat au Parlement de Paris. Cinq ans plus tard, en 1753, il publie un *Essai historique sur les différentes situations financières de la France sous le règne de Louis XV et la régence du duc d'Orléans*. La qualité de ce premier ouvrage est remarquée, notamment par le cousin du roi, Louis-François de Bourbon-Conti, qui décide de prendre d'Éon sous sa protection et de l'associer aux mystérieuses affaires dont il a la charge. Conti, en effet, n'est pas un gentilhomme tout à fait comme les autres : il dirige le « Secret du Roi », un réseau d'agents chargés de la diplomatie parallèle de Louis XV. Créé à la fin des années 1740, ce réseau a pour mission initiale d'assurer à la France le trône de Pologne et de structurer un système d'alliances pour contrer les ambitions autrichiennes et russes. Les agents du Secret, choisis personnellement par Conti, ne se connaissent pas entre eux et rendent compte directement au monarque, qui les rémunère sur sa cassette personnelle.

À l'époque où d'Éon entre en contact avec Conti, les priorités du Secret sont en train d'évoluer, à la faveur du « renversement des alliances » qui agite les cours européennes. Depuis 1752, l'impératrice d'Autriche cherche à se rapprocher de la France alors que, de leur côté, Anglais et Prussiens concluent un accord d'amitié. Dans ce contexte, l'enjeu pour la France consiste à renouer le dialogue avec la très anglophile Russie, qui a rompu ses relations avec Louis XV depuis 1748. Le Secret est sollicité pour préparer le terrain et, en 1755, envoie un de ses agents, le chevalier écossais Douglas Mackenzie, à la cour de Saint-Pétersbourg. L'année suivante, le « petit d'Éon », nommé secrétaire d'ambassade, le rejoint. Les deux hommes font merveille : une correspondance clandestine entre Louis XV et la tsarine Élisabeth est bientôt établie puis, en mai 1757, la Russie rejoint la coalition

franco-autrichienne tandis que le chancelier proanglais, le comte Alexis Bestoujev-Rioumine, est renvoyé. Pour ne rien gâcher, d'Éon s'est forgé une position très enviable à la cour et joue les confidents auprès de la tsarine, qui lui propose même d'entrer à son service. En dépit de cette offre alléchante, le chevalier aspire à rentrer en France. En 1760, il demande son rappel et son intégration dans l'armée. Le roi lui octroie un brevet de capitaine et l'affecte au régiment des dragons d'Autichamp avec lequel il participe aux dernières campagnes de la guerre de Sept Ans. Il y gagne quelques blessures et une réputation de bon soldat.

En 1762, Louis XV rappelle d'Éon au service diplomatique. Cette fois-ci, le chevalier est envoyé à Londres, aux côtés de l'ambassadeur extraordinaire, Louis-Jules Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, pour une mission délicate : négocier les conditions de la paix avec l'Angleterre, au terme d'opérations militaires très défavorables pour la France. Déployant des trésors d'habileté, Nivernais et d'Éon aboutissent à un accord qui préserve l'essentiel des intérêts français. Le succès est total. En récompense, d'Éon reçoit la croix de Saint-Louis et, au printemps 1763, remplace Nivernais qui, malade, doit quitter son poste. Quelle consécration pour le petit hobereau de province ! À 35 ans seulement, il représente officiellement son roi dans l'une des plus grandes capitales. Parallèlement à ses obligations diplomatiques, le chevalier reçoit de nouvelles instructions du Secret. Elles sont particulièrement sensibles : en dépit de la paix fraîchement conclue, d'Éon doit assurer l'élaboration d'un plan d'invasion de la Grande-Bretagne. Il organise à cet effet la venue à Londres d'un autre agent, le marquis Louis-François Carlet de la Rozière, qui doit procéder à des relevés topographiques.

Tout ce bel équilibre s'effondre à l'automne 1763, lors de l'arrivée d'un nouvel ambassadeur, Claude-Louis-François de Régnier, comte de

Guerchy. D'Éon prend immédiatement en grippe son nouveau supérieur, militaire chevronné mais diplomate besogneux. Le conflit entre les deux hommes s'envenime et finit par devenir public. En novembre 1763, excédé, Louis XV demande le rappel du chevalier. À la surprise de tous, d'Éon refuse d'obtempérer ! Par provocation, il continue de paraître à l'ambassade et agite tous ses réseaux. En 1764, il va jusqu'à dévoiler à la presse une partie de la correspondance diplomatique, faisant le choix de saborder sa carrière pour discréditer Guerchy. Il entreprend même de faire chanter le roi, en menaçant de divulguer les ordres du Secret. Face aux incartades de son ancien second, Guerchy porte le conflit devant la justice britannique. Mal lui en prend ! D'Éon contre-attaque et accuse l'ambassadeur de tentative d'assassinat. En 1767, au terme d'une incroyable série de procès, le chevalier finit par remporter la bataille judiciaire. Discrédité, Guerchy doit rentrer piteusement en France. De son côté, d'Éon parvient à acheter sa tranquillité : de guerre lasse, le roi lui octroie une pension et l'autorise à poursuivre ses activités au profit du Secret. Le chevalier s'emploie également à la composition littéraire en s'attelant à un foisonnant essai mêlant considérations politiques, religieuses et économiques, *Les Loisirs du Chevalier d'Éon sur divers sujets importants d'Administration*, finalement publié – en treize tomes ! – en 1774.

Les années londoniennes sont aussi pour d'Éon celles de sa métamorphose, car c'est à cette époque – et dès ses premiers affrontements avec Guerchy – que le chevalier prend l'habitude de s'habiller en femme. Bien plus, il fait lui-même courir le bruit qu'il a toujours appartenu au sexe féminin. Ses motivations sont obscures : cherche-t-il à échapper à ses adversaires ? Souhaite-t-il faire parler de lui ? Veut-il dissimuler ses activités d'espionnage ? Plus simplement, est-il devenu fou ? Personne ne le sait vraiment, mais toujours est-il que le débat sur son appartenance sexuelle se met à agiter l'opinion.

Des paris sont ouverts pour déterminer la réalité de son genre et des rumeurs circulent même sur son prochain mariage ! Le prétendant putatif n'est autre que le dramaturge Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, lui aussi agent du Secret…

Progressivement, d'Éon perd totalement le contrôle de la mécanique qu'il a enclenchée. En 1775, il est contraint par Louis XVI de signer une transaction par laquelle il s'engage non seulement à remettre la documentation secrète qu'il a en sa possession, mais aussi à ne plus quitter les habits féminins. En juillet 1777, un tribunal de Londres, saisi par des parieurs mécontents, rend une décision le désignant comme une femme. À la suite de ce jugement, le chevalier décide de regagner la France, où le piège se referme définitivement : le 27 août 1777, Louis XVI prend une ordonnance qui donne pour instruction à d'Éon « de quitter l'uniforme des dragons qu'elle continue à porter et de reprendre les habits de son sexe avec défense de paraître dans le royaume sous d'autres habillements que ceux convenables aux femmes ». Par conséquent, d'Éon doit désormais paraître à la cour en robe à panier et corset. Le chevalier est devenu chevalière ! Cette métamorphose renforce sa célébrité : d'Éon devient la coqueluche de la capitale. Il ne parvient cependant pas à rester en place et, souhaitant participer à la guerre d'Indépendance des États-Unis, se rhabille en dragon. Arrêté en mars 1779, il est exilé à Tonnerre, sur le domaine familial.

Depuis qu'il est officiellement femme, depuis aussi qu'il attire moins l'attention, d'Éon traverse une profonde crise existentielle. Il cherche des réponses en questionnant Dieu, ainsi qu'en s'interrogeant lui-même. Petit à petit, il réussit à se persuader qu'il appartient réellement au sexe féminin. Ce cheminement ne va pas sans souffrance, ainsi que le soulignent ses écrits intimes : « Qui suis-je, moi, pour m'opposer à Dieu, à la loi et au roi ? N'ai-je pas été par un jugement légal du Banc

du roi d'Angleterre et de France jugée publiquement, déclarée et manifestée fille et condamnée à reprendre ma première robe d'innocence ? La main de Dieu n'a-t-elle pas fait toute chose ? »

En 1785, d'Éon repart en Grande-Bretagne, appelé par son propriétaire qui lui réclame des loyers en retard. Il règle ses dettes et se fixe à Londres. C'est donc dans la capitale anglaise qu'en 1789 il apprend le déclenchement de la Révolution. Il prend publiquement position en faveur des idées nouvelles et signe désormais tous ses courriers d'un très patriote « citoyenne Geneviève Déon ». En 1792, face aux menaces dont la France fait l'objet, il propose de constituer une unité d'amazones. Sa pétition est lue le 11 juin par Lazare Carnot à la tribune de l'Assemblée nationale : les députés l'ovationnent. Toutefois, cette initiative ne le préserve pas de la vindicte sans-culottiste : le chevalier voit bientôt sa pension supprimée et son nom couché sur la liste des émigrés. Privé de ressources, il subsiste – selon ses propres termes – « comme un saltimbanque », en s'exhibant dans des spectacles d'escrime où il combat habillé en femme. Avec une agilité presque intacte, il se produit jusqu'en août 1796 quand, au cours d'un ultime duel, il est grièvement blessé au poumon. Perclus de dettes, victime en 1806 d'une attaque cérébrale qui le laisse grabataire, d'Éon finit ses jours chez Mary Cole, une veuve de son âge, qui a accepté de le recueillir. Il succombe à une crise d'apoplexie le 21 mai 1810.

Ce jour-là, on apprend enfin la vérité. La toilette mortuaire, effectuée en présence de dix-sept témoins, fait l'objet d'un rapport médico-légal circonstancié : « Par la présente, [moi, Dr Copeland] je certifie que j'ai examiné et disséqué le corps du chevalier d'Éon […] et que j'ai trouvé sur ce corps les organes mâles de la génération parfaitement formés sous tous les rapports. » Sans contrefaçon, c'était

donc bien un garçon. Pourtant, au Service historique de la Défense à Vincennes, son dossier est rangé parmi ceux des femmes…

On ne sait pas si, au moment d'être mis en terre, le chevalier portait l'habit ou bien la robe. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'il est inhumé au cimetière de la paroisse Saint Pancrace, située dans le comté du… Middlesex.

Clément TIBÈRE

B.

LEVER, Évelyne et LEVER, Maurice, *Le Chevalier d'Éon. Une vie sans queue ni tête*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2011.

V.

Beaumarchais ; Secret du Roi.

Belgique

Bruxelles est le cœur des institutions européennes, l'une des capitales diplomatiques du monde et l'hôte du siège de l'OTAN. À ce titre, la capitale belge est sous la surveillance constante des services de renseignement étrangers. Elle est aussi sous la menace du terrorisme. Les attentats parisiens de novembre 2015 puis de Bruxelles le 22 mars 2016 ont mis en lumière le fait que le foyer belge d'islamistes radicaux pouvait constituer une menace pour l'Europe entière. Parfois critiqués pour leur incapacité à endiguer cette menace, les services belges semblent toutefois jouir d'une considération certaine.

La Belgique compte deux services de renseignement et de sécurité, dont les missions sont définies par la loi organique du 30 novembre 1998. La Sûreté de l'État est un service civil de renseignement placé sous l'autorité du ministre de la Justice, quoique pouvant agir à la requête du ministre de l'Intérieur. Le Service général du renseignement et de la sécurité est, quant à lui, le service de renseignement militaire.

L'origine de la Sûreté de l'État (VSSE) remonte à 1835. Aujourd'hui forte de 600 personnes, la « Sûreté » a vu ses missions définies par la loi belge sur les services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 : recueillir et analyser les renseignements concernant l'espionnage, l'ingérence, le terrorisme, l'extrémisme, la prolifération, les sectes et les organisations criminelles. Elle effectue également des enquêtes de sécurité conformément à la loi relative à la classification et aux habilitations. Une réforme a été conduite en septembre 2015 pour porter l'accent sur le terrorisme.

Pour recueillir du renseignement, elle se fonde sur une loi de 2010 qui définit des « méthodes spécifiques » (par exemple, observer des lieux publics accessibles ou recueillir des données de localisation de trafic de communication électronique) et des « méthodes exceptionnelles » (entrer et observer dans des lieux accessibles ou non, mettre en place une société de façade, ouvrir le courrier, recueillir des informations sur les comptes bancaires, intercepter les communications ou pénétrer un système informatique, etc.). En outre, le service met, bien sûr, en œuvre des techniques plus classiques de renseignement humain et de sources ouvertes.

À partir d'août 2012, la Sûreté de l'État a été l'un des premiers services de renseignement en Europe à souligner l'importance du retour des combattants terroristes de l'étranger, dont les attaques de Paris et de Bruxelles sont une illustration.

Le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS, ou *Algemene Dienst Inlichting en Veiligheid* – ADIV) est depuis 1915 le service de renseignement militaire. Selon une audition de son ancien chef devant la commission de la Justice de la Chambre, il emploie 619 personnes, qui travaillent sous le contrôle du ministre de la Défense.

Ses missions sont semblables à celles de la Sûreté de l'État, quoique tournées vers les aspects militaires. Son rôle consiste ainsi à recueillir et analyser le renseignement relatif à toute activité qui menacerait le territoire national, les plans militaires de défense, les forces armées ou la sécurité des ressortissants belges à l'étranger. En outre, l'ADIV doit assurer la sécurité militaire du personnel relevant de la défense, les installations militaires, les secrets militaires et le potentiel scientifique et économique. Il doit enfin neutraliser les cyberattaques et identifier leurs auteurs.

Alors que la Sûreté de l'État n'est compétente que pour le territoire belge, l'ADIV peut également travailler à l'étranger, où il compterait quelque vingt agents en poste. Elle dispose d'un service de ROEM pour intercepter les communications envoyées de l'étranger. Une fois par an, une liste des objectifs ROEM est approuvée par le ministre belge de la Défense.

Au-delà des services de renseignement *stricto sensu*, l'Unité de coordination pour l'évaluation des menaces (OCAM) est l'acteur central dans la lutte contre le terrorisme en Belgique. Créée en 2006 à la suite des attentats de Madrid, elle est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et se compose d'environ cinquante personnes. Sa mission consiste à analyser chaque type de menace susceptible de mettre en danger la sécurité intérieure et extérieure, ainsi qu'à évaluer toute menace contre les intérêts belges ou les ressortissants belges à l'étranger, ou contre les institutions belges d'importance majeure.

L'OCAM reçoit des informations de ses homologues étrangers et des services de sécurité : la Sûreté de l'État, le service de renseignement militaire, le gouvernement fédéral, la police locale et les services publics fédéraux de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Transports et des Finances. Ces services sont tenus de communiquer toute information pertinente concernant d'éventuels dangers liés au terrorisme ou à l'extrémisme.

Des rapports d'évaluation stratégique permettent une appréciation des mesures afin d'adapter le dispositif de sécurité. Sur une base quotidienne, l'OCAM fait également une analyse opérationnelle de la menace. Elle gère une base de données dynamique des personnes liées aux combattants étrangers, qui comporterait plus de 800 noms : selon les chiffres officiels, plus de 250 Belges se battent en Syrie et en Irak, le plus probablement dans les cercles jihadistes. Au moins 125 Belges sont retournés dans leur pays et 75 sont morts au combat.

La police fédérale, composée d'environ 14 500 personnes au ministère de l'Intérieur, participe également à la lutte contre le terrorisme. Plusieurs unités sont spécialisées dans ce domaine, soit environ 230 policiers, dont 130 à Bruxelles, 30 à Anvers, 20 à Charleroi, par exemple. La police locale a aussi « des yeux et des oreilles » dans les communautés locales. Les perquisitions et arrestations dans le cadre des enquêtes judiciaires sur le terrorisme sont, quant à elles, effectuées par des unités spéciales du Commissariat général (CGSU), en collaboration avec l'unité antiterroriste spécialisée. La CGSU compte quelque 500 membres et se compose d'une unité d'intervention, d'une équipe d'observation et d'une unité technique.

Le « Centre de crise » est l'organe de coordination du gouvernement, mis en place en 1988 après le naufrage du *Herald of Free Enterprise* en face de la côte belge. Il comprend quatre-vingts personnes qui, au ministère de l'Intérieur, assurent une permanence pour la collecte, l'analyse et la diffusion des informations urgentes. Il est également le point de contact national et international dans les situations d'alerte ou pour la mise en œuvre des plans. Il coordonne la sécurité des grands événements, organise la sécurité des personnalités et des institutions, et est responsable de la planification d'urgence.

Sur la base de l'analyse de la menace quotidienne par l'OCAM, le Centre de crise établit les mesures de sécurité nécessaires. Ainsi, en novembre 2015, a-t-il recommandé l'annulation de grands événements, une sécurité accrue dans les transports publics (y compris la fermeture temporaire du métro de Bruxelles), et une présence plus grande de la police et de l'armée dans les rues de Bruxelles.

Le Comité permanent de contrôle des services de renseignement, dit « Comité R », est l'organe collégial de contrôle du renseignement, mis en place en 1991. Il se compose de trois membres, assistés par un personnel administratif, et d'un service d'enquête, chargé d'examiner

les activités et le fonctionnement de la Sûreté de l'État, du Service général du renseignement et de la sécurité, mais aussi du fonctionnement de l'Unité de coordination pour l'évaluation de la menace. Son contrôle porte sur la légitimité, l'efficacité et la coordination de leur travail. Le Comité permanent publie un rapport annuel, dans lequel il évoque les enquêtes et rend publiques des données sur les méthodes spéciales de renseignement.

L'Unité de traitement des informations financières est depuis 1993 le service de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle est rattachée à la fois au ministre des Finances et à celui de la Justice. Elle examine les transactions suspectes liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme grâce aux informations fournies par les bureaux de change, les établissements de paiement et de crédit, les banques, le service postal, les notaires, les casinos, les comptables, etc. Plusieurs dossiers ont concerné des jihadistes qui étaient allés combattre en Syrie ou en Irak. Certains cas débouchent sur des transmissions aux autorités judiciaires, et de grandes quantités d'argent ont été saisies qui pourraient être liées au financement du terrorisme.

Le bureau du procureur fédéral est en Belgique le rouage essentiel de l'enquête judiciaire sur les réseaux terroristes, depuis mai 2002. Vingt-quatre magistrats fédéraux ont pour mission d'établir des poursuites pénales en matière de terrorisme, de violations graves du droit international humanitaire, de piraterie en mer, de traite des êtres humains, de crime organisé, de blanchiment d'argent et d'infractions pénales graves à l'étranger contre des citoyens belges. Ce bureau est également responsable d'une approche cohérente de la lutte contre le trafic d'armes illégales.

Le Conseil national de sécurité constitue la force motrice adossée à l'appareil politique de sécurité belge ; il a été mis en place en

janvier 2015 après les attentats de Paris et le démantèlement d'un complot terroriste à Verviers. Convoqué et présidé par le Premier ministre belge, il rassemble les vice-Premiers ministres, le ministre de la Justice et le ministre de la Défense, en présence si nécessaire des principaux chefs des services belges. Le Conseil national de sécurité a repris le rôle du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité (1996-2015). Il met en œuvre la politique générale de renseignement et de sécurité, coordonne et définit les priorités des services belges de renseignement et de sécurité. Il est également responsable de la coordination de la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive et de la politique de la protection des informations sensibles.

Le Comité de coordination pour le renseignement et de sécurité est l'organisme de liaison administrative entre le Conseil national de sécurité et les services de renseignement et de sécurité, mis en place en juin 2015, en remplacement du Collège du renseignement et de la sécurité. Il fait appliquer les décisions du Conseil national de sécurité, élabore des plans d'action sur la base de ces décisions, formule plus largement des propositions relatives au renseignement et à la politique de sécurité. Ses membres sont les chefs de la Sûreté de l'État, de l'ADIV, de l'OCAM, de la police fédérale et de la police locale, des services publics fédéraux des Affaires étrangères, du Centre de crise ainsi que du Collège des procureurs généraux.

Au-delà de tous ces services au cœur de la souveraineté belge, il est à noter que le Premier ministre s'est prononcé après les attentats de novembre 2015 pour la création d'une « agence européenne du renseignement, une CIA européenne, […] pour réunir les informations sur les individus suspectés d'avoir des tentations radicales et démasquer ceux qui ont des intentions hostiles ». Si cette idée a été reprise après les attentats de Bruxelles, la mise en place d'une telle

centrale nécessiterait de modifier les traités de l'Union, et plusieurs pays membres n'ont pas caché leurs réticences.

Olivier BRUN

B.

Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, *Qu'est-ce que le Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité ?* [en ligne], http://www.comiteri.be/index.php/fr/comite-permanent-r

V.

Union européenne.

Ben Barka (affaire)

Le 29 octobre 1965, 12 h 30, boulevard Saint-Germain à Paris. Un homme s'apprête à entrer dans le Drugstore, quand deux policiers l'interceptent et le font monter dans une voiture. Une interpellation de routine ? Nullement. Ce qui se passe est autrement plus grave : les services secrets marocains viennent d'enlever, en plein cœur du 7e arrondissement, Mehdi Ben Barka, figure du tiers-mondisme et principal opposant à la monarchie alaouite. L'un des plus grands scandales politico-diplomatiques de la Ve République débute.

À l'origine de cette sombre affaire, il y a la décision personnelle du roi Hassan II de neutraliser à tout prix une personnalité emblématique qui menace à ses yeux la stabilité de son trône. Depuis l'indépendance, Ben Barka s'est, en effet, imposé comme la figure centrale de l'opposition au monarque. Il doit sa popularité à un parcours exemplaire : né à Rabat en 1920 dans une famille du petit peuple, il obtient une bourse et devient le premier licencié marocain en mathématiques. Durant la guerre, il enseigne au collège impérial, où il compte Moulay Hassan, le futur Hassan II, parmi ses élèves. Militant autonomiste de la première heure, il devient, en 1956, président du Conseil national consultatif, organisme chargé d'établir la Constitution du royaume. Ses choix politiques le placent clairement à gauche : réclamant la mise en place d'une réforme agraire, l'évacuation des troupes étrangères et la modernisation de l'économie, il considère que la « révolution nationale » doit « dépasser l'indépendance formelle du Maroc ». En 1959, il crée son propre parti : l'Union nationale des forces populaires – UNFP –, à forte sensibilité anti-impérialiste. Le Palais royal

réagit avec violence, jusqu'à tenter, fin 1962, de l'assassiner. Six mois plus tard, en juillet 1963, alors que l'UNFP vient de remporter 25 % des voix aux élections législatives, le parti est décapité par la découverte d'un prétendu complot : 5 000 militants sont arrêtés, 200 passent en jugement. Ben Barka s'exile et radicalise son engagement : en octobre 1963, alors qu'aux confins sahariens se déclenche la « guerre des sables », il prend position contre son propre pays et dénonce l'« agression » commise contre l'Algérie. En 1964, il tombe sous le coup d'une condamnation à mort par contumace.

Parallèlement, Ben Barka multiplie les initiatives sur le plan international, devenant selon l'expression de Jean Lacouture « un éclatant commis voyageur en révolution ». Il conseille Nasser et Ben Bella, rencontre Che Guevara, Amilcar Cabral et Malcolm X. Il voyage au Caire, à Rome, à Genève, à La Havane. Il fonde à Alger une école de cadres, anime une publication non alignée, la *Revue africaine*, écrit abondamment. Ses buts sont clairs : « porter la lutte des classes contre l'impérialisme » dans « une stratégie authentiquement révolutionnaire ». Il ouvre alors sa réflexion sur la Tricontinentale, organisation visant à fédérer les mouvements révolutionnaires du tiers-monde. Il réussit à rassembler 82 pays et travaille à l'organisation d'une conférence, prévue à La Havane en janvier 1966. Au programme : soutien à Cuba et aux mouvements de libération, démantèlement des bases étrangères, dénonciation de l'apartheid. Il n'en faut pas plus pour attirer l'attention des Américains, préoccupés par les discours révolutionnaires de l'opposant, qui se vante de vouloir ouvrir « deux ou trois Vietnam ». Il est d'ailleurs possible que les États-Unis aient fait part de leur mécontentement au Maroc, où, pour aggraver les choses, la situation intérieure est devenue explosive.

En 1965, récemment restaurée, la monarchie alaouite n'est pas au mieux de sa forme. Le pays connaît une période de stagnation. Les

retards de développement sont énormes et le mécontentement gronde partout. À Casablanca, les 22 et 23 mars 1965, la colère explose : des milliers de lycéens, d'étudiants, de parents d'élèves et de chômeurs descendent dans la rue, dans une atmosphère d'insurrection. La répression est sanglante et, sous le commandement du ministre de l'Intérieur Mohammed Oufkir, l'armée reprend le contrôle de la ville après trois jours de combats qui font plus de 1 500 victimes. Le calme revenu, le roi proclame l'état d'exception et concentre en ses mains l'essentiel des pouvoirs. En même temps, il renvoie le Parlement, promet une révision constitutionnelle et dialogue avec l'opposition. Il prend donc contact avec Ben Barka pour l'inciter à rentrer : « J'ai une équation à résoudre au Maroc », fait-il savoir à son ancien professeur de mathématiques. Ben Barka est prudent : il exige de très fortes garanties pour sa sécurité, mais finalement refuse la main tendue. Hassan II ne peut cependant pas se permettre de garder hors de son contrôle un opposant aussi charismatique. Ben Barka devra donc rentrer au Maroc, à n'importe quel prix.

Son « rapatriement » est organisé par Mohammed Oufkir, plus spécifiquement par un département des services spéciaux, le « Cabinet n° 1 » ou « Cab 1 », créé en 1960 et dirigé par Ahmed Dlimi. Le Cab 1 positionne plusieurs agents en France, notamment Miloud Tounsi et Ghali El-Mahi, qui doivent attirer Ben Barka dans un piège puis le ramener au Maroc. Ils imaginent une manipulation au scénario compliqué, faisant intervenir de nombreux intermédiaires : l'opération « Bouya Bachir ».

La première étape du piège vise à convaincre Ben Barka de s'embarquer pour Paris : le prétexte en sera la réalisation d'un documentaire sur la décolonisation, intitulé *Basta !*. Le projet est porté par Georges Figon, un petit voyou devenu la coqueluche du 7e arrondissement, le journaliste d'investigation Philippe Bernier et le

réalisateur Georges Franju. Tous ces protagonistes ont été mis en relation avec Tounsi et El-Mahi par Antoine Lopez, connu sous le sobriquet de « Savonnette », chef d'escale d'Air France à Orly, mais également « honorable correspondant » du SDECE. Figon et Franju ont déjà ferré Ben Barka, qui les a rencontrés à plusieurs reprises à Genève au cours du mois de septembre. C'est donc sans difficulté que l'opposant marocain accepte un autre rendez-vous le 29 octobre 1965, à l'heure du déjeuner, au Drugstore du boulevard Saint-Germain. Ben Barka est accompagné de Thami El-Azemmouri, un étudiant en histoire qui doit participer au film.

Comme on le sait, Ben Barka ne passera jamais les portes du restaurant : au moment où il s'apprête à rejoindre l'équipe de cinéastes, il est appréhendé par Louis Souchon et Roger Voitot, tous deux policiers de la Brigade mondaine, qui arguent d'un rendez-vous avec une haute personnalité française pour convaincre Ben Barka de les suivre. Les deux fonctionnaires ont eux aussi été actionnés par Lopez qui, le matin même, a prétexté une demande du SDECE pour solliciter leur concours. Ayant abandonné El-Azemmouri, les trois hommes prennent place à bord de la 403 garée tout à côté. Les y attend Georges Boucheseiche, dit « Bonnebouche », un ami de Lopez, ex-membre de la « Carlingue » devenu gérant d'établissements de nuit à Paris et Rabat. Toute l'équipe prend la route de Fontenay-le-Vicomte pour rejoindre la villa de Boucheseiche. À destination, les policiers abandonnent Ben Barka aux mains du propriétaire des lieux, de trois petits truands (Julien Le Ny, Jean Palisse et Pierrot Dubail), ainsi que de plusieurs agents du Cab 1. À ce moment précis, tout devient confus.

Tout, sauf deux points : la première certitude, c'est que Ben Barka n'est jamais ressorti vivant de la villa ; la seconde, c'est la présence chez Boucheseiche, dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 octobre, d'Oufkir et de Dlimi, qui ont débarqué dans la soirée à Orly. Mais les

versions des événements sont multiples. D'après Georges Figon, qui se confie à *L'Express* le 10 janvier 1966, c'est Oufkir en personne, avec « son incroyable tête d'assassin », qui aurait « taillé la gorge et la poitrine » de Ben Barka, avant que l'opposant ne soit transféré à moitié mort au domicile de Lopez, à Ormoy. Ce scénario est plus ou moins confirmé par un autre témoignage, celui d'Ahmed Boukhari, un ancien du Cab 1 qui, en 1965, tenait la main courante de l'opération à Rabat. Toutefois, d'après l'enquête du journaliste Stephen Smith, la mort de Ben Barka résulterait d'un accident : le cœur de l'opposant aurait « lâché » après un interrogatoire musclé visant à lui extorquer un numéro de compte bancaire. C'est ce que dit aussi Lopez, qui affirme que Ben Barka aurait malencontreusement été tué par Boucheseiche. À tout bien considérer, Oufkir n'avait aucun intérêt objectif à ce que Ben Barka décède sur le sol français, bien au contraire. « Il est très peu probable que le ministre marocain de l'Intérieur soit venu à Paris, 29 heures après l'enlèvement de Ben Barka, pour exécuter lui-même l'opposant. En revanche, il est possible que la présence d'Oufkir ait été nécessaire pour limiter les dégâts après le "ratage" survenu », note ainsi M. Smith. En un mot, il fallait effacer les traces et organiser le repli du dispositif.

Si les circonstances du décès de Ben Barka sont troubles, le sort réservé à son cadavre est tout aussi obscur. Pour certains, le corps de l'opposant a été inhumé à Courcouronnes ou enterré sous la mosquée d'Évry. Pour d'autres, il a été incinéré à Villabé. Ahmed Boukhari affirme, quant à lui, que la dépouille aurait été ramenée à Rabat en avion militaire dans la nuit du 30 octobre, puis dissoute dans de l'acide à Dar El-Mokri, un centre de détention secret dépendant du Cab 1. D'après plusieurs enquêtes, cet acide spécial, « capable de faire disparaître même les squelettes », proviendrait des stocks du Mossad,

lequel aurait également prodigué une aide logistique et technique aux services marocains pour l'ensemble de « Bouya Bachir ».

Le cadavre n'est pas le seul à se volatiliser : Boucheseiche s'embarque pour Rabat dès le 1er novembre ; Palisse, Le Ny et Dubail l'y suivent dans la foulée. Pour l'occasion, il semble même que Palisse se soit fait délivrer un passeport neuf par la préfecture de police. Figon est lui aussi muni de nouveaux documents d'identité, mais il refuse de partir. Quant aux différents agents marocains présents, ils regagnent tous le Maroc, à l'exception de Ghali El-Mahi, appréhendé à son domicile parisien le 4 novembre. À cette date, toute l'affaire est arrivée à la une des journaux.

La disparition de Ben Barka ne demeure, en effet, pas secrète bien longtemps. L'Élysée et l'Intérieur en sont informés dès le matin du 30 octobre, le premier par Mohammed Tahiri, un proche de l'UNFP chez qui Ben Barka devait dîner, le second par Edgar Faure, lui-même alerté par Gisèle Halimi et Philippe Bernier. Un peu plus tard dans la journée de samedi, Abdelkader Ben Barka, le frère de Mehdi, dépose plainte pour enlèvement et séquestration dans un commissariat des Champs-Élysées.

La pression monte alors très vite. Une enquête judiciaire est ouverte et conduit à de rapides interpellations. Les médias s'emparent immédiatement du dossier, dans un contexte politique sensible puisque s'ouvre la campagne pour l'élection présidentielle prévue un mois plus tard. C'est *L'Express* qui fait les plus gros dégâts, puisque dès le 8 novembre est publié un article documenté s'appuyant sur le témoignage exclusif de Thami El-Azzemouri. L'hebdomadaire dénonce « un scandale politique très grave ». Il met en cause le pouvoir, soulignant que « l'affaire Ben Barka pose le problème de l'internationale des hommes de main et de ceux qui l'utilisent ». Le 9 novembre, le « Comité France-Maghreb » se transforme en « Comité

pour la vérité sur l'affaire Ben Barka ». Le 11 novembre, la visite que Hassan II devait effectuer en France est annulée.

Durant toute la fin de l'année 1965 et le début de l'année 1966, l'affaire empoisonne la vie politico-médiatique française, au rythme des investigations policières. Les forces de l'ordre se concentrent tout particulièrement sur Georges Figon : ce dernier est entré dans une sorte de cavale semi-clandestine, durant laquelle il multiplie les coups d'éclat. Mais son parcours s'achève le 17 janvier 1966 dans un studio de la rue des Renaudes à Paris : alors qu'il est cerné par la police, le journaliste se donne la mort. Ce décès fait repartir les polémiques de plus belle, notamment quant à l'action supposée des services secrets. C'en est décidément trop : de Gaulle perd patience et, le 19 janvier 1966 en plein Conseil des ministres, frappant du poing sur la table, le président demande des comptes pour ce qu'il juge « inadmissible, insoutenable, inacceptable ».

Pour de Gaulle, l'affaire Ben Barka constitue un véritable affront. Elle a non seulement sali sa réputation et pollué sa campagne présidentielle, mais, plus fondamentalement, elle a porté atteinte à la souveraineté et à l'honneur du pays. C'est ce que le Général laisse transparaître à Léopold Sedar Senghor, venu en septembre 1966 intervenir en faveur de Hassan II : « La France a aussi été offensée dans cette matière, et le roi du Maroc n'a pas réfléchi que c'était le général de Gaulle qui était à la tête de cette France et qu'on n'insultait pas de cette façon la France en montant des opérations sur son sol. » Tout est dit. Dès lors, toujours pour citer le président, mais cette fois à l'occasion d'une conférence de presse donnée le 21 février 1966, « il est donc inévitable que, quelque regret qu'on en ait, les rapports franco-marocains en subissent les conséquences ». Un mandat d'arrêt est lancé contre Mohammed Oufkir et Ahmed Dlimi, l'ambassadeur de France à Rabat est rappelé, les relations diplomatiques sont gelées.

Côté marocain, la disparition de Ben Barka marque également un tournant. Le roi a réussi son coup et conforté son autorité. Par ce fait d'armes, Oufkir s'impose comme le véritable nº 2 du régime. Mais le ton est donné : c'est celui du durcissement. On ne s'attaque pas impunément aux institutions, que l'armée et les services protègent avec une redoutable efficacité. Avec l'opposition, la rupture est consommée : « Entre nous et le Palais, il y a le cadavre de Mehdi Ben Barka. » Tel est le nouveau credo de l'UNFP, qui ne sera rompu qu'en mars 1999, lorsque pour la première fois les socialistes entreront au gouvernement.

Les répercussions de l'affaire se font aussi sentir en France, où c'est le SDECE qui paye les pots cassés. Le président lui impose une sévère reprise en main : le général Eugène Guibaud remplace Paul Jacquier à la tête du service ; par le décret nº 66-66 du 22 janvier 1966, le SDECE quitte la tutelle de Matignon pour être placé sous l'autorité du ministre des Armées, Pierre Messmer, qui est chargé d'y remettre bon ordre. Mais que reproche-t-on exactement à la Piscine ? Non pas d'avoir participé directement à l'enlèvement de Ben Barka, mais au contraire de n'avoir rien fait. Ou plutôt d'avoir laissé faire.

Ce n'est pas une révélation : plusieurs acteurs de « Bouya Bachir » sont en relation avec les services secrets français. Boucheseiche, Dubail et Palisse auraient participé, à la fin des années 1950, aux activités de la « Main rouge », l'officine du SDECE chargée de la lutte anti-FLN. De même, Lopez est depuis 1955 un « honorable correspondant d'infrastructure » : recruté alors qu'il était chef d'escale d'Air France à Tanger, il poursuit ses activités depuis son poste à Orly et, à la centrale, il est traité par Marcel Le Roy-Finville, le chef du « service 7 » chargé des opérations clandestines. Durant toute la préparation de l'enlèvement, les liens de Lopez avec le SDECE sont actifs. Ainsi, à plusieurs reprises, le HC avertit Finville des projets du Cab 1 contre

Ben Barka. Il y a encore plus préoccupant : les agents marocains d'Oufkir auraient bénéficié d'une certaine complaisance logistique. D'après Raymond Hamel, un ancien du service 7, « Finville a été plongé jusqu'au cou dans l'affaire. Il téléguidait Lopez. Lopez intriguait de tous côtés. [...] Finville le traitait parce que c'était son rôle [...] mais je ne dis pas non plus qu'il utilisait Lopez et tirait les ficelles ». En un mot, le service 7 a perdu le contrôle, si d'ailleurs il l'a eu à un seul instant.

Négligence ou complaisance ? Difficile à dire : selon Georges Lionnet, chargé au SDECE de l'enquête interne, la responsabilité de Le Roy est entière : « Le Roy a cassé le service 7 » et sa hiérarchie « n'a rien vu passer ». L'affaire Ben Barka n'aurait ainsi été que le « révélateur impitoyable » de dysfonctionnements majeurs au sein des services extérieurs. Pour Finville, la vérité est évidemment différente, puisqu'il affirme avoir alerté sa hiérarchie, laquelle est restée passive. La préparation de l'enlèvement de Ben Barka était donc remontée à un haut niveau. Ce témoignage va dans le sens de celui de Lucien Aimé-Blanc, à l'époque en poste à la Mondaine, qui révèle que Lopez et toute l'équipe de truands avaient été mis sur écoute par la police : « Ces écoutes prouvent que le ministre de l'Intérieur [...] savait qu'une mauvaise action se tramait contre Ben Barka. En outre, les doubles de ces écoutes étaient automatiquement transmis au cabinet du Premier ministre de l'époque. »

Toujours est-il que, officiellement, de Gaulle nie toute implication des services français. Les termes qu'il emploie lors de sa conférence de presse du 21 février 1966 sont limpides : « Du côté français, que s'est-il passé ? Rien que du vulgaire et du subalterne. Rien, absolument rien n'indique que le contre-espionnage et la police, en tant que tels et dans leur ensemble, aient connu l'opération, *a fortiori* qu'ils l'aient couverte. » La messe est dite. Il reste que le SDECE n'en sort pas

indemne : sévèrement tancé, il voit son positionnement institutionnel durablement modifié et sa réputation substantiellement écornée.

L'affaire emporte avec elle une troisième série de prolongements, judiciaires cette fois. Ces prolongements sont bien réels, mais demeurent partiels. Deux raisons l'expliquent : d'abord, ils n'ont concerné qu'une partie des protagonistes ; ensuite, parce que près de cinquante ans après la disparition de l'opposant, ils sont encore en suspens. Après une instruction de plusieurs mois, la plainte pour enlèvement et séquestration déposée par Abdelkader Ben Barka arrive en jugement le 5 septembre 1966. Le procès est toutefois rapidement interrompu par un coup de théâtre : le 19 octobre, Ahmed Dlimi se constitue prisonnier devant le Palais de justice de Paris afin, dit-il, de « laver l'honneur de son pays ». Après un supplément d'instruction, un second procès débute le 19 avril 1967. Dans le box des accusés figurent Antoine Lopez, le colonel Le Roy-Finville, Philippe Bernier, Ahmed Dlimi, Ghali El-Mahi, Roger Voitot et Louis Souchon. Manquent à l'appel Georges Figon qui a préféré le suicide, la brochette de truands qui s'est envolée pour le Maroc, le général Oufkir qui a refusé de se soumettre à la commission rogatoire internationale délivrée par le juge d'instruction, ainsi que l'ensemble des autres agents du Cab 1 impliqués. Un dossier de 10 000 pages et trois semaines d'audience aboutissent le 5 juin à un étrange verdict : parmi les présents, tous sont acquittés, sauf Lopez et Souchon, qui écopent respectivement de huit et six ans de prison ; les absents Oufkir, « Chtouki » et les quatre truands sont, quant à eux, condamnés par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité. Au Maroc, en contrepartie de cette mésaventure judiciaire, Dlimi est promu colonel et Oufkir prend ses galons de général de division. Le ministre de l'Intérieur est alors tout-puissant : il le reste jusqu'en 1972, date à laquelle il tente d'assassiner le roi, qui le fait exécuter le 16 août. Le sort des quatre truands est, en revanche,

moins enviable. Palisse, malade du cœur, est placé en résidence surveillée : on perd sa trace au milieu des années 1970. Dubail, Le Ny et Boucheseiche sont, pour leur part, mis au secret, sans doute vers mars 1971. D'après le récit d'un opposant, ils s'évanouissent dans les limbes du « jardin secret » de Hassan II. On dit que, dans la cour du sinistre « PF 3 », entre octobre et novembre 1974, trois corps ont été enterrés au petit matin, enveloppés dans des couvertures militaires.

Un demi-siècle plus tard, la disparition des principaux acteurs de l'affaire – Dlimi lui-même meurt en janvier 1983, victime d'un accident de la route dans la palmeraie de Marrakech – ne facilite pas la détermination de la vérité judiciaire. Une nouvelle plainte a été déposée par la famille de Ben Barka, en 1975, pour assassinat. L'instruction est toujours ouverte. Les juges se sont rendus plusieurs fois au Maroc, de nombreux actes de procédure ont été établis. Toutefois, rien encore, pas même en 1999 avec le changement de monarque, n'a pu permettre de soulever la chape de plomb qui pèse sur les activités du Cab 1. Ce qui s'est précisément passé à Fontenay-le-Vicomte dans ces sordides heures des 29 et 30 octobre 1965 reste encore nimbé de mystère.

Clément TIBÈRE

B.

BRENERT, Philippe, *SDECE, Service 7*, Paris, Presses de la Cité, 1980.

SMITH, Stephen, *Oufkir. Un destin marocain*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2010.

VERMEREN, Pierre, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008.

V.

Gaulle, Charles de ; Maroc.

Beria

Lavrenti Pavlovitch Beria, né dans une famille pauvre de Merkheouli, un village de Mingrélie, dans la partie occidentale de la Géorgie, le 29 mars 1899, a-t-il été un fidèle serviteur du régime soviétique ou a-t-il œuvré de l'intérieur du régime pour défendre d'autres causes ? Les historiens n'apportent pas tous la même réponse à cette question.

En 1915, il suit les cours de l'école polytechnique de Bakou. De 1918 à 1920, la Géorgie est le théâtre de vives rivalités entre les indépendantistes et les bolcheviks, ce qui conduit Beria à servir les intérêts des deux camps par opportunisme. Son goût pour le renseignement naît durant cette période, lorsque Mikoyan, futur président du praesidium du Soviet suprême de l'URSS, le fait travailler, au nom des intérêts bolcheviks, contre les Turcs, ce qui ne l'empêche pas, en 1919, d'intégrer le service de contre-espionnage du parti indépendantiste azerbaïdjanais, mais, comme il le prétendra plus tard, dans le cadre d'une mission d'infiltration au profit des communistes. Il est accusé en 1920 d'être un agent des mencheviks géorgiens, ce qui lui sera reproché à plusieurs reprises tout au long de sa carrière. Après avoir été emprisonné pour avoir été un espion à la solde des indépendantistes puis des bolcheviks, il intègre l'Armée rouge et prend la tête de la Tcheka de l'Azerbaïdjan en 1921.

Il dirige le département politique secret de la GPU – la direction politique d'État, c'est-à-dire un service spécial de défense du régime – géorgienne, qui a succédé à la Tcheka, en 1922. Beria est remarqué par Staline en 1924 pour sa capacité à mater l'insurrection menchevik en

Géorgie. En 1926, il devient chef de la GPU de Géorgie puis accède au poste de premier secrétaire du parti communiste de Géorgie, et en 1932 de la Transcaucasie. En février 1934, il entre au Comité central, à l'occasion du XVe congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Le 22 août 1938, Staline, qui veut un fidèle à la tête de l'appareil de renseignement, nomme Beria adjoint d'Ejov, le chef du NKVD, bisexuel, malade et alcoolique. Ejov avait donné l'ordre, en mai 1938, de l'arrêter, ordre que Staline annula car il voulait faire de Beria une pièce maîtresse de son pouvoir. En novembre de la même année, celui-ci prend ainsi la tête du NKVD après avoir écarté son prédécesseur lors d'une des nombreuses purges de cette période.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il est l'un des cinq membres du Comité de défense de l'État, organisme qui joue un rôle de premier plan dans la conduite de la politique soviétique. Il a notamment sous son autorité une partie de la production d'armement et celle de pétrole, ce qui le conduit à orienter fortement le renseignement extérieur au profit de la recherche scientifique et de l'économie nationale. À la fin de la guerre, Staline souhaite l'écarter du sommet du pouvoir et surtout de l'appareil de sécurité. Il le nomme maréchal le 9 juillet 1945, alors qu'il n'a pas eu de responsabilités dans l'Armée rouge, puis lui confie le programme nucléaire en août 1945 et le démet de la direction du NKVD en 1946. Mais il demeure vice-président du Conseil des ministres jusqu'à la mort du « Tsar rouge » et intègre le Politburo en 1946, ce qui lui permet de garder le contrôle des services de renseignement. Grâce à ses talents d'organisateur et à l'apport considérable du renseignement au profit du projet nucléaire russe, Beria réussit à combler le retard de l'URSS en matière nucléaire, puisque sa première bombe A explose le 29 août 1949. Il est logiquement chargé de fabriquer la bombe H, dont le premier essai a lieu en septembre 1951.

Beria est, en général, présenté comme un homme d’une grande intelligence, ce que confirme le fait qu’il est l’un des très rares dignitaires soviétiques à échapper aux purges. Tout au long de sa carrière, il s’appuie sur des réseaux personnels de fidèles établis à l’étranger. Il est considéré comme un bourreau d’une rare cruauté, assistant ou participant parfois à des séances de torture, dénué d’humanité, exécuteur des basses œuvres de Staline qui le présente à Ribbentrop en 1939 comme le « chef de notre Gestapo » et à Roosevelt, à Yalta, en février 1945, comme « notre Himmler ». Beria, en sa qualité de chef du NKVD, a en charge le Goulag. Il rend leur liberté à de nombreux détenus dès 1938. Il est en outre un amateur, voire un prédateur, de jeunes femmes. Le rapport du Comité central établi pour son procès le qualifie de « marquis de Sade ». Malgré son visage d’intellectuel serein, Jean-Jacques Marie en dresse un portrait glaçant dans *Beria : le bourreau politique de Staline* : « Le général Volkogonov semble effrayé par “l’homme au pince-nez, aux yeux de lézard qui ne cillent jamais […], des yeux de bourreau”. Sakharov trouve la main que lui tend Beria “d’une froideur de mort”. Ainsi Caligula, à côté de Beria, ne serait qu’un plaisantin, Néron un amateur, et Gengis Khan un dilettante. » Nombreux sont les historiens qui estiment qu’il a assassiné Staline.

Si, à la mort de ce dernier, il devient officiellement le n° 2 du régime soviétique, en réalité il en est le n° 1, mais pour 114 jours seulement, puisqu’il est arrêté le 26 juin 1953, à 16 h 30, au cours d’une séance du praesidium du Comité central. Son projet politique, consistant à introduire une dose de libéralisme dans l’économie et dans la vie publique, à réhabiliter des prisonniers politiques, à déstaliniser, est inacceptable pour les autres dirigeants, qui redoutent que cette voie conduise à la disparition de l’URSS. Plusieurs hypothèses ont été formulées quant à la date de son exécution : soit le jour même de son

arrestation, soit au début du mois de juillet, alors qu'il était en détention, soit, selon la version officielle, le 23 décembre 1953, à 19 h 50, à l'issue de son procès qui s'est tenu du 18 au 23 décembre. Si l'une des deux premières hypothèses est exacte, ce serait donc un sosie – ce que soutiennent certains historiens – qui aurait comparu à l'audience.

L'historienne Françoise Thom a apporté dans son ouvrage paru en 2013 (*Beria, le Janus du Kremlin*) un éclairage inédit sur les idées et la personnalité du dirigeant soviétique. Elle soutient qu'il n'a jamais été marxiste-léniniste, jamais communiste, jamais soumis à Staline, jamais favorable à l'existence de l'URSS et à l'asservissement des peuples non russes. Il aurait toujours été mû par le désir de voir les pays du Caucase – au premier chef, la Géorgie – être indépendants et démocratiques. Il n'aurait servi Staline et le régime soviétique que dans le seul but de disposer de leviers lui permettant d'œuvrer au profit de ses convictions ou, à tout le moins, de limiter les conséquences négatives de l'existence de l'URSS sur le Caucase.

Selon Françoise Thom, Beria aurait été en quelque sorte un agent double tout au long de sa carrière, épousant facilement une idéologie qui n'était pas la sienne, servant un régime et un dictateur qu'il exécrait, sapant de l'intérieur les services de renseignement soviétiques, tout cela pour servir son idéal. Il considérait qu'il était plus utile au cœur du pouvoir haï, en se salissant les mains, que dans une lutte depuis l'extérieur qui l'aurait conduit rapidement à la mort. La majorité des historiens présentent Beria comme l'un des plus exemplaires parmi les dirigeants soviétiques, fanatique et zélé. Il est vrai qu'il fit tout pour être ainsi perçu.

S'agissant des raisons qui ont conduit à sa chute, Françoise Thom soutient que ce n'est pas parce qu'il œuvrait au renforcement de son pouvoir personnel qu'il amena la nouvelle équipe dirigeante à

l'éliminer, mais parce qu'il mit en œuvre, à grande échelle, ce qu'il avait toujours voulu, c'est-à-dire transformer la dictature communiste en un régime fondé sur l'adhésion des peuples, grâce à des réformes démocratiques, l'amélioration de la vie quotidienne, la désoviétisation, le renforcement de l'autonomie des États ou des régions annexés par les Russes. Qui fut Beria ? Quelles furent les idées et les passions qui l'animèrent ? Malgré le travail des historiens, la complexité du personnage laissera sans doute ces questions sans réponse définitive.

Jérôme Poirot

B.

Knight, Anouska, *Beria, lieutenant de Staline*, Paris, Aubier, 1993.

Marie, Jean-Jacques, *Beria, le bourreau politique de Staline*, Paris, Tallandier, 2013.

Thom, Françoise, *Beria, le Janus du Kremlin*, Paris, Éditions du Cerf, 2013.

Wittlin, Tadeusz, *Beria : chef de la police secrète stalinienne*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013.

V.

Opération ; Russie.

Besoin d’en connaître

Le besoin d’en connaître, le secret des sources et la règle du tiers service sont trois principes fondamentaux du fonctionnement des services de renseignement des démocraties occidentales. Ces mécanismes permettent de minimiser les risques auxquels sont confrontées les agences : mise au jour d’une opération, faux recoupement, mise en danger ou tarissement d’une source, divulgation d’un secret.

Le besoin d’en connaître répond à l’impératif du cloisonnement : nul ne prend connaissance d’une information dont il n’a pas l’utilité. Ainsi les conséquences d’une trahison ou des révélations faites par un agent pris par l’ennemi sont-elles minorées. La Résistance, pour avoir méconnu ce principe, a, dans les premiers temps de son combat, subi des dégâts considérables, nombre de patriotes, interrogés par la Gestapo, ayant fourni des informations qu’ils détenaient sans raison opérationnelle. En termes de fonctionnement des agences, le besoin d’en connaître peut se définir comme la nécessité, évaluée par l’autorité hiérarchique, d’accéder à une information sensible, en général classifiée, dans le cadre d’une fonction déterminée et pour l’accomplissement d’une mission précise. Il signifie qu’une personne peut se voir refuser l’accès à cette information si elle ne peut démontrer le besoin qu’elle en a dans le cadre de ses attributions, et cela même si elle est en possession d’une habilitation de sécurité. En effet, l’accès au secret de la défense nationale pose comme principe, en vertu de l’article R2311-7 du Code de la défense, que « nul n’est qualifié pour connaître des informations ou supports classifiés s’il n’est

habilité au niveau requis et s'il n'a le besoin de les connaître », les deux exigences étant cumulatives. La compromission du secret de la défense nationale, c'est-à-dire la prise de connaissance certaine ou possible d'une information ou d'un support classifiés par une ou plusieurs personnes non autorisées, fait référence aussi bien aux personnes non habilitées qu'à celles dépourvues du besoin d'en connaître.

Le besoin d'en connaître est invoqué, au même titre que le cloisonnement, comme moyen de protection des services de renseignement, des agents et des sources contre les risques de diffusion volontaire (infiltration, trahison, fuites, lanceur d'alerte) ou involontaire (négligence, interrogatoire par un service ennemi, par exemple) d'informations sensibles. À cet égard, les administrations concernées doivent prendre toutes les mesures de contrôle qui s'imposent (utilisation de badges ou de codes, reconnaissance faciale, limitation des droits d'accès aux systèmes informatiques avec suivi des connexions, engagement de responsabilité, etc.) pour limiter ces risques. L'Histoire fournit de nombreux exemples de limitation au strict minimum de l'accès à des informations sensibles : au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'existence du programme britannique « Ultra », à Bletchley Park, pour déchiffrer les messages des machines allemandes Enigma ou le projet de débarquement en Normandie.

Le besoin d'en connaître, comme le secret de la défense nationale, est pourtant fréquemment remis en cause par quelques commentateurs peu avertis : il offrirait une protection à des activités illégales, il serait un frein au contrôle démocratique des activités de renseignement ou encore servirait de prétexte pour ne pas partager de l'information. Or le renseignement repose sur un paradoxe : l'information recueillie n'a de valeur que si elle est connue par ceux qui en ont besoin, mais une trop large diffusion accroît les risques de compromission. Il faut donc trouver, pour chaque renseignement collecté, le point d'équilibre entre

partage adéquat et garantie de sécurité, au sein des agences de renseignement, des administrations d'un même pays ou avec des partenaires étrangers.

Le secret des sources a pour but de les protéger afin de pouvoir les utiliser de manière pérenne. Les sources sont de différentes natures : humaine, technique – système d'interception de télécommunication, satellite d'observation, intrusion informatique, etc. – ou encore partenaire étranger qui fournit des renseignements. Le secret qui entoure l'activité de renseignement est une nécessité : cacher les centres d'intérêt d'un service, ses méthodes et sa production est une condition essentielle de sa capacité à remplir ses missions. Quand le secret n'est pas garanti, l'avantage que représente l'accès à des informations stratégiques, comme un plan de bataille ennemi, disparaît et les risques d'intoxication par les agences adverses sont importants. Quand les méthodes employées sont connues, il faut parfois renoncer à les utiliser parce qu'elles ont perdu toute efficacité et, dans certains cas, le risque d'être poursuivi devant une juridiction pénale est avéré. Les mêmes logiques s'appliquent aux sources : quand l'identité d'une taupe est connue au-delà des cercles autorisés, elle est en danger et sa production risque de cesser. C'est donc une impérieuse nécessité qui est à l'origine du principe de la protection des sources.

Cela peut avoir pour conséquence que certains renseignements ne seront pas exploités : dans ce cas, le pays qui a été victime de la collecte des informations en cause se rendrait compte de l'existence d'une fuite et pourrait même comprendre qui le trahit ou par quelle méthode il est espionné. Un parfait exemple de cette mécanique qui peut être très cruelle est donné par Ultra. En effet, si les Alliés avaient utilisé tous les renseignements issus d'Ultra, il n'aurait suffi que de quelques semaines aux Allemands pour comprendre que leur code

avait été cassé. La protection de la source Ultra conduisit donc à sacrifier des vies pour en sauver de bien plus nombreuses.

Ce sont des considérations du même ordre que celles ayant trait aux activités de renseignement qui fondent la protection des sources des journalistes. La loi permet cependant à l'autorité judiciaire de porter atteinte directement ou indirectement au secret des sources des journalistes si un impératif prépondérant d'intérêt public le justifie sans pour autant que les journalistes soient dans l'obligation de révéler leurs sources. Dans un arrêt du 25 février 2014, la Cour de cassation a rappelé qu'il pouvait y être porté atteinte lorsque les conditions posées par la loi et par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sont réunies, en procédant par exemple à des investigations téléphoniques, à l'exploitation de matériels informatiques, à des réquisitions bancaires ou à des perquisitions. Le secret médical, le secret de l'instruction ou le secret de la confession obéissent à la même logique de protection de l'information, condition indispensable à l'exercice des activités concernées qui ne sont pas compatibles avec la publicité ou la transparence. Si le secret des sources des services est une nécessité absolue, ce même secret, quand il concerne les journalistes, est un obstacle à l'accomplissement de la mission de contre-espionnage des agences lorsque des articles utilisent des informations classifiées.

Le droit positif est souvent peu abondant en matière de renseignement. Depuis la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011, l'article 413-13 du Code pénal punit de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende la « révélation de toute information qui pourrait conduire, directement ou indirectement, à l'identification réelle ou supposée d'une personne comme source ou collaborateur d'un service spécialisé de renseignement » et de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros

d'amende les mêmes faits s'ils ont causé « une atteinte à l'intégrité physique ou psychique à l'encontre de ces personnes ou de leur conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou de leurs descendants ou ascendants directs ». Les informations protégées par le secret de la défense nationale – ce que sont les sources des services de renseignement – peuvent faire l'objet d'une déclassification à la demande d'une juridiction française, selon les modalités prévues par la loi du 8 juillet 1998 instituant une Commission consultative du secret de la Défense nationale. La loi ne prévoit pas explicitement que la décision de déclassifier ou non doit prendre en compte le respect du secret des sources. Elle pose dans son article 7 un principe de précaution plus large qui permet de protéger les sources : « [L'avis émis par la commission] prend en considération […] le respect des engagements internationaux de la France ainsi que la nécessité de préserver les capacités de défense et la sécurité des personnels. »

Le droit luxembourgeois est plus protecteur et précis. L'article 5 de la loi du 15 juin 2004 portant organisation du Service de renseignement de l'État a pour objet la protection des sources. Ces dispositions interdisent « à tout agent du Service de Renseignement, entendu comme témoin dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire, de divulguer des informations qui, de par leur nature ou contenu, pourraient révéler l'identité d'une source du Service de Renseignement ». Le même article prévoit, en outre, qu'« une personne qui, dans le cadre de sa relation professionnelle avec un agent du Service de Renseignement, a pris connaissance d'une information permettant d'identifier une source est soumise à l'interdiction formulée à l'alinéa précédent ». Enfin, « les autorités policières, judiciaires ou administratives ne peuvent ordonner ou prendre des mesures qui auraient pour objet ou effet de porter atteinte à l'interdiction définie au paragraphe (1) ». Cette protection peut cependant être levée à l'égard

des autorités judiciaires sur décision du président de la Cour supérieure de justice, « à condition que cette levée n'entrave pas les actions en cours du Service et qu'elle ne présente pas un danger pour une personne physique ».

Dans leur remarquable ouvrage (*Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*), les deux anciens dirigeants de la DGSE, Jean-Claude Cousseran et Philippe Hayez, expliquent ce qu'est la règle du tiers service : « La "règle du tiers" enfin, baptisée *originator control principal* au Royaume-Uni, interdit de transmettre à une tierce partie sans autorisation de l'émetteur un renseignement reçu d'un partenaire. […] Cette règle peut même, dans l'esprit des responsables des agences, être opposable aux contrôleurs nationaux. Récemment, le DNI James Clapper avançait devant la commission de contrôle du Sénat : "Nous devons toujours protéger nos sources, méthodes, cibles, partenaires et relations de liaison". »

La règle du tiers service forme un tout avec les deux autres principes, l'ensemble apportant les garanties nécessaires pour échanger entre agences dans des conditions permettant de concilier les intérêts de toutes les parties. Ce précepte s'applique aussi bien dans le cadre national qu'avec des partenaires étrangers, comme l'explique Frédérique Vallon dans son ouvrage *De l'utilité d'un droit international en matière de terrorisme nucléaire maritime* : « […] cette règle vaut aussi entre services d'un même État. […] C'est elle aussi qui explique la prééminence des échanges bilatéraux sur les échanges multilatéraux. »

La règle du tiers service est donc un obstacle à la circulation des renseignements entre les agences, ce qui peut rendre moins efficace l'action des autorités répressives. Même si de nombreux accords de sécurité bilatéraux ou multilatéraux (entre membres de l'OTAN ou de l'Union européenne) ont pour objectif de faciliter la diffusion des informations en instaurant une reconnaissance mutuelle des niveaux

de classification utilisés par chaque État, cette condition n’est pas suffisante pour assurer une parfaite fluidité des renseignements. Le professeur de droit Bertrand Warusfel précise, en effet, que : « Ces accords comportent tous des clauses interdisant à l’État receveur de rediffuser ou de partager à nouveau les données classifiées reçues sans l’accord de l’État d’origine. Cela est conforme à une autre règle cardinale de la pratique des services de renseignement, celle dite du “tiers service” (*originator control*, en anglais). » Violer la règle du tiers service est souvent tentant pour des raisons de sécurité nationale. Mais si le service émetteur s’en rend compte, alors la confiance établie avec le service receveur risque d’être entamée. Le flux d’informations peut même être interrompu. Il est donc périlleux de s’affranchir de la règle du tiers service. Il est, en outre, difficile de se rendre compte que ce principe a été violé. Selon Bertand Warusfel, pour se prémunir de ce risque, les services privilégient les « échanges bilatéraux (basés sur le donnant-donnant et le contrôle réciproque des renseignements échangés) sur le partage en multilatéral, qui paraît rendre plus difficile la traçabilité et la maîtrise des données secrètes. Par ailleurs, [la règle du tiers service] incite aussi les services à préférer partager des synthèses plutôt que des renseignements bruts, dont la dissémination pourrait plus facilement porter atteinte au secret des sources et méthodes ».

Cette règle du tiers service a été spectaculairement rompue par le président américain Donald Trump, lorsqu’il a révélé au chef de la diplomatie russe, lors d’un entretien à la Maison Blanche en mai 2017, les détails d’une opération d’infiltration de l’État islamique qu’avait transmis Israël aux États-Unis. En réponse à l’étonnement d’une partie de la presse en réaction à ces révélations, l’administration américaine a argué du fait qu’« à aucun moment, des méthodes de renseignement ou des sources n’ont été évoquées ». Le président américain a pour sa part

tweeté que s'agissant de questions de terrorisme et de sécurité aérienne, il avait parfaitement le droit de partager les informations dont il disposait. La relation de confiance avec Israël a sans aucun doute été affectée par cette entorse aux bonnes pratiques. Si l'État hébreu est resté discret sur cet incident, Londres, en revanche, a réagi avec véhémence contre son allié américain après la parution dans la presse d'informations concernant l'enquête sur l'attentat de Manchester de mai 2017, accusant les services de renseignement des États-Unis de trahir sa confiance. En droit français, ne pas respecter la règle du tiers service constitue une compromission du secret de la défense nationale, puisque cela s'analyse comme la transmission d'une information à une entité qui n'avait pas le besoin d'en connaître.

La lutte contre le terrorisme a amené les services de renseignement occidentaux, notamment américains, à assouplir leurs principes. Ainsi, le *need-to-know* a cédé du terrain au profit d'une nouvelle doctrine : le *need-to-share*. Quant à la protection de certaines sources humaines, elle est devenue moins critique pour plusieurs raisons : leur nombre important et les difficultés pour les contrôler dans la durée, notamment celles qui sont hors du territoire national, ont pour conséquence qu'elles sont parfois exploitées avec un impératif d'efficacité à court terme, quitte à les mettre en danger. En revanche, la règle du tiers service semble ne pas avoir évolué.

Gaëlle INCHAURRAGA, René MATHIS et Jérôme POIROT

B.

BEST, Richard A. Jr., *Intelligence Information : need-to-know vs. need-to-share*, Washington, Congressional Research Service, 2011.

COUSSERAN, Jean-Claude et HAYEZ, Philippe, *Leçons sur le renseignement*, Paris, Odile Jacob, 2017.

Rapport sur le secret de la défense nationale en France 2015, Paris, Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, 2015.
VALLON, Frédérique, *De l'utilité d'un droit international en matière de terrorisme nucléaire maritime,* Saint-Denis, Publibook, 1970.
WARUSFEL, Bertrand, *Contraintes juridiques et culture du secret, comme freins à l'échange de données de sécurité en Europe*, [en ligne], Grenoble, 18 novembre 2016, http://www2.droit.parisdescartes.fr/warusfel/articles/SecretEchangeD

V.
CSDN ; Classification ; Cloisonnement ; Droit et renseignement ; Need-to-share ; Protection des agents ; Sources ; Secret de la défense nationale ; Service de renseignement.

Biométrie

L'identité est un sujet de premier plan en matière de renseignement. Pour le contre-espionnage ou le contre-terrorisme, identifier des adversaires ou des ennemis, être en mesure de savoir quelles sont les identités réelles et les fausses identités utilisées constitue un impératif majeur. En revanche, les opérations offensives de recherche du renseignement ou les opérations clandestines nécessitent de pouvoir se servir d'identités fictives suffisamment fiables pour ne pas être détectées. Dès lors, la biométrie constitue à la fois un progrès et un problème nouveau pour les services de renseignement. Un progrès pour ceux dont la mission principale consiste à lutter contre des menaces et un obstacle particulièrement difficile à surmonter pour ceux dont l'activité est indissociable du recours à la dissimulation, au mensonge, à la manipulation.

La biométrie est l'analyse, à l'aide d'outils mathématiques, des caractéristiques biologiques des individus, à seule fin de constituer un ensemble de données uniques correspondant à une identité *a priori* infalsifiable. De nombreux éléments du corps humain peuvent être utilisés : les empreintes digitales, l'iris, la rétine, les battements du cœur, le flux sanguin, la voix, mais aussi les dimensions du visage, de la main ou d'autres parties du corps. La combinaison de plusieurs caractéristiques différentes augmente la fiabilité de leur association avec une personne unique et complique l'usurpation d'identité.

Le premier exemple d'utilisation de caractéristiques du corps humain dans le domaine de la sécurité a été le système d'anthropométrie judiciaire inventé, ou plus exactement perfectionné,

par Alphonse Bertillon en 1879, sur la base du casier judiciaire créé en 1848. Son système consistait à mesurer neuf parties du corps, telles que la taille, la largeur de la tête entre les tempes, la longueur du pied gauche ou encore du médius gauche. Ces relevés nécessitaient d’être complétés, pour être fiables, par des données issues de la description du visage, le « portrait parlé », et par une liste de signes particuliers tels que les cicatrices ou les tatouages.

Les empreintes digitales, parce qu’aucun individu n’a les mêmes qu’un autre, ont été longtemps utilisées pour permettre l’identification des personnes. Leurs caractéristiques ont été mises en évidence au XVIIe siècle par l’Anglais Nehemiah Grew, médecin, pionnier de l’anatomie végétale, et furent utilisées pour confondre les criminels à partir de la fin du XIXe siècle, mais seulement à partir de 1902 en France, Alphonse Bertillon ayant été longtemps opposé à cette méthode, concurrente de celles qu’il avait développées.

L’utilisation de fausses identités est devenue un problème de société dans les années 2000. Son essor est dû au développement d’Internet, qui permet de se procurer de faux documents grâce à des sites spécialisés en général contrôlés par des organisations criminelles. Environ 200 000 personnes seraient concernées en France. De l’ordre de 14 000 cas de fraude à l’identité sont enregistrés chaque année dans l’Hexagone. Les motivations des usurpateurs sont liées à la délinquance ou la criminalité, de fausses identités permettant d’ouvrir des comptes bancaires, d’obtenir des prêts, des prestations sociales, de réaliser des escroqueries. Les immigrés clandestins peuvent également recourir à de faux documents d’identité pour entrer dans un pays ou régulariser leur présence sur le territoire d’un État. Les activités représentant une menace pour la sécurité nationale, au premier rang desquelles celles à visée terroriste, recourent également et massivement à l’utilisation de faux papiers.

Les fausses identités sont obtenues par différents moyens. Le vol d’un document authentique vierge (carte d’identité ou passeport), qui est ensuite complété par des données permettant d’établir une fausse identité, est une méthode classique. La falsification d’un document authentique existant permet d’obtenir le même résultat. La contrefaçon, c’est-à-dire la confection d’un faux document, en est une variante. L’obtention d’un document authentique auprès des administrations compétentes, en recourant à de faux justificatifs, est une autre méthode très efficace. Enfin, une dernière technique consiste à voler une pièce d’identité à un individu et à l’utiliser sans la modifier si les caractéristiques des deux personnes concernées sont susceptibles de ne pas éveiller de doutes lors de contrôles.

Un moyen idoine pour faire échec à l’usage de fausses identités et de faux documents d’identité consiste à utiliser la biométrie associée à des systèmes permettant, lors de contrôles, de s’assurer que les données biométriques contenues dans le document d’identité fourni correspondent bien à la personne présente. Ainsi, un règlement européen du 13 décembre 2004 impose aux États membres d’inclure dans les passeports une puce infalsifiable qui contient des données d’identité. En France, depuis juin 2009, les passeports sont dits « biométriques » en ce qu’ils intègrent un composant qui contient une photo numérique et deux empreintes digitales. En revanche, les cartes nationales d’identité françaises ne sont pas biométriques, le Conseil constitutionnel ayant, dans sa décision du 22 mars 2012, invalidé les dispositions de la loi relative à la protection de l’identité qui prévoyaient que ces données pourraient être utilisées non seulement pour lutter contre l’usurpation d’identité, mais aussi pour prévenir et réprimer les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation.

La généralisation des titres d’identité biométriques, donc infalsifiables, associés à des contrôles renforcés lors du franchissement

des frontières, réduit considérablement les possibilités d'utilisation de fausses identités. Ainsi, depuis janvier 2004, les étrangers se rendant aux États-Unis doivent fournir à la douane des empreintes digitales et une photo qui sont numérisées et alimentent une base de données.

Les administrations chargées de la protection du territoire qui disposent de tels systèmes voient leur mission considérablement facilitée. En effet, une personne qui est déjà entrée dans un pays sous sa véritable identité ne pourra pas y retourner sous une fausse identité, et réciproquement.

En revanche, les services de renseignement extérieur ont toujours besoin d'utiliser de fausses identités. L'article L2371-1 du Code de la défense le prévoit d'ailleurs explicitement : « Pour l'exercice d'une mission intéressant la défense et la sécurité nationale, les agents des services spécialisés de renseignement peuvent, sous l'autorité de l'agent chargé de superviser ou de coordonner la mission, faire usage d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité. » Les méthodes les plus employées par les services de renseignement en la matière consistent, par exemple, à faire établir par l'administration de leur pays de vrais documents d'identité, mais avec un faux nom, une fausse date de naissance et en créant une légende pour l'agent considéré, c'est-à-dire lui inventant une vie compatible avec sa mission. Une autre solution classique consiste à se faire passer pour une personne décédée, en général un enfant mort jeune, et à la ressusciter adulte, ce qui permet la délivrance de vrais documents d'identité. C'est cette technique à laquelle ont recouru de nombreux illégaux du KGB ou du SVR, notamment certains des dix agents arrêtés par le FBI en 2010. Ceux-ci avaient usurpé les identités d'enfants canadiens décédés, profitant du fait que les autorités fédérales du Canada ne conservent pas de copie des actes d'état civil, qui relèvent de la compétence des provinces. Une troisième méthode consiste à voler des passeports et à les falsifier

avant de s'en servir, comme ce fut le cas du commando du Mossad qui assassina le Palestinien Mahmoud Al-Mabhoub dans un hôtel de Dubaï le 19 janvier 2010. Des passeports furent ainsi volés à douze Britanniques, six Irlandais, quatre Français, quatre Australiens et un Allemand, ce qui suscita de vives protestations de la part des pays concernés quand l'affaire fut révélée.

Jérôme POIROT

B.

CEYHAN, Ayse et PIAZZA, Pierre, *L'Identification biométrique. Champs, acteurs, enjeux et controverses*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.
CRETTEZ, Xavier et PIAZZA, Pierre, *Du papier à la biométrie*, Paris, Les Presses de Sciences-Po, 2006.

V.

Illégal ; Fichier ; Identité ; Passeport.

Boîte aux lettres

En matière d'espionnage, la liaison qu'entretient le centre avec ses agents sur le terrain a tout autant d'importance que le recrutement des sources ou la collecte d'informations. Cette liaison est vitale, non seulement pour transmettre du renseignement – qui, s'il ne peut être remis en temps et en heure à son destinataire, ne présente aucune utilité –, mais aussi pour diriger l'action des agents – leur faire parvenir leurs instructions, les orienter et les motiver.

Cette liaison constitue toutefois l'une des principales vulnérabilités d'un agent de terrain. C'est souvent en repérant puis en exploitant les communications d'un agent avec sa centrale que le contre-espionnage est en mesure de remonter les réseaux opérant sur son territoire. Une liaison fiable est donc particulièrement délicate à organiser, car elle doit préserver le secret sur la nature, l'origine et le destinataire du renseignement, afin d'offrir le moins de prise possible aux investigations des services ennemis.

Si la mise en place d'un dispositif de liaison prend en compte de nombreux paramètres – comme l'état des technologies disponibles, le degré d'agressivité du contre-espionnage dans la zone d'opérations, voire la préférence ou la psychologie des agents –, elle combine plusieurs catégories d'outils : l'utilisation des réseaux de communication grand public, la fourniture de moyens radioélectriques ou électroniques spécifiques, l'organisation de rencontres directes ou « rencontres conspiratives », pour reprendre la terminologie soviétique, ou encore la mise en place d'un dispositif de boîtes aux lettres.

De ce dernier dispositif, on retiendra un intérêt tout particulier : celui de permettre l'échange d'informations ou de documents en limitant les contacts entre les agents. Dans le jargon français de l'espionnage, on distingue les boîtes aux lettres « vivantes », avec l'intervention d'une personne humaine servant de relais dans la chaîne de transmission des renseignements, et les boîtes aux lettres « mortes », qui désignent une cachette où un agent ou une source dépose un message qui sera ultérieurement retiré par un autre maillon de la chaîne de transmission. Chez les Soviétiques, particulièrement friands de ce moyen de liaison, on parlera du *dubok*, « petit chène », ou de *taïnik*, « cachette ». Les Anglais emploient pour leur part le terme de *dead drop* pour désigner une boîte aux lettres morte, ou celui de *cut-out*, c'est-à-dire « coupe-circuit », qui désigne plus largement tout maillon renforçant la sécurité d'une chaîne de communication.

Les règles d'utilisation des boîtes aux lettres sont préalablement et précisément définies entre la centrale et l'agent de terrain : on identifiera des emplacements – creux d'un arbre, consigne dans une gare, adresse intermédiaire tenue par un complice –, on se mettra d'accord sur les moyens de dissimuler un message – pierre creuse, tube de dentifrice vide, paquet froissé de cigarettes ou tout autre ustensile spécialement fabriqué –, ainsi que sur différents codes pour indiquer que la boîte aux lettres a été approvisionnée – marquage à la craie, fleurs sur un balcon, etc.

La pratique des boîtes aux lettres vivantes s'est surtout imposée durant la Seconde Guerre mondiale dans les combats de la Résistance, mais elle n'est plus guère usitée, en raison des risques qu'elle présente. Les boîtes aux lettres mortes ont, quant à elle, représenté le quotidien des agents des deux blocs durant les années de guerre froide, les différents services secrets ayant raffiné cette technique jusqu'à lui donner une dimension quasi artistique.

Au fil des ans, l'usage des boîtes aux lettres s'est progressivement entremêlé avec des technologies de communication toujours plus performantes, en particulier des technologies de transmission sans fil, déclinées dans le monde du renseignement sous le sigle de SRAC, ou *short-range agent communications*. Dès les années 1970, certains agents, comme le défecteur soviétique Dimitri Poliakov, avaient été équipés de matériels permettant d'envoyer en un temps très court, par des émissions radio, des informations à des points de recueil identifiés. Aujourd'hui, les techniques se sont encore modernisées, notamment grâce au wifi. En 2006, les services secrets russes ont ainsi découvert à Moscou, installé dans une fausse pierre, un système miniaturisé permettant de capter des émissions de courte portée, qu'un contact peut envoyer en passant à proximité : une véritable boîte aux lettres morte sans fil.

Clément TIBÈRE

B.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

V.

Poliakov, Dimitri.

Bond, James

James Bond mesure 1,83 mètre, pèse 76 kg. Il a les yeux bleus, les cheveux bruns, une cicatrice au bas de la joue droite et une autre à l'épaule gauche. Il est né le 11 novembre 1920 selon la biographie écrite par John Pearson, ou en 1924 d'après des déductions de spécialistes des romans de Fleming, de l'union de la Suissesse romande Monique Delacroix et de l'Écossais Andrew Bond of Glencoe. Glencoe est un village de l'ouest de l'Écosse, dans les Highlands, dans lequel eut lieu un célèbre massacre, le 13 février 1692, qui vit les partisans des Stuarts assassinés sur l'ordre du roi Guillaume d'Orange. Ses parents périrent en faisant de l'alpinisme en France lorsqu'il avait 11 ans. Le petit James fut alors confié à sa tante Charmian Bond qui vivait dans le Kent, et intégra Eton, dont il fut renvoyé à 13 ans en raison de la relation qu'il aurait eue avec une domestique. Il poursuivit alors sa scolarité à Édimbourg. Juste avant la Seconde Guerre mondiale, à l'âge de 17 ans, il entra à l'Amirauté, puis dans les services de renseignement, au sein du *Special Operations Executive*, le service chargé du sabotage, de l'appui aux maquis et du renseignement dans l'Europe sous domination allemande. Il obtint le grade de *commander*, l'équivalent d'un capitaine de frégate. Il rejoignit le MI 6 après la guerre et reçut son célèbre matricule 007, qui signifie qu'il est autorisé à tuer dans le cadre de ses missions. C'est un expert du tir au pistolet et du lancer de couteau. Outre l'anglais, il parle le français et l'allemand. Il boit, mais sans excès, et apprécie particulièrement la gent féminine. Marié deux fois – mais sa première épouse a été assassinée le jour des noces –, il a eu un fils – James Suzuki – qui porte le nom de sa seconde

épouse. Il n’est pas corruptible. « 007 » n’aurait que peu à voir avec un permis de tuer, mais serait inspiré par un succès du renseignement britannique qui décrypta un télégramme, le 17 janvier 1917, du ministre des Affaires étrangères allemand à son ambassadeur à Mexico, télégramme chiffré grâce au code 0075.

James Bond est un personnage de fiction, mais le public en sait autant sur lui que s’il était une célébrité en chair et en os. Il est vrai qu’il existe un livre qui s’intitule *James Bond. The Authorized Biography of 007*, écrit par John Pearson, publié en 1976 et réédité en 2008. Mais il ne s’agit pas d’une biographie officielle dans la mesure où ni Ian Fleming ni son éditeur n’ont donné leur accord pour cet ouvrage. Pearson, initialement convaincu que Bond était le fruit de l’imagination de Fleming, commença à avoir des doutes, allant jusqu’à croire que le romancier racontait la vie d’un personnage réel et même toujours vivant, ce qui intrigua, voire inquiéta, le MI 6 qui le mit en garde contre ses affabulations. Même s’il s’en est défendu, Pearson semble avoir cru que Fleming racontait, à travers les aventures de Bond, l’histoire d’un agent qui avait bel et bien existé, un capitaine des commandos de la Royal Navy, ou celle de James Morton, un agent double, ou, mieux encore, celle de Fleming lui-même, car celui-ci servit dans le renseignement britannique durant la Seconde Guerre mondiale. John Pearson n’était pas un intrus dans cet univers, car il fut l’assistant de Ian Fleming au *Sunday Times* et écrivit la première biographie qui lui fut consacrée : *The Life of Ian Fleming*, parue en 1966. Mais si les œuvres de Pearson ne sont pas entièrement fiables, il existe tout de même une source officielle pour connaître la vie de Bond. Il s’agit du site internet : www.ianfleming.com. En outre, l’un des ouvrages les plus complets sur James Bond est dû à l’Américain Raymond Benson, qui publia, en 1984, *James Bond Bedside Companion*.

Le personnage de James Bond a été créé par Ian Fleming dans le premier des quatorze romans de la saga : *Casino Royale*, paru en 1953. Il envisagea d'abord de le nommer James Secretan, mais arrêta son choix sur James Bond, le nom d'un célèbre entomologiste américain dont il appréciait les travaux. Bond ressemble bien, sous de nombreux aspects, à un personnage réel : Dusan Popov, un Serbe né en 1912, qui fut un agent double, recruté par l'Abwehr mais travaillant en réalité pour les Anglais en raison d'un antinazisme viscéral. Fleming, ancien agent britannique, et Popov se rencontrèrent au Portugal durant la Seconde Guerre mondiale. Mais Bond est surtout Fleming, ce qui est patent s'agissant du physique, des goûts et des études de l'auteur. Bond est aussi, dans une certaine mesure, ce que Fleming aurait voulu être, alors qu'il n'était pourtant pas dépourvu de qualités physiques, intellectuelles, et qu'il eut du succès auprès des femmes, réussit sa vie professionnelle et sociale, et se distingua dans de nombreux sports. *Casino Royale* fut bien accueilli par la critique, mais ne séduisit que 8 000 acheteurs en un an. Ce sont en réalité deux événements politiques, fruits du hasard, qui sont à l'origine du succès des livres de Ian Fleming. Celui-ci accueillit dans sa maison de la Jamaïque, durant l'automne 1956, Anthony Eden, le Premier ministre britannique, qui, atteint par la maladie de Lyme depuis l'été et mis à mal par la contestation que souleva l'expédition franco-britannique en réponse à la nationalisation par Nasser du canal de Suez, avait besoin de repos. Fleming éveilla donc un intérêt particulier auprès de la presse, qui donna une audience inédite à son œuvre. Mais plus importante fut la publicité que fit de James Bond le président John Kennedy qui, dans une interview donnée au magazine *Life* du 17 mars 1961, livra la liste de ses dix livres préférés, liste dans laquelle figurait à la neuvième place *From Russia with Love*. Cela fit exploser les ventes et précipita la première adaptation au cinéma.

Ian Fleming a également écrit douze nouvelles mettant en scène Bond. Il connut un immense succès, puisqu'il vendit 30 millions de livres avant de s'éteindre le 12 août 1964 et plus de 100 millions au début des années 2010. Fait assez rare : son héros lui a survécu, puisque le décès de Fleming n'a pas interrompu la vie de James Bond, plusieurs auteurs ayant continué à l'écrire. Le premier à perpétuer l'œuvre a été l'Anglais Kingsley Amis, auteur, en 1969, d'un ouvrage remarqué sur James Bond : *The James Bond Dossier*, et qui livra, à la demande de l'éditeur de Fleming, Glidrose Publications, *Colonel Sun*, en 1969, sous le pseudonyme de Robert Markham. *Colonel Sun* ne fut pas un succès et mit fin aux projets de l'éditeur et du romancier. L'écrivain anglais John Gardner publia, de 1981 à 1996, quatorze romans de James Bond – de *Licence Renewed* en 1981 à *COLD* en 1996 – et adapta pour le cinéma deux nouvelles : *Licence to Kill*, en 1989, et *Golden Eye*, en 1995. Raymond Benson, qui avait créé des jeux vidéo et donné un cours, en 1989, à la New School for Social Research de New York sur l'influence de James Bond sur la société, lui succéda et écrivit, de 1997 à 2002, six romans – *Zero Minus Ten*, *The Facts of Death*, *High Time to Kill*, *Doubleshot*, *Never Dream of Dying*, *The Man with the Red Tatoo* –, trois nouvelles et trois adaptations littéraires de films, dont *Tomorrow Never Dies*. L'écrivain anglais Sebastian Faulks a, quant à lui, écrit *Devil May Care* en 2007, avant que les ayants droit de Fleming ne portent leur choix sur un autre écrivain : l'Américain Jeffrey Deaver, qui a commis *Carte blanche* – le titre original est en français – en 2011. Puis c'est William Boyd qui fut choisi en 2012 et qui publia *Solo* en 2013.

Les quatre romans du Britannique Charlie Higson parus entre 2004 et 2008 appartiennent à une autre catégorie. S'ils ont été écrits à la demande de la maison d'édition Ian Fleming Publications, ils sont consacrés à l'adolescence de James Bond. Steve Cole a été chargé

d’écrire une nouvelle série de quatre aventures du jeune James, dont la première est parue fin 2014.

Mais c’est le cinéma qui fit de James Bond une icône mondialement connue. La première apparition de Bond sur les écrans est étonnamment due à un téléfilm américain, *Casino Royale*, diffusé le 21 octobre 1954 par CBS, dans lequel Barry Nelson n’incarne pas un espion anglais, mais un agent de la CIA. Depuis le premier film, *Dr. No*, en 1962, il y a eu au total vingt-six épisodes de Bond, ce qui en fait l’une des plus anciennes et des plus longues sagas du cinéma mondial. Pour certains puristes, il faut distinguer les films produits par la société Eon Productions, détentrice de la plupart des droits d’adaptation des aventures de James Bond, soit vingt-trois films, de deux autres : *Casino Royale* – encore –, film américano-britannique de 1967 avec David Niven, Ursula Andress et une distribution impressionnante qui réunit, entre autres stars, Orson Welles, Woody Allen, Deborah Kerr, William Holden, Jean-Paul Belmondo, mais qui fut pourtant le film de James Bond qui attira le moins de spectateurs, et *Never Say Never Again*, production américano-germano-britannique, en 1983, qui vit le retour de Sean Connery, qui n’incarnait plus Bond depuis 1971, aux côtés de Kim Basinger.

Les producteurs de *Dr. No*, dont l’action se déroule en Jamaïque, n’imaginaient pas ce qu’ils étaient en train de créer. Leur budget modeste les poussa à choisir, en 1961, après un casting de plusieurs centaines de comédiens, un acteur écossais de 32 ans très peu connu du public, ancien culturiste qui accéda à la troisième place du concours Mister Univers de 1950. Le succès immédiat du film valut à Sean Connery et à Ursula Andress d’accéder au statut de vedettes mondiales. Sean Connery enchaîna alors les épisodes de la saga, avec *From Russia with Love*, en 1963, *Goldfinger*, en 1964, où il conduit pour la première fois une Aston Martin DB5 dotée d’équipements spéciaux, *Thunderball,*

en 1965, avec la Française Claudine Auger, puis *You Only Live Twice*, en 1967. En 1969, c'est l'Australien George Lazenby qui incarna James Bond dans *On her Majesty's Secret Service*, film dans lequel Diana Rigg, qui était l'une des vedettes de *Chapeau melon et bottes de cuir*, est la comtesse Teresa di Vincenzo et se marie à Bond. Le succès du film fut moindre que celui des précédents, ce qui conduisit Lazenby à renoncer à poursuivre sa carrière sous les traits de Bond. Sean Connery reprit du service pour un seul film, *Diamonds Are Forever*, en 1971. C'est ensuite l'Anglais Roger Moore – car une règle tacite veut que les acteurs qui incarnent Bond soient sujets de Sa Majesté, donc issus du Commonwealth – qui joua dans sept films, de 1973, avec *Live and Let Die*, à *A View to a Kill*, en 1985, avec Grace Jones. Il fut un James Bond plus distancié, plus ironique, proche, par certains aspects, du personnage de Brett Sinclair qu'il incarna dans la série télévisée *Amicalement vôtre*. En 1974 sortit *A Man with a Golden Gun*, avec les deux Suédoises Britt Marie Eklund et Maud Adams, laquelle joua également dans *Octopussy*, puis en 1977 *The Spy who Loved Me*, au cours duquel Bond est sauvé d'une mort certaine par noyade grâce à sa Lotus Esprit, qui se transforme en sous-marin. En 1979, la disparition d'une navette spatiale américaine est mise en scène dans *Moonraker*, avec Michael Lonsdale. Carole Bouquet est la James Bond girl de *For Your Eyes Only* en 1981. *Octopussy*, en 1983, précéda la dernière apparition de Roger Moore dans la saga, en 1985 dans *A View to a Kill*. Le Gallois Timothy Dalton, peu exubérant et moins séducteur que ses prédécesseurs, reprit le rôle pour deux films : *The Living Daylights*, en 1987, et *Licence to Kill*, en 1989. Il fallut ensuite attendre six ans pour revoir Bond à l'écran, la chute de l'empire soviétique modifiant le cadre géopolitique de ses exploits. L'Irlandais Pierce Brosnan incarna quatre fois Bond : dans *GoldenEye* en 1995, en 1997 dans *Tomorrow Never Dies*, avec les actrices malaisienne Michelle Yeoh et américaine Teri

Hatcher, en 1999 dans *The World Is not Enough*, avec Sophie Marceau et Denise Lee Richards, et enfin en 2002 dans *Die Another Day*, avec Halle Berry. Ces quatre films furent, de très loin, avant que les épisodes suivants ne fassent exploser le box-office, les plus gros succès de la série. Quatre ans plus tard, l'Anglais Daniel Craig reprit le rôle dans *Casino Royale*, dans lequel il avait pour partenaire Eva Green, puis en 2008 dans *Quantum of Solace*, avec encore une Française, d'origine ukrainienne, Olya Kurylenko, et dans *Skyfall* en 2012, toujours avec une Française, Bérénice Marlohe, et enfin en 2015 dans *Spectre*. Avec Daniel Craig, le nombre d'entrées atteint de nouveaux records. Le vingt-cinquième opus sortira sur les écrans américains le 8 novembre 2019.

James Bond affronte, en général, des organisations criminelles : l'apatride SPECTRE, le SMERSH soviétique, le BAST ou le Syndicat, et non des États. Le succès des films de James Bond doit beaucoup à la qualité des scénarios, au talent des metteurs en scène, à celui des acteurs. Mais ils doivent plus encore au fait qu'ils ont su créer un univers et un personnage exceptionnels. Ce que de nombreux spectateurs aiment dans un film de James Bond, est un mélange de surprises, d'humour, de poésie, d'invraisemblance quelquefois, une dose bien calculée de second degré, des poursuites insensées, comme au début des films *GoldenEye* ou *Skyfall*, un héros trompe-la-mort au charme irrésistible et à l'optimisme constant, qui sait faire preuve de détachement, qualité portée à son sommet par Roger Moore.

Bien que les exploits de James Bond soient à mille lieues de ce qu'est l'activité d'un agent d'un service de renseignement extérieur, ils participent à donner une image très positive du renseignement britannique. Bond incarne la suprématie britannique : souvent en danger, parfois malmené, il triomphe toujours, par son intelligence, son courage, sa force. Même l'allié américain a, parfois, besoin de lui.

L'imaginaire français n'est pas nourri de héros de l'espionnage national. Si les aventures d'OSS 117 sont un grand succès de librairie, les adaptations cinématographiques furent soit confidentielles soit, grand public, avec Jean Dujardin, des parodies qui se moquent du SDECE et de son séduisant agent.

2008, année du centenaire de la naissance de Ian Fleming, fut l'occasion de nombreuses célébrations. Des expositions furent organisées à Londres, comme *For Your Eyes Only* à l'Imperial War Museum, ou *Bond Bound : Ian Fleming and the Art of the Cover Design* ; des ouvrages parurent en nombre, dont *For Your Eyes Only : Ian Fleming and James Bond* qui traite de l'influence de la carrière dans le renseignement de l'auteur sur son œuvre. Un timbre fut édité par la Royal Mail. Parmi les très nombreux ouvrages consacrés au héros ou à son créateur, celui de Frédéric Brun, paru en 2012, *Les James Bond Girls*, est très réussi. La consécration la plus aboutie du mythe de James Bond a eu lieu le 27 juillet 2012, lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, au début de laquelle fut diffusé le court-métrage *Happy & Glorious*. Dans ce film, Daniel Craig rejoint Elizabeth II à Buckingham Palace, puis ils montent ensemble dans un hélicoptère qui se rend au-dessus du stade olympique, sautent en parachute sur la pelouse alors qu'est diffusé le célèbre thème musical des films de la saga. Il s'agit, bien sûr, de deux parachutistes habillés comme eux. Bond, hissé au même rang que la reine, à l'occasion d'une manifestation vue par 500 millions de téléspectateurs. 007 a ainsi reçu une sorte d'onction officielle et royale. Il est devenu un mythe.

Jérôme Poirot

B.

Duprat, Jean-Antoine, *James Bond dans le spectre géopolitique. De la guerre froide à la cyberguerre*, Le Bouscat, L'Esprit du Temps, 2015.

ÉVIN, Guillaume, *L'Encyclopédie James Bond*, Paris, Hugo Image, 2015.
HACHE-BISSETTE, Françoise, *James Bond 007 : figure mythique*, Paris, Autrement, 2008.
PEARSON, John, *James Bond : the Authorized Biography of 007*, Londres, Sidgwick & Jackson, 1973.
007, Inside the World of James Bond, http://www.007.com

V.
Agent ; Espion ; Films ; Fleming, Ian ; MI 6 ; Q ; Roman d'espionnage ; Royaume-Uni.

Briefing-Débriefing

Le renseignement, parce que sa fonction est de parvenir à la meilleure maîtrise possible de l'information, se nourrit de briefings et de débriefings. La traduction de ces termes proposée par la Commission générale de terminologie et de néologie n'a pas réussi à s'imposer, car « réunion préparatoire » et « réunion-bilan » ne sont guère employés. Comme pour toute activité sensible ou qui présente des risques, une opération de renseignement discrète, secrète ou clandestine nécessite une minutieuse préparation, au cours de laquelle il faut donner des instructions précises et s'assurer que chacun a bien assimilé tout ce qu'il doit savoir. Il n'y a guère de documentation disponible sur l'organisation et le déroulement des briefings dans les services de renseignement. En revanche, de nombreux documentaires montrent des réunions préparatoires avant des opérations militaires. Un officier de renseignement participe, en général, à ces réunions préparatoires pour livrer les dernières informations disponibles. La fiction abonde de scènes au cours desquelles des espions prennent connaissance de leur mission, se coordonnent et planifient les actions à mettre en œuvre. Dans tous les épisodes de la série *Mission Impossible*, le chef de mission, après avoir sélectionné son équipe, la réunit pour un exposé, très utile en outre pour que le téléspectateur comprenne le scénario.

Les modalités d'information du président des États-Unis par les services de renseignement sont fort connues et ne sont pas très éloignées de ce qu'est un briefing. Le président bénéficie d'une synthèse quotidienne qui prend deux formes. Chaque matin, le

President's Daily Brief (PDB) est une courte réunion au cours de laquelle le *Director of National Intelligence* (DNI) présente les renseignements utiles pour le chef de l'État. Il est également destinataire, tout comme le vice-président, le secrétaire d'État et le conseiller pour la Sécurité nationale, d'un bulletin quotidien appelé *President's Daily Bulletin* (PDB) que lui remet le DNI. Ce PDB est un document d'une vingtaine de pages qui traite d'une dizaine de sujets. En outre, le DNI édite chaque jour le *Senior Executive Intelligence Brief* (SEIB) destiné aux hautes autorités civiles et militaires. Au FBI, un briefing est organisé pour son directeur chaque matin pour lui présenter un point sur l'état de la menace terroriste et les affaires criminelles traitées par le Bureau.

Le débriefing est un moyen de recueil de renseignement classique et qui peut être de très grande valeur. Il s'agit d'interroger une personne appartenant ou non à un service parce qu'elle détient, consciemment ou inconsciemment, des informations, par exemple en ayant été, volontairement ou non, en présence d'individus ou dans des lieux qui intéressent les services de renseignement. Ainsi, un agent au retour d'une mission établit un rapport, mais fait aussi l'objet d'une séance de débriefing. Un honorable correspondant peut être débriefé. Un otage, après sa libération ou sa fuite, fait l'objet de longs débriefings pour obtenir des informations qui permettront de déterminer les lieux où il a été retenu, de cerner la personnalité de ses geôliers, voire de les identifier, enfin de connaître le plus précisément possible ses conditions de détention. Ces informations sont critiques si d'autres otages sont encore entre les mains des mêmes ravisseurs. Les prisonniers faits chez l'adversaire sont des sources de renseignements qui peuvent aussi être d'une grande valeur. Les transfuges sont un cas très particulier. Leur débriefing est toujours très long. Il dure parfois des années. Il faut d'abord parvenir à statuer sur leur cas. Sont-ils de

vrais transfuges, sincères, ou de faux transfuges, venus pour intoxiquer et désorganiser ? Les informations qu'ils livrent sont recoupées, exploitées, ce qui nécessite de leur poser des questions complémentaires des mois plus tard. La vie d'un transfuge se résume d'ailleurs, en général, à des séances de débriefing. Dans son livre consacré à Philby, Ben Macintyre raconte que le maître espion anglais et son collègue Nicholas Elliott procédèrent durant quinze jours à l'interrogatoire du couple Vermehren, des défecteurs allemands de l'Abwehr, qui fournirent des informations de grande qualité. Le renseignement recueilli de la bouche d'êtres humains a toujours été et demeurera une source essentielle.

Jérôme POIROT

B.

BERLIÈRE, Jean-Marc et LIAIGRE, Frank, *Camarade, la lutte continue ! De la Résistance à l'espionnage communiste*, Paris, Robert Laffont, 2015.

MACINTYRE, Ben, *Kim Philby, l'espion qui trahissait ses amis*, Bruxelles, Ixelles éditions, 2014.

V.

Défecteur ; Point de situation ; ROHUM ; Source.

Bulletin quotidien

Le 5 février 2013, devant la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale, le coordonnateur national du renseignement a révélé que le président de la République recevait tous les jours une synthèse de l'information produite par les services de renseignement, appelée « point de situation ». Il précisait qu'« il s'agit d'informer le président de la République des événements qui méritent d'être portés à sa connaissance. À partir de ces éléments, il peut soit donner des instructions, soit demander des renseignements complémentaires, soit réunir un conseil restreint du renseignement ». Enfin, il soulignait qu'il s'agissait d'une innovation concomitante à la création de la communauté du renseignement.

Ce point de situation a, cependant, eu deux prédécesseurs. Lorsqu'il était conseiller pour la sécurité de Michel Rocard à Matignon, de 1988 à 1991, le préfet Rémy Pautrat élaborait, le vendredi matin, à partir de la production des services de renseignement, mais aussi à partir des notes des services de la police, de la gendarmerie et du Quai d'Orsay, une synthèse hebdomadaire à l'attention du Premier ministre. L'ancêtre du point de situation actuel est ancien, puisqu'il remonte au 12 juillet 1804, date du premier numéro du bulletin quotidien rédigé à l'intention de Napoléon. Ce bulletin était élaboré à partir de l'information issue des services de police, du réseau diplomatique et des armées. Quelques extraits des bulletins, publiés par Ernest d'Hauterive dans son ouvrage *La Police secrète du Premier Empire*, permettent de se rendre compte de l'intérêt des informations collectées. Ainsi, dans celui du 17 juillet 1804 peut-on lire un résumé

qui relève du contre-espionnage : « Surveillance de la côte. – On a remarqué que, depuis plusieurs jours, l’ennemi côtoie de plus près dans les environs de Fécamp. On a pensé qu’il se proposait de mettre à terre quelques espions pour se procurer des renseignements utiles sur les mouvements des flottilles et autres opérations des côtes. » Dans le même numéro, un paragraphe relève de ce que l’on appelle aujourd’hui le renseignement financier : « Agents anglais. – La police recherche avec soin les moyens qu’emploie le ministère anglais pour faire parvenir en France les fonds destinés à l’entretien de ses agents. On sait que la maison Betmann est publiquement chargée de toutes les opérations financières du gouvernement anglais. Mais, il paraît que M. Chamot, chef de la maison Sveitzen, l’une des plus riches de Francfort, est particulièrement chargé du payement des pensions, que ce gouvernement continue de payer secrètement à divers émigrés rentrés, et d’autres versements clandestins. » Enfin, dans le bulletin du 23 juillet 1804, une rubrique traite de ce que nous appelons aujourd’hui le renseignement politique : « Allemagne. – Le roi de Suède est arrivé à Francfort, incognito. Il ne va point aux fêtes de Darmstadt qui ont commencé le 16, pour le mariage du Prince avec une princesse de Prusse. Il a notoirement toute la noblesse de Suède contre lui, ce qui l’empêchera de retourner dans ses États, quoique le peuple paraisse le désirer. »

Aux États-Unis, le président bénéficie d’une synthèse quotidienne qui prend deux formes. Chaque matin, le *President’s Daily Brief* (PDB) est une réunion d’environ une demi-heure au cours de laquelle le directeur de la CIA, remplacé par le *Director of National Intelligence* (DNI) depuis la création de ce poste, expose une synthèse des renseignements présentant un intérêt pour le chef de l’État. Celui-ci est également destinataire, tout comme le vice-président, le secrétaire d’État et le conseiller pour la Sécurité nationale, d’un bulletin quotidien

appelé *President's Daily Bulletin* (PDB) que lui remet depuis février 2005 le DNI, et non plus le directeur de la CIA. Cette pratique date de la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'agissant d'une synthèse quotidienne appelée *Daily Summary* dont le premier numéro date du 15 février 1946. Cette création est due à Harry Truman, qui avait constaté, et regretté, qu'aucune synthèse du renseignement n'existât au profit des principaux dirigeants, faiblesse à laquelle il fallait remédier. À partir de 17 juin 1961, la synthèse a été baptisée *President's Intelligence Check List*. Le PDB est un document d'une vingtaine de pages qui traite d'une dizaine de sujets. En outre, le DNI édite chaque jour le *Senior Executive Intelligence Brief* (SEIB), destiné aux hautes autorités civiles et militaires.

Au Royaume-Uni, le *Joint Intelligence Committee* (JIC), qui dépend du bureau du Cabinet, c'est-à-dire du 10 Downing Street, réalise une synthèse quotidienne du renseignement au profit du Premier ministre, qui tient par ailleurs des réunions périodiques avec les directeurs du BSS, du SIS et du GCHQ.

Jérôme Poirot

B.

Hauterive, Ernest d', *La Police secrète du Premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur – 1804-1805*, Paris, Perrin, 1908.

V.

Briefing ; Coordonnateur national du renseignement ; Cycle du renseignement ; États-Unis.

Bureau réservé

Le bureau réservé assure l'interface entre les services de renseignement du ministère des Armées et le ministre. Il a plusieurs particularités. Il n'a pas d'existence juridique. Il ne figure pas dans l'organigramme du ministère. Ni le chef de ce bureau ni ses collaborateurs ne sont nommés par arrêté au cabinet militaire du ministre, dont ils ne sont donc pas membres, bien qu'étant abrités dans les mêmes locaux, au sein de l'hôtel de Brienne. Enfin, le bureau réservé est entouré d'un grand secret, très bien protégé, ce qui a pour conséquence qu'il existe très peu d'informations disponibles sur ses missions, son organisation, son fonctionnement et les personnes qui y travaillent. Il est donc aisé d'en déduire qu'il traite de questions très sensibles. Les bribes d'informations disponibles montrent qu'il est destinataire des notes de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) et de la Direction du renseignement militaire (DRM) adressées au ministre des Armées. Il centralise et instruit les demandes d'interceptions de sécurité et, depuis le vote de la loi relative au renseignement de 2015, des autres techniques intrusives émanant de ces trois services, et les soumet à la décision du ministre avant transmission au Premier ministre. Le bureau préside une instance de coordination de la DGSE, de la DRSD et de la DRM, et pilote certaines activités nécessitant la participation de plusieurs directions. Il contribue à l'élaboration des avis émis par le ministère des Armées au sein de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Il prépare les décisions du ministre

lorsqu'un magistrat demande la déclassification de documents. Enfin, il dispose d'archives qui permettent d'informer le ministre rapidement, par exemple lorsque la presse met en cause les armées ou les services de renseignement. Pour des faits parfois anciens, Jean Guisnel décrit dans *Le Point*, de manière imagée, les activités du bureau : « Au menu de tous les jours, servi très chaud : ventes d'armes, interceptions de sécurité, opérations spéciales et clandestines… »

L'activité du bureau réservé a été un peu dévoilée à travers deux affaires qui ont fait l'objet de procédures judiciaires. La première est celle du *Rainbow Warrior*. Cette opération du service action de la DGSE aurait été suivie et supervisée par le colonel Jean Heinrich, qui était le chef du bureau réservé, et le lieutenant-colonel François Fresnel, l'un de ses adjoints. Le chef de l'équipe opérationnelle de cette mission secrète était le commandant Louis-Pierre Dillais, dont l'identité fictive pour cette opération était capitaine Dormand, qui deviendra ultérieurement chef du bureau réservé. L'implication de ce dernier dans le sabotage du navire de Greenpeace montre que le ministre de la Défense, Charles Hernu, était bien dans la boucle de décision et d'information.

L'autre affaire est celle des écoutes de l'Élysée, au milieu des années 1980. Organisées par le chef d'escadron de la gendarmerie Christian Prouteau, chef de la cellule antiterroriste de l'Élysée, et par Gilles Ménage, chef de cabinet de François Mitterrand, elles étaient mises en œuvre *via* le bureau réservé qui sollicitait la signature de Charles Hernu, puis, après son départ, de Paul Quilès. Dans le cadre de l'instruction judiciaire, pour laquelle la DST fut saisie de l'enquête, et lors du procès des protagonistes, en 2005, trois anciens chefs du bureau ont témoigné : Jean Heinrich, François Fresnel et Marc Allamand.

Accessoirement, à l'occasion d'une autre affaire judiciaire, celle des rétrocommissions liées à des contrats d'armement au profit de l'Arabie Saoudite – le contrat Sawari 2 signé en 1994 – et du Pakistan, le colonel Louis-Pierre Dillais, en raison du rôle qu'il aurait joué dans ces contrats lorsqu'il était chef du bureau réservé de 1994 à 1995, a fait l'objet d'écoutes administratives demandées par Charles Millon, ministre de la Défense de 1995 à 1997.

De façon inattendue, le bureau réservé a eu les honneurs de la presse au mois d'octobre 2012. En effet, le colonel Bertrand Toujouse, nommé au mois de juillet de la même année, a été remplacé trois mois plus tard par le colonel Éric Vidaud. Une période aussi courte à la tête de ce bureau a suscité des commentaires et lui a donné une visibilité inhabituelle.

Un passage au sein du bureau réservé, notamment en qualité de chef de la structure, est une reconnaissance de la valeur des officiers choisis. Cela explique que beaucoup d'entre eux aient fait de belles carrières dans les armées, même si leur biographie oublie le plus souvent de mentionner leur passage dans ce si discret office. Quelques exemples montrent l'excellence de ces officiers. Jean Heinrich a été chef du bureau réservé à compter de 1979. Il a ensuite été nommé à la tête du service action de la DGSE en 1987, avant d'être chargé de créer la DRM, qu'il dirigea de 1992 à 1995. Il termina sa carrière comme général de corps d'armée. François Fresnel, qui lui a succédé, a ensuite accédé au grade de général de brigade. Marc Allamand a terminé sa carrière comme général de corps d'armée. Didier Bolelli fut chef du bureau réservé de 1999 à 2001, puis directeur des opérations de la DGSE de 2005 à 2008, directeur de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense de 2008 à 2010, directeur de la DRM de 2010 à 2013, puis inspecteur général des armées. Didier Brousse a accédé à la tête du bureau réservé en 2009, puis a poursuivi sa carrière jusqu'à

obtenir les quatre étoiles de général de corps d'armée. Son successeur, Frédéric Hingray, a commandé la Brigade de renseignement. Le colonel Éric Vidaud, chef du bureau réservé d'octobre 2012 à octobre 2017, a été promu général en 2016.

Aitxuri ZARRANDIKOETXEA

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français*, Paris, La Découverte, 2012.
GUISNEL, Jean, « Ça valse chez Le Drian ! », lepoint.fr, 27 octobre 2012.

V.

DGSE ; DRM ; DRSD.

C

Cabinet noir

En France, où l'on aime les grands mots, l'expression refait de temps en temps surface dans le débat politique : combien de fois n'a-t-on pas entendu l'opposition ou la presse accuser le pouvoir d'entretenir un effrayant « Cabinet noir » pour étouffer des affaires embarrassantes ou, au contraire, pour compromettre ses adversaires ? Pourtant, les activités du véritable « Cabinet noir » étaient d'une autre nature : jusqu'au XIXe siècle, on y ouvrait des correspondances privées ou diplomatiques avant de les recacheter et de les réintroduire dans le circuit postal.

Il faut que la pratique en ait été répandue – et redoutée – pour que le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, député à la Constituante, la mette sur le même plan que les lettres de cachet et fasse de son abolition une priorité dans son rapport sur les cahiers de doléances, le 27 juillet 1789 : « Enfin, les droits des citoyens, la liberté, la propriété, sont réclamés avec force par toute la nation française. Elle […] s'élève avec indignation contre les lettres de cachet, qui disposaient arbitrairement des personnes, et contre la violation du secret de la poste, l'une des plus absurdes et des plus infâmes inventions du despotisme. »

On attribue souvent l'invention du Cabinet noir à Richelieu. C'est beaucoup lui prêter : la pratique, sinon l'expression, existait bien avant lui. Comme le relèvent Coquelin et Guillaumin dans l'article « Postes » de leur *Dictionnaire de l'économie politique*, paru en 1854, l'invention est liée au monopole postal : « En France, outre que le monopole était autrefois la forme générale de l'industrie, on estimait que le roi devait

veiller à ce qu'on ne transportât aucune correspondance nuisible à son service et au bien de l'État. Le fondateur de l'administration des Postes, Louis XI, ordonnait l'ouverture des correspondances transportées par ses courriers, et Richelieu établit ce qu'on appelle le Cabinet noir, pour amollir la cire et surprendre le secret des lettres particulières. Plus tard on chercha dans les correspondances privées des anecdotes propres à amuser la vieillesse ennuyée de Louis XV. »

De surcroît, la même pratique existait ailleurs. On ne s'intéressait pas seulement aux correspondances intérieures : on cherchait aussi à intercepter les courriers en provenance ou à destination de l'étranger, en particulier les correspondances diplomatiques. Et c'est bien pour déjouer ces interceptions que, dès le XVIe siècle, la communauté diplomatique européenne, suivie par les militaires et bien d'autres, recourut de plus en plus au chiffrement. Walsingham, secrétaire d'État d'Élisabeth Ire, pratiquait largement l'interception du courrier et disposait des compétences d'un grand cryptographe, Thomas Phelippes, pour percer le secret des correspondances chiffrées – la reine Marie Stuart en fit les frais – et lui fournir des codes pour son propre usage. Au XVIIe siècle, la dynastie Rossignol (Antoine, son fils Bonaventure, puis le petit-fils Antoine-Bonaventure) fournit au roi de France des compétences cryptographiques de haut niveau. Finalement, c'est toute l'Europe qui se dota de « Cabinets noirs » : on y trouvait des interprètes, des cryptographes ou encore des copistes – pour le cas où l'on souhaitait conserver un exemplaire de la lettre interceptée ou pouvoir l'analyser sans trop retarder son acheminement.

Comme on l'a vu, les idéaux révolutionnaires s'accommodaient mal de la violation des correspondances : le Cabinet noir fut supprimé en 1790 et, avec lui, disparurent les compétences dont la France avait su se doter pour déchiffrer les missives des cours étrangères. Cela ne dura pas : l'interception des correspondances privées fut rétablie dès 1793,

au profit du Comité de salut public, et celle des correspondances diplomatiques par le Directoire. Par la suite, le Premier Empire donna une échelle inédite à l'ouverture du courrier. Comme le Cabinet noir relevait alors de l'administration des Postes et non de la sienne, Fouché, le redoutable ministre de la Police, s'efforça d'y placer ses propres indicateurs.

Cet âge « industriel » du Cabinet noir se prolongea sous la Restauration, comme le révèle Pierre Riberette dans un article très documenté : « Le local où travaillaient les employés était relié au cabinet du directeur général des Postes au moyen d'une trappe par laquelle on précipitait les paquets de lettres à examiner. Des agents spécialisés ouvraient promptement les lettres, en prenaient copie, recachetaient et retransmettaient par la même trappe les lettres qui étaient alors expédiées à leurs destinataires. C'était le directeur des Postes qui se chargeait de mettre sous les yeux du roi les copies des lettres interceptées qu'il jugeait susceptibles de l'intéresser, et c'était le roi lui-même qui les faisait ensuite parvenir aux ministres concernés. »

Comme les molles dénégations des autorités ne pouvaient plus convaincre grand monde, le Cabinet noir était devenu un secret de polichinelle, ce qui à la longue ne pouvait que compromettre son efficacité. On en venait même à placer dans ses missives des mots de raillerie pour ceux qui étaient susceptibles de les intercepter, comme la duchesse de Broglie dans une lettre à Mme de Castellane (citée par Riberette) : « Je bavarde ici peut-être en pure perte, car vous ne recevrez pas ma lettre si vous avez quitté Paris ; M. de Mézy [directeur général des Postes de 1816 à 1822] seul aura le plaisir de la lire. » Régulièrement dénoncé, le Cabinet noir fut à nouveau supprimé en janvier 1828, après la chute de l'ultra Villèle. Comme on peut s'en douter, il connut des résurgences : le Second Empire eut un « Bureau des retards », comme on le surnommait ironiquement par référence au

retard que prenait l'acheminement du courrier intercepté par la police, et surtout il étendit les interceptions aux correspondances télégraphiques.

Parallèlement, les ministères des Affaires étrangères d'Europe continuèrent d'intercepter les correspondances étrangères et d'entretenir des bureaux du chiffre. Ces activités d'interception et de décryptage s'orientèrent ensuite vers le télégraphe, la radio, le téléphone et, aujourd'hui, les réseaux de communications électroniques. En 1919, les États-Unis instituèrent leur premier service permanent de chiffrement et de déchiffrement, le *Cipher Bureau*, plus connu sous le nom de *Black Chamber*. Le « Cabinet noir » de Richelieu n'existait plus depuis longtemps, mais l'expression s'était définitivement imposée.

Jean MAFART

B.

RIBERETTE, Pierre, « De la police de Napoléon à la police de la Congrégation », in Collectif, *L'État et sa police en France*, Paris, Centre de recherches d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes études,

V.

Cryptologie ; Espionnage ; Richelieu.

Canada

Avant la création même du Canada comme État fédéral, les services de renseignement trouvent leur origine dans la période ayant suivi les rébellions de 1837-1838, qui ont nécessité l'établissement d'un réseau de renseignement informel pour intercepter les courriers et contrôler la population.

En septembre 1864, John A. Macdonald, « Premier » des Provinces unies et futur Premier ministre du Canada, crée deux polices secrètes pour surveiller la frontière avec les États-Unis et pour prévenir les manœuvres américaines susceptibles de porter atteinte à la neutralité canadienne pendant la guerre de Sécession. Le développement de services de renseignement au Canada précède ainsi – et c'est notable – de quelques années la création de la confédération en 1867.

En 1868, Macdonald fusionne les deux services dans une organisation appelée *Dominion Police* (DP) basée à Ottawa. Le DP se concentre sur l'activité des *Fenians*, mouvement nationaliste irlandais présent en Amérique du Nord, qui lancent des attaques au Canada, allant jusqu'à assassiner l'homme politique Thomas d'Arcy McGee. Une soixantaine d'agents travaillent sur ce sujet, infiltrant même les groupes *Fenians* aux États-Unis.

Le service se consacre ensuite à d'autres menaces, notamment les anarchistes, le mouvement américain d'annexion du Canada (*The Order of the Midnight Sun*) entre 1901 et 1903, mais aussi le parti communiste et les unions de travailleurs. Sikhs et Hindous retiennent également son attention et celle du département de l'Immigration : un

inspecteur d’immigration est assassiné en 1914 à Victoria par un nationaliste sikh.

La Première Guerre mondiale et les révoltes de 1917-1920 transforment le DP, qui est chargé de la coordination des efforts de sécurité en temps de guerre. En 1920, la *Royal North-West Mounted Police* (RNWMP) absorbe le DP, devenant la *Royal Canadian Mounted Police*, seule agence de sécurité et de renseignement du pays. Les dossiers sont centralisés à son quartier général d’Ottawa et le service se concentre sur l’extrême gauche, en particulier le parti communiste.

Avec la Seconde Guerre mondiale, il se rapproche de son homologue américain. Le camp X, camp d’entraînement secret en Ontario, évolue en un *Communication Security Establishment* (CSE). Cette période est aussi marquée par la défection au Canada, en 1945, du cryptologue soviétique Gouzenko, qui dissuade les autorités de réduire l’activité de renseignement de sécurité dans l’immédiat après-guerre.

En 1956, le renseignement est même élevé au rang de direction au sein de la RCMP, qui, après un rapport de 1969, est placée sous contrôle civil. Durant cette période, le service se préoccupe de nouvelles menaces, notamment liées au Front de libération du Québec, qui a recours au terrorisme, ainsi qu’aux conséquences de la guerre du Vietnam au Canada.

L’après-guerre voit aussi la création de plusieurs autres cellules de renseignement, au sein du ministère des Affaires étrangères (*Bureau of Intelligence Analysis and Security*) ou du ministère de la Défense (*Chief, Intelligence and Security* et *Special Investigation Unit*), par exemple. Concernant le renseignement d’origine électromagnétique, la Direction des télécommunications du Conseil national de recherches (DTCNR), créée en 1946, deviendra en 1975 le Centre de la sécurité des télécommunications (CSTC).

En 1981, la commission McDonald, instaurée pour faire un rapport sur les activités illégales de la RCMP, préconise la séparation de l'activité de renseignement de celle de la police fédérale, aboutissant à la création du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS ou CSIS) le 16 juillet 1984.

En plus d'établir un service civil de renseignement de sécurité, cette loi instaure le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) et le poste d'inspecteur général du SCRS, afin d'examiner les activités du service et de rendre compte au Parlement.

Aujourd'hui, l'activité de renseignement est structurée autour de différentes entités, au niveau politique et, pour les services, principalement autour du SCRS et du CSTC.

Au plus haut niveau de l'administration canadienne, le bureau du Conseil privé, administration centrale du gouvernement, fournit des conseils et un soutien au Premier ministre et au Cabinet. Le conseiller en matière de sécurité nationale en est un éminent membre, chargé d'informer et de conseiller le Premier ministre sur des questions de sécurité et de renseignement. À ce titre, il veille à la bonne coordination de la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement, supervise le Centre de la sécurité des télécommunications, de concert avec le sous-ministre de la Défense nationale, présente des évaluations du renseignement au Premier ministre, aux autres ministres et à des hauts fonctionnaires.

Le conseiller en matière de sécurité nationale auprès du Premier ministre dispose d'un Bureau de l'évaluation internationale, qui, comme son nom l'indique, fournit des synthèses objectives et originales des événements et tendances dans le monde susceptibles d'avoir des répercussions sur les intérêts canadiens, assurant également la coordination interministérielle de la collectivité canadienne, et un Secrétariat de la sécurité et du renseignement, qui gère diverses

questions stratégiques liées à la sécurité et au renseignement (lutte contre le terrorisme, gestion des mesures d'urgence, sûreté des transports, etc.).

Au sein du Secrétariat, trois divisions se partagent les responsabilités. La Division des opérations fournit un soutien et des services de secrétariat au comité du Cabinet chargé des affaires étrangères et de la sécurité nationale. Aussi doit-elle traiter les questions de politique étrangère dont est saisi le Comité en collaboration avec le Secrétariat de la politique étrangère et de la défense. La Division de la politique et de la planification stratégique assure la coordination stratégique de la communauté du renseignement, en plus d'appuyer le Comité consultatif sur la sécurité nationale. La Division des opérations de la sécurité coordonne la sécurité au sein de la Cité parlementaire. Elle veille également à la protection du Premier ministre, du Cabinet et de ses documents confidentiels, du cabinet du Premier ministre et du bureau du Conseil privé pour lesquels elle prépare aussi les dossiers dont ils ont besoin. Enfin, elle conseille les ministères et les organismes fédéraux en ce qui concerne les mesures à prendre pour assurer leur capacité d'intervention en situation de crise.

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), ou *Canada Security Intelligence Service*, est le service de renseignement intérieur et extérieur du pays. Il a pour mission de sauvegarder les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale. Pour cela, il collecte et analyse de l'information et des renseignements de sécurité provenant du pays et de l'étranger, il en avise le gouvernement du Canada et le conseille quant aux activités et aux questions de sécurité nationale qui menacent la sécurité du pays. Le service effectue également des évaluations de sécurité pour le compte des ministères et organismes fédéraux.

Parmi ses priorités figurent la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'espionnage et l'ingérence étrangère, les menaces pour la sécurité de l'information, mais aussi les criblages de sécurité.

Doté d'un budget de 513 M$ canadiens, il comprenait près de 3 000 personnes en 2009 (dernier chiffre public) réparties entre son quartier général d'Ottawa et différentes implantations au Canada et à l'étranger.

Lui est rattaché le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET), *Integrated Terrorism Assessment Centre*. Ce service est né pour mettre en œuvre une partie d'une nouvelle politique arrêtée en avril 2004 et intitulée « Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale ». Cette politique prévoyait des mesures pour faire face aux menaces terroristes, notamment la création du Centre intégré d'évaluation des menaces (CIEM), inauguré en octobre 2004 et transformé en juin 2011 en CIET.

Le CIET réunit des experts de tout l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement (dont le SCRS, l'Agence des services frontaliers du Canada, Transports Canada et la Gendarmerie royale du Canada) pour évaluer la menace. Au besoin, il peut aussi faire appel aux connaissances spécialisées d'autres ministères et organismes fédéraux.

Pour l'évaluation de la menace, le CIET recourt aux informations fournies par ses partenaires. Ces derniers aident également à déterminer les thèmes des expertises à réaliser. Les travaux du CIET sont diffusés aux administrations chargées de la sécurité du Canada.

Son personnel est surtout composé d'analystes détachés au CIET de ses organismes partenaires. Ses locaux sont situés au siège du SCRS à Ottawa.

Service plus technique, le Centre de la sécurité des télécommunications du Canada (CSTC), ou *Communications Security*

Establishment Canada, rattaché au ministère de la Défense, a un mandat qui comprend trois volets : acquérir et utiliser l'information dans le but de procurer du renseignement collecté à l'étranger, fournir des avis, des conseils et des services pour aider à protéger les renseignements électroniques et les infrastructures d'information importantes pour le gouvernement, et enfin assurer une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité. Le CSTC est aussi l'organisme national de cryptologie.

Le CSTC mène ses activités dans le respect des lois canadiennes, dont la charte canadienne des droits et libertés, le code criminel, la loi canadienne sur les droits de la personne et la loi sur la protection des renseignements personnels. Compte tenu de la nature de ses activités, il est soumis à un processus très approfondi de contrôle externe et indépendant : une équipe d'avocats-conseils du ministère de la Justice travaille en permanence dans ses locaux. Le CSTC est également assujetti aux processus d'examen des organismes chargés de surveiller l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, tels que la Commission canadienne des droits de la personne, le Commissariat à la protection de la vie privée, etc.

Chargé du renseignement d'intérêt militaire, le CFINTCOM est placé au sein du DND (*Department of National Defence* – ministère de la Défense). C'est une division des *Canadian Forces* (CF) qui fournit au commandement le renseignement lui permettant de prendre ses décisions. Il regroupe sous commandement unique les capacités de renseignement humain et images, la contre-ingérence et l'analyse météorologique afin d'obtenir une meilleure coordination de la fonction renseignement dans le cadre des opérations.

Depuis septembre 2013, dans le but de donner un poids accru au renseignement militaire, il agrège différentes unités, dont le *Canadian*

Forces Joint Imagery Centre (CFJIC) chargé de l'imagerie, la *Canadian Forces National Counter-Intelligence Unit* (CFNCIU) dont la mission consiste à identifier, investiguer et annihiler les menaces pesant sur la sécurité des forces (espionnage, sabotage, subversion, terrorisme, extrémisme, et activités criminelles), le *Joint Meteorological Centre* (JMC) chargé de la prévision du temps, une unité de cartographie ou encore la *Joint Task Force X* (JTF-X) – unité fournissant le renseignement humain de niveau stratégique, opérationnel et tactique aux opérations des forces armées canadiennes à l'étranger.

L'Agence des services frontaliers du Canada (*Canada Border Services Agency*) est l'agence fédérale responsable des frontières, de l'immigration et des douanes. Elle pilote un programme de renseignement au profit des décideurs opérationnels. Officiers et analystes du renseignement sont déployés au Canada – le long des frontières – et à travers le pays ainsi qu'à l'étranger (39 postes).

La Direction du renseignement de l'Agence procède à une évaluation des menaces et des risques. En vertu de ce processus, l'Agence évalue les risques liés à la contrebande de médicaments, d'armes à feu, des produits de la criminalité (tabac) illicites, mais aussi ceux en lien avec la migration irrégulière ou illégale de personnes, la sécurité des zones portuaires, la circulation des aliments, des végétaux et des animaux, etc.

La Direction du renseignement fournit des mises à jour quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles sur les menaces et les tendances spécifiques dans des activités illégales. Officiers et analystes du renseignement participent fréquemment à des activités de maintien de l'ordre tactique et opérationnel telles que des perquisitions, des arrestations, la surveillance, le recrutement des informateurs, des interrogations de détenus et l'analyse des éléments de preuve saisis.

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), *Financial Transaction and Report Analysis Centre of Canada*, est l'organisme dont le mandat est notamment de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, et du financement des activités terroristes. Il reçoit des déclarations transmises par les institutions et les intermédiaires financiers, analyse et porte un jugement sur l'information recueillie, et communique aux services de police et à d'autres organismes autorisés les renseignements se rapportant à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Le CANAFE communique également au SCRS les renseignements ayant trait à des activités pouvant constituer une menace envers la sécurité du Canada.

Chargé d'une mission de contrôle, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), ou *Security Intelligence Review Committee* (ou *the Committee*), est un organisme indépendant qui surveille les opérations du SCRS, pour en rendre compte au Parlement. À cette fin, il examine les opérations passées et a le pouvoir d'analyser toute information ayant trait aux activités du service, quel qu'en soit le niveau de classification. Le CSARS est aussi un tribunal quasi judiciaire qui enquête sur les plaintes qu'il reçoit de particuliers au sujet du SCRS. C'est donc une communauté du renseignement très structurée qui fait face aux menaces auxquelles, comme d'autres États occidentaux, le Canada est confronté.

Son rapport annuel au Parlement est expurgé afin de protéger la sécurité nationale et la vie privée des intéressés.

Philippe MARVALIN

B.

Service canadien du renseignement de sécurité, [en ligne], https://www.csis.gc.ca/index-fr.php

V.

Contrôle ; Menace.

Canaris, Wilhelm

L'amiral Canaris, chef de l'Abwehr de 1935 à 1944, est l'un des personnages les plus ambivalents du IIIe Reich. Pour beaucoup, il incarne l'une des figures centrales de la *Schwarze Kapelle* – « Orchestre noir » –, la résistance militaire à Hitler. À l'appui de cette thèse, il y a des témoignages qui semblent irréfutables, comme ceux du chef SS Ernst Kaltenbrunner, du chef des opérations de l'état-major général de la Wehrmacht Alfred Jodl ou encore du directeur de la CIA Allen Dulles. Il y a aussi un fait qui pèse lourd : le 9 avril 1945, dans le camp de Flossenburg, Canaris est exécuté par les SS, au terme d'un procès pour haute trahison. Son ancien n° 2 à l'Abwehr, le général Hans Oster, et le pasteur Dietrich Bonhöffer, tous deux opposants convaincus, l'accompagnent sur le gibet. La légende peut naître : elle est popularisée par les premiers ouvrages consacrés à l'amiral, comme sa biographie publiée en 1951 par Ian Colvin. Aujourd'hui, le mouvement Loubavitch souhaite que Canaris soit inscrit sur la liste des « Justes parmi les Nations ».

Pourtant, l'amiral n'a jamais fait l'unanimité. Le MI 6 le tenait en piètre estime. Au sein des forces armées allemandes, son image reste entourée, selon Reinhard Gehlen, le premier chef des services secrets de la RFA, d'une « atmosphère de mauvaise réputation ». Plusieurs de ses pairs remettent en cause la réalité de son engagement aux côtés de la Résistance. Selon Werner Best, chef du département I du *Reichsicherheitshauptamt* – le RSHA qui, au sein de la SS, regroupe le SD, la Gestapo et la Kripo –, Canaris a toujours considéré que « le nouveau régime était infiniment supérieur à l'ancien ». De même, pour

Hans Gisevius, l'un des rares survivants de la *Schwarze Kapelle*, « l'Abwehr eût pu rendre infiniment plus de services, si Canaris n'avait pas constamment imposé des barrières à son activité en faveur de l'opposition ». Ces doutes sont partagés par des travaux historiques récents qui, comme ceux d'Éric Kerjean ou de Wolfgang Krieger, viennent atténuer ou démentir l'antinazisme de Canaris.

Résistant ou non, Canaris est avant tout un nationaliste convaincu, doublé d'un professionnel du renseignement. Obsédé par l'humiliation de l'Allemagne en 1918, il s'est entièrement voué au redressement de son pays. À cette fin, il s'est efforcé, pendant les dix années où il l'a dirigé, de construire un service secret au profit de la puissance militaire allemande. Mais, conscient de l'emballement mortifère du régime nazi, il a aussi tenté d'éviter l'effondrement final. Son parcours est donc tristement banal, semblable à celui d'un grand nombre de cadres militaires ou civils de l'Allemagne post-1918, initialement séduits par les promesses de Hitler, puis emportés dans sa chute.

Franz Wilhelm Canaris naît près de Dortmund, le 1er janvier 1887, au sein d'une famille riche, cultivée et patriote. Le père dirige l'une des plus grosses fonderies de Duisbourg ; la mère est la fille d'un maître forestier. Après une excellente scolarité, le jeune homme choisit en 1905 de s'engager dans la marine. Il suit sa formation à l'Académie navale de Kiel, puis embarque sur le croiseur *Bremen*. Canaris est un officier sociable, bien noté et remarqué pour sa connaissance des langues étrangères. Au déclenchement de la Grande Guerre, l'*Oberleutnant-zur-See* Canaris est en poste sur le *Dresden*, qui manœuvre alors au large de l'Amérique du Sud. Après quelques mois de relative tranquillité, le navire prend part à la bataille des Falklands, avant d'être capturé par les Britanniques à proximité des côtes chiliennes, en mars 1915. Prisonnier, Canaris parvient toutefois à s'évader et, au terme d'une épopée incroyable, regagne l'Allemagne en

octobre 1915. Il est alors affecté au service de renseignement militaire, l'*Abteilung III-b*, puis envoyé sous couverture en Italie et en Espagne, où il est chargé d'améliorer le système de ravitaillement des sous-marins. Ses activités sont toutefois rapidement repérées : il est arrêté par les Italiens en février 1916 et, une nouvelle fois, parvient à s'échapper. Désormais « grillé » comme agent de terrain, il réintègre le service actif de la marine. En mai 1918, il reçoit le commandement d'un *U-Boot*.

Pour Canaris, la fin de la guerre sonne comme la fin du monde. En novembre 1918, l'Allemagne sombre en plein chaos : la flotte s'est mutinée, des conseils ouvriers s'approprient le pouvoir, la toute nouvelle république de Weimar manque d'être renversée. Dans ce contexte fiévreux, Canaris se rapproche des cercles nationalistes et des corps francs paramilitaires qui se créent un peu partout en réaction à la poussée révolutionnaire. En janvier 1919, il participe avec eux à l'écrasement de la révolte spartakiste et, un an plus tard, alors qu'il est en poste au cabinet du ministre de la Reichswehr, il s'associe au putsch conduit par l'un des plus puissants *Freikorps*, la brigade Ehrhardt, au profit du leader nationaliste Wolfgang Kapp. Le coup d'État est un échec et vaut à Canaris une mutation disciplinaire à Kiel. À cette époque, il se prend de sympathie pour un cadet de 19 ans qui effectue ses classes à bord du croiseur *Berlin* : ce jeune marin prometteur, dont Canaris entame l'éducation politique, s'appelle Reinhard Heydrich, le futur créateur et premier chef du RSHA. En 1924, Canaris est de retour en grâce auprès des autorités, qui décident de l'envoyer au Japon. Officiellement, il doit établir des contacts avec la marine impériale ; officieusement, il met en place un réseau clandestin destiné au rééquipement de la Reichsmarine. Durant quatre ans, il en étend l'influence en Espagne, en Argentine et dans toute la Méditerranée. En 1928, à la suite d'un scandale financier, il est rappelé pour reprendre

du service en mer, sur le *Schlesien*. Éloigné une nouvelle fois de l'action clandestine, en froid avec sa hiérarchie, il pense n'avoir plus rien à attendre de l'armée ni de Weimar.

L'arrivée au pouvoir du NSDAP est pour Canaris l'occasion d'un nouveau départ. À la mi-année 1934, il est exfiltré du *Schlesien* pour diriger le fort de Swinemünde sur la Baltique. Il y reste à peine quelques semaines : le 1er janvier 1935, son expérience du renseignement et sa réputation de patriote le conduisent à la tête des services secrets de l'armée.

L'objectif premier du nouveau chef de l'Abwehr est de trouver les voies et les moyens d'une relation apaisée entre son service et le parti nazi. Visiblement, Canaris plaît à Hitler, qui apprécie son intelligence, sa personnalité et son entregent. Le maître espion prend également le soin de cultiver des rapports chaleureux avec son ancien protégé de Kiel, Reinhard Heydrich, chef du *Sicherheitsdienst* – SD, le service de renseignement de la SS – depuis 1931. Il pose avec lui les jalons d'une coopération grâce à deux textes qui, le 21 décembre 1936 puis le 1er mars 1942, définissent les compétences de chacun : à l'*Abwehr*, le renseignement militaire, la protection des « secrets militaires » et le contre-espionnage ; au SD, la charge « d'enquêter sur les ennemis du peuple et de l'État, de les combattre et de prendre toutes les mesures préventives appropriées et aussi de conduire la répression » ; entre les deux, des échanges de renseignements et de matériels. Ces protocoles sont-ils la preuve d'une participation active de l'Abwehr à la politique de répression et d'extermination ? Sans doute pas : il est davantage probable qu'en formalisant ces accords, Canaris ait souhaité préserver son pré carré face aux velléités hégémoniques de la SS. D'ailleurs, au lendemain du renvoi de l'amiral début 1944, l'Abwehr sera immédiatement absorbé par le RSHA.

La seconde priorité de Canaris est de renforcer l'efficacité de l'Abwehr, qui reste en 1935 un service poussiéreux. Il y conduit une réorganisation complète, autour de trois grands ensembles : une division centrale – *Abteilung Z* –, dirigée par Hans Oster, traite des questions administratives ; un département Étranger – *Amtsgruppe Ausland* – coordonne l'évaluation du renseignement ainsi que les relations avec l'*Oberkommando der Wehrmacht* – OKW, état-major général – et avec les ministères ; enfin, les départements I, II et III sont chargés respectivement de la collecte de l'information, du sabotage et du contre-espionnage. Canaris s'attache également à renforcer ses effectifs et ses implantations : en 1939, l'Abwehr compte 400 officiers ainsi que 30 000 correspondants et intermédiaires. Enfin, il met en place un des tout premiers services d'opérations spéciales, la *Division Brandenburg*, regroupant des commandos chargés de missions de reconnaissance en profondeur, d'actions de subversion derrière le front ou d'opérations de désinformation. Cet ensemble, formé d'hommes spécialement entraînés, parlant les langues étrangères, agissant clandestinement vêtus d'uniformes ennemis, est comparable aux SAS britanniques. Au total, en quelques mois, Canaris fait de l'Abwehr un service de renseignement « parfaitement adapté à la guerre et à la domination », selon l'expression de l'historien Wolfgang Krieger. En récompense, il est promu vice-amiral le 1er avril 1938.

L'Abwehr inscrit à son actif plusieurs coups d'éclat. En 1936, c'est Canaris lui-même qui, sur la base de ses contacts personnels avec Franco, convainc le Führer d'intervenir militairement en Espagne. De même, en 1939-1940, les analyses du service donnent à l'armée allemande de sérieux avantages pour la conduite des campagnes de Pologne, de Hollande et de France. Plus tard, au cours de la guerre, l'Abwehr joue un rôle non négligeable dans le démantèlement des réseaux de résistance, en particulier à Paris. Les « Brandebourgeois »,

quant à eux, mènent de multiples opérations clandestines, notamment sur le front russe ou dans les Balkans.

L'histoire de l'Abwehr n'est pas non plus exempte d'échecs. Au tout début de la guerre, la plupart des agents allemands en Grande-Bretagne sont démasqués et retournés, facilitant ainsi les opérations de désinformation britanniques, et notamment celles visant à maintenir secrets les plans du débarquement de Normandie. Par ailleurs, les services n'ont jamais été performants sur l'URSS : en 1937, ils sont pris de vitesse par le SD dans l'affaire qui conduit, en Union soviétique, à l'élimination du maréchal Toukhachevsky ; à partir de 1941, ils sont clairement distancés par un organisme de l'*Oberkommando des Heeres* – OKH, l'état-major de l'armée de terre –, le *Fremde Heere Ost* – FHO, section d'évaluation des armées de l'Est –, commandé par Reinhard Gehlen. La plus grave défaillance de l'Abwehr reste toutefois de n'avoir, à aucun moment, été en mesure de déceler la compromission des codes d'Enigma, décryptés par les Britanniques dès le début du conflit.

Au demeurant, bien plus que d'erreurs, l'Abwehr et son chef se seraient-ils rendus coupables d'actes de trahison ? Dès 1938, un vent de fronde souffle au sein des services secrets, où de nombreux officiers sont indignés par la mise au pas de l'armée par le Führer. Au fil des semaines, alors que la probabilité d'un conflit se précise et que le régime se durcit, plusieurs cadres de l'Abwehr, notamment le n° 2 Hans Oster et le chef de la section des rapports de politique étrangère, Hans von Donhanyi, basculent dans les mouvements de résistance militaire. Dès le début de la guerre, ils communiquent des renseignements stratégiques à leurs contacts étrangers et réussissent à ouvrir, *via* le Vatican, un canal de communication vers le Foreign Office. En 1941 et 1942, ils parviennent à organiser le transfert de plusieurs centaines de Juifs vers la Suisse ou vers l'Espagne et le

Portugal. Ils vont enfin aller plus loin et participer à la tentative d'attentat contre Hitler commise à Smolensk le 13 mars 1943 puis au complot du 20 juillet 1944. Canaris s'est toujours montré très ambigu à l'égard de ces initiatives : certes, il n'a pas ouvertement adhéré aux actions des conspirateurs, mais il ne les a pas non plus empêchées et y a même parfois discrètement prêté main-forte. Ainsi, on sait que, dès le début du conflit, il a tenté à plusieurs reprises de prendre contact avec les Américains et les Britanniques pour leur faire des offres de paix. Selon l'historien Richard Basset, il aurait même convaincu Franco de ne pas entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne. Sincères ou non, ses agissements au profit de la Résistance sont suffisants pour attirer sur lui les soupçons du SD. En 1943, des enquêtes poussées mettent à jour les filières vaticanes, Oster est contraint à la démission et, après Smolensk, plusieurs cadres de l'Abwehr sont arrêtés. Canaris s'en tire *in extremis*, mais il est fragilisé auprès du Führer. Sa survie politique sera de très courte durée : le 12 février 1944, pour un prétexte insignifiant, il est limogé.

Dans un premier temps, l'amiral est mis à l'écart au château de Lauenstein, un centre secret situé près de Dresde. Fin juin, Hitler le rappelle comme chef de l'état-major spécial pour la guerre commerciale et des mesures économiques de guerre. Il occupe ce poste peu valorisant quelques jours à peine : l'attentat manqué du 20 juillet 1944 entraîne au sein de l'armée une vague de répression d'une violence inouïe. Canaris n'en réchappe pas : il est arrêté le 23 juillet. L'enquête, menée avec acharnement par le RSHA, dure plusieurs mois. Abandonné de tous, il finit par passer en jugement le 8 avril 1945. Le soir même, il transmet un message à son voisin de cellule, l'officier danois Lunding : « Nez brisé au dernier interrogatoire. Mon heure est venue. N'étais pas un traître. Ai fait mon devoir d'Allemand. Si vous me survivez, faites mes adieux à ma femme. » Au matin du 9 avril, à un

mois de la fin de la guerre, il est pendu avec une corde de piano. Dans un ultime raffinement de cruauté, les SS s'y sont sciemment repris à deux fois.

Clément TIBÈRE

B.

CAVE BROWN, Anthony, *La Guerre secrète* (2 tomes), Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2012.
COLVIN, Ian, *L'Amiral Canaris, notre allié secret*, Paris, Éditions de la Paix, 1955.
HÖHNE, Heinz, *Canaris. Patriot im Zwielicht*, Munich, Bertelsmann, 1976.
KERJEAN, Éric, *Canaris. Le maître espion de Hitler*, Paris, Perrin, 2012.
KERSAUDY, François et KADARI, Yannis, *Tous les secrets du IIIe Reich*, Paris, Perrin, 2017.

V.

Allemagne ; Enigma ; Fortitude (opération) ; Heydrich, Reinhard ; Thiele, Fritz.

Capteur

Dans la conception anglo-saxonne, le capteur, traduit par *sensor*, est l'équipement destiné à assurer la détection d'objets ou d'activités et permettant de les représenter ou de les enregistrer grâce à l'énergie ou aux particules qu'ils émettent, réfléchissent ou modifient. Cette définition correspond, en fait, à la notion de capteur technique (radar, sonar, récepteur radio, caméra, etc.). Mais dans le domaine du renseignement, elle est aussi entendue de manière large, puisque l'on parle aussi de « capteur humain ».

Un capteur technique est un dispositif monté sur un vecteur, celui-ci étant défini comme une plate-forme capable de l'emporter. L'élément pertinent pour la recherche associe, en fait, le couple capteur et vecteur, qui détermine la capacité et l'efficacité du recueil de renseignement. Les progrès de la technologie permettent la réduction de la taille de la plupart des détecteurs techniques et de l'électronique embarquée, en facilitant ainsi l'intégration sur des plates-formes uniques dites « multicapteurs ».

Une distinction est opérée entre les capteurs, certains étant qualifiés de « capteurs spécialisés », adaptés aux milieux terrestres, maritimes, aériens ou spatiaux. Est aussi souvent employé le terme de « capteur de proximité », par exemple pour les intercepteurs de données GSM. Dans un contexte plus militaire, on parlera de « capteurs tactiques », comme une caméra jetable que l'on lance de l'autre côté d'un mur, de « capteurs de théâtre », tels un drone, et de « capteurs stratégiques », comme les satellites d'observation.

Un capteur n’est pas toujours autosuffisant, notamment pour les systèmes mobiles sans pilote. Une partie déportée, appelée « segment sol », constitue une part significative de l’ensemble opérationnellement pertinent, représenté par des stations de commande et de contrôle pour les systèmes de drones ou de satellites.

Enfin, comme le répètent souvent les spécialistes du renseignement, quels que soient la qualité et le nombre des capteurs techniques, la pertinence du renseignement fourni aux autorités dépend avant tout de l’interprétation et de l’analyse des données recueillies.

Par extension et abus de langage, le capteur humain est la personne à l’origine du renseignement humain. L’homme est un « organisme de renseignement concentré », car il est la combinaison indissociable d’un vecteur et d’une « plate-forme multidétecteur », ses sens pouvant être considérés comme un détecteur, voire un système de détecteurs. Il est aussi en mesure d’orienter de façon autonome sa recherche en temps réel en fonction des informations qu’il recueille. Il ne livre pas directement des données techniques mais des informations porteuses de sens, qu’il travaille de manière professionnelle ou intuitive, qu’il soit simple source ou capteur spécialisé. Les capteurs humains sont ainsi les seuls à réellement pouvoir « sentir » une situation et son évolution sur le terrain.

On distingue habituellement le renseignement d’origine humaine de reconnaissance et le renseignement d’origine humaine conversationnel. Dans le premier cas, le capteur humain détecte des objets ou des activités, soit par l’usage direct de ses sens, soit par l’intermédiaire d’équipements techniques légers dont il a un contrôle immédiat, comme les appareils photographiques ou les jumelles. Dans le second cas, le capteur humain interroge une source humaine. Le 2e régiment de hussards, composante du Commandement du renseignement de l’armée de terre, est l’exemple même d’une unité

regroupant des capteurs de renseignement dédiés à la recherche humaine, qu'il s'agisse de patrouilles de recherche composées de spécialistes de l'observation ou des équipes de recueil de l'information formées de spécialistes de l'entretien.

Olivier BRUN

V.
Commandement du renseignement ; ROEM ; ROHUM ; ROIM.

Carnet B

Lorsque le général Boulanger devint ministre de la Guerre, en janvier 1886, une polémique agitait Paris concernant une représentation à venir de *Lohengrin*. Juliette Adam, écrivain en vue, donne le ton dans *Le Figaro* du 13 : « Pour moi, quand j'entends la musique de Wagner, j'entends la marche des soldats, du vainqueur, le chant de son triomphe, les sanglots de la défaite. » Bref, la France enfiévrée attendait la revanche contre l'Allemagne, qui l'avait amputée de l'Alsace et de la Moselle en 1870, et l'on y professait, en toute occasion, un patriotisme intransigeant qui ne s'accommodait d'aucune entorse.

Boulanger, le « Général Revanche », entendait justement mettre la Nation en ordre de bataille. Alors que la loi du 18 avril 1886 venait de renforcer la répression de l'espionnage, une instruction ministérielle du 9 décembre prescrivit à la gendarmerie – seule force de police présente sur toute l'étendue du territoire – de recenser et de surveiller, sous l'autorité des préfets, les étrangers et les individus suspects. Tandis que le « carnet A » recensait les étrangers en âge d'être mobilisés, le « carnet B » était consacré aux individus représentant un risque (ou jugés tels) en cas de troubles ou de conflit.

Le carnet B, instrument de contre-espionnage, répertoriait d'abord les Français et les étrangers susceptibles de se livrer à l'espionnage ou au sabotage. Les étrangers pouvaient d'ailleurs y être inscrits, même sans être particulièrement suspects, simplement parce qu'ils résidaient à proximité d'un ouvrage ou d'une voie ferrée stratégiques. L'historien Jean-Pierre Deschodt en fournit quelques exemples : « Les points

sensibles qui sont à protéger en première urgence dans les différents secteurs impliquent une connaissance approfondie des intentions des habitants de nationalité étrangère qui pourraient se révéler être des facteurs favorables à l'espionnage ou au sabotage. Ici c'est un étranger suisse, Émile Gervaix, directeur d'une laiterie dont le domicile est proche des ouvrages fortifiés ; il possède un véhicule avec lequel il fait de nombreux déplacements dans son pays d'origine, son nom est inscrit au carnet B le 25 mai 1937 d'autant que son comportement est peu apprécié par la population locale. Là, c'est une famille belge Lacroix dont les membres sont hypocrites, dénués de scrupules et vivant d'expédients, et qui habite à environ 300 mètres d'une route stratégique. »

Mais le carnet B s'apparentait aussi à un instrument de police politique : on y trouvait des communistes, des anarchistes, ou encore des syndicalistes. Roger Salengro ou Pierre Laval y figurèrent bien avant d'accéder à de hautes responsabilités politiques.

Si le fichier était tenu par les brigades de gendarmerie, les enquêtes faisaient aussi intervenir la police, le service de renseignement du ministère de la Guerre ou de nombreux auxiliaires comme les gardes champêtres. Quant à l'inscription au fichier, elle était ordonnée par le préfet ou l'autorité militaire.

En cas de mobilisation ou de troubles, les personnes inscrites au carnet B (comme, d'ailleurs, au carnet A) pouvaient être arrêtées et internées sur simple décision du préfet. À la veille de la Première Guerre mondiale, le carnet B comptait 2 481 personnes françaises ou étrangères, selon l'étude de Jean-Jacques Becker. Sept cent dix y étaient inscrites au titre de l'espionnage, ce qui est peu. « Mais, observe le chercheur Gérald Arboit, parmi ces 561 étrangers et 149 Français ne figuraient que 38,17 % des personnes arrêtées pour ce délit au cours du deuxième semestre 1914. Le climat d'espionnite de l'avant-guerre,

encouragé par la presse, avait grossi inutilement les rangs des suspects, dont seulement 9,35 % furent finalement condamnés. » Quoi qu'il en soit, le gouvernement décida de ne pas se servir du carnet B lors du déclenchement des hostilités : constatant que les partis de gauche et la CGT observaient une attitude patriotique, Louis Malvy, ministre de l'Intérieur, jugea préférable de ne pas les décapiter ni de les provoquer par des arrestations.

Encombré avant la guerre d'anarchistes et de syndicalistes inoffensifs, le carnet B fut modifié et réactivé en 1922 : il s'agissait désormais de répertorier en priorité les personnes acquises aux « idées extrémistes », notamment des militants d'extrême droite susceptibles de verser dans la violence. En 1930, on y adjoignit un « carnet spécial » consacré aux Italiens jugés dangereux, puis élargi à d'autres nationalités ; ce « carnet spécial » fut intégré au carnet B en 1938.

Le carnet B fut finalement supprimé en 1947. La France n'avait pas été le seul pays à se doter d'un tel outil de renseignement : le FBI de Hoover, par exemple, avait lui-même constitué, à partir des années 1920, des fichiers de personnes (étrangères ou jugées subversives) à arrêter en priorité en cas de conflit.

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France*, Paris, Éditions du CNRS, 2014.

BECKER, Jean-Jacques, *Le Carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Paris, Klincksieck, 1973.

DESCHODT, Jean-Pierre, « La preuve par le carnet B », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, nº 45, 2010.

FORCADE, Olivier, « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la IIIe République », *in* LAURENT, Sébastien (dir.), *Politiques du*

renseignement, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009.

V.
Contre-espionnage ; Espionnage ; Gendarmerie.

CEA (Commissariat à l’énergie atomique)

Le 18 octobre 1995, à La Villette, les meilleurs scientifiques français sont réunis pour célébrer le 50e anniversaire du CEA. Jacques Chirac conclut son discours aini : « L’État français a créé et construit le Commissariat à l’énergie atomique, lui accordant, à mesure qu’il grandissait, les hommes et les moyens qui lui étaient nécessaires. Notre pays, le Commissariat à l’énergie atomique l’a, en retour, fait entrer de plain-pied dans la modernité. Il lui a rendu son rang de grande nation scientifique. Il l’a doté de sa capacité électronucléaire. Il lui a donné sa force de dissuasion. Et il nous permet d’aborder l’avenir en position de force. » L’hommage sonne juste, car en quelques phrases il rappelle l’essentiel.

Et, tout d’abord, que le CEA est le fruit d’un choix étatique clair et l’exemple réussi d’un colbertisme intelligent. C’est de Charles de Gaulle que vient l’impulsion initiale : chef du gouvernement à la Libération, entrevoyant avec lucidité les potentialités scientifiques, économiques et militaires de l’atome, il souhaite faire du nucléaire l’un des piliers de la modernisation du pays. Il charge donc le Prix Nobel Frédéric Joliot-Curie et le ministre de la Reconstruction Raoul Dautry d’imaginer les contours d’un grand établissement scientifique qui permettrait à la France de tenir son rang en la matière. Le 18 octobre 1945, c’est chose faite : le Général signe l’ordonnance fixant les missions et les principes d’organisation du CEA. Chargé de « poursuivre les recherches scientifiques et techniques en vue de l’utilisation de l’énergie atomique dans tous les domaines de la science, de l’industrie et de la défense

nationale », le nouvel établissement public fonctionne sur la base de quelques principes novateurs : gouvernance partagée entre un administrateur général et un haut-commissaire assumant les fonctions de conseiller scientifique ; double imbrication du militaire et du civil, du fondamental et de l'appliqué ; autonomie financière et juridique permettant de contracter facilement avec l'industrie et l'université ; lien étroit avec les plus hautes autorités politiques par le biais du Comité à l'énergie atomique. Ces principes, encore en vigueur et repris par les articles L332-1 à L332-7 du code de la recherche, expliquent pour une large part la performance de la structure. Au fil de son développement, le CEA a élargi son champ d'intervention aux sciences de la matière, aux sciences du vivant, aux technologies de l'information ainsi qu'aux énergies nouvelles, devenant, en décembre 2009, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Aujourd'hui, le CEA bénéficie d'un budget annuel de 4,3 milliards d'euros – soit 1 milliard de plus que le CNRS –, emploie 16 110 salariés sur dix sites différents et dépose 700 brevets par an.

Son poids et ses réussites en font l'un des fleurons du patrimoine industriel et scientifique français. Ses soixante-dix années d'histoire sont ponctuées de multiples succès. Sur le plan civil, un premier pas est franchi en décembre 1948, avec la fabrication de ZOE, la première pile atomique. Huit ans plus tard démarre, à Marcoule, le réacteur G1 à uranium naturel, qui fournit les premiers kilowattheures français d'origine nucléaire. Également en 1956, l'Institut des sciences et techniques nucléaires est créé à Saclay, suivi, en avril 1959, de l'inauguration à l'hôpital d'Orsay du premier service de médecine nucléaire. En 1961 fonctionne, à Pierrelatte, une unité d'enrichissement de l'uranium, permettant à la France d'assurer de manière autonome son approvisionnement en combustible enrichi. En août 1973, toujours à Marcoule, la centrale Phénix à neutrons rapides

est mise en service. L'édifice est complété par la création, en 1976, de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, qui conseille les pouvoirs publics en matière de maîtrise des risques, et, en 1983, par la constitution du groupe CEA Industries, destiné à valoriser son savoir-faire. Sur le plan militaire, on doit au CEA l'entrée de la France dans le club des puissances nucléaires : en février 1960, la première bombe à fission est testée à Reggane en Algérie et, huit ans plus tard, c'est au tour de la bombe à fusion d'être expérimentée en Polynésie, à Fangataufa. À partir des années 1970, le CEA se lance dans l'élaboration des charges miniaturisées destinées à équiper les têtes multiples des engins balistiques. Aujourd'hui, la Direction des applications militaires du CEA, la DAM, couvre l'ensemble du domaine du nucléaire militaire, assurant la gestion des matières nécessaires, la conception des systèmes d'armes, les simulations d'essais, la propulsion nucléaire des bâtiments de la flotte ainsi que la surveillance des traités de maîtrise des armements.

Depuis une vingtaine d'années, le CEA s'engage dans de nouveaux domaines de recherche, notamment le génie des matériaux, les circuits intégrés, l'ingénierie des protéines et les « trois infinis » de la science contemporaine : l'infiniment petit de la physique corpusculaire, l'infiniment grand de l'évolution des étoiles et des galaxies, l'infiniment complexe des phénomènes d'ordre et de chaos. Pour autant, le CEA ne délaisse pas la recherche nucléaire, qu'il oriente désormais autour de la sûreté, de la santé et de l'environnement, sans oublier la préparation des combustibles, l'étude de réacteurs de nouvelle génération ou la confortation des systèmes de simulation grâce à la mise en service du laser mégajoule installé au Barp, près de Bordeaux.

En revanche, ce que Jacques Chirac ne précisait pas dans son discours, c'est l'intérêt prononcé que l'appareil de renseignement a constamment démontré pour les activités du CEA. Les services ont ainsi

apporté leur contribution à la constitution de l'arsenal nucléaire. Pour ne citer qu'un seul exemple, les étapes décisives de la fabrication de la bombe H sont franchies en 1967 grâce à la récupération, auprès d'un scientifique britannique nommé William Cook, d'informations portant sur l'architecture de l'arme. Selon certaines sources, ces données auraient été obtenues en échange de la levée du veto français à l'entrée du Royaume-Uni dans l'Union européenne. La coopération fonctionne aussi dans l'autre sens et, à l'heure actuelle, le CEA appuie la DGSE en matière de lutte contre la prolifération, mais aussi de renseignement technique grâce notamment au codéveloppement de solutions de décryptement et d'ingénierie informatique.

Loin de mobiliser les seuls agents secrets français, le CEA suscite parallèlement l'attention soutenue des États étrangers. Au cours de l'histoire du Commissariat, la menace la plus sévère est venue de nos alliés américains qui, dès les années 1950, se sont montrés très défavorables aux recherches françaises sur le nucléaire militaire. Après les premiers tirs d'armes atomiques au Sahara, NSA et CIA ont déployé un éventail complet de capteurs techniques, en particulier depuis la Libye, pour suivre les progrès successifs de la DAM. Au cours des années 1960, les États-Unis ont bloqué les exportations vers la France des ordinateurs IBM nécessaires au développement de la bombe H. Si cette période de tension extrême semble révolue, il n'en demeure pas moins que le CEA demeure une cible de choix pour les espions de tout poil. Selon les statistiques, 97 % des demandes d'accès aux serveurs informatiques de Saclay sont rejetées par les pare-feux pour des motifs de sécurité. Les tentatives de pénétration n'ont pas cessé : la plus connue, ces dernières années, reste l'affaire Francis Temperville, du nom d'un ingénieur de la DAM recruté en 1987 par le KGB. Durant quatre ans, ce docteur en physique nucléaire a transmis à son officier traitant près de 6 000 pages comprenant le détail de tous les tirs

atmosphériques de Mururoa, ainsi que les plans de quinze engins. Le plus problématique dans l'affaire est que Temperville n'a pas été confondu par la sécurité du CEA, mais grâce aux révélations d'un transfuge. Ce n'est guère rassurant : y a-t-il d'autres espions à Saclay ?

Clément Tibère

B.

Commissariat à l'Énergie atomique, *CEA, de la recharche à l'industrie*, [en ligne], http://www.cea.fr

V.

Contre-prolifération ; Cryptologie ; Lutte informatique.

CEERAT

Le Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT), installé à Saumur, a été créé en 2002. Comme le CrMar pour la marine, il a vocation à former les soldats de l'armée de terre au renseignement. Le CEERAT conçoit et met en œuvre les actions de formation au renseignement adaptées aux besoins de l'armée de terre qui ne sont pas dispensées dans d'autres écoles, comme le Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR) qui a succédé à l'École interarmées du renseignement et des études linguistiques (EIREL) en 2006. Le CEERAT forme des sous-officiers affectés dans des détachements de liaison ou dont le métier consiste à exploiter le renseignement dans les états-majors. Il forme les officiers de renseignement des états-majors interarmes, les chefs de section et commandants d'unité des régiments de renseignement. La formation spécialisée en renseignement des officiers comprend un volet généraliste, qui se déroule au CEERAT, et des modules adaptés aux techniques qu'ils auront à mettre en œuvre, qu'il s'agisse pour eux de travailler dans le domaine de l'orientation, de la recherche, de l'exploitation, des systèmes d'information géographique, de la diffusion ou des actions spéciales.

Le CEERAT dispense trois certificats techniques pour les officiers : un premier consacré aux sciences géographiques ; un deuxième, qui porte sur les services spéciaux, dont les formations sont assurées par le 44e régiment d'infanterie, est réservé aux militaires affectés dans ce régiment ; et un troisième qui traite de contre-ingérence pour les officiers en poste à la Direction du renseignement et de la protection

de la défense. Pour les officiers plus avancés dans la carrière, il propose des diplômes techniques de l'enseignement militaire supérieur du 1er degré avec sept spécialités : renseignement – intelligence économique, renseignement –, sciences de l'ingénieur, sciences géographiques, imagerie, langues rares, trilinguisme européen et relations internationales.

Jérôme POIROT

B.

DUMONT, Joël-François, « Une spécificité armée de Terre : le renseignement d'origine humaine », *Défense*, nº 120, mars-avril 2006.

V.

CrMar ; Formation.

Centrale

La « Centrale » est un terme couramment employé pour désigner le siège de certains services extérieurs. Le recours à cette expression s'explique par deux raisons principales. La première tient à ce que sont les services extérieurs : les agents sont, pour un grand nombre d'entre eux, en fonction à l'étranger, soit officiellement, lorsqu'ils sont déclarés comme tels aux autorités du pays concerné – c'est le cas du représentant d'un service de renseignement dans une ambassade –, soit sous couverture, soit encore lorsqu'ils sont clandestins, installés de longue date sous une identité fictive, ou enfin lorsqu'ils sont à l'étranger dans le cadre d'une opération ponctuelle. Dans tous les cas, leurs relations avec la direction de leur service sont très fortes. Elle est ainsi au centre d'un réseau constitué de tous ses agents en mission en dehors de la patrie qui lui rendent compte et qui reçoivent ses instructions. La deuxième explication tient à un impératif de discrétion dans des conversations en public. Parler de la « Centrale » est neutre et évite de prononcer des mots qui attireraient l'attention tels que « DGSE » ou « CIA ». Le site où est installé la DGSE est désigné sous différents noms : la « Piscine », en référence à celle qui la jouxte, la « Boîte », comme pour une banale entreprise, ou justement la « Centrale ». Pour la CIA, l'expression est également utilisée, ce qui paraît plus naturel, puisque le mot « *central* » est un élément même de la dénomination du service. Dans l'univers soviétique et russe, c'est le terme de « Centre » qui est souvent employé. Pour le KGB, il ne désignait que le Premier Directorat, c'est-à-dire celui chargé du

renseignement extérieur, le KGB étant également le service intérieur et l'administration chargée de la protection des frontières.

En France, jusqu'à la création de la DGSI, le 12 mai 2014, la dénomination de certains services intérieurs recourait au terme « centrale », comme ce fut le cas pour la Direction centrale des renseignements généraux, dissoute le 1er juillet 2008, ou pour la DCRI qui exista de cette date jusqu'au 12 mai 2014. Le vocable « centrale » fait référence au mode d'organisation de la Police nationale, qui distingue des services « centraux », parisiens, et des services territoriaux. Pour autant, « Centrale » n'était et n'est pas employé pour désigner le siège de ces administrations. Il est à noter que la Direction de la surveillance du territoire (DST) n'a pas eu recours au terme « direction centrale ».

Les historiens, les journalistes et les romanciers, John Le Carré, Gérard de Villiers, utilisent l'expression « Centrale » sans réserve parce qu'elle est entrée dans les mœurs. Ainsi, dans *La Guerre secrète des espions belges : 1940-1944*, Emmanuel Debruyne raconte qu'en mai 1944 le réseau de résistance Mill « met en place sa centrale de communication [...]. Des guetteurs à proximité des émetteurs peuvent téléphoner à la centrale pour annoncer l'arrivée des Allemands. Depuis la centrale, l'opérateur peut alors commuter d'un émetteur à l'autre ». Les pouvoirs publics eux-mêmes, dans leur volonté de mieux communiquer, n'hésitent pas à populariser cette formulation, la rendant ainsi d'usage courant.

Jérôme POIROT

B.

DEBRUYNE, Emmanuel, *La Guerre secrète des espions belges : 1940-1944*, Bruxelles, Éditions Racine, 2008.

FALIGOT, Roger et GUISNEL, Jean, *Histoire secrète de la Ve République*, Paris, La Découverte, 2006.

V.
DGSE ; DGSI ; États-Unis ; Illégal ; Russie ; Service de renseignement ; Télégramme.

Chine

La stratégie de la Chine consistant à devenir une puissance mondiale de premier rang repose, pour une large part, sur ses services de renseignement. La tradition de l'espionnage dans ce pays est ancienne. Il n'est qu'à se reporter à *L'Art de la guerre* de Sun Tsu pour voir que le chapitre 13 est, pour une large part, consacré aux espions : « Ayez des espions partout, soyez instruit de tout, ne négligez rien de ce que vous pourrez apprendre », peut-on notamment y lire. L'usage des espions y relève d'une obligation pour le Prince comme pour le général.

Dans la Chine contemporaine, la prise de conscience de l'intérêt que revêtent les services de renseignement comme bras armé d'une politique remonte aux années 1980. Jusqu'alors, la police du régime, le *Gonganbu*, était éclatée en plusieurs services régionaux. Au cours de la décennie 1980, les autorités ont décidé de créer le ministère de la Sécurité de l'État, dont certains auteurs, comme le journaliste Roger Faligot, disent qu'il sera le KGB du XXIe siècle.

D'une manière générale, le profil actuel des services est la conséquence de l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping. Jusqu'alors, ceux-ci étaient placés sous l'autorité de différentes hiérarchies civiles et militaires. Il faut attendre une réforme de novembre 2013 pour que soit créée une « Commission de la sécurité d'État », chargée de la coordination de l'action des services et de l'échange d'informations entre eux, à l'image du rôle du DNI américain, dont Pékin s'est directement inspiré. Le président de cette commission est le président de la République et secrétaire général du Parti, Xi Jinping lui-même.

Entouré de ses proches, il coordonne directement neuf organismes. Selon une information parue au printemps 2015 dans la revue spécialisée *Intelligence On Line*, à la suite de multiples affaires de corruption il a également restructuré l'organigramme complet du renseignement de l'Armée populaire de libération (APL), en y nommant des hommes de confiance à la direction des différents départements. On assiste donc à une transformation profonde des services, voulue par le sommet du pouvoir chinois.

De nombreux services coexistent aujourd'hui, et la liste qui peut en être dressée ici n'est, aux dires des experts du pays, sans doute pas exhaustive.

Le ministère de la Sécurité de l'État (MSE, *Guojia Anquanbu*) est le service de sécurité et de renseignement de la République populaire de Chine. Il s'inscrit dans l'histoire du *Shihuibu*, qui lui préexistait depuis 1928, et du *Diaochbu*, service de renseignement extérieur des dirigeants communistes, fondé quant à lui en 1961. Créé sous sa forme moderne en 1983, le service a une structure qui, à son origine, reflétait celle du KGB.

Sa mission est le renseignement extérieur, le contre-espionnage et la lutte contre les opposants politiques. Le MSE est divisé en dix-huit bureaux, dont l'organisation est adaptée aux priorités des dirigeants chinois. Parmi celles-ci, et outre les habituelles fonctions de soutien, on peut citer la sécurité intérieure, les opérations à Macao, Hong-Kong et Taïwan, la coordination régionale, ou encore le renseignement économique, scientifique et technologique. Le 18e bureau serait celui de la lutte contre le terrorisme, dans son acception chinoise qui englobe l'autonomisme tibétain et l'activisme ouïgour.

Le MSE compterait 7 000 fonctionnaires, auxquels il convient d'ajouter probablement 50 000 agents illégaux, les *chen diyu* (« poissons d'eau profonde »). Ceux-ci sont souvent des non-

professionnels du renseignement, recrutés occasionnellement pour leur accès à l’information : hommes d’affaires se déplaçant à l’étranger, chercheurs dans des domaines qui intéressent les services, étudiants ou stagiaires avec un accès à une technologie particulière. Travailler avec le ministère leur permet d’avoir des relations d’affaires, un réseau professionnel plus étendu, mais ils s’exposent aussi à des sanctions lourdes s’ils refusent de collaborer. Il semble également que les services secrets chinois privilégient les couvertures commerciales ou de journalistes pour leurs officiers traitants et non pas les couvertures diplomatiques.

Pour le contre-espionnage et les activités sur le territoire chinois, le service est responsable de la surveillance et du recrutement de chercheurs et d’hommes d’affaires étrangers voyageant en Chine. À l’étranger, les services chinois ont fait des États-Unis leur principale cible. En Europe, le MSE est particulièrement présent en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Le MSE utilise trois méthodes pour l’acquisition de renseignements portant sur des technologiques étrangères. La première, et la plus simple, vise à recruter des agents dans les milieux scientifiques en République populaire de Chine avant de les envoyer à l’étranger. La deuxième consiste en l’achat de sociétés possédant des technologies ciblées. Enfin, l’acquisition par une société écran chinoise d’entreprises possédant les technologies cibles est la méthode la plus employée. Le ministère de la Sécurité de l’État s’appuie aussi sur de nombreux instituts de recherche, en particulier le *China Institute of Contemporary International Relations* (CICIR) et l’université des Relations internationales de Pékin.

Au sein des forces armées, le 2e département de l’état-major général de l’armée populaire de libération (APL2) est chargé du renseignement militaire. Appelé *Qingbao*, ou parfois *Qingbaobu*, ce

service comprend plusieurs dizaines de milliers de personnes. C'est lui qui supervise les attachés de défense à l'étranger, le renseignement tactique et le renseignement d'origine imagerie. Créé en 1959, il met l'accent, conformément à l'orthodoxie maoïste, sur la politisation de l'armée plutôt que sur sa professionnalisation.

Le 3e département de l'état-major général de l'APL (APL3) procède à l'interception des communications. L'une de ses entités devenue célèbre est l'unité 61398, basée à Shanghai, dont la mission consiste à conduire des opérations informatiques offensives. Son effectif serait de 2 000 personnes environ. En février 2013, un rapport publié par la société américaine de sécurité informatique Mandiant a accusé cette unité, en fournissant de nombreux détails, d'être à l'origine d'une vaste opération de cyberespionnage depuis 2006, visant principalement des entreprises et organisations anglo-saxonnes. Une autre entité, appelée l'unité 61046, ciblerait, quant à elle, l'Europe.

Le 4e département de l'état-major général de l'APL (APL4) est chargé de la guerre électronique, y compris l'ELINT (interception des signaux électromagnétiques autres que des communications). Enfin, le *Chi Pao Ko* est le service de contre-espionnage de l'APL.

Le Département des liaisons internationales (DLI) est chargé des relations avec les organisations politiques en dehors du territoire chinois. Dans les années 1950 et 1960, il s'est surtout efforcé d'exporter la révolution chinoise dans le monde. Aujourd'hui, ce service, qui dépend du Comité central du Parti communiste, fait surtout du renseignement politique, grâce à ses correspondants en poste dans les ambassades.

Le Département du front uni du travail a pour mission officielle les relations avec les « organisations de masse », syndicats, réseaux culturels, en dehors du territoire de la République populaire de Chine. Il procède, de fait, comme le DLI, à la collecte du renseignement. Créé

en 1982, le Bureau d'information d'outre-mer du Département de l'information est un organe de propagande et de désinformation.

Enfin, le Département de la sécurité extérieure du ministère des Affaires étrangères, si l'on en croit sa propre présentation, est chargé de « mettre en application la politique de la Chine en matière de sécurité non conventionnelle ; conduire des études et des recherches sur des sujets donnés et assurer la coordination et le traitement des affaires extérieures ».

Tous ces services agissent face à trois menaces identifiées. La première est celle de la remise en cause interne de la légitimité du pouvoir. La deuxième est identifiée par le déplacement du centre de gravité américain vers l'Asie, connu sous le nom de « pivot américain ». Enfin, la troisième concerne la volonté d'autonomie de certains territoires chinois et le terrorisme. Sans surprise, on y retrouve donc indirectement ce que les autorités appellent les « cinq poisons » : les séparatistes ouigours ou tibétains, Taïwan, les dissidents et le mouvement bouddhisto-taoïste Falungong.

Ils agissent sur le territoire chinois comme à l'étranger, et la France n'est pas épargnée. L'espionnage de la France par les services chinois n'est ainsi pas nouveau, même s'il a pu se développer ces dernières années.

L'affaire Shi Pei Pu, l'une des plus célèbres, est maintenant ancienne : ce chanteur lyrique chinois fut, en effet, convaincu et condamné par la justice française à six ans de prison pour espionnage en 1986 après avoir transmis à son pays, pour le compte du *Qingbao*, une trentaine de documents diplomatiques français de 1977 à 1979, avec la complicité de Bernard Boursicot, un diplomate en poste à l'ambassade de France de Pékin. Le côté rocambolesque de l'histoire est que Shi Pei-pu eut une liaison discontinue avec ce haut fonctionnaire

de 1964 à 1984, l’ayant persuadé qu’il était une femme et qu’ils avaient eu un fils ensemble, pour l’inciter à trahir la France.

Plus récemment, en 2007, une étudiante chinoise nommée Huang Li-li, soupçonnée d’espionnage industriel au détriment de l’équipementier Valeo, a été condamnée à un an de prison, dont deux mois fermes, pour abus de confiance, sans que la qualification d’espionnage ait été retenue par le tribunal. Une des dernières affaires dont la presse a beaucoup parlé porte sur l’interception des communications. *L’Obs* a fait, en effet, état fin 2014 d’un bâtiment à Chevilly-Larue dans le Val-de-Marne, annexe de l’ambassade de Chine à Paris, qui serait le siège d’un centre clandestin d’écoutes de l’APL-3, dont les trois antennes paraboliques sur le toit constituent la marque la plus visible. Les autorités chinoises ont vigoureusement nié que ces installations de transmission des communications servent à d’autres activités.

Enfin, en février 2015, le magazine *Vanity Fair*, sous le titre « Comment la Chine vole nos secrets », dévoilait les méthodes des services chinois en France, fondant ses révélations sur une note de la Délégation interministérielle à l’intelligence économique (D2IE) datant de 2010. Cette administration a signalé plusieurs dizaines de vols ou tentatives de vol de données par captation ou indiscrétion, plaçant ainsi la Chine au premier rang des agresseurs des entreprises françaises, dans le domaine de l’énergie par exemple.

Cette situation n’est pas propre à la France, de nombreux autres pays étant vraisemblablement touchés. À titre d’illustration, en septembre 2015, les organes de sécurité des États-Unis ont décidé – et l’ont fait publiquement savoir – que pendant l’assemblée générale des Nations unies, le président américain serait logé ailleurs qu’à l’hôtel Waldorf-Astoria de New York, où il descendait jusqu’alors, en raison de craintes d’espionnage des chambres par la Chine.

Les exemples pourraient être multipliés à l'envi. Avec sa volonté d'innovation technologique, la Chine est avide de connaissances, de savoir-faire et de procédés qu'elle pourra mettre en œuvre au profit de son développement. Comme le rappelle Kissinger, « les Chinois ne voient pas leur pays comme "une puissance montante", sur dix-huit des vingt derniers siècles, la Chine a été la puissance dominante dans sa région ». Nul doute aujourd'hui que l'appareil de renseignement soit donc en ordre de bataille, prêt à agir sous l'impulsion politique, pour servir sa volonté de puissance.

Philippe Marvalin

B.

Faligot, Roger, *Services secrets chinois, de Mao aux JO*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008.
Kissinger, Henry, *De la Chine*, Paris, Fayard, 2012.

V.

Illégal ; Ingérence ; Légende ; Menace ; Recrutement.

Cible

Le terme de « cible » désigne la ou les personnes qui constituent un objectif pour un service de renseignement, qu'il s'agisse d'en faire des sources, des agents d'influence ou de les neutraliser. Dans ce dernier cas, l'expression *high value target* (HVT) est souvent utilisée. Le département d'État a popularisé le terme HVT en publiant en 2003 la liste des 52 dirigeants irakiens les plus recherchés sous la forme d'un jeu de cartes, Saddam Hussein étant l'as de pique. À la différence des opérations militaires pour lesquelles les cibles à atteindre sont évidentes – un convoi, un radar, un point stratégique, comme la cote 108 lors des combats du Chemin des Dames, en avril et mai 1917 –, celles des services de renseignement sont secrètes et peuvent n'être atteintes qu'après des manœuvres complexes. Ainsi, l'approche d'une source potentielle qui aura été identifiée comme primordiale dans un plan de recherche, pourra être effectuée à travers des leurres en lui faisant croire, par exemple, qu'elle va transmettre des informations à un pays allié alors qu'en réalité elle trahira au profit d'un ennemi. La cible peut également être atteinte indirectement avec une grande efficacité. L'infiltration en RFA, par la Stasi, des partis politiques, du gouvernement, des organes de sécurité, a moins visé les dirigeants que leurs secrétaires féminines, grâce à des Roméo, c'est-à-dire des hommes séduisants dont le bon accomplissement de leur mission les a conduits jusqu'à se marier avec elles. Les confidences qu'ils recueillaient étaient de toute première qualité.

La dénomination de « cible molle », traduction de *soft target*, est également employée, soit pour désigner un objectif peu ou mal

protégé, donc d'accès aisé, soit pour qualifier une personne d'un intérêt limité pour laquelle la prise de risque que représente toute approche est trop élevée au regard du bénéfice attendu. Les démocraties sont des cibles molles pour les attaques terroristes en raison de la dissymétrie qu'engendre toute action terroriste. Tous les États sont des proies mal défendues face aux cyber-menaces. En revanche, l'expression « cible dure », ou « durcie », n'est pas courante, pas plus que « *hard target* » en anglais. Cela serait pourtant cohérent, car certains objectifs des services de renseignement sont particulièrement difficiles à atteindre. Recruter dans des dictatures, États policiers par excellence, crée, par exemple, des obstacles difficiles à surmonter. Dans le même ordre d'idées, le Graal du renseignement consiste à pénétrer un service adverse et, mieux encore, sa partie chargée du contre-espionnage. Mais, grâce à leurs mesures de sécurité, les agences sont des forteresses difficiles à percer. Si identifier, approcher et atteindre une cible constitue une activité de base pour un service de renseignement, il convient d'admettre que certaines des plus grandes affaires d'espionnage ne doivent rien à ces méthodes. Vladimir Vetrov, la source « Farewell », ou Vassili Mitrokhine ont spontanément offert de livrer des informations, aux Français pour le premier et aux Anglais pour le second.

Jérôme Poirot

B.

Guisnel, Jean et Korn-Brzoza, David, *Au service secret de la France*, Paris, Éditions de La Martinière, 2014.

V.

Espionnage ; Homo (opération) ; Menace ; Cible ; Recrutement.

CIEEMG

Sous ce sigle que connaissent tous les spécialistes des questions d'armement se cache la très discrète Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Les exportations d'armements représentent pour la France un enjeu fondamental, sur le plan économique, de par les emplois qu'elles génèrent et l'apport qu'elles constituent pour l'équilibre de la balance commerciale ; sur le plan diplomatique, en confortant la position internationale de la France ; et, bien sûr, pour la défense, en termes d'autonomie stratégique, de compétitivité industrielle et de crédibilité des forces. À ce titre, la politique d'exportation d'armements participe de la souveraineté nationale. Pour autant, les exportations d'armements et de biens sensibles représentent un risque et doivent être compatibles avec la sécurité nationale comme avec les engagements internationaux de la France en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de prévention de la dissémination des armements conventionnels. La France est, en effet, partie prenante à tous les instruments internationaux qui organisent une concertation sur les questions d'exportations d'armements, notamment dans le cadre de l'Union européenne (position commune du 8 décembre 2008 définissant des règles communes en matière de contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires). Elle respecte également les éventuels embargos décidés par la communauté internationale.

Les exportations d'armements reposent sur le principe de la prohibition en France. Autrement dit, elles sont interdites, sauf

autorisation de l'État et sous son contrôle. L'obtention d'une licence d'exportation de matériels de guerre (LEMG), individuelle ou globale, est ainsi obligatoire. La procédure interministérielle, menée sous l'égide de la CIEEMG, a pour objectif d'évaluer les demandes d'exportation ou de transfert dans le cadre de directives et au regard de critères, qu'ils soient communs (paix, respect des droits de l'homme, stabilité régionale, risque de détournement, embargo…) ou nationaux (sécurité des forces françaises et de leurs alliés, accords de défense, intérêts économiques, capacité financière du pays acheteur…). Présidée par le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, la commission réunit des représentants des ministres chargés de la défense, des affaires étrangères et de l'économie. Après instruction, la CIEEMG émet à propos de chaque demande de licence un avis favorable, favorable sous conditions – interdiction de réexportation, par exemple –, ou défavorable. La décision relève ensuite du Premier ministre. Elle est notifiée aux Douanes, qui délivrent la licence en cas d'acceptation. Le contrôle *a posteriori* a pour but de vérifier que les opérations réalisées ont bien été conformes aux autorisations accordées.

Gaëlle INCHAURRAGA

B.

Ministère des Armées, *Rapport au Parlement 2017 sur les exportations d'armement de la France*, Paris, La Documentation française, juin 2017.

V.

Prolifération ; SGDSN.

Cinq de Cambridge

L'affaire dite des « Cinq de Cambridge », également appelés les *Magnificent Five*, est sans doute l'affaire d'espionnage la plus célèbre de l'histoire du monde du renseignement. Elle a donné lieu, depuis un demi-siècle, à de nombreuses œuvres littéraires comme cinématographiques et continue, aujourd'hui encore, à susciter un mélange de curiosité et de fascination. L'histoire du *Cambridge Five Spy Ring* est celle d'un groupe de jeunes gens de la meilleure aristocratie et de la haute bourgeoisie anglaise qui, après avoir épousé l'idéologie communiste, ont trahi leur pays en se mettant au service de l'Union soviétique.

Kim Philby, Donald Maclean, Guy Burgess, Anthony Blunt et John Cairncross ont été recrutés au début des années trente, lors de leurs études à la prestigieuse université de Cambridge, par un officier de renseignement soviétique travaillant pour l'ancêtre du KGB, Arnold Deutsch, avec l'objectif précis de pénétrer les institutions bourgeoises britanniques. À cette époque, dans la foulée de la grande grève générale de 1926 qui avait révélé le fort antagonisme de classes de la société anglaise et son profond conservatisme, les idées socialistes exerçaient en effet une forte séduction sur bon nombre de jeunes gens issus des milieux aisés. L'université de Cambridge était d'ailleurs devenue l'un des principaux foyers du communisme au Royaume-Uni.

Une fois recrutés puis formés par leurs officiers traitants successifs, ces cinq jeunes gens brillants allaient occuper au cours de leur carrière des fonctions éminentes dans l'appareil d'État britannique, que ce soit au sein même des agences de renseignement ou au ministère des

Affaires étrangères. C'est ainsi que, sans éveiller le moindre soupçon, pendant plusieurs dizaines d'années, ces agents donnèrent à l'Union soviétique, et souvent au détriment de la sécurité du camp occidental, de précieux renseignements stratégiques. Grâce aux informations des recrues de Cambridge, Staline fut ainsi, pendant le second conflit mondial, prévenu de l'imminence de l'opération « Barbarossa » et tenu au courant du déchiffrement, par les services britanniques, de la fameuse machine allemande de codage « Enigma ». Les Soviétiques purent anticiper les mouvements de troupes d'Hitler et remporter la plus grande bataille de blindés de l'Histoire à Koursk, en 1943. De la même façon, l'Union soviétique fut tenue informée par Cairncross de l'avancée du programme nucléaire allié (« projet Manhattan ») puis, après la guerre, de l'opération « Hurricane » visant à doter le Royaume-Uni de la bombe A.

Le plus célèbre des *Magnificent Five* est sans conteste Harold « Kim » Philby (1912-1988). Fils d'un haut diplomate arabisant de Sa Majesté, ce responsable des services secrets britanniques est devenu avec le temps la figure mythique du maître espion et de l'agent double, consacrée par John Le Carré dans l'un de ses meilleurs romans à clés : *La Taupe*. Communiste convaincu, agent soviétique de la première heure, Philby occupa, depuis son premier emploi de reporter spécial du *Time* en Espagne pendant la guerre civile, puis tout au long de sa carrière, des fonctions particulièrement stratégiques : agent puis patron du contre-espionnage britannique, officier supérieur en charge des relations avec la CIA à Washington, il fut une pièce centrale de la guerre froide. Le romancier et journaliste Robert Littell, auteur d'une grande histoire de la CIA durant cette période (*The Company*), en a, du reste, fait l'un de ses personnages, aux côtés de James Angleton, l'emblématique chef du contre-espionnage américain entre 1954 et 1974.

Le démantèlement progressif du réseau de Cambridge, à partir du début des années 1950, sonne aussi le glas de l'âge d'or de l'espionnage soviétique en Europe. C'est le décryptage du code « Verona » qu'utilisent les Soviétiques dans leurs télégrammes qui convainc le MI 5 de l'existence d'une taupe au Foreign Office. Rapidement soupçonné, Maclean, alors en poste à l'ambassade britannique à Washington, prend la fuite pour Moscou, accompagné de Burgess, qui craint également d'être démasqué. Dès lors, Philby lui-même est inquiété. Son sang-froid et les nombreuses protections que lui donne son appartenance à l'élite de son pays lui permettent toutefois d'échapper aux poursuites pendant quelques années. Le récent accès aux archives de cette époque montre à quel point la haute société britannique a longtemps refusé de considérer avec le sérieux nécessaire les preuves évidentes de cette trahison, puis a cherché, par son silence, à préserver ses relations privilégiées avec son partenaire américain. En tout état de cause, Philby sera discrètement sorti des cadres du MI 6 et envoyé à Beyrouth comme correspondant de l'*Observer* et de l'*Economist*. Poursuivant ses activités d'espionnage pour le compte de l'URSS au Proche-Orient, il finit par partir précipitamment à Moscou en 1963, afin d'échapper à une nouvelle enquête des services britanniques à son encontre. C'est la fin de l'aventure pour Philby et ses compagnons, qui passeront tous aux aveux.

Près d'un demi-siècle après les faits, la trahison des « Cinq Magnifiques » a pris l'allure d'une épopée romantique qui continue de fasciner cinéastes et romanciers. Il ne faudrait toutefois pas oublier que les activités d'espionnage au service de l'Est de la cellule de Cambridge auront vraisemblablement causé, aux pires moments de la guerre froide, la traque et la mort de nombreux agents occidentaux.

Hugues MOUTOUH

B.

Borovik, Genrikh, *The Philby Files. The Secret Life of Master Spy Kim Philby*, Boston, Little, Brown and Company, 1994.

Fywell, Tim, *The Cambridge Five*, BBC, 2003.

Le Carré, John, *La Taupe*, Paris, Robert Laffont, 1974.

Le Carré, John, *Un pur espion*, Paris, Robert Laffont, 1986.

Littell, Robert, *La Compagnie. Le grand roman de la CIA*, Paris, Buchet Chastel, 2003.

Macintyre, Ben, *L'espion qui trahissait ses amis*, Bruxelles, Ixelles éditions, 2014.

V.

Angleton, James ; Contre-espionnage ; Espion ; États-Unis ; Royaume-Uni ; Russie ; Traître.

Cinquième colonne

Instrument de désinformation et de guerre psychologique par excellence, le concept de « cinquième colonne » est d'origine espagnole. En effet, l'avancée des troupes nationalistes vers Madrid donna l'occasion au général Emilio Mola, en octobre 1936, de dire à la radio qu'il avait quatre colonnes de combattants qui marchaient sur Madrid, « sans compter la cinquième colonne », en place dans la capitale, invisible, mais qui participerait aux combats le moment venu. Ce mensonge eut des effets de première importance, puisqu'il suscita la paranoïa chez les républicains, qui redoutaient cet adversaire, inconnu jusqu'alors. Il était d'autant plus craint qu'il n'était pas incarné. Cela les poussa à modifier leur dispositif défensif pour résister à cet ennemi infiltré contre lequel ils lancèrent une chasse à Madrid. Ce modèle de guerre psychologique, arme par excellence des services de renseignement, est passé à la postérité. L'expression de « cinquième colonne », entrée dans le langage courant, désigne les capacités de l'ennemi disposées derrière la ligne de front ou au cœur du dispositif adverse. Les services de renseignement qui ont implanté des réseaux chez l'adversaire, des agents dormants, ou qui se livrent à des manœuvres de déstabilisation représentent cette cinquième colonne au plus haut point. La puissance de ces dispositifs, réels ou imaginaires, tient au fait qu'ils sont en général invisibles, ce qui renforce la crainte et les fantasmes qu'ils suscitent. En ce sens, « cinquième colonne » et « théorie du complot » ont beaucoup en commun. Invoquer la cinquième colonne permet aussi à celui qui est vaincu de rejeter la responsabilité de la défaite sur un ennemi aussi insaisissable que puissant. La débâcle

de juin 1940, les revers en Indochine ou en Algérie ont une explication simpliste : la cinquième colonne était à l'œuvre. L'historien Max Gallo a d'ailleurs publié un ouvrage sur ce thème : *La Cinquième Colonne… et ce fut la défaite de 40*. À la fin de 1944, la victoire des Alliés sur l'Allemagne tardant à se concrétiser, le thème de la cinquième colonne resurgit pendant la bataille des Ardennes, car seul un complot ourdi de l'intérieur pouvait expliquer la résistance du Reich.

Dès le début de la guerre froide, les menées soviétiques en Occident furent naturellement qualifiées de « cinquième colonne ». Pour y parer, les réseaux *Gladio* ou *Stay behind*, mis en place par les États-Unis en Europe occidentale pour agir derrière les lignes du bloc communiste après leur attaque du monde libre, sont un parfait exemple de cinquième colonne. Les réseaux *Stay behind* ont bénéficié de l'appui des services de renseignement américains et étaient organisés comme des services de renseignement et d'action clandestins. Leur activité a été intense en Italie, où ils ont joué un rôle très actif pour lutter contre le communisme, en Allemagne, en Belgique, pays dans lesquels ils furent sans doute impliqués dans des attentats, en Grèce et en Turquie, où ils participèrent à des coups d'État. Ils furent plus discrets en France.

La peur que fait naître la cinquième colonne favorise l'espionnite, c'est-à-dire la conviction que l'ennemi espionne massivement, qu'il est partout, que les murs ont des oreilles. En réaction, des moyens considérables sont mobilisés pour détecter ces agents subversifs. Il n'empêche : la conviction d'un ennemi infiltré suscite un climat de suspicion généralisée, y compris au sein des organes de sécurité, et accomplit un travail de sape considérable. La fiction s'est emparée de ce thème, par essence romanesque. Agatha Christie, avec *N or M ?*, en 1941, raconte l'histoire de deux héros tentant de démasquer les menées d'une cinquième colonne allemande qui, en 1940, prépare

l'invasion de la Grande-Bretagne. Alfred Hitchcock réalisa, quant à lui, *Saboteur*, dont le titre français est *Cinquième colonne*, en 1942. Il y met en scène la chasse, en 1940, d'un réseau d'espions nazis aux États-Unis.

Jérôme POIROT

B.

DELMAS, Jean et KESSLER, Jean (dir.), *Renseignement et propagande pendant la guerre froide (1947-1953)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1999.

DELPORTE, Christian, *Images et politique en France au XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2006.

GALLO, Max, *La Cinquième Colonne… et ce fut la défaite de 40*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984.

ORDIONI, Pierre, *Commandos et cinquième colonne en mai 1940. La bataille de Longwy*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1970.

V.

Désinformation ; Opération ; Stay behind.

Classification

La classification est une mesure technique appliquée au secret de la défense nationale, par définition très utilisée dans les services de renseignement.

L'article 413-9 du Code pénal précise ainsi que :

« Présentent un caractère de secret de la défense nationale […] les procédés, objets, documents, informations, réseaux informatiques, données informatisées ou fichiers intéressant la défense nationale qui ont fait l'objet de mesures de classification destinées à restreindre leur diffusion ou leur accès.

« Peuvent faire l'objet de telles mesures les procédés, objets, documents, informations, réseaux informatiques, données informatisées ou fichiers dont la divulgation ou auxquels l'accès est de nature à nuire à la défense nationale ou pourrait conduire à la découverte d'un secret de la défense nationale.

« Les niveaux de classification des procédés, objets, documents, informations, réseaux informatiques, données informatisées ou fichiers présentant un caractère de secret de la défense nationale et les autorités chargées de définir les modalités selon lesquelles est organisée leur protection sont déterminés par décret en Conseil d'État. »

Les classifications applicables au secret de la défense nationale sont définies à l'article R.2311-2 du Code de la défense : elles comprennent les niveaux *Confidentiel défense* (CD), *Secret défense* (SD), *Très Secret défense* (TSD).

Ces classifications n’ont pas toujours existé sous cette forme. Ainsi, de 1952 à 1966, le premier niveau s’appelait « secret confidentiel ». Le mot « défense » associé à « secret » et à « très secret » n’apparaît, lui, qu’en 1966 et seuls ces deux niveaux coexistent. Il faudra attendre un décret de 1981 pour avoir une classification à trois niveaux, qui est celle en vigueur aujourd’hui.

Sont également protégées par le secret de la défense nationale les classifications reconnues comme équivalentes par traité ou accord bilatéral (OTAN, UE, alliés), à l’exclusion de toute autre forme de protection de l’information comme « confidentiel personnel » ou « information sensible », par exemple.

Pour tous les niveaux de classification, le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) est chargé, par délégation du Premier ministre, de la diffusion et du contrôle de l’application des mesures de protection du secret. Concernant le « très secret défense », le SGDSN détermine les critères et les modalités d’organisation de la protection, alors que pour les informations et supports classifiés de niveau « secret défense » et « confidentiel défense », cette responsabilité est déléguée à chaque ministre.

Il n’existe aucun critère objectif permettant de définir le secret de la défense nationale. Il est seulement entendu que certaines informations, en raison de leur incidence sur les intérêts majeurs de l’État et de la Nation, doivent faire l’objet d’une protection particulière. De même, la définition de ces intérêts fondamentaux ne repose que sur l’appréciation de l’autorité administrative chargée de décider de la protection *ad hoc*. C’est donc à elle d’apprécier l’importance de l’information à protéger pour procéder à sa classification. La Cour de cassation a, d’ailleurs, rappelé que les règles de classification échappaient, du fait de la loi, à toute possibilité de contestation devant une juridiction. En revanche, l’abus de l’utilisation du secret de la

défense nationale susceptible de faire obstacle à l'action de la justice est réprimé et expose son auteur à des sanctions. La peine encourue est de trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

L'apposition d'une marque de classification de défense constitue l'un des éléments fondamentaux de la protection des documents et des supports couverts par le secret de la défense nationale. Ce marquage, par un tampon de couleur rouge dont chacun des éléments fait l'objet de normes précises, confère matériellement le caractère de secret aux éléments concernés et permet la mise en œuvre, en cas d'inobservation délibérée ou non de la réglementation, d'un régime pénal spécifique.

Une fois le document marqué, pour y accéder, deux conditions cumulatives sont requises : avoir préalablement fait l'objet d'une habilitation et avoir le besoin d'en connaître dans l'exercice de ses fonctions.

Tout élément classifié interdit donc à son dépositaire « d'en donner l'accès à une personne non qualifiée ou de le porter à la connaissance du public ou d'une personne non qualifiée ».

Dès lors qu'une information est classifiée, elle doit être conservée dans des conditions strictes. Par exemple, le document estampillé doit être rangé dans une armoire forte conforme à la réglementation, elle-même située dans une zone protégée ou réservée, c'est-à-dire dans un local ou un emplacement qui fait l'objet de mesures matérielles particulières de protection et dont l'accès est réglementé.

Dans les services de renseignement, compte tenu de l'origine des informations et des sujets traités – terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, entre autres –, la plupart des activités et des documents font l'objet d'une classification, ce qui impose une procédure particulièrement rigoureuse de production et de diffusion du travail réalisé.

Une information ou un support n'est pas classifié à vie. La réglementation prévoit que l'émetteur d'une information classifiée peut prévoir une déclassification automatique en indiquant une échéance. C'est vrai, par exemple, quand on cherche à protéger la connaissance d'un fait prochain qui, une fois survenu, est connu du public : déroulement d'une opération militaire, déplacement du président de la République.

Un cas particulier concerne les demandes de déclassification émanant de l'autorité judiciaire. Elles sont examinées par la Commission du secret de la Défense nationale, autorité administrative indépendante, qui est chargée de donner un avis sur la déclassification au ministre compétent, à qui revient la décision, puis la communication aux magistrats d'informations ayant fait l'objet d'une classification.

Enfin, pour la transmission au public d'informations classifiées versées aux services d'archives, le délai de communicabilité est le plus souvent de 50 ans. Il est toutefois porté à 100 ans quand il s'agit de protéger la sécurité de personnes nommément désignées ou facilement identifiables. Certains documents sont enfin incommunicables de façon permanente lorsqu'ils entraînent la *diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser* des armes de destruction massive.

À l'expiration du délai de communicabilité, la classification ne tombe pas d'elle-même. Les documents doivent faire l'objet d'une décision formelle de déclassification, si bien que l'accès par les historiens et les chercheurs à des documents qui pourraient être déclassifiés prend nécessairement du temps.

Olivier BRUN

B.

Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, *Protéger le secret de la défense et de la sécurité nationale,* [en ligne], http://www.sgdsn.gouv.fr/missions/proteger-le-secret-de-la-defense-et-de-la-securite-nationale

V.
CSDN ; SGDSN ; Secret de la défense nationale.

Cloisonnement

Le cloisonnement consiste à réduire le plus possible le nombre de personnes ayant accès à des informations sensibles. Pour monter une opération classique d'enlèvement à l'étranger, plusieurs équipes d'agents sont mobilisées : une pour effectuer des repérages, une autre pour opérer des surveillances, une troisième pour acheminer du matériel, une quatrième pour le rapt, une cinquième pour assurer la protection de l'opération. Dans ce cas de figure, le cloisonnement indispensable à la préservation du secret, donc à la réussite de l'opération, a pour conséquence que plusieurs de ces équipes ne savent pas dans quel but elles réalisent leur mission. Le cloisonnement ne signifie pas que la défiance règne au sein des agences de renseignement. Il repose sur des principes et sur des retours d'expérience. Ces principes sont la protection du secret, la diffusion d'informations la plus limitée possible, la séparation des activités concourant au même objectif. Les services de renseignement de maints pays ont connu des déboires ou des échecs importants dans leurs premières années d'existence en raison d'une absence ou d'une insuffisance de cloisonnement. De nombreux réseaux de la Résistance française ont été éradiqués dans les premiers temps de la lutte contre l'occupant, faute de mise en œuvre de règles *ad hoc*. En effet, un agent, lorsqu'il est arrêté et torturé, finit souvent par parler. Or il ne peut livrer que ce qu'il sait, d'où l'impératif de ne lui confier que le strict minimum dont il a besoin pour mener des missions et de ne connaître ses frères d'armes que par leur pseudonyme. Les taupes ou les défecteurs, s'ils ont un accès plus large que nécessaire à l'information,

causent des dégâts importants. L'exemple type du non-respect du principe de cloisonnement et des conséquences catastrophiques que cela peut avoir est Kim Philby. Les liens privilégiés qu'il entretenait avec la communauté américaine du renseignement, au premier chef avec James Jesus Angleton, chargé du contre-espionnage à la CIA, lui ont permis d'accéder, en contradiction avec les règles les plus élémentaires, à des informations majeures qu'il a livrées aux Soviétiques. Cela leur a permis de neutraliser nombre d'opérations, d'arrêter des milliers de personnes et d'en exécuter des centaines. Le cloisonnement et le principe du besoin d'en connaître sont deux modes de protection du secret. Des techniques permettent d'en renforcer l'efficacité, comme le coupe-circuit qui est un tiers – en pratique, un officier traitant supplémentaire – qui s'interpose entre une source et son contrôleur. Ce dernier permet d'éviter un contact direct, préserve l'anonymat et la sécurité des agents, et consolide ainsi le secret.

Si le cloisonnement offre des garanties de sécurité très élevées, il peut être source de dysfonctionnements. En effet, l'excès de prudence peut avoir pour conséquence que des informations ne soient pas partagées, soit au sein d'un même service, soit avec des services du même pays, soit avec des partenaires étrangers. Les attentats du 11 septembre 2001 ont fait prendre conscience aux autorités américaines que l'application trop stricte du principe du *need-to-know* était contre-productive. La volonté de mieux faire travailler ensemble la communauté américaine du renseignement a conduit à la création de la fonction de *Director of National Intelligence* (*DNI*) en février 2005 et à l'apparition d'un nouveau principe : le *need-to-share*. En d'autres termes, l'efficacité prime désormais sur le secret. La création du coordonnateur national du renseignement en juillet 2008 en France répond aux mêmes préoccupations de travail en commun et de partage de l'information. De manière générale, la lutte contre le terrorisme est

devenue un domaine dans lequel les coopérations sont les plus étroites et les plus nombreuses entre les agences de renseignement du monde entier. Des pays et des services qui sont des adversaires résolus peuvent coopérer en matière d'antiterrorisme, parce que cela répond à leurs intérêts. Le partage d'informations, le partage de sources ou la réalisation d'opérations conjointes sont donc devenus courants en matière de contre-terrorisme. Le cloisonnement n'a pas pour autant disparu. Il reste un principe essentiel d'organisation, mais il est atténué dès lors que les impératifs d'efficacité commandent d'en faire un usage nuancé. Pourtant, les vieilles habitudes ont la vie dure. Selon le rapport que le ministre de l'Intérieur a commandé à l'inspection générale de la police nationale après les crimes commis par Mohamed Merah, le cloisonnement excessif des services de sécurité français et leur insuffisante coordination seraient l'une des causes qui auraient conduit à sous-estimer sa dangerosité et donc à lui permettre de passer à l'acte.

Les premières critiques des effets pervers du cloisonnement excessif sont dues à un ancien collaborateur du directeur adjoint de la CIA, Victor Marchetti, et à un ancien cadre du département d'État, John Marks. Dans leur essai, qui a eu une grande notoriété, *The CIA and the Cult of Intelligence*, paru en 1974, ils critiquent sévèrement la Centrale, notamment son goût immodéré pour le secret, les actions clandestines et les libertés prises avec les décisions du pouvoir politique. Ce livre fut, avec d'autres critiques, à l'origine de la création d'un contrôle parlementaire des services américains de renseignement en 1975 : d'abord avec le *Church Committee*, pour le Sénat, et le *Select Committee on Intelligence* pour la Chambre des représentants, auxquels succédèrent respectivement *The United States Senate Select Committee on Intelligence* en 1976 et T*he United States House Permanent Select Committee on Intelligence* en 1977. Ces commissions disposent de larges prérogatives, procèdent à des auditions, publiques ou

confidentielles, et publient des rapports. Bipartisanes, elles comptent quinze membres pour celle du Sénat et vingt-deux pour celle de la Chambre des représentants.

Dans une série de quatre articles parus de juillet à décembre 2010 sous le titre « Top Secret America », le *Washington Post* a fait une critique sévère de l'appareil américain de renseignement tel que transformé après le 11-Septembre. Le sujet n'est plus l'excès de cloisonnement, mais le gigantisme, les redondances, la masse d'informations inexploitées et l'impossibilité de contrôler ce qui est devenu une énorme machine. Les journalistes illustrent leur propos de quelques chiffres : 1 271 organismes fédéraux et 1 931 sociétés privées travaillent sur des programmes de contre-terrorisme, de sécurité nationale ou de renseignement, plus de 850 000 personnes bénéficient d'une habilitation de niveau top secret, 51 organisations fédérales, plus des entités militaires, réparties dans quinze villes, suivent les flux financiers des réseaux terroristes. En résumé, on serait passé du trop peu au trop.

Jérôme Poirot

B.

Arkin, William M. et Priest, Dana, « Top Secret America », *Washington Post*, [en ligne], 19, 20 et 21 juillet 2010, 20 décembre 2010.
Faligot, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
Marchetti, Victor et Marks, John D., *The CIA and the Cult of Intelligence*, New York, Alfred A. Knopf, 1974.

V.

Commission Church ; Légende ; Need-to-share ; Protection des agents ; Secret des sources.

Clubs

Les relations entre services de renseignement de pays différents prennent des formes variées, mais sont presque exclusivement bilatérales et informelles. Il peut s'agir d'une coopération ponctuelle sur un sujet précis, comme la sécurité des Jeux olympiques de Sotchi, pour laquelle le FSB a noué des relations étroites avec de nombreux autres services de renseignement, mais dans un cadre bilatéral. Cela peut prendre la forme d'une coopération permanente pour partager un moyen technique, un satellite, ou pour lutter contre une menace précise, comme la coopération franco-américaine contre le terrorisme jihadiste. La coopération peut également être institutionnalisée et multilatérale, comme le montre la communauté *Five Eyes* qui regroupe les services de renseignement américains, britanniques, canadiens, australiens et néo-zélandais. Un autre exemple, plus récent, est la Base Alliance, ou *Alliance Base*, constituée des services de renseignement français et américains, auxquels ont été associés leurs homologues allemands, australiens, canadiens et britanniques pour combattre Al-Qaïda. L'existence de ce groupe devait demeurer secrète, mais, en 2005, le *Washington Post* a publié un article à son sujet.

Il existe une autre forme particulière et peu connue de partenariat, appelée « club ». Ce sont des cercles qui peuvent regrouper des dizaines de services et de pays, dont la vocation est de faciliter les rencontres et les échanges entre les dirigeants d'agences de renseignement, dans un cadre informel. Le plus connu est le club de Berne, qui regroupe les services de renseignement intérieur des vingt-huit membres de l'Union européenne ainsi que ceux de la Suisse et de la Norvège. Selon les

sources, il a été fondé en 1968 ou en 1971, cette incertitude montrant clairement qu'il y a très peu de communication sur ce qu'il est et ce qu'il fait. Il se réunit une fois par an pour traiter de problèmes d'intérêt commun. Il n'est pas doté d'une structure permanente, de type secrétariat, et n'a pas d'organe exécutif, dans la mesure où il ne prend aucune décision formelle. Après le 11 septembre 2001, le club de Berne a créé le « Groupe antiterroriste » (GAT) dont la fonction est de favoriser les discussions entre experts et d'établir des analyses de la menace terroriste sur la base des renseignements que ses membres veulent bien mettre en commun. Exceptionnellement, à l'issue de sa réunion tenue le 21 avril 2004, un communiqué de presse de la police fédérale suisse a été diffusé. Il indiquait que le GAT servirait d'interface entre l'UE et les directeurs des services de renseignement pour les questions liées au terrorisme. Cette structure informelle s'est ainsi transformée en un acteur institutionnel de la lutte antiterroriste. Pour autant, certaines de ses activités ont vocation à demeurer secrètes. C'est le cas du *Joint Intelligence Team* (JIT) Levant, dont l'existence a pourtant été révélée par la presse. Il s'agirait d'une cellule dédiée à la lutte contre les mouvements terroristes implantés en Irak et en Syrie qui fomentent des attentats en Europe. D'après *Le Parisien*, une dizaine de pays en feraient partie, dont la France, et elle aurait débuté ses activités au mois de juillet 2016.

Un autre club célèbre et encore plus informel fut – car il n'existe plus – le Safari Club ou *African Safari*, qui a été actif de 1977 à 1981, ayant réuni, autour du directeur du SDECE, Alexandre de Marenches, qui a été à l'origine de sa création, ses homologues iranien, marocain, saoudien et tunisien. Pour certains auteurs, les services tunisiens n'en étaient pas membres alors que c'était le cas des services égyptiens et zaïrois. Sa vocation était la réflexion en commun, mais aussi la lutte contre les visées subversives mises en œuvre par les régimes

communistes. Marenches aurait eu l'idée de créer ce club en se convainquant qu'il était indispensable, pour un chef de service de renseignement extérieur, d'avoir une vision personnelle sur l'évolution du monde, ce qui nécessitait de réfléchir et de débattre avec des pairs. Le Safari Club favorisa la sous-traitance d'opérations du SDECE à des services membres du club, en Afrique et au Proche-Orient. Il est intéressant de constater que, pour certaines sources, le Safari Club a été créé par des cadres de la CIA, en activité ou retraités, mécontents de la réduction des moyens de l'Agence décidée par Jimmy Carter, avec les services égyptien, français, iranien, marocain, saoudien et tunisien.

En 1983, ou 1982 selon les sources, a été créé, à Rome, le Midi-Club, appelé également Club Méditerranée, association des services algérien, espagnol, français, italien, marocain et tunisien, dont l'objectif était la lutte antiterroriste et contre le crime organisé dans l'espace méditerranéen. Le Kilowatt Group n'a pas pris la dénomination de « club », mais avait pour but l'échange d'informations en matière de terrorisme et d'extrémisme politique. Créé en 1977, il réunissait initialement une fois par an les directeurs des services de renseignement de quinze pays : le Canada, les États-Unis, Israël, la Norvège, la Suède, la Suisse et neuf États membres de la CEE. Le groupe Trident, créé à l'initiative d'Israël, avait pour objectif de lutter contre le terrorisme arabe visant l'État hébreu en s'appuyant sur des alliés non arabes du Proche-Orient. Ce club, fondé en 1958, était formé de trois services : un iranien (la Savak), un israélien (le Mossad) et un turc (le MIT). La fin du régime du shah d'Iran entraîna sa disparition

D'autres structures ne sont pas à proprement parler des clubs, car elles ont une existence institutionnelle. Elles méritent cependant d'être évoquées. Le groupe Egmont est un forum international, créé en 1995 à l'initiative des cellules de renseignement financier (CRF) belge – la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) – et

américaine – *Financial Crime Enforcement Network* (FinCEN) –, qui réunit, au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme venant du secteur financier et d'autres secteurs pertinents. L'objectif principal du groupe Egmont est de créer un réseau mondial de coopération axé sur l'échange d'expériences et de renseignements opérationnels entre CRF (120 en sont membres). Parmi ses principales réalisations peut être citée l'élaboration des principes pour l'échange d'informations entre CRF, principes devenus des standards incorporés dans plusieurs instruments internationaux. Par exemple, EU FIU Platform est une plate-forme informelle des CRF de l'Union européenne créée par la Commission européenne en 2006 afin d'examiner les aspects de la mise en œuvre des directives sur la lutte contre le blanchiment de capitaux.

La création régulière de clubs montre la nécessité, pour les services de renseignement, de disposer de structures *ad hoc* afin de réfléchir ou d'échanger, en commun, dans un monde bouleversé par la prolifération des menaces.

Jérôme POIROT

B.

BAUD, Jacques, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Panazol, Lavauzelle, 2004.

BAUER, Alain et BRUGUIÈRE, Jean-Louis, *Les 100 mots du terrorisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2016.

CHOUET, Alain et GUISNEL, Jean, *Au cœur des services spéciaux*, Paris, La Découverte, 2013.

« Un groupe de renseignement européen créé pour lutter contre le terrorisme », leparisien.fr, 13 mai 2016.

COOSEMANS, Thierry, *L'Union européenne et le renseignement. Perspectives de coopération entre les États membres*, Bruxelles, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Rapport 2004/3, 2004.
FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

V.
Alliance Base ; Contre-terrorisme ; DGSE ; DGSI ; Marenches, Alexandre de ; Tracfin.

CNIL

Alors que l'informatique commençait déjà à bouleverser les conditions de recueil et d'exploitation des données à caractère personnel, décuplant l'efficacité des fichiers mais faisant du même coup apparaître une menace inédite pour les libertés publiques, la France fut l'un des premiers États à se doter d'une législation ambitieuse : ce fut la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toujours en vigueur (même s'il a été profondément remanié depuis), ce texte fondateur institue des règles strictes et confie le contrôle de leur application à une autorité administrative indépendante : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Composée de dix-sept membres (issus du Parlement, du Conseil d'État, de la Cour des comptes, de la Cour de cassation, ou désignés au titre de « personnalités qualifiées »), la CNIL élit en son sein son président. Elle exerce un contrôle *a priori* au moyen de la procédure de déclaration : en principe, toute création de traitement de données à caractère personnel lui est notifiée par l'administration, l'entreprise ou tout autre organisme qui la met en œuvre ; certains types de fichiers doivent même recueillir son autorisation préalable. La CNIL peut aussi procéder à des contrôles sur place et prononcer des sanctions pécuniaires. Enfin, elle joue un rôle de conseil, tant auprès des gestionnaires des données qu'auprès du gouvernement.

Si les fichiers de renseignement, comme tous les autres, sont soumis à son contrôle, des aménagements ont été prévus en raison du secret qui s'attache à l'activité des services concernés : parmi les

fichiers de l'État qui « intéressent la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique », catégorie à laquelle appartiennent les fichiers de renseignement, la loi de 1978 autorise le gouvernement à désigner par décret en Conseil d'État ceux qui feront l'objet d'un contrôle restreint. Ainsi, les fichiers en cause peuvent faire l'objet d'une déclaration simplifiée : la CNIL n'aura pas connaissance de toutes les informations habituellement contenues dans une déclaration. D'autre part, ces fichiers peuvent être soustraits aux pouvoirs de contrôle sur place de la CNIL. Cette double protection bénéficie, entre autres, aux fichiers de la DGSE et de la DGSI. Parfois, la protection n'est que partielle : le fichier du Service central de renseignement territorial, notamment, fait l'objet d'une déclaration simplifiée, mais peut être contrôlé par la CNIL.

Les fichiers de renseignement, par ailleurs, sont soumis comme tout autre fichier au droit d'accès : toute personne a le droit de demander l'accès aux données qui la concernent et à faire rectifier celles qui sont inexactes, incomplètes, inadéquates ou périmées. Comme pour presque tous les autres fichiers de l'État qui « intéressent la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique », ce droit d'accès s'exerce par l'intermédiaire de la CNIL : c'est ce qu'on appelle le « droit d'accès indirect ». Au lieu de saisir directement le gestionnaire du fichier comme c'est normalement le cas, le requérant demande à la Commission d'exercer, pour son compte, le droit d'accès et de rectification. Une fois les investigations effectuées avec la collaboration du service de renseignement concerné, la CNIL informe le requérant qu'elle a procédé aux vérifications demandées, sans lui révéler s'il apparaît dans le fichier et, à plus forte raison, sans lui dévoiler la teneur des informations contenues dans le fichier ni les éventuelles rectifications effectuées. Cette procédure présente toutefois l'avantage, pour le requérant, que les vérifications sont opérées par une autorité indépendante et non par le gestionnaire des données lui-même. De son

côté, le service de renseignement se soumet à un contrôle externe sans risquer la divulgation de données secrètes.

De manière récurrente, la CNIL revendique un entier pouvoir de contrôle sur les fichiers de renseignement. Cependant, outre qu'un tel contrôle serait peu cohérent avec la procédure de déclaration simplifiée (puisque la CNIL « retrouverait » à l'occasion de son contrôle *a posteriori* les informations qu'elle n'aurait pas obtenues lors de son contrôle *a priori*), il porterait une réelle atteinte à la sécurité du renseignement et aux règles du secret. En effet, la Commission disposerait alors, à l'encontre du principe de cloisonnement, d'un accès illimité à des informations classifiées – bien au-delà des pouvoirs d'un juge d'instruction ou des droits de consultation des agents des services eux-mêmes. On sait, en outre, que la coopération internationale entre services de renseignement se fonde sur un principe de confiance : c'est parce qu'un service sait son partenaire parfaitement « étanche » qu'il accepte de partager avec lui des informations. Au cours de l'examen du projet de loi de 2004 refondant la loi de 1978, ce dernier élément avait d'ailleurs emporté la conviction de M. Alex Türk, rapporteur du texte au Sénat et, à la même époque, président de la CNIL.

Quoi qu'il en soit, l'indépendance unanimement reconnue de la CNIL apporte un démenti à ceux qui, particulièrement en matière de renseignement, persistent à voir dans le modèle de l'autorité administrative indépendante un substitut imparfait au contrôle du juge judiciaire.

Jean MAFART

B.

Collectif, *Rapport d'activité 2016 – Commission nationale de l'informatique et des libertés*, Paris, La Documentation française, 2017.

V.
Fichier.

Code navajo

Dès le début de la guerre du Pacifique, en 1942, les Japonais étaient parvenus à déchiffrer tous les codes de l'armée américaine. Pour parer à ce problème majeur, les *marines* adoptèrent une idée soumise par un civil : se servir de la langue de la tribu Navajo pour les communications militaires. Cette proposition n'avait rien de fantaisiste. Elle reposait sur une série d'arguments qui garantissaient que les échanges radio ou téléphoniques demeureraient inviolables. Outre sa complexité et le fait qu'elle était très différente des autres langues indiennes, la langue des Navajos avait pour elle le fait qu'elle n'était pas connue en dehors des membres de la tribu, à l'exception d'une poignée d'étudiants américains. Ce point était fondamental. En effet, Adolf Hitler savait que les Américains avaient utilisé, durant la Première Guerre mondiale, des « *code talkers* » (« quelqu'un qui parle le code ») issus des tribus Choctaw et Cherokee. En conséquence, il avait envoyé, dans les années 1930, des étudiants allemands apprendre les langues indiennes. Ceux-ci ne furent pas en mesure de les maîtriser toutes, leur nombre et la difficulté de certaines rendant ce travail hors de portée de ces jeunes gens. Et aucun d'entre eux n'apprit le navajo.

Cette langue avait cependant un inconvénient majeur : elle ne disposait pas de vocables pour désigner les armes modernes – bombardier, porte-avions, fusil-mitrailleur – et encore moins les différents modèles d'avions ou de chars. Vingt-neuf des quelque 400 Navajos qui furent enrôlés créèrent un lexique dans leur idiome pour nommer ces objets étrangers à leur culture. Sur le front européen, l'armée américaine recourut, à compter du débarquement en

Normandie, à une poignée de Comanches qui utilisaient également un code fondé sur leur langue. Le code navajo n'a jamais été percé, ni durant la Seconde Guerre mondiale, malgré l'acharnement des Japonais pour y parvenir, ni au cours de la guerre de Corée. En 1968, son existence fut révélée par les autorités américaines. Depuis 1982, le 14 août est, aux États-Unis, la journée nationale des radio-codeurs navajos.

Le film de John Woo *Windtalkers*, sorti en France en 2002 sous le titre *Les Messagers du vent*, retrace cet étonnant épisode de la guerre du Pacifique. Le 4 juin 2014, le dernier survivant des créateurs du code navajo s'est éteint.

Jérôme POIROT

B.

FRARY, Marc et PINCOCK, Stephen, *Casseurs de codes*, Paris, Acropole, 2008.
SINGH, Simon, *Histoire des codes secrets*, Paris, Éditions JC Lattès, 1999.

V.

Cryptologie ; Éthologie du renseignement.

Coffre-fort

Hors de l'univers de la banque, le coffre-fort est souvent associé, parce qu'il est une incarnation de la protection du secret, à l'espionnage. L'utilité primaire d'un coffre-fort est bien, en effet, de mettre à l'abri de la convoitise des objets de valeur ou des papiers confidentiels, dans le but de les protéger.

Si les premières utilisations de ce type de meubles sont attestées au Moyen Âge avec des coffres en bois renforcés et munis de serrures, c'est au Français Alexandre Fichet qu'est attribuée l'invention, au milieu du XIXe siècle, du premier coffre-fort moderne, quelques années avant son confrère Auguste Nicolas Bauche, dont les deux sociétés fusionneront pour donner naissance à une marque très connue, rachetée depuis par un groupe suédois.

En France, les instructions interministérielles précisent qu'en dehors des moments où ils sont utilisés, les documents sensibles doivent être enfermés dans des coffres-forts ou armoires fortes à combinaison multiple ou munis de serrures spéciales.

Ces instructions précisent qu'aucune indication sur les documents contenus ne doit apparaître sur la face extérieure d'un coffre. La combinaison du coffre n'est connue que du seul utilisateur. Une copie de cette combinaison doit cependant être conservée sous enveloppe scellée dans le coffre-fort d'une autorité spécialement désignée. Les combinaisons doivent être changées au moins tous les six mois, mais aussi à chaque mutation de personne, ainsi qu'en cas de risque ou d'éventualité de compromission.

Les coffres-forts, armoires fortes et, plus généralement, meubles de sécurité destinés à la conservation des informations ou supports classifiés ne doivent pas pouvoir être ouverts frauduleusement sans effraction. Pour garantir la qualité des matériels, trois classes ont été définies. De classe C, une armoire est dite « forte ». Elle a un ou deux battants, une structure métallique d'au moins 2 millimètres d'épaisseur, munie d'une serrure mécanique à combinaison silencieuse et à manœuvre discrète qui permet de s'affranchir de la conservation des clés. La classe B ajoute différentes protections complémentaires, comme le renforcement de la structure ou des dispositifs interdisant le démontage ou encore un compteur d'ouverture non falsifiable. Le coffre-fort de classe A est particulièrement renforcé, pesant au minimum à vide 500 kilogrammes ou, à défaut, devant être fixé au mur ou au sol.

Ces garanties de protection sont bien moindres avec les coffres vendus au grand public, ou encore ceux à disposition dans les chambres d'hôtel. De nombreux experts mettent en garde contre l'utilisation de ces coffres d'hôtel pour y conserver des documents sensibles, en particulier quand un cadre d'entreprise y stocke des informations importantes. Les serrures électroniques sont programmées avec un code maître qui permet de les ouvrir en cas de mauvaise utilisation par le client. Des services malintentionnés sont donc facilement en mesure d'accéder à leur contenu dans le cadre d'opérations de recueil de renseignements. De lieu où l'on protège ses secrets, le coffre-fort devient alors le lieu où on les puise.

Le coffre-fort figure en bonne place dans de nombreux films d'espionnage. En 1928, une des premières scènes des *Espions* de Fritz Lang montre des mains gantées forçant en pleine nuit un coffre-fort dans le bureau d'un consul pour s'emparer de documents secrets.

Mankiewicz, quant à lui, a adapté librement en 1951 sous le titre original *Five Fingers* l'histoire de la source Cicéron, pseudonyme cachant l'identité d'un homme d'origine albanaise, Elyesa Bazna. Celui-ci, grâce à sa fonction de valet de chambre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, accéda en 1943 à des documents secrets. Il serait parvenu à copier la clef du coffre-fort de l'ambassadeur, quand celui-ci l'oublia dans l'un des pantalons que son valet devait nettoyer. Il put ainsi ouvrir le coffre, photographier les papiers qu'il contenait et les monnayer auprès d'un attaché de l'ambassade du Troisième Reich.

Dans *La Mémoire dans la peau* de Doug Liman en 2002, le héros découvre dans un coffre-fort d'une banque de Zurich une mallette contenant plusieurs milliers de dollars, un pistolet, un passeport au nom de Jason Bourne et des documents d'identité de diverses nationalités, scellant l'intrigue. Pour Spike Lee, dans *Inside Man*, la salle des coffres d'une banque devient aussi un lieu clos où l'on peut accéder à des secrets enfouis.

Loin de ces images datées, le coffre-fort devient aujourd'hui numérique. La CNIL a même réglementé par une délibération du 23 janvier 2014 cette appellation, la réservant aux hébergeurs de fichiers qui apportent de réelles garanties de confidentialité et de pérennité.

Un coffre-fort numérique se distingue du simple espace de stockage par le fait que les données conservées, incluant les documents stockés et leurs métadonnées, ne sont accessibles qu'au seul titulaire du coffre et, le cas échéant, aux personnes physiques que le titulaire a spécifiquement habilitées à cet effet. Même l'hébergeur ne doit pas pouvoir lire en clair les données stockées, qui doivent être chiffrées avec un protocole et une longueur de clé conformes aux recommandations de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

Le coffre-fort numérique devient donc un enjeu important, dont le public a pris conscience après les révélations de Snowden sur les pratiques de la NSA. S'il n'a pas disparu des services manipulant des documents sensibles, car il reste une garantie essentielle de la sécurité, le vieux coffre-fort et son image surannée ont pourtant vécu.

Olivier BRUN

V.
Classification.

Colère de Dieu

Le 5 septembre 1972, un commando de l'organisation palestinienne Septembre noir s'introduit dans un bâtiment du village olympique de Munich, prenant onze athlètes israéliens en otage. Le groupe exige la libération et le passage en Égypte d'activistes palestiniens détenus en Israël, ainsi que de ressortissants allemands emprisonnés en Allemagne. Le Premier ministre israélien de l'époque, Golda Meir, refuse la négociation et propose aux autorités allemandes l'envoi de forces spéciales israéliennes. Le chancelier allemand Willy Brandt décline l'offre de Golda Meir, estimant que la gestion de la prise d'otages relève de la police fédérale bavaroise. Celle-ci négociera avec le commando la mise à disposition d'un avion à destination du pays arabe de son choix, offre qui sera acceptée. Une fois le commando et les otages sur le tarmac, la police bavaroise, inexpérimentée en matière d'opérations de libération de vive force, donne l'assaut. Celui-ci se solde par la mort de l'ensemble des otages et de plusieurs membres du commando. Trois d'entre eux seront toutefois arrêtés.

Les autorités israéliennes suivent, impuissantes, les événements tout en préparant leur riposte. Ainsi, quelques jours après le drame, Tsahal frappe plusieurs camps palestiniens en Syrie et au Liban, tandis que Golda Meir élabore l'opération « Colère de Dieu », autrement appelée « Baïonnette ». Entourée du Comité X dirigé par Moshe Dayan et composé de membres du Mossad, elle dresse la « liste Golda » visant les membres de Septembre noir ainsi que certains appuis de l'OLP, puis donne l'ordre à la Kidon de les éliminer. L'unité Kidon (« baïonnette » en hébreu) est une composante du service action du Mossad. Elle était

alors dirigée par Michael Hariri. L'opération, lancée en 1972, durera vingt ans et incarne aujourd'hui encore l'imaginaire entourant les services de renseignement. Elle souligne également la spécificité des services israéliens à une époque complexe de leur histoire, dans un Proche-Orient particulièrement instable. Il va ainsi sans dire que tant l'unité créée entre le gouvernement, l'armée et le Mossad au sein du Comité X, que le secret ayant entouré cette entreprise et l'état de guerre perpétuelle dans lequel vivait alors Israël, ont été les fondements propices à la mise en œuvre d'une opération de grande ampleur et d'une rare longévité.

Il n'en demeure pas moins que la réalisation concrète de l'opération « Colère de Dieu » engendrera des doutes au sein du Comité X, et principalement chez Golda Meir. En effet, l'idée de commettre des assassinats clandestins sur le territoire de certains États amis, et le risque de victimes collatérales ont pu laisser un temps le Premier ministre israélien hésitant. Mais une nouvelle action de Septembre noir décidera finalement Golda Meir à endosser ces risques. Le 29 octobre 1972, un Boeing de la Lufthansa est détourné par un commando de l'organisation terroriste, qui exige et obtient la libération de trois de ses membres arrêtés lors de l'assaut de Munich. Suite à cette nouvelle gifle, Israël tire la conclusion qu'il doit assurer seul sa propre sécurité, et le lancement de l'opération est validé.

Les assassinats se dérouleront sur l'ensemble du continent européen, en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Le Mossad frappera ainsi en Italie, en Grèce, en Allemagne, en Norvège, à Chypre, en Tunisie ou encore au Liban. Quatre assassinats auront lieu à Paris. Ils viseront le représentant de l'organisation en France, Mahmoud Hamchari, suspecté d'être le n° 2 de Septembre noir en Europe, le docteur Basil al-Kubaisi, Mohamed Boudia, un ancien membre du FLN

ayant mis son savoir-faire au service de la cause palestinienne, ainsi qu'Atef Bseiso, responsable du service de sécurité de l'OLP.

Une des actions menées, certainement la plus retentissante de l'opération, incarne la détermination des services. Dénommée « Printemps de jouvence », elle vise plusieurs cibles de l'OLP installées à Beyrouth. Ainsi, dans la nuit du 9 avril 1973, l'unité d'élite des forces spéciales israéliennes, le *Sayeret Matkal*, arrive par voie maritime dans la capitale libanaise. Les soldats déguisés en hippies – et en femme, pour leur commandant, un certain Ehud Barak – débarquent sur la plage et rejoignent plusieurs voitures conduites par des agents du Mossad. Ils se dirigent alors vers un immeuble servant de base à plusieurs groupes terroristes, dont le Fatah. En raison de leur nombre particulièrement réduit face aux résidents de l'immeuble lourdement armés, ils décident d'activer les quelques kilos d'explosifs qu'ils y avaient déposé, détruisant ainsi une partie de l'immeuble. Durant l'opération, de nombreux membres de l'OLP périrent, dont Abou Youssef, adjoint de Yasser Arafat, Kamal Adwan, responsable des opérations du Fatah en Israël et dans les territoires occupés, ainsi que Kamal Nasser, porte-parole de l'organisation palestinienne.

Mais les craintes exprimées par Golda Meir concernant le risque de victimes collatérales connurent un écho tout particulier au moment de la traque d'Ali Hassan Salameh, dit le « Prince rouge », responsable de Septembre noir et supposé commanditaire des attentats de Munich. Une première tentative d'assassinat de Salameh aura lieu en 1973 à Lillehammer en Norvège. Une équipe du Mossad, munie d'une photo de sa cible, abat un homme accompagné de sa femme. Il s'agissait en réalité d'Ahmed Bouchiki, simple serveur dans un restaurant de la cité norvégienne. Suite à cette bavure, Michael Hariri et Tsvi Zamir présentent leur démission à Golda Meir, qui la refuse. Ce n'est que six ans plus tard, en janvier 1979, que « la » cible sera tuée à Beyrouth

dans l’explosion de sa voiture. La réalité des motifs sous-tendant l’assassinat du Prince rouge fait encore l’objet de nombreuses réflexions. En effet, au-delà de son implication dans la prise d’otages de Munich, Salameh était également connu pour son rôle de « diplomate » de l’OLP auprès de plusieurs États occidentaux, notamment des États-Unis. Si certains le considéraient comme un agent de la CIA, il apparaît davantage comme ayant été un interlocuteur privilégié de l’Agence. Cette proximité entre les États-Unis et celui qui fut l’ennemi public nº 1 d’Israël aurait été la justification officieuse de son assassinat.

Près de quarante ans plus tard, « Colère de Dieu » reste l’une des plus grandes opérations menées par un service secret. Steven Spielberg lui a notamment consacré un film, *Munich*, en 2005. L’opacité qui l’entoure encore contribue certainement au mythe de ce que l’on nomme la « vengeance de Golda ». Pour autant, la pratique des assassinats ciblés et des actions d’envergure demeure une pratique du Mossad. En 2010, Mahmoud al-Mabhouh, un cadre du Hamas, est assassiné dans sa chambre d’hôtel à Dubaï. Les caméras de surveillance de l’hôtel permettront de reconstituer son assassinat, et d’accuser le Mossad.

Dolorès KOULECHOV

B.

ENCEL, Frédéric, « Les vengeurs de Munich », *L’Histoire*, 2006/2 (nº 306), p. 28.

FRANÇOIS, Emmanuel, *La Liste Golda*, Production Sunset Presse, France 3, Time TV, Distribution Marathon International, 2000.

MEIR, Golda, *Ma vie*, Paris, Robert Laffont, 1976.

ROMÉO, Lisa, *Septembre noir*, « Les clefs du Moyen-Orient », [en ligne], 19 décembre 2011,

http://www.lesclesdumoyenorient.com/Septembre-noir.html

V.
Appartement conspiratif ; Films ; Homo (opération) ; Israël ; Opération.

Comité des opérations de leurre

Contrairement à ses prédécesseurs, Ronald Reagan, qui entra en fonctions le 20 janvier 1981 pour son premier mandat de président des États-Unis, voulait abattre l'URSS et non plus coexister avec elle. Il augmenta le budget de la Défense, lança une course aux armements, symbolisée par l'Initiative de défense stratégique, ou « guerre des étoiles », pour épuiser l'Union soviétique. Il exploita également à plein les capacités de l'appareil de renseignement américain. Il créa ainsi un « Comité des opérations de leurre » (*Deception Operations Committee*). Le but de ce comité était de mener des opérations de guerre psychologique, d'intoxication et d'influence, de sabotage. Le comité, qui n'avait pas d'existence officielle, était dirigé par William Casey, ancien de l'OSS, directeur de la campagne présidentielle de Reagan, dont il était proche, et puissant directeur de la CIA de 1980 à 1987. En étaient membres le conseiller à la Sécurité nationale et des représentants des ministres concernés, Défense et Affaires étrangères notamment. Le comité, qui ne rapportait qu'au président, mettait en œuvre, grâce à l'armée et aux services de renseignement, les orientations arrêtées par le président. Un documentaire d'Arte diffusé en mai 2015, *Le grand bluff de Ronald Reagan*, a permis, grâce à des témoignages de certains acteurs de l'époque, de connaître quelques-unes des opérations qu'il a initiées.

L'explosion d'un important gazoduc en Sibérie en juin 1982 serait due à une manipulation de la Centrale. En effet, des agents soviétiques auraient volé à une entreprise canadienne un logiciel de contrôle de gazoducs, logiciel dans lequel un virus aurait été introduit par la CIA.

Le virus était programmé pour faire dysfonctionner le gazoduc jusqu'à le détruire, ce qui porta un réel préjudice à l'économie de l'URSS. Des opérations militaires, notamment maritimes et aériennes, furent également menées pour humilier les forces armées soviétiques. Elles visaient à démontrer aux dirigeants de l'URSS que leur défense n'était pas capable de s'opposer à la puissance américaine. Les prétendues incursions de sous-marins soviétiques à proximité immédiate des côtes suédoises, à partir d'octobre 1981, sont en fait une opération due au comité. La première manœuvre, le 27 octobre 1981, fut bien le fait d'un sous-marin russe de la classe Whisky qui s'échoua sur des rochers près d'une des principales bases navales suédoises. Cet accident de navigation, auquel fut donné le nom de « *Whisky on the Rocks* », nécessita probablement la complicité du commandant soviétique du bâtiment dont on peut penser qu'il avait été recruté par les Américains. Les incursions qui suivirent furent à tort attribuées aux Russes. Il s'agissait en réalité d'intoxications réalisées par des submersibles américains avec l'appui d'une partie de l'état-major de la marine suédoise, très conservatrice et opposée à la politique étrangère du social-démocrate Olof Palme, Premier ministre depuis le 8 octobre 1982, soupçonné en outre par la CIA d'être un agent d'influence du KGB. Ces pseudo-intrusions de sous-marins russes ont permis de retourner l'opinion suédoise, jusqu'alors peu sensible à la menace russe, rendant impossible la mise en œuvre de la politique de sécurité voulue par Palme, associant l'Union soviétique.

La France, grâce à sa source « Farewell » au sein du KGB, a apporté une contribution importante au comité *via* des opérations de leurre permettant théoriquement à l'URSS d'acquérir, légalement ou grâce à ses réseaux d'espionnage, les technologies qu'elle recherchait, mais qui comportaient des vices, conçus et implantés par les Américains, afin de les rendre défaillantes ou inutilisables.

Jérôme POIROT

B.

POHLMAN, Dirk, *Le grand bluff de Ronald Reagan*, Arte, 2015.

V.

États-Unis ; Désinformation ; Logiciel malveillant ; Russie ; Subversion ; Vetrov, Vladimir.

Commandement du renseignement

Le Commandement du renseignement est une unité de l'armée de terre spécialisée dans la recherche du renseignement et la cartographie. Il a succédé en 2016 à la Brigade de renseignement (souvent appelée « BR »), créée le 1er septembre 1993.

Ce commandement est composé de régiments spécialisés dans la recherche du renseignement militaire, le renseignement d'intérêt militaire et la géographie militaire. Stationné à Montigny-lès-Metz après sa constitution en brigade, il a ensuite rejoint la garnison d'Haguenau le 1er juillet 2010.

Fort d'environ 3 600 militaires, il a pour mission d'aider le chef interarmes à mieux comprendre l'environnement de sa mission, de faciliter ses prises de décision et d'appuyer sa manœuvre.

Il dispose pour cela d'équipements particulièrement performants. En fonction des objectifs qui lui sont assignés, cette unité met sur pied des moyens de commandement (centre de mise en œuvre de moyens de renseignement ou état-major de renseignement multicapteur) et de recherche (renseignement d'origine humaine, image ou électronique).

Il se compose de plusieurs entités :

Le *2e régiment de hussards* (2e RH) d'Haguenau, régiment de recherche du renseignement dans la profondeur et de recueil de l'information (renseignement d'origine humaine). La mission de ses 830 militaires est de renseigner par des observations discrètes et des entretiens avec des informateurs, mais aussi de guider des frappes sur objectif et d'en évaluer les dommages. Il déploie pour cela des

patrouilles de recherche et des équipes de recueil de l'information. Leurs modes d'action englobent la surveillance, la reconnaissance et la désignation d'objectifs, le traitement de sources humaines, l'interrogation de personnes capturées et le traitement des déclarations de ressortissants évacués.

Le *61e régiment d'artillerie* (61e RA) de Chaumont, régiment de renseignement d'origine image de l'armée de terre, de surveillance du champ de bataille avec des drones (renseignement d'origine images photo et vidéo, de situation, d'objectifs et de documentation). Sa mission est d'acquérir et d'interpréter les images prises en vol, mais aussi de réaliser des dossiers d'objectifs à partir d'images satellitaires. Le système mis actuellement en œuvre par ses 770 militaires – le drone tactique SDTI développé par Sagem – est capable de transmettre des images en temps réel, de jour comme de nuit, pendant une durée de vol de cinq heures. L'implantation de ce régiment à Chaumont permet de disposer d'un espace de vol et d'entraînement important.

Le *44e régiment de transmissions* (44e RT) de Mutzig est un régiment de guerre électronique. Il recherche, intercepte, localise, traduit et analyse les émissions radioélectriques de niveau stratégique, c'est-à-dire à l'échelle d'un continent, et opératif (à l'échelle d'un théâtre d'opérations). Les 860 militaires de ce régiment remplissent leur mission depuis leur centre de guerre électronique (CGE) de Mutzig, mais sont aussi appelés à se déployer en opérations extérieures pour apporter leur appui à la planification et à la conduite des opérations, grâce à une composante mobile.

Le *54e régiment de transmissions* (54e RT) d'Haguenau est avec ses 810 militaires le régiment de guerre électronique tactique (renseignement d'origine électromagnétique de proximité et au contact). Il cherche à connaître l'organisation et les moyens de l'adversaire, et à déceler ses activités comme ses intentions en écoutant

et interceptant au plus près ses communications. Il dispose également de capacités de brouillage des émissions adverses.

Le *28e groupe géographique* (28e GG) d'Haguenau, par la connaissance de l'espace physique et du milieu humain, est une unité de renseignement d'origine géographique. La mission des 310 militaires de l'unité est à la fois topographique et cartographique : il s'agit en effet, d'une part, de recueillir avec précision des données sur le terrain par des relevés de points géographiques, par exemple, et, d'autre part, de créer, d'éditer et de mettre à jour des cartes et des bases de données géoréférencées, avant d'exploiter et de diffuser ces éléments.

Pour animer l'ensemble des composantes qui le constitue, le Commandement du renseignement est doté d'un état-major. Il dispose également d'un centre de formation initiale des militaires du rang (CFIM) à Bitche, qui forme les jeunes recrues.

Dans toutes leurs missions, chacune des unités agit en uniforme et n'effectue donc aucune action clandestine. Cela distingue fondamentalement le Commandement du renseignement d'autres unités comme la Direction des opérations de la DGSE, dont la clandestinité est la vocation. Ce n'est pas un service de renseignement en tant que tel. Il s'intègre pleinement au dispositif de l'armée de terre et démontre son efficacité lors de chaque envoi de forces françaises sur des théâtres d'opérations.

En 2016, la « Brigade » s'est transformée en « Commandement du renseignement », dont l'état-major a été transféré d'Haguenau à Strasbourg, où il est prévu à terme de colocaliser également un centre d'exploitation du renseignement de l'armée de terre. En plaçant le commandement sous les ordres d'un général de division, c'est ainsi toute l'importance accordée à la fonction de renseignement au sein de l'armée de terre qui est soulignée.

B.

Ministère des Armées, *Commandement du renseignement*, [en ligne], www.defense.gouv.fr/terre/l-armee-de-terre/le-niveau-divisionnaire/commandement-du-renseignement/commandement-du-renseignement

V.

Drone ; ROEM.

Commission Church

La « commission Church » (*Church Committee*), du nom de son président, le sénateur démocrate de l'Idaho Franck Church, est une célèbre commission d'enquête diligentée au milieu des années soixante-dix par le Sénat américain sur les pratiques des diverses agences de renseignement, en particulier la CIA, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. C'est principalement à la suite de la publication dans le *New York Times*, le 22 décembre 1974, d'un article du journaliste d'investigation Seymour Hersh, que les sénateurs ont décidé de se pencher sur les activités les plus secrètes des services américains. L'article révélait, en effet, de façon brutale au grand public que la CIA, en plus de déstabiliser certains gouvernements étrangers, exerçait aussi une surveillance étroite sur plusieurs milliers d'Américains.

En l'espace d'une année, les onze membres de la commission ont mené un travail considérable et unique en son genre, auditionnant des centaines de témoins et responsables, publiquement ou à huis clos, et analysant des milliers de documents classifiés provenant notamment de la CIA, du FBI et de la NSA. Au total, la commission aura publié quatorze rapports entre 1975 et 1976, détaillant avec précision l'organisation, le fonctionnement et les agissements des principaux services de renseignement américains. Si les activités d'espionnage à l'encontre de nombreux citoyens américains, en violation flagrante de leurs droits constitutionnels, ont profondément choqué l'opinion publique, c'est surtout le dévoilement de pratiques violentes et immorales à l'étranger qui a suscité le plus d'émoi. Les rapports accumulent, en effet, des preuves incontestables concernant des

ingérences graves dans la vie politique de nombreux pays, des actes de corruption, des coups d'État et même des assassinats ou tentatives d'assassinat politiques, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. Le rapport provisoire, publié en 1975, détaille ainsi l'implication directe de la CIA dans des tentatives d'assassinat de chefs d'État étrangers, en particulier : Fidel Castro à Cuba, Rafael Trujillo en République dominicaine, Ngo Dinh Diem au Vietnam, le général René Schneider au Chili et Patrice Lumumba au Congo.

À la suite de la commission Church, de nombreuses réformes ont été entreprises aux États-Unis pour renforcer le contrôle politique et judiciaire sur les services de renseignement. C'est ainsi que moins d'un mois après la remise du rapport final, et conformément à ses recommandations, le Sénat a institué de façon permanente, en son sein, une commission spéciale sur le renseignement (*Select Committee on Intelligence*) chargée de la surveillance exclusive des activités de la CIA.

Hugues Moutouh

B.

United States Senate, *Senate Select Committee to Study Governmental Operations with Respect to Intelligence Activities*, [en ligne], www.senate.gov/artandhistory/history/common/investigations/church

V.

États-Unis ; Mongoose (opération).

Communauté du renseignement

Si la définition courante indique qu'une communauté est un ensemble de personnes unies par des liens d'intérêt, des habitudes partagées, « communauté du renseignement » est le nom donné à l'ensemble constitué par les services de l'État dont la mission principale est le renseignement.

La communauté française du renseignement est définie pour la première fois explicitement dans un arrêté du Premier ministre du 9 mai 2011. Elle comprend la Coordination nationale du renseignement (CNR), l'Académie du renseignement et six services spécialisés : la DGSE, la DRSD, la DRM, la DGSI, la DNRED et Tracfin.

La notion de communauté est longtemps restée absente en France, tant des textes que de la réalité, à la différence des pays anglo-saxons où elle a été inscrite dès l'après-guerre dans la terminologie usuelle appliquée au monde de l'« *intelligence* ». Néanmoins, la notion de communauté du renseignement n'apparaît formellement aux États-Unis que dans un *executive order* du président Ronald Reagan en date du 4 décembre 1981 portant sur les activités de renseignement des États-Unis.

Dans notre pays, le processus qui a abouti à cette reconnaissance textuelle a débuté en 2007 quand, dans le contexte de réforme en profondeur du renseignement français sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la nécessité de structurer les administrations qui concourent à cette mission régalienne se fait sentir. Le Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale de 2008 définit le contexte en précisant que « dans un environnement international marqué par de grandes incertitudes et

des préavis qui peuvent être très courts, les moyens de la connaissance et de l'anticipation constituent la première ligne de défense d'un pays » et fixe pour objectif une meilleure coordination de l'organisation du renseignement en France et la recherche de complémentarités mieux définies entre les services.

Cette volonté de gouvernance renforcée se traduit dans les années qui suivent par un processus complexe qui contribue à donner corps à cette notion de communauté. Après la loi d'octobre 2007 créant la délégation parlementaire au renseignement qui, pour la première fois, mentionne les services de renseignement, l'instauration du Conseil national du renseignement en 2009, la nomination d'un coordonnateur national en 2008, la création de l'Académie du renseignement en 2010 ont peu à peu fixé les contours de cette communauté.

La priorité stratégique et l'intérêt accordés au renseignement par les plus hautes autorités de l'État, réaffirmés sous la présidence de François Hollande – en lien notamment avec les opérations extérieures au Mali et en République centrafricaine et avec la crise en Syrie –, ont conféré au renseignement une légitimité jamais accordée précédemment.

Dans le domaine opérationnel, un processus soutenu de mutualisation des moyens techniques, notamment en matière d'équipements satellitaires et cyber, est formalisé et les coopérations entre services pour développer les synergies et éviter les redondances ou les lacunes sont systématiquement encouragées. La communauté se forge aussi autour de grands projets techniques, par exemple en matière d'interception.

Enfin, le travail en commun ainsi que les réunions régulières entre chefs de service autour du coordonnateur national du renseignement, la connaissance mutuelle et l'échange d'expériences entre eux donnent en quelques années corps à cette communauté, inédite jusque-là. Le

coordonnateur national du renseignement, le préfet Ange Mancini, déclarait devant la commission de la Défense nationale et des Forces armées le mardi 5 février 2013 que « le concept de communauté française du renseignement est nouveau […] La création de la communauté du renseignement a profondément transformé le renseignement français. Les services de renseignement, que je réunis au moins une fois par mois, ont appris à se connaître et à travailler ensemble dans la confiance ». À travers ces phrases se dévoile sans doute le chemin parcouru en seulement quelques années.

Toutefois, la création d'un ensemble cohérent n'est pas sans susciter des réactions. Ceux qui n'en font pas partie ont parfois eu l'impression d'être exclus d'un club élitiste, alors même qu'ils concourent à la mission de renseignement. C'est vrai, notamment, du SGDSN ou du Groupement interministériel de contrôle (GIC), du renseignement territorial, de la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris, de la gendarmerie, ou encore des services antiterroristes – dont l'UCLAT. De même, au ministère des Armées, les unités de renseignement des différentes armées ou du Commandement des opérations spéciales ont pu se sentir en marge du dispositif.

C'est pourquoi à la fois des mesures ont été prises pour fluidifier l'échange d'informations avec ces organismes et a été imaginée la notion de second cercle. Ce concept a été concrétisé dans un décret du 11 décembre 2015, qui autorise des services en dehors des six « services spécialisés de renseignement » à recourir à certaines techniques, pour des finalités spécialement désignées : interceptions de communications, accès administratif aux données de connexion, sonorisation de certains lieux et véhicules, ou encore captations d'images et de données informatiques.

Si l'on voit bien l'intérêt que ces techniques représentent pour toutes les structures répressives, il faut pour autant préciser qu'il n'était

pas possible de les inclure toutes dans la communauté du renseignement. Plusieurs critères avaient été étudiés, en particulier pendant les travaux préparatoires du Livre blanc de 2007, pour en dessiner les contours. Dans une approche fonctionnelle, un service spécialisé de renseignement, et donc *a priori* membre de la communauté, est un service qui met en œuvre l'ensemble du cycle du renseignement, depuis son orientation par un décideur politique à cette fin propre, jusqu'à la production de notes, en passant par la mise en œuvre de capteurs. Enfin, n'entrent dans la famille que les services qui sont reconnus comme tels par leurs pairs dans la communauté internationale : il n'y a pas d'échanges organisés entre la CIA et la gendarmerie, par exemple, simplement parce que l'agence américaine considère qu'elle n'a rien, ou si peu, à échanger avec un service de sécurité publique.

En 2017, la communauté française du renseignement comprend environ 13 000 personnes, qui exercent un nombre important de familles de métiers différentes. Elle est composée d'environ 70 % de civils (services actifs de la police nationale, douaniers, corps administratifs et techniques de l'État, contractuels) et 30 % de militaires, principalement dans les services dépendant du ministère des Armées.

Il n'y a pas, contrairement à d'autres pays, de budget consolidé de la communauté française du renseignement. Chacun de ses membres dispose de son budget, qu'il soit propre ou intégré dans celui de la structure administrative dont il dépend. Globalement, le renseignement est doté en France de 2 milliards d'euros selon un chiffre avancé par la délégation parlementaire au renseignement dans un rapport public. À titre de comparaison, les budgets des communautés britannique et allemande seraient assez proches, quoique légèrement supérieurs – respectivement 2,4 et 2,1 milliards

d’euros –, quand celui de la communauté américaine, selon des sources publiques, avoisinerait les 55 milliards d’euros.

Signe notable d’ouverture, l’Académie du renseignement a publié une plaquette d’information d’une trentaine de pages, sobrement titrée *La Communauté française du renseignement*. C’est la première fois que cette communauté est présentée dans un document public, dont la vocation est d’informer le citoyen sur les acteurs et les enjeux d’une activité par essence secrète.

Au plan international existe également une communauté du renseignement. Les services entretiennent, bien sûr, des relations bilatérales avec leurs homologues, parfois au travers de coopérations très opérationnelles, se reconnaissant ainsi mutuellement. Se développent par ce biais des standards communs, sous la pression de menaces auxquelles il faut faire face ensemble, comme pour le terrorisme. La communauté internationale du renseignement est aussi formée dans un cadre multilatéral. C’est vrai lorsque plusieurs pays décident de s’associer dans un objectif précis, par exemple dans le cadre de l’accord *Five Eyes*, ou lorsque les représentants de différents services se retrouvent pour des réunions informelles comme le club de Berne ou celui de Madrid, dont l’un des mérites est d’autoriser des échanges en marge des réunions et de permettre des rencontres *intuitu personae*. Ces personnes se connaissent et se reconnaissent comme ayant des missions et des méthodes similaires, même si la délimitation de cette communauté est nettement plus floue, fluctuant au gré des intérêts nationaux.

Olivier Brun

B.

Mallet, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

Académie du renseignement ; DGSE ; DGSI ; DNRED ; DRM ; DRSD ; Tracfin.

Compromission

La compromission est dans son acception générale le fait d'exposer quelqu'un, de s'exposer à un préjudice moral ou d'engager sa réputation dans une affaire douteuse. Cela peut être entendu également comme un arrangement conclu par lâcheté ou par intérêt.

Mais, dans le monde protégé par le secret de la défense nationale, elle revêt un sens plus technique, entendue comme la prise de connaissance, certaine ou possible, d'une information ou d'un support classifiés par une ou plusieurs personnes qui n'auraient pas dû y avoir accès, que ce soit le public dans son ensemble ou une seule personne. La sécurité des informations protégées par la loi, c'est-à-dire classifiées, constitue, en effet, une préoccupation majeure et constante de leurs détenteurs. Compte tenu de l'importance, on crée parfois même toute une chaîne de protection : c'est le cas avec la dissuasion nucléaire, en raison des enjeux. Toute personne qui, contrevenant aux dispositions applicables, compromettrait le secret s'expose à des sanctions administratives et pénales.

Plusieurs textes définissent la compromission. Le Code pénal dispose ainsi que « présentent un caractère de secret de la défense nationale […] les procédés, objets, documents, informations, réseaux informatiques ou fichiers intéressant la défense nationale qui ont fait l'objet de mesures de protection destinées à restreindre leur diffusion ou leur accès », et précise dans son article 413-11 que la compromission est constituée par le fait pour toute personne de :

« 1° s'assurer la possession, accéder à, ou prendre connaissance d'un procédé, objet, document, information, réseau informatique,

donnée informatisée ou fichier qui présente le caractère d'un secret de la défense nationale ;

« 2° détruire, soustraire ou reproduire, de quelque manière que ce soit, un tel procédé, objet, document, information, réseau informatique, donnée informatisée ou fichier ;

« 3° porter à la connaissance du public ou d'une personne non qualifiée un tel procédé, objet, document, information, réseau informatique, donnée informatisée ou fichier. »

Le niveau de classification d'un document est lui-même défini, à rebours, par le niveau de gravité d'une éventuelle compromission. Par exemple, le niveau *Très Secret Défense* est réservé aux informations ou supports qui concernent les priorités gouvernementales en matière de défense et de sécurité nationale et dont la divulgation non autorisée est de nature à nuire « très gravement » à la défense nationale.

Les principes et modalités de la compromission sont, quant à eux, détaillés dans une instruction générale interministérielle. Tout d'abord, l'évaluation des risques de compromission des informations ou supports classifiés et des vulnérabilités des personnes ou des systèmes les traitant, au regard des intérêts fondamentaux de la Nation, est essentielle afin de garantir la protection du secret. C'est pourquoi doivent être prises d'importantes mesures de sécurité, accompagnées de la sensibilisation du personnel.

Dans la pratique, la compromission délibérée est rare. Sont beaucoup plus fréquentes celles consécutives à l'ignorance, l'imprudence, l'inattention ou la négligence. Sur la base du Code pénal, la compromission est habituellement catégorisée en trois différents types d'actes : un acte positif de destruction, de soustraction ou de reproduction d'un secret que l'on détient ; une attitude passive, consistant à laisser détruire, détourner, reproduire ou divulguer un secret, soit par un autre dépositaire, soit par un tiers ; une attitude

négligente ou imprudente, aboutissant à méconnaître les instructions et consignes administratives et porter de ce fait atteinte à la protection d'une information classifiée en l'exposant au risque d'être dévoilée.

L'auteur de l'infraction peut être une personne qualifiée ou un tiers. Est définie comme qualifiée la personne qui, par son état, sa profession, sa fonction ou sa mission, est habilitée à avoir accès à une information classifiée et, cumulativement, a le besoin d'en connaître. Est considérée comme tiers toute personne à laquelle l'accès au secret est interdit. Cependant, à la différence de la personne qualifiée, le simple tiers ne peut se voir reprocher pénalement une attitude passive ou négligente.

Caractéristique importante : l'infraction de compromission est constituée même si la divulgation n'est pas réalisée, mais seulement rendue possible. La tentative de compromission est donc en toute logique sanctionnée comme le délit consommé. Plus grave encore pour l'auteur d'une compromission, il encourt de manière cumulative le retrait de son habilitation et des sanctions disciplinaires, pouvant affecter le déroulement de sa carrière.

L'IGI 1300 indique la démarche à suivre en cas de compromission avérée ou suspectée. D'une manière générale, la rapidité et la discrétion de l'intervention revêtent une importance primordiale pour limiter les conséquences de la divulgation des informations ou supports classifiés compromis. Toute absence de signalement de tels actes fait encourir des sanctions administratives et professionnelles. Parallèlement, le chef du service où a pu se produire la compromission doit prendre immédiatement et sous sa responsabilité toutes mesures pour prévenir la réitération des faits. Il doit ainsi être rendu compte dans les plus brefs délais à la hiérarchie, qui transmettra l'information à l'autorité ministérielle compétente, le haut fonctionnaire de défense

et de sécurité, avant qu'il ne soit procédé à une enquête sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

Il convient de préciser que le rôle du juge judiciaire est de sanctionner les manquements constatés à la protection du secret de la défense nationale, mais celui-ci peut se voir opposer ce secret, au cours de ses investigations, par l'autorité responsable d'un document classifié. Ni les magistrats ni les officiers de police judiciaire n'ont, en effet, qualité pour connaître les éléments que couvre ce secret.

Pour résoudre le paradoxe d'une garantie de la préservation du secret tout en favorisant l'action de la justice, plusieurs techniques sont utilisées : de la déclaration de la compromission sans en dévoiler le contenu à une procédure de déclassification des documents demandée par le juge. Si bien qu'aujourd'hui le point d'équilibre a été trouvé, et a reçu une consécration par une décision du Conseil constitutionnel du 10 novembre 2011.

Un récent rapport public du SGDSN, portant sur la protection du secret en 2015, dénombre une trentaine de compromissions par an transmises à la justice. Le délit de compromission est puni dans le Code pénal de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Le quantum de peine s'élève à sept ans de prison et 100 000 euros d'amende lorsqu'il est procédé à une compromission par une personne qui était elle-même dépositaire par état, par profession, ou encore en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire ou permanente, de ce secret de la défense nationale. La peine est réduite à trois ans si elle résulte d'une imprudence ou d'une négligence. La plupart des cas relevés concernent des négligences, en particulier des pertes de supports informatiques comme les clés USB contenant des informations classifiées.

Toutefois, la sévérité des peines prononcées en France est sans commune mesure avec d'autres grands pays démocratiques comme les

États-Unis. Plusieurs personnes ont pu y être jugées pour compromission dans des affaires d'espionnage et être condamnées lourdement. Ainsi, en Allemagne en mars 2016, Markus Reichel, un ancien membre du BND, a été condamné à huit ans de prison pour haute trahison par la Cour régionale de Munich, consécutivement à la fourniture de documents classifiés à des services étrangers de renseignement.

La compromission est aussi un moyen d'obtention de renseignements. Tout d'abord, tout membre d'un service de renseignement cherche à obtenir des informations cachées. Cela passe parfois par l'obtention de documents classifiés d'un État adverse. Dans cette hypothèse, il faut bien reconnaître que la personne qui fournit les documents commet elle-même un délit dans son pays, puisqu'elle permet l'accès à ces secrets. Mais il s'agit d'une question de point de vue, la finalité préservant la morale.

Plus largement, à reprendre l'acception générale du mot, il apparaît que celle-ci dépasse le sens technique. Exposition d'une personne dans une affaire douteuse, la compromission est aussi une arme, utilisée par tous les services de renseignement pour recueillir des informations.

Après avoir identifié une personne susceptible de fournir des informations recherchées, tout service de renseignement cherchera, en effet, à connaitre les vulnérabilités de cette cible pour les exploiter. L'officier traitant jouera alors sur tous les leviers permettant de contraindre un individu ciblé à coopérer : la compromission est entendue ici comme une forme de chantage, qui se base parfois sur des penchants inavoués ou inavouables (addiction au sexe, au jeu…), sur un passé caché (comme une peine de prison, par exemple) ou, plus généralement, tout élément de la vie personnelle susceptible d'être utilisé.

Contrairement à des motivations personnelles positives, comme l'attachement à sa patrie ou à une cause vue comme juste, la compromission comme point de départ du traitement est difficile à manier pour l'officier de renseignement. Nombreux sont même les observateurs et analystes à considérer qu'elle n'est qu'un pis-aller, car des agents recrutés sous la contrainte seraient moins fiables et moins efficaces. Ils auraient la réputation de ne pas pouvoir fournir des informations dans la durée. En tout état de cause, cette relation déséquilibrée crée un risque supplémentaire pour la sécurité de l'opération.

Enfin, même dans une démarche volontaire d'un agent, l'officier traitant prend soin d'entretenir une forme de compromission. La rémunération d'une information en est l'exemple le plus symptomatique : la remise d'un salaire, d'une gratification ou d'un cadeau conduit à un déséquilibre dans la relation, qui est une assurance pour l'officier traitant si l'agent décidait de cesser tout contact. En faisant signer un reçu contre remise d'argent, l'officier traitant détient ainsi une preuve de la compromission de sa source avec le service, qui pourra toujours utilement être rappelée par la suite.

Risque pour l'État quand il s'agit de secrets de la défense nationale, la compromission est donc aussi une arme, difficile à manier mais parfois très utile pour les membres des services de renseignement.

Olivier BRUN

B.

Instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, Paris, Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, 2011.

V.

Classification ; MICE ; Secret de la défense nationale.

Connaissance et anticipation

Le président de la République a annoncé le 17 juin 2008 que « la France doit avoir une vraie autonomie d'appréciation et de décision. C'est en connaissant, par nous-mêmes, les réalités du monde, c'est en anticipant les crises que nous garantirons notre indépendance et la sécurité des Français ».

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a, pour la première fois, mis en avant un nouveau concept stratégique : « Face aux incertitudes qui pèsent sur les quinze ans à venir, la fonction de connaissance et anticipation vient au premier plan. Le développement de la connaissance et des capacités d'anticipation est notre première ligne de défense. Il doit faire l'objet d'un effort significatif et prioritaire. »

Sont donc mis en exergue les grandes incertitudes et le haut degré d'imprévisibilité qui pèsent et qui continueront à peser sur l'évolution de l'environnement international dans les prochaines années. La « connaissance et anticipation » s'ajoute à d'autres concepts : elle est devenue la cinquième fonction stratégique, les quatre autres – la dissuasion, la prévention, l'intervention et la protection – ayant des contours plus connus.

Au sens strict, l'anticipation est un mouvement de la pensée qui imagine ou envisage par avance un événement. L'anticipation stratégique se décrit comme un objectif, voire un idéal à atteindre, par lequel l'incertitude serait réduite et les grandes évolutions de l'environnement international mesurées. Elle permet ainsi au stratège

de devancer l’adversaire par une définition de la stratégie destinée à le contrer.

Or, cette anticipation ne peut être performante que si l’on dispose des connaissances utiles avant que le besoin ne s’exprime, c’est-à-dire bien souvent avant le déclenchement d’une crise. Dans le monde actuel, la multiplication de nouvelles menaces diffuses marque la fin des conflits entre ennemis clairement identifiés. C’est pourquoi le renforcement des capacités de connaissance et d’anticipation apparaît comme une nécessité vitale afin de permettre aux décideurs politiques et aux responsables militaires de disposer, au bon moment, d’éléments pour la prévision et l’action. C’est l’une des clés de l’autonomie stratégique nationale.

Ainsi, le renseignement, composante majeure de cette nouvelle fonction, est valorisé. Il est à la fois la condition nécessaire à l’anticipation et le préalable indispensable au choix et à la mise en œuvre des autres fonctions stratégiques. Le Livre blanc de 2013 lui donne même « un rôle central », en « irriguant chacune des autres fonctions stratégiques de notre défense et de notre sécurité nationale ». Les services de renseignement doivent, pour anticiper, parvenir à prévenir les besoins du politique et même les devancer, pour être en mesure d’y répondre en temps utile. L’anticipation repose donc pour eux sur un travail d’archivage et de mémoire, ainsi que d’orientation des capteurs de manière proactive.

Quatre axes d’amélioration du renseignement ont été jugés prioritaires pour cette fonction. En matière de ressources humaines, l’effort porte sur le recrutement et le déroulement des carrières. Dans le domaine des moyens techniques – notamment du renseignement spatial image, d’écoute électromagnétique et d’alerte avancée –, il préconise une augmentation des crédits. Enfin, il propose d’améliorer l’organisation et la coordination du renseignement et que le cadre

juridique soit adapté pour définir les missions des services et les modalités principales de la protection du secret. Chacune de ces orientations a fait l'objet de mises en œuvre concrètes depuis le Livre blanc de 2008, dont les termes ont été confortés dans celui de 2013.

La délégation parlementaire au renseignement s'est félicitée à plusieurs reprises dans ses rapports publics que le nouveau Livre blanc et la loi de programmation militaire 2014-2019 aient confirmé le caractère prioritaire de cette fonction, soulignant que des mesures concrètes en matière de renforcement des effectifs et des capacités techniques des services de renseignement y étaient associées.

En outre, cette nouvelle fonction permet de mieux coordonner les différents moyens publics et privés, notamment par la mise en réseau des organismes et des connaissances. En effet, la démarche de prospective vise à être développée au sein de l'État, dans les universités, les centres de recherche et, plus largement, dans les milieux de la défense et de la sécurité. Alors que chacun s'accorde à dire que l'État s'est encore insuffisamment mobilisé pour conférer à cette fonction la place qui correspond aux enjeux en présence, ce chantier reste ouvert pour les prochaines années.

Olivier BRUN

B.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

Livre blanc – Défense et sécurité nationale, Paris, La Documentation française, 2013.

V.

Coordonnateur national du renseignement ; Délégation parlementaire au renseignement.

Conseil national du renseignement

Le « Conseil national du renseignement » désigne les réunions que convoque le président de la République pour traiter des questions *ad hoc* avec les ministres et les directeurs des services. Cette innovation a été portée par le Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale de 2008, qui fait un constat de carence et formule une proposition : « L'organisation du renseignement nécessite une meilleure coordination et la recherche de complémentarités mieux définies qu'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle une gouvernance renforcée sera mise en place, articulée autour d'un Conseil national du renseignement. » Le Livre blanc précise son rôle et sa composition : « Au niveau stratégique, un nouvel échelon de coordination entre services de renseignement sera mis en place. Il fixera les orientations, répartira les objectifs et rendra les arbitrages nécessaires. Ce nouveau dispositif sera articulé autour, d'une part, d'un Conseil national du renseignement (CNR) et, d'autre part, du coordonnateur national du renseignement, placé à la présidence de la République. […] Le Conseil national du renseignement, présidé par le Président de la République, réunira en formation plénière le Premier ministre, les ministres de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères, de l'Économie et du Budget – le cas échéant d'autres ministres, en fonction des sujets traités –, le coordonnateur national du renseignement, les directeurs des services et le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, qui assurera son secrétariat. » Ces préconisations ont été fidèlement traduites dans l'article 1 du décret du 24 décembre 2009. Le Conseil de

défense et de sécurité nationale compte ainsi deux formations spécialisées : le Conseil des armements nucléaires et le CNR. Le même Livre blanc détaille ses compétences : « [Il] définira les grandes orientations assignées aux services de renseignement (stratégies et priorités). Il adoptera une planification des objectifs et des moyens humains et techniques, donnera les impulsions et les arbitrages relatifs au cadre juridique. Il se réunira, en tant que de besoin, à la demande du Président de la République, dans un format restreint (Conseil restreint du renseignement). » Il recommande enfin que le futur coordonnateur national du renseignement prépare les décisions de cette instance et en suive l'exécution. L'ambition affichée en 2008 était très élevée, car le Livre blanc estimait qu'elle serait l'une des formations majeures du nouveau Conseil de défense et de sécurité nationale.

Connaître l'usage qui en est fait est difficile, car peu d'informations sont disponibles sur ce conseil et certaines, comme le nombre de fois où il a été réuni, sont contradictoires. En effet, il est avéré que le CNR s'est réuni le 10 juin 2013, le 9 juillet 2014 et le 13 janvier 2016 comme en attestent les communiqués de presse qui ont été diffusés à ces occasions. Or, le 27 novembre 2012, lors de son audition devant la commission de la Défense et des Forces armées de l'Assemblée nationale, le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale affirmait que le CNR s'était déjà réuni en 2008. Le conseil du 10 juin 2013 n'aurait donc pas été le premier, comme cela est régulièrement présenté. Cette contradiction tient sans doute au fait que pour certains, si le CNR s'est bien réuni en 2008, le décret prévoyant sa création date du 29 décembre 2009 et qu'en conséquence sa véritable première séance ne pouvait être que postérieure. Au cours de cette même audition, le secrétaire général du SGDSN indiquait qu'il lui semblait utile que ce conseil se réunisse de façon plus régulière « afin de fixer et

de mettre à jour les orientations stratégiques en matière de renseignement arrêtées par le Président de la République. Cela permettrait au Gouvernement et aux chefs de service de fixer, plus nettement que cela n’est fait aujourd’hui, des lignes directrices découlant de ces orientations, lesquelles pourront ensuite être déclinées dans des plans d’action ». Devant la même commission, le coordonnateur indiquait, le 27 janvier 2010, qu’il existait, au sein du SGDSN, un secrétariat du Conseil national du renseignement composé d’une demi-douzaine de personnes.

Le secret des délibérations est bien gardé. Deux sources d’information permettent de savoir un peu ce qui s’y dit. La première est constituée par les communiqués de presse, assez laconiques. Celui du 10 juin 2013 nous apprend qu’il a permis de prendre des décisions sur la base des propositions formulées dans le Livre blanc de 2013, telles que le renforcement du contrôle parlementaire des services, qui sera traduit dans la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013, la création d’une inspection des services, qui sera effective avec le décret du 24 juillet 2014, ou encore la publication d’une stratégie nationale du renseignement. Un communiqué du 14 janvier 2014 indique que « le pilotage opérationnel quotidien de la stratégie de lutte contre le terrorisme visant le territoire national est placé sous l’autorité directe du ministre de l’Intérieur, avec le concours de l’ensemble de la communauté française du renseignement ». Celui du 13 janvier 2016 a consisté à confier au ministre de l’Intérieur le pilotage de la lutte antiterroriste.

La deuxième source, tout aussi pauvre, est issue des comptes rendus publics des auditions faites par les commissions du Parlement. Ainsi, le 9 octobre 2013, le coordonnateur, s’exprimant devant la commission des Lois de l’Assemblée nationale, a révélé que lors du CNR du 10 juin 2013, la question s’est posée de transférer les activités

de renseignement de la Direction du renseignement de la préfecture de police à la DCRI, mais que « le président de la République n'a pas procédé à un tel élargissement ».

La création du Conseil national du renseignement fut une décision importante et utile. Se forger une opinion sur son rôle exact et sur la pertinence des décisions qui y sont prises est difficile, faute d'informations substantielles disponibles en source ouverte. Il appartient au chef de l'État d'en faire l'usage qu'il juge utile.

Jérôme POIROT

B.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

Coordonnateur national du renseignement ; Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale.

Contre-espionnage

« Le contre-espionnage, énonce l'ancien directeur de la CIA Allen Dulles, est par essence une opération de protection et de défense. Son objectif principal consiste à contrecarrer l'espionnage, mais il peut aussi être extrêmement utile en démasquant les infiltrations hostiles et les complots subversifs contre d'autres pays. » Le terme désigne aussi, bien souvent, le service de contre-espionnage lui-même.

Comme en matière d'espionnage, on peut distinguer entre un contre-espionnage intérieur et un contre-espionnage extérieur, qui se définirait comme l'action de détecter et d'entraver l'espionnage « à la source », c'est-à-dire hors du territoire national. La définition de Dulles fait aussi apparaître une distinction – qui recouvre en grande partie la précédente – entre un contre-espionnage défensif, qui vise à prémunir le pays des opérations des services de renseignement étrangers sur son sol, et un contre-espionnage offensif, qui consiste à pénétrer les services de renseignement adverses ou à contrecarrer leurs activités (par des manœuvres d'intoxication ou le recrutement d'agents doubles, par exemple). On est alors assez près de l'espionnage…

Du reste, l'espionnage et le contre-espionnage ont toujours eu partie liée et sont historiquement la forme première du renseignement : le premier engendre naturellement le second – à moins que ce ne soit l'inverse. L'Empire byzantin, maître de l'espionnage et des opérations de manipulation, s'était aussi organisé pour se protéger de l'espionnage adverse, et Richelieu, comme le rappelle Françoise Hildesheimer, pratiquait dans un même mouvement l'espionnage et le contre-espionnage : « Il faut en outre compter avec le

risque d'interception des dépêches, ce qui induit le cryptage et l'emploi du chiffre ; à l'inverse, il s'agit d'intercepter pour son propre compte celles de l'ennemi, de manière à être informé avant lui. » C'est ainsi que, en décembre 1627, la police secrète du cardinal prit en filature lord Walter Montagu avant de l'arrêter alors qu'il arrivait en Lorraine, porteur de documents compromettants : il était l'envoyé des Anglais qui voulaient pousser la Lorraine à l'offensive contre la France, au moment du siège de La Rochelle.

Pendant la Terreur, l'hystérie obsidionale des révolutionnaires conduisit la lutte contre l'espionnage dans une voie radicalement répressive : face à la menace étrangère et contre-révolutionnaire, la Convention adopta des dispositions énergiques. En particulier, une loi du 16 juin 1793 punit de mort, après jugement par une simple commission militaire, les « Français ou étrangers convaincus d'espionnage dans les places de guerre ou dans les armées ». L'historien Hugues Marquis relate cette période fiévreuse : « L'opinion publique paraissait alors frappée d'un phénomène courant à toute époque révolutionnaire et à toute période de guerre : l'"espionnite", ou la psychose de l'espionnage. […] "Le bruit court qu'il y a dans Paris quantité d'agents de Pitt, chargés d'espionner tout ce qui se passe dans la République : ils logent dans de grands hôtels qu'ils louent dans le faubourg Saint-Germain, ou dans des maisons de campagne des environs de Paris, afin d'être moins découverts", rapportait le bureau de surveillance et de la police le 10 mars 1793. […] Partout, dans la capitale, on dénonçait les agents suspectés d'espionnage ou d'être simplement en relation avec leur pays d'origine […]. On arrêtait des centaines de personnes soupçonnées d'être des espions à la solde de Pitt, exécutées sans procès véritable. » Un décret du 14 septembre ordonna même l'arrestation de tous les Anglais de France.

Pourtant, cette politique aussi brutale que sommaire, étroitement liée à un contexte de guerre, ne faisait pas une politique de contre-espionnage : il n'existait toujours aucun service spécialisé. Au XIX[e] siècle, les régimes successifs s'appuyèrent donc sur la police : d'abord, la préfecture de police, qui assurait à Paris la surveillance des ambassades et des étrangers, mais aussi les « commissaires spéciaux » : aux termes du décret du 25 mars 1811 contenant règlement sur l'organisation de la police de l'Empire, ceux-ci devaient surveiller en particulier l'« esprit public des habitants », le « mouvement des ports », la « ligne des côtes et des frontières » et les « communications avec l'étranger ». Il faut y ajouter, à partir du Second Empire, la police des chemins de fer. L'État s'appuya aussi sur la gendarmerie nationale, seul service présent sur toute l'étendue du territoire et qui était tenue, aux termes d'une ordonnance du 29 octobre 1820, de signaler à l'autorité administrative les arrestations d'« espions employés à lever le plan des places et du territoire, ou à se procurer des renseignements sur la force et les mouvements des troupes » ainsi que de la « saisie de leur correspondance et de toutes pièces pouvant donner des indices ou fournir des preuves de crimes et de complots attentatoires à la sûreté intérieure ou extérieure du royaume ».

C'est finalement la défaite de 1870 qui, en matière de contre-espionnage comme en matière de renseignement extérieur, déclencha le sursaut : la France avait pâti d'un énorme retard sur la Prusse et il fallait s'employer à le combler. Auteur d'une *Tactique des renseignements* publiée en 1881 (et éphémère ministre de la Guerre en 1885), le général Jules Lewal y expose une théorie complète de l'espionnage et déplore le peu d'intérêt rencontré en France par cette discipline jugée peu compatible avec notre esprit « chevaleresque ». On n'y trouve pas encore de théorie du contre-espionnage, mais l'exemple des Allemands, qu'il recommande d'imiter, donne la mesure des

enjeux : « Dans les années qui ont précédé 1870, […] ils ont inondé d'officiers notre région de l'Est. […] Ces officiers voyageaient en bourgeois et en touristes. On en a surpris plusieurs qui, sous prétexte de pêcher à la ligne, sondaient la Marne en divers points ; d'autres faisaient presque ostensiblement des croquis pittoresques autour de Belfort et de Langres […]. » En 1914 encore, les Allemands envoyèrent en France et en Russie leurs *Spannungsreisende*, des volontaires issus de différents milieux dont la mission consistait, sous couvert de tourisme ou de voyage de commerce, à observer d'éventuels préparatifs militaires.

Sans employer le terme de « contre-espionnage », qui ne semble être entré dans notre langue que dans la décennie suivante, Lewal aborde la lutte contre l'espionnage, présentée avec justesse comme la « contrepartie de l'espionnage » : « Employer des espions n'est pas facile ; se garantir de ceux de l'adversaire, les découvrir, les dépister ou les arrêter est encore plus malaisé. » Ainsi nous est fournie la définition du contre-espionnage, ainsi nous sont résumées ses difficultés. Cet espion dont il faut se garantir cherche à approcher ou pénétrer l'armée. Lewal en énonce les caractéristiques : il manifeste, entre autres, une « grande politesse », une « manière de regarder ou d'écouter sans en avoir l'air », une « apparence bête ou indifférente quand il questionne », la « libéralité envers les soldats ». Contre sa tendance à la « nonchalance » en la matière, la France doit apprendre à « pourchasser les espions adverses » : « Dès qu'un homme est remarqué sous un rapport quelconque, il doit être surveillé, filé et arrêté, quitte à le relâcher si l'on s'est trompé. » « Contrepartie de l'espionnage », le contre-espionnage doit en somme recevoir les mêmes soins que lui, dans un pays qui a beaucoup de retard à combler : « S'il est utile de connaître les desseins de l'adversaire, il est encore bien plus important de l'empêcher de savoir les nôtres. » Espionnage et contre-espionnage sont

d'abord conçus, de concert, comme des outils indispensables à la préparation et à la conduite de la guerre.

Il n'est donc pas surprenant que le contre-espionnage – en même temps que le renseignement extérieur – ait été confié, au lendemain de la guerre de 1870, au 2e bureau de l'état-major général, au ministère de la Guerre. Une instruction ministérielle du 1er janvier 1887 assignait au service de renseignement du ministère de la Guerre (le « SR ») « la surveillance des étrangers et agents de l'ennemi, la surveillance des voies ferrées, lignes télégraphiques et établissements d'intérêt militaire ». De cette époque, le vocabulaire conserve le souvenir : aujourd'hui encore, les services de contre-espionnage s'intéressent à l'« ordre de bataille » d'un service de renseignement étranger.

Pourtant, les deux missions tendaient à se distinguer. Au sein des armées apparut, selon Sébastien Laurent, « une hiérarchisation interne entre le renseignement et le contre-espionnage » : « L'activité de renseignement […] était considérée comme un métier noble alors que le contre-espionnage, utilisant la manipulation d'agents, le retournement d'individus et reposant sur des manœuvres d'intoxication et parfois des exécutions, était assimilé à des pratiques policières, ce qui entraînait un certain discrédit dans la société militaire. » De fait, les spécialistes du contre-espionnage entretenaient depuis l'origine une coopération avec la police et faisaient parfois appel à la gendarmerie. C'est d'ailleurs cette dernière qui fut chargée dans toute la France, à partir de 1886, de tenir le « carnet B », fichier recensant les Français et les étrangers suspects d'espionnage.

En 1899, à la suite de l'affaire Dreyfus et du discrédit jeté sur l'armée, on sépara le contre-espionnage du renseignement extérieur : le premier fut explicitement confié à la Sûreté générale, c'est-à-dire au ministre de l'Intérieur. Toutefois, à part les services chargés de la surveillance des frontières, notamment dans l'Est, la police n'était

encore dotée d'aucun service spécialisé ; et ce sont les fameuses « brigades du Tigre », c'est-à-dire les services de police judiciaire créés par Clemenceau en 1907, qui eurent à connaître de la « répression de l'espionnage » – rien de comparable, donc, avec l'action à la fois préventive et répressive, et en tout cas spécialisée, qui serait menée plus tard par la DST. En outre, les armées continuaient de revendiquer le « contre-espionnage extérieur » et l'obtinrent en 1913, la police ne conservant que la surveillance du territoire. Enfin, la Première Guerre mondiale permit au ministère de la Guerre d'obtenir la direction de l'ensemble des activités de contre-espionnage. À se concentrer sur les questions militaires, le contre-espionnage français risquait de négliger des formes nouvelles d'ingérance : c'est justement dans les années 1930 que l'espionnage soviétique, notamment, prit son essor.

Alors que la menace allemande ne cessait de croître, on institua en 1934 un Contrôle général de la surveillance du territoire (la « ST »), d'abord rattaché à la police judiciaire puis autonome ; un semblable « contrôle général » avait déjà été créé en 1899, mais supprimé dès 1907. Parallèlement furent renforcés les moyens du contre-espionnage, tant au ministère de l'Intérieur qu'à celui de la Guerre. Celui-ci parvint à mettre en œuvre, à l'encontre de l'Allemagne, une politique active de contre-espionnage offensif par le recrutement d'agents doubles ; c'est l'époque où la France bénéficia des informations capitales livrées par Hans-Thilo Schmidt, employé du chiffre militaire allemand, sur la machine à crypter Enigma.

Enfin, un décret du 10 février 1939 consacra la dualité du contre-espionnage français – civil et militaire –, mais aussi l'étroite complémentarité de ses deux branches. En temps de paix, la « police de contre-espionnage sur le territoire national » incombait au ministre de l'Intérieur, le « contre-espionnage en dehors des frontières » au

ministre de la Guerre. En temps de guerre, l'ensemble du contre-espionnage incombait à l'autorité militaire.

Sous l'occupation allemande, le SR (dirigé par le colonel Rivet) donna naissance aux bureaux des menées antinationales (BMA), services de contre-espionnage de l'État français. Avec le concours de la ST, ces services continuèrent d'arrêter et de traduire devant la justice militaire des agents de l'Axe tout en assurant pour le compte de Vichy une mission d'espionnage intérieur, c'est-à-dire de police politique. En 1941, l'État français confia à la ST une compétence exclusive en matière de contre-espionnage, mettant fin du même coup à la primauté des services de renseignement militaires, au détriment des BMA.

En même temps qu'aux BMA, mais à l'insu de l'occupant, le SR avait donné naissance à un élément clandestin, camouflé sous l'appellation pittoresque d'« Entreprise des travaux ruraux » (les « TR »). Dirigés par le commandant Paillole jusqu'en 1942, les TR assurèrent une mission de contre-espionnage offensif contre les services de l'Axe.

L'ensemble formé par les BMA et les TR peut se prévaloir d'une réelle action de lutte contre l'espionnage allemand et italien, d'autant plus remarquable que le pays était sous occupation ; de nombreuses condamnations, y compris à la peine de mort, ont été prononcées à l'encontre d'agents de l'Abwehr. Le général de Gaulle y fait d'ailleurs référence dans ses *Mémoires de guerre* : « Les premiers actes de résistance étaient venus des militaires. […] Le service de renseignements continuait d'appliquer dans l'ombre des mesures de contre-espionnage et, par intervalles, transmettait aux Anglais des informations. » Au total, selon l'historien britannique Simon Kitson, environ 2 000 personnes auraient été arrêtées pour espionnage au profit de l'Allemagne. Mais cette action de contre-espionnage s'inscrivait pour l'essentiel dans la politique du gouvernement de

Vichy ; et c'est dans le cadre de cette même politique que les services de renseignement, tout en coopérant avec les Alliés (mais cette fois en dehors des consignes de Vichy), furent engagés dans la lutte contre l'espionnage britannique et la Résistance.

Après l'invasion de la zone dite libre, en novembre 1942, Rivet puis Paillole rejoignirent le général Giraud à Alger, où ils reconstituèrent des services de renseignement. De son côté, dès juillet 1940 à Londres, de Gaulle avait créé son « 2e bureau », devenu le fameux BCRA en 1942. Dirigé par André Dewavrin dit « Colonel Passy », il comportait une section de contre-espionnage, confiée à l'origine à Roger Warin dit « Wybot ». Parallèlement, certaines organisations de résistance déployèrent une activité de contre-espionnage sur le territoire national : le réseau Éleuthère, par exemple, fut créé en 1943 pour renseigner les Alliés sur les capacités militaires allemandes, mais aussi pour contrecarrer l'action des services de renseignement du Reich et de Vichy.

De Gaulle ayant triomphé de Giraud, leurs services de renseignement purent être réunis, en novembre 1943, sous l'autorité du premier. Dirigée par Jacques Soustelle, la nouvelle Direction générale des services spéciaux (DGSS) comprenait une Direction de la sécurité militaire (DSM) chargée du contre-espionnage et confiée à Paillole. La DSM disposait en France occupée de réseaux issus notamment des TR et de la ST ; de Gaulle obtint des Alliés qu'elle assurât seule les missions de contre-espionnage dans les zones libérées.

Le gouvernement provisoire, à la Libération, allait jeter les bases de l'organisation actuelle du renseignement : à la DGSS succédèrent une Direction générale des études et de la recherche (la DGER, qui donnerait elle-même naissance au SDECE puis à la DGSE) et une Direction de la surveillance du territoire (DST), confiée à Wybot. De ce fait, et contre les préconisations de Paillole qui souhaitait en préserver

l'unité, le contre-espionnage fut à nouveau dédoublé : à la DGER revenait le contre-espionnage extérieur, à la DST le contre-espionnage intérieur.

Cette organisation, toutefois, n'était plus exactement celle d'avant-guerre : contrairement à l'ancienne ST, la DST devenait un véritable service de renseignement et n'était plus cantonnée à sa mission de police judiciaire. C'était prendre acte de deux réalités : d'une part, les activités d'espionnage n'étaient plus dirigées contre les seuls intérêts militaires – on n'était plus à l'époque du 2e bureau – et la prééminence des militaires n'avait donc plus de sens ; d'autre part, un contre-espionnage efficace ne pouvait se réduire aux missions de police judiciaire et supposait de pouvoir faire appel à d'autres techniques. Parmi celles-ci, Wybot évoque la « création d'un service central de manipulation, branche du renseignement que les militaires tenaient jusqu'alors pour leur chasse gardée », et confie à Philippe Bernert : « Pendant la guerre, le commandant Paillole, ce maître de la manipulation, m'avait fait prendre conscience de l'importance d'un tel service. On ne peut faire du contre-espionnage efficace sans agents doubles, indicateurs et correspondants soigneusement tenus en main. »

L'organisation actuelle est donc directement issue de celle mise en place en 1944 : le contre-espionnage relève à titre principal du ministre de l'Intérieur, qui dispose à cet effet d'un service de police à compétence mixte – aux méthodes de la police judiciaire s'ajoutent celles, y compris clandestines, d'un service de renseignement – tandis que le contre-espionnage extérieur incombe au ministre de la Défense.

C'est aujourd'hui la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) qui assure la mission de contre-espionnage intérieur. Cette mission, au Royaume-Uni, est assurée par le *Security Service*, ou MI 5, où l'on retrouve une filiation militaire. Aux États-Unis, elle incombe principalement au FBI, dont les origines sont totalement différentes :

créé en 1908, ce service a pour vocation de poursuivre les crimes et délits fédéraux. Elle incombe également à la CIA où, de 1954 à 1975, le contre-espionnage fut dirigé par le célèbre James Angleton.

Le contre-espionnage emploie toutes les méthodes, les plus traditionnelles comme les plus modernes, qui sont propres au renseignement. La surveillance physique en fait partie, complétée de divers dispositifs techniques comme les balises de géolocalisation ou, tout simplement, la photographie. La surveillance des émissions radioélectriques est un autre instrument, tout aussi traditionnel, des services de contre-espionnage : aujourd'hui encore, les agents de renseignement implantés dans un pays peuvent communiquer avec leur service ou leur officier traitant par radio. L'exploitation des données de connexion, les investigations informatiques ou les « sonorisations » figurent aussi parmi les outils d'un service de contre-espionnage. Plus que dans d'autres domaines, il faut signaler aussi le caractère crucial des fichiers : c'est souvent le rapprochement entre des informations patiemment accumulées au cours des années – voire des décennies – qui permet de faire apparaître des activités d'espionnage ou d'identifier leur auteur. Le contre-espionnage préventif implique également une action soutenue d'information auprès des cibles potentielles des services étrangers, par exemple les hauts fonctionnaires et les personnalités politiques : il s'agit de leur faire prendre conscience des manœuvres d'approche dont ils pourraient faire l'objet et de leur indiquer les techniques utilisées à cet effet par les services. En tout état de cause, le contre-espionnage est devenu une discipline très spécialisée, qui fait appel à des compétences élevées en matière de renseignement humain et technique : on n'en est plus à l'époque des « commissaires spéciaux » ou du « carnet B », celle où le contre-espionnage préventif se réduisait pour l'essentiel à la surveillance des étrangers et des frontières.

Comme le contre-terrorisme, le contre-espionnage impose une étroite coopération entre services, d'autant plus que la frontière entre le contre-espionnage intérieur et le contre-espionnage extérieur est peu étanche. Cette coopération se traduit non seulement par des échanges d'informations et d'objectifs mais par des opérations communes. En France, elle implique principalement la DGSI et la DGSE mais aussi, dans les armées et l'industrie de défense, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

La coopération avec des services de renseignement étrangers est tout aussi cruciale : les connaissances fragmentaires accumulées sur les méthodes utilisées par les services adverses – par exemple, pour approcher (ou « tamponner », dans le jargon policier) les hauts fonctionnaires, les acteurs économiques ou les personnalités dont ils espèrent s'attacher les services – peuvent s'échanger entre services de contre-espionnage alliés, qui acquièrent ainsi des connaissances plus complètes et plus fiables. Dans cette coopération réside l'une des subtilités du contre-espionnage : on y est amené à collaborer avec des services qui peuvent aussi – et parfois en même temps – constituer des adversaires. C'est bien des services étrangers, en effet, que provient la principale menace d'espionnage ; et ces mêmes services peuvent aussi mener des activités d'ingérence, notamment lorsqu'ils s'emploient à surveiller leurs ressortissants établis en France, voire à entreprendre des actions de déstabilisation – qui peuvent aller jusqu'à l'homicide – contre des représentants de l'opposition en exil. Une telle menace, qui peut être lourde de conséquences pour les intérêts diplomatiques du pays, entre pleinement dans les missions des services de contre-espionnage – même si elle relève sans doute davantage de la notion de contre-ingérence.

Lorsqu'on n'a pu prévenir des activités d'espionnage, il faut pouvoir y mettre fin. Sans même évoquer les exécutions sommaires de la

période révolutionnaire, la lutte contre l'espionnage a fait apparaître dès le xixe siècle la nécessité d'une répression efficace. Le Code pénal de 1810 sanctionnait sévèrement les « crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État ». Ainsi, l'article 76 punissait de mort et de confiscation de ses biens celui qui avait « pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec les puissances étrangères ou leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités ou entreprendre la guerre contre la France, ou pour leur en procurer les moyens » – cet article servirait plus tard à condamner le capitaine Dreyfus –, tandis que l'article 81 appliquait les mêmes peines à tout agent public ayant livré des renseignements militaires à l'ennemi. Pourtant, ces dispositions étaient moins destinées à l'espionnage (acte commis par un étranger sur le territoire national) qu'à la trahison (acte commis par un national) ; elles étaient, de surcroît, conçues dans la perspective d'un conflit armé. Par ailleurs, les peines instituées en 1810 furent réduites au cours du xixe siècle.

Après la guerre de 1870, le développement des activités d'espionnage entre la France et l'Allemagne appela une nouvelle étape : la loi du 18 avril 1886, adoptée dans un contexte de nationalisme fébrile, institua explicitement le délit d'espionnage, en temps de paix comme en temps de guerre. Les années 1880 et 1890 furent d'ailleurs marquées par de nombreuses affaires de livraison de secrets militaires à l'Allemagne ou à l'Italie. Selon le chercheur Gérald Arboit, 49 poursuites eurent lieu de 1886 à 1894, mais avec une efficacité relative puisque le taux de condamnation n'était que de 29 %. Le dispositif pénal fut encore renforcé par la suite, notamment par une loi du 26 janvier 1934 qui étendit la notion d'espionnage au champ économique et industriel. En outre, un décret-loi du 29 juillet 1939 punit de mort l'espionnage comme la trahison et créa la notion de secret de la défense nationale. C'était là une étape décisive car, en

faisant désormais reposer la trahison et l'espionnage sur un critère objectif et incontestable (la classification du document), le texte facilitait grandement l'administration de la preuve. À la même époque, et surtout à partir de 1937, les arrestations pour espionnage connurent une augmentation spectaculaire.

Aujourd'hui, dans la loi française, la notion d'espionnage recouvre un ensemble d'infractions dont certaines correspondent à l'espionnage au sens courant du terme (notamment les « intelligences avec une puissance étrangère » et la « livraison d'informations à une puissance étrangère ») et d'autres en sont plus éloignées (par exemple, le sabotage). L'article 411-1 du Code pénal précise que ces faits « constituent la trahison lorsqu'ils sont commis par un Français ou un militaire au service de la France et l'espionnage lorsqu'ils sont commis par toute autre personne ».

Pourtant, alors que le contre-terrorisme s'appuie très largement sur l'action judiciaire pour neutraliser l'adversaire, la plupart des affaires d'espionnage (davantage que celles de trahison) se règlent en dehors des tribunaux. Une enquête de contre-espionnage réussie se solde bien souvent par l'expulsion de diplomates étrangers, cette noble profession dissimulant parfois des activités moins avouables. En février 1995, cinq diplomates américains, dont le chef de poste de la CIA, furent ainsi expulsés par la France après les investigations de la DST. Comme le remarque Roger Wybot, le contre-espionnage a de toute façon ses limites : « À l'inverse de la police judiciaire qui, par un coup de filet magistral, peut espérer capturer tous les auteurs d'un délit ou d'un crime, faire table nette, jamais le contre-espionnage ne mettra la main sur le vrai coupable, c'est-à-dire le service secret étranger qui, lui, restera toujours hors d'atteinte. – Tout ce que nous pouvons essayer de faire, c'est de neutraliser de temps en temps des complices trop

dangereux de l'adversaire en nous efforçant de ne pas couper le fil ténu qui nous permettra de remonter à l'organisation ennemie […]. »

À l'heure où certains services de renseignement étrangers s'emploient à s'approprier en grande quantité du renseignement économique ou technologique, à l'heure où ces activités sont facilitées par les techniques d'intrusion informatique, on ne peut évidemment concevoir le contre-espionnage dans les mêmes termes qu'à l'époque de Lewal ou même de Wybot. Loin de se réduire à la figure de l'espion, l'adversaire – dont on ne sait plus toujours s'il s'agit d'un acteur étatique, d'une entreprise, d'une officine de renseignement privée ou d'une organisation criminelle – prend des formes multiples et changeantes, qui empruntent souvent les canaux des télécommunications électroniques. Ses motivations peuvent être très diverses, qu'il s'agisse, par exemple, de l'appropriation de secrets industriels ou de la préparation d'une future cyberattaque.

Le Livre blanc de 2013 sur la défense et la sécurité nationale constate ainsi : « En effet, les intrusions visant l'État, les opérateurs d'importance vitale ainsi que les grandes entreprises nationales ou stratégiques du pays sont aujourd'hui quotidiennes, sans que l'on puisse toujours distinguer avec certitude celles qui sont conduites par des acteurs non étatiques de celles qui relèvent d'acteurs étatiques. Des quantités importantes d'informations de grande valeur stratégique, industrielle, économique ou financière sont dérobées, souvent à l'insu des victimes. La récurrence actuelle de ces intrusions, notamment par des États, donne à penser que des informations sont méthodiquement collectées pour rendre possible, dans une situation de conflit, une attaque de grande envergure. »

C'est pourquoi il est peut-être préférable de considérer aujourd'hui le contre-espionnage (au moins défensif) comme une branche d'une action plus large, qui consiste à garantir le pays de toute atteinte aux

intérêts fondamentaux de la Nation au profit d'intérêts étrangers – qu'il s'agisse d'États ou de tout autre acteur. Dans cette perspective, les services de renseignement jouent désormais une partie qui les associe à de nombreux partenaires, qu'il s'agisse de leurs homologues étrangers, des services chargés de prévenir les intrusions informatiques (l'ANSSI en France) ou encore des « cibles » elles-mêmes, appelées à se protéger chaque jour davantage d'une menace croissante.

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France,* Paris, Éditions du CNRS, 2014.

BERNERT, Philippe, *Roger Wybot et la bataille pour la DST,* Paris, Presses de la Cité, 1975.

Collectif, *Livre blanc – Défense et sécurité nationale,* Paris, La Documentation française, 2013.

DULLES, Allen, *La Technique du renseignement*, Paris, Robert Laffont, 1964.

FORCADE, Olivier, « Considération sur le renseignement, la défense nationale et l'État secret en France aux XIXe et XXe siècles », *Revue historique des armées*, no 7, 2007.

HILDESHEIMER, Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.

KITSON, Simon, *Vichy et la chasse aux espions nazis*, Paris, Autrement, 2005.

LAURENT, Sébastien, « Le service secret de l'État », *in* BARUCH, Marc-Olivier, DUCLERT, Vincent, (dir.), *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000.

MARQUIS, Hugues, « L'espionnage britannique et la fin de l'Ancien Régime », *Histoire, économie, société*, no 2, 1998.

WARUSFEL, Bertrand, « Histoire de l'organisation du contre-espionnage français entre 1871 et *1945 », in* VAÏSSE, Maurice (dir.), *Il n'est point de secrets que le temps ne révèle. Études sur l'histoire du renseignement,* Paris, Centre d'études d'histoire de la défense, Lavauzelle, 1998.

V.
Carnet B ; Contre-ingérence ; Deuxième bureau ; DGSE ; DGSI ; DST ; Espionnage ; Ingérence.

Contre-ingérence

La contre-ingérence consiste à empêcher des actions qui représentent une menace. Les agissements en cause peuvent être délibérément ou non dirigés contre les intérêts d'un État et émaner de toutes sortes d'acteurs : un autre État, une entreprise, une organisation non gouvernementale, un groupe criminel ou terroriste, des individus isolés. La menace est vaste, protéiforme. Le ministère de la Défense du Canada en donne la définition suivante : « La contre-ingérence (*counter-intelligence*) désigne l'opération visant à déceler et à neutraliser toute menace contre la sécurité des employés du ministère de la Défense nationale, des militaires, des biens et de l'information du ministère de la Défense nationale et des forces canadiennes, résultant des activités de services de renseignement de pays adverses, d'organisations ou d'agents se livrant, ou susceptibles de se livrer, à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou à des activités en rapport avec le crime organisé ou autres activités criminelles. » La contre-ingérence couvre donc un spectre beaucoup plus large que le contre-espionnage, qui ne vise qu'à s'opposer à l'activité des services de renseignement étrangers. La contre-ingérence englobe le contre-espionnage. Il convient de souligner qu'en anglais le vocable *counter-intelligence* désigne les deux activités.

Trois des services de renseignement français ont pour mission de lutter contre les ingérences. L'article 2 du décret du 30 avril 2014 créant la DGSI dispose qu'elle « assure la prévention et concourt à la répression de toute forme d'ingérence étrangère ». La DGSI a une compétence générale en matière de contre-ingérence. La DRSD est un

service de contre-ingérence spécialisé, puisque son périmètre est limité au ministère des Armées, aux forces et à l'industrie de défense. L'article D3126-5 du Code de la défense précise que « la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense est le service de renseignement dont dispose le ministre de la Défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ». Et l'article D3126-6 précise qu'« elle est chargée […] de prévenir et rechercher les atteintes à la défense nationale telles qu'elles sont définies par le code pénal et le code de justice militaire, notamment en mettant en œuvre des mesures de contre-ingérence pour s'opposer à toute menace pouvant prendre la forme d'activités de terrorisme, d'espionnage, de subversion, de sabotage ou de crime organisé ». Les missions de la DGSE sont larges, mais définies succinctement à l'article D3126-2 du Code de la défense. La contre-ingérence est l'une d'entre elles : « La Direction générale de la sécurité extérieure a pour mission […] de rechercher et d'exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que de détecter et d'entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences. »

Les principales ingérences auxquelles les services français doivent faire face, outre l'espionnage, sont les atteintes au potentiel économique scientifique et technique, les attaques informatiques, les menées subversives. La Défense nationale a dû s'adapter pour prendre en compte des risques nouveaux ces dernières années. Ainsi, en Afghanistan, les armées de tous les pays occidentaux ont été confrontées aux tirs « *green on blue* », c'est-à-dire à des tirs de soldats afghans devenus terroristes, ou de terroristes ayant réussi à intégrer l'armée afghane, contre des soldats de la coalition. Plusieurs installations liées à la dissuasion sont la cible d'actes d'ingérence

marquants depuis plusieurs années, comme l'ont montré une intrusion à l'île Longue en 2013 ou des survols de sites par des minidrones depuis 2014. En outre, toutes les armées occidentales sont confrontées au risque d'infiltration de jihadistes dans leurs rangs. Un psychiatre militaire américain, semble-t-il endoctriné par Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA), a ainsi tué treize personnes et en a blessé trente autres le 5 novembre 2009 sur la base de Fort Hood au Texas.

Jérôme POIROT

B.

CHARPIER, Dominique, *La CIA en France*. *Soixante ans d'ingérence dans les affaires françaises*, Paris, Seuil, 2008.

V.

Contre-espionnage ; Contre-terrorisme ; DGSE ; DGSI ; DRSD ; Ingérence ; Lutte informatique ; Menace.

Contre-prolifération

La plupart des grands pays de la planète considèrent la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs comme une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Sont ainsi visées dans cette catégorie les armes nucléaires, balistiques, chimiques et biologiques. Sans surprise, c'est avec la prise de conscience du risque que représentait pour l'humanité la diffusion de l'armement nucléaire dans le monde que les Nations unies se sont engagées, dès le début des années soixante, dans une politique de maîtrise et de limitation tous azimuts. Divers instruments internationaux ont ainsi vu le jour au fil du temps, dont les plus connus sont : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968, qui a donné naissance à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AEIA), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) de 1993.

Cette politique de contrôle a cependant fait l'objet de contestations, dans la mesure où elle tendait à cristalliser un déséquilibre stratégique entre les nations. Son efficacité demeure donc largement conditionnée aux moyens déployés par les principales puissances mondiales pour s'assurer de son succès.

Parce que la France est consciente des menaces particulières que la propagation des armes de destruction massive fait peser sur sa sécurité nationale, comme à la sécurité internationale, elle a fait de la politique de non-prolifération un enjeu stratégique majeur. Au risque d'un emploi d'engins nucléaires, biologiques ou chimiques à des fins terroristes, comme à l'accroissement de la portée des missiles

balistiques déployés par certains pays hostiles, sont, en effet, exposées directement la France et l'Europe. Pour cela, les autorités ont mis en place une politique de contre-prolifération reposant sur l'action multilatérale, mais aussi sur l'action unilatérale. C'est en coopérant avec ses partenaires que la France parviendra à mener des actions décisives en faveur de la sécurité collective, y compris par le biais d'initiatives *ad hoc* comme l'initiative de sécurité contre la prolifération (*Proliferation Security Initiative*) visant à intercepter les cargaisons de transports illicites d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes. Mais ces réalisations basées sur la coopération et la bonne volonté internationale ne sauraient suffire. Devant l'ampleur du danger, les gouvernements ont également le devoir d'agir seuls, de manière à assurer la sécurité immédiate de leur pays et de leurs ressortissants. À côté des actions de coordination interministérielle mis en place, en France, sous l'égide du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), qui permettent de mieux évaluer la menace, la Direction générale des services extérieurs (DGSE) est chargée de mener des actions particulières à l'encontre des groupes et États qui développent illégalement des programmes d'armes de destruction massive, ainsi que des réseaux qui participent à la dissémination de ces technologies et savoir-faire.

Le rôle des services est déterminant pour anticiper la crise, au moyen du recueil de renseignements sur le terrain, mais aussi pour empêcher sa survenance, *via* l'action clandestine d'entrave. Le journal *Le Monde* a dévoilé, il y a peu, une opération hautement confidentielle, dénommée « Ratafia », organisée par les services français en étroite collaboration avec le Mossad, en vue de contrer le programme secret de développement d'armes chimiques du régime syrien, notamment de missiles vecteurs de VX, un gaz particulièrement toxique. Grâce au

retournement d'une source occupant une position stratégique, le Centre syrien d'étude et de recherche scientifique, pilier du programme chimique, a fait l'objet de mesures de sanction de la part de l'Union européenne, et la France a été en mesure de rendre public, en 2013, le recours aux armes chimiques par Bachar Al-Assad.

Mais les actions clandestines les plus connues en matière de contre-prolifération sont celles engagées par les services de renseignement israéliens et américains pour retarder le programme nucléaire iranien. Le Mossad et la CIA ont, en effet, multiplié pendant des années les actions de sabotage, recourant aussi bien à des éliminations physiques de scientifiques qu'à des installations de pièces défectueuses dans les équipements nucléaires iraniens. C'est d'ailleurs à cette occasion que *Stuxnet*, l'une des premières cyberarmes, a fait son apparition sur la scène mondiale, paralysant les centrifugeuses de la centrale de Natanz.

Hugues MOUTOUH

B.

FOLLOROU, Jacques, « Armes chimiques : comment les espions français et israéliens ont manipulé un ingénieur syrien », *Le Monde*, 25 mars 2017.

NEXON, Élisandre, « Désarmement et non-prolifération chimiques et biologiques : quels enjeux ? », *Sécurité globale*, nº 11, 2011, p. 150.

SOUTOU, Georges-Henri, « La France et la non-prolifération nucléaire », *Revue historique des armées*, nº 262, 2011, p. 35.

« Lutte contre la prolifération », site de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

V.

Entrave ; DGSE ; Logiciel malveillant ; Iran ; Israël ; Prolifération ; SGDSN.

Contre-terrorisme

Les attentats survenus en Europe depuis 2015 ont profondément modifié notre perception collective du terrorisme, menace devenue massive et qui semble désormais pouvoir frapper chacun d'entre nous par surprise. Depuis le discours du président Hollande devant le Congrès, en novembre 2015, il est admis que « nous sommes en guerre » contre le terrorisme jihadiste, les attentats étant eux-mêmes qualifiés d'« actes de guerre ».

Peu discuté, le choix de ce terme ne va pourtant pas de soi. Qu'on se souvienne, par exemple, du Livre blanc de 2006 sur le terrorisme, qui nous paraît aujourd'hui relever d'une époque lointaine : « Les terroristes se disent en guerre. Ils se proclament combattants. Tel était déjà le cas des terroristes de l'ultra-gauche des années 1970 (en "guerre contre le grand capital"). Tel est aujourd'hui le cas d'Oussama Ben Laden et des siens, dont l'horizon est la guerre des civilisations. Cette démarche est destinée à valoriser le terrorisme. Nous ne pouvons l'accepter. […] On ne fait pas la guerre contre des criminels. » Il est vrai que, à la même époque, le seul modèle connu de « guerre contre le terrorisme », celui du président Bush, était celui qui avait autorisé les mensonges les plus cyniques, laissé libre cours aux haines confessionnelles les plus sanglantes et finalement livré le Proche-Orient au terrorisme le plus fanatique : la « guerre contre le terrorisme » des années 2000, en un mot, apparaissait à la fois comme une faillite morale et un lamentable fiasco.

Pourquoi, alors, convoquer la notion de guerre, en rupture avec la doctrine ancienne du contre-terrorisme ? Parce que les instruments

traditionnels ne suffisent plus – la « guerre » au sens strict, c'est-à-dire l'action armée, est devenue un mode d'action à part entière à l'extérieur de nos frontières – mais aussi, sans doute, pour le caractère mobilisateur – et, par là même, éminemment politique – qu'exprime cette notion : autrefois domaine exclusif des services spécialisés de police ou de renseignement, le contre-terrorisme est devenu en quelques années une politique globale qui associe et coordonne des acteurs venus de milieux variés.

Dans un même mouvement s'est construite une politique européenne : en même temps qu'il franchissait les bornes étroites d'une discipline de spécialistes, le contre-terrorisme a obligé les États de l'espace européen à s'associer pour faire face à la menace, dans toutes ses dimensions, bien au-delà de la traditionnelle coopération entre services de renseignement. Là encore, les attentats de 2015 ont créé un choc et conduit à une accélération spectaculaire : le contre-terrorisme irrigue désormais presque toute la politique européenne « JAI » (comme « Justice et Affaires intérieures »), qu'il s'agisse de la coopération pénale ou policière, de la protection des frontières, du développement des nouveaux systèmes d'information ou de la prévention de la radicalisation.

C'est donc à un véritable bouleversement que nous avons assisté en très peu de temps. Pour le mesurer, il faut d'abord évoquer les deux piliers traditionnels du contre-terrorisme, le renseignement et la police judiciaire, auxquels s'ajoute la coopération internationale.

En France, le renseignement antiterroriste fut longtemps partagé entre les Renseignements généraux (RG) et la Direction de la surveillance du territoire (DST). Bien que dissemblables en raison de leur héritage historique comme de leurs méthodes, ces deux services de police n'en étaient pas moins concurrents dans certains domaines, notamment lorsque l'islam radical et le terrorisme jihadiste ont atténué

la frontière entre la menace interne – spécialité des RG – et la menace d'origine étrangère – domaine de la DST. En outre, le contre-terrorisme implique des équipes et des moyens techniques spécialisés qu'il pouvait paraître opportun de regrouper. Marcel Chalet, ancien directeur de la Surveillance du territoire, put ainsi observer : « La lutte antiterroriste comporte aussi, en raison de la diversité de son terrain, le risque de concurrence et de compétitions stériles entre les services concernés, surtout lorsque l'autorité administrative ou judiciaire croit utile de les stimuler pour obtenir des résultats plus rapides. »

C'est ainsi que la fusion de la DST et d'une partie des RG donna naissance, en juillet 2008, à la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ; la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) lui a succédé en mai 2014. C'est à la même époque que la France a entrepris, à la suite du Livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale, de renforcer les moyens humains, techniques et juridiques consacrés au renseignement.

Depuis l'essor du terrorisme jihadiste, on a beaucoup entendu dire que la suppression des RG aurait déstabilisé le renseignement intérieur, le privant de « capteurs » sur l'ensemble du territoire. N'oublions pas cependant que les RG relevaient d'un modèle suranné, héritier lointain des polices politiques du Second Empire et de la IIIe République, et que leurs missions n'avaient parfois pas grand-chose à voir avec la sécurité. D'autre part, et quelles que soient les difficultés liées à toute transition, la suppression des RG s'est accompagnée de la constitution de services d'« information générale » puis de « renseignement territorial », présents dans tous les départements, mêlant policiers et gendarmes et dotés aujourd'hui de moyens importants.

À côté du renseignement, et souvent dans son prolongement, se trouve l'action judiciaire, destinée à identifier les auteurs d'infraction et à les présenter au juge pénal. En matière de terrorisme, la police

judiciaire incombe pour l'essentiel à la DGSI et à la sous-direction antiterroriste (SDAT) de la Direction centrale de la police judiciaire, auxquelles il faut ajouter la section antiterroriste de la police judiciaire parisienne et le bureau de la lutte antiterroriste de la gendarmerie nationale. Dans ce domaine, la France dispose d'une législation efficace, dont l'originalité est d'utiliser la police judiciaire à des fins de prévention, c'est-à-dire avant l'exécution de l'acte terroriste.

C'est en 1986, alors qu'elle subissait une vague d'attentats, que la France a franchi une première étape décisive. C'est l'époque où le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, entendait « terroriser les terroristes » et, dénonçant la naïveté ou la mollesse de la majorité précédente (qui avait fait libérer les militants d'Action directe en 1981), déclarait à la télévision, le 12 avril 1986 : « L'insécurité doit changer de camp. Entre les terroristes et nous, la guerre est engagée. » Si ce vocabulaire belliqueux nous est aujourd'hui familier, il ne l'était pas à l'époque et, surtout, il rendait mal compte de la stratégie antiterroriste française : loin d'une « guerre » ou d'une justice d'exception, le choix était bien de recourir aux seules armes du droit pénal et de traiter le terrorisme comme une forme particulière de criminalité. Justifiant ce choix, le Livre blanc de 2006 invalidait du même coup, on l'a vu, la notion de « guerre contre le terrorisme ».

Tout en consacrant une définition juridique du terrorisme, la loi du 9 septembre 1986 y associait des règles particulières de procédure pénale, notamment la centralisation des affaires de terrorisme à Paris. C'est donc une justice spécialisée qui poursuit les infractions et juge les personnes, tout en confiant les enquêtes à des services de police judiciaire qui sont eux-mêmes spécialisés. Le Livre blanc de 2006 constatait la pertinence de ce modèle : « Cette spécialisation des magistrats a permis de développer au fil du temps une véritable culture de la lutte antiterroriste : l'évolution des réseaux est mieux maîtrisée ;

des liens de confiance fondés sur la durée ont pu être construits avec les services de sécurité et les magistrats étrangers. » D'autres particularités procédurales s'appliquent au terrorisme, en même temps, le plus souvent, qu'à la criminalité organisée : elles portent sur la durée de la garde à vue (qui peut atteindre 144 heures dans certains cas), les perquisitions (qui peuvent être effectuées de nuit), le recours à la captation d'images ou de sons dans des lieux privés ou encore l'utilisation de dispositifs de captation de données informatiques au moyen de « logiciels espions ».

Dix ans après la loi de 1986, la seconde étape majeure fut l'instauration de l'infraction d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Définie par l'article 421-2-1 du Code pénal, cette infraction (crime ou délit, selon les cas) consiste dans le « fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels », d'un acte de terrorisme. On est là au cœur de la vocation préventive du dispositif pénal français : il s'agit d'une « infraction obstacle » qui permet aux services de police judiciaire d'intervenir avant l'éventuel acte terroriste. Accumuler du renseignement sur des individus qui constituent une menace est essentiel ; mais ce sont les instruments du droit pénal qui seuls permettent de les neutraliser durablement et, notamment, de les incarcérer avant qu'il ne soit trop tard.

Devenue la pièce maîtresse du dispositif répressif français, l'association de malfaiteurs a permis de déjouer de nombreux projets terroristes. Juste après les attentats du 11 septembre 2001, par exemple, fut démantelée une cellule islamiste soupçonnée de préparer un attentat à l'occasion d'un match de football France-Algérie ; et, dans la période récente, on ne compte plus les interpellations, à des fins préventives, pour des projets de nature terroriste (ce qui incluait le projet de se rendre dans la zone syro-irakienne, par exemple, même en

l'absence de projet d'attentat terroriste sur notre sol). On comprend dès lors le dilemme des services spécialisés : soit attendre de disposer d'éléments plus complets avant de procéder à des interpellations, mais au risque que les intéressés commettent entre-temps un acte terroriste, soit « judiciariser » le plus tôt possible les renseignements accumulés pour pouvoir procéder aux interpellations, de manière à éviter tout risque d'attentat mais au risque de ne pas pouvoir fournir à la justice une matière suffisante. L'« affaire Merah » a contribué à faire pencher la balance vers cette seconde option : il a beaucoup été reproché à la DCRI de ne pas avoir interpellé à temps celui qui allait, en mars 2012, commettre les attentats de Toulouse et de Montauban.

La coopération internationale est une autre composante fondamentale de la politique de contre-terrorisme. La DGSI et la DGSE entretiennent des liens étroits avec leurs homologues étrangers : le MI 5 et le MI 6 au Royaume-Uni, le BfV et le BND en Allemagne, la CIA et la NSA aux États-Unis, mais aussi les services russes ou ceux des États arabes sont autant de partenaires majeurs. Cette coopération a parfois été institutionnalisée, notamment en Europe : dès 1968 s'est constitué le club de Berne, qui rassemble – sur une base interétatique et donc en dehors des institutions de l'Union européenne – les directeurs des services de renseignement européens. À la suite des attentats du 11 septembre 2001, ce « club » a institué en son sein le Groupe antiterroriste (GAT), qui est aujourd'hui le cadre d'une coopération opérationnelle intense. Parallèlement, dès 1976, la Communauté européenne avait constitué le groupe TREVI (terrorisme, radicalisme, extrémisme et violence internationale) pour promouvoir l'échange d'informations. L'Europe faisait alors face à de multiples organisations terroristes, implantées sur son propre territoire : les Brigades rouges en Italie, la « Bande à Baader » en Allemagne de l'Ouest ou encore l'IRA en Irlande.

Renseignement, police judiciaire, coopération internationale : autant de moyens d'action traditionnels du contre-terrorisme et qui font de celui-ci, avant la grande rupture des années 2000, le domaine des seuls spécialistes. À cet égard, la manière dont la DST, à partir des années 1970, aborde les « menaces nouvelles » – le terrorisme et l'ingérence économique – est révélatrice : créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale comme service de contre-espionnage, mission la plus secrète et milieu le plus confiné au monde, elle ne songe pas à traiter la question terroriste autrement que par ses méthodes habituelles. Marcel Chalet, en 1998 encore, pouvait donc écrire : « Le contre-espionnage en a été longtemps le noyau dur [de la DST]. Il devra, je pense, continuer en tant que tel. D'abord dans son optique ancienne, car la puissance des nations reste liée en partie à leur capacité offensive et à la préservation de leur potentiel technologique. Ensuite et peut-être surtout parce qu'il devra impérativement inspirer, dans le choix des méthodes et des moyens, toutes les formes de défense aptes à réduire les menaces nouvelles […]. »

Deux évolutions profondes sont intervenues depuis, bouleversant ce modèle : le développement des technologies numériques et, naturellement, l'essor du terrorisme jihadiste.

Si la première de ces évolutions n'est pas la plus visible, elle n'en est pas moins décisive : le terrorisme et le contre-terrorisme sont entrés de concert dans l'âge numérique. Les terroristes, d'abord, disposent désormais de moyens de communication qui – redoutable paradoxe – les rendent à la fois de plus en plus visibles et de moins en moins détectables : d'une part, Internet est devenu un vecteur extrêmement puissant de propagande et d'endoctrinement ; d'autre part, les technologies numériques offrent des possibilités infinies de chiffrement ou d'anonymisation. Pourquoi prendre le risque d'être trahi par une

écoute téléphonique quand on peut se servir de moyens de communication chiffrés comme Skype ou WhatsApp, ou déposer des documents sur des sites, à l'abri d'un mot de passe, pour les mettre à la disposition de ses complices ? Parallèlement, et heureusement, le progrès technique fournit aux services de renseignement des moyens d'investigation nouveaux. En particulier, l'avènement du traitement massif des données leur permet de développer l'analyse des données de connexion, soit pour établir des réseaux de relations entre des individus soit pour développer la détection des « signaux faibles », ces données qui n'ont pas de valeur en elles-mêmes mais qui permettent de déceler des comportements suspects lorsque, combinées d'une certaine manière, elles correspondent à un « profil » de risque déterminé.

La seconde évolution majeure, on l'a dit, est l'essor du terrorisme jihadiste, devenu un phénomène massif de par son impressionnante capacité de recrutement et d'endoctrinement. Parallèlement, la menace devient plus difficilement prévisible. Souvent « autoradicalisé » sur Internet dans le secret d'une chambre à coucher, le terroriste n'est plus nécessairement l'émissaire d'une organisation internationale, comme l'était Carlos ; et lorsqu'il l'est, les attentats parisiens de novembre 2015 ont montré qu'il pouvait avoir été formé par son organisation – en l'espèce, l'État islamique – à des méthodes opérationnelles et à des techniques de clandestinité désormais maîtrisées.

La conjonction de ces deux phénomènes – la révolution numérique et le développement du terrorisme jihadiste – a complètement transformé la menace, tant dans sa nature que dans son ampleur, et les moyens d'y répondre. Il a donc fallu imaginer de nouveaux outils, juridiques ou opérationnels, mais aussi changer d'échelle : on pourrait parler de nouvel âge du contre-terrorisme.

Ce sont d'abord les pratiques du renseignement qui évoluent. Alors que la DST puis la DCRI pouvaient auparavant centraliser les informations provenant de l'ensemble du territoire et assurer un traitement unifié de la menace terroriste, il est désormais nécessaire de mettre à contribution tous les services de police et de gendarmerie. Si la DGSI est reconnue comme « chef de file » et a toujours vocation à traiter les menaces les plus graves, ces services sont désormais pleinement associés à la détection de la radicalisation et à la prévention du terrorisme : dans chaque département, ils échangent leurs informations sur les situations inquiétantes et rendent compte au ministère de l'Intérieur, qui centralise les signalements. Parallèlement, la DGSI est amenée à collaborer sans cesse davantage avec l'autre grand service de renseignement à compétence générale, la DGSE, non seulement parce que la menace intérieure et la menace extérieure ne se distinguent plus aussi clairement qu'autrefois, mais parce que la DGSE est chargée, pour le compte de toute la communauté du renseignement, de l'interception des flux de données à l'étranger.

On mesure dès lors l'importance d'une coordination efficace. Placée auprès du directeur général de la police nationale, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) a été créée dès 1984 pour assurer notamment l'analyse, la synthèse et la diffusion des informations relatives au terrorisme. Cependant, en juin 2015, le ministre de l'Intérieur a institué un état-major opérationnel de prévention du terrorisme : il s'agissait de s'assurer que chaque cible terroriste était suivie par un service et qu'aucune rupture de surveillance n'interviendrait lorsqu'une cible passerait d'un service à l'autre. À l'échelon départemental, c'est le réseau des préfectures qui assure cette fonction de coordination et adresse ses signalements à l'état-major. Puis, après l'élection du président Emmanuel Macron et conformément à un engagement qu'il avait pris pendant sa campagne,

a été institué à la présidence de la République un centre national de contre-terrorisme dont le but est d'assurer une meilleure coordination des services antiterroristes et une meilleure diffusion de l'information. C'était aussi consacrer le contre-terrorisme comme politique publique prioritaire, supposant l'implication pleine du chef de l'État, à égalité avec son rôle de chef des armées.

Cette politique comprend un aspect nouveau : face aux progrès de l'idéologie jihadiste, l'un des enjeux majeurs du contre-terrorisme est désormais la détection précoce des individus endoctrinés – ou, à plus forte raison, susceptibles de passer à l'acte – et de proposer des « contre-discours » permettant d'enrayer le processus de radicalisation. En avril 2014, la France a institué une « plate-forme » pour recenser les signalements des familles et leur adresser des conseils face à un comportement inquiétant. Là encore, le dispositif repose en grande partie sur la mise en réseau des différents acteurs, notamment par les préfectures. En outre, les États occidentaux déploient désormais sur Internet une stratégie de « contre-propagande » afin de faire pièce aux sites jihadistes. Les prisons font aussi l'objet d'une attention particulière, le milieu carcéral étant propice à la diffusion de l'idéologie jihadiste. Récente et multidisciplinaire par essence, la politique de contre-radicalisation (ou de désendoctrinement) n'a pas complètement franchi le stade des tâtonnements. Un rapport sénatorial, en juillet 2017, mettait en évidence les difficultés de cette politique qui se cherche : « Dans ce domaine, l'humilité doit rester de mise car […] il n'existe pas, en la matière, de "recette miracle". […] Au vu de cette forte hétérogénéité des profils de radicalisation, toute tentative de définition de programmes génériques de prise en charge ne peut se révéler qu'illusoire. »

Parallèlement, les années récentes ont été marquées par l'accumulation de nouvelles dispositions législatives, d'abord en

matière judiciaire. Le mouvement fut amorcé dès 2012 : à la suite des meurtres commis par Mohamed Merah, le législateur a étendu l'association de malfaiteurs aux actes terroristes commis à l'étranger, ce qui permet de poursuivre les jeunes Français rentrés du Proche-Orient sur le fondement des actes qu'ils y ont commis – sans attendre, donc, qu'ils entreprennent de mettre à profit en France les savoir-faire acquis dans les rangs jihadistes. En 2014 a été introduite la notion d'entreprise terroriste individuelle, qui, contrairement à l'association de malfaiteurs, permet de poursuivre de manière préventive des personnes agissant seules. Pour la seule année 2016, le législateur est intervenu à plusieurs reprises pour alourdir les peines, créer de nouvelles infractions (comme la consultation habituelle de sites internet terroristes), étendre les moyens d'investigation technique, renforcer la lutte contre le blanchiment ou encore restreindre les possibilités d'aménagement de peine pour les terroristes. Faut-il aller plus loin encore ? En juillet 2016, le rapport de la commission d'enquête parlementaire « relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015 » (dit « rapport Fenech ») estimait que notre « arsenal répressif » était « très complet ».

L'arsenal des mesures administratives a, lui aussi, été considérablement renforcé pendant la même période : en quelques années, on a assisté à la création de l'interdiction de sortie du territoire (pour les Français susceptibles de se rendre sur un théâtre d'opérations terroristes), de l'interdiction du territoire (pour les étrangers dont la présence en France constituerait une menace grave), d'une retenue de quatre heures à l'occasion d'un contrôle d'identité (pour les individus susceptibles d'être liés au terrorisme, afin de permettre des investigations complémentaires) ou encore d'un « contrôle administratif des retours sur le territoire national » (avec assignation à résidence et obligation de pointage). En 2017, le législateur est aussi

intervenu pour permettre, dans certaines conditions, la transmission aux services de renseignement d'informations recueillies dans le cadre de procédures judiciaires. Enfin, la même année, le gouvernement a fait adopter un projet de loi ayant vocation, pour une part, à faire entrer dans le droit commun certaines dispositions de l'état d'urgence – lequel avait été plusieurs fois prolongé, jusqu'à une durée totale de deux ans. Le préfet acquérait ainsi la faculté, aux fins de prévention du terrorisme, de fermer des lieux de culte, d'imposer des « mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance », de demander au juge des libertés des perquisitions administratives ou encore d'instaurer des « périmètres de protection » afin d'« assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement soumis à un risque d'actes de terrorisme ».

Le renouvellement des outils du contre-terrorisme ne s'arrête pas là : le renseignement technique, lui aussi, connaît de profondes mutations. De ce point de vue, le contre-terrorisme a grandement profité de l'effort accompli à partir de 2008 en faveur de la politique du renseignement. Outre que la DGSI et la DGSE, les deux piliers du contre-terrorisme au sein de la communauté française du renseignement, bénéficient de plans de recrutement tout à fait exceptionnels dans le contexte budgétaire actuel, les deux services ont pu se doter de capacités techniques de haut niveau grâce à de lourds investissements – qu'il s'agisse des capacités de collecte et d'enregistrement des métadonnées, des capacités de déchiffrement ou encore des outils de traitement de l'information.

C'est pour s'adapter à ces évolutions techniques que la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a autorisé l'utilisation de dispositifs techniques destinés, par des algorithmes d'analyse des métadonnées (à l'exclusion du contenu des correspondances), à « détecter des connexions susceptibles de révéler une menace

terroriste ». Bien entendu, les autres dispositions de la loi de 2015, en ce qu'elles portent sur l'ensemble des activités de renseignement, offrent des moyens d'action au contre-terrorisme : tel est le cas, par exemple, des dispositions qui autorisent l'intrusion informatique ou la pose de dispositifs de captation de sons ou d'images dans un lieu privé.

L'analyse des « signaux faibles » a aussi motivé, dans de nombreux pays, la mise en place de systèmes « PNR ». Les données PNR sont les données recueillies pour chaque passager, dans leurs systèmes de réservation, par les compagnies aériennes et autres transporteurs. Là encore, l'analyse systématique de ces données peut permettre de déceler des indices d'activité criminelle, y compris en matière de terrorisme. Tandis que les États-Unis et le Royaume-Uni sont dotés depuis longtemps de systèmes de traitement des données PNR, il a fallu attendre une directive du 27 avril 2016 pour que l'Union européenne se dote d'un cadre juridique cohérent, qui permette d'envisager la généralisation et la coordination des systèmes PNR en Europe.

À l'extérieur, l'expansion du phénomène jihadiste, qui peut ajouter au terrorisme proprement dit une véritable guerre de conquête ou une intense stratégie de guérilla, a conduit les États occidentaux à intégrer pleinement l'action armée à leur stratégie de contre-terrorisme. La guerre d'Afghanistan, à partir de 2001, est ainsi devenue l'engagement militaire le plus long des États-Unis depuis la guerre du Vietnam. Elle fut suivie, comme on sait, de la désastreuse guerre d'Irak. Plus récemment, c'est pour barrer la route de Bamako aux rebelles islamistes que la France a dû intervenir au Mali en janvier 2013 ; et c'est à une nouvelle guerre que les États-Unis ont dû se résoudre en septembre 2014 lorsqu'il est devenu inévitable de procéder, au sein d'une coalition internationale, à des bombardements aériens massifs pour faire reculer l'État islamique. Pour la France, c'était là une étape

décisive de son évolution : sur le fondement de la légitime défense – nécessaire, en droit international, pour justifier l’action armée –, il s’agissait de frapper les terroristes dans les lieux où ils opéraient. Parallèlement, les armées étaient pleinement intégrées à la prévention du terrorisme sur le territoire national lui-même.

En matière de coopération internationale, le contre-terrorisme, encore une fois, tend à déborder du cadre confiné des spécialistes du renseignement et de la coopération policière. Dès 2001, une coopération multilatérale intense a vu le jour en matière financière. Au sein de l’ONU, la résolution 1373 du 28 septembre 2001 a ainsi demandé aux États de prendre des dispositions contre le financement du terrorisme, en instituant notamment des mesures de blocage des avoirs. De nombreuses résolutions ultérieures traitent d’aspects particuliers du terrorisme (par exemple, les armes de destruction massive). Depuis 1999, l’ONU prend également des sanctions contre des organisations ou des personnes nommément désignées. La coopération internationale, entre l’Union européenne et les États-Unis cette fois, s’est aussi efforcée d’organiser l’accès aux données bancaires : alors que les États-Unis avaient commencé, après les attentats de 2001, à recueillir secrètement les données traitées par le réseau interbancaire SWIFT, des accords passés depuis avec l’Union européenne organisent cette transmission de données. Cependant, la coopération internationale a connu récemment un mouvement d’accélération et d’élargissement : on est frappé de constater, par exemple, la place acquise par le terrorisme dans les discussions du G 7 et du G 20. Le thème de la régulation d’Internet, dans ce cadre, est un de ceux qui domineront la coopération dans les années à venir : il s’agit de mieux prévenir la diffusion de la propagande jihadiste et d’accéder plus facilement, pour les besoins des enquêtes, aux données de

contenu ou de connexion détenues par les opérateurs numériques comme Facebook ou WhatsApp.

Encore plus spectaculaire est le développement de la dimension européenne du contre-terrorisme. On pourrait, bien sûr, s'étonner que l'Europe intervienne de manière croissante dans un domaine qui apparaît comme étroitement lié à la souveraineté des États ; mais c'est justement parce que le contre-terrorisme ne se réduit plus à une activité de renseignement et de police, activités régaliennes par excellence, que cette évolution a pu se faire jour. Ajoutons plusieurs éléments, tout aussi décisifs. Le premier est le fait que, dans bien des cas, l'échelon européen est le plus pertinent pour s'adresser à certains acteurs – c'est évidemment le cas lorsqu'il faut s'adresser aux toutes-puissantes sociétés américaines d'Internet. Une autre raison en est que, face à la relative nouveauté de la menace, les États membres ont besoin de confronter leurs points de vue et leurs pratiques pour tenter de trouver des solutions efficaces. Ainsi, le traitement à réserver aux « combattants terroristes » de retour de Syrie et d'Irak est une question angoissante : aussi aguerris que fanatiques, ayant parfois pratiqué l'égorgement, la crucifixion ou le viol à l'âge où d'autres préparent le baccalauréat, que deviendront-ils s'ils reviennent ? C'est un défi qui suscite des échanges intenses à l'échelle de l'Europe. Enfin, et de manière plus décisive encore, on a redécouvert que l'Europe était un espace de libre circulation et que cela impliquait, face à la menace, de nous protéger collectivement. Plusieurs affaires terroristes récentes (l'attentat contre le Musée juif de Bruxelles en 2014, les attentats de Paris et Bruxelles en 2016, ou celui de Berlin la même année) ont montré que les terroristes savaient tirer parti de cette libre circulation, ce qui impose de coopérer très étroitement entre États membres, mais aussi qu'ils effectuaient souvent des allers-retours avec la zone syro-irakienne, ce qui impose de protéger plus efficacement nos frontières

extérieures. C'est cette dynamique qui explique que, en quelques années, l'Europe ait accompli de tels progrès dans son appréhension collective du terrorisme et dans la mise en œuvre d'une politique cohérente.

Là encore, les attentats du 11 septembre 2001 avaient suscité une première étape : les États membres avaient entrepris, en particulier, d'harmoniser leurs législations pénales et de renforcer la coopération policière et judiciaire. Dans un espace européen sans frontières intérieures, l'action pénale ne pouvait, en effet, demeurer cloisonnée ; le mandat d'arrêt européen, les équipes communes d'enquête, Europol (l'office européen de coopération policière) et Eurojust (son pendant en matière de coopération judiciaire) sont autant de manifestations de cet effort de rapprochement. Cependant, les enquêtes menées à la suite des attentats de Paris, en novembre 2015, ont révélé d'inquiétantes lacunes : en particulier, l'échange d'informations entre États membres souffrait d'une mauvaise alimentation des fichiers communs comme Eurodac (le fichier des empreintes digitales) ou le système d'information Schengen. Une autre faille de sécurité résidait dans la difficulté d'identifier à coup sûr, faute de recours systématique à la biométrie, les individus munis de faux documents ou utilisant des documents volés. La police allemande a ainsi pu établir qu'Anis Amri, l'auteur tunisien de l'attentat du 19 décembre 2016 à Berlin, avait utilisé pas moins de quatorze identités différentes au sein de l'espace Schengen. C'est pourquoi l'Union européenne a récemment adopté une série de mesures, notamment la mise en place de contrôles systématiques aux frontières extérieures – y compris biométriques, y compris pour les ressortissants de l'Union – et la refonte complète de ses systèmes d'information en matière de sécurité et de justice. Les risques liés au terrorisme ont aussi conduit plusieurs États membres, dont la France, à rétablir temporairement les contrôles à leurs

frontières nationales et poussé la Commission européenne à présenter une proposition législative visant à faciliter cette mesure, tout en l'encadrant, lorsqu'un État membre invoque légitimement une menace pour sa sécurité.

Parallèlement, une coopération de plus en plus étroite associe les services spécialisés dans le cadre des institutions européennes : outre Europol, l'Union européenne dispose d'un centre d'analyse du renseignement et d'un coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme. Faut-il aller plus loin et tenter une « communautarisation » du renseignement antiterroriste ? Parfois préconisée (par exemple, lorsque le président Juncker, en septembre 2013, a évoqué sans autre précision une « unité de renseignement européenne »), cette lointaine et incertaine perspective ne doit pas nous faire oublier que, sur une base interétatique, le GAT organise parallèlement une véritable communauté européenne du renseignement où l'échange d'informations, en matière de terrorisme, est une réalité quotidienne. L'un des thèmes de travail des ministres de l'Intérieur européens, aujourd'hui, est justement d'organiser aussi efficacement que possible l'échange d'informations entre le GAT et les institutions européennes compétentes, notamment Europol.

Au-delà du contre-terrorisme proprement dit, la notion de guerre pose la question de la capacité de résistance à long terme de nos sociétés face au terrorisme. Rappelons-le : l'objectif des terroristes est de déstabiliser les pays occidentaux et de saper la cohésion du corps social en y répandant la panique et en y semant la haine entre « communautés ». Face à cette stratégie redoutable, l'enjeu fondamental de la lutte contre le terrorisme est non seulement d'améliorer l'efficacité de ses instruments, mais de sauvegarder la cohésion nationale et de faire front avec sang-froid. De ce point de vue, il faut se féliciter que la fièvre engendrée en France par la proximité des

échéances électorales de 2017 ait fini par retomber : la surenchère de propositions énergiques – l'« internement » des fameux « fichés S », voire un « aménagement » de l'État de droit ou l'institution d'un « Guantanamo à la française » – a laissé la place à davantage de modération. Rappelons d'ailleurs que les « fiches S » ne sont pas un fichier de suspects mais un outil de renseignement et de surveillance discrète, indispensable pour suivre la trace d'un individu dangereux – ou d'un membre de son entourage – sans éveiller son attention.

La « guerre » sera longue : il faut avoir le courage de le reconnaître et inviter la population à s'y préparer. Reconnaissons cependant que cette « guerre » n'est pas comparable à celles que les générations précédentes ont connues, ni par son ampleur – gagner le combat contre le terrorisme est largement à la portée des démocraties occidentales, infiniment plus puissantes que leurs adversaires – ni, surtout, par sa nature : ce ne sont pas des troupes étrangères qui nous menacent à l'intérieur de nos frontières, mais le poison d'un fanatisme rétrograde qu'il faut aujourd'hui terrasser.

Jean MAFART

B.

BENBASSA, Esther et TROENDLE, Catherine, *Rapport d'information sur le désendoctrinement, le désembrigadement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe*, Paris, Sénat, nº 633, juillet 2017.

CHALET, Marcel, « La DST, service français de contre-espionnage », *in* LACOSTE, Jacques (dir.), *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998.

Collectif, *11e Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une Union de la sécurité réelle et effective*, Commission européenne, octobre 2017.

Collectif, *La France face au terrorisme – Livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, Paris, La Documentation française, 2006.
Collectif, *Défense et sécurité nationale – Le Livre blanc*, Paris, La Documentation française, 2008.
Fenech, Georges (président) et Pietrasanta, Sébastien (rapporteur), *Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015*, Paris, Assemblée nationale, nº 3922, juillet 2016.

V.
Données de connexion ; Homo (opération) ; Métadonnées ; PNR ; Terrorisme ; Sécurité nationale.

Contrôle

Bien que les activités de renseignement soient couvertes par le secret, les grandes démocraties les ont progressivement soumises à divers contrôles, parfois très étroits : non seulement le renseignement est un service public, ce qui justifie en soi de s'assurer du bon emploi des moyens alloués, mais il est apparu progressivement que la nature même des activités en cause – très attentatoires à la vie privée, pour certaines d'entre elles – ne permettait pas de s'en remettre entièrement à la sagesse des services spécialisés.

Le premier de ces contrôles existe au sein des services eux-mêmes, qui doivent observer des normes de qualité dans l'alimentation de leurs fichiers, garantir un haut niveau de sécurité dans le traitement et la circulation de l'information ou encore s'assurer du respect du droit et des procédures dans la conduite d'opérations sensibles. Il s'agit là d'un contrôle hiérarchique classique, d'autant plus important que les activités en cause sont particulières, auquel s'ajoutent généralement les missions d'inspection et d'évaluation exercées par un service spécialisé. La DGSE dispose ainsi d'un inspecteur général et d'une cellule d'audit, tandis que la DGSI s'est dotée d'une inspection générale.

Il faut y ajouter les contrôles exercés sur les services de renseignement, mais extérieurs à ces services eux-mêmes. Dans le respect des règles liées au secret de la défense nationale, ceux-ci sont soumis aux contrôles de droit commun, comme celui de la Cour des comptes ou celui de la CNIL (même si les pouvoirs de cette dernière peuvent être restreints à l'égard des fichiers les plus sensibles). En outre, une inspection des services de renseignement a été instituée par

un décret du 24 juillet 2014 : exerçant des « missions de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation », elle permet à l'exécutif de s'assurer du bon fonctionnement des services et du bon emploi des moyens qui leur sont alloués. Il ne s'agit pas d'un nouveau corps d'inspection, comme l'Inspection générale des finances par exemple : ses membres sont désignés dans les grands corps d'inspection de l'État, au sein desquels ils conservent leurs fonctions.

Un autre contrôle essentiel est celui qui porte sur les activités de renseignement elles-mêmes : l'objectif est de s'assurer que les services agissent dans le respect de la loi et, dans la conduite de leurs opérations, ne portent pas une atteinte disproportionnée aux libertés. De ce point de vue, la France a franchi une étape historique : en offrant une existence juridique à l'ensemble des « techniques de renseignement », la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a rendu possible un contrôle de légalité. Le modèle adopté est celui qui avait été défini en 1991 en matière d'écoutes téléphoniques : toute opération impliquant une atteinte à la vie privée sur le territoire national (qu'il s'agisse d'une écoute, de la captation d'images dans un lieu privé ou encore d'une captation à distance de données informatiques) donne lieu à une demande du service puis à une autorisation du Premier ministre après avis d'une autorité administrative indépendante. Cette autorité, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), établit petit à petit une doctrine, ou une sorte de jurisprudence, qui vient préciser le cadre d'action des services de renseignement – comme le faisait auparavant la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) en matière d'écoutes administratives. Dans ses activités de contrôle *a posteriori*, elle dispose de moyens étendus d'investigation, y compris sur les données recueillies par le service au

cours de l'opération et sur le respect des délais de conservation de ces données.

Des voix se sont élevées en 2015, au moment de la préparation de la loi, pour dénoncer l'absence de contrôle d'un magistrat : l'autorité judiciaire ne devrait-elle pas intervenir – et même décider – lorsqu'il est question, par exemple, de s'introduire dans un domicile pour y poser un micro ? C'est oublier que le renseignement de sécurité nationale est au cœur même des responsabilités de l'exécutif, qui ne saurait déléguer son pouvoir de décision. C'est oublier, en outre, qu'une autorité administrative peut présenter les mêmes garanties d'indépendance qu'un juge, comme l'ont abondamment démontré la CNCIS, la CNIL ou encore le défenseur des droits. C'est oublier enfin que, en droit constitutionnel français, l'intervention de l'autorité judiciaire n'est requise qu'en cas d'atteinte à la « liberté individuelle » (ce que la Déclaration des droits de l'homme nomme « sûreté »). De ce point de vue, la décision rendue par le Conseil constitutionnel sur la loi de 2015 est parfaitement claire : c'est le droit au respect de la vie privée, et non la liberté individuelle, que mettent en cause les activités de renseignement. Une brève comparaison internationale démontre au surplus que, même dans les pays anglo-saxons, l'intervention préalable d'un magistrat n'est pas nécessairement requise : si une telle intervention est prévue en Espagne par exemple, le Royaume-Uni a préféré confier le contrôle des opérations à un *commissioner*, personnalité indépendante nommée par le Premier ministre et chargée de contrôler la légalité des *warrants* (les ordres d'opération) ainsi que leur exécution.

De surcroît, la loi de 2015 a prévu un recours juridictionnel devant le juge administratif : en cas de désaccord entre le Premier ministre et la CNCTR, celle-ci peut saisir le Conseil d'État – avec effet suspensif en cas d'intrusion dans un domicile. Le Conseil d'État, compétent pour

examiner aussi les recours des particuliers, dispose d'une formation spécialisée qui a accès aux informations couvertes par le secret de la défense nationale, ce qui le met en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause. Dans le cas d'un recours formé par un particulier – notamment parce qu'il estime être illégalement « fiché » ou avoir fait l'objet d'une opération de renseignement illégale –, ces informations ne lui sont pas divulguées : le Conseil d'État exerce pour son compte les vérifications nécessaires et l'État peut se défendre sans craindre que des documents secrets ne soient transmis à la partie adverse. Ce système original représente un grand progrès : dans de nombreux contentieux, l'administration ne pouvait auparavant produire les informations nécessaires, puisqu'elles étaient soumises au secret, ce qui empêchait tout à la fois l'État de se défendre et le juge d'exercer son contrôle.

Cela ne signifie pas que le juge judiciaire n'intervient jamais en matière de renseignement : dans le cadre des enquêtes qu'ils conduisent, après un attentat terroriste par exemple, les magistrats peuvent être amenés à s'intéresser *a posteriori* au rôle ou l'action d'un service. Comme ces investigations portent sur des informations protégées par le secret, elles donnent lieu à des demandes de déclassification sur lesquelles le ministre compétent statue après avis de la Commission consultative du secret de la Défense nationale (CCSDN). Dans le cadre de l'« affaire Merah », par exemple, l'action de la DCRI a été mise en cause, y compris au plan pénal : avait-elle fait preuve de négligence, s'agissant d'un individu qui avait effectué plusieurs voyages suspects à l'étranger ? Cette question fait partie de celles soumises à l'examen du magistrat instructeur, qui a obtenu les notes rédigées par la DCRI avant les crimes de Merah à Toulouse et Montauban, en 2012.

L’intervention croissante du juge pénal n’est pas indifférente pour les services de renseignement dès lors que leur production peut, un jour, se retrouver entre les mains d’un magistrat : non seulement une telle perspective est susceptible d’influencer le comportement des enquêteurs, mais tout risque de transmission d’informations à un tiers porte atteinte à la crédibilité internationale d’un service de renseignement – et, par conséquent, à sa capacité d’obtenir des informations de ses homologues étrangers. C’est pourquoi des précautions sont nécessaires : outre le fait que l’exécutif est seul maître de la déclassification d’un document – après avis de la CCSDN, presque toujours suivi en pratique –, les pouvoirs de perquisition des juges ont été aménagés par le législateur. Alors que plusieurs perquisitions avaient eu lieu dans les locaux de services de renseignement et qu’un magistrat, en 2007, s’était présenté au palais de l’Élysée pour une perquisition qui lui avait été refusée, il paraissait nécessaire d’organiser plus clairement la conciliation entre la protection du secret et les pouvoirs d’investigation de la justice pénale. Désormais, le magistrat ne peut plus saisir directement un document classifié : il doit être accompagné d’un représentant de la CCSDN, qui sera dépositaire des documents saisis et émettra un avis dans le cadre de la procédure normale de déclassification.

Qu’en est-il du Parlement ? Le contrôle parlementaire est connu depuis longtemps dans les pays où le renseignement est publiquement assumé comme une politique publique à part entière et fait l’objet d’un consensus social, notamment dans les pays anglo-saxons. Aux États-Unis par exemple, le Sénat dispose depuis 1976 d’un comité de quinze membres dont les pouvoirs d’investigation et d’audition sont très étendus, y compris sur les opérations en cours et les analyses des services. Son rapport de décembre 2014 sur les activités de la CIA dans la « guerre contre le terrorisme », qui fit beaucoup de bruit pour avoir

recensé dans le détail les actes de torture auxquels s'étaient livrés certains de ses agents, illustre cette conception très large du contrôle parlementaire. Quant au Royaume-Uni, il dispose depuis 1994 d'un *Intelligence and Security Committee of Parliament* doté de larges pouvoirs d'investigation.

En France, où le renseignement est longtemps passé pour une activité interlope et où le Parlement s'est accommodé d'un certain effacement, ce type de contrôle est apparu beaucoup plus tardivement : la délégation parlementaire au renseignement (DPR), commune à l'Assemblée nationale et au Sénat, n'a été créée qu'en 2007 et avec des pouvoirs très restreints. Le rapport des députés Urvoas et Verchère sur le cadre juridique des activités de renseignement, en mai 2013, portait d'ailleurs une appréciation sévère sur la DPR, dénonçant la « vacuité » de ses rapports publics et relevant que, si la création de la DPR avait du moins permis d'instaurer des échanges entre le Parlement et les services de renseignement, ce « climat de confiance » semblait avoir pour corollaire « un abandon de toute ambition en matière de suivi critique des activités des services ». La DPR a été dotée par la suite de prérogatives étendues ; elle dispose de surcroît d'une formation spécialisée – la Commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS) – dont la mission est de contrôler l'emploi, par les services de renseignement, des fonds spéciaux qui leur sont alloués chaque année. Ainsi, le Parlement dispose désormais d'une réelle capacité de contrôle sur l'activité générale des services de renseignement – plus que sur les opérations elles-mêmes – et sur l'utilisation des moyens qui leur sont dévolus.

Une dernière forme de contrôle, moins institutionnelle, doit être mentionnée : comme d'autres pays, la France a fini par consacrer le rôle des « lanceurs d'alerte », d'abord dans le statut général de la fonction publique puis, par la loi du 24 juillet 2015, en matière de

renseignement. On pourrait aussi évoquer, naturellement, le rôle de la presse : dans l'affaire Merah, elle ne s'est pas privée de critiquer vertement l'action de la DCRI.

Quelle que soit la variété des contrôles exercés sur les activités de renseignement, en France ou à l'étranger, il est aujourd'hui admis que ces contrôles sont indissociables de la légitimité démocratique et de la reconnaissance sociale des services de renseignement : que les premiers impliquent les secondes ou que ce soit l'inverse, ils en sont l'inévitable et nécessaire contrepartie.

Jean MAFART

B.

URVOAS, Jean-Jacques et VERCHÈRE, Patrice, *Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement,* Paris, Assemblée nationale, nº 3922, mai 2013.

V.

CNIL ; Délégation parlementaire au renseignement ; Droit et renseignement ; Lanceur d'alerte.

Coopération

Face aux menaces auxquelles ils sont confrontés – en particulier, le terrorisme d'inspiration jihadiste –, les services de renseignement soulignent fréquemment ces dernières années le bien-fondé de la coopération qu'ils ont instaurée entre eux. Cette coopération se développe tant dans le cadre national, au sein des communautés nationales du renseignement, qu'avec des partenaires étrangers.

D'une manière générale, coopérer consiste à participer à une œuvre commune, dit familièrement : « faire des choses ensemble ». Il s'agit de s'associer dans un but partagé pour s'en répartir les bénéfices dans un intérêt mutuel.

Une des figures les plus connues de la coopération est le fameux « dilemme du prisonnier », qui sert de base à la théorie des jeux : deux joueurs s'affrontent, chacun ayant la possibilité soit de coopérer, soit de faire cavalier seul. Si les deux décident de coopérer, le bénéfice est maximum pour les deux. En revanche, si l'un des deux trahit, le coopérant se retrouve totalement perdant.

En matière de renseignement, plusieurs règles tacites régissent les coopérations : la règle du tiers service, l'équilibre dans les échanges et la clarification des compétences.

La règle du tiers service pose que nul ne peut transmettre à un tiers une information qu'il détient d'un émetteur sans son accord. Cette règle est essentielle pour éviter le faux recoupement : un destinataire qui recevrait une information d'un émetteur primaire et, parallèlement, d'un intermédiaire pourrait, en effet, considérer qu'il s'agit de deux informations d'origine différente et recoupées, alors qu'il n'en est rien.

De même, elle permet d'éviter d'exposer la source de l'information, cachée par exemple au premier destinataire mais dont le second destinataire pourrait déterminer l'origine.

L'équilibre dans les échanges est primordial entre services de renseignement. Cet équilibre porte non sur la quantité mais sur la qualité des informations échangées. La règle appliquée ici est celle communément appelée du donnant-donnant : je fais le premier pas puis coopère si mon partenaire coopère. Il s'agit dès lors, si cette règle est installée, de développer la notion d'avantages comparatifs pour faire en sorte que chaque partenaire ait un bénéfice certain dans l'échange. Par exemple, lorsque les pays du *Five Eyes* s'associent après la Seconde Guerre mondiale, ils bénéficient chacun de l'implantation géographique des autres partenaires pour accéder à des sources techniques qui leur auraient été inaccessibles sans accord de coopération.

La clarification des compétences, enfin, procède d'une discussion entre partenaires pour donner des limites aux champs d'action de chacun. La coopération suppose, en effet, un partage des tâches entre associés pour éviter à la fois les lacunes et les chevauchements de compétence. Pendant la guerre froide, les services des démocraties populaires se sont ainsi réparti les cibles en matière d'espionnage à l'Ouest selon différents critères géographiques, thématiques ou linguistiques.

Une fois ces règles posées, les formes que la coopération revêt sont graduées, du simple échange d'analyses aux coopérations opérationnelles en passant par l'échange de renseignements bruts.

L'échange d'analyses forme le premier niveau de coopération. Il n'engage que très peu, car les sources du service ne sont pas apparentes. Ce type d'échange permet bien souvent d'initier une coopération en testant le partenaire sur la qualité de ses analyses, mais

surtout sur sa volonté réelle de coopérer plus avant. C'est aussi l'occasion de se donner des gages réciproques de confiance.

Lui succède l'échange de renseignements bruts. Cette fois, on entre dans la mise en commun du produit du renseignement, au plus près des activités opérationnelles. Cela suppose, bien souvent, une réelle confiance entre professionnels de terrain.

Viennent enfin les coopérations opérationnelles, qui impliquent une confiance élevée entre partenaires. Ces dernières font se succéder une phase de détermination d'un objectif commun, puis la définition des moyens à mettre en œuvre et enfin le pilotage conjoint de l'opération. Dans cette hypothèse, les partenaires peuvent, par exemple, aller jusqu'à traiter conjointement une source humaine et partager ainsi les risques comme les bénéfices de l'opération.

L'ensemble doit pouvoir au final créer un cercle vertueux qui encourage les coopérations dans différents domaines et les renforce. Les gains ne sont d'ailleurs pas forcément également répartis et ne doivent pas nécessairement être supérieurs à ceux du partenaire, mais supérieurs par rapport à une situation de cavalier seul. Par exemple, un service de sécurité intérieure peut avoir intérêt à coopérer avec un service de renseignement extérieur, même s'il en tire un avantage moindre que son partenaire, à partir du moment où la sécurité du pays est renforcée par rapport à l'absence de coopération. Bon nombre de services européens travaillent ainsi avec la CIA pour réduire la menace terroriste en Europe, alors même que ce service américain pourra prolonger son action partout dans le monde. De plus, il est aussi celui chargé d'espionner les puissances européennes.

Dans ce cadre, les coopérations se sont considérablement développées ces dernières années entre services nationaux. Pour cela, différents outils ont été mis en œuvre. Le premier d'entre eux est la mise en place d'une coordination des services, à l'image de ce que les

Américains ont réalisé après 2001 ou du CNR en France depuis 2008. Ensuite, le sentiment d'appartenance à une même communauté a été renforcé à la fois par la création de structures d'échanges, opérationnels ou plus larges, comme l'Académie du renseignement en France, dont le rôle est bien de contribuer à renforcer les liens entre partenaires nationaux par des rencontres entre cadres des services.

Dans le cadre bilatéral, la coopération est inspirée par la définition d'une communauté d'intérêts. Cela peut être des visées partagées sur un même territoire, une même minorité hostile sur les deux territoires nationaux, etc. Il faut, en effet, un intérêt mutuel à coopérer.

Les États-Unis ont pris pour habitude de graduer leurs coopérations, selon l'échelle suivante : les coopérations étroites et anciennes concernent les pays du *Five Eyes*, ainsi notamment que la Thaïlande, Singapour… ; puis les alliés, parmi lesquels sont distingués les alliés traditionnels (France, Allemagne, Italie) et les non traditionnels (Israël, Maroc, Algérie, Émirats arabes unis…). Viennent ensuite les pays liés au terrorisme, tels que le Pakistan, le Kenya ou le Soudan, et enfin, en bas de la liste, les plaques tournantes du terrorisme : Syrie, Libye…

Enfin, les services ont créé des divisions de coopération, appelées « services de relations internationales » ou « services de relations extérieures », qui structurent les échanges et assurent un suivi en fournissant un cadre institutionnel. L'un des avantages en est que le personnel spécialisé y est dédié à cette mission, ce qui permet de développer des relations plus personnelles. Tout cet univers très particulier se retrouve, d'ailleurs, très régulièrement à l'occasion de réceptions ou de festivités.

Dans le domaine multilatéral, des actions se développent également, même si le jeu des partenaires est beaucoup plus complexe et donc les gains plus incertains.

Au final, la coopération est devenue ces dernières années une action essentielle des services de renseignement, qui ne peuvent plus s'en passer et vont parfois même jusqu'à l'ériger en véritable capteur du renseignement, au même titre que le renseignement humain, technique ou opérationnel.

Olivier BRUN

V.
Clubs ; Communauté du renseignement ; OTAN ; Union européenne.

Coordonnateur national du renseignement

La fonction de coordonnateur national du renseignement (CNR) a été créée en juillet 2008. Ce terme original désigne le conseiller du président de la République pour le renseignement. Dans les années 1980 a émergé l'idée de doter l'Élysée d'un conseiller chargé de ces questions afin de permettre au chef de l'État de piloter les services de renseignement.

Jusqu'en 2007, les conditions politiques n'ont pas été réunies pour permettre la création de ce poste. François Mitterrand n'avait pas ressenti la nécessité de se doter d'un tel conseiller pour de nombreuses raisons. À cette époque – et cela a valu également pour son successeur –, le renseignement n'était pas considéré comme un tout homogène nécessitant une approche unifiée. Le renseignement extérieur était l'affaire de l'état-major particulier du Président et de la cellule diplomatique de l'Élysée. Le renseignement intérieur, relevant de la DST et des Renseignements généraux, était traité, selon les périodes, par différents collaborateurs, parfois par le chef de cabinet, et sans liens structurés avec le renseignement extérieur.

En outre, si François Mitterrand a peut-être eu à certains moments de sa carrière politique une haute opinion de ce que pouvait apporter le renseignement – comme il a pu le constater dès sa prise de fonctions en 1981 avec l'immense succès de la DST qu'a été l'opération « Farewell », qu'il considéra cependant par la suite comme une manipulation dont la DST aurait été victime –, son sentiment était que les services étaient des administrations ni fiables ni de qualité. Son

histoire personnelle, mais aussi certains échecs, l'ont renforcé dans ses conceptions. Par exemple, l'opération conduite en rétorsion à l'attentat du 23 octobre 1983 contre les détachements des 1er et 9e régiments de chasseurs parachutistes cantonnés dans un immeuble à Beyrouth ou celle du 10 juillet 1985 contre le *Rainbow Warrior* furent des fiascos. Si le programme commun de gouvernement des partis socialiste et communiste du 27 juin 1972 prévoyait, dans un chapitre intitulé « Les libertés », la suppression du SDECE, l'idée n'en avait pas été reprise dans les 110 propositions du candidat Mitterrand pour l'élection de 1981.

En revanche, Nicolas Sarkozy et Claude Guéant, qui fut nommé secrétaire général de la présidence de la République en mai 2007, avaient la conviction qu'il fallait à la fois piloter politiquement les services de renseignement et l'assumer. Pourtant, ce qui ne laisse pas de surprendre, le poste de coordonnateur national du renseignement (CNR) ne fut pas créé dès mai 2007. Ce n'est, en effet, que le 23 juillet 2008 qu'un arrêté signé de Nicolas Sarkozy a nommé le premier coordonnateur et deux de ses collaborateurs. Ce même jour, le président adressait une lettre de mission, rendue publique par la presse, à son nouveau conseiller. Les missions du coordonnateur ont été définies par cette lettre et par le décret du 24 décembre 2009. Ainsi, le CNR prépare les réunions du Conseil national du renseignement, veille à la mise en œuvre de ses décisions, coordonne l'action et s'assure de la bonne coopération des services et leur transmet les instructions du président. Le président Emmanuel Macron, conformément à son programme électoral, a réformé le pilotage politique du renseignement en l'ancrant davantage à l'Élysée. Le décret du 14 juin 2017 crée le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, la Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme et le Centre national

de contre-terrorisme. Ces évolutions portent à la fois sur la priorité donnée à l'antiterrorisme et sur les missions du CNR qui dispose de prérogatives élargies, notamment en matière de coopération internationale et de contrôle.

Les modalités si particulières qui ont conduit à la création du CNR méritent d'être soulignées. Nicolas Sarkozy n'a pas nommé un conseiller pour le renseignement dès sa prise de fonctions. La recherche du premier coordonnateur a pris du temps, et deux personnalités ayant la confiance du président, Bernard Squarcini et Michel Gaudin, ont décliné l'offre qui leur avait été faite d'occuper ce poste. Le fait de ne pas avoir nommé un « conseiller pour le renseignement », mais un coordonnateur national du renseignement a contribué à conférer un caractère particulier à la fonction. Nombreux sont les collaborateurs du président qui traitent de questions sensibles – entre autres, le chef de l'état-major particulier ou le conseiller diplomatique – et ont pour interlocuteurs plusieurs ministres. Ce ne sont donc pas la nature de la mission ou sa complexité qui peuvent justifier d'avoir fait du coordonnateur un objet à part, mais des raisons qui demeurent obscures. Les singularités du coordonnateur se sont, en outre, multipliées au fil du temps. Ses missions sont définies par un décret qui dispose qu'il est nommé en Conseil des ministres, deux caractéristiques qui n'existent pour aucun autre collaborateur du président de la République.

Il en découle qu'aux yeux de beaucoup au sein de l'appareil d'État, le coordonnateur est apparu comme se détachant progressivement du président et de l'Élysée, et qu'en conséquence il n'était pas un collaborateur de premier plan. Au surplus, un décret du 22 mars 2010 a accentué ce phénomène. En effet, ce texte précise que « la coordination nationale du renseignement est rattachée, pour sa gestion administrative et financière, au secrétariat général du Gouvernement ».

Dès lors, comme le coordonnateur et ses collaborateurs n'ont jamais figuré dans l'organigramme de l'Élysée jusqu'en juin 2017, il était patent que le CNR occupait une fonction difficile à définir, mais qui semblait le tenir à distance du cœur du pouvoir.

Même si la création d'un coordonnateur est apparue comme novatrice, il y a eu, au cours du XXe siècle, des expériences ou des tentatives, limitées dans le temps, de piloter depuis le sommet de l'État le renseignement. La première date de 1937. Pierre-Étienne Flandin, président du Conseil, a, à travers la loi de finances pour 1935, créé le secrétariat général du Gouvernement, afin d'organiser le travail entre les ministères, de se doter d'une structure capable d'assumer cette mission et d'appuyer le président du Conseil. Ce sont des préoccupations de même nature qui ont convaincu Léon Blum, en 1937, de présider des réunions de ministres consacrées aux questions de sécurité et de défense nationale, comportant donc un volet relatif au renseignement. La première se tint le 4 février 1937. Son compte rendu souligne la nécessité de consolider les besoins de l'exécutif en matière de renseignement, de coordonner les activités de recherche du renseignement, de favoriser l'échange de renseignements entre les services et le dialogue entre les chefs du renseignement. Si vingt-cinq réunions ont bien eu lieu au cours de l'année 1937, cette expérience ne s'est pas prolongée au-delà.

En revanche, dès le début de la Ve République, la volonté de coordonner le renseignement fut patente. Ainsi, l'article 13 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense disposait que, « sous l'autorité du Premier ministre, l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignement sont assurées par un comité interministériel du renseignement » et renvoyait à un décret la composition et les attributions de ce comité, décret qui ne sera pris que le 17 octobre

1962. La guerre d’Algérie a eu, en effet, pour conséquence de concentrer l’attention du pouvoir sur l’activité des services de renseignement, largement consacrée au conflit lui-même et à la lutte contre l’OAS, plutôt que sur leur organisation ou leur fonctionnement collectif.

Ce n’est que plus tard, sous l’impulsion de Michel Rocard, Premier ministre de 1988 à 1991, et de son conseiller à la Sécurité, le préfet Rémy Pautrat, que ce Comité interministériel du renseignement (CIR) a été réactivé. Ainsi, le décret du 20 avril 1989, pris en application de l’ordonnance du 7 janvier 1959, spécifie que le CIR élabore un plan national du renseignement, disposition déjà prévue par le décret du 17 octobre 1962 sous le terme de « plan de renseignement gouvernemental », mais – et c’est une innovation – soumis à l’approbation du président de la République, ce qui montrait clairement que le renseignement ne pouvait relever du seul gouvernement, le président de la République devant être l’autorité supérieure dans ce domaine. Après le départ de Michel Rocard de Matignon, le CIR a continué d’exister, mais sans implication des Premiers ministres et sous l’autorité du secrétaire général de la Défense nationale, ce qui a eu pour conséquence d’en faire une structure administrative sans impact réel sur l’activité des services de renseignement et leurs collaborations.

L’apparition d’un coordonnateur en 2008 est un élément au sein d’un ensemble qui constitue la réforme du renseignement accomplie en 2007-2008 : création d’un contrôle parlementaire du renseignement par la loi du 9 octobre 2007 instaurant la délégation parlementaire au renseignement, du Conseil national du renseignement présidé par le président de la République, de la Direction centrale du renseignement intérieur et de l’Académie du renseignement.

Il est possible de dresser un bilan partiel de l'activité de la Coordination nationale du renseignement grâce aux comptes rendus publics des auditions des chefs du renseignement et des CNR par les commissions permanentes des Assemblées, grâce aux appréciations publiques de ministres, à des ouvrages ou des articles et grâce à quelques communiqués de la présidence de la République. Le premier élément à porter au crédit des coordonnateurs est que la Coordination a réussi à perdurer et à demeurer placée auprès du président de la République alors que d'aucuns considéraient que s'il devait y avoir un CNR, il devait relever du Premier ministre. Mais le fait le plus remarquable est que le président François Hollande ait maintenu Ange Mancini, nommé coordonnateur par Nicolas Sarkozy en février 2011, dans ses fonctions. Tous les acteurs et commentateurs considèrent que la Coordination nationale du renseignement joue un rôle considérable qui se traduit par un accroissement de la performance de chaque service et de la communauté du renseignement dans son ensemble. En fixant des priorités, en créant les conditions d'un travail en commun de qualité, d'un partage aussi exhaustif que possible du renseignement, dans le respect du besoin d'en connaître, en instillant une culture commune, la Coordination a bouleversé le renseignement français. Au-delà de cette appréciation d'ensemble, peuvent être portés à son crédit l'élaboration périodique d'un PNOR, la publication d'une stratégie nationale du renseignement en 2014, la rédaction quotidienne d'une synthèse du renseignement au profit du président de la République, la création et le succès de l'Académie du renseignement. Ce bilan flatteur pourrait sans doute être nuancé par des appréciations laissant la place à la critique, voire éclairé par d'éventuels demi-succès ou échecs. Rien, dans l'information disponible, ne permet de savoir si cette part d'ombre existe.

Gorka INCHAURRAGA

B.

COUSSERAN, Jean-Claude et HAYEZ, Philippe, *Renseigner en démocratie, renseigner les démocraties*, Paris, Odile Jacob, 2015.
COUSSERAN, Jean-Claude et HAYEZ, Philippe, *Leçons sur le renseignement*, Paris, Odile Jacob, 2017.

V.

Communauté du renseignement ; Coordination nationale du renseignement ; Plan national d'orientation du renseignement ; Point de situation ; Président de la République.

Cordier, Daniel

Daniel Cordier ne s'est jamais appelé « Caracalla ». Il était « Michel » en zone occupée, « Alain » en zone libre. Il a aussi emprunté les noms de Toussaint, Talleyrand, Bip W ou BX 10. Mais jamais celui de l'empereur romain dont il a pourtant fait le titre du premier volume de ses mémoires. Caracalla est un pseudonyme de fiction, issu d'un ouvrage publié fin 1945 et intitulé *Drôle de jeu*. L'auteur de ce livre, Roger Vailland, y dépeint l'histoire compliquée d'un jeune chef de la Résistance, répondant au nom de Caracalla. Le modèle de ce jeune chef, sorte de Lazare Carnot des ombres, est Daniel Cordier.

Car Cordier a eu assez de vies pour faire de lui un personnage de roman. Camelot du Roi à Bordeaux, opérateur radio du Bureau central de renseignement et d'action – BCRA –, secrétaire de Jean Moulin, il devient après la guerre artiste peintre, marchand d'art, historien, écrivain. Daniel Cordier a touché à tout. Ne le dit-il pas lui-même ? « Je ne suis pas l'homme d'un milieu. J'ai toujours été un solitaire. Je n'aime pas les milieux. J'aime bouger. […] Comprenez bien : nous étions les garçons de juin 40, les "*Free French*". »

Ce *Free French*, libre dans tous les sens du terme, est né le 10 août 1920, à Bordeaux, dans une famille de négociants : les Gauthier, par sa mère, et les Bouyjou, par son père. Sa mère divorce lorsqu'il a 4 ans et se remarie avec Charles Cordier. Le jeune Daniel admire son beau-père, qui lui transmet sa passion de l'automobile et de la politique, ainsi que son fanatisme antisémite et maurassien.

Cordier effectue sa scolarité dans différents établissements catholiques. Dès 17 ans, il milite activement dans les cercles royalistes

de Bordeaux. Il affiche alors des opinions ultranationalistes, antidémocrates, antisémites et volontiers fascisantes, ce qui, pour autant, ne l'empêche pas de vouer une admiration sans bornes à André Gide. Au printemps 1940, il se trouve avec sa famille à Pau, où il attend impatiemment son incorporation prévue en juillet. Le 17 juin, il écoute à la radio le premier discours du maréchal Pétain, nommé la veille chef du gouvernement. C'est pour lui un cataclysme : alors qu'il s'attendait à entendre une vigoureuse exhortation à poursuivre la lutte contre l'envahisseur, il découvre que le vainqueur de Verdun s'apprête à déposer les armes. Profondément révolté, il décide, avec seize de ses camarades, de partir pour l'Afrique du Nord, où il espère continuer le combat. Le 21 juin, il embarque à Bayonne sur un cargo belge qui doit normalement faire route vers l'Algérie. En réalité, le bateau prend le chemin de l'Angleterre, et c'est totalement par hasard que Daniel Cordier débarque à Falmouth, en Cornouailles, le 25 juin 1940.

Trois jours plus tard, il se porte volontaire pour intégrer les Forces françaises libres, les FFL. Il est incorporé dans un bataillon de chasseurs alpins et poursuit sa formation militaire dans différents camps d'entraînement. En juin 1941, il est versé en tant qu'opérateur radio au tout nouveau service action du BCRA. Parachuté près de Montluçon en juillet 1942, il gagne Lyon, où il entre au service de Jean Moulin, surnommé « Rex », alors délégué civil et militaire de Charles de Gaulle en zone libre. Daniel Cordier fonde et dirige le secrétariat de Moulin, dont il gère les contacts, le courrier, les rendez-vous et les liaisons radio. Jusqu'à Caluire, toute l'activité de Rex transite par lui : « Il ne notait rien : il savait tout. “Bonaventure, n'oubliez pas qu'on vous attend le 12 du mois prochain à Grenoble, place aux Herbes, à neuf heures du matin”, et il partait à grandes enjambées, désinvolte, très jeune homme du monde à marier et efficace en diable », se

souvient Yves Farge, membre de l'Armée secrète et futur ministre du Ravitaillement de Georges Bidault.

Auprès de Moulin, mais également sous l'influence de Raymond Aron qu'il a rencontré au camp militaire de Delvil en 1940, Cordier renonce progressivement à ses opinions d'extrême droite. Il assiste également aux patients efforts conduits par Rex pour unifier la Résistance intérieure française, la placer sous l'égide de la France Libre et constituer le Conseil national de la Résistance. Cela ne va pas sans tensions avec les chefs de réseau et les concurrents de Moulin : la plus vive confrontation l'oppose, en 1943, à Pierre Brossolette qui demande, après l'arrestation de Moulin, le rappel de Cordier à Londres. Mais Cordier demeure en France, aux côtés du nouveau délégué général, Claude Bouchinet-Serreules, jusqu'en mars 1944. À cette date, il franchit les Pyrénées puis, après une période d'internement en Espagne au camp de Miranda, rejoint la Grande-Bretagne pour être nommé chef de la section des parachutages du BCRA. Présent à Londres jusqu'en 1945, il rejoint ensuite la nouvelle Direction générale des études et recherches (DGER) comme chef de cabinet d'André Dewavrin. Peu après le départ du Général et de Passy, il quitte le monde des services secrets.

Clairement, Daniel Cordier choisit alors de tourner la page et, durant plus de trente ans, n'évoque plus son passé dans la Résistance. Il explique ce choix dans *De L'Histoire à l'histoire*, le livre d'entretiens qu'il a publié en 2013 avec Paulin Ismard : « Aussi étrange que cela paraisse, le passé – en particulier mon passé – ne m'intéresse pas : je le considère comme une nécropole et n'ai aucun goût pour les morts. Même si la tragédie vécue par mes camarades disparus est profondément enracinée dans ma mémoire, les événements atroces auxquels j'ai été mêlé ne me concernent plus. J'avais vingt-cinq ans en 1946, et c'est alors qu'a commencé ma "vraie vie". »

Cette « vraie vie », elle est d'abord dégagée de tout extrémisme politique. Il adhère désormais à un socialisme humaniste et non marxiste, aidant discrètement à la fondation du Club Jean-Moulin dans les années 1960.

Mais cette « vraie vie » est surtout entièrement consacrée à l'art contemporain. Dès 1946, il commence une carrière de peintre, motivé par la passion que lui a fait partager Jean Moulin, son « initiateur à l'art moderne ». Il s'inscrit à l'Académie de la Grande Chaumière, en même temps qu'il achète sa première œuvre, une toile de Jean Dewasne. Pendant une dizaine d'années, Daniel Cordier peint et réalise de multiples acquisitions. Braque, Soutine, Rouault, de Staël, Hartung, Dado, Arman, Tapiès, Kline, Takis : il ne cesse d'enrichir sa collection personnelle. En 1956, il devient marchand d'art et ouvre ses premières galeries à Paris et à New York. Il acquiert une excellente réputation et, durant huit ans, de très nombreux artistes, plus ou moins connus, sont exposés chez lui. Cependant, en 1964, des difficultés financières le conduisent à mettre la clef sous la porte. Il se tourne alors vers l'organisation de grandes expositions, et en 1979 il est nommé membre de la commission d'achat du Centre Georges-Pompidou. Dix années plus tard, il fait don au Centre de sa collection, dont une partie se trouve désormais au musée d'Art moderne de Toulouse.

Entre-temps, une troisième vie a commencé pour Daniel Cordier. « C'est en 1977, explique-t-il, invité pour une fois à la télévision, quand je me suis retrouvé parmi les anciens chefs de réseau et quand j'ai entendu Frenay traiter Jean Moulin d'agent communiste, que je me suis décidé à prendre la plume et à écrire notre histoire par le menu, documents à l'appui. » Il s'attelle alors à l'exploitation des archives inédites dont il dispose. Après un travail acharné, il produit entre 1989 et 1993 une somme biographique monumentale intitulée *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon*, qui, en trois volumes, renouvelle profondément

l'historiographie de la Résistance et réfute systématiquement les diverses rumeurs visant à salir la mémoire du premier président du CNR. Il synthétise et récapitule cette œuvre majeure dans un second livre : *Jean Moulin. La République des catacombes,* publié en 1999.

L'œuvre historique de Daniel Cordier subit un certain nombre de critiques venues de ses anciens camarades de combat, qui lui reprochent de nuire à l'unité des résistants en adoptant un parti pris par trop « londonien », au détriment de ceux qui furent en désaccord avec Moulin et de Gaulle. Cependant, son travail est largement salué par la communauté des historiens, qui soulignent le perfectionnisme de sa démarche, sa méthode fondée sur l'exploitation méthodique des archives écrites, ainsi que la remarquable qualité de sa plume.

Il confirme son talent d'écrivain en 2009, lorsqu'il publie le premier volume de ses mémoires, *Alias Caracalla*, sous la forme d'un journal intime reconstitué. Ces 900 pages, couronnées du prix Renaudot Essai et adaptées pour la télévision en 2013, constituent aux dires de la critique l'un des témoignages les plus précis et les plus bouleversants qui aient jamais été écrits sur la Résistance. L'un des plus honnêtes aussi : « Depuis que je me suis mis à écrire sur Moulin, j'ai un rapport absolu à la vérité. L'idée de mentir m'est insupportable », confie-t-il au *Monde* en juin 2009. Dans la même veine, un second tome de mémoires paraît en 2014, sous le titre de *Les Feux de Saint-Elme*. Cordier revient sur son adolescence et expose son éveil sentimental, parle de ses influences intellectuelles, notamment de Gide. Il évoque aussi son homosexualité, qu'il a publiquement révélée en 2009.

Daniel Cordier habite toujours à Paris. Compagnon de la Libération, Croix de guerre et commandeur de la Légion d'honneur, il est également membre du Conseil de l'Ordre de la Libération : « On est moins de cinquante […]. Je respecte les rites, comme mes camarades, par devoir moral, puisque j'ai l'honneur de faire partie de ce petit

groupe de survivants […]. On se réunit tous chaque 18 juin au mont Valérien. Dans la crypte, il y a un cercueil vide, qui attend le dernier d'entre nous. Personne ne veut être celui-là. En tout cas, pas moi. Le lieu me semble un peu trop froid. »

Clément Tibère

B.

Albertelli, Sébastien, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.

Cordier, Daniel, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, 2009.

Cordier, Daniel, *Les Feux de Saint-Elme*, Paris, Gallimard, 2016.

Cordier, Daniel et Ismard, Paulin, *De l'Histoire à l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 2013.

V.

Gaulle, Charles de ; Dewavrin, André (alias « Colonel Passy ») ; France Libre ; Vichy.

COS

« *Rangers* », « *raiders* », « maraudeurs » et surtout « commandos », de nombreux noms existent pour parler des forces spéciales, mais nul ne sait précisément en définir le concept moderne.

Pourtant, l'origine de l'action commando est très ancienne. Certains la font même remonter à Bertrand Du Guesclin (1320-1380), qui, avec une troupe de quelques centaines d'hommes, obtenait plus de résultats que des armées entières. Les « corps francs », dont les origines remontent au Moyen Âge, constituent un groupe dont l'action se base sur le harcèlement et le coup de main. Après la Seconde Guerre mondiale, l'influence en France des *Special Air Service* (SAS) et des 177 fusiliers marins de Kieffer, puis du 11e choc, est majeure : les forces spéciales acquièrent une place importante dans l'imaginaire collectif.

À travers ces quelques évocations historiques apparaissent des caractéristiques fondamentales des forces spéciales : détermination, créativité, capacité d'adaptation, grande autonomie et, finalement, une capacité à penser la guerre autrement. La devise des forces spéciales françaises est aujourd'hui, d'ailleurs, « Faire autrement ».

En France, les forces spéciales sont rassemblées dans le Commandement des opérations spéciales (COS), créé le 24 juin 1992 à la suite des opérations conduites pendant la guerre du Golfe. Le modèle opérationnel était alors encore celui de l'infanterie légère et le concept devait évoluer, à l'instar de ce qu'ont réalisé peu avant les Britanniques et les Américains.

Placé sous les ordres du chef d'état-major des armées (CEMA), le COS a aujourd'hui trois objectifs majeurs : tout d'abord planifier,

préparer et conduire les opérations spéciales, mais aussi fédérer les unités spéciales des trois armées afin d'obtenir une synergie et une meilleure cohérence, et enfin adapter et améliorer les capacités des unités spéciales en coordination avec les autorités organiques.

Les opérations spéciales sont des actions militaires menées par des unités des forces armées spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées pour atteindre des objectifs stratégiques définis par le CEMA. Recourant à des techniques opérationnelles et des modes d'action inhabituels aux forces conventionnelles, ces actions sont menées en temps de paix, crise ou guerre, indépendamment des opérations conventionnelles ou en coordination avec celles-ci. Ce sont des opérations militaires ouvertes ou couvertes commandées par le CEMA.

Les actions conduites par le COS doivent donc être distinguées à la fois des opérations clandestines de la DGSE, en ce sens que les actions du COS sont toujours revendicables par le pouvoir politique, et des opérations militaires conventionnelles, même si les forces spéciales font partie intégrante des forces armées. Elles se distinguent des opérations conventionnelles par un cadre espace-temps différent, la nature de leurs objectifs, des modes opératoires particuliers et la discrétion qui entoure leur préparation et leur exécution.

Les forces sont « spéciales » comparativement à des capacités conventionnelles disponibles. Elles sont là pour traiter les crises difficiles à prendre en compte par les forces armées à un moment donné. Les opérations spéciales mettent davantage l'accent sur la vitesse d'exécution, la discrétion et l'effet de surprise que les tactiques conventionnelles fondées sur la puissance de feu et la maîtrise du terrain ; elles reposent, en outre, – élément important pour la décision politique – sur l'acceptation d'un niveau de risque élevé.

La valeur ajoutée de ces forces repose fondamentalement sur trois types d'atouts intrinsèques. Un bon rapport coût-efficacité est indispensable : les forces spéciales disposent d'une capacité d'action « chirurgicale » sur des cibles à haute valeur ajoutée, produisant un effet déterminant pour un faible coût financier et humain. Elles se caractérisent aussi par une faible empreinte au sol, c'est-à-dire une grande discrétion, une volonté d'être furtif, et par une plus grande réversibilité de l'engagement, qui rendent leur emploi souvent politiquement plus acceptable. Enfin, elles disposent d'une capacité d'adaptation, alors que les menaces sont en initiative et en constante évolution. Les forces spéciales occidentales ont fait la preuve de leur adaptabilité à l'occasion des conflits récents, en Irak, en Afghanistan ou au Mali.

Il existe trois grands types de missions réalisées par le COS : les missions de renseignement, d'action et d'environnement.

Les missions de renseignement consistent en l'acquisition du renseignement sur les milieux physique et humain, l'acquisition du renseignement sur les forces en présence et, en particulier, au-delà de la zone de déploiement du dispositif français ou allié, mais aussi l'acquisition du renseignement sur les objectifs humains ou d'infrastructure, et la participation éventuelle à la désignation d'un objectif.

Les missions d'action visent à mettre en œuvre des attaques d'objectifs, neutraliser des installations, des réseaux ou des lignes de communication, procéder à la capture ou récupération de cibles à haute valeur (personnel ou matériel), mener des actions de diversion, de déception ou de contre-terrorisme (libération d'otages, reprise de contrôle), ou encore fournir des appuis spéciaux (commandement, transport, feu…).

Les missions d'environnement sont la formation, le conseil et l'encadrement d'unités militaires étrangères dans le cadre d'une assistance à des forces amies, la participation au processus d'évaluation et d'aide à la décision, notamment lors de l'ouverture d'un théâtre d'opérations, et la protection de personnalités, de lieux et de réseaux sensibles.

L'officier général commandant des opérations spéciales est le conseiller du chef d'état-major des armées pour l'emploi des forces spéciales. En matière d'entraînement, il planifie et conduit les exercices et les échanges interarmées et interalliés, mais aussi contrôle les capacités détenues par les unités de forces spéciales.

Il a surtout un rôle consultatif et fédérateur auprès des états-majors d'armée auxquels il exprime ses besoins en termes de capacités attendues. Les états-majors d'armée sont responsables de la mise sur pied de ces capacités par une politique adaptée de recrutement, d'équipement et de préparation opérationnelle des forces.

L'état-major du COS, à la fois opérationnel et interarmées, après avoir occupé une partie des carrières de gypse de la base aérienne de Taverny, se situe depuis l'année 2006 sur la base aérienne 107 de Villacoublay. Il est composé d'une centaine de personnes appartenant aux trois armées ainsi que d'un conseiller santé, de deux officiers de liaison de la Gendarmerie nationale et d'un ingénieur de la Délégation générale pour l'armement.

Le COS dispose également d'une composante interarmées d'environ 150 réservistes. Ce réservoir d'experts de haut niveau est spécifique au COS et lui apporte un complément précieux dans des domaines particuliers. Les spécialités les plus recherchées sont celles qui touchent directement au fonctionnement des institutions et des entreprises essentielles (juristes, ingénieurs, spécialistes du génie civil, experts des

zones géopolitiques concernées) afin de mener les expertises initiales sur les théâtres d'opérations.

Onze unités[1] sont dédiées au COS, représentant au total 3 000 opérateurs spécialisés dans les trois armées. Ces unités passent 70 % de leur temps sur le terrain, que ce soit à l'entraînement ou en opérations. Tous les hommes appartenant à des unités des forces spéciales sont protégés par l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au respect de l'anonymat des personnes.

À l'origine conçues comme des forces de réaction rapide, les forces spéciales sont de plus en plus sollicitées. L'opération « Arès » menée à partir de 2003 en Afghanistan a constitué une étape décisive, avec la constitution pour la première fois d'un groupement de forces spéciales déployant des capacités issues des différentes armées (terre, air et mer) pour contrecarrer le combat asymétrique que cherchaient à imposer les insurgés. Les théâtres d'opérations extérieures de ces dernières années ont montré toute l'importance de ce type d'unités : en Afghanistan, mais aussi en Côte-d'Ivoire ou au Mali, par exemple. Elles offrent au commandement militaire et aux autorités politiques des options diverses et adaptées, souvent fondées sur la surprise.

Le Livre blanc de 2013 précise dans ce sens que « les opérations ciblées conduites par les forces spéciales et les frappes à distance, le cas échéant cybernétiques, pourraient devenir plus fréquentes », compte tenu de leur souplesse d'emploi dans un contexte où les interventions classiques continueront d'être politiquement plus difficiles.

Dans cette dynamique, le COS et les unités rattachées ne devraient pas être touchés par les restrictions budgétaires que les forces conventionnelles subissent, cet outil exceptionnel devant être préservé et même développé, même si les armées ne peuvent pas se passer de forces conventionnelles robustes.

L'enjeu des prochaines années pour le COS sera alors de renforcer sa capacité à se coordonner parfaitement avec les services de renseignement pour à la fois être efficace dans sa mission de court terme et s'inscrire dans une stratégie de long terme.

Olivier BRUN

B.

MERCHET, Jean-Dominique, *Une histoire des Forces spéciales*, Paris, Jacob Duvernet, 2010.

V.

Commandement du renseignement ; DGSE ; DRM ; Forces spéciales.

---

1. On y retrouve les unités des forces spéciales de l'armée de terre (BFST) : le 1er RPIMa de Bayonne, le 13e RDP de Martignas-sur-Jalle et le Détachement ALAT des opérations spéciales (DAOS) situé à Pau. S'y ajoutent les unités des forces spéciales de la marine (ALFUSCO) : les commandos Kieffer, Trepel, Jaubert, de Penfentenyo et de Montfort, basés à Lorient, et le commando Hubert à Saint-Mandrier. Enfin, les unités des forces spéciales de l'armée de l'air (BFS) : le commando parachutiste de l'Air no 10 (CPA10) et l'escadron de transport POITOU, basés à Orléans, l'escadrille spéciale Hélicoptères (ESH) basée à Cazaux.

Cousin

« Cousins » est le terme employé par les agents de la DGSE pour parler de leurs collègues du renseignement intérieur et par les agents de la DST, puis de la DCRI et de la DGSI, pour désigner leurs homologues du renseignement extérieur français. Ce dernier usage n'est pas sans ambiguïté dans la mesure où, dans le langage policier, un cousin est un informateur. La DST et le SDECE sont nés de la scission de la DGER (Direction générale des études et recherches), la première le 16 novembre 1944, le second le 28 décembre 1945. Ceux qui formaient une même famille ont donc été séparés. De frères, ils sont devenus cousins. Pour les services britanniques, les cousins désignent la CIA, son personnel et, plus largement, la communauté américaine du renseignement. Les Américains utilisent le terme « *friends* » pour nommer les agents anglais, ce qui montre que la relation est vue différemment des deux rives de l'Atlantique. Les services britanniques et américains entretiennent une relation très étroite depuis qu'existe un renseignement extérieur aux États-Unis, c'est-à-dire depuis la création de l'OSS (*Office of Strategic Services*) en juin 1942. Cette relation privilégiée tient à plusieurs facteurs. Les Américains se sont formés, dès 1942, auprès des Britanniques, qui avaient les meilleurs services de renseignement parmi les Alliés. Des liens très forts se sont alors créés à l'occasion d'innombrables opérations au cours de la guerre. En outre, les relations entre les deux pays étaient qualifiées de « *Special Relationship* » en raison de la convergence de leurs intérêts dans de nombreux domaines de politique étrangère. Cette expression a été utilisée pour la première fois par Winston

Churchill, alors leader de l'opposition, le 5 mars 1946. Cette relation privilégiée a eu de nombreuses déclinaisons, comme la signature de la charte de l'Atlantique par les deux gouvernements, le 14 août 1941, qui définissaient ainsi leur vision du monde de l'après-guerre. Dans le domaine du renseignement, cousins et amis signèrent un accord daté du 17 mai 1943 pour définir les modalités de leur coopération en matière de renseignement technique, puis à partir de 1943 plusieurs accords dits « BRUSA », pour *Britain-United States of America Agreement*. Les Anglais fournirent, dans ce cadre, des messages allemands décryptés grâce à leur programme « Ultra » qui permettait de percer les codes des machines Enigma. La création des *Five Eyes* en 1946 – cet accord privilégié entre les services de renseignement des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande – est un prolongement, dans un cercle restreint et de confiance, du partenariat entre Washington et Londres. La famille s'est alors agrandie. Cette relation spéciale entre Américains et Britanniques a connu des périodes de tensions. La défection de Donald Maclean et de Guy Burgess en mai 1951, puis celle de Kim Philby en novembre 1962, lui ont porté de rudes coups, les Américains prenant conscience du manque de fiabilité de leurs amis et des dégâts qu'avaient provoqués ces taupes. Selon un proverbe chinois, « les affaires de l'État sont faciles à trancher, les affaires de famille sont difficiles à tirer au clair ». La relation entre les services des deux pays relève des deux catégories.

Jérôme Poirot

B.

Faligot, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français – de la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

V.
DGSE ; DGSI ; États-Unis ; Royaume-Uni.

Couverture

Au printemps 1810, deux officiers britanniques, Christie et Pottinger, entreprirent l’exploration de vastes contrées inconnues, depuis l’Inde britannique jusqu’à l’Iran : c’est le début du « Grand Jeu », cette lutte acharnée entre le Royaume-Uni et la Russie pour le contrôle de l’Asie centrale, région encore mystérieuse que se partagent des monarques cruels et des tribus esclavagistes. Autant dire que nos deux explorateurs, ou plutôt nos deux espions, avaient intérêt à ne pas être démasqués. Comme son comparse, Pottinger s’était d’abord fait passer pour un marchand de chevaux venu de l’Inde ; mais on pouvait le supposer porteur d’argent et il s’exposait ainsi aux convoitises des brigands. C’est pourquoi, parvenu dans une contrée encore plus dangereuse que d’autres, il se transforma en humble pèlerin. On ne saurait pourtant tout prévoir : un jour, alors que des villageois l’avaient convié à partager leur repas, on lui demanda de prononcer une action de grâces. L’historien Peter Hopkirk nous conte la suite : « Heureusement, avant de quitter Bombay, il s’était astreint à apprendre une ou deux prières musulmanes d’un serviteur, ne soupçonnant pas qu’un jour cela le sauverait d’un triste sort. “Je pris un air grave, se souvint-il, je lissai cérémonieusement ma barbe et marmonnai quelques phrases.” Il prit soin de prononcer “assez distinctement” certains mots tels que *Allah*, *Rassoul* (le Prophète) et *choukr* (merci). Il supposait que ces mots étaient les plus vraisemblables dans une pareille prière. […] N’y voyant que du feu, le mollah et ses compagnons adressèrent des sourires bienveillants à leur pieux

visiteur. » La couverture de l'officier britannique, quoique de justesse, avait fonctionné.

Comme Pottinger, l'agent sous couverture est celui qui dissimule ses véritables desseins sous le paravent d'une activité ou d'une identité propre à lui faciliter la tâche, qu'il s'agisse de pénétrer le milieu où vont se déployer ses recherches ou de mener à bien une opération.

À l'étranger, cette couverture peut être officielle : l'agent jouit alors d'un statut de diplomate et il est dit « légal ». En poste à l'ambassade ou dans une organisation internationale, il a accès de par ses activités professionnelles à de nombreux milieux où il pourra entreprendre une action d'influence ou de recrutement de sources, souvent auprès de personnalités bien placées. Un diplomate est aussi plus repérable par les services de contre-espionnage ; mais si ses activités sont décelées par le pays où il opère, il bénéficie de l'immunité diplomatique et ne risque que d'être expulsé. En revanche, les relations diplomatiques avec l'État concerné peuvent en être affectées.

Lorsque l'agent est un « illégal » (ou « clandestin »), c'est-à-dire lorsqu'il agit sous couverture non officielle (ce que les Anglo-Saxons appellent NOC, comme *non official cover*), sa mission consiste à s'implanter incognito dans un pays et un milieu particuliers pour exercer des missions d'influence, recueillir des informations ou exécuter une opération. La couverture n'est pas seulement destinée à protéger l'agent et ses activités : il s'agit aussi de protéger l'État ou le service qui l'emploie. Si l'agent est arrêté ou interrogé, ni lui ni ses employeurs ne sont supposés reconnaître le lien qui les unit. L'agent ne bénéficie donc d'aucune protection et s'expose aux rigueurs de la loi pénale – y compris, dans certains pays ou certaines situations, à la peine de mort (comme Richard Sorge, espion de l'URSS pendu au Japon en 1944).

L'« illégal » doit pouvoir s'appuyer sur une « légende » crédible : les activités dont il se sert pour opérer doivent avoir une certaine consistance ou, du moins, une certaine vraisemblance. Les services de renseignement se servent ainsi de couvertures de journaliste, d'homme d'affaires ou encore de travailleur humanitaire, et peuvent être amenés, en conséquence, à créer diverses sociétés ou associations. Mais la couverture la plus élaborée est celle par laquelle un agent de renseignement, après des années de préparation intensive (jusqu'à pouvoir parler la langue du pays de destination sans aucun accent, par exemple), se fait passer pour un paisible ressortissant de l'État où il opère et s'invente un passé.

Contre leur vocation, quelques-uns de ces virtuoses ont accédé à la célébrité et figurent aujourd'hui, pour certains, au panthéon de l'espionnage. William Fischer, espion soviétique arrêté aux États-Unis en 1957, fit montre de toute la maestria des meilleurs espions de l'Est. Alors qu'il s'était mis dans la peau d'un photographe américain du nom d'Emil Goldfus, il dut abandonner cette couverture, qui ne tenait plus, et admit être citoyen soviétique. Cependant, il continua de dissimuler sa véritable identité et se rabattit sur une couverture « de secours », sous le nom de Rudolf Abel. Après un procès retentissant, le faux Abel fut condamné – sans que le FBI fût parvenu à identifier William Fischer – et finalement échangé contre Gary Powers, le pilote de l'U-2 abattu par les Soviétiques au-dessus de leur territoire en 1960. C'est l'épisode que raconte *Le Pont des espions*, le film de Steven Spielberg sorti en 2015. Plus récemment, les faux époux Turenge de l'affaire Greenpeace, qui se faisaient passer pour des touristes suisses, furent rapidement confondus par la police néo-zélandaise, et la France ne put très longtemps nier sa responsabilité dans l'attentat contre le *Rainbow Warrior*, en juillet 1985. En 2010, le public a aussi fait la connaissance de la sémillante Anna Chapman, une espionne russe qui se faisait

passer pour une femme d’affaires et collectionnait les amants dans la haute société new-yorkaise. Elle fut arrêtée avec les autres membres de son réseau, « donnée » aux Américains par un colonel des services russes.

Quant à l’opération sous couverture, elle est celle qu’un gouvernement ou un service ne peut publiquement assumer, qu’il dissimule par divers artifices et dont il pourra, au cas où elle serait découverte, nier plausiblement la responsabilité ou la véritable nature (c’est ce que les Américains appellent *plausible deniability*). L’opération sous couverture peut être distinguée de l’opération clandestine au sens strict, hypothèse où l’existence même de l’opération doit être dissimulée. Le Grand Jeu abonde en « expéditions scientifiques » servant en réalité des desseins moins avouables ; mais « les Britanniques, ajoute Hopkirk, préféraient envoyer leurs officiers en “permission pour la chasse”, ce qui leur permettait de les désavouer si nécessaire ». Pendant la guerre du Vietnam, les États-Unis opérèrent sous couverture au Laos, pays neutre où ils n’avaient pas le droit d’intervenir, à la fois au sol et dans les airs. Pour transporter hommes et matériels, ils utilisèrent notamment les services d’Air America, une compagnie aérienne civile qui était en réalité sous contrôle de la CIA. À la même époque, les opérations COINTELPRO permirent au FBI de neutraliser sur le sol des États-Unis (y compris par l’assassinat) un certain nombre d’individus ou d’organisations jugés subversifs. Quant à la France, elle usa de méthodes similaires, par exemple pendant la guerre d’Algérie : la Main rouge, organisation clandestine qui servait de paravent, s’est fait connaître par de nombreux assassinats dans les années 50 et 60.

Cependant, la plupart des opérations sous couverture ou clandestines prennent une forme moins radicale ou moins spectaculaire, comme en témoignent, par exemple, les opérations

d'intrusion informatique, toujours organisées de telle manière qu'on ne puisse pas remonter jusqu'aux services qui les ont montées ni jusqu'à l'État qui en est le commanditaire. On peut citer par exemple, à côté de milliers d'autres opérations qui n'ont jamais été décelées, celles qui ont visé une centrale nucléaire iranienne, en 2010, ou le site internet de la présidence de la République française, en 2012. On a aussi beaucoup évoqué, avant et après l'élection présidentielle américaine de 2016, les opérations prêtées à la Russie pour favoriser la victoire de Donald Trump.

La couverture de l'agent ou de l'opération nécessite l'usage, par les services de renseignement, de divers documents. En France, le législateur a pris acte de cette nécessité : l'article L 861-2 du Code de la sécurité intérieure autorise les « agents des services spécialisés de renseignement » à « faire usage d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité ».

Jean MAFART

B.

HOPKIRK, Peter, *Le Grand Jeu*, Bruxelles, Nevicata, 2013.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

V.

Agent ; Fischer, William ; Identité ; Légende ; Main rouge.

CPCO

Le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), structure de l'état-major des armées (EMA), est le cœur opérationnel du ministère des Armées. Ce centre a, en effet, pour but à la fois de faire le travail prédécisionnel, en préparant les options militaires, et de transcrire les directives politiques en ordres militaires. Il constitue donc en cela à la fois un outil d'aide à la décision et un centre de commandement.

Cette double mission laisse d'emblée voir combien le renseignement y joue un rôle essentiel.

Le CPCO est l'héritier du Centre opérationnel interarmées (COIA), créé en 1991, au moment de l'opération « Daguet ». Restructuré en 2004, il est aujourd'hui une division de l'EMA, sous les ordres du sous-chef Opérations.

Situé au sein du ministère des Armées à Balard, il comprend 250 personnes – officiers, sous-officiers et militaires du rang – commandées par un officier général. Sont également présents une dizaine d'officiers de liaison des principaux pays alliés. Ensemble, ils assurent un fonctionnement du centre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'engagement opérationnel du CPCO est triple : mener des opérations de combat, apporter une contribution militaire à l'action de l'État, adapter les postures permanentes. Il est donc au cœur du processus de gestion des crises en amont (veille stratégique, planification) et en aval (conduite). C'est, en quelque sorte, le centre nerveux de la chaîne de commandement opérationnelle française.

Les travaux conduits par la chaîne planification consistent à anticiper, à établir une synthèse des évaluations de risques de crise et à préparer les options militaires proposées au chef d'état-major des armées.

La conduite des opérations est assurée à partir des travaux élaborés par la chaîne planification. Le caractère transversal de l'organisation du CPCO permet d'éviter qu'il y ait une rupture au moment du passage de la planification à la conduite. Lorsqu'une opération est déclenchée, une cellule de crise est créée afin d'en assurer la conduite.

Pour mener ces missions de planification et de conduite, le CPCO est, selon sa présentation même sur le site internet du ministère, organisé autour de deux compétences complémentaires : l'une géostratégique et l'autre fonctionnelle.

Les officiers chargés d'anticipation opérationnelle et de synthèse apportent une expertise géostratégique avec un découpage de la planète en différentes zones (théâtre national, Europe, Afrique, Monde).

Les compétences fonctionnelles (logistique, conduite, systèmes de communication, renseignement…) sont fournies par les bureaux (appelés J pour « *joint* »). Cette structure en J est dérivée de la structure OTAN. Parmi eux figure le J2 qui correspond à la fonction de renseignement. Parmi les 250 personnes du CPCO, une cinquantaine se consacrent au renseignement.

Son organisation repose sur une triple logique : interarmées, zonale et fonctionnelle. On trouve l'ensemble des cellules traditionnelles de J1 à J9, auxquelles s'ajoutent les cellules particulières de communication et de forces spéciales. De J1 à J5, chaque cellule est découpée, comme pour la veille stratégique, en « théâtre national », « Europe », « Afrique », « Monde ».

Cette organisation fonctionnelle est complétée par des cellules d'expertises particulières et par des officiers de liaisons spécifiques, dont les étrangers.

Une cellule de crise est parfois constituée sur ordre au sein du CPCO pour la conduite d'une opération, la planification d'urgence et la sortie de crise. Sa composition dépend directement de la nature de la crise ou de son évolution, ainsi que de la place de la France dans une opération multinationale.

Dans le domaine du renseignement, lors d'une audition au Sénat à l'automne 2014, le CEMA a révélé qu'avait été créée au sein du CPCO une cellule interagences, que les médias ont immédiatement surnommée par son sigle « CIA ». Cette cellule couvre le théâtre du Levant, vu comme une entité géographique large, englobant la Syrie et l'Irak. L'objectif est de fusionner le renseignement relatif à cette zone entre différents acteurs de la communauté du renseignement. Sont ainsi présentes principalement la DGSE, la DRM et la DRSD, mais aussi la DGSI, qui traite de la question des volontaires qui partent ou reviennent du djihad. Tracfin et la DNRED, qui dépendent de Bercy, peuvent, eux, plancher sur le financement des groupes terroristes. Les États-Unis y sont associés : ils y ont un officier de liaison, comme la France en dispose réciproquement au Pentagone.

Ce type de cellule découle de la coopération mise en place entre la DRM et la DGSE au début des opérations dans la bande sahélo-saharienne en 2014.

Le CPCO est relié à d'autres centres opérationnels des armées, tels que le Centre national des opérations aériennes et le Centre de conduite des forces aériennes stratégiques à Lyon, et, sur la base de Villacoublay, le Centre de commandement pour les opérations spéciales (COS), mais aussi d'autres lieux comme le Centre veille-opérations de la DGSE et les différents centres spécialisés de la DRM.

Comme le dit le vice-amiral Jean-Pierre Teulé, qui fut chef du CPCO, « le CPCO constitue un ensemble cohérent au sein de l'état-major des armées. Son organisation et son fonctionnement actuels en font un outil d'une très grande réactivité et adapté à la réalité géopolitique d'aujourd'hui. »

Le CPCO est au cœur de l'engagement des forces françaises et les autorités ne manquent pas de visiter ce site important. Le Premier ministre a ainsi, par exemple, assisté en 2013 à une présentation essentiellement consacrée à l'activité du CPCO dans le cadre de l'intervention militaire française au Mali.

« Anticiper, planifier, conduire » : la devise du Centre de planification et de conduite des opérations n'est pas usurpée, alors même que plus de 11 000 militaires sont prépositionnés partout dans le monde, 7 000 déployés en opérations extérieures et 7 000 autres sur le territoire national.

Outil d'une très grande réactivité opérationnelle, le CPCO constitue aujourd'hui un ensemble cohérent au sein de l'état-major des armées dans lequel le renseignement occupe maintenant une place majeure.

Olivier BRUN

B.

TEULÉ, Jean-Pierre, « Le CPCO au cœur de nos opérations », *Défense nationale*, nº 697, mai 2007.

V.

DRM ; J2.

Criminalité organisée

La lutte contre la criminalité est l'une des missions des services de renseignement. La stratégie française du renseignement montre en quoi leur contribution est nécessaire dans ce domaine. En effet, la grande criminalité peut affecter la stabilité des États, la santé publique, l'ordre public, l'économie d'un pays et ainsi constituer une menace qui justifie qu'au delà des moyens habituels (policiers et judiciaires) mobilisés pour y faire face, l'intervention des services de renseignement s'avère nécessaire, voire indispensable.

À l'occasion d'auditions devant les commissions permanentes des Assemblées, les responsables des services français de renseignement ont souligné à plusieurs reprises l'implication, à des degrés divers, de leurs administrations dans la lutte contre la criminalité organisée. Il s'agit d'une mission explicite pour la DNRED ou pour Tracfin, tous deux chargés de traquer les flux illégaux de marchandises ou d'argent à travers la lutte antiblanchiment, ou lorsque sont détectés des réseaux qui captent illégalement des millions ou des milliards d'euros, comme ce fut le cas avec la fraude à la TVA des droits à polluer. En revanche, pour la DGSE ou la DCRI, cette menace n'apparaît pas parmi les toutes premières priorités, même si, dans son audition du 23 octobre 2013 devant la commission de la Défense nationale et des Forces armées, le directeur de la DCRI a expliqué que la situation pouvait changer avec la création de la DGSI. Il était visionnaire, car figure bien dans les missions de ce service la « surveillance des activités menées par des organisations criminelles internationales et susceptibles d'affecter la sécurité nationale ».

L’Union européenne et les Nations unies définissent la criminalité organisée comme étant l’activité de « groupes structurés qui sont établis dans le temps et agissent de concert pour commettre des crimes en vue d’un avantage matériel ou financier ». Les mafias en sont les exemples les plus connus. Une autre caractéristique de cette criminalité est d’être, en général, active au plan international. La grande criminalité est présente dans tous les trafics lucratifs : la traite des êtres humains aux fins de prostitution, d’esclavage, d’immigration clandestine, de commerce d’organes, les produits stupéfiants, les armes, les espèces animales et végétales protégées ou dont le commerce est réglementé, tout comme les contrefaçons de médicaments ou de produits de consommation. La criminalité organisée a investi l’espace cybernétique, particulièrement pour le commerce de contrefaçon de produits de plus en plus variés ou pour faire transiter des flux financiers, ce que les monnaies virtuelles ou électroniques facilitent grandement. En conséquence, les services de renseignement utilisent leurs moyens de surveillance ou d’entrave dans le cyberespace.

La criminalité organisée ne peut exister sans recourir à la corruption des autorités politiques, judiciaires, de policiers, de douaniers, de militaires. Elle induit, en outre, des besoins en matière de blanchiment de l’argent qui provient de ses activités. Enfin, des liens peuvent exister entre la criminalité organisée et d’autres types de menaces mobilisant les services de renseignement, comme le terrorisme, la prolifération des armes conventionnelles ou non conventionnelles, ou les cyber-menaces. Selon le ministère des Affaires étrangères, la criminalité est, avec le terrorisme, la menace non militaire la plus aiguë pour la sécurité et la stabilité économique. Son chiffre d’affaires mondial annuel serait de l’ordre de 1 000 milliards d’euros.

La lutte contre la criminalité organisée mobilise, avant tout, les moyens classiques de répression, policiers et judiciaires, et s'inscrit de plus en plus dans le cadre de coopérations multilatérales. Ainsi, la nécessité de se doter de nouvelles armes pour combattre ce fléau a été prise en compte dans la loi du 9 mars 2004 en donnant des moyens d'investigation plus puissants aux enquêtes judiciaires. Des initiatives internationales ont été prises, telles que le traité de Prüm, signé par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, qui renforce la coopération dans trois domaines : l'antiterrorisme, l'immigration illégale et la criminalité organisée. Il permet la consultation, par les fonctionnaires d'un pays, de fichiers des autres pays, par exemple d'empreintes digitales ou génétiques. À l'échelle de l'Union européenne, une commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux, dite CRIM, a été créée en 2012 pour donner une suite concrète à une résolution du Parlement européen sur la criminalité organisée du 25 octobre 2011. Sa mission consiste à mobiliser les autorités nationales et les organisations internationales et européennes compétentes, telles qu'Eurojust ou Europol, pour mieux combattre ce fléau.

Sur le plan international, la Convention contre la criminalité transnationale organisée, dite convention de Palerme, datant de 2000, a permis de partager des définitions relevant du droit pénal, notamment la notion de groupe criminel organisé, a favorisé le rapprochement des législations pénales des États signataires, en incriminant la participation à un groupe criminel organisé ou le blanchiment d'argent et en favorisant la coopération judiciaire internationale. Ces dispositions, qui relèvent de la répression, permettent que le travail des services de renseignement, qui se situe en amont, soit plus efficace lorsqu'il conduit à ce que la justice soit saisie.

La criminalité organisée offre donc un exemple très éclairant de ce que peut être la complémentarité de l'action des services de renseignement, par nature secrète ou clandestine, et l'activité répressive de la justice, par essence transparente et assortie de toutes les garanties qu'offre un État de droit. En France, l'Office central de lutte contre le crime organisé, l'OCLCO, est l'instrument de police judiciaire dédié à ce domaine. Il peut s'appuyer, entre autres, sur Interpol, qui œuvre activement à lutter contre le crime organisé transnational, ou sur l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, l'ONUDC.

En France, des éléments sur l'activité de la criminalité organisée, issus d'un rapport de la police judiciaire, ont été rendus publics en 2012. Ceux-ci montrent qu'une vingtaine de groupes criminels sont actifs en France. La majorité d'entre eux seraient d'origine nationale, puisqu'il s'agirait des mafias corse, grenobloise, marseillaise ou issues des cités, alors qu'une minorité serait d'origine étrangère. Les groupes criminels originaires des Balkans seraient les plus actifs pour le trafic d'armes ; les oligarques russes seraient spécialisés dans la criminalité financière ; la mafia italienne conserverait ses activités traditionnelles dans le bâtiment ou l'immobilier, principalement sur la Côte d'Azur et dans la région lyonnaise, alors que les groupes chinois seraient très actifs dans la prostitution sous plusieurs formes.

Jérôme POIROT

B.

Livre blanc sur le crime organisé transnational, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2014.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

DGSI ; DNRED ; Tracfin.

CrMar

Le renseignement d'intérêt militaire a été profondément modifié avec la création de la DRM (Direction du renseignement militaire) en 1992. Cette innovation avait pour but de centraliser le renseignement et d'en faire une matière interarmées pour s'adapter à la nature des engagements des forces françaises. Pour autant, certains besoins propres à chaque armée n'avaient pas vocation à être couverts par la DRM, ce qui a conduit à créer des structures de renseignement complémentaires. Il existe donc un Centre de renseignement air (CRA), un Centre d'exploitation du renseignement terrestre (CERT) et un Centre du renseignement de la marine, le CrMar, fondé en 2005. Il est installé à Brest et son effectif est d'environ 140 personnes.

La mission du CrMar est de surveiller le domaine maritime mondial et, ainsi, de protéger les approches maritimes du territoire national, de détecter et d'identifier des menaces que peuvent constituer pour les intérêts français les 10 000 navires de guerre et les 150 000 bateaux de commerce en service. Il établit quotidiennement des situations de surface qui permettent de visualiser sur des cartes les navires d'intérêt. Le CrMar reçoit en permanence des informations issues de capteurs variés : des bâtiments de la marine nationale ou des pays alliés qui naviguent ou sont à quai, des avions de patrouille maritime, des satellites d'observation, des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Ces derniers constituent le maillon français du réseau international des centres de coordination de sauvetage maritime institués par la convention *Search and Rescue*, adoptée en 1979, de l'Organisation maritime internationale (OMI). Le

CrMar peut être destinataire de renseignements recueillis par tous les capteurs des armées, comme le bâtiment de recueil électromagnétique *Dupuy de Lôme*. Il recourt également aux sources ouvertes, banques de données spécialisées, Internet, pour obtenir ou vérifier des informations sur un armateur, une compagnie maritime, un navire. Le CrMar obtient aussi des informations en prenant contact avec un navire de commerce car, dès qu'il jauge plus de 300 tonneaux, il doit être équipé d'un système de transpondeur AIS (*Automatic Identification System*). Cette interrogation permet de confirmer l'immatriculation du navire, son cap, sa destination, la nature de sa cargaison. Une des anomalies classiques que peut détecter le CrMar est l'utilisation frauduleuse du nom d'un navire afin de masquer un trafic : un bateau ne peut pas être en Méditerranée et six heures plus tard au large de Los Angeles. Si les informations recueillies donnent ce type de résultat, la probabilité que cela révèle une opération criminelle ou terroriste est élevée. Des exemples de manœuvres frauduleuses de ce genre sont décrits dans le neuvième volume des aventures de Tintin, *Le Crabe aux pinces d'or*, s'agissant de trafics, ou dans *Le Programme 111*, 161e volume de SAS, qui relate la préparation d'un attentat d'envergure. En revanche, une autre caractéristique des bateaux est plus difficile à modifier. En effet, tout navire marchand dont la jauge brute est supérieure à 300 tonneaux est doté, dès sa construction, d'un numéro qui lui est attaché jusqu'à sa démolition, quels que soient les changements de propriétaire, de pavillon ou de nom qu'il connaîtra. Il s'agit d'un numéro du *Lloyd's Register*, dit IMO, qui est donné par l'*International Maritime Organization*.

Le CrMar apporte une contribution à la détection de menaces permanentes, comme le trafic de drogue, la prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles, l'immigration clandestine ou la piraterie. Il est davantage sollicité lorsque certains de ces

phénomènes prennent une ampleur inhabituelle, comme la piraterie maritime au large de la Somalie depuis le milieu des années 2000 ou dans le golfe de Guinée depuis les années 2010, ou comme l'immigration clandestine en Méditerranée. Le CrMar estime qu'il peut suivre 85 à 90 % des navires marchands et reconstituer leurs déplacements jusqu'à deux ans en arrière.

Outre les relations étroites qu'il a avec la DRM, le CrMar travaille avec les cellules N2, chargées du renseignement, tant du Bureau opérations aéronavales que des grands commandements des zones maritimes, par exemple ALINDIEN pour l'océan Indien ou CECMED pour la Méditerranée. Le CrMar apporte, en outre, son soutien au Centre support de la guerre électronique de la marine, auquel il fournit des informations. Le CrMar travaille également avec le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (MAOC-N). Cette agence internationale, créée en 2007 et installée à Lisbonne, contribue à la répression du trafic de stupéfiants par voies maritimes et aériennes dans l'Atlantique à destination de l'Europe et de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif qui lui est assigné est de protéger les intérêts des pays membres de l'Union européenne.

Jérôme POIROT

B.

DUMONT, Joël-François, « Le renseignement d'intérêt maritime (RIMAR) », *Défense*, n° 131, février-mars 2008.

V.

Capteur ; DNRED ; DRM ; Dupuy de Lôme.

Cryptologie

La cryptologie, du grec *kryptos* (« caché ») et *logos* (« science »), signifie littéralement « science du secret ». Science des écritures secrètes et des documents chiffrés, elle a pour objet de cacher les informations d'un message. Son but vis-à-vis d'un message est triple : assurer sa confidentialité, c'est-à-dire garder l'information privée et secrète pour tous sauf pour ceux qui sont autorisés à la connaître ; garantir son authenticité, c'est-à-dire être sûr qu'il s'agit de l'information transmise par l'émetteur ; conserver l'intégrité des informations, en ce sens fournir l'assurance que les données n'ont pas été modifiées par des personnes non autorisées pendant leur stockage ou leur transmission.

Toute l'histoire de la cryptologie réside dans l'équilibre à maintenir entre les capacités à cacher l'information pour la rendre sûre et celles pour la rendre lisible aux seuls destinataires.

Aujourd'hui, la cryptologie fait largement appel à plusieurs champs des mathématiques. Mais il n'en a pas toujours été ainsi : elle a été pratiquée comme une manipulation du langage ou un jeu d'écriture.

Les premières inventions ont reposé sur des procédures secrètes permettant de transformer un message clair en un message incompréhensible pour un attaquant. La connaissance de cette opération secrète est alors partagée entre l'émetteur et le destinataire du message.

Les méthodes les plus utilisées ont d'abord été la transposition et la substitution. Par la transposition, les lettres sont réarrangées par séries

d’anagrammes. La substitution est plus complexe, des lettres étant substituées à d’autres selon des règles parfois très élaborées.

Les documents chiffrés les plus anciens remontent au XVIe siècle av. J.-C., ce qui a été prouvé grâce à la découverte d’une tablette en argile retrouvée en Irak. Il est également attesté que les Grecs comme les Hébreux ont utilisé des techniques de chiffrement. Mais l’un des premiers exemples les plus connus du grand public est le chiffrement de César : chaque lettre y est décalée d’un certain nombre de positions dans l’alphabet, selon l’ordre alphabétique. Le déchiffrement correspond alors au décalage inverse.

La technique se perfectionne peu à peu : au XVIe siècle, le diplomate français Vigenère met au point une méthode si efficace qu’elle ne sera cassée qu’au milieu du XIXe siècle. En raison de la sensibilité des informations échangées, les milieux militaires et gouvernementaux s’intéresseront naturellement de plus en plus à l’utilisation de la cryptologie.

Pendant la guerre de 14-18, l’usage de communications chiffrées prend un essor considérable, encore plus marqué pendant la Seconde Guerre mondiale. Les exploits des Alliés en matière de décryptement ont permis d’écourter la guerre, grâce au travail effectué sur la machine allemande de chiffrement Enigma. Enfin, avec le développement des calculateurs et des ordinateurs, elle se complexifie encore, devenant l’apanage de quelques grands services secrets qui y consacrent des moyens considérables, à la fois pour protéger leurs propres secrets et pour percer ceux de leurs adversaires.

Cette science née il y a plusieurs millénaires est organisée en discipline depuis quelques décennies seulement. La cryptologie comprend principalement deux champs d’étude : la cryptographie et la cryptanalyse.

La cryptographie, qui vise à créer des codes, se scinde en deux parties nettement différenciées : d'une part, la cryptographie à clé secrète, encore appelée « symétrique » ou bien « classique » ; d'autre part, la cryptographie à clé publique, dite également « asymétrique » ou « moderne ».

La cryptanalyse consiste à tenter d'attaquer un système cryptographique, notamment pour en étudier le niveau de sécurité effectif. En d'autres termes, le cryptographe conçoit des codes et des procédés résistants qui permettent la confidentialité et l'authentification d'un message, quand le cryptanalyste les attaque, cherche une faille pour trouver le sens caché du message ou pour faire passer un faux pour un vrai.

L'activité cryptologique est donc une course sans fin entre les codeurs et les briseurs de code. Aujourd'hui, elle est largement développée dans la vie quotidienne : chacun l'utilise pour le paiement par Carte bleue ou ses communications par exemple, si bien qu'elle est devenue un enjeu pour les services de sécurité et de renseignement. La polémique Apple contre FBI en 2016 a fait suite au refus de la firme informatique de fournir au service enquêteur les clés de chiffrement permettant d'accéder aux données des téléphones. Derrière ce cas emblématique se trouve la question fondamentale de savoir si la protection des libertés individuelles passe ou non par l'inviolabilité absolue de nos outils numériques.

En France, la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique distingue le moyen de cryptologie et la prestation de cryptologie. Le moyen de cryptologie est « tout matériel ou logiciel conçu ou modifié pour transformer des données, qu'il s'agisse d'informations ou de signaux, à l'aide de conventions secrètes ou pour réaliser l'opération inverse avec ou sans convention secrète ». Ces moyens de cryptologie ont principalement pour objet de garantir la

sécurité du stockage ou de la transmission de données, en permettant d'assurer leur confidentialité, leur authentification ou le contrôle de leur intégrité. La prestation de cryptologie est, quant à elle, toute opération visant à la mise en œuvre, pour le compte d'autrui, de moyens de cryptologie.

L'article 30 de cette même loi dispose que l'utilisation des moyens de cryptologie est libre en France. En revanche, la fourniture, le transfert depuis ou vers un État membre de l'Union européenne, l'importation et l'exportation de ces moyens sont réglementés lorsque ces moyens n'assurent pas exclusivement des fonctions d'authentification ou de contrôle d'intégrité. Ces opérations sont soumises soit au régime de la déclaration soit à celui de l'autorisation.

L'article 132-79 du Code pénal prévoit que lorsqu'un moyen de cryptologie a été employé pour préparer ou commettre un crime ou un délit, ou pour en faciliter la préparation ou la commission, le maximum de la peine privative de liberté encourue est relevé. Ces dispositions ne sont cependant pas applicables à l'auteur ou au complice de l'infraction qui, à la demande des autorités judiciaires ou administratives, leur a remis la version en clair des messages chiffrés ainsi que les conventions secrètes nécessaires au déchiffrement.

Olivier BRUN

B.

SINGH, Simon, *Histoire des codes secrets,* Paris, Le Livre de Poche, 2001.

V.

ANSSI ; Enigma ; Stéganographie.

CSDN

« Beaucoup pensent que le secret est utilisé à d'autres fins que ce pour quoi il est fait, c'est-à-dire protéger les intérêts fondamentaux de la Nation. » Cette constatation de la présidente de la Commission consultative du secret de la Défense nationale (CCSDN), dans son rapport d'activité publié en 2013, explique pourquoi la CCSDN a été créée en juillet 1998. Cette innovation voulue par le Premier ministre est très importante, puisqu'elle institue une procédure permettant aux juges de disposer, dans certains cas, des documents classifiés par le gouvernement. Certains auteurs y ont même vu un « sas » entre les pouvoirs exécutif et judiciaire.

Cette instance, devenue CSDN le 20 janvier 2017, est une autorité administrative indépendante chargée, sur une demande d'un magistrat, d'émettre un avis de déclassification à l'autorité administrative concernée (Élysée, Matignon, Défense, Intérieur…), qui décide alors de déclassifier ou non, cet avis ne la liant pas.

La commission comprend cinq membres. Trois d'entre eux, dont le président, le vice-président et un membre, sont nommés par le président de la République, qui les choisit sur une liste de six magistrats du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes. Les deux autres sont un député et un sénateur désignés par le président de chaque Assemblée. Le mandat des premiers est de six ans, non renouvelable, celui des seconds suit le sort des Assemblées et de leur renouvellement. Le législateur a souhaité ce panachage afin de garantir la compétence, l'indépendance et l'impartialité de la

commission. Tous sont astreints au respect du secret de la défense nationale.

La compétence de cette commission est doublement limitée. D'une part, la demande doit émaner d'une juridiction française. De ce fait, la commission ne peut être saisie pour avis de demandes émanant d'une juridiction étrangère ou d'un juge français agissant en exécution d'une commission rogatoire d'une juridiction ou d'un juge étrangers. D'autre part, le ministre ne peut déclassifier que des informations classifiées relevant de son ministère. L'avis de la commission ne peut être requis que pour les informations dont la classification relève intégralement de la France. Il ne peut donc saisir la commission pour des informations classifiées par des autorités étrangères ou des organismes internationaux comme l'OTAN ou l'Union européenne, la juridiction devant alors s'adresser directement à ces organisations.

La commission a accès à l'ensemble des documents et informations classifiés, et son président peut mener toutes investigations utiles. Les ministres, les autorités publiques, les agents publics, y compris les magistrats, ne peuvent s'opposer à son action, quel qu'en soit le motif, et prennent même toutes mesures utiles pour la faciliter.

À sa compétence de base se sont ajoutées en 2009 deux compétences particulières confiées à son président et prévues à l'article 56-4 du Code de procédure pénale.

Ainsi, lors d'une perquisition dans un lieu abritant des éléments couverts par le secret de la défense nationale, le représentant de la CSDN prend connaissance des éléments classifiés découverts sur place pour ne faire saisir que ceux relatifs aux infractions en rapport avec les investigations aux fins d'un examen ultérieur, si leur déclassification est décidée.

Il est aussi le gardien des éléments classifiés découverts lors d'une perquisition dans un lieu qui n'était pas censé abriter des documents

protégés. Il les conserve en vue d'une éventuelle déclassification.

La CSDN dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis. La loi fixe les critères sur lesquels la commission doit s'appuyer pour fonder ses avis : il s'agit, d'une part, de l'intérêt pour le service public de la justice, des droits de la défense et de la présomption d'innocence ; d'autre part, de la préservation des capacités de défense du pays, du respect de ses engagements internationaux et de la sécurité des personnels. Ces six critères n'étant pas hiérarchisés, c'est au cas par cas que la commission doit en peser les avantages et les inconvénients.

Le sens de l'avis est de trois ordres : favorable, favorable à une déclassification partielle, ou défavorable. Dans son rapport de 2013, la commission a souhaité pouvoir mieux expliquer le sens de cet avis, en demandant au législateur la possibilité de pouvoir formuler un « avis sans objet » en cas d'« absence manifeste de lien » entre le document dont un magistrat souhaite la déclassification et l'objet de sa requête. Ce type d'explications permettrait, s'il était retenu, de dissiper tout malentendu sur ses conclusions.

L'avis de la commission est transmis à l'autorité administrative ayant procédé à la classification, qui notifie sa décision, assortie du sens de l'avis, à la juridiction ayant demandé la déclassification. Le sens de cet avis est publié au *Journal officiel*.

À l'issue de cette procédure, seuls les documents déclassifiés seront versés ou mentionnés à la procédure. Dans le cas contraire, cela constituerait une compromission exposant le magistrat à des poursuites sur le fondement des articles 413-10 et 413-11 du Code pénal.

L'activité de la CSDN s'est développée ces dernières années afin de répondre aux demandes des juges d'instruction, procureurs, formations de jugement des tribunaux et des cours administratives d'appel ou de l'ordre judiciaire.

Plusieurs affaires pour lesquelles des demandes de déclassification ont été formulées ont fait la une de la presse : la vente de frégates à Taiwan, l'assassinat du juge Bernard Borrel, les éventuelles conséquences sanitaires des essais nucléaires français menés au Sahara et en Polynésie française, ou encore l'attentat de Karachi du 8 mai 2012. Ainsi, dans le volet financier de ce dossier, la CSDN a émis en 2012 un avis favorable à la déclassification de soixante-cinq documents de Matignon, du ministère des Affaires étrangères et de celui de la Défense. Elle avait déjà rendu une quinzaine d'avis à la suite de l'attentat de Karachi du 8 mai 2002.

Selon son dernier rapport public, les avis de la commission portent depuis sa création sur des documents en provenance d'abord et avant tout des services de renseignement (36 %), des armées (24 %) et du secteur de l'armement (10 %), le reste concernant des documents gouvernementaux ou diplomatiques. C'est pourquoi, sans surprise, le ministre des Armées est de façon prépondérante concerné par les demandes d'avis adressées à la commission. De 2009 à 2012, dernier chiffre public, la commission a rendu 207 avis en très grande majorité favorables ou partiellement favorables, seuls 22 % étaient défavorables et 2 % n'avaient pas donné lieu à avis, parce que, par exemple, le document objet de la demande de déclassification avait été publié dans la presse et donc, malgré une compromission caractérisée, était accessible à tous.

Les nouvelles dispositions introduites par la loi du 29 juillet 2009 et la décision du Conseil constitutionnel du 10 novembre 2011 validant la conformité à la Constitution de l'ensemble du régime législatif de protection du secret de la défense nationale, consacrent le statut de la CSDN et reconnaissent clairement son rôle essentiel dans l'atteinte du nécessaire équilibre entre l'exigence du bon fonctionnement de la justice et celle de la protection des intérêts fondamentaux de la Nation.

Olivier Brun

V.
Classification ; Secret de la défense nationale.

Cycle du renseignement

Le renseignement ne se génère pas de lui-même. Il s'inscrit, du moins dans son acception d'ordre étatique, dans une politique publique. En tant que tel, il faut donc le voir comme un *processus,* et cette idée du renseignement comme processus est aujourd'hui très peu contestée. Pourtant, bien que la notion de « renseignement processus » soit admise, il est nécessaire de lui associer un modèle théorique, apparu avec le « cycle du renseignement ».

Celui-ci vise à décrire le processus global de renseignement en s'attachant à l'ensemble des facettes du métier. Dans la communauté des services, il est communément admis comme l'alpha et l'oméga du travail, le concept qui explique tout.

Les études ne semblent pas indiquer d'origine précise au cycle du renseignement. Les grands auteurs de la stratégie, de Sun Tzu jusqu'à Clausewitz, insistent sur l'importance de l'information et de son traitement à des fins guerrières. L'idée d'une succession de séquences est développée chez les militaires, pendant la Première Guerre mondiale. Mais le terme même de « cycle » apparaît probablement après la Seconde Guerre mondiale, dans l'environnement américain qui est celui de la création des grandes agences de renseignement. La théorie autour de ce sujet se stabilise dans les années 1970, devenant un modèle largement partagé dans le monde et consacré dans la doctrine de l'OTAN.

Héritage de la guerre froide donc, on peut se demander si ce modèle ne lui est pas consubstantiel. Le cycle du renseignement reste un bon point de départ pour étudier les interactions entre les faits, la

connaissance et la décision. Modèle empirique, c'est aussi un outil théorique ayant fait ses preuves dans le passé pour la formation des nouvelles recrues des services de renseignement.

La définition du mot « cycle » est en soi éclairante : « suite de phénomènes se renouvelant dans un ordre immuable sans discontinuité » ou encore « séquence de transformations d'un phénomène qui le ramène périodiquement à l'état initial », selon le dictionnaire.

Deux points sont importants dans cette définition : la caractéristique d'un cycle est son retour à l'état initial, d'une part, et son facteur discontinu, d'autre part. Accepter une théorie autour du mot « cycle », c'est donc reconnaître que toute tâche se situe à un endroit ou à un autre d'un cercle.

Adapté au monde du renseignement, le cycle est défini par l'OTAN comme une « séquence d'opérations par lesquelles les informations sont obtenues, regroupées, transformées en renseignements et mises à la disposition des utilisateurs ».

Plusieurs phases se succèdent au cours de ce cycle – cinq pour les Américains, mais quatre dans la plupart des études publiées en France ou au Royaume-Uni : l'orientation, la recherche, l'analyse et la diffusion.

L'*orientation* recouvre « la détermination des besoins en renseignement, l'établissement du plan de recherche, l'envoi des demandes de renseignement et d'ordres de recherche aux organismes de renseignement et le contrôle permanent de la production de ces organismes ».

La *recherche* et le recueil désignent l'action de collecter l'information auprès d'une source ou grâce à un capteur, afin de l'exploiter, comme l'enregistrement d'une scène au moyen d'un

appareil photographique, l'interception d'un signal électromagnétique par un récepteur radio, la prise de notes après une discussion, etc.

L'*analyse* (et l'exploitation) est la transformation des informations par regroupement, confrontation à l'expertise et interprétation en vue de produire du renseignement.

La *diffusion*, enfin, correspond à l'envoi du renseignement en temps utile par tous moyens adaptés et sous une forme appropriée à ceux qui en ont besoin.

De prime abord, ce schéma est simple, mais s'avère complexe dans la réalité, montrant très vite ses limites. D'aucuns voient dans la persistance du cycle une preuve de sa vigueur, mais on peut y déceler son manque de valeur pour les décideurs, son incapacité à jeter un quelconque éclairage sur la façon dont on fait concrètement le renseignement, les divers échecs de la communauté du renseignement dans ses tentatives pour expliquer le cycle de façon consistante.

Ces caractéristiques font du cycle du renseignement une réponse inachevée à une question théorique importante – et ouverte : « Qu'est-ce que le processus du renseignement ? »

Forme d'ambivalence dans ce qu'il représente : le cycle décrit à la fois le processus d'acquisition et d'exploitation de l'information, et l'organisation qui le met en œuvre.

Ce modèle fait l'objet de critiques régulières. « Cela ne marche jamais comme c'est décrit » : telle est la critique la plus simple et la plus communément formulée dans les services.

Au fil des années, le cycle du renseignement est devenu une sorte de dogme : personne n'ose réellement remettre en cause sa validité. Pourtant, nombre d'officiers de renseignement reconnaissent que le processus de renseignement ne fonctionne vraiment pas de cette façon, la trouvant pauvre et simpliste. Il est dès lors nécessaire d'aller plus loin et de pointer quelques éléments de critique.

Son caractère temporel inadapté : le temps réel des services de renseignement est décalé et n'est pas reflété par ce cercle à l'évidence trop parfait. En soi, le temps de passage d'une phase à une autre est très variable et le cycle dans son ensemble, en fonction des sujets, « boucle » ou « reboucle » dans une temporalité non figée. À tel point que ce modèle a été tordu par la pratique : on parle aujourd'hui aussi de « boucle courte » pour signifier que le cycle s'adapte à ce que vivent les officiers traitants. De même, la notion de *feedback* – retour d'expérience – a été introduite pour donner des interactions non linéaires.

Son aspect enchaîné, sans discontinuités : le lien entre chaque phase du cycle en fait un ensemble certes homogène, mais surtout indissociable. Qu'une rupture se produise pendant telle ou telle phase et le cycle n'existe plus. Cette analyse aurait toutefois le mérite d'expliquer pourquoi les échecs du renseignement sont inévitables.

Une inadaptation à la réalité : si le cycle est présent dans l'esprit des praticiens, les tâches qu'ils accomplissent ne s'identifient pas à ce cycle. Les métiers se sont tellement spécialisés que chacun ne traite qu'une petite parcelle de l'activité d'ensemble. On a aussi pu le diviser, selon les niveaux définis par les militaires pour leurs activités, entre le tactique, l'opératif et le stratégique.

Un cycle orienté décideurs, voire bureaucratique : si le niveau politique ne s'intéresse pas à cette activité de renseignement, en ne donnant pas les orientations attendues (ce qui n'est plus vrai depuis ces dernières années), l'ensemble du dispositif ne peut fonctionner. Paradoxalement, c'est quand le décideur politique s'implique de plus en plus dans le renseignement que, parallèlement, le modèle de cycle paraît le moins adapté. De plus, il ne décrit pas assez bien ni la supervision des activités au fur et à mesure, ni le nécessaire contrôle des activités de renseignement.

Les ruptures technologiques récentes l’ont transformé : la diffusion en masse d’informations ouvertes, notamment publiées sur Internet, ou l’accès quasi instantané aux communications rendent largement obsolète une description qui a pu être valable après la Seconde Guerre mondiale. La collecte et l’analyse des données sont bouleversées par l’informatique : interceptions massives, analyse de métadonnées dans des volumes inimaginables il y a quelques années… L’usage des réseaux sociaux pendant les Printemps arabes montre combien l’espace et le temps sont comprimés et déformés.

Bref, dans l’esprit de nombreux décideurs (particulièrement ceux qui ne sont pas familiarisés avec le renseignement mais qui connaissent bien leurs tâches opérationnelles), le cycle donne l’impression que le renseignement est « quelque chose que je fais déjà », mais sous un autre nom. Pour cette raison, expliquer aux décideurs la valeur du renseignement s’avère plus difficile qu’on ne le pense.

Les membres des services s’y réfèrent, singulièrement quand ils prennent du recul sur leur activité, mais l’appliquent-ils pour autant au quotidien ? Rien n’est moins sûr : chacun est concentré sur sa tâche, dans un environnement par essence cloisonné et soumis au secret. Dès lors, peu de personnes ont une vue qui pourrait s’approcher de ce modèle de renseignement.

Est-ce une heuristique, au sens où il constituerait un modèle fournissant une solution réalisable pour l’activité de renseignement ? Là encore, on peut en douter et les critiques mentionnées ci-dessus sont là pour rappeler la difficulté.

Émerge depuis plusieurs années la volonté de dépasser ce concept. Plusieurs approches sont proposées par des chercheurs, essentiellement anglo-saxons, pour redéfinir l’activité.

Le modèle cyclique rénové est un double cycle qui entremêle des donneurs d’ordres et clients d’un côté, des praticiens de l’autre. Cette

première tentative de reformulation vise à répondre à la critique d'un cycle orienté décideurs. Si cette présentation, par le dédoublement qu'elle opère, montre que les donneurs d'ordres et les praticiens sont enfermés les uns et les autres dans leur logique pour se rejoindre ponctuellement, elle ne répond cependant à aucune des autres critiques.

Le modèle entrepreneurial (Mickael Herman) est celui où l'analyste anticipe les demandes du décideur et prend ainsi l'initiative de la production.

L'approche orientée cible (Robert Clark) implique l'ensemble de l'équipe renseignement-décideurs dans un processus collectif centré sur la cible (*target centric approach*). Cette approche, voisine de celle de l'intelligence économique par projet, met en œuvre non un cycle mais un processus dont l'objectif est la résolution d'un problème dans le cadre du partage des connaissances. Clark rejette expressément le cycle du renseignement et prône une approche plus inclusive, intégrant toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les individus et les organisations susceptibles d'être concernés par le renseignement qui est produit. « Le but est de construire une représentation partagée de l'objectif ; une représentation dont tous les participants peuvent extraire les éléments dont ils ont besoin pour faire leur travail et à laquelle ils peuvent tous contribuer par leurs ressources ou leurs connaissances. »

Le modèle Web, ou toile du renseignement (P. Gill et Mark Phythian), se fixe comme objectif de mieux rendre compte des interactions multiples et complexes. Ce modèle est centré sur les liens entre les différentes activités, qui sont organisées sous forme de carte, non d'une cinétique de l'activité.

Le modèle matriciel (Arthur S. Hulnick) fait opérer chaque fonction différemment des autres, mais en relation, dans une forme

d'interopérabilité. Pour lui, il existe des activités principales – dont certains éléments se produisent souvent en même temps. Ces « piliers » sont la collecte, la production et le service-conseil. L'auteur reconnaît lui-même qu'il conviendrait de mieux détailler, d'un point de vue théorique, les interactions entre ces fonctions. Par ailleurs, le modèle de Hulnick ne semble guère fournir de lignes directrices quant aux façons de faire du renseignement dans la pratique.

Le « modèle en nuage » est un concept qui vise moins à faire référence à un mode de gestion de l'information actuellement en vogue qu'à souligner qu'une activité comme le renseignement est la somme de facteurs différents et complexes à toutes les échelles d'analyse. Ces facteurs, pris en compte dans leur totalité, produisent des effets modélisables, à l'image des facteurs multiples de météorologie qui fondent une prévision.

La révision la plus radicale du cycle du renseignement provient de l'anthropologue Rob Johnston, qui a passé un an à étudier la culture de l'analyse à la CIA. Sa vision complexe distingue les « stocks » (c'est-à-dire les accumulations d'informations), les « flux » (correspondant à certains types d'activité), les « convertisseurs » (qui transforment les données entrantes en données sortantes) et les « connecteurs » (qui relient les autres parties entre elles). « Les éléments du cycle du renseignement sont identifiés par la nature de leur relation avec les autres éléments, le flux du processus et les phénomènes qui influencent les éléments et le flux. »

Malgré toutes ces tentatives de substitution, aucun modèle n'a encore réussi à s'imposer en lieu et place du cycle du renseignement, qui ne demeure pas une théorie figée et doit sans cesse être remis en question par la pratique comme par les chercheurs. Ce cycle ne doit sans doute pas être rejeté, mais être pris pour ce qu'il est : une simplification nécessaire pour expliquer à des non-spécialistes et de

manière schématique un mode de fonctionnement lié au traitement particulier de l'information qu'est l'activité de renseignement.

Olivier BRUN

B.

JOHNSTON, Rob, *Analytical Culture in The US Intelligence Community. An ethnographic study*, Ann Arbor, University of Michigan Library, 2005.

V.

Analyse ; Capteur ; Source.

D

Défecteur – Transfuge

« Défecteur » et « transfuge » sont deux termes synonymes qui désignent une personne qui change de camp. Des nuances existent, cependant, entre les deux vocables. « Défecteur » est presque exclusivement employé à propos d'un agent d'un service de renseignement qui fuit son pays pour se réfugier dans le camp adverse. Très nombreux ont été les membres du KGB à avoir fait défection et rejoint l'Ouest. La défection n'implique pas nécessairement la trahison, c'est-à-dire le fait de livrer des secrets et de se mettre au service de celui qui était jusqu'alors l'ennemi. Le terme de « transfuge » convient mieux pour décrire ces comportements. Au surplus, « transfuge » est utilisé très au-delà du domaine du renseignement, par exemple lorsqu'un responsable politique quitte un parti de gauche pour s'engager dans un parti de droite. Quelles que soient les nuances qui peuvent être apportées, le défecteur et le transfuge décident de rompre, volontairement, avec leur idéal, l'engagement d'une vie, parce qu'ils considèrent qu'ils ont fait fausse route. Le cas des taupes qui, lorsqu'elles se sentent menacées, fuient vers le pays qu'elles servent en trahissant leur patrie est différent. Kim Philby est ainsi souvent présenté comme un défecteur, car il rejoignit l'URSS en novembre 1962. Mais il était au service des Soviétiques depuis les années 1930. C'était une taupe, un traître et enfin un fuyard.

Il existe une catégorie particulière de transfuges appelés parfois « transfuges en place ». Ce terme désigne une personne qui réside dans son pays d'origine, mais qui travaille pour un service de renseignement étranger. Il s'agit donc d'une taupe active. Parmi les transfuges en place

célèbres, peuvent être cités les Cinq de Cambridge (Blunt, Burgess, Cairncross, MacLean et Philby) ou l'officier de la CIA Aldrich Ames. Ce dernier, entré à la CIA en 1961, recruté par le KGB en 1985, ou bien des années auparavant selon les thèses en circulation, fut arrêté par le FBI le 24 février 1994 et condamné à la prison à vie.

Les transfuges ont été très nombreux au cours du XXe siècle. Anatoli Golitsine est l'un des plus célèbres. Membre des Komsomol à 15 ans, du Parti communiste à 19 ans, il intègre le MGB, l'ancêtre du KGB, en 1946. Affecté à plusieurs reprises à l'Ouest, il fait défection en octobre 1961. Ses confessions permettront d'avoir la certitude que Kim Philby est un traître et de démasquer la taupe française Georges Pâques. Il est également à l'origine de l'arrestation de Heinz Felfe, ancien nazi du *Sicherheitsdienst*, le SD, le service de renseignement de la SS. Felfe intégra, après guerre, l'organisation Gehlen qui se transforma en BND en 1956, où il était chargé du contre-espionnage contre les Soviétiques alors qu'il travaillait en réalité pour le KGB depuis 1950. Golitsine permit de mettre fin aux activités du fonctionnaire britannique de l'Amirauté John Vassall, dont le KGB utilisa l'homosexualité pour en faire une source qui, à partir de 1956, leur fournit des milliers de documents de très grande valeur. Arrêté le 12 septembre 1962, il fit une confession complète qui le conduisit à effectuer dix ans en prison. D'autres accusations proférées par Golitsine sont sujettes à caution, soit en raison de l'insuffisante connaissance de certains dossiers qu'il avait, soit en raison de sa mégalomanie avérée qui a pu le pousser à faire croire qu'il détenait plus d'informations que ce n'était le cas. Il dénonça ainsi comme agent soviétique le diplomate canadien John Watkins, qui fut ambassadeur à Moscou de 1954 à 1956. Watkins, arrêté en 1964 au Canada, décédera durant les interrogatoires menés par la Gendarmerie royale du Canada et la CIA.

Une enquête diligentée en 1980 établira qu'il n'a jamais cédé au chantage du KGB, qui voulait se servir de son homosexualité contre lui.

Igor Gouzenko était officier des transmissions et chiffreur du GRU (Direction générale du renseignement de l'Armée rouge) à l'ambassade soviétique à Ottawa à partir de 1943. Son épouse et lui-même ayant pris goût à la vie occidentale, il ne voulut pas rejoindre Moscou et fit défection. Il livra des documents permettant de découvrir l'importance de l'opération « Enormoz », décidée en 1940, conduite par le NKVD et le GRU, pour voler les secrets du projet Manhattan de construction de l'arme nucléaire.

William H. Martin et Bernon F. Mitchell, dont les histoires se ressemblent, ont fait défection ensemble le 25 juin 1960. Âgés de 29 et 31 ans, brillants étudiants en sciences, ils deviennent chiffreurs au sein de la Navy puis, redevenus civils, sont engagés par la NSA en 1957. Leurs déviances sexuelles – il n'a jamais été fait état d'homosexualité – les font repérer par le KGB. En 1959, ils se rendent ensemble à Cuba, où ils sont sans doute recrutés. En juin 1960, ils fuient à Moscou, *via* Mexico et La Havane. Le 6 septembre, ils tiennent une conférence de presse au cours de laquelle ils livrent des informations inédites sur l'activité de la NSA, notamment le fait que *via* cette agence les Américains interceptent les communications du monde entier, y compris celles de leurs alliés. Dans un rapport datant de 1963, la NSA a indiqué que les secrets que Martin et Mitchell avaient livrés ont eu des conséquences considérables pour l'agence.

Un exemple atypique mérite d'être relaté. Mohamed al-Khilewi est un diplomate saoudien qui fait défection en juillet 1994 en passant à l'Ouest, ce qui peut sembler curieux, car l'Arabie Saoudite et les pays occidentaux ne sont pas des adversaires. Il semble que sa motivation tienne à sa volonté de dénoncer les projets saoudiens dans le domaine du nucléaire militaire. Selon lui, l'Arabie Saoudite aurait créé en 1975

un centre de recherche et aurait noué des accords avec le Pakistan et l'Irak pour construire une bombe atomique « islamique ». Plusieurs milliards de dollars, 5 ou 7 selon les sources, y auraient été consacrés par Riyad.

Le défecteur peut d'abord être une taupe. Burgess, MacLean et Philby ont fui en URSS parce qu'ils se sentaient menacés. Ils y prirent leur retraite et ne furent dès lors plus actifs dans la lutte contre les intérêts occidentaux. En revanche, la taupe qui se mue en transfuge continue son combat, mais en cessant d'être un agent double. Ainsi en fut-il d'Oleg Gordievsky, colonel du KGB en poste à la *rezidentura* à Londres qui choisit de faire défection en juillet 1985. Né en 1938, fils d'un des dirigeants du NKVD, il devient diplomate puis membre du KGB en 1962 ou 1963. En poste au Danemark lors de l'intervention soviétique à Prague en 1968, il décide de se mettre au service des Anglais, auxquels il fournit des renseignements précieux, notamment après son affectation à Londres en 1982. Certains historiens considèrent qu'il a joué un rôle déterminant pour éviter une guerre nucléaire en 1983 grâce à son rôle d'agent double. En effet, c'est lui qui aurait donné au KGB des renseignements fournis par les Anglais permettant à Moscou de comprendre que l'opération « Able Archer » de l'OTAN, conduite du 7 au 11 novembre 1983, n'était pas les prémices d'une frappe nucléaire contre l'URSS, mais en réalité un simple entraînement de la chaîne de commandement du feu nucléaire. Gordievsky connut une première alerte sérieuse en avril 1983 lorsqu'une future taupe ou un futur transfuge, l'agent du MI 5 Michael Bettaney, vint proposer au *rezident* du KGB à Londres, le général Gouk, des documents issus de son service. Le *rezident* consulta son adjoint Gordievsky qui s'alarma, même si aucun de ces dossiers ne faisait état de sa collaboration avec le MI 6. Gordievsky dénonça donc au MI 6 l'apprentie taupe anglaise, qui fut condamnée à vingt-trois années de

prison. Gordievsky fut ultérieurement mis sous surveillance, sans que l'on sache ce qui déclencha la suspicion à son endroit, peut-être les informations transmises par la taupe Aldrich Ames. Rappelé à Moscou en mai 1985, il fut interrogé, mais aucune preuve ne permit de le confondre. Relâché, il fut interdit de sortie du territoire. Le 19 juillet 1985, les services britanniques l'exfiltrèrent en le kidnappant lors de son jogging.

D'autres transfuges sont peu connus, comme Anatoli Fedosseïev, né en 1910, membre du Parti et de l'Académie des sciences de l'URSS, spécialiste d'aérospatiale, qui décida de passer à l'Ouest en 1971 à l'occasion du salon du Bourget. Il fournit aux Occidentaux des informations de grande valeur sur les programmes aéronautiques, spatiaux et électroniques des Soviétiques.

Un transfuge particulier est le Russe Viktor Andreïevitch Kravtchenko, né en 1905. Il ne fit pas partie des services soviétiques. Membre des Komsomol à 17 ans, du Parti à 24 ans, il fut ingénieur. Mais ce qu'il vit, en 1929, du génocide organisé en Ukraine par le pouvoir soviétique lui fit prendre conscience de la folie du régime stalinien. Les vagues de purges et les déportations en masse au Goulag achevèrent de forger ses nouvelles convictions. Commissaire politique dans l'Armée rouge pendant la Seconde Guerre mondiale, il est muté durant le conflit à Washington au sein de la chambre de commerce soviétique. Il profite de cette affectation pour faire défection au début de l'année 1944. Les autorités américaines et leurs services de renseignement vont alors l'utiliser durant plusieurs années pour faire de la propagande antisoviétique. Première étape : il dénigre le pouvoir soviétique dans une interview au *New York Times* en avril 1944. Deuxième temps : il publie *I Chose Freedom* en 1946 à New York, livre dans lequel il décrit la réalité de la vie en URSS. Troisième temps : paraît en France la traduction de cet ouvrage sous le titre *J'ai choisi la*

liberté. La vie publique et privée d'un haut fonctionnaire soviétique, en 1947. Une très vive polémique avec les communistes et leurs affidés naît alors. *Les Lettres françaises*, hebdomadaire relayant la ligne du PCF, le présente comme un agent américain. Kravtchenko poursuit le périodique pour diffamation. Le procès qui dura deux mois, début 1949, vit de très nombreux et illustres témoins défiler à la barre et fut suivi de près à Moscou et à Washington par le secrétaire d'État lui-même, Dean Acheson. Le transfuge gagna ses procès en première instance et en appel.

D'autres sont très peu connus, mais ont pu avoir un rôle important. Ainsi en est-il de l'Alsacien Alfred Gaessler, né en 1919. Engagé dans la marine nationale en 1937, il est opérateur radio. Il rejoint Londres en 1940, où il intègre le 2e bureau des Forces françaises libres et prend le pseudonyme de Georges Marty – à ne pas confondre avec le vrai Georges Marty, artiste peintre vivant à la même époque. Honoré d'Estienne d'Orves, officier de la Royale qui rallia l'Angleterre, le recruta, car il parlait allemand. Ils partirent ensemble en mission en France, le 21 décembre 1940, et créèrent le réseau de résistance Nemrod. Le 22 janvier 1941, Gaessler-Marty dénonce d'Estienne d'Orves – qui sera exécuté au mont Valérien le 29 août 1941 – et les membres de Nemrod à l'Abwehr, service pour lequel il travaillera ensuite. Selon un article d'Arthur Holle, « Les trois premiers fusillés de la France Libre », paru sur le site arthurnolle.net, Gaessler-Marty s'est rendu à l'Abwehr d'Angers et aurait déclaré : « J'appartiens à un réseau de renseignements au profit des Anglais, dont je suis le radio. En tant qu'Alsacien et germanophile, j'estime de mon devoir de dénoncer cette organisation d'espionnage. » Protégé par les Allemands, sa trace se perd en Autriche après la victoire des Alliés.

Si un transfuge et un défecteur peuvent être très précieux pour le pays qui les accueille en raison de la qualité exceptionnelle des

informations susceptibles d'être livrées, le risque d'être intoxiqué est considérable s'il s'agit de faux défecteurs qui ont été envoyés chez l'adversaire pour mener en réalité une opération de déstabilisation. Josef Frolík, un Tchécoslovaque né en 1928, fut recruté par le StB, service de renseignement tchécoslovaque, lorsqu'il faisait son service militaire en 1953. Il fut notamment affecté au contre-espionnage et, au milieu des années 1960, en poste à Londres ; c'était l'un des agents chargés de l'espionnage au Royaume-Uni. Prenant prétexte de l'intervention de l'armée soviétique à Prague le 21 août 1968, il fit défection. Il livra des informations au MI 5 puis à la CIA, à laquelle il affirma que des membres du gouvernement et du Parlement britannique – le Royaume-Uni étant alors dirigé par les travaillistes – étaient des agents de l'Est. Pour les spécialistes du contre-espionnage, Josef Frolík ne pouvait pas avoir accès à des informations aussi sensibles lorsqu'il était en poste au StB, ce qui permit de conclure qu'il était un faux défecteur. Néanmoins, ses fausses révélations eurent pour conséquence de peser sur la qualité des relations diplomatiques entre le Royaume-Uni et les États-Unis, qui étaient toujours prompts à voir des espions rouges partout.

En France, une célèbre tentative d'intoxication soviétique est due à un faux défecteur. Ouri Blankov prit contact avec la DST à Paris au cours de l'été 1983. Il affirma avoir accès à des informations sensibles que pouvait lui remettre un général du KGB. Le contre-espionnage français, qui n'avait jamais été sollicité par un transfuge soviétique, contrairement aux Anglais et aux Américains, le prit au sérieux et lui donna le pseudonyme de « Corneille ». Les renseignements que fournit Corneille désignèrent plusieurs personnes, dont certaines appartenant aux cercles du pouvoir français, comme des taupes à la solde de Moscou : Patrick Baudry, spationaute en cours de formation à la Cité des étoiles de Moscou, François Heisbourg et Marie-Françoise Haye-

Guillot, membres du cabinet de Charles Hernu, alors ministre de la Défense, Thierry Pfister, conseiller du Premier ministre Pierre Mauroy. Les enquêtes qui furent diligentées, avec l'appui des Britanniques pour certains aspects, montrèrent que ces dénonciations n'avaient pas de fondement. L'hypothèse d'une manipulation du KGB était plausible, soit pour écarter du pouvoir des individus hostiles à la politique du Kremlin, soit pour se venger de l'immense succès que fut l'affaire Farewell. Une autre hypothèse a cours : une simple arnaque au renseignement, car Blankov fut rémunéré pour ses services. Quoi qu'il en soit, plusieurs des personnes mises en cause virent leur carrière perturbée par les accusations de Corneille.

Jérôme POIROT

B.

BEEBY, Dean, *et al.*, *Moscow Despatches. Inside Cold War Russia*, Toronto, Lorimer, 1987.

FAURE, Claude, *Aux services secrets de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004.

Le Canada et la guerre froide : l'affaire Gouzenko, Bibliothèque et Archives du Canada, [en ligne], http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/008001/f2/cold-f.pdf

MACINTYRE, Ben, *Kim Philby, l'espion qui trahissait ses amis*, Bruxelles, Ixelles éditions, 2014.

WEIMER, Tim, « Two Senior CIA Officials Lose Jobs in Spy Case Fallout », *Nytimes.com*, 13 octobre 1994.

V.

Agent ; Ames, Aldrich ; Angleton, James ; Contre-espionnage ; Golitsine, Anatoli ; Mitrokhine, Vassili ; Pâques, Georges ; Penkovski, Oleg ; Taupe ; Vetrov, Vladimir.

Délégation parlementaire au renseignement

La France a été l'une des dernières démocraties occidentales à instaurer un contrôle parlementaire des services de renseignement. C'est la loi du 9 octobre 2007 qui a corrigé cette anomalie en créant une Délégation parlementaire au renseignement (DPR). Jusqu'à cette date, tant le Parlement que l'exécutif ont à plusieurs occasions souhaité introduire un tel contrôle, mais sans y parvenir. Députés et sénateurs se sont servi, dès le XIXe siècle, des débats sur le budget pour tenter de s'immiscer dans la sphère du renseignement. Ainsi les parlementaires ont-ils pris l'habitude de contester les montants des fonds secrets que le gouvernement leur proposait de voter, de critiquer l'usage qu'ils supposaient qui en était fait et de dénoncer l'absence de contrôle sur leur emploi. Cette tactique parlementaire consistant à se saisir d'un sujet par un biais, notamment budgétaire, est classique. Le livre *Les Politiques de l'ombre* en donne un parfait exemple : le 10 juillet 1848, le gouvernement, par la voix de son ministre de l'Intérieur, admit qu'un contrôle parlementaire de l'utilisation des fonds spéciaux était envisageable : « Il n'y [a pas de dépense] dont on ne puisse, avec la réserve convenable, rendre compte dans le sein d'une commission spéciale nommée par l'Assemblée. »

À une époque plus récente, plusieurs initiatives avortèrent. Ainsi, le 2 décembre 1971, lors du débat au Sénat sur le projet de loi de finances pour 1972, Roger Poudonson déposa un amendement tendant « à supprimer la moitié des crédits de fonctionnement […] du SDECE

[et] à prévoir un rapport du Gouvernement devant une commission du Parlement spécialement composée à cet effet ». Le président de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, Paul Quilès, déposa, fin 1999, une proposition de loi « tendant à la création d'une délégation parlementaire pour les affaires de renseignement » qui était l'aboutissement des travaux conduits par un groupe de travail sur le renseignement créé le 2 décembre 1997 par la commission de la Défense. Les députés signataires du projet de loi, issus de tous les partis sauf du RPR, dénonçaient l'exception française que constituait l'absence de contrôle parlementaire dans ce domaine et se qualifiaient de « nains politiques en comparaison de leurs collègues des autres démocraties ». Malgré le large consensus entourant ce projet, car seule la partie de l'opposition constituée de gaullistes réfutait la nécessité de cette réforme, le gouvernement socialiste ne souhaita pas créer un tel contrôle parlementaire. Le second mandat de Jacques Chirac fut vierge de toute initiative de cette nature, et c'est peu de temps après l'élection de Nicolas Sarkozy que fut créée la Délégation parlementaire au renseignement, commune à l'Assemblée nationale et au Sénat, composée de quatre députés et de quatre sénateurs. Les présidents des commissions des Lois et de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat en sont membres de droit, les quatre autres étant désignés par le président de chaque Assemblée de manière à assurer une représentation pluraliste.

La mission de la délégation consistait, avant la réforme de décembre 2013, à « suivre l'activité générale et les moyens des services spécialisés ». Le terme de « contrôle » n'a pas été employé, car les pouvoirs du Parlement en la matière sont limités par le principe de séparation des pouvoirs : le contrôle des administrations relève du gouvernement. Dans ce domaine, la compétence du Parlement est définie à l'article 24 de la Constitution. Elle consiste à contrôler l'«

action du Gouvernement » et à évaluer les « politiques publiques ». Le Conseil constitutionnel veille à ce que les Assemblées n'empiètent pas sur les prérogatives du gouvernement en la matière (décision nº 2009-581 DC). De même, le Conseil constitutionnel considère que la protection du secret de la défense nationale est indissociable du principe de séparation des pouvoirs, ce qui limite la nature des informations qui peuvent être communiquées à la DPR, bien que ses membres soient habilités de plein droit. Enfin, les opérations en cours ne peuvent faire l'objet d'une information de la délégation. La loi d'octobre 2007 précise que les informations transmises par les ministres à la délégation portent sur le budget, l'activité générale et l'organisation des services de renseignement, mais « ne peuvent porter ni sur les activités opérationnelles de ces services, les instructions données par les pouvoirs publics à cet égard et le financement de ces activités, ni sur les échanges avec des services étrangers ou avec des organismes internationaux compétents dans le domaine du renseignement ». Pour exercer ses prérogatives, la délégation peut entendre le Premier ministre, les ministres, le coordonnateur national du renseignement, les directeurs des services, le secrétaire général de la Défense nationale et, depuis la loi de programmation militaire de 2013, le directeur de l'Académie du renseignement.

Conformément au souhait du président de la République, exprimé dans un communiqué de presse du 17 avril 2013 à l'occasion de la remise de son rapport annuel par la DPR, les prérogatives de celle-ci ont été élargies. Ainsi, l'article 12 de la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 a renforcé ses pouvoirs, notamment en redéfinissant ses missions, puisque désormais « elle exerce le contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement en matière de renseignement et évalue la politique publique en ce domaine ». En outre, elle se voit confier, dans une formation spécialisée de quatre

membres, les prérogatives de la Commission de vérification des fonds spéciaux.

Il est difficile de porter une appréciation sur l'utilité et l'efficacité de la DPR, ses travaux étant couverts par le secret de la défense nationale. Cependant, les directeurs des services et le coordonnateur, dans des auditions devant les commissions des Lois ou de la Défense dont les comptes rendus sont publics, se sont félicités de son existence, notamment de la légitimité que confère à leur activité un contrôle parlementaire, et ont souligné la confiance qui s'est créée entre l'organe parlementaire et les services. Si la DPR établit chaque année, conformément à la loi de 2007, « un rapport public dressant le bilan de son activité », ces documents ont apporté très peu d'informations les premières années, tant en raison de la protection du secret de la défense nationale qui interdit à la DPR de faire état de l'essentiel de ses travaux ou des appréciations qu'elle porte, que de son activité relativement limitée, à en juger par le nombre réduit de ses réunions et des auditions qu'elle réalise. Ces rapports se sont cependant étoffés. Ils présentent de nombreuses informations, formulent des propositions et examinent la mise en œuvre des recommandations faites précédemment. Pour autant, certaines informations relatives aux crédits ou aux effectifs des services font défaut, ce qui laisse perplexe, ces données n'étant pas couvertes par le secret. Il existe, en outre, quelques communiqués de presse de son président ou de certains de ses membres. Celui du 18 juillet 2013, diffusé à l'issue de l'audition du directeur général de la sécurité extérieure et du coordonnateur national du renseignement, consacrée aux allégations de la presse sur l'existence, en France, d'un système d'écoutes illégal et clandestin comparable à celui de la NSA, a conclu que, selon les deux responsables du renseignement entendus le 18 juillet, « en raison du strict respect des dispositions législatives précitées, de la conformité de

l'action de la DGSE au champ d'intervention et aux règles qui s'imposent à elle et enfin des procédures de contrôle mises en œuvre en son sein, cette allégation n'est pas fondée ». Ce communiqué a ainsi permis d'expliquer comment la DGSE travaillait en matière d'interceptions de communications et de légitimer son action.

Jérôme POIROT

B.

Délégation parlementaire au renseignement, *Rapport pour les années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016*, Paris, Assemblée nationale et Sénat.
LAURENT, Sébastien, *Les Politiques de l'ombre*, Paris, Fayard, 2009.
Sénat, *Table des débats*, année 1971, p. 223.

V.

Commission Church ; Contrôle ; Droit et renseignement.

Dépôt de la guerre

Comme le renseignement extérieur dont il était la branche principale, le renseignement militaire fut longtemps privé du caractère permanent qu'on lui connaît aujourd'hui : jusqu'au XIXe siècle, c'était pour les besoins ponctuels d'une campagne militaire que les armées recouraient aux services des espions ou à des reconnaissances en terrain ennemi. Du reste, c'est aux chefs d'unité eux-mêmes que revenait le soin d'organiser ce dispositif de renseignement, en avant de leur front. Avant que n'apparût en France un service de renseignement extérieur permanent, au lendemain de l'humiliante défaite de 1870, cette discipline, quoique essentielle, ne fit donc l'objet d'aucune politique digne de ce nom et demeura le domaine de l'empirisme, voire de l'improvisation.

Pourtant, l'Ancien Régime avait institué dès 1688 un service chargé de conserver les archives des armées, de recueillir les données géographiques d'intérêt militaire et d'établir les cartes des territoires français et étrangers. Ce « Dépôt de la guerre », avec le « Dépôt des cartes et plans » de la marine et le « Dépôt des plans en relief des places fortes de France » (devenu ensuite « Dépôt des fortifications »), peut être regardé comme un lointain précurseur des services de renseignement extérieur modernes. Constitué de géographes, il recourait aussi à des officiers d'état-major et du génie, qui recueillaient des données topographiques au gré de leurs reconnaissances à l'étranger. L'historien Alain Dewerpe a mis en évidence le caractère de plus en plus déterminant de ces travaux cartographiques dans la préparation à la guerre et les activités de renseignement : « La victoire

du principe cartographique s'inscrit dans une complémentarité nouvelle entre la carte et la reconnaissance, la seconde, qui complète l'image du terrain et y fixe l'ennemi dans sa position et ses mouvements, enrichissant la première. […] Que la carte soit toujours un enjeu de la guerre secrète, on le voit au fait que l'espion, dont les informations sont l'une des sources d'établissement de la carte de ses maîtres, doit également s'emparer de celles de l'ennemi. On en établira secrètement ; on en volera ; on intoxiquera l'ennemi par des faux. Tout le XIXe siècle bruit de ces missions cartographiques clandestines. »

Dans un tel contexte, le Dépôt de la guerre peut apparaître comme un embryon de service de renseignement, voire d'espionnage, autant que comme un service cartographique. Parce qu'il s'agissait en outre d'un service permanent et spécialisé, il a grandement contribué à la professionnalisation du renseignement militaire et, plus largement, du renseignement extérieur. Le chercheur Gérald Arboit souligne ainsi : « Là résidait l'origine de la spécialisation pour le renseignement d'hommes issus des armes dites savantes, comme l'artillerie et le génie. D'une manière générale, les autres officiers, de la ligne ou de cavalerie légère, semblaient bouder cet exercice qui les contraignait à solliciter un congé, surtout pour se rendre hors des frontières nationales, et à s'habiller en bourgeois, ce à quoi ces hommes pénétrés de leur mission au service de la Nation répugnaient le plus. »

C'est donc naturellement du Dépôt de la guerre qu'émanèrent, au cours du XIXe siècle, les premières tentatives pour organiser de manière permanente la mission de renseignement extérieur. En 1826 y fut instituée une « section de statistique », la statistique s'entendant comme la compilation des informations recueillies sur les pays étrangers, en particulier sur leurs capacités militaires et les ressources qu'une armée pourrait y trouver en cas d'occupation. Auteur en 1846 d'une *Statistique militaire*, le chef d'escadron Haillot en définit la

finalité en ces termes : « Il est de la plus haute importance de connaître les ressources militaires des nations avec lesquelles les événements peuvent nous amener en collision ou en contact. […] La France, confiante dans sa force, peut dédaigner de cacher les ressorts de sa puissance militaire ; mais la prudence exige à son tour que l'on étudie soigneusement la constitution militaire des peuples avec lesquels on peut avoir à se mesurer : […] c'est avant d'en venir aux mains qu'il faut connaître le fort et le faible de l'ennemi qu'on aura à combattre. » L'ouvrage, qui tient à la fois de la monographie et de l'inventaire, présente les moindres détails de la géographie, de l'organisation administrative et militaire, des ressources et des capacités des pays étudiés : on y apprend, par exemple, que le Wurtemberg compte « 7 839 hameaux ou habitations isolées ».

Par la suite, le champ d'investigation du Dépôt de la guerre s'élargit timidement aux évolutions politiques dans les pays étudiés, notamment par le dépouillement de la presse étrangère ; cela ne faisait pas encore un service de renseignement. La retentissante victoire de la Prusse sur l'Autriche, en juillet 1866 à Sadowa, conduisit le Second Empire à se pencher beaucoup plus sérieusement sur l'organisation du renseignement extérieur, qui jusqu'alors n'avait pas reçu autant de soins que le renseignement intérieur – en premier lieu, le renseignement politique. C'est ainsi que le 2e bureau du Dépôt de la guerre, dirigé par le lieutenant-colonel Lewal (futur ministre de la Guerre), fut chargé d'organiser de vastes reconnaissances dans les territoires allemands. Enfin, c'est à la toute jeune IIIe République qu'il revint d'instituer à l'état-major général, sous l'autorité du ministre de la Guerre, un service de renseignement extérieur permanent : pendant des décennies, comme une réminiscence du Dépôt de la guerre, il conserverait son appellation de « 2e bureau » et disposerait de sa « section de statistique ».

Désormais concentré sur ses missions d'archivage et de géographie, le Dépôt de la guerre disparut en 1887. L'actuel Institut national de l'information géographique et forestière en est le descendant, de même que le service historique de la Défense.

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France,* Paris, Éditions du CNRS, 2014.

DEWERPE, Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.

LAURENT, Sébastien, « La naissance du renseignement étatique en France au XIXe siècle, entre bureaucratie et politique », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, no 35, 2007.

V.

Deuxième bureau ; DRM ; Espionnage.

Désinformation

Les manipulations de l'information jouent un rôle majeur dans la société contemporaine, parfois de manière amusante sous forme de canulars ou de « *hoax* », mais aussi de manière extrêmement sérieuse et méthodique dans le cadre de conflits.

Dans son acception générale, la désinformation peut être définie comme la manipulation d'une cible déterminée à des fins politiques, militaires ou économiques, à l'aide d'une information traitée par des moyens détournés. Elle désigne, selon Vladimir Volkoff, une technique qui consiste à fournir à des tiers des informations erronées, qui les conduisent à commettre des actes collectifs ou à diffuser des jugements souhaités par les désinformateurs.

Toute stratégie de désinformation met en œuvre quatre composants : à un émetteur de désinformation répond un récepteur ciblé, à propos d'un thème facile à comprendre par l'opinion publique, selon un mode de transmission déterminé.

D'une manière générale, l'émetteur désigne ceux – pouvoir politique, militaire ou économique – qui décident de pratiquer la désinformation pour influencer une opinion publique dans la direction souhaitée par le désinformateur, afin d'atteindre des objectifs stratégiques cachés.

L'opinion publique est le récepteur ciblé du pouvoir « désinformateur », dont celui-ci doit connaître la mentalité afin d'être en mesure de prévoir les réactions. C'est ainsi que le système de valeurs, les normes et la perception du monde exercent une influence très

importante sur le comportement. En ce sens, la désinformation ressemble à la publicité.

Un prétexte est souvent utilisé pour renforcer la crédibilité du thème et justifier les prises de position. Le thème à proprement parler est employé de plusieurs manières : par l'omission, c'est-à-dire la non-diffusion d'une information, par la diffusion d'une information incomplète, par la diffusion d'une fausse information, par la diffusion d'une information partiellement fausse ou, enfin, par la surinformation.

Sa transmission passe par des agents d'influence ou sociétés de communication, véritables professionnels de la manipulation, mais aussi par des relais (journalistes, intellectuels, hommes politiques, amis…) qui l'assurent par des moyens détournés, parfois même à leur insu. Le cas théorique est celui d'un journaliste peu expérimenté envoyé dans une zone de conflit, qui transmet des informations « manipulées », tout en croyant à la justesse de la cause en question. Le journaliste australien Wilfred Burchett semble plutôt appartenir à la catégorie des agents d'influence : ses prises de position sur les différents conflits, comme le témoignage de transfuges, laissent penser qu'il agissait directement pour le compte du KGB, faisant de lui l'un des cas les plus célèbres en la matière.

Son impact est renforcé par la capacité de transmission de l'information ou de la désinformation, par les moyens de télécommunication à l'échelle mondiale. Il faut également mentionner la question de la concentration de pouvoir dans les médias, qui facilite, à partir du moment où l'émetteur y a accès, la diffusion du thème choisi.

Dans le monde de faux-semblants que constitue le renseignement, la désinformation est à l'évidence une arme redoutable. Un adversaire cherche à tromper le jugement, la capacité de compréhension, ou à provoquer des émotions par la diffusion d'informations dénaturées. Il

profite des technologies de l'information et de la communication pour mener son combat, avec ses propres règles. Il vise notamment à décrédibiliser l'action engagée, à empêcher la volonté nationale ou multinationale d'aboutir, à contester la légitimité de la défense des intérêts ou à ternir les effets positifs d'un engagement au service de la paix. Bien conduites, ces actions peuvent s'avérer très dangereuses au plan opérationnel comme au plan politique.

L'armée dispose ainsi d'une doctrine formalisée et publique (sous la référence DIA 3-10-1 de mars 2008) sur les opérations militaires d'influence. Cette doctrine fait référence à celle de l'OTAN intitulée *Allied Joint Doctrine for Psychological Operations*, en date de 2007, définissant le cadre doctrinal dans lequel s'inscrit l'action des armées pour maîtriser, sinon conquérir, ce nouvel espace de manœuvre.

Les « opérations militaires d'influence » (OMI) visent à influencer les perceptions, les représentations et les attitudes des cibles choisies, afin de les conduire à agir en faveur de la mission ou les inciter à ne pas prendre des dispositions en opposition à l'action des forces armées. Il s'agit de façonner un champ de bataille immatériel, que celui-ci soit psychologique, émotionnel ou intellectuel, en vue de créer et d'exploiter les opportunités favorables à l'atteinte de l'état final recherché.

Les OMI peuvent avoir des objectifs variés tels que l'attaque de la légitimité et de la crédibilité des sources d'opposition, l'affaiblissement de la volonté des sources d'opposition, réelles ou potentielles, ou la création de la discorde entre elles, la promotion de la puissance des forces armées amies et la construction d'une image favorable du gouvernement, ou encore la facilitation d'une transition vers la situation de postconflit, notamment en prônant la réconciliation.

L'utilisation systématique de ce qui était encore appelé « guerre psychologique » date de la Première Guerre mondiale. Pendant la

Seconde Guerre mondiale, la propagande clandestine était essentiellement la fonction du *Morale Operations Branch* de l'*Office of Strategic Services* (OSS). L'exemple le plus abouti de désinformation reste l'opération « Fortitude », qui a consisté à laisser croire que le débarquement en Normandie était une manœuvre de diversion qui visait à faciliter le débarquement principal, censé se produire à une date ultérieure sur les rivages du Pas-de-Calais.

La désinformation au sens large n'est jamais très loin, dans ses modes de fonctionnement, de l'intoxication au niveau tactique. Celle-ci consiste à fournir des informations erronées à un adversaire, informations toxiques qui vont contribuer à l'induire en erreur. Pour cela, les éléments fournis doivent comporter des informations exactes et des informations fausses. L'intoxication se pratique au moyen d'agents infiltrés ou par le retournement d'agents ennemis qui deviennent des agents doubles. Ce dispositif est décrit dans les romans de Pierre Nord, lui-même ancien du Deuxième bureau.

Le cinéma a lui aussi exploité ce type d'opérations, qui permettent de créer du suspense et de raconter des histoires extraordinaires. *Les Trois Jours du Condor* (1975), adapté d'un roman de James Grady, raconte ainsi l'histoire d'un agent de la CIA chargé de réunir un maximum d'informations dans les livres d'espionnage afin d'y glaner des idées ainsi que d'inventorier les manipulations ou intoxications adverses, avant d'être lui-même entraîné dans une affaire d'espionnage.

Dans la recherche de la vérité cachée, le renseignement doit donc se garder en permanence de la désinformation, tout en étant en mesure, si l'autorité politique le décidait, d'intoxiquer l'adversaire.

Olivier BRUN

B.

VOLKOFF, Vladimir, *Petite histoire de la désinformation,* Monaco, Éditions du Rocher, 1999.

V.
Fortitude (opération) ; Traître.

Deuxième bureau

Voici bien longtemps que les services de renseignement extérieur français ne se réduisent plus à un « bureau », fût-il le « deuxième », mais cette appellation apparue au XIXe siècle est longtemps demeurée dans le vocabulaire. De quoi s'agit-il ?

Associé le plus souvent à la préparation ou à la conduite de la guerre, le renseignement extérieur fut longtemps pratiqué par intermittence, au gré des campagnes militaires et des dispositions des officiers – pour qui l'espionnage était peu compatible avec l'honneur militaire. C'est dans la seconde moitié du XIXe siècle que cette discipline commença à recevoir des soins plus constants : on se rendait compte que la connaissance des capacités de l'adversaire était essentielle au succès des armes et, surtout, que cette connaissance devait être accumulée en permanence, sans attendre l'affrontement.

Or la France souffrait d'un important retard. Certes, un « Dépôt de la guerre » avait été créé sous Louis XIV et disposait depuis 1826 d'une « section de statistique », chargée de recueillir des données sur les capacités des armées étrangères et les ressources susceptibles d'être utilisées par les armées françaises en territoire étranger. Cependant, les reconnaissances à l'étranger demeuraient peu pratiquées en dehors de la campagne militaire elle-même, et l'espionnage n'était pas considéré comme un métier. Dans sa *Tactique des renseignements*, publiée en 1881, le général Jules Lewal met en évidence l'importance stratégique d'un renseignement permanent et déplore la négligence des Français dans ce domaine : « Tout le monde parle de renseignement, loue la perspicacité de ceux qui en ont, blâme l'inhabileté de ceux qui en

manquent, et cependant la science des renseignements, leur recherche et leur emploi, est la branche la moins connue, la plus négligée jusqu'ici, surtout en France. On l'a considérée comme une partie accessoire à laquelle chacun était naturellement apte et qui n'avait nullement besoin d'être étudiée. Il y a des procédés particuliers pour combattre, pour marcher, pour stationner, pour s'approvisionner, pour investir ou assiéger les centres fortifiés, il en est résulté des branches particulières de la tactique ; il n'en va pas de même pour le renseignement. »

Il fallait donc faire du renseignement une véritable discipline et la confier à des professionnels, au sein d'un service spécialisé et permanent. En 1868, Lewal avait été nommé chef du 2e bureau du Dépôt de la guerre et chargé de mettre en œuvre de vastes reconnaissances dans les territoires allemands. Inédite de par son ampleur et son caractère systématique, cette entreprise n'avait pas empêché la défaite humiliante de 1870, mais du moins le mouvement était-il amorcé. Et la défaite, précisément, imposait d'aller plus loin : elle avait confirmé l'avance de la Prusse en matière de renseignement – y compris et surtout dans sa composante inavouable, l'espionnage. Une expérience originale fut tentée sous le gouvernement de la Défense nationale, après la chute du Second Empire : l'ingénieur Paul Cuvinot fut chargé de mettre en place une organisation méthodique du renseignement, mêlant de manière novatrice l'apport des armées (notamment sous la forme de missions d'espionnage et d'interrogatoires de prisonniers) et celui des administrations civiles, qui formaient un vaste réseau sur le territoire et aux frontières (les préfets, les commissaires de police et les maires).

Ce modèle civilo-militaire ne survécut pas à la guerre : le renseignement extérieur, comme le contre-espionnage, allait devenir le domaine quasi exclusif des armées. En 1871, le 2e bureau du Dépôt de

la guerre fut rattaché à l'état-major général du ministre de la Guerre ; puis un décret du 12 mars 1874 réorganisa cet état-major en le dotant de six bureaux spécialisés dont un, le 2e, fut chargé de la « statistique militaire ». Cette organisation allait demeurer, pour l'essentiel, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Le 2e bureau, qui ne menait pas directement d'activités opérationnelles, était bien un service d'état-major : son rôle était de centraliser le renseignement et d'en faire l'analyse et la synthèse, à l'attention des autorités politiques et des autres services du ministère de la Guerre. Institution militaire, il bénéficiait d'une forte autonomie à l'égard du pouvoir politique, notamment au début de la IIIe République : outre que les armées bénéficiaient alors d'une position sacro-sainte, le secret de ses activités lui permettait de s'abriter de toute immixtion malvenue. Il pouvait s'appuyer dans son activité sur le vaste réseau des ambassades, des consulats et des attachés militaires à l'étranger, et recevait ponctuellement des informations du ministère de l'Intérieur ou de la préfecture de police. Il exploitait aussi ce que les services de renseignement appellent aujourd'hui les « sources ouvertes », notamment la presse étrangère.

Surtout, il disposait d'un organe de recherche, toujours dénommé « section de statistique » et affecté aux missions d'espionnage et de contre-espionnage. Désigné plus tard par le sigle SR, comme « section de renseignements » ou « service des renseignements », ou encore SCR, comme « section de centralisation des renseignements », celui-ci, implanté à l'écart des bureaux du ministère de la Guerre, demeura longtemps à part, plus encore que le 2e bureau lui-même : les préventions de l'institution militaire à l'encontre des activités d'espionnage restaient vivaces. L'historien du renseignement Sébastien Laurent relève à ce propos : « Les officiers de la section de statistique étaient plus que marginalisés. Parce qu'ils étaient en relation avec des

espions, parce qu'ils utilisaient des méthodes policières, leur activité était suspecte, voire parfois ouvertement méprisée. » Il est vrai que les agents de la section de statistique s'adonnaient à l'exploration peu glorieuse des poubelles des ambassades, notamment de celle d'Allemagne : comme on le sait, l'affaire Dreyfus naquit en 1894 du « bordereau » repêché dans la corbeille à papiers de l'attaché militaire allemand.

La section émettait des bulletins de renseignement (BR), parfois adressés directement au ministre, ainsi que des « blancs », c'est-à-dire des notes anonymes. « Le contenu des "blancs" […], relève Sébastien Laurent, indique que tout était matière à analyse de la SS : les événements politiques intérieurs pouvant avoir des répercussions diplomatiques, le climat moral, les aspects spécifiquement militaires, intéressant toutes les armes – des questions de mobilisation aux changements d'uniformes –, comme des aspects plus techniques et généraux, tels que l'ouverture de nouvelles lignes téléphoniques ou l'aménagement de nouvelles gares. Certains documents accompagnant les blancs ou les BR étaient parfois des pièces très confidentielles provenant du haut commandement allemand […]. » La section de statistique s'étant gravement compromise pendant l'affaire Dreyfus – par solidarité militaire autant que par acharnement antisémite, elle était allée jusqu'à produire de faux documents pour accabler le capitaine –, il fut décidé en 1899 de l'intégrer pleinement au 2e bureau, tandis que le contre-espionnage fut (provisoirement) transféré au ministère de l'Intérieur. Relevons cependant le rôle du courageux lieutenant-colonel Picquart, successeur de Sandherr à la tête de la section en 1895, dans la manifestation de la vérité.

Il convenait aussi d'organiser la fonction de renseignement dans les armées elles-mêmes : chacune d'entre elles fut dotée de son « 2e bureau » – d'abord l'armée de terre, puis la marine en 1920 et

l'armée de l'air en 1934. Aux échelons inférieurs, les unités combattantes disposaient de leur propre « 2e bureau », parfois réduit à une seule personne : il était chargé d'organiser le recueil du renseignement militaire, d'en faire la synthèse et d'en assurer la bonne diffusion.

Pourtant, la France restait – encore et encore – très en retard sur l'Allemagne. À la veille de la Première Guerre mondiale, la section de statistique ne comptait toujours qu'une dizaine de personnes et les officiers des 2es bureaux n'avaient reçu, au mieux, qu'une formation sommaire. C'est que, malgré les efforts doctrinaux de Lewal puis de quelques autres auteurs, le renseignement n'était toujours pas reconnu comme une spécialité militaire : il fallut attendre 1945 pour qu'il fût enseigné à Saint-Cyr. Foch, qui commanda l'École de guerre de 1907 à 1911 et fut le principal promoteur de l'« offensive à outrance », continuait de professer une conception sommaire du renseignement : comme au XIXe siècle, l'essentiel se passait sur le champ de bataille. Encore le renseignement tactique n'était-il que succinctement abordé : le *Règlement sur le service des armées en campagne* du 2 décembre 1913 n'évoque ainsi que l'« exploration », mission dévolue à la cavalerie et dont la fonction était de « fournir au commandement de l'armée les renseignements qu'il juge nécessaires, tant pour conserver sa liberté d'action que pour développer son plan de manœuvre ».

Si la Grande Guerre conduisit malgré tout à étoffer les 2es bureaux des armées, le renseignement n'éveilla pas beaucoup l'intérêt du haut commandement militaire, comme en témoigne l'attitude de Joffre avant la bataille de Verdun ou celle de Nivelle avant l'échec du Chemin des Dames. Ainsi le poids des anciennes conceptions restait-il considérable, comme le relève Gérald Arboit : « Pressés de redonner du mouvement à la guerre, les décideurs militaires français écartèrent toujours les données qui les auraient amenés à remettre en question

leur “plan directeur”. La conception traditionnelle de la manœuvre marqua encore durablement les esprits. » C’est pourtant l’interception des communications allemandes qui permit à Foch, pour une grande part, de réussir son offensive finale de 1918.

La situation évolua assez peu pendant l’entre-deux-guerres, si ce n’est que le SR bénéficia de l’ouverture de postes à l’étranger et que, sans être encore reconnu comme une discipline à part entière, le renseignement avait tiré de la Première Guerre mondiale un début de prestige public. Dans ses *Mémoires de guerre*, le général de Gaulle s’en amuse : « La jeunesse avait montré beaucoup de goût pour les histoires de 2e bureau, de service secret, de police, voire de coups de main et de complots. Les livres, les journaux, le théâtre, le cinéma s’étaient largement consacrés aux aventures de héros plus ou moins imaginaires qui prodiguaient dans l’ombre les exploits au service de leur pays. » À la manière dont de Gaulle emploie l’expression « 2e bureau », on comprend qu’elle était totalement consacrée : elle était devenue l’équivalent de « service de renseignement ». De fait, c’est encore cette appellation qu’il donna en 1940 à Londres à son premier service de renseignement : confié au jeune André Dewavrin (dit Passy), ce service deviendra plus tard le célèbre BCRA.

Mais la réalité était souvent plus cruelle que dans les romans et au théâtre : le renseignement ne bénéficiait toujours pas de moyens considérables et souffrait encore d’un certain amateurisme. Affecté quelque temps dans un 2e bureau au début de la Seconde Guerre mondiale, Marc Bloch témoigne, dans *L’Étrange Défaite*, des carences qu’il y a constatées : « Que nous fûmes donc mal informés ! » C’est d’abord l’officier commandant le 2e bureau, qui « eût certainement figuré avec honneur, un jour de revue, en tête d’un bataillon bien astiqué » mais qui n’avait manifestement pas été préparé à ses fonctions. C’est aussi la « pléthore des organes d’information » et l’«

esprit de rivalité » qui les oppose. C'est encore un attachement étroit aux habitudes, « qui ne tenaient à peu près aucun compte de la guerre de matériel ». « Quant à la diffusion des informations, c'est une vieille plaisanterie, dans les états-majors, de raconter comment un 2e bureau, aussitôt qu'il sait quelque chose, s'empresse d'en faire un papier, d'écrire sur celui-ci, à l'encre rouge, "très secret", puis de l'enfermer, loin des yeux de tous ceux qu'il pourrait intéresser, dans une armoire à triple serrure. » Comme si cela ne suffisait pas, Bloch relève enfin la désespérante succession de bulletins de renseignement sans lien ni cohérence entre eux, qu'il attribue à l'« astuce » autant qu'à la « maladresse » : « Offrir un grand choix d'indications contradictoires, n'est-ce pas se réserver le moyen de dire triomphalement, quoi qu'il arrive : "Si vous m'aviez cru !". » Bref – et tel est bien le propos de Bloch –, le monde du renseignement n'était pas épargné par la faillite intellectuelle et morale qui avait gagné la France.

Dans les années ayant précédé la guerre, les services français avaient pourtant réussi quelques exploits. C'est ainsi le SR qui s'acquit à partir de 1931 la collaboration de Hans-Thilo Schmidt, ce chiffreur allemand qui lui livra les secrets de la machine à crypter Enigma – on sait à quel point cette documentation fut précieuse aux Alliés pendant la guerre. Moins décisif fut le rapport par lequel, en mai 1940, le 2e bureau de l'armée de terre avertit les autorités de l'imminence de l'invasion allemande : on n'en tint aucun compte. Était-ce encore une fois l'effet du dédain, teinté de légèreté, dans lequel les Français continuaient de tenir le renseignement ? Il est vrai que ces informations n'auraient certainement pas permis d'éviter la Débâcle, et il est tout aussi vrai que Staline réagit de même lorsqu'on lui annonça, un an plus tard, l'offensive russe de Hitler.

La Seconde Guerre mondiale allait fournir à des hommes des 2es bureaux – comme Louis Rivet, Paul Paillole, Louis Baril ou Passy –

l'occasion de s'illustrer contre les forces de l'Axe au sein des services de la France Libre ou, un temps, au sein même des services de Vichy. À partir de 1944, elle allait aussi aboutir, souvent sans eux, à une organisation nouvelle du renseignement intérieur et extérieur. Cette organisation, conforme aux conceptions du général de Gaulle, a subsisté dans ses grandes lignes : dissocié du renseignement extérieur, le contre-espionnage est désormais de la responsabilité du ministre de l'Intérieur et, surtout, la fonction de renseignement relève pour l'essentiel d'administrations civiles, pleinement soumises à l'autorité de l'échelon politique.

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France,* Paris, Éditions du CNRS, 2014.
BLOCH, Marc, *L'Étrange Défaite,* Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1990.
LAURENT, Sébastien, *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France,* Paris, Fayard, 2009.
LAURENT, Sébastien, « La naissance du renseignement étatique en France au XIXe siècle, entre bureaucratie et politique », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, no 35, 2007.
LEWAL, Jules, *Études de guerre. Tactique des renseignements*, Paris, Baudoin, 1881.

V.

Contre-espionnage ; Dépôt de la guerre ; Dreyfus (affaire) ; Espionnage.

Dewavrin, André (alias « Colonel Passy »)

Ce 5 mai 1946, la nouvelle que diffuse l'AFP est bien difficile à croire : André Dewavrin, alias « Passy », le célèbre fondateur des services secrets de la France Libre, a été mis aux arrêts de rigueur dans une caserne de gendarmerie à Thionville. Deux rapports d'enquête l'accusent d'avoir constitué, alors qu'il était encore à la tête de la Direction générale des études et recherches ou DGER – la structure issue de la fusion du BCRA et des services de Vichy –, un trésor de guerre clandestin de 27 millions de francs, réparti entre plusieurs dépôts en France et en Angleterre. Les fonds proviendraient d'un reliquat de crédits destinés à la Résistance, ainsi que de sommes récupérées auprès des Allemands. Passy serait également soupçonné d'avoir spéculé, à titre personnel, avec cet argent. Le scandale politique est énorme : la presse se déchaîne contre l'« officier indigne », les communistes crient au complot gaulliste, et la DGER, rebaptisée pour l'occasion « Direction générale des ennemis de la République » par un éditorialiste de *L'Humanité*, est accusée d'avoir voulu renverser le gouvernement. À la fin de l'été, Passy est finalement remis en liberté sans qu'aucune suite judiciaire ne soit donnée à l'« affaire », mais sa carrière est brisée et sa réputation injustement ébranlée.

Injustement, car, pour reprendre le jugement du résistant historien Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Passy est sans conteste l'« un des quatre ou cinq hommes, sans qui, aux côtés du général de Gaulle, la France Libre n'aurait pas été ce qu'elle fut ». Les mots sont forts, mais la réalité est bien là : londonien de la première heure, placé en juillet 1940 par

de Gaulle à la tête du 2e bureau de son état-major, Passy – toujours selon Crémieux-Brilhac – « aura monté en quatre ans une machinerie des services secrets sans exemple dans notre histoire. Renseignements militaires puis politiques, sabotages, évasions, transmissions, actions de guerre, préparation du soulèvement national : de lui et de ses équipes ont dépendu toutes les relations entre la France Libre et la Résistance intérieure française […]. Image d'Épinal ? Non. Jamais, dans l'Histoire, les services secrets n'ont eu à charge pareille tâche : couvrir leur propre pays d'une immense texture de réseaux de renseignement […] et contribuer à organiser la Résistance née du sol national en faisant surgir du magma épars de bonnes volontés et d'ardeur patriotique, quelque chose qui finira par ressembler à une Armée secrète combinant tant bien que mal son action avec la stratégie alliée ». Immense et incontestable réussite, donc. Et de surcroît orchestrée par un homme que rien ne prédisposait à prendre la tête d'un service secret.

André Dewavrin est né le 9 juin 1911 à Paris. Ses origines familiales l'attachent à la bonne bourgeoisie du nord de la France. Sa mère est issue d'une lignée d'industriels fortunés et son grand-père paternel a été maire de Calais à la fin du XIXe siècle. Après une scolarité dans les meilleurs établissements parisiens, André Dewavrin intègre l'École polytechnique en 1932. Par ailleurs licencié en droit, il choisit de s'engager dans l'armée, sans avoir toutefois de véritable vocation militaire. Il commence sa carrière à Grenoble comme lieutenant au 4e régiment du génie, avant d'être muté en 1938 à Saint-Cyr, où il est professeur adjoint de fortification. Après la déclaration de guerre, il commande la 12e compagnie d'électromécaniciens à l'état-major général à Meaux, puis rejoint la 9e armée à Verviers. En avril 1940, il intègre le corps expéditionnaire français en Norvège et participe à la bataille de Narvik. De retour à Brest le 17 juin 1940, il apprend que

l'armistice est sur le point d'être signé et rembarque aussitôt, avec l'ensemble de sa division, pour les îles Britanniques.

Quelques jours après son arrivée en Angleterre, André Dewavrin entend l'appel du Général et choisit de se mettre à la disposition de la France Libre. Le 1er juillet, il se rend à St Stephen's House où de Gaulle a établi son QG. Le Général le reçoit pour un bref entretien, au terme duquel il lui confie la charge des 2e et 3e bureaux de son état-major. Dewavrin est abasourdi, ainsi qu'il le raconte dans ses mémoires : « La conversation est terminée. Je salue et je sors. L'accueil a été glacial et je n'ai vu chez le Général que son regard gris et perçant, sa volonté tenace plus apparente encore dans sa parole que dans ses gestes […]. Quittant son bureau, je retournai chez Tissier et lui appris que j'étais chargé, sous ses ordres, des renseignements et des opérations. Pas plus que moi, il ne savait ce que nous aurions à faire. »

La tâche est immense. Dewavrin ne connaît rien à l'activité d'un service de renseignement, si ce n'est, comme il l'avoue lui-même, les souvenirs des « romans de Pierre Nord ». Entouré de quatre officiers et de trois sous-officiers, il ne dispose d'aucun moyen et la seule réponse qu'on veut bien faire à ses demandes d'argent est un laconique « Débrouillez-vous ». Pourtant, Dewavrin s'attelle rapidement au travail : « Sitôt désigné, note de Gaulle dans ses *Mémoires de guerre*, [Dewavrin] fut saisi pour sa tâche d'une sorte de passion froide qui devait le soutenir sur une route ténébreuse où il se trouverait mêlé à ce qu'il y eut de meilleur et ce qu'il y eut de pire. Pendant le drame quotidien que fut l'action en France, [il] […] tint la barque à flot contre le déferlement des angoisses, des intrigues, des déceptions. »

Afin de préserver sa famille restée en France, Dewavrin change de nom, choisissant « au petit bonheur dans la liste des stations du métro parisien » le pseudonyme de « Passy ». Sans plus tarder, il se met en quête de volontaires en arpentant sans relâche les camps militaires et

les hôpitaux du sud de l’Angleterre. Dans le même temps, il obtient l’appui financier et logistique des Britanniques qui, de mauvaise grâce, acceptent que l’*Intelligence Service* et la Royal Navy prennent en charge l’entraînement des agents français ainsi que le financement des premières missions. Grâce à ce soutien, dès août 1940, quelques agents peuvent être envoyés en Bretagne, en Algérie et au Maroc et, progressivement, le « SR » de la France Libre se structure. Les renseignements venus de France commencent à remonter et, au printemps 1941, les hommes de Passy sont en mesure de livrer aux Alliés une moisson substantielle d’informations portant sur l’activité portuaire, les radars, les défenses côtières ou l’ordre de bataille ennemi. À partir de la fin de l’année 1941 et jusqu’en 1942, Passy étend le champ d’activité de son SR, d’abord en le dotant d’un service d’action militaire, puis en organisant une section des affaires non militaires ainsi qu’un embryon de contre-espionnage. Le SR originel change alors de nom pour devenir en janvier 1942 le Bureau central de renseignement et d’action militaire, ou BCRAM, puis, en août, le Bureau central de renseignement et d’action, ou BCRA. Ainsi qu’en témoigne son chef et fondateur, « le BCRA a été une création spontanée qui, persévérant dans son être d’exception, a abouti à une création continue, s’adaptant sans relâche à des circonstances exceptionnelles variant et s’amplifiant chaque jour. Nain au berceau, très rapidement il est passé géant ».

Toutefois, la montée en puissance du BCRA n’est pas une promenade de santé. Passy doit sans cesse se montrer vigilant vis-à-vis de ses partenaires britanniques. Même s’il peut compter sur le soutien indéfectible de quelques cadres de l’*Intelligence Service* comme le colonel Claude Dansey, Passy est en conflit permanent avec le major Maurice Buckmaster, chef de la section française des services spéciaux britanniques, le SOE, qui développe ses propres réseaux en France et,

le cas échéant, détourne à leur profit des résistants français. L'attitude perpétuellement défiante des Anglais a plusieurs causes, qu'il s'agisse d'un antigaullisme persistant ou, pour chacun des services, de la nécessité légitime de préserver ses propres intérêts nationaux. Mais elle s'explique également par une différence notable dans les méthodes de travail, car SOE et BCRA ne partagent pas la même conception de la recherche du renseignement. Pour les Britanniques, le renseignement doit être pratiqué par des cellules closes animées par un spécialiste, sans communication entre elles et affectées à des missions bien déterminées. Au contraire, pour Passy et son adjoint André Manuel, la situation particulière de la France occupée plaide pour la mobilisation « sur tout le territoire de concours à la fois bénévoles et ardents », capables de recueillir directement les renseignements demandés : « Dès lors ce qu'il nous faut, explique Passy, ce n'est point des observateurs, mais des hommes capables de nous trouver le maximum d'informateurs qui, sans même se déranger, pourront avec exactitude nous dire ce qu'ils voient, ce qu'ils savent et ce qui nous intéresse. » Cette conception novatrice proposée par Passy conduit naturellement à la structuration, en France, de vastes réseaux d'informateurs qui, s'ils se révèlent très productifs, sont aussi particulièrement vulnérables à la pénétration ennemie.

Les anicroches avec les Britanniques ne constituent pas les seules difficultés que rencontre Passy à Londres. Elles ne sont pas non plus les pires, car c'est de l'intérieur même du camp français que viennent les coups les plus rudes. En raison de son caractère sec et volontiers cassant, Passy y compte d'innombrables ennemis. De surcroît, sa proximité avec de Gaulle fait de lui la cible idéale pour quiconque cherche à déstabiliser le Général. Aussi le chef du BCRA doit-il faire face à des batailles de coulisses d'une violence extrême. En 1942, se répand une première accusation, selon laquelle Passy aurait été

membre de la Cagoule et entretiendrait de vives sympathies fascisantes. Propagée par André Labarthe, Français Libre mais virulent opposant à de Gaulle, la rumeur se diffuse largement, en particulier *via* l'ancien député socialiste d'Aix-en-Provence Félix Gouin. La seconde cabale, dite du « BCRA-Gestapo », prend, quant à elle, sa source dans les déclarations d'un affabulateur nommé Dufour, qui en 1943 accuse Passy d'actes de torture et de séquestration. L'affaire, visiblement soutenue par les services secrets américains, est portée devant les tribunaux et il faut l'intervention personnelle de Churchill pour y mettre un terme. Cependant, le mal est fait : à Alger, Giraud s'indigne et, à Washington, un rapport écrit fin 1944 par le chef du FBI présente Passy « comme le Himmler de De Gaulle et comme un exécuteur de basses œuvres ». En France, la double dénonciation de « Passy Cagoulard » et du « BCRA-Gestapo » s'accrédite en 1943-1944 auprès d'une fraction de la gauche résistante, avant de proliférer à la Libération.

Malgré ces obstacles, Passy se concentre, à partir de 1943, sur les activités non militaires et accompagne la structuration politique des mouvements de résistance. En février 1943, il accueille à Londres le général Charles Delestraint, chef de l'Armée secrète, et Jean Moulin. Il est l'un des cinq privilégiés à assister, dans le salon de la maison d'Hampstead, à l'émouvante remise à Rex, par le général de Gaulle, de la croix de la Libération. Au même moment, il obtient d'effectuer une mission en territoire occupé : c'est l'opération « Arquebuse », qui débute le 26 février 1943, quand Passy est parachuté dans la région de Rouen. Il doit faire connaître sur le plan civil et militaire les directives du général de Gaulle dans l'ancienne zone Nord, en collaboration avec le chef de la mission « Brumaire », Pierre Brossolette, parachuté un mois auparavant. Ayant retrouvé Brossolette à Paris, il rencontre avec lui les principaux responsables de la Résistance en zone Nord, ainsi que

des personnalités politiques. Il collecte ainsi les informations nécessaires pour rationaliser le fonctionnement des différents réseaux de renseignement, notamment sur la question critique des transmissions, et étudie les conditions dans lesquelles pourrait être constitué un comité directeur central chargé de la gestion des questions civiles. Passy est de retour à Londres le 19 avril 1943, avec Brossolette. Ils remettent ensemble au général de Gaulle un rapport complet sur les contacts pris et les résultats obtenus. Le 27 mai 1943, le général de Gaulle, à l'école des cadets de Ribbesford, décore le colonel Passy de la croix de la Libération.

À partir du second semestre 1943, une nouvelle étape s'ouvre pour Passy. Avec l'installation du général de Gaulle à Alger, la configuration des services de renseignement est contrainte d'évoluer. Les « londoniens » du BCRA sont ainsi appelés à se rapprocher des « algérois » de la DSR-SM, les survivants des SR et du CE de l'armée. Tout oppose les deux mondes, qu'il s'agisse des fidélités, des cultures, des méthodes de travail et des légitimités. Bon gré mal gré, Passy prépare à partir de juin 1943 la fusion des différentes structures et, le 20 novembre 1943, est créée la Direction générale des services spéciaux, ou DGSS, qui vient coiffer les entités existantes. Le 25 novembre, Jacques Soustelle, le commissaire à l'Information, est appelé à la tête de la nouvelle structure. Passy devient son directeur technique. Mais la réorganisation se passe mal : Passy et Soustelle entrent en conflit avec le commissaire à l'Intérieur, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, l'ancien chef du mouvement Libération, qui souhaite faire main basse sur la section non militaire de l'ex-BCRA. Le bras de fer se poursuit jusque fin janvier 1944 : finalement, Passy perd la partie et se retrouve muté comme chef d'état-major des FFI, auprès du général Koenig. Quelque mois plus tard, en août, il est parachuté dans la

région de Guingamp ; à la tête de 2 500 FFI, associés à des contingents américains, il participe alors à la libération de Paimpol.

La traversée du désert prend toutefois fin en avril 1945 : Passy est appelé à la tête de la DGER qui, le 26 novembre 1944, a succédé à la DGSS. André Manuel, son ancien et fidèle second à Londres, demeure son adjoint. Le service que Passy reprend en main est alors en proie à une anarchie totale. Il est également doté d'un effectif pléthorique, gonflé « d'un flot de combinards, de provocateurs ou d'agents plus que douteux » – voire toute bonnement d'anciens collaborateurs. Durant l'été 1945, Passy décide d'y mettre bon ordre : il licencie 80 % des effectifs, rend 116 immeubles sur 120 et ne conserve que 50 véhicules sur les 1 400 dont il disposait. Sans surprise, ce gigantesque coup de balai suscite d'innombrables mécontentements. Parallèlement, Passy entame une remise à plat administrative : ambitionnant de construire un véritable *Intelligence Service* à la française, il cherche notamment à se dégager de la tutelle des ministères de l'Intérieur et de la Défense en obtenant son rattachement direct à la présidence du Conseil. Il y parvient : le décret du 28 décembre 1945 crée le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, le SDECE. Passy conserve la tête du nouveau service, mais il est contraint de remettre sa démission en février 1946, peu après que le général de Gaulle a lui-même quitté le pouvoir.

La suite, on la connaît : le 5 mai 1946, accusé de malversations financières, Passy est arrêté et subit une détention particulièrement rigoureuse jusqu'en août 1946. Même si elle comporte encore quelques zones d'ombre, l'« affaire » n'est cependant pas difficile à expliquer. À son point de départ, il y a certainement un faux pas de Passy qui, persuadé de l'imminence d'une nouvelle crise internationale menaçant la sécurité de la France, aurait masqué l'existence de plusieurs dépôts de fonds destinés à assurer la pérennité des services de renseignement.

Cette erreur aurait alors été exploitée par les ennemis personnels de Passy, souvent sur la base de vieilles rancœurs issues de la guerre : BCRA-Gestapo, BCRA-Cagoulard, refus d'armer la Résistance, responsabilité des drames du Vercors et des Glières, conflit avec les anciens des services de renseignement de l'armée, tout est bon pour accabler le chef historique des services de renseignement gaullistes. Car, *in fine*, c'est bien de Gaulle que l'on fragilise : attaquer Passy, c'est attaquer le BCRA ; attaquer le BCRA, c'est attaquer Londres. Ainsi que le note Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « “l'affaire Passy” fut pendant des mois une affaire d'État. Si le général de Gaulle avait eu la velléité de rentrer dans la politique active dès 1946, il aurait dû en prendre le risque dans les pires conditions ».

Libéré le 29 août 1946, André Dewavrin est meurtri. Il démissionne de l'armée en 1949 et se consacre à des activités industrielles et commerciales. En 1953, il est ingénieur-conseil à la banque Worms, puis de 1963 à 1976 dirige plusieurs groupes textiles.

À partir de 1946, sa vie publique s'est faite très discrète. Longtemps conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine, André Dewavrin a également été membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur de 1981 à 1991. Il a publié ses mémoires, intitulés *Souvenirs* (2 vol., 1947) et *Missions secrètes en France* (1951). Il s'est par la suite très rarement exprimé sur la guerre. Toutefois, il a fait une apparition, jouant son propre rôle, dans le film de Jean-Pierre Melville *L'Armée des Ombres*, sorti en 1969.

André Dewavrin décède à Paris le 20 décembre 1998.

Clément TIBÈRE

B.

ALBERTELLI, Sébastien, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.

CRÉMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *La France Libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, 1996.
PASSY, colonel, *Mémoires du chef des services secrets de la France Libre*, Paris, Odile Jacob, 2000.

V.
Cordier, Daniel ; Deuxième bureau ; DGSE ; France Libre ; Gaulle, Charles de ; Paillolle, Paul ; Rivet, Louis ; Vichy.

DGA (Direction générale de l'armement)

Bien que n'appartenant pas à la communauté française du renseignement, la DGA est une administration essentielle pour le renseignement en raison de quatre de ses activités : la recherche, la conception et la maîtrise d'ouvrage des satellites de renseignement, la maîtrise d'ouvrage ou la commande de drones, et la cyberdéfense.

La DGA a été créée le 5 avril 1961. Dénommée d'abord Délégation ministérielle pour l'armement (DMA), elle devint la Délégation générale de l'armement le 6 décembre 1977, puis la Direction générale de l'armement le 5 octobre 2005. La seule chose qui n'a pas changé depuis 1961 est la dénomination de son chef, qui est toujours le délégué général pour l'armement. Forte de 10 000 personnes, sa mission consiste à concevoir, acquérir et évaluer les matériels de l'armée française. Elle a ainsi en charge en permanence environ quatre-vingts projets, ce qui la conduit à verser entre 10 et 11 milliards d'euros aux entreprises du secteur de la défense chaque année. Dans le domaine de la recherche, la DGA doit favoriser les technologies nécessaires à la maîtrise, par la France, des systèmes de défense dont elle a besoin pour assurer son autonomie, notamment en matière de dissuasion nucléaire, de protection face à des menaces biologiques et de moyens de renseignement. Ces activités de la DGA sont dites « études amont » en ce qu'elles précèdent le développement de nouveaux matériels. La DGA est le premier acteur de la recherche dans les technologies de défense en Europe, recherche qui est pour l'essentiel sous-traitée à des laboratoires publics ou à des entreprises.

L’indépendance de la France requiert qu’elle soit en mesure de savoir, sans s’appuyer sur ses alliés, ce qui se passe dans le monde. La première guerre du golfe Persique, en 1990, avait montré que la France dépendait des moyens d’observation spatiaux américains, ce qui avait été jugé inacceptable par le ministre de la Défense et le président de la République. C’est ainsi que sont nés les programmes de satellites de renseignement, menés par la DGA. En matière d’imagerie, Hélios II, composé de deux satellites – IIA, lancé en 2004, et IIB, lancé en 2009 –, fournit des images de haute résolution et de très haute résolution. Hélios II a succédé à Hélios I, mis en service en 1995. La génération suivante sera opérationnelle en 2018. Il s’agira là encore de deux satellites, appelés MUSIS, dont les performances seront supérieures à celles d’Hélios II.

Le programme CERES – Capacité de Renseignement Électromagnétique d’origine Spatiale – permettra de disposer d’un satellite pouvant détecter les signaux électromagnétiques émis par les pays pour lesquels la France souhaite établir une cartographie. Cette connaissance est indispensable pour estimer les capacités défensives et offensives des États potentiellement hostiles, et ainsi mieux se protéger, mais aussi adapter les moyens français de pénétration ou de neutralisation des dispositifs concernés. Jusqu’à présent, la France ne dispose pas d’un satellite de cette nature, si ce n’est à travers des équipements provisoires et aux performances limitées tels que le démontreur ELISA. La DGA a signé le contrat relatif à CERES avec les industriels concernés à la fin de l’année 2013. CERES doit être mis en service au plus tard en 2020, selon la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013.

La gamme de drones utilisés pour le renseignement va du petit appareil lancé à la main pour voir ce qui se passe « derrière la colline », en passant par le drone tactique, jusqu’aux drones lourds, soit MALE –

pour Moyenne Altitude Longue Endurance – soit HALE – Haute Altitude Longue Endurance. La France ne dispose pas et n'a pas l'intention d'acquérir de drones HALE. La DGA a passé commande en 2016 de quatorze drones tactiques livrables jusqu'en 2019 pour remplacer la version précédente, en service depuis 2005. En revanche, l'hypothétique programme de drones MALE, en coopération avec le Royaume-Uni ou avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, peine à se concrétiser, d'autant que la France achète des drones Reaper américains depuis fin 2013. C'est un sujet complexe à la fois politiquement – les atermoiements et les décisions prises et aussitôt reportées ayant été nombreux depuis 2009 – et techniquement.

« Cyberdéfense » est le terme générique pour décrire toutes les activités menées dans le cyberespace, qu'elles soient purement destinées à se protéger, qu'elles visent à rechercher du renseignement ou encore à conduire des opérations offensives. La DGA est discrète sur ce volet de ses missions. Les déclarations publiques des responsables en charge de ces questions, notamment lors de leurs auditions par les commissions des Assemblées, permettent de comprendre qu'il y a quatre acteurs majeurs dans ce domaine : la DGSE, l'ANSSI, en charge de la protection des réseaux informatiques de l'État et, indirectement, des opérateurs privés dont l'activité est dite d'importance vitale, les armées, pour les aspects « opérationnels », et la DGA, pour les questions techniques. Le Centre de maîtrise de l'information de la DGA situé à Bruz, dans l'agglomération de Rennes, regroupe les compétences dont elle dispose en matière de cyberdéfense. La protection des systèmes d'information est considérée par le délégué général à l'armement comme l'un des enjeux de premier plan et même comme le principal, tant les menaces sont permanentes et les dégâts potentiels considérables. La DGA augmente ses effectifs pour cette activité, avec 400 experts supplémentaires en cyber de 2014 à 2019.

Elle effectue de la recherche en matière cyber en propre ou dans le cadre de contrats avec des laboratoires ou des universités, au premier rang desquels figure l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). Son budget consacré à cette sous-traitance a triplé ces dernières années, passant de 10 à 30 millions d'euros par an.

Jérôme POIROT

B.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

ANSSI ; CEA ; CIEEMG ; Cryptologie ; Lutte informatique.

DGSE

L'essentiel des activités de renseignement extérieur sont assumées, en France, par la Direction générale de la sécurité extérieure, « service spécialisé de renseignement » au sens de l'article L 811-2 du Code de la sécurité intérieure. Relevant directement du ministre de la Défense, la DGSE a pour mission « de rechercher et d'exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que de détecter et d'entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences » (article D 3126-2 du Code de la défense).

Pour exercer ses missions, la DGSE dispose de moyens financiers et humains qui font d'elle le plus puissant service de la communauté nationale du renseignement. En 2017, hors service action, elle compte 5 600 agents et s'appuie sur un budget de 825 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 50 millions d'euros de fonds spéciaux. Ces moyens représentent environ 2 % des ressources du ministère des Armées.

Le fonctionnement de la DGSE repose sur quelques principes essentiels qui n'ont pas varié depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle est d'abord un service « civil », car rattaché directement à l'autorité politique et non à un état-major militaire. Elle est ensuite un service intégré, c'est-à-dire qu'elle réunit en un seul ensemble toutes les capacités nécessaires au recueil du renseignement, à son exploitation, à son analyse, à sa diffusion. Elle est aussi un service spécial, qui dispose de ses propres capacités d'action clandestine. Elle bénéficie enfin d'une grande autonomie, tant dans sa gestion que dans la conduite de ses opérations, afin « d'effectuer, dans le cadre de ses

attributions, toute action qui lui serait confiée par le gouvernement » (article D 3126-3 du Code de la défense). Ainsi que le note en 2014 son directeur général, « ces principes d'organisation constituent la spécificité de la DGSE, une originalité dont elle tire sa réactivité et des atouts majeurs par rapport à ses homologues dans le monde ». Ces spécificités se matérialisent dans l'organigramme qui s'articule, depuis 1989, autour de cinq directions : Direction du renseignement, Direction des opérations, Direction technique, Direction de la stratégie et Direction de l'administration.

Au cours des vingt-cinq dernières années, la DGSE a progressivement consolidé sa place dans l'appareil d'État et le processus décisionnel de sécurité nationale. Elle a renforcé son expertise. Tête de file du renseignement technique pour toute la communauté nationale du renseignement, elle a réalisé un formidable bond capacitaire qui la classe parmi les meilleurs services mondiaux. La DGSE a aujourd'hui gagné en crédibilité, en confiance et en image.

La situation ne s'est pas toujours présentée sous un jour aussi favorable, bien au contraire. Après la Seconde Guerre mondiale et l'épopée du BCRA, les services de renseignement extérieur ont en effet connu d'innombrables vicissitudes.

Les difficultés commencent dès la Libération, quand il s'agit de remettre de l'ordre dans un dispositif particulièrement éprouvé par les années de conflit. La structure chargée de l'action extérieure, la Direction générale des études et recherches (DGER), a été créée au forceps fin novembre 1944. Quelques semaines plus tard, elle est déjà dans un état proche du collapsus. Née de l'union douloureuse des services de Londres, de Vichy et des différentes structures de la Résistance, elle constitue, selon l'aveu désabusé de son chef Jacques Soustelle, « un édifice monstrueux, un magma informe » à l'intérieur duquel les tensions sont violentes. De surcroît, au fil des semaines, la

DGER est contrainte d'accueillir toute une série de nouvelles recrues aux origines et aux motivations les plus diverses, voire les plus douteuses. Au printemps 1945, elle compte plus de 10 000 agents ! Implantée dans des locaux somptueux réquisitionnés un peu partout dans Paris, la DGER, rebaptisée du sympathique surnom de « Direction générale des escroqueries et rapines », s'agite bruyamment dans de ce que Philippe Thyraud de Vosjoli, un ancien d'Alger, dépeint comme une « ambiance de foire agricole et de révolution ». Écœurés, beaucoup des meilleurs éléments du BCRA ou des Travaux ruraux décident alors de quitter le navire, à l'instar du colonel Paul Paillole, figure du SR d'avant-guerre. Jacques Soustelle lui-même abandonne la tête du service en mai 1945. Il est remplacé par le fondateur du BCRA, André Dewavrin, alias « Passy » dans la Résistance, qui, après un an de purgatoire comme chef d'état-major des FFI, hérite d'un vrai cadeau empoisonné.

Courageusement, Passy s'attelle à réorganiser sa direction, dont il opère une refonte totale. Le 28 décembre 1945, la DGER disparaît ainsi au profit d'une nouvelle entité : le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, ou SDECE. À bien des égards, les choix d'organisation faits par Passy viennent rompre avec ceux qui prévalaient jusqu'en 1939. Le nouveau service confirme d'abord son ancrage civil, matérialisé par un rattachement direct à la présidence du Conseil et par une extension de ses missions, qui ne sont plus limitées au strict champ militaire. Il diversifie ses moyens de recherche en se dotant de capacités techniques. Il est, par ailleurs, déchargé du contre-espionnage défensif, qui revient à la Direction de la surveillance du territoire, constituée fin 1944 au ministère de l'Intérieur. Mais la vraie question qui se pose à cette période cruciale – et qui marque encore aujourd'hui toute la structure du renseignement extérieur français – est celle de l'avenir des services spéciaux, dont le modèle est né pendant la

guerre. Le SDECE fait le choix de se doter d'une composante « action » directement héritée du BCRA, contrairement, par exemple, aux Britanniques qui dissolvent le SOE.

En dépit de ces réformes, le SDECE ne parvient pas à se stabiliser dans un fonctionnement apaisé. Au contraire, sa situation au sein de l'appareil d'État continue de se dégrader. Très rapidement, le service devient l'instrument – et la victime – de luttes de pouvoir, souvent héritées de la Résistance, qui finissent par le dépasser. C'est Passy lui-même qui, le premier, en fait les frais : il est accusé par son ancien adjoint, le colonel Pierre Fourcaud, d'avoir organisé la dissimulation de fonds secrets pour organiser un prétendu coup d'État gaulliste. Il sera blanchi, mais l'affaire a cependant le temps de faire de considérables dégâts : exploitée par une fraction de la classe politique, elle vient porter un coup très rude à la crédibilité du service, six mois à peine après sa création. Selon l'universitaire américain Douglas Porch, auteur d'un des ouvrages de référence sur l'histoire des services secrets français, « l'affaire Passy [a ramené] sur terre ceux qui rêvaient encore d'un service de renseignement politiquement neutre comme celui d'avant guerre ».

Fragilisé de l'extérieur, le SDECE l'est aussi en interne. Les intenses querelles de personnes qui agitaient déjà la DGER n'ont pas disparu et les lignes de fracture issues de la guerre – ou exacerbées par elle – continuent d'affleurer. Certains agents se vouent une véritable haine : il est ainsi arrivé que d'ex-membres de la Résistance soient contraints de travailler avec les anciens de Vichy à l'origine de leur arrestation quelques années plus tôt. La direction elle-même n'est pas épargnée par les tensions : le successeur de Passy, le socialiste Henri Ribière, chef du réseau Libération Nord durant la guerre, est en conflit ouvert avec son adjoint Pierre Fourcaud, réputé proche de l'extrême droite. Les deux hommes, voisins de bureau, ne communiquent que par note

de service. Leur inimitié atteint un degré tel que, quelques années plus tard, en 1951, lorsque Ribière sera victime d'un très grave accident de la route, il ira jusqu'à soupçonner Fourcaud d'avoir fait saboter les freins de son véhicule !

De telles frictions compliquent la bonne marche du service, lequel, de surcroît, ne parvient pas à mobiliser son énergie sur des objectifs clairs. Dans le contexte politique compliqué de l'immédiat après-guerre, le gouvernement se trouve en effet dans l'impossibilité de fixer des orientations stables à son appareil de renseignement et, en particulier, de lui faire prendre position dans le conflit naissant entre l'Est et l'Ouest. Comme l'explique Douglas Porch, « il était difficile d'orienter et de préparer les services secrets à un affrontement avec le communisme : d'abord, le PCF pouvait, jusqu'en 1947 et au-delà, se prévaloir de recueillir un quart de l'électorat populaire et de siéger dans les instances gouvernementales. Les campagnes bruyantes qu'il déclenchait contre les services secrets avaient pour but de démontrer que tous les moyens du SDECE et de la DST étaient dirigés contre la patrie de la Révolution, dont les intérêts réclamaient le dévouement de tout bon communiste. Comment les services de renseignement pouvaient-ils défendre la sécurité nationale alors que les intérêts de la Nation ne faisaient l'objet d'aucun consensus ? ». Ce n'est qu'en 1947, quand le PCF finit par être exclu des coalitions au pouvoir, que le SDECE peut enfin déployer ses forces en direction de la menace communiste. Mais le mal est fait : les services extérieurs français ont raté leur entrée dans la guerre froide. Ils n'en seront jamais qu'un protagoniste secondaire et mal assuré.

C'est donc affaibli que le SDECE aborde, entre fin 1946 et début 1947, le conflit indochinois. Il y réalise pourtant des prouesses remarquables et parvient à produire un renseignement de bonne qualité, hélas insuffisamment exploité par le commandement. Mais

surtout il développe, avec son service action, des techniques innovantes de guerre non conventionnelle, qui s'avèrent particulièrement efficaces. Dès le mois de février 1947, il teste un nouveau modèle d'organisation décentralisée, en mettant en place une délégation générale à Saïgon, la « Base 40 », chargée de centraliser ses activités en Extrême-Orient. Cette formule de « délégation générale » sera également déployée en Allemagne. Implantée sous couverture d'une section de l'État-major interarmées terrestre – EMIAT –, elle est placée sous les ordres du colonel Maurice Belleux, un ancien du BCRA, qui la dirige jusqu'en 1956. Elle coiffe un dispositif complet de recherche, de contre-espionnage, d'exploitation, de renseignement technique et d'action clandestine. La branche de recherche est active en dehors du territoire indochinois et comprend les postes de Vientiane, Bangkok, Jakarta, ainsi que des antennes en Chine du Sud à Hong-Kong, Canton et Taiwan. Elle entretient un important cheptel de sources, mais rencontre de réelles difficultés pour travailler en Chine, où elle se fait aider par la CIA jusqu'en 1950. Les sections de renseignement technique, quant à elles, parviennent à capter 60 à 80 % des communications très denses du Vietminh, notamment grâce aux interceptions effectuées en Chine, alliées à des recoupements goniométriques effectués à partir de Taiwan et de Hong-Kong : selon les autorités, l'analyse du trafic radio vietminh constitue, durant toute la durée de la guerre, la meilleure source de renseignement. Enfin, le service action est présent sous la forme du Groupement des commandos mixtes aéroportés, ou GCMA, créé le 7 avril 1951 à partir d'éléments du 11e bataillon parachutiste de choc et d'effectifs locaux. Placés sous les ordres du lieutenant-colonel Edmond Grall puis du commandant Roger Trinquier, les commandos du GCMA opèrent de façon permanente au sein d'ethnies minoritaires du Nord-Tonkin et du Laos. Ils y conduisent des actions de guérilla et de sabotage visant les

forces du Vietminh, en s'inspirant des opérations menées durant la Seconde Guerre mondiale par les maquisards en Europe ou par des unités telles que les Chindits anglais et les Maraudeurs américains en Birmanie. L'idée est de retourner les techniques de guerre de l'ennemi contre lui-même, ainsi que l'explique Roger Trinquier dans un de ses rapports d'activité daté du troisième trimestre 1953 : « Depuis toujours, le Viêt-minh a basé son action sur un système politico-militaire. Pour la première fois, nous lui opposons officiellement une arme adaptée au genre de lutte qu'il nous impose. » En décembre 1953, le GCMA devient le Groupement mixte d'intervention, ou GMI, dont les missions sont élargies à la propagande et à la guerre psychologique. Le CGMA/GMI parvient vite à des résultats tangibles. À la fin du conflit, il accompagne un dense réseau de maquis autochtones, qui regroupe près de 13 000 combattants dans la Haute-Région et le Nord-Laos. Son action l'entraîne parfois à se compromettre dans des pratiques critiquables, comme lorsqu'en 1953 il transporte de l'opium vers Saïgon au profit des Hmong, ou Méos, une ethnie originaire des régions montagneuses frontalières avec la Chine. Malgré la chute du camp retranché de Diên Biên Phu, le 7 mai 1954, suivie de la fin des opérations militaires françaises en Indochine, le SDECE maintient un dispositif important en Extrême-Orient, qu'il réduit après 1956.

Toutefois, le service ne reste pas longtemps au repos, car l'attend, dans une autre partie de l'empire colonial, un second conflit, encore plus éprouvant. Le 1er novembre 1954, un peu partout en Algérie, des indépendantistes du Front de libération nationale déclenchent une série d'attentats, marquant le début d'affrontements particulièrement âpres qui se prolongeront huit longues années. Le SDECE est mobilisé tous azimuts : il fait montre d'une redoutable efficacité, en particulier sous la direction de ses troisième et quatrième « DG », Pierre Boursicot puis Paul Grossin. Malgré des moyens humains et financiers dérisoires

et une conception très militaire de sa mission, le SDECE déploie à leur plein rendement les techniques de guerre subversive expérimentées en Indochine, et bientôt théorisées par Roger Trinquier dans un ouvrage publié en 1961, *La Guerre moderne*. Le SDECE porte ainsi de sérieux coups aux combattants du FLN, notamment en 1957 et 1958, au cours de la bataille d'Alger. Parfaitement intégrés aux structures militaires, les personnels du SDECE mettent en place un dispositif de renseignement basé sur un quadrillage systématique de la ville, un fichage méthodique de la population et des méthodes d'interrogatoire poussées qui restent entachées, dans certains cas, de pratiques de torture. Une autre caractéristique fondamentale de ce dispositif est l'infiltration d'agents dans les rangs ennemis. Ces agents, dirigés par le capitaine Paul-Alain Léger, ancien du GCMA en Indochine, au sein du Groupe de renseignement et d'exploitation – le GRE –, héritent du surnom de « Bleus », par référence au vêtement « bleu de chauffe » dont ils sont traditionnellement vêtus. Grâce à eux, tout l'état-major FLN de la zone autonome d'Alger est neutralisé entre fin 1957 et début 1958. Léger et ses « Bleus » poussent alors leur avantage en mettant sur pied une gigantesque opération d'intoxication des maquis de la Wilaya III, la circonscription militaire FLN qui couvre la Kabylie. Léger s'arrange pour diffuser auprès des responsables FLN, par divers moyens, des listes de prétendus collaborateurs de l'armée française. Les effets de la manipulation, appelée la « bleuïte », dépassent toutes les attentes : le colonel FLN Amirouche Aït Hamouda est pris de panique. Ainsi que le raconte l'universitaire britannique Alistair Horne dans son *Histoire de la guerre d'Algérie*, « la méfiance que l'opération Léger avait suscitée dans la Wilaya III devait avoir des conséquences prolongées et plus graves encore. […] Le GRE avait atteint le talon d'Achille du FLN. Les méfiances réciproques, les haines et les craintes de la trahison bouillonnaient toujours juste en dessous de la surface. Immédiatement,

Amirouche, comme un Staline au petit pied, lançait une série de purges extrêmement violentes, qui ne pouvaient manquer d'en engendrer d'autres […]. Ainsi, en 1958 et jusqu'en 1959, le FLN perdit certains de ses meilleurs hommes dans cette éradication meurtrière. Les épurations étaient infectieuses ». Elles coûteront la vie à au moins 3 000 combattants FLN. Les initiatives du SDECE sur les théâtres d'opérations n'atteignent cependant pas toutes un si haut degré de réussite. Les tentatives de constitution de contre-maquis, pourtant éprouvées en Indochine, se terminent toutes de manière catastrophique. Pour exemple, l'histoire de la « Force K », un groupe constitué début 1956 en Kabylie : armé par les Français et censé être contrôlé par des représentants du 11e choc, il est, en réalité, noyauté par le FLN et passe au maquis à l'automne 1956. La Force K signe sa mystification par une lettre anonyme adressée au gouverneur général Jacques Soustelle : « Monsieur le ministre, avec l'affaire K, vous avez cru introduire un cheval de Troie au cœur de la résistance algérienne. Vous avez été trompé. Ceux que vous preniez pour des traîtres à la nation algérienne étaient de vrais patriotes… Nous vous remercions de nous avoir procuré des armes qui nous aideront à libérer notre pays. » Les armes, précisément, constituent un autre cheval de bataille du SDECE, lequel poursuit une lutte sans merci contre les fournisseurs du FLN. Le service procède ainsi à l'interception des cargaisons d'armes ou à leur sabotage – opérations « Arma » : le volume de l'équipement militaire soustrait à l'ennemi est presque équivalent à celui neutralisé par les moyens conventionnels. Le SDECE n'hésite pas non plus à recourir à des éliminations physiques – opérations « Homo ». Celles-ci, comme celle qui conduit à l'assassinat du trafiquant allemand Georg Puchert à Francfort en 1959, sont couvertes par une stricte doctrine d'emploi : elles doivent avoir lieu en dehors du territoire français, ne cibler que des non-nationaux et être autorisées au plus haut niveau. D'après le

témoignage de Constantin Melnik, chargé entre 1958 et 1962 des questions de renseignement au cabinet de Michel Debré, 135 actions de ce type auraient été conduites durant huit ans, la plupart d'entre elles étant effectuées sous la couverture d'une structure dénommée la « Main rouge », une prétendue organisation de pieds-noirs extrémistes. Au-delà des marchands d'armes, le SDECE s'emploie à asphyxier toute la logistique du FLN à l'étranger – surveillance des ambassades amies, interception des flux financiers… Il est également à l'origine de quelques « coups » politiques marquants, comme l'interception, le 22 octobre 1956, du DC-3 qui transporte vers Tunis les principaux dirigeants du FLN.

La fin de la guerre d'Algérie, en juillet 1962, marque un point de rupture. Artisan important des succès militaires de terrain, le SDECE comprend mal le choix du général de Gaulle de donner son indépendance à l'Algérie. À l'instar d'une partie de l'armée, il a l'impression d'avoir épuisé le meilleur de ses forces dans un combat qui, finalement, n'aura pas servi à grand-chose. Après l'Indochine, c'en est trop : certains agents – ou ex-agents –, comme les colonels Yves Godard ou Jean Gardes, basculent dans la clandestinité pour rejoindre les rangs de l'OAS. La distance entre le pouvoir politique et son appareil de renseignement se creuse brutalement. Elle s'accentue encore à la faveur de plusieurs scandales, qui se succèdent au cours des années 1960.

Le premier d'entre eux est le moins médiatique, mais sans doute le plus dévastateur : c'est l'affaire Golitsine, du nom d'Anatoli Mikhaïlovitch Golitsine, un officier du KGB qui fait défection à Helsinki en décembre 1961. Récupéré par le contre-espionnage américain, il fait des révélations permettant d'identifier plusieurs taupes soviétiques en Europe et aux États-Unis. En ce qui concerne la France, Golitsine conduit à l'arrestation d'un haut fonctionnaire de l'OTAN, Georges

Pâques, qui travaillait pour l'URSS depuis 1943. Mais le transfuge donne également des informations parcellaires sur une dizaine d'agents du SDECE et affirme que l'entourage du général de Gaulle est pénétré à très haut niveau. Jacques Foccart lui-même est soupçonné. Ces déclarations, à la fois imprécises mais relativement crédibles, entraînent des effets redoutables : elles perturbent le fonctionnement du SDECE, qui se lance alors dans une longue – et quasiment paranoïaque – chasse aux taupes ; elles agacent prodigieusement le chef de l'État qui, croyant à une intoxication américaine, suspend toute coopération avec la CIA entre 1964 et 1967. Golitsine, quant à lui, tombe dans l'anonymat au tournant des années 1970. On ne saura jamais vraiment s'il était un vrai ou un faux transfuge.

La deuxième affaire n'a rien à voir avec les Soviétiques. Elle implique, au contraire, un allié traditionnel de la France, le royaume du Maroc qui, à l'automne 1965, se permet d'organiser en plein Paris l'enlèvement, puis le meurtre, d'un opposant au monarque, le tiers-mondiste Mehdi Ben Barka. L'opération est montée par les services marocains avec l'appui de quelques policiers français et d'un « honorable correspondant » du SDECE, le chef d'escale d'Air France à Orly Antoine Lopez. Les retombées de l'affaire sont extrêmement sérieuses, tant en matière de politique étrangère que de politique intérieure. Le SDECE, pourtant étranger aux événements, est sévèrement tancé par de Gaulle, qui laisse éclater son mépris lors d'une conférence de presse donnée le 21 février 1966 : « Du côté français, que s'est-il passé ? Rien que de vulgaire et de subalterne. » Le SDECE, en représailles, quitte alors la tutelle de Matignon pour celle du ministère des Armées. La remise au pas est brutale : le service clandestin, le « Service 7 » du colonel Marcel Leroy-Finville, est dissous ; dans la foulée, le DG, le général d'aviation Paul Jacquier, est remplacé par Eugène Guibaud, issu de l'armée de terre.

Enfin, une troisième affaire intervient fin 1968. Elle atteint Georges Pompidou, qui a quitté, quelques semaines plus tôt, l’hôtel Matignon. Tout commence lorsqu’un ancien garde du corps d’Alain Delon, un Yougoslave nommé Stefan Markovic, est retrouvé assassiné. L’individu affiche un passé trouble de petit voyou. Il aurait également frayé avec les services de Tito. En marge de l’enquête, des montages photographiques scabreux mettant en scène Claude Pompidou sont mis en circulation. On prétend que l’épouse de l’ancien Premier ministre fréquentait des parties fines et que Markovic la faisait chanter. Georges Pompidou voit dans ces accusations la marque d’un complot visant à mettre fin à sa carrière politique. Il suspecte le SDECE d’être mêlé à la fabrication des fausses photographies et à la diffusion des rumeurs, par l’intermédiaire de son poste parisien, la « Base Bison ». Pompidou ressort de cet épisode profondément meurtri : on raconte qu’il conserve, dans la poche intérieure de sa veste, la liste de ceux qu’il estime être les principaux responsables des calomnies répandues à l’encontre de son couple. Il garde contre le SDECE une vive rancœur, ne perdant pas une occasion d’ironiser durement sur ce qu’il considère comme un « ramassis d’adjudants-chefs […] mâtiné de ratés de l’Université ». Après son élection à la présidence de la République, il envisage ouvertement de dissoudre le service. Il finit par y renoncer et, en septembre 1970, nomme à sa tête le comte Alexandre de Marenches, l’un de ses amis personnels.

Considéré avec méfiance par les autorités politiques, le SDECE ne brille pas non plus par ses performances dans le grand jeu de la guerre froide. En témoigne l’image calamiteuse qu’il traîne auprès des services étrangers. Dans son roman *Les Gens de Smiley*, l’ex-agent britannique John Le Carré se montre particulièrement sévère : « Le poste de résident principal du Cirque (NdR : du MI 6) à Paris était bien connu pour être un endroit où l’on exposait les officiers voués à une prompte

inhumation, n'offrant guère d'autres occasions que des déjeuners interminables avec tout un assortiment de gens très corrompus et très assommants, chefs de service de renseignement français qui passaient plus de temps à s'espionner les uns les autres que leurs ennemis supposés. » Réputé incompétent, le SDECE passe également pour être gangrené par les espions communistes. Le général Oleg Danilovitch Kalouguine, ancien directeur du contre-espionnage extérieur au KGB durant les années 1970, le raconte dans ses mémoires : « Nous avions si profondément infiltré le renseignement français que nous étions clairement capables de voir à quel point cette agence était inefficace. […] Sans aucun doute, le renseignement français a été le plus faible et le plus inutile de tous les services secrets hostiles auxquels nous avons été confrontés. » On ne sait jamais trop où commence ni où finit la désinformation, mais il reste que le SDECE ne travaille que très mollement sur le bloc de l'Est. Son dispositif de recherche est plutôt faible, essentiellement tourné vers du renseignement militaire et topographique. La seule source d'envergure traitée durant toute la guerre froide, Vladimir Vetrov, alias « Farewell », un lieutenant-colonel du KGB chargé de l'espionnage technique à l'étranger, est la chasse gardée… de la DST, donc du ministère de l'Intérieur !

Le renseignement extérieur des années 1960 à 1980 est-il, à ce point, un champ de ruines ? Pas totalement car, s'il est un piètre figurant dans les pays de l'Est, le SDECE n'en établit pas moins des stratégies de résistance dans le cas d'une invasion soviétique, au travers des réseaux *Stay behind*. Il joue également un rôle essentiel dans la préservation des secrets nucléaires français. Il demeure surtout un acteur essentiel au Sud. Éric Dénécé, dans son essai intitulé *Les services français sont-ils nuls ?*, explique que « durant la guerre froide, le SDECE a rapidement cessé d'opérer derrière le Rideau de fer […]. Il s'est transformé en service de défense du pré-carré africain, afin de

maintenir les ex-colonies devenues indépendantes dans le giron de la République. Cet objectif fut parfaitement atteint, d'autant qu'il sera le seul donné au SDECE à cette époque. Ainsi, la France a pu conserver une influence sur le continent noir et des alliés indéfectibles lors des votes à l'ONU, ce qui lui permit de prolonger son statut de puissance mondiale et de garder son siège de représentant permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. De plus, le soutien apporté à la société Elf a permis à notre pays de sécuriser une partie de son approvisionnement énergétique ». Ambitions limitées, donc, mais assumées avec succès, grâce notamment à l'usage habile du service action qui, sous l'impulsion du colonel Alain Gaigneron de Marolles, développe des méthodes d'intervention fondées sur la réunion de moyens non revendicables et de techniques spéciales. Aussi le SDECE joue-t-il un grand rôle dans la préparation de l'opération de Suez en 1956. Il est également en mesure de conduire avec succès des opérations de stabilisation dans toute l'Afrique : en Guinée en 1958, au Biafra en 1967, au Katanga de 1969 jusqu'à Kolwezi, au Zaïre en 1978, en Centrafrique en 1979. Partout dans le monde, il fournit aide et assistance aux mouvements armés anticommunistes, comme en Angola à l'Unita de Savimbi, ou en Afghanistan lors de l'invasion soviétique de 1979. Grâce à l'entregent personnel de Marenches, il conserve ses entrées auprès du gouvernement américain et se positionne comme un partenaire écouté des services méditerranéens – marocains, tunisiens, italiens et espagnols –, avec lesquels il partage la préoccupation d'une région stabilisée et préservée, autant que faire se peut, des menées libyennes ou syriennes.

Malgré tout, à l'aube des années 1980, le SDECE paraît « marginalisé », pour reprendre le terme de Pierre Marion, nommé à la tête du service en juin 1981 par François Mitterrand. Le nouveau directeur général, un polytechnicien issu du monde de l'entreprise,

lance un vaste plan de réforme : il remplace les principaux cadres, développe le recrutement de fonctionnaires civils, s'attelle à moderniser les équipements techniques, l'organisation et les méthodes. En août 1981, un nouvel organigramme est élaboré, qui fusionne les fonctions de recherche et d'exploitation, renforce le contre-espionnage et crée un état-major permettant au directeur général d'assurer un pilotage plus direct. Progressivement, le service s'investit dans de nouvelles thématiques, comme le terrorisme international. Concrétisation ultime de ces transformations – et promesse électorale de François Mitterrand –, le SDECE devient, aux termes du décret n° 82-306 du 2 avril 1982, la Direction générale de la sécurité extérieure, la DGSE. La nouvelle appellation rompt avec la dichotomie traditionnelle entre « SR » et « CE ». Toutefois, les missions confiées à la DGSE s'inscrivent dans la droite ligne des textes fondateurs pris à la Libération, à une différence près : c'est en matière de contre-espionnage que le territoire national est exclu du champ d'action de la DGSE, et non plus en matière de recherche, comme c'était le cas dans le précédent décret.

Mais le changement a du mal à s'imposer. Contesté en interne et insuffisamment soutenu par le gouvernement, Pierre Marion finit par remettre sa démission en novembre 1982, fatigué de ce qu'il appelle, dans ses mémoires, sa « mission impossible ». Difficilement réformable, percluse dans ses rigidités, la DGSE est frappée par un nouveau coup dur : l'affaire du *Rainbow Warrior*. En juillet 1985, une équipe de nageurs de combat coule, dans la baie d'Auckland, le navire amiral de l'organisation écologiste Greenpeace. L'opération coûte la vie à un photographe présent à bord et se conclut par l'arrestation de deux agents du service : Alain Mafart et Dominique Prieur. En septembre, face au scandale diplomatique et politique suscité par ce fiasco, le ministre de la Défense, Charles Hernu, et le chef de la DGSE, Pierre

Lacoste, sont contraints à la démission. Pour citer une nouvelle fois Éric Dénécé, « le service va être bouleversé et mettra des années à se remettre de cette triste affaire qui le discréditera, non seulement auprès de l'opinion publique et des responsables politiques français, mais également auprès des instances internationales et des services spéciaux étrangers. Comme l'affaire Ben Barka, elle a entraîné un ralentissement, voire une réduction de ses activités en raison de la défiance qui s'est de nouveau installée entre le pouvoir et le service. D'une part, les hommes politiques se sont mis à douter des compétences de la DGSE et sont devenus réticents à lui confier des missions dans la crainte qu'elles puissent mal tourner ; de l'autre, les membres de la DGSE se méfiaient d'un pouvoir qui n'assumait pas ses responsabilités en cas d'échec d'une opération qu'il avait pourtant commanditée ».

Il faut attendre les années 1990 et la chute du bloc soviétique pour que le service, après presque trente ans de stagnation, entame son renouveau. Quatre facteurs au moins se conjuguent pour enclencher cette dynamique : une nouvelle donne géopolitique, plus instable, qui libère la DGSE du spectre de la pénétration communiste et lui ouvre de nouvelles perspectives d'action, notamment en termes de lutte contre le terrorisme et les prises d'otages ; une révolution des technologies de l'information et de la communication, nécessitant une adaptation conséquente des capacités ; la montée en puissance progressive d'exigences démocratiques conduisant à renforcer le contrôle pesant sur les activités de renseignement ; enfin, l'action résolue de quelques responsables politiques, comme Michel Rocard, Pierre Joxe ou Nicolas Sarkozy, désireux de reconsidérer le rôle des services au sein de l'appareil d'État.

La modernisation du service s'effectue en trois grandes phases. La première a lieu avec l'arrivée du préfet Claude Silberzahn à la tête de

la DGSE, en mars 1989. Alors que ses deux prédécesseurs, les généraux René Imbot et François Mermet, s'étaient contentés de gérer les affaires courantes dans l'atmosphère pesante de la période post-*Rainbow Warrior*, le nouveau directeur général bouleverse à nouveau l'organigramme pour lui donner la physionomie à cinq directions que le service affiche encore aujourd'hui. En particulier, afin d'améliorer l'insertion dans l'appareil d'État, il crée une direction de la stratégie, confiée à un diplomate, Jean-Claude Cousseran, futur directeur général de 2000 à 2002. Dans le but de maîtriser davantage la conduite des actions clandestines, il met sur pied une direction des opérations, coiffant le service action et la recherche opérationnelle. Enfin, il rééquilibre la proportion de civils et de militaires au sein de l'encadrement et, notamment, appelle Michel Lacarrière, un policier issu de la DST, comme directeur du renseignement, alors que le poste avait été jusqu'ici confié à des officiers supérieurs.

La deuxième phase s'enclenche en 2000, sous la conduite de Jean-Claude Cousseran, qui prend la suite du préfet Jacques Dewatre, en fonction depuis 1993. La réforme qu'il conduit est peu spectaculaire, puisqu'elle ne concerne que l'organisation interne de la Direction du renseignement, mais elle est capitale, car elle vient tirer la conséquence des bouleversements géopolitiques majeurs intervenus depuis le début des années 1990. Elle met fin à la dichotomie recherche/contre-espionnage qui prévalait depuis plus d'un siècle, pour concentrer les forces du service sur le renseignement d'ordre politique ainsi que sur le renseignement de sécurité, c'est-à-dire de sécurité économique, de lutte contre la criminalité organisée, de contre-prolifération et de contre-terrorisme. Le traitement des sources est confié à un bureau central de la recherche directement rattaché au directeur du renseignement.

La troisième étape s'ouvre à partir de 2007, sous l'impulsion directe du président de la République Nicolas Sarkozy, qui fait franchir à la

DGSE – et à la communauté du renseignement dans son ensemble – un pas décisif. L'évolution est d'abord doctrinale, dans le sens où le rôle du renseignement dans la politique globale de sécurité nationale est entièrement repensé. Ainsi, dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, la fonction « connaissance et anticipation » est érigée, pour la première fois, en une « fonction stratégique à part entière ». En outre, le pilotage institutionnel est recentré autour du chef de l'État, avec la création d'un coordonnateur national du renseignement et d'un Conseil national du renseignement. Parallèlement, le contrôle sur les activités des différents services est consolidé, avec la création en octobre 2007 d'une Délégation parlementaire au renseignement. Enfin, un effort sans précédent sur les moyens des services est engagé. Dans ce cadre, la DGSE se voit octroyer, sur toute la durée de la loi de programmation militaire 2008-2013, 30 % d'augmentation de budget et près de 1 000 effectifs supplémentaires, afin de renforcer la recherche humaine, mais surtout de réaliser un véritable bond capacitaire, portant sur l'imagerie, les interceptions, le décryptement, le traitement de données ainsi que la lutte informatique. La DGSE est positionnée comme chef de file du renseignement technique pour toute la communauté nationale du renseignement. Ces évolutions sont confirmées par le nouveau Livre blanc de 2013 et par la loi de programmation militaire 2014-2019, qui permettent notamment de consolider les capacités de recueil et l'exploitation des données dans un contexte marqué par l'aggravation de la menace terroriste.

En un quart de siècle, la DGSE a opéré une mutation sans précédent. Aujourd'hui, l'enjeu pour elle est de confirmer l'effort. Elle doit pour cela relever trois grands défis : un défi organisationnel ; un défi démocratique ; un défi des métiers.

Le défi organisationnel est celui qui se pose à toute structure en expansion rapide : la gestion harmonieuse de sa croissance. Ce défi est simple à concevoir, mais difficile à relever, surtout dans le cas d'une entité qui, comme la DGSE, doit prendre soin de préserver son caractère intégré. Dans un article de 2014, le directeur général le souligne : « Faire fonctionner un service de renseignement selon le principe de l'intégration et de la fusion du renseignement est un défi permanent […]. Car il faut pouvoir faire travailler ensemble des directions et surtout des hommes et des femmes aux cultures, méthodes, procédures et langages différents. Pour des raisons sociologiques évidentes, il est naturellement toujours plus confortable de travailler entre soi […]. Mais cette attitude, qui pousse à un travail en silo renforcé par nos normes de cloisonnement, doit être combattue car la réactivité nécessaire à un service de renseignement est directement liée à la libération des flux d'informations entre les directions composant la DGSE. » Il en résulte, au sein du service, la nécessité de garantir les conditions d'un travail interdirectionnel optimal, avec la mise en place d'une politique informatique et immobilière cohérente, de processus de travail partagés et, surtout, d'une gestion rénovée des ressources humaines. Ce dernier chantier a fait l'objet, de la part des directeurs généraux en poste de 2008 à 2017 – Érard Corbin de Mangoux, puis Bernard Bajolet – d'une attention soutenue. Un nouveau statut du personnel a ainsi été élaboré, complété par une réforme de l'encadrement supérieur.

Le défi démocratique accompagne, logiquement, la nouvelle place prise par le renseignement dans l'élaboration des politiques publiques. Pour reprendre le titre d'un ouvrage publié en 2015 par Jean-Claude Cousseran et Philippe Hayez, « renseigner les démocraties » impose en corollaire de savoir « renseigner en démocratie ». À cet égard, la loi nº 2015-912 du 25 juillet 2015 relative au renseignement a fait évoluer

les conditions dans lesquelles les services peuvent être autorisés à recourir à des mesures d'interception et de contrôle des communications. Elle pose des jalons importants permettant de concilier les impératifs de sécurité nationale et le respect de la vie privée, mais demeure contestée par une fraction de l'opinion publique, qui semble craindre son caractère liberticide. Les débats qu'elle continue de susciter montrent que le sujet de l'acceptabilité démocratique des services est loin d'être clos.

Le dernier défi, celui des métiers, est le défi permanent des services de renseignement : il s'agit pour eux non pas de coller aux menaces, mais de les anticiper, afin d'éviter au pays toute surprise stratégique. Aujourd'hui, la DGSE consacre l'essentiel de ses forces à circonvenir la menace terroriste. Sans nier la réalité du danger immédiat, le risque est grand que soient négligés d'autres champs d'intervention, notamment ceux de la sécurité économique, du renseignement géopolitique, de la contre-ingérence ou de la cyberdimension. À cette condition, et dans un environnement international de plus en plus mouvant et dangereux, elle s'affirmera comme un véritable outil d'autonomie stratégique au service des intérêts de notre pays.

Clément TIBÈRE

B.

BERNERT, Philippe, *SDECE, Service 7*, Paris, Presses de la Cité, 1980.

COUSSERAN, Jean-Claude et HAYEZ, Philippe, *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*, Paris, Odile Jacob, 2015.

FALIGOT, Roger et KAUFFER, Rémi, *Les Maîtres espions. Histoire mondiale du renseignement* (2 tomes), Paris, Robert Laffont, 1994.

FAURE, Claude, *Aux services secrets de la République. Du BCRA à la DGSE,* Paris, Fayard, 2004.

LACOSTE, Pierre, *Un amiral au secret*, Paris, Flammarion, 1997.

LETHIER, Pierre, « France », *in* DOVES, Robert *et al.*, *Routledge Companion to Intelligence Studies*, Londres et New York, Routledge, 2014.
MARENCHES, Alexandre de (entretiens avec Christine OCKRENT), *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1986.
MARION, Pierre, *La Mission impossible. À la tête des services secrets*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
MELNIK, Constantin, *1 000 jours à Matignon*, Paris, Grasset, 1988.
MELNIK, Constantin, *La mort était leur mission*, Paris, Plon, 1998.
PORCH, Douglas, *Histoire des services secrets français* (2 tomes), Paris, Albin Michel, 1997.
SILBERZAHN, Claude, *Au cœur du secret. 1 500 jours aux commandes de la DGSE. 1989-1993*, Paris, Fayard, 1996.
TRINQUIER, Roger, *La Guerre moderne*, Paris, Economica, 2008.

V.
Ben Barka (affaire) ; Deuxième bureau ; Dewavrin, André (alias « Colonel Passy ») ; DST ; France Libre ; Entrave ; Golitsine, Anatoli ; Lutte informatique ; Main rouge ; Maloubier, Bob ; Marenches, Alexandre de ; *Rainbow Warrior* ; ROEM ; Taupe ; Vichy.

DGSI

Encore dans l'enfance, puisqu'elle ne fut créée qu'en 2014, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a déjà subi bien des critiques. Comme la DST dont elle descend lointainement, elle aurait conservé les antiques méthodes du contre-espionnage et se complairait orgueilleusement dans le culte du secret, tenant à distance des services plus proches du « terrain », comme le renseignement territorial ou la gendarmerie, au lieu de les traiter comme des partenaires dans la lutte contre le terrorisme jihadiste. Comme la police à laquelle elle appartient toujours, elle se contenterait d'appliquer les savoir-faire les plus traditionnels de l'enquêteur et, faute de ménager une véritable place à des spécialistes extérieurs à la police, serait gravement déficiente dans l'analyse du renseignement. Et que dire des fréquentes propositions de réorganisation du renseignement ? Pour y voir plus clair, il faut revenir un peu en arrière et tenter de mesurer ce qui sépare encore la DGSI des objectifs ayant présidé à sa création.

Jusqu'en 2008, le ministère de l'Intérieur disposait de deux grands services de renseignement généralistes : la Direction de la surveillance du territoire (DST) et la Direction centrale des renseignements généraux (RG). Pourquoi deux ? Cette situation, comme souvent, était un héritage de l'histoire. Or l'héritage commençait à ressembler à une anomalie : non seulement les RG correspondaient de plus en plus à un modèle de police dépassé, mais la coexistence au sein de la police nationale de deux services de renseignement, dont certaines missions étaient voisines, nuisait de toute évidence à la cohérence de l'ensemble. En particulier, le développement de la menace terroriste

rendait de moins en moins justifiable de maintenir deux services de contre-terrorisme, dont la coopération était d'ailleurs plus que perfectible. L'idée d'une fusion avait été évoquée dès les années 1990 et une première tentative avait été rejetée par le président Chirac lors de la décennie suivante. Devenu président de la République, son ancien ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy décida très rapidement de faire aboutir le projet : les deux services emménagèrent dès septembre 2007 dans un même immeuble, à Levallois-Perret, et l'on annonça la création de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) pour l'année suivante.

On ne sait qui évoqua le premier un « FBI à la française », formule publicitaire supposée décrire le nouveau service – on se demande bien pourquoi – et paresseusement reprise par les journalistes. Ce qu'on présenta comme une fusion entre la DST et les RG était, en tout cas, plus complexe : la DCRI réunissait en réalité la DST et une partie seulement des RG, celle qui relevait du cœur de la sécurité nationale, en particulier le contre-terrorisme et la surveillance de l'islam radical. Parallèlement, les autres missions des RG furent prises en charge par des services d'information générale (devenus depuis services de renseignement territorial) et un service central des courses et jeux. Autrement dit, on avait scindé les RG en trois morceaux, dont l'un seulement, avec la DST, forma la DCRI.

Cette genèse explique une partie des difficultés auxquelles la DCRI fut confrontée tout au long de sa courte existence. En premier lieu, la DCRI agrégeait des « cultures professionnelles » totalement différentes : alors que les anciens de la DST avaient été habitués à la plus grande discrétion, à un fonctionnement très centralisé ainsi qu'à des procédures rigides de protection du secret et de gestion de l'information, issues de décennies de contre-espionnage, les RG avaient une tradition d'ouverture vers la « vie de la cité » et, notamment dans

les services territoriaux, leurs policiers étaient le plus souvent connus comme tels de leurs interlocuteurs. Or la DST abordait la « fusion » en position de force, donnant l'impression d'absorber l'autre partie et de lui imposer ses méthodes. De son côté, l'« IG » (comme « information générale »), mal dotée en effectifs, commençait son existence avec un désavantage certain par rapport au « RI » (le « renseignement intérieur »), ce qu'allait confirmer dès 2009 le rééquilibrage entrepris au détriment du second. Ce déséquilibre initial était d'ailleurs révélateur : les policiers des RG ayant eu le choix de leur future affectation, beaucoup d'entre eux avaient opté pour la DCRI, dont ils percevaient non sans raison qu'elle naissait sous une meilleure étoile. Ajoutons que, dans bien des départements, le partage des biens (notamment des locaux et des véhicules) avait été douloureux : là encore, le « RI » semblait s'être réservé la part du lion. La DCRI, en somme, faisait face dès sa naissance à de fortes tensions à l'intérieur, en même temps qu'à de puissantes rancunes à l'extérieur.

À côté de ces évolutions invisibles du public, la DCRI fut plusieurs fois exposée aux regards, rarement à son avantage. À de nombreuses reprises, la presse l'accusa de se prêter à une utilisation politique par l'Élysée, dont le directeur central, Bernard Squarcini, était notoirement proche. L'« affaire des fadettes », en particulier, révéla que la DCRI pouvait à l'occasion s'affranchir des procédures normales d'autorisation pour accéder discrètement aux relevés de communications (les « fadettes ») de personnalités à surveiller – en l'espèce, un conseiller du garde des Sceaux qu'on soupçonnait d'avoir livré des informations à des journalistes sur une affaire judiciaire. Dans un ouvrage où le souci de la rigueur et de la nuance ne saute pas aux yeux, M. Squarcini fut présenté comme l'« espion du président » et son service – la « police politique de Sarkozy » – comme une sorte d'officine chargée de surveiller les journalistes et où les anciens des RG faisaient les frais

d'une impitoyable épuration. La DCRI fut également mise en cause dans la conduite de l'enquête sur l'« affaire Coupat », du nom de ce militant et théoricien « anarcho-autonome » du « groupe de Tarnac » soupçonné d'avoir tenté de saboter une voie de TGV à des fins terroristes.

Tout cela occultait l'essentiel des activités de la DCRI qui – faut-il le rappeler ? – continuait d'assumer les missions précédemment confiées à la DST et à une partie des RG. À ce titre, les policiers de la DCRI déployaient une activité croissante en matière d'islam radical et de terrorisme jihadiste – non seulement par le renseignement au sens strict mais avec une capacité de neutralisation judiciaire, héritée de la DST – et assuraient également la surveillance des organisations extrémistes (d'ultra-droite et d'ultra-gauche, principalement), le contre-espionnage ou encore la protection des intérêts économiques, industriels et scientifiques. On peut donc imaginer que les agents de la DCRI ont vécu comme une injustice l'effet déformant des polémiques liées à leur maison : ce climat peu réjouissant n'arrangeait rien après la réforme mal digérée de 2008.

L'essentiel n'est pourtant pas là. La création de la DCRI, en mettant fin dans certains domaines à une situation de redondance et de rivalité entre deux services, constituait un progrès au plan de la cohérence opérationnelle comme du point de vue de la simple rationalité administrative ; mais l'ambition de la DCRI n'allait pas beaucoup plus loin. Or le monde du renseignement connaissait parallèlement des évolutions profondes : c'est justement en 2008 que le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, révisant profondément la doctrine française de sécurité, mit en évidence l'importance stratégique du renseignement, pour la sécurité comme pour la souveraineté du pays, et la nécessité de renforcer considérablement les capacités dans ce domaine. Parmi ces capacités, il convenait de recruter massivement

tout en s'ouvrant à de nouvelles compétences, « non seulement aux filières spécialisées ou techniques de la fonction publique, mais aussi aux universités et aux grandes écoles, avec un recours plus aisé aux contractuels ». Il convenait aussi de se doter d'outils nouveaux de renseignement technique, notamment pour être en mesure de traiter les énormes flux de métadonnées issus des réseaux de communications électroniques : « Les évolutions technologiques rapides justifient l'accroissement de nos moyens techniques pour mieux assurer la sécurité du pays. Un saut qualitatif et quantitatif est d'autant plus nécessaire que nous devons conserver un bon niveau pour pouvoir dialoguer avec les quelques pays qui sont nos interlocuteurs majeurs, présents et à venir, dans le domaine du renseignement. Or les moyens de ces pays connaissent un fort accroissement depuis 2001, dont nos services n'ont pas bénéficié à la même échelle. »

C'est ainsi que la DGSE, le service extérieur, fut dotée de budgets très élevés pour mettre en œuvre un plan de recrutement et un plan d'investissement très ambitieux. Certes, ces capacités nouvelles de renseignement technique étaient destinées à toute la communauté française du renseignement – la DGSE ne s'en dotait pas que pour son propre usage, elle agissait aussi en prestataire pour les autres services –, mais entrer dans l'ère du traitement massif des métadonnées, même comme simple « client » d'un service prestataire, représentait un virage stratégique que la DCRI n'était pas à même de prendre dans les meilleures conditions : accaparée par une activité opérationnelle soutenue, conditionnée par une culture professionnelle profondément policière et dépourvue des compétences techniques nécessaires, elle n'avait pu profiter de la réorganisation pour réfléchir aux nouvelles méthodes et aux nouveaux métiers du renseignement. Distancée au plan technologique, la DCRI était menacée – sans en avoir

seulement conscience – de devenir un acteur de second rang face à la puissante DGSE.

Le coup de grâce vint en 2012, sous le double effet d'attentats terroristes et de dissensions politiques exacerbées par l'élection présidentielle. Les crimes épouvantables perpétrés par Mohamed Merah à Toulouse et Montauban en mars 2012, suivis du long siège de son appartement et finalement de la mort de l'assassin sous les balles du RAID, ne furent pas seulement un choc pour le pays : dans un climat électoral peu propice à l'apaisement, ils donnèrent lieu à une nouvelle mise en cause de la police et notamment de la DCRI. On se rendit compte assez vite, en effet, que les services toulousains de la DCRI connaissaient bien Merah pour l'avoir longuement surveillé et l'avoir entendu dans leurs locaux après des voyages suspects effectués en 2010. Comment avait-il pu fomenter ses projets criminels sans être neutralisé ? Après l'élection présidentielle, le nouveau ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, entreprit de corriger ce qu'il avait qualifié de « failles ». On fit revenir de la DGSE un policier, Patrick Calvar, qui y avait passé deux ans et demi après avoir été l'adjoint de Bernard Squarcini à la DCRI. On institua dans les services centraux une inspection interne ainsi qu'une cellule destinée à faciliter la coordination avec les services territoriaux. La création de cette cellule en disait long sur la difficulté pour la « Centrale », majoritairement constituée des anciens services de la DST, d'animer un vaste réseau territorial hérité pour l'essentiel des RG : ce n'était qu'un pis-aller qui mettait au jour une véritable coupure entre « Paris » et la « province ». Parallèlement, on institua des bureaux de liaison destinés à faciliter l'échange d'informations entre le « RI » et l'« IG ».

La seconde étape, annoncée en juin 2013, fut la transformation de la DCRI en DGSI. Que recouvrait cette nouvelle réforme ? Là encore, les aspects organiques n'en étaient pas absents : le service quittait la

Direction générale de la police nationale (DGPN) pour devenir lui-même direction générale, directement rattachée au ministre de l'Intérieur. Au-delà de l'aspect symbolique, c'était prendre acte du fait que le renseignement ne se réduisait pas à une affaire de police et donner au nouveau service la possibilité de mettre en place une politique de recrutement et d'investissement autonome, tout en se tournant davantage vers la communauté du renseignement. La DGSI demeurait cependant un service de police et, en particulier, conservait une compétence judiciaire. Par ailleurs, l'exception parisienne demeurait : distincte et autonome de la DGSI, comme elle l'était auparavant de la DST et de la DCRI, la Direction du renseignement de la préfecture de police fut maintenue en l'état, mais la coordination avec la DGSI fut renforcée.

Tout cela n'était pourtant qu'un aspect de la réforme : avec cinq ans de décalage par rapport à la DGSE, il s'agissait surtout d'offrir au nouveau service les moyens d'un développement accéléré. Ainsi, la DGSI allait pouvoir recruter massivement des ingénieurs, des techniciens, des analystes ou encore des traducteurs : au total, ce sont 432 postes, dont 60 % attribués à des contractuels, que la DGSI devait créer en trois ans (pour un effectif initial, en juin 2013, d'environ 3 200). Parallèlement, la DGSI allait bénéficier de dotations budgétaires en forte croissance pour pouvoir mettre en œuvre un plan d'investissement technologique.

En octobre 2013, une « équipe projets » fut chargée de définir la future organisation et de jeter les bases d'une nouvelle politique de ressources humaines : il s'agissait de promouvoir le développement des compétences en renforçant considérablement la formation initiale et continue, et en mettant en place une véritable politique des carrières. Le renseignement devenait une discipline de spécialistes : non seulement les policiers – toujours indispensables – ne pouvaient plus

fournir toutes les compétences dont on avait besoin, mais on ne pouvait plus se permettre d'apprendre un métier sur le tas. Dans un même mouvement se dessinèrent les contours d'un projet technologique novateur : avec l'aide de cadres venus de la DGSE, la DGSI devait à son tour entrer dans l'âge du traitement des données numériques et adapter en conséquence les pratiques des enquêteurs.

La naissance officielle de la DGSI, en mai 2014, n'était donc que la manifestation visible d'un projet global dont la DCRI peut être considérée *a posteriori* comme une première étape et qui, indirectement, trouvait sa source dans le Livre blanc de 2008. Au titre de ce projet global, il faut aussi mentionner la loi relative au renseignement de 2015, que la DGSI contribua largement à concevoir et qui, pour la première fois, offrait à ses enquêteurs – en contrepartie de procédures plus contraignantes – un cadre juridique complet pour les activités de renseignement sur le territoire national. Confiée à Patrick Calvar, la nouvelle direction générale fut dotée d'une direction du renseignement et des opérations, d'une direction technique, d'un service de l'administration générale, d'une inspection générale et, bien entendu, du vaste réseau territorial hérité de la DCRI.

Faut-il s'en étonner ? Assez vite, ce sont des préoccupations plus immédiates qui assaillirent la DGSI. En janvier 2015, la France fut frappée par les attentats terroristes contre la rédaction de *Charlie Hebdo* et le magasin Hyper Cacher. Le gouvernement réagit en annonçant un important plan de recrutement au profit des services antiterroristes. La DGSI bénéficia ainsi d'une dotation supplémentaire de 500 postes, étalée entre 2015 et 2017. Cette fois, la préoccupation première était moins d'ouvrir la DGSI à de nouvelles compétences que de renforcer en urgence les services enquêteurs, notamment dans les services territoriaux : le jihadisme était en passe de devenir une menace massive et touchait à peu près tout le pays. C'est pourquoi ce

deuxième plan de recrutement comportait une grande majorité de fonctionnaires de police. Enfin, les attentats de Paris, en novembre, conduisirent à un troisième plan de recrutement : cette fois, la DGSI obtint 225 postes supplémentaires – en majorité des contractuels, par souci d'équilibre. Au total, ce sont près de 1 200 postes que la DGSI devait créer jusqu'en 2018 : au regard des 3 200 de 2013, on mesure l'ampleur de l'effort.

Prise en étau entre le développement de la menace jihadiste et la pression des responsables politiques et du corps social, qui l'enjoignent d'éviter tout attentat terroriste, la DGSI fait face à une situation redoutable. Mobilisés par la surveillance des individus radicalisés et la neutralisation des nombreux illuminés, aux projets plus ou moins aboutis, qui se découvrent une vocation de « combattants », ses services centraux et territoriaux travaillent beaucoup plus qu'avant dans l'urgence. Parfois, la catastrophe ne peut être évitée : on l'a vu à Nice, le 14 juillet 2016. Les pouvoirs publics n'ont cependant pas répondu à la situation que par des plans de recrutement : les méthodes ont aussi évolué. Bien plus qu'auparavant, la politique de prévention du terrorisme s'inscrit dans un réseau où la DGSI est « chef de file » au milieu d'une pluralité d'acteurs. Ainsi, la détection des individus dangereux ou en voie de radicalisation impose d'utiliser tous les « capteurs » de renseignement sur le territoire et, par conséquent, de faire largement appel aux services territoriaux de police et de gendarmerie. Le « splendide isolement » qu'avait pu pratiquer la DST n'est donc plus de mise : l'efficacité du contre-terrorisme implique une totale continuité dans la surveillance des cibles, ce qui impose aux services concernés de se concerter pour s'assurer, en permanence, qu'aucun individu ne sera surveillé par deux services différents ou, plus grave, perdu de vue. Cette coordination étant de surcroît placée sous l'autorité des préfets, à qui les services territoriaux de la DST, de la

DCRI puis de la DGSI n’étaient traditionnellement (et juridiquement) pas subordonnés, c’est dans un environnement opérationnel et institutionnel profondément remanié que s’inscrit désormais l’action de la DGSI dans la lutte contre le terrorisme. À l’autre bout de la chaîne du contre-terrorisme, la DGSI a été conduite à renforcer considérablement sa coopération avec la DGSE, non seulement par l’utilisation de moyens techniques communs mais par de constants échanges d’informations et des opérations communes.

Périodiquement, en particulier après un attentat terroriste, la même question resurgit : faut-il une nouvelle fois remanier l’organisation actuelle ? Dans son rapport de juillet 2016, la commission d’enquête présidée par le député Fenech crut devoir proposer une nouvelle réorganisation : la DGSI absorbait la Direction du renseignement de la préfecture de police, et le contre-terrorisme était désormais coordonné par une Agence nationale de lutte contre le terrorisme, rattachée au président de la République. L’élévation d’échafaudages institutionnels demeure en France un exercice très prisé : sans effort intellectuel excessif, il stimule la créativité, flatte le goût français de l’abstraction et fait entrevoir fugitivement la toute-puissance d’un grand architecte de l’univers. À trop s’y adonner, on en vient malheureusement à négliger l’essentiel, qui se trouve le plus souvent dans la réalité austère des méthodes et des processus.

De ce point de vue, les objectifs dessinés en 2008 puis en 2014, en matière de professionnalisation comme dans le domaine des nouvelles technologies du renseignement, conservent toute leur pertinence : les enjeux majeurs, pour la réussite de la DGSI, demeurent la mise en œuvre d’une politique de ressources humaines rénovée – pour disposer d’agents mieux formés et réussir un alliage harmonieux entre les policiers et les spécialistes venus de l’extérieur – et l’appropriation par les enquêteurs des nouveaux outils de renseignement technique. De

telles évolutions, aussi cruciales qu'elles sont invisibles de l'extérieur, prennent nécessairement beaucoup de temps. Le chemin déjà parcouru n'en est pas moins appréciable : grâce à un effort soutenu d'investissement mais aussi de formation, la DGSI aura pu, en particulier, se doter de capacités informatiques de traitement de données permettant aux enquêteurs, grâce à l'intelligence artificielle, d'exploiter beaucoup plus efficacement la multitude d'informations issues des sources humaines, du renseignement technique ou encore de la coopération entre services de renseignement. Ajoutons un troisième critère de réussite, que la crise de 2012 avait fait apparaître au grand jour : la capacité d'organiser une complémentarité efficace entre les services centraux et les services territoriaux. Ce mouvement souterrain de modernisation et de professionnalisation est une tendance irréversible dont les effets seront infiniment plus profonds que ceux d'une nouvelle révision d'organigramme.

À se concentrer sur le terrorisme, on en oublie, en outre, la véritable nature d'un service de sécurité intérieure comme la DGSI. Si le terrorisme provoque des drames effroyables et met à l'épreuve le corps social, doit-il nous conduire pour autant à lui sacrifier tout le reste ? Le contre-espionnage et la protection du patrimoine économique du pays, alors que les relations internationales se tendent et que le pillage, le sabotage et la déstabilisation par voie informatique se développent dans d'énormes proportions, ne devraient-ils pas demeurer prioritaires ? Un des enjeux, dans les années qui viennent, sera de résister à la tentation d'orienter tous les moyens vers le contre-terrorisme. Dans un contexte troublé où la démence jihadiste fait passer tout le reste au second plan, il ne faut pas se lasser de rappeler le caractère crucial, pour notre sécurité comme pour notre souveraineté, de la lutte contre l'espionnage, les ingérences étrangères ou encore le trafic de matières nucléaires. Il ne faudra donc pas évaluer

la réussite de la DGSI à la seule lumière des attentats terroristes qu'elle aura – ou non – déjoués : même si elles mobilisent moins l'attention de la société et des responsables politiques, les autres missions de sécurité et de souveraineté demeurent cruciales.

Pierre GÉRY

B.
ANDREW, Christopher, *Le KGB contre l'Ouest – 1917-1991 : les archives Mitrokhine,* Paris, Fayard, 2000.
ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France*, Paris, Éditions du CNRS, 2014.
BERNERT, Philippe, *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Paris, Presses de la Cité, 1975.
CHALET, Marcel, « La DST, service français de contre-espionnage », *in* LACOSTE, Jacques (dir.), *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998.

V.
Contre-espionnage ; DGSE ; DST ; Espionnage ; Pâques, Georges ; Vetrov, Vladimir ; Wybot, Roger.

DNRED

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) dépend de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et compte 750 agents. Bras armé de la DGDDI dans la lutte contre les fraudes douanières et la criminalité organisée, elle est aussi, depuis 2008, l'une des six centrales de la communauté française du renseignement.

La DNRED est née en 1935 sous la forme d'une division des services douaniers parisiens spécialisée dans les enquêtes. Composée à l'origine de dix-neuf douaniers, cette division a pour double mission de procéder à des enquêtes douanières après le passage des marchandises ou des voyageurs au contrôle des vérificateurs douaniers, principalement dans les gares, et de lutter contre la contrebande, c'est-à-dire contre des importations ayant échappé à la douane, le plus souvent parce qu'elles sont prohibées ou fortement taxées. Ces deux composantes – enquêtes et lutte contre la contrebande – constituent le socle historique des activités du service.

La division « Paris-Enquêtes » établit dès ses débuts un partenariat privilégié avec les autres autorités répressives de l'État. Un Service de police nationale détaché (SPND) est ainsi créé dès 1935, afin de coordonner les relations avec les services du ministère de l'Intérieur et favoriser les complémentarités interservices. De même structure-t-elle d'emblée le traitement de sources humaines. La division devient en 1937 le Service de répression des fraudes douanières. Son ressort de compétence reste la région parisienne, même si « sa zone d'action peut s'étendre à l'ensemble du territoire ». Le service prend en 1956 le nom

de Service national des enquêtes douanières (SNED). Cet élargissement du périmètre de compétence se traduit par l'implantation d'échelons à Belfort, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux puis Lille (1965) et Nantes (1966). Au cours des années 1950 et 1960, le service dit « des recherches », force de frappe contre la contrebande « dure », relevant du crime organisé, prend de plus en plus d'importance. La future DNRED entre ainsi de plain-pied dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et va s'y construire une vraie compétence. La dimension nationale des missions dévolues au SNED est confirmée par l'arrêté du 15 juillet 1969 créant la Direction nationale des enquêtes et de la documentation (DNED). Cette nouvelle dénomination correspond également à une nouvelle répartition des activités entre un Service de recherches et de répression des fraudes (SRRF), un service de l'évaluation, un service de contrôle des mouvements financiers et une agence de poursuites et de recouvrement. La direction change d'appellation en 1973 tout en gardant son sigle de DNED pour devenir la Direction nationale des enquêtes douanières. Ses missions premières de recherche des actes de contrebande de toute nature et de répression de la fraude sont confortées. Le service acquiert son nom actuel de Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières par arrêté ministériel du 1er mars 1988. La DNRED s'organise alors en une Direction des enquêtes douanières (DED) et une Direction du renseignement et de la documentation (DRD), chargée de recueillir les informations et de les rendre opérationnelles. Aujourd'hui, en même temps qu'un appui opérationnel à l'ensemble des services douaniers et une fonction veille sur Internet par l'unité « Cyberdouane », la DRD assure une importante fonction d'analyse stratégique des menaces intéressant la douane. Ses productions sont diffusées au-delà de la douane, dans les services des Finances et dans la communauté du renseignement.

L’organisation de la DNRED est précisée en 2003 par une nouvelle répartition des compétences des divisions d’enquête de la DED au regard des grands types de fraudes et non plus suivant les chapitres tarifaires. En 2005 est créée, par démembrement de la DED, la Direction des opérations douanières (DOD), « service action » de la Direction. De loin la plus importante en effectifs, destinée à lutter contre toutes les formes de trafics internationaux conduits par la grande criminalité, la DOD dispose de vingt-trois implantations qui maillent le territoire national : en métropole, en Guyane et aux Antilles.

À l’instar de tous les services douaniers mettant en œuvre le Code des douanes, la DNRED n’a pas de compétence judiciaire. Sa capacité à mettre en œuvre une assistance administrative internationale, fondée sur des textes douaniers communautaires (convention de Naples II) ou sur des modèles issus de l’Organisation mondiale des douanes, l’amène cependant régulièrement à travailler en étroite liaison avec des services étrangers possédant cette compétence, souvent associée à une compétence douanière propre (ZKA allemand, par exemple). Cette coopération efficace a conduit, au tournant des années 1990, à envisager de doter la DNRED de la double compétence douanière et judiciaire. À l’issue de débats avec la Justice et l’Intérieur, cela fut fait en 1999, dans des conditions propres à rassurer ces deux ministères… et finalement jugées peu viables. Aussi, dès 2003, la DNRED perd-elle sa compétence judiciaire, la répartition des compétences entre pouvoirs de police administrative et pouvoirs de police judiciaire étant clairement fixée par la création du Service national des douanes judiciaires (SNDJ), service à compétence nationale indépendant de la DNRED et chargé, aux termes de l’arrêté du 5 décembre 2002 portant création du service à compétence nationale dénommé Service national de douane judiciaire, d’« effectuer les enquêtes judiciaires dans les

conditions fixées à l'article 28-1 du Code de procédure pénale » et s'appuyant donc sur ce seul Code. La DNRED agit ainsi dans le cadre non judiciaire du Code des douanes, ne disposant pas des pouvoirs de police judiciaire du SNDJ.

Par ailleurs, la Direction est érigée en « service à compétence nationale » par l'arrêté du 29 octobre 2007 et, dans cette forme, s'affirme comme un élément à part entière du dispositif de renseignement français par l'intégration en 2008 à la communauté française du renseignement, en charge plus spécifiquement de la lutte contre la fraude et les grands réseaux internationaux de contrebande. En fait, cette intégration, qui pouvait sembler ne pas aller de soi, n'a rien de surprenant. Bien avant 2008, la DNRED présente, en effet, toutes les caractéristiques d'un service de renseignement. Elle traite depuis sa création des sources humaines. Elle bénéficie de la loi de 1991 sur les interceptions de sécurité dès l'origine ; elle met en œuvre, dans une clandestinité de bon aloi, la plupart des techniques de renseignement ; elle est la première à concrétiser la mobilité des agents dans la sphère du renseignement, soit par des partenariats (avec la DGSE dès les années 1990) soit en offrant structurellement, depuis toujours, une deuxième carrière au personnel militaire des services. Elle propose aux plus engagés de ceux-ci le moyen de conserver un rôle très actif, dans des domaines qu'ils connaissent bien, tout en étant moins exposés et en bénéficiant d'une limite d'âge sensiblement étendue.

La DNRED a ainsi pris toute sa place dans la communauté du renseignement, confortant son positionnement et sa reconnaissance comme un service certes modeste mais sans doute l'un des premiers pour l'utilisation directe du renseignement au profit de l'action. Comme élément de comparaison avec d'autres services de la communauté du renseignement, il est à souligner que les trois quarts

des effectifs de la DNRED sont directement destinés à des fonctions d'entrave (saisie de marchandises, arrestations, démantèlement de filières criminelles ou de trafics divers) et de redressement de droits et taxes.

Cette intégration à la communauté du renseignement correspond à une vraie logique pour une Direction mettant en œuvre, de longue date, toutes les pratiques, méthodes et techniques des services de renseignement. À cet égard, la loi du 24 juillet 2015, dite loi Renseignement, y est reçue de manière nuancée. Par son système de documentation préalable de tous les dispositifs utilisés, cette loi apporte à la fois du confort en légalisant sans conteste des interventions jusqu'alors hors du champ légal, et une lourdeur certaine pour une petite structure tout entière tournée vers l'action rapide.

L'orientation des contrôles et le ciblage des marchandises grâce à la collecte, l'analyse et la diffusion d'un renseignement de qualité ainsi qu'à une chaîne de commandement courte, proche du terrain et solidaire, font de la DNRED un acteur opérationnel incontournable et le premier fournisseur d'informations de qualité directement utilisables par l'ensemble des services douaniers dans la lutte contre les grands courants de fraude. Au moment où la douane française s'ouvre au modèle américain du centre national de ciblage avec la création du Service d'analyse de risque et de ciblage (SARC) destiné à prescrire les contrôles que devront opérer les services douaniers, la DNRED s'adapte une fois encore en irriguant aussi ce nouveau service du renseignement qu'elle recueille et traite.

Dans un contexte de judiciarisation croissante des affaires et sujets douaniers, la DNRED a également su construire et développer, depuis 2010, des relations fortes et solides avec les différentes composantes de la Justice dans le respect de la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires et un réel objectif d'efficacité de l'appareil répressif. Le

service frère qu'est le SNDJ est, à cet égard, un prolongement naturel de la DNRED dans le monde judiciaire. Le SNDJ reprend, en effet, très souvent le traitement en justice des affaires réalisées par la DNRED. Cela est tout particulièrement le cas en matière de contrebande de tabacs ou de contrefaçons et pour les sujets financiers (manquements à l'obligation de déclarer les sommes franchissant la frontière ou blanchiment, notamment). Cette excellente coopération souffre toutefois du fait que le SNDJ ne peut s'autosaisir et qu'il n'a pas de compétence autonome en matière de trafic de stupéfiants, domaine d'action majeur de la DNRED. De même, une bonne relation avec les services de la police et de la gendarmerie est essentielle pour la DNRED. La police judiciaire, et notamment les offices spécialisés, dont l'OCRTIS au premier chef, la Direction du renseignement de la préfecture de police, les Brigades de recherche et d'intervention (BRI), les sections et brigades de recherche de gendarmerie, le GIGN sont autant de partenaires avec lesquels les échanges sont fréquents et vont jusqu'à la réalisation d'opérations communes.

Alors que beaucoup de trafics, en particulier de stupéfiants et de cigarettes, sont aujourd'hui opérés par la voie maritime, la DNRED, très présente dans l'action de l'État en mer, construit également une relation avec la marine nationale à laquelle elle apporte, au-delà des limites de la capacité des moyens garde-côtes de la douane française, un renseignement opérationnel lui permettant d'agir contre les navires des trafiquants. Aujourd'hui, ce partenariat, étendu en 2016 à l'océan Indien, est actif sur presque toutes les mers du globe. En outre, la portée de l'action en mer est encore étendue par des accords avec des forces maritimes étrangères. Certains des plus beaux résultats de la douane espagnole ou de la Garde des finances italienne, voire de la Garde-côtes grecque, ont ainsi été obtenus sur renseignement opérationnel de la DNRED. Enfin, le réseau des attachés douaniers, qui

ne dépendent pas organiquement de la DNRED mais qui y sont fonctionnellement étroitement liés, est un formidable multiplicateur d'efficacité.

Si la DNRED remplit aujourd'hui avec succès un large panel de missions dans la lutte contre la fraude, les grands trafics, le blanchiment d'argent ou la prolifération, c'est donc avant tout grâce au professionnalisme et à la qualification de ses équipes, aux coopérations qu'elle a su développer avec les autres services répressifs nationaux et internationaux, à sa maîtrise de beaucoup de techniques de renseignement (en lien étroit avec ses homologues de la communauté française, dans le cadre de mutualisations directement tournées vers l'opérationnel) et à l'efficacité du droit douanier sur lequel elle s'appuie.

Ce droit est caractérisé par un pragmatisme adapté aux éléments constitutifs de l'infraction douanière : fugacité, éléments constitutifs pour partie au-delà des frontières, permissivité de la société, notamment. Les pouvoirs d'investigation et d'action que la DNRED tient pour l'essentiel du Code des douanes national, de textes de l'Union européenne et de traités internationaux lui confèrent une capacité autonome (non judiciaire) d'exiger la communication d'informations en rapport avec une activité internationale, de payer des sources, de contrôler et de fouiller à la circulation les véhicules et les personnes, d'effectuer des visites domiciliaires en suite de la constatation d'un flagrant délit. La retenue douanière, étrangement assimilée à la garde à vue depuis 2012, s'exerce dans les conditions de celle-ci et, par imputation, dans le même délai.

Le rapport coûts/résultats de la DNRED est globalement très positif et son bilan semble consolidé. Les défis auxquels elle est confrontée sont pourtant réels. Dans un contexte de réinvention constante des logiques de fraude, une collecte toujours plus fine du renseignement et

un ciblage toujours plus précis des contrôles, l'anticipation et la connaissance des nouveaux vecteurs de fraude ainsi que l'adaptation des logiques territoriales par un positionnement au plus proche des trafics constituent les axes prioritaires à partir desquels la DNRED ne cesse d'adapter son action.

En outre, les événements tragiques de l'année 2015 et la prise en compte nationale d'une menace terroriste accrue ont conduit la DNRED, dotée depuis 2001 d'un Groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme (GOLT), à mettre au service de cette cause majeure l'ensemble de son potentiel. Le caractère international évident de la menace, les liens entre certaines activités de contrebande et des activités de logistique ou de préparation d'actes terroristes (trafics d'armes ou de marchandises susceptibles de financer un engagement) donnent toute sa place à la DNRED dans la lutte et justifient ses efforts.

L'avenir de la DNRED s'inscrit dans la coopération et la mutualisation. Elle accompagne, dans l'action conjointe, le développement d'un service de renseignement pénitentiaire. Elle poursuit aussi une relation constructive avec la Justice, qu'elle sert résolument bien que n'étant pas un service de police judiciaire. À cet égard, elle considérerait comme un progrès utile l'édification d'un dispositif de retour d'informations de la composante judiciaire vers les services de renseignement à l'origine des affaires judiciarisées.

Jean-Paul GARCIA

B.

ALBERT, Jean-Luc, *Douane et droit douanier*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

V.

Communauté du renseignement ; Contre-prolifération ; Criminalité organisée ; Frontière ; Surveillance.

Données de connexion

Le développement spectaculaire des échanges électroniques, qu'il s'agisse de la téléphonie ou d'Internet, produit une masse énorme de données de connexion qui correspondent aux « traces » laissées par toute communication électronique. Ces informations appartiennent à la catégorie des métadonnées, qui se définissent, de manière très générale, comme les données relatives à l'auteur, aux caractéristiques ou au contexte de données primaires – celles-ci pouvant être un texte, une photographie ou encore une conversation téléphonique. Les données de connexion recouvrent ainsi – à l'exclusion du contenu même des échanges – l'émetteur et le destinataire d'une communication ainsi que sa date, son heure et sa durée, les numéros de téléphone appelés ou les sites consultés, ou encore l'équipement utilisé ainsi que le numéro de téléphone correspondant, l'adresse IP ou la géolocalisation.

L'exploitation des données de connexion, à partir d'une cible donnée, fait partie de l'activité quotidienne des services de renseignement et de police judiciaire. La géolocalisation d'un téléphone, par exemple, est devenue un outil indispensable pour l'élucidation des crimes et des délits en ce qu'elle permet d'établir la présence d'une personne (ou, en tout cas, de son téléphone) en un lieu et à une date donnés ; une « fadette » (c'est-à-dire la liste des communications émises ou reçues pour un numéro de téléphone donné) permet de déterminer le réseau de relations d'une personne et, éventuellement, d'établir ses liens opérationnels avec tel ou tel complice, telle ou telle organisation. Les données de connexion à

Internet sont devenues tout aussi précieuses. Déjà, dans l'affaire Richard Reid, du nom de ce Britannique qui avait tenté de faire exploser sa « chaussure piégée » lors d'un vol Paris-Miami en décembre 2001, ses échanges électroniques avaient révélé des liens avec des réseaux terroristes proches d'Al-Qaïda. Dans une perspective de prévention, ce sont aussi les connexions à Internet, notamment à des sites jihadistes, qui peuvent trahir un islamiste dangereux.

Pour que ces données soient exploitables, encore faut-il qu'elles soient conservées par les opérateurs pour être mises, en cas de besoin, à la disposition des services enquêteurs. En France, la loi impose aux opérateurs de télécommunications électroniques ainsi qu'aux fournisseurs d'accès à Internet et aux hébergeurs de contenus de conserver un an les données de connexion. Celles-ci pourront, pendant ce délai, être consultées pour des besoins déterminés, soit dans le cadre administratif du renseignement, soit dans le cadre d'une enquête judiciaire. Dans le premier cas, c'est aujourd'hui l'article L 851-1 du Code de la sécurité intérieure qui encadre l'accès aux données : les demandes des services compétents sont motivées et soumises à l'autorisation du Premier ministre après avis d'une autorité administrative indépendante, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR). En matière de terrorisme, il est également possible de solliciter les données de connexion « en temps réel » (notamment la géolocalisation, pour savoir où se trouve l'utilisateur du dispositif technique à l'instant même).

L'exploitation des données de connexion est d'autant plus cruciale que l'accès aux contenus des communications, écrites ou orales, est devenu particulièrement difficile : non seulement les services de police et de renseignement sont confrontés à des individus de plus en plus méfiants – pour déjouer les éventuelles interceptions –, mais la diffusion rapide des technologies de chiffrement, massivement utilisées

dans les communications électroniques, est un obstacle supplémentaire à l'activité des enquêteurs. L'application Telegram, par exemple, a pu être dénoncée comme moyen de communication favori des jihadistes ; mais de nombreux autres outils informatiques de la vie quotidienne, comme Facebook ou WhatsApp, posent aussi de lourdes difficultés d'accès aux données de contenu.

Depuis plusieurs années, les États membres de l'Union européenne sont confrontés à une difficulté supplémentaire : la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) soumet désormais l'exploitation des données de connexion à des conditions draconiennes. Un arrêt *Digital Rights Ireland* du 8 avril 2014, d'abord, a invalidé la directive européenne du 15 mars 2006 sur la conservation des données, qui harmonisait les dispositions prises par les États membres pour imposer aux opérateurs la conservation des données de connexion : pour la Cour, la directive européenne n'imposait pas un encadrement suffisamment strict. En effet, « ces données, prises dans leur ensemble, sont susceptibles de permettre de tirer des conclusions très précises concernant la vie privée des personnes dont les données ont été conservées, telles que les habitudes de la vie quotidienne, les lieux de séjour permanents ou temporaires, les déplacements journaliers ou autres, les activités exercées, les relations sociales de ces personnes et les milieux sociaux fréquentés par celles-ci ».

Puis, dans son arrêt *Tele 2 Sverige* du 21 décembre 2016, la CJUE a clairement énoncé que « l'efficacité de la lutte contre la criminalité grave, notamment contre la criminalité organisée et le terrorisme », ne saurait, à elle seule, « justifier qu'une réglementation nationale prévoyant la conservation généralisée et indifférenciée de l'ensemble des données relatives au trafic et des données de localisation soit considérée comme nécessaire aux fins de ladite lutte ». Une telle réglementation, observe en effet la Cour, est disproportionnée : elle

s’applique « même à des personnes pour lesquelles il n’existe aucun indice de nature à laisser croire que leur comportement puisse avoir un lien, même indirect ou lointain, avec des infractions pénales graves ». C’est la raison pour laquelle les juges évoquent ensuite la notion de recueil sélectif des données, de manière à « délimiter effectivement l’ampleur de la mesure et, par suite, le public concerné ».

Cette dernière considération mérite qu’on s’y attarde : quelle valeur peut-on accorder à l’idée selon laquelle la collecte pourrait ne s’appliquer qu’à des personnes « suspectes » ou à des lieux ou des périodes donnés ? Si un service de police judiciaire est aujourd’hui en mesure d’exploiter des « fadettes » ou des données de géolocalisation pour élucider un meurtre, confondre des cyberpédophiles ou retrouver un enfant enlevé, c’est bien parce qu’il peut accéder *a posteriori* aux données relatives à toutes les communications de tous les individus. Il en va de même en matière de renseignement : dans un contexte où le jihadisme international recrute des adeptes qui n’appartiennent pas nécessairement à une organisation et ont pris soin de ne pas se faire repérer, l’exploitation des données de connexion – assortie de la possibilité de remonter dans le temps – est fondamentale pour déterminer des réseaux de relations et, parfois, mettre au jour un projet d’attentat. Sélectionner les personnes ou les groupes dont on va recueillir les données suscite donc une double interrogation : il faudrait pouvoir identifier des suspects ou des groupes à risque, ce qui pose un problème opérationnel (dès lors qu’il est impossible d’identifier l’auteur d’un crime avant sa commission) ; il faudrait ensuite désigner comme « à risque » une partie de la population ou des zones géographiques, ce qui pose un problème de principe.

Ainsi, dans son étude sur « le numérique et les droits fondamentaux », le Conseil d’État prenait acte de cette nécessité : le principe du recueil général et préalable des données de connexion est

la condition même de leur exploitation. C'est pourquoi le Conseil d'État suggérait de rechercher des modalités de protection des libertés non pas dans le recueil préalable des données mais « en aval », au moment de l'utilisation de ces données : il s'agit non seulement d'encadrer l'accès aux données par les services spécialisés, mais d'assurer un contrôle effectif, exercé par une autorité indépendante et dotée de moyens suffisants. Il préconisait, en outre, de réduire, dans certains cas, la durée pendant laquelle les données sont accessibles : « L'uniformité de la durée de conservation par les opérateurs ne peut être remise en cause dans le cadre d'un système de collecte systématique, car il n'est pas possible de déterminer dès la collecte l'usage qui sera fait de la donnée. En revanche, il serait possible de parvenir au même résultat en modulant la période accessible aux autorités concernées. La durée de conservation par les opérateurs demeurerait uniforme, mais, pour certaines finalités, seules les données les plus récentes (par exemple, celles d'une ancienneté de moins de trois mois ou de six mois) pourraient être communiquées. »

Dans le même esprit, le Conseil constitutionnel, dans deux décisions des 5 août 2015 et 21 juillet 2017, a eu l'occasion de censurer des dispositions qui n'encadraient pas suffisamment l'accès aux données de connexion.

Mais les données de connexion ne sont pas toujours utilisées dans le cadre strict d'une exploitation ponctuelle, sur une « cible » donnée : elles peuvent aussi donner lieu à un traitement visant à détecter des « signaux faibles », dans une démarche d'analyse fondée sur des critères de risque. Là encore, le Conseil d'État en a pris acte : « Dans le domaine de la prévention des atteintes à la sécurité nationale, les nouveaux programmes techniques reposent sur une capacité de détection des signaux faibles, incompatible avec l'idée du préciblage des personnes dangereuses. C'est en effet le volume des données

recueillies, leur exhaustivité et la possibilité de “retours en arrière” qui permettent d’établir des profils, de repérer des réseaux, d’anticiper sur des comportements, de détecter de nouvelles cibles et de déjouer des menaces dont les signes avant-coureurs ne peuvent être repérés qu’à partir d’une masse considérable d’informations. » Ainsi, un terroriste jihadiste ou un trafiquant de matières nucléaires peut être rendu détectable par son « comportement numérique ». Le tri peut aussi se fonder sur des éléments d’identification, lorsqu’un service cherche, par exemple, à localiser une cible dans un pays étranger.

Plus encore que l’exploitation ponctuelle des données de connexion, une telle démarche suppose une collecte massive – autorisée en France, pour les « communications électroniques internationales », par l’article L 854-1 du Code de la sécurité intérieure. Mais jusqu’où faut-il aller dans la surveillance des communications électroniques ? À partir de juin 2013, les révélations d’Edward Snowden, ancien agent de la NSA, ont suscité de fortes inquiétudes sur les capacités offertes aux services de renseignement pour s’immiscer dans nos vies privées. Comme le sait désormais le grand public, les services les plus avancés recueillent aujourd’hui d’énormes quantités de données qui sont analysées par des ordinateurs très puissants, capables de distinguer dans la masse des données inutiles les quelques informations d’intérêt opérationnel. Ces données peuvent être collectées directement sur les grands réseaux mondiaux de télécommunications (notamment, les câbles sous-marins), mais aussi, dans le cas de la NSA, auprès des opérateurs de communications électroniques sur le sol national. Ainsi, le programme « Prism » repose sur un système de collecte auprès des serveurs informatiques de plusieurs gros acteurs d’Internet comme Google, Facebook ou Microsoft. De même, la NSA a longtemps été autorisée par la « section 215 » du *Patriot Act* à capter des flux massifs de métadonnées

téléphoniques dans ses propres « entrepôts de données » – ce qui va beaucoup plus loin qu'un accès aux données sur requête auprès des opérateurs.

Ces pratiques ont suscité de vifs débats aux États-Unis, où le président Obama, dans un discours prononcé le 17 janvier 2014, a dû annoncer plusieurs mesures visant à mieux encadrer ou surveiller les activités de renseignement technique. En particulier, le dispositif de la section 215 devait être complètement révisé afin que les données téléphoniques, au lieu d'être captées par la NSA, demeurent – comme c'est le cas en Europe – en possession des opérateurs. Cette mesure, avec beaucoup d'autres, fait partie de l'*USA Freedom Act* adopté l'année suivante. Le président Obama appelait, en même temps, à préserver les capacités d'exploitation des données, considérablement développées à la suite des attentats de 2001 : « Le programme d'exploitation des métadonnées téléphoniques de la section 215 a été conçu pour retracer les communications des terroristes afin d'identifier leurs relations aussi vite que possible. Cette capacité peut être précieuse en cas de crise. Par exemple, si une bombe saute dans une de nos villes et que la police cherche à toute allure à déterminer si un réseau se prépare à perpétrer d'autres attentats, le temps est essentiel. Pouvoir relever rapidement les connexions téléphoniques pour évaluer l'existence d'un réseau est crucial dans cette démarche. »

Comme toujours, tout est question d'équilibre entre les exigences liées à la sécurité nationale et celles de l'État de droit – à supposer, bien sûr, qu'on se situe dans le cadre d'un État de droit. Observons sur ce point que les polémiques et les protestations engendrées par les révélations de M. Snowden sur les pratiques des États-Unis et de leurs alliés ont paradoxalement épargné des États beaucoup moins regardants sur le respect des libertés publiques. Quoi qu'il en soit, au moins trois questions méritent d'être posées.

La première est celle du degré admissible de surveillance des communications électroniques : jusqu'où peuvent aller la collecte et l'exploitation des données au regard des besoins opérationnels, d'une part, et du respect dû à la vie privée, d'autre part ? Les débats sont nourris, aux États-Unis mais aussi en Europe, sur cette première question. La réponse à y apporter est de nature juridique, comme l'illustrent la jurisprudence de la CJUE ou, aux États-Unis, les débats sur la conformité des programmes de renseignement technique au 4e amendement à la Constitution. Elle est plus encore politique, au sens le plus noble du terme : il appartient à une société démocratique de définir le compromis acceptable.

La deuxième question porte sur le contrôle : une fois les bornes fixées, comment s'assurer qu'elles ne seront pas franchies par les services ? Outre les procédures internes dont se dotent les services eux-mêmes, le contrôle externe, *a priori* ou *a posteriori*, fait intervenir des juridictions spécialisées (comme, aux États-Unis, la *Foreign Intelligence Surveillance Court*) ou des autorités administratives indépendantes (comme la CNCTR en France). En général, les données captées à l'étranger ou auprès de cibles étrangères sont soumises à un cadre juridique et donc à des contrôles beaucoup plus lâches.

La troisième question est celle de la protection des données : il s'agit de garantir au citoyen que le recueil, par un État tiers, de données touchant à sa vie privée sera soumis à un minimum de règles – et de garantir, en particulier, que ces données, si elles doivent être collectées, ne le seront que pour des finalités légitimes et dans le cadre du droit. Cette question a fait l'objet, entre l'Union européenne et les États-Unis, de négociations complexes qui ont abouti, en juillet 2016, à l'accord dit *Privacy Shield* sur la protection des données personnelles transférées depuis un État membre de l'Union européenne vers les États-Unis.

B.
Collectif, *Le Numérique et les Droits fondamentaux*, étude annuelle du Conseil d'État, Paris, La Documentation française, 2014.

V.
Fadette.

Dreyfus (affaire)

« L'affaire Dreyfus n'en finit pas de nous parler » : si, comme Jean-Denis Bredin, nous considérons que l'« Affaire » résonne encore dans nos consciences, c'est que sans doute elle a quelque chose d'éternel. Incontestablement, elle s'impose comme l'un des chapitres clés du roman républicain, dont elle a contribué à forger la « mystique », pour reprendre la terminologie bien connue de Charles Péguy. Mais, davantage qu'un *moment*, l'Affaire est aussi un *miroir* : on peut y discerner, même déformés, quelques-uns de nos traits, les meilleurs comme les pires, qui ne cessent pas de se répéter, au fil de notre histoire comme au-dedans de nous-mêmes.

La riche postérité de l'Affaire ne doit cependant pas faire perdre de vue ses origines. Car, derrière l'accusation du capitaine Alfred Dreyfus, il y a avant tout une affaire d'espionnage – et c'est à elle, à son déroulement ainsi qu'à ses conséquences en matière de renseignement, que nous allons nous intéresser.

Tout démarre en septembre 1894, quand une « lettre bordereau », annonçant l'envoi de secrets militaires français aux Allemands, est découverte par les services de renseignement de l'armée – la « Section de statistiques et de reconnaissance militaire » – dans la corbeille de Maximilian von Schwartzkoppen, l'attaché militaire en poste à l'ambassade d'Allemagne à Paris. En s'appuyant sur la nature des informations transmises, lesquelles portent notamment sur l'artillerie de campagne, le frein hydraulique du canon de 120 mm et les troupes de couverture, le chef de la section de statistique, le lieutenant-colonel Jean Sandherr, déduit que l'auteur de ce bordereau ne peut être qu'un

artilleur, officier d'état-major ayant accès à des secrets de la défense nationale. Les soupçons se portent sur le capitaine Alfred Dreyfus, qui appartient à une riche famille juive de manufacturiers mulhousiens émigrés après 1871. Mi-octobre, Dreyfus est entendu par les autorités militaires, qui tentent de le confondre à l'aide d'une expertise graphologique. Alors que les poursuites vont être abandonnées, l'affaire est rendue publique par le polémiste antisémite Édouard Drumont, dans son journal *La Libre Parole*. Le 1er novembre, le nom de Dreyfus est dévoilé, et devant la campagne de presse qui prend de l'ampleur, le général Auguste Mercier, ministre de la Guerre, décide de déférer le capitaine Dreyfus devant le tribunal militaire. Le procès s'ouvre le 19 décembre et se déroule à huis clos. Un « dossier secret », qui n'est communiqué ni à la défense ni à l'accusé, entraîne le 22 décembre la condamnation de Dreyfus à la déportation, précédée de la dégradation. Les juges ont voté à l'unanimité. À ce moment de l'affaire, l'opinion publique croit majoritairement à sa culpabilité.

Cependant, le frère du condamné, Mathieu, ne se résigne pas. Il recueille l'appui du sénateur Auguste Scheurer-Kestner, l'un des chefs de l'Union républicaine et vice-président du Sénat, et charge le journaliste Bernard Lazare de lancer une campagne de presse pour faire rouvrir le dossier. Grâce à Joseph Reinach, ancien chef de cabinet de Gambetta, qui écrit dans *Le Siècle*, et à Georges Clemenceau, qui écrit dans *L'Aurore*, un comité de soutien se forme et demande la révision du procès. Parallèlement, le nouveau chef de la section de statistique, le lieutenant-colonel Georges Picquart, entre en possession d'un second document en provenance de l'ambassade d'Allemagne : il s'agit d'une carte télégramme, ou « petit-bleu », écrite par Schwarzkoppen et destinée au commandant Ferdinand Walsin Esterhazy, officier à la réputation sulfureuse et couvert de dettes. Au terme de brèves investigations, Picquart établit avec certitude

qu'Esterhazy est le véritable traître. Il fait part de ses conclusions à sa hiérarchie, qui refuse d'y donner suite. Picquart est muté en Afrique du Nord, puis mis aux arrêts de rigueur. De son côté, Esterhazy, ayant demandé à être jugé, est acquitté par le conseil de guerre du 10 janvier 1898. Le président du Conseil Jules Méline peut alors déclarer devant la Chambre des députés qu'« il n'y a pas d'affaire Dreyfus ».

C'est alors qu'éclate le véritable séisme politique. Le 13 janvier 1898, Émile Zola, indigné, prend la plume et publie dans *L'Aurore* une lettre ouverte au président de la République, « J'accuse » : il y attaque les principaux officiers qui ont touché à l'affaire et « se sont rendus complices d'un même crime » soit par antisémitisme, soit pour préserver l'esprit de corps de l'armée, soit par solidarité aristocratique envers le noble Esterhazy contre le bourgeois Dreyfus. Zola passe en cour d'assises, où il est condamné à un an de prison. L'affaire dépasse désormais le simple débat judiciaire et devient une gigantesque bataille de principes autour, d'une part, des droits inaliénables de la personne humaine et, d'autre part, de l'autorité de l'armée, fondement du nationalisme. Deux camps opposés se forment : d'un côté, les dreyfusards, la Ligue des droits de l'homme – fondée à cette occasion –, la plupart des radicaux, les antimilitaristes ; de l'autre, les antidreyfusards, la Ligue de la patrie française – née en décembre 1898 autour de Maurice Barrès et de François Coppée –, la Ligue des patriotes – reformée en 1895 par Paul Déroulède –, la Ligue antisémite de Jules Guérin, l'ensemble soutenu par *La Libre Parole* et *La Croix*.

Insensiblement, le pays bascule du côté des dreyfusards. En mai 1898, les élections sont un succès pour la gauche radicale. Quelques semaines plus tard, en août, il est démontré qu'une des pièces maîtresses sur laquelle repose la culpabilité de Dreyfus est un faux – le « faux patriotique », dira la droite –, fabriqué par le lieutenant-colonel Hubert Henry, l'adjoint de Georges Picquart à la

section de statistique. Acculé aux aveux, Henry se suicide dans sa cellule au Mont-Valérien. L'agitation grandit partout, les heurts dans les familles et dans la rue se multiplient. En février 1899, aux obsèques de Félix Faure, Paul Déroulède tente d'entraîner un régiment sur l'Élysée ; le nouveau président, Émile Loubet, est agressé à coups de canne à l'hippodrome d'Auteuil ; en juin, la Cour de cassation casse le procès de 1894 et renvoie Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre. Les forces politiques se recomposent : les partisans de Dreyfus, les radicaux de diverses nuances, les socialistes et des républicains de gauche se rassemblent au sein d'un « Bloc républicain ». En mai 1899, le gouvernement est confié à Pierre Waldeck-Rousseau avec la mission de « défendre avec énergie les institutions républicaines et assurer l'ordre public ».

Le nouveau président du Conseil s'y emploie sans attendre. Il fait déférer en Haute Cour la quasi-totalité des chefs ligueurs, dont Jules Guérin, arrêté après trente-huit jours de résistance au siège de sa ligue. Le ministre de la Défense, le général Gaston de Galliffet, opère une vigoureuse reprise en main de l'institution militaire. Il écarte les responsables les plus antidreyfusards et transfère au ministre lui-même les décisions d'avancement, jusque-là contrôlées par une commission formée des généraux les plus anciens. Quant à Dreyfus, il est à nouveau jugé à Rennes par un conseil de guerre, lequel rend un verdict en forme de pirouette, puisque le capitaine est reconnu coupable avec circonstances atténuantes et condamné à dix ans de réclusion. Dreyfus est aussitôt gracié par le président Loubet, et Galliffet peut déclarer, rasséréné, que « l'incident est clos ». En fait, l'« incident » ne se clôt définitivement qu'en 1906, à la suite d'un nouveau jugement de la Cour de cassation qui blanchit définitivement Dreyfus. Celui-ci est alors réintégré dans l'armée au grade de chef de bataillon et reçoit le

21 juillet 1906 la Légion d'honneur à l'École militaire, là où il avait été dégradé quelque onze années plus tôt.

La parenthèse semble s'être refermée, mais les conséquences sont là, sérieuses et multiples. C'est sur le plan politique qu'elles sont les plus évidentes : de nouvelles forces – la presse, les ligues, les intellectuels – ont émergé, les partis se sont reclassés, le rapport des forces, dans le pays, s'est durablement modifié. Ainsi que le résume Jean-Denis Bredin, « [l'Affaire] a finalement servi l'ordre républicain, renforcé la démocratie parlementaire, assurant la défaite des forces réactionnaires, ruinant l'espoir d'une restauration de l'ordre ancien ».

Dans le petit monde de l'espionnage, l'affaire Dreyfus n'est pas non plus sans laisser de traces. En même temps qu'il reprend l'armée en main, Galliffet engage une profonde réforme du service de renseignement, qui ressort de l'Affaire totalement discrédité. La section de statistique s'est, en effet, révélée incapable de gérer correctement une procédure judiciaire et, plus grave encore, s'est rendue coupable de forfaiture, en maquillant le dossier d'instruction et, ultérieurement, en produisant le « faux Henry ». En cause, un positionnement hiérarchique peu clair, un contrôle lacunaire sur ses activités, mais également une absence de distinction précise entre missions de renseignement extérieur et activités de contre-espionnage. De ce constat sévère, le général de Galliffet tire des conclusions radicales matérialisées par le décret du 20 août 1899 : la section de statistique est intégrée au 2e bureau et toute l'activité de contre-espionnage est confiée aux policiers du ministère de l'Intérieur. Accessoirement, les officiers du renseignement militaire sont interdits de mission à l'étranger : ils doivent désormais s'en remettre aux fonctionnaires de la Sûreté pour les recherches extérieures. En consacrant dans les textes la compétence du ministère de l'Intérieur en matière de contre-espionnage, cette décision vient structurer durablement le paysage

institutionnel du renseignement en France, tout en générant une rivalité et un antagonisme profond entre SR, dépendant du ministère de la Guerre, et Sûreté, dépendant du ministère de l'Intérieur. Au sein de l'armée, le dispositif de renseignement, amputé d'une bonne moitié de ses prérogatives, est affaibli et marginalisé : aussi les meilleurs officiers seront-ils désormais peu enclins à le rejoindre.

Pour graves qu'elles soient, les turbulences créées par l'Affaire n'ont cependant pas neutralisé l'activité des services secrets, qui continuent, non sans succès, à travailler pour préparer la revanche contre l'Allemagne. Ainsi, tout début 1905, un officier anonyme de la *Deutsches Heer* fournit le plan d'invasion de la France et de la Belgique, conçu par le chef du *Großer Generalstab*, Alfred von Schlieffen. Cette source signe ses lettres du pseudonyme de « Vengeur » et, en échange de 60 000 francs, accepte de transmettre le détail du plan qui sera intégralement mis en œuvre par l'Allemagne lors de ses offensives de 1914.

Ce que les turbulences de l'Affaire n'ont pas davantage neutralisé, ce sont les conjectures sur son origine, ses secrets et ses arcanes. Rien d'étonnant, au demeurant, à ce qu'autour de la section de statistique les légendes foisonnent, toutes plus fantaisistes les unes que les autres. Ainsi, d'après une première thèse soutenue en 1955 par le diplomate Maurice Paléologue et reprise en 1962 par l'historien Henri Guillemin, l'accusation de Dreyfus aurait été manigancée par l'état-major pour dissimuler l'existence d'un réseau d'espionnage allemand infiltré dans les plus hautes sphères de l'armée. Les coupables sont désignés : Esterhazy, bien sûr, mais aussi Maurice Weil, un ex-officier juif, amateur de jolies femmes et *bookmaker* à ses heures ; enfin, un « très haut gradé », identifié soit comme le général Rau, ancien chef de cabinet du ministre de la Guerre, soit comme le général Félix-Gustave Saussier, alors gouverneur militaire de Paris. Mettre en cause Dreyfus,

c'était donc protéger le pays d'un scandale encore plus retentissant voire, par un coup de semonce, faire savoir aux véritables traîtres que le contre-espionnage était sur leur piste. Une deuxième interprétation, promue par Michel de Lombarès en 1985, voudrait que toute l'affaire soit partie d'une manipulation des services de Guillaume II, destinée à éprouver la fiabilité du commandant Esterhazy, soupçonné par Schwartzkoppen d'être un agent double. En somme, si la section de statistique réagissait à la découverte du bordereau, alors Esterhazy était fiable. Toute l'argumentation de M. de Lombarès s'appuie sur les particularités du bordereau, écrit sur un papier d'origine allemande et contenant des tournures clairement germaniques. Enfin, une troisième hypothèse a resurgi, à l'occasion du centenaire de l'Affaire, dans un essai publié en 1994 par Jean Doise, *Un secret bien gardé*. Est défendu le point de vue selon lequel l'affaire Dreyfus aurait été une opération d'intoxication menée contre l'espionnage allemand afin de préserver le secret sur la mise au point du futur canon de 75 mm. Pour mettre en œuvre cette opération, le colonel Sandherr aurait utilisé Esterhazy comme agent double, lui faisant transmettre des informations sans valeur sur le canon de 120 mm, dont la mention figure en première ligne du bordereau retrouvé chez Schwartzkoppen. D'après Jean Doise, l'état-major ignorait tout de la manipulation de Sandherr : il aurait donc réagi de bonne foi en inculpant Dreyfus sur la base du bordereau. Une fois le capitaine tombé entre les mains de la justice militaire, il aurait été trop tard pour tout arrêter sans éveiller l'attention des Allemands. Cette version de l'affaire a cela de rassurant qu'elle dédouane tout le monde – Dreyfus, Sandherr, Esterhazy, l'état-major et la section de statistique. Elle a cependant fait l'objet de vifs débats chez les historiens, le travail de Jean Doise ayant été critiqué pour son manque de rigueur scientifique.

À la lecture de ces différentes versions, on se dit qu'il ne manque, finalement, qu'une seule thèse : Dreyfus, un espion russe ! Eh bien, c'est chose faite… sous la plume d'Henri Giscard d'Estaing qui, dans un ouvrage de 1960, fait du malheureux officier un agent à la solde de l'*Okhrana*. Une illustration de l'axe judéo-bolchevique ?

« L'affaire Dreyfus n'en finit [donc] pas de nous parler », ni d'ailleurs de faire parler d'elle.

Clément TIBÈRE

B.

BREDIN, Jean-Denis, *L'Affaire* (deuxième édition refondue), Paris, Fayard, 1994.

GISCARD D'ESTAING, Henri, *D'Esterhazy à Dreyfus*, Paris, Plon, 1960.

LOMBARÈS, Michel de, *L'Affaire Dreyfus. La clef du mystère*, Paris, Robert Laffont, 1972.

PALÉOLOGUE, Maurice, *Journal de l'affaire Dreyfus, 1894-1899*, Paris, Plon, 1958.

V.

Deuxième bureau ; Contre-espionnage ; Espionnage.

DRM (Direction du renseignement militaire)

Service relativement jeune encore, la Direction du renseignement militaire est créée en 1992 sous l'impulsion du ministre de la Défense Pierre Joxe, du chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, et du général Jean Heinrich, qui allait devenir son premier directeur. Le projet a été préparé dans l'ombre par le général Rondot, alors membre du cabinet du ministre.

Les réflexions menées immédiatement après la guerre du Golfe en 1991 avaient conclu à la nécessité d'une réforme du renseignement militaire pour garantir une appréciation autonome des situations. La constitution de cette nouvelle direction devait permettre de regrouper les moyens de recueil et d'analyse du renseignement militaire dont la dispersion avait jusque-là limité l'efficacité. Avec un impératif de cohérence globale et de centralisation, ont donc été fusionnés les bureaux de renseignement des trois armées et le Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM), dont l'existence remonte à 1977 et qui était censé coordonner toutes les structures militaires produisant du renseignement.

La Direction du renseignement militaire relève du chef d'état-major des armées (CEMA) qui, aux termes du Code de la défense, assure la direction générale de la recherche et de l'exploitation du renseignement militaire. Elle a pour mission de satisfaire ses besoins en renseignement d'intérêt militaire (RIM) ainsi que ceux des commandements opérationnels et organiques, des autorités et organismes du ministère et des organismes gouvernementaux. En

d’autres termes, elle constitue un service autonome, intégré aux armées et subordonné au CEMA.

En outre, d’après le Code de la défense, le directeur du renseignement militaire « assiste et conseille le ministre de la Défense en matière de renseignement militaire ». Cette fonction est très importante car, bien que sous les ordres du chef d’état-major des armées, son directeur a un accès direct à l’autorité politique.

L’action du service s’exerce tant dans le domaine de la veille stratégique permanente, en présentant les risques et les menaces, que dans celui de l’appui à la planification et à la conduite des opérations, en proposant des options militaires.

Dans sa fonction de veille et d’anticipation, la DRN fournit au ministre, au CEMA ainsi qu’aux commandements subordonnés le renseignement de situation et de documentation nécessaire à l’exercice de leurs responsabilités. Elle participe directement aux travaux d’anticipation stratégique qui fixent les priorités en matière de renseignement d’intérêt militaire. Elle analyse et diffuse, par exemple, toutes les informations, en permanence et partout dans le monde, sur les forces armées étrangères, étatiques ou non, sur leurs capacités, leurs équipements, leur doctrine et leur environnement culturel et social.

En soutien aux opérations, la DRM est responsable de l’appui en renseignement à la planification et à la conduite des opérations, afin de garantir une appréciation objective et la plus autonome possible des situations. Cette faculté a été utilisée dans les conflits récents, par exemple en Afghanistan, en Libye ou au Mali. Elle agit en coordination avec le Centre de planification et de conduite des opérations et l’ensemble des services et organismes du ministère de la Défense.

Toutefois, comme a pu le dire l’un de ses directeurs, ces tâches ne s’opposent pas. Elles se complètent et s’harmonisent parfaitement dans

le temps, car il y a une véritable continuité du traitement de l’information, depuis la veille stratégique jusqu’à l’appui aux opérations. La veille stratégique va éclairer l’appui aux opérations de demain, et les opérations de demain éclaireront la veille stratégique d’après-demain. La question réside plutôt au quotidien dans la distribution des ressources entre ces deux types de tâches, le personnel de la fonction de veille considérant souvent qu’il bénéficie de moins d’attention que celui affecté à l’appui aux opérations.

Garante de la cohérence de l’action de renseignement des armées, sans disposer pour autant d’autorité propre sur celles-ci, la DRM anime et coordonne l’ensemble des moyens de recherche et d’acquisition du renseignement. Elle assure, par délégation du CEMA, la conduite de la fonction interarmées du renseignement, qu’elle anime et coordonne. Dans le langage militaire, on dirait qu’elle est « tête de chaîne » du renseignement militaire, c’est-à-dire responsable de la doctrine du renseignement pour toutes les armées et de l’utilisation des moyens correspondants. Elle peut ainsi, par exemple, orienter les attachés de défense, qui dépendent du ministre de la Défense et du CEMA, et non directement d’un service de renseignement comme leurs homologues d’autres pays.

La DRM maîtrise le cycle complet du renseignement : l’orientation des capteurs, le recueil des informations, leur analyse, leur traitement et leur diffusion, enfin, si nécessaire, la réorientation des capteurs. Elle couvre tous les domaines du renseignement : d’origine humaine, d’origine électronique, provenant d’images et, dans une moindre mesure, d’origine informatique.

Dans son domaine d’expertise, la DRM participe naturellement au dispositif national du renseignement articulé autour du Conseil national du renseignement.

Pour remplir ses missions, la DRM dispose organiquement de capacités propres, de capacités qui lui sont confiées pour emploi de façon permanente et de celles qui lui sont confiées ponctuellement par les armées.

Ses capteurs techniques sont multiples. Dans le domaine spatial, ils comprennent notamment la constellation formée par les familles de satellites d'observation Hélios, purement militaires, et Pléiades, à la fois militaires et civils, mais aussi les capteurs spatiaux d'interception des signaux électromagnétiques, dont Élisa, bientôt périmé et qui devrait être remplacé par le capteur Cérès. Les moyens embarqués sont notamment ceux dits « ISR » (pour *Intelligence Surveillance and Reconnaissance*) à bord des avions ATL2 et Rafale équipés du système de reconnaissance de nouvelle génération, l'avion Transall Gabriel, ou encore le capteur maritime que constitue le navire *Dupuy de Lôme*. Au sol, la DRM dispose aussi de huit détachements autonomes des transmissions répartis dans le monde entier, véritables stations d'interception.

Ses capteurs humains appartiennent soit directement à la DRM, soit au Centre des opérations spéciales (COS), à travers notamment le 13e régiment de dragons parachutistes qui peut lui être mis à disposition lors des missions.

Ses installations se répartissent essentiellement entre Paris, au sein du ministère de la Défense à Balard, et la base aérienne de Creil (Oise). La mise en service du « Balardgone » en 2016 a conduit à une réorganisation des services et des unités de la DRM entre les deux sites, réorganisation qui s'est traduite par une réforme de la DRM la même année.

Un arrêté du ministre de la Défense en date du 30 mars 2016 précise ainsi qu'elle comprend trois sous-directions et un bureau, dit « J2 », dont les principales lignes d'action sont décrites sommairement.

La sous-direction de l'exploitation est chargée de l'élaboration du renseignement de la Direction, par la centralisation et l'analyse des informations ou des renseignements recueillis. Elle prend en compte les demandes adressées à la DRM, exprime les besoins en recherches complémentaires, sélectionne, recoupe, analyse et centralise les informations et le renseignement dans des productions qu'elle élabore. Elle produit ainsi du renseignement d'alerte et de situation. Elle assure la diffusion des productions du service.

La sous-direction de la recherche programme, conduit et coordonne la recherche du renseignement. C'est ainsi que cette sous-direction planifie et fait procéder au recueil du renseignement par les moyens relevant de ses capacités propres en coordination avec ceux engagés par les armées sur décision du CEMA. Elle organise, au niveau opératif, les chaînes nationales de renseignement en appui de l'engagement des forces, en s'assurant de la cohérence globale avec les niveaux tactique et stratégique. Elle est responsable de l'expression et du suivi du besoin opérationnel pour son domaine capacitaire. Son organisation est calquée sur les capteurs mis à sa disposition : elle comprend un bureau animation chargé de faire vivre le cycle du renseignement et des bureaux chargés de la recherche humaine, du renseignement d'origine image et du renseignement d'origine électromagnétique.

La sous-direction « appui » a pour mission le soutien spécialisé de l'activité cœur de métier de la DRM ainsi que la préparation de l'avenir pour la DRM et, plus généralement, de la fonction interarmées du renseignement. Il s'agit d'une activité transversale impliquant une coordination, aussi bien interne à la Direction qu'avec les entités extérieures avec lesquelles la DRM est en contact fonctionnel. Cette sous-direction est ainsi chargée du soutien en termes d'administration du personnel, de formation, de logistique et d'exécution du budget.

Enfin, le bureau renseignement « J2 » du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'état-major des armées (EMA) fait partie intégrante de la DRM. Activé en permanence, le J2 assure la veille stratégique, le suivi des situations, l'appui aux travaux de planification opérationnelle et l'animation de la recherche du renseignement sur les théâtres d'opérations. Pour ce faire, il s'appuie sur les expertises des autres sous-directions.

La DRM dispose également de centres spécialisés intégrés, implantés, à l'exception du CFIAR, sur la base aérienne 110 de Creil.

Le Centre de formation interarmées au renseignement, à Strasbourg, est chargé de la formation au renseignement d'intérêt militaire, dans un cadre national ou multinational, et de l'apprentissage des langues. Cette école du renseignement, qui s'appelait, depuis une première réorganisation en 1986 et jusqu'en 2006, l'École interarmées du renseignement et des études linguistiques (EIREL), reçoit chaque année des centaines de stagiaires, français et étrangers.

Le Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CFIII, ou CF3I) est la référence nationale dans le domaine du renseignement d'origine image. Le Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques (CFEEE ou, plus couramment, CF3E) est la tête de chaîne militaire nationale dans le domaine du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM).

Le Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain (CI3RH), dans le domaine du renseignement d'origine humaine, est le centre dédié au recueil et à l'analyse du renseignement d'origine humaine (ROHUM), ainsi qu'à la préparation des capteurs avant mission.

Enfin, deux autres centres ont vu récemment leur existence consacrée dans l'arrêté de 2016. Le Centre de recherche et d'analyse du

cyberespace (CRAC) et le Centre de renseignement géospatial interarmées (CRGI) sont de nouveaux organismes qui viennent compléter les outils de recueil et d'analyse du renseignement dans des domaines devenus stratégiques.

L'effectif total de la DRM est de 1 620 personnes en 2016, alors que le service équivalent, par exemple, au Royaume-Uni atteint manifestement les 4 000 personnes. Pour 80 % d'entre elles, il s'agit de militaires issus des trois armées. Le service compte maintenant 24 % de femmes. La moyenne d'âge, 38 ans, est relativement élevée pour les armées, ce qui s'explique, par le fait qu'on entre souvent dans le renseignement en deuxième partie de carrière militaire, après être passé par un régiment. Tous agissent en uniforme, dans le cadre officiel des opérations des armées ; ils n'interviennent ni en France ni de façon clandestine.

Son budget annuel s'élève à 155 millions d'euros. Les grands programmes d'équipement pour le renseignement, dont les satellites et les drones, ne sont pas à la charge de la DRM mais de l'état-major des armées.

Selon ses propres chiffres, la production de la DRM s'élève à 19 000 documents par an, dont près de 4 000 dossiers d'imagerie.

Après vingt-cinq ans d'existence, la DRM fait face à de nombreux enjeux, en raison de l'engagement important des forces françaises mais aussi des évolutions technologiques qui impliquent des adaptations et des investissements permanents. Le service cherche à consolider ses missions et à créer de nouvelles synergies avec certains organismes, dans les domaines de la géographie militaire et du ciblage, par exemple.

Pleinement intégrée à la communauté nationale du renseignement, elle travaille aussi avec de nombreux services étrangers partenaires. La DRM est devenue en quelques années un service pleinement intégré à

un dispositif militaire auquel elle apporte le renseignement, et un acteur majeur de la communauté française du renseignement.

Philippe MARVALLIN

B.

Ministère des Armées, *La DRM*, [en ligne], http://www.defense.gouv.fr/ema/directions-et-services/la-direction-du-renseignement-militaire/la-drm

V.

Communauté du renseignement ; CPCO ; Dupuy de Lôme ; J2.

Droit et renseignement

Le fait que les politiques publiques de renseignement soient soumises au principe de légalité dans nos démocraties contemporaines, ainsi qu'au contrôle juridictionnel, n'étonne plus personne. C'est même le contraire qui paraîtrait surprenant. Voilà longtemps maintenant que l'État se considère, en effet, lié par le droit, admettant que le législateur comme le juge lui dictent sa conduite, autorisant certaines de ses décisions et lui en interdisant d'autres. Cela est même vrai en ce qui concerne l'exercice de ses prérogatives de puissance publique, c'est-à-dire celles qui touchent au plus près de son pouvoir. L'État de droit exige que les gouvernants acceptent de se placer, y compris lorsqu'ils pensent être investis du pouvoir de décider discrétionnairement du contenu et des exigences de l'intérêt général, sous une autorité à la fois supérieure et extérieure à eux.

Le principe de cette soumission des actes et agissements du pouvoir au droit paraît d'autant plus nécessaire lorsque ceux-ci s'avèrent de nature à porter atteinte aux libertés individuelles, expression des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Car, au fondement de la constitution de notre régime politique, se trouve le dogme de la primauté de l'individu face à l'État, qui veut que, entre liberté et autorité, ce soit toujours la première qui s'impose.

Dans les faits, les choses sont évidemment plus nuancées. À tel point que l'on pourrait affirmer que l'existence d'un droit du renseignement relève en quelque sorte du miracle. Dans sa loi du 24 juillet 2015, le législateur a ainsi rappelé qu'en plus de participer à la stratégie de sécurité nationale, l'activité de renseignement concourt

également à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation. En ce sens, le renseignement s'apparente à la « raison d'État », qui a justifié, pendant longtemps, qu'une action gouvernementale politiquement décisive se développe à l'abri du droit.

Qu'on le considère comme miraculeux, inadapté ou très imparfait – sans doute est-il les trois à la fois –, de nos jours le droit du renseignement est bien une réalité et a comme premier mérite d'exister. Depuis quelques années, sous l'effet de l'apparition de nouvelles menaces, il a connu en France, comme dans la plupart des démocraties occidentales, de profondes évolutions qu'on pourrait résumer ainsi : de plus grands pouvoirs, qui impliquent une plus grande responsabilité.

De plus grands pouvoirs, parce que depuis les attentats du 11 septembre 2001 tous les gouvernements ont compris que les moyens de connaissance et d'anticipation constituaient les premières lignes de défense d'un pays. La guerre contre le terrorisme étant d'abord une guerre de l'ombre, il a fallu doter les services de renseignement de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Cette montée en puissance stratégique de la fonction renseignement n'a pas été, naturellement, sans susciter quelques inquiétudes. Le développement de moyens techniques de surveillance toujours plus performants et intrusifs peut légitimement faire craindre l'avènement d'une société orwellienne où la protection de la vie privée serait laissée à la seule discrétion du pouvoir. Bien évidemment, une démocratie libérale comme la France est loin de tomber sur ce genre d'écueil. Car, dans le même temps où l'on accordait de nouvelles prérogatives aux services dans l'accès à l'information, on a défini précisément le cadre dans lequel ils seraient autorisés à agir. La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement prévoit que le recours aux différentes techniques de surveillance (interceptions téléphoniques,

captations d'images, de communications et de navigations sur Internet, etc.) devra désormais obéir à une procédure strictement définie par le législateur : les demandes seront écrites et devront être adressées au Premier ministre, qui donnera ou non son accord après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCRT). L'importance de ces garde-fous a même conduit de nombreux professionnels à s'interroger sur l'efficacité de ce nouveau droit du renseignement, semblable à un Gulliver ligoté. De façon identique, la judiciarisation progressive des activités de renseignement, depuis quelques années, paraît sans doute vertueuse en ce qu'elle adhère aux standards contemporains de l'État de droit. Mais elle est aussi porteuse d'effets pervers : elle contribue à assimiler le renseignement à une simple activité de police judiciaire, contraignant les services à emprunter les voies étroites et pas toujours appropriées de la procédure pénale. Il est bon de rappeler que le renseignement relève d'abord de la prévention, c'est-à-dire du régime administratif, plus que de la répression.

Doit-on conclure de ce qui précède, que le renseignement est devenu en ce début de XXIe siècle, avec ses limites et ses imperfections, une politique publique comme une autre ? Rien n'est moins sûr.

L'activité de renseignement présente encore, au regard du droit, de fortes particularités, comme en témoigne, par exemple, le statut spécial réservé par les États aux opérations de collecte clandestine d'informations secrètes, autrement dit à l'espionnage. Si les droits nationaux de tous les pays condamnent souvent durement de telles pratiques, les gouvernements du monde entier s'y adonnent pourtant sans scrupules. Autorisé en temps de guerre par le droit international, l'espionnage jouit d'un statut hybride en temps de paix, puisqu'il n'est formellement ni reconnu ni prohibé. Une chose est sûre : il est considéré comme un acte inamical, susceptible de nuire aux bonnes

relations interétatiques. Le professeur Jean Carbonnier aurait certainement rangé l'espionnage dans ces situations de « non-droit », celles dans lesquelles le droit est absent ou, plus précisément, se retire alors qu'il aurait eu vocation à être présent. Il n'est pas impossible qu'à la suite des révélations de l'affaire Snowden, sous la pression des opinions publiques, les gouvernants entreprennent de sortir progressivement l'espionnage de la zone grise dans laquelle il se complaît aujourd'hui. Mais n'est-ce pas là sa véritable vocation ?

Hugues MOUTOUH

B.

CARBONNIER, Jean, *Flexible droit*, Paris, LGDJ, 2013.

LAFOUASSE, Fabien, « L'espionnage en droit international », *Annuaire français de droit international*, vol. 47, 2001, p. 35.

V.

Cycle du renseignement ; Espionnage ; Intérêts fondamentaux de la Nation ; Lanceur d'alerte ; Président de la République ; Sécurité nationale.

Drone

Si les drones ont pris une place de plus en plus importante parmi les moyens militaires déployés, c'est aussi parce qu'ils sont devenus essentiels pour des missions de renseignement en appui des opérations. Au cœur du dispositif militaire au Sahel ou au Levant, mais leurs débuts sont pourtant plus anciens qu'il n'y paraît, comme le rappelle Océane Zubeldia.

Dès la Première Guerre mondiale, le terme d'« avion sans pilote » est apparu en France. Mais le mot « drone » vient de l'anglais : dans cette langue, il signifie à la fois « vrombissement » ou « ronronnement », mais aussi « faux bourdon ». Cela renvoie au bruit de ces machines volantes, qui fait penser à l'insecte. Le terme évolue ensuite avec l'apparition, dans la terminologie anglo-saxonne, du sigle UAV pour *Unmanned Aerial Vehicules* (« véhicules aériens non habités »), puis, depuis quelques années, *Unmmanned Aircraft System* (UAS).

En France, les chercheurs du Centre d'études et de recherches de Toulouse avaient un temps préconisé – sans succès – le néologisme « gnoptère », basé sur les mots *gnosis* (« intelligence », « connaissance ») et *pteron* (« aile »).

La définition précise est donnée dans un arrêté du 5 octobre 1984, qui dispose qu'un drone est un aérodyne sans équipage, télépiloté ou programmé, utilisé pour des missions diverses. Plus simplement, ce sont des engins volants sans présence humaine à bord. Le terme de « système de drone » est utilisé depuis plusieurs années pour rendre compte du fait que plusieurs sous-ensembles sont nécessaires pour

faire voler ces engins : le vecteur aérien, mais aussi les charges utiles, les liaisons de données, la station de contrôle, le système de récupération, le système de soutien.

Les premières expériences ont été tentées dès la fin du XIXe siècle. Cependant, les projets ne pourront réellement se concrétiser qu'avec l'invention du gyroscope par Sperry en 1909. Les grandes nations se préoccupent vite du développement de tels engins : aux États-Unis ou en Allemagne bien sûr, mais aussi en France, autre grande nation de l'aéronautique. Clemenceau lui-même porte un grand intérêt aux avions automatiques. Mais les projets de drones sont abandonnés l'un après l'autre dans les années 1930, bien que des travaux de recherche aient été poursuivis.

Le concept retrouvera un intérêt durant la guerre froide, pour des missions de renseignement, à partir des années 1960 : l'avion américain de reconnaissance à haute altitude U2 abattu et son pilote capturé en mai 1960 donnent, en effet, un regain d'intérêt aux drones, de même que la crise de Cuba en 1962. Côté américain mais aussi soviétique, de nouveaux projets sont alors lancés.

Finalement, une grande variété de drones militaires est développée depuis le début des années 1990, dans le sillage de nouveaux concepts stratégiques post-guerre froide qui donnent une grande importance à la guerre « zéro mort ».

La catégorisation des systèmes de drones permet de distinguer les familles suivantes : HALE pour « haute altitude longue endurance », MALE pour « moyenne altitude longue endurance », tactique, c'est-à-dire à proximité des troupes déployées, VTOL pour ceux à décollage et atterrissage verticaux, UCAV ou UCAS pour les drones de combat. Typologie à laquelle il faut ajouter les minidrones, de moins de 15 kg, et les microdrones, de moins de 50 g.

Leur masse varie donc de quelques dizaines de grammes à une douzaine de tonnes. Leur rayon d'action va de quelques kilomètres à 25 000 kilomètres, leur plafond de quelques dizaines de mètres à 25 000 mètres, et leur durée de vol de quelques minutes à plusieurs jours. Les drones les plus connus sont le modèle RQ-1 Predator ou le MQ-9 Reaper américain, ou encore le Heron TP de l'israélien IAI.

Dans le cadre du renseignement d'intérêt militaire, il est essentiel de disposer d'informations et de données sur une zone déterminée, de manière précise et actualisée. Les drones sont des systèmes très importants pour l'acquisition d'informations de jour comme de nuit.

Les drones disposent de multiples capteurs opérant dans différentes longueurs d'ondes (domaines du visible, de l'infrarouge ou des ondes radar). Ils peuvent aussi être équipés de moyens d'écoute électronique et de brouillage pour effectuer des missions de guerre électronique, servent de relais de communication, peuvent illuminer des cibles par laser. Leurs missions sont alors l'ISR (*Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*) ou l'ISTAR (*Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance*).

Ils constituent un système de surveillance avec une plus-value certaine par rapport aux autres moyens de renseignement : ils sont complémentaires et non concurrentiels des satellites, des avions de reconnaissance et des capteurs au sol ou embarqués à bord de bateaux ou de sous-marins. Par rapport aux moyens satellite par exemple, les drones permettent d'informer pendant de longues périodes sur une situation en temps réel, tout en restant comme eux à distance des objectifs. Le cycle du renseignement en est accéléré.

Armés, les drones sont parfois accusés d'être utilisés de façon clandestine par la CIA pour des exécutions extrajudiciaires, en violation du droit international. Les Predator de la CIA ont été à l'origine de nombreuses frappes contre des éléments d'Al-Qaïda, en particulier en

Afghanistan. Évoluant à plusieurs milliers de mètres d'altitude, ils permettent aux opérateurs de la CIA, grâce à leurs caméras, de reconnaître et d'identifier des individus, avant de prendre la décision d'ouverture du feu grâce aux missiles Hellfire embarqués.

L'armée française, qui n'a pas encore acquis de drones armés, dispose de plusieurs modèles, parmi lesquels le système de drone tactique intérimaire (SDTI) et le drone de reconnaissance au contact (DRAC). Le SDTI est capable d'assurer la conduite de missions d'observation, de surveillance du champ de bataille et de réglage de tirs d'artillerie. Il est articulé autour d'une composante terrestre montée sur des véhicules lui conférant une mobilité tactique et d'une composante aérienne qui lui permet l'emport de capteurs pour réaliser des missions de jour comme de nuit. Le décollage se fait grâce à une catapulte et l'atterrissage avec des parachutes et des airbags. Le DRAC est, quant à lui, un moyen d'observation destiné à collecter des informations, de jour comme de nuit, en temps réel sur une profondeur d'une dizaine de kilomètres tout en s'affranchissant des particularités du terrain. Le système est à la fois rustique et performant. Un système DRAC se compose de deux vecteurs aériens, de deux consoles de suivi et d'exploitation de mission, de deux capteurs jour et un nuit. Il est mis en œuvre par une équipe de deux hommes. Le vol et l'atterrissage se font en mode autonome. Faciles d'emploi et de mise en œuvre, de masse et d'encombrement réduits, ils permettent d'envisager la réalisation de missions avec une grande souplesse et des cycles de coordination et de décision courts.

Le ministère de l'Intérieur a également procédé à des tests d'un drone léger baptisé ELSA pour des missions ponctuelles de surveillance. La SNCF de son côté conduit des tests pour détecter des voleurs de cuivre sur ses lignes.

Les drones sont donc des vecteurs remarquables de renseignement et un gage d'indépendance nationale. Ils devraient, dans les prochaines années, bouleverser non seulement l'art de la guerre – processus largement entamé –, mais surtout celui du renseignement, y compris pour les services de sécurité.

Le FBI a ainsi, par exemple, reconnu récemment utiliser des drones de surveillance sur le territoire américain, et tous les services de renseignement et de sécurité souhaitent s'en servir dans un futur proche. Les drones pourraient, par exemple, participer à une filature de véhicules ou de piétons, en coordination avec une équipe au sol et en complément d'une interception ou d'une géolocalisation. Ils seront en mesure, plus largement, de transformer le recueil de renseignement grâce aux différents capteurs embarqués (image ou électromagnétique de proximité).

La technologie est aujourd'hui facilement accessible à des particuliers, pour des performances tout à fait intéressantes. Si les agences immobilières commencent à les utiliser pour des vidéos de présentation de demeures à vendre, il est certain que d'autres utilisateurs moins bien intentionnés pourraient détourner leur destination pour d'autres activités plus inquiétantes. Plusieurs scénarios décrivent aujourd'hui un usage des drones par des terroristes, à des fins de reconnaissance aérienne, pour disséminer des substances dangereuses, pour le largage d'explosifs, pour emporter des armes légères utilisables en vol ou encore pour projeter le drone en tant que tel sur une cible.

Les survols de centrales nucléaires françaises par des drones, telles d'autres actions spectaculaires à l'étranger comme le drone non identifié ayant frôlé la chancelière allemande pendant une allocution publique, ont ainsi conduit l'État, dépassant la polémique médiatique, à s'interroger sur les mesures à prendre dans un futur proche. Le

Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale a ainsi rédigé en 2015 un rapport public sur les réponses juridiques et technologiques à apporter, qui restent encore largement en développement.

Comme menaces ou comme outils de renseignement, nul doute que les drones acquerront dans les prochaines années une place centrale.

Olivier BRUN

B.

ZUBELDIA, Océane, *Histoire des drones*, Paris, Perrin, 2012.

V.

Avion.

DRSD

Sans doute l'un des moins connus des services de renseignement de la communauté française, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est, selon le Code de la défense (articles D.3126-5 à D.3126-9), le service de renseignement « dont dispose le ministre de la Défense pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

Cette mission trouve ses origines en 1872 lorsque est créée, consécutivement à la défaite française face à la Prusse, une section de contre-espionnage au 2e bureau de l'état-major des armées. La mission de renseignement de sécurité demeure confondue avec le contre-espionnage extérieur pendant la Première Guerre mondiale et durant l'entre-deux-guerres. Cela reste le cas au cours de la Seconde Guerre mondiale : la Sécurité militaire a pour chef Paul Paillole, sous les ordres de Louis Rivet qui commande la « Direction du renseignement militaire et sécurité militaire » (DRS-SM).

La Sécurité militaire est séparée du contre-espionnage extérieur par une décision du général de Gaulle lors d'un Conseil de défense nationale le 24 avril 1944, pour devenir un service du ministère des Armées, chargé d'assurer la protection du moral, du secret et des points sensibles, ainsi que de lutter préventivement contre l'espionnage. Elle est toutefois hébergée au 2 bis avenue de Tourville dans le 7e arrondissement de Paris, comme l'était avant la guerre le Service de contre-espionnage et de renseignement (SCR). Cette adresse était donc légendaire dans le monde du renseignement français, mais

la Sécurité militaire s'installe en 1975 place Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité du ministère de la Défense.

Auparavant, le service aura pris le nom de « Direction de la sécurité militaire » (DSM) le 5 avril 1961, en vertu d'un décret qui en fait le « service spécialisé dont disposent les différents échelons du commandement pour leur permettre d'assurer la protection des personnels, des documents, des matériels et des établissements contre les ingérences et menées subversives de tous ordres ». Il s'agit maintenant d'un organisme interarmées adapté à tous les échelons de commandement, rassemblant les armées de terre, de mer et de l'air.

Une de ses tâches consiste à empêcher le noyautage de l'armée à la fois par le FLN algérien et par l'OAS, qu'ont rejoint plusieurs officiers français. La Sécurité militaire participe très activement à la lutte contre cette dernière, ciblant les militaires pro-Algérie française. Sous les ordres du général Feuvrier, son chef, elle dispose de la Division des missions et recherches, qui est son bras armé. Cette lutte ne se conduit pas sans douleur, puisqu'en représailles le commandant Poste, du service, est assassiné à Alger par l'OAS. Parallèlement, ce n'est qu'au milieu des années 1960 qu'elle oriente son activité contre le bloc de l'Est. Cette mission sera au cœur de son activité pendant vingt ans.

Durant sa campagne électorale, François Mitterrand annonce vouloir supprimer les services spéciaux. Après son élection, l'ambition est revue à la baisse : la DSM est dissoute le 20 novembre 1981, remplacée le même jour par la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) sous l'égide du général Michel Jorant. Cette réforme est inspirée du général Pierre Throzet, l'un de ses prédécesseurs et chef de la Sécurité militaire entre 1970 et 1975, qui était proche de la gauche.

Le service voit sa mission basculer de la sécurité militaire *stricto sensu* vers la contre-ingérence. Le décret fixant ses attributions le

désigne bien plus tard, en 2007, comme service de renseignement.

La DPSD, dont la devise est de « Renseigner pour protéger », exerce une mission de contre-ingérence au profit du ministère de la Défense et des entreprises de défense. La DPSD contribue à préserver les intérêts français, notamment en protégeant les sites sensibles de la Défense et les forces françaises. À ce titre, sur les théâtres extérieurs, elle a acquis une compétence reconnue en contribuant à la protection des soldats français.

Elle catégorise les menaces sous l'acronyme TESSCo : terrorisme, espionnage, sabotage, subversion et crime organisé. Une part importante de ses moyens est consacrée à la menace terroriste. À ce titre, le service focalise son attention sur le personnel de la Défense ou en lien avec elle. Devant une commission de l'Assemblée nationale, son directeur a ainsi expliqué en mars 2016 que « les quelques anciens militaires qui sont partis dans les filières jihadistes sont des individus qui n'ont, bien souvent, passé que quelques semaines dans l'Institution et ont été remerciés pour cause d'instabilité ou d'inadaptation à la vie militaire. Aucun de ceux qui sont partis à ce stade n'a reçu de formation pointue – par exemple, d'artificier ou de tireur d'élite. Il y a, dans le personnel d'active, quelques cas que nous suivons ».

Les autres domaines ne sont pas délaissés. L'espionnage, notamment dans le milieu industriel, est un sujet majeur de préoccupation du service. Il participe à la surveillance du commerce licite et illicite des armements.

La DPSD intervient aussi dans le domaine de la sécurité économique par des actions de sensibilisation et d'audit de sécurité au profit des entreprises de défense. Le chiffre avancé par le service est de 10 000 entreprises en contact, dont 4 000 ont accès à des informations classifiées ou constituent des sites sensibles, et 2 000 sont liées par contrat avec la Défense.

La DPSD a trois axes prioritaires relatifs aux enjeux de sécurité économique : le recueil d'informations, c'est-à-dire la recherche du renseignement, le volet réglementaire, avec en particulier une attention portée à la protection des documents classifiés en vérifiant l'application des règles dans les unités militaires et les entreprises contractant avec la Défense, et enfin l'intelligence économique territoriale, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels. En outre, la DPSD est chargée de l'habilitation des personnels, militaires et civils, du ministère de la Défense et des salariés des entreprises du monde de la Défense.

Pour faire face aux nouvelles menaces en matière de cyberdéfense, elle développe une capacité de lutte informatique défensive. Toujours prompte à s'adapter aux menaces émergentes, la DPSD poursuit sa modernisation.

Parmi les affaires célèbres dont elle a eu à traiter figure le cas Bunel : en 1998, le service, dans un rapport d'enquête, met en cause un commandant de l'armée de terre, Pierre-Henri Bunel, pour « intelligence avec une puissance étrangère », la Serbie, démontrant qu'il faisait fuiter des informations confidentielles de l'OTAN en direction de la République fédérale de Yougoslavie.

À l'inverse, le service se trouve indirectement mis en cause en 2011. Une affaire d'espionnage chez le constructeur automobile Renault touche, en effet, un ancien militaire de la DPSD. Accusé d'« escroquerie en bande organisée », Dominique Gevrey, entré dans l'entreprise en 2004 et responsable de la sécurité chez Renault, aurait été à l'origine d'une fausse affaire d'espionnage au profit de la Chine ayant conduit au licenciement de trois cadres du constructeur automobile.

Son organisation est fixée par arrêté du 22 octobre 2013. La DPSD est sructurée autour d'une direction centrale implantée au fort de Vanves à Malakoff et d'un maillage de cinquante-six emprises réparties

sur tout le territoire national (métropole et outre-mer) en corrélation avec les implantations militaires et les industries de défense. Elle est présente à l'étranger à titre permanent auprès des forces françaises stationnées en Afrique et au Moyen-Orient (EAU, Sénégal, Djibouti et Gabon) mais aussi en opérations extérieures lorsque les armées françaises sont déployées.

L'administration centrale comprend tout d'abord la direction, à laquelle sont directement rattachés un cabinet et une inspection, chargée de l'inspection générale du service et notamment des questions de sécurité, et trois sous-directions.

La sous-direction de la contre-ingérence a pour mission la protection des forces armées, du patrimoine industriel, de la surveillance et du contrôle du commerce des armements, du recueil d'informations par des moyens humains et techniques.

La sous-direction des centres nationaux d'expertises regroupe le Centre national des habilitations de la défense (CNHD), le Centre des moyens de recherche, le Centre du conseil, de la prévention et des inspections ainsi que le Centre des systèmes d'information et de communication.

La sous-direction de la stratégie et des ressources traite des questions de gouvernance, de ressources humaines, du soutien et des finances ainsi que de la formation.

La DPSD dispose de cinq directions zonales correspondant aux zones de défense et de sécurité.

Active à la fois en milieu militaire et en milieu industriel, la DPSD offre toute la palette des métiers du renseignement, de la recherche à l'exploitation. Elle est dotée d'un corps d'inspecteurs de sécurité de défense et s'appuie, par ailleurs, sur un personnel très qualifié d'ingénieurs et de techniciens pour faire face aux menaces informatiques.

En 2015, la DPSD employait 1 100 personnes. Ses effectifs doivent atteindre 1 300 agents en 2019 selon la loi de programmation militaire. En comparaison, l'équivalent allemand de la DPSD, l'Office pour le service de protection militaire (*Amt für den Militärischen Abschirmdienst*, MAD) emploierait 1 300 personnes. Son budget est de l'ordre de 93 millions d'euros.

Bien loin le temps où ses agents étaient surnommés les « Chaussettes à clous » dans les armées, en référence aux souliers ferrés, la DPSD est devenue un service moderne et efficace, essentiel pour le ministère de la Défense dans la lutte contre le terrorisme et les différentes formes d'ingérence. Le parachèvement de cette évolution a été concrétisé par son changement de nom : la « Direction de la protection et de la sécurité de la défense » a laissé la place, en octobre 2016, à la « Direction du renseignement et de la sécurité de la défense », soulignant avec force sa mission première qui est le renseignement.

Olivier BRUN

B.

SITBON, Michel, *2 bis rue de Tourville*. *La sécurité militaire au cœur de la République*, Bondy, Aviso éditions, 2012.

V.

Communauté du renseignement.

DST

Alors même qu'elle n'a disparu qu'en 2008, la Direction de la surveillance du territoire (DST) nous semble déjà relever d'une époque lointaine du renseignement. Il est vrai que ce monument de la guerre froide a déjà connu deux successeurs : la DCRI puis la DGSI.

Comme l'est aujourd'hui cette dernière, la DST était à la fois un service de police et un service de renseignement. Pour comprendre cette double nature, qui ne va pas de soi, un détour historique s'impose. Il avait fallu attendre 1934 pour que la police fût dotée d'un service de contre-espionnage spécialisé : le Contrôle général de la surveillance du territoire. Cependant, cette « ST » était conçue comme un service de police judiciaire, qui n'intervenait qu'en bout de chaîne, lorsqu'il fallait arrêter et poursuivre les auteurs d'actes d'espionnage : en amont, c'étaient les militaires qui assuraient l'essentiel des missions de recherche et d'exploitation du renseignement. En 1941, les services de renseignement du général de Gaulle se dotèrent d'une section de contre-espionnage, confiée au jeune Roger Warin, dit Wybot. Puis, en 1944, furent jetées les bases de l'organisation actuelle : d'un côté, on institua la Direction générale des études et de la recherche, qui deviendra ensuite le SDECE puis la DGSE ; de l'autre, la police fut dotée, au sein de la Direction générale de la sûreté nationale, d'une Direction de la surveillance du territoire confiée à Wybot.

Pourtant, on ne se contentait pas de reconstituer l'ancienne « ST » : la DST acquérait, au détriment des armées, une pleine compétence en matière de contre-espionnage à l'intérieur des frontières. Selon l'arrêté du 22 novembre 1944 qui en fixait les attributions, la DST assurait

ainsi « la recherche et la centralisation, en vue de leur exploitation sur le territoire soumis à l'autorité du ministre de l'Intérieur, des renseignements de contre-espionnage » ; et, comme la « ST » d'avant guerre, elle était aussi chargée de la répression de l'espionnage, c'est-à-dire de la police judiciaire. Tout en conservant cette compétence judiciaire, elle allait donc pouvoir devenir un véritable service de renseignement autonome.

Dans ses souvenirs, Wybot témoigne que cette suprématie nouvellement acquise fut longtemps mal acceptée par les militaires : « Les hommes de la DGER et leurs successeurs, les dirigeants du SDECE, […] ont toujours rêvé de reconstituer un jour, à leur profit, les vieux privilèges des militaires en matière de contre-espionnage. Dès la naissance de la DST, ils ont essayé de la disloquer, de la mettre en pièces et d'en recueillir les dépouilles les plus affriolantes. » La suprématie de l'armée avait d'ailleurs laissé des traces, et Wybot raconte que, « chez les anciens, ce fut tout une éducation à refaire » : beaucoup d'entre eux avaient conservé devant les militaires une déférence qui n'était plus de saison.

Mais les militaires n'étaient pas les seuls adversaires de la toute jeune DST, qu'une rivalité amère opposait à la préfecture de police : celle-ci avait conservé à Paris son propre contre-espionnage. Peu coutumier de la langue de bois, Wybot confie : « J'ai vu trop d'affaires intéressantes, une fois entre les mains de la PP, disparaître comme dans une trappe, par négligence, incompétence ou volonté d'escamotage. » À une autre occasion, il s'en prend à l'« inquiétante puissance » de cet « État dans l'État », « enclave quasi autonome, chasse gardée, corps replié sur lui-même, se moquant éperdument des instructions du ministre de l'Intérieur, n'obéissant qu'au préfet ». La rivalité parisienne renvoie, en tout cas, à un principe essentiel de la DST, toujours maintenu par la suite : elle disposait non seulement

d'une pleine compétence matérielle (le contre-espionnage), mais aussi d'une pleine compétence territoriale (sur toute l'étendue du pays).

Ajoutons-y une autre caractéristique, elle aussi maintenue : la centralisation. Marcel Chalet, directeur de 1975 à 1982, la présente même comme le « plus important des principes de fonctionnement » de la maison : « L'action adverse relevant d'un plan global, la riposte doit être globale et interdit donc toute initiative locale non contrôlée. […] En cela, la DST se distingue fondamentalement des autres services de police, soumis dans les départements à l'autorité des préfets. » Mégalomane et confondant un peu centralisation et personnalisation à outrance, Wybot va jusqu'à proclamer : « Rien ne peut se faire sans moi. Toute décision vient obligatoirement de moi. Je suis le seul point de communication et de centralisation entre les services de documentation, de manipulation, de filatures, d'écoutes, de poses de micros, etc. On peut, on doit pouvoir me joindre jour et nuit. »

La centralisation se manifeste aussi par la création d'un fichier central, comme l'avait fait Wybot au BCRA de Londres : là se trouve la matière essentielle d'un service de renseignement. De même, Wybot institua dès 1944 un « service central de manipulation, branche du renseignement que les militaires tenaient jusqu'alors pour leur chasse gardée » : « On ne peut faire du contre-espionnage efficace sans agents doubles, indicateurs et correspondants soigneusement tenus en main. » Les sources n'étaient pas la propriété confidentielle d'un policier, mais devaient être déclarées à la hiérarchie et enregistrées, tout contact avec la source donnant lieu à un compte rendu. « À tout moment, explique Wybot, la direction du service devra être à même de faire un bilan de la manipulation et de décider s'il faut poursuivre le contact, l'interrompre ou le confier à un autre fonctionnaire. »

Enfin, la centralisation du renseignement s'imposait à « tous les services concourant à la sécurité du pays » : aux termes du décret du

22 décembre 1982 fixant les attributions de la DST, ces services devaient lui transmettre « sans délai » les renseignements relevant de ses compétences.

À la plénitude de compétence et à la centralisation s'ajoute une troisième caractéristique, liée à la nature même de l'activité de renseignement : le cloisonnement. « Ma règle impérative, confie Wybot, est de dresser des cloisons imperméables entre les services. Méthodes héritées de la Résistance et des réseaux de Londres. [...] Les risques de fuites éventuelles sont limités d'autant. »

Les priorités de la DST, depuis sa naissance, en disent long sur l'époque. Au lendemain de la Libération, la DST rechercha des milliers de « collabos » dans le cadre des opérations « Liki » – quitte à s'appuyer sur des anciens de l'Abwehr ou de la Gestapo. René Hardy, soupçonné d'avoir livré Jean Moulin pendant la guerre mais acquitté en janvier 1947, fut arrêté quelques mois plus tard par la DST, dans des conditions rocambolesques, sur la foi d'un nouveau renseignement parvenu à Wybot ; mais Hardy fut à nouveau acquitté en mai 1950. Joseph Joanovici, affairiste lié à l'occupant allemand malgré ses origines juives, mais qui avait eu la clairvoyance de financer libéralement un réseau de résistance de la police parisienne, fournit à la DST une nouvelle occasion de se frotter à la « PP » : celle-ci protégeait activement l'intéressé. Parmi les autres épisodes de cette époque héroïque figure, en 1947, le démantèlement d'un réseau de fabrication de faux documents destinés à faire passer des personnalités de la IVe République pour des agents allemands.

Très tôt, la DST fut associée à la lutte contre le communisme international. En 1949, elle interpella vingt-six personnes, dont André Teulery, agent du ministère de l'Armement et collaborateur de *France d'abord*, journal des anciens des FTP, organisation de résistance de Charles Tillon. Le parti communiste, qui avait entrepris une sorte

d'épuration contre les « titistes » après la rupture entre Moscou et Belgrade, en juin 1948, semble avoir efficacement informé la DST : c'est pour Belgrade, et non pour Moscou, que Teulery avait eu le mauvais goût de travailler. La DST fut aussi utilisée contre les organisations du communisme international qui avaient leur siège en France : la Fédération syndicale mondiale, en particulier, fut expulsée en janvier 1951.

L'action de la DST fut également liée aux vicissitudes de l'empire colonial. À l'automne 1949 éclata l'« affaire des généraux » : on avait découvert qu'un rapport secret sur la situation en Indochine, rédigé par le général Revers, chef de l'état-major de l'armée de terre, était entré en possession du Vietminh. L'enquête de la DST révéla d'étranges intrigues et des solidarités occultes impliquant notamment un « honorable correspondant » du SDECE, ancien « collabo » que le général Revers avait aidé à se construire un passé de résistant… L'« affaire des généraux » allait susciter de fortes turbulences politiques, mais aussi raviver de manière spectaculaire la rivalité entre la DST et le SDECE, qui avait tenté d'étouffer l'affaire. À propos du SDECE et de ses empiétements sur les compétences de la DST, Wybot confie, d'ailleurs, que « la "Piscine" [surnom du SDECE, puis de la DGSE] a toujours eu tendance à déborder largement »…

Quelques années plus tard, il appartint à la DST de démêler l'« affaire des fuites » : il s'agissait d'identifier la source qui fournissait au parti communiste des informations secrètes sur l'action militaire de la France en Indochine. C'est Pierre Mendès France lui-même, alors président du Conseil, qui avait saisi la DST : des soupçons pesaient sur son propre ministre de l'Intérieur, François Mitterrand. Celui-ci fut définitivement disculpé lors du « procès des fuites », en mars 1956.

La DST participa, bien entendu, à la lutte contre le FLN, en Algérie comme en métropole, et déploya à cette occasion toutes les techniques

d'infiltration, de manipulation et de déstabilisation qui habituellement relèvent davantage d'un service de renseignement extérieur. Avec un rien de forfanterie, Roger Wybot vante l'efficacité de ses méthodes, bien éloignées de celles qu'on apprend dans un manuel de police judiciaire : « Les hommes que nous glissons dans le dispositif adverse, souvent à des postes subalternes, nous les aidons à conquérir progressivement de l'importance au sein de la rébellion. […] Leurs camarades se font prendre, leurs chefs jouent également de malchance. Ce qui leur permet de grimper dans la hiérarchie clandestine, de remplacer ceux que nous choisissons d'éliminer. […] Grâce à ce noyautage de l'adversaire, j'ai pu tenir à jour, dès la première minute, tout l'organigramme de la rébellion, surtout en métropole. Dès qu'un attentat FLN est commis, je sais qui l'a perpétré. Si je veux en arrêter les auteurs, je n'ai qu'un signe à faire. […] Ma tactique, c'est de lancer, de temps à autre, de vastes coups de filet décapitant partiellement leur organisation. Volontairement, je laisse toujours échapper quelques proies que je fais filer. […] Ce qui me permet, à tout moment, de contrôler l'état-major ennemi, parfois d'en dresser les chefs les uns contre les autres. Par exemple, lors de certaines arrestations massives, j'épargne les éléments les plus durs, mais de manière à faire peser sur eux un climat de suspicion. […] Ils seront dénoncés comme indicateurs de police par les agents doubles que j'ai mis en place moi-même, et se feront éliminer comme "traîtres"… » Au titre des « vastes coups de filet » – et, cette fois, avec le concours de la préfecture de police –, l'opération « Flore », dans la nuit du 9 au 10 novembre 1961, permit d'arrêter presque tous les chefs fédéraux du FLN pour Paris et la province.

La DST eut aussi à combattre l'OAS : un « bureau de liaison » (ou « BDL »), doté d'effectifs importants et même d'un « service action », fut constitué pour l'occasion avec les Renseignements généraux. Les deux

maisons, quoique fort dissemblables, purent réunir leurs forces contre un adversaire sans cesse plus redoutable.

Les décennies 1960 à 1980 sont celles d'une lutte inlassable contre l'espionnage communiste. Cette époque paraissant déjà antédiluvienne, on ne mesure plus toujours ce que représentait alors la menace. L'historien britannique Christopher Andrew affirme que, « durant une grande partie, et probablement la majeure partie, de la guerre froide, la "résidence de Paris" a traité plus d'agents – au moins une cinquantaine – qu'aucune autre station du KGB en Europe de l'Ouest ». Le SDECE et même l'entourage proche du général de Gaulle passent pour avoir été largement infiltrés par l'URSS, comme l'avait notamment révélé le transfuge Golitsine en 1962. On sait aussi que le KGB fut alimenté de 1945 à 1982 par la source « Jour », un agent du chiffre qui lui transmit presque toute la correspondance diplomatique française. Dans ces conditions, l'action du contre-espionnage français apparaît tout à la fois comme une nécessité vitale et une entreprise désespérée.

Certaines affaires permirent à la DST de démanteler des réseaux d'espionnage ou d'acquérir une connaissance détaillée des objectifs et des modes opératoires de l'adversaire. En 1959, elle put ainsi « retourner » Wladyslaw Mroz, un « illégal » polonais qui avait épousé la condition d'un modeste employé de magasin et avait été démasqué par la préfecture de police. Il serait bientôt retrouvé mort près de chez lui, à Argenteuil, abattu d'une balle dans la tête. En 1962, la DST put aussi confondre Pierre Cardot, agent tchécoslovaque qui était parvenu à obtenir la nationalité française à l'aide de faux documents, puis à se faire recruter par le SDECE. En 1963, c'est un haut fonctionnaire de l'OTAN, le Français Georges Pâques, qui fut arrêté par la DST après vingt ans de collaboration avec les Soviétiques. En 1967, ce fut le démantèlement du réseau Bammler-Kranick, du nom de deux paisibles

couples d’Allemands de l’Est qui collectaient des informations au sein de l’OTAN, où Mme Kranick avait été recrutée. Dix ans plus tard, la DST eut raison du redoutable réseau Fabiew, qui avait fourni à l’URSS, de 1963 à 1974, des renseignements de première importance en matière militaire et aéronautique. À partir de 1992, les révélations du transfuge Mitrokhine fournirent à la DST des informations précieuses sur un certain nombre d’agents de l’Est – plusieurs dizaines de personnalités politiques françaises en auraient fait partie – sans toutefois conduire à des poursuites.

Entre-temps, la DST avait connu l’épisode le plus glorieux de son histoire, la célèbre affaire Farewell : en 1981 et 1982, elle bénéficia d’une source inestimable au KGB, au sein de la direction chargée des affaires scientifiques et technologiques, notamment dans le domaine militaire. C’est le SDECE, et non la DST, qui aurait eu vocation à mener cette opération de « contre-espionnage offensif ». Toujours est-il que Vladimir Vetrov livra des informations capitales sur l’espionnage soviétique en Occident.

Au cours de cette lutte jamais gagnée contre l’espionnage communiste, Chalet estime que « dans la période la plus active, en gros entre 1958 et 1983, près de 200 agents de l’Est ont été déférés à la justice » et que, « pour la seule décennie 1975-1985, 109 diplomates de l’Est, dont 73 Soviétiques, ont été rappelés à la demande du gouvernement ». Dans les affaires d’espionnage, l’action pénale n’était plus qu’un moyen parmi d’autres : bien souvent, il s’avérait préférable, à partir d’une action isolée, de poursuivre des investigations discrètes afin d’acquérir une vision d’ensemble. On mesure dès lors le chemin parcouru depuis les années 1930, lorsque la première « ST » ne disposait que des armes de la police judiciaire. Avec une honnêteté qui l’honore, Chalet ajoute néanmoins : « Nos estimations de la dimension du péril, de l’envergure des moyens et de la qualité des résultats de nos

adversaires à un moment donné ont toujours été inférieures à la réalité telle que celle-ci a pu être appréciée rétrospectivement à la lumière de faits nouveaux ou de révélations de transfuges. […] Dieu sait pourtant si nous avons été accusés d'“espionnite” ! »

Un des successeurs de Wybot, le préfet Jean Rochet, en fit d'ailleurs les frais : invité à la célèbre émission « Les Dossiers de l'écran » en janvier 1971, il eut l'audace de mettre en garde contre les activités d'espionnage menées par les diplomates des pays de l'Est. Face à lui, l'écrivain Gilles Perrault émit des protestations indignées, bientôt reprises par le parti communiste et une bonne partie de la gauche. Si Rochet dut au soutien de son ministre Raymond Marcellin de ne pas perdre son poste, cette campagne de presse n'encouragea sans doute pas la DST, traditionnellement taiseuse, à persévérer dans la voie de la « communication ».

Comme on s'en doute, les pays de l'Est n'avaient pourtant pas le monopole de l'espionnage. Ainsi, la France, en février 1995, expulsa cinq diplomates américains, dont le chef de poste de la CIA à Paris, après que la DST eut mis au jour l'intérêt marqué de ce service pour certaines parties de notre haute administration.

Au fil des années, et notamment après la chute de l'empire soviétique, la menace a pris des formes nouvelles : la prolifération nucléaire, bactériologique et chimique est devenue un enjeu majeur ; les attaques contre le patrimoine économique et scientifique se sont multipliées, facilitées par les réseaux informatiques ; des États ont cédé beaucoup de terrain à des organisations criminelles qui étendaient leurs activités à travers le monde ; le terrorisme international s'est considérablement développé. Le contre-espionnage a lui-même évolué dans la mesure où il ne s'inscrit plus dans un monde bipolaire statique, mais doit s'intéresser, comme le relevait Chalet, aux « incidences sur le

sol national des conflits qui agitent le monde ». La DST a donc elle-même élargi son champ d'action.

Il lui a ainsi fallu développer des liens avec les entreprises et les centres de recherche pour les aider à protéger leurs secrets et leurs savoir-faire. Elle eut aussi, et surtout, à s'attaquer aux diverses manifestations du terrorisme international. Sur la piste du groupe Carlos, dont les attentats frappèrent la France à partir de 1974, la DST perdit deux policiers, abattus par le terroriste vénézuélien en pleine rue, en juin 1975 à Paris. La DST eut sa revanche en août 1994 : c'est elle qui, avec l'accord du gouvernement soudanais, enleva Carlos dans une clinique de Khartoum où il avait été anesthésié en préparation d'une opération de chirurgie plastique.

Comme l'a montré la vague d'attentats islamistes de 1995 puis les attentats du 11 septembre 2001, le terrorisme jihadiste est devenu le tout premier adversaire, y compris pour la DST qui a dû consentir un effort tout particulier de prévention : l'objectif est désormais d'intervenir avant l'acte terroriste. Cette action préventive passe par le développement de l'activité de renseignement, mais aussi de l'activité judiciaire. Au cours de la décennie 2000, de nombreux projets terroristes ont ainsi été déjoués, comme ceux du « groupe de Francfort », qui projetait un attentat sur le marché de Noël de Strasbourg en 2000, ou de la « filière tchétchène » démantelée en 2002.

La DST est cependant demeurée, par-dessus tout, un service de contre-espionnage. En 1982 encore, le décret du 22 novembre énonce que la DST « a compétence pour rechercher et prévenir, sur le territoire de la République française, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays, et, plus généralement, pour lutter contre ces activités ».

Gardien de cette tradition, mais aussi inspiré par une vision très « Algérie française », Wybot (qui a perdu ses fonctions en décembre 1958) s'est indigné de voir le nouveau régime utiliser « sa » DST contre l'OAS : « J'ai fait de la DST un organisme d'élite dans la lutte contre les agents de l'étranger, les traîtres au service de puissances extérieures. Je ne l'ai jamais destinée à traquer des patriotes n'ayant pas les conceptions politiques et nationales prescrites par l'État régnant. » Bref, la DST est destinée à garantir le pays de toute ingérence étrangère et n'a rien à voir avec les RG, service de renseignement plus ou moins politique qui ne s'intéresse pas aux agents de l'étranger mais à la vie sociale, aux fauteurs de troubles et aux éléments subversifs à l'intérieur du pays. On mesure d'autant mieux le dévoiement subi par la DST lorsqu'elle a été commise, en décembre 1973, à l'installation de micros dans les locaux du *Canard enchaîné*. Ce qu'en écrit Marcel Chalet, en 1998 encore, est tout aussi révélateur : « Le contre-espionnage en a été longtemps le noyau dur. Il devra, je pense, continuer en tant que tel. » Ainsi la DST est-elle appelée, à mesure que se développent de nouvelles menaces, à y appliquer les méthodes mises au point dans le cadre de sa mission originelle.

Une différence majeure subsistait pourtant entre le contre-espionnage et les missions plus récentes de la DST, notamment la lutte contre le terrorisme : alors que le premier formait un bloc homogène dans lequel sa compétence exclusive n'était plus contestée, les secondes ont alimenté de nombreuses rivalités entre services – rivalités suffisamment visibles pour que s'en emparent avec jubilation le cinéma (dans *L'Opération Corned Beef*, de Jean-Marie Poiré) ou la bande dessinée (dans *L'Enquête corse*, de Pétillon).

La création de la DCRI, qui succéda en 2008 à la DST, était notamment destinée à résoudre une partie de ce problème.

Jean MAFART

B.
ANDREW, Christopher, *Le KGB contre l'Ouest, 1917-1991 : les archives Mitrokhine,* Paris, Fayard, 2000.
ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France,* Paris, Éditions du CNRS, 2014.
BERNERT, Philippe, *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Paris, Presses de la Cité, 1975.
CHALET, Marcel, « La DST, service français de contre-espionnage », *in* LACOSTE, Jacques (dir.), *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998.

V.
Contre-espionnage ; DGSE ; DGSI ; Espionnage ; Farewell ; Pâques, Georges ; Wybot, Roger.

Dupuy de Lôme

Si, dans le monde du renseignement, « *Dupuy de Lôme* » rime avec « bâtiment d'écoute et d'interception », on en oublierait presque l'ingénieur qui a donné son nom au bateau de la marine nationale.

Stanislas, Charles, Henri, Laurent Dupuy de Lôme naît au manoir de Soye, près de Lorient, le 15 octobre 1816. Son père, Claude-Henry, était officier attaché au port de Lorient.

Sorti de Polytechnique dans le génie maritime, il commence sa carrière au port de Toulon, mais rapidement, à 42 ans, il est appelé au poste le plus prestigieux de son corps : la Direction du matériel de la marine de Paris. Très robuste et d'un tempérament équilibré, il passe pour un esprit mathématique doté d'une puissance de travail extraordinaire. Il sera par la suite successivement conseiller d'État, député du Morbihan, sénateur inamovible de 1877 à 1885.

Dans le domaine maritime et par deux fois en dix ans, il révolutionne l'architecture navale. D'abord, il conçoit les plans du *Napoléon*, vaisseau de ligne à vapeur à grande vitesse doté de quatre-vingt-dix canons, le premier de son type, qui est lancé en 1850. Pendant la campagne de Crimée en 1854, des deux escadres mouillées en mer Égée seule l'escadre française réussit à vaincre le courant des Dardanelles, le *Napoléon* en tête entrant dans la mer Noire, tandis que l'escadre anglaise se morfond à son mouillage.

Puis il construit le premier cuirassé de guerre océanique : *La Gloire*. Évolue alors en haute mer une escadre cuirassée dont chaque navire est plus puissant, plus rapide. Il supervise aussi la transformation de plusieurs voiliers en navires à vapeur par une méthode novatrice : le

navire est coupé en deux, et l'on introduit une section centrale réalisant l'allongement nécessaire pour y loger le moteur.

Dupuy de Lôme prend en 1869 sa retraite de la fonction publique pour la direction de deux importantes compagnies : les Messageries maritimes et les Forges et chantiers de la Méditerranée. Il construit pour la première des paquebots à grande vitesse, qui doublent la capacité des lignes avec l'Extrême-Orient, et organise la seconde pour construire les plus puissants navires de guerre, ouvrant ainsi à l'industrie nationale une voie nouvelle.

Resté à Paris durant la guerre de 1870, nommé membre du Comité de défense de Paris, il cherche à établir des communications avec l'extérieur de la capitale par des aérostats dirigeables. Son ballon dirigeable, dont la grande hélice est actionnée par des hommes, n'est terminé qu'en 1872, mais réussit à cette époque plusieurs ascensions. Son imagination ne s'arrête pas là : il soumet à l'Institut un projet détaillé de traversée de la Manche par des « navires port-trains », anticipation de nos ferry-boats actuels.

À la fin de sa vie, il fait une étude complète de la construction et de la direction d'un navire sous-marin. Sentant sa fin prochaine, il remet son travail à son gendre et collaborateur, Gustave Zédé, qui le réalise en construisant *Le Gymnote*, premier sous-marin opérationnel de la marine française. Il meurt à Paris le 1er février 1885 et est inhumé à Toulon.

Le *Dupuy de Lôme*, dont le nom rend hommage à ce concepteur génial, est le premier navire de la marine nationale conçu dès l'origine, à partir de 2004, pour des missions de longue durée de recherche électromagnétique. Tout a été pensé autour de son dispositif d'antennes, ce qui lui confère aux dires des spécialistes des performances remarquables.

Le bateau a pourtant été construit selon des normes civiles, en cherchant à optimiser l'effectif de l'équipage en charge de la navigation grâce à une forte automatisation des systèmes. Trente personnes suffisent ainsi à la conduite de ce navire de 4 000 tonnes et long de 101 mètres.

L'ergonomie et l'aménagement des espaces de vie comme de travail ont été de même particulièrement étudiés afin d'être parfaitement adaptés à sa mission. Deux équipages se relaient afin d'assurer une disponibilité maximale pour des missions opérationnelles, cette disponibilité étant, selon son constructeur Thalès, de 350 jours par an, dont 240 à la mer.

Affecté à Brest (avec l'identité A759) et intégré à la force d'action navale, il a été admis au service actif en juin 2006. Sa mission consiste à collecter du renseignement au profit de la Direction du renseignement militaire. C'est pourquoi il est pourvu d'un système antennaire complexe, avec en particulier des dispositifs de stabilisation garantissant le bon fonctionnement des moyens d'écoute sur mer très formée, et d'équipements à la pointe de la technologie. Sa silhouette est particulièrement reconnaissable, puisqu'il présente deux radomes sur son pont supérieur qui cachent des antennes satellite. Un long mât à l'avant, en forme de fin cylindre, abrite un détecteur de radar et un intercepteur goniomètre de transmissions recueillies.

Ces systèmes d'interception, d'écoute, de goniométrie et d'analyse des émissions radio et radar sont capables de traiter les formes d'émission les plus récentes des communications modernes dans les gammes de fréquences HF, V/UHF et satellite. Un effectif de quatre-vingts spécialistes du renseignement peut travailler à bord et y traiter les informations recueillies.

Lors des récentes crises dans le monde, ce type de bateau a constitué un outil stratégique pour le renseignement. Il reste, en effet,

dans les eaux internationales et peut se positionner au meilleur endroit pour remplir sa mission tout en respectant le droit maritime. C'est ainsi que, durant la crise ukrainienne, plusieurs observateurs ont relevé sa présence en mer Noire ou en Méditerranée orientale, rapportant également son fréquent passage par le Bosphore.

Olivier BRUN

B.

PRÉZELIN, Bernard, *Flottes de combat 2016*, Paris, Éditions Maritimes, 2016.

V.

Bateau espion ; ROEM.

Dzerjinski

Felix Dzerjinski est né le 11 septembre 1877 dans l'Empire russe, en Biélorussie, à Oziembłowo. Il est mort le 20 juillet 1926 à Moscou d'une crise cardiaque pendant une séance du Comité central du parti communiste. Mais cette version officielle est contestée par certains historiens qui estiment que Staline l'aurait fait empoisonner.

Ses parents sont de petits aristocrates polonais. Il ne poursuit pas ses études au-delà du lycée, dont il est exclu en 1895 en raison de ses activités subversives, et dès lors se consacre à la révolution. En 1899, il participe à la création d'une organisation marxiste, le Parti social-démocrate du royaume de Pologne et de Lituanie. Il quitte l'Empire russe en 1902 pour travailler auprès de Rosa Luxemburg, ce qui le conduit à représenter le Parti social-démocrate polonais au congrès de 1906 du Parti ouvrier social-démocrate de Russie (POSDR) qui se tient à Stockholm. À cette occasion, il intègre le comité central du PSODR. Ses activités révolutionnaires l'ont conduit à être arrêté ou incarcéré à plusieurs reprises : en 1897, 1900, 1905 et, en 1912, à être condamné à l'exil en Sibérie, dont il s'évade. Libéré une dernière fois en mars 1917, il est disponible pour préparer la révolution d'Octobre dans les rangs des bolcheviks et partage, à cette époque, les positions de Lénine.

Lorsque, le 20 décembre 1917, le Soviet des commissaires du peuple crée la Tcheka, acronyme désignant la « Commission extraordinaire panrusse pour la répression de la contre-révolution et le sabotage », Lénine, qui disait que la Tcheka devait être « une arme dévastatrice contre les innombrables conspirations et les innombrables

atteintes contre le pouvoir soviétique, par des personnes infiniment plus fortes que nous », le nomme à sa tête. Pour surmonter la guerre civile, la menace intérieure et extérieure, le pouvoir naissant doit être résolu et implacable face aux ennemis du peuple et de la révolution. Dzerjinski organise la répression – la « Terreur rouge » –, qui repose sur des arrestations arbitraires, des emprisonnements sans jugement, l'enfermement dans des camps, le recours massif à la torture, des exécutions systématiques. Son efficacité explique pourquoi il fut surnommé « Félix de fer ». Sa conception de sa mission est parfaitement résumée dans cette citation qui lui est attribuée : « Pour ceux qui ne sont pas de notre avis, quatre murs, c'est trois de trop. »

Il prend la tête de la GPU, acronyme de « Direction politique d'État », qui succède à la Tcheka, le 6 février 1922, puis de l'OGPU, « Direction unifiée de la politique d'État », à partir du 15 novembre 1923 et jusqu'à sa mort. Il réorganise cet organe de sécurité en le dotant de quatre directions, dont l'une, la Direction secrète et opérationnelle, est subdivisée en huit départements, notamment le département de l'information, qui surveille l'opinion publique, le département spécial, qui surveille l'armée, le département du contre-espionnage, le département secret, qui combat les menées antisoviétiques. Il est en outre, pendant trois ans, de 1921 à 1924, commissaire du peuple à l'Intérieur et président du Conseil suprême de l'économie nationale. Il est devenu un adversaire politique de Lénine lors de la signature du traité de Brest-Litovsk, ce qui amènera celui-ci à réclamer sa destitution en janvier 1918. Il devient alors d'abord un partisan de Trotski, puis de Staline en 1921.

Dzerjinski est considéré comme un bolchevik à l'idéologie pure, un adversaire implacable des ennemis du régime. Il a été honoré comme un héros en Union soviétique, ce qui explique que plusieurs villes en Russie, en Ukraine et en Biélorussie ont été renommées « Dzerjinski ».

La place Loubianka, à Moscou, où se trouve le siège des services de renseignement depuis 1917, et aujourd'hui encore celui du FSB (Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie), était appelée « place Dzerjinski » par Staline. Le bâtiment porte toujours sur sa façade l'inscription « Gloire aux tchékistes, soldats de la révolution ». La statue de Dzerjinski, érigée sur cette place, en a été retirée en août 1991. C'est sous le règne de Dzerjinski qu'aurait été inventé, au sein du club sportif du Dynamo de Moscou, le *systema*, art martial que le régime soviétique protégea comme un secret d'État.

Jérôme POIROT

B.

HELLER, Michel, *70 ans qui ébranlèrent le monde. Histoire politique de l'Union soviétique*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.

THOM, Françoise, *Beria, le Janus du Kremlin*, Paris, Éditions du Cerf, 2013.

V.

Beria ; Russie.

E

Écoute

Écouter aux portes est une activité aussi ancienne qu'essentielle pour les services de renseignement. Les évolutions technologiques les ont conduits à s'adapter et à intercepter des conversations téléphoniques.

L'exploitation commerciale du téléphone débuta en 1877 aux États-Unis et 1879 en France. Écouter des conversations téléphoniques était très simple lorsqu'il fallait passer par une opératrice qui pouvait rester en ligne après avoir mis en relation deux abonnés. Les standardistes de ces centraux téléphoniques pouvaient donc être de précieuses auxiliaires pour la police. Le développement du téléphone automatique, qui se généralisa dans les années 1960 et 1970, ne remit pas en cause des méthodes déjà éprouvées consistant à installer une dérivation de la ligne sous surveillance grâce à une bretelle et des pinces crocodiles. Combiné à un magnétophone relevé régulièrement, cela permet de disposer, sans mobiliser beaucoup de personnel, de toutes les conversations passées depuis un numéro. Ces écoutes sont appelées, dans le jargon policier et du renseignement, les « zonzons » ou les « zonz », les mêmes expressions désignant, en argot, la prison.

Le développement du téléphone n'a pas mis fin aux écoutes de conversations dans des lieux privés. Le progrès technique a offert des moyens nouveaux pour intercepter et enregistrer des discussions. Les services de renseignement ont ainsi développé des techniques et des matériels pour capter des conversations. Il y a, pour ce faire, trois grandes catégories de procédés. Le premier est la pose de micros jumelés à un enregistreur. Rudimentaire, cette méthode impose d'avoir

accès régulièrement aux locaux piégés afin de récupérer les enregistreurs saturés et de les remplacer par des vierges. Le deuxième consiste à capter à distance des sons grâce à des micros directionnels ou à des techniques équivalentes, plus sophistiquées, qui fonctionnent sur le même principe de captation des vibrations que sont les sons. L'avantage de ces systèmes est la discrétion, puisqu'il n'est pas nécessaire d'accéder aux locaux concernés. Le troisième consiste à recourir à des micros équipés d'un émetteur qui transmet les conversations à un récepteur distant de plusieurs décamètres ou hectomètres. La miniaturisation de ces systèmes est telle qu'ils peuvent être insérés dans des matériels divers et sont donc impossibles à détecter par une inspection visuelle. Tout cela constitue l'enfance de l'art en matière de renseignement. Encore faut-il ne pas se faire prendre la main dans le sac.

Les « plombiers » de la DST, qui devaient piéger les locaux du *Canard enchaîné* pour y découvrir qui lui transmettait des informations sensibles, ont été si maladroits qu'ils se sont fait démasquer le 3 décembre 1973, lors de la pose de micros qui n'auront donc jamais été utilisés. Plus sérieux fut l'espionnage de la nouvelle ambassade de France à Varsovie, inaugurée le 14 juillet 1971, dans laquelle les services de renseignement polonais avaient, au cours du chantier, installé quarante-deux micros. Les Français ayant rapidement nourri des soupçons sur l'innocuité du bâtiment, une opération de dépoussiérage, confiée en 1973 à la section Aspiro du SDECE, mit au jour l'opération d'espionnage polonaise.

En France, les interceptions téléphoniques, pratiquées depuis l'existence du téléphone, n'ont été organisées qu'en 1960 avec la création du Groupement interministériel de contrôle (GIC). Le scandale né de l'utilisation par François Mitterrand du GIC pour écouter les conversations de journalistes, d'écrivains ou d'avocats a conduit à

donner aux écoutes administratives un cadre légal avec la loi du 10 juillet 1991. Les tentatives précédentes pour créer un cadre juridique pour les écoutes administratives avaient avorté. Ainsi, en 1973, une commission présidée par le sénateur Pierre Marcilhacy, et dont le rapporteur était le sénateur René Monory, remit son rapport le 27 octobre. Celui-ci contenait une proposition de loi – jamais inscrite à l'ordre du jour du Parlement – qui préconisait de confier le contrôle des interceptions administratives à un magistrat du siège de la Cour de cassation. Plus amusante, au regard des pratiques qui furent celles du pouvoir au début des années 1980, fut l'idée du Premier ministre Pierre Mauroy de confier, en 1981, à une commission présidée par Pierre Schmelck, le premier président de la Cour de cassation, une mission sur les écoutes administratives. Son rapport, là encore, ne remettait pas en cause la nécessité de ces méthodes, mais recommandait de les encadrer en instaurant des motifs permettant d'y recourir, notamment la recherche de renseignements intéressant la sécurité de la France, la prévention des atteintes à la sûreté de l'État, et un régime d'autorisation en envisageant soit de les confier à un ministre soit à un magistrat de l'ordre judicaire. Il préconisait enfin un contrôle par une instance administrative, elle-même soumise à un contrôle de légalité de la justice administrative. L'essentiel de ces recommandations a été intégré à la loi du 10 juillet 1991. En France, c'est le Premier ministre qui autorise les interceptions de sécurité. Le rapport annuel de la Commission consultative des interceptions de sécurité permet de savoir combien sont pratiquées chaque année.

Si l'écoute des conversations téléphoniques demeure une source d'information utile, les données techniques de connexion (DTT) présentent un intérêt grandissant pour le renseignement. Il s'agit, pour l'essentiel, des factures détaillées des abonnés, les fameuses fadettes, qui permettent de savoir quel numéro a été appelé ou a été destinataire

de SMS, combien de fois, combien de temps, à quel relais était accroché le téléphone portable lors de ces communications, donc de localiser les appels. La loi de 1991, qui a été modifiée à plusieurs reprises en 2004, 2006, 2008, 2012 et 2013, encadre également l'accès aux données techniques. L'analyse des DTT est extrêmement précieuse, car elle permet d'ouvrir des pistes d'investigation nouvelles, d'établir des cartographies de réseaux de relations interpersonnelles, des cartographies de déplacements. Au surplus, l'exploitation des DTT est beaucoup moins consommatrice de temps que les écoutes qui nécessitent d'être retranscrites, parfois traduites, puis lues. En outre, si les personnes qui savent qu'elles suscitent l'intérêt des services de renseignement sont souvent prudentes lorsqu'elles parlent au téléphone, l'utilisation même de leur téléphone révèle beaucoup d'informations pertinentes.

Les écoutes à grande échelle sont la spécialité de la NSA. Selon les révélations faites en 2013 par *The Guardian* sur le fondement des déclarations de Snowden, la France a été espionnée, comme trente-sept autres pays, de manière industrielle par cette agence américaine. Le terme d'« écoutes » n'est plus approprié à l'heure du Web. Ce ne sont pas uniquement les conversations téléphoniques qui suscitent l'intérêt, mais les communications, quel qu'en soit le support, qui ont la caractéristique d'être acheminées par des opérateurs téléphoniques ou des fournisseurs d'Internet. Parmi les centres d'intérêt de l'espionnage américain figureraient l'ambassade de France à Washington et la représentation permanente auprès de l'ONU à New York. Ces opérations auraient eu pour noms de code « Wasbah » et « Blackfoot ». Les méthodes employées auraient été variées : des plus classiques, comme des micros cachés, aux plus sophistiquées, comme la capture de sons grâce à des antennes, jusqu'aux moyens plus massifs que sont les interceptions de câbles acheminant les communications visées. Outre

ces représentations diplomatiques, la NSA aurait, selon les mêmes sources, intercepté dans les années 2000 50 millions de communications téléphoniques ou *via* Internet, chaque mois, en France et 500 millions en Allemagne, ce qui relativise la notion de pays ami ou allié.

Écouter n'est pas le monopole des services de renseignement. La vie privée a toujours été l'occasion, pour des personnes indélicates, de surveiller leurs proches. La diffusion d'appareils électroniques et la commercialisation, interdite en France mais accessible par e-commerce, de produits permettant de capter des conversations connaissent un développement considérable. Ainsi, pour quelques dizaines d'euros, il est possible d'acquérir des micros espions qui peuvent être dissimulés dans du mobilier, dans une souris d'ordinateur, et être équipés d'émetteurs qui permettent d'écouter en direct ou d'enregistrer à distance. Plus inquiétant encore : l'installation de programmes espions sur les téléphones portables est devenue banale. Ces logiciels permettent d'intercepter des SMS, d'accéder au carnet d'adresses, au journal d'appels, d'enregistrer les conversations, les photos et les vidéos sur un serveur afin de pouvoir les consulter en différé, d'utiliser le téléphone piégé comme micro ou encore de donner la position de l'appareil grâce à ses coordonnées GPS. Si ces équipements peuvent être utilisés par des particuliers, ils le sont aussi par des officines qui s'affranchissent de la loi pour collecter des informations au profit de leurs clients. Les plus récents scandales d'écoutes illégales et privées viennent du Royaume-Uni. En 2011, le recours par le *Daily Mirror*, le *News of the World* ou le *Sunday Mirror* à des écoutes pour obtenir des scoops a été révélé. Une commission d'enquête a même été créée pour savoir ce que la presse britannique avait comme habitudes dans ce domaine. Ce scandale a pris un tour politique, car Andy Coulson, ancien collaborateur du Premier ministre David Cameron, a été

rédacteur en chef de *News of the World* à l'époque où ces pratiques étaient courantes. Il a été condamné à dix-huit mois de prison en juillet 2014.

En ce qu'elles portent atteinte à la vie privée et qu'elles violent, dans certains cas, le secret des correspondances, les écoutes illégales, qu'elles soient pratiquées par des agents publics, par des salariés d'entreprise ou par des quidams, sont des délits réprimés par le Code pénal français qui dispose, à l'article 226-1, qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel » et, à l'article 226-15, que « le fait, commis de mauvaise foi, d'ouvrir, de supprimer, de retarder ou de détourner des correspondances arrivées ou non à destination et adressées à des tiers, ou d'en prendre frauduleusement connaissance, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait, commis de mauvaise foi, d'intercepter, de détourner, d'utiliser ou de divulguer des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie électronique ou de procéder à l'installation d'appareils de nature à permettre la réalisation de telles interceptions ».

Jérôme POIROT

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

V.

CNCIS ; DGSI ; Données de connexion ; Droit et renseignement ; Fadette ; GIC ; Président de la République.

EDVIGE

Au cours de l'été 2008, la presse française s'enflamma à propos d'une inquiétante EDVIGE : on annonçait que la police allait désormais recueillir, dans le nouveau fichier qui portait ce prénom, des informations sur la santé des citoyens, leur vie sexuelle, les erreurs de jeunesse des adolescents turbulents, ou encore les faits et gestes des responsables syndicaux ou associatifs.

Dans son éditorial du 2 septembre, intitulé « Non à EDVIGE », *Le Monde* s'inquiétait : « Passer ainsi d'une société dans laquelle chacun est présumé innocent à une autre dans laquelle c'est la culpabilité de tous qui est présumée constitue une dérive dangereuse pour l'État de droit. » « Le fichier EDVIGE fait peur », annonça la première page du *Parisien* le 9 septembre, tandis que, le lendemain, le Syndicat de la magistrature dénonça « un fichage généralisé et systématique, particulièrement attentatoire aux libertés ». On n'échappa même pas au régime de Vichy, comme en témoignent ces propos du porte-parole de l'« Inter LGBT », publiés dans *Le Monde* du 6 septembre : « En 1982, les fichiers d'homosexuels, établis sous Pétain, et conservés puis nourris après la Libération, ont été définitivement supprimés : d'un point de vue policier, l'homosexualité était banalisée. Avec EDVIGE, l'État refait de la vie sexuelle des citoyens un critère discriminant, un sujet de surveillance policière. […] Enfin, EDVIGE risque d'inciter les policiers à travailler de manière détestable : pour établir leurs fiches sur la santé ou la vie sexuelle, ils seront obligés de violer soit le secret médical, soit la vie privée. »

Quelques années plus tard – et bien qu'on se soit habitué aux fréquentes résurgences de la « théorie du complot » –, on peine à comprendre comment de telles énormités ont pu prospérer : mesurait-on ce que signifiaient des « fiches sur la santé ou la vie sexuelle » ? Se rendait-on compte que, à supposer réel ce « fichage » effréné, il faisait entrer la France dans la catégorie des pires États policiers, en compagnie du Chili de Pinochet ou de la Roumanie de Ceausescu ? N'avait-on donc aucune confiance dans la fermeté de l'État de droit et de ses institutions ? Se demandait-on d'ailleurs à quoi de telles informations auraient bien pu servir à une police républicaine ? Pour tenter, malgré tout, de comprendre l'origine et les ressorts de cette controverse hallucinante, il faut revenir au contexte : la création de la DCRI et des services d'information générale.

En juillet 2008, la réorganisation des services de renseignement du ministère de l'Intérieur conduisit à une nouvelle répartition des missions précédemment assurées par la Direction de la surveillance du territoire (DST) et les Renseignements généraux (RG). Deux principaux blocs de compétence furent distingués parmi les missions de ces derniers : les activités relevant de la sécurité nationale au sens strict (notamment la lutte contre le terrorisme) furent réunies avec les activités de la DST, l'ensemble formant la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ; celles relatives à l'ordre public, au climat social, aux cultes ou encore aux violences urbaines furent confiées à des Services départementaux d'information générale (SDIG).

Qu'allait-on faire de la documentation des RG ? Elle fit l'objet du même partage : une partie de l'ancien fichier des RG fut réunie à l'ancien fichier de la DST pour former le fichier de la DCRI, dénommé CRISTINA (« Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et les intérêts nationaux »), tandis que les SDIG en reçurent une autre partie. C'est cette seconde partie du fichier des RG

qui fut nommée EDVIGE (« Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale »). Autrement dit, EDVIGE n'était qu'une partie d'un fichier qui existait depuis longtemps. Ceux qui ont visité un service des RG mesurent tout ce qui, en juillet 2008, pouvait éloigner cette EDVIGE du *Big Brother* dépeint par certains journaux : il s'agissait presque exclusivement d'une documentation physique, sous forme de notes et autres papiers classés dans des chemises en carton (même si une bonne partie de cette documentation avait été numérisée au gré des initiatives locales). La partie informatique du fichier, conçue à l'époque du Minitel, se réduisait à une simple indexation, d'ailleurs rarement à jour : pour une personne ou un sujet donnés, elle se contentait de renvoyer (en précisant parfois leur numéro de téléphone…) aux services centraux ou locaux disposant d'une documentation pertinente ; il était donc impossible de rechercher directement quelque information que ce fût dans la machine. Comment, alors, expliquer la polémique ? Elle naquit, dès juillet 2008, du décret du 27 juin qui autorisait EDVIGE et en définissait le régime juridique.

Un premier point attira l'attention : la coexistence dans un même fichier de données sur des personnes portant atteinte à l'ordre public et de données sur des personnalités, notamment syndicales – ce qui pouvait donner l'impression que les activités syndicales étaient considérées comme suspectes au regard de l'ordre public. Aux termes du décret – qui ne faisait d'ailleurs que maintenir, sur ce point, les dispositions du décret de 1991 sur le fichier des RG –, EDVIGE comportait, en effet, trois catégories de données : celles relatives aux personnes ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou jouant un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif (le « fichier des personnalités ») ; celles relatives aux individus, groupes ou organisations susceptibles de porter

atteinte à l'ordre public (qu'il s'agisse de groupes radicaux ou de bandes urbaines) ; celles relatives aux personnes soumises à une enquête administrative (en vue, par exemple, d'être autorisées à passer un concours de la fonction publique). Le champ très large du fichier s'expliquait aisément : comme les anciens RG, les SDIG avaient vocation à observer et analyser la « vie de la cité » pour tout ce qui se rapportait aux compétences des préfets et, à l'échelon central, du ministre de l'Intérieur. Les problèmes d'ordre public (les manifestations de voie publique ou les violences urbaines, par exemple) constituaient, bien entendu, le cœur de cette activité. Mais celle-ci s'étendait, d'une manière générale, à la vie économique et sociale ainsi qu'aux relations avec les « corps constitués » (d'où les fiches biographiques que tenaient les anciens RG, dans chaque département, sur les responsables syndicaux, associatifs ou religieux). Ce « modèle RG » était sans doute d'un autre âge : on peut estimer que les relations avec les acteurs locaux ou l'analyse de la vie économique et sociale ne sont plus des missions de police. Au demeurant, les RG ne traitaient déjà plus de la vie politique depuis 1994. Mais c'est précisément sur cette question que le débat aurait dû porter, et non sur le fichier. La réforme de 2008 avait consisté, pour l'essentiel, à répartir différemment les missions de la DST et de la DCRG ; elle n'avait abordé que timidement la question du champ, objectivement très large, des missions des RG puis des SDIG.

Un deuxième sujet d'inquiétude, sur lequel le décret de 2008 se distinguait cette fois de celui de 1991, était la possibilité d'enregistrer des données relatives aux mineurs (au-delà de l'âge de 13 ans). Cette innovation paraissait justifiée par l'évolution du contexte opérationnel : il est de fait que, désormais, les auteurs de violences urbaines (notamment dans le cadre des phénomènes de bande) sont majoritairement mineurs. Or les violences urbaines avaient pris une

part croissante dans l'activité des RG et, dès lors qu'on estimait devoir maintenir l'effort dans ce domaine, il paraissait logique de mettre le droit en conformité avec le fait. Depuis, la diffusion de l'idéologie jihadiste, qui endoctrine des milliers d'adolescents, a confirmé la nécessité de pouvoir s'intéresser aux mineurs.

Mais tout cela n'était encore rien. Le sujet le plus controversé fut la possibilité, offerte aux SDIG par le décret, d'enregistrer des données sur la santé et la sexualité des personnes : certains commentateurs peu avertis en déduisirent que la police s'apprêtait à « ficher » les homosexuels et les séropositifs. Cette polémique révéla un malentendu total : faisons un peu de droit. La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés distingue, parmi les données à caractère personnel, une catégorie particulière : celle des données, dites « sensibles », qui peuvent fournir une indication, même indirecte, sur l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques ou religieuses, la santé ou encore la vie sexuelle. Le recueil de telles données est interdit, sauf dans quelques cas particuliers. S'agissant des fichiers de police, ce recueil est souvent inévitable : un fichier judiciaire comporte, par exemple, des données de signalement qui renvoient souvent à un type physique. S'agissant de données sur la santé ou la vie sexuelle des personnes, il peut arriver qu'elles figurent dans un fichier portant sur l'ordre public (lorsqu'on mentionne, par exemple, une manifestation organisée par une association d'homosexuels), mais ce ne peut être qu'exceptionnel et de manière incidente : les informations collectées peuvent laisser supposer que les personnes citées sont homosexuelles, sans d'ailleurs qu'on n'en soit sûr, et cette information – qui n'a, de toute façon, aucun intérêt pour les services de police – n'est pas collectée pour elle-même. Il n'en reste pas moins que, en droit, ces données peuvent être considérées comme « sensibles » au sens de la loi, puisqu'elles donnent une présomption sur l'orientation sexuelle des

personnes. Et c’est bien pour protéger les personnes que de telles données sont considérées comme « sensibles » et soumises, à ce titre, à des modalités restrictives de collecte.

Ainsi, lorsqu’un fichier de police collecte des données « sensibles », il ne peut être autorisé que par décret en Conseil d’État pris après avis de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) ; le décret prévoit alors une autorisation générale de recueillir de telles données, sans distinguer entre elles. Pourtant, sur une suggestion qui lui était faite par des juristes, le gouvernement prit cette fois des précautions particulières : s’agissant en particulier des données portant sur la santé ou la sexualité, il fut énoncé dans le décret qu’elles ne pouvaient être collectées qu’à titre exceptionnel. Ce scrupule juridique, destiné à montrer que les SDIG n’avaient pas vocation à collecter des données sur la vie privée, allait rapidement se retourner contre le gouvernement : c’était laisser croire que la police – fût-ce à titre exceptionnel – allait désormais collecter des informations qu’elle ne collectait pas auparavant. Le décret de 1991, en effet, ne mentionnait pas ces données – et pour cause : non seulement les décrets autorisant les fichiers de police, avant EDVIGE, ne faisaient aucune distinction entre les diverses données « sensibles » mais, en 1991, la santé et la sexualité ne faisaient pas encore partie de cette catégorie. Le paradoxe est donc que, sans rien en dire, le décret de 1991 n’interdisait pas aux RG de collecter de telles données – de manière tout à fait incidente, bien entendu – et que le décret EDVIGE ne faisait donc, une fois encore, que maintenir l’état du droit antérieur.

Il n’en reste pas moins que, en pleine polémique, cette longue démonstration juridique aurait été de bien peu de poids face à l’emballement médiatique. Le ministère de l’Intérieur s’essaya bien à quelques explications, et le président de la CNIL lui-même, M. Alex Türk, tenta de ramener le problème à ses justes proportions (dans le

Télérama du 8 septembre 2008) : « Si le débat d'aujourd'hui est un moyen de sensibiliser les Français en matière d'informatique et de libertés, tant mieux. Mais il y a des sujets qui me préoccupent mille fois plus qu'EDVIGE. EDVIGE, ce n'est pas nouveau, il faut dire la vérité. On saute au plafond, mais il y avait un fichier de ce type qui existait avant. Il a été aggravé sur certains points, c'est vrai – et nous les avons pointés –, mais le concept existait déjà. »

En novembre, le gouvernement finit par retirer le décret EDVIGE, puis s'attela à la rédaction d'un décret EDVIRSP (« Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique »), qui revenait sur les aspects les plus controversés du précédent texte… Mais la petite sœur d'EDVIGE ne vit jamais le jour : de nouvelles modifications furent apportées au projet et le fichier s'appelle aujourd'hui PASP (« Prévention des atteintes à la sécurité publique »). Parallèlement, les SDIG ont laissé la place aux Services départementaux du renseignement territorial.

Jean MAFART

B.

BATHO, Delphine et BENISTI, Jacques-Alain, *Rapport d'information sur les fichiers de police*, Paris, Assemblée nationale, nº 1548, mars 2009.

V.

CNIL ; DGSI ; Fichier ; Renseignement territorial ; Renseignements généraux.

Effraction

L'article 132-73 du Code pénal en donne la définition suivante : « L'effraction consiste dans le forcement, la dégradation ou la destruction de tout dispositif de fermeture ou de toute espèce de clôture. Est assimilé à l'effraction l'usage de fausses clefs, de clefs indûment obtenues ou de tout instrument pouvant être frauduleusement employé pour actionner un dispositif de fermeture sans le forcer ni le dégrader. » L'effraction peut donc ne laisser aucune trace, contrairement à ce qu'entend le langage courant. Les services « action », « opérations » ou « clandestin » des agences de renseignement du monde entier ont toujours pratiqué le vol, car c'est une méthode simple et efficace pour obtenir une information protégée. Les historiens ont abondamment écrit sur ce sujet. Certains anciens membres des services se sont également exprimés à ce propos, mais pour stigmatiser les adversaires, jamais pour reconnaître leurs propres turpitudes. Robert Gates, qui fut directeur de la CIA de 1991 à 1993, a ainsi mis en garde contre les services français dans une intervention, en mai 2014, au sein du *think tank* américain *Council on Foreign Relations*. Il a indiqué que si le principal pays qui pille la technologie américaine est la Chine, le deuxième est la France, selon des méthodes qu'il a décrites comme étant « à l'ancienne », citant les vols dont sont victimes les hommes d'affaires dans les chambres d'hôtels parisiens. Selon lui, cette connivence entre l'État et les entreprises françaises, à travers l'espionnage, remonterait à Louis XIV.

Le vol ou l'ouverture de coffres, de valises diplomatiques, de courriers, pour accéder à de l'information sont un procédé simple, à

haute valeur ajoutée, même s'il nécessite des compétences techniques élevées, car il ne faut laisser aucune trace. Selon des sources ouvertes, les équipes spécialisées dans ce domaine au sein du renseignement extérieur français étaient regroupées au sein du Service 7, à l'époque du SDECE (aujourd'hui DGSE), renommé Service Y, puis Service opérations. L'habileté des agents pour ouvrir des serrures ne garantit pas le succès. Les « plombiers » de la CIA qui pénétrèrent dans le siège du Parti démocrate, l'immeuble du Watergate, le 17 juin 1972, ou ceux de la DST qui, le 3 décembre 1973, avaient également pour mission de poser des micros, se firent surprendre une fois introduits dans les lieux. Ces savoir-faire ont parfois été utilisés à d'autres fins. Ainsi, le jour du décès de Georges Pompidou, le 2 avril 1974, le directeur du SDECE, Alexandre de Marenches, fut prié d'envoyer à l'Élysée un agent de toute confiance pour ouvrir le coffre du président. Cela fut fait en présence de son fils, Alain Pompidou, et du plus proche conseiller de l'ancien chef de l'État, Pierre Juillet. Le mystère reste entier sur ce qu'ils y trouvèrent.

Gorka INCHAURRAGA

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

LAGNEAU, Laurent, « Quand un ancien chef de la CIA rend "hommage" à l'efficacité des services de renseignement français », opex360.com, [en ligne], http://www.opex360.com/2014/05/26/quand-ancien-chef-de-la-cia-rend-hommage-lefficacite-des-services-de-renseignement-francais/

V.

Coffre-fort ; Droit et renseignement ; Espionnage ; Source ; Valise.

Emblème

Un emblème est un signe conventionnel à valeur symbolique, parfois accompagné d'une légende en forme de sentence. Ce signe conventionnel destiné à représenter une idée, un être physique ou moral est, par exemple, un idéogramme, une couleur, une forme, un animal.

Si les emblèmes sont communs dans notre environnement depuis le Moyen Âge, ils se sont multipliés dans la société contemporaine. Or, les services de renseignement n'échappent pas à ce phénomène. Alors même que leurs missions sont secrètes et que leurs membres vivent dans l'ombre, ceux-ci diffusent en effet largement leurs emblèmes, qui constituent une part importante de leur communication auprès du grand public. Paradoxe en apparence, reflet de leur identité profonde en réalité. Qui n'a jamais vu, en illustration d'un reportage sur les services secrets, l'emblème de la CIA incrusté en marbre dans le hall de la « Compagnie » ?

Plusieurs caractéristiques de ces emblèmes sont à relever, qui révèlent une part de ce que les services de renseignement sont ou souhaiteraient être. La forme générale, tout d'abord, est ronde pour la plupart d'entre eux. Symbole universel, le cercle représente une forme de continuité, n'ayant ni début ni fin, et renvoie à la notion de perfection. Parce qu'il apporte aussi l'idée de mouvement, faut-il en outre y voir une allusion au cycle du renseignement ? De manière moins symbolique et plus marquée, le lien est à faire avec le globe, la Terre figurant elle-même directement sur les logos de ceux des services

qui veulent soit marquer leur vocation mondiale, soit signifier que leur mission a une composante géographique ou géospatiale.

Les couleurs reprennent souvent celles de l'étendard national. Sur les six services français de renseignement, quatre font figurer le bleu-blanc-rouge côte à côte. C'est aussi le cas des services canadiens avec la présence des couleurs nationales rouge et blanc, ou des services allemands (BfV et BND) avec le noir, le rouge et le jaune.

La symbolique des services fait appel dans de nombreux cas au bestiaire. Mais sans grande diversité, peu d'animaux y figurant en réalité. Les rapaces sont les plus représentés. La chouette ou le hibou grand-duc, comme pour la Brigade de renseignement, apparaissent ainsi à de nombreuses reprises. Y figure surtout l'aigle, ailes déployées ou repliées, de profil ou stylisé (DGSE), parfois à deux têtes, et griffes apparentes. Les services américains (plus de la moitié d'entre eux, dont la CIA et la NSA), mais aussi le BND allemand ou le BIS tchèque le placent au centre de leur représentation.

Le lion est parfois représenté sur le blason de services tels que la DRSD française, en référence à une sculpture d'Antoine-Louis Barye, ou le BSS britannique. Plus rarement apparaissent la chauve-souris (sur l'emblème ancien et non officiel des *Spetsnaz* russes) ou l'araignée. On remarquera ici que le coq gaulois, symbole de la République, n'a été repris dans aucun des emblèmes des services français. Sans doute cet animal, qui signifie pourtant la vigilance, car il est le premier animal éveillé quand tout le monde dort, n'est-il pas associé dans l'imaginaire collectif à la mission de renseignement.

La composante religieuse est aussi fréquemment symbolisée. Le chandelier à sept branches, ou *menorah*, apparaît sur l'emblème du service extérieur israélien. Des saints patrons chrétiens sont également convoqués par de nombreux services, parmi lesquels saint Michel, saint Raphaël, archange guide et protecteur de Tobie dont les méthodes

inspirent l'action de renseignement, ou encore saint Georges, qui renvoie à une mission héroïque.

D'autres objets apparaissent parfois. Par exemple, une figure telle qu'une rose des vents qui veut immanquablement signifier que les services sont un instrument de détermination d'un cap.

Enfin, le texte renvoie de manière quasi systématique au nom du service, soit sous son appellation littérale, soit sous forme d'acronyme. Pour les services français, une inscription *in extenso* de la « République française » est présente, préférée aux deux majuscules associées « RF » que l'on retrouve plutôt sur les bâtiments publics.

Quelles que soient les représentations qui lui sont associées, l'emblème d'un service de renseignement est un marqueur fort de son identité interne et externe. Il donne à voir, au travers des symboles utilisés, comment les missions sont accomplies ou, tout du moins, idéalisées. Alors qu'ils cultivent le goût de l'ombre pour leurs activités, ces services ne négligent donc pas pour autant leur communication et veillent à pouvoir être reconnus par le grand public au premier coup d'œil.

Olivier BRUN

B.

Académie du renseignement, « Les services spécialisés de renseignement », [en ligne], http://www.academie-renseignement.gouv.fr/services.html

FULIGNI, Bruno, *Dans les archives inédites des Services secrets. Un siècle d'histoire et d'espionnage français (1870-1989),* Paris, Éditions de l'Iconoclaste, 2010.

V.

Service de renseignement.

Encre sympathique

L'encre invisible, ou encre sympathique, est une substance utilisée pour l'écriture. Elle est invisible une fois appliquée, mais peut être ultérieurement révélée par certains moyens d'action. « Sympathique » veut dire « qui agit indirectement », sens qu'on retrouve dans l'expression « magie sympathique » qualifiant les pratiques vaudoues consistant à cribler d'épingles une statue de cire représentant la personne à envoûter. Le terme anglo-saxon est simplement : *invisible ink* (« encre invisible »).

L'usage de l'encre sympathique est un procédé de stéganographie (faire passer inaperçu un message dans un autre message), à distinguer de la cryptographie, laquelle cherche à rendre un message inintelligible à tout autre que le lecteur habilité. Le principe de la stéganographie est fort ancien. On se souvient ainsi de la description dans son *Enquête*, par l'historien grec Hérodote (484-445 av. J.-C.), du subterfuge d'Histiée pour faire parvenir secrètement un message à son gendre Aristagoras, gouverneur de Milet, pour le soulever contre Darius : il fait raser la tête de son esclave le plus fidèle, écrit le message sur son crâne et attend que les cheveux repoussent pour l'expédier à Milet. L'envoi de messages urgents nécessite, bien sûr, un autre procédé.

Les encres invisibles peuvent être groupées en deux grandes catégories selon la méthode employée pour les révéler : soit par une source de chaleur, soit par un produit chimique. S'agissant des encres apparaissant avec la chaleur, de nombreux liquides courants, originellement translucides, virent à la chaleur : le vinaigre, le jus de citron (procédé décrit dès le Ier siècle av. J.-C. par Pline l'Ancien),

l’oignon pressé, la plupart des sucs, jus ou acides provenant de fruits, le lait, le sucre, le miel, le savon, le vin, l’huile de lin. Ce type d’encre fait appel au principe chimique suivant : la température de combustion du liquide utilisé comme encre est plus basse que celle du papier. La chaleur déclenche une réaction d’oxydation de l’encre dont la couleur se modifie. Le colonel Rémy cite la recette qui lui avait été indiquée lors de son premier voyage à Londres par les services secrets anglais : « Un expert me remet un flacon rempli d’un liquide jaunâtre. “Pour vous permettre de rendre vos écrits invisibles, m’enseigne-t-il, déposez une soucoupe sur le bord de la fenêtre en y mettant des miettes de pain pour attirer les moineaux. Recueillez leurs crottes fraîches et mélangez-les avec le liquide. Cela donne une encre indétectable.” J’ai fait honnêtement l’essai. Il a été désastreux. Ce que j’écrivais ressortait presque immédiatement. Heureusement que j’avais fait l’expérience avant de repartir pour la France. Ce ne sont pas des moineaux que j’aurais attirés » (témoignage cité par André Gillois). Pour les encres apparaissant sous l’effet d’un révélateur, la composition de plusieurs d’entre elles est connue grâce à la CIA, qui a déclassifié des documents anciens, rédigés en 1917 et 1918. Y figure une encre à base de Pyramidon (nom américain de l’aspirine). Ce procédé maintenant connu même des enfants fonctionne avec tous les salicylés. Il existe également des peintures et encres invisibles à l’œil nu, qui apparaissent par éclairage UV. Des usages classiques en sont le marquage d’objets, de billets de banque.

Une sorte de guerre des encres invisibles a été livrée par les États-Unis et l’URSS au cours des deux conflits mondiaux et pendant la guerre froide. Un camp tentait de mettre au point l’encre invisible parfaite, qui n’est révélée que par un unique composé chimique, tandis que l’autre cherchait le révélateur universel capable de détecter toutes les encres invisibles. Ce but fut atteint par la découverte d’un test à

l'iode, capable de détecter non les effets de l'encre elle-même, mais le relief provoqué par la plume sur le papier. Une parade consiste à écrire le message sur une feuille séparée, pressée sur le document final de manière à transférer l'encre sans modifier le relief du papier. L'ère des encres invisibles s'est terminée avec l'avènement du microfilm. Une variante élaborée en est l'usage du micropoint. Durant la Seconde Guerre mondiale, les agents allemands utilisaient la technique du micropoint de Zapp, qui consiste à réduire la photo d'un document à la dimension d'un point. Ce point est ensuite placé dans un texte normal. Ce procédé est le perfectionnement de la technique mise au point par Dagron, qui se servait de collodion diaphane pour miniaturiser les messages portés par pigeon voyageur lors du siège de Paris de 1870. Des procédés élaborés de stéganographie existent actuellement qui ne font évidemment pas appel à la chimie, ni à un support matériel, et qui permettent de dissimuler des messages dans un flux informatique.

Michel BEZUT

B.

GILLOIS, André, *Histoire secrète de la France*, Paris, Hachette, 1973.

V.

Cryptologie ; Pigeon voyageur ; Stéganographie.

Enigma

Militaires, historiens, scientifiques, scénaristes : Enigma, la machine à chiffrer utilisée par l'armée allemande entre 1926 et 1945, intéresse tout le monde. Lui ont été consacrés plusieurs dizaines d'ouvrages, d'articles et même, en Pologne, toute une collection de revues scientifiques. Tout récemment, en 2014, un film grand public réalisé par Morten Tyldum, *Imitation Game*, est venu raconter les dernières étapes du décryptement des codes allemands par le mathématicien Alan Turing. Quelles sont les raisons d'un tel engouement ? Enigma est d'abord une petite merveille de technologie qui offrait, à son époque, des performances cryptologiques remarquables. Mais l'essentiel n'est pas là : il est dans ce qu'Enigma est devenue l'enjeu d'une des plus formidables batailles de la « guerre secrète » – pour reprendre le titre de l'ouvrage célèbre d'Anthony Cave Brown – que se sont livrée durant douze longues années le monde libre et le IIIe Reich.

Avant d'en décrire l'importance stratégique, revenons un instant sur Enigma elle-même. Celle-ci a deux pères : le premier est Hugo Koch, un ingénieur de Delft qui, en 1919, brevète à La Haye une « machine à écrire secrète » ; le second est un cryptologue amateur de Berlin, Arthur Scherbius, qui rachète les brevets de Koch et imagine pouvoir commercialiser l'invention auprès des entreprises souhaitant préserver le secret de leurs affaires. Il réalise un prototype de la machine et lui trouve un nom, « Enigma », choisi par référence aux *Variations sur une énigme* de sir Edward Elgar. Vendue trop cher, Enigma ne séduit pas les acheteurs privés. En revanche, elle retient l'attention des forces armées de la république de Weimar qui décident de procéder à son

expérimentation. Les essais sont concluants : la machine est retirée des circuits commerciaux, avant de subir plusieurs améliorations puis d'être déployée au sein de tout l'appareil militaire allemand – Kriegsmarine en 1926, *Heer* en 1928, enfin Luftwaffe et Abwehr en 1935. À la veille de la guerre, environ 75 000 appareils sont en service.

Enigma n'est alors pas la seule machine à chiffrer disponible. Les Anglais adoptent un modèle nommé Type 3, les Américains utilisent une Sigaba, très sûre mais peu maniable. Même en Allemagne, Enigma cohabite avec des téléscripteurs de chez Siemens ainsi que des appareils de transmission binaires appelés « machines de Lorenz ». Enigma, toutefois, demeure l'équipement le plus répandu au sein de l'appareil d'État allemand, en raison de ses remarquables qualités opérationnelles et techniques qui surclassent les solutions concurrentes.

Le premier avantage d'Enigma est d'offrir une grande commodité d'utilisation : portable, peu encombrante, robuste, elle permet d'automatiser entièrement les opérations de chiffrement et de déchiffrement, selon un principe de réversibilité. Dans son ouvrage *Notre espion chez Hitler*, Paul Paillole en dévoile le maniement : « La présentation extérieure de l'Enigma type Wehrmacht est celle d'une machine à écrire portative surmontée d'un écran comportant, comme le clavier, autant de voyants que de lettres de l'alphabet […]. En fonction de la clef du jour, le chiffreur règle son appareil. Il frappe sur le clavier les lettres du message à transmettre par les ondes. Les lettres de substitution apparaissent à chaque frappe sur les voyants de l'écran. Le déchiffreur est en possession d'une machine analogue, réglée dans les mêmes conditions. Il frappe sur le clavier le message chiffré tel qu'il l'a reçu du poste radio récepteur. Le travail de déchiffrement s'effectue alors en sens inverse. Le texte en clair apparaît alors sur les voyants de l'écran. »

Au-delà de ses qualités pratiques, Enigma est également un petit bijou technologique, capable de produire une énorme quantité d'alphabets de substitution. Son fonctionnement est basé sur un mécanisme de tambour chiffrant, ou rotor. Ainsi que le décrit David Kahn dans *La Guerre des codes secrets,* « un rotor est un disque de la taille approximative d'un palet de hockey, fait d'un matériau isolant et muni sur chaque face de 26 contacts électriques. Un ensemble de connexions arbitrairement choisies relie chaque contact de la face d'entrée à l'un des contacts de la face de sortie. Sachant que chacun des contacts correspond à une lettre, il est clair qu'un rotor n'est rien d'autre que la réalisation électrique d'un alphabet de substitution. Mais si on le fait tourner entre deux disques fixes portant, eux aussi, 26 contacts, on obtiendra 26 alphabets de substitution différents. On en aura 676 (26×26) si, entre les deux disques fixes, on juxtapose deux rotors tournant à des rythmes différents et ce nombre est multiplié par 26 pour chaque adjonction d'un rotor supplémentaire ». Par conséquent, sous réserve que la position des rotors varie constamment, « chaque lettre d'un texte clair, même prodigieusement long, peut être chiffrée avec un alphabet différent ». Par exemple, avec trois rotors tournant successivement sur leur axe, le même alphabet de substitution ne sera répété qu'au bout de 17 576 caractères (26 × 26 × 26).

Mais le véritable point fort d'Enigma réside dans son système de réglages qui permet de déterminer la clef des messages. Ces réglages préalables conditionnent l'utilisation de la machine qui, sans eux, est inopérante. Ils doivent être effectués quotidiennement, à la fois par l'émetteur et par le récepteur. Soigneusement décrits dans des manuels secrets destinés aux chiffreurs, ils comprennent trois étapes qui ouvrent chacune de multiples possibilités :

– l'arrangement des rotors, qui consiste à choisir les tambours mobiles à employer. La plupart des Enigma sont dotées de 5 rotors

différents, mais seuls 3 d'entre eux sont utilisés. Il s'agit donc de les sélectionner, puis de les positionner dans l'ordre prescrit : pour 3 rotors à sélectionner parmi 5, il existe donc 60 combinaisons ;

– le choix de l'alphabet initial des rotors. Il y a 26 lettres sur chaque rotor, ce qui fait 26 × 26 × 26 = 17 576 possibilités pour arranger 3 lettres ;

– les permutations du tableau de connexion. Ce tableau est une innovation des cryptographes de la Wehrmacht. Placé à l'entrée de la machine, il permet, grâce à des fiches mobiles, d'intervertir certaines lettres. Dans la plupart des cas, 10 câbles sont employés pour permuter 20 lettres, les 6 dernières lettres de l'alphabet demeurant inchangées (150 738 274 937 250 permutations possibles).

Le nombre total de clefs est donné par le produit du nombre d'arrangements ouverts par chaque étape de réglage. Dans la configuration décrite ci-dessus, qui correspond aux Enigma utilisées dans la *Heer*, il existe 158 962 555 217 826 360 000 combinaisons, un chiffre époustouflant pour l'époque. À ces réglages de base, les Allemands ajoutent un ultime raffinement. Chaque message comporte une clef spécifique de trois lettres, incorporée par l'émetteur au début du texte à chiffrer. Elle impose, avant chaque émission, de repositionner sur ces trois lettres les tambours des machines émettrices et réceptrices. De ce choix infini de clefs et de ces règles d'emploi byzantines, Enigma tire sa réputation d'inviolabilité.

Son adoption par la Wehrmacht ne manque pas d'attirer l'attention des puissances européennes qui, naturellement, s'emploient à percer les secrets des nouveaux codes. Décrypter les messages d'Enigma exige de relever un double défi : d'abord, découvrir les spécifications techniques et les règles d'utilisation des machines ; ensuite, élaborer un modèle mathématique permettant de déterminer leurs clefs quotidiennes. La tâche est redoutable : il faudra dix ans de travail

acharné et les efforts conjugués de la Pologne, de la France et du Royaume-Uni pour en venir à bout.

Les premiers à se préoccuper sérieusement d'Enigma sont les Polonais, dont les services de cryptanalyse – le *Biuro Szyfrow* – disposent, depuis la fin des années 1920, d'un modèle commercial de la machine. Grâce à cet appareil, deux scientifiques, Marian Rejewski et Henrik Zygalski, formalisent les premiers outils mathématiques nécessaires à la pénétration du chiffre, sans parvenir toutefois à décrypter les messages. Ils n'ont, en effet, aucune idée des modifications substantielles apportées par la Werhmacht à la version commerciale à partir de laquelle ils travaillent.

Un apport décisif intervient alors du côté français. Depuis juillet 1931, le service de renseignement de l'armée – SR/SCR – traite une source exceptionnelle, connue sous le nom de « Asche » ou « H.E. ». Il s'agit de Hans-Thilo Schmidt, fonctionnaire à la *Chiffrierstelle* – le bureau du chiffre du ministère de la Guerre – et frère d'un militaire très en vue, expert de la guerre blindée, le futur *Generaloberst* Rudolph Schmidt. Fin 1931, H.E. transmet aux services français des documents d'une valeur inestimable : le manuel secret d'instructions décrivant en détail, avec photographies et schémas, la machine telle qu'adaptée pour la Wehrmacht. Un second opuscule est joint, qui précise les procédures d'emploi d'Enigma. Un an plus tard, H.E. effectue une seconde livraison constituée de fournitures relatives au réglage quotidien des Enigma. Le responsable de la cryptanalyse à la SR/SCR, le capitaine Gustave Bertrand, décide de partager ces documents avec le *Biuro Szyfrow* qui découvre alors ce qu'il recherchait depuis 1928 : les améliorations techniques apportées par les Allemands sur la machine commerciale. Ces apports sont cruciaux : dès avril 1933, les Polonais sont en mesure de reconstituer avec la plus grande précision la réplique d'une Enigma militaire.

Toutefois, sans information continue sur les clefs utilisées, les messages allemands ne peuvent, à cette période, être décryptés de manière systématique. En 1934, Marian Rejewski a alors l'idée de brancher plusieurs Enigma en série, de manière à ce que chacune teste des hypothèses de clefs. Il baptise son invention saugrenue du nom de *Bomba*, ou « Bombe ». Ainsi, ponctuellement, quelques messages sont décryptés, mais la puissance de la *Bomba* demeure insuffisante pour assurer un décodage en temps réel. La capacité des Français et des Polonais à pénétrer les communications allemandes dépend donc encore entièrement des livraisons de H.E., qui n'est pas en mesure de transmettre à l'avance les clefs employées.

Parallèlement, les Britanniques perfectionnent eux aussi leur connaissance d'Enigma. Ils disposent, à partir de 1938, de leur propre prototype, grâce à l'aide d'un Juif en exil, Richard Lewinski, qui a travaillé quelques années à leur fabrication et dispose d'une excellente connaissance du cœur de la machine. Cet exemplaire d'Enigma est bientôt transféré dans une propriété située à 60 km au nord de Londres, à Bletchley Park. S'y installent également les services de l'École gouvernementale de chiffre et de code – *Government Code and Cypher School*, GC&CS – du Foreign Office où, sous la direction de deux mathématiciens géniaux, Alfred Knox et Alan Turing, s'intensifient dans le plus grand secret les efforts de décryptement.

Les choses s'accélèrent à partir de janvier 1939, dans un contexte international détérioré. Britanniques, Français et Polonais se rencontrent à Paris et, devant l'imminence d'un conflit avec l'Allemagne, prennent la décision de mettre en commun leurs travaux. Lors d'une seconde rencontre tripartite en juillet, le *Biuro Szyfrow* dévoile au MI 6 et au SR/SCR l'ensemble de sa production. Une partie des archives polonaises est alors transférée à Londres, tandis que Marian Rejewski et ses collaborateurs prennent la direction de la

France. Durant toute la « drôle de guerre », les hommes de Gustave Bertrand et les mathématiciens polonais travaillent de concert depuis le château de Vignolles, près de Paris, où le service de cryptanalyse s'est établi. Un agent de liaison britannique est présent. Fin mai 1940, alors que les défenses françaises cèdent sous la pression allemande, toute l'équipe est démantelée et sa production placée en sûreté, à Uzès ainsi qu'en Grande-Bretagne.

Entre-temps, à Bletchley Park, Knox et Turing ont progressé à grands pas. Ils sont notamment parvenus à perfectionner la *Bomba* pour en multiplier la puissance de calcul. Cette nouvelle « Bombe », construite par l'ingénieur Harold Keen d'après les directives de Turing, prend la forme d'un gigantesque trou de serrure de 2,60 mètres de haut pour autant de large. Elle produit, paraît-il, des grincements étranges. Un jour d'avril 1940, après plusieurs mois d'essais infructueux, c'est le succès : la « Bombe » parvient à décoder consécutivement plusieurs messages de la Luftwaffe. Ainsi que le note Anthony Cave Brown dans *La Guerre secrète* : « Le miracle avait eu lieu : il fut baptisé Ultra – comme s'appelait jadis le code de Nelson à Trafalgar – et allait désormais être utilisé par les Anglais, et plus tard par les Américains, pour désigner le renseignement au niveau le plus élevé. […] On possédait là une source d'information au cœur même du haut commandement ennemi. Si Ultra tenait ses promesses, elle deviendrait sûrement une arme d'importance considérable dans la guerre contre le IIIe Reich. »

Pour préserver Ultra, il est indispensable que les Allemands ne puissent en aucun cas soupçonner que leurs communications sont pénétrées. Dès lors, le MI 6 définit un ensemble de règles drastiques destinées à protéger les secrets de Bletchley Park. Le nom même d'« Ultra », gardé secret, est remplacé par d'autres pseudonymes, comme « Zeal », « Pearl », « Thimb » ou « Magic ». Les renseignements Ultra sont

placés sous le plus strict besoin d'en connaître, et les officiers autorisés, qui doivent échapper à tout risque de capture par l'ennemi, subissent un entraînement spécial. Par ailleurs, toute action basée sur un message Ultra fait l'objet d'un camouflage préalable laissant entendre que le renseignement a été acquis par un autre moyen. Lorsque ce camouflage n'est pas possible, le renseignement n'est pas exploité. L'application intransigeante de ces règles conduit à de lourds sacrifices, l'exemple le plus dramatique demeurant le bombardement de Coventry, dans la nuit du 14 au 15 novembre 1940 : la Bombe intercepte les plans d'attaque de la Luftwaffe mais, à défaut de pouvoir travestir l'origine du renseignement, Churchill prend la lourde décision de ne pas renforcer les défenses antiaériennes. Le raid fait 554 morts et plus de 5 000 blessés.

La dissimulation d'Ultra est un succès sur toute la ligne : à aucun moment, les dirigeants nazis ne mettent en doute la fiabilité de leur système de chiffrement. Et ce, quasiment jusqu'au dernier jour du conflit, puisque l'un des ultimes messages décodés par la Bombe est celui par lequel, le 25 avril 1945, GÖring demande à Hitler l'autorisation de prendre le pouvoir. Le secret entourant Ultra est si hermétiquement gardé qu'il perdure jusqu'en 1974, lorsque le gouvernement britannique lève – partiellement – le voile sur les activités de Bletchley Park.

Si Ultra bénéficie d'une protection si minutieuse, c'est que son importance stratégique est réelle. À de multiples reprises au cours du conflit, il permet aux Alliés d'infléchir le cours des événements. Lors de la bataille d'Angleterre, Churchill est ainsi informé par le menu des préparatifs du « jour de l'Aigle », l'ultime tentative d'anéantissement de la RAF conduite par GÖring le 15 septembre 1940. Plus tard, en mars 1943, en Libye, c'est grâce à Enigma que les divisions panzers de Rommel, pistées au jour le jour *via* leur trafic radio, sont battues par

Montgomery. De même, lors de la bataille de l'Atlantique, le décodage des messages météorologiques allemands permet aux Alliés de porter des coups sévères à la Kriegsmarine : rien qu'en mai 1943, trente-sept *U-Boote* sont coulés sur la seule base des renseignements Ultra. L'année suivante, en août 1944, lors de la bataille de Normandie, l'écoute des communications allemandes donne l'avantage aux Américains, qui peuvent ainsi résister à la féroce contre-offensive blindée de Hitler dans la région de Mortain. Les exemples fourmillent, mais l'essentiel est dit : en permettant d'anticiper les manœuvres de leur adversaire, Ultra a donné aux Alliés un avantage incontestable.

Au-delà de son impact sur la conduite des opérations militaires, le décryptage d'Enigma entraîne une série d'effets collatéraux de plus long terme. Les expériences de Rejewski sur les mises en série des Enigma, amplifiées par les travaux ultérieurs de Turing sur sa propre « Bombe » à Bletchley Park, ouvrent la voie à la mise au point des premières machines informatiques. C'est en effet dans le prolongement de « Bombe » qu'est développé *Colossus*, mis en service fin 1944 pour casser les codes issus de la machine de Lorenz. Imaginé par Alan Turing, Max Newman et Tommy Flowers, considéré comme le premier ordinateur, il est constitué de 1 500 tubes à vide et dispose d'un perforateur de cartes permettant d'entrer les données à la vitesse de 5 000 caractères par seconde. Ce serait donc dans les hangars secrets de Bletchley Park, pour courir après les secrets des communications du IIIe Reich, qu'aurait pris naissance la révolution informatique… Certains se souviennent de cette étrange filiation : on raconte ainsi que Steve Jobs a choisi l'emblème de sa marque en hommage à Alan Turing, qui s'est suicidé en 1954 en avalant une pomme empoisonnée. L'anecdote est démentie, officiellement.

Clément TIBÈRE

B.

Bertrand, Gustave, *Enigma ou la plus grande énigme de la guerre, 1939-1945*, Paris, Plon, 1975.

Cave Brown, Anthony, *La Guerre secrète* (2 tomes), Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2012.

Kahn, David, *La Guerre des codes secrets. Des hiéroglyphes à l'ordinateur*, Paris, Interéditions, 1980.

Paillole, Paul, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Robert Laffont, 1985.

Paillole, Paul, *Services spéciaux (1935-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975.

V.

Allemagne ; Canaris, Wilhelm ; Cryptologie ; Deuxième bureau ; Écoute ; Fortitude (opération) ; Paillole, Paul ; Rivet, Louis ; Royaume-Uni ; ROEM ; Turing, Alan.

Entrave

« Empêcher quelqu'un d'agir, une action de se réaliser, ou constituer un obstacle » : telle est la définition donnée par le *Larousse* du mot « entrave ». Il s'agit d'un mode d'action utilisé lorsque d'autres possibilités – par exemple, une arrestation dans un cadre judiciaire – ne sont pas envisageables. L'entrave consiste alors à recourir à des moyens coercitifs qui conduisent à mettre un terme à des projets hostiles fomentés par des adversaires.

Le décret fixant les missions de la DGSE prévoit explicitement le recours à des modes d'action de ce type : « La Direction générale de la sécurité extérieure a pour mission, […] de détecter et d'entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences. »

L'entrave peut prendre des formes variées. La destruction de matériels, de cargaisons ou de véhicules est courante. Ainsi, durant la guerre d'Algérie, la France, grâce au SDECE, a fait sauter des navires transportant des armes pour le FLN. Le sabotage du *Rainbow Warrior*, le 10 juillet 1985, en est une autre illustration. Il s'agit d'une des rares opérations pour lesquelles le processus de décision et les différentes modalités de neutralisation envisagées ont été rendus partiellement publics. En effet, dans un rapport manuscrit d'avril 1986, l'amiral Lacoste, alors à la tête de la DGSE, explique qu'il a reçu une instruction du directeur de cabinet du ministre de la Défense ayant consisté à « mettre en œuvre les moyens de la DGSE pour interdire au mouvement Greenpeace de réaliser ses projets d'intervention contre la campagne des essais nucléaires à Mururoa ». L'amiral explique, en outre, que

d’autres formes de sabotage ont été envisagées, telles que l’altération du carburant, des avaries à la propulsion ou encore l’« incapacité temporaire des équipages », ce qui peut être compris comme le fait de provoquer des maux empêchant les militants de prendre la mer. Ces projets alternatifs à un plasticage ont été écartés, tant en raison du manque de temps que de la pression exercée par le pouvoir politique, selon l’ancien directeur général de la DGSE.

Si la mort d’un journaliste présent à bord du *Rainbow Warrior* n’était pas voulue, il en va tout autrement, d’après le documentaire de Jean Guisnel et de David Korn-Brzoza consacré à l’*Histoire des services secrets français*, de la campagne d’éliminations de pourvoyeurs d’armes et de financiers du FLN que relate Bob Maloubier, ancien du service action du SDECE. Il explique avoir créé une cellule dédiée à ces assassinats. Les avocats défendant les membres du FLN furent, dans un deuxième temps, d’après Raymond Muelle, autre ancien du service, la cible du SDECE. Ainsi s’explique le meurtre de maître Ould Aoudia, le 24 mai 1959 à Paris, alors que maître Jacques Vergès, lui aussi désigné pour mourir, n’a dû la vie sauve qu’à « un problème technique », selon le témoignage de Raymond Muelle.

Tous les services de renseignement dotés d’une capacité clandestine sont en mesure de procéder à des assassinats, soit à des fins d’entrave soit en représailles. Aux États-Unis, il existe une *kill list* qui recense les personnes à éliminer. Leur neutralisation ne relève pas exclusivement des services de renseignement, même si la CIA, notamment grâce aux drones armés dont elle dispose, est un acteur majeur de cette politique. L’armée américaine est également impliquée, comme le montre l’exécution de Ben Laden par ses forces spéciales. Le KGB, grâce à de nombreux procédés, dont le célèbre parapluie bulgare, ou le Mossad ont également la capacité de tuer. Ainsi l’assassinat d’un responsable du Hamas, le 19 janvier 2010 à Dubaï, a-t-il été attribué par la presse

au service extérieur israélien, dont onze agents ont été identifiés par Interpol qui avait très rapidement diffusé des avis de recherche en vue de leur arrestation.

La technologie offre de nouveaux moyens pour conduire des opérations d'entrave. La lutte informatique active permet de perturber, de paralyser ou de détruire des installations industrielles, des sites de production d'énergie, des réseaux de communication. Ces modes d'action nouveaux ont pour particularité d'être extrêmement discrets, parfois indétectables et, en général, difficiles à attribuer avec certitude à un auteur. Certaines cyberattaques sont indiscutablement le fait de services de renseignement dans le cadre d'opérations d'entrave. Mais il est difficile d'avoir des certitudes. Ainsi, plusieurs grandes pannes électriques qui ont frappé le Brésil en 2005, 2007 et 2009 ont parfois été présentées comme des cyberattaques, sans que leur origine et les motivations des pirates aient été mises au jour. En revanche, l'introduction du virus *Stuxnet*, qui a détruit une partie d'une installation du programme nucléaire iranien, a été attribuée par de nombreux experts aux services de renseignement américains et israéliens.

Une caractéristique commune à toutes les opérations d'entrave est leur clandestinité, c'est-à-dire l'impossibilité de déterminer qui en est l'auteur. Cette règle souffre d'exceptions, lorsque des erreurs ont été commises ou quand l'État commanditaire veut laisser une signature pour créer une pression supplémentaire, ou encore quand il veut que l'action qui a été menée soit attribuée à un autre État, en laissant des traces qui induiront en erreur.

Jérôme POIROT

B.

KORN-BRZOZA, David et GUISNEL, Jean, *Histoire des services secrets français*, Paris, France Télévisions, 2011.

V.

DGSE ; Droit et renseignement ; Homo (opération) ; Lutte informatique ; Opération ; Rainbow Warrior ; Sabotage.

Espagne

La communauté espagnole du renseignement, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, reste empreinte de l'histoire du pays au XXe siècle.

C'est en effet à l'issue de la guerre civile, après une première tentative de création d'un service dans les années 1930, que le renseignement espagnol moderne s'organise, principalement tourné vers l'enjeu intérieur que constitue le contrôle de la population face à la déviance politique. À cette époque, trois services se partagent cette tâche : un premier est chargé du recueil et de la diffusion de l'information politique ; un deuxième, représenté par le Bureau général de la sécurité, enquête sur les citoyens suspectés de crime contre le régime ; et enfin un troisième, la Garde civile, dont les missions de renseignement, d'enquête et de propagande sont centrées sur les zones rurales.

Parallèlement, les menaces extérieures sont, quant à elles, traitées par cinq services. Chacune des trois armées dispose d'un « 2e bureau » chargé du renseignement d'intérêt militaire. Le service de renseignement extérieur, quoique formellement marqué par la culture militaire, informe le gouvernement sur la situation mondiale, tandis que le service de contre-espionnage, lui aussi malgré son statut militaire, travaille pour l'ensemble du gouvernement.

Cette multitude de services pose naturellement des problèmes de chevauchement de compétences, rendant progressivement nécessaire leur coordination. Alors qu'existe un coordonnateur du renseignement rattaché au Premier ministre, un Service central de documentation est

créé en 1972 pour contrer les effets délétères de la concurrence entre services et centraliser les décisions, dans une relation directe avec le président Franco.

Avec la transition démocratique, les missions des services changent. Au contrôle politique de la population est substituée la menace terroriste à laquelle l'État doit progressivement faire face, ce qui conduit à une nouvelle structuration du système sécuritaire. Au sein du Centre supérieur du renseignement de la défense (CSID), institué le 4 juillet 1977 et rattaché au ministère de la Défense, des unités sont chargées du renseignement intérieur, en particulier sur les groupes indépendantistes terroristes. Mais, malgré l'autorité conférée à ce service, son rôle de coordination ne s'impose pas aux « 2es bureaux » et aux services du ministère de l'Intérieur. Il connaîtra aussi la tourmente quand l'un de ses agents, renvoyé, fera publier dans le journal *El Mundo* de nombreux documents internes avec lesquels il est parti, révélant des écoutes aléatoires de personnalités politiques.

Le 6 mai 2002, dans le cadre d'une loi et d'une loi organique, ce service devient le Centre national du renseignement (CNI). Chargé du renseignement stratégique espagnol, il est soumis, comme d'autres services dans des États démocratiques, au contrôle parlementaire et judiciaire. Organiquement rattaché au ministère de la Défense jusqu'en 2011, il l'est à présent au « ministère de la Présidence (du gouvernement) », dirigé par le vice-Premier ministre, et jouit d'une large autonomie fonctionnelle. Son directeur, nommé pour cinq ans par décret royal, a un statut de secrétaire d'État. Autour du directeur et d'un secrétariat général, trois directions exercent des fonctions dans le domaine du renseignement, du soutien au renseignement ainsi qu'en matière de ressources.

Le CNI combine des attributions relatives aux menaces extérieures et intérieures. Il est responsable de la fourniture au chef du

gouvernement de renseignements, d'analyses, d'études ou de propositions permettant de prévenir et d'éviter tout danger, toute menace ou toute agression contre l'indépendance ou l'intégrité territoriale de l'Espagne, ses intérêts nationaux et la stabilité de ses institutions et de l'État de droit (art. 1 de la loi de 2002).

À la suite des attentats de Madrid en mars 2004, le CNI est toutefois dépossédé d'une partie de ses attributions, la coordination étant à partir de cette époque transférée à un Centre national de coordination antiterroriste.

Les objectifs assignés au CNI sont définis annuellement en Conseil des ministres par un document secret, la directive de renseignement. Il opérerait dans plus de quatre-vingts pays, particulièrement en Afrique du Nord, notamment en raison des tensions qu'engendrent les enclaves de Ceuta et Melilla, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Ses effectifs seraient de 2 250 agents, mais devraient croître puisque le directeur du CNI a annoncé en 2016 une augmentation du personnel de l'ordre de 500 à l'horizon 2020. Son budget s'élèverait à 255 M€, en plus d'une allocation annuelle de fonds secrets.

D'autres services des ministères de la Défense et de l'Intérieur concourent directement à la mission de renseignement. Le Centre de renseignement des forces armées (CIFAS) est un organisme complémentaire mais aussi subordonné au CNI. Chaque armée possède également toujours des 2es bureaux. Au ministère de l'Intérieur, le service de renseignement de la Garde civile assure une surveillance des zones rurales et des frontières. Le Commissariat général des renseignements (CGI) de la Direction générale de la police est chargé du contre-terrorisme et entretient à ce titre des liens avec des services étrangers.

D'autres services de l'administration sont également mobilisés de près ou de loin au profit de la mission de renseignement. C'est le cas de

différents organismes de la police chargés de la lutte contre le crime organisé, d'unités de renseignement des polices autonomes des régions, du renseignement pénitentiaire. Au ministère de l'Économie, le SVA est un service du département des douanes spécialisé dans la lutte contre la contrebande, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et les trafics de drogue. Intervenant sur l'ensemble du territoire espagnol, il peut être vu comme un homologue de la DNRED française. Le *Servicio ejecutivo de la comision de prevencion del blanqueo de capitales* (SEPBLAC) est, quant à lui, l'agence centrale en matière de transactions financières suspectes, à l'image de Tracfin en France.

Comme l'écrit Floran Vadillo dans *Les Cahiers de la sécurité et de la justice*, « l'Espagne n'a jamais appartenu au cercle des grandes nations du renseignement en raison de son histoire politique heurtée ». Cette vérité historique est sans doute à nuancer au regard de l'activité déployée par les services espagnols ces dernières années et de la volonté politique de jouer un rôle plus important dans les relations internationales. Parmi les succès récents rendus publics, on notera que le ministre espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération, José Manuel Garcia-Margallo, a félicité le 9 mai 2016 les services de renseignement qui ont contribué à sécuriser la libération en Syrie des trois journalistes espagnols kidnappés en juillet 2015 à Alep. Face aux menaces, les services espagnols se retrouvent ainsi, comme l'ensemble de leurs homologues européens, en première ligne.

Olivier BRUN

B.

Centre Nacional de Inteligencia, *Bienvenue au CNI*, [en ligne], https://www.cni.es/fr/bienvenueaucni/index.html

VADILLO, Floran, « Originalités du modèle espagnol de contrôle de services de renseignement », *Les Cahiers de la sécurité*, nº 27-28, 2014.

V.

Contre-terrorisme ; GAL ; Terrorisme.

Espion

Dans son *Dictionnaire des idées reçues*, Gustave Flaubert donne les définitions suivantes : « Espion : toujours du grand monde (v. escroc) » et « Escroc : toujours du grand monde (v. espion) ». C'est dire combien l'espion est de longue date vilipendé. Mais, même s'il est de bon ton dans les services de renseignement de proscrire le terme « espion », il continuera longtemps à être employé par le commun des mortels, pour qui il correspond bien à ce qu'il imagine de cet univers. Le vocable a débordé du monde des agences de renseignement et est passé dans le langage courant. On parle ainsi de micro, de caméra ou encore de logiciel espions, tous matériels en vente libre disponibles pour des usages multiples, de plus en plus domestiques d'ailleurs.

Dans la 5e édition de son *Dictionnaire* parue en 1798, l'Académie française définit ainsi l'espion : « Qui épie, qui se mêle parmi les ennemis pour épier, qui fait le métier d'épier. Nous avons de bons espions dans le camp des ennemis, dans la ville. On pend les espions quand on les découvre. […]. On dit, par extension, qu'un homme ne dépense guère en espions, pour dire qu'il n'est pas bien averti de ce qu'il lui importe de savoir. » Les académiciens enfoncent le clou en définissant « espionnage » et « espionner » : « L'espionnage est un métier infâme » et « C'est un vilain métier que d'espionner ».

Le mot « espion » a paradoxalement acquis des lettres de noblesse grâce à la fiction et à l'université. L'expression « la figure de l'espion » est utilisée pour décrire comment est traité l'espion dans la littérature ou dans le cinéma. L'espion s'est ainsi hissé au même niveau que le héros romantique, puisqu'on parle de la « figure du héros

romantique », dont l’une des plus parfaites incarnations est Ruy Blas, et au même niveau que d’autres figures : la figure féminine (Madame Bovary, par exemple), celle du monstre (le Minotaure) ou du père (Gargantua). Pour l’espion, James Bond est la figure parfaite.

Balzac porte un jugement peu flatteur dans *Splendeurs et misères des courtisanes* : « Enfin, un espion, à quelque étage qu’il soit dans la machine de la police, ne peut pas plus qu’un forçat revenir à une profession dite honnête ou libérale. Une fois marqués, une fois immatriculés, les espions et les condamnés ont pris, comme les diacres, un caractère indélébile. Il est des êtres auxquels l’état social imprime des destinations fatales. […] Si jamais homme doit sentir l’utilité, les douceurs de l’amitié, n’est-ce pas le lépreux moral appelé par la foule un espion, par le peuple un mouchard, par l’administration un agent ? » John Le Carré dans *L’espion qui venait du froid* est tout aussi cinglant : « Pour qui prend-on les espions ? Pour des prêtres, des saints, des martyrs ? Non ! C’est un minable défilé d’imbéciles vaniteux, de traîtres aussi, oui ; de pédés, de sadiques, d’ivrognes, de types qui s’amusent à jouer aux cow-boys et aux Indiens pour mettre un peu de sel dans leur triste existence. »

Le terme « espion » recouvre trois grandes catégories d’agents. La première, la plus noble, est celle des employés d’un État dont le métier consiste à recueillir des informations cachées. Il s’agit de fonctionnaires des services de renseignement, de militaires, de diplomates. Selon Casanova, ces derniers constitueraient un genre particulier, puisqu’il disait d’eux que « les seuls espions avoués sont les ambassadeurs ». Certains de ces espions sont célèbres parce qu’ils ont accompli de grandes choses, soit comme agents de terrain soit à la tête d’un service : Eli Cohen, agent israélien illégal exceptionnel, qui travailla notamment en Syrie où il fut pendu en 1965 après avoir été démasqué, Markus Wolf, qui dirigea le renseignement extérieur est-allemand de

1958 à 1986, ou James Angleton, chargé du contre-espionnage au sein de la CIA de 1954 à 1974, en sont de parfaits exemples. La deuxième correspond aux sources, c'est-à-dire aux personnes qui semblent mener une vie normale, mais qui ont été tamponnées puis recrutées par un service pour lui livrer, périodiquement ou occasionnellement, des informations. Certaines de ces sources sont des taupes lorsqu'elles travaillent au sein d'organismes publics qui produisent ou détiennent des informations sensibles, comme les armées, les ministères. La troisième est celle des traîtres, c'est-à-dire des agents d'un service qui ont été retournés et qui travaillent au profit d'une puissance étrangère, comme Philby, qui sera, au surplus, un transfuge. L'opprobre qui s'attache de longue date aux espions n'est pas de même nature dans les trois cas. Les professionnels ont acquis leurs lettres de noblesse progressivement, et cela grâce aux Prussiens, à qui est due la célèbre formule « Le renseignement est un métier de seigneur », aux Anglais, qui inventèrent le concept de « grand jeu » pour décrire leur rivalité avec les Russes en Asie centrale à la fin du XIXe siècle, aux superhéros de fiction, qui promeuvent une image flatteuse du métier. L'expression « maître espion » montre bien qu'il faut du talent pour parvenir à exceller dans cet univers.

La professionnalisation des agences de renseignement, notamment dans la seconde partie du XXe siècle, les a conduites à élaborer des chartes d'éthique qui montrent combien leur activité est éloignée de certaines idées reçues. La DGSE a adopté, en 2013, un système de valeurs dit « LEDA ». Cet acronyme signifie « Loyauté, Exigence, Discrétion, Adaptabilité ». L'ensemble de la communauté américaine du renseignement respecte des principes d'éthique qui sont : être au service du peuple américain et de la sécurité nationale, la recherche de la vérité et dire la vérité, le respect du droit, l'intégrité, la recherche permanente de l'excellence.

L'accès aux fonctions de chef d'État d'anciens espions a aussi contribué à améliorer l'image du renseignement et de ses serviteurs. Iouri Andropov, président du KGB à partir de 1967, est devenu premier secrétaire du Parti communiste d'URSS en 1982. George Bush fut directeur de la CIA en 1976 et 1977, puis vice-président des États-Unis de 1981 à 1989 et président jusqu'en 1993. Vladimir Poutine a été officier du KGB avant d'entrer en politique en 1991 aux côtés du maire de Leningrad, puis en 1996 auprès de Boris Elstine au Kremlin, avant d'être nommé à la tête du FSB en 1998, président du gouvernement en 1999 et enfin d'être élu président de la Fédération de Russie en 2000.

Quand il s'agit de renseignement, tant les auteurs que les scientifiques n'imaginent pas utiliser un autre terme que celui d'« espion ». Ainsi le professeur Paul Bleton de l'université du Québec a-t-il livré un article intitulé « L'espionnage de papier : révélation et représentation de connaissances » dans lequel il traite de la « figure de l'Espion comme un emblème de la rencontre entre la guerre froide – guerre secrète, s'il en fut – et la littérature de grande diffusion ». Dans son ouvrage *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Alain Dewerpe, historien et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, soutient l'idée que l'espion symbolise une des ambiguïtés de la démocratie, en cela qu'il « concentre en lui la tension du secret et de la publicité ». Pour sa part, le travail de recherche en psychologie d'Isabelle Copy-Matignon portant sur *La Figure de l'espion dans l'œuvre de John Le Carré. Une métapsychologie de la trahison* a l'ambition d'être « une tentative d'approche métapsychologique de la figure littéraire de l'espion en ce qu'elle apparaît comme l'expression d'une folie, où le délire affleure ».

Dans les œuvres de fiction, si le terme d'« agent » est parfois employé, c'est bien celui d'« espion » qui conserve la préférence des auteurs. Les films anglais *L'Espion noir* (*The Spy in Black*) en 1939 et

L'espion qui venait du froid (*The Spy Who Came in from the Cold*) en 1965, adapté du roman éponyme, américain *L'Espion aux pattes de velours* en 1965, franco-allemand *L'Espion* en 1966, franco-suisse *Espion, lève-toi* en 1982, ou français *Espion(s)* de 2009, illustrent très bien cet attachement.

Jérôme POIROT

B.

BLETON, Paul, *L'Espionnage de papier : révélation et représentation de connaissances*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1994.

COPY-MATIGNON, Isabelle, *La Figure de l'espion dans l'œuvre de John Le Carré. Une métapsychologie de la trahison*, non publié.

DEWERPE, Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.

LE ROND d'ALEMBERT, Jean et DIDEROT, Denis, *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, vol. 5, 1755.

V.

Agent ; Bond, James ; Défecteur ; Espionnage ; Officier ; Source ; Tamponner ; Taupe.

Espionnage

L'espionnage est peut-être plus facile à appréhender que l'espion, figure dont se sont emparées tant de légendes et que le langage courant assimile à l'« agent secret », voire à tout agent d'un service de renseignement. Cependant, l'espionnage soulève lui-même des interrogations croissantes à l'ère numérique, comme en témoignent les réactions suscitées à partir de 2013 par la révélation des méthodes de la NSA et de ses alliés.

« Espionnage » est dérivé d'« espion », lui-même apparenté au verbe « épier » ; il se définit, selon Littré, comme l'« action d'espionner » ou le « métier d'espion ». Quant à l'espion, c'est « celui qui se glisse dans le camp ennemi pour surprendre les desseins des chefs » ou une « personne de la police, chargée d'épier la conduite et les projets des personnes en état de suspicion ». C'est à peu près dans ce dernier sens que Montesquieu utilise le terme dans le livre XII de l'*Esprit des lois* : « Faut-il des espions dans la monarchie ? Ce n'est pas la pratique ordinaire des bons Princes. » Le Prince, en effet, « doit agir avec ses sujets avec candeur, avec franchise, avec confiance ».

Et pourtant ! Cet espionnage intérieur traverse les époques. Bien avant l'espionnage politique à grande échelle mis en place par les régimes autoritaires du XXe siècle, Tacite décrit, dans le livre IV des *Annales*, la terreur que l'espionnage finit par instaurer à Rome sous le règne de Tibère : « Jamais la cité entière n'avait été plus angoissée et tremblante, on dissimule devant ses proches, on évite les rencontres, les conversations, les oreilles connues ou inconnues ; même les objets

muets et inanimés, le toit, les murs étaient examinés avec soin à l'entour. »

Jusqu'à l'ère démocratique, c'est bien cette forme de police politique, davantage que l'espionnage extérieur, qu'évoque spontanément la figure de l'espion dans la société : on s'est longtemps méfié des « Cabinets noirs » de l'Ancien Régime et des autres cours d'Europe et, dans *Splendeurs et misères des courtisanes*, Balzac souligne la force des réseaux de surveillance à l'époque révolutionnaire : « La Révolution n'eut pas de police, elle n'en avait pas besoin. L'espionnage, alors assez général, s'appela civisme. » Dans son *Fouché,* Stefan Zweig dépeint avec un effroi teinté d'admiration un ministre de la Police jetant dans tout le territoire des « filets » qui « s'étendent à tous les emplois et à toutes les charges » : « Cette machine compliquée, cet appareil de contrôle universel de tout un pays est établi d'une façon grandiose. Mille nouvelles affluent chaque jour dans la maison du quai Voltaire, car au bout de quelques mois ce maître a couvert tout le pays d'espions, d'agents secrets et de mouchards. […] On lui apporte toute conversation, il fait ouvrir toutes les lettres. »

Sous le régime plus clément qui règne dans la France de 1830, l'espionnage intérieur n'est pas mort : l'administration des Postes continue d'ouvrir les correspondances et la police de rétribuer des mouchards, chargés de laisser traîner leurs oreilles dans le corps social. Dans *Le Rouge et le Noir,* Stendhal fait dire au marquis de La Mole, à propos de Julien Sorel que l'abbé Pirard lui propose de recruter comme secrétaire : « Pourquoi pas ? […] ; mais serait-ce un homme à se laisser graisser la patte par le préfet de police ou par tout autre pour faire l'espion chez moi ? Voilà toute mon objection. » Et chacun connaît l'intérêt que porta le Second Empire, même pendant sa période libérale, à la surveillance politique du pays ; la police dite « des chemins de fer », née à cette époque, en était notamment chargée. La

IIIe République elle-même ne fut pas toujours plus vertueuse, comme l'atteste l'« affaire des fiches » : soucieux de la loyauté républicaine des armées, le ministre de la Guerre avait fait établir 20 000 fiches sur des officiers, notamment sur leurs pratiques religieuses. Le scandale qui s'ensuivit fit tomber le ministère Combes en 1905.

Lorsqu'elle est au service de régimes criminels, cette forme de police politique devient autrement redoutable : la Gestapo de Hitler, le KGB de Staline, la DINA de Pinochet ou la Securitate de Ceausescu furent des instruments de terreur. La France de Vichy ne fut pas en reste, utilisant les Renseignements généraux contre toutes les dissidences et son « service des contrôles techniques » pour pratiquer des écoutes à grande échelle.

Dans son histoire du secret d'État, Alain Dewerpe croit même distinguer une nouvelle légitimation de l'espionnage politique, y compris dans les régimes démocratiques : « Contre la logique libérale des droits du sujet politique, le XXe siècle s'est prononcé en faveur du dirigeant contre le dirigé : le Prince, toujours autorisé à faire prévaloir un argument de nécessité au nom du bien commun, peut légitimement faire usage d'espions. » On connaît, par exemple, pour n'évoquer que la France, l'utilisation bien peu démocratique que différents gouvernants firent parfois de leur police, qu'il s'agisse des RG, de la DST (compromise en 1973 dans l'affaire des « plombiers » du *Canard enchaîné*) ou même de la gendarmerie (avec l'affaire des « écoutes de l'Élysée », à l'époque pas si lointaine du président Mitterrand). Cette légitimation n'est pas telle, cependant, que le pouvoir politique puisse assumer ouvertement de telles activités : les mœurs démocratiques ont bel et bien rangé l'espionnage intérieur dans la catégorie honteuse de la basse police.

L'espionnage ne souffre pas du même opprobre dans sa dimension extérieure : à défaut de pouvoir être officiellement assumé par l'État

qui s’y livre, il est généralement considéré comme légitime – du moins, quand il n’est pas dirigé contre nous. Là encore, on pourrait remonter fort loin : l’*Iliade* mentionne l’espion Dolon, envoyé par les Troyens observer les positions de l’armée achéenne ; *L’Art de la guerre* de Sun Tzu aborde en détail l’espionnage, auquel il attribue une importance majeure dans la victoire militaire ; les *Histoires* de Tacite nous montrent, à propos des guerres civiles de 69 (entre Othon et Vitellius, puis entre Vitellius et Vespasien), que les deux camps recouraient abondamment à des *speculatores*, soldats chargés de renseigner les armées sur les activités et les intentions de l’ennemi. Selon Éric Denécé et Jean Deuve, l’espionnage eut un rôle prépondérant dans l’Empire byzantin, qui en avait fait un instrument majeur de sa diplomatie secrète, puis lors des invasions normandes ou de la guerre de Cent Ans. Les monarchies anglaise et espagnole, dès le XVIe siècle, étaient dotées de services de renseignement qui utilisaient des correspondances chiffrées. L’Ancien Régime disposait aussi de tels services, comme le « Secret du Roi » – et son agent le plus célèbre, le chevalier d’Éon. Quant au « Cabinet noir » et à ses équivalents européens, ils interceptaient et déchiffraient non seulement le courrier intérieur, mais aussi les correspondances – notamment diplomatiques – en provenance ou à destination de l’étranger.

Et n’oublions pas les ambassades, dont l’une des missions principales était de réunir des informations, y compris par des moyens clandestins. Le diplomate François de Callières, auteur d’un traité publié en 1716, *De la manière de négocier avec les souverains*, en vante l’intérêt : « Il arrive d’ordinaire dans les négociations ce qui arrive dans la guerre, que les espions bien choisis contribuent plus que toutes choses au bon succès des grandes entreprises, il n’y a rien de plus capable de renverser un dessein important qu’un secret éventé bien à propos […] ; il vaudrait beaucoup mieux qu’un général eût un

régiment de moins dans son armée, et qu'il fût bien instruit de l'état et du nombre de l'armée ennemie et de tous ses mouvements : et qu'un ambassadeur retranchât de ses dépenses superflues, pour employer ce fonds à découvrir ce qui se passe dans le conseil du pays où il se trouve. » Plus loin, Callières va jusqu'à écrire : « On appelle un ambassadeur un honorable espion ; parce que l'une de ses principales occupations est de découvrir les secrets des cours où il se trouve [...]. »

Cependant, comme dans Homère et Tacite, c'est principalement sous la forme du renseignement militaire que l'espionnage extérieur s'est longtemps matérialisé, notamment par des activités de « reconnaissance » en territoire ennemi, pour les besoins d'une campagne. À l'article « Espion », c'est bien cette dimension militaire que privilégie l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert : l'espion est payé « surtout pour découvrir ce qui se passe dans les armées ».

Dans ce domaine, la France a longtemps souffert d'un sérieux retard : jusqu'à la fin du XIXe siècle, c'est au renseignement intérieur que les régimes successifs accordèrent le plus d'attention. On prête à Frédéric II de Prusse cette boutade : « M. le Maréchal de Soubise se fait suivre par cent cuisiniers ; je me fais précéder par cent espions. » Le maréchal Bugeaud, dont les *Aperçus sur quelques détails de la guerre* connurent de nombreuses rééditions au cours du xixe siècle, tenta bien d'amorcer le mouvement : « Les officiers anglais, russes, américains, n'hésitent point à se déguiser, à prendre une fausse qualité, un faux titre, pour pénétrer les desseins de l'ennemi [...]. Leurs exemples devraient être suivis dans l'armée française, et l'on serait mieux et plus sûrement renseigné par un des siens, se dévouant à l'espionnage, que par les juifs, femmes, colporteurs, que l'on cherche à embaucher pour ce métier. » Il ne fut guère écouté.

Il fallut donc attendre la victoire de la Prusse sur l'Autriche à Sadowa, en juillet 1866, pour que le renseignement extérieur

bénéficiât d'une attention plus constante. En 1868, le ministère de la Guerre dépêcha des officiers en mission clandestine en Allemagne afin d'y reconnaître le terrain et collecter des informations sur les capacités militaires. Mais c'est la défaite de 1870 qui fit réellement prendre conscience du retard accumulé sur l'Allemagne : celle-ci avait fait de l'espionnage un atout majeur dans la préparation et la conduite de la guerre. Il fallait désormais se doter de services permanents afin de réunir, y compris en temps de paix, des informations en territoire étranger. Ainsi naquit le 2e bureau de l'état-major, chargé de réunir le renseignement extérieur de diverses sources, et la « section de statistique », chargée de la mission d'espionnage.

En 1881, le général Jules Lewal, qui avait été l'organisateur des missions de reconnaissance de 1868, publia une *Tactique des renseignements* : il y mettait en évidence l'intérêt des sources ouvertes, par exemple la presse étrangère, mais aussi de la correspondance privée et des techniques d'espionnage en général. On y découvre une théorie complète de l'espionnage, qu'il s'agisse du recrutement des espions, de leur rémunération, de leur traitement, de leurs méthodes de travail, de l'utilisation du chiffre ou encore – en prenant exemple sur les Prussiens avant 1870 – de l'organisation du service d'espionnage. L'une de ses idées majeures est que l'espionnage doit être mis en œuvre de manière permanente, sans attendre le conflit armé : il est alors déjà trop tard.

Lewal distingue, par ailleurs, l'espion au sens strict et l'« émissaire ». Le premier est un agent envoyé à l'étranger pour collecter du renseignement. Cette méthode n'est pas sans inconvénients : « Les officiers déguisés sont assez facilement reconnus, à moins qu'ils ne soient de grande adresse et placés dans certaines conditions. Les individus civils sont à peu près dans le même cas parce qu'ils sont étrangers au pays, et au bout de peu de temps leur présence devient

suspecte. » Quant aux « émissaires », « on les trouve parmi les nationaux établis à l'étranger ».

Même extérieur, l'espionnage peut servir des fins politiques internes, notamment quand il s'agit pour un État de surveiller ses ressortissants en exil. Avec cruauté, Conrad dépeint de telles activités dans *L'Agent secret* : Adolf Verloc, anarchiste minable, est non seulement un indicateur de la police londonienne mais aussi un agent de renseignement au profit de l'ambassade de Russie, dissimulant ses activités sous la couverture d'une boutique d'articles érotiques.

Il n'en reste pas moins que la vocation de l'espionnage extérieur est demeurée principalement militaire, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale : en un temps où se préparait inéluctablement un nouvel affrontement avec l'Allemagne, et à plus forte raison pendant la guerre elle-même, il s'agissait de déchiffrer les intentions de l'ennemi. C'est de ce type d'espionnage que naquit l'affaire Dreyfus : tout commença, en 1894, lorsque la « section de statistique », chargée de surveiller l'ambassade d'Allemagne (on est là dans le domaine du contre-espionnage), reçut un « bordereau » volé à cette ambassade. Ce sont aussi des activités réelles ou supposées d'espionnage au profit de l'Allemagne qui valurent à Mata Hari d'être condamnée à mort et fusillée, en octobre 1917.

Parfois, l'espionnage s'étend bien au-delà de la recherche d'informations et se fait instrument de déstabilisation ; il devient alors une arme directe. Dans les années qui précédèrent la Première Guerre mondiale, le jeune royaume serbe, secondé par des organisations clandestines comme la Main noire, utilisa un vaste réseau d'espions chargés d'aviver les sentiments proserbes et de semer la subversion, au besoin par l'assassinat, dans les contrées qu'il entendait arracher à l'Autriche-Hongrie. Cette continuité entre la « recherche » et l'« action »

sera plus tard le modèle des grands services de renseignement extérieur comme la CIA, le KGB ou la DGSE.

L'espionnage change de dimension au cours des années 1930, à l'initiative de l'URSS qui se dote de services de renseignement hautement compétents (le NKVD, civil, et le GROu, service de renseignement de l'Armée rouge) et, à l'étranger, d'un réseau d'agents légaux (c'est-à-dire travaillant sous couverture diplomatique) et clandestins. Cette politique d'espionnage à grande échelle, tirant parti de la foi qu'éveille alors le communisme parmi certaines élites européennes, conduit à d'impressionnantes réussites, comme en témoignent les « Cinq de Cambridge ». Parmi les grands noms de l'espionnage soviétique figure aussi Richard Sorge, qui constitua au Japon, pendant la Seconde Guerre mondiale, un réseau d'informateurs efficace. Plus tard, les services de renseignement soviétiques parvinrent à acquérir des informations décisives sur la bombe atomique en préparation aux États-Unis, ce qui permit à l'URSS de fabriquer sa propre bombe en très peu de temps.

La Seconde Guerre mondiale conduisit également au développement massif de l'espionnage dans le camp allié. De cette époque date la position éminente du Royaume-Uni dans le monde du renseignement. C'est en grande partie grâce à un officier allemand du chiffre (d'ailleurs recruté par les Français du 2e bureau) que les services britanniques furent en mesure de déchiffrer les messages produits par la machine à coder allemande Enigma. Et c'est ici que le jeu de l'espionnage se complique, comme ce sera souvent le cas pendant la guerre froide : alors que les services britanniques les sélectionnaient soigneusement avant de les transmettre à l'URSS, celle-ci obtint à leur insu tous les messages Enigma relatifs aux mouvements de l'armée allemande sur le front de l'Est grâce à John Cairncross, membre des « Cinq de Cambridge ». À la même époque, les États-Unis

créèrent l'OSS, ancêtre de la CIA. Enfin, quelques-uns des héros de la Résistance française se sont illustrés par leurs activités d'espionnage, comme André Dewavrin (dit « Colonel Passy »), le chef des services de renseignement de la France Libre, Gilbert Renault (dit « Colonel Rémy »), fondateur du réseau Notre-Dame, ou encore Marie-Madeleine Fourcade, responsable du réseau Alliance.

Toute l'histoire du XXe siècle, notamment pendant la guerre froide, est jalonnée d'affaires d'espionnage, dont certaines ont acquis l'aura des plus glorieuses légendes. Philby, Abel, Penkovski, Poliakov, Vetrov, Ames : autant de héros de l'espionnage moderne, même si leurs motivations ou leurs activités ont souvent été fort éloignées de l'héroïsme. Les espions, agents doubles et transfuges, qu'on échangeait parfois sur le pont de Glienicke entre les deux Allemagnes, ont suscité une véritable mythologie qu'illustrent Ian Fleming, John Le Carré, Gérard de Villiers, Robert Littell ou, plus récemment, *Le Pont des espions* de Steven Spielberg.

Dès lors, la réalité et la fiction concourent à brouiller la figure de l'espion, assimilée à celle de l'« agent secret », et la notion même d'espionnage, trop vite assimilée par le grand public au renseignement. On sait pourtant que, depuis longtemps, le renseignement ne se réduit plus à l'espionnage : non seulement celui-ci n'est plus la seule technique d'acquisition du renseignement – les services de renseignement modernes recourent aussi, par exemple, à divers moyens techniques ou à l'exploration des sources ouvertes –, mais cette acquisition elle-même s'accompagne d'une activité d'analyse, absente de la notion d'espionnage mais considérée, au contraire, comme inhérente à la notion de renseignement. Et c'est justement l'émergence d'un renseignement moderne et professionnel qui, à la fin du XIXe siècle, a conduit le terme « renseignement » à supplanter celui d'« espionnage ». Quelles que soient l'évolution des perceptions ou celle

des termes employés, il faut relever le caractère profondément paradoxal de l'espionnage.

Le premier paradoxe réside dans sa dimension morale et politique : considéré sous un certain point de vue comme utile à l'intérêt général, entouré de surcroît d'une pittoresque mythologie, il est aussi une activité louche, voire entachée d'infamie.

Cette réprobation est à peu près unanime, on l'a vu, pour ce qui concerne l'espionnage intérieur : la pensée des Lumières tient cette forme d'espionnage pour une perversion du pacte politique. Indépendamment de ces considérations de principe, c'est la personne de l'espion qu'on méprise : qu'on le nomme « espion », « mouchard » ou « donneuse », c'est un être vil qui se livre à une pratique honteuse. Montesquieu est sévère : « L'espionnage serait peut-être tolérable, s'il pouvait être exercé par d'honnêtes gens ; mais l'infamie nécessaire de la personne peut faire juger de l'infamie de la chose. » Chamfort, dans ses *Maximes*, préfère l'ironie méprisante : « Les fripons ont toujours un peu besoin de leur honneur à peu près comme les espions de police, qui sont payés moins cher quand ils voient moins bonne compagnie. » Quant à Balzac, il fait de l'espion un paria : « Enfin, un espion, à quelque étage qu'il soit dans la machine de la police, ne peut pas plus qu'un forçat revenir à une profession dite honnête ou libérale. Une fois marqués, une fois immatriculés, les espions et les condamnés ont pris, comme les diacres, un caractère indélébile. »

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'espionnage extérieur fut longtemps considéré, lui aussi, comme une pratique immorale. Dans les armées, se faire espion était jugé incompatible avec l'honneur militaire et, à plus forte raison, avec le rang d'officier. Lewal attribue, d'ailleurs, à notre esprit « chevaleresque » le retard pris par la France en matière de renseignement militaire : se vêtir en bourgeois pour aller surprendre les secrets de l'ennemi est une tâche dégradante à laquelle

on ne se plie qu'à contrecœur. Quant à l'espion dont on s'attache les services, Lewal exprime les mêmes préventions morales que Montesquieu : il exerce un « métier peu honorable ». Sans doute est-il parfois motivé par l'amour de son pays, mais ne nous faisons pas d'illusions : « L'argent est le grand, l'unique moyen d'action sur l'espion […] ; on doit lui en donner beaucoup ; on n'est bien servi qu'à cette condition. » Proust, évoquant dans *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* une « série de scandales » dans la haute société parisienne, place les espionnes étrangères en infamante compagnie : « Des femmes chez qui on allait en toute confiance avaient été reconnues être des filles publiques, des espionnes anglaises. »

Pourtant, l'espionnage extérieur demeure un mal nécessaire, en temps de paix et encore davantage en temps de guerre. À mesure qu'il devient une branche du renseignement, nouvelle discipline qui prend un caractère permanent et devient l'apanage de professionnels, il acquiert lentement une légitimité : s'il demeure une activité répréhensible d'un point de vue individuel – sauf dans les rares cas où l'espion est animé par des motivations désintéressées –, il répond, du point de vue de la Nation qui y recourt, à la légitime préoccupation de protéger sa sécurité. Comme le montre Alain Dewerpe, cette évolution passe par une dissociation, opérée à partir du XIXe siècle, entre morale publique et morale privée : « Comportement individuel vil aux XVIIe et XIXe siècles, s'emparer du secret est un acte désormais cautionné au XXe siècle par une garantie politique. Et si cet acte n'a pas en lui-même cessé d'être immoral, l'État-nation a efficacement travaillé à dissocier morale privée et morale publique, mutation lente, contradictoire, mais bien réelle, qui tend à expulser l'espion de la sphère morale et à fonder l'amoralisation de ses usages. » Les réticences qui subsistaient avant la Première Guerre mondiale peuvent alors disparaître. De ce point de vue, la substitution de « renseignement » à « espionnage » n'est pas non

plus indifférente : à un mot sulfureux, péjorativement connoté, se substitue une appellation moralement neutre et plus technique qui permet à l'activité qu'elle désigne de prétendre au rang de discipline – presque de science.

La nature paradoxale de l'espionnage – mais seulement, cette fois, dans sa forme extérieure – se révèle d'une autre manière : activité légitime d'un État (faisons abstraction de l'espionnage privé), il ne peut être regardé que comme une activité criminelle par l'État dans lequel elle s'exerce. L'*Encyclopédie* l'énonce comme une évidence : « Quand on trouve un espion dans un camp, on le pend aussitôt. » Même chose chez Littré, quoique l'exécution emprunte une autre voie : « Quand on prend un espion, on le fusille presque toujours. » En somme, les espions qu'on emploie à l'étranger sont des serviteurs de la Nation, mais ceux qu'on surprend chez nous doivent être châtiés. Entre la guerre de 1870 et la Première Guerre mondiale, toute la France traquait l'espion allemand, tandis que, déjà, l'extrême droite dénonçait l'espion juif : peu importe que, pendant cette même période, la France s'emploie à développer son propre réseau d'espionnage à l'étranger. Quelles que soient les hésitations engendrées par toute tentative de définition de l'espionnage, cette double nature en est un élément constitutif : une même action relève, d'un côté, d'une politique de renseignement organisée – c'est-à-dire d'un service public – et, de l'autre, du juge pénal (même si, comme le montre l'histoire, les affaires d'espionnage se règlent souvent de manière discrète, en dehors des prétoires). Ce paradoxe rend l'activité d'espionnage bien inconfortable et a pour corollaire nécessaire un autre de ses éléments constitutifs : son caractère occulte. La dénonciation de l'espionnage par autrui a pour contrepartie qu'on n'assume jamais ses propres activités d'espionnage.

Cette double nature de l'espionnage trouve sa traduction dans le droit : alors que les États le sanctionnent pénalement dans leur ordre interne, il ne fait l'objet d'aucune interdiction par le droit international. Bien plus, les activités d'espionnage en temps de guerre ont été prises en compte par les juristes : à partir de la fin du XIXe siècle, la doctrine et le droit international se sont attachés à en préciser les contours. Les grandes puissances avaient, en effet, besoin de parvenir à une définition universellement reçue : si les États demeuraient libres de punir de mort l'espion ennemi, encore fallait-il éviter que tel ou tel d'entre eux retînt de l'espionnage une définition trop large, exposant par trop les agents de renseignement des autres puissances. On se plaît à imaginer la position ambiguë des négociateurs de ces traités : sans admettre en aucune manière se livrer à l'espionnage, on s'attachait à limiter les risques courus par ses agents. Aujourd'hui, le premier protocole additionnel à la convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (convention III du 12 août 1949) exclut les espions de la protection due à ces prisonniers, ce qui les expose à toutes les rigueurs de la loi pénale. Cependant, le « règlement de La Haye » du 18 octobre 1907 sur les lois de la guerre encadre strictement le champ de l'espionnage : l'espion est présenté comme l'« individu qui, agissant clandestinement ou sous de faux prétextes, recueille ou cherche à recueillir des informations dans la zone d'opérations d'un belligérant, avec l'intention de les communiquer à la partie adverse ». Ainsi, le « militaire non déguisé », pas plus que le journaliste, n'est considéré comme espion ; il en va de même de l'espion qui serait capturé après avoir rejoint son armée. Enfin, il est énoncé que « l'espion pris sur le fait ne pourra être puni sans jugement préalable ».

Qu'en est-il, justement, en droit interne ? En France, la définition juridique de l'espionnage nous est fournie par les articles 411-1 et

suivants du Code pénal. Il s’agit, en réalité, d’un ensemble d’infractions dont certaines correspondent à la notion d’espionnage au sens strict (notamment les « intelligences avec une puissance étrangère » et la « livraison d’informations à une puissance étrangère ») et d’autres en sont plus éloignées (par exemple, le sabotage). Ces faits, précise l’article 411-1, « constituent la trahison lorsqu’ils sont commis par un Français ou un militaire au service de la France, et l’espionnage lorsqu’ils sont commis par toute autre personne ». L’espion est donc non seulement un agent de l’étranger mais un agent étranger. Tel n’était pas le cas de Georges Pâques, haut fonctionnaire français que Lewal aurait sans doute qualifié d’« émissaire » des Soviétiques puisqu’il leur avait notamment livré des plans de guerre de l’OTAN : ses actes relevaient juridiquement de la trahison.

L’espionnage dans son acception la plus stricte relève de l’article 411-8, qui le définit comme le « fait d’exercer, pour le compte d’une puissance étrangère, d’une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou de leurs agents, une activité ayant pour but l’obtention ou la livraison de dispositifs, renseignements, procédés, objets, documents, données informatisées ou fichiers dont l’exploitation, la divulgation ou la réunion est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ». Les deux articles précédents répriment le « fait de livrer ou de rendre accessibles » les mêmes informations (article 411-6) et le « fait de recueillir ou de rassembler, en vue de les livrer », ces informations (article 411-7).

Ces dispositions s’appliquent-elles à ce qu’on appelle l’espionnage industriel ? Dans un jugement du 21 juin 2010, le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, où comparaissait un ancien salarié de Michelin prévenu d’avoir tenté de livrer des secrets industriels, l’a condamné sur le seul fondement de l’abus de confiance ; l’espionnage ou la trahison (au sens de l’article 411-6 du Code pénal) et la violation

des secrets de fabrication (au sens du Code du travail), pour lesquels le prévenu était aussi poursuivi, n'ont pas été retenus par le juge. Cependant, une directive européenne du 8 juin 2016 sur la protection des « secrets d'affaires » modifie profondément l'état du droit en renforçant et en harmonisant, au sein de l'Union européenne, la répression de l'obtention, de l'utilisation et de la divulgation illicites des informations stratégiques des entreprises.

Quelle qu'en soit la qualification juridique, l'espionnage économique est une menace majeure pour toutes les économies développées. Le phénomène n'est pas nouveau : l'affaire Farewell, qui, de 1980 à 1982, avait permis à la DST d'acquérir des informations capitales sur l'espionnage industriel mené par l'URSS, a mis au jour une entreprise de pillage systématique. Le Tupolev 144, surnommé « Concordski » pour son étonnante ressemblance avec un célèbre avion de ligne supersonique, en fournit une illustration plaisante (abstraction faite, bien sûr, de son vol de démonstration tragique au salon du Bourget, en 1973). Pourtant, l'avènement des réseaux de communication électronique change l'échelle et même la nature du problème : ce qu'on appelle désormais l'« ingérence économique » dispose de toutes les ressources de l'intrusion informatique.

La même remarque s'applique, d'ailleurs, à l'ensemble des activités d'espionnage : à côté de l'espion « physique », qui existe encore, se développe une sorte d'espionnage virtuel qui emprunte les réseaux de communication pour atteindre sa cible. Le vieux terme « espionnage » est-il d'ailleurs adapté à ce renseignement technique, qui se manifeste par l'interception de flux électromagnétiques et qui explore un immense champ d'investigation ? Oui, sans doute, lorsqu'il s'agit d'intercepter des communications à l'encontre d'une cible donnée. Cette forme d'espionnage était déjà connue du général Lewal : « Ainsi on peut, dans certains cas, faire surprendre les dépêches

télégraphiques au moyen d'appareils très portatifs s'adaptant aux fils de l'ennemi. »

Les informations divulguées en 2013 par Edward Snowden, ancien collaborateur de la NSA, ont néanmoins fait prendre conscience aux opinions publiques qu'on avait changé d'échelle : on a découvert que la NSA et ses alliés disposaient d'un dispositif de surveillance électronique extrêmement étendu, allant jusqu'à écouter les conversations de chefs d'État ou de gouvernement alliés. Ces révélations conduisirent Mme Merkel, elle-même victime de ces écoutes, à protester contre de telles pratiques entre pays amis. Las ! On découvrit en 2015 que le BND allemand faisait de même, y compris contre des dirigeants français. Par la suite, les Français apprirent que leurs trois derniers présidents de la République avaient fait l'objet d'interceptions opérées par la NSA. L'ingérence informatique, qui permet de capter à distance le contenu d'un système de données dans une administration ou une entreprise d'armement par exemple, ressemble encore à de l'espionnage, industriel ou non. Comme l'espionnage d'autrefois, l'espionnage numérique s'éloigne parfois de la simple recherche d'informations pour servir une stratégie de déstabilisation : pour la première fois, en 2016, une puissance étrangère – la Russie – a pu être accusée de peser, par des intrusions informatiques, sur le cours de l'élection présidentielle d'une grande démocratie – les États-Unis.

Lorsqu'il s'agit, en revanche, de consulter ponctuellement les données de connexion – que les opérateurs de télécommunications électroniques et les fournisseurs d'accès à Internet ont d'ailleurs, dans de nombreux pays, l'obligation légale de conserver pour une certaine durée en vue de leur consultation ultérieure par les services de police judiciaire ou de renseignement –, on ne reconnaît pas la notion classique d'espionnage. On ne la reconnaît pas non plus dans la captation de flux massifs de métadonnées et leur exploitation

automatisée par des clefs de sélection combinant plusieurs critères – quels que soient par ailleurs les enjeux démocratiques de telles pratiques, que les plus grands services de renseignement ont désormais la capacité de mettre en œuvre. C'est pourtant le terme « espionnage », là encore, qui s'est imposé dans le débat public.

Quel que soit le terme approprié, les pratiques révélées par Edward Snowden et Wikileaks, qui ont suscité l'indignation dans de nombreux pays, ont fait prendre conscience à l'opinion que le renseignement – comme bien d'autres activités humaines – était entré dans l'ère du traitement des données massives. La question du respect de la vie privée, dès lors, se pose en des termes radicalement nouveaux : potentiellement, chacun peut être exposé à l'exploitation de ses données personnelles, voire de ses correspondances. Certes, ces données sont déjà exploitées par bien d'autres acteurs, comme Google ou Facebook. Mais, alors que la notion de renseignement était apparue pour légitimer une discipline, dont l'espionnage devenait une branche, on peut se demander si le risque d'une surveillance numérique de masse ne nous fait pas prendre le chemin inverse : les craintes légitimes suscitées par la toute-puissance de l'informatique ne risquent-elles pas de rejaillir sur l'ensemble des activités de renseignement, assimilées à un espionnage généralisé et par nature antidémocratique ? Dans l'intérêt des libertés publiques comme dans celui du renseignement lui-même, il revient aux démocraties de conduire leurs activités de renseignement, qui sont un service public, dans le cadre d'une doctrine claire et – autant que possible – dans celui de l'État de droit. Ainsi, la France s'est dotée en 2015 d'un cadre juridique complet, non seulement pour le renseignement intérieur mais aussi pour les activités de « surveillance internationale » (c'est-à-dire pour tout ce qui concerne la surveillance des communications à l'étranger). Dès à présent, les révélations qui s'accumulent depuis 2013 ont un effet

visible : le recours au chiffrement des communications, y compris par les particuliers, devient de plus en plus répandu et réduit les capacités d'investigation des services de renseignement.

Une autre des questions soulevées par l'espionnage numérique est celle des relations entre États, en particulier entre États alliés. À la suite des révélations de 2015, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer un « code de bonne conduite », selon l'expression utilisée par le Premier ministre français. On sait en outre, par l'une des notes de la NSA divulguées par Wikileaks, que le président français avait, en 2010, tenté d'obtenir des États-Unis un accord de « non-espionnage » (comme entre les États-Unis et le Royaume-Uni). Les XIXe et XXe siècles ont entrepris de réglementer la guerre : le XXIe en fera-t-il de même pour l'espionnage ? Peut-être s'inspirera-t-on de la réflexion théorique apparue sur les questions d'éthique du renseignement. L'auteur et haut fonctionnaire britannique Michael Quinlan a énoncé, par exemple, en tentant de transposer à l'espionnage les théories de la « guerre juste », la notion de *jus ad intelligentiam* et celle de *jus in intelligentia* : la première porte sur les fins pouvant justifier l'espionnage, la seconde sur les moyens acceptables pour l'effectuer. Cependant, à la différence de la guerre, l'espionnage est occulte : « Pas vu, pas pris. » C'est dire qu'il restera longtemps une tentation puissante, même entre proches alliés.

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France*, Paris, Éditions du CNRS, 2014.

DENÉCÉ, Éric et DEUVE, Jean, *Les Services secrets au Moyen Âge*, Rennes, Ouest-France, 2011.

DEWERPE, Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.
LAURENT, Sébastien, « La naissance du renseignement étatique en France au XIXe siècle, entre bureaucratie et politique », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, Paris, no 35, 2007.
LAURENT, Sébastien, *Politiques de l'ombre. État, renseignement et surveillance en France,* Paris, Fayard, 2009.
MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.
QUINLAN, Michael, « Just Intelligence. Prolegomena to an Ethical Theory », *Intelligence and National Security*, Londres, mars 2007.

V.
Agent ; Contre-espionnage ; Espion ; Main noire.

États-Unis

CIA, FBI, NSA… Paradoxe s'il en est pour ces institutions aux activités clandestines ou confidentielles, la simple évocation de leurs noms renvoie instantanément à une très riche culture populaire. Cette notoriété planétaire ne doit cependant rien au hasard. En effet, les services de renseignement américains – à commencer par la CIA – entretiennent depuis longtemps des relations très particulières avec l'industrie cinématographique d'Hollywood. Les principales agences de renseignement américaines soutiennent de nombreux projets de divertissement. L'industrie du cinéma y gagne l'accès à des informations qui rendent ses productions réalistes, et les services spécialisés bénéficient ainsi d'un formidable levier de communication maîtrisée pour recruter, obtenir des financements et construire leur image de marque. Ainsi, le film *Zero Dark Thirty* (2012) romance l'histoire véridique de la traque de Ben Laden par une analyste de la CIA. Les équipes du film ont pu rencontrer des agents ayant participé à cette opération, tandis que la CIA livrait sa version des faits. L'ensemble, plutôt très réussi, brouille les frontières entre divertissement et documentaire. Le film *Argo* sorti la même année, qui relate l'opération d'exfiltration de diplomates américains durant la crise iranienne des otages de 1979 sous couvert d'un tournage de film de science-fiction, relate probablement l'histoire qui met le mieux en lumière la relation complexe unissant les univers d'Hollywood et les services secrets. Des raisons historiques expliquent également cette notoriété planétaire. La CIA et le FBI, bien davantage que l'armée américaine, ont été les principaux soldats de la guerre froide. Leurs

succès comme leurs échecs ont servi à édifier le roman national de la lutte contre l'Union soviétique et ses alliés. Viennent enfin les scandales qui expliquent pourquoi une partie des agences de renseignement américaines rencontrent une renommée planétaire. Les rapports du Parlement européen sur le réseau « Echelon » ou encore les révélations d'Edward Snowden en 2013 ont mis au cœur des débats politiques nationaux comme internationaux la question de la proportionnalité entre besoin en renseignement et préservation des libertés publiques. La NSA, agence confidentielle jusqu'à la fin des années 1990, est devenue aujourd'hui l'un des services secrets les plus connus, et les plus fantasmés, du monde.

Pourtant, la communauté du renseignement des États-Unis (*United States Intelligence Community*) est loin d'être composée des seuls CIA, NSA et FBI. Elle repose sur une organisation relativement complexe qui regroupe pas moins de dix-sept entités, dont deux sont des administrations indépendantes (CIA et ODNI, cf. *infra*) et quinze des services rattachés à six départements exécutifs fédéraux différents. Cette organisation officielle est complétée, de surcroît, par une galaxie d'entreprises privées auxquelles les agences de renseignement sous-traitent des missions de recueil, d'exploitation ou d'analyse. Le budget alloué à la communauté du renseignement américain pour 2016 était estimé à 64 milliards de dollars pour quelque 200 000 employés, secteur privé inclus.

Longtemps dévolu au directeur de la CIA, le rôle de directeur de la communauté du renseignement américain est confié depuis 2004 à un *Director of National Intelligence* (DNI). Depuis 2010, le service du DNI (l'*Office of the Director of National Intelligence* – ODNI) est devenu le 17e membre de la communauté du renseignement américain et a un statut d'administration indépendante.

Créée en 1947 sous la présidence d'Harry Truman, la CIA (*Central Intelligence Agency*) est l'héritière de l'*Office of Strategic Services* (OSS) chargé des opérations clandestines durant la Seconde Guerre mondiale. Administration civile, la CIA est la seule agence opérationnelle à disposer du statut de service indépendant, c'est-à-dire qu'elle ne dépend pas d'un département fédéral mais relève de l'exécutif américain et répond directement au DNI. Depuis sa création, la CIA œuvre à l'acquisition du renseignement clandestin extérieur et à son évaluation. Si son champ d'action a été exclusivement orienté vers le bloc communiste durant toute la guerre froide, il couvre désormais d'autres thématiques, aux premiers rangs desquelles la lutte contre le terrorisme et l'espionnage économique. Le roman *The Company. A Novel of the CIA* (2002) de Robert Littell retrace magistralement l'évolution de l'agence américaine de sa création à l'immédiat après-guerre froide. Si l'agence a connu de très beaux succès mais également de nombreux échecs sans être jamais véritablement remise en cause, elle subira profondément les conséquences politiques des attentats du 11 septembre 2001. La recomposition de l'organisation de l'appareil sécuritaire et de la communauté du renseignement viendra amoindrir le rôle central que la CIA jouait jusqu'alors auprès de l'exécutif américain. La montée en puissance du renseignement d'origine informatique au cours de ces vingt dernières années explique aussi son relatif déclin.

Le FBI (*Federal Bureau of Investigation*) est, quant à lui, de création plus ancienne. La structure de préconfiguration du futur FBI – le BOI (*Bureau of Investigation*) – a été fondée dès 1908. Rattaché au département de la Justice, le FBI est à la fois un service de police judiciaire et de renseignement. Il a également longtemps été compétent pour mener des opérations de renseignement à l'étranger – notamment en Amérique latine – avant que la création de la CIA ne le

cantonne à la surveillance intérieure. Les champs de compétence du FBI sont l'antiterrorisme, le contre-espionnage, la lutte contre le crime organisé, la lutte contre la délinquance financière et, plus récemment, la lutte contre la cybercriminalité. Durant la guerre froide, c'est le Bureau qui était en charge de la lutte contre l'ingérence soviétique, tandis que la CIA luttait contre le communisme à l'extérieur du territoire. Depuis le 11 septembre 2001, le FBI a gagné en autonomie d'investigation et a fait de l'antiterrorisme sa priorité en redéployant un tiers de son personnel sur cette thématique. Surtout, il a développé des capacités de stockage des données en renseignement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et consacré un effort plus important encore aux interceptions électroniques.

Autre agence dépendante du département de la Justice, la DEA (*Drug Enforcement Administration*) est le service de police fédéral américain en charge de la lutte contre le trafic de drogue. À ce titre, elle recueille, exploite et analyse le renseignement lié au trafic des stupéfiants sur le territoire des États-Unis. La DEA produit trois types de renseignements : le renseignement dit « tactique » qui sert directement une procédure judiciaire, le renseignement analytique au service des enquêtes complexes, et enfin le renseignement stratégique, qui offre une vision complète de l'économie du trafic de drogue (zones de production, circuits logistiques, cartels, points de vente, etc.) aux hauts responsables politiques pour la prise de décision. La DEA s'appuie sur un important réseau international et recourt au renseignement d'origine tant humaine que technique.

Créée en 1952, la NSA (*National Security Agency*) est le plus grand employeur de mathématiciens, d'informaticiens et d'électroniciens au monde. Elle dépend du département de la Défense. La NSA bénéficie aussi de l'expertise des services de cryptographie des armées des États-Unis. À ce titre, elle partage ses locaux avec le CSS (*Central Security*

Service), agence qui coordonne les programmes de cryptologie de la Défense. Les effectifs de la NSA ne sont pas connus. On estime à 40 000 agents le personnel travaillant directement à son profit. Son budget annuel représente un peu moins d'un tiers de l'ensemble du programme de renseignement fédéral. D'après le site de la NSA, l'agence « est en charge pour le gouvernement américain des capacités de cryptologie, qui englobent à la fois le renseignement électronique et la protection des systèmes d'information, et permettent l'exploitation des réseaux informatiques afin d'obtenir un avantage décisionnel ». Si la lutte contre le terrorisme est l'une de ses priorités, elle est très active dans le domaine de l'espionnage économique. La NSA est au cœur d'« Echelon », réseau créé dans les années 1980 pour centraliser le traitement des données interceptées par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Certaines nations « tierces » participent – ou ont participé – à ces programmes avec différents degrés d'implication (Norvège, Danemark, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie, Grèce, Turquie et Japon). Par l'intermédiaire essentiellement de stations de réception satellitaire et de satellites espions, toute communication par onde d'une personne peut être potentiellement interceptée par « Echelon » afin de prendre connaissance de son contenu. Avec l'extension du cyberespace, des outils de surveillance de masse (PRISM, XKeyscore…) ont été développés au cours de la décennie 2000 pour capter, cibler et analyser les nouveaux flux informationnels (Internet fixe et mobile).

Agence du département de la Défense, la DIA (*Defense Intelligence Agency*) est en charge du renseignement d'intérêt militaire. Sa fonction première est de fournir le renseignement nécessaire aux forces armées déployées sur les théâtres d'opérations extérieures. Suite aux guerres d'Afghanistan (2001-2014) et d'Irak (2003-2011), la DIA a développé sa propre capacité d'expertise en analyse politique et sociétale afin

d'optimiser l'orientation de la recherche du renseignement opérationnel. La récente création du DCS (*Defense Clandestine Service*) répond également à ce besoin qu'a la DIA d'acquérir un renseignement d'origine humaine plus adapté. Cette réorientation de l'agence a été – et est toujours – mal perçue par la CIA. Le directeur de la DIA est un officier général qui assure également la fonction de président du Conseil du renseignement militaire (*Military Intelligence Board*) qui coordonne les activités des différents services de renseignement de la Défense. Il s'appuie sur deux directeurs adjoints, dont l'un est traditionnellement un personnel civil. En effet, les non-militaires représentent environ 65 % des 16 500 employés de la DIA.

Plus confidentielle, la NGA (*National Geospatial-Intelligence Agency*) est pourtant une puissante agence du département de la Défense. Créée en 2003 à partir de la NIMA (*National Imagery and Mapping Agency*) – le service cartographique des armées –, la NGA s'impose aujourd'hui comme le leader mondial du GEOINT (*Geospatial Intelligence*). Elle assure ainsi à la fois la collecte, l'analyse et la diffusion du renseignement géospatial en utilisant l'imagerie satellite. Concrètement, la NGA fusionne et géolocalise sur des fonds cartographiques l'ensemble des renseignements acquis par tous types de capteurs (humains, électromagnétiques, etc.), et ce indépendamment du service à l'origine du renseignement. Ses productions servent tant les hauts responsables politiques et militaires dans la prise de décision stratégique que les opérationnels dans leur quotidien (guidage des armes, navigation aérienne et maritime, évaluation tactique en temps réel…). La NGA est ainsi au service de l'ensemble des agences de la communauté du renseignement américain et des administrations fédérales en charge de la sécurité civile.

Créé en 1961 en réponse au lancement soviétique de Spoutnik, le NRO (*National Reconnaissance Office*) est l'une des agences de

renseignement du département de la Défense. Il est en charge de la conception, de la construction, du lancement et du maintien en condition opérationnelle des satellites espions du gouvernement américain. Le NRO emploie des militaires issus des forces armées, de la CIA et du personnel civil du département de la Défense. Ses champs d'action sont variés et englobent la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la lutte antiterroriste, l'aide au ciblage bâtimentaire et l'acquisition du renseignement d'origine image (*Imagery Intelligence* – IMINT) nécessaires aux opérations militaires et de sécurité civile.

Le département de la Défense dispose également de quatre autres services spécialisés – un par armée (*Army*, *Air Force*, *Navy* et *Marine Corps*). Le département de la Sécurité intérieure créé au lendemain du 11-Septembre dispose de deux agences dédiées au renseignement : l'*Office of Intelligence and Analysis* et le *Coast Guard Intelligence* de l'*US Coast Guard*. Enfin, le *Bureau of Intelligence and Research*, l'*Office of Intelligence and Analysis* et l'*Office of Intelligence and Counterintelligence* appartenant respectivement au département d'État, à celui du Trésor et à celui de l'Énergie complètent la liste des membres de la communauté du renseignement américain.

La communauté du renseignement américain est sans conteste le *leader* mondial du renseignement d'origine technique tant en termes de possession de capteurs que de capacités d'exploitation et d'analyse. Si le maintien et le développement du renseignement d'origine humaine sont loin d'avoir été abandonnés par les agences américaines, ils ne sont pas cependant à la hauteur des investissements techniques. Le débat autour d'une possible technodépendance de la communauté du renseignement n'est pas encore clos et représente probablement le principal défi des années à venir.

Olivier HUBAC

B.

DELESSE, Claude, *NSA. National Security Agency*, Paris, Tallandier, 2016.
LITTELL, Robert, *The Company. A Novel of the CIA*, New York, Penguin Books, 2003.
RICHELSON, Jeffrey T., *The U.S. Intelligence Community*, 6e édition, Boulder, Westview Press, 2011.
WEINER, Tim, *Legacy of Ashes. The History of the CIA*, New York, Doubleday, 2007.

V.

Alliance Base ; Ames, Aldrich ; Angleton, James ; Briefing-Débriefing ; Centrale ; Comité des opérations de leurre ; Commission Church ; Forces spéciales ; Hoover, Edgar J. ; Kubark ; Mongoose (opération) ; Opération ; Patriot Act ; Stay behind ; TFTP.

Éthique

Si l'on en juge par les polémiques médiatiques récurrentes, les critiques des services de renseignement ont une dimension éthique : non seulement sont dénoncés tels ou tels échecs réels ou supposés, mais aussi et surtout le fait qu'ils n'agissent pas comme ils le devraient. Cette notion du devoir renvoie ainsi à celle de l'éthique. En d'autres termes, l'éthique et le renseignement sont-ils contradictoires ?

La perception du public est différenciée, selon que l'on considère un service de renseignement intérieur ou un service extérieur. La tolérance vis-à-vis des services extérieurs de tous les pays est plus grande, car les citoyens ne se sentent pas directement visés, considérant que les menaces justifient que, face à d'autres nations parfois inamicales, soient utilisés des moyens exorbitants. Si l'on pense, par exemple, aux opérations révélées par E. Snowden, l'une des justifications mises en avant par les autorités américaines est qu'elles ne visaient pas les citoyens américains. Quand un service de renseignement a pour objectif ses propres citoyens, alors les dérapages ou les entorses éthiques ne sont pas tolérés par l'opinion.

Dans de nombreuses professions, des codes de déontologie ou des chartes éthiques ont été élaborés, fixant les obligations professionnelles et des règles de conduite. Une première approche superficielle tendrait à évacuer spontanément la question de l'éthique dans le renseignement, car celui-ci repose sur le vol, la tromperie, la manipulation, qui ne s'accommodent pas de l'art de décider entre le bien et le mal.

Pourtant, pour la communauté du renseignement au sein d'un État démocratique, le besoin d'un tel cadre éthique est d'autant plus fort que l'activité est particulière. Les standards professionnels se doivent d'être plus élevés que pour d'autres activités moins potentiellement attentatoires aux libertés, et la question de l'éthique ne peut pas être éludée. Les agents eux-mêmes sont placés dans des dilemmes éthiques exceptionnels ou inhabituels au-delà de ceux de la vie ordinaire.

L'éthique permet de clarifier les enjeux de la démarche au nom de laquelle elle agit. Ces dernières années a émergé la nécessité de faire prendre conscience aux membres des services de renseignement qu'au-delà de leur pratique pourtant irréprochable, des règles claires de conduite étaient une garantie.

Les moments où des questions éthiques se posent sont, en effet, nombreux dans la vie d'un agent. Les opérations clandestines en sont l'exemple extrême, mais il n'est qu'à songer au cycle du renseignement dans son ensemble et aux différents moyens des services pour se rendre compte à quel point la question peut se poser à chaque instant. Mise en œuvre d'une interception de communications, manipulation d'une source humaine, paiement de celle-ci pour se faire délivrer une information, à chaque fois l'officier de renseignement est renvoyé à ses responsabilités.

Certes, il s'inscrit dans le cadre d'action de l'État, avec une finalité qui est la protection des intérêts fondamentaux de la Nation. N'est-il pas dans le cas où, selon l'expression populaire, « la fin justifie les moyens » ?

Une illustration de ce principe est donnée par Dulles devant la commission Church en 1975, qui disait à propos d'une violation des droits de l'homme : « Nous sommes simplement pragmatiques […]. La seule question qui nous préoccupait était la suivante : cette action va-t-elle fonctionner ? Atteindrons-nous l'objectif ? La question de la

légalité, de la morale ou de l'éthique n'a jamais été soulevée par moi-même ou par quelqu'un d'autre. Je pense que cela suggère vraiment que, dans le gouvernement, nous sommes amoraux. »

Les États-Unis réfléchissent beaucoup sur ces sujets, pas uniquement après les polémiques sur Guantanamo ou les méthodes d'interrogatoire, mais aussi plus largement. Un colloque s'est, par exemple, tenu dès 2012 avec des professionnels du renseignement, ayant pour titre « Le renseignement professionnalisé : base éthique, code éthique ».

En France, lors de son discours prononcé au cours de l'inauguration de l'Académie du renseignement en 2010, le Premier ministre François Fillon indiquait que « l'action du renseignement est plus que jamais nécessaire. Mais plus que jamais aussi, l'idéal démocratique nous invite à la rigueur déontologique ». Il ajouta également, devant les cadres des services réunis, que « nous devons aussi entendre l'exigence éthique exprimée par nos concitoyens, car elle se fonde sur leur désir d'être fiers de leur pays et de leur démocratie ».

Les corps d'appartenance de bon nombre des personnes affectées dans un service de renseignement sont régis par des règles plus larges : la police nationale dispose d'un code de déontologie depuis 1986, partagé avec la gendarmerie depuis 2014 et dont le texte est aujourd'hui intégré au Code de la sécurité intérieure. Donnant des repères essentiels sur le cadre de leur action ou de leurs missions et sur les obligations inhérentes à l'état de policier, il s'applique aussi aux policiers affectés à la DGSI. Une charte de déontologie existe au sein de la Direction générale des douanes et des droits indirects depuis 2014, applicable à la DNRED. De même, l'éthique du soldat s'applique de manière constante, que l'affectation soit en unité de combat ou dans un service de renseignement.

La DGSE, dont le statut des agents est particulier, s'est lancée dans une démarche de réflexion sur ses propres valeurs, qui a donné lieu à une publication sur son site internet en 2014. Comme le service le dit lui-même, ce travail cherchait à « répondre à des enjeux d'identité, d'éthique et de management, au profit tant des agents que des autorités, des partenaires que des destinataires ». Un long travail de concertation a donc été engagé avec le personnel, qui a abouti à un système de valeurs appelé LEDA, pour « Loyauté, Exigence, Discrétion et Adaptabilité ».

Première valeur mise en avant, la loyauté signifie une adhésion sincère, entière et lucide à la cause commune, tout en supposant fidélité et engagement. « Elle fonde la confiance réciproque et soutient le courage nécessaire à la réalisation de nos missions », comme le dit le service. L'exigence est présentée comme la conscience aiguë de l'importance du moindre détail dans la réussite des missions, et la discrétion non seulement comme une obligation de secret, mais aussi comme une « attitude permanente de réserve, d'humilité et d'abnégation », qui suppose discernement et respect. Enfin, l'adaptabilité est la remise en question permanente des habitudes, la rapidité dans les prises de décision, l'anticipation des risques, la créativité. On retrouve là une référence à la rigueur morale. Système global, donc, qui se vit comme un – court – guide éthique.

Olivier BRUN

B.

BELLABY, Ross W., *The Ethics of Intelligence, a New Framework*, Abingdon, Routledge, 2014.

V.

Traître.

Éthologie du renseignement

Les scientifiques semblent ne pas avoir investi le champ de l'éthologie (l'étude du comportement des animaux, y compris l'homme, dans leurs milieux naturels) du renseignement. L'essayiste et auteur suisse Gabriel Veraldi effectue une brève et pertinente approche de ce qu'elle pourrait être dans son ouvrage *Le Roman d'espionnage* : « On pourrait faire une biologie, une éthologie comparée de l'espionnage. Surveiller son territoire et son aire de subsistance, observer ses voisins, déceler la présence d'ennemis naturels ou d'inconnus, réprimer les menaces de déstabilisation internes ou les déviations dans le groupe, prévoir des chemins de repli, des caches, des réserves, développer le camouflage, les signaux, les communications non décelables, etc., tout cela est commun aux tribus préhistoriques et aux grandes civilisations, à maintes espèces animales et aux empires intercontinentaux d'aujourd'hui. Il est donc tout à fait naturel de trouver dès les débuts de l'histoire connue, notamment dans les premières cités-États du Moyen-Orient, les armes de l'intrigue et de l'espionnage à un niveau déjà très élaboré. On y maniait, par exemple, avec virtuosité ce merveilleux instrument de propagande et d'intoxication qu'est le prophétisme. »

Jérôme Poirot

B.

Veraldi, Gabriel, *Le Roman d'espionnage*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

V.
Cinquième colonne ; Contre-ingérence ; Cryptologie ; Espionnage ; Renseignement.

Europol

La coopération policière entre les États membres de l'Union européenne est une réalité bien ancienne, préexistant à l'avènement du traité de Maastricht instituant officiellement une coopération dans le domaine de la police et de la justice en matière pénale. En effet, le rapprochement des États membres en matière sécuritaire émerge de manière informelle, voire secrète, en 1973 avec la création du groupe TREVI (Terrorisme, Radicalisme, Extrémisme et Violence Internationale). Cette initiative du ministre anglais des Affaires étrangères, James Callaghan, visait à faire face à la recrudescence d'un terrorisme actif sur le continent européen, incarné à l'époque par des groupes tels que les Brigades rouges, la Fraction armée rouge, ou encore l'IRA et l'ETA. L'échange d'informations sur la menace terroriste et la définition de stratégies complémentaires entre les États membres devenaient dès lors les objectifs principaux assignés à cette nouvelle forme de coopération.

La signature de l'accord Schengen en 1985 entraînera un premier changement majeur dans la coopération policière entre États membres. En effet, la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne imposera au groupe TREVI d'ouvrir son champ de compétences au-delà de la seule lutte contre le terrorisme, et de joindre à ses missions la lutte contre l'immigration illégale ainsi que celle contre la criminalité organisée. Près de sept ans plus tard, l'adoption du traité de Maastricht viendra entériner la création de l'Union européenne et d'une nouvelle politique intergouvernementale, la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures

(JAI). Celle-ci devra être développée et intensifiée afin d'assurer le nouvel objectif assigné par le traité d'Amsterdam à l'Union européenne, à savoir la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, la liberté de circulation des personnes devant s'accompagner d'une amélioration de leur sécurité.

Dans ce contexte d'émergence du fait sécuritaire et d'élargissement progressif de l'Union européenne, la pérennité du groupe TREVI fut rapidement remise en question. L'échange de renseignements fut considéré comme insuffisant, et la nécessité d'instaurer un réel « office » de police européen se fit pressante. De nombreuses propositions émergèrent, avec la volonté fédéraliste allemande exhortant à la création d'un « FBI » européen, vite contrecarrée par une position majoritairement intergouvernementale portée par la France et le Royaume-Uni. C'est une solution allemande en demi-teinte, suggérée par le chancelier Kohl, qui sera entérinée au Conseil européen de Luxembourg en juin 1991 avec la création d'un Office central européen de police criminelle, dit Europol. Celui-ci connaîtra une mise en œuvre effective partielle, axée, dans un premier temps, sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, confiée dès janvier 1994 à la *Europol Drugs Unit*.

La signature de la convention Europol en 1995, dont l'entrée en vigueur n'interviendra que quatre ans plus tard, signe l'extension du champ de compétences de l'Office européen de police à la lutte contre l'immigration clandestine, contre le trafic de véhicules volés, la traite des êtres humains, le faux monnayage et la falsification d'autres moyens de paiement, contre le trafic de substances radioactives et nucléaires, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme. Dénué de toute prérogative opérationnelle, Europol se voit confier pour mission d'améliorer l'efficacité et la coopération des services compétents des États membres afin de prévenir et de lutter efficacement contre la criminalité internationale organisée. L'Office est ainsi chargé de

faciliter l'échange d'informations, de rassembler et d'analyser les renseignements, ou encore de communiquer aux services compétents des États membres les informations les concernant et les liens constatés entre des faits délictueux. En 2010, Europol se voit doté du statut d'agence de l'Union européenne, et le traité de Lisbonne lui attribue une vocation nouvelle en lui reconnaissant le pouvoir de coordonner, d'organiser ou de réaliser des actions opérationnelles dès lors que l'État concerné l'y autorise.

Si les missions confiées à l'agence européenne ne peuvent faire l'objet que d'un consensus au regard de l'augmentation exponentielle des infractions à caractère transnational sur le territoire européen – le terrorisme en tout premier lieu –, force est néanmoins de constater un glissement de ses activités vers le champ des compétences les plus empreintes de souveraineté. L'ambiguïté qui entoure aujourd'hui le positionnement d'Europol à l'égard des services de renseignement européens est certainement la résultante d'un double facteur. Le premier tient, sans aucun doute, à l'absence de définitions légales entourant nombre des compétences et outils mis à disposition d'Europol, lui offrant la possibilité de moduler son champ d'action au gré des défis sécuritaires, et ce en dépit d'un traité de Lisbonne faisant de la sécurité intérieure une compétence nationale. Ainsi, le terme « renseignement », évoqué à de nombreuses reprises dans son acte constitutif, ne fait l'objet d'aucune définition. Il en va de même pour la notion de « prévention du terrorisme », dont on ne sait si elle englobe la mise en œuvre de moyens administratifs, résolument régaliens, ou simplement de moyens judiciaires. Si la majorité des autorités nationales interprètent ces termes par « renseignement criminel » et par « prévention judiciaire d'une infraction à venir », l'analyse empirique des dernières initiatives d'Europol tend à démontrer une volonté de se cosaisir du traitement administratif de ces questions.

Le second facteur connaît, pour sa part, une forte dimension politique. Ce n’est réellement qu’au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 que l’Union européenne s’empare de la lutte contre le terrorisme, bâtissant en l’espace de quelques années un corpus normatif spécifique afin de parfaire une politique jusque-là balbutiante. Son évolution a connu un frein au cours des années 2010, mais la survenance des attentats de janvier 2015, annonciateurs d’une vague terroriste sans précédent sur le continent européen, a eu pour conséquence de pointer les faiblesses de l’Union européenne, ainsi qu’une remise en cause concomitante de la coopération opérationnelle entre les services de renseignement européens. La conjugaison de ces deux éléments a conduit dès lors nombre d’acteurs politiques nationaux et européens à afficher Europol comme réponse européenne indispensable à une défaillance sécuritaire commune. Rapidement, l’agence européenne s’est emparée d’une déclaration politique certainement attendue, l’invitant à s’ériger en acteur central de la lutte contre le terrorisme. Les réalisations ne se sont pas fait attendre. L’année 2015 a été marquée par la création de l’*Internet Referral Unit* (IRU), chargée d’identifier sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux, les contenus glorifiant le terrorisme. Si cette activité est louable, la possibilité que se réserve, en revanche, l’IRU de requérir les géants de l’Internet à des fins de suppression de ces contenus laisse, pour sa part, davantage dubitatif, au regard du caractère résolument administratif d’une telle démarche, qui sort en outre des compétences légales de l’agence. Cette unité d’Europol est désormais intégrée au nouveau Centre européen contre le terrorisme (CECT) créé en 2016, dont la mission principale concerne la lutte contre les combattants étrangers. Il vise, par ailleurs, l’accroissement des échanges d’informations sur les données sensibles concernant la menace terroriste, et permet le détachement d’experts en soutien aux enquêtes

transfrontalières afin de garantir des réponses rapides et complètes en cas de nouvelles attaques terroristes.

Bien qu'Europol ne soit pas soumis à la législation européenne relative à la protection des données personnelles, le Centre européen contre le terrorisme peut compter sur des bases de données propres, alimentées par les États membres et certains États tiers. Les échanges d'informations entre les services répressifs nationaux s'opèrent, quant à eux, par le biais d'un réseau confidentiel propre à Europol, dit SIENA. Enfin, le Centre européen de lutte contre le terrorisme d'Europol exerce une mission en matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment grâce à l'intégration en son sein de l'interface entre les autorités américaines et celles des États membres du programme de renseignement financier américain consacré au terrorisme (TFTP) et du réseau informatique décentralisé des cellules de renseignement financier (FIU.net). Autant de prérogatives qui devront s'articuler avec un dispositif de coopération préexistant, dans un domaine oscillant entre activités de police et activités de renseignement. Tel est, en effet, le défi aujourd'hui soumis à l'agence européenne, résolument policière, dénuée de pouvoirs propres d'enquête, et qui risque, en glissant progressivement vers le champ du renseignement, de remettre en cause une coopération entre services secrets européens, par essence active dans l'ombre.

Dolorès KOULECHOV

B.

BRUGGEMAN, Willy et DEN BOER, Monica, « Shifting gear : Europol in the contempory policing area », *Politique européenne*, 2007/3 (nº 23), Paris, L'Harmattan, p. 77-91.

CALOTHY, Catherine, « Face au terrorisme, progrès et limites d'une coopération internationale tous azimuts », *Pouvoir*, 2016/3 (nº 158),

Paris, Le Seuil, p. 125-137.
MAILLARD, Jacques de et SMITH, Andy, « L'Union européenne et la sécurité intérieure : une institutionnalisation en quête de légitimité », *Politique européenne*, 2007/3 (nº 23), Paris, L'Harmattan, p. 5-15.
Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol).

V.
Contre-terrorisme ; Fichier ; Frontière ; PNR ; TFTP ; Union européenne.

Évaluation

Évaluer la politique publique de renseignement ou l'activité des services de renseignement est une gageure. Les obstacles y sont nombreux : il s'agit de porter une appréciation sur une activité qui produit de la sécurité, et le secret qui protège l'univers du renseignement rend difficile, voire impossible, toute évaluation publique qui révélerait beaucoup de choses aux adversaires. La revue *Foreign Policy* a établi, en janvier 2008, la liste des meilleures agences et a déterminé leurs domaines d'excellence. Y figurent le SVR russe, performant en matière de contre-terrorisme et de protection des intérêts commerciaux russes, le ministère de la Sécurité d'État chinois, expert en espionnage économique, en analyse de données et en sécurité intérieure, le *Research and Analysis Wing* indien, habile pour déstabiliser le Pakistan, l'*Inter-Service Intelligence* pakistanais, fort en matière de déstabilisation de l'Inde, le MI 6, pour ses compétences en matière d'antiterrorisme, et le Mossad, pour les mêmes raisons.

En France, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), entrée en vigueur en 2006, a pour ambition de mesurer la performance de l'action publique afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. Cela a pour conséquence l'abandon de la logique de moyens au profit d'une logique de résultats. Si les services de renseignement ne sont pas restés à l'écart de ce mouvement, la nature de leur activité n'a pas permis de définir, comme c'est le cas pour toutes les administrations, des objectifs à atteindre ni de mesurer le niveau de performance à travers des indicateurs chiffrés. Il existe néanmoins dans les documents budgétaires, projets annuels de performance et rapports

annuels de performance, quelques indicateurs portant sur l'activité de la DRSD (Direction du renseignement et de la sécurité de la défense) et de la DRM (Direction du renseignement militaire).

L'évaluation du renseignement prend d'autres voies, plus adaptées. Le contrôle parlementaire en est une forme. Celui-ci est apparu d'abord aux États-Unis, en réaction à des dérives de la CIA. Au sein de la Chambre des représentants, le *Select Committee on Intelligence* a été créé en 1975 avant d'être remplacé par le *United States House Permanent Select Committee on Intelligence* en 1977. Au Sénat, le *United States Senate Select Committee on Intelligence* a vu le jour en 1976, prenant la suite de la commission Church qui enquêta sur le Watergate. Ces commissions disposent de larges prérogatives, procèdent à des auditions, publiques ou confidentielles, et publient des rapports disponibles sur leurs sites internet. En outre, l'attribution des budgets des agences américaines est de la compétence des commissions classiques du Congrès, qui veillent à ce que l'argent du contribuable soit bien employé. À travers la procédure budgétaire, il y a donc une forme d'évaluation *a priori* et *a posteriori*. Pourtant, tant le contrôle que l'évaluation des agences américaines demeurent imparfaits. L'accroissement considérable de l'appareil de renseignement américain après le 11 septembre 2001 a rendu plus difficile sa supervision. Ainsi, les programmes de renseignement les plus sensibles, les *Controlled Access Program* (CAP) à la CIA et les *Special Access Program* (SAP) au Pentagone, seraient si nombreux et les autorités y ayant accès à des fins de contrôle si rares que leur pertinence demeurerait inconnue. Le défaut d'évaluation a pour conséquence que si les Américains sont conscients que le renseignement leur coûte 81 milliards de dollars par an, ils ne savent pas ce qu'ils ont en contrepartie. Michael Hayden, directeur de la NSA de 1999 à 2005 et de la CIA de 2006 à 2009, alla

dans ce sens lorsqu'il indiqua que la NSA, qui avait doublé de taille durant son mandat, était efficace, mais pas efficiente.

En France, l'élaboration de la loi de finances contribue modestement à l'évaluation de l'appareil de renseignement en livrant des bribes d'informations. D'autres voies et méthodes y contribuent également, sans que cet ensemble ne soit structuré. Ainsi, il est probable que le Plan national d'orientation du renseignement, lorsqu'il est révisé, prenne en compte un bilan de la version précédente. Ce travail relève sans doute du coordonnateur national du renseignement. La création d'une Délégation parlementaire au renseignement (DPR) en octobre 2007, dont les missions ont été élargies en décembre 2013, a permis d'institutionnaliser l'évaluation puisque la DPR « exerce le contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement en matière de renseignement et évalue la politique publique en ce domaine ». En outre, des missions d'information ou d'enquête du Parlement permettent régulièrement de porter une appréciation sur les services de renseignement. L'inspection des services de renseignement, instituée le 24 juillet 2014, apporte également une contribution dans ce domaine puisqu'elle « réalise des missions de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation ».

Dans toutes les démocraties occidentales, le contrôle externe et l'évaluation des agences de renseignement reposent sur deux types d'acteurs : le Parlement et des organes indépendants spécialisés, comme l'*Intelligence Services Commissioner* au Royaume-Uni ou le *Comité Permanent R* en Belgique. Le chercheur Hans Born résume la difficulté à évaluer l'activité de renseignement : « Si le coût d'une opération de renseignement est souvent tangible, les bénéfices qu'elle produit ne le sont pas. […] cela est particulièrement vrai quand l'objectif d'une opération est la non-survenance d'un événement, comme un attentat. »

B.

Arkin, William M. et Priest, Dana, *Top Secret America*. *The rise of the new American security state*, Boston, Little, Brown and Company, 2011.
Born, Hans, *Overseeing Intelligence Services. A Toolkit*, Genève, DCAF, 2012.
« The list : the world top spy agencies », *foreignpolicy.com*, 21 janvier 2008, http://foreignpolicy.com/2008/01/21/the-list-the-worlds-top-spy-agencies/

V.

Commission Church ; Contrôle ; Coordonnateur national du renseignement ; Délégation parlementaire au renseignement.

Exfiltration

Au contraire de l'infiltration, qui consiste à introduire clandestinement un agent ou une source dans un pays ou un milieu donnés, l'exfiltration est l'opération par laquelle on en extrait quelqu'un lorsque sa mission s'achève ou que le contexte est hostile. Courante sur un théâtre militaire – en hélicoptère, par exemple –, l'exfiltration présente des difficultés particulières lorsqu'il s'agit d'opérer en secret.

Une opération d'exfiltration célèbre est celle par laquelle, en janvier 1980, six diplomates américains furent évacués clandestinement de Téhéran : ayant réussi à échapper aux Iraniens lorsque l'ambassade des États-Unis fut prise d'assaut, ils avaient dû se cacher pendant près de trois mois chez des diplomates canadiens. L'opération, aussi audacieuse qu'inventive, consista à les munir de passeports canadiens, revêtus de faux visas iraniens, et à dépêcher auprès d'eux un agent de la CIA qui leur fournit tous les éléments nécessaires à leur couverture : ils devaient se faire passer pour une équipe d'Hollywood venue procéder à des repérages de sites pour un film de science-fiction. Soucieuse de vraisemblance, la CIA n'avait rien négligé : le film, intitulé *Argo*, avait été annoncé dans les magazines et une soirée de promotion avait même été organisée à Los Angeles. Le film de science-fiction ne vit, bien entendu, jamais le jour et c'est finalement l'acteur et réalisateur Ben Affleck qui utilisa son titre, en 2012 : le film *Argo* raconte, en effet, dans le détail cette opération d'exfiltration américano-canadienne.

Moins glorieuses furent les nombreuses opérations d’exfiltration menées au profit de responsables nazis et de criminels de guerre, après la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs filières se constituèrent pour venir en aide à des fuyards et les conduire dans des contrées plus hospitalières d’Amérique du Sud ou du Proche-Orient. Certains services de renseignement y prêtèrent la main : les États-Unis, notamment, surent fermer les yeux sur les écarts de conduite de nombreux militaires et scientifiques lorsque l’intérêt national le leur commanda. Ainsi, l’opération « Paperclip » leur permit d’exfiltrer et de recruter des centaines de chercheurs, ingénieurs et techniciens dans le domaine de l’armement. Dans le cas d’Adolf Eichmann, l’exfiltration fut suivie d’une autre : enlevé par le Mossad dans les rues de Buenos Aires, en mai 1960, il fut transféré clandestinement en Israël pour y être jugé et finalement exécuté.

Si les opérations d’exfiltration, clandestines par nature, demeurent généralement ignorées du public, on se souvient en France de l’opération organisée par la DGSE au profit de son agent Denis Allex : enlevé à Mogadiscio en juillet 2009, il était retenu prisonnier en Somalie. Menée par un commando du service action, en janvier 2013, l’opération fut un échec : outre l’otage lui-même, exécuté par ses geôliers, trois militaires de la DGSE trouvèrent la mort.

Jean MAFART

V.
Infiltration.

Externalisation

L'État externalise des activités pour plusieurs raisons, telles que le manque de moyens financiers, matériels ou humains. De manière plus positive, ce processus, consistant à transférer à des acteurs privés des fonctions jugées non stratégiques, vise à améliorer les performances de certaines missions, dont le soutien logistique, la maintenance, ou encore la formation.

Alors que le renseignement relève de la souveraineté nationale, il fait aussi l'objet de formes diverses d'externalisation.

Le phénomène s'est considérablement développé au début du XXIe siècle, singulièrement après la campagne d'Irak, et a même fait l'objet d'études ou de nombreux commentaires dans la presse. Mais ce mouvement est plus ancien. Raphaël Ramos, chercheur à l'*European Strategic Intelligence and Security Center,* rappelle que le renseignement privé « remonte aux origines de la nation américaine […], le général George Washington ayant eu recours à de nombreux réseaux d'espions civils. De même, au XIXe siècle, la société du célèbre Allan Pinkerton menait des activités d'espionnage pour le compte du gouvernement américain ».

La première rupture au XXe siècle est à rattacher à la chute du mur de Berlin, période au cours de laquelle les services de renseignement ont tous été touchés par des restrictions budgétaires, sans pour autant voir leur périmètre d'action réduit. Cela les a conduits, en particulier aux États-Unis, à explorer de nouvelles pistes de partenariat avec des entreprises.

Mais l’évolution majeure reste consécutive au 11-Septembre. Le recours conjoncturel aux sociétés spécialisées devient une réalité qui fait exploser l’activité privée du renseignement. Avec les guerres en Irak et en Afghanistan, les besoins nouveaux deviennent considérables, tandis que les gouvernements laissent carte blanche aux services de renseignement pour y répondre, avec pour seule contrainte de ne pas augmenter le nombre de fonctionnaires.

Aujourd’hui, aux États-Unis, on compterait environ 2 000 officines privées de renseignement, de toutes tailles. De plus en plus de sociétés chinoises de sécurité apparaissent aussi sur le marché, actionnées par leur gouvernement, comme en Afrique, et auxquelles sont confiées des missions de renseignement.

Leur personnel est constitué d’anciens des services, mais aussi de jeunes diplômés d’université, souvent sélectionnés *via* des sites spécialisés de recrutement. Leurs clients sont aussi bien des sociétés privées que l’État.

Les chiffres précis sont par essence difficiles à obtenir, même pour les autorités : Robert Gates, secrétaire à la Défense des États-Unis, déclarait en faisant référence aux civils du Pentagone : « C’est une terrible constatation, je n’arrive pas à obtenir de chiffres précis sur le nombre d’agents contractuels qui travaillent pour le bureau du ministère de la Défense. »

Cependant, les agences gouvernementales américaines de renseignement dépenseraient, selon des estimations concordantes, 70 % de leur budget en contrats d’équipements et de services, ce qui est considérable. Le *Washington Post,* dans une enquête menée en 2010 sur l’architecture de la sécurité nationale mise en place après le 11 septembre 2001, estime que 265 000 des 854 000 personnes ayant accès à des informations confidentielles sont des contractants privés. La moitié des 14 000 employés de la *National Geospatial-Intelligence*

Agency (NGA) sont fournis par des acteurs extérieurs au gouvernement. En mai 2007, des juristes de la DIA indiquaient que plus de la moitié du personnel de l'agence provenait de sociétés privées. La CIA est, elle aussi, largement concernée, puisque 10 000 de ses postes, soit de l'ordre du tiers de ses effectifs estimés, sont alloués à des contractants privés, souvent d'anciens militaires ou agents des services qui ont quitté la fonction publique.

Le grand public a ainsi été informé avec l'affaire Snowden de l'existence de la société Booz-Allen-Hamilton, qui l'employait jusqu'à ses révélations. Cette société, classée parmi les cinq cents plus grosses entreprises cotées aux États-Unis, tire 98 % de ses revenus des caisses publiques, dont un quart dans le domaine de l'intelligence économique. Nombre de ses dirigeants sont des anciens des services, comme James Woolsey ou l'amiral à la retraite Mike McConnell. James Clapper, un ancien de Booz-Allen-Hamilton, a fait le chemin inverse, devenant le directeur du renseignement américain.

Les prestations assurées par ces entreprises couvrent le spectre complet du renseignement : la collecte de l'information, son traitement, les fonctions de soutien, la veille stratégique, la traduction et l'interprétariat, sans oublier les opérations clandestines.

Elles se sont développées parallèlement aux mutations technologiques, qui imposent des compétences techniques très élevées, que ce soit en matière de renseignement électromagnétique ou d'origine image. De même, le développement d'Internet et du renseignement issu des « sources ouvertes » a conduit dans la plupart des grands pays à des externalisations, dans un domaine sans doute moins sensible, ne nécessitant pas des habilitations au plus haut niveau et où le métier de veille se rapproche de celui opéré dans les grandes entreprises.

L’externalisation vise non seulement des prestations techniques pour lesquelles des connaissances pointues et un savoir-faire sont requis, mais aussi le cœur du métier, le renseignement humain, y compris pour des missions « sensibles » telles que l’interrogatoire de prisonniers.

Si bien que lorsqu’un gouvernement fait appel à des sociétés, il assume aussi différents risques. Ceux-ci ont trait à l’efficacité des prestataires, la dépendance occasionnée avec comme corollaires la perte de compétences en interne, des lacunes dans le contrôle et le suivi des prestations, la politisation (cf. l’affaire des armes de destruction massive en Irak), la corruption, ainsi que les fuites possibles, comme l’a montré l’affaire Snowden.

Sans aller aussi loin, force est de constater que ces entreprises entretiennent une confusion avec les missions de l’État, mettant en avant pour elles-mêmes et leur personnel des valeurs régaliennes, comme leur fierté de servir ou leur action pour la liberté. Du côté des services de renseignement, cela peut parallèlement induire un effet de démotivation, les employés des agences de renseignement se sentant dépossédés de leur propre activité. De plus en plus de membres expérimentés de la communauté du renseignement quittent les agences pour rejoindre le secteur privé, où les rémunérations sont beaucoup plus avantageuses.

L’un des effets néfastes de l’externalisation souvent pointé est qu’elle évite aux services de renseignement de se réformer profondément. Les habitudes et la culture professionnelle y ont la vie dure : plutôt que d’adapter des structures et des modes d’action issus de dizaines d’années de pratique, il n’est pas impossible qu’une externalisation limitée soit préférée à des changements majeurs. Dans ce schéma, l’État s’adapte à un nouvel environnement sans passer par des réformes coûteuses et souvent contestées par son personnel.

L'externalisation s'avère donc un processus à double tranchant. Complément devenu indispensable de l'activité des services, elle peut néanmoins entrer en concurrence avec ces administrations de l'État. Facteur d'économie de deniers publics à court terme, elle risque aussi de s'avérer très coûteuse à plus long terme, la compétence dans certains domaines n'appartenant plus qu'à un nombre restreint de sociétés.

Enfin, à l'heure où le contrôle des activités des services de renseignement s'accentue, notamment celui exercé par les parlementaires, des esprits chagrins pourraient voir dans la stratégie d'externalisation une volonté délibérée d'échapper à l'encadrement et à la surveillance de ces activités. L'argument a pu porter, puisque dès 2008 le Congrès américain a imposé aux agences de renseignement de rendre compte aussi de l'activité des sociétés auprès desquelles elles externalisaient. Les réflexions sur un cadre légal plus clair et contraignant de l'externalisation des activités de renseignement sont dès lors à explorer.

En raison de sa tradition régalienne, la France a par le passé très peu fait appel à ce type de sociétés, se contentant d'avoir recours à des prestations technologiques, à de la veille stratégique, ou encore à certains services particuliers tels que des surveillances aéroportées, avec par exemple la société luxembourgeoise CAE aviation. Celle-ci a, selon la presse spécialisée, déployé ses avions au-dessus du nord du Mali au profit des services français.

En tout état de cause, ces derniers semblent peu déléguer et exclure tout ce qui s'approche du cœur de métier, préférant solliciter les entreprises pour des tâches très techniques, fastidieuses et consommatrices de ressources humaines. La France est donc encore loin, et sans doute faut-il s'en réjouir, de la situation américaine où le secteur privé s'est rendu à ce point indispensable que, sans sa

collaboration, d’importantes missions de renseignement seraient tout simplement irréalisables.

Olivier BRUN

V.
Droit et renseignement ; Lanceur d’alerte ; Mutualisation.

F

Fadette

Autres temps, autres mœurs : la « fadette », petite fée du roman de George Sand, évoquait autrefois quelque ruisseau cristallin serpentant parmi les mousses d'une forêt enchantée où embaumait le thym sauvage ; elle prend aujourd'hui la forme rébarbative d'une longue liste de numéros de téléphone.

Forgé à partir de l'expression « facturation détaillée », ce néologisme désigne, pour une ligne téléphonique donnée, le relevé des appels téléphoniques (ou des SMS) émis et reçus ; ce relevé comporte le numéro de téléphone du destinataire ou de l'émetteur, ainsi que la date, l'heure et la durée de la communication. Ces informations, qui ne donnent pas accès au contenu des communications, font partie des données de connexion dont la collecte auprès des opérateurs de télécommunications électroniques, puis l'exploitation, dans un cadre administratif ou judiciaire, sont encadrées par la loi. Elles sont devenues une « matière première » essentielle à tous les services enquêteurs, depuis les services de renseignement les plus spécialisés jusqu'aux services de police ou de gendarmerie chargés de lutter contre la délinquance. Seules ou combinées avec d'autres données techniques, comme la géolocalisation ou les connexions sur Internet, elles permettent en effet de révéler les relations d'un individu et, par conséquent, de mettre au jour des liens de complicité, d'établir l'appartenance de la « cible » à une organisation ou encore de reconstituer la chaîne des responsabilités d'un réseau terroriste.

L'utilisation des « fadettes » n'est pas nouvelle : avant le développement de la téléphonie mobile, on y recourait pour la

téléphonie fixe. L'assassinat de Chapour Bakhtiar, ancien Premier ministre du shah d'Iran, à Suresnes en 1991 donna lieu à l'exploitation des relevés de communications de cabines téléphoniques, les tueurs utilisant ce moyen pour déjouer d'éventuelles écoutes. De même, l'exploitation des « fadettes » de cabines téléphoniques, dans le cadre de l'enquête sur les attentats terroristes du GIA en France, en 1995, permit de repérer des numéros qui furent ensuite placés sur écoute. Longtemps, les « fadettes » ne donnèrent lieu qu'à une exploitation manuelle, le seul outil du policier étant son « Stabilo » : il fallait parcourir de longs relevés de communications, pendant des heures, et repérer visuellement un numéro qui apparaissait plus souvent que les autres ou, plus difficile encore, un numéro qui apparaissait dans un ou plusieurs autres relevés. Aujourd'hui, ce sont des logiciels qui accomplissent ce travail de repérage et de recoupement.

L'« affaire des fadettes », en 2010, jeta brutalement le soupçon sur cette technique de renseignement pourtant devenue banale. La loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications, qui encadrait alors l'exploitation des données de connexion en matière administrative (sauf en matière de terrorisme), datait d'une époque où l'état de la technique était bien différent ; conçue pour régir les écoutes téléphoniques, elle ne traitait pas explicitement de l'accès aux données de connexion, en tout cas en tant que domaine d'investigation autonome. Les imprécisions qui en résultaient avaient donné lieu à une sorte de droit coutumier et, parfois, avaient été mises à profit par les services enquêteurs : alors que ceux-ci ne pouvaient normalement accéder aux données de connexion qu'en suivant une procédure précise, qui faisait intervenir une autorité de contrôle, l'article 20 de la loi (une disposition sibylline sur « la surveillance et le contrôle des transmissions empruntant la voie hertzienne ») avait servi de justification à une procédure dérogatoire. Il

était ainsi admis, dans certains services, que les opérateurs pouvaient être directement sollicités, par réquisition écrite, dans des situations où la « défense des intérêts nationaux » (selon les termes de l'article 20) exigeait une grande rapidité et un secret total.

En juillet 2010, *Le Monde* révéla le contenu détaillé d'un interrogatoire judiciaire dans le cadre de l'« affaire Bettencourt », du nom de la milliardaire un peu distraite qui avait comblé de ses libéralités quelques amis désintéressés. Sur ordre, et sur le fondement juridiquement fragile de l'article 20, la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) requit les « fadettes » du journaliste afin d'identifier la personne qui avait pu lui remettre le procès-verbal d'audition. Cette enquête conduisit à mettre en cause un conseiller du ministre de la Justice, aussitôt démis de ses fonctions. Cependant, les investigations de la DCRI portaient atteinte au secret des sources des journalistes, auquel la loi française ne permet de déroger qu'en cas d'« impératif prépondérant d'intérêt public ». Aussi donnèrent-elles lieu à une plainte du *Monde* et l'ancien directeur central du renseignement intérieur, Bernard Squarcini, fut condamné en avril 2014 à une peine d'amende pour collecte illicite de données personnelles (la justice ayant écarté l'atteinte au secret des correspondances).

Mais l'« affaire des fadettes » ne s'arrête pas là. En septembre 2010, le procureur Philippe Courroye, chargé de l'enquête préliminaire sur l'« affaire Bettencourt » et confronté à de multiples « fuites » dans *Le Monde*, usa du même procédé que la DCRI : demander les « fadettes » de journalistes pour identifier leurs sources. Là encore, *Le Monde* porta l'affaire devant la justice. Le fait que les « fadettes » aient été demandées cette fois dans le cadre d'une enquête judiciaire, selon les formes du Code de procédure pénale – et non dans le cadre administratif contestable de l'article 20 de la loi de 1991, n'a pas évité

à M. Courroye et à son adjointe d'être poursuivis (même si leur mise en examen a été annulée pour des raisons de procédure).

Dans les deux cas, l'atteinte au secret des sources des journalistes était incontestable, mais il était inexact de dénoncer l'« espionnage des journalistes », puisque le contenu de leurs communications demeurait inconnu et que la cible des investigations était en fait l'auteur des « fuites ». Ce que démontre néanmoins la double « affaire des fadettes », c'est qu'il serait opportun de définir la notion fort peu précise d'« impératif prépondérant d'intérêt public ».

Pierre GÉRY

V.
DGSI ; Données de connexion.

Fichier

Caché au public, le fichier de renseignement est un objet suspect : comment savoir si les services n'en font pas l'instrument d'une surveillance tentaculaire, qui s'immiscerait dans chacune de nos vies ? Pour un service de renseignement, dont la mission première est de recueillir des informations, de les rapprocher et de les analyser, il s'agit cependant d'un outil crucial : il y accumule à la fois sa documentation et sa production. Outil de travail et menace pour les libertés publiques : telle est, depuis l'origine, la double nature du fichier de renseignement.

Alain Dewerpe montre que le fichier de renseignement moderne est le fruit d'une longue évolution. En même temps qu'apparaissent des services de renseignement professionnels et spécialisés, c'est le XIXe siècle qui met en œuvre, à partir d'une documentation éparse et profuse, un patient travail d'homogénéisation (pour faciliter la comparaison des informations), de classement (pour pouvoir retrouver les informations, notamment au moyen de l'ordre alphabétique), de multiplication (pour pouvoir les croiser) et d'individualisation (pour pouvoir isoler les personnes). Quant au XXe siècle, il « précise le classement alphabétique, y ajoute le classement numérique, mécanise le traitement » ; et l'on assiste alors à l'« étonnante multiplication de la fiche » : « L'extension des fichiers secrets est dès lors le produit de plusieurs facteurs. Facteur de gestion particulière aux services spéciaux : on ne jette rien […]. Facteur de gestion générale de l'État, qui fiche de plus en plus et de mieux en mieux. Facteur technique : les moyens de collecte et de classement eux-mêmes se transforment […] ;

la mécanographie puis l'informatique facilitent le travail et ouvrent à des usages plus rapides et plus efficaces. »

Dès lors, le développement des fichiers apparaît très vite comme une menace. L'« affaire des fiches » est l'un des plus grands scandales de la IIIe République – qui n'en fut pourtant pas avare. Soucieux de veiller à la loyauté républicaine des armées, le ministère de la Guerre avait fait établir clandestinement 20 000 fiches sur des officiers, avec le concours des loges maçonniques du Grand Orient : on y trouvait notamment des informations sur leurs convictions et leurs pratiques religieuses (avec des mentions telles que VLM, pour « va à la messe », VLM AL, pour « va à la messe avec un livre », ou encore « suit les processions en civil »). Le scandale, qui éclata en octobre 1904, provoqua la chute du gouvernement Combes en janvier de l'année suivante ; il permit à Léon Daudet de dénoncer le complot antinational des « fichards » et des « francs-mouchards ». Plus tard, le FBI – sans même évoquer l'inquiétante documentation personnelle accumulée par son chef, le célèbre John Edgar Hoover – tint pendant des décennies des listes de personnes à arrêter en cas d'urgence, dressées en secret sur la foi de simples renseignements, souvent de nature politique. Quant à l'« affaire EDVIGE », elle était liée à la suppression des Renseignements généraux et à la création des services départementaux d'information générale : le nouveau fichier, qui n'était en réalité qu'une partie de l'ancien fichier des RG, suscita une intense polémique qui avait le défaut de ne reposer sur aucun élément tangible, mais eut le mérite de susciter une large réflexion sur le contrôle des fichiers de police.

Or ce contrôle revêt une importance croissante à mesure que le développement massif de l'informatique démultiplie les capacités de collecte et de traitement de l'information. En France, la véritable prise de conscience de ces enjeux intervint en 1974, à l'occasion d'une vive

polémique qui obligea le gouvernement à abandonner le projet SAFARI (« Système automatisé des fichiers administratifs et du répertoire des individus »). Ce projet, que *Le Monde* avait révélé dans un article intitulé « SAFARI ou la chasse aux Français », prévoyait une interconnexion des fichiers publics à partir d'un identifiant unique, le numéro de sécurité sociale. Après cet épisode, il fut décidé d'encadrer la collecte de données à caractère personnel par les administrations et les personnes privées : il en résulta la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toujours en vigueur même si elle a été profondément remaniée depuis. Président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale et rapporteur du projet de loi, Jean Foyer intervint en ces termes, dont l'actualité reste frappante : « La civilisation de l'informatique ne va-t-elle pas devenir celle de l'indiscrétion et de l'implacabilité, celle qui n'oublie ni ne pardonne, qui enfonce le mur de l'intimité, enfreint les règles du secret de la vie privée, déshabille les individus ? »

C'est pourquoi la loi de 1978 soumet la collecte de données à plusieurs règles, la première d'entre elles étant le principe de finalité : un « traitement de données à caractère personnel » doit non seulement répondre à une finalité légitime – par exemple, la sécurité des personnes et des biens –, mais cette finalité doit être suffisamment circonscrite pour que ne soient pas réunies en un même fichier des informations très diverses et ouvertes à de nombreux utilisateurs. Le second grand principe est la proportionnalité : une fois établi que le fichier poursuit une finalité légitime et suffisamment circonscrite, encore faut-il n'y recueillir que les données strictement nécessaires à cette finalité. Le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État veillent, dans une abondante jurisprudence, au respect de ces principes. La loi prévoit aussi la possibilité, pour toute personne, de s'opposer à la collecte de données en ce qui la concerne (c'est ce qu'on appelle le

droit d'opposition). Enfin, c'est à une Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) que la loi a confié le contrôle de son application, assorti de la possibilité de prononcer des sanctions pécuniaires.

Parmi les traitements de données à caractère personnel, la loi distingue ceux qui sont « mis en œuvre pour le compte de l'État » et « intéressent la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique » : ces fichiers, qu'on appelle communément « fichiers de police », font l'objet de diverses dérogations au droit commun. Ainsi, ils ne sont pas soumis au droit d'opposition. De même, le droit d'accès et de rectification (le droit pour toute personne d'accéder aux données qui la concernent et, le cas échéant, de les faire rectifier) ne s'exerce pas directement auprès du gestionnaire du fichier, comme le voudrait la règle générale, mais par l'intermédiaire de la CNIL : c'est ce qu'on appelle le « droit d'accès indirect ».

S'agissant enfin des fichiers de renseignement, sous-espèce des fichiers de police, il a fallu imaginer des dérogations supplémentaires afin de concilier leur nécessaire contrôle avec les exigences du secret. Ainsi, un décret en Conseil d'État peut prévoir que le décret ou l'arrêté autorisant le fichier ne sera pas publié, ou encore que ce fichier fera l'objet d'un contrôle restreint de la CNIL. Il s'agit actuellement d'un décret du 15 mai 2007, qui cite notamment les fichiers de la DGSI, de la DGSE, de la DRM et de la DPSD. Enfin, la loi a confié au seul Conseil d'État, pour les fichiers de renseignement, le contentieux lié à l'exercice du droit d'accès indirect. Non seulement les recours des particuliers y sont examinés par une formation spécialisée, dont les membres sont habilités au secret de la défense nationale, mais les informations fournies par l'administration ne sont pas communiquées au requérant : de cette manière, l'administration peut présenter au juge l'ensemble des données contenues dans le fichier (sans craindre que le requérant y

ait lui-même accès) et, du même coup, le juge peut exercer un réel contrôle.

Bien entendu, les fichiers de renseignement font aussi l'objet de règles et de contrôles internes, qui touchent à la nature des données enregistrées, à la forme sous laquelle elles sont enregistrées (elles doivent obéir à certaines normes de qualité), à la procédure de validation et d'enregistrement des données (il n'est pas question que n'importe quel agent du service puisse alimenter librement le fichier), à la protection des données (le fichier doit être rendu étanche par une infrastructure informatique fiable), aux modalités de consultation du fichier (un service ne doit attribuer des droits de consultation qu'aux agents ayant « besoin d'en connaître » et doit être en mesure de détecter des consultations anormales) ou encore aux conditions dans lesquelles les informations contenues dans les fichiers peuvent être échangées avec d'autres services.

Ces aspects sont d'autant plus importants que l'informatisation des fichiers, en même temps qu'elle décuple les possibilités de traitement de l'information, soumet les services de renseignement à de nouvelles vulnérabilités. Lorsqu'un agent de renseignement du temps de la guerre froide livrait des informations au camp adverse, il devait emporter avec lui des dossiers ou, comme Vladimir Vetrov dans l'affaire Farewell, photographier des documents – quand il ne s'en remettait pas, tout simplement, à sa mémoire. Avec une simple clé USB, il est aujourd'hui possible d'extraire des fichiers d'énormes quantités d'informations. C'est ainsi que le jeune militaire Bradley Manning, avant d'être condamné à trente-cinq ans de détention en août 2013, livra à Wikileaks des milliers de documents secrets. Plus tard, c'est Edward Snowden, agent de la NSA, qui emporta des documents et révéla des informations sur les programmes de recherche technique des États-Unis et de leurs alliés.

Enfin, au-delà de leurs propres fichiers, les services de renseignement sont amenés chaque jour à en utiliser beaucoup d'autres, pour les besoins de leurs investigations.

Ainsi, l'accès aux fichiers de documents officiels, comme la carte d'identité ou le passeport, peut leur permettre de déterminer l'identité complète d'une personne dont ils ne possèdent qu'une identité parcellaire, d'identifier sans risque d'erreur une personne dont ils n'ont que le nom en examinant sa photographie ou son adresse, ou tout simplement de vérifier l'authenticité d'un titre d'identité saisi. L'accès aux documents peut également s'avérer précieux dans une démarche d'anticipation : par exemple, lorsqu'une personne surveillée déclare la perte de son passeport en vue de sa falsification et de son utilisation par un tiers, consulter le fichier permet de prendre connaissance des caractéristiques du titre et d'émettre un signalement à l'encontre du porteur du passeport falsifié. En France, l'article L 222-1 du Code de la sécurité intérieure n'autorise toutefois les services qu'à consulter ponctuellement ces fichiers, généralement sur une cible donnée. Comme le relevaient – pour le regretter – les députés Urvoas et Verchère dans leur rapport de mai 2013 sur le cadre juridique des activités de renseignement, « il n'est donc pas possible d'en extraire des informations et de les interconnecter avec les données des fichiers propres aux services ».

Les services de renseignement ont également besoin d'accéder à diverses données fiscales ou bancaires, par exemple pour identifier des circuits financiers clandestins. La loi française (article L 135 S du livre des procédures fiscales) habilite ainsi les services spécialisés de renseignement à demander aux administrations fiscales, « sans qu'elles puissent leur opposer le secret professionnel, de leur communiquer tout document utile à l'exercice de leurs missions ». Là encore, il n'est cependant pas possible d'établir des interconnexions entre fichiers.

À l'ère du traitement massif des données, les traitements de données à caractère personnel – expression sans doute plus adaptée que la notion traditionnelle de fichier – représentent un enjeu croissant, pour les services de renseignement comme pour toutes les administrations et les entreprises. Un domaine d'investigation en plein essor est l'énorme gisement des données dites API-PNR : il s'agit des informations recueillies sur leurs passagers par les transporteurs, notamment aériens. Ces données sont exploitées dans une démarche d'analyse du risque (ou « profilage ») consistant à donner du sens à des « signaux faibles » : par exemple, le fait de ne séjourner que quelques heures sur le territoire, combiné avec le pays de provenance, avec le paiement du billet d'avion en argent liquide et, éventuellement, avec quelques autres critères, peut constituer la « signature » d'une activité criminelle. Les États-Unis et le Royaume-Uni exploitent déjà massivement ces données et les États membres de l'Union européenne sont en train de se doter de dispositifs similaires.

Dans le domaine des fichiers comme dans beaucoup d'autres, la dimension européenne est d'ailleurs de plus en plus prégnante : outre qu'un droit de la « protection des données » s'est progressivement imposé – sous le contrôle étroit de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne –, les institutions européennes ont entrepris une vaste réflexion sur l'enrichissement et la mise en cohérence des « systèmes d'information » en matière de sécurité et de contrôle aux frontières : depuis 2015, l'essor du terrorisme jihadiste et la crise des réfugiés ont mis en évidence la difficulté d'échanger efficacement des informations entre États membres, ou entre les États membres et les agences européennes comme Europol ou Frontex. Cette réflexion porte également sur l'usage accru de la biométrie, nécessaire pour permettre l'identification certaine d'une personne dans l'espace Schengen ou à ses frontières.

Plusieurs années seront nécessaires pour mener à bien cet effort très ambitieux de modernisation.

Si les fichiers de renseignement demeurent un enjeu opérationnel et démocratique majeur, le problème ne se pose donc plus dans les mêmes termes qu'à l'époque de l'« affaire des fiches » : plus que le risque de se faire abusivement « ficher », c'est l'exploitation massive des données numériques qui devrait retenir toute l'attention du citoyen. De ce point de vue, les services de renseignement ne sont plus qu'un acteur parmi d'autres.

Jean MAFART

B.

BATHO, Delphine et BENISTI, Jacques-Alain, *Rapport d'information sur les fichiers de police*, Paris, Assemblée nationale, nº 1548, mars 2009.
DEWERPE, Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.

V.

CNIL ; Données de connexion ; EDVIGE ; Métadonnées ; PNR.

Filature

« La filature est, de toute évidence, un concept d'origine anglaise, puisqu'il s'agit d'un art qui consiste à garder ses distances », d'après l'auteur français Marcel Larche. Technique de surveillance classique, la filature est utilisée par les services de renseignement, mais est aussi un problème pour les agents en mission lorsqu'ils sont suivis. La filature réalisée à pied, dans la rue, les transports en commun, ou la filature d'un véhicule nécessitent des effectifs importants et même considérables s'il faut suivre une cible en permanence pendant plusieurs jours. Pour cette raison, elle n'est utilisée, par les services de renseignement, mais aussi par la police judiciaire, que pour surveiller des individus très dangereux ou pour découvrir, à travers leurs déplacements, des contacts avec d'autres personnes, par exemple un officier traitant ou une source, des caches ou toute autre information utile.

Filer sans être repéré nécessite un savoir-faire professionnel particulier. La Police nationale a d'ailleurs élaboré un manuel intitulé *Surveillance et filature d'un individu*. Les filatures opérées par les services de renseignement peuvent être plus difficiles à mettre en œuvre et plus risquées que dans le domaine de la police judiciaire. En effet, en matière de contre-espionnage par exemple, remonter un réseau, identifier ses membres, mettre au jour ses modes opératoires peut durer des mois, voire des années, mais ce travail peut être ruiné en un instant si une filature mal faite alerte les cibles. Réaliser une filature à l'étranger, qui plus est dans un pays hostile, est bien plus difficile que sur le sol national.

Un agent d'un service de renseignement doit être en mesure de contrer les surveillances dont il peut faire l'objet afin de garantir sa liberté d'action. Plusieurs méthodes sont employées pour déjouer les filatures adverses. La première consiste à savoir si l'on est suivi ou non. Si détecter une filature n'est pas aisé pour un individu isolé, l'observation de l'entourage d'un agent par un ou plusieurs autres agents permet de révéler la présence d'une équipe de surveillance. Se défaire des fileurs nécessite d'opérer une rupture de filature, soit à l'improviste quand l'urgence le commande, soit lors d'un parcours de sécurité préalablement mis au point et qui permet d'égarer à plusieurs reprises les traqueurs. Il peut s'agir d'utiliser des immeubles avec plusieurs accès, de quitter une rame de métro à l'instant où ses portes se ferment et de se retrouver ainsi seul sur le quai, de prendre une voie de circulation à contresens ou encore de modifier son apparence – le « désilhouettage » – en une fraction de seconde. Les films policiers ou d'espionnage regorgent de scènes de filatures et de leurs ruptures, comme dans *Le Rideau déchiré* (1966) d'Alfred Hitchcock ou, la même année, dans *Mes funérailles à Berlin* de Guy Hamilton. Nombreux sont les espions à avoir été démasqués ou arrêtés grâce à une filature. En 1963, la taupe au service de l'URSS Georges Pâques, directeur adjoint du service de presse de l'OTAN dont le siège était à l'époque à Paris, fut confondu, alors qu'il était suivi par la DST depuis quelques jours, lors d'un rendez-vous avec un Soviétique à Feucherolles, un village des Yvelines.

Les filatures bénéficient des progrès de la technique. Ainsi, le balisage d'un véhicule ou la géolocalisation d'un téléphone portable permettent de suivre à distance une personne, pour autant qu'elle se trouve bien dans la voiture balisée ou qu'elle ait sur elle son portable. La filature classique demeurera pourtant une méthode efficace pour les agences de renseignement, à en juger par la promotion par le service

canadien, le SCRS, du métier d'« agent de filature » qui est présenté dans une vidéo accessible en ligne. La fiche de poste fait ainsi l'article : « La section de la filature est principalement chargée de recueillir des renseignements tactiques pour le compte des sections opérationnelles et à l'appui des programmes de renseignements étrangers et de sécurité. Elle participe aux enquêtes opérationnelles et administratives prévues dans le mandat du Service en observant discrètement les déplacements et les activités de cibles désignées. » La rémunération annuelle proposée en 2012 était de 58 080 $ à 70 660 $ canadiens.

Jérôme Poirot

B.

Cornevin, Christophe, « DGSE. Au cœur de nos services secrets », *Le Figaro magazine*, nº 21750 du 11 juillet 2014, p. 21-34.

V.

Balise ; Pâques, Georges ; Surveillance.

Films

Tout d'abord, ne nous faisons pas d'illusions : le film d'espionnage reste un genre presque exclusivement… anglo-saxon. Derrière, une place pourrait être attribuée sur le podium à la France et quelques accessits à des puissances mineures comme l'Allemagne ou la Russie.

Pour résumer, on pourrait utiliser quatre mots clés : Hitchcock, Tony Scott, guerre froide et, bien sûr, James Bond. Mais d'abord, qu'est-ce qu'un film d'espionnage ? Aucune définition satisfaisante n'étant disponible, on peut toutefois dire qu'il constitue une représentation souvent fantasmée, mais parfois réaliste, du travail de ce qu'on imagine être celui d'un service de renseignement, souvent à la limite d'autres genres comme le film de guerre, le thriller, le film noir, le film d'action, voire la comédie.

La production du film d'espionnage est essentiellement de langue anglaise et ce n'est pas un hasard si c'est au Royaume-Uni ou aux États-Unis que le monde du renseignement est le mieux perçu et connu par la population. Quoi qu'il en soit, les films du genre, qu'ils représentent les « espions » sous un jour clair ou sombre, qu'ils soient réalistes ou fantasmés, donnent d'eux cette image toujours mystérieuse, complexe, voire sexy, qui ne manquera pas d'exciter l'imaginaire de tout spectateur, enfant avide de secrets et d'histoires, qui se rêvera volontiers vêtu d'un imperméable gris sous la pluie de Check Point Charlie.

On se souvient davantage de la production cinématographique du début du XXe siècle pour ses expérimentations, le *slapstick*, les superproductions américaines (DeMille, Griffith) ou ses péplums

comme *Cabiria*, que pour ses films d'espionnage, à quelques rares exceptions près comme, en 1914, le film de propagande intitulé *The German Spy Peril*. Le véritable essor du genre est dû à un Anglais, qui n'était alors pas anobli par la reine et n'était pas encore appelé « maître du suspense » : Alfred Hitchcock, entre 1934 et 1938, ne signera pas moins de cinq longs-métrages qu'on pourrait classer dans la catégorie films d'espionnage, que ce soit du type fantasmé à la lisière du film d'action (*L'Homme qui en savait trop*, *Les Trente-neuf Marches*) ou, dans une veine un peu plus réaliste, les films *Agent secret*, *Quatre de l'espionnage*, *Une femme disparaît*. Visionnaire, sir Alfred s'est approprié un créneau inoccupé du spectre cinématographique de l'époque pour affirmer son style naissant et se promener dans la Grande-Bretagne de l'époque. Il y reviendra à l'occasion dans sa carrière (*Les Enchaînés*, *L'Étau*), mais ce genre lui a clairement permis de s'affirmer.

Après quelques années de cinéma de pré-Seconde Guerre mondiale puis de guerre absolue, marquées par la forte présence de la propagande avec le concours de certaines des plus grandes signatures de l'époque, principalement à Hollywood, l'URSS, ancienne alliée, devient un ennemi très convenable pour tout héros occidental. Même si l'un des plus fameux films d'espionnage d'après-guerre, *L'Affaire Cicéron* (1952), met encore en scène les services nazis, il faut attendre quelques années avant que les « Rouges » ne jouent enfin leur rôle de Grand Satan en 35 mm. Avec les films d'espionnage mettant en scène des personnages tels que le Smiley de John Le Carré (*L'espion qui venait du froid*) ou le Harry Palmer de Len Deighton (*Ipcress File*), les productions de maîtres américains confirmés (*La Lettre du Kremlin*) ou à venir (*Les Trois Jours du Condor*), les premiers Bond encore vierges de toute science-fiction (*Dr No*) ou la présence tutélaire de Mr Hitchcock (*Topaz*), le cinéphile de cette époque n'aura eu à se plaindre d'aucune monotonie dans la production d'espionnage

contemporaine, chacun de ces films se caractérisant par des scénarios souvent bien écrits et par une grande diversité, couleur ou noir et blanc, action ou réflexion, montage effréné ou posé, tropisme politique ou pur *entertainment*. L'« espion aux mille visages », serait-on tenté de dire, tant il est impossible de ressortir de ces différentes productions un monotype de l'agent secret, qu'il soit britannique, américain ou soviétique. Époque bénie de l'amateur, oui, mais pas pour autant extrêmement prolifique, et dont on se souvient davantage de la qualité que de la quantité.

Et puis soudainement… plus rien, ou presque. Durant une trentaine d'années, entre le milieu des *sixties* et la fin du siècle, le film d'espionnage est presque subitement tombé en désuétude, à l'exception de la série Bond, comme si *2001, l'odyssée de l'espace* (1968) l'avait totalement ringardisé. Hormis quelques « *one-shots* », sporadiques par définition, du type d'*Another Country* (1984) sur la genèse des Cinq de Cambridge. Toutefois, pour ce film, doit-on parler d'espionnage ou de « genèse d'espionnage » ? Le genre est définitivement en état de jachère, le public l'a probablement déserté, car trop lié à une actualité anxiogène, préférant s'évader à travers de nouveaux genres (science-fiction, péplum, puis western italien).

Il faudra attendre la fin des années 1990 pour voir renaître le genre dans le cinéma anglo-saxon. Sans vouloir pour autant attacher un nom à ce grand retour, il convient pourtant de décerner une palme à un cinéaste dont le nom suffit souvent à faire jaillir des poussées d'urticaire à de nombreux cinéphiles : Tony Scott, frère de Ridley, surtout connu pour ses longs-métrages au montage effréné et aux scénarios dont la subtilité n'était en principe pas le fort, sauf peut-être pour deux d'entre eux, à travers lesquels l'espion américain a repris ses galons sinon de héros, tout du moins de personnage à nouveau susceptible d'intéresser le spectateur : *Ennemi d'État* (1998), puis *Spy*

Game, trois ans plus tard. Le premier surfait principalement sur la vague Will Smith, alors à son apogée, simple citoyen auquel on opposait la toute-puissance, plutôt négative, de l'espionnage américain. Succès inattendu pour un film très critique, qui pourtant relance le genre et ouvre la porte à deux décennies probablement parmi les plus fastes du genre, du moins quantitativement. L'intérêt de l'espionnage au cinéma tient aussi au fait qu'il s'agit d'un monde fait de multiples dimensions, où l'espionnage, c'est tout autant un État inquiétant aux intentions troubles, voire franchement négatives, que des employés (les espions) plus partagés, certains collaborant (carrière, conviction) ou se rebellant (défense de la vraie démocratie). Ce genre permet aussi aux auteurs américains de faire passer leurs messages subliminaux sous une couche d'action *mainstream* assez sucrée pour que les studios ne les éliminent pas. Ainsi, Tony Scott peut passer d'un *Ennemi d'État* plutôt sombre, où l'espion est dangereux pour la liberté, même s'il est américain, à un *Spy Game* pas encore tout à la gloire de la CIA, mais déjà moins négatif. Hollywood a, depuis la Seconde Guerre mondiale, une relation assez symbiotique avec les services de renseignement, beaucoup de films ayant été en partie subventionnés et écrits avec l'assistance d'agences gouvernementales. Ses auteurs évoquant un rapport de la CIA à propos de ses liens étroits avec les studios hollywoodiens ainsi qu'avec les médias en 1996, cette même CIA a annoncé qu'elle « collaborerait désormais ouvertement aux productions d'Hollywood, supposément à titre strictement consultatif ». Libre à chacun de donner du crédit à ce « supposément ».

Il était, en effet, temps que les États-Unis se dotent de leur propre Bond. C'est chose faite depuis 1996 avec Ethan Hunt (*Mission Impossible* – cinq films) et, en 2002, avec Jason Bourne (*La Mémoire dans la peau* – quatre films), qui avec son homologue du MI 6 (et aussi Jack Bauer) ne partage pas que les initiales. Et, tout comme pour Bond,

il s'agira de franchises que l'on peut classer dans une catégorie parallèle, l'espionnage fantaisiste, où le héros, à la lisière du superhéros, surmonte tous les périls, faisant preuve des qualités caricaturales des mâles de sa nation (force, rapidité et intelligence pour l'Américain ; force, humour et élégance pour l'Anglais) pour finalement faire triompher son pays contre toutes sortes d'ennemis, en principe représentés par une organisation tentaculaire et internationale (Bond, MI) ou tout simplement par une agence gouvernementale dévoyée et perdue dans ses propres arcanes (Bourne).

Pendant ce temps, le véritable film d'espionnage reprenait également place dans le paysage, parfois à travers un développement à teneur plutôt hollywoodienne à grand renfort de vedettes devant ou derrière la caméra (*Argo*, *Le Pont des espions*, *Mensonges d'État*) ou, plus généralement, dans des teintes sombres et souvent auteuristes (*Le Tailleur de Panama*, *Confessions d'un homme dangereux*, *Syriana*, *La Constance du jardinier*, *La Taupe*, *Un homme très recherché*), et ne l'a depuis pas quittée.

Il existe deux autres phénomènes propres au genre qu'il serait fort inopportun de passer sous silence : la veine française et la comédie d'espionnage.

L'histoire a aussi proposé quelques films plus exotiques, russes ou allemands, voire italiens ou japonais, mais peu diffusés en France, même s'il y a, bien sûr, quelques exceptions (*La Vie des autres* pour l'Allemagne, 2006). Mais la France, depuis la fin des années 1970, a été l'une des premières « puissances » cinématographiques à se risquer au genre, avec des spécialistes du pamphlet comme Yves Boisset (*Espion, lève-toi* en 1981), du film d'auteur (Michel Deville pour *Le Dossier 51* en 1978, ou Arnaud Desplechin pour *La Sentinelle* en 1992), voire du divertissement d'espionnage fantaisiste (*Nikita* de Luc Besson en 1990). Mais c'est bien Éric Rochant, en 1994, qui a véritablement

lancé le genre avec ses *Patriotes*, fiction très documentée sur le Mossad, passée inaperçue à sa sortie mais devenue depuis une référence de l'espionnage français, suivie par plusieurs films qui ne l'ont pas égalée, d'*Agents secrets* à *Espion(s)*, en passant par *Möbius*, *L'Affaire Farewell* ou *Une affaire d'État* (parmi tant d'autres, dans une production qui s'accélère). Là, pas de glorification des services (sauf peut-être dans le pire d'entre eux, *Secret Défense*), mais plutôt une méfiance très française pour ses propres espions.

Les représentants français les plus emblématiques de la comédie d'espionnage – François Perrin (*Le Grand Blond* – deux films) et Hubert Bonnisseur de la Bath (*OSS 117* – deux films) – sont les seuls héros récurrents du genre hexagonal.

En langue anglaise, trois séries de films semblent prouver que les Anglais ne se prennent pas tant au sérieux que cela, et qu'ils savent parodier, à divers degrés, James Bond : Austin Powers (trois films), Johnny English (deux films) et Kingsman (un film pour le moment). Mais ne nous y trompons pas : la première est une série purement américaine créée par un Canadien, Mike Myers, jouant sur les codes anglais (Liz Hurley, Michael York, l'Union Jack, la Mini…) pour mieux se moquer de l'ogre qui a longtemps écrasé le Canada de son poids victorien. Chez les deux autres (futures) franchises, ouvragées autour de deux représentants éminents du septième art anglais (Rowan Atkinson et Matthew Vaughn), pas de remise en question ni de satire, mais, d'un côté, une pure parodie et, de l'autre, un objet pop combinant l'exigence du *spy movie* avec une fantaisie *tongue in cheek* tellement… *british* !

Frédéric MARTIN

B.

LACOURBE, Roland, *La Guerre froide dans le cinéma d'espionnage*, Saint-Ouen, Henri Veyrier, 1984.

V.
Bond, James ; Séries d'espionnage.

Fischer, William

William Guenrikhovitsch Fischer est plus connu dans l'histoire du renseignement et outre-Atlantique sous son dernier nom d'emprunt : Rudolf Ivanovitch Abel. Il reste une figure emblématique des « illégaux » à l'apogée du renseignement soviétique. William Fischer est né en 1903 en Angleterre dans une famille émigrée russe prorévolutionnaire. En 1921, la famille Fischer rentre à Moscou. William devient alors traducteur pour le Komintern, organisation communiste soviétique. Jusqu'en 1936, il travaille en tant qu'opérateur radio auprès de différentes résidences en Norvège, au Royaume-Uni et en France notamment, avant d'être nommé directeur d'une école de formation d'opérateurs radio pour les résidences illégales.

Créé en juillet 1947, le *Komitet Informtsyi* (KI) rassemble les directoires des renseignements étrangers du MGB et du GRU, services secrets soviétiques. Il mise sur les résidences d'illégaux (agents secrets à l'étranger, vivant sous un nom d'emprunt ou non), considérées comme plus solides et plus sûres pour le renseignement extérieur que les résidences légales. Quatre-vingt-sept illégaux sont regroupés au sein de la IV Direction que dirige Mikhaïlovitch Korotkov. Néanmoins, ce réseau est incomplet. La priorité de la IV Direction est de créer une nouvelle résidence à New York : Fischer est désigné à sa tête. Après l'emprunt de l'identité d'un Lituanien dénommé André Iourguesovitch Kaiotis pour son premier entraînement d'illégal, William Fischer arrive à New York en 1949 sous le nom d'Emil Robert Goldfus. Cet artiste et citoyen américain aurait décidé de revenir s'établir à New York. En réalité, le véritable Goldfus, né en 1902, est mort à l'âge de quatorze

mois. La légende de Goldfus est donc créée de toutes pièces, car le milieu des artistes est considéré à l’époque comme la meilleure des couvertures. Afin que l’imposture ne soit pas révélée, Fischer doit se mettre à son compte. Sa réelle mission est de prendre le contrôle de « Volunteer », le réseau dirigé par Morris Cohen, un fils d’immigrés russes né à New York, enrôlé par les services de renseignement soviétiques afin de recueillir des informations sur les projets scientifiques américains. Ce groupe est notamment composé de scientifiques qui transmettent de précieuses informations, dont le plus célèbre, le physicien américain Theodor Hall, impliqué dans le projet de la bombe atomique à Los Alamos (projet Manhattan). Inquiet des conséquences d’un monopole américain sur l’arme atomique, Theodor Hall a volontairement transmis des informations aux Soviétiques.

La résidence new-yorkaise est, une première fois, mise en péril par l’arrestation des époux Julius et Ethel Rosenberg qui étaient des sources des espions de Fischer. À la suite des informations relevées lors de l’enquête, les époux Cohen seront exfiltrés au Mexique. Theodor Hall est également arrêté puis interrogé en mars 1951. Néanmoins, la principale cause de la dissolution de la résidence de New York est la défection de Neiro Haïhanen. Cet espion soviétique, collaborateur de Fischer, s’est livré aux autorités américaines en Europe. Alerté et sommé de rentrer à Moscou, suite aux révélations de Haïhanen, Fischer préfère cependant poursuivre son activité à New York. Il est arrêté le 21 juin 1957 et immédiatement incarcéré au centre de détention de McAllen au Texas. Cette affaire sera classée aux États-Unis sous le nom de code « Mark ».

Fischer n’effectue pas les trente ans de détention auxquels il a été condamné. Il est échangé le 10 février 1982 sur le célèbre pont de Glienicke, reliant Berlin-Ouest et Potsdam, contre Francis Gary Powers, pilote américain d’un avion espion U-2 abattu par les Soviétiques.

Reconnu et décoré par les Soviétiques pour les succès de son réseau, Fischer est également admiré pour sa ténacité et sa droiture. Si durant son incarcération il a admis être un espion russe, il n'a transmis aucune information aux Américains et n'a pas révélé sa véritable identité. Il a indiqué s'appeler Rudolf Ivanovich Abel, nom véritable d'un ami également espion soviétique mais décédé. Repris par la presse, c'est sous ce nom que Fischer est connu des Américains. Cette ultime ruse permet d'indiquer aux Soviétiques qu'il est détenu par les Américains et neutralisé. Formé en tant qu'illégal directement par Korotkov et bien que n'ayant visiblement pas recruté d'agent, Fischer reste célèbre en raison de l'importance de la résidence new-yorkaise et des renseignements transmis sur l'arme atomique, qui permettront aux Soviétiques de réaliser leur propre arsenal. Il faudra plusieurs années au KGB pour rétablir une résidence d'illégaux à New York. L'affaire Abel fera l'objet d'une adaptation cinématographique en 2015 : *Le Pont des espions*, par Steven Spielberg.

Jessica COFFI

B.
ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest. Les archives Mitrokhine (1917-1991)*, Paris, Fayard, 2000.
TRAHAIR, Richard C. S. et MILLER, Robert, *Encyclopedia of Cold War Espionnage, Spies and Secret Operations*, New York, Enigma Books, 2009.

Sites internet consultés :
https://www.theguardian.com/news/1999/nov/16/guardianobituaries
http://www.nytimes.com/1995/07/05/obituaries/morris-cohen-84-soviet-spy-who-passed-atom-plans-in-40-s.html

V.
Illégal ; Légende ; Rezident ; Russie.

Fleming, Ian

Ian Lancaster Fleming est né à Londres, dans une famille très aisée, le 28 mai 1908. Il partageait de nombreux points communs avec le mythe qu'il créa, James Bond : la nationalité britannique, l'ascendance écossaise, la condition d'orphelin, une scolarité dans le prestigieux *Eton College*, la maîtrise de plusieurs langues étrangères, le service de Sa Majesté au sein des services de renseignement, le goût du sport, des belles voitures, des jolies femmes, de l'alcool et des œufs brouillés. Il avait, lui aussi, un physique séduisant. Le père de Ian, Valentine Fleming, avocat, député conservateur, fut tué en mai 1917 en Belgique, à Ypres, où se déroulèrent de rudes combats pendant quatre ans. Winston Churchill, avec lequel il était lié, lui rendit hommage.

Ian Fleming ne fit pas d'études supérieures et, après avoir échoué à intégrer l'Académie royale militaire de Sandhurst, qui forme les officiers de l'armée de terre britannique, et le Foreign Office, il devint journaliste au sein de l'agence de presse Reuters, puis, attiré par de plus hautes rémunérations, se reconvertit dans la finance à la City. La guerre devenant imminente, il intégra l'Amirauté et devint l'assistant personnel du directeur du renseignement de la Royal Navy, l'amiral John Godfrey, dont il s'inspira pour créer le personnage de M. Nommé au grade de *lieutenant commander*, il était considéré comme un officier de très grande valeur. Il veilla à la bonne coordination du renseignement et fut l'une des chevilles ouvrières du *Joint Intelligence Committee*. Il était responsable des relations avec les autres services de renseignement : le MI 5, le MI 6, ou des structures secrètes comme Bletchley Park, chargé du décryptage des codes ennemis, ou le *Special*

Operations Executive, le service clandestin de sabotage, de subversion et de renseignement derrière les lignes allemandes. Très imaginatif, il fut l'un de ceux qui créèrent l'unité d'assaut nº 30, *The 30 Assault Unit*. Constituée en septembre 1942 avec une soixantaine de militaires des différentes armées, elle fut baptisée *Special Intelligence Unit*, puis *30rn Commando* et enfin *30 Assault Unit* en décembre 1943. À la fin de la guerre, elle comptait 450 soldats. Cette initiative était due à l'amiral Godfrey qui voulait une structure de renseignement capable de travailler juste derrière les lignes ennemies, pour préparer et faciliter l'avancée des Alliés en collectant du renseignement, en volant des codes de chiffrement, en capturant des prisonniers pour les interroger. Elle fut présente sur tous les théâtres : l'opération « Torch », en Afrique du Nord, en novembre 1942, les invasions de la Corse et de la Sicile ou encore le débarquement du 6 juin 1944. Dans la dernière période de la guerre, cette unité fut, en outre, chargée de localiser et de capturer des scientifiques allemands pour les inviter à travailler pour le Royaume-Uni. Fleming fut également membre du *British Security Coordination* (BSC), organisation clandestine implantée à New York et créée en 1940 par Churchill pour contrer les opérations allemandes contre les intérêts anglais et pour faire de la propagande en faveur du Royaume-Uni. Les rapports qu'il fit, à la suite de deux missions en 1941 et 1942 aux États-Unis avec l'amiral Godfrey pour étudier le système de renseignement américain et pour mieux le coordonner avec le britannique, furent pris en compte dans la réflexion qui contribua à la création de l'OSS puis de la CIA. Au sein du renseignement naval, durant six ans, il se distingua par son sens de l'imagination, sa créativité, mais aussi par la qualité de son style dans les notes ou rapports qu'il écrivit. Un très bel hommage lui fut rendu par l'amiral Godfrey, qui disait que Fleming aurait dû être le directeur du renseignement naval et lui-même son assistant. Ces années qu'il passa

dans le renseignement marquèrent profondément Fleming et sont à l'origine de son idée de donner naissance à James Bond.

La guerre finie, il reprit des activités dans le journalisme, au sein du groupe de presse Kemsley Newspapers, où il supervisait les correspondants en poste à l'étranger. Il épousa à la Jamaïque Ann Chateris le 24 mars 1952, avec laquelle il vivait une histoire d'amour depuis 1946 et qui était enceinte de lui. Il fut son troisième mari. Fleming, qui rompait ainsi avec une vie de célibataire agité, entretint la légende selon laquelle il se consacra aux aventures de James Bond pour s'évader de sa peu recommandable condition d'homme marié. Il eut d'ailleurs des maîtresses, dont Blanche Blackwell, qui vivait en Jamaïque et à laquelle il était particulièrement attaché. Ann eut pour amant le leader du parti travailliste Hugh Gaitskell. De l'union des époux Fleming naquit Caspar, cette même année 1952. Très brillant mais psychologiquement fragile, affecté à 12 ans par le décès de son père, il se suicida le 2 octobre 1975. Pour son fils qu'il adorait et qu'il surnommait « 003 ½ », Ian Fleming écrivit, en 1964, *Chitty Chitty Bang Bang*, l'histoire, qui devint un succès de librairie puis un film, d'une voiture qui vole.

Son épouse l'encourageait à écrire le roman putatif dont il parlait depuis longtemps. Sa fibre créatrice inassouvie ou son besoin de s'évader dans la fiction à cause d'un mariage imposé par un scandale mondain firent qu'il s'attela à son premier James Bond, *Casino Royale*, lors d'un séjour de deux mois dans sa maison de la Jamaïque. Il était tombé amoureux de l'île pendant la guerre et y avait acquis, en 1946, un terrain au bord de la mer sur lequel il fit édifier une maison qu'il baptisa « Goldeneye ». Pourtant, il hésita durant plusieurs années à prendre la plume pour mettre en scène un superhéros de peur d'être l'objet de moqueries et de voir sa carrière professionnelle en pâtir. Il voulait d'ailleurs n'écrire qu'un seul roman, l'ultime roman

d’espionnage. Il créa en fait une saga. Chaque aventure de James Bond suivit un processus de création immuable : prise de notes en automne, rédaction d’un premier jet pendant le séjour hivernal dans la résidence en Jamaïque, corrections ou refonte en août et septembre, puis remise du manuscrit définitif à l’éditeur Jonathan Cape, qui le publiait en avril suivant. *Casino Royale* fut bien accueilli par la critique et se vendit à 4 750 exemplaires en un mois. Fleming n’hésitait pas à mobiliser les correspondants étrangers du groupe Kemsley Newspapers pour obtenir des informations ou des précisions utiles pour la rédaction de ses livres. À partir de 1953, chaque année il produisit un épisode de la saga, soit quatorze au total. Le deuxième opus avait pour titre *Live and Let Die* et les deux derniers furent des œuvres posthumes : *The Man with the Golden Gun*, en 1965, et *Octopussy and the Living Daylights*, en 1966. Outre les aventures de Bond, Ian Fleming écrivit *The Diamonds Smugglers*, paru en 1957, un livre d’entretiens avec John Collard qui travaillait au sein de l’Organisation internationale de sécurité du diamant. Cet organisme fut créé sous l’impulsion du président de De Beers après qu’Interpol eut mis au jour que des diamants étaient exportés clandestinement d’Afrique du Sud, de Sierra Leone et de l’Afrique occidentale portugaise. En 1963, il publia *Thrilling Cities*, un récit de deux voyages effectués en 1959 et 1960 dans treize villes, dont Berlin, Chicago, Genève, Hong-Kong, Honolulu, Monte-Carlo et Tokyo.

Pendant les premières années, les livres de James Bond connurent un succès commercial modeste. La célébrité mondiale à laquelle ils accédèrent fut le fruit de deux hasards. Le premier, à l’automne 1956, lorsque Ian Fleming accueillit dans sa maison de la Jamaïque Anthony Eden, le Premier ministre britannique, qui, atteint par la maladie de Lyme depuis l’été et mis à mal par la contestation que souleva l’expédition franco-britannique en réponse à la nationalisation par Nasser du canal de Suez, avait besoin de repos. Fleming et ses romans

suscitèrent alors l'intérêt de la presse, ce qui donna une audience inédite à son œuvre. Plus importante encore fut la publicité de James Bond que fit John Kennedy qui, dans une interview donnée au magazine *Life* du 17 mars 1961, livra la liste de ses dix livres préférés, dans laquelle figurait à la 9e place *From Russia with Love*. Cela fit exploser les ventes et précipita la première adaptation au cinéma.

Malade du cœur, grand fumeur, alcoolique dans les dernières années de sa vie, il subit en 1961 une grave crise cardiaque. De plus en plus dépressif, Ian Fleming mourut d'un infarctus le 12 août 1964 à Sandwich, dans le Kent. Prédisposition familiale sans doute, car son frère aîné, Peter, succomba à une crise cardiaque en 1971, tout comme son frère cadet Richard en 1977. Alors que toutes les aventures de James Bond firent l'objet d'adaptations au cinéma, il ne vit que deux de ses films avant de mourir : *Dr No* et *From Russia with Love*.

Laurence BÉRODY

B.

PEARSON, John, *The Life of Ian Fleming*, Londres, The Companion Book Club, 1966.

V.

Agent ; Espion ; Films ; Q ; Roman d'espionnage ; Royaume-Uni.

Foccart, Jacques

Chef d'un réseau de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, Jacques Foccart (1913-1997) fut surtout connu pour avoir été à la tête du secrétariat général de la Communauté, puis du controversé secrétariat général des Affaires africaines et malgaches (SGAM) à l'Élysée de février 1960 à juin 1974, dont le rôle fut central dans le laborieux contexte de la décolonisation, mêlant luttes pour l'émancipation et colonialisme réactionnaire sur fond de guerre froide.

Jacques Foccart, qui fut un agent de la DGER (Direction générale des études et recherches), est le symbole par excellence de l'accession au pouvoir de la génération de la Résistance et de la Libération. Le poids politique des vainqueurs de la guerre fut extrêmement important, et ces derniers laissèrent un héritage bien particulier dans la gestion des affaires de l'État. C'est en tant que résistant qu'il entrevit le général de Gaulle, et cette rencontre déterminante le propulsa ensuite dans les hautes sphères du pouvoir.

Le général de Gaulle, dont Foccart avait toute la confiance, avait donné au SGAM la mission suivante, érigée en impératif central : maintenir des liens étroits avec les anciennes colonies. Cela se fit essentiellement par l'établissement, orchestré par Foccart, de réseaux de relations personnelles constitués autour de la figure emblématique du Général. Foccart incarna ainsi la Françafrique, et devint le conseiller du président de la République pour les questions délicates liées à l'Afrique tout particulièrement. Mais il occupait également d'autres fonctions, plus ou moins officielles, que sa place importante dans le sillon gaulliste (il fut secrétaire général du RPF, et cofondateur du

SAC) justifiait. Il disposait, en effet, d'un large champ d'action, que vint renforcer la constitution des « réseaux Foccart ». En outre, il chapeautait les services de renseignement : il rencontrait de façon hebdomadaire le général Grossin (à la tête du SDECE jusqu'en janvier 1962), et lui transmettait les instructions du président de la République. Par conséquent, il était dans la confidence des opérations les plus secrètes de l'État et, dans le même temps, il pesait réellement sur le processus décisionnel, puisqu'au plus près du pouvoir exécutif.

Il fut un personnage essentiel de la lutte officielle, mais surtout secrète, menée contre le FNL et ses sympathisants. Foccart devint ainsi, selon Claude Faure dans son ouvrage *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, « un des principaux architectes de la politique répressive mise en œuvre par ce service contre le FLN ». Cette lutte prioritaire s'intensifia après le putsch de 1961, qui mit le pouvoir gaulliste à rude épreuve ; le SDECE n'échappa pas à ces perturbations. Le service action était, en effet, majoritairement favorable à la cause de l'Algérie française, et l'évolution de la politique du chef de l'État vers l'autodétermination de l'Algérie entama la loyauté de ses membres. Sans se préoccuper officiellement des questions liées à la situation algérienne, Jacques Foccart, en tant que proche conseiller du Général, en fut un acteur de premier plan. Il fallait effectivement se consacrer entièrement à la sécurité du président, laquelle mit en évidence les insuffisances des services spécialisés de l'État. C'est alors que le pouvoir français se mit à recourir à des hommes, les fameux « barbouzes », aux méthodes hors système et hors contrôle, afin de combattre les dissidents politiques de la République et de rétablir la légitimité gaulliste ; et cela aussi bien lors des campagnes électorales. Son goût pour les méthodes spéciales fut mis au jour par *Le Canard enchaîné* en juin 1969. En effet, des collaborateurs du président par intérim Alain Poher découvrirent dans le bureau qu'occupait Foccart du matériel

(baptisé la « commode Foccart » par l'hebdomadaire) permettant d'écouter tous les bureaux de l'Élysée. Le journal lança alors une campagne de presse pour dénoncer ce personnage trouble.

Il influença grandement la direction de la politique africaine de la France sous Charles de Gaulle, puis sous Georges Pompidou à partir de 1969, et cela jusqu'en 1974. Il fut au centre du combat contre les nationalistes algériens, puis contre l'OAS. D'une fidélité politique remarquable, l'homme qu'on surnommait « Monsieur Afrique » réussit à s'implanter au cœur du pouvoir. Mais, plus que sa fidélité gaulliste, c'est sans doute son statut d'homme du secret, dans la pénombre des affaires de la République, qui le rendit indispensable. Alain Plantey, dans un numéro d'*Espoir* de 1998 (« Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle »), dit de Foccart qu'il brille par le « goût de la discrétion poussé jusqu'au culte du mystère ». Ses entretiens avec le journaliste Philippe Gaillard, puis la publication posthume de ses *Cahiers de l'Élysée*, permettent de mieux saisir le personnage complexe et emblématique d'une époque mouvementée qu'il constituait. Toutefois, les lacunes que comportent toutes archives, et la disparition de certaines, laissent encore des pans de l'histoire inexpliqués.

Léa LEMARIGNIER

B.

BAT, Jean-Pierre. « Les “archives Foccart” aux Archives nationales », *Afrique* & *Histoire*, vol. 5, nº 1, 2006.

FAURE, Claude, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004.

GAILLARD, Philippe, « Trois cents heures avec Foccart : une aventure ambiguë », *Outre-mers*, tome 91, nº 344-345, 2004.

PLANTEY, Alain, « Jacques Foccart et la politique africaine du général de Gaulle », *Espoir*, nº 114, janvier 1998.

TURPIN, Frédéric, « Jacques Foccart et le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches », *Histoire@Politique*, vol. 8, nº 2, 2009.

V.
Barbouze ; Gaulle, Charles de ; DGSE ; GIC ; Main rouge ; Maloubier, Bob ; Melnik, Constantin ; SAC.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux, également appelés « fonds secrets », ont fréquemment suscité questionnements ou fantasmes. Gustave Flaubert n'a, d'ailleurs, pas oublié de les mentionner dans son *Dictionnaire des idées reçues* : « Fonds secrets. – Sommes incalculables avec lesquelles les ministres achètent les consciences. – S'indigner contre. »

La légitimité des fonds spéciaux ne peut cependant faire l'objet de sérieuses contestations. En France comme dans les autres démocraties, l'État est le garant de la sécurité de la collectivité nationale. La préservation de ses intérêts vitaux nécessite qu'il agisse – toujours – avec une réactivité sans faille et – parfois – de manière clandestine. Il est donc tout à fait normal que les pouvoirs publics disposent des ressources indispensables aux activités opérationnelles qui doivent être conduites dans un contexte d'urgence ou demeurer couvertes par le secret le plus absolu.

En France, l'origine des fonds à caractère secret remonte à l'Ancien Régime. Existaient alors des « ordonnances de comptant » et des « acquits de comptant », qui permettaient d'employer des fonds en dehors de tout contrôle. Sous la Restauration, ces procédures ont été remplacées par celle des « dépenses secrètes de police », mises en place à la suite de l'assassinat du duc de Berry. Créatures de la monarchie, ces pratiques budgétaro-administratives ont été pérennisées par la République et ont survécu à tous les changements constitutionnels : aucun gouvernement n'a jamais remis en cause le principe de leur existence.

Ainsi que le note le professeur Jacques Buisson, « en réalité, ces fonds ne sont pas secrets, ils sont libres (ce fut d'ailleurs longtemps leur dénomination officielle). Le gouvernement est libre de les utiliser à son gré, de façon discrétionnaire. Ces fonds sont une manifestation de la “raison d'État” ».

Les sommes en jeu sont donc parfaitement connues. Aujourd'hui, les fonds spéciaux s'élèvent à un peu moins de 65 millions d'euros par an, c'est-à-dire 0,02 % du budget de l'État. Chaque année, leur montant est soumis à un vote du Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances. Ces crédits dépendent du Premier ministre, qui procède à leur répartition entre sept administrations : DGSE, GIC, DRM, DGSI, DNRED, Tracfin et DRSD. En cours d'exercice, l'enveloppe allouée à un service peut être augmentée si la situation le justifie, notamment afin de financer une opération imprévue. Cet abondement s'effectue par décret de dépenses accidentelles et imprévisibles – DDAI –, ainsi que par décret de transfert ou de virement. La DGSE utilise environ 80 % de l'enveloppe.

Les fonds spéciaux sont soumis à un régime juridique spécifique qui les affranchit des règles budgétaires et comptables de droit commun. Ce régime a été formalisé en droit au début de la IVe République, avec un dispositif constitué de l'article 42 de la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits pour l'année 1946, de l'article 6 de la loi du 13 août 1947 et du décret du 19 novembre 1947 portant création d'une commission de vérification des dépenses faites sur les crédits affectés au SDECE. Ce dispositif est resté inchangé jusqu'en 2001, lorsqu'il a été modifié à la fois par l'évolution du droit budgétaire général – loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 57 – et par des dispositions *ad hoc* – loi de finances pour 2002, notamment son article 154.

Dans ce cadre, ni le principe de spécialité budgétaire, ni le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, ni le principe d'annualité ne sont applicables aux fonds spéciaux. Par ailleurs, les dépenses effectuées ne font pas l'objet de contrôles *a priori* normalement applicables aux dépenses publiques et exercés par les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. L'usage de ces fonds par les services n'est pas non plus soumis aux contrôles ordinaires *a posteriori* de la dépense publique. Ainsi, une fois ordonnancés par le Premier ministre au profit des services attributaires, les fonds sont gérés à partir des comptes de dépôt selon des règles très proches de celles de la comptabilité privée.

En contrepartie de ce régime dérogatoire et pour répondre à la nécessité de remédier aux lacunes d'un contrôle exercé jusqu'en 2001 par une commission de fonctionnaires qui avait travaillé dans la plus parfaite discrétion – cette commission était composée d'un président de chambre à la Cour des comptes et de deux commissaires nommés parmi les membres du Conseil d'État, de la Cour des comptes ou de l'Inspection générale des finances –, le législateur a instauré un dispositif spécifique de contrôle externe *a posteriori* des fonds spéciaux confié à la Commission de vérification des fonds spéciaux, ou CVFS. Celle-ci est composée de deux députés, de deux sénateurs et de deux membres de la Cour des comptes. Toutefois, à partir de 2007, les sièges réservés à la Cour sont demeurés vacants. Depuis la loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire, la CVFS constitue une formation spécialisée de la Délégation parlementaire au renseignement et est devenue purement parlementaire.

Tout en tenant compte des particularités des dépenses financées par ces fonds, le dispositif de contrôle exercé par la CVFS a pour objet d'éviter tout angle mort dans le contrôle de l'usage des fonds publics par le Parlement. Les informations relatives à ces fonds font, en effet,

partie des « sujets à caractère secret concernant la défense nationale et la sécurité intérieure ou extérieure de l'État », pour lesquels, selon les termes de l'article 57 de la loi organique relative aux lois de finances, le gouvernement est dispensé de l'obligation générale de fournir aux commissions des Finances des Assemblées parlementaires tous les renseignements d'ordre administratif et financier qu'elles pourraient demander. La CVFS assure ainsi l'information du Parlement sur la réalité de l'emploi des fonds spéciaux ainsi que sur d'éventuelles anomalies dans leur emploi.

En application de l'article 154 de la loi de finances pour 2002, la Commission a pour mission de s'assurer que les fonds spéciaux ont bien été utilisés « conformément à la destination qui leur a été assignée par la loi de finances ». Il lui appartient donc de vérifier que ces fonds ont servi à financer des dépenses qui, en raison de leur nature particulière, ne sauraient être couvertes par des fonds normaux. Le recours aux fonds spéciaux se limite à deux circonstances : lorsque le secret des opérations concernées nécessite une procédure de confidentialité renforcée ou lorsque aucune autre procédure ne permet le financement dans l'urgence d'une mission.

S'il ne s'agit que d'un contrôle budgétaire et comptable, la Commission dispose, pour l'exercer, de pouvoirs étendus. Elle est notamment en droit de prendre connaissance de « tous les documents, pièces et rapports susceptibles de justifier les dépenses considérées et l'emploi des fonds correspondants ». Elle est habilitée à se faire présenter les « registres, états, journaux, décisions et toutes pièces justificatives propres à l'éclairer ». Les membres de la Commission peuvent se déplacer partout où sont dépensés les fonds spéciaux.

La décision du 27 décembre 2001 du Conseil constitutionnel a toutefois limité le périmètre du contrôle de la CVFS en estimant que celle-ci ne saurait intervenir dans les « opérations en cours ». Ce terme

d'« opération » pouvant faire l'objet d'interprétations extensives qui auraient pour effet de priver ses contrôles de toute effectivité, la Commission a choisi de lui donner une définition stricte : elle considère que la notion d'« opération » recouvre un « ensemble d'actions menées en vue d'obtenir un résultat opérationnel déterminé ; lorsque ce résultat est atteint, elle estime avoir *de jure* accès aux pièces relatives à cet ensemble d'actions », ainsi qu'elle le note dans son *Rapport d'information* du 14 mai 2013. En pratique, dans les vérifications qu'elle a réalisées, elle n'a pas rencontré de point de désaccord avec les services attributaires concernant son périmètre d'intervention. Néanmoins, ainsi qu'elle le rappelle dans le *Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2015*, la CVFS souhaite désormais pouvoir procéder au contrôle d'opérations en cours.

Globalement, ce contrôle parlementaire s'avère efficace. La Commission procède régulièrement à des recommandations qui, pour une très large part, sont suivies d'effets dans les services. Ceux-ci ont par ailleurs, sous l'impulsion de la CVFS, mis en place ou amélioré des procédures internes de suivi budgétaire et comptable de l'emploi des fonds.

Clément TIBÈRE

B.

WARUSFEL, Bertrand, *Le Renseignement français contemporain. Aspects politiques et juridiques*, Paris, L'Harmattan, 2003.

V.

DPR.

Forces spéciales

« Il y a toujours eu des modes dans l'armée. Aujourd'hui, les forces spéciales sont à la mode. » Tel est le point de vue du général Jean-Louis Georgelin, ancien chef d'état-major des armées, d'après Jean-Dominique Merchet qui rapporte ces propos dans son livre *Une histoire des forces spéciales*. Définir ce que sont les forces spéciales n'est pas aisé. Pour l'OTAN, les forces spéciales sont les « unités spécifiquement formées, instruites et entraînées pour mener un éventail de missions particulières, allant des opérations spéciales dans le cadre d'un conflit classique à celles relevant de la guerre non conventionnelle ». La définition donnée par les armées françaises sur le site internet du ministère des Armées est simple : « Les opérations spéciales sont des actions militaires menées par des unités des forces armées spécialement désignées, organisées, entraînées et équipées pour atteindre des objectifs stratégiques définis par le chef d'état-major des armées. » Des définitions parcellaires ou des caractéristiques propres aux forces spéciales abondent. Dans un rapport de mai 2014 relatif au renforcement des forces spéciales françaises, les sénateurs Jacques Gautier, Gérard Larcher et Daniel Reiner proposent une approche pragmatique : « L'action spéciale est une action à fort effet de levier. Par choix ou par nécessité, elle emploie un minimum de moyens et vise un maximum de résultats. Pour cette raison, elle est souvent utilisée afin de permettre au faible de battre le fort et prend la forme d'une action offensive, d'autant plus efficace qu'elle est inattendue. » Ils ajoutent qu'elle se singularise par « la fulgurance, la discrétion, la faible

empreinte ». Enfin, même si elles sont discrètes, les opérations spéciales sont revendicables par l'État qui les a décidées.

Les forces spéciales sont distinctes des capacités clandestines des centrales de renseignement. En effet, l'action clandestine est intraçable, elle est conçue pour que l'État qui l'a conduite ne soit jamais identifié. L'action clandestine est, en outre, exécutée par des personnels en civil, empruntant de fausses identités. Pour autant, il est fréquent que des forces spéciales et des membres des services action des agences de renseignement opèrent, de manière coordonnée, au même endroit, au même moment, mais avec des objectifs et des méthodes différents.

L'émergence des forces spéciales, dans la première moitié du XXe siècle, et leur essor depuis une quinzaine d'années s'expliquent avant tout par la nécessité de pallier la faiblesse quantitative des forces conventionnelles. La date de naissance et la paternité des forces spéciales ne font pas l'objet d'un consensus. Pour certains, ce sont les Russes qui furent les pionniers, en 1918, en créant des unités dont la mission était l'espionnage et le sabotage. Pour d'autres, ce sont les Italiens qui en furent les précurseurs, avec un raid parachutiste derrière les lignes autrichiennes le 9 août 1918 puis le 1er novembre 1918 en coulant, grâce à un commando de deux hommes, un cuirassé austro-hongrois dans le port dalmate de Pola. Plus tard, en 1935, ils créèrent des unités de nageurs de combat et, en 1939, la *Decima MAS*, destinée aux attaques contre les bâtiments de la Royal Navy en Méditerranée. À la fin des années 1930, l'Allemagne se dota de deux unités spéciales de parachutistes, appelées les Brandebourg. Les Soviétiques bouclent l'histoire des forces spéciales en créant, à la même période, les fameux *Spetsnaz*, littéralement « forces à but spécial ».

La Seconde Guerre mondiale permit l'expansion des forces spéciales, notamment au Royaume-Uni. La débâcle des *Tommies* qui se solda par l'opération « Dynamo », c'est-à-dire l'évacuation des troupes

alliées depuis Dunkerque, du 26 mai au 3 juin 1940, affaiblit considérablement la puissance militaire britannique. Churchill, dont la créativité n'était pas la moindre des qualités, décida dès lors de jouer la carte du David anglais contre le Goliath allemand en développant les actions commandos dès juin 1940. Apprenant de leurs succès et de leurs échecs, les Anglais s'adaptèrent et, selon l'histoire officielle, créèrent les forces spéciales modernes, à l'initiative du lieutenant écossais David Stirling qui fonda le célèbre SAS (*Special Air Service*), toujours considéré comme l'une des meilleures unités de forces spéciales au monde. Indiscipliné – il fut exclu de l'université de Cambridge –, alpiniste chevronné, il était adepte des méthodes originales d'entraînement et de combat. Il pensait que si la doctrine militaire considérait que deux cents hommes étaient nécessaires pour réaliser une mission, quatre hommes « audacieux, résolus, surentraînés, usant de méthodes peu orthodoxes, sachant se contenter d'un faible support logistique et aptes à utiliser tous les moyens d'insertion afin d'exploiter au maximum l'effet de surprise » suffisaient. Comme le résume fort bien Jean-Dominique Merchet, « faute d'armée, on a des forces spéciales ». Mais les forces spéciales ne servent pas qu'à faire la guerre. Elles peuvent aussi être un instrument politique. Ainsi, Jaques Chirac, ne voulant pas que la France intègre la coalition conduite par les Américains en Afghanistan, souhaitait néanmoins témoigner de son appui à l'occupation américaine. D'août 2003 à janvier 2007, il décida donc de l'envoi de forces spéciales. Ce fut l'opération « Arès ». Jacques Chirac aurait ainsi expliqué sa décision à George W. Bush : « Je vous prête ma Ferrari. »

En France, la création de la DRM (Direction du renseignement militaire), comme la montée en puissance des forces spéciales, est une conséquence de la première guerre du Golfe qui mit en lumière les faiblesses et les lacunes de l'appareil de défense. La nécessité de

regrouper les unités spéciales pour mieux les former, les rendre interopérables et renforcer leur efficacité conduisit à créer le 24 juin 1992 le Commandement des opérations spéciales, le COS, qui est directement rattaché au chef d'état-major des armées. Trois mille militaires servent au sein du COS. La loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 prévoit de porter ce nombre à 4 000. Les unités qui constituent le COS sont le 1er RPIMa, le 13e RDP, le détachement de l'ALAT des opérations spéciales, les commandos de marine Kieffer, Trepel, Jaubert, de Penfentenyo, de Montfort et Hubert, le commando parachutiste de l'air n° 10, l'escadron de transport Poitou et l'escadrille spéciale d'hélicoptères.

L'équivalent du COS au Royaume-Uni est l'UKSF, l'*United Kingdom Special Forces*, qui regroupe le *22nd SAS*, dont la célèbre devise est « *Who dares wins* » (« Qui ose gagne »), le *Special Boat Service*, le *Special Reconnaissance Regiment*, le *Special Forces Support Group*, le *18th Signal Regiment* et le *Joint Special Forces Aviation Wings*. Fortes de 3 500 soldats, les forces spéciales britanniques ont été affectées par le vaste plan d'économies décidé par le gouvernement de David Cameron, puisque leur format doit être divisé par deux, soit 1 750 hommes.

Les États-Unis évoluent à une tout autre échelle avec 60 000 soldats dans les forces spéciales, nombre qui doit être porté à 69 700 selon les dispositions du *Quadrennial Defense Review 2014*. Le commandement central est assuré par l'*United States Special Operations Command* – USSOCOM – créé le 16 avril 1987, et dont le quartier général est à Tampa, en Floride. Lui sont rattachés un commandement pour l'Army, la Navy, l'Air Force, les Marines et un commandement interarmées, dit « *Joint* ». Les unités de forces spéciales créées au cours de la Seconde Guerre mondiale furent dissoutes lorsque la paix revint. La guerre de Corée vit leur renaissance. C'est ainsi que naquit, le 15 janvier 1951, l'*Office of the Chief of Psychological Warfare*, puis le *10th Special Forces*

Group le 19 juin 1952 et le *5th Special Forces Group* en octobre 1964 pour aider les maquis anti-Vietminh. John F. Kennedy fut l'un des artisans de l'expansion des forces spéciales, comprenant que la lutte contre les guérillas en Asie du Sud-Est nécessitait des modes particuliers d'action. Il annonça, le 25 mai 1961, lors d'un discours au Congrès un budget de 100 millions de dollars au profit des forces spéciales. Le secrétaire à la Défense américain Donald Rumsfeld favorisa, lui aussi, l'essor des forces spéciales après les attentats du 11 septembre 2001.

Certaines unités américaines ont acquis une forte notoriété grâce à des films ou à la médiatisation des actions qu'elles ont menées. Ainsi en est-il des Bérets verts, appellation générique pour désigner les forces spéciales de l'armée de terre, ou *Delta Force*. Cette unité a été fondée en 1977 par le colonel Charles Beckwitt qui, quinze ans plus tôt, avait découvert les capacités du SAS anglais au sein duquel il fut affecté durant un an. Unité aéroportée qui comptait une centaine d'hommes pendant ses premières années d'existence, *the 1st Special Forces Operational Detachment – Delta* tire son surnom du fait qu'il existait déjà des unités appelées Alpha, Bravo et Charlie. *Delta Force*, dont la devise est « *Surprise, speed and violence of action* », est basée en Caroline du Nord, à Fort Bragg. C'est *Delta Force* qui se vit confier l'opération « Eagle Claw », menée fin novembre 1980, visant à libérer cinquante-trois Américains retenus dans leur ambassade à Téhéran. Cet échec, qui coûta la vie à huit militaires américains, déboucha sur une réforme des forces spéciales inspirée des conclusions du rapport de la commission Holloway, constituée pour tirer les enseignements de ce fiasco.

Les forces spéciales de la Navy ont vu le jour pendant la Seconde Guerre mondiale pour préparer les débarquements, ce qui conduisit à la création de la *Naval Combat Demolition Unit* – rebaptisée *Underwater*

Demolition Team – qui participa au débarquement du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord, l'opération « Torch ». La marine américaine se dota en 1961 de forces spéciales capables d'évoluer dans tous les milieux : la mer, bien sûr, mais aussi l'air et la terre ferme. Ainsi furent créés les SEAL (*Sea*, *Air*, *Land*), dont les membres sont considérés comme parmi les plus performants au monde. Ce sont des SEAL qui ont éliminé Ben Laden, le 2 mai 2011 à Abbottabad, au cours de l'opération « Neptune's Spear ».

L'échec le plus connu des forces spéciales américaines est retracé dans le film *La Chute du faucon noir*, de Ridley Scott, diffusé en 2001, qui met en scène des unités des forces spéciales américaines envoyées pour capturer Mohamed Aidid dont les soldats attaquaient les troupes de l'ONU en Somalie. En octobre 1993, au cours de l'opération « Restore Hope II », deux hélicoptères Black Hawk furent abattus et leurs occupants durent mener des combats héroïques pour se dégager de leurs assaillants. *Du sang et des larmes*, sorti sur les écrans en 2013, met en scène l'opération « Red Wings », conduite par quatre *Navy Seals*, qui devaient neutraliser, à l'été 2005, une *high value target*, un chef taliban. Trois des commandos furent tués et le quatrième, blessé, en réchappa.

En Union soviétique, puis en Russie, les forces spéciales sont les *Spetsnaz*, qui s'illustrèrent durant la guerre d'Espagne et, surtout, pendant la Seconde Guerre mondiale où elles agissaient derrière les lignes allemandes et pour former des partisans. Ce sont des *Spetsnaz* qui éliminèrent à Kaboul le président afghan Hafizullah Amin le 27 décembre 1979. Depuis la disparition de l'empire soviétique, elles sont employées dans la lutte antiterroriste et dans les guerres à la périphérie de la Russie, comme en Tchétchénie ou en Géorgie.

Bien que les forces spéciales soient souvent utilisées comme l'un des moyens de mise en œuvre discrète de la politique étrangère d'un

État, l'OTAN a développé des compétences dans ce domaine. Partant du constat que les opérations militaires conduites sous sa bannière mettaient en œuvre des forces spéciales, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a créé, à Mons, un état-major des opérations spéciales de l'OTAN (NSHQ), au sein duquel des forces spéciales travaillent ensemble. La mission du NSHQ est de coordonner les opérations spéciales de l'OTAN et d'optimiser le recours aux forces spéciales, notamment en assurant leur interopérabilité. Le NSHQ dispose d'un centre de formation et d'entraînement.

Si les forces spéciales et les services de renseignement travaillent parfois ensemble, leur coexistence n'est pas toujours pacifique. Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer relatent, dans *Histoire politique des services secrets français*, les tentatives des armées pour transférer le service action de la DGSE au sein du COS. Le chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, proposa, lors de la création du COS, une organisation qui aurait conduit à y intégrer le service action de la DGSE, ce que Claude Silberzahn, le directeur général, prit fort mal et empêcha. Il expliqua que, dans cette configuration, la France n'aurait plus de capacité d'action clandestine. En outre, il mit en avant la lourdeur de la chaîne de décision au sein des armées « et leur volonté permanente de médiatisation ». L'amiral Lanxade tenta une seconde fois de faire valoir sa position lorsque Jacques Dewatre était à la tête de la DGSE. Plus récemment, le rapport du Sénat déjà cité sur les forces spéciales propose lui aussi de transférer au COS le service action de la DGSE. D'après Jean Guisnel, cette suggestion est vaine, car François Hollande aurait rendu, en 2012, un arbitrage secret écartant cette hypothèse. Aux États-Unis, il existe également une rivalité entre forces armées et services de renseignement à propos de l'action clandestine. La volonté exprimée en 2013, mais contrariée par le Congrès, du département de la Défense américain de doter l'US Army

d'une capacité clandestine, *the Defense Clandestine Service* (DCS), illustre la sensibilité de l'action clandestine pour les armées américaines, qui ne parviennent pas à se résoudre à ne pas avoir cette compétence. Le cas britannique est différent, car il n'y a pas au Royaume-Uni un service action permanent, comparable à celui de la DGSE. Pour conduire des actions clandestines, les services britanniques font appel, quand cela est nécessaire, à des unités des forces spéciales qui, dès lors, n'agissent plus dans un cadre militaire.

Jérôme POIROT

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
GAUTIER, Jacques, *et al.*, *Le Renforcement des forces spéciales françaises, avenir de la guerre ou conséquence de la crise ?*, Paris, Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, Sénat, 2015.
MERCHET, Jean-Dominique, *Une histoire des forces spéciales*, Paris, Jacob-Duvernet, 2010.

V.

COS ; Homo (opération).

Formation

« Il faut environ quatre ans pour fabriquer un bon espion et l'envoyer en mission. » Ainsi s'exprime le colonel responsable de la formation à la DGSE dans le *Journal du Dimanche* du 12 avril 2015, confirmant à la fois l'importance de l'apprentissage du métier pour les services de renseignement et son caractère méthodique. Compte tenu de la spécificité, de la technicité et de la confidentialité des missions des services de renseignement comme des méthodes ou des outils, la formation revêt un caractère essentiel pour l'institution et obligatoire pour l'agent qui veut y progresser ou simplement y demeurer.

En France, où l'on intègre un service de renseignement soit par le biais d'un concours, soit à une étape de sa carrière de fonctionnaire, aucune formation spécifique en lien avec les services n'est organisée en amont du recrutement des agents, sauf pour quelques métiers techniques de niche. La nature des épreuves donne souvent un avantage aux étudiants formés à la science politique, au droit, à l'histoire ou aux langues, affectés ensuite pour la plupart à des postes d'analystes. Mais le développement exponentiel du renseignement technique favorise également le recrutement de nombreux contractuels ingénieurs, informaticiens, spécialistes en télécommunications et en cybersécurité, crypto-mathématiciens, analystes programmeurs, techniciens du signal… que les services vont démarcher dans les écoles ou à l'université, les corps de fonctionnaires ne permettant de pourvoir qu'une partie de ces postes nouveaux. Les instituts d'études politiques, l'Inalco, les grandes écoles d'ingénieurs sont ainsi des pourvoyeurs importants pour les services, sans pour autant organiser de préparation

dédiée. Les agences anglo-saxonnes, et notamment les américaines, ont pour leur part des liens beaucoup plus étroits avec les universités, qui proposent de véritables cursus de formation au renseignement, au sein de départements généralistes (*Diplomatic Affairs*, *International Relations*, *Public Affairs*) ou spécialisés en renseignement (*Security* ou *Intelligence Studies*). Au Royaume-Uni, à côté des niches d'excellence que sont Oxford ou Cambridge, qui attirent les étudiants notamment grâce à quelques enseignants célèbres, anciens membres des services ou historiens du renseignement, se sont constitués des centres spécialisés comme le *Brunel Center for Intelligence and Securities Studies,* le *Center for Security and Intelligence Studies* de l'université de Buckingham ou le *Center for Intelligence and International Security Studies* de l'université d'Aberystwyth, qui dispensent de multiples masters multidisciplinaires ou thématiques. La formation au renseignement est aussi omniprésente dans les universités américaines les plus prestigieuses (Harvard, Columbia, Princeton, Georgetown) comme sur les campus les plus techniques. Le gouvernement américain a même lancé, sous l'égide de l'agence de renseignement militaire (*Defense Intelligence Agency*) et du directeur national du renseignement (*Director of National Intelligence*), le programme des centres académiques d'excellence (*National Center of Academic Excellence*), qui identifie plus d'une dizaine d'universités dont les cursus intègrent les qualifications professionnelles recherchées par la communauté du renseignement, en particulier dans le domaine cyber. Les agences peuvent dès lors recruter au sein d'un vivier *ad hoc*.

Pour les agents en fonction dans les services, la formation spécifiquement professionnelle – hors formation classique, qui est souvent suivie au niveau ministériel ou externalisée –, en France comme dans la plupart des pays étrangers, se fait essentiellement en interne, pour des raisons d'efficacité, d'une part, et de sécurité, d'autre

part (protection des agents, habilitation des formateurs, cloisonnement des informations, spécificité des méthodes). Mais l’interne peut recouvrir des réalités très différentes, fruits de l’histoire, des traditions (la formation, par exemple, est beaucoup plus développée dans les armées) ou de la culture du renseignement dans le pays et de ses liens avec la recherche. Pourtant, la formation interne aux services, quel que soit le pays, présente de nombreux points communs.

En France, la formation des officiers de renseignement (les espions…) est la plus emblématique et constitue le cœur du métier : souvent longue (plusieurs semaines, voire plusieurs mois étalés sur plusieurs années), elle est qualifiante et les résultats déterminent l’aptitude de l’agent à poursuivre sa mission ou entraînent sa réorientation, voire son départ du service. Les programmes associent cours académiques, exercices théoriques ou pratiques et simulations diverses. La période de formation fournit aussi l’occasion d’évaluer l’intelligence des situations et la personnalité des futurs officiers de renseignement, leur réactivité ou leur sang-froid, comme de les voir évoluer isolément et en groupe, ou de tester leur loyauté et leur capacité de résistance au stress. La formation, classiquement, porte sur de multiples domaines : cycle du renseignement, capteurs, recherche, analyse et exploitation de l’information, surveillance et filatures, gestion et traitement de sources, etc. Y sont associés, selon les affectations, les études régionales et thématiques (typologie des menaces, espionnage, prolifération, terrorisme, trafics…), l’enseignement des langues ainsi que les outils et procédures internes ou externes utiles dans l’exercice des fonctions en France et à l’étranger, notamment les procédures de sécurité et d’urgence. Les agents destinés aux missions les plus secrètes sont entraînés à la clandestinité, aux procédures d’infiltration et d’exfiltration, à la

fabrication de légendes ainsi qu'à la gestion d'identités fictives, voire pour certains à l'entrave.

Les formations techniques sont aussi très nombreuses et s'adressent aux spécialistes qui doivent être en capacité, quel que soit leur domaine, de faire face aux évolutions techniques toujours plus nombreuses et plus rapides, de répondre aux menaces, d'entraver les attaques, de dissimuler des équipements ou d'innover face à des adversaires ou des partenaires dangereux : informatique, cryptologie, chimie, imagerie, photographie, transmissions, analyse du signal, explosifs, cyber, langues rares font ainsi partie des multiples programmes qui doivent être organisés chaque année. À cela s'ajoutent la formation aux techniques proprement dites de renseignement (pose de balises, utilisation d'*IMSI catchers*, par exemple) et, pour ceux que cela concerne (militaires, policiers et douaniers notamment), les exercices de tir ou des entraînements divers, la conduite d'interrogatoires, les techniques d'investigation… Souvent prodigué dans le cadre des ministères de rattachement des services (Défense, Intérieur, Économie), ce type de formation est surtout l'apanage des centres spécialisés de la DGSE (fort de Noisy ou Cercottes), de la DRM à Strasbourg (Centre de formation interarmées au renseignement – CFIAR) et Creil (Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie – CF3I – et Centre de formation et d'emploi des émissions électromagnétiques – CF3E), parfois même d'organismes externes.

La mutualisation des formations n'était pas la norme dans cet univers très cloisonné du renseignement, et la France a innové en créant en 2010 l'Académie du renseignement. Sous l'impulsion très forte du président de la République et du coordonnateur national du renseignement, cette structure, rattachée au Premier ministre, a donné un cadre nouveau à la formation au renseignement des agents de l'État en organisant des formations communes à tous les services. Par le

partage des connaissances, des expériences et des méthodes, par l'échange entre collègues dans un environnement de confiance, elle a permis de donner corps à ce qu'il est convenu d'appeler la communauté française du renseignement et a, de l'avis unanime, contribué à une meilleure efficacité de l'action des services, dans le domaine antiterroriste notamment. Le modèle de l'Académie du renseignement a d'ailleurs fait école, puisque la Belgique s'est dotée en 2015 d'une *Belgian Intelligence Academy*, chargée d'assurer des formations continues communes pour les agents de la Sûreté et des renseignements militaires, et que d'autres pays en Europe cherchent à mutualiser leurs formations entre services.

La coopération internationale existe également dans le domaine de la formation, entre les services français de renseignement et leurs partenaires les plus proches ou dans un cadre multilatéral, en particulier à l'OTAN.

Gaëlle INCHAURRAGA

B.

CHOPIN, Olivier (sous la direction de), « Étudier le renseignement. État de l'art et perspectives de recherche », *Études de l'IRSEM*, nº 9, 2011.

V.

Académie du renseignement ; Cycle du renseignement ; Espion ; Illégal ; Légende.

Fortitude (opération)

« Toute campagne guerrière doit être réglée sur le semblant ; feignez le désordre, ne manquez jamais d'offrir un appât à l'ennemi pour le leurrer. […] Lorsque l'ennemi est uni, divisez-le ; et attaquez là où il n'est pas préparé, en surgissant lorsqu'il ne vous attend point. » Sun Tzu, dans ses *Treize Articles*, avait longuement disserté sur l'usage de la ruse dans la conduite de la guerre. C'était la théorie. La pratique, c'est l'opération « Fortitude » – « force d'âme », ou « courage » – qui constitue probablement l'une des plus brillantes manœuvres d'intoxication de toute l'histoire militaire.

Destinée à mystifier Hitler sur le lieu du débarquement allié en Europe occidentale, elle se caractérise par la perfection de sa conception, par la maîtrise de son exécution ainsi que par ses effets stratégiques majeurs – sinon décisifs – sur le cours du second conflit mondial.

Son unique défaut – du point de vue de l'auteur de cet article – reste d'avoir été très précisément décrite dans plusieurs chapitres lumineux de *La Guerre secrète*, l'ouvrage que l'historien et journaliste Anthony Cave Brown a consacré à l'épopée des services spéciaux entre 1939 et 1945. Il sera impossible ici de faire mieux que lui. Aussi se bornera-t-on à donner une vue synthétique de ce véritable chef-d'œuvre de manipulation, aussi subtil qu'efficace.

« Fortitude » est sortie tout droit des brillants cerveaux qui composaient la *London Controlling Section* – ou LCS, « Section de contrôle de Londres » –, bureau secret créé par Churchill en septembre 1941 au sein de son quartier général. Dirigée à partir de

mai 1942 par le colonel John Henry Bevan, un aristocrate passé par la banque d'affaires, la LCS est chargée d'imaginer l'ensemble des stratagèmes et ruses de guerre propres à couvrir le véritable déroulement des opérations militaires menées contre le Troisième Reich. En d'autres termes, pour reprendre les mots de Cave Brown, « laisser Hitler perplexe aussi bien que battu ». Après avoir remporté de beaux succès en Afrique du Nord en préparation du débarquement du 8 novembre 1942, la priorité de la LCS à partir de 1943 est de protéger « Overlord », nom de code des intentions stratégiques alliées en Europe du Nord-Ouest pour 1944. Une gigantesque manœuvre d'intoxication est alors imaginée, le plan Jael, rebaptisé fin 1943 « Bodyguard ». Le plan ne comprend pas moins de trente-six subdivisions, mêlant espionnage actif, contre-espionnage, opérations spéciales, désinformation et actions politico-diplomatiques. Impliquant Soviétiques, Anglais et Américains sur différents théâtres – Balkans, Méditerranée, Europe du Nord –, Bodyguard doit provoquer une dispersion maximale des troupes allemandes sur de multiples fronts, puis retarder leur riposte une fois lancées les opérations de terrain. Fortitude est le volet de Bodyguard spécifiquement dédié à l'appui de « Neptune », c'est-à-dire le débarquement en Normandie. Son exécution est placée sous la responsabilité des sections opérationnelles du *Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force* – SHAEF –, dirigé par le général Dwight D. Eisenhower.

Fortitude se divise elle-même en plusieurs composantes : « Fortitude Nord », « Fortitude Sud », complétées d'opérations annexes – « Ironside », « Vendetta », « Diadème ». Tout cet ensemble a deux objectifs majeurs : d'une part, tromper l'ennemi sur le lieu de Neptune ; d'autre part, lui faire prendre les plus mauvaises dispositions stratégiques possibles en éloignant le maximum de troupes des plages normandes.

Premier volet du plan de jeu, Fortitude Nord, ou manœuvre « Skye », consiste à faire croire aux Allemands qu'un débarquement en Norvège est planifié, afin que Hitler fixe sur place les divisions qu'il y a positionnées pour protéger ses accès vers l'Atlantique et garantir l'entière manœuvrabilité de sa flotte de haute mer. De manière complémentaire, Skye doit permettre de faire pression sur la Suède, pays neutre, afin qu'elle bascule dans le camp allié et cesse de livrer au Troisième Reich sa production de roulements à billes, un composant essentiel à la fabrication des blindés. Pour accréditer l'idée de la préparation d'un débarquement norvégien, une armée complète – la 4e armée britannique, soit 350 000 hommes –, entièrement fictive, est créée de toutes pièces grâce à tout un éventail de moyens spéciaux. Un général – réel celui-ci, sir Andrew « Bugly » Thorne – est nommé à sa tête, et un petit état-major installé en Écosse. La principale tâche de cette poignée d'officiers est alors de simuler un trafic radio intense propre à faire croire aux puissants services d'écoute allemands que des formations militaires – divisions, brigades, régiments, bataillons – s'organisent activement pour le lancement imminent d'une opération majeure. Et effectivement, sur la base de ses interceptions radio, le Renseignement militaire chargé du front de l'Ouest – la Section des armées étrangères de l'Ouest, *Fremde Heere West*, ou FHW – alerte très rapidement le Führer de l'existence d'une menace contre la Norvège. La thèse est également accréditée par des manœuvres de reconnaissance aérienne de la RAF dans la région, des opérations de sabotage ponctuelles menées en territoire ennemi ainsi que par la transmission de faux rapports d'agents doubles de l'Abwehr – les services de renseignement extérieur allemands – retournés par les Britanniques. Les Soviétiques sont eux aussi mis à contribution et dépêchent en Écosse de faux observateurs pour rendre encore davantage crédible l'existence de préparatifs militaires. Parallèlement,

une intense pression diplomatico-économique est conduite contre la Suède, qui finit par interdire l'accès de ses ports aux navires allemands et stoppe ses livraisons de roulements à billes à l'Allemagne. La manœuvre est un succès total : Hitler bloque toutes ses forces sur place, soit près de 400 000 hommes, qui feront cruellement défaut en Normandie et seront capturées, presque intactes, en 1945.

Fortitude Sud, nom de code *« Quicksilver »* – en français, « mercure » ou « vif-argent » –, vise pour sa part à accréditer l'hypothèse que les principales opérations de libération du territoire français – dont l'*Oberkommando der Wehrmacht*, l'état-major général de l'armée allemande, ou OKW, soupçonne évidemment l'imminence – doivent se porter sur le Pas-de-Calais et que les autres attaques qui pourraient être conduites ne constituent qu'une simple diversion. Il s'agit donc de duper Hitler sur la localisation et l'ampleur du véritable ordre de bataille. L'idée de manœuvre est largement comparable à Fortitude Nord. Un groupe d'armée fictif est constitué : le FUSAG – pour *First US Army Group* –, prétendument fort d'une cinquantaine de divisions imaginaires, soit un million d'hommes. Ce corps expéditionnaire est complété par une tête de pont, comprenant la 1re armée canadienne et quatre divisions américaines, bien réelles celles-ci, mais en fait préparées pour la Normandie. Le tout est placé sous le commandement formel du volcanique général George S. Patton, excellent stratège et, aux yeux des Allemands, chef crédible pour une opération d'une telle envergure. Ici aussi, un faux trafic radio est simulé. Pour donner le change aux observations aériennes ennemies, des structures en carton-pâte – bâtiments, chars, véhicules – sont fabriquées et massivement concentrées au sud-est de l'Angleterre. Tout comme dans Skye, une désinformation est méthodiquement organisée par le biais de plusieurs agents doubles – Garbo, Brutus, Trésor et Tricycle – qui abreuvent l'Abwehr de faux rapports devant confirmer les préparatifs du FUSAG

pour le Pas-de-Calais. Hitler décide donc d'y maintenir sa 15e armée, sa formation la plus aguerrie. Toutefois, un ultime coup de chance vient donner aux Alliés un appui décisif. En effet, depuis le début de l'année 1944, la FHW et son chef, le colonel-baron Alexis von Roenne, continuent d'hésiter sur l'ampleur exacte de la force de frappe dont disposent les Alliés, ainsi que sur les différentes localisations des troupes. Von Roenne, inquiet, préconise même un renforcement des effectifs présents sur le Mur de l'Atlantique. Toutefois, à chaque fois qu'il donne ses propres estimations concernant la puissance militaire du corps expéditionnaire, elles sont systématiquement divisées par deux par le *Sicherheitsdienst* – ou SD –, le service de renseignement de la SS, qui contrôle ses rapports avant de les transmettre au Führer. Von Roenne, préoccupé et agacé, décide donc, en mai 1944, de doubler ses propres chiffres, afin que Hitler prenne réellement conscience de la menace pesant sur le nord de la France. Las ! Pour une raison totalement inconnue, le jour où ces nouvelles données sont transmises, elles sont acceptées sans discussion par le SD ! Artificiellement, la puissance de feu alliée s'en trouve gonflée, accréditant ainsi l'existence du FUSAG et donc la possibilité de deux débarquements : l'un, de diversion, en Normandie ; l'autre, le principal, dans le Pas-de-Calais. Il faut attendre le 10 juillet 1944 pour que Hitler se rende à l'évidence et écarte définitivement l'hypothèse d'une seconde série d'opérations après Neptune. Mais il est déjà trop tard, car les Alliés sont désormais solidement implantés sur le territoire français.

Au-delà de ces deux ensembles majeurs d'intoxication, plusieurs autres opérations secondaires s'articulent entre elles : Ironside doit retenir la 1re armée allemande vers Bordeaux en créant un climat d'insécurité permanent, Vendetta fait de même aux alentours de Marseille. Diadème, de son côté, fixe les troupes allemandes en Italie. Enfin, ainsi que le note Cave Brown, « par dizaines [s'ajoutent] à tous

ces harcèlements des actions de diversion mineures aux noms de codes exotiques, destinées en principe à détourner les Allemands de la Normandie à l'heure H ». On peut, à cet égard, citer les opérations conduites par la Résistance française et les commandos *Jedburgh* pour retarder l'arrivée sur le théâtre normand de la *2e Panzerdivision SS « Das Reich »*, stationnée dans la région toulousaine. Constamment harcelée au cours de ses déplacements, elle met trois semaines à rejoindre le front, au prix de représailles atroces, dont les massacres de Tulle et d'Oradour-sur-Glane demeurent les plus tristement célèbres.

Bien sûr, plusieurs autres facteurs expliquent la réussite du débarquement : le décodage systématique, *via* Ultra, des communications allemandes, la conception minutieuse des opérations, l'exemplaire organisation de leur logistique, la bonne coordination de tous les moyens aériens, maritimes ou terrestres, la finesse des analyses météorologiques britanniques, l'absence – miraculeuse ? calculée ? – d'Erwin Rommel à son poste de commandement, la bravoure sur le terrain des chefs et des troupes. Toutefois, Fortitude tient indéniablement une part décisive dans le succès de Neptune, car elle a réussi à empêcher Hitler d'opérer au bon moment et au bon endroit les concentrations de troupes qui, sans aucune espèce de doute, auraient rejeté les Alliés à la mer.

« Une bonne part de l'information en temps de guerre est contradictoire, une part encore plus importante est fausse et la dernière, la plus grande, reste assez douteuse », notait Carl von Clausewitz. Les – pourtant – excellents officiers de l'OKW auraient sans doute dû mieux se souvenir des enseignements de celui qui fut leur maître à tous.

Clément TIBÈRE

B.

CAVE BROWN, Anthony, *La Guerre secrète* (2 tomes), Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2012.

V.
Allemagne ; Enigma.

Fouché, Joseph

Individu insaisissable à la personnalité complexe, Fouché fascine encore aujourd'hui. À propos de la loi sur le renseignement en 2015, plusieurs journalistes et commentateurs ont même pu dire que le processus actuel de surveillance de la population avait commencé, sous sa forme moderne, il y a deux siècles, par la volonté de Joseph Fouché. Ils ont ainsi naturellement ressuscité celui qui était surnommé le « Disciple de Machiavel » ou le « Mitrailleur de Lyon », pour servir d'épouvantail aux projets de lois du gouvernement.

Joseph Fouché naît en mai 1759 à Nantes. Fils d'un capitaine de marine marchande, il reçoit sa première éducation chez les oratoriens de la ville, où il montre peu d'aptitude pour les lettres. Destiné à embrasser la même profession que son père, il se consacre aux mathématiques. Mais il est peu attiré par la navigation, c'est pourquoi il poursuit ses études à Paris, dans une autre maison de la congrégation de l'Oratoire, et se destine à l'enseignement.

Après différents postes à Arras puis à Vendôme, il est préfet du collège de Nantes quand la France commence à être agitée par des troubles révolutionnaires. Ambitieux et avide, il est l'un des membres les plus actifs de la « société patriotique » de la ville. Son zèle républicain lui vaut de se faire élire député, parmi les plus radicaux.

Intelligent et calculateur, doué pour la manœuvre politique, Fouché devient vite un acteur important, quoique discret, du processus révolutionnaire. Il vote pour la mort du roi, sans appel au peuple et sans sursis. Il organise aussi la recherche des biens des émigrés, faisant rendre son premier décret à ce sujet le 14 mars 1793. Sur cette base, il

sollicite des missions dans les départements, dans l'Aube puis la Nièvre, se concentrant sur les prêtres, qu'il fait exécuter, et les églises, qu'il dévaste et pille avec zèle. La Convention est si satisfaite de lui qu'elle l'envoie à Lyon aux côtés de Collot d'Herbois pour poursuivre son œuvre.

Le sang y coule : Fouché dresse chaque jour la liste de centaines de personnes condamnées à être exécutées, soit par fusillade soit par la mitraille. Il juge, en effet, la guillotine insuffisamment rapide et efficace, lui préférant des canons chargés avec de la mitraille pour réprimer l'insurrection. À son retour à Paris, même Robespierre l'accusera de déshonorer la Révolution par ses excès. Alors qu'il allait sans doute périr sur ordre de cet autre tyran, l'arrestation et la mort de Robespierre lui épargnent finalement une fin tragique. Il est toutefois incarcéré, ne sortant de prison que le 16 octobre 1795 à la faveur d'une amnistie des délits révolutionnaires.

Aussi lâche que cruel, Fouché abandonne ses protecteurs et s'en trouve d'autres. Surtout, sa carrière prend un nouveau tour lorsqu'il est nommé ambassadeur auprès de l'éphémère République cisalpine. C'est maintenant un personnage ambitieux qui cherche à la fois les faveurs, les honneurs et la richesse. Le général Joubert, qui commande l'armée d'Italie, le fait ministre de la Police le 2 thermidor an VIII (20 juillet 1799). C'est à cette position qu'il arrêtera les Directeurs lors du coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799). Conforté dans sa fonction et dans ses attributions par les trois consuls, il se lance alors dans le remaniement de son ministère.

Fouché devient un pilier du nouveau régime. D'une police encore embryonnaire issue de l'Ancien Régime et des premières années de la Révolution, il bâtit une police moderne et tisse rapidement une toile de surveillance et de répression sur la société française, donnant ainsi une part prépondérante aux services d'espionnage.

À cette époque, la figure de l'ennemi du pouvoir bonapartiste est celle de l'activiste royaliste et de l'ancien jacobin. C'est lui, par exemple, qui prouve que l'attentat de la rue Saint-Nicaise du 24 décembre 1800 était bien l'œuvre des royalistes. Pour les combattre, Fouché s'appuie sur la loi du 17 février 1800 qui crée les préfets et les commissaires de police dans les villes de plus de cinq mille habitants. Il rationalise la police, renforce le contrôle des citoyens par la collecte d'informations sur les sujets les plus variés : population carcérale, vagabonds, réfractaires au service militaire. Il rend obligatoire l'utilisation du passeport et contrôle ainsi les déplacements sur l'ensemble du territoire.

L'ancien « Mitrailleur de Lyon », convaincu qu'il n'y a pas de régime stable sans une connaissance approfondie de la société, transforme son ministère, qui n'est plus seulement un outil de répression, mais aussi et surtout une agence de collecte de renseignements sur la société. Cela lui semble totalement conforme à l'idéal démocratique : « Il ne faut pas croire qu'une police établie par ces vues puisse inspirer des alarmes à la liberté individuelle. Au contraire, elle lui donnerait une nouvelle garantie et une puissance plus pure et plus sûre d'elle-même. » Benjamin Constant s'insurge face à une telle situation. « Quand les espions n'ont rien découvert, écrit-il, ils inventent. Il suffit de créer dans un pays un ministère qui surveille les conspirateurs, pour qu'on entende parler sans cesse de conspirations. »

Comment procède-t-il ? Il rémunère ses espions avec les fonds secrets alimentés par la taxe sur les maisons de jeu, notamment celles du Palais-Royal. On institue aussi une taxe sur la prostitution, officiellement affectée à la santé des prostituées et qu'il détourne. Son empire s'étend dans toute l'Europe, où il rivalise avec Talleyrand grâce à ses espions. Le travail de renseignement est si bien fait que l'historien Jean Tulard dit dans la biographie qu'il lui consacre que l'« on pourrait

écrire l'histoire intérieure du Consulat et de l'Empire en n'utilisant que les bulletins quotidiens que Fouché adressait à Napoléon ».

En 1802, Fouché s'opposera à la charge de consul à vie, ce qui provoquera sa destitution et la suppression de son ministère. Il est élu sénateur d'Aix, comme à titre de compensation. En juillet 1804, face à l'incapacité de ses successeurs, il est rappelé au ministère. Il était resté le principal informateur du Premier consul, mais Napoléon a besoin de lui pour raffermir son pouvoir. Il sert donc l'Empire, à ce poste qu'il occupe avec efficacité jusqu'en juin 1810. Parallèlement, il est fait comte d'Empire en 1808, duc d'Otrante en 1809.

En juillet 1810, il tombe à nouveau en disgrâce pour avoir entrepris de son côté des négociations avec l'Angleterre.

À la chute de Napoléon, il intrigue encore pour placer sur le trône Louis XVIII, en échange de garanties pour ses amis et lui-même. Il échoue à devenir le ministre de la Police du roi. Les monarchistes le chassent, il doit s'exiler et ne pourra revenir en France à cause de la loi proscrivant les régicides. Il décède à l'âge de 57 ans le 26 décembre 1820 à Trieste, où il s'était retiré, jouissant de l'immense fortune qu'il avait accumulée.

Balzac dira que Fouché était l'« un des hommes les plus extraordinaires et les plus mal jugés de ce temps ». Si aucune rue de France ne porte son nom, il n'en a pas moins marqué l'Histoire dans une période trouble.

Olivier Brun

B.

Tulard, Jean, *Joseph Fouché,* Paris, Fayard, 1998.

V.

Schulmeister.

France Libre

Dès juin 1940, le général de Gaulle décide de se constituer un état-major classique, au sein duquel un 2e bureau est chargé du renseignement : ce type de structure assure la collecte, la communication de sa production au service de renseignement et l'élaboration des directives de recherche au réseau des attachés militaires. Il centralise et synthétise les renseignements sous forme de notes destinées au haut commandement. Le général de Gaulle charge le capitaine André Dewavrin (Passy) de ce 2e bureau le 1er juillet 1940.

Un peu par hasard, le lieutenant de réserve André Manuel, industriel dans le civil, est choisi comme adjoint. L'un comme l'autre sont d'accord sur la méthode de collecte du renseignement dictée par les circonstances : envoyer sur place non pas des professionnels pour étudier en personne des objectifs limités, mais des agents capables de trouver le maximum d'informations d'intérêt opératif en créant des réseaux de collecte, de centralisation et de transmission rapide des données. Jusqu'en 1940, le renseignement était considéré comme un métier plutôt technique, exercé par des agents formés, capables d'observer eux-mêmes l'objectif qui leur avait été fixé et de collecter un maximum de renseignements précis. C'était aussi la conception en vigueur chez les Britanniques. La situation exceptionnelle résultant de la défaite de 1940 allait modifier les points de vue. La différence était que la quasi-totalité du continent européen était sous contrôle allemand. Les Britanniques avaient quitté le territoire français sans y avoir de relais, les Français libres étaient également coupés des SR existants, tout au moins dans un premier temps. Un nouveau procédé

consistait à envoyer non pas des agents, dont la couverture était difficile à créer et le nombre très insuffisant, pour recueillir directement des renseignements précis, mais à trouver des observateurs, à collecter leur production et à les faire parvenir au 2e bureau. L'agent dépêché sur place devait posséder des qualités techniques et, pour pouvoir se fondre dans le pays, disposer également d'une couverture lui permettant de voyager sans éveiller les soupçons – la couverture commerciale était idéale (comme celle de Rémy, qui avait des activités dans les assurances) – et avoir déjà un réseau de relations susceptibles d'être utilisées dans le domaine du renseignement.

Contrairement à ce qu'affirme Passy dans ses mémoires, cette méthode n'était pas entièrement nouvelle. Au cours de la Première Guerre mondiale, les services secrets s'appuyaient dans les territoires du Nord occupé sur des agents d'observation, notamment pour les mouvements ferroviaires (cf. le réseau « La Dame blanche »). Le colonel Rivet, chef du SR de Vichy, avait observé après 1919 que les services allemands utilisaient la société civile pour leurs activités en dépit des interdictions du traité de Versailles.

Les Britanniques avaient également quitté le territoire français sans y avoir de relais. L'ignorance dans laquelle ils se trouvaient de la situation en France les rendait particulièrement demandeurs vis-à-vis des services de la France Libre. Une action parallèle était au même moment menée en direction des gouvernements polonais et tchèque en exil, réfugiés à Londres, pour nouer des contacts avec leurs ressortissants sur le continent. Il était, pour les Britanniques, vital de savoir ce qui se passait le long des côtes françaises, pour conjurer la menace de l'invasion de l'Angleterre. Ce besoin d'information allait permettre l'essor des services secrets de la France Libre que de Gaulle et Passy voulaient spécifiquement français, mais qui dépendirent de

l'appui logistique britannique. Cette situation permit à Passy de négocier d'égal à égal (du moins, c'est ce qu'il laisse entendre dans ses mémoires) avec l'*Intelligence Service*, réalisant selon son expression l'« alliance de l'aveugle anglais et du paralytique français ».

1941 est l'année des premières implantations d'agents en France et des balbutiements, dira Passy. Fourcaud et Saint-Jacques partent parmi les premiers. Fourcaud passe par l'Espagne, prend contact avec les officiers résistants du 2e bureau de Vichy et sera à l'origine du petit réseau marseillais qui mettra, en 1942, le Centre d'action socialiste de Marseille (Daniel Mayer, Félix Gouin, Gaston Defferre) en contact avec Londres. Saint-Jacques parvient après quelques péripéties (parachuté en Dordogne, il se fractura la jambe à l'atterrissage) à monter un réseau dans la zone Caen-Paris-Dunkerque. D'Estienne d'Orves arrive en voilier en décembre 1940 à Plogoff. Premier détenteur d'un émetteur radio, dénoncé par son opérateur, il périt, premier Français libre, sous les balles du peloton d'exécution le 24 août 1941. En octobre 1941, le service est structuré en quatre sections : Renseignement (capitaine Manuel) ; Action (capitaine Lagier) ; Évasions (capitaine Beresnikoff) ; Archives générales (lieutenant Du Boys). Le volet code-déchiffrement est confié au lieutenant Lecot. Une section Contre-espionnage est créée en décembre 1941 et confiée au lieutenant Warin qui deviendra, sous le pseudonyme de Roger Wybot, le premier directeur de la DST en 1944. Ce type d'organisation intégrée tranchait avec celui en cours chez les Britanniques, qui confiaient les activités clandestines à des entités distinctes (le MI 5, le MI 6, le SOE), pas toujours coordonnées, et parfois rivales.

Le SR devient en janvier 1942 le BCRAM (Bureau central de renseignements et d'action militaire), par la suite BCRA. Il est installé Duke Street, volontairement à distance de Carlton Gardens, siège de la France Libre. L'effectif théorique est de 53 personnes, dont 17 officiers.

Les liaisons et transmissions sont, avec les finances, les piliers de leur action. Elles seront toujours subordonnées à la bonne volonté des Britanniques. Les liaisons se font par parachutage jusque fin 1941, puis par atterrissage et ramassage clandestins à partir de cette date. La mise en place de liaisons par avion a nécessité le repérage de terrains, le balisage, l'organisation d'un accueil sécurisé au sol. En 1942, dix liaisons seulement furent organisées pour les services d'action anglais et français. Les transmissions posent aussi des problèmes. Les premiers postes sont trop lourds et fragiles (Saint-Jacques perd ainsi son émetteur en 1941, avant de s'en être servi). L'ennemi développe des techniques goniométriques de repérage par triangulation qui interdisent d'émettre plus de trente minutes sur la même fréquence au même endroit (80 % des opérateurs seront repérés en 1942). Passy s'évertue à obtenir un chiffre français (dont la clé est détenue aussi par les Britanniques), ainsi que des appareils plus aisément transportables et à fréquences variables.

L'*Intelligence Service* (IS) continuait de penser, malgré le changement radical des circonstances, que le renseignement était l'affaire de professionnels, ce que n'étaient pas les Français. Malgré cela, étant chargé de débriefer les Français entrant sur le territoire britannique, l'IS n'hésitait pas à débaucher ceux d'entre eux qui ne réclamaient pas expressément d'être dirigés vers la France Libre. Au sein du SOE (*Special Operations Executive*) créé en 1940 pour la réalisation d'opérations subversives, est instaurée une section de liaison avec la France Libre, dite « section RF ». Mais le SOE a sa propre structure d'action subversive en France, dite « section F », dirigée par le colonel Buckmaster, qui s'appuie sur des groupes non gaullistes ou antigaullistes en France.

L'arrivée de Jean Moulin en octobre 1941 déplace les lignes. Grace à lui, les principaux groupements de résistance de la zone Sud –

Liberté, Libération et Libération nationale – peuvent faire connaître leur situation. C'est la révélation de l'existence d'une Résistance organisée qui entend, comme les Français libres, participer à la libération du pays. Présidant depuis un mois le Comité national français, de Gaulle se voit remettre le commandement de la Résistance. Cela coïncide avec sa décision d'interdire à Passy toute relation avec l'*Intelligence Service* et le SOE. Jusqu'alors, de Gaulle avait manifesté peu d'intérêt pour la résistance active et l'action politique en France même. Son action s'appuyait sur le renseignement militaire et l'action psychologique en direction des populations par la voie radiophonique. La direction politique (Gaston Palewski, puis Maurice Dejean) était chargée de l'action dans les territoires occupés, consistant à organiser un réseau de renseignements politiques et un réseau secret de propagande, ainsi que de recruter des personnalités importantes. De Gaulle tenait à séparer l'action politique en France du renseignement et des opérations paramilitaires.

L'extension des réseaux, de proche en proche, permettait d'accroître leurs capacités, mais augmentait aussi leur vulnérabilité à la trahison. Le réseau de Rémy – la Confrérie de Notre-Dame – compta jusqu'à 2 000 agents. La multiplication des réseaux et leur organisation en branches ou sous-branches cloisonnées permettaient de limiter les risques de démantèlement. La Confrérie de Notre-Dame fut néanmoins anéantie fin 1943. Certains réseaux étaient spécialisés dans le recrutement dans des milieux particuliers (Phalanx et Cohors dans les cercles syndicalistes, Ajax dans la police…). Tout au long de son activité, le BCRA a constitué un service centralisé cumulant non seulement le renseignement, mais aussi toutes les activités clandestines (à la différence des Britanniques, qui distinguaient ces activités au sein du MI 5, du MI 6 et du SOE). Au-delà, il prit aussi, fort de la maîtrise

totale des renseignements les plus secrets, la charge d'activités de planification qui relèvent ordinairement de l'état-major.

Dès la création d'un commissariat de l'Intérieur, en 1942, il y eut des dissensions entre le commissaire à l'Intérieur et le BCRA, auquel celui-ci reprochait de sélectionner les documents transmis, ou de les transmettre avec retard, ou de ne pas les transmettre du tout… Le second commissaire, Emmanuel d'Astier, obtint le transfert de la section NM dans son domaine de compétences. Les rapports entre le BCRA et l'*Intelligence Service* restèrent toujours marquées par une défiance réciproque, et les relations que Passy avait décrites comme l'alliance « de l'aveugle et du paralytique » furent souvent très houleuses.

La section de l'IS chargée de la France était confiée au *Commander* Dunderdale, dernier chef de poste à Paris, qui n'était pas un sympathisant de la France Libre, tant s'en faut. Celui-ci entreprit de renouer des contacts avec les cadres du SR de Vichy qu'il connaissait. Un second service de l'IS, dirigé par le *Commander* Cohen, fut créé pour travailler spécifiquement avec les FFL. On reconnaît là la pratique du cloisonnement à l'intérieur du service secret britannique.

Le renseignement a de manière continue, pendant toute l'existence du BCRA, constitué un outil politique dans les relations de la France Libre avec les Alliés. Passy a affirmé dans ses mémoires qu'elle a pu ainsi monnayer contre « des avantages politiques d'intérêt général » les renseignements militaires qu'elle avait mis à la disposition des Alliés. Cette prééminence du renseignement français libre dans les ressources des Alliés est variable selon le lieu et les circonstances. En 1942, les services anglais estiment cette proportion à 40 %, ce qui paraît faible. En effet, le chef des services spéciaux américains, W. J. Donovan, évalue pour sa part à 80 % la proportion des renseignements provenant du BCRA ayant servi à préparer le débarquement de

juin 1944, ce qui paraît, en revanche, beaucoup, car d'importants moyens de reconnaissance et d'observation propres aux Alliés avaient été déployés pour l'opération « Overlord ».

Michel BEZUT

B.

ALBERTELLI, Sébastien, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.

ALBERTELLI, Sébastien, *Les Services secrets de la France libre, le bras armé du général de Gaulle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012.

DEBRUYNE, Emmanuel et VAN YPERSELE, Laurence, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, Bruxelles, Éditions Labor, 2004.

FAURE, Claude, *Aux services de la République. Du BCRA à la DGSE*, Paris, Fayard, 2004.

PASSY, *Mémoires du chef des services secrets de la France libre*, Paris, Odile Jacob, 2000.

V.

Dewavrin, André ; DGSE ; Gaulle, Charles de ; Paillole, Paul ; Rivet, Louis ; Vichy ; Wybot, Roger.

Frontière

La connaissance par un État de son territoire nécessite de savoir quelles sont ses limites géographiques. Cet impératif s'est imposé progressivement à partir du Moyen Âge. En Europe, la densité de population et l'existence de barrières naturelles (mers, rivières, fleuves et chaînes de montagnes) ont facilité la matérialisation des frontières, ce qui n'a pas empêché pour autant le fait qu'elles soient souvent contestées. La souveraineté d'un État est un concept indissociable de la notion de frontière. La frontière est un sujet important pour le renseignement. La distinction entre services intérieur et extérieur repose sur l'existence de frontières. Le cadre juridique est très différent dans les deux cas. Il est quasi inexistant pour l'activité d'un service extérieur hors du territoire national. En revanche, il en existe en général un, à des degrés divers de précision et de contrainte, pour les services intérieurs des démocraties occidentales.

La frontière est un objet de renseignement en soi parce qu'elle délimite le territoire. Une partie de l'activité des services de renseignement, notamment militaire, a toujours consisté à connaître le territoire de son pays et des autres pays, ennemis potentiels. La science géographique, c'est-à-dire la connaissance des espaces et des forces qui les organisent, est au service des militaires et des agences de renseignement. La *National Geospatial-Intelligence Agency* (NGA), dont la mission consiste à produire l'information géographique nécessaire au renseignement américain, a ainsi pour devise « Connaître la Terre, montrer le chemin, comprendre le Monde ».

Si la connaissance des espaces et le tracé des frontières sont quasi parfaits en Europe, dans de nombreuses parties du monde la situation est différente. L'absence de matérialisation des frontières dans des déserts, des forêts vierges ou en mer, les vide d'une part de leur portée. Un exemple de progrès de la connaissance de son territoire par un État a été donné par l'Iran en septembre 2009 lorsque, à l'occasion de la présentation d'un nouveau logiciel du service cartographique de l'armée, le ministre de la Défense iranien a annoncé que la superficie de son pays venait d'être réévaluée de 14 %, son étendue étant désormais de 1 873 959 km² et non de 1 648 195 km², comme cela avait été établi jusqu'à cette date.

La frontière est un enjeu de sécurité nationale qui a un impact sur l'activité des services de renseignement. Outre l'aspect juridique évoqué, la frontière est un lieu où se concentrent certaines des actions des services. En matière d'antiterrorisme, de lutte contre la prolifération, contre les grands trafics, les contrôles aux frontières jouent un rôle majeur, qu'il s'agisse de frontières physiques sur des axes de communication terrestres, de ports pour les flux maritimes, ou d'aéroports internationaux. La frontière se dématérialise lorsque les contrôles s'opèrent à travers des systèmes tels que le *Passenger Name Record* (PNR), qui permet de procéder à des contrôles sur les futurs passagers aériens dès qu'ils réservent un billet, donc bien avant leur franchissement effectif de la frontière. Le passage, ou la tentative de passage, de la frontière est un moment privilégié pour les services de renseignement pour détecter une menace, retrouver la piste d'un individu qui avait disparu, mener une action d'entrave consistant à intercepter une cargaison ou à arrêter une cible. Pour cette raison, les 217 000 gardes-frontières soviétiques étaient intégrés au KGB, qui comptait, en 1989, 490 000 agents, selon les statistiques officielles.

La frontière est un enjeu de renseignement d'intérêt militaire lorsqu'elle se confond avec des fortifications, comme les lignes Maginot, Siegfried ou le Mur de l'Atlantique. Elle est la limite jusqu'où peuvent être déployés des moyens techniques de renseignement. Ainsi, en 2013, Nabih Berri, le président du Parlement libanais, a-t-il affirmé qu'Israël avait installé des moyens de renseignement tout au long de la frontière entre les deux pays, moyens destinés à espionner l'ensemble du territoire libanais. En revanche, son intérêt est secondaire lorsque la préoccupation principale du renseignement est de connaître et, éventuellement, de maîtriser des espaces immenses peu ou pas peuplés. Lorsque les services canadiens ont eu pour mission, dans la seconde partie du XXe siècle, de mieux connaître l'espace gigantesque et quasi désertique que constitue le nord du pays jusqu'à l'Union soviétique, la question de la localisation précise de la frontière n'était guère pertinente. Cette partie du monde était un lieu de confrontation potentielle entre les deux superpuissances et un point de passage naturel pour des bombardiers nucléaires stratégiques, des missiles intercontinentaux ou des sous-marins.

Le renseignement technique n'est pas limité ou entravé par les frontières : satellites, écoutes électromagnétiques, cyberespionnage, drones, avions espions, tels que les U2 ou les SR 71 américains, permettent au renseignement de s'affranchir de toutes les contraintes que créent les frontières. Mais la frontière voit son rôle rehaussé, au plan juridique, lorsqu'il s'agit de savoir dans quelles conditions et à quelles fins sont employés ces moyens techniques, notamment l'interception des communications, les règles de droit étant différentes selon qu'un État espionne des non-nationaux ou des ressortissants de son pays, selon que les opérations de recueil du renseignement se déroulent à l'extérieur de son territoire ou non.

La frontière a une forte portée symbolique lorsque le poste-frontière est un lieu de passage obligé d'agents de services de nombreux pays, comme Checkpoint Charlie à Berlin durant la guerre froide. Elle prend une dimension mythique lorsqu'elle est le lieu de contact entre services ennemis. Ainsi en a-t-il été du célèbre pont de Glienicke sur la rivière Havel, qui reliait Berlin-Ouest à Potsdam. Ce pont, qui n'était pas ouvert à la circulation du public, est célèbre car c'était l'endroit où les services américains et soviétiques échangeaient leurs agents. Il n'a été utilisé à cette fin qu'en trois occasions, en 1962, 1985 et 1986, et pour un total limité de trente-huit agents. Mais, selon William Egan Colby, ancien directeur de la CIA, il servait à bien d'autres choses, étant l'un des seuls endroits au monde où Américains et Soviétiques se faisaient face directement : « Quand nos deux États voulaient régler discrètement quelque chose, c'était le meilleur endroit pour le faire. » Un musée a été créé près du pont pour raconter son histoire si particulière. La fin de la guerre froide a modifié les modalités de remise d'agents arrêtés par les Russes ou les Américains. Ainsi, les dix illégaux du SVR, dont Anna Chapman, arrêtés par le FBI en 2010 ont-ils été échangés le 8 juillet 2010 contre quatre Russes emprisonnés dans leur pays, dont trois auraient été des espions à la solde des puissances occidentales, à l'aéroport de Vienne, c'est-à-dire à une frontière.

Si la géographie sert au renseignement depuis toujours, le renseignement sert désormais à la fois l'histoire et la géographie. Grâce à la déclassification de photographies aériennes prises par des services de renseignement, des archéologues des universités d'Exeter et de Glasgow ont découvert en Roumaine la trace d'un mur de 60 km, le rempart de Trajan, qui constituait une frontière orientale, jusqu'alors inconnue, de l'Empire romain. Les scientifiques fondent de grands espoirs sur la déclassification de photographies ou d'images

satellitaires, telles que celles, désormais accessibles au public, issues du satellite espion américain CORONA, qui a servi des années 1960 aux années 1980.

La frontière devient de plus en plus un problème pour les services de renseignement qui effectuent des missions clandestines à l'étranger. En effet, l'approfondissement des contrôles dans de nombreux pays, après le 11 septembre 2001, et l'utilisation en voie de généralisation de données biométriques pour les titres d'identité rendent plus difficile, et parfois impossible, le recours à des identités fictives. Des documents internes à la CIA, ou prétendus tels, ont été rendus publics en décembre 2014 sur ces questions. Élaborés au sein de l'agence par le bureau *Checkpoint*, semble-t-il inconnu jusqu'alors, ils prodiguent des conseils pour les agents clandestins de la CIA voyageant sous identité fictive lors de leurs passages des frontières, notamment dans les aéroports. Le manuel *Surviving Secondary* présente les procédures de contrôles approfondis dans plusieurs aéroports et dispense des conseils pour ne pas être démasqué. Le point principal tient à la qualité de la couverture et à la capacité de l'agent à l'incarner parfaitement. Un autre guide, attribué lui aussi à la CIA, *Schengen Overview*, est consacré aux contrôles propres à l'espace Schengen et aux systèmes d'information concernés : SIS (Système d'Information Schengen), VIS (*Visa Information System*), EURODAC, base de données européenne d'empreintes digitales de la future base EES (*Entry/Exit System*).

Jérôme POIROT

B.

FOUCHER, Michel, *Front et frontière. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.
LAFOUASSE, Fabien, *L'Espionnage dans le droit international*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012.

V.

Avion ; DNRED ; GEOINT ; Passeport ; PNR ; Satellite.

G

Gaulle, Charles de

Charles de Gaulle demeure sans conteste la figure politique française la plus importante du XXe siècle : en 1940, le chef de la France Libre a redonné dignité et espoir à un pays ravagé par la défaite ; en 1945, à la Libération, il est parvenu à réintroduire la France dans le concert des puissances victorieuses ; treize ans plus tard, en 1958, c'est vers lui qu'une IVe République agonisante s'est tournée pour solder le conflit algérien et stabiliser les institutions.

Il existe néanmoins un domaine où de Gaulle s'est montré terriblement absent : celui du renseignement. « Les histoires de 2e Bureau, de service secret, de police, […] de coups de main et de complots », ainsi qu'il les nomme dans ses *Mémoires de guerre*, n'ont jamais suscité chez lui un enthousiasme débordant. Bien au contraire.

Un tel désintérêt peut sembler paradoxal quand on sait le rôle décisif joué par les services à des moments cruciaux de son parcours. Par exemple, à Londres, le Général n'aurait jamais pu s'imposer sans l'appui décisif de son Bureau central de renseignement et d'action, le BCRA. Ainsi que l'explique Sébastien Albertelli dans son ouvrage de référence sur les services secrets de la France Libre, « ce qui donna sa force au Général était […] le lien qu'il put nouer, et entretenir, depuis son exil, avec les Français restés captifs en métropole. Pour ce faire, il tira parti de la possibilité qui lui fut offerte de s'exprimer régulièrement sur les ondes de la BBC. […] Il sut en outre incarner l'unité de la France résistante en fédérant autour de lui la plupart des organisations clandestines engagées dans la lutte contre l'occupant et contre le régime de Vichy. Cet atout dans son jeu ne tint qu'à un fil : ses services

secrets ». De même, l'action remarquable du SDECE au cours du conflit algérien a largement contribué aux succès politiques du Général : les services sont notamment parvenus, grâce à la pertinence du renseignement et à l'efficacité des opérations d'entrave, à déstabiliser toutes les structures du FLN, permettant ainsi au président de la République d'ouvrir des négociations de paix en position de force. Autre élément de paradoxe : n'est-il pas étonnant qu'un homme d'État si fermement attaché à la « grandeur » de son pays n'ait pas souhaité le doter d'un appareil de renseignement proportionné à ses ambitions ? Le Général a, en réalité, fait tout le contraire : alors qu'il disposait, après l'Algérie, des moyens de créer un véritable service secret de recherche politique et stratégique, il a décidé, échaudé par l'affaire Ben Barka, de limiter l'influence du SDECE et de le placer sous tutelle militaire. Constantin Melnik, artisan de la coordination du renseignement de 1958 à 1962, ne s'en est pas remis : le rattachement du SDECE à la Défense « transformera ce qui aurait pu être une organisation dynamique ouverte sur la société civile en une espèce de caserne assoupie, confiée à des généraux aux digestions heureuses, voire à des mégalomanes de haut vol, et pénétrée jusqu'à l'inconcevable par les services secrets soviétiques ». Aussi, à la place d'un dispositif de renseignement ambitieux et performant, « la glorieuse et pourtant repeinte à neuf France gaullienne se contentera […] d'un service squelettique et dépourvu de compétence, travaillé par les pires barbouzeries et les intrigues de bas étage ».

D'où vient donc cette méfiance dont Charles de Gaulle entourait les services de renseignement ? Laissons une nouvelle fois la parole à Constantin Melnik, qui a son explication : « De Gaulle était […] un militaire du XIXe siècle, habité par un pénible conservatisme de garnison teinté de l'insondable mépris du combattant pour "l'officier de renseignement", […] pour son absence d'engagement guerrier et ses

douteux “coups tordus” ». De ces « coups tordus », de Gaulle en a d’ailleurs fait l’expérience à ses dépens : qu’il s’agisse de l’affaire « Howard-Muselier » en 1941, des accusations de torture portées à l’encontre du BCRA en 1943, de l’emprisonnement de Passy en 1946 ou de la sinistre affaire Ben Barka en 1965, les dérapages des services, réels ou supposés, ont posé au Général de très sérieuses difficultés politiques. Au fond, de Gaulle n’a jamais vraiment cru à l’utilité du renseignement, toujours vu comme source potentielle de scandale ou de déstabilisation, et jamais comme instrument de connaissance, d’influence ou d’aide à la décision. Que pouvaient-ils lui apporter, à lui le « grand homme » qui s’appuyait, pour guider et conduire son action, sur ses dons exceptionnels de visionnaire, sur son sens inné de l’Histoire et sur la puissance de son verbe ?

Mais allons plus loin : et si l’attitude défiante du Général à l’égard du renseignement reflétait, plus profondément, celle du pays tout entier ? Ce qui est certain, c’est que de Gaulle n’est pas le seul dirigeant français à s’être interrogé sur l’utilité de ces services. Ainsi, Georges Pompidou les considérait avec la plus grande condescendance, estimant que « n’importe quel banquier en [savait] mille fois plus long sur les affaires du monde qu’un ramassis d’adjudants-chefs, fussent-ils panachés de ratés de l’Université ». De tels jugements ne sont pas une simple manifestation d’arrogance, mais bien davantage la conséquence d’une réelle méconnaissance : méconnaissance de l’activité de renseignement, méconnaissance de son potentiel, méconnaissance de ses limites. Cette ignorance n’est pas cantonnée à la classe dirigeante, elle est ancrée dans toute la société française, profondément, depuis longtemps. Pour Constantin Melnik, elle en est même le « produit » : « Paysans conservateurs et soupçonneux, les Français sont particulièrement doués […] pour repérer la plus petite anormalité étrangère qui, sur leur sol béni des dieux, pourrait porter atteinte à

leur propriété et à leurs sacro-saints intérêts immédiats. À la différence des Anglais, créateurs, à partir de leur île, d'un Empire mondial battu par les vents de grand large […], ou des Russes, menacés dans leurs steppes par les invasions étrangères, toujours avides d'étendre leur instable territoire, les arrogants enfants du coq gaulois n'ont pourtant jamais considéré la connaissance du monde qui les entoure comme une nécessité littéralement primordiale. » C'est bien dommage.

Clément TIBÈRE

B.

ANDRIEU, Claire, *et al.*, *Dictionnaire de Gaulle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2006.
GAULLE, Charles de, *Mémoires*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2015.
MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

V.

Ben Barka (affaire) ; Deuxième bureau ; Dewavrin ; France Libre ; Melnik, Constantin.

Gehlen, Reinhard

« On l’appelait, non sans une certaine crainte, le “général gris” ! Car l’homme faisait peur, même si, une fois de plus, la légende a eu raison de la réalité… Champion de l’anticommunisme aux manières d’inquisiteur, [il] a longtemps été considéré comme l’un des maîtres espions du monde libre… » C’est ainsi que Patrick Pesnot, dans l’un de ses *Rendez-vous avec X*, présentait l’énigmatique Reinhard Gehlen, le fondateur des services secrets de la RFA.

Gehlen naît le 3 avril 1902 à Erfurt, en Thuringe. Son père est lieutenant d’artillerie et sa mère est issue d’une famille de petite noblesse d’origine flamande. À 18 ans, Gehlen s’engage dans la Reichswehr et suit, jusqu’à la guerre, un parcours sans surprise. En 1931, il fait un bon mariage, avec la fille d’un lieutenant-colonel d’un régiment de hussards, Herta Charlotte von Seydlitz-Kurzbach. Début 1940, sa carrière s’accélère : on le retrouve à l’*Oberkommando des Heeres* – OKH, état-major général de l’armée de terre – comme aide de camp du chef d’état-major Franz Halder. En octobre, il est affecté auprès du général Adolf Heusinger à la préparation de l’attaque contre l’URSS. À partir de 1942, il prend la direction de l’*Abteilung Fremde Heere Ost* – FHO, ou « Section des armées étrangères de l’Est » –, bureau de l’OKH chargé d’évaluer les forces ennemies et de diffuser le renseignement militaire aux commandants allemands engagés contre l’URSS. Promu colonel début 1943 puis général-major en décembre de la même année, Gehlen reste chef de la FHO jusqu’au 9 avril 1945, date à laquelle il est démis de ses fonctions par Hitler.

Durant les trois années qu'il passe à la tête de la FHO, Gehlen donne toute la mesure de son talent. Entouré d'excellents collaborateurs – notamment son adjoint Gerhard Wessel –, il constitue une documentation complète sur les armées soviétiques et sur le monde russe, surclassant largement l'Abwehr. La FHO produit ainsi sur la situation à l'Est des analyses circonstanciées, mais sans illusions, sur les rapports de force, les ambitions de l'URSS et les perspectives militaires de la Wehrmacht dans la région. Une des plus belles opérations de la FHO et de son chef est d'avoir réussi à retourner une gloire de l'Armée rouge, le général Andreï Vlassov, défenseur de Moscou en 1941 et commandant de la 2e armée de choc. Fait prisonnier par la Wehrmacht en juillet 1942 à proximité de Leningrad, Vlassov est alors « pris en main » par Gehlen, qui le convainc de reprendre les armes contre Staline. Devenu l'acteur essentiel d'une formidable campagne d'action psychologique, Vlassov fait déserter des milliers de soldats soviétiques, puis tente de former une hypothétique armée russe nationale anticommuniste. La manœuvre n'est toutefois pas conduite à son terme en raison de la méfiance qu'entretient Hitler à l'égard du général félon, lequel est finalement remis aux Soviétiques après la guerre et pendu à la Loubianka le 1er août 1946.

Début 1945, conscient de la situation catastrophique des armées allemandes sur tous les fronts et prévoyant un rapide effondrement du régime nazi, Gehlen fait mettre à l'abri une cinquantaine de caisses d'archives de la FHO. Quelques jours avant la capitulation, pour éviter de tomber aux mains des Russes, il prend la fuite, en compagnie de son adjoint Wessel et de plusieurs collaborateurs. Le petit groupe se cache plusieurs jours dans les montagnes bavaroises avant de se rendre à l'armée américaine le 20 mai 1945. Dans un premier temps, Gehlen est maintenu au secret puis, en juillet 1945, il parvient à obtenir une audience auprès du général Edwin L. Sibert, chef du renseignement

militaire en zone d'occupation américaine. Gehlen propose alors aux Américains de leur livrer ses archives et de mobiliser à leur profit l'expertise acquise par la FHO sur le monde soviétique. En échange, il leur demande de financer un service de renseignement à leur usage, dont la mission sera l'étude des forces russes présentes en Allemagne et dans tout l'est de l'Europe. L'idée a de quoi séduire : alors même que les rivalités entre Soviétiques et Occidentaux deviennent de plus en plus aiguës, Gehlen dispose d'un fonds documentaire et d'un savoir-faire sans équivalents. Cependant, la décision d'employer Gehlen ne peut être prise qu'à Washington : à partir d'août 1945, l'ex-chef de la FHO passe ainsi plusieurs mois aux États-Unis pour y exposer son projet. Finalement, en juin 1946, les bases d'une coopération sont fixées au travers d'un protocole d'accord qui autorise Gehlen et ses hommes à agir comme une branche opérationnelle du renseignement militaire américain jusqu'à la fondation d'un nouvel État allemand : l'« organisation Gehlen », ou « Org », est née.

La toute nouvelle structure s'installe d'abord dans le Taunus, avant d'occuper les vastes locaux prévus pour l'état-major de Rudolph Hess, à Pullach, près de Munich, où l'actuel *Bundesnachrichtendienst* – BND –, le service fédéral de renseignement, conserve à ce jour d'importantes implantations de sa direction technique. Les cinquante premiers agents de l'Org, camouflés en employés civils de l'administration militaire américaine, sont tous des anciens de la Wehrmacht ou de l'Abwehr. Un des premiers chantiers de l'organisation Gehlen est une opération originale, baptisée « Hermès », à la fois simple et très efficace : il s'agit de l'interrogatoire systématique des anciens prisonniers de guerre libérés par les Soviétiques, ainsi que des 3 millions de réfugiés qui ont fui, durant les derniers mois de la guerre, l'avancée de l'Armée rouge. La compilation de ces témoignages livre une masse considérable d'informations sur le déploiement, l'organisation et l'armement des

troupes soviétiques. L’opération « Hermès » est complétée par le recrutement ou l’envoi d’agents en Allemagne orientale. Gehlen développe également un centre d’écoutes, situé dans le château de Kransberg, d’où les communications soviétiques sont interceptées. Progressivement, l’Org étend son champ d’action, passant du strict domaine militaire au renseignement économique et politique, puis aux actions clandestines. Au total, entre 1947 et 1949, l’essentiel des informations importantes sur les pays de l’Est est fourni par l’Org.

À partir de 1949, les Américains distendent progressivement leur coopération avec Gehlen. Ayant développé leurs propres capacités dans la zone, ils sont de moins en moins tributaires des informations qu’il leur fournit. De son côté, Gehlen souhaite s’émanciper et faire de son organisation le service officiel de renseignement extérieur du tout nouvel État allemand. Cet objectif est atteint en avril 1956 : l’organisation Gehlen passe sous le contrôle de la République fédérale et devient le BND, placé sous la responsabilité directe du chancelier. Gehlen en est le premier président. Dans une Allemagne de l’Ouest plongée en pleine guerre froide, il s’emploie activement à consolider les capacités de son service. Alors arrivé au sommet de son influence, Gehlen connaît pourtant à cette période les pires difficultés de sa carrière. Il est en effet accusé d’avoir recruté, au sein de l’Org puis du BND, d’anciens nazis, issus des rangs de l’Abwehr, de la SS ou du SD. Il est également fragilisé par plusieurs infiltrations d’agents soviétiques. C’est l’affaire Heinz Felfe qui porte le coup le plus rude à l’image du chef du BND : Heinz Felfe est un ancien *Obersturmführer* (lieutenant) du SD, passé après la guerre par le ministère fédéral chargé des réfugiés. En mai 1950, sous le pseudonyme de « Paul », il est recruté par le KGB, qui utilise contre lui son passé nazi. L’année suivante, il entre à l’Org et en gravit très rapidement les échelons, téléguidé par les Russes qui étayent sa crédibilité en lui fournissant des renseignements

de première main. C’est notamment lui qui monte l’opération « Diagram », laquelle permet de récupérer l’organigramme, les plans et les numéros de téléphone de Karlshorst, siège de l’administration militaire soviétique, le SMAD, en Allemagne de l’Est. En 1955, fort de la confiance de Gehlen, il devient chef du contre-espionnage soviétique, bénéficie de l’accès à tous les documents les plus secrets de l’Allemagne de l’Ouest et dispose de ses entrées à la chancellerie. En quelques années, il provoque des dégâts considérables : il « grille » une centaine d’agents du BND, transmet plus de 15 000 documents photographiques au KGB et intoxique le chancelier Adenauer sur l’ampleur de l’armement nucléaire soviétique. En 1961, à la suite de révélations de transfuges, il est finalement démasqué. À Bonn, le scandale est gigantesque. Gehlen en sort profondément affaibli, mais reste néanmoins à la tête du BND jusqu’en mai 1968. Il prend alors sa retraite et s’attelle à la rédaction de ses mémoires, publiés en 1974 sous le titre *Der Dienst* (« Le Service »).

Gehlen décède le 8 juin 1979 à Starnberg.

Clément TIBÈRE

B.

PESNOT, Patrick et Monsieur X, *Les Espions russes. De Staline à Poutine*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

REESE, Mary Ellen, *General Reinhard Gehlen : the CIA connection*, Arlington, George Mason University Press, 1990.

MUELLER, Michael et SCHMIDT-EENBOOM, Erich, *Histoire des services secrets allemands*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2009.

V.

Allemagne ; Canaris, Wilhelm ; Fortitude (opération) ; Heydrich, Reinhard ; Wolf, Markus.

Gendarmerie

Force à statut militaire chargée de missions civiles, la Gendarmerie nationale est une institution profondément originale – même si la France a exporté cette curiosité dans bon nombre de pays d'Europe et d'Afrique. L'ancienne maréchaussée, son ancêtre, était chargée de la police des gens de guerre, jusqu'à ce que François Ier, par un édit de 1536, en étendît la compétence à l'ensemble des crimes de grand chemin, que leurs auteurs fussent militaires ou civils. En dehors des grandes villes, cette maréchaussée devint alors la seule force de police ; elle s'affermit en même temps que l'État royal, qui s'efforçait d'asseoir son autorité dans l'ensemble du territoire. À la fin du XVIIe siècle, non seulement ses « prévôts » détenaient de larges pouvoirs de police, mais ils assuraient eux-mêmes la justice pénale dans bien des domaines touchant à la sécurité des personnes et des biens.

La Gendarmerie nationale, qui prit ce nom en 1791, perdit le pouvoir de juger et, plus tard dans les villes, s'effaça au profit des polices urbaines. On vit bientôt poindre la « guerre des polices », promise à un grand avenir : les ambitions de Fouché s'accommodaient mal d'une force concurrente, qu'il s'employa tantôt à s'annexer tantôt à discréditer. Mais Napoléon avait sans doute intérêt à maintenir cette division – on n'ose imaginer quelle aurait été la position du tout-puissant Fouché si la gendarmerie lui avait été rattachée – et, de fait, les relations de Fouché avec les chefs de la gendarmerie, Radet puis surtout Moncey, furent exécrables.

La gendarmerie, alors composante de l'armée de terre, restait la seule force de police compétente « dans toute l'étendue du territoire

continental et colonial de l'Empire », selon les termes du décret du 1er mars 1854 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie. Quel que fût le régime en place, il ne pouvait donc être question pour l'exécutif de se passer d'une telle source d'informations. La loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798), qui avait réorganisé la gendarmerie, énonçait d'ailleurs, dès son article premier : « Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. » Ces dispositions furent reprises par les textes ultérieurs sur la gendarmerie, y compris le décret du 20 mai 1903 (qui demeura en vigueur jusqu'en 2009). Tous ces textes chargeaient également la gendarmerie d'informer l'autorité administrative (notamment le préfet) des questions d'ordre public.

Au-delà de cette mission générale de présence et de surveillance, la gendarmerie pouvait être appelée à participer au renseignement touchant à la sûreté de l'État. Ainsi, l'article 45 de l'ordonnance du 29 octobre 1820 portant règlement sur le service de la gendarmerie demandait à sa hiérarchie de faire rapport immédiat à « notre ministre de l'Intérieur » et « notre ministre de la Guerre » (c'est le roi qui parle) de divers « événements extraordinaires » comme les arrestations d'« espions employés à lever le plan des places et du territoire, ou à se procurer des renseignements sur la force et les mouvements des troupes », ou la « saisie de leur correspondance et de toutes pièces pouvant donner des indices ou fournir des preuves de crimes et de complots attentatoires à la sûreté intérieure ou extérieure du royaume ». Il convenait, de même, de rendre compte des « provocations à la révolte contre le gouvernement » et des « découvertes de dépôts d'armes cachées, de lettres comminatoires, de signes et mots de ralliement, d'écrits, d'affiches et de placards incendiaires provoquant à la révolte, à la sédition, à l'assassinat et au pillage ». Dans l'exercice de sa mission générale de surveillance, la gendarmerie était

donc associée au contre-espionnage ainsi qu'à la prévention des menées subversives.

Cette dernière pouvait d'ailleurs s'entendre largement, notamment sous le Second Empire : bien que l'article 119 du décret de 1854 imposât à la gendarmerie d'agir en tenue militaire et interdît à toute autorité de lui confier des « missions occultes de nature à lui enlever son caractère véritable », elle fut parfois utilisée à des fins politiques. Éric Alary relève ainsi : « Sur le plan politique, l'Arme doit être neutre mais, à l'occasion, les préfets exigent des gendarmes qu'ils les renseignent sur les mouvements des opposants à l'empereur, les royalistes et les républicains, par exemple. Des "rouges" sont arrêtés par les gendarmes pour avoir tenu des propos ou déclamé des chants contestataires. La gendarmerie est en quelque sorte utilisée comme une "police politique", une courroie de surveillance utile pour la bureaucratie impériale. »

Quoique les dispositions sur l'espionnage et la subversion eussent survécu au Second Empire, le rôle de la gendarmerie en matière de renseignement devint plus circonscrit à partir de la IIIe République. Les polices urbaines se développaient en même temps que les villes elles-mêmes et les services spécialisés faisaient leur apparition. Déjà, le Second Empire, désireux de renforcer son emprise sur le pays et de contrôler en particulier les masses ouvrières, avait recruté de nombreux policiers et leur avait confié la surveillance des gares et des voies ferrées – alors que les gendarmes étaient chargés, depuis des siècles, des voies de circulation. Ainsi le contre-espionnage fut-il confié après la guerre de 1870 au « 2e bureau » du ministère de la Guerre, secondé par la police, qui bientôt se dota elle-même d'un service de contre-espionnage (le Contrôle général de la surveillance du territoire, créé en 1899).

Certes, le général Boulanger, ministre de la Guerre de janvier 1886 à mai 1887, allait confier à la gendarmerie un rôle majeur dans la politique de contre-espionnage, dans une période de nationalisme antiallemand qui incitait à traquer partout les agents cachés du Kaiser. Après la loi du 18 avril 1886, qui renforçait la répression de l'espionnage, l'instruction ministérielle du 9 décembre relevait que, « par sa dissémination sur tous les points du territoire, par la nature de ses attributions, par sa surveillance incessante à l'égard des étrangers », la gendarmerie avait vocation à rechercher et arrêter les espions. Aussi fut-elle chargée de tenir le fameux « carnet B », qui recensait les Français et les étrangers suspects d'espionnage. Par la suite, ce « carnet B » recensa également les anarchistes et les antimilitaristes, ce qui faisait entrer la gendarmerie dans le renseignement politique. L'historien Olivier Forcade remarque ainsi : « À la fin des années 1880, cette mission de surveillance générale est partagée entre la gendarmerie et la police républicaine, notamment la police spéciale pour la surveillance des anarchistes, des boulangistes et des nationalistes. De façon complexe et évolutive au XIXe siècle, la gendarmerie participe au contrôle politique et social de l'opinion, grâce au déploiement des brigades quadrillant les départements jusqu'à l'échelle du canton. »

Pourtant, le renseignement spécialisé (par opposition au renseignement d'« ordre public local », qui incombe à tout service de police territoriale) tendait à devenir le domaine de professionnels – qu'il s'agisse des Renseignements généraux, des services de contre-espionnage du ministère de l'Intérieur ou du « 2e bureau ». De surcroît, il semble que la gendarmerie elle-même ait cherché à s'éloigner du renseignement politique : « Celle-ci, relève Olivier Forcade, préfère un rôle inédit, et autrement populaire pour la réputation de l'arme, de protection du citoyen à celui, répressif, qui lui était attaché depuis

l'ordonnance portant règlement de son service de 1820. » Au surplus, le décret du 20 mai 1903 énonçait désormais, dans son article 78, que la gendarmerie ne pouvait « s'immiscer, en aucune circonstance, dans les questions qui touchent à la politique ». Quant au contre-espionnage, la gendarmerie continua d'y contribuer mais, de plus en plus, dans un lien de subordination aux services spécialisés. Ainsi, pendant la Première Guerre mondiale, et sous l'autorité des services de renseignement du ministère de la Guerre, la gendarmerie départementale fut amenée à surveiller et réprimer les agissements antipatriotiques sur l'ensemble du territoire tandis que la gendarmerie prévôtale (chargée de la police des militaires) assurait la mission de contre-espionnage au sein des armées en campagne.

Par la suite, la gendarmerie fut encore amenée à prêter son concours à la police comme aux services de renseignement de l'armée. Lorsque l'organisation du contre-espionnage fut complètement remaniée, en 1944, il devint clair que cette mission relevait désormais entièrement (en tout cas, à l'intérieur des frontières) de la responsabilité du ministre de l'Intérieur.

La gendarmerie ne devait pas s'en porter plus mal : depuis la fin de la Première Guerre mondiale, ses effectifs sont passés de 23 000 à près de 100 000, tandis qu'ont vu le jour de nombreuses unités spécialisées qui lui ont permis de se perfectionner et d'acquérir des savoir-faire de haut niveau dans certains domaines comme le maintien de l'ordre ou, plus tard, la police technique et scientifique. Parallèlement, la gendarmerie a acquis son autonomie par rapport à l'armée de terre en 1950, puis a été intégrée au ministère de l'Intérieur en 2009, tout en conservant son statut militaire. En outre, et même si elle n'a jamais été un service spécialisé de renseignement (au sens de la DST ou de la DGSI, par exemple), elle n'a jamais non plus cessé d'être un acteur du

renseignement : son vaste réseau territorial lui permet de recueillir partout de nombreuses informations.

Il s'agit, en premier lieu, des informations qu'elle collecte pour les besoins de ses propres missions – une activité essentielle même si elle ne correspond pas à la définition « scientifique » du renseignement, qui implique l'analyse et la mise en perspective. Les brigades ont longtemps tenu d'énormes fichiers alphabétiques, méticuleusement alimentés au fil des décennies. Dans leur essai sociologique sur la gendarmerie, Hubert Lafont et Philippe Meyer décrivent la patiente accumulation d'informations de toutes sortes à laquelle s'adonnent ses militaires : « Une sorte de panse est ainsi constituée, qui ingère la plus grande quantité possible d'événements que rumine paisiblement la brigade, en attendant d'en avoir besoin. Tout ce dont la brigade a connaissance, de son propre chef ou de l'initiative d'un habitant du ressort, mérite *a priori* la mémoire et doit venir grossir le capital d'informations qui constitue le véritable trésor de guerre des gendarmes. » Cependant, les temps ont changé : non seulement cette vie « paisible » de brigade correspond à un modèle sociologique et un contexte opérationnel quelque peu dépassés, mais la technologie, conjuguée à des exigences devenues plus hautes en matière de données à caractère personnel, a bien entendu modifié les méthodes. Ainsi, les fichiers sont désormais informatisés et les données qu'ils contiennent sont soumises à des durées de conservation précises.

Il s'agit ensuite des informations destinées aux autorités, relatives par exemple à un mouvement social, aux difficultés économiques de telle ou telle entreprise, ou encore à un phénomène de violences scolaires ou de radicalisation religieuse constaté dans une zone périurbaine. Ce renseignement, destiné aux préfets et au gouvernement dans le cadre de leurs missions d'ordre public, est chaque jour réuni et compilé par une petite cellule dans chaque

groupement de gendarmerie (le groupement étant l'échelon départemental). Il peut aussi s'avérer précieux en temps de crise : pendant la guerre d'Algérie, la contribution de la gendarmerie a été irremplaçable, et contre le FLN et contre l'OAS. Le législateur a consacré ce rôle : comme l'énonce l'article L 421-1 du Code de la sécurité intérieure, qui résulte de la loi du 3 août 2009 relative à la Gendarmerie nationale, la gendarmerie « contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations ». Depuis, l'essor du mouvement jihadiste, qui tend à devenir un phénomène de masse, a conduit les autorités à confier à la gendarmerie une part croissante du fardeau : si la DGSI demeure le service antiterroriste spécialisé, la détection et la surveillance des individus radicalisés s'appuient désormais beaucoup sur les services locaux de la police et de la gendarmerie.

Ajoutons une troisième sorte de renseignement, qui n'est évidemment pas propre à la gendarmerie : celui lié à l'activité judiciaire. Celle-ci se nourrit, surtout dans les domaines spécialisés comme le terrorisme ou la criminalité organisée, d'une masse d'informations accumulées dans un cadre « préjudiciaire » : bien souvent, ce sont ces informations qui motivent au bout d'un moment l'ouverture de l'enquête judiciaire, celle-ci étant alors soumise aux règles du Code de procédure pénale et au contrôle d'un magistrat (c'est ce que les services appellent la « judiciarisation du renseignement »).

Reste à concilier la mission de renseignement de la gendarmerie avec celle des autres services : question délicate, si l'on en juge par des critiques récurrentes contre la « marginalisation » de la gendarmerie, qui serait indûment tenue à l'écart du « premier cercle » des services spécialisés de renseignement. De ce point de vue, la réorganisation de 2008 a parfois ravivé de vieilles tensions. Jusqu'à la disparition des

Renseignements généraux (RG), ceux-ci étaient chargés de centraliser et d'analyser le renseignement dans chaque département – y compris dans les zones de compétence de la gendarmerie –, au profit du préfet comme de l'administration centrale. Lorsque furent créés les services d'information générale, ceux-ci reprirent les missions d'« ordre public local » auparavant dévolues aux RG et pouvaient légitimement prétendre aux mêmes prérogatives que ces derniers. Mais, de même qu'elle était devenue un acteur reconnu en matière de police judiciaire, la gendarmerie n'entendait pas se cantonner à un rôle de supplétif dans le domaine du renseignement. En 2009, *Le Monde* se fit l'écho d'amères rivalités : « Le sigle RG, qui a désigné pendant des années les Renseignements généraux, n'a pas disparu. À plusieurs reprises, ces dernières semaines, les policiers de la Sous-direction de l'information générale (SDIG), héritière des RG depuis la réforme de 2008, ont eu la surprise d'entendre leurs interlocuteurs leur dire : "Ah, mais vos collègues des RG sont déjà passés !" […] Les collègues "RG" étaient passés : RG comme… renseignement gendarmerie. – L'utilisation du sigle, contestée par la gendarmerie nationale mais rapportée par plusieurs policiers, révèle le climat de concurrence exacerbée qui règne entre les deux forces de sécurité dans le domaine du renseignement. »

Depuis, la situation a évolué : quoique rattachés à la Police nationale, les services d'information générale sont devenus mixtes, accueillant des militaires de la gendarmerie. Au sein des services de renseignement territorial, qui leur ont succédé, ce compromis a été maintenu. Le décret du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur précise que ces services exercent leur mission « sur l'ensemble du territoire des départements et collectivités, en coordination avec la Gendarmerie nationale ». De son côté, la Direction générale de la Gendarmerie nationale s'est dotée en 2013 d'une sous-direction de l'anticipation

opérationnelle, chargée notamment de centraliser l'information de source interne ou externe et de participer à la gestion interministérielle des crises. Enfin, la DGSI, comme avant elle la DCRI et la DST, demeure chargée de centraliser le renseignement de sécurité nationale, notamment en matière de terrorisme. Si la Gendarmerie nationale, pas plus que le renseignement territorial, ne compte parmi les six services spécialisés qui constituent la communauté française du renseignement – ou, en tout cas, son « premier cercle » –, sa contribution au renseignement est essentielle et reconnue.

Jean MAFART

B.

ALARY, Éric, *L'Histoire de la gendarmerie*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.

FORCADE, Olivier, « Considérations sur le renseignement, la défense nationale et l'État secret en France aux XIXe et XXe siècles », *Revue historique des armées*, no 7, 2007.

FORCADE, Olivier, « Le carnet B, un outil politique du contre-espionnage sous la IIIe République », *in* LAURENT, Sébastien (dir.), *Politiques du renseignement*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009.

LAFONT, Hubert et MEYER, Philippe, *Le Nouvel Ordre gendarmique*, Paris, Seuil, 1980.

MANDRAUD, Isabelle, « Guerre sourde entre gendarmes et policiers sur le renseignement », *Le Monde*, 22 septembre 2009.

V.

Carnet B ; Contre-espionnage ; Police ; Renseignements généraux.

GEOINT

GEOINT est l'acronyme anglais employé pour désigner le renseignement d'origine géospatiale, ou *Geospatial Intelligence*. Ce renseignement est issu de capteurs variés : satellites militaires ou civils, drones, avions de reconnaissance. Relèvent du renseignement géospatial l'imagerie optique, l'imagerie radar et le renseignement électromagnétique. Cette dernière forme de recueil du renseignement est en général appelée MASINT, pour *Measurement And Signature Intelligence*.

L'ensemble des données recueillies, qui peuvent être complétées par des cartes établies par d'autres méthodes, plus classiques, a pour but, après exploitation et analyse, de permettre de disposer d'informations pertinentes nécessaires pour décrire, représenter et comprendre la surface de la Terre. Cela nécessite une maîtrise des données physiques de la Terre avec un haut degré de précision s'agissant des surfaces, des longitudes, des latitudes, des altitudes, des reliefs, des profondeurs des mers ou des cours d'eau et des données issues de l'activité humaine, telles que la délimitation des frontières, les axes de circulation, les installations industrielles ou les sites militaires.

Le renseignement géospatial alimente des systèmes d'information géographique (SIG). Ces applications informatiques permettent de mettre en relation des données de toute nature : des informations relevant de la géographie physique, comme des coordonnées GPS, ou les caractéristiques du sous-sol, des données administratives, comme des adresses, des données météorologiques, des données produites par l'activité humaine, comme le trafic d'un axe de circulation, etc. En

intégrant les données pertinentes pour le besoin en cause, grâce à des couches successives, les SIG produisent de la connaissance très utile pour les analystes des services de renseignement. Les cartes ou les représentations de la réalité sous d'autres formes qui sont ainsi créées, sont mises à la disposition des autres branches du renseignement en tant qu'informations de base destinées à alimenter des bibliothèques ou des cartothèques. Le GEOINT peut aussi produire du renseignement directement exploitable lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une image satellite d'un site militaire secret d'une puissance étrangère.

L'une des plus célèbres contributions du renseignement géospatial à l'Histoire fut la prise de photos aériennes, en 1962, par des U2 de l'US Air Force et par des avions de l'US Navy, des missiles nucléaires soviétiques installés à Cuba.

La *National Geospatial-Intelligence Agency* (NGA) définit le renseignement géospatial comme une branche de pointe du renseignement qui permet d'en dire davantage que ce qui est en train de se produire sous nos yeux, de dire où et quand cela se passe, comment ces événements ou ces phénomènes se déroulent, en quoi cela est important et ce qui est susceptible d'arriver ensuite. D'une manière plus conceptuelle, le renseignement géospatial peut être défini, selon le docteur Todd S. Bascastow, coauteur de *The Learner's Guide to Geospatial Analysis*, comme consistant « à voir ce que tout le monde a vu, mais à penser ce que personne n'a pensé grâce à une analyse particulière de ce que tout le monde a vu ».

La NGA aurait joué un rôle de premier plan dans l'opération de neutralisation de Ben Laden à Abbottabad le 2 mai 2011. Elle aurait aidé la CIA à localiser le lieu de résidence de celui-ci. Elle a réalisé une maquette du site, ce que le porte-parole de l'agence a indiqué publiquement, en utilisant de l'imagerie et des mesures laser et lidar. Le lidar est une technologie à base de laser utilisant la lumière, comme

un radar utilise les ondes électromagnétiques et un sonar la propagation des sons dans l’eau. La NGA aurait employé un drone pour surveiller le site, elle aurait aidé les forces spéciales pour la mise au point de la mission sur simulateur et aurait fourni des informations telles que le nombre de personnes vivant à cet endroit, leur taille, leur sexe. La NGA, créée en 2003 pour faire face aux défis nés du 11-Septembre, en regroupant dans une seule agence les compétences en matière géospatiale, notamment celles de la *National Imagery and Mapping Agency* (NIMA), créée en 1996, a établi un plan stratégique pour les années 2013 à 2017. Elle a pour devise : « Connaître la Terre, montrer le chemin et comprendre le Monde. »

En France, la collecte du renseignement géospatial date, à une échelle significative, de la Première Guerre mondiale, qui fut l’occasion de tester et d’exploiter des ballons captifs et des avions équipés d’appareils photographiques. La première guerre du Golfe, qui montra que la France dépendait des États-Unis pour les images satellites, eut pour conséquence la création de la DRM, en 1992, afin de se doter d’une autonomie d’appréciation, grâce à des satellites produisant des images – Hélios 1A a été lancé en juillet 1995 – ou du renseignement électromagnétique – Essaim a été mis en service en décembre 2004, puis Élisa fin 2011. Tous les moyens GEOINT nationaux sont pilotés par les armées qui opèrent des satellites, des drones et des avions de reconnaissance. Leur analyse et leur exploitation relèvent pour l’essentiel de la DRM et de la DGSE. La DRM a lancé, en 2014, un programme ambitieux visant à faire progresser rapidement les capacités françaises en GEOINT, considérant que la communauté française du renseignement avait accumulé des retards en ce domaine.

Jérôme POIROT

B.

BASCASTOW, Todd S., *et al.*, *The Learner's Guide to Geospatial Analysis,* [en ligne], Penn State University, 2010, https://www.e-education.psu.edu/sgam/node/25

V.
Avion ; Drone ; MASINT ; Satellite.

GIC (Groupement interministériel de contrôle)

L'interception de messages est l'une des activités les plus anciennes des espions. Voler ou copier les correspondances d'un chef d'État, d'un chef de guerre, d'un adversaire politique ou d'un concurrent permet d'obtenir un avantage déterminant. L'invention du téléphone, au milieu du XIXe siècle, conduisit à ce que les conversations qu'il transmettait retinssent l'attention des services de renseignement. L'interception de courriers, puis de télégrammes avec l'apparition du télégraphe, était une pratique courante de l'État que le téléphone ne bouleversa pas. Pendant des siècles, l'interception des correspondances, qu'elles fussent écrites, électromagnétiques ou orales, ne fit l'objet d'aucun cadre juridique l'autorisant ou l'organisant. En revanche, la protection des correspondances a été instituée tôt, le premier Code pénal français du 25 septembre 1791 punissant la violation des correspondances, y compris par des agents publics : « Quiconque sera convaincu d'avoir volontairement et sciemment supprimé une lettre confiée à la poste, ou d'en avoir brisé le cachet et violé le secret, sera puni de la peine de la dégradation civique. Si le crime est commis, soit en vertu d'un ordre émané du pouvoir exécutif, soit par un agent du service des postes, le ministre qui en aura donné ou contresigné l'ordre, quiconque l'aura exécuté, ou l'agent du service des postes qui, sans ordre, aura commis ledit crime, sera puni de la peine de deux ans de gêne. »

Ce n'est qu'en 1960 que le gouvernement organise les interceptions téléphoniques administratives, c'est-à-dire celles ne relevant pas de

l'autorité judiciaire. Michel Debré, alors Premier ministre, crée le Groupement interministériel de contrôle (GIC) par une décision non publiée, ce qui rendit possible de protéger tant son existence que son activité. Le GIC a permis de centraliser les écoutes téléphoniques et de les placer sous l'autorité exclusive du Premier ministre. On peut y voir une première étape vers des pratiques soucieuses de ménager l'État de droit. Mais le GIC est surtout célèbre pour avoir été l'instrument utilisé par le président François Mitterrand pour écouter les conversations de personnalités étrangères aux questions de sécurité nationale ou à la conduite des affaires de la Nation, telles que le journaliste Edwy Plenel, l'écrivain Jean-Edern Hallier, les avocats Francis Szpiner ou Jacques Vergès. Ce scandale eut des suites judiciaires qui n'aboutirent qu'en 2005. Le jugement du tribunal correctionnel de Paris du 9 novembre 2005 montre que François Mitterrand a utilisé les écoutes au profit de sa vie privée, et il a condamné certains des anciens collaborateurs de ce dernier : Gilles Ménage, Christian Prouteau, Paul Barril, mais aussi les anciens directeurs de cabinet des Premiers ministres Pierre Mauroy et Laurent Fabius, respectivement Michel Delebarre et Louis Schweitzer. Cette affaire d'État eut une conséquence importante, puisqu'elle est à l'origine de la loi du 10 juillet 1991 qui fixe les règles relatives aux interceptions de sécurité, c'est-à-dire réalisées dans un cadre administratif. Elle traite également de celles ordonnées par l'autorité judiciaire. Si la loi ne fait aucune référence au GIC, qui n'avait pas d'existence officielle à cette époque, celui-ci apparaît en filigrane à travers diverses dispositions. Ainsi, l'article 4 de la loi prévoit que « le Premier ministre organise la centralisation de l'exécution des interceptions autorisées », l'article 7 qu'« il est établi, sous l'autorité du Premier ministre, un relevé de chacune des opérations d'interception et d'enregistrement » et l'article 9 que « l'enregistrement est détruit sous l'autorité du Premier ministre ». Ce sont bien des missions dévolues au

GIC qui sont décrites ici. La loi institue, en outre, une Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS).

Le GIC acquiert, onze ans plus tard, une existence juridique visible, le gouvernement décidant de prendre un décret, très court et publié au *Journal officiel*. Ce décret du 12 avril 2002 dispose à son article premier que le GIC « est un service du Premier ministre chargé des interceptions de sécurité ». L'article 2 précise qu'il a pour mission de soumettre au Premier ministre les propositions d'interception présentées dans les conditions fixées par l'article 4 de la loi du 10 juillet 1991 ; d'assurer la centralisation de l'exécution des interceptions de sécurité autorisées ; de veiller à l'établissement du relevé d'opération prévu par l'article 8 de la loi du 10 juillet 1991, ainsi qu'à la destruction des enregistrements effectués, dans les conditions fixées par l'article 9 de la même loi. Depuis le vote des lois du 24 juillet 2015 relative au renseignement et du 30 novembre 2015 relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales, le GIC a vu son domaine d'intervention élargi à toutes les techniques de renseignement : outre les interceptions de sécurité, l'accès aux données de connexion en temps réel ou différé, la géolocalisation en temps réel, le balisage, le traitement automatisé de données, etc. Le GIC centralise les demandes émanant des services de renseignement, les transmet à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR, qui a succédé à la CNCIS) et les soumet à la décision du Premier ministre.

Le GIC demeure très peu connu, les informations sur son fonctionnement étant rares. Les rapports de la CNCIS et, dorénavant, de la CNCTR constituent l'une des seules sources, et la plus fiable, sur le GIC. On y apprend ainsi, dans celui pour l'année 2012, que le GIC est en contact quotidien avec la CNCIS, dont il a la confiance. Il indique que le GIC est un service technique neutre dans la mesure où il

n’exploite pas le renseignement qu’il collecte. Il le transmet aux administrations qui ont obtenu l’autorisation de mettre en œuvre une écoute.

La CNCIS révèle également le nombre d’interceptions réalisées. En effet, la loi de 1991 prévoit que le Premier ministre fixe un contingent d’interceptions pratiquées simultanément. L’arrêté qu’il prend à cette fin n’est pas public. Mais, dans son rapport pour 2004, la Commission indique que le volume moyen d’écoutes simultanées a été de 1 108 en 2001, de 1 207 en 2002, de 1 350 en 2003 et de 1 440 en 2004, avec un pic mensuel à 1 512. Il précise également la répartition par ministère, qui montre que l’Intérieur dispose d’un contingent de 1 190 interceptions, utilisé à 97 % en 2004, la Défense de 400 et le ministère chargé des douanes de 80, soit un total de 1 670 en janvier 2003. Pour l’ensemble de l’année 2004, il y a eu 5 651 interceptions autorisées, dont 1 918 renouvellements. Pour 2009, le rapport de la CNCIS fait état d’un contingent de 1 840 interceptions. Le premier rapport de la CNCTR, portant sur les années 2015 et 2016, indique que le contingent a été porté à 2 190 en 2014, puis à 2 700 en 2015, 2 235 étant dévolus à l’Intérieur (contre 1 455 en 2009 et 1 785 en 2014, date de la précédente répartition), 320 à la Défense (contre 285 depuis 2009) et 145 à Bercy (contre 100 en 2009 et 120 en 2014). Le nombre d’interceptions réalisées s’est élevé à 6 100, dont 1 924 renouvellements, en 2013 et à 7 711 en 2016.

Ces mêmes rapports indiquent que le GIC a créé, à la suite d’une préconisation de la CNCIS, à partir de 1997 « des centres locaux de regroupement des interceptions » afin de mieux assurer le contrôle de l’activité et de mieux protéger les sites non parisiens du GIC. Le rapport de 2004 révèle les implantations du GIC : son site principal des Invalides, ceux de Versailles, Bobigny et Évry, et en province trois zones organisées en antennes principales et secondaires : l’Ouest

(Bordeaux, Rennes, Rouen, Tours et Toulouse), la Méditerranée (Lyon, Marseille et Nice) et le Nord-Est (Dijon, Lille et Nancy). Le rapport pour 2012 indique que le maillage du territoire en antennes secondaires se poursuit.

Peu d'autres informations sont disponibles sur le GIC, notamment sur le nombre de personnes y travaillant. Les documents budgétaires sont laconiques. Ainsi les programmes annuels de performance annexés aux projets de loi de finances relatifs aux crédits du Premier ministre présentent-ils les fonds spéciaux sous une rubrique « GIC + DGSE » et se contentent de préciser que le GIC « est un service du Premier ministre chargé des interceptions de sécurité » ou encore que « les crédits du GIC couvrent notamment des dépenses de personnel et de fonctionnement courant […] ainsi que des prestations fournies par les opérateurs de téléphonie mobile », ce qui n'apprend rien au lecteur. Le directeur du GIC est traditionnellement un officier général. Depuis 1960, sept officiers généraux se sont succédé à sa tête.

Jérôme Poirot

B.

1er rapport d'activité 2015/2016, Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, Paris, 2017.
22e rapport d'activité – Années 2013-2014, Commission nationale des interceptions de sécurité, Paris, La Documentation française, 2015.

V.

Balise ; Données de connexion ; Écoute ; Fadette.

Golitsine, Anatoli

Anatoli Golitsine est considéré comme l'un des plus importants défecteurs de la guerre froide. Il est né le 25 août 1926 en Ukraine. Membre des Komsomols à 15 ans, du parti communiste à 19 ans, il intègre le MGB – l'ancêtre du KGB – en 1946. Affecté à plusieurs reprises à l'Ouest, il est nommé à Helsinki sous la couverture de vice-consul en 1961. En octobre de cette même année, il se présente à l'ambassade des États-Unis en Finlande pour faire défection. Pour prouver sa bonne foi, il montre à Frank Friberg, le chef de station de la CIA à Helsinki, des documents secrets de l'ambassade d'URSS et en promet d'autres si les Américains organisent immédiatement son passage à l'Ouest, ainsi que celui de sa femme et de sa fille. Friberg lui demande s'il accepterait plutôt de retourner à l'ambassade d'URSS pour devenir un transfuge en place. Il refuse et, le 15 décembre, il est exfiltré vers l'Amérique avec sa famille, *via* la Suède. Le KGB réagit en prenant des mesures pour prévenir les conséquences des révélations qu'il est susceptible de faire à la CIA et décide de l'éliminer. Il détient, en effet, des informations de grande valeur.

Ses confessions permettront d'avoir la certitude que Kim Philby est un traître et de démasquer la taupe française Georges Pâques. Il est également à l'origine de l'arrestation de Heinz Felfe, ancien du *Sicherheitsdienst*, le SD, le service de renseignement de la SS. Felfe avait intégré, après guerre, l'organisation Gehlen qui se transforma en BND en 1956, au sein duquel il était chargé du contre-espionnage contre les Soviétiques alors qu'il travaillait en réalité pour le KGB depuis 1950. Golitsine permit de mettre fin aux activités du

fonctionnaire britannique de l'Amirauté John Vassall, dont le KGB utilisa l'homosexualité pour en faire une source qui, à partir de 1956, lui fournit des milliers de documents de première importance. D'autres accusations proférées par Golitsine sont sujettes à caution, soit en raison de l'insuffisante connaissance de certains dossiers qu'il possédait, soit en raison de sa mégalomanie avérée qui a pu le pousser à faire croire qu'il détenait davantage d'informations que ce n'était le cas. Il dénonça ainsi comme agent soviétique le diplomate canadien John Watkins, qui fut ambassadeur à Moscou de 1954 à 1956. Watkins, arrêté en 1964 au Canada, décédera durant les interrogatoires menés par la Gendarmerie royale du Canada et la CIA. Une enquête diligentée en 1980 établira qu'il n'a jamais cédé au chantage du KGB qui voulait utiliser contre lui son homosexualité. Golitsine soutint au début des années 1960 que le travailliste Harold Wilson, Premier ministre de 1964 à 1970 et de 1974 à 1976, était un agent soviétique, amplifiant ainsi les soupçons qui existaient à son sujet au sein du MI 5. Rien de tel ne fut jamais établi.

Golitsine doit cependant moins sa célébrité à sa condition de défecteur de premier plan qu'aux deux livres qu'il a écrits et qui suscitent encore des polémiques. Dans *New Lies for Old*, paru en 1984, il affirme que l'URSS a élaboré une politique de long terme consistant à rassurer le bloc de l'Ouest sur les intentions pacifiques des pays communistes afin de l'affaiblir et de, *in fine*, le vaincre. Il soutient la même thèse dans *The Perestroïka Deception* en 1995, considérant que la Russie nouvelle poursuit le double jeu initié par l'URSS. Des esprits peu agiles ont pris pour argent comptant les affirmations tonitruantes des livres de Golitsine. Que de brillants cerveaux russes aient imaginé des stratégies sophistiquées et de long terme pour abattre le camp impérialiste est très probable. Que cela soit devenu la politique menée en secret par Moscou pendant des décennies, y compris après la chute

des pays communistes, ne peut convaincre. Que la brouille entre Moscou et Pékin à la fin des années 1950, la Perestroïka, la disparition de l'URSS, la guerre en Ukraine depuis 2014 – car il y a encore des adeptes des thèses de Golitsine – soient autant de leurres visant à faire croire que l'Est n'est pas une menace pour que, un jour, l'axe socialiste russo-chinois domine le monde est une farce. Dans la lutte entre les deux blocs, la stratégie de long terme qui a fonctionné est celle de Ronald Reagan, qui décida d'épuiser l'économie soviétique pour provoquer l'effondrement de l'URSS. Les théoriciens du complot ont trouvé avec l'ancien major du KGB Golitsine, citoyen américain depuis 1984, une source inépuisable pour inventer des fables.

Jérôme POIROT

B.

PESNOT, Patrick, et Monsieur X, *Le Grand Livre des espions*, Paris, Fayard, 2015.

WOLTON, Thierry, *Le KGB en France*, Paris, Grasset, 1986.

V.

Défecteur ; Exfiltration ; Pâques, Georges ; Subversion ; Taupe ; Traître ; Walk-in.

Groupes antiterroristes de libération (GAL)

Entre 1983 et 1986, les GAL tuent vingt-cinq personnes au Pays basque français. La « sale guerre », telle qu'elle fut qualifiée en référence à la guerre d'Algérie, opposera la jeune démocratie espagnole à l'organisation terroriste ETA, réclamant l'indépendance du Pays basque, sous le regard des autorités françaises.

À la fin des années 1970, ETA multiplie ses actions meurtrières en Espagne, faisant près de 270 victimes en moins d'une décennie. Le nouveau gouvernement socialiste dirigé par Felipe Gonzales cherche à enrayer l'escalade de la violence et sollicite, pour ce faire, l'aide de son homologue français.

En effet, durant la période franquiste, de nombreux activistes basques espagnols ont pu bénéficier de la politique d'asile française et obtenir le statut de réfugiés de l'autre côté des Pyrénées. C'est à ce titre qu'aux yeux de Madrid le Pays basque français est peu à peu devenu le sanctuaire de l'appareil militaire *etarra*, ainsi qu'une zone de repli pour les activistes ayant commis des attentats en Espagne.

En dépit des demandes d'assistance qui leur sont adressées, les autorités françaises refusent d'intensifier leur répression et d'expulser les cadres et « soldats » d'ETA comme l'exige alors Madrid. Face à une attitude française jugée laxiste, un groupe de personnalités politiques et de fonctionnaires espagnols décide de faire assassiner les membres d'ETA retranchés en France et de répondre au terrorisme par la terreur elle-même.

Les GAL sont ainsi créés en 1982 par des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur espagnol. Ils sont alors composés de policiers, de membres des services de renseignement et des services antiterroristes, tandis que les assassinats seront commis par des « exécutants », dont des Français, spécialement recrutés et rémunérés par des fonds secrets.

La première opération clandestine des GAL a lieu le 16 octobre 1983, avec l'enlèvement de deux jeunes *etarra* à Bayonne. Toutefois, ce n'est que deux mois plus tard, à l'occasion d'une opération visant à enlever le dirigeant de la branche financière d'ETA, que l'existence des GAL est avérée. Malgré les surveillances, le commando se méprend et séquestre Segundo Marey, un Franco-Espagnol étranger à tout activisme indépendantiste. Lorsqu'il est libéré, les policiers français trouvent dans l'un de ses vêtements un communiqué floqué de l'inscription GAL, avertissant que tout nouvel attentat d'ETA entraînera de lourdes représailles. Les opérations se poursuivent durant l'année 1983. Les militants d'ETA seront traqués et assassinés notamment à Bayonne ou Saint-Jean-de-Luz. En mars 1984, une bombe explose en plein centre-ville de Biarritz, laissant pour seule victime le membre du commando chargé de l'activer.

Les autorités françaises s'interrogent et suspectent Madrid d'être derrière les GAL. Paris fait alors face à un dilemme : accuser le gouvernement de Felipe Gonzales de mener une guerre sur son territoire, alors que certains éléments de preuve confirmant l'implication des autorités espagnoles émergent peu à peu, ou bien préserver la jeune démocratie socialiste qui peine encore à s'imposer.

La France demande des comptes à Felipe Gonzales, qui nie toute manipulation. Afin de faire baisser les tensions diplomatiques entre les deux pays, François Mitterrand consent à extrader trois réfugiés vers l'Espagne, déclenchant à son tour la colère de la communauté basque

française. Mais les efforts français, jugés trop faibles, ne parviennent pas à juguler la violence. Bien au contraire. Les attentats se poursuivent sur le sol français et les bavures des GAL se font de plus en plus nombreuses, si bien qu'un tiers des victimes des commandos espagnols seront reconnues innocentes.

En 1986, Jacques Chirac prend la tête du gouvernement français et nomme Charles Pasqua ministre de l'Intérieur. Dénué de tout lien avec le pouvoir socialiste espagnol, celui-ci décide de durcir la position française et ordonne au gouvernement de Felipe Gonzales de faire cesser les activités des GAL. En échange, il accepte d'extrader par la procédure d'urgence absolue les réfugiés espagnols accusés par Madrid de liens avec ETA. La demande de Charles Pasqua est entendue et les GAL cessent leurs activités en 1987.

Toutefois, si les escadrons de la mort ont arrêté de sévir, scandales et répression émergent tour à tour : dénonciations, preuves accablantes à l'encontre de deux policiers espagnols au cœur du dispositif, soupçons nourris à l'égard de policiers français, tentative de mise en cause directe de Felipe Gonzales. À cela s'ajoute le sentiment d'un traitement différencié de l'affaire « GAL » entre la France et l'Espagne. Alors que Paris est accusé de vouloir étouffer la participation éventuelle de certains de ses fonctionnaires de police à l'organisation clandestine, la justice espagnole se lance pour sa part dans une chasse aux « galeux ».

Les poursuites judiciaires commencent, dirigées par le juge Baltasar Garzon. En 1988, deux policiers suspectés d'avoir organisé et financé les opérations du commando sont condamnés à plus de cent ans de prison. Dix ans plus tard, ils sont mis en semi-liberté pour bonne conduite. Mais le juge Garzon, qui affiche toujours sa ferme intention de lever le voile sur l'organisation, décide d'auditionner à nouveau les deux policiers. Craignant une nouvelle incarcération, ils lui dévoilent

alors des informations précieuses relatives à l'organisation des GAL. Le juge d'instruction mène l'enquête jusqu'en 1998, date du procès devant le Tribunal suprême espagnol, qui condamnera, entre autres, le ministre de l'Intérieur José Barrionuevo ainsi que son bras droit à la sécurité, Rafael Vera, à la prison ferme pour le rapt de Segundo Marey et détournement de fonds publics au profit des GAL.

Du côté français, les tentatives de deux juges d'instruction bayonnais pour se saisir de l'affaire seront vite avortées. Si la mise en cause officieuse de nombreux policiers français a pu susciter l'émoi, aucune procédure ne sera entamée. Aujourd'hui encore, l'épisode meurtrier qui prit place en France entre 1983 et 1986 continue de susciter des débats entre partisans et opposants aux méthodes du contre-terrorisme. L'opacité qui entoure encore l'organisation clandestine engendre, pour sa part, l'intérêt de nombreux documentaristes, et Miguel Courtois a porté l'affaire sur le grand écran en 2006, dans son film *GAL*. Du côté des militants basques, le fantôme des GAL persiste. En 2009, ETA a accusé la police espagnole d'être derrière la disparition et la mort à Toulouse de l'activiste Jon Antza, implication qui sera écartée par la justice.

Dolorès KOULECHOV

B.

CASSAN, Patrick, *Le Pouvoir français et la question basque (1981-1993)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

COURTOIS, Miguel, *GAL*, EuropaCorp Distribution, 2006.

ELORZA, Antonio, *ETA : une histoire*, Paris, Denoël, 2002.

FAY, Bruno et MUNTZ, Xavier, *GAL : des tueurs d'État*, [en ligne], 2012, http://www.dailymotion.com/video/xuaui7

V.

Contre-terrorisme ; Entrave ; Espagne ; Homo (opération) ; Opération ; Subversion ; Terrorisme.

H

Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Les nécessités de l'organisation de la défense nationale ont conduit à la création de la fonction de « haut fonctionnaire de défense » après la Seconde Guerre mondiale. En effet, la débâcle de mai-juin 1940 a eu pour conséquence une totale désorganisation du pays qui a tenu pour partie à l'absence de mesures propres à gérer ce type de situation. L'article 15 de l'ordonnance nº 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation de la défense dispose que « chaque ministre est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de la défense incombant au département dont il a la charge. Il est assisté, en ce qui concerne les départements autres que celui des armées, par un haut fonctionnaire désigné à cet effet ». Ce même article prévoit que chaque ministre adresse annuellement au Premier ministre les plans qu'il a arrêtés relativement à son action dans le domaine de la défense.

Les missions des hauts fonctionnaires de défense ont été redéfinies et élargies par un décret du 24 avril 2007, qui ajoute à leur responsabilité la sécurité en les transformant en hauts fonctionnaires de défense et de sécurité (HFDS). Les HFDS sont chargés de préparer, dès le temps de paix, les mesures propres à assurer la continuité de l'administration et une sécurité optimale en cas de guerre ou d'événements graves. Ils agissent en liaison permanente avec le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale et avec leurs homologues des autres ministères. Ils animent et coordonnent la préparation des mesures de défense telles que les plans de défense à mettre en œuvre en cas de crise, d'attaque terroriste, de catastrophe

naturelle ou liée à un accident industriel majeur. Ils sont responsables de la protection du secret et de la sécurité des systèmes d'information. Ils participent à la procédure d'habilitation au secret défense des personnels de leur département ministériel. Ils s'assurent de l'application de plans de prévention, tels que Vigipirate.

Les ministres des Armées et des Affaires étrangères, en raison des spécificités de leurs missions, désignent « un haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité », dont ils précisent par arrêté les modalités selon lesquelles ils exercent leurs missions. Le ministère de l'Intérieur, compétent en matière de sécurité intérieure et civile, dispose d'un haut fonctionnaire dont la mission est limitée à la défense. Les HFDS sont les secrétaires généraux des ministères, sauf à Matignon, où cette fonction est assumée par le secrétaire général du gouvernement. Le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, qui dépend lui aussi du Premier ministre, assure la coordination des HFDS. Les articles R1143-4 et R1143-5 du Code de la défense disposent qu'ils « sont les conseillers du ministre pour toutes les questions relatives à la défense et aux situations d'urgence affectant la défense, la sécurité et la vie de la nation » et qu'ils « animent et coordonnent, au sein du département dont ils relèvent, la politique en matière de défense, de vigilance, de prévention de crise et de situation d'urgence. Ils contrôlent la préparation des mesures d'application ». Les HFDS sont les garants de la résilience des administrations et, plus largement, des secteurs d'activité dont leur ministère a la charge, qu'il s'agisse du ravitaillement, du transport, de l'énergie ou encore de la santé. Dans les ministères qui assurent la tutelle de laboratoires de recherche, les HFDS sont des acteurs de la prévention des activités d'espionnage ou de prolifération en veillant au respect des mesures limitant l'accès de visiteurs, de stagiaires ou de chercheurs étrangers à certaines zones dans les établissements à régime restrictif.

Les HFDS ne sont pas des acteurs du renseignement, mais ils participent à la définition et à la mise en œuvre de missions qui relèvent des services de renseignement, notamment en matière de protection du secret, de protection des infrastructures critiques ou de protection du potentiel économique, scientifique et technologique. En outre, ils travaillent, pour la plupart de leurs activités, en collaboration avec plusieurs services, notamment la DGSI et la DRSD (Direction du renseignement et de la sécurité de la défense).

Jérôme POIROT

B.

Instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, Paris, Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, 2011.

V.

CIEEMG ; Potentiel économique, scientifique et technique ; SGDSN.

Heydrich, Reinhard

Le 27 mai 1942, dans un faubourg de Prague, l'*Obergruppenführer* SS Reinhard Heydrich, chef de l'Office central de la sécurité du Reich et vice-protecteur de Bohême-Moravie, est la cible d'un attentat – nom de code « opération Anthropoïdes » – organisé par les Britanniques et la Résistance tchèque. Heydrich meurt de septicémie une semaine plus tard, le 4 juin, à 9 h 30.

Pour le Reich, le coup est terrible. l'« Homme au cœur de fer », ainsi que le surnomme Hitler, est en effet un personnage clé de l'appareil sécuritaire nazi et l'un des artisans principaux de la « solution finale » à la question juive. Le Führer ne décolère pas : à Berlin, aux obsèques du chef SS, devant le cercueil recouvert d'un gigantesque drapeau à svastika, Hitler est blême de rage. Il peut à peine articuler quelques mots.

Reinhard Tristan Eugen Heydrich est né à Halle, quelque trente-huit ans plus tôt, le 7 mars 1904, dans une famille de musiciens. Il reçoit une bonne éducation et excelle dans de nombreux domaines, spécialement le violon et l'escrime. Il a 14 ans à la fin de la Première Guerre mondiale et fait partie d'une génération qui, frustrée de n'avoir pas combattu, rêve de rendre à l'Allemagne sa puissance passée. Début 1919, au moment de la révolte spartakiste, il s'engage comme estafette dans le *Freikorps* du général Maercker, mais ne participe personnellement à aucun combat. Dans les mois qui suivent, on le retrouve dans les rangs de différentes associations ultranationalistes, puis, à la fin de ses études en 1922, il rejoint la *Reichsmarine*. Alors qu'il est affecté à Kiel comme jeune enseigne de vaisseau, il fait la

connaissance de Wilhelm Canaris, le futur chef de l'Abwehr, les services secrets de l'armée. Sa carrière d'officier de marine est toutefois brutalement interrompue en 1931 : à la suite d'une incartade amoureuse qui fait scandale, un jury d'honneur le raye des cadres pour « comportement indigne ». Sous l'influence de sa future femme Lina von Osten, une militante national-socialiste de la première heure, Heydrich rejoint alors la SS. Rapidement, au regard de son expérience militaire, il est sélectionné par Heinrich Himmler pour constituer une structure chargée des questions de renseignement et de police politique : le *Sicherheitsdienst*, en abrégé SD, vient de naître. Heydrich ne dispose d'aucune compétence spécifique en matière de renseignement, mais il se prend au jeu : travailleur acharné, bon organisateur, il s'attire une certaine notoriété lorsqu'il parvient à identifier un agent de police infiltré à la « Maison Brune », le siège du NSDAP à Munich.

Après l'arrivée de Hitler au pouvoir, Himmler et la SS noyautent progressivement tout l'appareil sécuritaire du pays. Heydrich est au cœur de la manœuvre. Début 1933, il seconde Himmler dans la mise au pas de la Bavière, dont il est devenu chef de la police politique. Il participe là-bas aux premières répressions orchestrées par le régime. En avril 1934, en plus de ses missions au SD, il récupère la direction de la *Geheime Staatspolizei*, la police secrète ou *Gestapo*, dont Himmler vient de s'assurer le contrôle au détriment de Hermann Göring et du ministre de l'Intérieur Wilhelm Frick. En juin de la même année, il dirige sa première action d'envergure en supervisant une gigantesque purge, la « Nuit des Longs couteaux », qui aboutit à la liquidation de nombreux opposants ainsi qu'à l'élimination de l'aile gauche du parti nazi, symbolisée par le turbulent corps des SA d'Ernst Röhm. En 1936, quand Himmler devient chef de toutes les polices du Reich, Heydrich assure la responsabilité de la sécurité de l'État. Après avoir signé avec

l'Abwehr un accord de coopération en matière de renseignement, il entame un rapprochement entre le SD, la Gestapo et la police criminelle, ou Kripo. Il met ainsi la dernière main à une redoutable machine de répression, qui fonctionne en triptyque : au SD l'identification de l'ennemi, à la Kripo l'accumulation des preuves pour l'incriminer, à la Gestapo la mise hors d'état de nuire. Les trois organismes sont fusionnés en septembre 1939 au sein d'une sorte de « ministère de la terreur », l'Office central de la sécurité du Reich, le *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA), dont Heydrich prend naturellement la tête. Il s'y entoure de collaborateurs techniquement compétents : deux policiers de métier, Heinrich Müller et Arthur Nebe, dirigent respectivement la Gestapo et la Kripo, tandis que deux jeunes diplômés ambitieux, Otto Ohlendorf et Walter Schellenberg, sont nommés au *SD-Inland* et au *SD-Ausland*.

Au sein du régime, Heydrich est désormais incontournable. Chez les SS, on le présente comme le « cerveau » de Himmler : « *HHhH* », « *Himmlers Hirn heisst Heydrich* ». Il est de tous les coups tordus : en 1937, on lui doit l'opération d'intoxication qui conduit Staline à se débarrasser de son chef d'état-major, le maréchal Mikhaïl Toukhatchevsky ; en 1938, il organise la compromission des principaux chefs de l'armée, Werner von Blomberg et Werner von Fritsch, en les empêtrant dans de prétendues affaires de mœurs, pour permettre à Hitler de prendre personnellement le contrôle de la Wehrmacht ; en 1939, il monte de toutes pièces l'« opération Himmler », un faux incident de frontière avec la Pologne qui sert de prétexte à l'Allemagne pour entrer en guerre. C'est toutefois dans la lutte contre les « ennemis du Reich » qu'il peut déployer – pour reprendre l'expression du spécialiste du IIIe Reich Édouard Husson – toute son « énergie maléfique ». Celle-ci se canalise pour l'essentiel sur le « règlement de la question juive » dont l'organisation échoit officiellement au SD et à la

Gestapo fin 1938. Heydrich s'attelle à cette mission avec le plus grand zèle : avec ses services, il commence par imaginer des projets de relégation dans des territoires éloignés, mais passe rapidement à des solutions plus radicales. Dans les deux premières années de guerre, en Pologne, en Ukraine, dans les pays baltes puis en Russie, Heydrich fait déployer de petits groupes d'intervention mobiles, les *Einsatzgruppen der Sicherheitspolizei und des SD*, qui ont pour mission de « sécuriser » les zones d'occupation. En tout, ces unités rassemblent moins de 3 000 hommes, mais elles tueront, selon l'estimation de Raul Hilberg, environ 2 millions de personnes, dont 1,3 million de Juifs, au cours de ce que le père Patrick Desbois et l'association Yahad-In Unum ont nommé la « Shoah par balles ». En juillet 1941, Heydrich reçoit des directives encore plus précises de Göring pour « produire dans les plus brefs délais un projet d'ensemble sur les premières mesures pratiques d'organisation à prendre pour mener à bien la solution tant désirée du problème juif ». Sur la base de ces instructions, le chef du RSHA convoque, en janvier 1942, la conférence de Wannsee, au cours de laquelle il confirme le projet d'élimination systématique des Juifs d'Europe. Selon l'historien Eberhard Jäckel, « l'architecte suprême du génocide ne fut pas Himmler, mais Heydrich. Il poussa Hitler en ce sens ».

Et qu'est-ce qui l'amena, lui, Heydrich, à s'engager dans ce qui demeure l'entreprise la plus abjecte de toute l'histoire de l'humanité ? Il existe deux images de Heydrich dans l'historiographie. La première en fait l'archétype du nazi pervers et diabolique. Elle s'appuie notamment sur les témoignages de ses collaborateurs proches – sans doute soucieux de se dédouaner – et elle a été reprise notamment par l'historien Joachim Fest. La seconde le représente plutôt comme un bureaucrate implacable et calculateur, agissant davantage par ambition que par idéologie. Cette approche est développée par Günther

Deschner, auteur de la première biographie de référence du chef du RSHA.

C'est d'ailleurs probablement par soif de pouvoir que Heydrich accepte, le 24 septembre 1941, la charge de vice-protecteur de Bohême-Moravie, qu'il cumule avec ses attributions policières. Édouard Husson le note : « Cette nouvelle tâche était, pour Hitler, une manière d'entériner, sans froisser Himmler, la place nouvelle acquise de Heydrich aux côtés des autres grands dirigeants du Reich : désormais, il est un vassal immédiat du Führer, qu'il rencontre de plus en plus souvent directement. » À Prague, Heydrich manie la carotte et le bâton : tout en menant une guerre impitoyable contre toutes les formes d'opposition, il s'attache à améliorer la condition des ouvriers et de la « partie saine » de la population, afin de faire repartir l'industrie tchèque dont le Reich a considérablement besoin. Au printemps suivant, ses résultats comme administrateur donnent entière satisfaction, à tel point que Hitler a visiblement décidé de l'envoyer en France : décidément, l'ascension de Heydrich semble n'avoir aucune limite. Le 27 mai 1942, deux anciens sous-officiers du *StB* tchèque, Jan Kubis et Josef Gabcik, y mettent pourtant un terme.

Précisément renseignés sur le parcours que Heydrich devait emprunter ce jour-là, les deux résistants attaquent sa Mercedes décapotable à l'arme automatique et à la grenade. Le chef SS, au lieu de faire accélérer son véhicule, décide de riposter. Bondissant sur son siège, il ouvre le feu sur ses assaillants, mais un éclat de métal le blesse à l'estomac. Heydrich s'effondre. Immédiatement transporté à l'hôpital, il ne semble à première vue que superficiellement atteint. Toutefois, dans sa blessure, des fragments de cuir brûlé et des lambeaux d'uniforme se sont enfoncés près de la rate et de la plèvre. Les médecins ne réussissent pas à les extraire : dans les jours qui suivent, une septicémie se déclenche. Faute de pénicilline, elle ne parvient pas

à être enrayée. Une semaine plus tard, le vice-protecteur de Bohême-Moravie succombe à l'infection.

Après la mort de Heydrich, les représailles sont apocalyptiques : les auteurs de l'attentat sont traqués comme du gibier avant d'être exterminés dans une église où ils s'étaient réfugiés ; le village de Lidice, près de Prague, est entièrement rasé ; les 184 hommes qui l'habitent sont fusillés sur place, tandis que femmes et enfants sont envoyés en déportation ; dans les semaines qui suivent, environ 1 300 Tchèques sont passés par les armes. Pour venger l'« Homme au cœur de fer », Hitler avait réclamé 10 000 têtes : il les a presque toutes obtenues.

Clément TIBÈRE

B.

CAVE BROWN, Anthony, *La Guerre secrète* (2 tomes), Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2012.
DESCHNER, Günther, *Reinhard Heydrich. Biographie eines Reichsprotektor*, Essling, Bechtle, 1977.
HUSSON, Édouard, *Heydrich et la solution finale*, Paris, Perrin, 2008.
SCHELLENBERG, Walter, *Le chef du contre-espionnage nazi parle. 1933-1945*, Paris, Julliard, 1957.

V.

Allemagne ; Canaris, Wilhelm.

Hirondelle

Dans le folklore du renseignement, l'hirondelle n'est ni un volatile ni un policier à bicyclette : c'est une femme, qu'on suppose jeune et jolie, pratiquant l'espionnage par séduction.

Dans certains cas, il s'agit d'entrer dans l'intimité de sa cible et de recueillir des confidences sur l'oreiller. Inga Arvad, maîtresse de John Kennedy pendant la Seconde Guerre mondiale, était-elle dans ce cas ? Le FBI, qui la soupçonnait de travailler pour les nazis, n'hésita pas à placer des micros dans la chambre où elle rejoignait le futur président des États-Unis… Plus tard, l'un des grands scandales de l'histoire politique britannique fut lié à une affaire de ce genre (même si aucune preuve n'a établi que l'intéressé ait livré des informations) : en juin 1963, le ministre de la Défense, John Profumo, dut quitter ses fonctions après la révélation d'une liaison passée avec une certaine Christine Keeler, qui était aussi en relation avec un diplomate soviétique.

Dans d'autres cas, le procédé est un peu plus brutal : il s'agit de piéger la cible, un diplomate par exemple, afin de la faire chanter ensuite. Convaincue de ses pouvoirs de séduction, la victime ne se doute pas que les élans de sa conquête sont moins charnels que patriotiques ; elle se doute encore moins que leurs transports sont discrètement filmés ou photographiés, ou alors que le mari va brusquement surgir. Il restera au service adverse à présenter à l'amant les images compromettantes ou à le menacer d'un scandale. Cette technique fut, paraît-il, assez prisée des services de l'Est, qui formèrent des espionnes aux techniques de séduction. L'infortuné Maurice

Dejean, ambassadeur de France à Moscou, en fut victime en 1964. Rappelé en France après une enquête de la DST, il en fut quitte pour un départ en retraite (il avait 64 ans) et, dit-on, pour ce sarcasme aussi cinglant que laconique du général de Gaulle : « Alors, Dejean, on couche ? »

La version masculine de l'hirondelle est aussi attestée : l'Allemagne de l'Est s'était fait une spécialité de ces séducteurs en service commandé, appelés des « Roméo ». À une époque où les femmes n'accédaient pas encore en grand nombre à de hautes responsabilités diplomatiques, il s'agissait plutôt de séduire les secrétaires féminines de personnalités de l'Ouest.

La pratique de l'espionnage par séduction semble avoir survécu à la guerre froide : en juin 2010, à New York, le FBI interpella une « illégale » russe nommée Anna Chapman, qui savait user de ses appas pour s'introduire auprès de personnages importants. Renvoyée en Russie, elle y est devenue une vedette, allant jusqu'à poser en petite tenue en couverture de magazines…

Jean MAFART

V.
Espionnage ; MICE.

Homo (opération)

On sait depuis longtemps que James Bond, l'agent 007, doit le double zéro de son indicatif à un redoutable privilège : le « permis de tuer ». Dans le monde réel, on doute que de tels indicatifs aient cours. En revanche, on peut affirmer que les opérations d'élimination physique d'une personne à l'initiative d'un État existent : dans le langage des services de renseignement, ce sont les opérations « Homo », comme « homicide ». De telles opérations peuvent répondre à trois finalités, sans d'ailleurs qu'on puisse toujours les distinguer : neutraliser une personne dangereuse ou menaçant des intérêts considérés comme fondamentaux ; exercer une action de dissuasion à l'égard d'autres personnes ou groupes ; exercer des représailles.

L'une des opérations les plus célèbres, dans la période récente, est l'élimination d'Oussama Ben Laden, qui était la cible prioritaire des États-Unis depuis les attentats du 11 septembre 2001. La CIA et l'armée avaient mobilisé d'énormes moyens, pendant plusieurs années, pour localiser Ben Laden : une nuit de mai 2011, un commando fit irruption dans la maison où il se terrait avec sa famille à Abbottabad, au Pakistan. Le film *Zero Dark Thirty*, de Kathryn Bigelow, relate en détail cette opération de grande envergure. Mais les entreprises américaines n'ont pas toujours été couronnées de succès : l'élimination de Fidel Castro, par exemple, ne put jamais être menée à bien en dépit de l'étonnante inventivité de la CIA dans les années 1960 – on lui attribue notamment la conception de cigares piégés – et de la collaboration de la Mafia.

L'URSS et ses vassaux ne furent pas en reste. L'une des opérations « Homo » les plus fameuses de l'Histoire reste l'assassinat de Trotski, en août 1940 à Mexico, à coups de pic à glace. Mais les services de l'Est excellaient aussi dans la fausse mort naturelle. Bogdan Stachinski, un agent soviétique passé à l'Ouest en novembre 1961, révéla ainsi qu'il avait exécuté deux personnes, chaque fois à l'aide d'un gaz qui tuait instantanément et faisait croire à une crise cardiaque. L'écrivain bulgare Georgui Markov, en délicatesse avec le régime de son pays, fit les frais du célèbre « parapluie bulgare » : alors qu'il attendait le bus, en septembre 1978 à Londres, il ressentit une piqûre dans la jambe et succomba quelques jours plus tard à ce qui était une injection de ricine. C'est encore à Londres, en novembre 2006, qu'Alexandre Litvinenko mourut d'une tasse de thé empoisonnée au polonium 210 : l'affaire n'a pas fini d'intriguer, car Litvinenko travaillait pour le MI 6 britannique après avoir fait carrière au FSB, service de renseignement russe dont il dénonçait désormais les méthodes.

Israël a aussi acquis un savoir-faire reconnu. À la suite du massacre des Jeux olympiques de Munich, au cours duquel onze athlètes israéliens avaient été assassinés en septembre 1972, le pays mena avec persévérance une opération punitive intitulée « Colère de Dieu », qui dura vingt ans : il s'agissait d'éliminer les auteurs des assassinats et tous ceux qui y étaient supposés liés. Plus encore que la peine de mort, dont la victime a normalement pu se défendre pendant son procès, l'opération « Homo » est susceptible d'« erreurs judiciaires » : c'est ainsi que, en juillet 1973 en Norvège, fut abattu un certain Ahmed Bouchiki, que le Mossad avait confondu avec un autre. En janvier 2010, une autre opération attira l'attention : quoique les tueurs eussent cette fois parfaitement réussi leur mission, l'assassinat d'un haut responsable du Hamas à Dubaï, ils avaient laissé plus d'une trace embarrassante de leur passage – par exemple, les images enregistrées par les caméras de

vidéosurveillance de l'hôtel où ils avaient opéré. Quant à la campagne d'assassinats de scientifiques iraniens liés à l'industrie nucléaire, de 2010 à 2012 à Téhéran, les autorités iraniennes l'ont imputée au Mossad et à la CIA.

On pourrait encore citer de nombreux cas, comme le meurtre du demi-frère de Kim Jong-Un par projection d'un agent neurotoxique à la figure, en février 2017 en Malaisie, ou les assassinats menés dans les années 1980 par les *Grupos antiterroristas de liberación* espagnols, les célèbres GAL, contre des membres de l'ETA réfugiés dans le Pays basque français. La France eut d'ailleurs à subir de nombreuses autres opérations « Homo » sur son sol, comme l'exécution d'un ancien Premier ministre du shah d'Iran, Chapour Bakhtiar, en août 1991 à Suresnes.

Mais la France possède elle-même une solide expérience. Au début des années 1950, alors que le Maghreb commençait à s'agiter, une mystérieuse organisation, la Main rouge, se fit connaître par des assassinats perpétrés contre des personnalités favorables à l'indépendance : la première victime fut le syndicaliste tunisien Farhat Hached, abattu en décembre 1952 à Radès. Si la Main rouge a peut-être été une véritable organisation terroriste au départ, on sait aujourd'hui que, à partir de 1956 au plus tard, elle n'était plus que le paravent du SDECE, le service de renseignement extérieur de l'époque. Parmi les nombreuses victimes de cette « machine à tuer des services secrets français », selon l'expression de Roger Faligot et Jean Guisnel, figurent divers responsables du FLN comme Aït Ahcène, abattu en novembre 1958 à Bonn. En mai 1959, c'est Amokrane Ould Aoudia, avocat algérien du FLN, qui fut tué par balle à Paris. En juin, à Rome, l'attentat à la voiture piégée contre Taïeb Boulahrouf échoua : c'est un enfant qui mourut à sa place. Enfin, une campagne d'assassinats fut entreprise à l'encontre de marchands d'armes qui approvisionnaient le

FLN, comme Marcel Léopold, victime d'une fléchette au curare en septembre 1957 à Genève, ou Georg Puchert, qui mourut dans l'explosion de sa voiture en mars 1959 à Francfort. Selon Constantin Melnik, qui était alors conseiller du Premier ministre Michel Debré pour les questions de renseignement, pas moins de 135 personnes furent liquidées par le service action du SDECE pour la seule année 1960. Indépendamment de ces assassinats opérés par le SDECE, l'armée française procéda elle-même à des opérations d'homicide en Algérie.

Dans un récent ouvrage, le journaliste Vincent Nouzille a affirmé que ces pratiques n'avaient jamais cessé et que, comme son ancêtre le SDECE, la DGSE disposait à cet effet d'un service spécialisé : « C'est l'un des secrets les mieux gardés de la République : en son nom et sur ordre des plus hautes autorités politiques, la France s'est livrée à des assassinats ciblés et à d'autres opérations très spéciales visant à éliminer certains de ses ennemis. […] Officiellement, les opérations Homo n'existent pas. Pourtant, depuis la naissance de la Ve République, en 1958, tous les présidents, chacun à sa manière, ont recouru à ce type d'action, même s'ils s'en sont défendus. Accorder ce permis de tuer fait partie de leurs prérogatives. […] La France dispose de tueurs qui peuvent être mobilisés à tout moment pour ces missions. Des équipes spécialisées du service action (SA) de la DGSE s'y entraînent en permanence. Une cellule ultra-secrète baptisée Alpha […] a même été créée au milieu des années 80 pour mener des opérations Homo dans la plus parfaite clandestinité. » Depuis que le président Hollande a cru pouvoir confirmer ces pratiques aux journalistes Gérard Davet et Fabrice Lhomme, le mystère s'est un peu dissipé.

Dans sa forme la plus « pure », une opération « Homo » demeure cependant clandestine : elle s'analyse comme un meurtre, et mieux

vaut donc, pour les tueurs, ne pas se faire prendre par les autorités locales. Pourtant, l'homicide peut aussi s'inscrire dans le cadre d'un conflit armé : il prend alors le caractère d'un acte de guerre et, à ce titre, relève du droit international. Ainsi, l'élimination manquée de Kadhafi, en avril 1986 à Tripoli, faisait partie d'une opération de bombardements menée par l'aviation américaine : la résidence du dictateur en était l'un des objectifs. Aujourd'hui, la France est engagée sur plusieurs théâtres d'opérations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme : fondés sur la légitime défense – justification nécessaire en droit international –, ces conflits armés peuvent donner lieu à des opérations homicides. Tel est le cas dans la bande sahélienne, en marge des opérations militaires conduites dans la région contre la rébellion salafiste, et l'État en annonce parfois lui-même le bilan : on n'est plus réellement dans le domaine de l'action clandestine et c'est généralement l'armée – souvent avec ses forces spéciales – qui s'acquitte de ces missions. Ainsi, le chef jihadiste Abou Zeid est mort en février 2013, avec plusieurs de ses compagnons, au cours de bombardements de l'aviation française ; Ibrahim Ag Inawalen et Abdelkrim Al-Targui, éliminés en mai 2015, ont été attaqués dans leur voiture par hélicoptère. En octobre de la même année, on a pu présumer que la destruction par l'aviation française d'un camp d'entraînement de l'État islamique près de Rakka, en Syrie, visait principalement à liquider le jihadiste français Salim Benghalem : comme le Royaume-Uni avant elle, la France s'était résolue à éliminer certains de ses propres ressortissants dans le cadre de conflits armés – là encore, les propos du président Hollande étaient parfaitement clairs. En octobre 2017, ceux du ministre français des Armées, Florence Parly, furent tout aussi remarqués : elle évoquait l'objectif de « neutraliser le maximum de jihadistes » à Rakka.

La « guerre contre le terrorisme » confère ainsi une nouvelle dimension aux opérations homicides, devenues un mode d'action massif au point d'apparaître parfois comme une forme d'action armée à part entière. La forme la plus accomplie de cette nouvelle variété de guerre est celle que pratiquent les États-Unis avec leurs drones armés, utilisés à grande échelle contre des responsables d'organisations terroristes au Yémen, au Pakistan ou en Afghanistan. Sélectionnées par les services de renseignement, les « HVT », pour *high value targets* (« cibles à haute valeur »), font l'objet d'une liste mise à jour en permanence et approuvée par le président des États-Unis. S'appuyant sur diverses estimations, un rapport publié par le Parlement européen relevait notamment que, de 2004 à 2012 et pour le seul Pakistan, les drones exploités par la CIA avaient mené 350 opérations et tué de 2 000 à 3 000 personnes. Dans un article très documenté sur la stratégie, les méthodes et les procédures de décision en la matière au sein de l'administration Obama, le journaliste Greg Miller, spécialiste des questions de renseignement, évoquait les perspectives de cette nouvelle forme de guerre : « Les listes de cibles, qui étaient considérées comme une mesure d'urgence et limitée après les attentats du 11-Septembre, sont désormais un élément permanent du dispositif national de sécurité. » À cet effet, le JSOC, le commandement des forces spéciales, aurait installé à Washington un centre de ciblage.

Ces frappes, que le président Obama a multipliées, sont cependant contestées. Alimenté par un « lanceur d'alerte », le site américain *the Intercept* affirmait en octobre 2015, en se fondant sur cinq mois de frappes américaines dans le nord de l'Afghanistan, que neuf personnes tuées sur dix n'étaient pas visées par ces frappes. Parmi ces victimes dites collatérales, on compte de nombreux civils. En outre, l'élimination de hauts responsables du terrorisme salafiste – Nasser Al-Wouhaïchi, chef de la branche yéménite d'Al-Qaïda, en juin 2015,

Akhtar Mansour, chef des talibans afghans, en mai 2016, ou encore Abou Mohammed Al-Adnani, « ministre des attentats » de l'État islamique, en août 2016 – n'a jamais permis de porter un coup fatal à ce terrorisme ; car d'autres responsables prennent rapidement la relève. Miller écrit à ce propos : « Des experts du contre-terrorisme disent que la dépendance à l'assassinat ciblé se nourrit d'elle-même, produisant à court terme des résultats incontestables qui peuvent cacher des coûts de long terme. – "Le problème du drone, c'est que c'est comme votre tondeuse à gazon, selon Bruce Riedel, un ancien analyste de la CIA et conseiller d'Obama pour le contre-terrorisme. Il faut tondre la pelouse tout le temps. Dès qu'on arrête, l'herbe repousse." »

De fait, la suite des événements a montré que seule une action terrestre était en mesure de réduire l'État islamique.

Pierre GÉRY

B.

DAVET, Gérard et LHOMME, Fabrice, *Un président ne devrait pas dire ça*, Paris, Stock, 2016.

FALIGOT, Roger et GUISNEL, Jean, *Histoire secrète de la Ve République*, Paris, La Découverte, 2006.

MELNIK, Constantin, *La mort était leur mission*, Paris, Plon, 1996.

MELZER, Nils, *Human Rights Implications of the Usage of Drones and Unmanned Robots in Warfare*, Strasbourg, Parlement européen, 2013.

MILLER, Greg, « Plan for hunting terrorists signals US intends to keep adding names to kill lists », *The Washington Post*, 23 octobre 2012.

NOUZILLE, Vincent, *Les Tueurs de la République*, Paris, Fayard, 2015.

V.

Colère de Dieu ; Contre-terrorisme ; GAL ; Main rouge.

Honorable correspondant

S'il fallait tenter de donner une définition de l'honorable correspondant (HC), il pourrait être décrit comme une personne n'appartenant pas à une centrale de renseignement, mais qui lui rend gratuitement des services occasionnels en lui transmettant des informations, en lui facilitant des accès discrets en certains lieux, en assurant des prestations logistiques diverses, tout cela sur le sol national ou à l'étranger. Les HC permettent de démultiplier les moyens et les capacités d'un service à travers un vaste réseau, fiable, économique, discret. Cette souplesse n'exclut pas la rigueur. Ainsi un honorable correspondant est-il immatriculé par le service qui l'emploie. L'honorable correspondant est un objet de fantasme dans l'univers du renseignement. Espion sans l'être tout à fait, comment le considérer ? Lorsqu'il est un ancien membre d'un service, le mystère s'épaissit. L'honorable correspondant n'est-il pas simplement un patriote ?

Les HC se trouvent dans toutes les professions. Mais certains métiers sont mieux représentés que d'autres, soit en raison des informations que ces correspondants peuvent recueillir, soit en raison des services qu'ils peuvent rendre. Ainsi les journalistes, qui ont des contacts multiples et voyagent beaucoup pour certains d'entre eux, sont-ils plus que d'autres des HC. Il en est de même de tous les métiers qui présentent des caractéristiques intéressantes dans les secteurs du transport, du tourisme, de la banque, de la prostitution haut de gamme. Catégorie surreprésentée, semble-t-il, les journalistes peuvent être plus que des HC si l'on en croit Patrick Denaud, qui, s'il dit vrai dans son livre *Le silence vous gardera*, a violé les règles de secret qu'il

s'était engagé à respecter, puisqu'il aurait été, de 1994 à 2002, un véritable agent de la DGSE sous couverture alors qu'il était journaliste.

Les révélations sur le rôle qu'ont pu jouer certains HC sont rares. Les scoops dans ce domaine peuvent être inexacts et il ne faut pas compter sur les services pour apporter des précisions. Ils ne confirment jamais, ils démentent souvent, parfois pour protéger les personnes mises en cause. Certaines informations semblent cependant dignes de foi. Ainsi, Antoine Lopez, chef d'escale à l'aéroport d'Orly pour Air France, impliqué dans l'enlèvement de l'opposant à Hassan II, Ben Barka, à Paris, le 29 octobre 1965, aurait été un HC du SDECE. Cette affaire, qui fait toujours l'objet d'une instruction judiciaire, a d'ailleurs conduit à ce que deux perquisitions soient menées à la DGSE, les 29 juillet et 3 août 2010 : une première. Les honorables correspondants peuvent se retrouver au cœur d'affaires d'État. Selon un article de Renaud Lecadre, la rumeur de l'existence d'un compte au nom de Jacques Chirac au sein de la banque japonaise Sowa trouverait largement son origine dans des informations à la fiabilité plus que douteuse transmises par un HC du chef de poste de la DGSE au Japon, dont le pseudonyme était « Jambage ». Plus sérieuse fut la collaboration entretenue dès les années 1960 par l'ancien journaliste devenu écrivain Gérard de Villiers avec le SDECE, puis la DGSE. Selon le général Rondot, dont les propos sont relatés par Jean Guisnel, Gérard de Villiers fut un HC très précieux. Même les plus hauts responsables politiques peuvent travailler contre leur patrie. Dans son documentaire *L'ami américain, l'Amérique contre de Gaulle*, Patrick Jeudi, s'appuyant sur des archives déclassifiées de l'administration Kennedy, montre que Pierre Mendès France a transmis des informations aux Américains sur de Gaulle dans le cadre de la préparation du voyage à Paris du président des États-Unis fin mai 1961.

La jeune Française Clotilde Reiss, arrêtée en Iran pour avoir, selon la justice locale, envoyé à l’étranger des informations sur les manifestations étudiantes, a été emprisonnée sept semaines durant l’été 2009, avant de trouver refuge à l’ambassade de France, puis d’être condamnée à cinq ans de prison, qu’elle ne purgea pas, et enfin de pouvoir rentrer en France le 15 mai 2010. Le 16 mai, un ancien sous-directeur de la DGSE, Maurice Dufresse, auteur d’un livre sur la centrale de Mortier, a affirmé que Clotilde Reiss était une honorable correspondante, ce qu’a démenti la DGSE. Dufresse, qui fut poursuivi pour avoir divulgué dans cet ouvrage des informations classifiées, mais ne fut condamné que pour avoir diffamé une personne qu’il cite, avait jeté en pâture le nom de la jeune femme, ce qui est contraire à toutes les règles. Qu’elle fût ou non une HC importe peu. Cette pseudo-révélation a montré combien qualifier quelqu’un d’honorable correspondant pouvait semer le trouble et nuire, tant à l’intéressé qu’à son propre pays.

Selon la journaliste Ariane Bozon, qui a écrit un article au titre évocateur, « Journalistes bons pour les Services », pour le site d’information *Slate.fr* en mai 2013, l’honorable correspondant qui détient le record de durée pour sa collaboration avec le renseignement français fut son confrère Paul Gérard-Dubot, disparu en 1984, qui débuta sa collaboration pendant la Première Guerre mondiale et la poursuivit des décennies durant.

Les HC reçoivent parfois des cadeaux en remerciement de leur collaboration. Mais ces cadeaux ne sont pas toujours accompagnés d’une carte ou d’un mot, ce qui conduit parfois les HC à se demander qui a bien pu leur offrir un objet venant de l’un ou l’autre des fabricants de produits de luxe français. Laissons à Gabriel Veraldi le soin de conclure. Il décrit ainsi les HC dans *Le Roman d’espionnage* : « Allant de l’empereur au vagabond, du saint à la crapule, du glorieux

intellectuel au manœuvre illettré, les honorables correspondants ont rendu des services irremplaçables aux professionnels de l'espionnage. »

Jérôme POIROT

B.

DENAUD, Patrick, *Le silence vous gardera*, Paris, Les Arènes, 2013.

GUINEL, Jean, « Gérard de Villiers, "honorable correspondant" des services secrets français », Paris, *lepoint.fr*, [en ligne], 1er novembre 2013.

JEUDI, Patrick, *L'ami américain, l'Amérique contre de Gaulle*, Point du Jour, France 3, La Cinquième, 2001.

LECADRE, Renaud, « Les pieds dans le tatami », Paris, *liberation.fr*, [en ligne], 17 novembre 2006, http://www.liberation.fr/grand-angle/2006/11/17/les-pieds-dans-le-tatami_57510

VERALDI, Gabriel, *Le Roman d'espionnage*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

V.

Ben Barka (affaire) ; Source.

Hoover, John Edgar

Pas plus qu'on ne peut évoquer Fouché sans penser à sa dimension de héros maléfique, immortalisée avec une plume acerbe par les *Mémoires d'outre-tombe*, on ne peut présenter John Edgar Hoover en le réduisant à son parcours professionnel de directeur à vie du FBI. Encore plus que James Jesus Angleton, son ennemi psychopathe de la CIA, Hoover a accédé au rang de personnage de légende, mis en scène par le roman comme par le cinéma.

Laissons l'écrivain François Forestier camper cet étrange personnage : « Né en 1895 dans une famille très pieuse, Hoover est un homme amidonné par le pouvoir, rigide au dernier degré. Franc-maçon (rite écossais, 33e degré), protestant, il a une silhouette de personnage de dessin animé : grosse tête de chien mafflu, corps épais, bedaine de prélat, costumes soignés, petites chaussures cirées, chevalière en or, gourmette précieuse, parfum entêtant de tubéreuse, mouchoir en dentelle. Les agents du FBI, qu'il choisit lui-même, doivent répondre à des critères stricts : pas de chemise colorée, pas de paumes moites, pas de cravate rouge, pas de coupe de cheveux fantaisiste, pas de Juifs, pas de Noirs, pas d'Asiatiques, pas de regards fuyants. […] Il est obsédé par la propreté, les microbes, les mouches et la lutte anticommuniste. »

Élevé à Washington dans un milieu modeste et surtout peu épanouissant, le jeune Hoover suivit des études de droit, puis fut recruté en 1917 par le *Justice Department* : le voici affecté au service chargé de la surveillance des ressortissants étrangers (notamment allemands) susceptibles d'intelligence avec l'ennemi. En 1919, il fut placé à la tête d'une division du *Bureau of Investigation* (BOI), service

de police fédérale créé en 1908 par Charles Joseph Bonaparte (petit-neveu de Napoléon Ier) ; l'ennemi intérieur à traquer était maintenant le communiste ou l'anarchiste.

Sous l'autorité de l'énergique *attorney general* Alexander Palmer, inventeur du « péril rouge », Hoover fut ainsi chargé de l'organisation des *Palmer Raids* de 1919 et 1920, qui aboutirent à l'arrestation aussi spectaculaire qu'illégale de milliers de suspects – détenus parfois pendant des semaines sur la foi de simples présomptions, dans des conditions déplorables. Lorsqu'ils n'étaient pas de nationalité américaine, ils pouvaient être jetés sur un rafiot pour être transportés en Russie – sans leur famille, bien entendu. La politique de Palmer, servie avec zèle par Hoover, finit par susciter de nombreuses protestations et coûta au premier le destin présidentiel qu'il caressait.

Discrédité par un nouveau scandale, en 1924, le service fut confié à Hoover. Les premières années furent celles d'une lutte épique contre les attaques de banques à main armée, à une époque où la Grande Dépression valait parfois moins d'opprobre aux criminels aventureux comme Bonnie et Clyde qu'à leurs victimes. C'était aussi une époque où la puissance publique était encore bien démunie face à des truands qui, pour échapper à la police, n'avaient qu'à passer d'un État à l'autre. En lançant ses agents contre le crime, Hoover répondait donc à un besoin que seules la justice et la police fédérales pouvaient satisfaire. En 1934, les agents du BOI abattirent John Dillinger, le criminel le plus célèbre de l'époque, à la sortie d'un cinéma de Chicago. Il fallait aussi s'attaquer aux activités du Ku Klux Klan, qui connut un réel développement pendant les années 1920.

Son habileté politique rejoignant avantageusement son puissant appétit de gloire, Hoover se servit des succès du BOI pour bâtir une grisante notoriété et obtenir le renforcement de ses moyens. Les États-Unis entraient alors dans l'ère de la police scientifique : un fichier

national des empreintes digitales fut constitué à partir de 1926, le BOI se dota en 1932 d'un laboratoire des plus modernes et entreprit de former les innombrables polices locales du pays aux techniques d'investigation. En 1935, il prit son nom de *Federal Bureau of Investigation* (FBI). Au cours des décennies suivantes, il jouerait un rôle croissant dans les enquêtes judiciaires, apportant le concours de ses spécialistes aux autorités locales.

Le FBI assuma aussi son rôle de contre-espionnage, d'abord contre l'Axe. Cependant, la carrière de Hoover comporte ici une faute incroyablement grave : on sait aujourd'hui que, ayant reçu l'agent double Dusko Popov, il ne transmit ni à la Maison Blanche ni même à William Donovan, qui venait d'être nommé coordonnateur du renseignement, les informations livrées par Popov sur une probable attaque contre Pearl Harbor – laquelle survint quatre mois plus tard. Exaspéré par le personnage de Popov – homme à femmes qui inspirerait plus tard le personnage de James Bond –, Hoover avait aussi la ferme intention de ne pas coopérer avec Donovan, dont le poste avait été créé contre son avis et qui venait marcher sur ses plates-bandes. Contre l'adversaire communiste, Hoover engagea le FBI dans le projet « Venona » qui, pendant la Seconde Guerre mondiale puis la guerre froide, associa plusieurs services de renseignement dans le déchiffrement de messages soviétiques. Ces messages contribuèrent à l'arrestation des époux Rosenberg, exécutés en juin 1953. En juin 1957, le FBI arrêta l'espion William Fischer, qui serait échangé en 1962 contre Gary Powers, le pilote américain capturé par les Soviétiques en mai 1960. À la même époque, c'est le FBI qui accueillit l'offre de services de Dimitri Poliakov, officier de renseignement soviétique en poste à New York, avant que la CIA ne prît le relais.

Mais les desseins de Hoover étaient plus vastes. Dans *La Malédiction d'Edgar*, le romancier Marc Dugain imagine ce dialogue

entre Hoover et le président Roosevelt, qui avait pris la fâcheuse habitude de l'utiliser comme agent de renseignement politique – début d'une longue dérive – et s'était laissé convaincre d'autoriser des écoutes clandestines : « Je crois [dit Hoover] que nous ne pourrons pas faire l'économie de veiller sur les syndicats, les associations culturelles, les associations de défense des droits civiques. Il est également patent que ce travail doit être poursuivi dans le plus grand secret […]. – Avons-nous le choix ? – J'ai bien peur que non. […] À propos de méthodes, monsieur le Président, il y a un détail technique que je souhaiterais soumettre à votre réflexion, je dis bien votre réflexion car il ne s'agit absolument pas à ce stade d'approbation. Je veux parler des écoutes téléphoniques. […] – Disons, monsieur Hoover, que je vais m'employer d'une façon ou d'une autre à faire autoriser les écoutes des conversations des personnes subversives. Je laisse à votre conscience de déterminer à partir de quel moment un individu peut être considéré comme subversif. »

La subversion, voilà l'ennemi. James Ellroy, qui a fait de Hoover l'un des personnages principaux de son roman *Underworld USA*, décrit les ressorts de son ascension : « Il avait créé un mythe. La presse écrite et les ondes radio le diffusaient pour lui. Il déchiffrait adroitement l'époque dans laquelle il vivait. Il avait échafaudé une fable : celle de ses certitudes morales et de sa propre suprématie. Elle était faite sur mesure pour la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale. Elle postulait que l'ennemi invisible se répandait partout, comme une épidémie. » La subversion, qui entraînait le FBI loin de ses missions de police judiciaire, avait pour Hoover un avantage : après avoir assisté à la création de la CIA – qu'une fois encore il n'était pas parvenu à empêcher –, il y trouvait tout à la fois un moyen de pouvoir incommensurable et de quoi satisfaire ses obsessions personnelles. Au nom de la subversion, il devenait possible d'espionner à peu près

n'importe qui et par n'importe quels moyens. Dans une lettre de 1947 à sa femme, le président Truman écrit à propos de Hoover que « tous les représentants et sénateurs ont peur de lui ». « Pas moi, ajoute-t-il, et il le sait. Si je peux l'empêcher, il n'y aura ni NKVD ni Gestapo dans ce pays. Le service de Hoover serait un bon début pour un système d'espionnage des citoyens. Très peu pour moi… »

Il faut reconnaître que Hoover n'était pas tout seul : la « peur rouge » était largement partagée et autorisa bien des excès. La Chambre des représentants était dotée depuis 1938 – bien avant la « chasse aux sorcières » des années 1950 – d'une commission sur les activités « antiaméricaines », efficacement secondée par le FBI. Dès les années 1940, Hollywood fut la cible d'une véritable inquisition, et nombre de cinéastes et de comédiens, parmi lesquels Charlie Chaplin et Orson Welles, furent contraints à l'exil par la « liste noire ». Avec le sénateur MacCarthy, la « peur rouge » devint psychose, et la chasse à la subversion s'étendit explicitement aux dangereux invertis qui se tapissaient dans les administrations. Il est vrai que MacCarthy avait beaucoup à se faire pardonner sur ce chapitre, comme son collaborateur Roy Cohn – singulier personnage qui lui avait été recommandé par Hoover, qui avait représenté l'accusation au procès Rosenberg et serait bien plus tard, avant de mourir du sida en 1986, avocat de Donald Trump et de son père… Après avoir alimenté en sous-main la commission MacCarthy, qui servait efficacement sa propre politique, Hoover sentit le vent tourner et prit ses distances au moment où la disgrâce du sénateur enragé, en 1954, devenait imminente. Plus habile que MacCarthy, il nourrissait cependant les mêmes obsessions : en 1972 encore, il s'opposerait (en vain) à ce que Charlie Chaplin obtînt un visa pour venir recevoir son Oscar à Los Angeles.

Dans les années 1950, Hoover ajouta une corde à son arc : les opérations COINTELPRO (*Counter-Intelligence Program*), qui permirent

au FBI de recourir à l'action clandestine la plus offensive. À l'espionnage s'ajoutèrent ainsi des actions de déstabilisation pouvant aller jusqu'à l'assassinat. Martin Luther King, qui réunissait plusieurs tares impardonnables, fut une cible de choix : après avoir tout fait pour prouver ses liens avec le communisme, Hoover s'employa à propager des informations sur sa vie privée. Le mouvement des Black Panthers concentra, plus encore, ses efforts inlassables. « COINTELPRO, relève l'auteur américain Douglas Valentine, lui permit de façonner le climat politique en Amérique, et ses fichiers secrets bien remplis conduisirent le sénateur Kefauver à déclarer que Hoover avait “plus de pouvoir que le président”. » En mars 1971, un groupe de militants parvint à cambrioler une petite antenne locale du FBI en Pennsylvanie, et y subtilisa un millier de documents classifiés qui démontraient l'existence – et l'illégalité choquante – des opérations de désinformation et de déstabilisation menées contre de nombreux milieux et organisations contestataires. Hoover, furieux, mit à la porte un certain nombre de responsables et ferma des antennes locales ; mais, à lui, personne ne montra la porte.

C'est que Hoover avait fini par accumuler une copieuse documentation personnelle, parfois bien éloignée des missions officielles du FBI. Toujours féroce, François Forestier nous en dit plus : « Dans le secret de son bureau, Hoover a une passion : il constitue des dossiers. Ceux-ci ne sont pas transmis aux archives centrales du FBI mais conservés dans un système personnel. Députés véreux, sénateurs corrompus, élus pédophiles, maires homosexuels, gouverneurs fétichistes, toute la crasse du monde est là, indexée, rangée, accessible. Au lieu de faire plonger tout ce beau monde à la Bastille, Hoover préfère garder les malfaisants à sa botte, en maître chanteur aguerri. » Ces dossiers patiemment accumulés, constamment enrichis, avec autant d'ardeur et de minutie qu'en consacrait Angleton à la chasse aux

espions soviétiques et à la culture des orchidées, sont-ils le secret de son incroyable longévité à la tête du FBI ? De fait, Hoover savait tout sur tout le monde, dans un pays où une frasque extraconjugale peut coûter cher et dans une période où la politique, souvent acoquinée avec le crime organisé, lui fournissait généreusement les informations compromettantes dont il faisait son carburant. Les secrets les plus sordides affluaient dans son bureau, devenu comme le *Pot-Bouille* de Zola le réceptacle d'une « puanteur d'évier mal tenu, comme l'exhalaison même des ordures cachées des familles ».

Avec la famille Kennedy, Hoover n'avait qu'à se baisser pour ramasser les secrets les plus affriolants. Connu pour son passé pronazi, ses nombreux adultères, son enrichissement plus que louche et ses accointances avec les mafieux les plus endurcis, Joseph, le père, aurait sans doute pu fournir à lui seul de quoi remplir une bibliothèque. John, élu en 1960, facilita lui aussi grandement la tâche de Hoover, à qui l'imprudente vie privée du président fournissait une abondante récolte d'enregistrements et de photographies. Mais il fallut aussi compter avec Robert : devenu comme *attorney general* le supérieur de Hoover, il prit le parti – à défaut de pouvoir le congédier – de lui faire subir les mufleries les plus humiliantes. On aimerait pouvoir lire dans les pensées de Hoover lorsque, le 2 novembre 1963, celui-ci téléphona à son persécuteur pour lui annoncer l'assassinat de JFK… François Forestier a sa réponse : « Et, au fond, Hoover éprouve une joie mauvaise, un bonheur haineux devant cette disparition. Depuis quelques minutes, Robert Kennedy, son ennemi intime, n'est plus rien. »

Lors de la décennie suivante, Ellroy imagine cette scène à la Maison Blanche : « Nixon se tritura une peau morte. – À quel endroit Hoover conserve-t-il ses dossiers secrets ? J'ai eu un collaborateur qui prétendait qu'il louait une chambre forte au Willard. – Dans le sous-sol

de sa maison, monsieur le Président. Protégé des infiltrations et à l'épreuve des incendies. » Lorsque Hoover s'éteignit dans sa maison, le 2 mai 1972, la fidèle Helen Gandy – qui était sa secrétaire depuis 1918 – fut commise à la destruction des fichiers les plus compromettants pour le grand homme. Comme ils n'étaient pas compromettants que pour lui seul, on imagine que beaucoup de gens y trouvèrent leur compte. Hoover eut l'honneur de funérailles nationales, au cours desquelles Nixon – dont on allait bientôt découvrir qu'il ne pratiquait pas la barbouzerie avec autant de maestria que le défunt – le qualifia de « géant » et loua son intégrité.

L'action de Hoover, directeur du BOI puis du FBI pendant près d'un demi-siècle, ne peut évidemment se résumer à ce renseignement de caniveau auquel la postérité l'a irréversiblement associé. Pendant son règne, le petit service artisanal des années 1920 aura plus que décuplé ses effectifs de *special agents* et fait entrer les États-Unis dans la modernité policière. Mais comment ne pas s'y attarder, et même s'en délecter, lorsqu'on rapproche l'œuvre du policier et les obsessions morbides du psychopathe ? Car Hoover, ce vieux garçon maniaque et gourmé qui s'employait inlassablement à débusquer les rouges et à harceler les Noirs, qui faisait collection de secrets salaces comme d'autres tiennent un herbier et qui prétendait restaurer la pureté morale de l'Amérique – allant jusqu'à dénoncer publiquement les « déviances sexuelles » et lancer le FBI dans des enquêtes sur la vie privée de plusieurs conseillers du président Johnson – semble n'avoir vécu que pour se soulager de ses frustrations.

Ce Hoover privé, mis en scène par Clint Eastwood et incarné par Leonardo Di Caprio en 2011 dans *J. Edgar*, a suscité d'interminables gloses. Il faut dire qu'il y avait mis du sien : après avoir vécu seul avec sa mère jusqu'à la mort de celle-ci – il avait 43 ans –, il entretint une grande proximité avec son adjoint Clyde Tolson. Inséparables, les deux

célibataires passaient ensemble leurs soirées et leurs vacances, dans une vie extrêmement réglée où Hoover laissait libre cours à des caprices de diva et à d'innombrables manies. Une fois par an, Edgar et Clyde séjournaient (gratuitement) dans un luxueux hôtel californien appartenant à leur ami Clinton Murchison, un sympathique milliardaire texan qui avait interdit l'entrée de son établissement aux Noirs et aux Juifs. Bien que Hoover se soit parfois montré pour la galerie en compagnie d'une ou deux actrices, son biographe Anthony Summers tient son homosexualité pour acquise et en produit de nombreux témoignages. Le film de Clint Eastwood, quoique avec retenue, laisse une large part à la relation avec Tolson et accrédite le goût de Hoover pour le travestissement. Dans un article publié à l'occasion de la sortie du film, Summers conclut que Hoover « a passé la plus grande partie de sa vie à réprimer ses pulsions intimes tout en se construisant une image de modèle de pureté sexuelle » et que ses pratiques professionnelles ne sont pas sans liens avec ses « tourments sexuels ». Comme si cela ne suffisait pas, certains ont aussi évoqué une possible ascendance noire. Summers s'interroge : « Une angoisse de ce côté-là aurait-elle déterminé son comportement à l'égard des Noirs, de même qu'il fustigeait les homosexuels tout en combattant sa propre homosexualité ? »

Un autre mystère, sans doute plus intéressant, plane sur la vie et l'œuvre de Hoover : pourquoi n'a-t-il jamais voulu s'attaquer au crime organisé, allant jusqu'à professer en toute occasion que la Mafia n'était pas une menace, voire – tout simplement – qu'elle n'existait pas ? Lorsque, en 1950, la commission du sénateur Kefauver sur le crime organisé mit en évidence l'ampleur du fléau, Hoover s'employa à lui mettre des bâtons dans les roues et s'opposa à la constitution d'une commission d'enquête, accusant Kefauver de vouloir créer une «

Gestapo américaine » – ce qui est piquant quand on se souvient de la lettre de Truman.

Il fallut un incident cocasse, en novembre 1957, pour obliger le FBI à se préoccuper du problème – ou du moins à faire semblant. Ayant décelé un afflux inhabituel de limousines dans la propriété d'un certain Joseph Barbara, dans l'État de New York, la police locale prit l'initiative de relever leurs numéros d'immatriculation. Alarmés, les convives s'enfuirent aussitôt, mais la police réussit à dresser une liste de soixante-deux noms, tous d'origine italienne, et révéla à la presse ce qui était un grand raout des parrains de la Mafia. Quelques années plus tard, la croisade obsessionnelle de Robert Kennedy contre la Mafia obligea encore Hoover à quelques efforts, sans grands lendemains.

L'explication généralement admise réside dans les liens personnels de Hoover avec un certain nombre de parrains qu'il fréquentait de manière habituelle et qui, selon certaines sources, lui prodiguaient leurs libéralités. Comme Summers, François Forestier est catégorique : « La vérité, c'est qu'il a des rapports précis avec la Mafia, qui lui fait parvenir de l'argent aux courses. […] Meyer Lansky, Lucky Luciano, Sam Giancana, les *capi di capi*, gonflent les gains de Hoover au PMU. Le moyen est sûr : impossible de contrôler quoi que ce soit. » Il est aussi notoire, à défaut d'être prouvé, que Meyer Lansky tenait Hoover par une photographie le montrant dans une situation des plus compromettantes avec un autre homme.

Une explication moins sulfureuse – mais qui n'est pas exclusive de la précédente – a été avancée : la tactique. À l'époque de l'essor du FBI, l'intérêt du service, tout comme celui de Hoover lui-même, exigeait d'acquérir le soutien durable du Congrès et du public. Jusque dans les années 1930, Hoover aurait donc cherché à « faire du chiffre » et à se construire une flatteuse notoriété par des arrestations spectaculaires. Par la suite – et à supposer qu'il ne fût pas, de toute façon, paralysé par

ses accointances avec la Mafia –, aurait-il pu réellement agir ? Comme le relève Jean-François Gayraud, la tâche lui aurait peut-être assez vite paru insurmontable : « En fait, John E. Hoover nia probablement l'existence de *Cosa nostra* afin de ne pas être confronté à un adversaire jugé hors de portée pour son service. […] Son histoire personnelle ne constitue qu'une partie de l'explication. C'est tout un système politique […] et judiciaire dont le comportement paraît rétrospectivement douteux. […] Fondamentalement, les États-Unis ne ressentent pas alors de vrai malaise face au crime organisé. » En définitive, les liens étroits de Hoover avec les criminels les plus endurcis sont aussi le reflet d'une époque, celle où Kennedy partageait une maîtresse avec Sam Giancana et où la CIA faisait appel à la Mafia pour éliminer Fidel Castro…

Aujourd'hui encore, le siège du FBI porte, en grosses lettres dorées, le nom d'« Immeuble John Edgar Hoover ».

Jean MAFART

B.

FORESTIER, François, *JFK. Le dernier jour*, Paris, Albin Michel, 2013.
FORESTIER, François, *Marilyn et JFK*, Paris, Albin Michel, 2008.
GAYRAUD, Jean-François, *Le Monde des mafias*, Paris, Odile Jacob, 2005.
SIFAKIS, Carl, *The Mafia Encyclopedia*, New York, Facts on file, 2005.
SUMMERS, Anthony, *Le Plus Grand Salaud d'Amérique*, Paris, Seuil, 1995.
SUMMERS, Anthony, « The secret life of J. Edgar Hoover », *The Observer*, 1er janvier 2012.
VALENTINE, Douglas, *The Strength of the Wolf*, New York, Verso, 2004.

V.

Contre-espionnage ; Contre-ingérence ; Criminalité organisée ; États-Unis.

I

Identité

Le renseignement sur l'identité (« *Identity Intelligence* » selon le vocabulaire anglo-saxon, parfois abrégé en « I2 ») est un concept récent, qui se réfère à l'analyse et à l'utilisation des renseignements personnels, y compris les données biométriques et de médecine légale, pour identifier des cibles d'intérêt et lever l'anonymat les concernant.

Développé tout d'abord aux États-Unis, ce concept a été présenté dans un document public d'information de la DIA en 2012. Depuis, il a rapidement été utilisé dans les opérations militaires et de renseignement, et a fait l'objet d'une reconnaissance officielle en octobre 2013 dans un document américain de doctrine portant sur le renseignement.

Il est également mentionné dans un document secret qui a été divulgué par Edward Snowden et publié sous forme d'extraits par le *New York Times* en mai 2014.

En juillet 2014, un document également américain sur les opérations spéciales (*Joint Publication 3-05*) note que « les renseignements d'identité permettent des décisions en temps réel des opérations spéciales à travers le monde ».

Ce type de renseignement a pour objectif d'identifier les menaces, de découvrir des individus inconnus des forces de sécurité, en les connectant à d'autres personnes, des lieux, des événements ou des matériaux, en analysant des modes de vie.

Pour cela, il s'agit de collecter, d'analyser, d'exploiter et de gérer des attributs d'identité, par l'emploi de technologies dédiées. Le processus d'identification utilise ainsi la biométrie, la médecine légale,

les informations obtenues par les documents ainsi que l'exploitation des médias et des sources ouvertes, des informations de terrain.

Bien sûr, les services de police comme de renseignement travaillent depuis fort longtemps sur les données liées à l'identité. Cependant, les évolutions technologiques ont provoqué une telle explosion des données qu'il est aujourd'hui essentiel d'appliquer une méthode rationnelle et d'analyser des données de masse pour faire ressortir des informations pertinentes en matière de défense et de sécurité nationale.

Trois catégories d'informations personnelles sont généralement définies pour caractériser une cible : les données biométriques, les données biographiques et les données de contexte.

Dans le domaine de la biométrie, les services de renseignement cherchent à cataloguer, par exemple, des empreintes digitales ou la pupille de l'œil. Ces éléments présentent une fiabilité intrinsèque et sont facilement indexables. Les conflits en Irak puis en Afghanistan ont considérablement fait avancer la technologie et parallèlement la volonté de collecter ce type de données. Les soldats ont été dotés de kits de prise d'empreinte et d'identification. Le FBI disposerait aujourd'hui de 110 millions de dossiers d'empreintes digitales, le *Departement of Defense* de 9,5 millions et le *Department of Homeland Security* de 156 millions. Mais les technologies évoluent très vite, avec des progrès en matière de reconnaissance faciale ou de l'iris de l'œil. Cette dernière, présentée comme particulièrement fiable et très prometteuse, devrait grandement se développer dans les prochaines années.

Un autre domaine d'intérêt est celui des données biographiques : l'objectif est ici de rassembler les documents sur la vie d'un individu. Cela concerne, bien sûr, son état civil, mais aussi ses adresses

successives physiques et électroniques, son parcours scolaire, professionnel, militaire, judiciaire, etc.

Enfin, le troisième domaine est celui du contexte : chaque individu a des interactions avec le monde qui l'entoure. Dès lors, toute information qui lui est reliée est intéressante : ses voyages, sa situation financière, sa pratique informatique, en particulier sur les réseaux sociaux.

Dans la communauté du renseignement, le travail de l'analyste consiste en une fusion des attributs d'identité (l'information biologique, biographique, comportementale et de réputation liée aux individus) et d'autres informations et renseignements associés à ces attributs.

Les entreprises développent également ce concept de renseignement d'identité, à partir de la science informatique, dans la même logique que leur démarche d'intelligence économique. De nombreux prestataires informatiques proposent leurs services aux entreprises pour mieux prendre en compte la notion d'identité dans leur activité.

Alors même que les services d'enquête et de surveillance se servent depuis longtemps des éléments biométriques ou biographiques, ce concept, entendu dans sa globalité et intégré au processus de production du renseignement, présente un riche potentiel. Il constitue, avec le développement des technologies associées, un enjeu fort pour les services de renseignement dans les prochaines années.

Olivier BRUN

V.
Biométrie ; Passeport ; S (fiche).

Illégal

Un illégal est un agent d'un service établi dans un pays étranger sous une fausse identité et qui se livre à des activités de renseignement. Il ne bénéficie d'aucune protection juridique, contrairement aux agents déclarés qui sont en poste dans les représentations diplomatiques. Un illégal entretient des relations avec sa centrale *via* des échanges radio, électroniques ou grâce à un officier traitant. Parfois, c'est un agent dormant, c'est-à-dire sans aucune activité tant qu'il n'a pas reçu l'ordre d'entreprendre une mission. Dans ce cas, il est très difficile à détecter. Il peut être réveillé pour mener une opération longtemps après s'être établi dans un pays. Les illégaux espionnent eux-mêmes lorsqu'ils ont réussi à être employés par des entités qui possèdent des informations précieuses, par exemple au sein de l'armée, de la haute administration, de la diplomatie ou des services de renseignement adverses. Un illégal peut aussi avoir pour fonction de traiter des sources qu'il a recrutées ou encore de mener des actions de toute nature : du soutien logistique, de la surveillance, l'organisation et la réalisation d'enlèvements ou d'attentats. Il convient de distinguer l'illégal du clandestin. Un illégal est par essence clandestin. Mais les vocables « clandestin » ou « action clandestine » sont en général employés pour désigner des opérations à l'étranger, par nature illégales, de courte durée, de quelques jours, comme celle contre le *Rainbow Warrior*, à quelques mois. Les illégaux sont parmi les plus professionnels et les plus motivés des agents, car leur mission est extrêmement difficile psychologiquement, et très risquée.

Aux États-Unis, le *National Clandestine Service* (NCS) de la CIA, qui a succédé à la Direction des opérations en 2005, a pour mission de mener des opérations clandestines, de gérer les illégaux (ou NOC, pour *Non Official Cover*) et de recruter des sources à l'étranger. En Russie, l'organisation du KGB et du SVR en matière d'illégaux est bien documentée. Leurs agents appartiennent à la « réserve spéciale » de la direction S.

Les illégaux communiquent avec leur centrale selon différentes modalités. L'une des plus simples consiste à avoir des contacts avec les agents déclarés qui sont affectés à l'ambassade ou dans un consulat. Les échanges s'effectuent, en général, *via* des boîtes aux lettres mortes. Mais des rencontres physiques sont possibles. Elles présentent un risque, car les officiers traitants déclarés font l'objet de surveillances régulières par les services de contre-espionnage des pays hôtes. Un rendez-vous peut donc révéler l'existence d'un illégal et ainsi permettre qu'il soit filé et identifié. Un deuxième type de contact est plus sophistiqué. Il repose sur des officiers traitants itinérants. Couvrant plusieurs pays et voyageant pour de courtes périodes, ils sont difficiles à détecter, ce qui procure un haut niveau de sécurité à leurs rendez-vous. Un troisième mode de contact, très sûr, consiste à utiliser un coupe-circuit entre l'illégal et son officier traitant. Un coupe-circuit est une personne ou un mécanisme s'interposant comme un maillon supplémentaire dans une chaîne de communication. Le coupe-circuit permet d'éviter une rencontre entre deux individus, d'éviter qu'ils puissent donner une description l'un de l'autre. Le principe du coupe-circuit augmente l'anonymat et la sécurité, et est employé pour le cloisonnement des réseaux. La mécanique du coupe-circuit est également utilisée pour protéger les relations entre un traitant et une source très sensible, par exemple une taupe dans le dispositif de renseignement adverse. La quatrième et dernière modalité est très

sophistiquée et exceptionnelle. L'illégal dispose, au sein d'une station, d'un poste ou d'une *rezidentura*, elle aussi clandestine, des infrastructures, notamment de communication, dont il a besoin pour correspondre avec sa centrale.

L'entraînement et la formation d'un illégal sont très longs – ils se comptent en années – et très onéreux. Il faut, en outre, élaborer une ou plusieurs légendes suffisamment solides pour ne pas éveiller de soupçons. L'obtention de véritables documents d'identité est un point clé dans ce processus. Le recours à l'acte de naissance d'un bébé mort dans un pays où l'état civil est défaillant ou non centralisé, comme le Canada, permet d'étayer une légende. Il est, en effet, crucial que l'illégal soit le double d'une personne réelle, bien que décédée, ce qui rend aisée l'obtention de documents officiels.

Le parcours de certains illégaux est parfois révélé à l'occasion de leur arrestation ou de leur procès. Plus rares sont les témoignages spontanés ou à l'initiative du service auquel ils appartiennent. Le site d'information *Russia Beyond the Headlines* a recueilli en 2012 ce qu'il présente comme les confessions d'un illégal russe, Andreï Bzeroukov, qui aurait séjourné plus de vingt ans aux États-Unis sous le nom de Donald Heathfield. Il fut arrêté par le FBI le 27 juin 2010, ainsi que son épouse, elle aussi illégale et dont il eut deux enfants, et huit autres agents, dont la célèbre Anna Chapman. Il était apparemment un Américain classique, diplômé de Harvard, patron d'une société de conseil. On apprend dans cette interview que jamais, durant ces décennies à l'étranger, son épouse ou lui n'ont prononcé un seul mot de russe, même dans l'intimité. Bzeroukov explique que la mission d'un illégal impose une parfaite compréhension du pays dans lequel il a été infiltré et que, pour cela, il faut même l'aimer. Il donne sa propre définition du renseignement : « La grande classe en espionnage, c'est de savoir ce que votre adversaire va penser demain et non pas ce qu'il

pensait hier. » Le FBI a livré des détails sur la vie et l'activité de ces dix agents russes parfaitement intégrés. Ainsi, Moscou leur aurait demandé à plusieurs reprises de collecter des informations sur les intentions d'Obama concernant différents sujets de politique étrangère, mission particulièrement difficile. Le public a pu également apprendre que la solidité des convictions de ces Russes pouvait s'éroder. L'un de ces couples aurait été tancé par la centrale du SVR pour avoir succombé au matérialisme de la société américaine, ce qui souligne la difficulté à mener durant des décennies une double vie et à vivre dans le mensonge en permanence.

Les illégaux les plus fameux sont des Soviétiques : William Fischer, Richard Sorge ou Iossif Grigoulevitch, un Lituanien hispanophone né en 1913. Il participa à l'opération de liquidation de Trotski au Mexique. Après la Seconde Guerre mondiale, il se fit appeler Theodoro Castro, se prétendit costaricain et s'établit en Italie pour devenir négociant en café. Il s'introduisit dans le cercle des diplomates de son pays, ce qui lui permit d'être nommé ambassadeur du Costa Rica en Italie, au Vatican et en Yougoslavie. Il organisa, d'ailleurs, une tentative d'assassinat contre Tito. En qualité de diplomate, il fut conduit, à l'ONU, à critiquer l'URSS dans un discours passionné qui mit en fureur l'ambassadeur soviétique qui ignorait évidemment qu'ils œuvraient en réalité pour la même cause. Pour une raison inconnue, il fut rappelé à Moscou en 1953. Il débuta alors une carrière scientifique et publia des dizaines d'ouvrages. Il mourut en 1988. Le Russe Konon Molody, né en 1922, est lui aussi un illégal légendaire. Ayant vécu une partie de son enfance chez une tante en Californie, il parlait parfaitement américain. Lors de ses études supérieures à Moscou, le NKVD le repéra. Il débuta sa carrière d'illégal aux États-Unis auprès d'un autre illégal, William Fischer, avant de rejoindre le Canada en 1954 où il devint Gordon Lonsdale avant de partir pour Londres. Il y créa le réseau de l'île de

Portland, extrêmement productif dans l'espionnage des projets de la Royal Navy. C'est un défecteur polonais qui le dénonça. Condamné en 1961 à 25 ans de prison, il fut échangé en 1964.

La série télévisée *The Americans*, créée par un ancien de la CIA, Joe Weisberg, raconte la vie d'un couple d'illégaux soviétiques, censés être originaires du Canada, arrivés à Washington au début du premier mandat de Ronald Reagan. Ils mènent une vie banale, ont deux enfants. Cette fiction décrit bien la pression psychologique que subissent deux êtres loin de leur patrie, séparés de leur famille, les difficultés d'un couple dont le mariage a été arrangé, et les nuances dans leur fidélité à l'idéal marxiste-léniniste. La série rend également très bien compte de l'enjeu que représentent leurs enfants. Pour le KGB, les enfants d'illégaux sont précieux, car ils n'ont pas besoin de légende. Ce sont de parfaits Occidentaux. Le point clé consiste à faire en sorte que leurs parents les amènent à se détacher des valeurs capitalistes et à embrasser la cause communiste. Le seul reproche qui peut être fait à *The Americans* est que les héros, Elizabeth et Phillip, effectuent constamment des missions variées, ce qui n'est pas réaliste.

Si les illégaux sont des sources de fantasmes en raison du secret qui les entoure, de leur vie hors norme, de leurs exploits et des révélations qui ont été faites sur certains d'entre eux, ils ne sont pas pour autant la panacée du renseignement. Le coût d'un illégal est très élevé, car il faut couvrir des frais considérables pour créer une légende, pour lui faire suivre un entraînement très intensif souvent individualisé, pour financer des études à l'étranger ou des activités professionnelles qui ne sont pas toujours rentables. Les risques sont, eux aussi, très importants : être démasqué, passer à l'Ouest, être retourné. En outre, les méthodes de surveillance déployées à grande échelle, comme les caméras dans les lieux publics, les progrès des techniques de reconnaissance automatique des visages et la généralisation de la

biométrie dans les documents d'identité rendent de plus en plus difficile le recours aux illégaux.

Jérôme POIROT

B.

PECHKOV, Innokenti, *Confidences d'un agent secret*, fr.rtbh.com, [en ligne], 18 octobre 2012, https://fr.rbth.com/articles/2012/10/18/confidences_dun_agent_secre

WEISBERG, Joe, *The Americans*, New York, FX, 2013.

V.

Biométrie ; Boîte aux lettres ; Cloisonnement ; Contre-espionnage ; Fischer, William ; Légende ; Officier ; Russie ; Sorge, Richard.

Infiltration

Le renseignement, dont les missions sont diverses (espionnage, opérations spéciales, sabotage, etc.), peut requérir la mise en place d'actions clandestines comme l'infiltration. Cette pratique des services de renseignement, et parfois de police, consiste à introduire un agent dans une organisation de façon à recueillir des informations plus difficiles ou impossibles à recueillir par d'autres méthodes, dans le but de contrer, de désorganiser ou bien de mettre hors d'état de nuire la cible.

C'est un procédé ancien qui continue à être utilisé en dépit des avancées techniques caractéristiques de notre époque (écoutes téléphoniques, piratage informatique, imagerie satellitaire, etc.). La méthode est périlleuse, et aléatoire, notamment parce que le milieu dans lequel est immergé l'agent est souvent violent, paranoïaque ou irrationnel. Une maigre protection est apportée par le droit positif, puisqu'en France la dénonciation d'infiltrés est punie par la loi de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende – peine portée à sept ans et 100 000 euros lorsque les victimes ont subi des violences –, comme le dispose l'article 706-84 du Code pénal.

L'infiltré doit toujours être doté d'une « légende », nouvelle identité qui le protège et le rend crédible. La qualité de la couverture est essentielle, puisqu'elle permet de séparer l'opération et l'infiltré de son commanditaire, c'est-à-dire d'en cacher l'identité et de prévenir d'éventuelles représailles, voire des incidents diplomatiques ou des crises politiques. On ne peut que souligner la complexité des savoir-

faire et de la formation employés pour assurer la clandestinité d'un agent infiltré.

Des opérations de ce type ont fait date, comme l'affaire Greenpeace en 1985 : le bureau français de l'organisation accueillit dans ses rangs un lieutenant de la DGSE, Christine Cabon, sous l'identité de Frédérique Bonlieu. Cette pénétration permit de transmettre les renseignements suffisants (cartes, dates, etc.) pour mettre au point l'opération engagée par la DGSE et commanditée par le ministère de la Défense : faire couler le *Rainbow Warrior*, le navire amiral de Greenpeace. Malgré le désastre de l'opération et l'arrestation de deux de ses agents, la DGSE réussit à exfiltrer Christine Cabon.

Une autre affaire rendue publique, plus récente, fut celle de Marc Fievet, aviseur des douanes françaises connu sous le matricule NS 55. Cet agent avait pour mission de lutter contre les grandes organisations criminelles dans le but de les démanteler. Il infiltra ainsi plusieurs réseaux de narcotrafiquants. Il purgea cependant plus de dix ans de prison, abandonné par la France lorsqu'il fut arrêté en 1994. Les promesses faites par ses supérieurs ne furent jamais tenues, et la continuité du service de l'État ne fut pas respectée. Il écrivit un livre en 2003 pour raconter son calvaire : *L'Aviseur*, qui inspira une adaptation cinématographique, *Gibraltar*, réalisée par Julien Leclercq en 2013.

Mais la connaissance de ce genre d'exemples est rare, car les opérations de renseignement ont vocation à être secrètes. Leur médiatisation est généralement synonyme d'échec et entraîne souvent de sérieuses conséquences politiques, telles que des démissions de hauts responsables (comme Charles Hernu, ministre de la Défense pendant l'affaire Greenpeace), ou leur décrédibilisation.

Notons qu'en France les missions d'infiltration ne sont pas uniquement l'apanage des services de sécurité intérieure et extérieure, la police, la gendarmerie et les douanes y recourent également, comme

le prévoit la section « De l'infiltration » de la loi nº 2004-204. Ainsi, la sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière de la Direction centrale de la police judiciaire dispose d'un Service interministériel d'assistance technique, le SIAT, composé de policiers, de gendarmes et de douaniers. Il conduit les infiltrations de réseaux criminels et forme les agents à ces missions.

L'infiltration, en tant que méthode policière, a nourri des fictions littéraires et cinématographiques comme *The Departed* (« Les Infiltrés ») de Martin Scorsese (2006), remake du premier volet de la trilogie *Infernal Affairs* réalisée par Andrew Lau et Alan Mak (2002). *The Departed* met en scène une lutte opposant la police de Boston à une mafia irlandaise, l'une comme l'autre se retrouvant infiltrées. *The Infiltrator*, plus récent (2016), réalisé par Brad Furman, relate l'histoire, vraie, d'un agent fédéral dont la mission consistait à infiltrer les cartels de Colombie dirigés par Pablo Escobar. Le danger de cette technique semble bien avoir fait naître de nombreux fantasmes dans l'imaginaire collectif, la rendant de fait connue du grand public.

Léa LEMARIGNIER

B.

BULINGE, Franck et LEPRI, Charlotte, « Le renseignement entre éthique et nécessité », *Sécurité et stratégie*, HS1 (2010).

Ministère de l'Intérieur, *Police nationale, lutte contre la criminalité organisée*, [en ligne], https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/Lutte-contre-la—criminalite-organisee/Sous-direction-de-la-lutte-contre-le-crime-organise-et-la-delinquance-financiere.

« Tout à déclarer », *Libération*, [en ligne], Portrait (15 juin 2005). http://www.liberation.fr/portrait/2005/06/15/tout-a-

declarer_523489.

V.
DGSE ; Droit et renseignement ; Illégal ; Légende ; Stieber, Wilhelm.

Ingérence

Si l'espion est, par excellence, l'adversaire des services de renseignement, l'espionnage peut être considéré comme faisant partie d'une menace plus vaste : les ingérences. Une forme traditionnelle d'ingérence est l'action clandestine menée sur le territoire national par des États étrangers, par l'intermédiaire de leurs services de renseignement extérieur, pour tenter d'influer sur les décisions politiques, encadrer leurs ressortissants, voire renverser un régime ou déstabiliser les milieux de l'opposition en exil. Dans le monde actuel, cependant, les ingérences épousent des formes de plus en plus variées : non seulement la menace extérieure n'est plus nécessairement d'origine étatique, mais l'âge numérique fait des intrusions informatiques une arme à part entière – d'autant plus redoutable que l'origine d'une cyberattaque convenablement menée est difficilement identifiable. Dès lors, la notion d'ingérence s'applique à toute entreprise dirigée, depuis l'étranger ou à l'initiative d'acteurs étrangers, contre nos intérêts fondamentaux.

Le Livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale, sur lequel repose en grande partie la doctrine française de sécurité, évoquait cette nouvelle menace stratégique et mettait en évidence l'importance d'une politique active de « contre-ingérence » : « La poursuite des échanges mondialisés et le développement de nouveaux pôles de puissance sont propices à des activités de renseignement offensif visant la France et l'Europe, comme au développement de stratégies d'influence destinées à amoindrir notre rôle dans le monde et sur le marché international. […] Dans certains cas, les actions

étrangères privilégieront les attaques informatiques. Dans d'autres, elles peuvent viser l'affaiblissement d'une entreprise ou une personne, par une désinformation générale propagée sur les médias et *via* Internet. » Le rôle prêté à la Russie pendant la campagne présidentielle américaine de 2016 illustre ces formes modernes d'ingérence et le risque de déstabilisation bien réel qu'elles peuvent comporter.

Pour y faire face, la « contre-ingérence » vise, toujours selon le Livre blanc, « à déceler et à neutraliser toute menace contre la sécurité résultant des activités des services de renseignement, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion ou au terrorisme ». L'action des services de renseignement demeure évidemment décisive, notamment en matière de contre-espionnage. Relevons sur ce point que les services anglo-saxons emploient une seule expression, *counter-intelligence* (« contre-renseignement »), pour désigner le contre-espionnage et la contre-ingérence. Au-delà de cette action traditionnelle, les services de renseignement sont amenés à déployer une intense activité de prévention, notamment auprès des acteurs de l'économie et de la recherche, afin d'améliorer la protection des secrets industriels et scientifiques. Avec les services de police judiciaire, ils s'intéressent aussi aux organisations criminelles les plus puissantes, qui peuvent faire main basse sur des secteurs économiques entiers. De même, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) contribue à la contre-ingérence dans la mesure où elle aide les administrations et les entreprises à se prémunir des attaques informatiques.

Jean MAFART

B.

Collectif, *Défense et sécurité nationale – le Livre blanc*, Paris, la Documentation française, 2008.

V.

Contre-espionnage.

INTCEN

Assez peu connue hors du monde des spécialistes, une structure, l'*EU Intelligence Analysis Centre*, est en charge du renseignement au sein des institutions européennes. C'est une unité modeste et tournée vers l'analyse, qui est le résultat d'une succession d'évolutions au fil des ans.

Elle a été créée par le premier haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité, Javier Solana, en 2000, pour aider à la résolution de crises à l'extérieur de l'Union européenne, en exploitant uniquement des sources ouvertes. En 2002, cette unité est érigée en direction du Secrétariat général du Conseil et prend le nom de SITCENT (S*ituation Centre*). Cette étape marque un changement dans la perception de son utilité : en plus des informations de sources ouvertes, elle commence à traiter des renseignements classifiés et voit son équipe renforcée par des analystes de sept services de renseignement (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni).

À partir de 2005, parmi les mesures décidées suite aux attentats de Madrid, le SITCEN est renforcé par des experts nationaux détachés par les services intérieurs de renseignement. Ce mouvement est initié par le Groupe antiterroriste (GAT), lui-même structure informelle du club de Berne. En 2010, le SITCEN est transféré au Service européen d'action extérieure nouvellement institué.

Le chef du SITCEN a longtemps été William Shapcott, ancien diplomate britannique, qui a beaucoup œuvré pour sa reconnaissance et son développement. Lui a succédé en février 2011 Ilkkha Salmi, dont

le parcours en Finlande a largement été consacré au renseignement. Diplômé en droit de l'université de Turku, il a notamment été en charge du contre-espionnage puis du bureau de sécurité, et chef de cabinet du service intérieur de sécurité (SUPO). Après avoir été conseiller du ministre finlandais de l'Intérieur, il a dirigé le SUPO de décembre 2007 à sa nomination à l'INTCEN. C'est donc un homme du métier de renseignement qui est à la tête de cette structure.

C'est lui qui mène la réforme ayant abouti en 2012 à une réorganisation interne et un changement de nom : le SITCEN devient INTCEN. Il est rattaché au cabinet du haut représentant, positionnement à part qui souligne sa spécificité.

Aujourd'hui, la plupart des pays de l'Union sont représentés dans son équipe, formée de membres des services de renseignement extérieur, même si la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Roumanie la doublent par la participation d'experts de services intérieurs. Le Royaume-Uni et la Finlande y contribuent par le truchement de leurs seuls représentants des services intérieurs. Enfin, la Croatie a rejoint cette unité dans le courant de l'année 2015.

L'INTCEN est composé de deux divisions : l'une pour l'analyse et l'autre pour les relations extérieures. La première, qui regroupe près de cinquante personnes dont la moitié d'experts nationaux détachés, comprend quatre sections géographiques (Afrique, Europe, Asie, Moyen-Orient et Afrique du Nord) et trois sections thématiques (terrorisme, prolifération et questions globales). La seconde se divise en une section d'administration et de stratégie, qui reçoit aussi les contributions des États membres, et une section de sources ouvertes chargée d'appuyer le travail réalisé au sein du service.

Son programme de travail est défini par un comité de pilotage du renseignement (*Intelligence Steering Board*), qui fixe ses priorités (*Priority Intelligence Requirements*, ou PIR dans le jargon). Celles-ci

sont de trois niveaux : les PIR de niveau 1 concernent treize pays, sur lesquels travaille au moins un analyste capable de produire une évaluation en une semaine. Les PIR de niveau 2, qui mobilisent moins de ressources, doivent permettre une analyse en un mois. Enfin, les PIR de niveau 3 concernent les pays faisant l'objet d'un suivi occasionnel, pour lesquels une analyse pourrait être demandée en trois mois.

Les tâches de l'INTCEN sont de trois ordres. Il doit, tout d'abord, être en mesure de fournir des rapports classifiés d'analyses, sur la base de toutes les sources disponibles (sources classifiées fournies par les États, sources ouvertes), à destination principale du haut représentant. Ce dernier peut lui demander de réaliser des points de situation nécessaires à l'exercice de ses missions. Sa deuxième tâche est de soutenir les groupes de travail du Conseil et les services compétents de la Commission. Enfin, il est par nature le point d'entrée unique du renseignement classifié pour l'Union européenne.

Le rapport du Parlement européen sur le contrôle parlementaire des agences de sécurité et de renseignement dans l'Union européenne de 2011 précise que des membres de l'INTCEN se rendent aussi sur le terrain, citant notamment le cas de Haïti après le tremblement de terre et de la Libye. Ses officiers n'ont toutefois aucun rôle opérationnel, ne pouvant recourir ni aux interceptions des communications, ni aux surveillances, ni au traitement de sources humaines. De même, ils n'ont pas un accès direct aux fichiers des agences de renseignement, mais obtiennent des contributions synthétiques.

Dans le fonctionnement quotidien, il est cependant de plus en plus fréquent que l'INTCEN réunisse des spécialistes nationaux pour des séances de travail dont l'objectif, outre de les faire se rencontrer, est de produire plus facilement des analyses communes par la confrontation directe des experts.

Selon différentes sources publiques, sa production est estimée à plus de 500 rapports par an, sur la base de plus de 2 000 contributions des États membres. Ces notes produites sont de quatre types : les *Intelligence Assessment* sont des évaluations de moyen terme et de niveau stratégique ; les *Threat Assessment* sont des évaluations des menaces pour le personnel de l'Union présent dans une zone de crise, souvent réalisées conjointement avec les militaires ; les *Intelligence Report* constituent des notes de court terme, de niveau tactique, réalisées grâce à une compilation de toutes les sources disponibles ; enfin, les *Intelligence Summary* et *Briefing Notes* sont des notes de réaction réalisées rapidement qui, faute de temps nécessaire pour obtenir des contributions détaillées des États et développer une analyse précise, constituent essentiellement des éléments de langage pour le SEAE.

L'ensemble de ces notes est adressé au cabinet du haut représentant et aux délégations composant l'INTCEN, mais elles peuvent aussi alimenter le Conseil et la Commission ou être envoyées à différentes agences de l'Union, dont en particulier Europol.

La réputation de l'INTCEN dans les institutions européennes semble indiquer qu'il donne satisfaction à ses principaux clients. Il reste, bien évidemment, structurellement relativement faible, en raison de sa dépendance aux contributions nationales et du nombre limité d'analystes qu'il accueille. Toutefois, une meilleure remontée d'informations est aujourd'hui recherchée depuis les 140 représentations de l'Union dans le monde, ses « ambassades », qui sont autant de lieux où l'information utile peut être collectée. Avec l'évolution des menaces, notamment le terrorisme et la multiplication des crises diplomatiques, son rôle devrait certainement croître dans les prochaines années au sein de l'Union européenne.

Olivier BRUN

V.
Union européenne.

Intelligence

Le terme « intelligence » est familier au monde du renseignement. En français, on le trouve dans l'expression « intelligence avec l'ennemi » ou avec une « puissance étrangère » ; dans son sens anglais, il désigne, tout simplement, le renseignement.

« Intelligence » dérive du nom latin *intelligentia*, lui-même issu du verbe *intellegere*. Ce dernier, qui se traduit par « comprendre, saisir, apprécier », est composé du préfixe *inter* et du verbe *legere*, qui signifie « ramasser », « recueillir » ou « choisir ». C'est au sens de « faculté de comprendre » qu'« intelligence » est entré dans la langue française au XIIe siècle. Autour de 1500, il s'est enrichi d'un nouveau sens, celui de « relation secrète » ou de « complicité ».

C'est dans cette dernière acception que le Code pénal de 1810, dans son article 76, punissait de mort et de confiscation de ses biens celui qui aurait « pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec les puissances étrangères ou leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités ou entreprendre la guerre contre la France, ou pour leur en procurer les moyens ». L'expression subsiste dans notre Code pénal : l'article 411-4 punit de trente ans de détention criminelle et de 450 000 euros d'amende le « fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France », et l'article suivant punit les mêmes faits de dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende lorsqu'ils sont de nature à « porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ». Le Code pénal range ces

crimes et délits dans la catégorie de l'espionnage (lorsqu'ils sont le fait d'un étranger) ou de la trahison (lorsqu'ils sont commis par un Français).

En dehors de ce sens très circonscrit, et surtout en dehors de la langue française, « intelligence » est le terme consacré dans le monde anglo-saxon pour désigner le renseignement : c'est, par exemple, le « I » de CIA, de MI 5 et MI 6 ou encore de SIS (*Secret Intelligence Service*), l'autre nom du MI 6. Comme « renseignement », « intelligence » recouvre trois aspects : le renseignement comme connaissance, le renseignement comme activité (celle qui permet d'acquérir le « renseignement connaissance ») et le renseignement comme service (celui qui pratique le « renseignement activité »). Michael Warner, historien américain spécialisé dans le renseignement, observe en outre que, comme « renseignement », « intelligence comprend l'activité clandestine aussi bien que l'information », et précise : « Cela n'est pas propre au monde anglophone, où le mot "intelligence", au cours du siècle dernier, en est venu à inclure l'espionnage tout autant que l'information confidentielle. Les termes équivalents en français (renseignement), allemand (*Nachrichten*) et russe (*razvedka*) ont subi une extension sémantique similaire à l'ère industrielle. » On peut toutefois relever une différence : si le terme « renseignement » s'est bien enrichi d'un sens nouveau pour englober l'« espionnage » – supplantant par la même occasion ce dernier terme, à l'époque où la fonction de renseignement commençait à se professionnaliser et ne pouvait plus se réduire au recueil clandestin d'informations par des espions –, « intelligence » désigne dès le XVIe siècle l'information acquise par espionnage (sans doute par dérivation du terme français, dans le sens de « relation secrète »). L'extension sémantique est donc moins importante que pour « renseignement » : elle tient à ce que le mot « intelligence », qui

désignait l'information recueillie clandestinement, englobe désormais l'activité clandestine déployée pour l'obtenir.

On retrouve *intelligence* dans les multiples acronymes employés pour désigner les modalités de recueil du renseignement : HUMINT (*Human Intelligence*) renvoie au renseignement d'origine humaine (ou ROHUM), SIGINT (*Signal Intelligence*) au renseignement d'origine électromagnétique (ou ROEM), IMINT (*Imagery Intelligence*) au renseignement d'origine image (ou ROIM), MASINT (*Measurement and Signature Intelligence*) au renseignement obtenu par l'analyse de mesures et de signatures (ROMES), c'est-à-dire l'analyse des signaux émis involontairement par les systèmes adverses, comme la « signature sonore » d'un certain type de navires.

Par un effet de contamination bien connu, le terme « intelligence » nous est revenu dans son acception anglaise, notamment dans l'expression « intelligence économique ». À l'inélégance du franglicisme, l'expression ajoute une fâcheuse impression de flou : le fait qu'elle ne veuille rien dire en français contribue certainement aux incertitudes persistantes qui entourent depuis l'origine la notion elle-même. Un rapport du Commissariat général du Plan de 1994, qui a fait date dans la discipline, en dessine cependant les contours en ces termes : « L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. » Le « Lexicon » du *Financial Times* précise : « La notion d'IE rassemble plusieurs autres notions et pratiques : le renseignement concurrentiel, la sécurité économique, la gestion du risque, l'influence, la diplomatie publique, le soft power (gouvernements), la diplomatie économique (entreprises). » Depuis 2016 en France, un service de l'information stratégique et de la sécurité économiques – expressions beaucoup plus claires – est chargé

de la conception et de l'animation de cette politique qui relève à la fois de la sécurité nationale et de la politique économique.

Jean MAFART

B.

Collectif, « Lexicon », *Financial Times (lexicon.ft.com)*.

MARTRE, Henri (dir.), *Intelligence économique et stratégie des entreprises*, Paris, La Documentation française, 1994.

WARNER, Michael, *Toward a Theory of Intelligence*, Los Angeles, RAND Corporation, 2006.

V.

Potentiel économique, scientifique et technique.

Intelligence artificielle

Les espions seront-ils remplacés par des robots et des algorithmes ? L'intelligence artificielle est utilisée de longue date par les services de renseignement : systèmes de reconnaissance biométrique, notamment de la voix, de l'iris ou du visage. Mais de plus en plus d'activités intellectuelles sont susceptibles d'être concurrencées ou remplacées par des robots intangibles, c'est-à-dire par des programmes informatiques. D'ores et déjà, des dépêches de presse sont élaborées par des ordinateurs, sans intervention humaine ; les avocats voient une partie de leur clientèle se tourner vers des plates-formes numériques capables d'analyser leur dossier et de préparer une procédure devant un tribunal. Les médecins peuvent s'appuyer sur des logiciels pour élaborer un diagnostic, et bientôt les malades pourraient préférer les logiciels au docteur. L'analyse de radiographies est dorénavant plus performante et plus fiable lorsqu'elle est confiée à des algorithmes plutôt qu'à des spécialistes qui ont fait dix ans d'études. Il est donc inévitable que les services de renseignement songent à substituer des ordinateurs à des agents.

Dans un article au titre inquiétant pour l'avenir des agences, « The robots will run the CIA too », Jenna McLaughlin rapporte que le directeur de la *National Geospatial-Intelligence Agency* expliquait, en juin 2017, que 75 % du travail d'analyse et d'interprétation des images collectées par son agence pouvait être confié à des robots. Il soulignait, en outre, que s'il ne recourait pas à ces nouveaux types de logiciels, il devrait recruter 8 millions de personnes d'ici quinze ans pour faire face à l'augmentation exponentielle des images que la NGA collectera.

Lors du 4e *Intelligence and National Security Summit* qui s'est tenu à Washington en septembre 2017, la CIA a indiqué qu'elle conduisait 137 projets pilotes en matière d'intelligence artificielle. Les objectifs poursuivis sont nombreux : mieux exploiter les masses de données dont elle dispose en établissant des liens entre elles, analyser ces informations, mieux comprendre les événements en cours et même prédire ce qui est susceptible de se produire à différents horizons temporels. La NSA et l'agence de renseignement du département de la Défense (la DIA) mènent également des recherches pour trouver un sens aux données qu'elles collectent et dont elles n'exploitent qu'une partie. D'autres applications sont attendues de l'intelligence artificielle. Dans le domaine de la sécurité informatique, elle doit permettre de détecter des cyberattaques ou d'améliorer la résilience des réseaux.

Les initiatives américaines sont multiples. Ainsi le *Director of National Intelligence* et le sous-secrétaire chargé du renseignement du département de la Défense ont organisé un *Xpress Challenge* (un concours express) doté de 500 000 dollars du 6 avril au 5 juillet 2017. Les meilleurs programmes, capables de surpasser les meilleurs analystes de la communauté américaine du renseignement, ont été récompensés.

En France, la Direction générale de l'armement a créé en 2016 « DGA Lab », un lieu d'échange et de réflexion entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et le monde militaire. L'intelligence artificielle au service du renseignement fait partie des questions qui y sont traitées. Le retard de la France en matière d'intelligence artificielle, tel qu'il ressort des classements mondiaux, notamment en matière de recherche, semble avoir pour conséquence que les services de renseignement français ne sont pas très avancés dans l'utilisation de l'IA. Un des seuls exemples connus de recours à l'IA dans la communauté française est, d'après la presse, le fait de la DGSI, qui se

servirait d'un logiciel de la firme américaine Palantir pour faire de l'analyse. Cette société offre, en effet, des solutions pour exploiter des masses de données, mettre au jour des corrélations entre elles et produire de l'analyse. Ce type de programme informatique est considéré comme étant de l'intelligence artificielle parce que ses capacités dépassent de beaucoup celles d'un être humain. Le seul concurrent de Palantir est l'israélien Fifth Dimension qui a des liens étroits avec la communauté du renseignement de l'État hébreu. Fifth Dimension met en avant sa capacité à lutter contre le terrorisme grâce au *data mining*.

L'intelligence artificielle, dont il n'existe pas de définition communément admise, fait naître des craintes : des algorithmes ou des robots seront-ils capables de s'affranchir de la tutelle des êtres humains et de prendre des décisions non prévues ou souhaitées ? C'est bien la voie sur laquelle l'humanité pourrait s'être engagée. Le *deep learning* consiste à faire en sorte que des programmes informatiques s'améliorent eux-mêmes progressivement en mettant à profit leur expérience, acquise avec le temps. Jusqu'à présent, les programmes étaient entièrement écrits avec du code, les ordinateurs se contentant de les exécuter. Le *deep learning*, qui est l'une des facettes de l'IA, répond à une tout autre logique. Dans le domaine des opérations clandestines des services de renseignement, qu'il s'agisse d'entrave ou d'opération Homo, l'intelligence artificielle est déjà à l'œuvre. Les robots tueurs sont des engins – pour l'instant, des drones – capables de patrouiller, d'identifier des cibles et de les neutraliser automatiquement, sans aucune intervention humaine. Les services de renseignement étant un univers qui nourrit des peurs et alimente les théories du complot, s'ils recourent à l'intelligence artificielle, leur perception par le grand public n'en sera dès lors que plus fantasmagorique.

Un robot pourra-t-il un jour remplacer James Bond, y compris lorsqu'il séduit des jeunes femmes ? Assurément, car l'intelligence artificielle permettra de comprendre la psychologie d'un interlocuteur et donc de l'amener à dire ou à faire ce que l'algorithme souhaitera.

Jérôme POIROT

B.
MCLAUGHLIN, Jenna, « The robots will run the CIA too », *foreignpolicy.com* [en ligne], 7 septembre 2017.

V.
Analyste ; Cycle du renseignement ; Interprétation ; Manipuler-manipulation ; Métadonnées.

Intérêts fondamentaux de la Nation

Historiquement, la notion d'intérêts fondamentaux de la Nation est apparue en droit français sous une forme essentiellement défensive. L'idée, pour la première fois exprimée dans le Code pénal napoléonien, était d'identifier une série d'infractions ayant pour but de compromettre l'existence de la Nation ou d'en modifier la structure constitutionnelle. Ni le temps ni la variété des régimes qui se sont succédé en France n'ont remis en cause leur existence. On remarque seulement que cette catégorie d'infractions particulières n'occupe plus, dans le Code pénal actuel, la même place de choix qui était la sienne en 1810. Outre un changement de terminologie – on parle désormais des « atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation » et non plus de « crimes et délits contre la sûreté de l'État » –, le législateur contemporain a relégué la question dans la quatrième partie du Code pénal, après la protection des personnes et des biens. Ce choix, assez significatif, est regrettable. Il traduit le manque d'intérêt actuel des juristes pour une matière du droit pénal spécial qui est pourtant fondamentale, parce qu'elle concerne le fonctionnement même de nos institutions.

Ces intérêts fondamentaux de la Nation sont définis précisément à l'article 410-1 du Code pénal. On retrouve énumérés, sans surprise, tous les intérêts traditionnels de l'État, c'est-à-dire ceux qui s'avèrent vitaux à la continuité de son existence. Ainsi en est-il de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa

population en France et à l'étranger. Parce que la France s'identifie également à un régime politique, la forme républicaine de ses institutions fait partie des intérêts fondamentaux à protéger. Par là, il faut entendre une forme de gouvernement dont le pouvoir est, comme son étymologie l'indique, la chose de tous, et dont la politique comme le choix de ceux qui la mettent en œuvre procèdent de la volonté du plus grand nombre. Cette République est à ce point un élément essentiel dans notre pays que son existence est placée au-dessus du suffrage universel : l'article 89 de la Constitution du 5 octobre 1958 prévoit, en effet, que la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision constitutionnelle.

Sur le fondement de la protection de ces intérêts intangibles, un certain nombre d'infractions ont été caractérisées par le législateur, sans grands changements depuis le début du XIXe siècle : trahison, espionnage, sabotage, fourniture de fausses informations, attentats et complots, mouvements insurrectionnels, etc. De telles infractions ressortissent clairement à la catégorie des infractions politiques, au sens de la Conférence internationale de Copenhague de 1935 sur l'unification du droit pénal, dans la mesure où elles sont dirigées contre l'organisation et le fonctionnement de l'État, ainsi que contre les droits qui en résultent pour les citoyens.

Mais le législateur qui a réformé le Code pénal en 1992 n'a pas seulement souhaité se limiter à la protection traditionnelle de l'ordre constitutionnel et politique. Désireux de s'adapter tant à l'évolution des périls qui pèsent sur la Nation qu'aux nouvelles préoccupations de notre temps, il a également voulu assurer la conservation de l'ordre social. Sont ainsi désormais également visés, au titre des intérêts fondamentaux de la Nation : l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement, les éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel. Ces quatre nouveaux

secteurs sont à juste titre considérés aujourd’hui comme stratégiques, sinon vitaux. Les intérêts économiques d’un État reposent sur la prospérité, la stabilité, la croissance, la sécurité des échanges et l’existence d’un environnement favorable pour les entreprises. Ils ont nécessairement une dimension stratégique en ce qu’ils contribuent plus ou moins directement à la défense des intérêts de sécurité et de puissance d’une nation. Même chose pour le potentiel scientifique, sans le développement ou la maîtrise duquel, dans un monde où l’innovation, la création et la diffusion du savoir jouent un rôle primordial, il est impossible pour un pays de rayonner. L’ajout de la composante culturelle dans cette liste élargie des intérêts fondamentaux de la Nation, plus surprenant, n’en est pas moins légitime. Une atteinte au patrimoine culturel viserait la France au plus profond d’elle-même, dans ce qu’elle a de spécifique et d’original. Quant à la référence à la préservation de l’environnement, elle paraît moins étonnante, tellement ce thème est devenu prégnant pour la plupart des gouvernants dans la dernière partie du XXe siècle. C’est d’ailleurs par ce biais-là que l’ensemble des intérêts protégés définis à l’article 410-1 du Code pénal a fait son entrée dans le bloc de constitutionnalité.

L’adoption de la Charte de l’environnement le 1er mars 2005 a effectivement donné lieu à la première apparition, dans un texte de valeur supra-législative, de la notion d’intérêts fondamentaux de la Nation. Entrée en scène constitutionnelle doublement discrète, puisqu’elle s’est faite au détour d’une phrase et dans l’exposé des motifs du document principal, mentionnant seulement que « la préservation de l’environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ».

Cette mention inédite n’a suscité aucun commentaire à l’époque, notamment parce qu’à l’image de l’exposé des motifs dans son

ensemble, une telle déclaration semblait relever d'une simple pétition de principe, sans portée concrète. Mais tout ce qui est écrit dans la Constitution est susceptible d'avoir des conséquences juridiques. Il suffit pour cela que le juge constitutionnel le décide. Et c'est justement ce qu'il a fait le 10 novembre 2011, dans une décision rendue à propos d'une question prioritaire de constitutionnalité portant non sur le droit de l'environnement, mais sur la conformité à la Constitution de plusieurs articles du Code de la défense et du Code de procédure pénale. La haute juridiction constitutionnelle a, en effet, précisé que « le secret de la défense nationale participe de la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation, réaffirmés par la Charte de l'environnement, au nombre desquels figurent l'indépendance de la Nation et l'intégrité du territoire ».

Aujourd'hui, la protection des intérêts fondamentaux de la Nation trouve donc sa place au sommet de la hiérarchie des normes, sous la forme d'un objectif de valeur constitutionnelle. Cette consécration revêt une importance capitale pour les services de renseignement français, car elle donne pour la première fois une base constitutionnelle à leurs missions et parce qu'elle est susceptible d'apporter une sécurité juridique à leurs activités. L'objectif de valeur constitutionnelle, qui peut être considéré comme une méthode de conciliation, permet en effet au juge de limiter le caractère absolu de certains droits fondamentaux, en reconnaissant au législateur la liberté d'imposer des limites à ces droits au nom de la défense d'intérêts collectifs.

Hugues MOUTOUH

B.

Décision nº 2011-192 QPC du Conseil constitutionnel du 10 novembre 2011 (secret défense).

Décision nº 2015-713 du Conseil constitutionnel du 23 juillet 2015 (loi relative au renseignement).

V.
Classification ; Droit et renseignement ; Espionnage ; Menace ; Président de la République ; Sécurité nationale ; Traître.

Interprétation

Interpréter, diraient les philosophes, c'est donner du sens à toute chose. Dans le monde du renseignement, l'interprétation est, à l'évidence, une étape centrale. Elle consiste, pour un analyste, à chercher le sens d'une information en fonction des connaissances déjà acquises, du contexte et de son environnement.

Il semble patent de dire que l'interprétation n'a de raison d'être que parce que ce qui est disponible n'est pas spontanément compréhensible. Elle sera donc d'autant plus pertinente que l'analyste saura mettre en perspective le sujet sur lequel porte cette interprétation, notamment dans le cadre d'une activité de renseignement, une grande connaissance des menaces, mais aussi faire preuve de bon sens et d'une aisance dans le raisonnement déductif. Il doit également comprendre ce que sa hiérarchie au sein du service de renseignement devra ensuite expliquer à ses demandeurs pour adapter, sans déformer, son interprétation.

L'interprétation se distingue, dans la doctrine militaire du renseignement, de l'analyse. Celle-ci est l'étude des informations, sélectionnées en flux entrant d'un organisme de renseignement, pour en apprécier le potentiel et constituer une base de connaissances. Dans cette étape, les informations sont étudiées, enrichies, commentées, d'une manière qui peut en augmenter la valeur et ainsi la cote. Par là même, la connaissance détenue par l'analyste s'en trouve accrue.

L'analyse peut être guidée par une demande explicite, s'inscrivant dans ce qu'il est convenu d'appeler le cycle du renseignement. L'interprétation est ainsi la suite logique de besoins exprimés dans le

cadre du travail d'orientation. Les informations sont collectées puis étudiées, enrichies, commentées, d'une manière qui peut en augmenter la valeur. Au terme de ce travail d'analyse et d'interprétation, la connaissance, devenue renseignement, est diffusée pour une part aux commanditaires ou vers d'autres organismes, cette diffusion servant à son tour de base de travail.

L'interprétation est à l'œuvre avec différents supports de renseignements, tels que les photographies ou le signal électromagnétique, ou encore des données techniques mais aussi des informations recueillies de sources humaines. C'est, par essence, un travail multicapteurs.

Il est étonnant de constater que le mot « interprétation » ne figure ni dans le Livre blanc de 2008 ni dans celui de 2013, hormis pour parler des interprètes images. Sur la page consacrée à la DRM du site de l'Académie du renseignement sont même juxtaposés les termes « interprétateurs d'images (optique, radar, infrarouge…) » et « spécialistes du renseignement électromagnétique », comme si le mot était réservé au processus en matière de représentations graphiques.

Dans le cadre du renseignement géospatial, l'interprétation des images doit conduire à repérer et analyser les images des zones d'intérêt survolées par un satellite, un avion ou un drone. Une formation sanctionnée par un brevet est délivrée par les armées, essentiellement à destination des sous-officiers, pour leur apprendre à tirer les analyses les plus précises de tous les types d'images.

Comme l'indiquent les annonces de recrutement des armées, l'interprète images – encore appelé « interprétateur images » (ou IP) ou encore « interprète-analyste imagerie » – exploite, analyse et interprète des photographies aériennes, des produits en deux ou trois dimensions d'origine satellitaire. Il en recherche des éléments caractéristiques par l'étude visuelle fine des produits de la reconnaissance tactique, et

participe également, en fonction de son poste, à l'élaboration du renseignement dans les états-majors et postes de commandement, principalement en escadron, et à la corrélation de ces résultats avec d'autres sources de renseignement. Son savoir-faire permet de mettre en exergue ce qu'un individu témoin pourrait également voir mais sans l'interpréter : chacun a pu voir des photos satellitaires, sans pour autant en déduire des caractéristiques que seul un IP est à même de donner, assorti d'une interprétation pertinente. L'interpréteur fournit ainsi au commandement des rapports et des dossiers de renseignement « image multisources et multicapteurs ».

La technologie numérique a, d'ailleurs, beaucoup fait évoluer cette activité : si autrefois les photographies en tirage papier étaient exploitées à la main, les outils informatiques sont aujourd'hui de précieux aides à l'interprétation, grâce à des logiciels spécialisés.

À lire les documents d'instruction militaire, l'interprétation produit elle-même deux sortes de renseignement : le renseignement de documentation et le renseignement de situation, qui se décline en notes de situation, d'alerte et d'évaluation.

Les erreurs d'interprétation peuvent s'avérer très préjudiciables : vis-à-vis de l'autorité politique qui l'oriente, un service qui se trompe d'interprétation perd, en cas d'erreur manifeste, une part de sa crédibilité et de son influence sur le cours des événements. Ces erreurs conduisent aussi, plus dramatiquement, à des guerres. Sébastien Laurent et Olivier Forcade rappellent, dans *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, que la guerre du Kippour avait grandement été déclenchée par des erreurs d'interprétation et d'exploitation du renseignement, l'appareil israélien ayant été persuadé d'une attaque imminente du camp arabe.

Mais l'interprétation est aussi l'objet d'une lutte entre services. L'un des objectifs fixés durant la guerre froide a été de chercher à fausser les

interprétations des services adverses en organisant une diffusion de fausses informations. L’opération « Fortitude », pendant la Seconde Guerre mondiale, est l’exemple même des opérations de désinformation et de diversion menées par les Alliés. Pour jouer sur les interprétations de l’adversaire, plusieurs techniques ont été mises en œuvre : création d’unités militaires fantômes, parfois équipées avec du matériel en bois ou des chars gonflables, simulation d’un trafic radio intense, fuites organisées d’informations, etc. Tous ces éléments conjugués visaient à perturber la perception de l’adversaire et lui faire prendre de mauvaises décisions au regard du contexte.

L’interprétation adéquate reste donc un processus essentiel de formation du renseignement.

Olivier BRUN

B.

BULINGE, Franck, *De l’espionnage au renseignement. La France à l’âge de l’information*, Paris, Vuibert, 2012.

FORCADE, Olivier et LAURENT, Sébastien, *Secret d’État, pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005.

V.

Analyste ; Cycle du renseignement ; Désinformation ; Fortitude.

Iran

Parce qu'il est au cœur des discussions diplomatiques au Proche et Moyen-Orient depuis soixante-dix ans, l'Iran est un État très important en matière de renseignement.

Après avoir régné en souverain constitutionnel jusqu'à la chute, avec l'aide de la CIA, du gouvernement de Mossadegh, Mohammad Reza Shah Pahlavi adopte en 1953 une conception plus autoritaire et autocratique du pouvoir.

Pour asseoir son autorité, le shah met en place un service de police de sécurité. Ainsi est institué, en 1957, le SAVAK, *Sazeman-i Ettelaat va Amniyat-i Keshvar*. Parrainé et formé par des officiers de renseignement américains et israéliens, c'est le premier service de renseignement de l'histoire du pays.

Il se compose de 15 000 personnes et de milliers de collaborateurs occasionnels. Bien qu'officiellement agence civile, le Savak est très proche des milieux militaires : la plupart de ses membres ont servi dans les forces armées.

Le Savak a pour mission le recueil du renseignement et la neutralisation des opposants au régime, et surveille, à ce titre, la vie politique du pays, mais aussi le milieu universitaire, les syndicats ou encore les étudiants partis à l'étranger.

En raison de ses pouvoirs, le Savak devient un État dans l'État, gérant ses propres prisons, pratiquant la torture et les exécutions. Son premier directeur, le général Teymur Bakhtiar, est renvoyé en 1961, soupçonné d'avoir préparé un coup d'État. Il est assassiné en 1970 dans des circonstances non élucidées.

Avec la révolution de 1979, le service devient l'un des symboles du règne du shah. Durant les manifestations qui précèdent sa chute, le Savak et les forces armées tuent plus de 12 000 personnes et en blessent quatre fois plus, faisant de ses agents des cibles pour des représailles conduisant à une purge. La plupart de ses dirigeants sont alors assassinés.

En 1984, Mohammadi Rayshahri, chef du tribunal révolutionnaire militaire des forces armées, réforme les organisations iraniennes de sécurité. En lieu et place du Savak, il crée le 18 août le *Vezarat-e Ettela'at va Amniat-e Keshvar*, le Vevak (ministère de l'Information et de la Sécurité). Le service est, dès son origine, imprégné de l'idéologie de la révolution iranienne, qui aspire à un mode de vie islamique. Son chef est nécessairement un religieux de haut rang.

Sa mission première est de traquer les opposants au régime, notamment les membres de l'Organisation des moudjahidines du peuple (OMPI), considérée comme menaçante par le pouvoir. Il hérite des missions du Savak concernant l'opposition interne ou le conflit avec l'Irak. Il focalise aussi son attention sur les autres dissidents : royalistes, kurdes, arabes.

Peu à peu, d'autres missions se superposent à la traque des opposants : en raison de l'embargo qui frappe l'Iran, le service est chargé d'approvisionner le pays en pièces de rechange, en armement et en composants nécessaires au programme nucléaire. Pour faire face aux tentatives d'opérations clandestines étrangères, il a pour mission la lutte contre l'espionnage (la presse a fait état, ces dernières années, de plusieurs arrestations de personnes présentées comme des espions pour le compte des Américains). Il a, enfin, pour tâche de préparer des représailles en cas d'attaque étrangère sur son territoire.

Le Vevak compterait plus de 30 000 personnes, toutes civiles, dont certainement plusieurs milliers à l'étranger. Leur recrutement se fait

soit par un concours d'entrée au sein de l'université Imam Mohammad Bagher d'Ispahan (qui dépend du Vevak), soit par cooptation. Après une série de tests et une enquête d'habilitation très poussée, ceux qui passent avec succès toutes les épreuves intègrent l'université Bagher pour être formés. Ils en sortent avec une identité fictive et un premier poste, en général en province, avant de prétendre à une affectation à l'étranger. Toute leur carrière, ils restent très surveillés, à la merci de purges.

À l'étranger, ces agents occupent des fonctions de diplomates dans les ambassades ou les consulats, mais sont aussi sous couverture d'Iran Air ou sous celle d'étudiants, de marchands ou de banquiers. De fait, tout fonctionnaire iranien à l'étranger est un officier de renseignement potentiel, qui est tenu de faire remonter de l'information et de rendre compte au service. Les postes extérieurs les plus importants du Vevak se situent dans l'environnement proche de l'Iran et dans les zones à forte communauté chiite.

Le service recourt régulièrement à des actions violentes, même s'il sous-traite, n'ayant pas de service action, la mise en œuvre à d'autres unités comme les gardiens de la révolution islamique (Pasdaran, organisation paramilitaire dépendant directement du chef de l'État). Plus d'une centaine d'assassinats d'opposants à l'étranger lui sont imputés, dont ceux du docteur Cyrus Elahi à Paris en 1990 ou de Chapour Bakhtiar à Suresnes en 1991. De même, le service aurait pris part à plus de deux cents attaques terroristes : attentat de Beyrouth en 1983, campagne d'attentats à Paris en septembre 1986, contre l'ambassade israélienne à Buenos Aires en 1992 et 1994, ou l'attentat de Dharan qui a tué dix-neuf Américains en juin 1995.

Il joue enfin naturellement un rôle fondamental dans la guerre secrète que se livrent l'Iran, d'une part, et les États-Unis et Israël, d'autre part.

Enfin, on notera que le Vevak n'est pas seul dans le paysage du renseignement en Iran. Les pasdarans, bien que tournés vers l'action et les opérations, agissent aussi dans les provinces et à partir de postes sous couverture à l'étranger et surveillent les nationaux. Le chef de l'unité de renseignement des pasdarans rend compte directement au Guide suprême. Le Premier ministre, l'armée et le procureur de la Révolution disposent aussi de bureaux de renseignement.

La France a connu une polémique particulière avec l'Iran en matière d'espionnage. En 2009, Clotilde Reiss, jeune Française étudiant en Iran, est arrêtée et retenue dix mois, accusée d'avoir « travaillé au profit de la France pour collecter des informations de politique intérieure, et d'autres sur la prolifération nucléaire ». Un ancien responsable de la DGSE à la réputation sulfureuse, Maurice Dufresse, affirmera que Clotilde Reiss travaillait effectivement en tant qu'honorable correspondante pour les services de renseignement français, contribuant à alimenter la polémique, sans fournir d'éléments probants.

Aujourd'hui, les services iraniens de renseignement restent essentiels dans l'appareil d'État, car sur eux repose une grande partie de la sécurité du régime théocratique. Mais il est encore trop tôt pour affirmer que l'arrivée au pouvoir de Hassan Rohani aura à long terme un impact majeur sur l'activité des services de renseignement.

Philippe MARVALLIN

B.

BONNET, Yves, V*evak, au service des ayatollahs. Histoire des services secrets iraniens*, Boulogne-Billancourt, Timée éditions, 2009.

V.

États-Unis ; Homo (opération) ; Recrutement ; Terrorisme.

Israël

Suite à la vague d'attentats terroristes qui a frappé l'Europe en 2015 et 2016, de nombreux responsables politiques français et européens se sont prononcés en faveur d'une refonte du renseignement inspirée du modèle israélien. En matière de contre-terrorisme, et plus généralement de renseignement, Israël a, en effet, la réputation de posséder des services parmi les meilleurs au monde. Leur image est celle de services impitoyables dans la traque des ennemis d'Israël. Si « l'âme d'une nation se révèle dans ses services secrets » (John Le Carré), celle de l'État hébreu renvoie avant tout à une nation en guerre permanente pour laquelle le renseignement est une question de survie.

Dès sa création en 1948, l'État d'Israël doit faire face à une menace à la fois intérieure et extérieure. Les victoires de la jeune armée israélienne en 1949 et en 1967 (guerre des Six-Jours) sur ses voisins arabes lui permettent d'accroître de façon importante son territoire. Cependant, elles ont pour conséquence la disparition durable de l'État palestinien prévu par le plan de partage de la résolution 181 de l'ONU. L'histoire sécuritaire de l'État hébreu alterne depuis entre guerres ouvertes, campagnes terroristes et guérilla urbaine, mais aussi entre négociations et accords de paix. Autant de situations dans lesquelles le renseignement est essentiel pour obtenir l'avantage militaire ou éclairer la décision politique et diplomatique.

À la fin de la première guerre israélo-arabe, cinq services de renseignement sont créés à partir de l'ancienne structure de renseignement de la *Haganah*, l'organisation paramilitaire sioniste intégrée dans l'armée israélienne en 1948. Les rivalités et l'absence de

coordination obligent l'exécutif israélien à de fréquents arbitrages. Le 2 mars 1951, le Premier ministre David Ben Gourion décide de confier à l'une des agences – le *Mossad* – l'exclusivité des activités de renseignement à l'étranger. La nouveauté réside surtout dans le fait que ce service passe sous l'autorité directe du Premier ministre et échappe ainsi au contrôle parlementaire de la Knesset. *Aman* – la Direction du renseignement militaire – dépend, quant à lui, de son ministère de tutelle tandis que le *Shabak* – le service de sécurité intérieure – rend des comptes à la Knesset, le Parlement israélien. Enfin, le directeur du Mossad joue un rôle particulier en assurant la fonction de coordonnateur (*memuneh*, « celui qui a la charge » en hébreu) de la communauté du renseignement israélien. À ce titre, il préside le *Varash*, comité qui réunit deux fois par mois les différents chefs des services de renseignement et les principaux conseillers du Premier ministre.

Spécificité israélienne : le monde du renseignement est partie intégrante de la vie politique du pays. Il n'est pas rare, en effet, que les directeurs des principales agences interviennent dans le débat public et que des membres des services entament une seconde carrière en politique. Deux Premiers ministres – Yitzhak Shamir et Ehud Barak – furent respectivement membre du Mossad à sa création et chef de l'Aman. Après avoir été à la tête des renseignements militaires, Chaim Herzog fut, quant à lui, le 6e président de l'État d'Israël. Dix anciens directeurs du Mossad, du Shabak et de l'Aman confondus ont été élus à la Knesset ou ont été ministres. Et il est très difficile de comptabiliser le personnel politique israélien ayant occupé des postes subalternes au sein d'une agence de renseignement, ne serait-ce qu'à l'Aman le temps de leur service militaire obligatoire.

Le Mossad, à l'instar de la CIA et du défunt KGB, appartient au panthéon des figures emblématiques du renseignement et des

opérations clandestines. En hébreu, le nom complet du Mossad signifie « Institut pour le renseignement et les opérations spéciales ». Sa mission est la collecte d'informations, l'analyse du renseignement et l'accomplissement d'opérations clandestines hors des frontières d'Israël. Il est l'équivalent de la DGSE en France. Spécificité liée à Israël, le Mossad est également chargé de faciliter l'*alya* (« montée » ou « immigration » en hébreu) lorsqu'elle est interdite. Avec l'armée israélienne, le service a ainsi monté l'opération « Moïse », plan de sauvetage de milliers de Juifs d'Éthiopie transportés vers Israël en 1985. À ses débuts, l'Institut avait aussi pour mission de poursuivre les criminels de guerre nazis, la capture d'Adolf Eichmann en Argentine en 1960 en étant la réalisation la plus célèbre. La paternité de ces deux opérations a été reconnue officiellement par le Mossad. Le service est depuis les années 1960 l'un des acteurs principaux du contre-terrorisme. Sa mission est la protection des intérêts israéliens et des communautés juives à l'étranger. Plus récemment, l'Institut joue un rôle clé dans la lutte contre la prolifération des armes non conventionnelles par des États hostiles à Israël. Enfin, le Mossad possède un département des opérations spéciales auquel est rattaché le *Kidon* (« baïonnette » en hébreu), chargé des éliminations physiques. C'est ce dernier qui a contribué à forger une image impitoyable des services de renseignement israéliens. La traque décidée par Golda Meir pour venger la mort des athlètes israéliens assassinés en 1972 en est l'illustration la plus connue. Profitant des Jeux olympiques de Munich, l'organisation terroriste palestinienne Septembre noir prend en otages neuf athlètes israéliens et exige en échange la libération de plus de deux cents prisonniers palestiniens. Israël refuse toute transaction, tandis que la police allemande opte pour une intervention armée qui se soldera par un échec. Plusieurs sportifs israéliens sont assassinés par le commando avant que les forces de l'ordre n'abattent les terroristes. Le

massacre de Munich a pour conséquence la création d'une cellule spéciale du Mossad chargée de localiser et d'abattre différents responsables terroristes palestiniens. C'est l'opération « Colère de Dieu ». Elle durera vingt ans et prendra fin avec l'assassinat d'Atef Bseiso en plein Paris en 1992. Portée à l'écran par Steven Spielberg dans *Munich* (2006), cette opération est emblématique de l'intransigeance – souvent critiquée – de la politique israélienne et de la redoutable efficacité de ses services spéciaux. Jamais revendiqués, on attribue une quarantaine d'assassinats au Kidon depuis la création du Mossad.

Le Shabak (ou *Shin Beth*) est le service de sécurité et de renseignement intérieur. À sa création, le Shabak avait pour mission première de protéger les institutions naissantes du nouvel État hébreu. En effet, Ben Gourion craignait une guerre civile entre les différentes factions sionistes (Irgoun, groupe Stern, etc.) qui ne partageaient pas les mêmes buts politiques. Ce n'est qu'à partir des années 1950 que le Shin Beth a été chargé d'autres missions : contre-espionnage, contre-terrorisme et contre-ingérence économique. Le service assure également la protection rapprochée des hautes personnalités, la sécurité des emprises diplomatiques israéliennes et la sûreté des sites aéroportuaires. Il dispose d'antennes dans tout le pays, y compris dans les territoires occupés en Cisjordanie et à Gaza depuis 2005. Suite aux conclusions de la commission Landau en 1987 qui enquête sur les méthodes d'investigation de l'agence, le Shin Beth est accusé de pratiquer quotidiennement la torture lors des interrogatoires. En dépit du scandale et du débat que cette révélation suscite en Israël, un rapport parlementaire de 1997 établit que le service continue de recourir fréquemment à la torture. L'assassinat du Premier ministre Yitzhak Rabin en 1995 révèle également d'importantes failles dans l'organisation du Shabak. En effet, le futur assassin de Rabin et ses

intentions étaient connus du Shin Beth, qui avait conclu, après surveillance, qu'il ne constituait pas une menace sérieuse. Par une loi de février 2002, le Shabak se voit alors doté d'un nouveau statut. Ses activités sont depuis encadrées par un corpus juridique et contrôlées par une commission *ad hoc* de la Knesset.

Aman est le troisième grand service de la communauté israélienne du renseignement. Son nom est l'acronyme en hébreu de « Direction du renseignement militaire » (*Agaf Ha-Modi'in*). Il dépend du chef d'état-major de Tsahal. Ses effectifs sont estimés à entre 7 000 et 9 000 personnes. Outre la collecte et l'analyse du renseignement d'intérêt militaire, Aman gère les systèmes d'écoutes et est le chef de file du programme national de renseignement spatial. Dans le domaine du cyberespace, il développe des capacités défensives et offensives particulièrement en pointe. Aman est également garant de la cohérence de l'action des forces spéciales et coordonne l'activité des services de renseignement des trois armées (terre, air, mer). Aman alterne les succès et les échecs. Il contribue ainsi grandement à la victoire dans la guerre des Six-Jours, mais échoue, en revanche, à prévenir l'offensive du Kippour alors que les signaux ne manquaient pas. Les échecs sont l'occasion de profonds remaniements de l'appareil du renseignement militaire. La grande force d'Aman est, en effet, sa capacité à se remettre en cause et à pratiquer systématiquement un retour d'expérience afin de ne pas répéter les erreurs commises.

Enfin, ce panorama des services de renseignement israélien ne serait pas complet sans évoquer le plus secret d'entre eux : le *Lekem,* bureau de liaison scientifique. Créée en 1957, cette unité ultra-confidentielle du ministère de la Défense avait pour mission de recueillir des informations scientifiques en matière de haute technologie (balistique, nucléaire, aérospatial…). C'est ce service qui aurait été chargé de fournir l'équipement et les matériels

indispensables au programme nucléaire militaire israélien. Son existence a été rendue publique à l'occasion de l'affaire Pollard. Il s'agit d'un des dossiers les plus fameux de l'histoire du renseignement, dont s'est fortement inspiré Éric Rochant pour le scénario du film *Les Patriotes*. En avril 1984, Jonathan Pollard, officier au *Navy Antiterrorist Alert Center*, se propose spontanément d'espionner au profit d'Israël. Pollard affirme agir par idéologie, convaincu qu'il est de son devoir d'aider Israël à se protéger de ses ennemis. La source est considérée d'emblée comme très sensible par les Israéliens. Si Pollard est juif de confession, il est d'abord américain de nationalité et travaille pour un service d'un pays « ami » théoriquement intouchable. Ensuite, Pollard présente un profil de mythomane qui pourrait s'avérer dangereux. Son traitement est confié au Lekem. Les renseignements fournis par Pollard sont d'une telle importance que le directeur du service – le maître espion Rafi Eitan immortalisé sous les traits de Martin Kurtz par John Le Carré dans *La Petite Fille au tambour* (1983) – supervise lui-même l'opération. Plus de mille documents classifiés auraient été détournés par Jonathan Pollard jusqu'à son arrestation en novembre 1985 devant l'ambassade d'Israël à Washington. Le scandale à l'époque est immense. L'année suivante, le Lekem est dissous après avoir œuvré activement pendant près de trente ans à faire de l'État hébreu une puissance nucléaire et l'un des leaders mondiaux des hautes technologies de défense. La rumeur veut que le Lekem n'ait jamais été vraiment fermé et que l'affaire Pollard ait masqué une opération d'infiltration de plus grande envergure. Ces allégations n'ont été ni démenties ni confirmées, les autorités israéliennes entretenant ainsi la légende de l'invincibilité et de l'omniprésence des services secrets israéliens.

Olivier Hubac

B.

DENÉCÉ, Éric et ELKAÏM, David, *Les Services secrets israéliens : Aman, Mossad et Shin Beth*, Paris, Tallandier, 2014.

GORDON, Thomas, *Histoire secrète du Mossad de 1951 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2006.

MORREH, Dror, *The Gatekeepers*, [DVD], Arte éditions, 2013, 95 minutes, noir et blanc, couleur.

ROCHANT, Éric, *Les Patriotes*, [DVD], Gaumont, 1994 (date de sortie en salle), 142 minutes, couleur.

V.

Colère de Dieu ; Entrave ; Homo (opération) ; Opération.

ISTAR

L'acronyme ISTAR, couramment utilisé bien qu'anglo-saxon, signifie *Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance*, soit en français : « Renseignement, surveillance, acquisition d'objectifs et reconnaissance ». Cette expression décrit la capacité à recueillir, grâce à différents types de capteurs – du soldat jusqu'au satellite –, du renseignement utile pour planifier et conduire des opérations sur le champ de bataille. Selon l'armée américaine, les capacités ISTAR sont à même de donner un avantage décisif au cours d'un conflit ou d'une bataille. Le volume de plus en plus considérable de données produites grâce à la multiplicité des capteurs crée cependant des difficultés de traitement. Mais, si elles sont surmontées, elles deviennent un atout déterminant.

Les concepts ISTAR et ISR (pour *Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*) sont souvent utilisés indifféremment, même si celui-ci ne prend pas en compte l'identification de cibles. Les services de renseignement, principalement extérieurs, se servent de capacités ISR grâce, pour l'essentiel, à des drones ou à des avions de reconnaissance légers.

Dans la plupart des armées, des unités sont spécialisées dans l'ISTAR. En France, tirant les conséquences des lacunes apparues lors de la première guerre du Golfe, l'armée de terre a créé, en 1993, la Brigade de renseignement et de guerre électronique, rebaptisée « Brigade de renseignement » en 1998. L'armée de terre a également créé, à la fin des années 2000, six unités de renseignement de brigade, dites URB. Chaque URB a des capacités en matière de renseignement

d'origine humaine, de renseignement d'origine image, grâce à des drones tactiques, de renseignement d'origine radar et de renseignement d'origine électromagnétique. L'armée de terre s'est, en outre, dotée au début des années 2010 d'un centre d'excellence, le CPOMuC, afin d'améliorer la préparation opérationnelle des unités multicapteurs.

Aux États-Unis, les unités ISTAR sont nombreuses. Les *Long Range Surveillance* sont spécialisées dans le renseignement humain en profondeur chez l'ennemi. L'US Air Force dispose, en 2015, de seize avions dédiés aux missions *Surveillance Target Attack Radar System*. Au Royaume-Uni, le *5th Regiment Royal Artillery* est l'une des principales unités dans le domaine de l'identification de cibles. Il est considéré comme les yeux des troupes au sol. Le *32nd Regiment Royal Artillery* opère, quant à lui, au moyen de drones. En Belgique, le Bataillon de chasseurs à cheval, ou « bataillon ISTAR », a pour devise « Voir sans être vu ».

Les industriels de l'armement proposent des systèmes ISTAR destinés aux pilotes d'avion, d'hélicoptère, aux conducteurs de char, d'engin blindé, mais aussi aux commandants d'unité et aux états-majors de terrain qui restituent des situations tactiques à la fois très riches en informations immédiates et très simples à comprendre grâce à des interfaces graphiques élaborées et interactives. Il s'agit de parvenir, comme depuis la nuit des temps, à adresser la bonne information, au bon moment, à la bonne personne, mais dans un environnement technologique de pointe.

Jérôme Poirot

B.

Nato, *Coalition Interoperable ISTAR System Concept of Employment*, La Haye, 2007.

OTAN, *Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)*, [en ligne], http://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_111830.htm?selectedLocale=fr#

V.
Avion ; Capteur ; Commandement du renseignement ; Drone ; ROEM ; ROIM ; Satellite.

Italie

Forte de son histoire, l'Italie a tendance à faire remonter l'origine de ses services de renseignement à l'Empire romain sous Dioclétien, qui possédait des courriers impériaux envoyés dans les provinces pour mener des activités de surveillance, ou au Moyen Âge, les villes, duchés et principautés disposant de représentants chargés des activités de collecte et de traitement de l'information.

Mais l'histoire du renseignement national trouve réellement ses origines dans la seconde partie du XIXe siècle, parallèlement à la création d'un État unitaire par le roi Vittorio Emanuele II de Savoie. L'Italie estime, à cette époque, nécessaire de réorganiser les différents services d'information existant dans le pays, résultat de la fragmentation territoriale qui prévalait jusqu'alors.

Pendant la période du *Risorgimento*, de nombreuses sources indiquent que travaillaient en parallèle, avec des compétences qui se chevauchaient, plusieurs services du ministère de l'Intérieur. À cela, il fallait ajouter les services du Premier ministre et du ministère des Affaires étrangères, ainsi que les informations du cabinet du roi.

Pour mettre de l'ordre est créé en 1863 le Bureau d'information de l'état-major général de l'armée, confié au colonel Edward Driquet (1824-1916). Dissous à la suite de pertes subies en 1866 contre l'armée autrichienne à Custoza et Lissa, attribuées à l'inefficacité du service, le Bureau d'information est pourtant reconstitué en 1890 avec les mêmes missions, ainsi que le contre-espionnage. Ces années sont aussi, selon les historiens, celles de tentatives de pénétration par l'*Evidenzbureau* autrichien et par le 2e bureau français. Concomitamment, en 1889, le

gouvernement italien définit pour la première fois le crime d'espionnage au profit des puissances étrangères.

Durant ces années, l'activité de renseignement extérieur s'étend aux colonies d'outre-mer, grâce à des industriels, des commerçants et des missionnaires, mais aussi à l'intervention plus structurée d'éléments militaires. Dans le même temps, à l'intérieur du royaume d'Italie, les questions sociales, les mouvements et les nouvelles idéologies politiques impliquent le développement d'activités de renseignement, dévolues au cabinet du ministère de l'Intérieur. Sa création marque, comme pour beaucoup de pays à cette époque, la distinction entre un renseignement extérieur confié aux militaires et un renseignement intérieur civil.

Avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale, les services militaires se multiplient et, dès la fin de celle-ci, se repose à nouveau la question de la répartition des compétences entre civils et militaires. En 1919, le ministère de l'Intérieur est profondément réorganisé. Le renseignement militaire l'est un peu plus tard, en 1927, dans le cadre de la réforme du commandement militaire, avec l'établissement d'un Service d'information militaire (SIM), divisé en une branche offensive et une branche destinée au contre-espionnage.

Ce sont les années où sont aussi progressivement perfectionnées les techniques d'espionnage.

Le SIM restera inchangé jusqu'à l'armistice avec les Alliés en septembre 1943. Après une période d'incertitude, le renseignement est restructuré avec la naissance de la République italienne.

Le 30 mars 1949, la création du ministère de la Défense – qui regroupe les ministères de la Guerre, de la Marine et de la Force aérienne – voit aussi la naissance d'un Service unique des forces armées de l'information (SIFAR) qui relève directement du chef d'état-major de la défense. La mise en place de ce service, qui est en contact

direct avec ses homologues américains, est aussi la conséquence directe de l'entrée de l'Italie dans l'OTAN. Renommé Service d'information de la défense au bénéfice d'une réforme de l'état-major de la défense en 1965, il se voit adjoindre des missions de prévention et de protection des secrets militaires.

La sécurité intérieure est, quant à elle, dévolue en 1948 au Bureau réservé du ministère des Affaires intérieures.

En 1977, le renseignement italien subit une transformation profonde et radicale : la loi établit le Service d'information et de sécurité militaire (SISMI) et le Service de l'information et de la sécurité démocratique (SISDE). Les deux nouvelles structures sont placées respectivement pour emploi au ministère de la Défense et au ministère de l'Intérieur, et la responsabilité de la politique et de la coordination est, quant à elle, confiée au Comité exécutif pour les services de renseignement et de la sécurité globale (CESIS). Le SISMI est principalement chargé de la sécurité nationale contre toute menace en Italie et à l'étranger, avec des actions de contre-espionnage. Le SISDE vise à défendre la sécurité de la République et de ses institutions contre toute menace et opère principalement en Italie.

Cette époque est aussi celle des plus importants scandales qui leur sont associés. Quatre ans après leur création, les deux services voient leurs chefs mêlés à l'affaire de la loge maçonnique P2. Il est également certain que des membres des services ont participé à l'enlèvement d'Aldo Moro en 1978 et à l'attentat contre la gare de Bologne en 1980.

Une autre révélation ébranle les services quand il est rendu public que le SISMI a collaboré à l'enlèvement par la CIA d'un imam à Milan. Un procès s'ouvre en 2007 et deux hauts dirigeants (Marco Mancini et Nicolo Pollari) sont même condamnés à neuf et dix ans de prison, condamnations annulées par la Cour de cassation au motif que les preuves présentées relevaient du secret d'État.

Les deux services seront transformés cette même année 2007 par une loi du 3 août. L'Agence de la sécurité extérieure (AISE), qui remplace le SISMI, et l'Agence de la sécurité intérieure (AISI), qui succède au SISDE, ne dépendent respectivement plus des ministères de la Défense et de l'Intérieur, mais sont placées sous l'autorité du président du Conseil. Dans ce nouvel ordre, le président du Conseil « veille à la coordination des politiques de sécurité de l'information, émet des directives et des consultations avec le Comité interministériel pour la sécurité de la République, délivre toutes les mesures nécessaires pour l'organisation et le fonctionnement du système d'informations pour la sécurité de la République ».

Le DIS, rattaché à la présidence, succède au CESIS dans les fonctions de coordination, de suivi et de contrôle des activités de l'AISI et de l'AISE, garantissant également l'échange d'informations entre ces deux services. Le DIS approuve la stratégie nationale de renseignement et transmet au président du Conseil des analyses et des synthèses. Le DIS s'appuie sur un bureau d'inspection qui contrôle l'activité des services, un bureau central des archives, un bureau de sécurité chargé de la protection du secret et un service de formation. Ce service est donc assez similaire dans ses prérogatives au CNR en France, qui dispose aussi d'une inspection du renseignement et de l'Académie du renseignement.

Olivier Brun

B.
Sistema de informazione per la securizza della Republica – a protezione degli interessi politici, militari, economici, scientifici ed industriali dell'Italia, [en ligne], http://www.sicurezzanazionale.gov.it/sisr.nsf/index.html

V.
Coordonnateur national du renseignement ; Stay behind ; Terrorisme.

J

J2

Dans la nomenclature de l'OTAN, utilisée dans les pays membres et dans les opérations de l'Union européenne, les fonctions de l'état-major sont désignées par une lettre : A pour Air, B pour armée de terre, N pour *Navy*. La lettre J (pour *Joint Operation*) désigne la fonction interarmées.

Cette lettre est suivie d'un chiffre pour caractériser les domaines de compétence, de 1 à 9. C'est ainsi que J1 désigne le personnel, J3 les opérations, J4 la logistique ou encore J8 le budget et le financement. L'appellation J2 a trait à la fonction de renseignement interarmées, comme B2, A2 et N2 respectivement celles de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de la marine. Pour reprendre l'expression d'un directeur du renseignement militaire, « le J2 est là pour dire au chef ce qu'il doit faire, le J3 va dire comment le faire et le J4 dira s'il peut le faire ».

Le J2 a pour objectif de contribuer à la planification et à l'appréciation des situations, mais aussi d'apporter l'appui renseignement de niveau stratégique.

La structure chargée de cette fonction a donc pour rôle à la fois la veille et l'alerte, la planification et la conduite de la recherche du renseignement, l'analyse et l'exploitation des informations en provenance des capteurs et enfin la diffusion du renseignement. Elle est le point d'entrée du renseignement et est étroitement liée aux opérations.

Le J2 français est mentionné dans l'arrêté de mars 2016 décrivant l'organisation et le fonctionnement de la Direction du renseignement

militaire. Il est l'émanation opérationnelle de la DRM au Centre de planification et de conduite des opérations de l'état-major des armées (CPCO), dans les locaux du ministère des Armées à Balard. Il comprend une cinquantaine de personnes, qui permettent un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il assure la veille stratégique, le suivi de situation, l'appui aux travaux de planification opérationnelle et l'orientation de la recherche du renseignement sur les théâtres d'opérations. Il ne produit pas de renseignement, mais exprime un besoin et oriente les travaux de la DRM. Pour ce faire, le J2 s'appuie sur les expertises des autres sous-directions de la DRM, en particulier la sous-direction de la recherche et la sous-direction de l'exploitation. Son personnel assure également l'interface entre les aspects opérationnels et le renseignement, en liaison avec les B2 d'armées et les acteurs du renseignement là où sont déployées les unités.

Au CPCO, il appuie essentiellement les bureaux J3 (opérations) et J5 (planification et politique), mais aussi les autres bureaux ayant des fonctions transverses. Le J2 coordonne également le travail des bureaux de renseignement d'armées (adéquation des moyens) et anime les éléments de recherche du renseignement sur le théâtre.

Il s'agit donc d'un bureau particulièrement important en matière de renseignement pour les armées, dont le commandement est confié habituellement à un officier supérieur promis à un bel avenir.

Olivier Brun

V.
DRM.

Japon

Contrairement à bon nombre de nations européennes, le Japon a depuis longtemps considéré l'espionnage comme un devoir honorable et patriotique. Depuis le XVIe siècle, cette notion est liée à la culture guerrière, et espionner est un acte de soldat.

Il n'est pas possible de comprendre le dispositif de renseignement actuel sans mesurer l'importance des sociétés secrètes de l'ère Meiji qui en sont à l'origine. L'Océan noir ou le Dragon noir sont à la fin du XIXe siècle des groupes d'hommes politiques, d'officiers et de nationalistes. Ces sociétés déploient des agents lors de la guerre russo-japonaise de 1904, mais aussi en Sibérie, en Mandchourie ou en Corée, jetant les bases d'un service secret unique et diversifié qui se développera en un réseau mondial dans les années 1930.

Immédiatement avant et durant la Seconde Guerre mondiale, l'armée de terre et la marine japonaises disposent chacune de leurs propres structures de renseignement. Le renseignement électromagnétique est même centralisé au sein de l'armée dans un département spécial qui analyse le trafic radio de l'armée américaine et suit le trafic diplomatique. Il semble pourtant que les Japonais n'aient pas été en mesure de déchiffrer les codes navals américains. L'espionnage à cette époque s'appuie également sur du renseignement humain : à Hawaii, par exemple, le consul général japonais et son adjoint supervisent un réseau d'espionnage de la flotte américaine.

Concernant le contre-espionnage, le Japon a parallèlement su mettre en place deux services particulièrement efficaces : le Kempei Tai et le Tokko.

Créé en 1881 comme une branche de la police, le *Kempei Tai* est en fait un service autonome avec énormément d'influence au sein des élites. Tandis que le gouvernement encourage le citoyen à la délation, il organise un vaste réseau de mouchards. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il maintient l'ordre, mène des enquêtes sur les crimes commis par les militaires, procède à une chasse aux espions et aux dissidents (communistes, pacifistes) et maintient la discipline dans les camps de prisonniers.

Ses activités s'étendent aux Philippines et à la Chine. Ses méthodes comprennent classiquement la mise en place de réseaux de contre-espionnage, mais aussi la torture et l'exécution sommaire, qu'il désigne selon son terme propre de *kikosaku*. Plusieurs techniques de torture – par eau ou choc électrique, par exemple – sont enseignées au sein du service. Enfin, des expérimentations sont conduites sur des prisonniers, incluant des tests bactériologiques.

Le *Tokko* est une agence civile instaurée en 1901, avec pour mission la détection des opérations d'ingérence étrangère au Japon, mais aussi l'identification des éléments « indésirables » de la société japonaise. Les suspects sont arrêtés, emprisonnés et rééduqués.

Kempei Tai et Tokko sont supprimés dès la fin de la guerre par l'armée américaine, qui administre le pays et lui fournit du renseignement sous couvert d'un traité de sécurité en 1950. Moins connu : le Japon sera également associé indirectement au traité UKUSA (coopération dans le domaine du renseignement entre pays anglo-saxons) en recevant régulièrement du renseignement d'origine électromagnétique.

Les services japonais vont alors peu à peu se façonner pour former aujourd'hui un ensemble de dimension modeste (certains auteurs avancent le chiffre total de 5 000 personnes affectées à des missions de

renseignement), qui n’a jamais été véritablement structuré en communauté.

Le *Naicho* (ou *Naikaku Chosashitsu Betsushitsu*) est le cœur du dispositif de renseignement nippon. Créé en avril 1952 et rattaché au secrétariat du cabinet du Premier ministre du Japon, il compile ce que fournissent les autres agences et le met à disposition du Premier ministre sous forme de rapports.

Son directeur est nommé par le Premier ministre pour la durée de son mandat, et il ne compte officiellement que moins de deux cents analystes.

Dans les faits, le Naicho, qui a fait l’objet en France d’un ouvrage de Roger Faligot en 1997, possède plusieurs sections chargées de réaliser des opérations de terrain, entre autres : espionnage, extractions, sabotage, sur le sol japonais et à l’étranger. Ses missions sont aussi larges que celles d’autres services comme la CIA, mais il n’a ni ses considérables effectifs, ni de comptes à rendre aux représentants du peuple, notamment à la Diète.

Un centre de renseignement images au sein du Cabinet lui est rattaché, employant plus de trois cents personnes, dont une centaine d’analystes images.

Selon les télégrammes rendus publics lors de l’affaire Wikileaks, le Japon mettrait également sur pied depuis 2008 un service de renseignement extérieur rattaché au Naicho, dont la cible prioritaire est la Chine et son allié nord-coréen, ainsi que la prévention du terrorisme sur le sol japonais. Conscient des manques de connaissance et d’expérience ainsi que des lacunes des agents, il aurait été décidé d’avancer lentement et de mettre l’accent sur la formation des nouvelles recrues, avant de rendre opérationnelle la branche de recueil de renseignement humain. Pour cela, la méthode serait de ne pas recruter d’agents étrangers, mais de s’appuyer sur les hommes

d’affaires et les journalistes nippons, les informations étant payées grâce aux fonds secrets du ministère des Affaires étrangères et du secrétariat du Premier ministre.

Le *Johou Honbu,* aussi nommé Bureau du renseignement de la Défense (ou encore *Defense Intelligence Office*), est la principale agence de renseignement et de contre-espionnage militaire, placée sous la double autorité du ministère de la Défense et des Forces armées. Il posséderait deux divisions principales : le Bureau du renseignement qui œuvre sur le sol japonais, anciennement nommé « Première Division », et le Bureau de planification internationale pour les opérations à l’étranger, anciennement nommé « Deuxième Division ».

Le *Chobetsu*, agence militaire créée principalement à l’initiative de la NSA en 1958, avait à l’origine pour rôle la surveillance des communications des pays communistes, comme la Corée du Nord ou la Chine ainsi que l’URSS. Avec la fin de la guerre froide, le développement des technologies de communication et la transformation du système de gouvernement du Japon, ses missions se sont étendues à un rôle similaire à celui de la NSA américaine : veiller à la protection des réseaux de communication du gouvernement et de l’armée ainsi que fabriquer les codes et protocoles utilisés dans ces réseaux. Il a ainsi récupéré en son sein les missions brièvement confiées au défunt DIH, créé en 1996 et démantelé en 2006.

Le *Koancho* (Agence nationale d’investigations de la Sécurité publique), fondé en juillet 1952, a pour objectif le contre-espionnage et la surveillance des activistes politiques d’extrême gauche et d’extrême droite. La nature du système politique japonais après la refondation de 2006 (notamment les liens étroits entre extrême droite, *Yakuza* et corporations) a surtout amené cette agence à s’intéresser aux activités des mouvements gauchistes, communistes ainsi qu’à celles des sectes et des groupuscules terroristes. Le Koancho, qui ne compte pas plus de

2 000 personnes, est placé sous le contrôle direct du ministre de la Justice. L'agence n'a pas besoin d'effectifs considérables, car l'ensemble du complexe policier, militaire, gouvernemental et corporatiste surveille les mêmes groupes et elle peut compter sur sa coopération. Ce service a fait la une de l'actualité en 2000 quand un site Web publia une liste de plusieurs centaines de ses agents, sans doute fournie par un ancien agent du service.

D'autres ministères concourent aussi indirectement à la mission de renseignement, notamment le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Économie.

Le ministère des Affaires étrangères est le seul département à avoir une longue expérience du renseignement. Même si tous ses membres sont des diplomates et non des professionnels du renseignement, ceux-ci rendent compte systématiquement, et une section de renseignement de quatre-vingts personnes est chargée d'établir des synthèses.

Sous la tutelle du ministre de l'Économie, le JETRO (*Japanese External Trade and Industry Organization*) a depuis sa fondation, en 1949, la réputation d'être l'agence d'espionnage commercial et industriel du gouvernement.

Les corporations, si présentes au Japon, n'ont jamais demandé son démantèlement ou la modification de ses statuts alors qu'elles disposent de leurs propres services de renseignement. Sans doute faut-il y voir un lien très fort entre elles et le JETRO, notamment quand celui-ci fournit les bonnes informations au bon moment.

Dans les années 1980, la CIA estimait que 80 % de l'effort de renseignement du Japon était tourné vers l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. Aujourd'hui, la situation est bouleversée : avec l'accroissement des tensions dans la mer de Chine et la menace nord-coréenne, le dispositif a été réorienté. C'est dans ce cadre qu'a été lancé le 27 mars 2003 le premier satellite espion japonais. Mais un

développement plus important des capacités de renseignement du pays reste, sans doute, conditionné plus largement à la fois à l'état de l'opinion publique et à l'avenir de la politique extérieure et militaire nipponne.

Olivier BRUN

B.

DEACON, Richard, *Les Extraordinaires Réussites des services secrets japonais*, Paris, Jacques Grancher éditeur, 1982.
FALIGOT, Roger, *Naicho, Enquête au cœur des services secrets japonais*, Paris, La Découverte, 1997.

V.

Défecteur ; États-Unis ; Éthique ; Torture.

K

Kubark

Depuis 1963, « Kubark » est le nom de code donné à un manuel de 128 pages destiné aux agents de la CIA. Son titre : *Kubark Counterintelligence Interrogation*.

Le « manuel Kubark », qui se définit comme un guide pour la conduite des interrogatoires, décrit sous la forme d'un catalogue toutes les techniques pour briser un homme : privation de sommeil ; exposition au froid ou au chaud ; menaces sur sa famille ; alternance d'interrogatoires où il va lui être donné d'innombrables informations vraies et fausses, puis d'isolements prolongés ; menace de le livrer à des pays amis des États-Unis qui pratiquent ouvertement la torture ; recours à des drogues euphorisantes.

Dans un contexte de guerre froide, son origine vient de la peur américaine de voir le bloc communiste devenir expert en manipulation des esprits, grâce aux nouvelles techniques et avancées scientifiques. Pour ne pas se laisser distancer par l'ennemi, la CIA lance plusieurs programmes secrets à partir de 1951, visant à manipuler mentalement des sujets, d'abord à partir de l'injection de substances psychotropes. Dénommé « ARTICHOKE » puis « MK-ULTRA », ce premier programme met en œuvre dans des universités américaines et canadiennes des protocoles d'administration de psychotropes hallucinogènes (particulièrement du LSD), présentés comme des tests de médicaments. Quelques années après, la CIA a recours à une société écran pour financer de nouvelles études universitaires, et le manuel Kubark mobilise ainsi les résultats de recherche en psychologie expérimentale, en psychiatrie ou en neurophysiologie.

Les auteurs du manuel formulent sur cette base les principes d'une pratique scientifique de l'interrogatoire à la violence aseptisée. Au-delà des coups ou de la douleur, il s'agit en effet de manipuler le psychisme du sujet pour le faire craquer, pour le « briser ».

Le manuel commence par poser plusieurs définitions, telles que « débriefing », « extraction d'information » ou « interrogatoire », décrit quelques principes légaux et politiques, avant de s'intéresser à l'interrogateur et surtout, dans la plus longue partie, à la personne interrogée et aux techniques d'interrogatoire.

Pour « briser » la personne interrogée, l'état à atteindre est celui du syndrome DDD : *Debility, Dependency and Dread,* soit « débilité – au sens d'une grande faiblesse psychique et physique –, dépendance et détresse ».

Plusieurs méthodes d'interrogatoire sont présentées, coercitives et non coercitives : le « loup déguisé en brebis » consiste à faire passer l'interrogateur pour quelqu'un du même camp que l'interrogé ; « Alice au pays des merveilles » est un interrogatoire sans schéma logique, dans une atmosphère déconcertante, la désorientation et la confusion devant mener à bouleverser les attentes et les réactions conditionnées de la personne interrogée ; la « régression » est une technique d'action sur l'environnement du sujet pour provoquer des bouleversements. Par exemple, les pendules dans la salle ont un fonctionnement erratique.

Concernant l'interrogatoire coercitif, dont il est précisé que l'interrogateur ne doit pas assumer seul la mise en œuvre, les principales techniques définies sont successivement : la détention, la privation sensorielle, les menaces et la peur, l'induction d'un état de faiblesse, la souffrance, l'hypersuggestibilité et l'hypnose, les drogues. Les sujets se voient, par exemple, placés dans des boîtes d'immobilisation ou de privation sensorielle, sont privés de sommeil ou sont exposés à des stimuli audiodiffusés en boucle. L'objectif est que

l'interrogatoire qui succède à ces procédés soit un soulagement, sans le chantage inhérent à la torture physique.

Ces techniques de torture physique ne sont pas décrites, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont écartées par principe. Mais il est question ici d'altérer gravement la personnalité, sans douleur ni drogue. Le manuel balaie d'ailleurs quelques idées reçues, comme celles sur l'efficacité des traitements douloureux, qui tantôt feront dire n'importe quoi au sujet ou, au contraire, induiront une résistance absolue. Il en va de même pour les drogues (LSD, penthotal), qui n'ont jamais eu de résultats probants.

Kubark théorise plutôt le repli de la personne sur elle-même, pour en faire l'agent de ses propres tourments. L'individu privé du monde se dissout peu à peu par autoprédation, en bourreau de lui-même.

Longtemps classifié et gardé secret, ce manuel a fait l'objet d'une polémique suite aux révélations du journal *Baltimore Sun* et aux travaux de Naomi Klein qui a contribué à le faire connaître au grand public avec un essai sociopolitique. Principe moral, bien sûr, mais aussi efficacité : contrairement aux conclusions de ce manuel, les scientifiques n'ont aucunement validé le fait que des interrogatoires coercitifs soient par principe un moyen efficace pour obtenir des informations fiables.

Ce document a été déclassifié partiellement en 1997, puis totalement en mai 2004. Il est aujourd'hui accessible, mais non traduit en ligne, et publié en France par l'éditeur Zones.

Olivier BRUN

B.

Collectif, *Kubark, le manuel secret de manipulation mentale et de torture psychologique de la CIA*, Paris, Zones, 2012.

KLEIN, Naomie, *The Shock Doctrine : The Rise of Disaster Capitalism*, New York, Metropolitan Books, 2007.

V.

CIA.

L

Lanceur d’alerte

Héros ou traître ? La figure du lanceur d’alerte, devenue omniprésente, doit une grande part de sa popularité au monde du renseignement : Bradley Manning puis Edward Snowden ont profondément marqué les esprits par l’ampleur et le caractère inédit des informations divulguées au public.

Entré dans l’armée américaine en 2007, le premier y était devenu analyste de renseignement avant d’être affecté en Irak en 2009. L’année suivante, il livra des centaines de milliers de documents à l’association internationale Wikileaks, qui s’était précisément donné pour mission de divulguer des secrets politiques, économiques ou militaires – souvent par l’intermédiaire de grands journaux, comme *Le Monde* en France. Outre des documents liés aux guerres d’Irak et d’Afghanistan, il s’agissait de dépêches diplomatiques du département d’État américain ou adressées à celui-ci par les ambassades. Wikileaks diffusa l’intégralité de ces dépêches en 2010 et 2011, suscitant des réactions véhémentes de la part des États-Unis et de nombreux autres États. On y découvrait des informations parfois très secrètes : les États-Unis auraient organisé l’espionnage de dirigeants de l’ONU et de l’OTAN ; le roi d’Arabie Saoudite aurait fait pression sur les États-Unis pour qu’ils bombardent les installations nucléaires iraniennes ; la Chine aurait été sur le point de « lâcher » le régime de Corée du Nord. On y découvrait aussi les jugements et les analyses, parfois peu flatteurs, des diplomates américains sur la situation politique ou les dirigeants de tel ou tel pays du monde. Arrêté en mai 2010, Manning fut condamné en août 2013 à trente-cinq ans de prison – avant d’être gracié par le

président Obama dans les derniers jours de son mandat. Il était entre-temps devenu une femme, sous le prénom de Chelsea.

Quant à l'informaticien Edward Snowden, il entra à la CIA en 2009 comme expert en cybersécurité. Recruté par la société Dell en 2009 puis par Booz Allen Hamilton en 2013, il y travailla principalement pour la NSA. C'est en 2012 qu'il commença à extraire des dizaines de milliers de documents, relatifs aux dispositifs de surveillance électronique et d'intrusion informatique de la NSA, puis s'adressa au journaliste Glenn Greenwald et à la réalisatrice Laura Poitras. Alors qu'il venait de prendre la fuite à Hong-Kong, en mai 2013, le *Guardian* britannique commença à publier ses révélations sous la plume de Greenwald. En juin, Snowden apparut sur les télévisions du monde entier et, désormais pourchassé par les États-Unis, se réfugia à Moscou, d'où il demanda vainement l'asile à de nombreux pays. Les documents révélés par Snowden sont peut-être d'une plus grande portée encore que ceux de Wikileaks : alors qu'ils n'ont pas encore été intégralement diffusés – on ne sait d'ailleurs même pas combien Snowden en détient ou en a livré –, ils ont déjà mis au jour les énormes dispositifs de surveillance de la NSA et, dans une moindre mesure, de certains services alliés. Ainsi le grand public eut-il soudain connaissance du programme « Prism », qui permet aux États-Unis de recueillir massivement les communications et les métadonnées traitées par les grands opérateurs américains d'Internet (notamment Yahoo, Google et Microsoft), et de nombreux autres dispositifs d'interception, de surveillance ou d'intrusion informatique – y compris envers de proches alliés des États-Unis.

Dans le cas de Snowden comme dans celui de Manning, la démarche est bien celle consistant à exercer un droit d'alerte, auprès du public, contre une réalité qui semble les avoir profondément choqués : ni l'un ni l'autre n'ont agi au profit d'une puissance

étrangère, ni l'un ni l'autre n'ont vendu les informations qu'ils détenaient. Lors de son procès, Manning a affirmé avoir voulu montrer au monde la réalité effroyable de la guerre et faire évoluer l'opinion publique. Affecté en Irak, il pouvait sans doute mieux que d'autres mesurer, avec la révolte et l'écœurement qui en découlent, tout ce qui séparait le discours officiel des États-Unis de l'aventure criminelle qu'il dissimulait. Les convictions se sont-elles conjuguées à un espoir un peu naïf de changer le monde ou à une aspiration confuse à un destin plus éclatant ? Le jeune militaire, de fait, était confronté à de graves difficultés personnelles ; mais ces vicissitudes importent peu : les motivations de Manning ne sauraient s'y réduire. S'agissant de Snowden, il a affirmé que, demeuré patriote, il ne pouvait accepter de voir son pays entreprendre, contre sa Constitution et à l'insu de ses citoyens, une surveillance massive de la population. Lors de l'entretien télévisé de juin 2013 à Hong-Kong, il déclara ainsi : « Je ne veux pas vivre dans un monde où tout ce que je fais et dis soit enregistré. […] Mon seul but est d'informer le public de ce qu'on fait en son nom et de ce qu'on fait contre lui. »

Au-delà de la personne de Manning et de celle de Snowden, la notion de lanceur d'alerte soulève pourtant plusieurs questions. D'abord, qu'a-t-elle de nouveau ? Si le lanceur d'alerte se définit comme celui qui révèle au public des informations destinées à demeurer secrètes pour attirer son attention sur une situation jugée inacceptable, on est obligé de constater que Manning et Snowden ont été précédés par de nombreux aînés. Certains font de Luther le lanceur d'alerte par excellence : en placardant ses « Quatre-vingt-quinze Thèses », en 1517, ne cherchait-il pas à entraîner le public des fidèles dans la dénonciation de la pratique vénale des indulgences ? On peut aussi penser à Jan Karski, résistant polonais catholique, qui révéla l'ampleur du génocide juif pendant la Seconde Guerre mondiale, ou

encore à Viktor Kravtchenko, qui passa à l'Ouest en 1944 et publia *J'ai choisi la liberté* pour dénoncer le régime soviétique. Dans le domaine du renseignement, on est frappé par l'affaire Martin-Mitchell, qui présente bien des points communs avec l'affaire Snowden. Recrutés par la NSA en 1957, les jeunes cryptologues William Martin et Bernon Mitchell disparurent en juin 1960 : on les retrouva en septembre, alors qu'ils tenaient une conférence de presse à Moscou. Passés par le Mexique et Cuba, ils avaient demandé l'asile à l'URSS et entendaient dénoncer les agissements des États-Unis : outre que les avions américains survolaient clandestinement des pays étrangers à des fins d'espionnage, la NSA interceptait et déchiffrait les communications de nombreux États, y compris alliés. Comme ce sera peut-être le cas de Snowden, Martin et Mitchell ne purent jamais regagner les États-Unis, où les auraient attendus – au mieux – plusieurs décennies d'emprisonnement. En outre, les Américains s'employèrent à discréditer leurs deux ressortissants, utilisant une presse émoustillée pour les faire passer pour des pervers sexuels – c'est-à-dire pour des homosexuels – que les Soviétiques auraient fait chanter pour les recruter. De ce point de vue, au moins, les temps ont changé.

Ce qui paraît le plus nouveau, quant au « lanceur d'alerte », c'est en définitive l'émergence même de cette notion, avec tout ce qui l'accompagne : dans une société devenue plus réceptive aux exigences de « transparence », les démocraties semblent vouloir reconnaître un rôle au lanceur d'alerte, voire lui offrir une forme de statut. Les États-Unis apparaissent comme un précurseur dans la consécration des *whistleblowers* (littéralement : « ceux qui donnent un coup de sifflet ») : en particulier, le *Whistleblower Protection Act* de 1989 a institué, y compris par un mécanisme juridictionnel spécial, un système de protection des agents des administrations fédérales qui dénoncent ou révèlent des agissements illégaux, de graves fautes de gestion ou

encore un danger pour la population. Par la suite, les États-Unis ont étendu le champ de ce droit d'alerte. Ainsi, une administration fédérale dépendant du *Department of Labor* recueille les plaintes des salariés qui déclarent avoir subi des représailles de leur employeur après avoir utilisé leur droit d'alerte. Au Royaume-Uni, le *Public Interest Disclosure Act* de 1998 organise, là encore, la protection des *whistleblowers* contre d'éventuelles sanctions de leur employeur.

De telles dispositions peuvent paraître paradoxales au regard du sort réservé à Manning et Snowden, mais, en réalité, on touche ici à l'ambiguïté fondamentale de la notion de lanceur d'alerte : alors que le projet du *whistleblower* est de dénoncer une situation inacceptable – ce sont ses convictions personnelles qui parlent –, la puissance publique ne saurait admettre autre chose que le signalement d'une illégalité ou d'un délit – c'est-à-dire d'une atteinte objective à l'ordre juridique dont elle est elle-même chargée d'assurer la protection. Or, il est essentiel de rappeler que, sous ce point de vue purement objectif, Manning et Snowden ne pouvaient être admis à la protection accordée aux *whistleblowers* : non seulement ils avaient violé les règles relatives au secret, mais, dans le cas de Snowden, la surveillance massive opérée par la NSA était légale – en tout cas, au regard du droit américain. Au demeurant, l'*Espionage Act* donne toujours lieu à une répression sévère – beaucoup plus qu'en France – des violations du secret en matière de défense et de renseignement.

Depuis 2007, la France a suivi le mouvement de reconnaissance du lanceur d'alerte : plusieurs dispositions législatives ont été adoptées pour protéger les salariés qui dénoncent des faits de corruption, des « faits relatifs à un risque grave pour la santé publique ou l'environnement », ou encore un conflit d'intérêts. Depuis 2013, le statut des fonctionnaires reconnaît, lui aussi, le lanceur d'alerte : l'article 6 ter A de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations

des fonctionnaires protège désormais celui qui aurait « relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions ». Enfin, une loi du 9 décembre 2016 a énoncé une définition générale des lanceurs d'alerte, leur a accordé la même protection – quel que soit leur secteur d'activité – et a institué une procédure d'alerte unique. Parallèlement, la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a instauré un dispositif inédit, propre à préserver le secret : un agent d'un service de renseignement ayant constaté une illégalité manifeste est autorisé à la dénoncer devant la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, l'autorité administrative indépendante chargée de veiller à la légalité des activités de recueil du renseignement.

Quant à la directive européenne du 8 juin 2016 sur la protection des « secrets d'affaires », dont l'objectif est d'harmoniser et de renforcer au sein de l'Union européenne la répression de l'obtention, de l'utilisation et de la divulgation illicites des informations stratégiques des entreprises, elle ménage une protection particulière pour les journalistes et les lanceurs d'alerte.

Si Manning et Snowden ont connu le triste destin que l'on sait, les révélations du second auront eu des incidences profondes, qu'on n'a peut-être pas fini de mesurer : le monde découvre l'ampleur des moyens de surveillance mis en œuvre par les services de renseignement sur les réseaux de communications électroniques. Faut-il y voir une salutaire avancée démocratique ? Faut-il déplorer une atteinte à l'efficacité de l'action des services de renseignement, préjudiciable à la sécurité des citoyens ? Peut-être les deux.

Jean MAFART

V.

Contrôle ; Secret de la défense nationale ; Source.

Latham, Edmond

Edmond Latham, personnage oublié de tous, fut-il l'un des grands espions de la Deuxième Guerre mondiale au service de la France ? Si c'est le cas – ce que soutient Olivier Pigoreau dans le seul ouvrage qui a été consacré à Latham (*Nom de code Atlas, l'espion français qui trompa Hitler*) –, il convient d'admettre que sa mémoire n'est pas célébrée. Cet article est inspiré de cette seule source disponible.

Latham est né le 13 février 1893. Saint-cyrien, il se bat durant les quatre années de la Grande Guerre ; blessé trois fois, cité trois fois, décoré de la Légion d'honneur le 9 novembre 1918, c'est un héros. En 1922, il se met en congé de l'armée et est rayé des cadres le 9 mars 1925, ce qui n'a jamais été expliqué. Mobilisé en 1939, il est blessé en mai 1940 et promu officier de la Légion d'honneur en novembre. Démobilisé en mai 1941, il devient intendant de police à Lyon, puis intendant adjoint à Marseille, emploi qu'il est contraint de quitter en 1942, car trop peu vichyste. Pourtant, il adhère à la Légion tricolore en septembre 1942, puis se rapproche du PPF (Parti populaire français) début 1943.

Latham est au centre d'une opération d'espionnage en Afrique du Nord connue sous trois noms : l'« affaire Gilbert » pour les services français de contre-espionnage, l'opération « Atlas » pour le PPF, « anti-Atlas » pour le renseignement allemand. La thèse soutenue par Pigoreau est que Latham était un agent double au service de la France qui intoxiqua durant deux ans, du printemps 1943 au 2 mai 1945, à la fois le PPF et l'Abwehr (service de renseignement de l'état-major allemand) qui l'avaient envoyé en Tunisie. Latham, dont le nom de

code était « Gilbert » pour le PPF, fut à la tête du réseau de renseignement vichyste Atlas. En avril 1943, six hommes partent de Paris et rejoignent Tunis le 15, *via* Munich et Rome. Parmi eux, Edmond Latham et Albert Beugras, un dirigeant du PPF à la tête d'un des services de renseignement du parti. Leur mission : créer un réseau de renseignement au service de Vichy et de Berlin après le départ des troupes allemandes, dont la défaite en Afrique du Nord est imminente, pour savoir où et quand les Alliés débarqueront en Europe méridionale. Immédiatement après la libération de Tunis, qui eut lieu le 7 mai 1943, Latham se rend dans les locaux de la Sécurité militaire de la France Libre pour proposer ses services, ce dont attestent les écrits de Paul Paillole (chef de la Sécurité militaire à Alger à cette période). Il propose de devenir agent double au service de la France pour « tromper les Boches sur une grande échelle ». Son offre est acceptée après des hésitations, notamment parce qu'il est connu pour être instable. Latham parvient facilement, grâce à ses nouveaux maîtres, à se faire remobiliser dans l'armée française, à l'état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie, ce que prévoyait le scénario imaginé avec le PPF. Ce point est essentiel, car il donne une grande crédibilité aux renseignements qu'il transmettra. Au sein du réseau Atlas, seul l'adjoint de Latham, Jacques Dutey-Harispe, est au courant du double jeu au profit des Alliés.

Ils n'ont cependant pas attendu les offres de service de Latham pour mener des opérations d'intoxication auprès des Allemands sur les deux rives de la Méditerranée. Les Anglais ont, en effet, créé dès 1940 la Force A à cette fin. Atlas devient un des maillons de ce dispositif dont la mission principale, au printemps 1943, est de faire croire que les Alliés débarqueront en Sardaigne et en Grèce et non en Sicile. L'Abwehr semble avoir été bien plus satisfaite du travail d'Atlas que le PPF, ce qui s'explique aisément, Latham se consacrant à la collecte de

renseignements militaires au détriment du renseignement politique. Cette reconnaissance de l'importance du réseau de Latham s'est traduite à plusieurs reprises par la décision du commandement allemand de ne pas bombarder Tunis afin que le réseau d'Atlas ne soit pas privé de l'électricité nécessaire à ses transmissions radio. Mais, après le débarquement en Provence le 15 août 1944, les centres de commandement alliés quittent l'Afrique du Nord pour la France. La présence de Latham à Tunis n'est plus utile pour le PPF ou l'Abwehr. Il arrive donc à Marseille le 8 septembre 1944 et indique aux Allemands et aux vichystes qu'il reprendra ses émissions radio à partir du 15 septembre. Il est muté à Paris en octobre. Il fait dès lors du renseignement politique pour la direction du PPF réfugiée en Allemagne tout en continuant des opérations d'intoxication. Ainsi, il contribue à faire croire que les Alliés veulent libérer l'Alsace en traversant les Vosges, alors qu'ils viendront par le sud et la trouée de Belfort. Il poursuit sa tâche jusqu'au 2 mai 1945, date à laquelle ses correspondants allemands l'informent que, faute d'électricité, il est probable qu'ils ne puissent entrer en contact avec lui pendant plusieurs semaines.

La longévité du réseau Atlas a reposé sur les méthodes les plus classiques de l'intoxication. Il a transmis des renseignements erronés, mais plus encore des informations exactes, précises et de très grande valeur, mais trop tard pour être exploitées. Il a fourni ainsi la date du débarquement en Sicile. Latham contribua, dans le même temps, à rendre les Allemands aveugles pour des opérations aussi importantes que « les débarquements en Corse, à Anzio et en Provence, les combats dans l'est de la France, le passage du Rhin ou l'offensive des Ardennes ».

Après la Libération, Latham n'est pas poursuivi pour ses activités collaborationnistes. Le contre-espionnage français ne veut pas que le

fantasque et incontrôlable agent révèle des secrets. Un juge d'instruction délivre néanmoins deux commissions rogatoires à son encontre. Réputé anglophobe, il est cependant envoyé à Londres, où il devint speaker à la BBC.

Il meurt en 1972. Quelle fut la portée réelle du travail d'agent double de Latham ? Olivier Pigoreau essaie d'apporter un éclairage sur cette question. Il indique que Paillole, lorsqu'il exploita ses archives dans les années 1970, demanda à l'ex-colonel de l'Abwehr Oscar Reile, en poste en France durant la guerre, si la trahison de Latham avait été décelée par les Allemands. Reile lui répondit que tel fut le cas « quatre à cinq mois après que le radiotélégraphiste avait commencé son travail ». Mais, dans ses propres mémoires, Reile affirme que le réseau Atlas était sûr. Voilà qui n'aide guère à y voir clair. Pigoreau livre ce qui est peut-être la clé du parcours si étrange de Latham. Il aurait été un agent triple, car au service des Britanniques, ce qui expliquerait son empressement à devenir intendant de police, membre de la Légion tricolore ou du PPF. Il s'agissait pour lui de pénétrer l'ennemi. Pigoreau livre deux éléments qui accréditent cette thèse : le fait que Latham ait rejoint Londres après la guerre pour y vivre le restant de ses jours et le fait qu'il ait été décoré du *Distinguished Service Order*. Peu de Français ont eu cet honneur, précise Pigoreau : les généraux Leclerc ou Koenig et des agents de haut vol comme Marcel Bigeard ou Bob Maloubier.

Jérôme POIROT

B.

PIGOREAU, Olivier, *Nom de code Atlas, l'espion français qui trompa Hitler*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

V.

Agent ; Désinformation ; Paillole, Paul ; Vichy.

Légende

Dans le monde du renseignement et de l'espionnage, il est fréquent de devoir faire usage d'une fausse identité ou d'une fausse qualité : c'est ce qu'on appelle une couverture. Encore faut-il que celle-ci soit crédible et résiste à d'éventuelles investigations : tel est le rôle de la « légende ». Un agent de renseignement se faisant passer pour un chercheur doit pouvoir préciser, à l'occasion, les universités ou les laboratoires qu'il a fréquentés ; il doit aussi maîtriser un tant soit peu la discipline dont il se prétend spécialiste… S'il fait usage d'une fausse identité, il doit disposer des documents correspondants (un faux passeport ou des cartes de visite, par exemple) et avoir en tête une « biographie » détaillée. La légende est cet ensemble d'informations fictives, étayées par divers documents, qui permet à un agent de renseignement agissant sous couverture de ne pas être démasqué.

Une légende à toute épreuve requiert une minutieuse préparation. En 1957, un agent tchécoslovaque envoya à l'ambassade de France à Prague une lettre émouvante où il se faisait passer pour le petit-fils d'une certaine Marie Cardot, une Française – bien réelle – qui avait quitté la France au début du siècle et n'était jamais reparue. Exprimant un profond attachement à la France (et muni d'un faux acte de naissance), le faux Pierre Cardot parvint à obtenir sa naturalisation et s'établit à Paris. Moins de cinq ans après son arrivée en France, il réussit à se faire recruter comme analyste au SDECE (exploit qui ne fut pas récompensé, Cardot ayant été démasqué très peu de temps après).

Dans *La Compagnie*, roman très documenté sur l'histoire de la CIA, Robert Littell décrit le stage intensif subi par un futur espion soviétique

qui doit apprendre deux légendes avant de s'« immerger » aux États-Unis : la seconde légende doit se substituer à la première au cas où l'espion, démasqué, devrait disparaître sous une nouvelle identité. Les deux instructrices poussent assez loin le souci du détail : « Bon, nous allons, pour élaborer chaque légende, partir du berceau et arriver au jeune homme qui aura à peu près votre âge actuel, ou qui en sera du moins assez près pour ne pas éveiller les soupçons. Pour vous aider à faire la distinction entre ces identités, puis entre ces deux identités et votre identité de départ, il vous sera utile de mettre au point des manières différentes de marcher et de parler pour chaque personnage… » Le KGB a aussi prévu les documents nécessaires : « Les bases de ces deux légendes seraient des certificats de naissance effectivement enregistrés à New Haven et New York au nom de deux jeunes gens de type européen qui, à l'insu des autorités américaines, avaient été perdus en mer pendant la guerre […]. Deux cartes de sécurité sociale usagées constituaient la deuxième pierre de ces deux édifices. » Et, comme il ne faut rien laisser au hasard, le KGB annonce au jeune Evgueni que les plombages soviétiques qui ont soigné ses caries doivent être refaits par « des dentistes du Centre rodés aux techniques de la dentisterie américaine »…

Parfois, l'urgence interdit une préparation aussi poussée. Dominique Prieur raconte comment, à l'occasion de la célèbre affaire Greenpeace, elle dut se mettre dans la peau d'une fausse touriste suisse avant de s'envoler avec son faux mari (le commandant Mafart) pour la Nouvelle-Zélande et d'y organiser l'attentat contre le *Rainbow Warrior* : « Comme toujours, j'ai moi-même choisi mon nom d'emprunt : Turenge. […] J'ai donc brodé l'existence de “Sophie, Frédérique, Claire Turenge” avec des éléments de ma propre vie. Un “truc” de métier pour garder de solides points de repère. – J'ai choisi la date de naissance de ma mère, le 20 mai, et y ai ajouté ma propre année de naissance, 1949,

ce qui me permet de ne pas hésiter une seconde. Certes, je suis suisse, mais, selon la légende, je vis avec mon mari en France depuis plusieurs années. […] Je me suis nommée et promue pour l'occasion "assistante en sociologie" à la faculté de Nanterre, là où j'ai effectivement suivi récemment des études. » Comme on le sait, les faux époux furent arrêtés par la police néo-zélandaise et la légende ne résista pas longtemps à ses investigations.

Jean MAFART

B.

PRIEUR, Dominique, *Agent secrète,* Paris, Fayard, 1995.

V.

Couverture ; identité.

Libye

Au regard du chaos qui règne encore en Libye au moment où ce dictionnaire est mis sous presse, l'article consacré à ce pays se concentrera sur l'appareil de renseignement mis en place par le colonel Mouammar Kadhafi, jusqu'à sa chute en 2011.

Parmi tous ses équivalents maghrébins, cet appareil est sans conteste le plus difficile à décrire. Pendant plus de quarante ans, il s'est lové au sein d'un régime aux contours institutionnels inédits, la *Jamahiriya* ou « État des masses », dont il a épousé le caractère complexe et mouvant. Il était officiellement composé de cinq organismes :

– le *Maktab Maalouma al-Caïd*, ou « Bureau de la sécurité du Guide », garde rapprochée du colonel Kadhafi et coordinateur du renseignement national ;

– un service spécialisé dans le renseignement militaire, connu sous le nom d'*Istikhbara Askariya*, assumant également la sécurité des forces armées ;

– un directoire général des investigations, dépendant du ministère de la Justice et assurant les tâches de sécurité intérieure et de contre-espionnage ;

– un office de sécurité extérieure, le *Mathaba al-Tauriya al-Almiya*, traitant de l'espionnage à l'étranger ;

– une organisation de propagande et d'influence, le *Maktab Tasdir al-Thawara*, ou « Bureau pour l'exportation de la Révolution », organisé en deux sections : les « relations arabes » d'une part, les « liaisons étrangères » d'autre part.

À ces cinq structures s’ajoutait l’action transversale des Comités révolutionnaires, milice paraétatique instituée en novembre 1977 pour conforter l’assise jamahiriyienne et renforcer l’autorité du Guide. Forts de 300 000 membres environ, dotés de leur propre système judiciaire, les Comités révolutionnaires formaient une hiérarchie politique parallèle et noyautaient tous les rouages de l’État. Ainsi que le notent Roger Faligot et Rémi Kauffer, ils constituaient « ce qu’on pourrait appeler un “super service” qui entretient des cellules au sein même des autres organes de renseignement » et jouaient « un rôle fondamental en tant que bras armé du régime ».

En renfort de ces différents organes, la *Jamahiriya* pouvait mobiliser les immenses ressources financières tirées de l’exploitation pétrolière pour s’attacher la collaboration de groupes terroristes, comme celui de Sabri Khalil Al-Banna, alias Abou Nidal, qui s’installa à Tripoli en 1985. Grâce à son argent, Kadhafi était également en mesure de s’offrir les prestations de « consultants » étrangers, y compris d’anciens membres de diverses agences américaines venus dispenser des formations aux techniques de renseignement, aux communications ou au combat rapproché.

L’ensemble de cet appareil secret, dont les hommes forts ont longtemps été Abdallah Senoussi et Moussa Koussa, a d’abord été mis au service de la protection du régime et de la répression des dissidences. Dans ces actions de basse police, ce sont les Comités révolutionnaires qui ont été les plus énergiques, multipliant arrestations arbitraires, actes de torture et assassinats. De leurs sinistres forfaits, l’écrivain Hisham Matar, fils d’un opposant disparu en 1995, a tiré la matière d’un roman, *Au pays des hommes* : il y raconte l’histoire du petit Souleiman qui, manipulé par un agent, finit par lui dénoncer son propre père. Traqués au sein même de leur famille, les adversaires du régime le furent aussi en dehors de la Libye : entre 1976

et 1996, au moins trente-cinq meurtres d'opposants ont été perpétrés à l'étranger, selon un comptage réalisé en 2011.

Instrument de persécution, les services du Guide constituaient aussi pour lui un outil employé à l'appui d'une politique étrangère puissamment perturbatrice. Ils étaient à la pointe des combats anti-impérialistes, soutenant partout dans le monde toutes les espèces de mouvements révolutionnaires : l'ETA au Pays basque, les indépendantistes kanaks, l'Armée rouge japonaise, les Brigades rouges, la Bande à Baader, les Moros aux Philippines, les militants musulmans en Thaïlande, le GAM séparatiste en Indonésie, les nationalistes corses, les mouvements antiaméricains au Guatemala, au Salvador, en Équateur ou en Colombie, sans oublier l'IRA, à laquelle furent offerts plusieurs millions de dollars, des armes et des sessions d'entraînement dans le désert. Ils n'hésitaient pas non plus à s'attaquer directement aux puissances occidentales par le biais d'un terrorisme d'État, dont les manifestations les plus significatives demeurent l'attaque contre la discothèque « La Belle » à Berlin-Ouest en 1986, l'attentat de Lockerbie en Écosse contre un avion de ligne américain en 1988 et l'explosion du vol UTA 772 au-dessus du désert du Ténéré en 1989. On les retrouve enfin impliqués à des degrés variables dans toutes les tentatives de déstabilisation régionale : au Maroc où ils aidèrent le Front Polisario, en Tunisie où ils fomentèrent en 1980 une insurrection pour renverser Habib Bourguiba, au Tchad où ils soutinrent, longtemps, les rebelles de Goukouni Oueddei, au Liban où ils activèrent les groupuscules musulmans ou druzes, en Arabie Saoudite où ils complotèrent contre le roi, en Iran où ils s'efforcèrent de frapper les mollahs et, bien entendu, en Israël, que Kadhafi a longtemps désigné comme son adversaire principal.

Face à ces innombrables turpitudes, on ne s'étonnera guère que la communauté internationale ait réagi avec vigueur. Politiquement

parlant, la Libye, État voyou, était mise au ban des nations. En matière de renseignement, des alliances se sont rapidement constituées contre elle, au travers de coopérations interservices, dont la plus célèbre reste, début 1982, la création du MIDI-Club rassemblant, sous l'égide du SDECE, les partenaires français, espagnols, marocains et tunisiens. Seront également lancées des campagnes de désinformation, destinées à déstabiliser le Guide : par exemple, en 1981, les Iraniens font courir le bruit qu'un commando libyen a été envoyé aux États-Unis pour abattre le président Reagan. De manière plus définitive, ont été déclenchées des opérations d'entrave visant à éliminer Kadhafi. Sans être exhaustif, on pourra citer, bien que toute la lumière n'ait pas été établie sur l'affaire, l'« attentat d'Ustica » qui aurait conduit, en juin 1980, à la destruction par erreur, au large de la Sicile, d'un DC-9 de la compagnie italienne Itavia. Une deuxième opération, nommée « El Dorado Canyon », est menée en avril 1986 par les Américains en représailles à l'attaque contre la discothèque « La Belle » : Tripoli et Benghazi sont bombardées par trente-sept appareils de l'US Air-Force, tuant soixante personnes, parmi lesquelles figure Hannah, la fille adoptive de Kadhafi. Le Guide, lui, s'en sortira indemne, probablement averti du raid par le président du Conseil italien, Bettino Craxi.

Au milieu de cet environnement international hostile, les services libyens ont cependant pu compter sur quelques appuis. Leurs rapports ont toujours été corrects avec la Sécurité militaire algérienne, vraisemblablement en raison d'intérêts partagés au Sahara occidental. Côté africain, des liens se sont tissés avec les Ougandais comme avec l'ANC de Mandela. De même, en Occident, ils s'entendaient correctement avec le CESID espagnol, ainsi qu'avec les différents acteurs de la communauté italienne du renseignement. Plus généralement, à partir du milieu des années 2000, ils profitèrent de la phase de normalisation engagée par la *Jamahiriya* qui, inquiète des

retombées de la deuxième guerre d'Irak, s'était engagée dans une politique étrangère d'apaisement. Kadhafi multipliait ainsi les signes de bonne volonté à l'égard de ses voisins comme de l'Occident : il solda les contentieux de Lockerbie et d'UTA, cessa ses opérations terroristes, abandonna sa course aux armements et se réintégra progressivement dans les circuits commerciaux internationaux. Avec leurs homologues, les services libyens ont participé activement à la lutte contre le terrorisme.

Cette ouverture internationale tardive n'a toutefois pas suffi à stabiliser durablement le régime. Celui-ci est emporté, avec l'appui des puissances occidentales, dans le tourbillon des révolutions arabes. Kadhafi trouve la mort le 20 octobre 2011, lynché par la rébellion. L'appareil d'État s'effondre et, avec lui, les différentes composantes de sa communauté du renseignement. Moussa Koussa, nommé depuis 2009 dans les fonctions de ministre des Affaires étrangères, fait défection et s'enfuit à Londres, tandis qu'Abdallah Senoussi est appréhendé à Nouakchott en mars 2012.

Depuis la révolution, le pays est en proie à l'insécurité et à la guerre civile. L'État islamique y a implanté de solides bastions et plusieurs gouvernements rivaux tentent chacun de prendre le contrôle du pouvoir. Les structures d'un nouvel appareil sécuritaire ne se sont pas encore stabilisées.

Clément TIBÈRE

V.
Algérie ; Maroc ; Tunisie.

Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale

Un Livre blanc est un rapport sur un thème à forts enjeux, préparé, à la demande d'un gouvernement ou d'organisations internationales, par un groupe de personnes qui ont des approches complémentaires, ce qui permet d'élaborer un document fondé sur une réflexion de grande qualité. Un Livre blanc a pour vocation de préparer des décisions politiques structurantes pour le long terme. Le concept et l'expression sont nés dans les années 1920 au Royaume-Uni. Un Livre vert précède parfois la rédaction d'un Livre blanc. Un Livre vert est plus concis et présente des propositions qui ont vocation à nourrir un débat public qui sera utile à la préparation d'un Livre blanc.

Le premier Livre blanc sur la défense fut préparé en 1972. Le thème principal dont il traitait était la dissuasion. Le deuxième Livre blanc, en 1994, prenait en compte la rupture majeure que fut la fin du bloc soviétique et la menace qu'elle faisait peser sur la sécurité de la France et de l'Europe de l'Ouest. Son thème central était la projection de forces – au-delà du théâtre européen – et l'action à distance du territoire national. Le troisième Livre blanc, paru en 2008, est marqué par deux évolutions majeures. La première est l'introduction des concepts de sécurité nationale et de « défense et sécurité nationale ». La deuxième est l'émergence de la fonction connaissance et anticipation. Dorénavant, la stratégie française de sécurité nationale repose sur cinq grandes fonctions : la prévention, la dissuasion, la protection, l'intervention, ainsi que la connaissance et l'anticipation. Cette dernière notion recouvre plusieurs domaines, dont le

renseignement. Le Livre blanc explique l’importance de cette cinquième fonction : « Le développement de la connaissance et des capacités d’anticipation est notre première ligne de défense. Il doit faire l’objet d’un effort significatif et prioritaire, qui irrigue l’ensemble des actions des pouvoirs publics, civils et militaires. La bataille du XXIe siècle se jouera d’abord sur le terrain de la connaissance et de l’information, des hommes comme des sociétés. […] Les responsables politiques doivent pouvoir disposer de l’ensemble des données qui permettront d’éclairer leurs décisions et d’apprécier les situations en toute souveraineté. La connaissance et l’anticipation sont l’une des clés de l’autonomie stratégique de la France. »

La connaissance et l’anticipation se déclinent en cinq domaines qui sont imbriqués : le renseignement, la connaissance des zones d’opérations, l’action diplomatique, la démarche prospective, la maîtrise de l’information. Le Livre blanc expose les menaces auxquelles la France est ou sera confrontée, les besoins en renseignement pour y faire face et les adaptations nécessaires de son dispositif de renseignement.

Le terrorisme est présenté comme une menace majeure. L’espionnage visant la France et l’Union européenne est considéré comme ayant vocation à se développer, tant en raison de la contestation, par de nouveaux acteurs, de la place de la France dans le monde, que de l’exacerbation de la compétition économique. Les attaques informatiques, qui visent à voler des informations au cœur de l’État ou dans les entreprises, à paralyser voire à endommager ou à détruire des systèmes d’information, de communication ou de production dans des domaines sensibles tels que l’eau, l’énergie et les télécommunications, constitueront une menace de plus en plus aiguë. Les besoins en matière de renseignement qui sont identifiés portent également sur la connaissance des zones d’opérations potentielles, y

compris dans le champ politique ou culturel, et l'acquisition de données destinées à établir des cartes et des bases de données géographiques.

Pour faire face à ces périls ou pour disposer des informations pertinentes, le renseignement, considéré comme la première ligne de défense du pays, doit apporter aux hautes autorités de l'État, le plus en amont possible, les éléments d'appréciation dont elles ont besoin pour définir une position ou prendre des décisions. Cela nécessite d'être capable d'accéder aux informations pertinentes, y compris celles, appelées « signaux faibles », qui peuvent paraître sans intérêt, mais recèlent les prémices d'événements à venir. Pour se prémunir contre l'espionnage, le Livre blanc préconise que les services de contre-ingérence soient renforcés. Il recommande enfin de développer les capacités techniques dans le domaine de la maîtrise de l'Internet, des satellites d'observation et du renseignement électromagnétique.

En matière d'organisation et de pilotage politique, les propositions sont nombreuses : adaptation du fonctionnement de la communauté du renseignement propre à assurer la diffusion et la prise en compte du renseignement en temps réel, modernisation des capacités de recueil et de traitement des informations, développement du renseignement issu de sources humaines, effort en matière de recrutement, de formation et de gestion des carrières du personnel des services, création d'une Académie du renseignement. Il suggère la création, auprès du président de la République, d'un Conseil national du renseignement, pour le pilotage politique, et d'un échelon de coordination des services confié au coordonnateur national du renseignement.

Le Livre blanc de 2008 a proposé une série d'adaptations du renseignement français afin de faire émerger un ensemble cohérent : la communauté française du renseignement. Cependant, des décisions importantes ont été prises sans attendre sa publication : la création de

la Délégation parlementaire au renseignement dès octobre 2007 et celle de la DCRI le 1er juillet 2008. Néanmoins, ce Livre blanc est un élément fondateur de la nouvelle vision du renseignement par le pouvoir politique et des réformes qui ont été depuis entreprises.

Le Livre blanc de 2013 a confirmé et prolongé cette nouvelle conception du renseignement, considéré comme un élément stratégique de la sécurité nationale. Mais, contrairement au précédent, il ne contient que peu de développements sur le renseignement, le choix des autorités ayant été de faire établir par la commission chargée de sa rédaction un rapport classifié sur ces questions.

Le Livre blanc de 2013 confirme que « la fonction connaissance et anticipation a une importance particulière parce qu'une capacité d'appréciation autonome des situations est la condition de décisions libres et souveraines ». Il explique en quoi le renseignement revêt une importance de premier plan : « Le renseignement joue un rôle central dans la fonction connaissance et anticipation. Il irrigue chacune des autres fonctions stratégiques de notre défense et de notre sécurité nationale. […] Il éclaire notre politique étrangère et notre politique économique. Un effort particulier doit donc lui être consacré pour la période à venir, qui devrait concerner à la fois les ressources humaines et les capacités techniques de recueil et d'exploitation des données. »

Il préconise de conforter les missions du coordonnateur, d'élaborer une stratégie nationale du renseignement, de réfléchir à une meilleure articulation entre le renseignement intérieur et l'information générale, ce qui a conduit, en 2014, à la transformation de la DCRI en DGSI et au remaniement de la Sous-direction de l'information générale (SDIG) de la Direction centrale de la sécurité publique devenue un service central du renseignement territorial. Il recommande de poursuivre les efforts entrepris dans le domaine des ressources humaines, dans celui des capacités de recueil et d'exploitation du renseignement et dans le

cyberespace. Il propose de mieux exploiter les sources ouvertes et d'élargir les prérogatives de la Délégation parlementaire au renseignement, ce qu'a permis la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013.

Grâce aux Livres blanc de 2008 et de 2013, le renseignement a acquis une place de premier plan au sein de l'État. Ces deux documents ont donc une portée considérable, puisqu'ils sont à l'origine du changement de dimension du renseignement dans la conduite de la politique de la France.

Jérôme POIROT

B.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

Livre blanc – Défense et sécurité nationale, Paris, La Documentation française, 2013.

V.

Communauté du renseignement ; Coordonnateur national du renseignement ; Président de la République.

Logiciel malveillant

Il existe trois grandes catégories de logiciels malveillants (*malware*, en anglais) : les virus, les vers, les chevaux de Troie. Ils ont en commun de porter atteinte à l'intégrité d'un système informatique à l'insu de son propriétaire dans le but d'espionner, de voler des données, d'endommager le système lui-même ou d'en prendre les commandes. Comme bien d'autres choses, ils constituent à la fois une menace que doivent parer les services de renseignement et des outils dont ceux-ci se servent pour mener des opérations. Concrètement et simplement, les vers, autonomes, s'introduisent dans un ordinateur et, en se dupliquant, copient ainsi certaines données. Le cheval de Troie désigne un programme s'immisçant dans un logiciel ou un fichier qui, lorsqu'il est ouvert, permet au programme d'infecter ou de prendre le contrôle de l'ordinateur. Enfin, le virus est un parasite qui, en s'attachant à un programme, peut contaminer l'ensemble de l'ordinateur.

Le terme « virus » est le plus fréquemment employé, mais souvent à tort, pour désigner le vecteur d'une attaque informatique. Son fonctionnement est analogue à ce qui est observé en biologie. Selon le dictionnaire *Larousse*, un virus est un agent infectieux très petit qui ne peut se reproduire qu'en parasitant une cellule. Un virus n'est pas autonome, car il ne peut se reproduire ou se mouvoir que grâce aux ressources qu'il trouve dans son environnement. Il en est de même pour un virus informatique, que le *Larousse* définit ainsi : « Instruction parasite ou suite d'instructions parasites introduite dans un programme informatique et susceptible d'entraîner diverses perturbations dans le fonctionnement de l'ordinateur. » Les virus informatiques sont

également appelés « codes auto propageables » (CPA). Les virus naturels ou électroniques ont en commun le fait qu'ils peuvent muter, ce qui complique leur détection et leur éradication.

Un ver informatique est, quant à lui, comme son homologue le ver de terre, capable de se déplacer au sein d'un réseau d'ordinateurs sans utiliser les ressources du milieu dans lequel il évolue. Son mode de propagation principal repose sur la prise de contrôle des carnets d'adresses des messageries, ce qui lui permet d'envoyer des messages infectés. L'un des plus célèbres est le ver *I love you* qui a sévi en 2000. Un message intitulé « *I love you* » contenait une pièce jointe qui, lorsqu'elle était ouverte, se servait du carnet d'adresses de la victime pour se propager.

Un cheval de Troie est un programme informatique caché ou visible, mais dans ce cas ayant l'apparence d'un programme légitime, qui effectue des opérations affectant les systèmes dans lesquels il s'est introduit. Parmi les dommages qu'il peut causer, l'un des plus répandus est l'accès à une porte dérobée, *backdoor*, ce qui explique son nom. La conception de logiciels malveillants s'appuie, entre autres éléments, sur des défauts contenus dans les logiciels grand public. Ces failles, inévitables en raison de la complexité des programmes informatiques, sont réparées dès qu'elles sont connues des éditeurs de logiciels. Mais, pendant des mois ou des années, elles peuvent ne pas avoir été détectées, sauf par des pirates informatiques, pirates qui peuvent appartenir à des services de renseignement. Ces défauts, appelés « *zero days* », sont très précieux pour concevoir des programmes malveillants, car ils facilitent les attaques et contribuent à leur furtivité.

Les logiciels malveillants se sont développés en même temps que les réseaux informatiques, à partir des années 1980. Ils ont besoin de chemins d'accès et de propagation, ce que ne pouvait leur offrir l'informatique non connectée, si ce n'est sous une forme limitée grâce

aux disquettes. Tous les supports connectés sont donc concernés, y compris les téléphones portables, qui sont devenus des ordinateurs. Si, au début des années 1990, environ 300 logiciels malveillants étaient recensés, certaines estimations montrent qu'il s'en serait créé près de 80 000 par jour en 2015. Les virus, les vers et les chevaux de Troie servent aussi à fabriquer des outils sophistiqués qui peuvent combiner les capacités offertes par ces trois procédés. C'est le cas des logiciels espions, dont la fonction est de permettre d'accéder aux données d'un système informatique et éventuellement d'en exfiltrer. Ils peuvent, par exemple, être installés *via* un virus et fonctionner grâce à un cheval de Troie. Un outil de dissimulation d'activité, ou *rootkit*, qui permet de se créer un accès le plus furtif possible à un réseau informatique, peut également recourir à toute la gamme des logiciels malveillants.

Les menaces représentées par les attaques informatiques mobilisent fortement les organes de sécurité de tous les pays. Le *Director of National Intelligence* américain, lors d'une présentation qu'il a faite en février 2015, a indiqué que les risques avaient changé de nature. L'hypothèse d'une attaque massive paralysant les États-Unis n'était plus considérée comme probable. En revanche, il prédit des attaques récurrentes, de faible ou moyenne intensité, visant, pour nombre d'entre elles, les entreprises, ce qui porterait une atteinte significative à l'économie nationale. Les deux pays les plus actifs dans la création de logiciels malveillants seraient, selon Washington, la Russie et la Chine. La Corée du Nord est également pointée comme dangereuse. Le président américain lui a attribué la cyberattaque dont a été victime Sony Pictures Entertainment en novembre 2014 et s'est engagé à mener des actions de représailles. Cette agression aurait été perpétrée grâce à un logiciel malveillant – cheval de Troie ou virus, les versions divergent – dénommé *Destover*.

Le premier ver informatique serait dû à un étudiant américain, Robert Tappan Morris, qui, en 1988, a envoyé 99 lignes de code dans Internet pour en mesurer les dimensions. Sans qu'il l'ait voulu, son programme s'est répandu dans plusieurs milliers d'ordinateurs. Cet incident a conduit à la création du premier *Computer Emergency Response Team* (CERT). L'un des virus célèbres ayant détruit à grande échelle des données informatiques est l'œuvre d'un autre Américain, David Smith, qui créa *Melissa* en 1999. Plusieurs centaines d'entreprises en furent victimes.

Les États sont devenus les meilleurs inventeurs de logiciels malveillants. La NSA est considérée par de nombreux spécialistes comme l'organisme le plus performant au monde dans ce domaine. La société russe de sécurité informatique Kaspersky l'accuse implicitement, dans un rapport de 2015, d'être à l'origine des plus puissants logiciels malveillants, dont les célèbres *Flame* et *Stuxnet*. L'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* a publié une liste de *malwares* sophistiqués qui seraient l'œuvre de la NSA, comme *Deitybounce* qui infecterait le BIOS, c'est-à-dire le cœur, des serveurs de marque Dell, ou *Toteghostly 2.0* qui infecterait le système d'exploitation *Windows Mobile* afin d'avoir un accès à l'ensemble des données d'un téléphone portable.

L'attaque dont a été victime Gemalto, le fabricant de cartes SIM, a été révélée en 2015. Si la société a démenti que des clés de chiffrement de ces cartes aient été dérobées, des commentateurs avancent que cela aurait bien été le cas et que l'opération aurait été menée par la NSA et le GCHQ (le service de renseignement technique du Royaume-Uni). Le mode opératoire et le type de logiciel malveillant utilisés n'ont pas été révélés. En revanche, de nombreuses informations sont disponibles sur l'opération « Olympic Games » qui a rendu célèbre le virus *Stuxnet*. « Olympic Games » a permis de prendre le contrôle des ordinateurs

pilotant l'usine iranienne d'enrichissement d'uranium de Natanz. La NSA et le service de renseignement technique de l'armée israélienne, auxquels est attribuée cette action, auraient imaginé *Stuxnet* pour modifier la vitesse de rotation des centrifugeuses, soit pour perturber, sans que cela ne soit décelable, le processus d'enrichissement, soit, en certaines occasions, pour leur causer des dommages irréparables. Entre 1 000 et 5 000 centrifugeuses auraient été détruites. Selon des prestataires de sécurité informatique, environ un tiers des ordinateurs dans le monde seraient infectés par un logiciel malveillant. Certains pays seraient particulièrement touchés – la Chine ou la Corée du Sud –, alors que d'autres seraient assez épargnés : la Norvège, la Suède ou la Suisse.

Jérôme POIROT

B.

GUISNEL, Jean, *Guerres dans le cyberespace. Services secrets et Internet*, Paris, La Découverte, 2013.

V.

ANSSI ; Contre-espionnage ; Ingérence ; Lutte informatique ; Menace ; Opération ; Sabotage.

Loup solitaire

Depuis quelques années, avec la généralisation du terrorisme islamiste, le terme de « loup solitaire » est devenu incontournable dans le vocabulaire médiatique français. Littéralement, le loup solitaire est celui qui fait « bande à part » de la meute et qui agit seul. Si l'expression est souvent employée de façon abusive, elle n'en demeure pas moins pertinente aujourd'hui pour décrire les modes opératoires utilisés par certains terroristes. L'expression a été popularisée aux États-Unis dans le courant des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, alors que le pays était confronté à une vague d'attentats inspirés par des idées extrémistes, à tendance raciste et antigouvernementale. Face à la forte mobilisation des autorités fédérales, et notamment des services d'enquête du FBI, plusieurs figures de l'extrême droite américaine, comme Louis Beam et Tom Metzger, recommandèrent le recours à la multiplication de cellules terroristes individuelles indétectables, sans organisation ni hiérarchie, capables de frapper n'importe quelle cible dans leur voisinage immédiat. L'ampleur des attentats perpétrés le 11 septembre 2001 sur le sol américain, par un commando de dix-neuf personnes, a naturellement dirigé l'attention vers un autre type de menace. Le danger ne venait plus désormais de loups solitaires, mais cette fois d'organisations de type militaire, fortement centralisées et structurées, à l'image d'Al-Qaïda. Les attentats de cette décennie, survenus à Bali, Istanbul, Mombasa, Madrid ou Londres, ont en effet tous porté la marque, bien qu'à des degrés divers, de cette nouvelle forme de terrorisme. Les années 2000 sont celles de la « guerre contre la terreur », qui tente d'établir, souvent de façon

sommaire, un lien entre ce terrorisme international et de supposés « États voyous ». Il faudra attendre la fin de la décennie pour voir réapparaître, un peu partout dans le monde, des actions isolées, perpétrées par des individus radicalisés agissant seuls et choisissant eux-mêmes leurs cibles comme leur mode opératoire. Peu coûteuses et difficilement prévisibles par les forces de l'ordre, de telles initiatives ont fait l'objet d'une véritable théorisation par les stratèges de l'État islamique. Dans les dernières années, ceux-ci ont en effet multiplié les appels au meurtre à l'encontre des ressortissants des pays membres de la coalition internationale combattant leurs troupes en Irak et en Syrie. Le profil de ces individus qui passent à l'action subitement, que ce soit pour poignarder des militaires en patrouille ou percuter des passants à l'aide d'une voiture-bélier, est très variable d'un cas à l'autre. Les événements récemment advenus en France comme ailleurs montrent qu'une radicalisation extrême ou un trouble psychologique prononcé peuvent être à l'origine du passage à l'acte. Le terroriste solitaire, parce qu'il est difficilement repérable et qu'il est en mesure de perpétrer un attentat de masse, comme celui survenu à Nice le 14 juillet 2016, constitue l'un des principaux défis sécuritaires de nos sociétés contemporaines.

Hugues MOUTOUH

B.

MOUTOUH, Hugues, *168 heures chrono : la traque de Mohamed Merah*, Paris, Plon, 2013.

V.

Contre-terrorisme ; Sécurité nationale ; Terrorisme.

Lutte informatique

La lutte informatique recouvre les activités clandestines menées non seulement dans le cyberespace, mais aussi contre des systèmes informatiques qui ne sont pas connectés à des réseaux les reliant à l'extérieur. Les acteurs de la lutte informatique sont pour la plupart étatiques – services de renseignement ou unités spécialisées des forces armées –, mais aussi des entreprises, des organisations criminelles ou des groupes de hackers qui revendiquent souvent une dimension politique, d'essence libertaire, à leur action. La lutte informatique est généralement présentée sous deux aspects : défensive et offensive. La lutte informatique défensive, ou LID, se définit comme l'ensemble des opérations clandestines menées dans le cyberespace pour protéger contre des attaques les réseaux de communication, les infrastructures majeures, telles que les réseaux de distribution d'eau ou d'énergie, les services publics des secteurs de la santé ou de la sécurité et les forces armées. La lutte informatique offensive, ou LIO, désigne les opérations, là encore clandestines, d'espionnage, de prise de contrôle de systèmes d'information, de communication ou de commande d'installations industrielles, de neutralisation temporaire ou définitive de ces mêmes systèmes ou encore de leur destruction. En réalité, la distinction entre LID et LIO est artificielle. En effet, pour se protéger efficacement, il est indispensable de connaître les techniques employées par les assaillants, et donc d'être soi-même rompu aux attaques. De même que pour mener des actions offensives, il est nécessaire de connaître les méthodes utilisées en LID pour mieux les contourner. En fait, la séparation entre ces deux activités n'existe que dans le discours officiel

des États car, s'ils peuvent sans difficulté expliquer qu'ils se défendent, peu d'entre eux assument, et souvent à demi-mot, le fait qu'ils disposent de capacités offensives et, plus encore, qu'ils s'en servent.

Sur le plan technique, les attaques peuvent être menées selon trois grandes catégories de procédés. La plus simple, qui n'a que des effets limités, est le déni de service qui consiste à saturer un réseau ou des sites internet de telle sorte qu'ils ne puissent plus fonctionner pendant quelques heures ou quelques jours. Ces attaques sont plus spectaculaires que dangereuses. La plus célèbre est celle qui a affecté les administrations et les banques estoniennes en 2007, pendant plusieurs semaines. Elle a été attribuée à la Russie, dont le gouvernement aurait soutenu le mouvement de protestation de la minorité russophone estonienne qui avait violemment réagi contre le projet de déplacement de la statue du Soldat de bronze, monument érigé à Tallin à la gloire des soldats soviétiques de la Seconde Guerre mondiale.

La deuxième recourt à des virus ou des vers, introduits à distance ou sur les ordinateurs eux-mêmes *via* une clé USB, par exemple, virus qui sont destinés à modifier ou détruire des programmes ou des données, voire à détruire des installations industrielles ou des infrastructures majeures. L'opération « Olympic Games », attribuée aux services de renseignement américains et israéliens, illustre à la fois la complexité et l'efficacité de ce type d'attaque. D'après le *New York Times*, George Bush a renoncé en 2006 à une attaque aérienne contre les sites abritant le programme nucléaire iranien, ce qui a conduit à imaginer une cyberattaque, dont le principe a été approuvé par le président américain, permettant de prendre le contrôle des ordinateurs pilotant l'usine d'enrichissement d'uranium de Natanz. Le virus *Stuxnet* a permis le succès de cette opération. Après avoir étudié le fonctionnement des systèmes utilisés par les Iraniens, la NSA et le

service de renseignement technique de l'armée israélienne, connu sous le nom d'« Unité 8 200 », auraient mis au point *Stuxnet* pour accélérer la vitesse de rotation des centrifugeuses iraniennes jusqu'à leur causer des dommages irréparables. Entre 1 000 et 5 000 centrifugeuses auraient été détruites.

La troisième catégorie consiste à s'introduire dans un système d'information sans se faire repérer pour accéder à l'information qu'il contient et exfiltrer, avec la même discrétion, des données. Deux exemples de ce type d'attaques contre des intérêts français ont été révélés par la presse : celle contre le ministère de l'Économie et des Finances, en 2011, confirmée par la ministre de l'époque, Christine Lagarde. Cette attaque a permis le vol de documents, notamment ceux en relation avec le G20. L'autre agression fut celle contre l'Élysée, révélée en juillet 2012.

La plupart des États sont discrets quant à leurs compétences en matière de lutte informatique. Néanmoins, certains ont commencé à communiquer sur le sujet, considérant que cela pouvait dissuader des attaquants qui s'exposeraient à des représailles annoncées, ou pour rendre publique une doctrine d'emploi, comme cela existe dans le domaine nucléaire, ce qui est un élément de la crédibilité de la capacité détenue.

La France a exposé des éléments qui fondent sa stratégie dans ce domaine dans les Livres blancs sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et 2013 ainsi qu'à travers des déclarations de ministres. L'hypothèse d'une « guerre informatique constitue, pour la France et ses partenaires européens, une menace de première importance » (Livre blanc 2013), et le cyberespace est considéré comme un champ de confrontation à part entière. En conséquence, la France développe ses activités de renseignement pour avoir une connaissance fine du cyberespace et se dote des capacités techniques nécessaires pour

identifier l'origine des attaques, évaluer les capacités des adversaires et les contrer. La doctrine française souligne que « la capacité informatique offensive, associée à une capacité de renseignement, concourt de façon significative à la posture de cybersécurité » (Livre blanc 2013). Selon les experts, les acteurs de la lutte informatique en France sont principalement la DGSE et les armées.

Aux États-Unis, les capacités cyber relèvent de la NSA, qui s'est vu adjoindre une compétence nouvelle en 2010 avec la création, en son sein, de l'USCYBERCOM. Cet organisme « planifie, coordonne, intègre, synchronise et conduit des activités pour diriger les opérations et la défense de certains réseaux d'information du département de la Défense, et prépare et, au besoin, conduit tout le spectre d'opérations militaires du cyberespace dans le but de permettre des actions dans tous les domaines, assurer la liberté d'action des États-Unis et de leurs alliés dans le cyberespace, et la dénier à nos adversaires ». La Chine, souvent présentée comme l'un des principaux pays réalisant des cyberattaques, s'appuierait notamment, selon une étude effectuée à la demande de la Maison Blanche en 2013 par la société de sécurité informatique Mandiant, sur l'unité militaire APT1 installée dans un immeuble de Shanghai, dont des photographies ont été rendues publiques dans le cadre de cette étude.

Le cyberespace devient le théâtre de confrontations qui s'apparentent de plus en plus à des conflits armés. L'organisation de nombreux pays en matière de lutte informatique, défensive ou offensive, est d'ailleurs comparable à celle des forces armées, et des doctrines d'emploi sont élaborées par certains d'entre eux. Néanmoins, il manque encore à ce jour des règles reconnues internationalement pour régir l'emploi de ces nouvelles capacités, comme cela existe pour les conflits classiques. Reste que la relative facilité avec laquelle une attaque peut être rendue anonyme, et par conséquent la difficulté à

l'attribuer avec certitude à un assaillant, limitent la place pour un droit international de la guerre dans le cyberespace.

Jérôme Poirot

B.
Guisnel, Jean, *Guerres dans le cyberespace. Services secrets et internet*, Paris, La Découverte, 2013.
Mallet, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.
Sanger, David E., « U.S. Rejected Aid for Israeli Raid on Iranian Nuclear Site », New York, *nytimes.com*, [en ligne], 10 janvier 2009, http://www.nytimes.com/2009/01/11/washington/11iran.html?scp=1&sq=january%202009% 20sanger%20bush%20natanz&st=cse

V.
Cryptologie ; Contre-espionnage ; Contre-ingérence ; Logiciel malveillant ; Opération.

M

Maggi-Kub (affaire)

Le climat de nationalisme revanchard qui suivit l'humiliante défaite de 1870 rendait les Français particulièrement sensibles à la figure abhorrée de l'espion : en même temps que l'État s'efforçait avec constance d'alourdir la répression de l'espionnage, plusieurs crises graves de la IIIe République prospérèrent sur ce thème. Ainsi, les dernières années du XIXe siècle avaient été marquées par l'affaire Schnaebelé, en 1887, puis surtout par l'affaire Dreyfus. Plus tard, à l'aube de la Première Guerre mondiale, ce furent les rebondissements de l'affaire Maggi-Kub.

Déjà célèbre, la marque Maggi était celle d'un bouillon en cube, breveté dès 1907 par Julius Maggi. L'homme d'affaires suisse, qui s'était établi à Paris, était aussi à la tête d'un empire laitier : son lait pasteurisé connaissait le même succès spectaculaire que le « Kub », à une époque où des milliers d'enfants mouraient encore d'une alimentation malsaine. Julius Maggi, riche et philanthrope, génie de ce qu'on n'appelait pas encore le « marketing », avait bâti en France une réussite éclatante.

Cela faisait sans doute un peu trop pour le Syndicat des crémiers de Paris et des départements, qui lança en 1912 une campagne élégante et raffinée contre le concurrent indésirable : « Parisiens, voulez-vous connaître la nationalité exacte de vos fournisseurs ? » demandait l'affiche, ornée d'un ruban tricolore dans sa partie gauche (celle qui énumérait les laitiers bien de chez nous), tandis que la partie droite citait les membres, tous étrangers, du conseil de direction de l'« Allgemeine Maggi Gesellschaft ».

Une telle aubaine ne pouvait échapper à *L'Action française*, qui se faisait un devoir de dénoncer l'espionnage ourdi par « l'Allemand et son compère le Juif », selon les termes de Léon Daudet dans *L'Avant-Guerre* en 1913. En décembre 1912, Daudet inaugura une série de plusieurs dizaines d'articles contre Maggi, accusé de dissimuler des activités d'espionnage au profit de l'Allemagne. Était-ce un hasard si les laiteries Maggi étaient implantées dans des villes de garnison ? En juillet 1913, la société porta plainte pour diffamation ; mais la rumeur était lancée et allait s'avérer tenace.

Dans les premiers jours d'août 1914, alors que la guerre était en train d'éclater, l'« espionnite » dégénéra en saccages et en pillages : dans Paris et sa banlieue, une foule hystérique s'en prenait aux magasins Maggi. Les bruits les plus fantaisistes traversaient la capitale : Julius Maggi s'était enfui avec des millions (il était mort en 1912, mais peu importait) tandis que des enfants français innocents mouraient du lait empoisonné distribué par la société allemande (elle était suisse, peu importait aussi). Dans *L'Action française*, le 3 août, Maurras crut préférable de démentir toute implication de son mouvement dans les troubles, qui offraient le spectacle dégradant du plus vil brigandage.

Mais les rumeurs ne visaient pas que le lait : le bouillon, lui aussi, était suspect. Les centaines de milliers de plaques émaillées que Maggi avait fait poser à travers le pays pour promouvoir le « K » (comme « Kub ») n'étaient-elles pas porteuses de mystérieux codes à destination des troupes allemandes ? L'historien Jean-Yves Le Naour évoque cette étrange psychose : « Pour les uns, ces publicités serviraient à guider l'ennemi sur les routes, pour d'autres elles auraient pour but de le renseigner sur les ressources locales à réquisitionner pour son ravitaillement. Tous, enfin, soutiennent que ces plaques émaillées sont placées en des lieux stratégiques, et que ce n'est pas un hasard. » Le 4 août, alors que les hostilités commençaient, les préfets reçurent du

ministère de l'Intérieur un télégramme qui leur demandait de faire dévisser les plaques de toute urgence, notamment aux abords des ouvrages stratégiques : on ne sait jamais. Ainsi accréditée par le gouvernement, la rumeur allait être nourrie par les préfets eux-mêmes : pénétrés de l'importance de leur mission au moment où la Nation prenait les armes, certains d'entre eux adressèrent au ministre des rapports alarmistes où s'accumulaient les preuves du complot diabolique.

Peut-être n'avaient-ils pas lu la célèbre *Psychologie des foules* de Gustave Le Bon, parue en 1895. Illustrant la « suggestibilité » et la « crédulité » des foules, l'auteur en fournissait un exemple tiré de la guerre précédente, lors du siège de Paris : « Une bougie allumée à l'étage supérieur d'une maison était considérée comme un signal fait aux assiégeants. Deux secondes de réflexion eussent prouvé cependant qu'il leur était absolument impossible d'apercevoir à plusieurs lieues de distance la lueur de cette bougie. »

Comme on s'en doute, la guerre fit passer au second plan les menées occultes de l'empire Maggi. Il fallut attendre 1920 pour que la plainte déposée en 1913 aboutît à la condamnation des diffamateurs.

Jean MAFART

B.

LE NAOUR, Jean-Yves, *1914. La grande illusion*, Paris, Perrin, 2011.

V.

Désinformation ; Espionnage ; Schnaebelé (affaire).

Main noire

« L'Union ou la Mort », plus connue sous le nom de « Main noire », était une organisation secrète nationaliste serbe fondée à Belgrade en 1911 par un groupe d'officiers, dont le colonel Dragutin Dimitrijevic impliqué en 1903 dans l'assassinat du roi de Serbie Alexandre Obrenovic et de la reine Draga, jugés trop complaisants à l'égard de l'Autriche. Le nouveau roi de Serbie, Pierre Ier, en témoignage de sa reconnaissance envers Dimitrijevic, l'avait alors promu chef du service de renseignement de l'état-major de l'armée serbe. Bénéficiant du soutien du gouvernement, Dimitrijevic créa une organisation secrète, la Main noire, dans le but de rassembler au sein d'un seul État la totalité des territoires peuplés par des Serbes, à savoir : au sein de l'Autriche-Hongrie, la Bosnie, la Croatie et le sud de la Hongrie ; pour l'Empire ottoman, la République de Macédoine, le Sandjak et le Monténégro. À l'étranger, la Main noire encouragea la formation de mouvements politiques nationalistes tels que le groupe Jeune Bosnie. Les missions de la Main noire étaient opérationnelles : actions d'influence auprès des autorités serbes, infiltration dans des organisations et associations nationalistes dans les territoires habités par des Serbes, promotion de la guérilla dans ces régions et contrôle de réseaux secrets de communication entre la Serbie et la Bosnie. Les membres de la Main noire occupant des postes d'officiers aux frontières facilitaient également les infiltrations d'armes en territoire austro-hongrois ou ottoman.

Au départ constituée de cadres de l'armée serbe, la Main noire finit par étendre son recrutement aux civils et comptait en 1914 plusieurs

milliers de membres. Elle ouvrit des camps d'entraînement dans la perspective de fomenter des attentats et des opérations clandestines. Durant les guerres balkaniques (1912-1913), les officiers de la Main noire s'illustrèrent au combat. Le général Bozidar Jankovic commanda ainsi la IIIe armée serbe qui, pendant la première guerre balkanique de 1912, libéra le Kosovo et une partie de la Metohija. Durant la seconde guerre balkanique (1913), il réussit à repousser une importante offensive ennemie lors de la bataille de Bregalnica. Le plus célèbre exploit de la Main noire restera son implication dans l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche le 28 juin 1914 à Sarajevo, point de départ de la Première Guerre mondiale. Les principaux membres de la Main noire étaient inquiets des plans de l'archiduc visant à accorder des concessions aux Slaves du Sud. Leur grand projet d'un État serbe indépendant risquait alors d'échouer si ce dessein se réalisait. Ils décidèrent ainsi d'armer les membres du mouvement Jeune Bosnie qui devaient assassiner l'archiduc. Néanmoins, Dimitrijevic n'imaginait pas qu'ils réussiraient et comptait utiliser ce qu'il pensait être une tentative d'assassinat pour déstabiliser le Premier ministre Pasic, dont il trouvait la politique envers l'Autriche-Hongrie trop tiède. À la suite du déclenchement de la Première Guerre mondiale, la Main noire fut de plus en plus mal vue. En 1917, Dobrivoi R. Lazarevitch, officier serbe, publia en Suisse un violent pamphlet contre l'organisation, dénonçant son implication dans le coup d'État de 1903 ainsi que dans l'assassinat de l'archiduc. Face à l'influence grandissante de la Main noire au sein de l'armée et du pouvoir, le gouvernement serbe en exil fit arrêter et juger la même année les chefs de l'organisation secrète. Dimitrijevic fut exécuté pour complot contre le prince régent Alexandre Ier, ce qui marqua la fin de la Main noire. La tradition de la conspiration et du secret ne disparut pas pour autant de Serbie. Dès 1917, alors même que la Main noire avait cessé d'exister,

lui succéda la Main blanche, organisation secrète rivale créée par le futur roi Alexandre Ier. Celle-ci fut un rouage essentiel du pouvoir dans ce qui devint la Yougoslavie et continua de porter l'idéal national serbe sous le contrôle étroit de l'État. En 1953, le maréchal Tito entreprit la réhabilitation de la Main noire et fit casser le jugement de 1917 contre le colonel Dimitrijevic.

Sarah TORKI

B.

BATAKOVIC, Dusan T., *Les Sources françaises de la démocratie serbe (1804-1914)*, Paris, CNRS, 2013.

BLED, Jean-Paul, *L'Agonie d'une monarchie austro-hongroise, 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2014.

MACKENZIE, David, *Apis, The Congenial Conspirator. The Life of Colonel Dragutin T. Dimitrijevic*, New York, Columbia University Press, 1989.

VENNER, Dominique, *L'Imprévu dans l'Histoire. Treize meurtres exemplaires*, Paris, Pierre Guillaume de Roux, 2012.

V.

Homo (opération) ; Service de renseignement.

Main rouge

Avec le déclenchement de la guerre d'Algérie en novembre 1954, tous les services de renseignement sont mobilisés. À partir de 1956, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage – le SDECE, prédécesseur de la DGSE – entreprend un effort considérable pour identifier et neutraliser les soutiens extérieurs du FLN : relais politiques, réseaux de financement, filières d'approvisionnement en armement. Parallèlement au travail classique de recueil du renseignement, le SDECE se voit confier des missions d'entrave, qui se concrétisent par des actions de sabotage – dites opérations « Arma » – ou d'élimination physique ciblée – désignées sous le nom d'opérations « Homo ».

Pour camoufler son implication et brouiller les pistes, le SDECE a l'idée de faire revendiquer certaines de ces opérations clandestines par une organisation fictive, la « Main rouge ». Celle-ci est censée rassembler des pieds-noirs extrémistes et des partisans radicalisés de l'Algérie française. L'idée est vraisemblable car, quelques années auparavant, des activistes français du Maroc et de Tunisie avaient procédé sous ce même nom de « Main rouge » à des meurtres de nationalistes maghrébins, en signant leurs crimes d'une main de Fatma ensanglantée. Pour étayer cette couverture, le SDECE va jusqu'à organiser la publication d'un ouvrage exposant le témoignage fictif d'un des prétendus dirigeants de l'organisation. Le livre est signé Pierre Genève – pseudonyme d'un certain Marc Schweitzer, nègre spécialisé en… romans érotiques ! – et sort en 1960 chez Nord-Sud, une

mystérieuse maison d'édition qui n'inscrira plus aucun autre titre à son catalogue.

Les actions de la Main rouge, ainsi que, plus généralement, toutes celles des services en matière de lutte clandestine contre le FLN, sont décidées chaque semaine, au plus haut niveau de l'État. Elles sont soumises à trois règles, en principe intangibles : elles ne peuvent être menées qu'en dehors du territoire français, ne doivent pas cibler des nationaux et relèvent de la responsabilité exclusive du chef de l'État et du Premier ministre. Ainsi, la plupart du temps, elles sont préparées à l'occasion d'une réunion entre Jacques Foccart, conseiller du président de la République pour les affaires africaines et malgaches, Constantin Melnik, chargé par le Premier ministre, Michel Debré, des relations avec les services de renseignement, et le général Paul Grossin, chef du SDECE.

Entre 1956 et 1962, le service action multiplie les opérations de sabotage et d'assassinat. La « formidable machine à tuer », ainsi que la nomme Constantin Melnik, tourne à plein régime : pas moins de sept navires transportant des armes destinées au FLN sont coulés, plus d'une centaine de trafiquants assassinés et deux avions interceptés. Les opérations sont menées dans divers pays d'Europe, en Allemagne notamment, ainsi qu'en Afrique du Nord. Les moyens les plus originaux sont utilisés : par exemple, en 1957, un trafiquant, Marcel Léopold, est exécuté à Genève à l'aide d'une fléchette au curare tirée avec une sarbacane.

À côté de ces opérations spectaculaires, le SDECE mène des actions plus discrètes, mais tout aussi efficaces : le service fait ainsi en sorte que des grenades destinées au FLN et fabriquées dans des usines situées en Espagne ou en Suisse soient dépourvues de retard.

Même si elles décroissent fortement après 1962, les opérations « Arma » et « Homo » ne cessent pas avec la guerre l'Algérie. Leurs

objectifs, leurs modes d'exécution et leurs résultats sont entourés du secret le plus absolu.

Clément TIBÈRE

B.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.
MELNIK, Constantin, *La mort était leur mission*, Paris, Plon, 1998.
MELNIK, Constantin, *1 000 jours à Matignon*, Paris, Grasset, 1988.

V.

DGSE ; Entrave ; Homo (opération) ; Melnik, Constantin.

Maloubier, Bob

« Avez-vous été agent secret ?

— Oui.

— Avez-vous été membre du service action des services secrets français ?

— Peut-être.

— Avez-vous participé à la création des nageurs de combat ?

— Oui.

— Officiellement, avez-vous participé à des actions de sabordage de navires ?

— Certainement pas !

— Avez-vous participé à des actions d'homicide ?

— … »

C'est par ces cinq questions que débute le documentaire *L'espion vous salue bien* consacré à la légende de l'action clandestine qu'est Robert Maloubier. Celui-ci est né à Neuilly-sur-Seine le 2 février 1923 dans une famille de la bonne bourgeoisie. Adolescent très sportif, il est un excellent nageur, un tennisman accompli qui fréquentait le Racing Club de France. Caractéristique d'une grande importance pour la suite de sa carrière, il maîtrise parfaitement la langue de Shakespeare grâce à ses parents, deux Français qui se sont rencontrés à New York et ont vécu aux États-Unis. Son père fut envoyé comme interprète à l'état-major du général Douglas Haig, nommé commandant en chef du corps expéditionnaire britannique en France en décembre 1915. L'invasion allemande empêcha la tenue des épreuves du baccalauréat que Bob s'apprêtait à passer en 1940. Il tenta alors, sans succès, de rejoindre

Londres, puis, rêvant d'être pilote de chasse, s'engagea en janvier 1941 en Tunisie dans l'armée d'armistice, celle qui obéissait à Vichy, avec l'idée de rejoindre au plus vite la France Libre. Le débarquement anglo-américain à Alger, le 8 novembre 1942, l'incita à rejoindre l'armée alliée. Il prit la route à bicyclette avec un camarade et fit la jonction avec les Britanniques après 300 kilomètres, à Bône, en Algérie. Les Anglais, constatant qu'il parlait leur langue, l'enrôlèrent puis l'envoyèrent à Londres, où après une enquête de sécurité il entama une formation pour être versé dans la section française du *Special Operations Executive* (SOE), imaginé par Winston Churchill en 1940 pour saboter des usines, des ponts, des centrales électriques, pour porter des coups à l'armée allemande et à l'industrie de défense ennemie. Il fut formé à être agent clandestin, spécialisé dans le maniement des explosifs.

Il mena de nombreuses actions en France occupée et y créa un réseau au cours du second semestre 1943 toujours pour le compte des Anglais, puisqu'il fut successivement nommé sous-lieutenant, lieutenant, puis capitaine dans l'armée britannique. Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1943, à Elbeuf, près de Rouen, alors qu'il devait réceptionner du matériel parachuté, il fut capturé par des gendarmes allemands. Il leur échappa, mais reçut une balle qui le blessa au foie et au poumon. Comme beaucoup d'autres membres du SOE qui sont morts en opération – leur espérance de vie était de six semaines en territoire ennemi –, sa vie aurait pu s'achever dans le champ où, dans la nuit, il s'écroula au cours de sa fuite et perdit connaissance. C'est un miraculé qui se releva à 5 heures du matin, sauvé par le froid, avec 10 degrés sous zéro, ce qui arrêta l'hémorragie qui aurait dû le condamner. Après sa convalescence, il reprit du service et fut très actif en Limousin, où il fut parachuté le 7 juin 1944 pour ralentir la remontée des troupes allemandes, notamment celles de la division SS

Das Reich, celle-là même qui commit des atrocités contre la population à Tulle et Oradour-sur-Glane. Chaque nuit, avec son équipe, il faisait sauter en moyenne deux ponts, ce qui, en complément du harcèlement par les maquisards limousins commandés par le communiste Georges Guingouin, retarda l'arrivée des renforts allemands en Normandie de deux semaines. Bob Maloubier fut de nouveau blessé lors de ces opérations.

Après mai 1945, la guerre se poursuivit pour lui en Asie, au sein d'une unité du SOE constituée pour encadrer les maquis combattant les Japonais. Il fut parachuté – son mode de transport habituel – au Laos en août. Blessé, encore, au combat, il parvint à rejoindre Saïgon, d'où il fut rapatrié en France. Démobilisé à la fin du conflit, il intégra alors le SDECE, où il contribua à créer le service action (SA). Il y apporta le savoir-faire anglais acquis aux côtés de ses camarades issus du BRCA. En 1947, il fut envoyé dans la zone d'occupation française de l'Autriche dans le cadre de la préparation d'actions clandestines en riposte à une éventuelle invasion soviétique de l'Europe libre. En 1951, la volonté conjointe du SA et des armées de se doter d'une capacité d'action grâce à des hommes-grenouilles le conduisit à se former, pendant trois mois, grâce à son passé d'officier britannique, à la *Small Boat School* du MI 6, puis au sein du *Special Boat Squadron* de la Royal Navy. Il donna naissance, avec Claude Riffaud, enseigne de vaisseau du commando Hubert, à une unité de nageurs de combat qui inaugura sa première session de formation le 1er janvier 1952, avec vingt stagiaires du 11e choc et des commandos de la Royale, à Arzew, près d'Oran. Riffaud, admiratif des capacités des nageurs de combat italiens, rêvait de doter la marine française de cette spécialité, tandis que le 11e choc, au sein duquel Maloubier était instructeur, avait décidé de créer le « Groupement Amphibie » pour les opérations spéciales en milieu aquatique. Les deux initiatives furent fusionnées. Riffaud partit se

former chez les nageurs de combat italiens, puis américains des *Underwater Demolition Team*. En 1954, la marine décida de reprendre son autonomie pour former ses nageurs, ce qui conduisit le SDECE à fonder une unité qui lui était propre : le Groupement autonome de nageurs de combat (GANC), à Toulon, puis en Corse, à Aspretto. Bob Maloubier et ses hommes mirent au point des techniques et des matériels, parfois en coopération avec le commandant Cousteau, pionnier de l'activité sous-marine, qui était lui aussi à Toulon. Parmi ces innovations, mérite d'être mentionnée la célèbre montre *Fifty Fathoms*, conçue pour demeurer étanche jusqu'à 90 mètres de profondeur, fabriquée par le grand horloger suisse Blancpain et toujours utilisée par de nombreux nageurs de combat du monde entier.

En 1955, il lui fut demandé de créer une unité chargée d'éliminer des pourvoyeurs d'armes et des financeurs du FLN. Il surnomma ce service « *Murder Incorporated* ». Robert Maloubier, évoquant cet épisode dans le documentaire *Histoire des services secrets français*, confia : « C'est quand même un métier très très spécial que de devenir tueur à gages. » Dans ses autobiographies, il précise que le service n'agissait pas directement, mais recrutait des malfrats pour tuer. Il soutient qu'il ne connut que des échecs, ses recrues, demi-sel ou rois du milieu, n'ayant jamais osé appuyer sur la détente. Mais il est établi que *Murder Inc.* remporta de réels succès, notamment dans les dernières années de la guerre d'Algérie, et élargit ses cibles à d'autres soutiens des rebelles algériens. Dans ce même documentaire, Raymond Muelle, officier du SA, explique comment l'avocat Ould Aoudia a été exécuté par le SDECE, le 21 mai 1959, et comment les ordres dans ce domaine venaient de Matignon, lorsque Michel Debré était Premier ministre. Le SDECE fit en sorte d'attribuer ces exécutions à la Main rouge, une organisation imaginaire censée être composée d'activistes d'extrême droite de l'Algérie française.

Bob Maloubier quitta le SDECE en 1956, peut-être parce qu'il sous-traita des opérations en Afrique du Nord au célèbre Jo Attia, gangster qui avait collaboré avec l'occupant allemand avant de se muer en résistant, d'être déporté et de reprendre sa vie de braqueur à la Libération. Bob Maloubier partit alors au Gabon, où il devint exploitant forestier, tout en restant au service des intérêts français, puisqu'il organisa la garde du président gabonais Léon Mba, signe qu'il était un acteur agréé par Paris de l'influence française sur ce continent. Cela le conduisit naturellement à travailler dans l'industrie pétrolière, d'abord pour Shell puis pour Elf. Son expérience dans l'industrie l'a convaincu que l'État, à travers sa diplomatie et ses services de renseignement, se devait d'aider les entreprises à conquérir des marchés à l'étranger. Il a souvent déploré que la France ne veuille pas utiliser à cette fin ses administrations, contrairement aux Anglais, pragmatiques et efficaces.

Discret, respectueux du secret qui doit recouvrir parfois l'action de l'État, il n'en est pas moins un auteur très prolifique avec huit ouvrages parus : *Nageurs de combat*, en 1989, avec Georges Fleury ; *Triple jeu, l'espion Déricourt*, en 1992, avec Jean Lartéguy ; *Les Coups tordus de Winston Churchill*, en 2009 ; *Agent secret de Churchill, 1942-1944*, en 2011 ; *L'Espion aux pieds palmés*, en 2013 ; *Colonel Z : 50 ans au cœur du MI 6*, en 2014 ; et *Les Secrets du jour J, l'opération Fortitude ou comment Churchill mystifia Hitler*, en 2014. Ces livres contribuent à entretenir sa propre légende. Si Bob Maloubier a servi la France de toute son énergie et son talent, il a commencé par servir le Royaume-Uni. Pour cette raison, comme tous les Français du SOE, comme les membres du commando Kieffer, il a été ignoré par le général de Gaulle, pour qui la mythologie de la France Libre ne pouvait supporter des exploits réalisés sous un autre étendard que le sien. Il était cependant régulièrement accueilli par la DGSE. Cet ostracisme s'est perpétué, car ce sont les Anglais et non les autorités françaises qui l'ont

invité le 6 juin 2014 en Normandie pour les cérémonies du 70e anniversaire du débarquement. Il était d'ailleurs titulaire de davantage de prestigieuses décorations britanniques que de françaises. Bob Maloubier est mort le 20 avril 2015.

Jérôme POIROT

B.

DUCASTEL, Laurent et TOURBE, Cédric, *L'espion vous salue bien*, K'ien Productions, 2012.

KORN-BRZOZA, David et GUISNEL, Jean, *Histoire des services secrets français*, France Télévisions, 2011.

MALOUBIER, Bob, *L'Espion aux pieds palmés*, Monaco, Éditions du Rocher, 2013.

V.

DGSE ; Forces spéciales ; Homo (opération) ; Sabotage.

Manipuler – manipulation

Aussi vieille que le métier, qu'elle semble pour beaucoup résumer, la manipulation est au cœur du renseignement. C'est, en effet, l'ensemble des procédés et activités menés par un officier traitant pour recruter, former, diriger et contrôler un agent ou une source, afin d'obtenir à travers lui/elle de l'information secrète non disponible autrement. Et la plupart des romans et des films ou séries d'espionnage reposent sur un scénario de manipulation(s), car cette méthode incarne dans une certaine mesure l'activité des services. Mais, parce que la manipulation renvoie également plus largement à l'idée de tromperie volontaire aux dépens d'une personne, d'un groupe ou de masses sur lesquels le manipulateur exerce un pouvoir et qu'il domine insidieusement, elle alimente de manière récurrente les théories du complot.

En psychologie, la manipulation est une méthode qui mène au contrôle des actions d'une personne sans son accord, à travers la persuasion ou la domination. Les communications scientifiques comme les articles grand public abondent sur le danger que représentent les manipulateurs (dont les pervers narcissiques) pour la santé mentale de leurs victimes, sur les armes qu'ils utilisent, sur la sujétion psychologique qu'ils imposent (influence, persuasion, pouvoir, contrôle) et sur les moyens de s'en défaire. La propagande et le lavage de cerveau employés par les régimes totalitaires s'apparentent, selon certains, à une manipulation de masse, et les groupements sectaires sont souvent accusés de manipuler leurs membres pour asseoir leur emprise. Plus largement, la notion de manipulation revient

fréquemment à propos de la presse, de la publicité, du marketing ou de techniques de management. L'Assemblée nationale avait même envisagé en 2000 d'en faire un délit, puni de trois ans d'emprisonnement, avant d'y renoncer. Le législateur définissait alors la manipulation mentale comme le fait d'« exercer sur [une personne] des pressions graves et réitérées ou [d'] utiliser des techniques propres à altérer son jugement afin de la conduire, contre son gré ou non […], à un acte ou à une abstention qui lui est gravement préjudiciable ».

Tous les services de renseignement se servent de la manipulation pour obtenir des informations ou pour intoxiquer l'adversaire (elle s'apparente alors à la désinformation). Si le renseignement technique a pris une place considérable ces dernières années, l'individu demeure la source privilégiée pour obtenir de l'information, y compris pour des domaines très techniques comme l'espace cyber. Amener une personne à chercher et à donner des renseignements, c'est-à-dire à collaborer régulièrement avec un service, la plupart du temps en trahissant son pays, ne s'improvise pas. La manipulation, qui a suscité de multiples travaux scientifiques, fait ainsi l'objet de formations théoriques et pratiques dans tous les services de sécurité et de renseignement du monde.

Quelle que soit la méthode, elle repose sur l'utilisation raisonnée des vulnérabilités de la personne ciblée, pour l'amener, par tous les moyens imaginables (cadeaux, promesses, menaces, pressions, chantage…), à faire ce que l'on souhaite, c'est-à-dire fournir le renseignement qu'elle détient ou peut obtenir. La matrice théorique MICE identifie quatre leviers sur lesquels jouer dans l'opération de manipulation : l'argent (*Money*), l'idéologie (*Ideology*), la compromission, c'est-à-dire la contrainte par le chantage (*Compromise* ou *Coercion*, selon les sources), et l'ego. Mais il y en a d'autres, et certaines techniques de communication sont largement utilisées,

notamment la programmation neuro-linguistique (PNL) ou la technique de synchronisation qui vise à imiter consciemment l'interlocuteur dans ses gestes, ses attitudes ou ses centres d'intérêt pour créer un climat de confiance. Car la manipulation requiert de la patience et de la distance vis-à-vis de la cible à manipuler, mais aussi de la réactivité et de l'empathie.

L'histoire du renseignement est remplie de cas célèbres de manipulation et, plus encore, de cas inconnus, car c'est le travail quotidien de milliers d'officiers traitants à travers le monde. Un film comme *Les Patriotes* ou la série *Le Bureau des légendes* d'Éric Rochant en offrent des illustrations exemplaires.

Gorka INCHAURRAGA

B.

GUISNEL, Jean et SILBERZAHN, Claude, *Au cœur du secret. 1 500 jours aux commandes de la DGSE – 1989/1993*, Paris, Fayard, 1995.
Collectif, *Kubark*. *Le manuel secret de manipulation mentale et de torture psychologique de la CIA*, Paris, Zones, 2012.

V.

Désinformation ; Espion ; Kubark ; Main rouge ; MICE ; Subversion ; Tamponner ; Taupe.

Marenches, Alexandre de

Alexandre de Marenches est né le 7 juin 1921 à Paris. Il s'est marié à une Écossaise, rencontrée en 1943 durant la campagne d'Italie où elle était infirmière. Son père, militaire de carrière, fut officier de liaison auprès du général Pershing durant la Première Guerre mondiale. Sa mère était américaine. Engagé volontaire en 1939, résistant avant de gagner Londres, il combattit en Afrique du Nord en 1942, puis, aspirant de cavalerie, en 1943 en Italie. Sa parfaite maîtrise de la langue anglaise le conduisit à être officier de liaison auprès des Alliés. Il fut aide de camp du général Juin, dont il devint l'ami. Il quitta l'armée en 1946 pour se consacrer à une vie de dilettante permise par sa fortune personnelle, ce qui le conduisit à voyager souvent au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Amérique du Sud.

Parmi les raisons qui conduisirent le président Pompidou à le nommer à la tête du SDECE le 6 novembre 1970, il y a le fait qu'il n'avait pas besoin de travailler pour vivre, qu'il n'attendait aucune promotion du pouvoir en place, ce qui lui donnait la liberté nécessaire pour mener sa mission dans les meilleures conditions et la liberté de transmettre des informations susceptibles de déplaire. L'autre explication de ce choix est la profonde défiance de Georges Pompidou envers les services, due à l'affaire Markovic. Il avait besoin d'un homme de confiance à la tête du renseignement extérieur, capable de le réformer, mais aussi de le purger, ce qu'Alexandre de Marenches fit sans ménagement. Celui-ci était surnommé « Porthos » en raison de sa physionomie et de ses moustaches, mais aussi « le Patricien ». Son attachement à l'aristocratie et à ce qui la distingue du menu peuple,

ignorant en cela l'abolition de la noblesse et de ses privilèges décidée par les révolutionnaires dans la nuit du 4 août 1789, lui fit fabriquer, avec les crédits du SDECE, un service de table à ses armes pour les repas qu'il offrait à la Piscine (une des appellations du service). Valéry Giscard d'Estaing, qui méprisait le renseignement et les administrations qui en avaient la charge, le maintint à son poste lorsqu'il fut élu en 1974.

Alexandre de Marenches a marqué de son empreinte le SDECE. Il mit ses relations personnelles, dans le monde entier, au profit du service, par exemple celles, étroites, avec le roi du Maroc Hassan II. Il créa le *Safari Club*, association informelle réunissant autour de lui ses homologues iranien, marocain, saoudien et tunisien. Il disait d'ailleurs, avec le manque de modestie qui le caractérisait, qu'il faisait bénéficier la France de ses relations. Il fixa comme priorité au SDECE la lutte contre l'empire soviétique et le communisme, et développa les activités du service au profit de l'économie nationale. Il serait l'auteur de la formule suivante qui montre quelle était sa conception du renseignement : « Les services de renseignement sont un immense tamis qui filtre des informations, ils ne doivent laisser passer que les bonnes pour nourrir la réflexion et permettre la confection de la note de renseignement. »

Malgré ses bonnes relations avec la CIA, à laquelle il reprochait de ne pas avoir de sources humaines – ou pas assez – à Téhéran, il ne parvint pas à la convaincre qu'une révolution couvait en Iran et que le shah était menacé, tout comme il ne parvint pas à convaincre les autorités françaises de ne pas accueillir l'ayatollah Khomeiny à Neauphle-le-Château. C'est sans doute l'un de ses échecs principaux, qui ne doit rien à un manque de vision ou à une lacune de son appareil de renseignement, mais qui s'explique par l'incapacité des Américains et des Français à tenir compte de ses avertissements. Ses tropismes

anticommuniste et proaméricain l'auraient conduit, selon l'auteur et journaliste américain John K. Colley, qui fait cette révélation dans son ouvrage *Unholy Wars : Afghanistan, America and international terrorism*, à devenir un proche conseiller de Reagan pour l'Afghanistan. Son anticommunisme viscéral est à l'origine de sa démission le 12 juin 1981, car il ne pouvait concevoir de servir un pouvoir dont quatre des ministres étaient membres du Parti communiste français. Il détient, avec onze années, le record de longévité à la tête du service extérieur français. Après son départ du SDECE, il continua à fréquenter des dirigeants de certains pays pour leur prodiguer des conseils.

Alexandre de Marenches est l'auteur d'un *Atlas géopolitique*, paru en 1988, considéré comme d'une grande qualité. Il a pu y développer ses idées et sa vision, la géopolitique étant un domaine qui le passionnait. Il est également le coauteur, avec Christine Ockrent, d'une autobiographie centrée sur les années qu'il a passées à la tête du SDECE, *Dans le secret des princes*, parue en 1986. Dans cet ouvrage, il met en garde les démocraties contre leur défaite annoncée face à une troisième guerre mondiale qui les mettrait aux prises avec le terrorisme, avec la désinformation, avec d'autres États luttant pour le contrôle des matières premières, avec le pillage de leur potentiel économique, technologique et scientifique. Il ne s'était pas trompé.

Sans héritier après le décès prématuré de son fils unique, il a créé, avec son épouse, la Fondation comte et comtesse de Marenches en 1991, à Lausanne. Parmi ses buts figurent l'attibution de bourses en géopolitique et la création d'un institut de géopolitique. Il est mort le 2 juin 1995 à Monaco.

Jérôme Poirot

B.

COLLEY, John K., *Unholy Wars : Afghanistan, America and international terrorism*, Londres, Pluto Press, 1999.
FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
MARENCHES, Alexandre de et OCKRENT, Christine, *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1986.

V.
Clubs ; DGSE.

Maroc

Dès son indépendance en 1957, le Maroc s'emploie à constituer un appareil de sécurité et de renseignement à même de conforter l'assise encore fragile de ses institutions. L'homme qui s'attelle à cette tâche est Mohammed Oufkir, officier de l'armée française, ancien d'Indochine, devenu aide de camp du roi Mohammed V. Sa solide expérience militaire, ses talents d'organisateur et ses contacts internationaux lui permettent, en à peine quelques mois, de remodeler les forces armées royales et de mettre sur pied une solide structure policière, la Direction de la sûreté nationale, qui est également chargée des missions de renseignement. Rapidement, Oufkir s'impose comme le chef incontesté des services de sécurité marocains. Il jouit de la confiance totale de Mohammed V et de son fils Moulay Hassan, qui accède au trône en 1961. Réputé inflexible, Oufkir traque sans pitié les ennemis réels ou supposés de la monarchie : en 1959, il réprime dans le sang la rébellion qui agite le Rif ; en juillet 1963, il décapite le principal parti d'opposition, l'UNFP, en mettant au jour un complot d'inspiration gauchiste ; en mars 1965, il écrase un mouvement de protestation à Casablanca, ouvrant lui-même le feu sur la foule depuis un hélicoptère ; en octobre de la même année, ce sont ses hommes – en l'occurrence, les agents de son officine clandestine, le « Cab 1 » – qui organisent, en plein Paris, l'enlèvement de l'opposant Mehdi Ben Barka. Ministre de l'Intérieur en 1967 et, de fait, véritable numéro 2 du régime, il commence cependant à prendre ses distances avec le roi, dont il critique de plus en plus la politique et l'entourage proche. Il finit par mettre sur pied plusieurs complots : un premier

échoue le 10 juillet 1971, au palais de Skhirat ; un second a lieu le 16 août 1972 et manque de tuer le monarque. Oufkir est confondu et abattu le soir même, probablement par son adjoint Ahmed Dlimi et par Moulay Hafid Alaoui, l'oncle du roi.

À la mort de son ministre félon, Hassan II décide de restructurer les organes de renseignement pour éviter à l'avenir qu'ils soient placés sous l'autorité d'un unique responsable. S'inspirant très fortement de l'organisation prévalant en France, il crée cinq services, encore en place aujourd'hui :

– la Direction générale des études et de la documentation – DGED –, chargée du renseignement extérieur ainsi que de la surveillance de la diaspora ;

– la Direction de la surveillance du territoire – DST –, devenue Direction générale en 2013, qui a la responsabilité de la sécurité intérieure et de la lutte contre les intégristes ;

– les Renseignements généraux, qui dépendent du ministère de l'Intérieur et fournissent aux forces de police des informations d'ordre social et politique ;

– la Direction du renseignement militaire, qui regroupe les activités traditionnellement dévolues aux « deuxièmes bureaux » des états-majors ;

– la Direction de la sécurité militaire, chargée de la surveillance interne des forces armées.

Ce dispositif est complété par les effectifs des Forces auxiliaires marocaines, héritières de l'ancien *Makhzen*, l'appareil gouvernemental du sultanat. Elles sont présentes sur tout le territoire et effectuent des missions de renseignement de proximité.

C'est Ahmed Dlimi, l'ancien second d'Oufkir, qui est nommé en 1973 chef de la DGED. La DST, quant à elle, est confiée au commissaire Driss Basri qui, en 1974, devient secrétaire d'État à la

Sécurité puis, en 1979, ministre de l'Intérieur. Durant les années 1970, les services se mobilisent contre l'opposition interne – le Maroc entre alors dans la période dite des « années de plomb », qui dure jusqu'au décès de Hassan II en 1999. La DGED est fortement investie dans le conflit du Sahara occidental et s'attaque régulièrement aux intérêts du frère ennemi algérien. Par exemple, en 1976, elle apporte son soutien aux Soldats de l'opposition algérienne, un groupe hostile à Houari Boumediene, dirigé par un Kabyle, Mouloud Kaouane, qui projetait une série d'attentats. Les hommes d'Ahmed Dlimi étendent également leur champ d'action en Afrique noire, intervenant notamment au Zaïre en faveur de Mobutu Sese Seko contre la sécession katangaise. Durant toute cette période, la DGED coopère étroitement avec le SDECE : elle adhère à l'accord secret du « Safari Club » et fournit de temps à autre un appui technique à son allié français, comme en 1978, lorsqu'elle livre des armes et du matériel aux rebelles angolais de l'Unita.

Au début des années 1980, les Marocains se montrent de plus en plus inquiets de l'activisme libyen. En 1982, aux côtés des Italiens, des Espagnols et des Tunisiens, ils participent à l'initiative française du « MIDI-Club », destinée à surveiller étroitement les agissements du guide Kadhafi. Parallèlement, la CIA est autorisée à réactiver des centres d'écoute aux confins du désert. Pour autant, ils ne se désintéressent pas de la lutte contre le Polisario, qui continue largement d'occuper Ahmed Dlimi, par ailleurs commandant militaire de la zone du Sahara où il fait construire une longue barrière de défense : le « mur des Sables ». Toutefois, de multiples sources affirment que les tensions entre le monarque et son chef des services s'accroissent dans des proportions inquiétantes. On en ignore l'origine exacte : divergences sur le dossier sahraoui ? Méfiance du roi à l'égard d'un subordonné qui lui rappelle étrangement Oufkir ? Rapprochement de Dlimi et des Libyens ? Différend d'ordre privé ? Rien n'est vraiment clair. Toujours est-il que,

le 23 janvier 1983, alors qu'il regagne sa villa dans la palmeraie de Marrakech, Ahmed Dlimi trouve la mort dans un étrange accident de la circulation. Il est remplacé à la tête de la DGED par Abdelhak Kadiri, un autre militaire.

Au tournant des années 1990, s'ouvre une nouvelle période pour les services de renseignement marocains. Grâce aux bonnes relations qu'ils entretiennent avec le Mossad, ils jouent, avec succès, les intermédiaires dans les négociations secrètes conduites entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Le conflit au Sahara occidental, quant à lui, s'enlise dans un *statu quo* largement profitable au royaume chérifien, qui occupe à partir de 1991 la fraction du territoire jusqu'alors sous souveraineté mauritanienne. Ces réussites relatives sont toutefois assombries par la montée en puissance de l'islamisme radical, qui débute sous Hassan II et se poursuit après l'accession au pouvoir de Mohammed VI. Malgré d'importants changements à la tête des services – en 2005, Mohamed Yassine Mansouri arrive à la tête de la DGED, tandis qu'Adbellatif Hammouchi prend la direction de la DST –, plusieurs mouvements radicaux réussissent à occuper durablement le terrain. Le plus connu d'entre eux, le Groupe islamique combattant au Maroc, est responsable d'une série d'attaques meurtrières à Casablanca en mai 2003 et participe un an plus tard aux attentats de Madrid, dont il fournit une partie de la logistique. En 2006, il prête allégeance à AQMI. C'est également un membre dissident d'AQMI qui, le 28 avril 2011, fait sauter une bombe dans un café très touristique de Marrakech. Aujourd'hui, Rabat estime qu'environ 2 000 ressortissants marocains combattent aux côtés de Daesh.

Clément TIBÈRE

B.

FALIGOT, Roger et KAUFFER, Rémi, *Les Maîtres espions. Histoire mondiale du renseignement* (2 tomes), Paris, Robert Laffont, 1994.
MARENCHES, Alexandre de (entretiens avec Christine Ockrent), *Dans le secret des princes*, Paris, Stock, 1986.
SMITH, Stephen, *Oufkir. Un destin marocain*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2010.
VERMEREN, Pierre, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008.

V.
Algérie ; Ben Barka (affaire) ; Libye ; Tunisie.

MASINT

Le renseignement de mesures et de signatures se définit succinctement comme de l'information obtenue de capteurs techniques (métrique, angulaire, spatiale, de longueur d'onde, temporelle, hydromagnétique, etc.) et analysée pour en tirer des données intelligibles.

Son acronyme habituellement utilisé est MASINT, « *Measurement and Signatures Intelligence* », bien que la doctrine militaire française fasse état du terme quasiment inusité de ROMES : Renseignement Obtenu par l'analyse de MEsures et de Signatures.

Le MASINT diffère du ROEM (ou SIGINT) en ce qu'il concerne les signaux émis involontairement par les systèmes adverses, comme le bruit d'un char ou la cavitation des hélices de navires. Les capteurs sont les radars, les lasers, les détecteurs de radiation – de type NRBC, par exemple –, les capteurs électro-optiques passifs, infrarouges, acoustiques ou encore sismiques, pour lesquels la recherche-développement joue un rôle essentiel. Le concept conduit au développement de capacités multisenseurs et parfois exotiques comme les capteurs olfactifs.

Compte tenu de cette diversité de capteurs, le MASINT peut être divisé en plusieurs sous-ensembles. Le renseignement radar (RADINT ou, traduit en français, RORAD) consiste en la collecte active ou passive de l'énergie directement produite par des systèmes de radars ou indirectement réfléchie par une cible. Le renseignement d'impulsions électromagnétiques s'intéresse à la mesure de l'énergie, des essais nucléaires ou de tout autre événement produisant des

impulsions. Le renseignement sur les radiations involontaires s'attache à la connaissance des rayonnements non intentionnels, tels que ceux des moteurs, des machines, des systèmes d'armes ou de tout autre équipement. Le renseignement optique est, quant à lui, centré sur le recueil, l'analyse et l'exploitation des signaux optiques dans différentes gammes de fréquences (ultraviolet, visible, infrarouge). Les capteurs comprennent ainsi des radiomètres, des spectromètres ou des lasers, par exemple. Le renseignement géophysique interprète les phénomènes liés à la terre (sol, eau, atmosphère) ou aux structures artificielles : ondes de pression, vibrations, champs magnétiques ou autres perturbations. Le renseignement acoustique consiste en la collecte de sons passifs ou actifs, émis ou réfléchis, des ondes de pression et de vibration dans l'atmosphère (ACOUSTINT) ou dans l'eau (ACINT). Cette fonction est, en particulier, essentielle pour la détection et le suivi des bateaux et sous-marins. Enfin, le renseignement nucléaire (NUCINT) a pour objet le recueil et le traitement des informations tirées des radiations nucléaires et des autres phénomènes physiques associés aux matériaux, installations, appareils ou armes nucléaires.

Le travail de captation d'informations nécessite ensuite la traduction et la mise en forme de données techniques parfois très hétérogènes pour servir utilement à l'appréciation d'une situation. Cela implique de procéder à du calcul sur d'énormes volumes de données qui doivent être traitées et converties en informations intelligibles en vue de la production de renseignement.

Les applications sont nombreuses et variées. Le MASINT autorise, par exemple, la détection des constructions ou des ouvrages souterrains, la caractérisation des sites chimiques ou biologiques et la mise au jour de bon nombre de techniques de camouflage ou de dissimulation. Au niveau tactique, c'est un élément important voire essentiel du ciblage, de la définition du champ de bataille, de

l’évaluation des dommages (*battle damage assessment*), de l’identification de cibles.

Un système de recueil MASINT vise donc à obtenir des informations en temps réel et à surveiller de vastes zones pour un coût relativement peu élevé. Concrètement, il permet de détecter le lancement de missiles, de suivre différents moyens de transport (véhicules, avions, sous-marins) ou encore d’identifier et de suivre les retombées d’essais nucléaires. Les systèmes les plus familiers, parce que largement déployés, restent les détecteurs NRBC.

Si peu de dispositifs étaient envoyés sur le terrain avant la première guerre du Golfe, cette situation a changé ces dernières années. Des capteurs MASINT sont aujourd’hui déployés dans de nombreuses opérations civiles ou militaires, à partir d’une grande variété de plates-formes : sous-marins, véhicules terrestres, avions, drones, satellites.

Aux États-Unis, c’est la *Defense Intelligence Agency* (DIA) qui assure la coordination centrale des efforts de collecte du MASINT. De source publique, les Américains utilisent notamment le système REMBASS (*Remotely Monitored Battlefield System*), composé de capteurs sismiques, acoustiques, infrarouges et magnétiques. En France, la DRM et certaines unités militaires, en lien avec la DGA, jouent naturellement un rôle prépondérant pour ces sujets techniques.

Bien que ce type de renseignement soit relativement peu exploité par les services de renseignement, il n’en apporte pas moins un atout stratégique. Les récentes crises de prolifération ont d’ailleurs montré tout l’intérêt qu’il représente grâce aux systèmes de détection NRBC qui ont pu permettre de caractériser à distance un essai nucléaire, par exemple par analyse à longue distance des radionucléides dans l’atmosphère. Il est donc très certainement amené à se développer encore.

Olivier Brun

B.
RICHARDS, Julian, *Signals Intelligence*, Londres, Routledge, 2013.

V.
ROEM.

Mata Hari

Si Mata Hari est aujourd'hui un personnage célèbre pour ses prétendues qualités d'espionne, la véritable vie de cette femme est pourtant bien éloignée du mythe qui s'est progressivement forgé.

Margaretha Zelle naît dans une famille bourgeoise de Leeuwarden aux Pays-Bas le 7 août 1876. Elle vit ses premières années de manière très confortable grâce à l'aisance de son père, riche marchand de chapeaux et de capes. Mais, en 1889, il fait faillite, ce qui provoque la séparation du couple l'année suivante. Quand sa mère meurt un an plus tard, la jeune Margaretha se retrouve à Sneek chez un oncle, qui l'envoie à l'école.

À 18 ans, le 11 juillet 1895, à la suite d'une annonce matrimoniale à laquelle elle répond en joignant sa photographie, elle se marie avec un officier de la marine néerlandaise de dix-neuf ans son aîné, Rudolf MacLeod. Celui-ci l'emmène vivre aux Indes néerlandaises. Ils ont deux enfants, mais le mariage ne dure pas, sans doute à cause d'une certaine intempérance de MacLeod et de son penchant pour les maisons closes. Ils divorcent en 1902.

Un an plus tard, à l'âge de 27 ans, seule et sans attaches, elle arrive à Paris. Pour survivre, mi-courtisane, mi-prostituée, elle se fait entretenir par des hommes, bien souvent des officiers. Elle se lance alors dans une carrière de danseuse sous le nom de Mata Hari. Son spectacle, où elle apparaît en tenue très légère, rencontre un vif succès ; elle se produit à l'Olympia puis en tournée en Europe, sur les plus belles scènes, comme à la Scala de Milan. Sa popularité atteint des sommets entre 1905 et 1912.

Son entrée dans la carrière d'espionne fait l'objet de nombreuses spéculations. Une chose est sûre : elle fait de nombreux voyages en Allemagne et entretient une liaison avec un Allemand, ce qui attire immédiatement l'attention des services français qui la placent sous surveillance.

Elle tombe alors amoureuse d'un pilote russe nommé Vladimir Masloff qui, blessé, se retrouve dans un hôpital de la zone de guerre. Pour lui rendre visite, Mata Hari doit obtenir un laissez-passer, qu'elle demande auprès du capitaine Ladoux, chargé du contre-espionnage. Celui-ci l'interroge, autorise la visite à l'hôpital et propose à la jeune femme de collaborer avec lui.

Sa première mission consiste à séduire le général allemand qui administre la Belgique occupée. C'est un échec : interpellée lors d'un séjour en Grande-Bretagne, elle est interrogée par la police britannique, qui prend contact avec Ladoux. Le capitaine la fait alors envoyer en Espagne, où elle séduit un commandant allemand. Dès leur seconde rencontre, cet officier suspecte le jeu de sa maîtresse et fournit de fausses informations. Elle retourne pourtant à Paris, convaincue d'avoir obtenu des renseignements d'importance.

Pendant ce temps, Ladoux intercepte des messages chiffrés allemands qui évoquent un agent H 21. Il semble que ces messages faisant état de Mata Hari aient été envoyés par les Allemands sachant que les Français parvenaient à les déchiffrer.

Elle est arrêtée le 13 février 1917 et interrogée par Pierre Bouchardon, célèbre magistrat surnommé par Clemenceau « le Grand Inquisiteur ». Face à la pression, Margaretha Zelle s'effondre le 22 mai, avouant avoir espionné pour les ennemis des Français. Elle est alors traduite devant la justice militaire. Son avocat, un ancien amant de 74 ans nommé Édouard Clunet, est peu familier des affaires militaires, si bien qu'elle est reconnue coupable et condamnée à mort.

Elle est fusillée le 15 octobre 1917 dans les fossés du château de Vincennes. Selon la légende, coiffée d'un chapeau et habillée d'un long manteau de fourrure, elle aurait refusé le bandage des yeux et se serait avancée vers le peloton, lui lançant un dernier baiser.

Au-delà du mythe attaché à cette affaire, en raison de la personnalité de Mata Hari, plusieurs commentateurs jugeront par la suite qu'elle n'a pas été exécutée parce qu'elle était une espionne dangereuse, mais bien parce que, danseuse provocatrice, elle a servi de bouc émissaire.

Olivier BRUN

B.

COLLAS, Philippe, *Mata Hari : sa véritable histoire*, Paris, Plon, 2003.

KUPFERMAN, Fred, *Mata Hari. Songes et mensonges,* Bruxelles, Éditions Complexe, Poche, 2008.

V.

Hirondelle.

Melnik, Constantin

Constantin Melnik, né en France le 24 octobre 1927, fut le conseiller pour les questions de sécurité et de renseignement du Premier ministre, Michel Debré, de 1959 à 1962. De ses parents russes et de la tutelle qu'il a exercée sur le service extérieur, il tient le surnom de « SDECE tartare ».

Il s'engagea très jeune pour la défense de son pays puisque, durant la Seconde Guerre mondiale, il fut agent de liaison pour un maquis de francs-tireurs et partisans (FTP) dans la région de Nice, où il vivait avec sa mère et ses deux sœurs. Excellent élève, issu d'une famille de Russes blancs immigrés et pauvres, il intégra Sciences-Po grâce à une bourse et en sortit major. À l'issue de ses études, il travailla pour le groupe radical-socialiste du Sénat, dirigé par Georges Brune, devint son conseiller technique lorsqu'il fut nommé ministre des PTT (Postes, télégraphes et téléphones), puis ministre de l'Intérieur en août 1951. En 1953, il effectua son service militaire au sein du 2e bureau du maréchal Juin, alors commandant en chef du secteur Centre-Europe de l'OTAN. Sa légende commença à naître à cette époque car, lorsque Staline mourut, Juin lui demanda qui succéderait au dictateur soviétique. En épluchant la presse russe des dernières semaines, il constata que le nom le plus présent dans les articles était celui du discret Khrouchtchev, ce qui, pour un connaisseur du monde soviétique comme lui, était le signe qu'il serait le nouveau chef de l'URSS, ce dont il informa Juin. Ce pronostic aurait impressionné les Américains, qui le recrutèrent au sein de la Rand Corporation, cercle de réflexion américain consacré à la politique et aux questions stratégiques, créé en

1945 et réputé proche des milieux de la Sécurité nationale américaine. Michel Debré, qu'il avait connu au Sénat, l'appela à ses côtés lorsqu'il entra à Matignon le 8 janvier 1959, alors qu'il s'apprêtait à prendre la nationalité américaine.

Il devint alors le coordonnateur et un interlocuteur privilégié des services de renseignement – le SDECE, la DST, les Renseignements généraux –, mais aussi de la préfecture de police, pour mener la lutte contre le FLN, l'OAS et les pays communistes. Ce combat fut âpre, entraînant, selon lui, pour la seule année 1961, l'élimination de 103 marchands d'armes du FLN. Plusieurs de ces actions furent attribuées à la Main rouge, organisation imaginaire créée par le SDECE pour brouiller les pistes. Pour autant, des règles avaient été définies. Il affirme que de Gaulle avait proscrit l'exécution de Français et les homicides sur le sol national, et que toute liquidation devait recueillir son approbation. Les neutralisations étaient décidées, selon le récit qu'il en fit au cours d'une interview à *L'Express* en 1994, dans un cercle de trois personnes : le Premier ministre Michel Debré, Jacques Foccart, qui représentait le président de la République, et Constantin Melnik.

Après avoir quitté Matignon lors du changement de gouvernement le 14 avril 1962, il travailla à nouveau pour la Rand Corporation, puis se consacra à des activités intellectuelles, écrivant livres et articles, devenant un éditeur à succès et consacrant une large part de ses travaux à la menace soviétique. Son livre *La Troisième Rome. Expansion ou déclin de l'empire communiste*, paru en 1985, est considéré comme une contribution de premier plan à la compréhension du pouvoir soviétique et de la guerre froide. La fin des régimes communistes en Europe l'amena à explorer d'autres champs de la réflexion politique, notamment le fonctionnement des démocraties dans le domaine de leurs activités régaliennes. Ainsi, il a travaillé sur la violence d'État dans les démocraties, jugeant *a posteriori* qu'« il y avait, chez le général

[de Gaulle], quand même, une acceptation de la violence d'État que je trouve, avec le recul, assez effrayante. […] Ma participation à cette violence d'État suscite en moi une repentance continuelle » (entretien avec Sébastien Laurent *in De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*). Il travailla également sur les risques de dérives autoritaires dans les démocraties et théorisa la nécessité de piloter et de contrôler les services de renseignement afin de garantir qu'ils concilient efficacité et respect de l'État de droit.

Dans l'interview à *L'Express* déjà citée, Constantin Melnik raconte qu'après le putsch d'Alger, le 13 mai 1961, de Gaulle nomma à la tête des administrations, services de renseignement compris, des fidèles ou des relais du pouvoir plutôt que des professionnels au service de l'État. Il explique de la sorte certaines dérives, comme l'utilisation des services comme police politique, les barbouzeries, les affaires Ben Barka ou Markovic. Il considère que le SDECE n'a pas à être rattaché au ministre des Armées, comme ce fut le cas à partir du 22 janvier 1966, de Gaulle voulant le punir de l'implication de certains de ses agents dans la disparition de Ben Barka. En effet, avec ce positionnement, le service intègre des logiques et des priorités militaires au détriment de ses missions au service de l'ensemble de l'État.

Parmi les ouvrages qu'il a écrits, peuvent être cités : *Des services « très » secrets* (1989), *Un espion dans le siècle, tome 1 : La Diagonale du double* (1995), *La mort était leur mission. Le Service Action pendant la guerre d'Algérie* (1995), *Lettres à une jeune espionne* (1995), *Les Espions. Réalités et fantasmes* (2008), *Espionnage à la française. De la Guerre froide à l'Algérie et au terrorisme international* (2012). Constantin Melnik est mort le 14 septembre 2014.

Jérôme Poirot

B.

LAURENT, Sébastien, *De Gaulle, les services secrets et l'Algérie*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.
PASQUIER, Sylvaine, « La face cachée de la République », *lexpress.fr*, [en ligne], 31 mars 1994.

V.
Ben Barka (affaire) ; DGSE ; Gaulle, Charles de ; Foccart, Jacques ; Homo (opération) ; Main rouge ; Subversion.

Menace

La menace, au sens commun du terme, est un signe, un indice, qui laisse pressentir quelque chose de dangereux, de nuisible et que l'on doit craindre. Une menace est une intention hostile conjuguée avec l'existence des moyens nécessaires pour la concrétiser. Il s'agit d'un danger qui existe dans l'environnement d'un système, indépendamment de celui-ci et entraînant des conséquences potentielles négatives. Cela peut être un accident, une erreur, une malveillance passive ou active. De manière plus conceptuelle, la menace ne peut se concevoir sans la distinguer des vulnérabilités et des risques.

La vulnérabilité est une faiblesse du système qui le rend sensible à une menace. On pense ici, par exemple, à une erreur humaine ou, en matière informatique, à un défaut dans un logiciel. La vulnérabilité est toujours relative et des actions correctrices peuvent l'atténuer.

Le risque est, quant à lui, la probabilité qu'une menace particulière puisse exploiter une vulnérabilité donnée du système. La notion de risque dépend de l'impact : une menace ayant une grande probabilité de se concrétiser, mais n'ayant aucun impact, constitue un risque nul.

D'un point de vue historique, la notion de menace a, peu à peu, remplacé celle d'adversaire. L'adversaire était celui qu'il fallait neutraliser ou maîtriser. Sa disparition n'était pas forcément un objectif, car on ne visait pas son existence même, mais plutôt sa capacité de nuisance. En lui substituant le terme de « menace », on passe à la description d'un phénomène de proximité, flou et impalpable, et dont seule la disparition ferait cesser le danger.

L'évaluation des menaces, qui recouvrent par nature des aspects divers, est utile pour déterminer la probabilité de les voir se concrétiser. C'est là une tâche essentielle pour les services de renseignement. Le coordonnateur national du renseignement explique dans un livret de présentation de la communauté française paru en octobre 2014 que « les défis que doivent relever les services sont considérables, tant les menaces qui pèsent sur notre sécurité sont aiguës et évoluent en permanence. Ces services doivent donc, dans le cadre d'orientations claires du pouvoir exécutif, s'adapter pour y faire face ».

Les menaces deviennent indistinctes, à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, pour les Français où qu'ils se trouvent. Ces menaces majeures, telles qu'elles sont aujourd'hui identifiées, sont tout d'abord pour les services de renseignement, à l'évidence, le terrorisme, menace protéiforme qui émane tant de groupes évoluant à l'étranger que d'individus présents sur le territoire national. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 le citait parmi les menaces les plus importantes, l'« une des principales menaces physiques dirigées contre l'Europe et ses ressortissants dans le monde ».

Sont ensuite mis en avant l'espionnage et l'ingérence économique, la prolifération des armes de destruction massive, singulièrement du fait de la menace des missiles balistiques et de croisière, les attaques majeures contre les systèmes d'information et, enfin, les grands trafics criminels. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de voir que chacune de ces menaces se décline en priorités pour ces services.

Les menaces sont devenues très diverses, diffuses et changeantes. Elles émanent de groupes terroristes, d'organisations criminelles, d'États, de réseaux proliférants et de pirates informatiques. Elles prennent leur source dans des conflits déstabilisateurs et des États faillis, sans parler des cybermenaces, en plein développement, et de

l'espionnage, toujours aussi actif. Rien n'est donc simple pour les appréhender et les catégoriser. Comme a pu le rappeler en 2010 le coordonnateur national du renseignement dans la revue *Politique internationale*, « les menaces sont multiples. Elles proviennent d'États ou d'acteurs non étatiques plus ou moins clandestins et opaques. Il est donc plus indispensable que jamais de recourir au renseignement pour décrypter leur fonctionnement et leurs intentions et anticiper leurs actions afin de pouvoir les entraver ». Les services doivent donc s'adapter à des formes inédites de conflit ou à des menaces émergentes et affronter de nouveaux défis.

Cette situation exige un travail d'analyse et de détection des menaces qui pèsent sur le pays. Une évaluation est réalisée par les services de renseignement, parallèlement au dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection au profit du territoire national et des intérêts français à l'étranger, comme le plan Vigipirate. Ce dispositif, qui associe tous les acteurs du pays, peut être prolongé par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés.

Pour s'informer sur les menaces, le gouvernement français a mis en ligne des informations sur le site *www.risques.gouv.fr*. Les personnes qui se rendent à l'étranger, pour affaires ou tourisme, peuvent aussi consulter le site du ministère des Affaires étrangères qui fournit, dans sa rubrique « Conseils aux voyageurs », des informations précises sur les risques et sur les menaces terroristes éventuelles, par pays et en fonction de l'actualité.

Olivier BRUN

B.

BAJOLET, Bernard (entretien conduit par Isabelle Lasserre), « Le nouveau visage du renseignement français », *Politique internationale*,

n° 127, 2010.

V.
Espionnage ; Lutte informatique ; Prolifération ; Terrorisme.

Métadonnées – Data mining

La production exponentielle de données numériques par les administrations, les services publics, les entreprises et les particuliers eux-mêmes a conduit à les utiliser pour produire des analyses au profit de la santé publique, de l'éducation, du marketing, mais aussi de la sécurité nationale et du renseignement. Les services de renseignement ont ainsi compris très tôt l'usage qu'ils pouvaient faire de ces gisements de données, notamment pour déceler des individus ou des groupes dangereux, à travers les traces numériques de leurs comportements. Une métadonnée est une donnée sur une donnée, ou encore une information caractérisant une autre information. « *Meta* », en grec, signifie ce qui « dépasse » ou ce qui « englobe ». Le besoin de caractériser une donnée est né, selon les uns, dans les bibliothèques qui ont créé des systèmes de classement et d'indexation permettant non seulement de trouver un ouvrage dans les rayons, mais aussi de disposer d'informations synthétiques sur chaque livre. Les fichiers de bibliothèques ont été l'un des premiers exemples significatifs de conception et d'utilisation de métadonnées. Les métadonnées relatives à un livre peuvent être très nombreuses : le titre, le nom de l'auteur, l'éditeur, la date d'édition, la collection, et toute une série de mots clés permettant d'effectuer des recherches thématiques. Jusqu'à l'ère de l'informatique, l'exploitation des métadonnées reposait sur des fiches en papier. La bibliothèque du Congrès américain a développé un savoir-faire exceptionnel en matière de métadonnées qui a servi lorsque des besoins similaires sont apparus avec le développement de l'informatique et des données numériques. Pour d'autres, ce sont les

musées, confrontés à des problèmes de nature équivalente, qui ont créé des règles d'indexation. Les 91 règles du catalogue du British Museum définies en 1841 viennent appuyer cette thèse.

Les fichiers numériques contenant du texte, des calculs, du son, des images, des vidéos, mais aussi l'Internet et des bases de données ont nécessité la création de métadonnées, compréhensibles par les ordinateurs, alors qu'un fichier de bibliothèque est utilisé par un être humain. Ainsi, à un fichier texte peuvent être associées des métadonnées, qui pour certaines sont les mêmes que pour un livre : le titre, l'auteur, la date de création ou de modification, le nombre de caractères, l'emplacement sur le support numérique, éventuellement des mots clés définis par l'auteur, etc. Pour un fichier photo ou vidéo, le lieu de prise de vue est une donnée utile. De nombreux standards, adaptés au type de données ou au domaine d'activité, ont été définis. L'un des plus célèbres est le *Dublin Core*, créé en 1995 à Dublin, dans l'Ohio, pour les pages internet. La création de standards est indispensable pour que l'indexation permette d'accéder à l'information utile. Sans cela, les données demeureront inexploitées, car enfouies dans la masse sans possibilité de les en extraire. L'insertion des métadonnées, *via* des balises ou des tags dans les fichiers eux-mêmes, permet de ne pas les perdre lorsqu'un fichier circule, par exemple sur le réseau Internet.

L'exploitation des métadonnées repose pour une large part sur le *data mining* (en français, l'« exploration de données »). Cette prospection au sein d'une masse de données repose pour l'essentiel sur des algorithmes sophistiqués qui permettent d'extraire d'un magma des informations utiles. Un exemple saisissant de ce qui est possible en ce domaine a été l'identification, par les services de renseignement de l'armée américaine, dès 2000, des terroristes qui ont perpétré les attentats du 11 septembre 2001. Le documentaire *Les Routes de la*

terreur, qui décrit les événements allant de la révolution iranienne de 1979 au 11-Septembre, explique que le renseignement militaire américain avait créé un programme d'analyse de profils de terroristes, grâce à du *data mining* de métadonnées, qui lui permit de détecter Mohamed Atta puis tous les membres des commandos du 11-Septembre. Le documentaire explique en outre que, pour des raisons juridiques, ces informations n'ont pas été transmises au FBI.

L'existence d'un gigantesque gisement de données numériques, qui va continuer à croître de manière exponentielle, notamment avec le développement des objets connectés, a permis aux services de renseignement des pays qui disposent des ressources intellectuelles et technologiques nécessaires, ainsi que d'un cadre juridique adapté, de puiser des informations utiles à l'accomplissement de leurs missions. Des outils très sophistiqués de *data mining* permettent d'extraire au sein de ce « *big data* » des renseignements inaccessibles par d'autres voies, parce que enfouis dans une masse inextricable. Les services américains ont acquis une expertise inégalée dans ce domaine. Un des aspects de la culture du renseignement américain consiste, d'ailleurs, à collecter un maximum d'informations pour constituer des bases de données dont l'exploitation est une source primordiale de renseignement. Certains auteurs, tel le statisticien Stéphane Tufféry, font remonter l'analyse des données à des fins prospectives à 2 000 ans avant Jésus-Christ, en Chine, ou à l'Égypte des pharaons. Les progrès de la science mathématique à partir du XVIIIe siècle ont permis des avancées sensibles dans ce domaine, limitées cependant par l'absence de machines permettant d'automatiser et d'accélérer le calcul. L'avènement des ordinateurs a produit une rupture grâce au traitement de masses de données à partir de programmes basés sur des calculs statistiques, de probabilités, des algorithmes ou encore l'analyse factorielle. Les applications du *data mining* sont innombrables, dans

des domaines variés, les sciences comme le marketing. La prédiction de comportements en est un exemple saisissant, comme le prouvent Amazon, qui est capable, depuis 2013, d'expédier des livres à des clients avant même qu'ils ne les commandent, ou Google, qui serait en mesure de savoir si une femme est enceinte avant qu'elle ne le sache elle-même, grâce à l'analyse de ses recherches sur Internet.

Les mêmes techniques permettent de détecter des comportements que les services de renseignement cherchent à débusquer. S'ils sont en mesure de faire du *data mining* à la fois de l'Internet, de bases de données de transactions bancaires, de réservations des passagers des compagnies aériennes, d'opérateurs de télécommunications, mais aussi de bases de données détenues par des administrations, telles que celles relatives aux permis de conduire, aux autorisations de détention d'armes, à la sécurité sociale, alors ils sont capables de produire des renseignements à très haute valeur ajoutée. Le projet américain « Total Information Awareness », lancé début 2003 par l'*Information Awareness Office*, créé en 2002 à la suite des attentats du 11-Septembre, avait pour ambition de détecter les terroristes grâce à une très large utilisation du *data mining*. Malgré le climat favorable à des mesures radicales contre le terrorisme, ce projet fut la cible de critiques mettant en avant la menace qu'il représentait pour la protection de la vie privée. Bien que renommé « Terrorism Information Awareness », il dut être abandonné, le Congrès, sensible aux préoccupations exprimées par les défenseurs des libertés publiques, ne lui allouant pas de budget. Aucun service de renseignement ne communique sur ce que sont les programmes sensibles qu'il utilise. Les révélations faites par la presse ne doivent pas être considérées comme reflétant exactement la réalité de ce qu'ils sont. Néanmoins, il est probable que des programmes tels que PRISM, Upstream ou le TFTP reposent sur la plus large collecte d'informations possible et l'analyse des métadonnées qu'elles

contiennent à travers des outils de *data mining*. Ce goût de certains services de renseignement pour des masses gigantesques de données est illustré par Michael Hayden, ancien directeur de la NSA, qui a dit : « Pour trouver une aiguille dans une meule de foin, il me faut d'abord une meule de foin. »

Jérôme Poirot

B.

Calvi, Fabrizio et Poncet, Denis, *Les Routes de la terreur*, Arte France et Maha Productions, 2011.

V.

Contre-terrorisme ; États-Unis ; Fichier ; Source.

MICE

En mai 2017, le *New York Times* annonça que la Chine, entre 2010 et 2012, avait exécuté une douzaine d'informateurs de la CIA – dont l'un d'une balle dans la tête, devant ses collègues de bureau. De fait, aujourd'hui encore, l'espionnage est une activité périlleuse : il faut nécessairement de puissantes motivations pour s'y livrer en dépit du risque couru. Quelles peuvent donc être ces motivations ? MICE est un acronyme anglais utilisé pour les décrire et, par là même, pour énumérer les moyens dont disposent les services de renseignement pour recruter un espion ou une source.

Commençons par le M (*money*). On prête à Napoléon d'avoir professé que tout homme s'achète, pourvu qu'on y mette le prix. À défaut de nous rassurer sur la nature humaine, ce principe peut trouver une application utile en matière de renseignement. Le général Lewal, auteur en 1881 d'une *Tactique des renseignements*, le confirme de manière très explicite : « L'intérêt est le mobile de la plupart des espions. L'espoir de gagner beaucoup les attire, le profit les retient et remplace le zèle. On spécule sur leur avidité et on se conduit vis-à-vis d'eux en conséquence. »

C'est ce qu'avait déjà compris Hector, s'adressant à « tous les chefs et les princes des Troyens », dans le chant X de l'*Iliade* : « Qui d'entre vous, pour le riche présent que je lui garantis, veut tenter une grande entreprise ? […] Oui, je donnerai un char et deux chevaux à la tête superbe, les plus beaux qui soient sur les légers vaisseaux des Grecs, à celui qui osera, pour lui quelle gloire ! aller près de la flotte ennemie afin d'apprendre si, comme auparavant, les navires sont gardés avec

soin ; ou si, domptés par nos coups, les Grecs ont résolu de fuir et si, vaincus par les fatigues, ils ne veulent plus veiller durant la nuit. »

Le commandant Esterhazy, qui s'était vendu à l'ambassade d'Allemagne alors qu'il était employé par le « 2e bureau », le service de contre-espionnage français, est un exemple plus contemporain de l'espion vénal : c'est pour éponger ses dettes, semble-t-il, que ce viveur écrivit au lieutenant-colonel von Schwartzkoppen en septembre 1894. La découverte du « bordereau » dans une corbeille à papiers de l'ambassade – par une femme de ménage qui travaillait elle-même pour les services français – allait déclencher l'affaire Dreyfus. Esterhazy ne sera confondu qu'en 1896 grâce au courage du lieutenant-colonel Picquart.

De même, c'est pour faire face à de pressantes difficultés financières que John Anthony Walker, sous-officier de l'US Navy, se rendit à l'ambassade d'URSS, en décembre 1967, pour lui proposer ses services. La collaboration se révéla fructueuse : secondé par un petit réseau qu'il avait constitué au sein de l'armée et qu'il administrait comme une PME familiale, Walker livra des secrets militaires jusqu'en 1985, date à laquelle son ex-femme le dénonça au FBI. Entre-temps, Moscou lui avait procuré un revenu régulier. C'est aussi contre de fortes sommes que trahirent Aldrich Ames (arrêté en 1994) et Robert Hanssen (arrêté en 2001), le premier à la CIA, le second au FBI.

Quant à Elyesa Bazna, maître d'hôtel de l'ambassadeur du Royaume-Uni à Ankara et plus connu sous son nom de code « Cicero », il fut grassement stipendié par l'ambassade d'Allemagne, pour le compte de laquelle il photographia des documents confidentiels pendant la Seconde Guerre mondiale – avant de découvrir après coup que le Reich l'avait rémunéré en faux billets. James Mason incarne avec subtilité cet espion floué dans l'excellente *Affaire Cicéron* de Joseph Mankiewicz, en 1952.

Le I de MICE est celui de *ideology*. L'homme n'est pas toujours un abîme de noirceur : il peut lui arriver d'être animé par des motivations désintéressées. Le diplomate allemand Fritz Kolbe, hostile au nazisme et soucieux d'abréger la Seconde Guerre mondiale, se mit au service de l'OSS (l'ancêtre de la CIA) à partir de 1943 et lui fournit des documents de première importance sur plusieurs programmes d'armement – y compris les fameux V2 – ainsi que des analyses sur la situation au sein du IIIe Reich. Il fut considéré par Allen Dulles, chef de l'OSS, comme son meilleur agent pendant la guerre. On doit aussi mentionner Richard Sorge, qui avait embrassé la cause du communisme dans sa jeunesse en Allemagne avant de s'établir en URSS puis de réussir des prouesses d'espionnage à Tokyo pendant la Seconde Guerre mondiale : d'abord agent des services de renseignement de l'Armée rouge, il continua de renseigner Moscou après sa disgrâce. Arrêté par les Japonais, il le paya de sa vie.

Dans un autre genre, c'est certainement par adhésion sincère à la cause du communisme que les « Cinq de Cambridge » devinrent les plus célèbres espions de l'URSS au sein du monde occidental. Le plus important d'entre eux, Kim Philby, passa d'ailleurs les vingt-six dernières années de sa vie en URSS, où il s'était réfugié pour parer à une arrestation imminente. Son adhésion à l'idéal socialiste semble avoir résisté à cette retraite forcée, ce qui se comprend assez bien quand on sait que le régime soviétique lui avait assuré un train de vie peu en rapport avec celui du prolétaire moyen.

Si l'on en croit l'intéressé lui-même, c'est aussi par idéalisme et conviction que le haut fonctionnaire Georges Pâques collabora avec le KGB pendant une vingtaine d'années avant d'être arrêté par la DST en 1963. Pacifiste et catholique pratiquant, Pâques considérait la politique des États-Unis comme attentatoire à la paix mondiale et entendait rétablir un certain équilibre pour éviter une « catastrophe mondiale ».

À la même époque, Oleg Penkovski, colonel du GROu soviétique, renseigna les Américains et les Britanniques sur les missiles de l'URSS : on apprit, grâce à lui, qu'ils étaient beaucoup moins nombreux et beaucoup moins fiables qu'on ne le pensait en Occident. Son rejet du régime soviétique et un sentiment de solidarité avec l'Ouest semblent l'avoir principalement animé, même s'il faut peut-être y ajouter de sérieuses frustrations professionnelles. Ce sont les mêmes motivations, les frustrations en moins, qui semblent avoir fait de Dimitri Poliakov la plus grande « taupe » des Américains au sein de l'URSS pendant un quart de siècle. C'est Aldrich Ames qui le donna aux Soviétiques, en 1987, alors qu'il était devenu un paisible retraité.

Dans le cas de Willi Lehmann, qui informa les Soviétiques au cours de sa carrière dans la police, la Gestapo et les SS – et qui fait partie des sources ayant annoncé l'opération « Barbarossa » à un Staline incrédule –, le besoin d'argent semble avoir joué un rôle au départ, avant que la répulsion pour le régime nazi ne devînt déterminante. À la même époque, l'URSS bénéficia des informations de l'héroïque Orchestre rouge.

Quoiqu'il ne relève pas *a priori* de l'idéologie, le patriotisme est une motivation possible de l'espion et doit donc être regardé comme compris dans le I. Lewal reconnaît, d'ailleurs, l'existence de cet espion désintéressé, le meilleur de tous : « Il existe également des gens qui, par dévouement pour leur pays, par haine de l'étranger, veulent bien fournir des renseignements secrets. Dans ce cas, le rôle d'espion est fort honorable, et on a des gens aussi zélés que fidèles. »

Dans cette catégorie entrent, bien entendu – quoique le patriotisme ne soit pas exclusif de convictions politiques affirmées, y compris communistes –, les milliers de Français ayant alimenté les réseaux de renseignement de la Résistance. On y trouve aussi le jeune Nathan Hale, héros de la guerre d'indépendance américaine. Capturé par les

Britanniques en septembre 1776 au cours d'une mission d'espionnage pour le compte du général Washington, il aurait prononcé ces derniers mots, avant d'être pendu : « Mon seul regret est de n'avoir qu'une vie à donner à mon pays. »

Le C (*coercion*, *constraint* ou *compromission,* selon les versions) est la partie sulfureuse de MICE : en français, ce pourrait être le C de « chantage ». Il s'agit, autrement dit, de forcer quelqu'un à collaborer en faisant pression sur lui.

Certes, Lewal nous met en garde contre cette méthode de recrutement : « L'espion forcé ne saurait être bien utile. L'homme que l'on contraint à faire ce métier ne peut y apporter aucune bonne volonté, aucun désir de satisfaire, aucune envie de réussir. La crainte est un moyen sans grand effet sur lui. S'il est trop menacé, il ne revient pas, de peur du châtiment ; s'il est peu intimidé, il n'ira pas loin. On n'agit ainsi qu'en saisissant ses parents ou ses propriétés. Le résultat est rarement avantageux, l'espion forcé possédant trop de moyens d'éluder le fond même de sa mission. » Mais Lewal appartenait à une époque et à une société où l'on aurait peut-être considéré comme malséants des moyens de pression trop persuasifs.

Considérons le cas d'un espion démasqué, qui risque la prison, la torture ou la mort. Une fois « retourné », cet espion pourra renseigner efficacement ses nouveaux maîtres sur ceux qui l'employaient précédemment ; et il pourra aussi, parfois, devenir l'instrument d'une manœuvre d'« intoxication ». Qu'en est-il, par exemple, du résistant René Hardy ? On s'interroge encore sur le rôle qu'il est susceptible d'avoir joué dans le coup de filet de Caluire, en juin 1943 : arrêté deux semaines auparavant par la Gestapo à la gare de Châlon, n'aurait-il pas accepté, contre la vie sauve, de dénoncer Jean Moulin et ses compagnons ? Après la guerre, les Soviétiques recrutèrent maints anciens nazis ou criminels de guerre qui avaient réussi à se faire

oublier. Tel fut le cas de Heinz Felfe, ancien SS qui ne fut arrêté qu'en 1961 après avoir gravi les échelons du contre-espionnage de l'Allemagne de l'Ouest et avoir, pendant la même période, travaillé activement pour l'URSS.

Parfois, les moyens de pression sont moins brutaux mais plus scabreux – et, par là même, tout aussi efficaces. En mai 1913, on découvrit que le colonel Alfred Redl, ancien chef du contre-espionnage militaire austro-hongrois, avait fourni à la Russie des documents militaires de la plus haute importance, notamment le plan d'attaque de Vienne contre la Serbie. Ayant découvert son homosexualité, les services russes avaient trouvé là un moyen de chantage très convaincant – non sans le rémunérer toutefois. Quelques décennies plus tard, les agents soviétiques surent se montrer dignes de leurs aînés en exploitant habilement les penchants d'un certain John Vassall. Invité en 1954 à une soirée bien arrosée, ce fonctionnaire subalterne de l'ambassade de Grande-Bretagne à Moscou fut discrètement photographié alors que la fête tournait à l'orgie entre hommes. Il ne restait alors qu'à le menacer d'expédier les clichés compromettants à sa famille… Vassall ne fut confondu qu'en 1962, après avoir livré à l'URSS de nombreux renseignements militaires. Entre-temps, on était passé du C au M : revenu à Londres, le fonctionnaire subalterne menait grand train grâce aux subsides que lui versait son employeur soviétique.

Le chantage sexuel, assorti de photographies, a, bien entendu, sa version hétérosexuelle : là encore, il semble que les services de l'Est l'aient pratiqué avec une certaine efficacité. Parfois, ils surent faire preuve d'un certain raffinement : on dépêchait auprès de la cible une jolie jeune femme (une « hirondelle », dans le jargon de l'espionnage) puis, comme dans les meilleurs vaudevilles, on faisait surgir son prétendu mari au moment des ébats. Pour échapper au scandale, l'amant n'avait plus qu'à accepter l'offre de collaboration qui lui était

faite avec magnanimité. Des variantes existent : présenter les photos, comme dans l'affaire Vassall ; ou bien faire savoir à l'intéressé, avec une mine soucieuse, que les autorités locales sont au courant de l'écart de conduite, lui faire comprendre que c'est ennuyeux mais qu'on pourrait arranger ça… Maurice Dejean, ambassadeur de France à Moscou de 1956 à 1964, fut ainsi piégé. Dans sa *Technique du renseignement*, l'ancien directeur de la CIA Allen Dulles souligne cependant que le chantage sexuel n'est pas infaillible : « Tout dépend des mœurs et de la moralité qui règnent dans le pays de la victime. Les citoyens d'un pays où la fidélité conjugale jouit d'une considération certaine et où l'infidélité est fortement désapprouvée par la société sont naturellement des cibles toutes désignées. » Mais quels sont les pays où, au contraire, l'adultère serait jugé avec indulgence ? Dulles nous laisse malheureusement sur notre faim : « Je m'abstiendrai ici de nommer les pays qui, aux yeux des Soviétiques, entrent dans l'une ou l'autre de ces deux catégories car je ne tiens pas à ouvrir une controverse internationale sur un sujet aussi délicat. »

Toutefois, la jolie jeune femme peut être une arme efficace même sans le recours au chantage : l'objectif est de recueillir des « confidences sur l'oreiller » ; le sexe devient alors une motivation autonome, en dehors du C. Cette pratique est fort ancienne et, cette fois, le général Lewal la cautionne explicitement : « Les femmes galantes et surtout les filles publiques servent beaucoup dans l'espionnage, quand elles offrent quelques garanties de fidélité. » En 1963, John Profumo, ministre de la Guerre dans le gouvernement Macmillan, dut se démettre après la révélation de sa liaison avec une prostituée de luxe qui avait aussi fréquenté un diplomate soviétique. Il n'est toutefois pas démontré que les effusions de Profumo aient contenu des secrets d'État.

Enfin, le E : il s’agit, bien sûr, de l’*ego* (ou de l’*excitation*). Dans ce cas de figure, l’espionnage serait un moyen d’acquérir de l’importance à ses propres yeux ou de mettre un peu de piment dans une vie banale. Au-delà des convictions, on peut considérer Georges Pâques comme un bon exemple de ce type de motivations : à défaut d’une réussite professionnelle éclatante, il se vit en sauveur du monde. Dans le récit qu’il lui a consacré, l’écrivain Pierre Assouline écrit ces lignes : « L’orgueilleux selon Pascal apparaît comme celui qui se voile la face sur ses propres misères et révèle celles de la société pour mieux prétendre s’élever au-dessus d’elles. Tout à fait mon Pâques, à ceci près que, pour en recevoir enfin l’admiration de tous, il devait un jour ou l’autre sortir de la clandestinité. En ce sens, son arrestation lui fut un véritable soulagement car, à ses yeux, elle le consacrait dans son rôle éminent. Il ne pouvait se sacrifier en secret qu’à la condition que cela se sût un jour. »

Dans une acception large, on peut inclure dans cette catégorie ceux qui, par frustration ou désir de revanche, rompent avec leur pays en collaborant avec le camp adverse. Tel semble avoir été le cas de Vladimir Vetrov, la célèbre source « Farewell » de la DST, de 1980 à 1982. Cette motivation n’en exclut d’ailleurs pas d’autres : dans le cas de Vetrov, qui avait perdu toutes ses illusions sur le régime soviétique, le I a certainement joué un rôle.

En définitive, les quatre lettres de MICE épuisent-elles les motivations (et donc les méthodes de recrutement) des agents de renseignement ? On pourrait également citer l’amour… Les services de l’Est avaient ainsi lancé leurs « Roméo », des jeunes gens au physique avantageux, contre de naïves secrétaires de l’Ouest qu’ils étaient chargés de séduire. Dans le cas de Heinz Sütterlin et de son épouse Leonore, l’issue fut tragique. Par ses attentions délicates, le premier avait séduit la seconde, qui était secrétaire au ministère des Affaires

étrangères d'Allemagne de l'Ouest ; il l'épousa en décembre 1960. Lorsqu'il lui demanda de lui procurer des documents secrets auxquels elle avait accès, elle n'osa refuser et prit l'habitude de les lui apporter à l'heure du déjeuner : monsieur n'avait plus qu'à les photographier pendant que madame préparait le repas. Les deux époux furent arrêtés en 1967, dénoncés par le destinataire des photographies qui était entre-temps passé à l'Ouest. Comprenant que son mari l'avait séduite et épousée sur ordre du KGB, Leonore se pendit dans sa cellule.

Une autre affaire, traitée par la DST, mêle de la manière la plus insolite l'amour et le chantage. En 1964, Bernard Boursicot avait 20 ans et occupait un poste administratif à l'ambassade de France à Pékin, qui venait d'ouvrir. Au cours d'une réception, il y rencontra Shi Pei Pu, un jeune artiste lyrique aussi raffiné que francophone. Une intense amitié se noua et le Chinois confia bientôt au Français qu'il était en réalité une femme, élevée comme un garçon dans son enfance. Boursicot, qui avait conscience de ses penchants homosexuels, fut-il trop pressé de nouer enfin une idylle avec une femme ? Toujours est-il qu'ils entretinrent pendant de longues années une liaison intermittente, au gré des mutations de Boursicot et de ses retours en Chine. Shi Pei Pu réussit même à faire croire à son amant qu'il avait eu un enfant de lui. Mais les services de renseignement s'en mêlèrent : pour continuer de rencontrer librement celui qu'il voulait prendre pour sa maîtresse, Boursicot accepta de livrer par son intermédiaire des documents en provenance de l'ambassade. Bien plus tard, il éveilla les soupçons lorsqu'il réussit à faire venir à Paris Shi Pei Pu et son pseudo-fils. Arrêtés en 1983, les deux anciens amants furent condamnés à six ans de prison puis graciés en 1987.

L'expert américain Randy Burkett estime aujourd'hui que le modèle MICE, trop sommaire pour rendre compte de la complexité des motivations humaines, conduit les recruteurs à « miser » à l'excès sur la

notion de vulnérabilité : « Les officiers traitants qui s'en remettent exclusivement au modèle MICE risquent de ne pas voir tous les détours qui conduisent à la décision d'espionner et ils manquent des occasions de convaincre et de motiver les agents pour améliorer leur efficacité. À la place, ils se concentrent sur le parti à tirer des vulnérabilités pour prendre le dessus. » C'est pourquoi il propose de substituer à MICE le modèle RASCLS (*reciprocation*, *authority*, *scarcity*, *commitment and consistency*, *liking*, *social proof*), fondé sur les travaux du psychologue Robert Cialdini. Dans cette perspective, la trahison d'Aldrich Ames, loin de se réduire au M de *money*, fait intervenir un ensemble de motivations que Tcherkachine, son officier traitant russe, a su exploiter intelligemment : il approche Ames par la flatterie (*liking*, « sympathie »), lui propose une sorte de pacte visant à lui garantir sa sécurité (*authority*, « autorité ») avec le concours d'Ames lui-même (*reciprocation*, « réciprocité ») ; Tcherkachine s'engage vis-à-vis d'Ames dans le long terme (*commitment and consistency*, « engagement et constance »).

Pour s'éloigner un peu des anglicismes, on peut également citer l'acronyme SANSOUCIS, parfois utilisé en France. Plus complet que MICE et infiniment plus gracieux que RASCLS, il recouvre neuf motivations : la solitude, l'argent, la nouveauté, le sexe, l'orgueil, l'utilité, la contrainte, l'idéologie et la suffisance.

Même si les motivations d'un espion ou d'une source peuvent être plus variées que les quatre lettres de MICE et même si, comme le relève Randy Burkett, la notion de vulnérabilité ne peut tenir lieu de politique de recrutement, elle demeure essentielle dans le monde du renseignement. Tout service doit, en effet, veiller à la fiabilité de ses propres agents, c'est-à-dire réduire au maximum le risque de leur recrutement par un service adverse : recruter un jouisseur endetté, c'est s'exposer à ce qu'il finisse comme Esterhazy ou Ames. Les

procédures d'habilitation au secret, qui reposent sur des enquêtes parfois très intrusives sur l'agent à recruter, visent à prévenir de telles déconvenues.

Mais la réalité opérationnelle est parfois bien éloignée d'un parcours de recrutement aussi balisé : un service de renseignement doit savoir s'adapter à toute situation. En 2008, un article du *Washington Post* nous éclairait sur l'inventivité dont il faut parfois faire preuve lorsqu'on est en quête d'informations dans un pays en guerre. Rencontrant un chef afghan à tête de patriarche et marié à quatre femmes plus jeunes que lui, un agent de la CIA eut l'idée de lui offrir quatre pilules de Viagra. La seconde rencontre révéla l'efficacité de cette approche : « Le chef, rayonnant, lui offrit une profusion d'informations sur les mouvements des talibans et leurs voies d'approvisionnement – suivie d'une demande de pilules supplémentaires. » À la guerre comme à la guerre…

Jean MAFART

B.

ASSOULINE, Pierre, *Une question d'orgueil*, Paris, Gallimard, 2012.

BURKETT, Randy, « An alternative framework for agent recruitment : from MICE to RASCLS », *Studies in Intelligence*, mars 2013.

DULLES, Allen, *La Technique du renseignement*, Paris, Robert Laffont, 1964.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

WARRICK, Joby, « Little blue pills among the ways CIA wins friends in Afghanistan », *Washington Post*, 26 décembre 2008.

V.

Ames, Aldrich ; Cinq de Cambridge ; Dreyfus (affaire) ; Espionnage ; Hirondelle ; Pâques, Georges ; Penkovski, Oleg ; Poliakov, Dimitri ; Sorge, Richard.

Mistinguett (Bourgeois, Jeanne, dite)

1893, Casino de Paris : le responsable de la revue, Saint-Marcel, embauche une nouvelle recrue. Elle a 18 ans, vient d'une famille modeste de Soisy-sous-Montmorency et se nomme Jeanne Bourgeois. Saint-Marcel la lance sur scène avec une chanson sans intérêt, *La Môme de Paris*, mais avec un pseudonyme qui sonne bien : Mistinguett. De spectacle en spectacle, la jeune artiste perfectionne son style, travaille son personnage et, rapidement, devient une icône des cabarets à la mode : à l'Eldorado, au Moulin Rouge ou aux Folies-Bergère, sa voix gouailleuse, ses complaintes, ses chorégraphies obsédantes captivent le public, qui s'intéresse aussi beaucoup à l'idylle qu'elle entretient avec son partenaire de scène, Maurice Chevalier. Jean Cocteau se souvient de Mistinguett avec éblouissement : « Elle s'incarne elle-même. Elle exprime le meilleur de ma ville. Elle flatte ce patriotisme dont je n'ai pas honte. Je respecte, en outre, cet acharnement à scintiller, de cette lumière si longue à parvenir aux hommes et qui est le propre des étoiles. »

Il en est un autre qui se souvient de la danseuse. Il n'est ni poète ni chroniqueur mondain, mais militaire : c'est Maurice Gamelin. Celui qui reste au regard de l'Histoire comme l'un des principaux responsables de la défaite de 1940 raconte, dans une note secrète datée du 6 janvier 1956, une surprenante aventure. Fin août 1914, alors qu'il est chef de cabinet du général Joseph Joffre, Mistinguett lui rend visite. De sa propre initiative, la danseuse offre de mettre à profit ses relations mondaines pour recueillir du renseignement à caractère militaire ou

politique. Pour étonnante qu'elle soit, l'idée n'est pas dénuée de pertinence : figure du Tout-Paris, Mistinguett dispose d'un vaste carnet d'adresses parmi le gotha européen. Elle a ses entrées auprès du roi d'Italie Victor-Emmanuel III et du roi d'Espagne Alphonse XIII. Mais, dans l'immédiat, elle pense surtout au prince Johannes zu Hohenlohe-Bartenstein, rejeton d'une des plus grandes familles germaniques, officier de l'Empire, avec qui elle entretient une liaison. Mistinguett explique : « J'étais en termes très suivis avec le prince de Hohenlohe qui séjournait précédemment à Paris. Bien entendu, je comptais rompre avec lui en raison de la guerre, mais voici qu'il insiste pour que nous nous rencontrions en Suisse. » Elle propose donc d'accepter l'invitation « pour rendre service » car, « s'il n'a pas de situation officielle, [le prince] sait beaucoup de choses par ses relations ». Gamelin donne son accord et octroie à la danseuse un laissez-passer permanent lui permettant de circuler partout où elle le souhaite.

De ses pérégrinations, Mistinguett ramène surtout des éléments d'ambiance et quelques confidences sur des personnages en vue. Elle réussit cependant deux jolis coups d'éclat. En 1916, grâce au roi d'Espagne, elle parvient à faire sortir de captivité son compagnon Maurice Chevalier, prisonnier en Allemagne depuis le début de la guerre. Deux ans plus tard, en juin 1918, elle permet aux services français de confirmer les orientations stratégiques allemandes prévues pour l'opération « Friedensturm », l'ultime offensive du *Feldmarschall* Paul Hindenburg programmée pour le mois de juillet : Mistinguett apprend que l'effort des armées impériales se portera en Champagne et non, comme s'y attend le haut commandement allié, dans la Somme. De fait, « Friedensturm » bute fin juillet sur des défenses anglo-françaises entièrement réorganisées par le commandant du front de l'Ouest, Ferdinand Foch.

Mistinguett a-t-elle donc décidé de la victoire ? C'est sans doute beaucoup dire, car, indépendamment des renseignements fournis par la danseuse, le grand quartier général en savait déjà long sur les intentions de la Reichswehr. Le SR militaire avait ainsi fait remonter des indications sur les préparatifs de « Friedensturm », grâce à un informateur en poste au service des douanes allemandes, un Alsacien connu sous le pseudonyme de Carlos. Ces indications avaient elles-mêmes été corroborées par des interrogatoires de prisonniers allemands.

De ses activités clandestines, Mistinguett n'a tiré aucune gloire. Bien au contraire ! Lorsque, après la guerre, elle évoque parfois ses relations avec le grand quartier général, on se moque d'elle. Cela ne l'empêche cependant pas de poursuivre sa flamboyante carrière, sur scène et sur les écrans. C'est dans les années vingt qu'elle interprète ses chansons les plus célèbres : *Mon homme* et *Ça, c'est Paris*, qui font d'elle une gloire nationale. Mistinguett s'éteint à Bougival le 5 janvier 1956, succombant à une congestion cérébrale. Le lendemain de son décès, Gamelin prend sa plume.

Clément TIBÈRE

B.
FULIGNI, Bruno, *Dans les archives inédites des services secrets. Un siècle d'espionnage français (1870-1989)*, Paris, L'Iconoclaste, 2011.

V.
Deuxième bureau.

Mitrokhine, Vassili

Le Russe Vassili Mitrokhine a livré en 1992 aux Anglais une masse d'informations exceptionnelle, connue sous le nom d'« archives Mitrokhine ». Né en 1922, il fit toute sa carrière au KGB, notamment au sein du service des archives du Premier Directorat, chargé du renseignement extérieur. Après la fin de l'empire soviétique, il rejoignit le Royaume-Uni, emportant avec lui des milliers de pages de documents du KGB. Ces archives ont été exploitées par Mitrokhine lui-même en collaboration avec un professeur d'histoire moderne de Cambridge, Christopher Andrew, spécialiste des relations internationales et du renseignement, historien officiel du MI 5. Elles furent publiées en deux tomes : le premier, *The Mitrokhin Archive, Volume I : the KGB in Europe and the West*, en 1999 en Angleterre et en France en 2000 sous le titre *Le KGB contre l'Ouest 1917-1991*. Le second s'intitule *The Mitrokhin Archive, Volume II the KGB and the World,* paru en 2005 en Angleterre et en France en 2008 sous le titre *Le KGB à l'assaut du tiers monde. Agression, corruption, subversion – 1945-1991*. Ils écrivirent ensemble quatre autres ouvrages.

Mitrokhine était responsable des archives du Premier Directorat lorsque ce département du KGB déménagea du centre de Moscou vers sa banlieue, à Yasenevo. Ce transfert, qui dura de 1972 à 1984, fut l'occasion de dresser un inventaire plus précis et plus moderne des archives. Mitrokhine mit à profit ce long épisode pour copier de nombreux documents – 25 000 pages – portant sur les opérations clandestines du KGB à l'étranger. Il voulut remettre ce trésor aux Américains, avec lesquels il prit contact à Riga en 1992, mais il fut

éconduit, n'étant pas considéré comme sérieux. Ce sont donc les Britanniques du MI 6 qui profitèrent de son travail. Du fait de ses fonctions, Mitrokhine a eu un accès massif à des informations parmi les plus secrètes sur les menées du KGB. Il a ainsi révélé que la France avait été l'un des pays occidentaux les plus infestés par les taupes et les agents d'influence soviétiques. Il permit de découvrir qu'un chiffreur du Quai d'Orsay avait trahi au profit des Russes de 1945 à 1982, livrant une somme considérable de secrets, sans jamais avoir été démasqué. Il n'a pas révélé son identité, mais uniquement son nom de code : « Jour ». Les Français au service de Moscou avaient été recrutés dans toutes les sphères. L'une des révélations les plus explosives concerne les taupes parmi le personnel politique. Ces documents montrent que deux responsables socialistes ont été tamponnés, dont l'un par le partenaire tchécoslovaque du KGB, le StB, en 1955 et qu'il devint un proche de François Mitterrand. Cet agent, « Gilbert », serait, pour certains, Claude Estier, député puis sénateur. Il a toujours démenti. Les services de renseignement français auraient abrité des taupes russes de qualité, quatre au sein du SDECE, une à la DST et une encore aux RG. La presse française, y compris les médias les plus prestigieux – *L'Express*, *Le Monde*, mais aussi l'AFP –, aurait nourri des agents d'influence très efficaces pour soutenir la politique étrangère de Moscou et pour dénigrer ses adversaires.

Les Britanniques ont connu des mésaventures comparables. L'Anglaise Melita Norwood a ainsi livré aux Russes des secrets nucléaires pendant quarante ans. Toujours vivante lorsque les archives Mitrokhine ont révélé cette trahison, elle n'a cependant pas été poursuivie par la justice. Les Américains ont également eu leur lot de scoops. La taupe Robert Lipka, un agent de la NSA, se mit au service des Russes de 1965 à 1967. Les révélations de Mitrokhine ont permis sa condamnation à dix-huit ans de prison en 1997. Il fut libéré en

2006. Le diplomate Felix Bloch, qui eut des responsabilités importantes au département d'État, fut suspecté en 1989 par le FBI d'être un agent du KGB. Il fut licencié l'année suivante, mais sans être jugé, faute de preuves suffisantes. Ce sont les archives Mitrokhine qui ont révélé la vérité sur sa trahison. Bien d'autres pays furent concernés par les informations contenues dans ces archives. En Italie, une commission d'enquête parlementaire sur les activités du KGB, présidée par le sénateur de Forza Italia Paolo Guzzanti, fut constituée en 2002 et travailla jusqu'en 2006. Elle affirma, le 2 mars 2006, que la tentative d'assassinat du pape Jean-Paul II, le 13 mai 1981, avait bien été une opération soviétique, décidée par Leonid Brejnev en raison du soutien du prélat au syndicat Solidarnosc, principale force d'opposition au pouvoir communiste polonais. Les pays en développement ont également été des cibles pour le KGB, ce que met en évidence le tome II des archives. Les taupes ou les agents d'influence y ont été nombreux : en Afrique, en Afghanistan, dans l'entourage de Yasser Arafat, en Somalie, au Chili, en Inde. Les archives Mitrokhine ont également permis de mettre au jour les opérations de sabotage de grande ampleur que le KGB avait planifiées chez l'ennemi capitaliste : destruction du port de New York ou de raffineries de pétrole et de pipelines au Canada. De très nombreuses caches d'armes avaient également été constituées, notamment en Europe, dans la perspective d'un conflit et d'actions clandestines.

Lors de la parution des archives Mitrokhine, le FBI déclara qu'il s'agissait des renseignements les plus exhaustifs jamais collectés. Peu de noms ont été livrés, ce qui laisse la place pour des spéculations qui conduisent à accuser des personnes sans preuves. Il ne fait pas de doute que d'autres documents seront rendus publics, y compris par Moscou, ce qui permettra un jour de savoir précisément qui, en France

et partout ailleurs dans le monde, a servi le KGB. Vassili Mitrokhine est mort le 23 janvier 2004.

Jérôme POIROT

B.

ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *The Mitrokhin Archive, Volume I : the KGB in Europe and the West*, Londres, Penguin, 1999.
ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *The Mitrokhin Archive, Volume II : the KGB and the World*, Londres, Penguin, 2005.
ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest 1917-1991*, Paris, Fayard, 2000.
ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB à l'assaut du tiers monde. Agression, corruption, subversion – 1945-1991*, Paris, Fayard, 2008.
BROUSSARD, Philippe et PONTAUT, Jean-Marie, *Espionnage. Les grandes affaires*, Paris, Place des éditeurs, 2014.

V.

Archives ; Contre-espionnage ; Royaume-Uni ; Russie ; Taupe ; Traître.

Mongoose (opération)

C'est au mois de mars 1960, soit à peine un an après la chute du président cubain Fulgencio Batista, que le président des États-Unis, Dwight Eisenhower, accorde à la *Central Intelligence Agency* (CIA) l'autorisation de mettre sur pied un plan visant à renverser le nouveau régime de Fidel Castro. On sait ce qu'il en adviendra en avril 1961, sous la présidence de John F. Kennedy : un débarquement raté sur la côte méridionale de Cuba, dans la baie des Cochons, par une force paramilitaire composée de réfugiés cubains anticastristes équipés et entraînés par la CIA. Cet échec, qui est souvent présenté comme le plus retentissant de l'Agence depuis sa création, s'explique par une succession d'erreurs grossières tant au niveau politique qu'opérationnel (mauvaise évaluation de la situation locale, absence de repérage sérieux de la zone de débarquement, manque de soutien aérien, etc.). La tentative d'invasion se soldera par plus d'un millier de victimes et presque autant de prisonniers dont les autorités américaines devront négocier la libération contre une forte somme d'argent, des vivres et des médicaments.

Loin de dissuader l'administration américaine d'intervenir à Cuba, le désastre de la baie des Cochons va, au contraire, la renforcer dans sa détermination à trouver une solution au problème cubain. Au début des années soixante, la Maison Blanche semble même animée par une véritable obsession cubaine, qui s'explique principalement par le refus américain de la présence d'un foyer communiste à quelques encablures de la Floride.

C’est ainsi qu’au mois de novembre 1961 le président John F. Kennedy approuve une nouvelle opération d’envergure de ses services de renseignement, visant à renverser Fidel Castro et à organiser un soulèvement dans l’île. Le nom de code de ce plan est : « *Operation Mongoose* » (« Opération Mangouste »). Il s’agit d’un programme de sabotage économique, de propagande politique et d’actions de subversion armée, qui est confié à une instance spéciale chargée de coordonner les opérations sous couverture (*covert operation*) au niveau gouvernemental, le *Special Group Augmented* (SGA), où siège notamment Robert F. Kennedy. Sous le contrôle opérationnel du général Edward G. Lansdale de l’US Air Force, un spécialiste de la contre-insurrection qui a fait ses armes aux Philippines dans les années cinquante, ce sont près de quatre cents personnes qui, à la CIA, participent à l’opération « Mongoose », installées dans l’antenne de Miami qui sert de quartier général. Avec ses 50 millions de dollars de budget, c’est l’un des programmes les plus onéreux de ce type jamais engagés.

Jusqu’à ce que soit mis un terme définitif à ce projet, en avril 1964, par le président Lyndon B. Johnson, la CIA va inventer les scénarios les plus extravagants pour déstabiliser le régime de Fidel Castro. Bon nombre d’actions resteront à l’état d’intentions, compte tenu de leur caractère irréaliste. Il en est ainsi, par exemple, de toutes les idées visant à affecter l’image publique du dictateur cubain, comme celle qui consistait à composer et diffuser dans l’île une chanson ridiculisant Castro, ou encore celle qui envisageait d’imprégner ses cigares d’une substance chimique occasionnant des troubles du comportement. Plus sérieusement, il était également prévu de simuler une attaque contre la base navale américaine de Guantanamo, dans le sud-est de Cuba, de façon à justifier en retour une intervention armée des États-Unis.

Dans le cadre et en dehors de l'opération « Mongoose », plusieurs tentatives d'assassinat ont, par ailleurs, été planifiées à l'encontre de Fidel Castro. La commission Church, du nom du sénateur démocrate qui la présidait, formée à la suite du scandale du Watergate afin de mesurer l'ampleur des activités illégales de la CIA, en a recensé au moins huit avec certitude. Certaines ont été entreprises en lien direct avec des figures du monde du crime organisé, comme Sam Giancana, Santo Trafficante ou Johnny Roselli. Tous les moyens pour assassiner le leader cubain ont été imaginés : du pistolet classique aux pilules de poison, en passant par l'utilisation de bactéries mortelles. Ironie de l'Histoire, le jour même où John F. Kennedy tombait sous les balles de son assassin, l'un de ses émissaires rencontrait Fidel Castro pour trouver le moyen d'apaiser les relations entre les deux États. Plus de cinquante ans après, on s'interroge encore sur la responsabilité exacte du président américain dans ces tentatives d'assassinat répétées.

Hugues MOUTOUH

B.

BOHNING, Don, *The Castro Obsession. U.S. Covert Operation Against Cuba, 1959-1965*, Lincoln, Potomac Books Inc., 2006.

V.

Commission Church ; États-Unis ; Homo (opération).

Mouchard

« Mouchard » concentre dans ses deux syllabes le mépris et la répulsion qui s'attachent de toute éternité au délateur. Employé depuis le XVIe siècle, le mot réunit un suffixe péjoratif à une ascendance peu glorieuse : « mouche » est lui-même utilisé pour désigner un espion ou un indicateur de police, par analogie avec cet insecte peu populaire dont on ne peut se débarrasser quand on a le malheur d'avoir attiré son appétit. Littré, qui signale un « terme de dénigrement », fait du mouchard un « espion de police » et précise que le nom est aussi usité à propos de « ceux qui, dans la vie privée, jouent le rôle des mouchards de police ».

Un terme aussi péjoratif en dit assez de la manière dont la société considérait l'indicateur, indispensable auxiliaire de la police mais dont l'activité est irrémédiablement frappée d'abjection. Balzac, dont « La Comédie humaine » nous fait côtoyer tant de ces personnages, évoque leur peu enviable statut social dans *Splendeurs et misères des courtisanes* : « Si jamais homme doit sentir l'utilité, les douceurs de l'amitié, n'est-ce pas le lépreux moral appelé par la foule un espion, par le peuple un mouchard, par l'administration un agent ? » Quant à Paul-Louis Courier, qui fait la chronique de la vie tourangelle dans la *Gazette du village*, il dénonce tout à la fois la diffusion de l'espionnage politique jusque dans les villages et le caractère vénal de ses auxiliaires : « On voit dans nos campagnes des gens qui, ne gagnant rien, dépensent gros, étrangers, inconnus. […] Ils font des connaissances, jouent et payent à boire les dimanches, les jours de fête ou d'assemblée. Ils parlent des Bourbons, de la guerre d'Espagne ; causent et font causer.

C’est leur état. Pour cela, ils vont par les villages, non pour aucun négoce. On appelle ces gens, à la ville, des mouchards ; à l’armée, des espions ; à la cour, des agents secrets ; aux champs, ils n’ont point de nom encore, n’étant connus que depuis peu. Ils s’étendent, se répandent à mesure que la morale publique s’organise. »

Si la police et les services de renseignement ont toujours besoin d’informateurs et disposent toujours de fonds pour les recruter, le terme « mouchard » n’a plus cours : de nos jours, la police judiciaire rétribue des « tontons » tandis que les services de renseignement évoquent plus sobrement leurs « sources humaines ». La disparition de l’espionnage politique à l’ère démocratique peut expliquer cette désuétude, soit que « mouchard » ait été étroitement associé dans les esprits à cette forme de renseignement, soit que les activités des services de police soient désormais considérées comme plus légitimes et ne nécessitent plus un terme aussi péjoratif.

Pourtant, le développement des technologies a offert à « mouchard » une nouvelle jeunesse : un mouchard, c’est aussi un dispositif technique destiné à surveiller ou contrôler, et notamment un micro qu’on dissimule dans un lieu d’habitation ou un bureau. L’histoire de la guerre froide regorge de ces histoires d’espionnage électronique. En 1964, les Américains découvrirent des dizaines de micros dissimulés dans leur ambassade de Moscou. En 1973, ce fut l’« affaire des micros de Varsovie » : une équipe du SDECE chargée de débusquer des micros cachés (ce qu’on appelle dans le jargon une équipe « Aspiro ») avait dû éventrer les murs, les plafonds et les parquets de l’ambassade de France en Pologne pour en extraire tous les équipements miniaturisés qui y avaient été placés.

À l’ère numérique, les mouchards sont sans doute promis à un bel avenir : bien au-delà de la simple « sonorisation » d’une pièce, l’espionnage dispose désormais de toutes les ressources du balisage

GPS et des logiciels de surveillance ou d’interception, envoyés à distance dans un ordinateur ou un téléphone. Un jour, des drones très miniaturisés seront aussi mis à contribution. L’usage de tous ces outils de surveillance peut être légitime, à condition de servir des fins d’intérêt général et d’être soumis à un contrôle. En France, la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a ainsi offert un cadre juridique à plusieurs « techniques de renseignement » comme les captations d’images et de sons, la géolocalisation par balise ou encore la captation à distance de données informatiques, l’ensemble étant soumis au contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.

Mais l’ère numérique, qui s’emploie à traduire en données les moindres aspects de notre vie quotidienne, multiplie autour de nous les « objets connectés » et installe insensiblement un réseau de surveillance auquel nous nous accoutumons sans regimber. Sans doute faudrait-il réapprendre – s’il n’est pas déjà trop tard – à se méfier des « mouchards ».

Jean MAFART

V.
Espionnage ; Surveillance.

Mutualisation

La mutualisation des moyens entre services de renseignement français, mais aussi entre la France et des pays européens alliés, se développe pour des raisons de budget et d’efficacité. Au sein de la communauté française du renseignement, la mutualisation porte sur des projets techniques et sur les ressources humaines. Il est difficile de connaître précisément la nature de ces coopérations qui sont protégées par le secret, mais des documents publics et des déclarations de responsables du renseignement permettent d’en dessiner les contours. Le Groupement interministériel de contrôle (GIC), qui procède aux interceptions de sécurité au profit des administrations, dont les services, peut être regardé comme le précurseur de la mutualisation. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 n’emploie pas le terme de « mutualisation ». Il souligne la nécessité « de mieux utiliser les moyens, de développer les synergies entre services sur des finalités communes et d’identifier les redondances ou les lacunes » et préconise que « dans le cadre de ces coopérations, la politique d’équipement devra faire l’objet de mises en commun systématiques ». Ces premières orientations ont connu des traductions rapides. Ainsi, selon les propos du directeur du renseignement militaire tenus en février 2013 lors d’une audition devant la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l’Assemblée nationale, il existe une mutualisation de capacités techniques entre la DGSE, la DCRI et la DRM depuis 2008. Elle a été formalisée dans le cadre d’une convention dite « Lagrange », vraisemblablement en référence à Joseph-Louis Lagrange, mathématicien et physicien (1763-1813) inhumé au

Panthéon. Les annexes au projet de loi de finances pour 2009 permettent d'entrevoir le rôle qu'a la DGSE au sein de la communauté française du renseignement en matière de mutualisation. On peut, en effet, y lire que « dans une optique de rationalisation des capacités et investissements dédiés au renseignement, la DGSE assume les fonctions de chef de file national (*Senior Sigint*) en matière de renseignement technique. À ce titre, dans une logique de mutualisation, elle met à disposition des autres services nationaux les grands équipements et les compétences dont elle dispose ».

L'année 2008, qui semble être celle de la naissance de la mutualisation au sein de la communauté française, est aussi celle de la création du coordonnateur national du renseignement, dont l'une des missions, définie dans la lettre de mission que lui a adressée le 23 juillet le président de la République, consiste à « présider les comités interministériels d'orientation des investissements techniques », faisant ainsi de lui le pilote de la mutualisation. Le Livre blanc de 2013 plaide, d'ailleurs, pour que son rôle dans ce domaine soit conforté. Ce même document appelle à la poursuite de la mutualisation « des moyens techniques d'acquisition du renseignement, principe clé pour l'équipement des services » qui doit devenir systématique. Les directeurs des services et le coordonnateur semblent attentifs à ce que la mutualisation des capacités techniques constitue bien un progrès tant collectif que pour chacune des composantes de la communauté, ce qu'ils ont souligné dans des auditions en insistant sur le fait que lorsqu'un des services abandonne une capacité technique au profit du service chargé de sa mise en œuvre pour l'ensemble de la communauté, il est alors indispensable que les prestations fournies soient de qualité au moins égale à celles rendues précédemment. Les mêmes déclarations permettent de savoir que la DGSE a mis en place l'essentiel des capacités techniques mutualisées.

Dans le domaine des ressources humaines, la création de l'Académie du renseignement, qui assure une partie des formations des personnels des services, peut être regardée comme un volet de la mutualisation. Contrairement à ce qui a été décidé dans le domaine technique, ce n'est pas un service qui a été désigné comme senior pour la formation, mais une structure nouvelle qui a été créée.

La mutualisation des capacités a également été recherchée avec des pays amis. Les satellites optiques de reconnaissance Hélios 1 et Hélios 2 ont fait l'objet de coopérations et de mutualisation. Ainsi, pour Hélios 1, la France a associé l'Italie, pour 14,1 % du coût du programme, et l'Espagne (7 %), ces deux pays pouvant ainsi accéder à une partie de la production des deux équipements. Le projet Hélios 2, lancé en 1998, devait être commun à la France et à l'Allemagne, qui a finalement renoncé à s'associer à sa voisine. Hélios 2 est donc un programme français à 90 %, auquel la Belgique, l'Espagne, la Grèce et l'Italie se sont jointes, ce qui leur permet de disposer de stations de réception des images sur leur sol. En outre, l'Allemagne et la France ont conclu un accord permettant à la première de disposer d'images issues d'Hélios 2 et à la seconde d'images radar prises par le satellite SAR-Lupe, ce qui constitue une forme de mutualisation *a posteriori*. Le successeur d'Hélios, MUSIS (*Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation*), prévu par la loi de programmation militaire 2014-2019, doit être le résultat d'une véritable mutualisation de capacités entre la France et l'Espagne qui déploieront des satellites optiques, l'Allemagne, chargée des satellites radar, et la Belgique, l'Espagne et la Grèce, qui financeront une partie du projet. La mutualisation semble cependant avoir des limites, clairement exposées dans le Livre blanc de 2008 : « La France conservera la maîtrise nationale des technologies et des capacités de concevoir, fabriquer et soutenir les *équipements nécessaires aux*

domaines de souveraineté pour lesquels elle estime ne pas pouvoir envisager un partage ou une mutualisation compte tenu de ses choix politiques. »

Jérôme POIROT

B.

Projets annuels de performance – Annexe au projet de loi de finances pour 2009 – Défense, Paris, 2008.
MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

Académie du renseignement ; Capteur ; Communauté du renseignement ; Cycle du renseignement ; DGSE ; GIC ; ROEM ; satellite.

N

Need-to-share

L’un des trois principes fondamentaux qui guident l’action des services de renseignement des démocraties occidentales, outre la protection du secret et la règle du tiers service, est le besoin d’en connaître, ou *need-to-know*. Ces trois normes ont pour objet à la fois de limiter au strict nécessaire le nombre de personnes qui accèdent à une information (besoin d’en connaître), à protéger les sources et les méthodes de travail (protection du secret) et à prévenir les risques d’utilisation inappropriée d’un renseignement (règle du tiers service). Les modalités du respect du besoin d’en connaître ont été considérées par les Américains, après le 11 septembre 2001, comme trop restrictives, entravant la coopération entre agences américaines et avec des partenaires étrangers. L’une des causes de l’échec des services américains face aux commandos du 11-Septembre est, pour certains, l’application trop stricte du besoin d’en connaître. Un rapport du service de recherche du Congrès américain de 2011 de Richard A. Best Jr. (*Intelligence Information : need-to-know vs. need-to-share*) explique que si la divulgation d’informations classifiées est vue comme source de dommages importants pour la sécurité nationale, la non-diffusion d’informations classifiées aux autorités qui en ont besoin pour remplir leur mission engendre un gaspillage considérable et réduit à néant l’utilité du travail des services de renseignement. Ainsi est né un nouveau concept de fonctionnement des services américains en matière de lutte contre le terrorisme, fondé sur une large coopération et le besoin de partager, ou *need-to-share*. Pour produire les effets attendus, ce nouveau mode de fonctionnement s’est accompagné de réformes

profondes, tant du cadre juridique applicable en la matière qu'en termes d'organisation de la communauté du renseignement, puisque le service du directeur national du renseignement américain, l'*Office of the DNI*, a été conçu pour faciliter le partage du renseignement. C'est un changement de la culture des agences qui a ainsi été engagé. Il est également à noter qu'une des missions confiées au coordonnateur français est de favoriser la circulation de l'information entre les services. Le gouvernement américain soutient que cette évolution majeure de la communauté a permis d'empêcher la survenance de plusieurs attentats et n'est pas étrangère à la neutralisation de Ben Laden. Néanmoins, Richard A. Best Jr. souligne plusieurs aspects moins positifs. Premièrement, certains attentats, comme la tuerie de Fort Hood en 2009 commise par un psychiatre de l'armée – semble-t-il un musulman pratiquant qui se serait radicalisé –, ou des projets d'attentats déjoués ont mis en évidence le fait que demeuraient de sérieuses lacunes en matière de partage du renseignement. Deuxièmement, lorsque des fuites se produisent, plus l'information a été diffusée, plus les divulgations sont massives et créent des dommages.

Jérôme POIROT

B.

BEST, Richard A. Jr., *Intelligence Information : need-to-know vs. need-to-share*, Washington, Congressional Research Service, 2011.

V.

Besoin d'en connaître ; Cloisonnement ; Contre-terrorisme ; Coordonnateur national du renseignement ; Mutualisation ; Secret de la défense nationale.

Note

L’une des fonctions des services de renseignement consiste à produire des notes. En effet, la dernière étape du cycle du renseignement est la diffusion pour l’essentiel à travers des notes destinées aux autorités ayant besoin d’en connaître – ministres et leurs cabinets ou administrations. Au début de la chaîne du cycle du renseignement, il y a le « brut », c’est-à-dire l’information issue d’un capteur. Sa fiabilité et sa pertinence sont ou non établies grâce à l’analyse qui en est faite. Il faut donc bien distinguer une information détenue par une agence et une information qu’elle diffuse après analyse, ce qui devient du renseignement. Le regrettable épisode du faux compte japonais de Jacques Chirac, qui mobilisa des fonctionnaires de la DGSE entre 1996 et 2002, illustre la nécessité de bien comprendre comment est produit le renseignement. La stigmatisation de Jacques Chirac, qui fut très médiatisée, ne reposait que sur un message du chef de poste de la DGSE à Tokyo dont le contenu recelait de fausses informations. Il n’y eut pas, selon les sources ouvertes, de notes produites par la DGSE selon les règles de l’art reprenant cette fausse information.

Les notes des services de renseignement sont protégées par le secret de la défense nationale. Dès lors, le public ignore comment elles se présentent, à quel formalisme elles obéissent. Pourtant, les journalistes aiment faire référence à des notes des services, montrant ainsi qu’ils ont pu y avoir accès. Il arrive exceptionnellement qu’un gouvernement décide de rendre publique tout ou partie d’une note issue d’un service pour expliquer un fait ou la position qu’il prend en matière de politique

étrangère. Ce fut le cas fin août 2013 lorsque la France voulut prouver que la Syrie avait recouru à des armes chimiques en publiant un document de quatre pages intitulé « Synthèse nationale de renseignement déclassifié – programme chimique syrien – cas d'emplois passés d'agents chimiques par le régime, attaque chimique conduite par le régime le 21 août 2013 ».

Les notes des services sont un objet de fantasmes à cause des fameuses « notes blanches » des Renseignements généraux. Anonymes, sans en-tête, non signées, mais datées, elles ont été produites jusqu'à mi-2002 pour transmettre au ministre de l'Intérieur des informations relatives à des personnalités. En revanche, les notes classiques rédigées par les services comportent leur en-tête et, lorsque cela est justifié, sont signées. Les services français impriment la plupart de leurs notes sur du papier de couleur : blanc, bleu, jaune et bien d'autres encore.

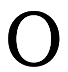
Jérôme Poirot

B.

Synthèse nationale de renseignement déclassifié – programme chimique syrien – cas d'emplois passés d'agents chimiques par le régime, attaque chimique conduite par le régime le 21 août 2013, [en ligne], 2013, http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Syrie_Synthese_nationale_de

V.

Analyste ; Besoin d'en connaître ; Point de situation ; Classification ; Cycle du renseignement.



Officier

Dans le monde de l'espionnage, officier renvoie d'abord à l'officier de renseignement, qui désigne un cadre, civil ou militaire, fonctionnaire ou contractuel, employé permanent d'un service de renseignement. En cela, il se distingue de l'agent de renseignement, qui n'est que très rarement un personnel salarié du service qu'il sert. Officier de renseignement n'est ni une fonction ni une appellation usitée de nos jours au sein des services français. Ce sont davantage la presse et les œuvres de fiction qui l'emploient pour désigner les employés des agences de renseignement. Aux États-Unis, l'expression *intelligence officer* est, en revanche, de rigueur. Elle désigne une fonction, sans distinction de niveau hiérarchique. Les agences américaines l'emploient cependant assez rarement, préférant adjoindre au terme *officer* des qualificatifs plus précis (*open source officer*, *targeting officer*, *operations officer*, etc.).

Au sein des armées françaises, l'expression « officier de renseignement » a longtemps désigné un personnel membre du corps des officiers exerçant au sein d'une unité de recueil de l'information ou au sein d'un service de renseignement militaire. Aujourd'hui, la désignation en vigueur est celle d'« officier renseignement » (« officier rens », pour les initiés). Selon son unité d'affectation et son expérience, le rôle de l'officier renseignement est très varié (recueil, préparation des missions opérationnelles, exploitation, élaboration et diffusion de synthèses au profit des décideurs militaires et politiques).

L'officier traitant – « OT » dans le jargon des services – désigne un personnel chargé de recruter et de traiter des sources humaines (ou

agents). Dans l'imaginaire collectif, y compris dans celui des services, l'officier traitant est l'homme du renseignement par excellence. Recourant rarement à la contrainte (chantage, menace), ses atouts sont davantage la séduction, l'empathie, mais sans jamais verser dans l'amitié, la persuasion… Dans *Les Patriotes* (1994), le réalisateur et scénariste Éric Rochant a probablement le mieux décrit à l'écran l'ensemble des facettes de la fonction d'officier traitant. Le film serait même conseillé aux nouvelles recrues de la DGSE lors du module de formation initiale. Dans la réalité, le Russe Iouri Ivanovitch Modine est l'espion le plus connu pour avoir été de 1944 à 1955 l'officier traitant des Cinq de Cambridge, dont Kim Philby. Il ira jusqu'à assurer l'exfiltration de deux d'entre eux vers l'URSS en 1951.

En pratique, l'officier traitant doit d'abord recruter sa source. C'est la phase dite « de l'approche ». La future source est choisie en fonction d'une multitude de paramètres (capacité d'accès à des renseignements utiles ou à désinformer, profil psychologique, environnement familial, etc.). Lors des premières rencontres avec la source potentielle, l'OT recourt le plus souvent à une « légende » (fausse identité, profession d'emprunt, prétexte crédible pour engager la discussion…). Progressivement, l'officier traitant va mettre la pression sur son interlocuteur en le sondant sur le ou les leviers qui lui permettront de s'assurer de sa collaboration (le fameux MICE pour *Money*, *Ideology*, *Coercion*, *Ego*) et en lui demandant d'abord des informations non engageantes. Intervient ensuite le moment du recrutement proprement dit où l'OT se dévoile. Des modalités spécifiques de liaison entre l'officier et sa source sont alors établies pour l'avenir : l'OT et son agent choisissent des boîtes aux lettres mortes, s'entendent sur un protocole de communication (utiliser une carte SIM dédiée, par exemple, ou effectuer un parcours de sécurité avant de se rendre à un rendez-vous) et sur le lieu de leurs prochaines rencontres (appelées « contacts »). Ces

préparatifs sont essentiels, car ils garantissent la sécurité à la fois de la source et de son traitant. Une fois en place, la source est orientée par son officier traitant et lui transmet des informations orales ou des documents confidentiels. Chaque contact fait l'objet d'un compte rendu détaillé rédigé par l'OT.

À l'occasion, l'officier traitant peut se faire itinérant. Il traite alors des sources depuis un pays tiers, ne se déplaçant que le temps de la manipulation afin d'échapper aux services en charge du contre-espionnage. Selon les services, les fonctions de recruteur et de traitant sont dissociées pour des raisons de sécurité opérationnelle.

L'officier de liaison assure, quant à lui, le lien avec des services de renseignement partenaires. Au niveau national, il exerce au sein d'un autre service que le sien, le plus souvent hébergé dans une entité dédiée. En France, la cellule interagences Hermès réunit au ministère des Armées des officiers de liaison des différents services de la communauté du renseignement pour partager et croiser le renseignement utile aux opérations militaires extérieures au Levant. À la DGSI, des officiers de liaison travaillent quotidiennement au sein de la cellule Allat pour lutter ensemble contre le terrorisme sur le territoire national et en provenance de la zone syro-irakienne. Au-delà du partage de l'information, l'officier de liaison contribue à la coordination opérationnelle entre services. Au niveau international, il est soit présent en ambassade pour représenter son service auprès de ses homologues locaux, soit directement intégré au sein d'un service partenaire ou d'une organisation publique internationale.

Paul LEFÈBVRE

B.

ROCHANT, Éric, *Les Patriotes*, Gaumont, 1994 (date de sortie en salle), 142 minutes, couleur.

V.

Agent ; Analyste ; Légende ; Manipuler-manipulation ; Protection des agents ; ROHUM ; Source ; Tamponner.

Opération

Emprunté au vocabulaire militaire, le terme « opération » est employé pour désigner de nombreuses activités des services de renseignement : surveillance, recrutement de sources, collecte de renseignement, sabotage, influence ou contre-influence, intoxication, ingérence, entrave, opérations clandestines ou illégales. Elles portent en général un nom de code dont certains sont célèbres : Colère de Dieu, Farewell, Fortitude, Geronimo, Gold, Greenup, Incident de Velno, Infektion, Mongoose, Muscular, Satanic, Venona, Yellow Bird. Ces exemples couvrent l'ensemble des types d'opérations que peuvent mener des services de renseignement.

— L'« Incident de Venlo » fut un grand succès du renseignement allemand et un cruel échec pour le MI 6. Afin de s'emparer de deux membres du service anglais, des agents du *Nachrichtendienst* se firent passer pour des officiers de la Wehrmacht conspirant contre Hitler. Le 9 novembre 1939, dans la ville hollandaise de Venlo, deux Anglais du MI 6 furent capturés et demeurèrent prisonniers jusqu'à la Libération. Les documents qu'ils avaient sur eux et les informations qu'ils livrèrent lors d'interrogatoires portèrent de rudes coups au renseignement britannique.

— « Venona » est un programme anglo-américain qui dura de 1943 à 1980. Il avait pour but le décryptage de messages des services de renseignement soviétiques. Il s'écoula plusieurs années entre l'interception des communications, qui débuta en 1942, et leur mise au clair qui commença en 1946. En outre, la plupart de ceux qui furent décryptés dataient de la période 1942-1945. Ils furent néanmoins très

précieux, permettant de détecter la pénétration de Los Alamos, le site secret où la bombe atomique américaine était préparée, par des espions soviétiques, de révéler que Donald Maclean était une taupe ou encore d'identifier des dizaines d'Occidentaux travaillant pour Moscou.

— « Fortitude » était une opération d'intoxication des Alliés visant à faire croire que le débarquement, dont le principe était avéré, aurait lieu dans le Pas-de-Calais et non en Normandie, puis à accréditer le fait, à partir du 6 juin 1944, qu'il s'agissait d'un leurre pour éviter que les Allemands n'y envoient des renforts. Sur les deux points, Hitler fut mystifié. C'est la *London Controlling Section*, structure secrète créée par Churchill au printemps 1941, qui conçut et supervisa « Fortitude » en s'appuyant sur les services de renseignement.

— L'opération « Greenup » fut l'une des plus réussies de l'OSS. Trois agents juifs – un Américain, un Néerlandais et un officier allemand qui était prisonnier des Américains – formèrent un commando dont la mission était de transmettre des renseignements sur le Tyrol, place forte de l'armée allemande où ils furent parachutés le 26 février 1945. Leur mission fut un grand succès, qui inspira le film *Inglourious Basterds* de Quentin Tarentino, diffusé pour la première fois en 2009.

— « Gold » était une opération de la CIA et du MI 6 d'interception des communications militaires soviétiques à Berlin grâce au percement d'un tunnel qui permettait d'accéder à des câbles de communication. Moscou fut informé du projet par la taupe George Blake, mais le laissa fonctionner de mai 1955 à avril 1956, tant pour protéger sa source que pour intoxiquer ses adversaires. Lorsque les Soviétiques décidèrent de mettre un terme à « Gold », ils convoquèrent la presse du monde entier qui put se rendre compte des viles méthodes américaines et britanniques.

— « Mongoose » était un projet de la CIA approuvé en novembre 1961 par John F. Kennedy visant à renverser Fidel Castro. De nombreux plans furent élaborés pour saboter l'économie cubaine, favoriser la propagande anticastriste, encourager une subversion armée. Programme parmi les plus onéreux de l'Agence – 50 millions de dollars lui furent consacrés –, le président Lyndon B. Johnson y mit un terme en 1964, faute d'espoir de résultats.

— « Colère de Dieu » est le nom de code des représailles que Golda Meir décida de mener contre les commanditaires et les survivants du commando de Septembre noir qui prit en otages, le 5 septembre 1972, lors des Jeux olympiques de Munich, onze athlètes israéliens qui périrent tous. Ceux qui devaient subir les représailles israéliennes virent leur nom inscrit sur la « Liste Golda », à charge pour le Mossad de les éliminer, ce qui prit vingt ans.

— « Farewell » est le nom de l'opération de la DST qui lui permit de traiter à Moscou l'officier du KGB Vetrov de 1980 à 1982. Les 3 000 pages qu'il fournit permirent d'avoir une idée précise des lacunes de l'appareil scientifique et industriel soviétique. Cette source exceptionnelle, que la France partagea avec les États-Unis, resserra les liens entre les deux pays après l'élection présidentielle de 1981 et fut l'un des éléments qui convainquirent Ronald Reagan de lancer la « guerre des étoiles » pour épuiser l'URSS au plan économique et ainsi accélérer sa chute.

— Initiée en 1983, « Infektion » était une manipulation du KGB, appuyé par la Stasi, pour faire croire que le Pentagone avait créé le virus du sida. Les États-Unis convainquirent les Soviétiques d'y mettre un terme en 1987.

— « Satanic » est le nom donné à l'opération de la DGSE de sabotage du *Rainbow Warrior*, qui coula dans le port d'Auckland le 10 juillet 1985.

— « Yellowbird » a été conçue par des services occidentaux, dont la CIA et le MI 6, pour exfiltrer *via* Hong-Kong des dissidents chinois qui avaient pris part aux manifestations de la place Tiananmen en 1989. L'opération, qui débuta fin juin 1989 et se poursuivit jusqu'en 1997, bénéficia à plus de 400 opposants, dont plus d'une centaine furent accueillis à Paris.

— « Moonlight Maze » est le nom d'une vaste pénétration des réseaux informatiques américains, du Pentagone, de ministères, de laboratoires de recherche, de la NSA, qui débuta en 1998 et mit deux ans à être découverte par les Américains. L'opération, attribuée aux Russes, a permis de dérober de nombreuses informations de haute valeur.

— « Geronimo » est le nom de code donné à l'opération ayant visé à localiser et neutraliser Ben Laden. Dans un communiqué du 2 mai 2011, le DNI fit ce commentaire : « L'attention, le travail diligent de la CIA, de la NGA, et de la NSA a été tout simplement incroyable. »

— « Muscular », révélée en 2013, serait une opération de captation de flux de Yahoo et Google au profit du GCHQ et de la NSA.

Le succès d'une opération dépend en partie de son caractère imprévisible, osé, inédit. L'un des maîtres en ce domaine fut Churchill, dont l'audace n'alla cependant pas jusqu'à déclencher l'opération « Unthinkable » qui devait consister à attaquer militairement l'URSS en juillet 1945.

Jérôme POIROT

B.

CAVE BROWN, Anthony, *La Guerre secrète*, Paris, Perrin, 2012.

FRANÇOIS, Emmanuel, *La Liste Golda*, Production Sunset Presse, France 3, Time TV, Distribution Marathon International, 2000.

V.

Colère de Dieu ; Cryptologie ; Fortitude ; Homo (opération) ; Lutte informatique ; Rainbow Warrior ; Sabotage ; Subversion ; Taupe.

Orchestre rouge

L'expression désigne le réseau clandestin du renseignement soviétique actif avant et durant la Seconde Guerre mondiale à travers toute l'Europe de l'Ouest. Ce nom est emprunté au jargon des services secrets nazis, qui désignaient du terme de *Kapellmeister* – « chef d'orchestre » – le responsable d'un réseau d'espions. Le Centre communiquait avec ses agents par radio, qui transmettaient leurs messages codés par la même voie.

Il serait plus exact de parler « des » Orchestres rouges, car se superposent en réalité trois histoires, celles de trois réseaux initialement distincts mais réunis à partir de 1941 dans une commune tragédie.

Le premier de ces trois groupes s'est formé à Berlin avant guerre, au sein de l'intelligentsia antinazie. Les principaux animateurs en sont Arvid Harnack, haut fonctionnaire au ministère de l'Économie, et son épouse Mildred, une universitaire d'origine américaine. À partir de l'arrivée de Hitler au pouvoir, ils agrègent autour d'eux des personnalités aux origines diverses, des intellectuels gauchisants, des communistes purs et durs ou des nationalistes-révolutionnaires. Dans le paysage, figure notamment un couple de la bonne société berlinoise, Harro et Libertas Schulze-Boysen, ainsi qu'un membre de la Gestapo retourné par les Soviétiques, le *Hauptsturmführer* Willy Lehmann, dit « Breitmann » ou « Breitenbach », le seul agent de la SS qui ait jamais travaillé pour l'URSS. Ainsi, lorsqu'en 1939 la guerre éclate, une soixantaine d'opposants au régime hitlérien sont en contact les uns avec les autres. De par leur origine ou leur position sociale, tous

disposent d’accès de grande valeur au cœur du régime hitlérien. L’intérêt de ce réseau n’échappe pas au NKVD, les services secrets de l’URSS : dès le milieu des années 1930, Harnack, nom de code « Le Corse », et Schulze-Boysen, nom de code « Le Vieux », sont en contact avec des traitants russes, en l’occurrence Boris Gordon, le chef de la *rezidentura* de l’ambassade d’URSS. Toutefois, la liaison avec le Centre s’interrompt en 1938 quand Gordon est rappelé à Moscou où, victime des purges, il est exécuté. Le réseau est réactivé au début de l’année 1941, avec l’arrivée à la *rezidentura* d’un nouveau correspondant du NKVD, Alexandre Korotkov. Celui-ci reprend en main le petit groupe, mais est expulsé d’Allemagne avec tous les diplomates soviétiques le 22 juin 1941, quand est déclenchée l’opération « Barbarossa ». Le traitement du réseau bascule alors au GRU, l’organe de renseignement militaire soviétique, par le biais d’agents clandestins. La production de ce premier « Orchestre rouge » s’avère d’une qualité exceptionnelle. Au printemps 1941, la *rezidentura* reçoit ainsi plus d’une centaine d’informations convergentes concernant les projets d’attaque de l’Allemagne nazie contre l’URSS. Sur cette base, le 16 juin 1941, Korotkov télégraphie à Beria un rapport de quatorze pages, dans lequel il annonce avec un luxe inouï de détails l’imminence d’une agression militaire. Quelques semaines plus tard, Harnack établit une synthèse sur le moral des chefs militaires allemands, signalant notamment que, faute d’une victoire très rapide sur les troupes soviétiques, la campagne de Russie est irrémédiablement conduite à s’enliser. Enfin, au cours de l’automne 1941, Harro Schulze-Boysen parvient à démontrer que la prochaine offensive allemande de l’été 1942 aura lieu non pas vers Moscou, mais vers le Caucase et ses champs de pétrole, en direction de Stalingrad. En dépit de leur qualité, ces renseignements semblent n’avoir pas retenu l’attention des dirigeants soviétiques. Staline a totalement négligé les avertissements du rapport Korotkov de

juin 1941. Les informations sur Stalingrad n'ont pas connu un sort meilleur, puisque l'Armée rouge n'a pas dégarni les défenses de la capitale alors même que les forces nazies semblaient s'en désintéresser. De bien grands risques donc, pour un résultat opérationnel plutôt maigre…

Après Berlin, c'est en Suisse qu'est actif un deuxième réseau. Il s'est structuré autour du travail mené dans la seconde moitié des années 1930 par deux illégaux du GRU, Alexandre Rado, nom de code « Dora », et Rachel Dübendorfer, dite « Sissi ». Ces agents recrutent un éditeur d'origine allemande, Rudolf Roessler, installé à Lucerne depuis 1933. L'homme, chrétien-démocrate convaincu, a constitué une gigantesque base de données sur l'Allemagne nazie. Il accepte de transmettre ses renseignements à Moscou à la seule condition de demeurer anonyme à l'égard du Centre, qui ne le connaîtra jamais que sous son nom de code : « Lucy ». Tout au long du conflit, Lucy transmet des informations précises sur les principales opérations de la Wehrmacht, qu'il s'agisse de « Barbarossa », de Stalingrad ou, plus tard, de « Citadelle » – les grandes manœuvres de panzers destinées, au cours de l'été 1943, à réduire le saillant de Koursk. Roessler affirme recevoir ses informations de la part d'un groupe d'officiers allemands monarchistes et antinazis, mais, selon une autre interprétation, il aurait officié pour le compte des Anglais, qui souhaitaient transmettre aux Russes, sans en compromettre l'origine, des renseignements Ultra issus des décryptements Enigma. En réalité, les Soviétiques sont convaincus que Lucy est manipulé par les Britanniques : toutes les informations remontées à Moscou y sont donc regardées avec la plus grande circonspection. Ici encore, la qualité du matériau ne semble pas suffire à ce qu'il soit pris au sérieux.

Enfin, le troisième groupe agit en France et en Belgique. Il est l'héritier des équipes que le GRU avait mises sur pied depuis les années

1920 à Paris, Toulouse, Bruxelles et Anvers et qui pratiquaient l'espionnage industriel et militaire, secondairement le renseignement politique. À partir de 1938, ces groupes franco-belges sont chapeautés par Léopold Trepper, alias « Grand Chef », un Juif polonais, ancien du Komintern – l'Internationale communiste – et agent du renseignement militaire depuis la fin des années 1920. Établi à Bruxelles, il y gère une société de couverture, le « Roi du Caoutchouc », qu'il a fondée avec un autre illégal, Anatoli Gourevitch, connu également sous les noms de « Vicente Sierra », « Monsieur Kent » ou encore « Petit Chef ». Grâce aux appuis d'un homme d'affaires belge, Léo Grossvogel, les activités commerciales de Trepper prospèrent. Grand Chef peut ainsi mener grand train entre Bruxelles et Paris, tout en accroissant progressivement les effectifs de son réseau qui compte, en 1940, presque une centaine de membres, dont des personnalités issues des plus célèbres familles de Belgique, comme Suzanne Spaak, belle-sœur du ministre des Affaires étrangères, ou Jules Jaspar, diplomate et frère d'un ancien Premier ministre. En dépit de ces impressionnants recrutements, les groupes de Trepper restent assez peu performants, puisqu'en quinze mois d'activité ils semblent n'avoir transmis à Moscou aucune information de valeur stratégique. L'universitaire Guillaume Bourgeois, auteur de l'étude française la plus complète sur l'Orchestre rouge, le note sans ambages : leur efficacité dans la collecte de renseignements « avait été jugée médiocre » non seulement par la centrale du GRU, mais aussi « par les experts occidentaux, dès la seconde moitié des années 1940, après avoir débriefé les officiers allemands précédemment chargés de traquer les espions rouges ».

Ces trois groupes sont censés agir indépendamment les uns des autres. Ils rassemblent des équipes aux motivations parfois opposées, leurs tutelles n'appartiennent pas aux mêmes services, leur activité est d'une intensité variable et leur production de qualité inégale. Ils

n’auraient jamais dû se rencontrer. Pourtant, à partir de fin 1941, leurs histoires s’entremêlent, à la suite d’une série d’imprudences commises par leurs traitants soviétiques.

Tout s’enclenche depuis la Belgique : à l’automne, Gourevitch reçoit l’ordre de partir en mission à Berlin, où il doit rencontrer Schulze-Boysen. De retour à Bruxelles, souhaitant immédiatement rendre compte des informations qu’il a collectées, Petit Chef fait travailler ses opérateurs radio à un rythme effréné, attirant ainsi l’attention des services goniométriques de l’Abwehr. Très rapidement, ceux-ci parviennent à localiser les postes émetteurs dans une petite maison de la rue des Atrébates, dans le quartier d’Etterbeek. Le 13 décembre 1941, la Gestapo perquisitionne la villa : plusieurs agents sont arrêtés, une importante documentation est saisie, y compris des messages en clair destinés à Moscou. L’exploitation de ces documents est une aubaine pour le contre-espionnage allemand qui, progressivement et grâce à une équipe spécialement constituée au sein de l’*Amt* IV-A du RSHA – nommée *Sonderkommando Rote Kapelle* –, remonte les différents réseaux. Le groupe berlinois tombe le premier : Harro et Libertas Schulze-Boysen sont arrêtés le 31 août 1942, Mildred et Arvid Harnack le 7 septembre, bientôt suivis par une soixantaine de leurs camarades de lutte. Tous sont exécutés, fin décembre 1942, dans la prison de Plötzensee. L’agent double Willy Lehmann, quant à lui, est fusillé sans procès sur ordre personnel de Himmler. À Bruxelles et à Paris, les choses ne vont guère mieux : les arrestations se succèdent et, à la fin de l’année 1942, tout le réseau franco-belge peut être considéré comme anéanti. Ayant échappé au coup de filet de la rue des Atrébates, Gourevitch est finalement capturé à Marseille le 9 novembre 1942. Une semaine plus tard, Trepper est pris à son tour. Les deux illégaux du GRU sont alors employés par les nazis dans le cadre d’un « jeu radio » ou *Funkspiel*, consistant à faire croire aux services

soviétiques que le réseau est encore actif. Bien qu'elle n'ait jamais réussi à tromper Moscou, l'opération de désinformation se déroule durant neuf mois environ, jusqu'à l'évasion de Trepper : en septembre 1943 à Paris, il réussit à fausser compagnie à ses gardiens, puis disparaît dans la clandestinité. Gourevitch, lui, reste incarcéré jusqu'en 1945. C'est finalement la branche suisse de l'Orchestre rouge qui – sans doute parce qu'elle est hors d'atteinte du contre-espionnage allemand – demeure opérationnelle le plus longtemps. Les autorités helvétiques attendent, en effet, septembre 1943 pour s'intéresser au réseau. Les investigations qu'elles diligentent aboutissent à plusieurs arrestations, dont celle, en mai 1944, de Roessler, symboliquement jugé quelques mois plus tard. Sissi est elle aussi brièvement incarcérée fin 1944, tandis que Dora parvient à se mettre à l'abri.

L'histoire de l'Orchestre rouge se poursuit après la guerre, avec les mésaventures de ses chefs. Après plus de quinze années de clandestinité et de sacrifices, Dora, Sissi, *Grand* Chef et Petit Chef retournent en URSS. Ils sont persuadés d'y être accueillis en héros, d'autant que Gourevitch ne revient pas tout seul : au cours des dernières semaines du conflit, alors qu'il était encore interné, il est parvenu à « retourner » le *Haupsturmführer* SS Heinz Pannwitz – le dernier chef du *Sonderkommando Rote Kapelle* au RSHA – et à le convaincre de se rendre à Moscou avec lui. Toutefois, à peine arrivés, les illégaux sont placés en état d'arrestation : le Centre les accuse d'avoir trahi. Échappant de justesse à l'exécution, ils sont tous condamnés au goulag. Dix ans plus tard, entre 1954 et 1955, Rado et Trepper sont élargis, puis réhabilités. Rado repart alors en Hongrie, où il obtient un poste d'enseignant à l'université, avant de mourir à Budapest en 1981. Trepper se retire en Pologne, puis émigre vers Israël en 1973, où il s'éteint en 1983. Quant à Sissi, elle quitte le camp d'internement pour l'hôpital psychiatrique, dont elle sort en 1956. En

1969, elle est décorée de l'ordre du Drapeau rouge et décède en 1973 à Berlin-Est. Gourevitch connaît le destin le plus triste : accusé par Rado et Trepper d'avoir pactisé avec l'ennemi et « donné » ses propres agents, il est à nouveau jugé en 1958 et condamné à vingt-cinq ans de détention. Libéré en 1960, il doit attendre 1990 – et la chute de l'URSS – pour être réhabilité, sans toutefois que le GRU ne lui restitue ses droits d'ancien combattant. Il meurt en 2009.

Pendant très longtemps, la mémoire populaire a fait peser sur Gourevitch un jugement extrêmement sévère. Selon le témoignage de Pavel Soudoplatov, ancien directeur adjoint du département Étranger du NKVD, « dans l'histoire officielle du renseignement soviétique, il passe pour un traître dont les agissements ont permis de faire démasquer l'Orchestre rouge en France et en Allemagne ». À l'inverse, à partir des années 1960, Trepper se retrouve progressivement auréolé d'un prestige croissant. Cette réputation flatteuse trouve notamment son origine dans l'enquête réalisée en 1967 sur l'Orchestre rouge par le journaliste et écrivain Gilles Perrault : Trepper y est dépeint comme le chef omnipotent d'une organisation puissante et unifiée qui aurait réussi à mystifier les Allemands tout au long de la guerre, y compris lors de l'obscur *Funkspiel* de l'année 1943. Évidemment, les *Mémoires* que Trepper publie en 1975 confortent cette version, tout comme le film *L'Orchestre rouge* de Jacques Rouffio, sorti en 1989.

Ces interprétations ne résistent cependant pas à des investigations historiques plus poussées, rendues possibles après 1990 par l'ouverture des archives soviétiques. C'est le SVR – le service de renseignement extérieur de la Fédération de Russie – lui-même qui, dans ses *Esquisses de l'histoire du renseignement extérieur russe,* tord le cou à la prétendue centralisation de l'Orchestre rouge : « L'affirmation selon laquelle les participants de l'Orchestre rouge en Allemagne étaient dirigés à partir d'un seul centre à l'étranger et que son responsable était, soi-disant,

l'officier de renseignement militaire Léopold Trepper constitue une erreur. » Ce jugement sans appel est confirmé par Guillaume Bourgeois, qui va même plus loin, accusant Grand Chef d'être « un super menteur, fondamentalement un imposteur qui par accident devient un héros alors qu'il ne l'était pas du tout ». Dans le même temps, le rôle de Gourevitch semble mieux cerné et sa loyauté plus clairement établie : il est, par exemple, démontré que c'est lui – et pas Trepper – qui, au début de 1943, a transmis au Centre la nouvelle de sa capture, neutralisant ainsi le jeu radio que l'Abwehr tentait de mettre en place.

Plus globalement, l'examen des archives soviétiques contribue à déterminer l'influence exacte des informations transmises par les différentes branches de l'Orchestre rouge sur le commandement soviétique. Le constat posé par Pavel Soudoplatov est effrayant : « Ni le NKVD ni le GRU ne furent félicités par leurs supérieurs pour les actes héroïques accomplis par l'Orchestre rouge en Allemagne, en France et en Suisse. Personne n'accorda une priorité absolue à ces opérations, car nous étions convaincus qu'elles ne nous apportaient aucun renseignement fondé sur des documents tangibles, mais seulement des informations verbales interceptées. »

Elles sont donc bien tristes, les mélodies jouées en silence par les Orchestres rouges.

Clément TIBÈRE

B.

BOURGEOIS, Guillaume, *La Véritable Histoire de l'Orchestre rouge*, Paris, Chronos, 2017.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

PERRAULT, Gilles, *L'Orchestre rouge*, Paris, Fayard, 1967.

SOUDOPLATOV, Pavel, *et al.*, *Missions spéciales. Mémoires du maître espion soviétique Pavel Soudoplatov*, Paris, Seuil, 1994.

V.
Allemagne ; Illégal ; Russie ; Sorge, Richard.

OSS 117

L'OSS, ou *Office of Strategic Services*, a été créé le 13 juin 1942 pour doter les États-Unis d'une capacité de renseignement adaptée à la situation née de son entrée en guerre, le 8 décembre 1941, au lendemain de l'attaque japonaise à Pearl Harbor. Jusque-là, le renseignement extérieur relevait de l'armée et du département d'État, sauf la zone de l'Amérique latine qui était de la compétence du FBI. Créé en raison des impératifs de la guerre, l'*Office of Strategic Services*, dont l'essentiel de l'activité se déploya en Europe, et très peu sur le théâtre Pacifique, fut logiquement démantelé par le président Truman le 1er octobre 1945, avant que ne soit créé, le 22 janvier 1946, le *Central Intelligence Group*, qui fut lui-même remplacé par la CIA en septembre 1947.

Jean Brochet, dont le nom de plume était Jean Bruce, né le 22 mars 1921 dans la Sarthe, auteur de la série de romans « OSS 117 », s'est inspiré d'un agent américain, rencontré en 1944 à Lyon, William Leonard Langer, dont le matricule au sein de ce service était non pas 117, mais 1177. Entré dans la police juste avant la guerre, Jean Bruce rejoignit la Résistance, puis exerça de nombreux métiers avant de se consacrer au roman d'espionnage avec la parution du premier volume de la saga : *Tu parles d'une ingénue !*, dont le titre sera modifié en *Ici OSS 117* en 1956. Le héros de la série est l'espion américain de l'*Office of Strategic Services* Hubert Bonnisseur de La Bath. Comme tous les agents de renseignement des œuvres de fiction de l'après-guerre, il est doté de toutes les qualités : un physique avantageux, de l'intuition, une intelligence vive, un courage qui confine à l'héroïsme, un charme

auquel nulle jeune femme ne saurait résister. En ce sens, c’est un personnage qui ne se distingue guère de James Bond, apparu trois ans plus tard, en 1952, ou de Malko Linge, en 1965.

La multitude d’expériences que vécut Jean Bruce, dans une période aussi particulière que la Seconde Guerre mondiale et les années qui suivirent la Libération, firent qu’il acquit une réelle connaissance du monde entier et de l’univers des services secrets. Les éléments biographiques disponibles font état du fait qu’il fut agent d’un réseau de renseignement, sans autre précision, mais probablement au sein de la Résistance. Il faisait toujours démarrer les intrigues d’*OSS 117* à partir d’un fait réel et put, grâce à sa culture, écrire des histoires où le réalisme d’une partie du récit confère de la crédibilité à l’ensemble.

En quatorze années, jusqu’à sa mort dans un accident de voiture le 26 mars 1963 dans la Seine-et-Oise, il écrivit quatre-vingt-huit opus d’« OSS 117 », soit plus de six par an. Jean Bruce fut un auteur très prolifique, car il signa de nombreux autres romans et des articles dans des revues érotiques, une biographie de Saint-Exupéry et deux pièces de théâtre mettant en scène son héros : *À bout portant* en 1955 et *OSS 117* en 1961. De manière surprenante, sa veuve Josette continua la saga d’« OSS 117 » à partir de 1966. Elle en livra 143, soit une moyenne de sept et demi par an. Elle épousa en secondes noces Pierre Dourne, un ami de la famille qui apparaît dans les « OSS 117 » sous le nom de Pierre Dru. Les titres des volumes écrits par Jean et Josette Bruce, à l’instar de nombreux romans policiers ou d’espionnage de l’époque, sont angoissants ou mystérieux : *Cité secrète*, *Piège dans la nuit*, *OSS en péril*, *À tuer*, *Torture*, ou se veulent des calembours ou des vers de circonstance : *Cache-cache au Cachemire*, *Moche coup à Moscou*, *Agonie en Patagonie*, *Alibi en Libye*. Josette Bruce interrompit l’écriture de la saga à la suite d’une procédure judiciaire engagée avec succès par sa fille Martine et par son beau-fils François, que Jean Bruce eut avec

une autre femme, pour atteinte à leurs droits patrimoniaux et moraux. La série reprit à partir de 1987, jusqu'en 1992, période durant laquelle les deux enfants de Jean écrivirent vingt-quatre épisodes. Au total, plus de 75 millions d'exemplaires des aventures d'« OSS 117 », traductions en dix-sept langues comprises, ont été vendus. Le président Kennedy a été l'un de leurs nombreux lecteurs. Josette Bruce mourut en 1996.

OSS 117 a fait l'objet de treize adaptations au cinéma. La première fut, en 1957, *OSS 117 n'est pas mort*, et la deuxième, en 1960, vit Michel Piccoli incarner le héros dans *Le Bal des espions*. Le réalisateur André Hunebelle réalisa quatre adaptations d'*OSS 117*, de 1963 à 1968, qui rencontrèrent le succès. Les deux films les plus récents mettant en scène le héros sont dus à Michel Hazanavicius, qui confia le rôle-titre à Jean Dujardin dans *OSS 117 : Le Caire, nid d'espions*, en 2006 et *OSS 117 : Rio ne répond plus*, en 2009. Ces deux succès se distinguent des autres adaptations et du héros original. En effet, Hubert Bonnisseur de La Bath n'est plus un Américain de l'*Office of Strategic Services*, mais un Français du SDECE. S'il partage avec le modèle initial certains traits (un physique flatteur, du charme), il est en revanche inculte, bête sans être méchant, arrogant, dénué de savoir-vivre. Il ne doit pas ses succès à ses talents, mais aux circonstances qui finissent par être à son avantage. *OSS 117* fit également l'objet d'une adaptation baroque sous forme de ballet, imaginé par Jean Bruce lui-même, qui fut joué à l'Olympia. Soixante-treize aventures d'« OSS 117 » ont été déclinées en bande dessinée entre 1966 et 1982. Enfin, Jean Bruce a animé une émission de radio, en 1962, sur Europe N° 1, baptisée « OSS raconte », dans laquelle il parlait de son œuvre.

Jérôme Poirot

B.

SMITH, R. Harris, *OSS : The secret history of America's first central intelligence agency*, Guilford, CT, The Lyons Press, 2005.

V.
Agent ; Bond, James ; Espion ; États-Unis ; Films ; Roman d'espionnage.

OTAN

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une alliance militaire régionale qui s'est formée dans les premiers temps de la guerre froide, le 4 avril 1949, pour contenir l'expansion soviétique et être un cadre de défense pour l'Europe de l'Ouest. En raison du contexte de sa création, elle ne peut qu'être particulièrement marquée par les activités de renseignement.

Ses principales structures de l'époque sont connues : le Conseil de l'Atlantique Nord, qui réunit au moins deux fois par an les États membres représentés par leur ambassadeur, est le plus haut niveau politique de l'Organisation. Le Comité militaire, qui réunit les chefs d'état-major de la Défense trois fois par an, est, pour sa part, la plus haute instance militaire de l'OTAN. Ses commandements stratégiques principaux sont le Commandement suprême des forces alliées en Europe (*Supreme Allied Commander Europe*, ou SACEUR) et le Commandement allié des opérations (ACO), responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations de l'Alliance. Le Commandement allié Transformation (ACT) mène, quant à lui, de nombreuses initiatives visant la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN.

Dans ce paysage institutionnel, le renseignement apparaît comme relativement minimal.

Il figure discrètement au sein de l'État-major militaire international (EMI), l'organe exécutif du Comité militaire. L'EMI compte environ 500 militaires et civils venant exclusivement des pays membres de l'OTAN et travaillant au siège de l'OTAN à Bruxelles, fournissant des avis

stratégico-militaires. En son sein, la « Division renseignement » apporte un appui à tous les éléments du siège de l'Organisation, aux pays membres et aux commandants de l'OTAN. Elle fournit à tous les éléments du siège des données d'alerte stratégique et de connaissance de la situation. Elle est composée de personnel souvent issu de services de renseignement tels que la CIA ou le BND, par exemple.

Les activités principales de cette Division renseignement consistent à mettre en place un cadre, une architecture et des capacités de renseignement propres, à définir des orientations et procéder à des évaluations de renseignement, à rendre des avis sur les questions liées au partage du renseignement et à mener des activités de liaison pour le renseignement.

De son côté, le Comité du renseignement civil (CIC) est le seul organe qui traite du renseignement civil à l'OTAN. Il relève directement du Conseil de l'Atlantique Nord, à qui il rend des avis sur les questions d'espionnage et sur les menaces terroristes ou autres menaces auxquelles l'Alliance pourrait se trouver confrontée. Chacun des pays membres de l'OTAN est représenté auprès du CIC par l'un de ses services de renseignement et de sécurité. La présidence du Comité est assurée par les pays membres à tour de rôle et change tous les ans.

Mais ces structures n'ont pas forcément travaillé par le passé de manière efficace. Ainsi le ministre britannique de la Défense David Owen a-t-il pu dire à la fin des années 1970, comme le rapporte Josip Mocnik, que la chose la plus bizarre qu'il vécut personnellement à ce sujet fut la découverte de la faiblesse du renseignement de l'OTAN. La médiocrité de l'anticipation dans certaines crises démontre également la vérité de cette affirmation, comme lors de l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie en 1968. De même, la tragique erreur du bombardement de l'ambassade chinoise à Belgrade le 7 mai 1999, qui

pour certains a été un acte délibéré, a fait se reposer la question de l'efficacité du dispositif de renseignement de l'Alliance.

Le renseignement, outre pour sa faiblesse structurelle, est parfois critiqué pour son origine. Comme l'a dit publiquement un directeur de la DRM, la vraie difficulté est que le renseignement américain y est prépondérant, tandis que le renseignement français est plus ou moins pris en compte. Plus largement, l'Alliance est une réunion de vingt-huit États membres, disposant chacun d'un ou plusieurs services de renseignement, et surtout avec autant d'intérêts nationaux à concilier.

Une réforme est actuellement en cours, visant, suite au sommet de l'agence en juillet 2016, à créer une nouvelle unité chargée de partager le renseignement entre Alliés. L'objectif est de constituer rapidement une Division renseignement au quartier général, dirigée par un « secrétaire général adjoint » de l'OTAN. Il s'agit à l'évidence de marquer l'importance de cette activité en la rattachant au sommet de l'Organisation, et de lui donner un caractère à la fois civil et militaire.

L'OTAN, structure et vecteur de renseignement, parce qu'elle représentait la lutte contre les Soviétiques, a aussi été le théâtre d'affaires célèbres.

Information longtemps restée secrète, mais aujourd'hui connue et documentée, l'OTAN, *via* des comités clandestins, a soutenu les réseaux « Stay behind », parfois appelés réseaux « Gladio », qui sont apparus en Europe de l'Ouest à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À l'opposé, l'organisation n'a pas été épargnée par les services adverses. L'affaire française la plus marquante est l'enquête qui a amené la DST à interpeller Georges Pâques, un haut fonctionnaire français. Il sera condamné en 1963 pour espionnage au profit de l'URSS, ayant été accusé d'avoir transmis des informations vitales touchant, en particulier, à l'organisation de l'OTAN.

Autre affaire ayant plus récemment secoué l'OTAN, celle d'Hermann Simm. Haut fonctionnaire estonien, celui-ci était, au moment où il a été interpellé, responsable de la mise en place des systèmes de protection des informations classifiées au ministère de la Défense, après avoir été un temps directeur général de la police estonienne. Au titre de ses fonctions successives, il a eu accès à nombre de documents confidentiels de l'OTAN, qu'il a transmis sans doute au moyen un peu antique d'un transmetteur radio, voire probablement en profitant de ses nombreux voyages de travail pour rencontrer ses agents traitants des services secrets russes trois ou quatre fois par an dans divers pays européens. Il a ainsi berné tout le monde, fournissant au SVR les documents secrets qu'il était chargé de protéger. Considéré comme au-dessus de tout soupçon, il fut finalement arrêté le 21 septembre 2008 et condamné un an plus tard à douze ans et demi de prison. Cette affaire eut un grand retentissement au sein de l'Alliance.

Olivier BRUN

B.

KEMPF, Olivier, *L'OTAN au XXIe siècle : La transformation d'un héritage*, Monaco, Éditions du Rocher, 2014.

V.

Stay behind.

P

Paillole, Paul

Si le renseignement d'avant-guerre devait s'incarner dans un seul homme, ce serait probablement en Paul Paillole : compétent, inventif, clairvoyant, mais rigidement militaire et absolument incapable de se faire entendre des décideurs politiques. Tout le drame du SR des années 1930 résumé en une vie.

Paul Paillole naît le 18 novembre 1905 à Rennes. Pupille de la Nation, il poursuit ses études secondaires à Marseille, avant de réussir en 1925 le concours de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. Au terme de sa scolarité en 1927, il est affecté dans l'infanterie coloniale, puis dans la gendarmerie.

Après plusieurs années passées à Lyon dans une formation de garde républicaine mobile, Paillole entre, en novembre 1935, dans les services de renseignement de l'armée, alors intégrés au sein du 2e bureau de l'état-major général sous le nom de Service de renseignement-Section de centralisation du renseignement, ou SR-SCR. Il y prend la responsabilité du contre-espionnage allemand. À cette époque, le SR est une structure aux moyens modestes : ses locaux du 2 bis, avenue de Tourville sont vétustes, ses effectifs – vingt-cinq officiers à peine – sont squelettiques, son positionnement administratif est fragile. Pourtant, ainsi qu'il le note avec émotion dans ses livres de témoignage, Paillole conserve un souvenir très vif de ce « 2e bureau de légende », de ses commandants successifs – en particulier le plus fameux d'entre eux, Louis Rivet, qui prend la tête du SR en 1936 – et du travail accompli dans les années qui précèdent le second conflit mondial.

En effet, depuis le début des années 1930, le SR s'est engagé dans une bataille farouche contre le réarmement allemand. Dans ce combat difficile, il dispose d'un atout maître, car il contrôle depuis 1931 une source de première main placée au cœur de l'appareil nazi. Cette source, traitée sous le nom de « Asche » ou « H.E. », est Hans-Thilo Schmidt, un responsable de la *Chiffrierstelle* (Bureau du chiffre de l'administration allemande), membre du NSDAP et frère cadet d'une étoile montante de la Wehrmacht, le futur *Generaloberst* Rudolph Schmidt. De par sa position à la *Chiffrierstelle*, Asche transmet aux Français un matériel exceptionnel sur les appareils de chiffrement Enigma, notamment les plans de montage des machines militaires ainsi que les livres de codes. De surcroît, grâce aux confidences de son frère en poste à l'*Oberkommando des Heeres*, l'état-major de l'armée de terre, Schmidt informe très exactement le SR sur les ambitions expansionnistes du Führer ainsi que sur la stratégie militaire destinée à les mettre en œuvre. « Les intentions de Hitler saisies aux sources mêmes de la chancellerie du Reich : à lui seul notre agent comblait l'essentiel de nos besoins en renseignement sur l'Allemagne », note Paillole. Les hommes du 2e bureau sont ainsi en mesure, dès 1937, de reconstituer les ordres de bataille de la Wehrmacht. Ils alertent le gouvernement sur des opérations à venir dans les Sudètes puis, dès juin 1939, en Pologne. De même, en mars 1940, ils acquièrent la conviction que la Wehrmacht se prépare à contourner la ligne Maginot et à envahir la France par l'axe Sedan-Abbeville.

Ces avertissements ne sont toutefois pas pris en compte, ni par le gouvernement ni par l'état-major. Paillole en garde une certaine amertume : « Les gouvernants n'ont pas une confiance suffisante dans leurs services de renseignement, quels qu'ils soient. C'est vrai dans beaucoup de pays, mais particulièrement en France où les autorités civiles et militaires ont toujours considéré que les services de

renseignement et de contre-espionnage étaient des services “spéciaux” auxquels on ne comprenait pas grand-chose, ou entre les mains de personnalités en qui l’on n’était pas obligé d’avoir une totale confiance. » Un épisode en particulier suscitera chez Paillole des regrets infinis : à l’été 1937, en compagnie de Louis Rivet, il vient présenter à Édouard Daladier, ministre de la Guerre du Front populaire, un plan pour assassiner Hitler. L’idée est simple : un Français, qui habite Berlin, se propose d’ouvrir le feu sur le Führer. Les chances de succès sont réelles. Atteint d’un cancer en phase terminale, le tireur volontaire se déclare prêt à mourir en prison. Pour le SR, il s’agit là d’une opportunité qui ne se représentera plus. Daladier oppose un refus cinglant : « On n’assassine pas le chef d’État d’un pays voisin. »

Trois ans plus tard, en mai 1940, Paillole assiste, impuissant, à l’effondrement des armées françaises. Désormais commandant, mais toujours chargé du contre-espionnage offensif, il se replie, avec son service, vers le sud. Le 29 juin 1940, les conventions d’armistice procèdent à la dissolution partielle des services spéciaux, qui ont l’autorisation de poursuivre leurs activités mais doivent s’abstenir de toute action contre l’Allemagne ou l’Italie. Louis Rivet met alors en place une double structure : l’une officielle, l’autre clandestine. Côté officiel, est créé le Service des menées antinationales, ou SMA, qui prend théoriquement la suite de la SCR avec la mission d’assurer « la protection du secret de la défense nationale et la protection de l’armée contre les menées antinationales », c’est-à-dire la lutte contre l’espionnage, les sabotages, les propagandes de toutes sortes. Côté clandestin, un contre-espionnage antiallemand et anti-italien se maintient. Paillole en prend naturellement le commandement, en se dissimulant sous la couverture d’un organisme dépendant du ministère de l’Agriculture, la société des Travaux ruraux, ou TR. Structurés autour d’un service central établi à Marseille ainsi que d’un réseau

d'une quinzaine de postes extérieurs, les TR poursuivent secrètement la lutte contre les services spéciaux de l'Axe. À leurs côtés se reconstituent également des SR clandestins : SR « Air » avec le colonel Georges Ronin et SR « Guerre », futur SR « Kléber », avec le lieutenant-colonel André Perruche.

Entre 1940 et 1942, les TR déploient une intense activité, recueillant des informations sur la constitution, les missions et les moyens des services spéciaux ennemis en France. Selon les chiffres cités par Paillole, en moins de deux ans, plus de 2 300 agents de l'Axe auraient ainsi été neutralisés en métropole et en Afrique du Nord. La vigueur de ces menées antiallemandes provoque la colère de l'occupant, qui finit par exiger en mars 1942 la dissolution du SMA, fragilisant du même coup les structures clandestines. Recherché par l'Abwehr, Paillole doit quitter la France. Après avoir transité par l'Espagne, il gagne Londres, où il est reçu par les responsables de l'*Intelligence Service* et rencontre Passy, chef du BCRA, puis rejoint Alger dans les premiers jours de 1943. Il y retrouve Rivet, qui le fait nommer directeur de la Sécurité militaire. Tout en conservant la haute main sur les TR confiés avant son départ au capitaine Lafont, Paillole s'emploie, depuis Alger, à consolider les structures de contre-espionnage et de sécurité. La tâche est ardue. En France, les Allemands multiplient les arrestations d'agents français et, en 1943, parviennent à mettre la main sur une partie des archives des TR, saisies dans une cache située à Lédenon, près de Nîmes : une vingtaine de tonnes de fiches et d'analyses tombent ainsi entre les mains de l'Abwehr, qui les fait exploiter en Tchécoslovaquie. À Alger, les conflits entre de Gaulle et Giraud perturbent gravement le fonctionnement des services de renseignement. Pourtant, Paillole parvient en quelques mois à des résultats tangibles. En liaison avec ses homologues américains et britanniques, il participe à la préparation des campagnes de Tunisie,

d’Italie et de Corse, ainsi qu’aux opérations d’intoxication préalables aux opérations de débarquement, dont il est l’un des seuls officiers français à connaître les détails. Il met également sur pied un service destiné à assurer la sécurité des territoires libérés, afin d’éviter que les armées britannique et américaine ne s’en chargent.

Malgré ce parcours exceptionnel, Paillole met brutalement fin à sa carrière au sein des services dès avant la fin de la guerre. Il est en profond désaccord avec la grande réorganisation du renseignement conduite par de Gaulle en septembre 1944, qui vise à séparer la recherche du contre-espionnage. La première est confiée à une nouvelle structure, la Direction générale des études et de la recherche, ou DGER, le second à la Direction de la sécurité du territoire, qui dépend du ministère de l’Intérieur. Pour Paillole, qui voit son service entièrement démantelé, il s’agit là d’un non-sens, les deux activités étant selon lui indissociables. De surcroît, la nouvelle organisation aboutit à subordonner strictement l’appareil de renseignement au pouvoir politique. Très marqué par son expérience d’avant guerre, Paillole estime, tout au contraire, que le travail des services doit « se rapprocher de celui de la justice, c’est-à-dire disposer d’une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir », car celui-ci, « à un moment donné, peut défaillir ». Dépité et fatigué, il démissionne.

Revenu à la vie civile, Paillole devient d’abord directeur de théâtre, avant d’entamer une carrière dans l’industrie. Il est admis dans les cadres de la réserve en 1955 avec le grade de colonel. Pour autant, il conserve des liens étroits avec le milieu du renseignement, dont il demeure l’une des figures tutélaires. Paillole s’emploie très activement à faire vivre le souvenir des réseaux de contre-espionnage militaire, d’abord en tant que liquidateur officiel du réseau SSM/TR reconnu comme réseau de résistance, puis, à partir de 1953, en tant que président de l’Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense

nationale, ou AASSDN. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont un opus de souvenirs, intitulé *Services spéciaux 1935-1945*, ou encore *Notre espion chez Hitler*, qui raconte l'histoire de Hans-Thilo Schmidt, la fameuse source Asche. Il est également l'inspirateur de plusieurs initiatives mémorielles d'importance, notamment l'inauguration du monument de Ramatuelle dédié aux 320 membres des services spéciaux de l'armée morts pour la France. Paul Paillole décède le 15 octobre 2002.

Clément TIBÈRE

B.

PAILLOLE, Paul, *Services spéciaux (1935-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975.
PAILLOLE, Paul, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Robert Laffont, 1985.
PASSY, colonel, *Mémoires du chef des services secrets de la France Libre*, Paris, Odile Jacob, 2000.
RIVET, Louis, *Carnets du chef des services secrets, 1936-1944*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

V.

Gaulle, Charles de ; Deuxième bureau ; Dewavrin, André ; DGSE ; Enigma ; France Libre ; Rivet, Louis ; Vichy.

Pâques, Georges

Lorsque Georges Pâques fut arrêté après vingt ans de collaboration avec le KGB, le Premier ministre Georges Pompidou, qui l'avait précédé de quelques années à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, fut abasourdi (d'après Alain Peyrefitte) : « On lui aurait donné le bon Dieu sans confession. Or, il a espionné pour le compte de l'URSS depuis la Libération. Les bras m'en tombent. Comment a-t-il pu ainsi bousiller sa vie ? » La nouvelle avait, en effet, de quoi surprendre.

Né le 29 janvier 1914 à Chalon-sur-Saône, fils unique dans un milieu modeste, Georges Pâques fut admis rue d'Ulm en 1935 ; on lui connaît, dès cette époque, de profondes convictions catholiques. Agrégé d'italien (et marié à une Italienne), il fut d'abord enseignant à Nice puis au lycée de Rabat. C'est donc au Maroc qu'il se trouvait lorsque survint, en novembre 1942, le débarquement allié en Afrique du Nord. Dans les quelques mois qui précédèrent l'arrivée du général de Gaulle, une étrange administration « vichysto-résistante », dirigée par l'amiral Darlan puis, après son assassinat, par le général Giraud, tenta de sauvegarder les apparences d'une souveraineté française en Afrique du Nord. Pâques fut alors recruté à Radio-Alger par Jean Rigault, « commissaire aux Affaires politiques » et chargé à ce titre de l'« information ». C'est de cette époque que semble dater son hostilité irréductible à l'égard des États-Unis, dont il jugeait l'attitude hégémonique et arrogante.

En juin 1944, toujours à Alger, il devint chef de cabinet de Louis Jacquinot, ministre de la Marine du général de Gaulle. Entre-temps, et sans doute sans s'en rendre compte lui-même, il était déjà devenu un

agent des Soviétiques : depuis l'année précédente, un « diplomate » le recevait à l'ambassade d'URSS pour d'amicales conversations qui allaient conduire, petit à petit, à une collaboration. Les Soviétiques avaient fait un bon placement : la carrière de Pâques ne fut jamais brillante – sans même évoquer son échec aux élections législatives de 1951 –, mais elle le mena dans divers ministères puis, en 1958, le fit entrer à l'état-major de la Défense nationale. Il sut en faire profiter ses officiers traitants successifs : à l'heure du déjeuner, il quittait son bureau muni d'une banale serviette en cuir qu'il remettait à un agent soviétique à l'endroit convenu, avant de la récupérer par le même moyen au moment de retourner au bureau. En octobre 1962, ce fut la consécration (pour le KGB, s'entend) : Pâques entrait à l'OTAN comme adjoint au chef du service de presse et devenait une « taupe » d'autant plus précieuse que la guerre froide traversait une période particulièrement tendue – ce même mois eut lieu la crise des missiles de Cuba.

Mais c'est aussi en ce début de décennie que Golitsine, officier du KGB, passa à l'Ouest. Au terme d'une longue enquête, ses informations permirent à l'équipe du commissaire Chalet (futur directeur de la Surveillance du territoire) de confondre Georges Pâques. Arrêté en août 1963 et conduit au siège de la DST, rue des Saussaies, Pâques rédigea une longue confession détaillant ses activités et ses motivations ; puis il demanda un prêtre, pour une confession qui cette fois n'était pas destinée aux services de contre-espionnage.

Le procès de Georges Pâques pour trahison, devant la Cour de sûreté de l'État que venait d'instituer la Ve République triomphante, s'ouvrit à Paris en juillet 1964. L'accusé, fermement soutenu par plusieurs camarades de la rue d'Ulm comme Maurice Clavel, y apparut comme un catholique idéaliste et patriote, épris de paix. Tout en minimisant la portée des documents transmis aux Soviétiques, il se

prévalut d'avoir provoqué une « heureuse détente internationale ». En révélant à Moscou, après la crise de Cuba, que l'OTAN installait en Turquie de simples radars et non des missiles, n'avait-il pas rassuré l'URSS ? En livrant les plans de défense de Berlin-Ouest, qui à l'opposé démontraient la détermination des Occidentaux à aller si nécessaire jusqu'à la guerre atomique, n'avait-il pas obligé Khrouchtchev à en rabattre et évité au monde une catastrophe nucléaire ? Du reste, en contribuant à un rééquilibrage entre les deux blocs, ne servait-il pas la politique du général de Gaulle ?

Convaincu de sa mission de paix universelle, Pâques révélait du même coup une étonnante candeur, teintée de mégalomanie. Le président le ramena sur terre (d'après les propos rapportés par *Le Figaro*) : « Je doute fort que vous ayez influencé la politique des Soviets, mais vous le pensez parce que vous êtes d'un orgueil démesuré. » Quant au réquisitoire, ce fut une douche froide : « Celui que vous allez juger est un sujet complexe, d'une vaste culture, affligé malgré tout d'une certaine naïveté comme beaucoup d'intellectuels qui planent sur les sommets. Il n'est pas adapté aux réalités de l'existence et n'a pas saisi la manœuvre dont il était l'objet. Il est en outre atteint d'un orgueil aveugle qui lui a fait croire qu'il pourrait modifier l'orientation de la politique des Soviets. Son action à la fois vaine, présomptueuse, dangereuse, a favorisé les desseins de l'URSS [...]. Pâques a trahi les devoirs élémentaires de sa charge. [...] C'est avec tristesse que je requiers le châtiment suprême. »

Au moment où les magistrats allaient se retirer, Pâques leur fit cette ultime déclaration : « Je vous ai, Messieurs, exposé mes mobiles. Je ne nie point mes responsabilités. J'ai pris de gros risques – même celui du sacrifice suprême – en vue du maintien de la paix. Je vous supplie de me croire quand je vous dis que j'ai uniquement songé au bien de la France. Je n'ai pas été un agent des Soviets. Les Russes ne sont rien

pour moi. Je ne suis pas un marxiste et les sentiments dont je demeure animé sont humains et religieux. Seule la survie de la France compte pour moi. J'ai voulu la préserver d'un cataclysme atomique. Si j'ai eu tort, décidez-en. Je pense, malgré tout, que mes efforts d'amour et de charité pour sauver les hommes ne devraient pas me conduire, un matin, devant un peloton d'exécution. »

« Mes efforts d'amour et de charité pour sauver les hommes »… À défaut d'humilité, ses motivations avaient dû paraître sincères : il ne fut condamné qu'à la détention à perpétuité. Emprisonné à Melun, il fut gracié en 1970 par le normalien Pompidou, devenu président de la République. Il disparut en 1993, après une retraite consacrée à sa famille, aux travaux littéraires et aux voyages.

Qu'est-ce qui avait bien pu guider – ou égarer – ce haut fonctionnaire paisible et pieux, l'agent soviétique le plus important jamais arrêté en France ? Dans son enquête sur Georges Pâques, l'écrivain Pierre Assouline confirme l'omniprésence du péché d'orgueil dans cette carrière de « taupe » : « Il était l'orgueilleux selon Théophraste en ses *Caractères*, celui qui a mépris de tout sauf de soi-même. Ce ne pouvait donc être qu'une exigence de chrétien supérieur : le mystique. De ceux qui s'investissent de la responsabilité de l'Homme devant Dieu. » Georges Pâques ou l'alliance étonnante de la sincérité la plus pure et de la présomption la plus folle.

Jean MAFART

B.

ASSOULINE, Pierre, *Une question d'orgueil*, Paris, Gallimard, 2012.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

PEYREFITTE, Alain, *C'était de Gaulle*, tome II, Paris, Fayard, 1997.

V.

Espionnage ; MICE ; Traître.

Passeport

Si les origines du passeport remontent au Moyen Âge, sa détention est devenue progressivement obligatoire à partir du début du XXe siècle pour voyager. En permettant un réel contrôle des flux de voyageurs à leurs frontières, le passeport est un élément qui permet aux États de garantir leur souveraineté. Le travail des services de contre-espionnage d'abord, de contre-terrorisme ensuite, s'en est trouvé facilité, mais celui des agences de renseignement ayant une activité clandestine est devenu plus ardu. L'utilisation de faux documents d'identité, notamment de faux passeports, est indispensable pour les services de renseignement qui doivent mener secrètement des actions ponctuelles ou de longue durée à l'étranger, celles-ci pouvant aller jusqu'à l'installation définitive dans un pays donné. Il s'agit alors soit d'agents dormants, soit d'agents actifs effectuant un travail clandestin. Les Soviétiques, et plus largement les pays du bloc de l'Est, ont massivement eu recours à l'implantation au long cours de clandestins munis de fausses identités, qu'ils fussent opérationnels ou dormants. La RFA fut le pays le plus concerné, les flux d'Allemands ou de germanophones regagnant l'Ouest s'étant prolongés plusieurs années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui facilita l'infiltration d'agents en République fédérale.

La qualité du faux passeport et la solidité de la légende dont a besoin l'agent dépendent pour une large part de la durée et de la sensibilité de la mission. Plusieurs types de faux passeports peuvent être employés.

Le plus sûr consiste, pour un service de renseignement, à faire établir par l'administration compétente, qui agit en connaissance de cause, un vrai passeport pour un agent recourant à une identité fictive. Le passeport passe ainsi sans difficulté tous les contrôles aux frontières et l'administration qui l'a délivré, dans l'hypothèse où elle serait interrogée, confirmerait l'authenticité du document. Encore faut-il, pour un passeport biométrique, que l'agent en question n'ait pas préalablement circulé sous une autre identité.

Une deuxième option consiste à se faire établir un vrai passeport, y compris biométrique, par une administration étrangère afin de prendre la nationalité d'un pays tiers. Deux conditions sont nécessaires pour réussir : la première, que les caractéristiques biométriques de l'agent n'aient pas été utilisées jusqu'alors ; la seconde, qui semble plus ardue, est d'usurper une identité et de produire les pièces nécessaires à l'établissement d'un passeport. Le KGB a ainsi beaucoup utilisé des actes d'état civil de bébés canadiens morts à la naissance pour doter de fausses identités ses agents devant être infiltrés aux États-Unis. La généralisation des passeports biométriques n'a pas mis un frein à ces pratiques. La presse fait régulièrement état d'un taux élevé – jusqu'à 10 % au Royaume-Uni – de passeports biométriques indûment délivrés. Les pays comptant une population immigrée nombreuse sont les plus touchés. La faille du système tient à la facilité avec laquelle il est possible d'obtenir un extrait d'acte de naissance en ligne. Des sites internet exposent même la marche à suivre pour déposer une demande de passeport sous une fausse identité.

Une troisième possibilité consiste à se procurer un passeport vierge et de le confier à un faussaire qui le transformera en un document utilisable. Cette technique, classique dans les milieux criminels, n'est plus adaptée que pour les pays dont les passeports n'ont qu'un faible

niveau de sécurité, par exemple pour lesquels une photo peut encore être collée et dont les douaniers ne sont pas très compétents.

Une autre méthode, décrite pour mémoire tant il est de plus en plus difficile d'y recourir pour des services de renseignement, est la fabrication intégrale d'un passeport, travail difficile et dont le résultat ne peut être très satisfaisant.

Une dernière solution, utilisable lorsque les contrôles ne sont pas très approfondis, peut être le recours à des passeports dits « de fantaisie », « de camouflage » ou de territoires non reconnus. La Commission européenne a d'ailleurs décidé, en 2011, d'établir une liste de ces trois catégories de passeports, en application de l'article 6 de la décision nº 1105/2011/EU du Parlement européen. Cette liste a été publiée en 2014. La première catégorie concerne des passeports censés avoir été délivrés par des pays ou des organisations internationales qui n'existent pas, mais qui peuvent abuser des douaniers aux compétences limitées. La Commission européenne a ainsi recensé 143 États ou organisations internationales fantômes mais qui délivrent néanmoins des passeports : Alaska, Arab International Organisation, Deutsches Reich, Makedonia, Polyaesia, Principality of Lichtenberg, Republic of San Cristobal. L'expression « passeports de camouflage » désigne les faux documents qui auraient pu être délivrés par des États qui n'existent plus ou qui ont changé de nom. Ils restent cependant valables durant une certaine période. La Commission européenne cite 28 pays, dont la British Guiana, devenue Guyana lors de son accession à l'indépendance en 1966, la Birmanie, devenue Union de Myanmar en 1989 puis République de l'union du Myanmar en 2010, la Rhodésie, devenue Zimbabwe en 1980. Il est possible de se procurer de tels passeports, ainsi que d'autres titres d'identité de ces mêmes pays, auprès de sociétés qui offrent leurs services en ligne. Leurs clients sont pour l'essentiel des personnes qui veulent voyager sous une fausse

identité, ou en utilisant leur nom mais en dissimulant leur nationalité. En effet, être Américain, dans certains pays ou dans des situations de crise, peut ne pas être très confortable, alors qu'être ressortissant d'un petit État qui laisse indifférent assure une réelle protection. Enfin, la Commission cite trois territoires qui n'ont pas de reconnaissance internationale, mais au nom desquels des passeports sont établis : la république turque de Chypre du Nord, la République démocratique sahraouie, le Gouvernement temporaire de Serbie au Kosovo.

L'activité clandestine des services de renseignement nécessitant le recours à des identités fictives, donc à de faux documents d'identité, la révélation de certaines de leurs opérations met au jour l'utilisation de faux passeports. Ainsi, les faux époux Turenge – Dominique Prieur et Alain Mafart –, chargés de l'opération de neutralisation du *Rainbow Warrior*, ont-ils voyagé, en 1985, avec de faux passeports suisses, numéros 302 4838 et 302 4840, qui n'ont pas attiré l'attention des douaniers ou des policiers. L'assassinat d'un responsable du Hamas, le 19 janvier 2010 à Dubaï, a été attribué au Mossad, dont onze agents, qui ont utilisé des passeports britanniques et irlandais, ont été identifiés par Interpol. Les dix illégaux russes arrêtés par le FBI le 27 juin 2010 possédaient des passeports canadiens, irlandais, britanniques. Parmi eux, la célèbre Anna Chapman s'est trahie en acceptant, lors d'un rendez-vous le 26 juin avec un agent du FBI se faisant passer pour un fonctionnaire russe en poste à New York, un faux passeport destiné à un autre agent du SVR. Ce ne sont pas des besoins opérationnels qui conduisirent la DST à remettre un faux passeport et un faux permis de conduire à Yves Chalier en mai 1986, mais une instruction de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur. Chalier était le chef de cabinet de Christian Nucci, ministre de la Coopération de 1982 à 1984. Nucci et Chalier furent les artisans de l'affaire du Carrefour du développement, qui consista à mettre en place

des financements irréguliers pour l'organisation du sommet des chefs d'États africains de décembre 1984 à Bujumbura. Ils détournèrent une partie de ces fonds à des fins personnelles. Délivrer ce passeport avait pour contrepartie que Chalier, avant de s'enfuir au Brésil, remettrait aux proches du ministre de l'Intérieur des documents prouvant les détournements commis.

Le droit positif peut être un allié précieux des services de renseignement pour recourir à une identité fictive et utiliser de faux documents d'identité. Ainsi, en France, la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011 a créé la possibilité de recourir à une fausse identité : « Pour l'exercice d'une mission intéressant la défense et la sécurité nationale, les agents des services spécialisés de renseignement peuvent, sous l'autorité de l'agent chargé de superviser ou de coordonner la mission, faire usage d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité. » La même loi sanctionne, en outre, la révélation directe ou indirecte de l'identité réelle d'un agent en punissant ce délit de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende et jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque cette révélation a causé la mort de l'agent ou celle de son conjoint, d'un ascendant direct ou d'un descendant direct. Ces dispositions ont été intégrées au Code de la défense. Quand le droit est au service de l'action clandestine, cela témoigne d'un haut degré de prise en compte des nécessités de l'activité du renseignement dans une démocratie.

Jérôme Poirot

B.

Décision nº 1105/2011/EU du Parlement européen et du Conseil, Bruxelles, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 287, 4 novembre 2011.

HARTOY, Maurice d', *Histoire du passeport français depuis l'Antiquité : histoire législative et doctrinale, analyse et critique, renseignements pratiques*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1937.

V.
Biométrie ; Frontière ; Identité ; Illégal ; Passeport ; PNR.

Patriot Act

Conséquence directe du traumatisme des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le *USA Patriot Act* est une loi signée par le président américain George Bush le 26 octobre 2011. L'acronyme recouvre un ensemble de mesures destinées à « Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism », c'est-à-dire « Unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour détecter et contrer le terrorisme ». Dans l'atmosphère d'urgence qui règne alors à Washington, le débat au Congrès est rapide et le texte est voté, pour quatre ans, de manière transpartisane, à la quasi-unanimité des élus (357 voix contre 66 à la Chambre des représentants et 98 contre 1 au Sénat). Passé relativement inaperçu au moment de sa promulgation et prolongé sans problème en mars 2006 puis en mai 2011, le *Patriot Act* va être de plus en plus critiqué après les révélations d'Edward Snowden en 2013. Il est partiellement remplacé en juin 2015 par le *Freedom Act*, qui supprime notamment sa section 215, la plus controversée.

La loi d'origine fait 300 pages et comprend neuf parties : renforcer la sécurité intérieure contre le terrorisme ; renforcer les procédures de surveillance ; lutter contre le financement du terrorisme ; protéger la frontière ; supprimer les obstacles aux investigations antiterroristes ; être aux côtés des victimes, des officiers de sécurité publique et de leurs familles ; accroître le partage d'informations pour la protection des infrastructures critiques ; renforcer la législation pénale contre le terrorisme ; améliorer le renseignement. Le législateur a

principalement cherché à renforcer les pouvoirs des organismes chargés de la lutte contre le terrorisme, au premier rang desquels les services de renseignement, et à améliorer la coopération et le partage d'informations entre les pouvoirs publics opérant dans le domaine du renseignement, de la défense et de la justice. Dans ce cadre, *le Federal Bureau of Investigation* (FBI) est notamment autorisé à procéder à la réquisition de « tout élément tangible », dès lors que cela se passe dans le cadre d'une investigation contre le terrorisme international.

Mais ce sont principalement la surveillance de masse que le *Patriot Act* aurait rendue possible et l'absence de contrôle qui sont, à la suite des révélations de Snowden, montrées du doigt. La *National Security Agency* (NSA) aurait, en effet, profité de la section 215 pour mettre en place un programme de surveillance de masse et de stockage des métadonnées téléphoniques et informatiques (mails, SMS) de millions d'Américains, sans autorisation d'un juge, les demandes devant simplement être formulées auprès d'une cour fédérale spécifique, la *Foreign Intelligence Surveillance Court* (FISC). La découverte de ce programme a beaucoup choqué les Américains, qui ont alors appris que certains des plus grands opérateurs téléphoniques du pays transmettaient secrètement des informations au gouvernement. La justice américaine l'a d'ailleurs déclaré illégal en mai 2015 peu après que le FBI l'eut jugé pour sa part inefficace. Le *USA Freedom Act* met donc fin à cette collecte massive, automatique et indiscriminée. À la place, les métadonnées restent stockées chez les opérateurs téléphoniques, et les autorités peuvent demander à y avoir accès, en fonction de critères spécifiques et en fournissant la preuve d'un lien avec le terrorisme.

Au-delà de la fouille et de la saisie de documents et de données personnelles de tous ordres, de la surveillance des communications électroniques ou téléphoniques ainsi que des perquisitions, le tout sans

avoir à prouver que ces actes sont en rapport avec une enquête terroriste et sans autorisation préalable, les détracteurs du *Patriot Act* soulignent qu'il a permis la détention de combattants « illégaux » ennemis venus d'Afghanistan, sans limite de temps et sans chef d'accusation, sur la base américaine de Guantanamo, et qu'il a, dans une certaine mesure, justifié la torture.

Loi d'exception devenue permanente durant près de quinze ans, le *Patriot Act* est ainsi synonyme de mobilisation exceptionnelle contre le terrorisme, mais aussi de dérive et d'atteinte aux droits fondamentaux. Il a d'ailleurs souvent été invoqué ou réfuté par de nombreux responsables politiques et associatifs français après les attentats de 2015, pour réclamer ou dénoncer le renforcement des pouvoirs des services de sécurité et de renseignement ainsi que la mise en place d'un état d'urgence.

Gaëlle INCHAURRAGA

B.

Étude de législation comparée nº 263 – février 2016 – Le Patriot Act : Coopération entre services chargés de la prévention et services chargés de la répression du terrorisme, [en ligne], Sénat, http://www.senat.fr/lc/lc263/lc263_mono.html

LAURENT, Samuel, « Le Patriot Act, une législation d'exception au bilan très mitigé », [en ligne], *Le Monde*, 12 janvier 2015.

« What is the USA Patriot Act ? », [en ligne], Department of Justice of the United States, https://www.justice.gov/archive/ll/highlights.htm

V.

Contre-terrorisme ; États-Unis ; Service de renseignement.

Pénitentiaire (renseignement)

Le renseignement pénitentiaire présente des caractéristiques intrinsèques. Il concerne en effet un univers très particulier, celui du monde carcéral, même si cela ne se résume pas aux prisons, avec pour but premier d'anticiper et ainsi d'entraver les projets d'actions comme des évasions ou des mouvements concertés de détenus.

Pour Stéphane Scotto et Nicolas Jauniaux, deux hauts responsables de l'administration pénitentiaire, l'origine du renseignement en milieu carcéral est contemporaine du principe même de la peine privative de liberté. Si depuis toujours les autorités pénitentiaires, tant dans chaque établissement qu'au niveau central, ont cherché à obtenir des informations précises sur la population carcérale, le renseignement dans cette administration s'institutionnalise peu à peu.

En 1981 est créée une unité de liaison avec la police judiciaire à la préfecture de police, déplacée en 1998 au sein de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) sous l'appellation d'« unité de liaison police-pénitentiaire ». Depuis 2003 et jusqu'à peu, cette mission a relevé d'une structure de la sous-direction de l'État-major de sécurité (EMS).

Un bureau, dénommé EMS3 jusqu'en 2015, est en effet chargé du renseignement, et ainsi « de recueillir et d'analyser l'ensemble des informations utiles à la sécurité des établissements et des services pénitentiaires. Il organise la collecte de ces renseignements auprès des services déconcentrés et procède à leur exploitation à des fins opérationnelles. Il assure la liaison avec les services centraux de la police et de la gendarmerie ».

Il comprend, pour ce faire, deux pôles : le premier, intitulé « Grand banditisme », est organisé géographiquement en fonction des principaux foyers de criminalité organisée. Le second, « Terrorisme et criminalité internationale », est quant à lui structuré de manière thématique et procède, par exemple, à un suivi des organisations séparatistes, des mouvances ultras.

De manière générale, le bureau de renseignement a été conçu pour être le point d'entrée unique du renseignement dans les prisons. Pour cela, il reçoit des établissements des données factuelles. L'activité du bureau s'étend grâce à un réseau au sein de l'administration pénitentiaire. Dix délégués régionaux du renseignement pénitentiaire en constituent ainsi dans chacune des directions interrégionales des relais et des interlocuteurs privilégiés. Ces délégués sont eux-mêmes alimentés par des délégués locaux du renseignement pénitentiaire dans chaque établissement. L'effectif total attaché à cette mission de renseignement est d'environ 380 personnes.

Le bureau procède aussi à des études générales. Son activité d'analyse et de synthèse permet de rendre compte des évolutions et des mutations de la population pénale générale et, par des analyses fines, de détecter l'émergence ou la recomposition de la criminalité et des réseaux terroristes. Parmi les synthèses réalisées et dont l'administration a récemment fait mention, l'une porte sur les signes distinctifs et tatouages des personnes détenues ou encore sur un outil de détection des phénomènes de radicalisation. Pourtant, le ministre de la Justice s'est plaint devant l'Assemblée nationale, au printemps 2016, de la faiblesse de cette mission : « Je m'attendais à des analyses sur la progression du radicalisme en prison, sur l'état du prosélytisme, sur les établissements les plus touchés, bref une climatologie pénitentiaire. Mais je n'ai rien reçu. »

Il permet aussi un suivi précis de personnes détenues présentant un potentiel ou un comportement criminogène particulier, environ 850 personnes, dont 250 liées au terrorisme selon différentes sources. Le bilan du bureau montre aussi qu'il rend de l'ordre de 250 avis par an avant affectation de détenu.

Son action dépasse aussi les murs des prisons. Avec 174 000 personnes suivies à l'extérieur, le champ de travail pour le bureau pénitentiaire est immense. L'administration pénitentiaire rappelle elle-même, par exemple, que le personnel d'insertion et de probation, qui se rend dans un domicile pour régler un boîtier de surveillance électronique, y recueille beaucoup d'informations. C'est aussi vrai quand un employeur transmet les éléments relatifs au comportement au travail d'une personne suivie.

Le cadre juridique du renseignement pénitentiaire n'octroie, en aucune façon, des moyens illimités au personnel chargé de cette mission. Toutefois, celui-ci dispose de moyens juridiques et techniques de surveillance, dont l'efficacité se heurte à des moyens humains restreints. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et le Code de procédure pénale encadrent ainsi plusieurs dispositions concernant la fouille des cellules et des détenus, ou l'interception de leurs correspondances. L'article 57 de cette loi permet de procéder aux fouilles des cellules lorsqu'elles sont « justifiées par la présomption d'une infraction ou par les risques que le comportement des personnes détenues fait courir à la sécurité des personnes et au maintien du bon ordre dans l'établissement ». De même, l'article 40 autorise l'administration pénitentiaire à prendre connaissance de l'ensemble de la correspondance écrite, entrante et sortante, des détenus. Enfin, les conversations téléphoniques des personnes détenues peuvent « être écoutées, enregistrées et interrompues par l'administration pénitentiaire sous le contrôle du procureur de la République

territorialement compétent », à l'exception des conversations entre un détenu et son avocat.

Comme le raconte dans la presse un surveillant, les meilleures sources sont néanmoins les indics, « honorables correspondants » ou « balances » à l'intérieur même des établissements. Les surveillants sont également particulièrement bien placés pour écouter et observer les comportements, même si tous les spécialistes notent que les cibles se font aujourd'hui de plus en plus discrètes. Par exemple, en matière de radicalisation, aux détenus des années 1990 qui se laissaient pousser la barbe, portaient la djellaba et appelaient à la prière dans la cour de promenade, ont maintenant succédé des profils beaucoup plus neutres qu'il s'agit de détecter.

En revanche, le bureau n'a accès qu'aux seuls fichiers de l'administration pénitentiaire. Cela explique aussi que, chaque fois que cela est nécessaire, le bureau échange avec ses partenaires que sont les offices centraux de la police judiciaire, mais aussi les services de renseignement et singulièrement avec la DGSI chargée de la prévention des atteintes contre les intérêts fondamentaux de la Nation. Enfin, dans la logique partenariale qui anime maintenant les différentes structures chargées de la sécurité, il participe à des réunions avec le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) ou l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Dans un travail de plus longue haleine, le bureau de renseignement pénitentiaire participe aux formations du personnel pénitentiaire sur des sujets tels que les phénomènes de radicalisation, tout en le sensibilisant à la nécessité de recueillir et de faire remonter toutes les informations qui paraissent utiles.

Les récentes polémiques sur la radicalisation islamiste en prison, les affaires Merah et Nemmouche, ainsi que les attentats parisiens de

2015, ont montré toute l'importance du renseignement pénitentiaire, également soulignée par la Délégation parlementaire au renseignement dans son rapport pour 2014. Ces dernières années, la DAP a considérablement progressé sur la voie de la spécialisation et de la professionnalisation de la fonction renseignement. Pourtant, le bureau ne comprend que trop peu d'effectifs à Paris, même s'il s'appuie sur un réseau dédié à temps complet dans les prisons. Le rapport préconise de renforcer la coordination comme l'échange d'informations, dans les deux sens, avec les partenaires de l'administration pénitentiaire.

C'est pourquoi le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a fait évoluer cette mission et inauguré en avril 2017 le Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP). Quarante-sept personnes composeront à terme ce bureau central. Et, s'il est trop tôt pour dresser un bilan de cette réforme, nul doute qu'elle place le renseignement encore plus au cœur des missions de l'administration pénitentiaire.

Olivier BRUN

B.

SCOTTO, Stéphane et JAUNIAUX, Nicolas, « Le renseignement pénitentiaire », *Cahiers de la sécurité*, nº 13, septembre 2010.

V.

DGSI ; Police ; UCLAT.

Penkovski, Oleg

Oleg Penkovski a-t-il sauvé le monde ? C'est la réputation flatteuse que lui a faite la chronique de l'espionnage, comme en témoigne un ouvrage paru aux États-Unis en 1992 et intitulé – rien que ça – *The Spy Who Saved the World* (« L'Espion qui a sauvé le monde »). C'est sur la foi des informations fournies par cet officier soviétique que Kennedy, en effet, serait parvenu à faire plier Khrouchtchev, tout en évitant un affrontement nucléaire, pendant la crise des missiles de Cuba.

Né en 1919 en Ossétie, Penkovski était le fils d'un Russe blanc, ce qui ne l'empêcha pas d'entrer dans l'artillerie, de finir la Seconde Guerre mondiale avec le grade de lieutenant-colonel et surtout d'être recruté par le GROu, le service de renseignement de l'Armée rouge. Après un poste à l'ambassade d'URSS à Ankara, il entra dans l'administration de la recherche : l'URSS était dotée d'un « Comité d'État » chargé de favoriser l'introduction des nouvelles technologies dans l'industrie. Comme on le sait par Poliakov puis par Vetrov, deux autres sources éminentes de l'Ouest au sein de l'URSS, celle-ci menait parallèlement une politique très active d'espionnage industriel dans le camp adverse, précisément pour acquérir les technologies qui lui manquaient.

En novembre 1960, après avoir tenté en vain d'entrer en relation avec la CIA, Penkovski rencontra un homme d'affaires britannique, Greville Wynne, qui était lié au MI 6 et lui permit de faire passer aux services occidentaux une offre de services. En avril 1961, à la faveur d'une mission à Londres, Penkovski s'entretint longuement avec des agents du MI 6 et de la CIA. Les informations qu'il leur livra étaient de

la plus haute importance : il apparaissait que Khrouchtchev avait complètement « intoxiqué » les Occidentaux sur la réalité des missiles soviétiques et que ceux-ci étaient à la fois moins nombreux et beaucoup moins au point qu'on ne le pensait. C'était faire tomber définitivement la thèse du *missile gap*, selon laquelle l'URSS bénéficiait d'une énorme supériorité sur les États-Unis : s'il y avait *missile gap*, il profitait en réalité aux Américains. Par la suite, ce sont des milliers de documents, photographiés par Penkovski, qui tombèrent entre les mains des Américains et des Britanniques.

Mais voici venir la crise de Cuba : en août 1962, la CIA acquit la conviction, confirmée en octobre par des reconnaissances aériennes, que l'URSS était en train d'installer dans l'île des missiles nucléaires dirigés contre les États-Unis. La documentation fournie par Penkovski, notamment sur les missiles SS-4, aurait d'abord permis à la CIA d'identifier les armes installées par les Soviétiques et photographiées par les avions U-2 américains ; puis elle aurait permis à Kennedy, instruit de l'infériorité de l'adversaire et des délais techniquement nécessaires pour mettre les SS-4 en état de fonctionner, d'éviter des frappes contre les installations soviétiques tout en adoptant l'attitude très ferme qui fit reculer Khrouchtchev. Constantin Melnik rapproche ainsi le rôle de Penkovski de celui du Français Georges Pâques, qui livra à l'Est des informations sur les intentions des Occidentaux à Berlin : « Dans les deux cas, l'obtention de renseignements “solides” et indiscutables sur les intentions de l'adversaire – par les Américains durant l'affrontement cubain grâce au colonel du GROu Oleg Penkovski, par les Soviétiques moyennant Pâques pendant la crise de Berlin – a éloigné le monde de l'horreur apocalyptique d'un conflit nucléaire. »

C'est précisément en octobre 1962, au moment où le monde frôlait l'« horreur apocalyptique », que Penkovski fut arrêté par le KGB après

une longue surveillance. Quelques jours plus tard, ce fut le tour de Wynne, qui se trouvait à Budapest. Les Soviétiques choisirent de donner au procès des deux hommes, l'année suivante, une publicité tapageuse : après l'échec de Cuba, c'était une forme de revanche qui leur permettait de discréditer les États-Unis et le Royaume-Uni tout en dénonçant leurs agissements. Ils en profitèrent, d'ailleurs, pour expulser un certain nombre de diplomates de ces deux pays. Penkovski fut condamné à mort et exécuté en mai ; Wynne en fut quitte pour une peine de prison.

Penkovski, dont le comportement paraissait parfois étrange à ses interlocuteurs occidentaux, reste entouré d'un halo de mystère. Ses motivations, liées à sa profonde désillusion quant à l'évolution du système soviétique, semblent aussi comporter une part de ressentiment : sa carrière n'avait rien d'éclatant. Faut-il pour autant faire de Penkovski un imposteur, dans la main des Soviétiques ? Cette thèse eut très tôt ses partisans, à commencer par Angleton, le chef du contre-espionnage de la CIA – il est vrai qu'il était notoirement paranoïaque. Plusieurs détails ont éveillé leur suspicion : par exemple, le KGB aurait eu connaissance des activités de Penkovski, mais on l'aurait laissé agir. Quel aurait été, alors, le dessein des Soviétiques ? Destinées à alimenter la thèse du *missile gap* pour tenir les États-Unis à distance, les rodomontades et les opérations de désinformation de l'URSS sur ses capacités nucléaires auraient fini par inquiéter Washington, au point de faire naître un risque de course aux armements – voire, à force de faire monter la tension, de favoriser un affrontement nucléaire. C'est pour enrayer cette dynamique dangereuse que Khrouchtchev serait revenu en arrière : Penkovski aurait été utilisé pour faire passer aux Américains des informations plus rassurantes, vraies ou fausses. Pour Schecter et Deriabine, auteurs de l'ouvrage de 1992, cette thèse ne tient pas : ce sont les Soviétiques

eux-mêmes qui l'auraient inventée après coup pour discréditer Penkovski et dissimuler un échec humiliant…

Quel qu'en soit le fin mot, l'histoire de Penkovski est peut-être l'illustration la plus spectaculaire de l'influence qu'a parfois le renseignement sur le cours des événements et jusque sur la paix du monde.

Jean Mafart

B.

Deriabine, Peter et Schecter, Jerrold, *The Spy Who Saved the World*, New York, Scribners, 1992.

Melnik, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

V.

MICE ; Poliakov, Dimitri ; Russie.

Père Joseph

Grande figure française dont le nom est encore aujourd'hui dans les mémoires mais qui reste peu connue, y compris dans le monde du renseignement, le père Joseph aura pourtant marqué l'histoire de la diplomatie et de l'espionnage.

François Leclerc du Tremblay naît à Paris en novembre 1577, en pleines guerres de religion. Il est issu d'un milieu de robe et d'épée : par son père Jean le Clerc du Tremblay, conseiller du roi, dont la famille compte bon nombre de hauts fonctionnaires et de juges, et par sa mère, née Marie de La Fayette, qui appartient à l'aristocratie terrienne.

Il suit de brillantes études et voyage durant cette période en Italie. Il se passionne pour la politique et la diplomatie, médite sans doute les leçons de Machiavel, si chères plus tard à son maître Richelieu.

Son père meurt alors qu'il a dix ans. Malgré les réticences de sa mère, il opte pour l'ordre des capucins et revêt la robe de novice, le 2 février 1599, au couvent Saint-Jean-le-Blanc d'Orléans sous le nom de Joseph de Paris.

Ordonné prêtre en 1604, le père Joseph, puisque c'est désormais son nom, entame une carrière fulgurante. Héritier d'une petite noblesse, il incarne aussi une certaine forme d'ascension des courtisans et serviteurs du roi de France, franchissant successivement les étapes du pouvoir. Un mélange d'ambition et d'abnégation propulse cet homme d'Église et mystique au sommet du pouvoir.

Le jeune noble s'habitue vite aux austérités de la règle. Afin de mieux connaître les membres de son obédience, le père Joseph

entreprend de longues tournées des monastères. Il joue rapidement un rôle important, de directeur spirituel et de théologien. Il est notamment à l'origine de la création d'une famille de religieuses bénédictines réformées : les Filles du Calvaire.

Abbé des Roches, près de Fontevrault, il fait la connaissance de Richelieu, alors évêque de Luçon, ce qui transforme son existence. À partir de 1616 et jusqu'à sa mort en 1638, la vie du père Joseph est marquée par une forte implication dans la vie politique et diplomatique, dans l'ombre du pouvoir grandissant de Richelieu. Il lui apporte son soutien, soit comme négociateur de certains traités soit comme conseiller. Son étoile ne cesse de monter.

En 1616, avec le duc de Nevers, il réussit à convaincre le pape d'envisager une nouvelle croisade (la neuvième) contre les Turcs avec une sorte de nouvel ordre des Templiers, la Milice chrétienne (*Militia Christiana*, composée de catholiques et de protestants), projet de croisade sur lequel il travaille, mais très vite voué à l'échec puis abandonné.

En 1624, Joseph de Paris commence à fréquenter la cour du jeune roi Louis XIII, comme conseiller d'abord, puis, dans les années 1630, comme principal collaborateur de Richelieu, l'« Homme rouge », expert en conflits européens et agent diplomatique. Surnommé, quant à lui, l'« Éminence grise » en raison de la couleur de sa robe de capucin, il laissera à la postérité cette expression passée dans le langage commun.

Le père Joseph réussit à s'imposer comme le confident et le plus proche collaborateur de Richelieu et, d'une certaine manière, comme la figure centrale de son réseau d'agents. Efficace, il sait se procurer toutes sortes d'informations, grâce à ses contacts dans les cours princières et au sein du Saint Empire. Il s'appuie, en effet, sur nombre de congréganistes, de clercs, ainsi que de confesseurs de princes.

Les réseaux de congrégation présentent effectivement de nombreux avantages : ils forment un maillage dense du territoire. De plus, le nom que se donnent les moines et les prélats, distinct du nom civil, ainsi que l'habit religieux procurent un relatif anonymat très appréciable.

Sa qualité de franciscain fournit une justification plausible pour envoyer ses frères de par le monde. Cette très utile couverture permet de collecter et de transmettre des informations d'importance.

Il organise un véritable service de renseignement, qui pourrait être vu comme l'un des tout premiers qui ait fonctionné dans les chancelleries européennes. Tous les matins, le père Joseph dépose au chevet du ministre Richelieu la moisson des dépêches de la nuit, comme le feront bien plus tard les services de renseignement institutionnalisés auprès des chefs d'État.

Le père d'Alais est ainsi chargé des relations avec la Bavière, tandis que celles avec l'Empire germanique sont dévolues au père de Casal. Son réseau de capucins, agents dévoués, se développe dans le pourtour méditerranéen mais aussi jusque sur les côtes du Brésil ou du Canada.

Il effectue personnellement les missions les plus délicates : par exemple, quand la dissidence huguenote gronde, il ne dirige certes pas la manœuvre jusqu'à La Rochelle, mais introduit des espions dans les villes rebelles et favorise ainsi l'avancée des troupes, en tirant finalement un grand prestige personnel.

Dans les intrigues de cour, le capucin est informé des allées et venues des différentes personnalités, « entretient des intelligences », comme l'on disait autrefois, jusque dans la maison du prince Gaston, frère et rival du roi.

Lors de la diète de Ratisbonne en 1630, au sommet de son art, il montre ses talents de diplomate et de négociateur. Il rencontre secrètement le commandant en chef des armées de l'empereur Habsbourg, Wallenstein, qui lui confie son ambition de faire de la

politique pour son propre compte. Conscient de son intérêt et de celui de la France, le père Joseph fait en sorte qu'il soit démis de ses fonctions et obtient surtout la coalition des princes allemands contre l'empereur, pour enfin lui faire signer un traité avantageux pour Louis XIII.

Durant les années qui suivent, le « Capucin botté », l'homme le mieux renseigné sur les coulisses de la diplomatie européenne, s'active auprès des cours européennes, formalisant l'idée que la France est un pays désireux d'assurer sa sécurité et celle de ses voisins et non pas avide de territoires étrangers. Moderniste, il est l'un des premiers à vouloir agir sur l'opinion dans une action que l'on qualifierait aujourd'hui de propagande, grâce à différentes gazettes qu'il dirige dans l'ombre, des pamphlets et des manifestes.

Il meurt le 18 décembre 1638 à Rueil. Pour le calomnier, certains de ses ennemis diront qu'il « sait si bien taire les secrets qu'il est mort sans confession ». Cette phrase rageuse répond à la peur qu'inspirait de son vivant celui qui « avait toujours sur le tapis quelque affaire secrète ».

François Leclerc du Tremblay reste étroitement associé à la gloire de Richelieu : sans lui, le Cardinal n'aurait sans doute conçu ni exécuté qu'une partie de sa tâche. Son influence était certes liée à sa relation particulière avec Richelieu, à ses propres qualités et à sa capacité de se constituer un réseau de clients. Mais elle résidait aussi dans son statut de clerc et de dévot qui lui permit de construire son ascension au sein de l'Église, puis d'associer la destinée de ces structures ecclésiales à celles de l'État.

Finalement, réforme religieuse et passion politique au service du royaume se rejoignent pour faire de ce mystique un homme d'action, et même un homme d'État, dont le souvenir a pu être entretenu par le peintre Gérôme dans son tableau de 1873 intitulé *L'Éminence grise*.

Olivier BRUN

B.
PIERRE, Benoist, *Le Père Joseph, l'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007.

V.
Richelieu.

Persona non grata

« *Persona non grata* » est une expression latine utilisée dans la diplomatie, qui signifie littéralement « personne qui n'est pas bienvenue ». C'est souvent son sigle « PNG » qui est employé.

À l'origine, l'expression fait référence à la convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Ce traité international, entré en vigueur en 1964, fixe les rapports entre États, l'immunité du personnel diplomatique ou encore l'inviolabilité des ambassades. Il cite l'expression *Persona non grata* dans son article 9, qui précise qu'un État peut, à tout moment et sans motiver sa décision, déclarer *persona non grata* le chef ou tout autre membre du personnel de la mission diplomatique, et cela même avant que la personne n'arrive sur son territoire. L'État d'origine de cette personne n'a alors d'autre choix que de la rappeler, après avoir mis fin à ses fonctions dans un délai dit raisonnable. Dans le cas contraire, l'État la déclarant PNG ne la reconnaîtra pas et les protections liées au statut diplomatique ne seront plus accordées.

La procédure de PNG est appliquée dans de nombreux domaines, par exemple lorsqu'une personne est convaincue d'une infraction aux lois locales. Le ministère des Affaires étrangères rappelle sur son site internet que certains comportements sont incompatibles avec les fonctions exercées par les diplomates (troubles de voisinage, attitudes irrévérencieuses, manquements aux règles de courtoisie…). En cas de défaillance grave ou répétée, le service du Protocole est amené à prendre diverses mesures, de la simple mise en garde à la déclaration « *persona non grata* ». Un État peut, à tout moment, déclarer un agent

diplomatique étranger non acceptable sur son territoire, sans qu'il ait l'obligation de se justifier. Cette décision lie l'État accréditant ou d'envoi, qui est alors tenu de rappeler la personne indésirable et de s'assurer de son départ effectif du territoire.

Mesure de sanction, la déclaration PNG est aussi une mesure de protection. Cela explique sans doute qu'elle ait été largement utilisée en matière de contre-espionnage durant la guerre froide, en particulier contre de réels ou de supposés diplomates-espions. Plusieurs exemples récents illustrent que cette procédure est toujours utilisée, notamment pour des cas d'espionnage, par de nombreux États. Leur nombre reste impossible à évaluer car, dans la plupart des cas, la procédure se déroule dans une certaine discrétion. Toutefois, quelques cas montrent le retentissement que cela peut avoir.

En France, tout d'abord. En 1983, 47 diplomates soviétiques sont renvoyés chez eux à la suite de l'affaire Farewell. Plus tard, le 26 janvier 1995, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, convoque l'ambassadrice des États-Unis à Paris, Pamela Harriman, et lui adresse, le 1er février, une lettre lui demandant le départ du territoire français de cinq citoyens américains agissant pour le compte de la CIA, dont le chef de poste à Paris, Dick Holm. Cet événement fait suite à une enquête fouillée de la DST qui les mettait en cause dans une affaire d'espionnage économique, plus connue sous le nom de l'officier qui avait approché des responsables français : Mary Ann Baumgartner.

En 2013, le troisième secrétaire du département politique de l'ambassade américaine à Moscou, Ryan Christopher Fogle, est accusé d'être un agent de la CIA. Il aurait, selon le FSB, essayé de recruter un agent des services spéciaux russes, en lui proposant un million de dollars pour une collaboration de long terme. Brièvement arrêté, il est déclaré PNG et rapatrié sans délai. Cette affaire a été largement exploitée par les Russes, qui ont montré des photographies de

l’individu mais aussi des équipements techniques spéciaux et des accessoires pour changer d’apparence qu’ils ont prétendu avoir trouvés sur lui.

En avril 2014, l’Ukraine a déclaré PNG l’attaché militaire de l’ambassade russe à Kiev « suite à des agissements incompatibles avec son statut diplomatique », selon les autorités, formule utilisée habituellement pour désigner les activités d’espionnage.

On le voit à travers ces quelques exemples : la déclaration PNG est un outil important de la diplomatie. Les services de contre-espionnage sont même parfois sollicités pour désigner des personnes qui pourraient être déclarées PNG, alors que la décision s’inscrit dans un contexte politique et stratégique plus large entre puissances. La déclaration PNG s’insère alors dans un schéma global de relations entre États.

Cette procédure issue de l’article 9 de la convention de Vienne reste donc une arme particulièrement efficace et retrouve un regain d’intérêt à chaque crise majeure entre États.

Olivier BRUN

V.
Traître ; Vetrov, Vladmir.

Pigeon voyageur

Après le Déluge, alors que les eaux recouvraient la terre, Noé lâcha une colombe qui revint à l'Arche un rameau d'olivier dans le bec. Aristote parle des pigeons de Grèce (IIIe siècle av. J.-C.) ! Pline décrit des pigeonniers dans son *Histoire naturelle* (Ier siècle apr. J.-C.). Presque aussi vite qu'il a été domestiqué, dans un monde où les communications étaient malaisées, le pigeon a été utilisé à raison de son irrépressible instinct de retourner vers son point de départ. Il faut environ huit semaines pour former un messager fiable. Le pigeonneau est pris au nid à quatre semaines et emmené chaque jour de plus en plus loin pour acquérir endurance et conditionnement. Pour pousser les pigeons à faire des vols plus rapides, on s'abstient de les nourrir avant de les relâcher. L'attirance sexuelle est également exploitée. Quand un pigeon mâle voit sa pigeonne avec un autre mâle introduit dans le pigeonnier juste avant son départ pour un vol, son retour est plus rapide.

À l'origine, le pigeon était le messager : ainsi, un athlète grec d'Égine lâcha un pigeon porteur d'un ruban pourpre pour annoncer sa victoire chez lui ; à Rome, des pigeons teints aux couleurs de leur équipe étaient relâchés après les courses de chars pour avertir les propriétaires de leur victoire. Dès que le papyrus ou le papier sont apparus, le pigeon a pu emporter des messages écrits : au siège de Modène (43 av. JC), le consul Hirtius envoie à Decius Brutus, commandant de la place assiégée, une lettre accrochée au cou d'un pigeon. Celui-ci lui répond par le même procédé. Et déjà Pline observe : « À quoi servent remparts et sentinelles, quand on peut faire

parvenir des nouvelles à travers les airs ? » Après les Chinois, les Grecs et les Romains, il fut utilisé en Orient par les croisés qui assiégeaient Jérusalem. Certains souverains du Moyen-Orient ont organisé un véritable service de poste par pigeon, afin d'être informés, tel le sultan Noureddine (1146-1173). Charlemagne fit de leur élevage un privilège nobiliaire, aboli dans la nuit du 4 août 1789. Auxiliaires des gouvernants ou des militaires, les pigeons pouvaient l'être des commerçants : embarqués sur les navires marchands et lâchés à l'approche du retour pour annoncer leur arrivée, ils permettaient à l'armateur de prendre les dispositions pour vendre au plus tôt, ou au mieux, la cargaison. Le pigeon était aussi l'auxiliaire zélé des financiers et des spéculateurs. On dit que Rothschild fut ainsi informé le premier de la défaite de Waterloo, ce qui lui permit de prendre ses dispositions avant les autres. Le XIXe siècle vit le développement de l'élevage des pigeons et de la colombophilie, activité de loisir reposant sur l'organisation de concours de vitesse. Anvers était, en 1846, la première ville colombophile du monde avec 25 000 pigeons, principalement destinés à être embarqués sur les navires marchands. La guerre de 1870 et la photographie naissante allaient permettre de franchir une nouvelle étape, alliant l'utilisation ancienne du pigeon et les techniques modernes de photographie et d'aérostation. Il s'agissait en effet, pendant le siège de Paris, de communiquer avec le gouvernement réfugié à Tours. Au cours de l'été 1870, devant l'avance de l'armée prussienne, 800 pigeons furent amenés à Paris par des éleveurs du nord de la France et logés au Muséum d'histoire naturelle. La capitale étant assiégée le 19 septembre, il fut envisagé de communiquer avec le reste du pays par ballon. *Le Neptune*, premier aérostat, quitta Paris dès le 23 septembre, mais on resta sans nouvelles. Comment assurer l'information en retour ? Un résident belge colombophile, Van Roosebeck, suggéra d'embarquer des pigeons qui

achemineraient l'information en retour. Les perfectionnements de la photographie allaient permettre aussi d'augmenter considérablement la capacité d'emport de pigeons, qui passa de quelques lignes manuscrites sur un papier pelure à 30 000 messages selon un procédé, ancêtre du microfilmage, inventé par le photographe René Prudent Dagron, et utilisant le collodion diaphane. Les dépêches parvenant roulées étaient trempées dans l'eau ammoniacale pour les dérouler, puis projetées sur grand écran à l'aide d'un microscope photoélectrique et transcrites par quatre expéditionnaires. Un message pouvait contenir 15 000 dépêches privées, dont des dépêches mandats, et l'équivalent de 500 pages de dépêches officielles. L'efficacité dans l'absolu était réduite par la nécessité, pour prendre en compte les risques de pertes, d'envoyer plusieurs exemplaires du même message par autant de pigeons. Durant le siège, soixante-quatre ballons quittèrent Paris, cinq furent capturés par l'ennemi, deux se perdirent en mer, un atterrit en Norvège. Trois cent soixante-trois pigeons partirent de Paris par ballon. Deux cents vols retour furent effectués : soixante-treize arrivèrent avec leurs dépêches, vingt-cinq sans, le reste se perdit : certains furent abattus ou attrapés par des faucons dressés par les Prussiens. Lorsque le message était intercepté, la perte était double : le renseignement n'arrivait pas jusqu'à son destinataire, et l'ennemi savait quelle information avait été envoyée. Certains furent capturés ou tirés par les paysans, malgré le décret de Gambetta punissant de la peine de mort la chasse au pigeon. On affirme qu'en dépit de la famine qui régnait dans Paris assiégé, nul ne porta la main sur les volatiles. Certains pigeons firent plusieurs fois l'aller-retour : une femelle rentra six fois, d'autres deux, trois ou quatre fois. L'un des pigeons interceptés fut offert à la mère de Frédéric-Guillaume. Captif en Allemagne, il s'évada et regagna son pigeonnier rue de Clichy en mai 1875. Les pigeons « démobilisés » furent vendus

aux enchères. Deux d’entre eux furent rachetés par leur propriétaire au prix fort élevé de 26 francs.

Durant la Première Guerre mondiale, les pigeons voyageurs ont été utilisés par les Français pour communiquer sur le front. Après la défaite de 1870, l’armée française avait créé des centres d’instruction de colombophilie militaire à Coëtquidan et Montoire. Les Allemands avaient développé de semblables unités. La téléphonie commençait à être mise en œuvre, mais, filaire, elle comportait des risques de rupture, n’était pas facile à déployer dans un contexte de mouvements des troupes. Il était donc nécessaire de disposer de moyens de communication rapides pour les unités de l’avant ou venant à être isolées. Dès 1915, des pigeons furent transportés depuis Paris vers la ligne de front, avec le concours actif des amateurs bénévoles qui fournirent les oiseaux et souvent les accompagnèrent. L’Allemand avait veillé à interdire dans les zones qu’il contrôlait le lâcher de pigeons. En 1915, furent mis en service des colombiers mobiles qui n’étaient que des bus à impériale Berliet transformés. Le fort de Vaux fut cerné par l’ennemi le 1er juin 1916. Le commandant Raynal ne disposait plus que de quatre pigeons pour communiquer. Ils attinrent tous leur colombier en emportant les messages les 2, 3 et 4 juin, puis l’ultime message du 7, appel à être dégagé d’une attaque par les gaz qui eut finalement raison de la résistance des défenseurs. Arrivé mourant au colombier, car intoxiqué par les gaz, le dernier pigeon obtint une citation et, quelques mois plus tard, la bague d’honneur. Naturalisé, il est conservé avec deux autres au siège de l’état-major des transmissions aux Invalides.

Dear Friend était un pigeon du Royaume-Uni, entraîné par les colombophiles de l’*US Army Signal Corps* (les transmissions américaines). Engagé dans l’Argonne, il est, avec un bataillon de la 77e division d’infanterie, pris au piège à proximité du front et sous le

feu des Alliés qui ignorent sa position. Deux de ses congénères sont tués sans pouvoir délivrer le message du chef de bataillon Whittlesey. Dear Friend réussit, lui, à regagner son pigeonnier situé à plus de 30 km en vingt-cinq minutes, ce qui permettra de rectifier le tir et de sauver deux cents hommes. Dear Friend perd dans l'épreuve une patte, un œil, et est blessé à la poitrine. Soigné, il est renvoyé aux États-Unis par bateau, non sans avoir été salué par Pershing lui-même. Décoré de l'*Oak Leaf Cluster*, il meurt en 1919. L'ultime manifestation de reconnaissance de la Nation a consisté à l'empailler, et on peut toujours le voir au Smithsonian Institute à Washington avec sa décoration. Des pigeons voyageurs ont servi dans toutes les armées : les aviateurs, les aéronautes, les bâtiments de la flotte en étaient dotés ; les volatiles ont permis à des équipages en détresse d'être secourus. La dotation était aussi justifiée par l'opportunité pour les équipages, même après destruction des moyens de retour, de rendre compte de leur mission. Les effectifs engagés furent considérables : en 1918, l'armée disposait de 24 130 pigeons, dont plus de 15 000 totalement opérationnels, répartis en 350 colombiers mobiles, outre les fixes. On chiffre à 20 000 le nombre de pigeons tués du seul côté français pendant le conflit. L'Allemagne exploita aussi les ressources colombophiles des territoires qu'elle occupait et qui correspondent aux régions où cet élevage est le plus développé. Entre 1914 et 1918, un million d'oiseaux furent confisqués en Belgique. Certains furent utilisés pour l'espionnage en les dotant d'appareils photographiques miniaturisés.

L'Allemagne conserva des unités colombophiles opérationnelles entre les deux guerres.

La contribution du pigeon voyageur français au second conflit fut modeste, en raison de la rapide occupation des zones françaises colombophiles. En revanche, le gouvernement anglais lança un appel

aux colombophiles pour rejoindre le *National Pigeon Service*. Vingt mille pigeons furent cédés à l'armée et répartis sur les théâtres d'opérations et auprès des mouvements de résistance : 16 554 pigeons furent ainsi parachutés pour servir à la liaison avec les organisations de la Résistance. Les troupes américaines ont utilisé au cours de la guerre 46 000 pigeons mis à disposition par les éleveurs anglais. Les premiers messages provenant du sol normand lors du débarquement du 6 juin 1944 furent reçus le jour même par pigeon, au colombier de Piccadilly. Les pigeons anglais ont été déployés également en Inde et en Birmanie où des colombiers mobiles ont été utilisés. Les troupes américaines qui avaient été, en 1914-1918, tributaires des fournitures françaises et britanniques eurent, dès l'entrée en guerre des États-Unis, des spécialistes de colombophilie. En janvier 1942, le corps des transmissions avait lancé un appel pour se procurer auprès des éleveurs de jeunes oiseaux. En octobre 1943, il avait son propre élevage, notamment à Fort Monmouth dans le New Jersey. L'élevage privilégiait l'entraînement sur de longues distances. Si, lors de la première guerre, les oiseaux étaient aptes à couvrir 300 km, ce qui était bien suffisant pour une liaison avec l'arrière, on visait ici des distances plus grandes, proches des 1 000 km. Le service des pigeons américains atteignit à la fin de la guerre l'effectif formidable de 150 officiers, 3 000 hommes et 54 000 pigeons. Il fut dissous en 1957. Qu'advint-il des pigeons ? Ils furent comme nos volatiles de 1870 vendus aux enchères. Deux douzaines d'entre eux prirent leur retraite dans différents zoos et, à leur mort, furent empaillés et allèrent prendre la poussière sur les étagères de l'état-major des transmissions ou de divers musées militaires.

Quelques monuments témoignent de l'engagement des pigeons dans le renseignement au travers des différents conflits : une plaque est consacrée au fort de Vaux à la mémoire des colombophiles morts

pour la France et au pigeon de Verdun. Un monument à Lille rappelle les 20 000 pigeons tués du côté français. Une stèle du pigeon voyageur a été inaugurée le 11 novembre 2014 à Évin-Malmaison (Pas-de-Calais). Il existe également depuis 1994 à Couin (Pas-de-Calais) un modeste mémorial rappelant le sacrifice des animaux ayant péri au service des combattants de la Première Guerre mondiale. En 1943 fut créée par Maria Dickin, fondatrice du PDSA (*People's Dispensary for Sick Animals*), l'équivalent de la SPA, la médaille Dickin, dite *Animal Victoria Cross*, décernée aux animaux ayant fait preuve de bravoure et de dévouement pendant la guerre. Trente-deux des 53 médailles attribuées l'ont été à des pigeons.

Les moyens de communication hertziens et satellitaires peuvent sembler avoir définitivement surclassé la technique ancestrale du pigeon voyageur, en vitesse, en sécurité, en capacité d'emport, en fiabilité et en commodité. Le 8e régiment de transmissions continue toutefois d'entretenir au mont Valérien 150 pigeons dans le dernier colombier militaire d'Europe. Essentiellement mémoriel, le service n'a pas la réputation, chez les colombophiles, d'être une pépinière de champions. Le député du Nord Jean-Pierre Decool pense qu'en cas de catastrophe majeure, comme Fukushima, les pigeons pourraient constituer un ultime recours. Il a été signalé que l'armée chinoise avait acquis 10 000 pigeons en 2012. On ne dispose pas d'informations sur leur destination. Enfin, l'US Navy a ouvert à Hawaii une école de pigeons destinés au sauvetage en mer. Les instructeurs associent des récompenses à la reconnaissance de couleurs. Doué d'une vue perçante, le pigeon pourrait repérer plus facilement que l'homme les canots de sauvetage et les gilets fluorescents. C'est là l'utilisation d'un sens que l'on n'avait jusqu'ici pas mis à profit. Paradoxe : le pigeon est, pour l'accomplissement de sa tâche, passager d'un hélicoptère de recherche et ne se sert pas de ses ailes. À l'heure de la réflexion sur

l'emploi des drones, le pigeon peut encore reprendre du service. L'étude des moyens par lesquels il s'oriente progresse sans qu'on ait encore complètement élucidé ses modalités : y entrent la vue et l'observation solaire, mais aussi sans doute le magnétisme terrestre, alliés à l'exploitation des courants aériens et à l'optimisation de l'altitude. Ainsi a-t-on pu observer que le pigeon n'utilisait pas forcement la route la plus directe, mais la plus rapide, en tenant compte des circonstances atmosphériques.

Michel BEZUT

B.

BENOÎT, Paul de, *Le Pigeon voyageur dans le service d'exploration*, Paris, Librairie militaire B. Chapelot et Cie, 1900.

GUYARD, G., *Pigeons voyageurs*, Paris, École de liaison et transmissions, 1928.

PALIEZ, Louis, *Le Pigeon voyageur. Son origine, sa description, ses qualités, ses aptitudes, son utilisation au cours des guerres anciennes et modernes*, Lille, Imp. G. Baratte, 1934.

REINFRAY, Alexandra, *Le Pigeon voyageur, de l'Antiquité à la colombophilie moderne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2007.

V.

Commandement du renseignement ; Contre-espionnage ; ROIM.

Plan de recherche

Le plan de recherche est la déclinaison opérationnelle des besoins en renseignement exprimés par les autorités politiques et administratives. Il est le document par lequel s'effectue l'articulation entre les fonctions Orientation et Recherche du cycle du renseignement. En France, le pouvoir politique définit ainsi les objectifs à atteindre dans le Plan national d'orientation du renseignement (PNOR), à charge pour chaque service de renseignement de le traduire ensuite en plans de recherche. Aux États-Unis, c'est le *National Intelligence Program* qui inclut les orientations données aux différentes agences américaines.

Une fois orientés, les services de renseignement établissent dans leur plan de recherche leur stratégie d'acquisition des informations utiles à leurs missions. Après un premier bilan des forces adverses et de l'environnement sécuritaire des cibles, ils planifient dans le temps la réalisation d'objectifs en arbitrant la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires. Le plan de recherche prend ainsi en compte les capacités des moyens de recherche, leur complémentarité et leur sensibilité. Il peut également prévoir une gradation dans l'emploi des techniques de renseignement, des plus rudimentaires aux plus sophistiquées. En fonction des cultures propres à chaque service, le plan de recherche détaille avec minutie ou non la mise en œuvre opérationnelle. Un plan de recherche peut nécessiter de fréquentes révisions, notamment dans un souci d'économie de l'allocation des sources et des capteurs disponibles. Dans certains services de

renseignement, des plans de recherche sont établis spécifiquement dans les domaines de la recherche humaine et technique.

Paul LEFÈBVRE

B.

ARBOIT, Gérard, *Des services secrets pour la France*, Paris, CNRS éditions, 2014.

V.

Cycle du renseignement ; Plan national d'orientation du renseignement.

Plan national d'orientation du renseignement

Le terme d'« orientation » sert à désigner les priorités qui sont fixées aux services de renseignement. Il existe peu d'informations disponibles sur les plans nationaux d'orientation du renseignement français, car ces documents sont classifiés. La nécessité ou la volonté politique d'orienter l'activité des services de renseignement apparaît au début de la V[e] République. Ainsi, l'article 13 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense disposait que, « sous l'autorité du Premier ministre, l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignement sont assurés par un Comité interministériel du renseignement ». Le décret du 17 octobre 1962, pris en application de cette ordonnance, est plus précis : il prévoyait que « chargé d'assurer, sous l'autorité du Premier ministre, l'orientation et la coordination des services de documentation et de renseignement, le Comité interministériel du renseignement soumet au Comité de défense ses propositions en ce qui concerne la politique générale du renseignement, et notamment le plan de renseignement gouvernemental ». Ces textes furent la traduction, dans le droit positif, de deux convictions. La première est que définir ce que les services de renseignement devaient rechercher, ce à quoi ils devaient se consacrer, ne devait pas être le résultat de décisions internes prises par les directeurs, mais qu'il appartenait au pouvoir politique, comme pour les autres administrations, d'arrêter ce qu'il attendait d'eux. La seconde consiste à considérer que les services de renseignement forment un

ensemble qu'il convient d'appréhender comme tel lorsqu'il s'agit de définir une politique dans ce domaine.

L'expérience a montré que ces ambitions initiales ont eu peu de traduction pérenne. La volonté politique de piloter le renseignement n'est réapparue qu'à la fin des années 1980 lorsque Michel Rocard devint Premier ministre. Cela s'est traduit par une modification du décret de 1962 qui a introduit la notion, toujours utilisée, de « Plan national du renseignement ». Le départ de Michel Rocard de Matignon et la durée limitée du mandat de ses successeurs jusqu'en 1997 ont eu raison de ces ambitions en matière de renseignement, ce qui a conduit à ce que les directives nationales du renseignement (DNR), élaborées par le Comité interministériel du renseignement (CIR), deviennent un document bureaucratique, sans implication des ministres et sans impact réel sur l'activité des services. Ce sont les réformes de 2007-2008 qui ont permis de faire renaître un pilotage politique du renseignement, mais cette fois par l'Élysée, notamment à travers un Plan national d'orientation du renseignement (PNOR). Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juin 2008 proposait que le futur Conseil national du renseignement, dont il préconisait la création, « définisse les grandes orientations assignées aux services de renseignement ». Dans le même temps, la lettre de mission adressée par Nicolas Sarkozy le 23 juillet 2008 au premier coordonnateur lui fixait pour mission d'orienter l'action des services, de définir et de hiérarchiser les priorités de recherche du renseignement. Enfin, le décret du 29 décembre 2009 dispose que « le Conseil national du renseignement définit les orientations stratégiques et les priorités en matière de renseignement. Il établit la planification des moyens humains et techniques des services spécialisés de renseignement ». Si la volonté de l'exécutif de piloter les services n'est donc pas nouvelle, la

question qui se pose est celle de sa capacité à y parvenir sur le long terme.

Bien que le PNOR soit un document non public, plusieurs de ses caractéristiques sont connues, grâce à des auditions de responsables du renseignement par le Parlement et aux rapports de la Délégation parlementaire au renseignement. Ainsi, le coordonnateur national du renseignement a-t-il indiqué, le 26 janvier 2011, qu'un PNOR avait été adopté pour une période de trois ans. Il a également indiqué que la répartition des missions entre le réseau diplomatique et les services de renseignement avait été abordée dans le cadre de la préparation du PNOR, précisant que l'analyse de l'évolution profonde des sociétés et des mouvements politiques relevait du travail diplomatique, les services de renseignement devant se consacrer à la recherche d'informations auxquelles les diplomates n'ont pas accès. Au cours d'une audition le 5 février 2013, le deuxième coordonnateur a précisé que le PNOR était annuel, alors qu'initialement il était pluriannuel. Il souligna que l'orientation était adaptée en fonction des événements qui survenaient, comme les Printemps arabes, et que les capteurs des services étaient réorientés en fonction des besoins. Le directeur général de la DGSE a, le 20 février 2013, devant la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, donné la clé permettant de comprendre que le PNOR est à la fois annuel et pluriannuel, lorsqu'il a précisé que ses priorités lui étaient données par le Plan national d'orientation du renseignement « qui fixe un cap pour trois ans réactualisé chaque année ». S'agissant des instructions que reçoivent les services, les auditions permettent de disposer de quelques éléments. Ainsi, lorsque le coordonnateur indique, en janvier 2011, que l'État dispose « d'éléments très précis selon lesquels AQMI cherche actuellement à enlever de nouveaux ressortissants occidentaux », il est possible d'en déduire, sans risque de se tromper, que la lutte contre le terrorisme fait

partie des priorités fixées aux agences de renseignement. Le même raisonnement peut être fait lorsque sont évoqués des succès en matière de cyberdéfense ou encore le travail effectué par la DGSI et la DRSD (Direction du renseignement et de la sécurité de la défense) dans le domaine de la protection du patrimoine économique et scientifique de la France.

Dans son rapport pour l'année 2016, la Délégation parlementaire au renseignement a levé une partie du voile qui entoure le PNOR : « Première étape du cycle du renseignement, le Plan national d'orientation du renseignement (PNOR) est un document destiné à l'ensemble des services spécialisés de renseignement. […] Ce document est élaboré par le Coordonnateur national du renseignement et il est approuvé par le Conseil national du renseignement. […] Le PNOR a pour but d'orienter l'action des services de renseignement, de déterminer leurs missions et leurs objectifs, et de les hiérarchiser. Dans son édition 2014-2019, il définit sept axes d'efforts pour la protection des intérêts nationaux et trois axes d'efforts pour leur promotion. Pour chacun de ces axes, parmi lesquels la lutte antiterroriste, il détermine le ou les services en charge des différentes missions. Il arrête les objectifs qui leur sont assignés et il établit un ordre de priorité dans leur réalisation et dans les moyens à engager. Le PNOR constitue ainsi la feuille de route stratégique des services. Il constitue aussi un instrument de coordination. Pour chaque axe d'efforts, le document désigne le ou les responsables et il organise leurs relations en vue de faciliter leurs interventions. »

La stratégie nationale du renseignement, qui a été en partie rendue publique en 2014, livre des indices précieux sur ce que sont les priorités du PNOR. En effet, cette stratégie, pluriannuelle et publique, est articulée avec le Plan national d'orientation. Elle décrit précisément ce que sont les priorités fixées aux services : la lutte contre le

terrorisme, la maîtrise du cyberespace, le contre-espionnage, la contre-prolifération, la criminalité organisée, mais aussi l'activité offensive, présentée sobrement comme la « défense des intérêts français dans le monde ».

Jérôme POIROT

B.

ADAM, Patricia, *Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2016*, Paris, Assemblée nationale et Sénat, 2017.

V.

Communauté du renseignement ; Coordonnateur national du renseignement ; Cycle du renseignement ; Président de la République.

PNR (Passenger Name Record)

Le PNR est devenu un outil de première importance depuis les attentats du 11 septembre 2001 pour prévenir la menace terroriste en exploitant des données commerciales des passagers voyageant par avion. Le PNR, ou *Passenger Name Record*, désigne les programmes alimentés par des informations collectées par les agences de voyages, les compagnies aériennes et d'autres prestataires, tels que les transporteurs maritimes ou ferroviaires. Ces données, transmises plusieurs jours avant un voyage, sont nombreuses et précises : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, e-mail, destination, mode de paiement, choix d'un repas particulier, kasher ou végétarien par exemple. Elles sont donc extrêmement précieuses, soit pour détecter ou suivre les déplacements d'individus connus, ou pour reconstituer *a posteriori* les itinéraires de personnes, ou, grâce à du *data mining*, c'est-à-dire du profilage, pour faire apparaître des comportements ou des habitudes suspects. Le PNR est complémentaire des systèmes API (*Advanced Passenger Information*) qui recensent les données biographiques fournies au moment de l'enregistrement, c'est-à-dire quelques dizaines de minutes avant le décollage d'un avion. En conséquence, accéder à un PNR ou à un API est un atout pour les services de renseignement chargés de lutter contre le terrorisme qui peuvent ainsi pister des individus et détecter des préparatifs d'attentats. La combinaison des deux présente un réel intérêt, car les données d'enregistrement sont en général plus fiables et plus précises que celles recueillies au moment de la réservation. En outre, ces informations peuvent être croisées avec celles du système européen

SIS II qui recense les individus suivis par les services de sécurité des États membres.

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, deux lois ont été adoptées par le Congrès des États-Unis : l'*Aviation and Transportation Security Act*, le 19 novembre 2001, et l'*Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act of 2002*, le 14 mai 2002, qui créent des obligations nouvelles en matière de contrôle des passagers par les compagnies aériennes et qui prévoient le croisement des données PNR avec d'autres bases de données, l'ensemble étant accessible par les agences fédérales chargées de la lutte contre la criminalité et par la communauté du renseignement. Le PNR américain est ainsi l'un des éléments de l'*Automated Targeting System* qui passe au crible toute personne souhaitant entrer aux États-Unis. Le résultat de cette analyse peut conduire à placer des personnes sur des listes d'individus présentant des risques de nature criminelle ou terroriste, et donc à leur refuser l'accès au territoire américain. Le PNR américain n'a d'utilité que s'il est alimenté par les données des compagnies aériennes étrangères qui opèrent aux États-Unis. Ainsi un accord contraignant pour les compagnies de l'Union européenne a-t-il été conclu en mai 2004, mais il a été annulé par la Cour de justice de Luxembourg deux ans plus tard, ce qui a conduit à la signature d'un accord provisoire entré en vigueur le 23 juillet 2007 auquel s'est substitué un accord permanent approuvé par le Parlement européen le 19 avril 2012.

Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Canada, l'Australie et le Mexique ont également mis en place un PNR. Le système britannique, appelé *E-borders* puis *Semaphore* et décidé en 2002, concerne les passagers des trains, bateaux et avions. Il a connu quelques déboires, le prestataire ayant vu son contrat résilié en 2010, faute de fournir les prestations requises. Le projet *E-borders* a d'ailleurs été abandonné et remplacé en

2013 par le *Border System Program*, plus ambitieux, mais qui n'était toujours pas opérationnel fin 2016, malgré 830 millions de livres dépensés depuis 2002. La Chine et la Russie projettent de se doter d'un PNR. La France a également pris des dispositions similaires dans la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers. L'article 7 de la loi permet au ministre de l'Intérieur de créer des fichiers à partir des données des passagers de transporteurs aériens, maritimes ou ferroviaires en provenance ou à destination d'États non membres de l'Union européenne. La France n'a mis en service qu'un système API, pour quinze destinations (l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, le Canada, la Corée du Nord, Cuba, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, le Japon, le Mexique, le Pakistan, la Syrie, le Yémen et le Qatar). Le PNR français, opérationnel depuis 2016, mais partiellement d'après la presse, est géré par les douanes. Le Système européen de traitement des données d'enregistrement et de réservation (SETRADER), dont la création fut décidée en 2013 et dont la responsabilité fut confiée au directeur général de la police nationale, a en conséquence été abandonné.

Si la directive 2004/82 crée des obligations pour les transporteurs de communiquer aux autorités chargées du contrôle des personnes aux frontières extérieures de l'Union des données relatives aux passagers « avant la fin de l'enregistrement », l'Union européenne a peiné, de 2007 jusqu'au 15 avril 2014, à définir une position en matière de PNR, tant pour la reconduction de l'accord de 2007 avec les États-Unis que pour la conclusion d'accords avec d'autres États (Australie et Canada), et à voter une directive fixant des règles pour les PNR que chaque État membre déciderait de créer. Outre la question de l'efficacité de ces dispositifs, finalement reconnue par le Parlement européen en 2008, les points en discussion portaient sur les garanties en matière de

respect de la vie privée, c'est-à-dire la nature des données collectées, leur durée de conservation et leur transmission à des pays tiers. Ces débats n'ont pas permis d'aboutir à un projet de directive consensuel pendant neuf ans. Ainsi, la commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures, dite LIBE, du Parlement européen a rejeté le 24 avril 2013 le projet de directive PNR qui lui était soumis. Sous la pression de la France, après les attentats de janvier 2015, les institutions européennes sont devenues plus actives. Les eurodéputés ont voté en février 2015 une résolution sur des mesures antiterroristes à prendre et se sont engagés à tout mettre en œuvre pour adopter la directive avant la fin 2015. Ils ont cependant indiqué qu'ils souhaitaient que la directive relative à la protection des données progresse au même rythme, les deux projets étant intimement liés selon eux. Ce sont les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016 qui ont permis de débloquer la situation. La directive relative au PNR a ainsi été adoptée par le Parlement européen le 14 avril 2016, puis par le Conseil le 21 avril.

L'intérêt des systèmes API et PNR pour les services de renseignement en matière de lutte antiterroriste est largement admis, même si plusieurs autorités européennes ou nationales chargées du respect de la vie privée ont émis des réserves sur l'utilité des informations collectées. Ces bases de données sont d'autant plus efficaces que les États échangent entre eux des informations. Plus les échanges seront systématiques, voire automatiques, plus les signaux faibles, ou les signaux forts, que permettent de détecter les PNR pourront être pris en compte. La situation est restée longtemps paradoxale, puisque les compagnies aériennes des États membres de l'Union transmettaient aux autorités de différents pays tiers des données PNR, mais, sauf exception comme au Royaume-Uni et de manière embryonnaire en France, ne les communiquaient pas à leurs

autorités nationales. Il reste cependant que ces systèmes, tels qu'encadrés par une directive de l'Union européenne, prennent davantage en compte des préoccupations liées à la protection des données personnelles que les enjeux du défi sécuritaire auquel sont confrontées les démocraties occidentales.

Jérôme POIROT

B.

Directive 2016/681 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière, Bruxelles, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 119, 4 mai 2016.

V.

Contre-terrorisme ; Fichier ; Identité ; Métadonnées ; Passeport ; Source ; Union européenne.

Point de situation

Le 5 février 2013, devant la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l’Assemblée nationale, le coordonnateur national du renseignement a révélé que le président de la République recevait tous les jours une synthèse de l’information produite par les services de renseignement, appelée « point de situation ». Il précisait qu’« il s’agit d’informer le président de la République des événements qui méritent d’être portés à sa connaissance. À partir de ces éléments, il peut, soit donner des instructions, soit demander des renseignements complémentaires, soit réunir un Conseil restreint du renseignement ». Enfin, il soulignait qu’il s’agissait d’une innovation concomitante à la création de la communauté du renseignement.

Ce point de situation a cependant eu deux précédents. Lorsqu’il était conseiller pour la sécurité de Michel Rocard à Matignon, de 1988 à 1991, le préfet Rémy Pautrat élaborait, le vendredi matin, à partir de la production des services de renseignement mais aussi des notes des services de police, de gendarmerie et du Quai d’Orsay, une synthèse hebdomadaire à l’attention du Premier ministre. L’ancêtre du point de situation actuel est ancien, puisqu’il remonte au 12 juillet 1804, date du premier exemplaire du bulletin quotidien rédigé à l’attention de Napoléon. Il était composé à partir de l’information issue des services de police, du réseau diplomatique et des armées. Quelques extraits des bulletins, publiés par Ernest d’Hauterive dans son ouvrage *La Police secrète du Premier Empire*, permettent de se rendre compte de l’intérêt des informations collectées. Ainsi, dans celui du 17 juillet 1804, peut-on lire un résumé qui relève du contre-espionnage : « Surveillance de

la côte. – On a remarqué que, depuis plusieurs jours, l'ennemi côtoie de plus près dans les environs de Fécamp. On a pensé qu'il se proposait de mettre à terre quelques espions pour se procurer des renseignements utiles sur les mouvements des flottilles et autres opérations des côtes. » Dans le même numéro, un paragraphe a trait à ce que l'on appelle aujourd'hui le renseignement financier : « Agents anglais. – La police recherche avec soin les moyens qu'emploie le ministère anglais pour faire parvenir en France les fonds destinés à l'entretien de ses agents. On sait que la maison Betmann est publiquement chargée de toutes les opérations financières du gouvernement anglais. Mais, il paraît que M. Chamot, chef de la maison Sveitzen, l'une des plus riches de Francfort, est particulièrement chargé du payement des pensions, que ce gouvernement continue de payer secrètement à divers émigrés rentrés, et d'autres versements clandestins. » Enfin, dans le bulletin du 23 juillet 1804, une rubrique traite de ce que nous appelons aujourd'hui le renseignement politique : « Allemagne. – Le roi de Suède est arrivé à Francfort, incognito. Il ne va point aux fêtes de Darmstadt qui ont commencé le 16, pour le mariage du Prince avec une princesse de Prusse. Il a notoirement toute la noblesse de Suède contre lui, ce qui l'empêchera de retourner dans ses États, quoique le peuple paraisse le désirer. »

Aux États-Unis, le président bénéficie d'une synthèse quotidienne qui prend deux formes. Chaque matin, le *President's Daily Brief* (PDB) est une réunion d'environ une demi-heure au cours de laquelle le directeur de la CIA, remplacé depuis sa création par le *Director of National Intelligence* (DNI), expose une synthèse des renseignements présentant un intérêt pour le chef de l'État. Ce dernier est également destinataire, tout comme le vice-président, le secrétaire d'État et le conseiller pour la Sécurité nationale, d'un bulletin quotidien appelé *President's Daily Bulletin* (PDB) que lui remet depuis février 2005 le

DNI, et non plus le directeur de la CIA. Cette pratique date de la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'agissant d'une synthèse quotidienne appelée *Daily Summary* dont le premier exemplaire est du 15 février 1946. Cette création est due à Harry Truman qui avait constaté, et regretté, qu'aucune synthèse du renseignement n'existât au profit des principaux dirigeants, faiblesse à laquelle il fallait remédier. À partir de 17 juin 1961, la synthèse a été baptisée *President's Intelligence Check List*. Le PDB est un document d'une vingtaine de pages qui traite d'une dizaine de sujets. En outre, le DNI édite chaque jour le *Senior Executive Intelligence Brief* (SEIB) destiné aux hautes autorités civiles et militaires. Au Royaume-Uni, le *Joint Intelligence Committee* (JIC), qui dépend du bureau du Cabinet, c'est-à-dire du 10 Downing Street, réalise une synthèse quotidienne du renseignement au profit du Premier ministre, qui tient par ailleurs des réunions périodiques avec les directeurs du BSS, du SIS et du GCHQ.

Jérôme POIROT

B.

HAUTERIVE, Ernest d', *La Police secrète du Premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur – 1804-1805*, Paris, Perrin, 1908.

V.

Briefing – Débriefing ; Coordonnateur national du renseignement ; Cycle du renseignement ; États-Unis.

Poliakov, Dimitri

En janvier 1990, les lecteurs de la *Pravda* soviétique apprirent qu'un certain général Poliakov avait été exécuté, près de deux ans plus tôt, pour espionnage. Pour les analystes de la CIA, qui n'étaient sans doute pas les moins attentifs de ces lecteurs, le doute n'était malheureusement plus permis : Poliakov, qui avait été leur meilleure source au sein de l'empire soviétique pendant vingt-cinq ans de guerre froide mais dont on était depuis longtemps sans nouvelles, avait été démasqué.

Né en Ukraine en 1921, Dimitri Fedorovitch Poliakov servit comme officier d'artillerie pendant la Seconde Guerre mondiale puis entra au GROu, le service de renseignement de l'Armée rouge. Affecté en 1951 à New York à la mission militaire soviétique aux Nations unies, il y dirigea l'activité des « illégaux » (les agents sous couverture, non déclarés comme diplomates). C'est lors de sa seconde affectation à New York comme correspondant déclaré du GROu, de 1959 à 1961, qu'il proposa ses services au contre-espionnage du FBI. Pour les Américains, c'était une très belle prise : non seulement Poliakov était un professionnel du renseignement, mais il allait connaître une belle carrière au GROu. Poliakov de retour à Moscou, les officiers traitants du FBI passèrent le relais à ceux de la CIA : une longue et fructueuse collaboration commençait.

Qu'il fût affecté à Moscou, Rangoon ou Delhi, Poliakov fournit des informations inestimables, à commencer par les identités de dizaines de taupes des Soviétiques aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de plusieurs « illégaux » du GROu. Dans les années 1960 et 1970, il

transmit des indications détaillées sur les capacités militaires de la Chine et du Vietnam, puis éclaira la CIA sur la nature du conflit entre l'URSS et la Chine : convaincus que ce conflit était profond et durable, les États-Unis surent l'exploiter brillamment en nouant des relations diplomatiques avec la Chine et, par là même, en dissuadant l'URSS de poursuivre une politique agressive en Asie. Poliakov livra aussi la liste interminable des secrets industriels et technologiques que les services soviétiques étaient chargés de se procurer à l'Ouest pour les besoins des capacités militaires de l'URSS. Ces renseignements incitèrent le président Reagan à renforcer le contrôle des exportations de technologies militaires, mais surtout, en mettant en évidence l'état de faiblesse de l'URSS, ils contribuèrent à le convaincre de lancer en 1983 la fameuse « Initiative de défense stratégique », surnommée « guerre des étoiles » : l'un des objectifs de ce programme colossal de défense contre les missiles balistiques était de finir d'épuiser l'URSS dans une course aux armements que son économie délabrée n'avait plus les moyens de soutenir. Poliakov eut aussi accès aux documents de doctrine militaire les plus secrets, en particulier dans le domaine nucléaire. Dans une situation d'« équilibre de la terreur », ces informations étaient précieuses : la crise des missiles de Cuba avait montré qu'un affrontement nucléaire n'avait rien d'impossible et déchiffrer les intentions de l'adversaire pouvait permettre d'éviter un malentendu fatal.

Dans un article publié aux États-Unis en 2001, la journaliste Elaine Shannon, forte des confidences recueillies auprès des anciens de la CIA et du FBI, donne la mesure de l'apport de Poliakov au renseignement américain : « Nombre d'experts du renseignement estiment aujourd'hui que la contribution de Poliakov est bien plus importante que celle d'un transfuge du GROu plus célèbre, le colonel Oleg Penkovski, exécuté en 1963 pour avoir fourni des informations aux États-Unis pendant la

crise des missiles de Cuba. De tous les agents secrets recrutés par les États-Unis pendant la guerre froide, selon l'ancien directeur de la CIA James Woolsey, "Poliakov était le joyau de la couronne". »

Pourtant, si Poliakov n'est pas une taupe ordinaire, ce n'est pas seulement pour cette profusion d'informations de très haute valeur. On ne peut qu'être impressionné, surtout à ce niveau de responsabilité, par la durée de sa collaboration avec les États-Unis – au cours de laquelle ceux-ci l'aidèrent d'ailleurs à progresser dans la hiérarchie du GROu, notamment en lui livrant des renseignements authentiques et même en lui fournissant des agents doubles américains. C'est que Poliakov connaissait toutes les ficelles du métier et n'avait pas les imprudences d'un Vetrov, alias « Farewell », la source de la DST : choisissant lui-même dans Moscou les « boîtes aux lettres mortes » qui lui permettraient de correspondre avec la CIA, il profitait aussi de ses séjours à l'étranger, hors d'atteinte des surveillances de la police soviétique. Les États-Unis purent aussi le doter d'un émetteur radio camouflé par lequel il transmettait en quelques secondes à leur ambassade, devant laquelle il passait en tram, un flot d'informations codées. Poliakov, enfin, surprend par son mode de vie et ses motivations : loin d'un Philby ou d'un Sorge, voilà un homme austère qui n'a jamais prêté attention à l'argent et semble n'avoir rien convoité d'autre qu'une paisible félicité domestique. Qu'est-ce qui avait donc bien pu pousser ce patriote – il semble qu'il se soit toujours considéré comme tel – à devenir un agent de la CIA ? Sans doute une profonde désillusion sur le système soviétique, bien éloigné des idéaux qu'il prétendait incarner.

Mais, par une funeste symétrie, les Soviétiques finirent eux-mêmes par disposer d'une source au sein de la CIA : Aldrich Ames. C'est à cet espion vénal que Poliakov dut son arrestation, en 1987. Il avait pris sa retraite et Gorbatchev avait lancé la Perestroïka ; mais cela ne suffit pas

à lui épargner le sort réservé à ceux qui avaient trahi l'Union soviétique.

Jean MAFART

B.
MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.
SHANNON, Elaine, « Death of the perfect spy », *Time*, 24 juin 2001.

V.
MICE ; Mitrokhine, Vassili ; Penkovski, Oleg ; Russie.

Police

Peut-on parler du renseignement sans évoquer la police ? Non, bien sûr : comme chacun sait, les fonctions de renseignement sont bien souvent confiées à des services de police, comme la DGSI en France. Cette association du renseignement et de la police remonte à fort loin.

Dans son sens moderne, « police » renvoie soit à une mission, celle d'assurer le bon ordre, soit au service qui en est chargé. Après une première acception qui s'est aujourd'hui perdue – celle d'« organisation politique » –, Littré évoque ces deux aspects de la police : celle-ci est d'abord « ordre, règlement établi dans un État, dans une ville, pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des citoyens » ; puis, elle est l'« administration qui exerce la police ». Sous ces deux aspects, la police a partie liée avec le renseignement.

Comme le rappelle la philosophe Hélène L'Heuillet, la conception moderne de la police remonte à l'édit du 16 mars 1667 par lequel Louis XIV, en instituant à Paris un lieutenant de police, dissocie la fonction de police de celle de justice. « Or ce qui distingue la police faite par le lieutenant de police de Paris non seulement des anciennes techniques de garde, de guet, mais aussi d'enquête ou d'aveu, c'est un nouvel usage du savoir, de l'écriture et, par conséquent, de la mémoire et de l'archive. […] Tandis que le garde guette l'intrus venu du dehors, la police surveille le dedans. […] On peut voir dans cette modification de la fonction de la garde un exemple du passage de l'État de territoire à l'État de population : celui-ci contrôle les individus, tandis que celui-là contrôlait l'espace. On peut aussi reconnaître dans la lieutenance de Paris le moment fondateur de la haute police. »

C’est dire que la fonction de renseignement intérieur est l’un des éléments constitutifs de la police moderne et l’un des moyens par lesquels la société se soumet petit à petit aux « systèmes disciplinaires » décrits par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*. Détachée de la justice, la police se rapproche de l’exécutif, auquel elle fournit les informations recueillies dans le corps social. Exerçant une médiation entre le Prince et la société, elle observe en permanence la seconde au profit du premier : à côté de la police répressive, ou judiciaire, et de la police d’ordre public local, celle qui veille au bon ordre dans la vie quotidienne de la cité, apparaît une police de surveillance et de prévision, attentive à chaque mouvement de l’opinion. Telle est justement la vocation de la « haute police » évoquée par Hélène L’Heuillet : cette expression a longtemps désigné la protection des institutions, la surveillance des étrangers et, plus encore, l’activité de police politique consistant à surveiller les groupes ou les agissements susceptibles de faire naître des troubles ou des complots. « La police administrative, précise le magistrat Adrien Boucher d’Argis en 1822 dans son *Code de simple police*, se divise elle-même en haute police, qui embrasse tout ce qui tient à la sûreté intérieure et extérieure de l’État, et en police municipale dont le but est d’assurer le bon ordre et la tranquillité dans chaque ville ou dans chaque commune […]. »

Il est donc naturel que la police – au sens organique du terme, cette fois – ait pris une place éminente dans la fonction de renseignement intérieur. Cette fonction fit l’objet d’une attention particulière au XIXe siècle, qui développa et organisa les missions de renseignement politique : on pense, bien entendu, à Fouché, qui était d’ailleurs « ministre de la Police ». Si le « Cabinet noir », qui perçait le secret des correspondances, relevait de l’administration des postes, c’est d’abord sur la police que reposait la surveillance de l’opinion publique, des mouvements contestataires, des étrangers et des frontières. « Pour cela,

précise Gérald Arboit, elle utilisait des “mouchards”, qui étaient chargés de pénétrer les rangs de tous les mouvements qui pouvaient menacer la sûreté de l’État pour en rapporter ce qu’il s’y disait. À Paris, la “Haute Police” usait d’agents provocateurs afin de permettre à la police judiciaire d’appréhender les meneurs les plus dangereux. »

Alors que le renseignement était l’une des principales missions attribuées aux commissaires institués par l’Empire, la police se dota petit à petit de services spécialisés, notamment la police des chemins de fer puis, à partir de la IIIe République, les Renseignements généraux. À Paris, la préfecture de police disposait de ses propres services, qui prirent cette même appellation de « Renseignements généraux ». Parallèlement, la gendarmerie demeurait par sa présence sur l’ensemble du territoire un instrument de surveillance irremplaçable. Ces activités de renseignement intérieur – ou de police politique, puisque ce fut longtemps la même chose – attirèrent à la police un opprobre durable, comme le relève l’historien de la police Jean-Marc Berlière : « De toutes ses fonctions, ce sont celles liées à la politique qui suscitent le plus de réprobation, de mythes et de légendes noires. […] Ne répugnant ni aux ragots de voisinage, ni au viol de la correspondance, s’introduisant dans la vie privée, usant de mouchards ou de délateurs stipendiés, ne méprisant ni le faux complot ni la provocation, le policier politique, le “sbire” compose une des figures les plus détestées de la police. » À ce niveau d’exécration, certains responsables policiers en vinrent à trouver encombrantes les activités de « haute police » – ou peut-être de « basse police » – qui leur étaient assignées : « Cette réputation épouvantable liée aux missions – le “mouchardage politique” – et aux méthodes – l’emploi de provocateurs et de délateurs – explique que des policiers, les premiers à souffrir d’une image qui leur colle à la peau, aient réclamé que la police soit débarrassée de ces fonctions “déshonorantes”. »

L'organisation du renseignement intérieur et le contenu même de cette fonction essentielle devaient cependant évoluer, éloignant petit à petit la police du renseignement politique au profit de missions plus conformes à ce que nous appelons aujourd'hui la « sécurité nationale ». En 1944 fut créée la DST : à cette nouvelle direction de police fut confiée une compétence exclusive en matière de contre-espionnage, au détriment des armées qui en étaient principalement chargées jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. De manière originale, la DST associait à sa mission de renseignement des compétences judiciaires, ce qui lui permettait d'assurer l'intégralité de la mission de contre-espionnage, depuis la détection de l'espion jusqu'à son arrestation éventuelle. Ce modèle mixte fut ensuite utilisé en matière de contre-terrorisme : à l'action de recueil du renseignement succèdent, au sein du même service et, par conséquent, sans rupture de la « chaîne », l'enquête judiciaire puis la neutralisation de l'adversaire. La DST eut aussi à s'investir dans le renseignement économique afin de protéger le patrimoine industriel et scientifique du pays. De leur côté, les Renseignements généraux s'orientèrent aussi vers la lutte contre le terrorisme (sans compétence judiciaire toutefois) et, en 1994, la vie politique fut définitivement soustraite à leur champ de compétence.

En 2008, la DST et les Renseignements généraux arrivaient au terme de leur histoire : une partie des RG, notamment celle qui traitait du terrorisme, fut réunie avec la DST pour former la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) ; celle-ci conservait la compétence judiciaire de la DST et fut remplacée en 2014 par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Quant aux missions des RG qui relevaient du renseignement d'intérêt local, des mouvements de contestation, de la vie économique et sociale ou encore des cultes, elles furent confiées à la Sécurité publique, c'est-à-dire à la police des commissariats : à cette occasion furent créés les Services

départementaux d’information générale, auxquels ont depuis succédé les Services départementaux de renseignement territorial. Ces services accueillent du personnel de la gendarmerie nationale, qui dispose par ailleurs, au sein de sa direction générale, d’une sous-direction de l’anticipation opérationnelle. Enfin, la réorganisation de 2008 a aussi affecté la préfecture de police : sa Direction des renseignements généraux est devenue Direction du renseignement ; elle assure non seulement les missions de renseignement territorial mais une partie du contre-terrorisme, en coopération avec la DGSI. Relevons, pour finir, que si cette dernière, contrairement à la DCRI, ne fait plus partie de la Direction générale de la police nationale et relève désormais de l’autorité directe du ministre de l’Intérieur, elle est bel et bien demeurée un service de police. Aujourd’hui encore, la DGSI relève du budget de la police nationale, et ses effectifs se composent en grande majorité de fonctionnaires de police.

Qu’en est-il à l’étranger ? De nombreux autres États que la France ont confié le renseignement intérieur à des services de police. Tel est bien le cas du FBI, compétent en matière de contre-espionnage et de contre-terrorisme, même s’il est doté d’attributions beaucoup plus larges et s’apparente davantage à un service de police judiciaire qu’à un service de renseignement au sens français. La *Säkerhetspolisen* suédoise, ou Säpo, est beaucoup plus comparable à la DGSI française : il s’agit à la fois d’un service spécialisé (notamment dans le contre-espionnage et le contre-terrorisme) et d’une branche de la police. Tel est aussi le cas du PET danois ou du PST norvégien. À l’opposé, le MI 5 britannique, qui n’appartient pas à la police, est un service de renseignement « pur » : sa mission s’arrête au recueil et à l’analyse du renseignement et il ne dispose d’aucune compétence judiciaire pour neutraliser l’adversaire.

En somme, bien des modèles sont possibles : si l'on fait abstraction des considérations historiques, le renseignement n'est pas en soi une activité policière – le renseignement extérieur ne relève d'ailleurs pas de la police. Au demeurant, l'évolution des activités de renseignement implique, de plus en plus, de recourir à des compétences diverses : analyser des flux financiers complexes, exploiter des systèmes de traitement de métadonnées ou conseiller des entreprises de haute technologie pour leur sécurité sont des missions qu'il peut être intéressant de confier à des spécialistes venus de milieux professionnels variés. La profonde mutation du contre-terrorisme, devenu en quelques années une politique globale nécessitant des compétences multiples, concourt aussi à cette évolution. C'est la raison pour laquelle la DGSI, tout en recrutant des centaines de policiers supplémentaires depuis 2014, accueille massivement des contractuels pour pourvoir des postes d'analyste, d'ingénieur ou encore de linguiste. Si les policiers demeurent très adaptés à certaines missions comme la surveillance ou l'enquête – sans même évoquer les missions judiciaires –, les services de renseignement modernes seront, de plus en plus, adeptes d'une certaine « diversité culturelle ».

Jean MAFART

B.

ARBOIT, Gérald, *Des services secrets pour la France,* Paris, Éditions du CNRS, 2014.

BERLIÈRE, Jean-Marc, « Images de la police : deux siècles de fantasmes ? », *Criminocorpus,* 1er janvier 2009.

L'HEUILLET, Hélène, *Basse politique, haute police*, Paris, Fayard, 2001.

V.

Contre-espionnage ; DGSI ; DST ; Espionnage ; Gendarmerie ; Préfecture de police ; Renseignements généraux.

Polygraphe

Le polygraphe est un appareil conçu dans une forme élémentaire à la fin du XIXe siècle, pour détecter les éventuels mensonges en mesurant les changements physiologiques lors de l'interrogatoire d'une personne. Le célèbre criminologue italien Cesare Lombroso figure parmi les précurseurs de ces méthodes, même s'il n'est sans doute pas à l'origine de l'invention de l'appareil.

Après différentes améliorations techniques, en particulier aux États-Unis, l'instrument est utilisé par la CIA dès les années 1950 pour détecter les mensonges. À cette époque, les personnes testées sont des agents du service et des sous-traitants afin de s'assurer qu'ils ne sont pas des agents doubles en éprouvant leur loyauté.

Le principe de la détection de mensonges est toutefois plus ancien. En Chine, une personne suspectée de mentir était contrainte de mâcher du riz sec avant de le recracher : si le rejet était sec, la personne était déclarée coupable car la peur était associée à une bouche sèche. Au Moyen Âge, la même technique a été employée en Europe avec de la farine.

Le fonctionnement du polygraphe repose sur la mesure de valeurs physiologiques tandis qu'une personne est soumise à une série de questions tour à tour générales, voire banales, et précises, en explorant sa personnalité.

Les mesures reposent sur les variations de trois systèmes majeurs : le système cardio-vasculaire (fréquence cardiaque, pression sanguine et volume sanguin), le système respiratoire (mouvement de la cage thoracique), le système endocrinien (activité des glandes sudoripares).

Les machines plus modernes recourent à l'imagerie thermique, à l'analyse du stress de la voix ou encore à l'activité cérébrale. À en croire un fabricant, ce sont même cent vingt caractéristiques physiologiques différentes qui sont prises en compte.

Les données enregistrées sont analysées et corrélées avec des courbes de référence pour un individu normal, dans le but de faire ressortir d'éventuelles anomalies. Par exemple, le stress engendré par un mensonge augmente la transpiration. Toutes ces données peuvent alors être interprétées comme des signes d'émotivité ou même de mensonge.

La fiabilité des polygraphes a pendant longtemps été vivement critiquée. Le lien entre dissimulations et émotions, d'une part, entre émotions et variables physiologiques, d'autre part, n'est pas linéaire et, de ce fait, difficilement prédictible.

Ces critiques ont été reprises dans les films et séries d'espionnage, telle *Homeland*, qui montrent des héros capables de maîtriser leurs émotions pour tromper la machine, en particulier s'agissant de transfuges ou d'agents doubles.

Cela n'empêche pas de nombreux pays de recourir à ces techniques, les États-Unis en tête, mais aussi la Belgique, le Canada, la Chine, Israël, le Mexique. On trouve même des sociétés, au Canada par exemple, qui vendent leurs prestations de polygraphes aux cabinets d'avocats, aux entreprises ou aux particuliers. Une compagnie d'assurances aurait aussi testé cette technologie dans ses centraux téléphoniques pour savoir si ses clients mentaient lors de la déclaration d'un sinistre.

En France, cet outil n'est pas utilisé, même si l'on voit poindre des propositions en ce sens. Le rapport de l'inspection générale de la Police nationale sur l'affaire Merah, se basant sur le fait que celui-ci avait menti lors d'entretiens avec des policiers et que son potentiel

dangereux n’avait pas été convenablement évalué, indique ainsi qu’« une réflexion sur le polygraphe doit être recommandée », arguant que « de nombreux services étrangers l’utilisent de manière régulière ».

Olivier BRUN

V.
Contre-espionnage ; Traître.

Potentiel économique, scientifique et technique

L'article 410-1 du Code pénal dispose que « les intérêts fondamentaux de la Nation s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement, et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique, et de son patrimoine culturel ». Les articles suivants prévoient les peines – pouvant aller jusqu'à la prison à perpétuité – réprimant les atteintes qui y sont portées. Ce potentiel est, selon une définition retenue par une circulaire interministérielle du 7 novembre 2012, « notamment constitué de l'ensemble des biens matériels et immatériels propres à l'activité scientifique fondamentale et appliquée et au développement technologique ». La notion de patrimoine a laissé progressivement place à celle de potentiel. Ce glissement sémantique indique que ce qui doit être particulièrement protégé, car précieux, est moins un stock – un patrimoine – que ce qui permet d'augmenter ce stock, c'est-à-dire la capacité de faire de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, la capacité d'innover. Ce qui est en jeu est donc la vitalité de l'économie à moyen et long terme, la prospérité du pays et, *in fine*, le bien-être de sa population.

Afin de protéger ce potentiel, les lieux – des laboratoires, des bureaux, des ateliers – dans lesquels il est conçu ou créé, font l'objet d'une protection particulière. Tel est l'objet des zones à régime

restrictif (ZRR). Ne sont autorisées à y pénétrer, qu'elles relèvent d'organismes publics ou d'entreprises, que les personnes qui ont besoin d'y accéder à titre professionnel. L'ensemble des ZRR forme une communauté de confiance au sein de laquelle les échanges scientifiques sont facilités en raison du respect des mêmes règles de protection. Les ZRR, dont le régime est défini par l'article R413-5-1 du Code pénal, ont succédé à un précédent mode de protection du potentiel scientifique et technique : il s'agissait des établissements à régime restrictif (ERR). Environ 150 laboratoires étaient concernés, alors que les ZRR doivent permettre de protéger de l'ordre de 500 sites. Un arrêté du 3 juillet 2012 du Premier ministre définit trente-huit secteurs scientifiques et techniques protégés dans le cadre de la mise en œuvre des ZRR. Ils sont regroupés en huit catégories : biologie, médecine et santé ; chimie des matériaux ; mathématiques et leurs interactions ; constituants élémentaires et physique théorique ; sciences agronomiques et écologiques ; sciences de la Terre et de l'univers, espace ; sciences et technologies de l'information et de la communication ; sciences pour l'ingénieur. La mise en place des ZRR et le respect des règles à appliquer reposent sur les chefs des établissements concernés qui peuvent s'appuyer sur les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité, en premier lieu sur celui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Alors que le SGDSN élabore les règles de droit, la DGSI et la DRSD, dans le cadre de leur mission de contre-ingérence économique, veillent sur l'intégrité du potentiel économique, scientifique et technique, et exercent à cette fin une surveillance particulière des ZRR. La DGSI et la DRSD sont aidées en cela par l'article 413-7 du Code pénal qui dispose qu'« est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende le fait, dans les services, établissements ou entreprises, publics ou privés, intéressant la défense nationale, de s'introduire, sans autorisation, à

l'intérieur des locaux et terrains clos dans lesquels la libre circulation est interdite et qui sont délimités pour assurer la protection des installations, du matériel ou du secret des recherches, études ou fabrications ».

Si les zones à régime restrictif apparaissent comme propres à assurer une protection réelle des savoirs et des savoir-faire concernés, leur mise en œuvre se heurte à de fortes réticences de la part de la communauté scientifique. Les chercheurs ont, en général, une conception de la diffusion et du partage des connaissances qui n'est guère compatible avec les impératifs de protection des intérêts fondamentaux de la Nation. Il est avéré que la recherche, la science, l'innovation ne peuvent faire preuve de vitalité en vase clos. La confrontation des idées, la compétition entre scientifiques sont indispensables. Les mesures de protection doivent donc prendre en compte la culture et les impératifs du monde académique, tout comme les chercheurs doivent intégrer dans leurs pratiques le respect de règles minimales de sécurité. La protection du potentiel scientifique et technique de la Nation repose non seulement sur les ZRR, mais aussi sur les dispositions relatives au secret de la défense nationale, sur celles propres aux activités d'importance vitale et sur la politique publique d'intelligence économique, comme l'illustre *Le Guide de l'intelligence économique pour la recherche*.

Jérôme Poirot

B.

Le Guide de l'intelligence économique pour la recherche, Paris, Délégation interministérielle à l'intelligence économique, 2012.

V.

Contre-ingérence ; Intérêts fondamentaux de la Nation ; Secret de la défense nationale.

Préfecture de police

Héritière de la lieutenance générale de police créée par Colbert en 1667, la préfecture de police de Paris est l'une des institutions consulaires les plus représentatives du génie administratif de Bonaparte. Elle ne connaît aucun véritable équivalent en France ni à l'étranger. Établie par la loi du 28 pluviôse an VIII et l'arrêté du 12 messidor de la même année (1800), la « P.P. », comme on l'appelle familièrement, présente la caractéristique de réunir entre les mains d'un seul homme tous les pouvoirs de police de la capitale. Bien que désigné par le pouvoir exécutif, le préfet de police cumule les attributs préfectoraux et municipaux, occupant dans l'organisation administrative française une place singulière que ni les changements de régime ni le fort mouvement de décentralisation de la fin du XXe siècle n'ont vraiment remise en cause.

Parmi les nombreuses compétences de la préfecture de police, qui compte au total une dizaine de directions et services, l'une concerne plus particulièrement l'activité de renseignement. Cette mission est en effet au cœur de l'institution, d'abord parce que Paris est le siège du gouvernement et des institutions françaises, ensuite parce que le peuple de la capitale a toujours joué un rôle décisif dans les principaux bouleversements révolutionnaires de notre pays, avant comme après 1789 (émeutes urbaines d'Ancien Régime, journées révolutionnaires de 1789, 1793, 1830, 1871, et même 1968). Face à une population parisienne souvent prompte à l'agitation sociale et à la révolte, la préfecture de police est un instrument de contrôle et de surveillance très efficace aux mains des gouvernants.

Depuis 2008, les missions de renseignement de la préfecture de police sont exercées par une Direction du renseignement (DRPP) dont le champ d'action s'étend à Paris ainsi qu'aux trois départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. La DRPP a pris la place des anciens services de Renseignements généraux de la préfecture de police (RGPP). Derrière le changement de nom, les principales compétences dévolues aux quelque 900 personnels en poste au sein de cette direction n'ont pas fondamentalement changé. Elles ont simplement évolué pour tenir compte des nouvelles menaces. La DRPP exerce ainsi aujourd'hui deux missions principales :

— elle concourt à la mission de sécurité intérieure par la prévention des actes de terrorisme et à la surveillance des personnes ou groupes susceptibles, par leur radicalisation, de porter atteinte à la sécurité nationale ;

— par la collecte et l'analyse de renseignements, elle est chargée d'informer le gouvernement dans les domaines institutionnel, économique et social, et de prévenir les troubles à l'ordre public (violences urbaines, contestations politiques ou sociales radicales, suivi des communautés étrangères à risque…).

Si l'existence d'une compétence propre de la préfecture de police en matière de renseignement a parfois été remise en question, notamment lors de la dernière réforme de 2013 créant la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), sa suppression n'a jamais été sérieusement envisagée. D'abord, parce que la DRPP ne constitue pas un obstacle à la circulation de l'information entre les services : elle travaille effectivement en relation étroite avec les directions des premier et second cercles de la communauté du renseignement (officiers de liaison dédiés, transmission systématique des notes, etc.). Ensuite, parce que l'organisation intégrée de la « P.P. » est le gage de son efficacité, notamment dans la lutte contre le terrorisme. Alors que

partout ailleurs les différents services opérationnels en charge de la sécurité publique, de la police judiciaire et du renseignement sont placés sous les ordres de différentes autorités, dans l'agglomération parisienne ils relèvent du seul préfet de police. Outre l'intérêt d'une unicité de commandement et d'impulsion, ce modèle centralisé offre surtout une réponse appropriée à la menace terroriste actuelle, caractérisée par un continuum entre petite délinquance et violence extrême.

Hugues MOUTOUH

B.

AUBOUIN, Michel, *et al.*, *Histoire et dictionnaire de la Police du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2005.
VANIER, Gérard, *et al.*, *La Préfecture de Police : une institution atypique au cœur de la Cité,* Paris, Éditions du Huitième jour, 2007.

V.

DGSI ; Police ; Renseignements généraux.

Président de la République

Clef de voûte des institutions, chef des armées, garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, le président de la V[e] République exerce, en France, une autorité incontestable en matière de renseignement. L'activité de renseignement, qui relève de la compétence exclusive de l'État, concourt en effet directement à la stratégie de sécurité nationale ainsi qu'à la défense des intérêts fondamentaux de la Nation (loi du 24 juillet 2015). Le président de la République exerce son autorité en relation étroite avec le Premier ministre, chef du gouvernement. Conformément à la répartition classique des pouvoirs au sommet de l'État, c'est à ce dernier que le législateur a confié la mise en œuvre, sur le territoire national, des différentes techniques de recueil de renseignement. Le Premier ministre dispose effectivement de l'administration et exerce le pouvoir réglementaire au quotidien.

Si l'investissement des présidents de la République dans les politiques publiques de renseignement a varié en fonction des époques, des situations et des personnalités, aucun ne s'est totalement désintéressé de la question. Le renseignement est, en effet, au cœur du pouvoir. Au minimum, le chef de l'État préside les nombreux Conseils de sécurité et de défense, dans des formations et à un rythme qui ont pu varier avec le temps. Il est ainsi, de façon formelle ou informelle, toujours le destinataire ultime du travail des différents services composant la communauté du renseignement. Les informations et analyses recueillies lui servent à mieux évaluer les risques et à prendre, au meilleur moment, la décision stratégique qui s'impose. Par ailleurs,

le président de la République, qui nomme aux principaux emplois civils et militaires, choisit toujours avec précaution les hommes qui sont placés à la tête des grands services de renseignement, en particulier le directeur général des services extérieurs, compte tenu du caractère sensible des missions qu'il est amené à effectuer. On se souvient ainsi des conditions de nomination de Pierre Marion en 1981, lors de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, et, plus encore, de celles du départ de son successeur, l'amiral Pierre Lacoste, en 1985, au plus fort de l'affaire Greenpeace. Les médias ont également souvent évoqué les relations d'amitié fortes unissant le président François Hollande à l'ambassadeur Bernard Bajolet, à la tête de la DGSE entre 2012 et 2017.

Plus généralement, depuis la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012), qui a contribué fortement à revaloriser la place du renseignement au cœur des missions de l'État (réforme des services, création de la Délégation parlementaire au renseignement, publication en 2008 du premier Livre blanc mentionnant le rôle stratégique du renseignement dans la politique de sécurité nationale), tous les chefs d'État qui se sont succédé à l'Élysée ont manifesté le même intérêt pour les activités de renseignement. Le contexte international et la gravité des nouvelles menaces, notamment celle que représente le terrorisme islamiste, y ont grandement contribué. C'est ainsi que sous le quinquennat de François Hollande (2012-2017), pour la première fois, un président a révélé publiquement avoir ordonné des exécutions ciblées de jihadistes français, sur la base de renseignements fournis par les services. De manière plus institutionnelle, la fonction de coordonnateur national du renseignement, placé auprès du président de la République, a été maintenue jusqu'à nos jours, en dépit des alternances politiques. Elle a même été renforcée en 2017, au lendemain de l'élection du nouveau président Emmanuel Macron. Ce

dernier a souhaité y adjoindre un Centre national du contre-terrorisme (CNCT), chargé du pilotage stratégique des services de renseignement ainsi que de proposer au président des plans d'action concertés sur leur action. Il est prévu que le CNCT rende compte de son activité chaque semaine au Conseil de défense et de sécurité nationale.

Notons enfin qu'en dépit des idées reçues le président de la République française jouit, en matière de direction des services de renseignement, d'une plus grande marge de manœuvre que le président des États-Unis lui-même. En effet, alors que dans notre pays ces services ne dépendent que du pouvoir exécutif, outre-Atlantique le Congrès possède également de larges prérogatives pour contrôler et encadrer les activités des agences de renseignement.

Hugues MOUTOUH

B.

DAVET, Gérard et LHOMME, Fabrice, *Un président ne devrait pas dire ça*, Paris, Stock, 2016.

DIVE, Bruno, *Au cœur du pouvoir, l'exécutif face aux attentats*, Paris, Plon, 2016.

V.

Coordonnateur national du renseignement ; DGSE ; Droit et renseignement ; Gaulle, Charles de ; Homo (opération) ; Intérêts fondamentaux de la Nation ; Sécurité nationale.

Prolifération

La prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles – nucléaires, bactériologiques et chimiques – est certainement l'un des plus importants défis à la sécurité du monde. Elle se développe très rapidement dans des zones de crise ou de tension, ce qui conduit mécaniquement à accentuer ces tensions et, à long terme, à accroître le risque de l'utilisation effective de ces armes. Parallèlement, l'accélération des échanges et de la mondialisation facilite aussi la dissémination de biens et technologies susceptibles de contribuer aux programmes d'armes de destruction massive.

La menace que représentaient les armes chimiques a été perçue dès le XIXe siècle. La convention de Bruxelles de 1874 interdit l'emploi du poison ou d'armes empoisonnées, et celle de La Haye de 1899 l'emploi de gaz asphyxiants ou délétères. Concernant les armes classiques, le traité de Versailles de 1919 a limité l'effectif de l'armée allemande, lui interdisant de posséder certains types d'armements. Mais c'est surtout l'emploi fréquent de gaz pendant la Première Guerre mondiale qui a stimulé, pendant l'entre-deux-guerres, les initiatives de contrôle des armes chimiques et biologiques : le protocole de Genève, conclu en 1925, interdit l'emploi d'armes chimiques tout comme celui d'armes biologiques.

En 1981, la Convention sur les armes inhumaines, qui proscrit l'emploi de certains types d'armes classiques, notamment des mines et des pièges, est ouverte à la signature. La prohibition complète des mines antipersonnelles se concrétise en décembre 1997 par la

signature de la convention d'Ottawa, qui bannit l'emploi, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnelles.

S'agissant des armes nucléaires, la communauté internationale a très vite cherché tout à la fois à réduire les arsenaux nucléaires, à interdire le déploiement des armes nucléaires dans certaines régions et certains milieux tels que l'espace extra-atmosphérique ou le fond des mers, mais aussi à limiter la prolifération de ces armes et à mettre fin aux essais nucléaires. Les armes nucléaires sont l'objet d'instruments de contrôle au niveau mondial, dont les plus importants sont le Traité sur la non-prolifération (TNP) signé en 1968 et prorogé en 1995 pour une durée infinie, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) négocié en 1996.

Il ne se passe pas une semaine sans que les médias évoquent tel test de missile dans un État sensible, sans parler des périodiques essais nucléaires en Corée du Nord. La menace que feraient peser des terroristes, en utilisant en particulier des armes chimiques ou bactériologiques, est également très forte, chacun ayant en tête l'attaque chimique dans le métro de Tokyo en 1995 par la secte japonaise Aum Shinrikyo, qui avait réussi à fabriquer du sarin.

Si la collectivité internationale doit dans son ensemble relever ce défi, certains États sont en pointe, la France, comme ses alliés, l'ayant depuis longtemps érigé en priorité de son action diplomatique. Au plan multilatéral, il n'est plus guère d'enceinte internationale (ONU, Union européenne, OSCE, OTAN, G8…) qui ne prenne le dossier à bras-le-corps, tant la menace est grande.

Mais les institutions internationales ne disposent pas de capacités de renseignement autonomes, celles-ci constituant toujours un monopole des États, que ces derniers ne souhaitent pas abandonner.

Comme le rappellent Paul Dahan et Agnès Miniot, « diplomatie et renseignement se retrouvent aujourd'hui au grand jour, cette fois main

dans la main, pour contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, en luttant efficacement contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ».

Le renseignement en matière de contre-prolifération vise à apporter aux plus hautes autorités de l'État les informations précises leur permettant d'assumer les responsabilités qui sont celles de la France en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et en tant que signataire des différents régimes de contrôle internationaux.

C'est ainsi que la DGSE dispose d'un service de contre-prolifération, dont l'existence est inscrite dans l'arrêté du 10 mars 2015 portant organisation du service, dans son article 5. La DGSI participe à cette lutte par une politique de coopération avec le secteur économique et industriel français. La douane ayant pour mission de lutter contre les grands trafics en démantelant les organisations criminelles qui se livrent à la contrebande, y compris d'armes, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières y prend aussi une part très active. Les autres services concourent également à cette mission.

La qualité des renseignements fournis, dans ce domaine comme dans d'autres, est la garantie de l'indépendance politique et de la crédibilité de la France vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires.

La plaquette de présentation de la communauté française du renseignement précise que « la collecte d'informations porte sur les programmes d'armes de destruction massive, mais aussi sur les réseaux d'acquisition qui alimentent les États en matières, matériels et technologies, ainsi que sur leurs modes de financement ». Les services suivent ainsi avec une grande attention les flux d'armements à travers le monde.

Ils contribuent à prévenir, décourager ou, le cas échéant, à entraver les programmes de développement de ces armes par les acteurs

étatiques et non étatiques.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération (*Proliferation Security Initiative*, PSI) vise à lutter contre les transports illicites d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes. Lancée en 2003, elle rassemble de manière flexible, ce qui est sa caractéristique première, une centaine d'États sur la base d'une participation volontaire, sans structure permanente. Elle se fonde dans la pratique sur la coopération opérationnelle entre les États pour interrompre les flux proliférant par mer, dans les airs et sur terre, par une politique d'interception des chargements liés à des programmes d'acquisition d'armes de destruction massive.

Les services de renseignement contribuent aussi à la mise en œuvre des régimes de sanction par la transmission, plus ou moins volontairement discrète, d'informations.

À l'échelle européenne, un saut qualitatif significatif a été franchi avec l'adoption, le 13 décembre 2003, par le Conseil européen réuni à Bruxelles, d'une « Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ».

Les outils internationaux mis en place comme les actions menées par les différents services ont depuis de longues années freiné la prolifération. Ils n'ont cependant pas réglé le problème de manière entièrement satisfaisante, de sorte que cette thématique sera encore durablement l'une des priorités des agences de renseignement.

L'une des premières affaires d'espionnage ayant trait à la prolifération nucléaire a été en janvier 1950 l'affaire Fuchs. Ce dernier, grand espion atomique d'origine allemande, aurait fait gagner des années décisives aux Soviétiques en transmettant, avec deux cents autres agents ou informateurs en Angleterre ou en Amérique, des secrets atomiques à la patrie du socialisme.

La plus célèbre et inquiétante affaire des dernières années est celle qui s'est développée autour du scientifique et entrepreneur pakistanais Abdul Qadeer Khan. Celui-ci, parfois surnommé « Dr Khan » ou « A.Q. Khan », est connu pour être le père de la bombe atomique pakistanaise et le plus grand trafiquant international de matériel nucléaire à destination de la Corée du Nord, de la Libye, de l'Iran, de l'Inde et de l'Irak. Motivé essentiellement par l'argent, il aurait, selon un rapport de l'AIEA, notamment vendu des plans d'armes nucléaires compactes parfaitement adaptées aux vecteurs balistiques développés par l'Iran. Il reconnaîtra en janvier 2004 avoir participé à ces trafics, contribuant de façon majeure à la prolifération d'armes de destruction massive.

Au cinéma, les affaires de prolifération d'armes de destruction massive sont régulièrement mises en scène dans des films d'espionnage, dans de nombreux *James Bond* mais aussi dans d'autres longs métrages comme *Le Rideau déchiré* d'Alfred Hitchcock, où un chercheur en physique nucléaire, se rendant à un congrès à Copenhague, semble avoir choisi de passer à l'Est. Plus récemment, dans *Les Patriotes* d'Éric Rochant, un physicien français spécialiste du nucléaire est manipulé dans le cadre d'une opération de contre-prolifération.

Olivier BRUN

B.

DAHAN, Paul et MINIOT, Agnès, « Les retrouvailles de la diplomatie et du renseignement dans la lutte contre la prolifération », *Annuaire français de relations internationales*, 2010, vol. 11, p. 651-667.

V.

CIEEMG ; Contre-prolifération ; Films.

Protection des agents

La protection des agents des services de renseignement et des sources répond à un double impératif lié à la nature particulière de leur activité : préserver leur anonymat et leur apporter une garantie juridique. Il s'agit de rendre impossible la connaissance des sujets qui mobilisent les moyens de recherche des agences, de prévenir les atteintes contre la vie des personnes, de minimiser les risques de poursuites pénales dont les fonctionnaires pourraient faire l'objet en raison des actions qu'ils commettent dans le cadre de leurs missions, et enfin de ne révéler ni l'existence ni l'identité d'une source, notamment pour qu'elle ne soit pas menacée. Le Livre blanc de 2008 avait mis en lumière les insuffisances dans ces domaines des dispositions juridiques en vigueur et avait formulé des propositions afin que le personnel des services et les sources humaines bénéficient de nouvelles garanties « en respectant l'équilibre entre protection des libertés publiques, efficacité des poursuites judiciaires et préservation du secret ». Ainsi, l'article 27 de la loi nº 2011-267 du 14 mars 2011, intégré au Code de la défense, prévoit que, « pour l'exercice d'une mission intéressant la défense et la sécurité nationale, les agents des services spécialisés de renseignement peuvent, sous l'autorité de l'agent chargé de superviser ou de coordonner la mission, faire usage d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité. Dans ce cas, ne sont pas pénalement responsables de cet usage les agents mentionnés au premier alinéa, non plus que de leurs actes les personnes requises à seule fin d'établir ou de permettre l'usage de l'identité d'emprunt ou de la fausse qualité. Les articles 50 à 52 du Code civil ne sont pas applicables à ces personnes ».

La même loi a prévu des sanctions (cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende) pour réprimer la révélation de l'identité réelle d'un agent, d'une identité d'emprunt ou de l'usage d'une fausse qualité. La peine encourue est portée à sept ans de prison et 100 000 euros d'amende « lorsque cette révélation a causé une atteinte à l'intégrité physique ou psychique à l'encontre de ces personnes ou de leur conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou de leurs descendants ou ascendants directs ». Si la conséquence de la divulgation de ces informations est la mort de l'agent ou de ses proches la sanction est de dix ans de prison et 150 000 euros d'amende. Cette protection nouvelle de l'identité des agents est cependant peu efficace, puisque le tribunal de grande instance de Paris, dans un jugement du 18 mars 2014, a relaxé les trois auteurs d'un livre qui révélait l'identité de cinq fonctionnaires de la DCRI. Les juges ont considéré que ni la loi ni aucune disposition réglementaire ne définissaient avec une précision suffisante quelles administrations étaient des services spécialisés, c'est-à-dire de renseignement, et que, par conséquent, les sanctions prévues par la loi ne pouvaient trouver à s'appliquer. Le parquet a fait appel de cette décision. La cour d'appel de Paris les a condamnés à 2 000 euros d'amende avec sursis le 17 septembre 2015. Pour éviter que l'argument juridique à l'origine de la décision du tribunal ne soit réutilisé, le Premier ministre a pris, le 12 mai 2014, un décret qui désigne les services spécialisés de renseignement. L'organisation des services de renseignement dont les organigrammes détaillés sont classifiés permet de protéger à la fois les agents et les structures elles-mêmes.

La protection des agents est également rendue possible par les obligations qui pèsent sur eux. Ainsi, le statut des fonctionnaires de la DGSE, refondu par le décret du 3 avril 2015, leur interdit de faire état de leur appartenance au service, de dévoiler l'identité d'un autre agent et toute information permettant d'établir un lien entre un individu et la

Centrale. La législation sur les archives apporte également une protection, puisque les documents classifiés ne peuvent être consultés avant un délai de cinquante ans qui est étendu à cent ans lorsque leur communication est de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes impliquées dans des opérations de renseignement.

La loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 a introduit des dispositions permettant de ne jamais faire apparaître l'identité réelle d'un agent lorsqu'il doit témoigner dans une procédure judiciaire en lien avec l'activité du service. L'audition elle-même doit garantir son anonymat, ce qui peut conduire à ce qu'elle ne se déroule pas dans le cabinet d'un magistrat, mais au sein du service. Le même article dispose que si une confrontation est nécessaire, elle est réalisée dans les conditions prévues par l'article 706-6 du Code de procédure pénale, c'est-à-dire, en pratique, en recourant à la vidéoconférence, mais en masquant le visage de l'agent et en déformant sa voix. En outre, l'article 706-24 introduit la possibilité, pour les officiers et agents de police judiciaire chargés de lutte antiterroriste, de mener des enquêtes en s'identifiant avec leur numéro d'immatriculation. Ils peuvent également déposer ou comparaître en qualité de témoins en utilisant ce même numéro.

Ces progrès récents au profit des agents des services n'ont cependant pas permis de leur conférer une immunité pénale générale ou absolue. Ils bénéficient des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble des agents publics. Tel est le cas de l'article 122-4 du Code pénal qui dispose que « n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal » et de l'article 28 du statut de la fonction publique (loi du 13 juillet 1983) qui dispose que « [tout fonctionnaire] doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à

compromettre gravement un intérêt public ». Les seules activités des agents des services portant atteinte à la protection de la vie privée pour laquelle ils ne courent aucun risque d'être poursuivis ou condamnés sont celles prévues par la loi, comme la mise en place d'écoutes, dites interceptions administratives.

Jérôme Poirot

B.

Mallet, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.

Agent ; Cadre juridique ; Secret de la défense nationale ; Source.

Q

Q

Q est le chef de la section du même nom chargée de la recherche, du développement et de la fabrication des matériels spéciaux du MI 6 dans les livres et films de James Bond. Très *british*, il est perpétuellement agacé par la nonchalance de Bond et par sa propension à détruire les équipements qu'il lui confie. Ian Fleming a choisi ce nom original en référence aux *Q-ships* de la Première Guerre mondiale, ainsi baptisés parce que leur base était installée dans le port irlandais de Queenstown. Ces petits bateaux de commerce camouflaient un armement lourd avec des canons pouvant aller jusqu'au calibre de 102 mm et des torpilles de 356 mm. Ils étaient destinés à combattre les *U-boote*. Q est peu à peu passé dans le langage commun anglosaxon pour désigner un objet qui n'est, en réalité, pas ce que son apparence laisse supposer. Il est donc naturel que Fleming ait choisi Q pour désigner une direction du MI 6 et son chef. Les inventions de Q sont l'un des éléments importants des aventures de Bond, parce qu'elles lui permettent de sauver sa vie, grâce à ses voitures spéciales, des stylos-pistolets ou à divers gadgets.

La CIA, qui sait faire preuve d'humour, comme elle l'a montré le 6 juin 2014 lorsqu'elle a publié son premier tweet : « *We can neither confirm nor deny that this is our first tweet* » (« Nous ne pouvons ni confirmer ni démentir qu'il s'agit là de notre premier tweet »), a choisi de baptiser son fonds de capital-risque consacré aux hautes technologies « *In-Q-Tel* », en référence au héros de Fleming. Ce fonds, créé en 1999, a pour mission de faire profiter la communauté du renseignement américaine des innovations technologiques dont elle a

besoin à travers des prises de participation dans des entreprises, souvent des start-up. *In-Q-Tel* travaille avec l'ensemble de la communauté américaine du renseignement pour comprendre ses besoins, par nature complexes, étape préalable à la recherche d'entreprises susceptibles de détenir les technologies aptes à y répondre. Les principaux domaines dans lesquels le fonds investit sont les technologies d'analyse de données, les réseaux et la sécurité informatique, les solutions techniques transportables. *In-Q-Tel* a pris des participations dans des sociétés connues, comme Keyhole, Inc., rachetée par Google en 2004, qui est à l'origine de Google Earth, Facebook, ou Gemalto, qui a eu à sa tête, en 2002, un administrateur du fonds. Palentir, qui propose des solutions de data-missing adoptées par la DGSI, a été fondée en 2004, en partie grâce à un financement de *In-Q-Tel*.

Jérôme POIROT

B.

EVIN, Guillaume, *L'Encyclopédie James Bond*, Paris, Hugo Image, 2015.

V.

Bond, James ; États-Unis ; Films ; Fleming, Ian ; Métadonnées ; Roman d'espionnage.

R

Rainbow Warrior

Le *Rainbow Warrior* fut à partir de 1978 le navire amiral de l'organisation non gouvernementale écologiste Greenpeace. En 1985, le sabotage de ce bateau par la DGSE et le décès d'un membre de l'équipage, dans le port d'Auckland en Nouvelle-Zélande, a provoqué une crise politique majeure au sein des services et de l'opinion publique nationale comme internationale.

Les militants de Greenpeace avaient rejoint la Nouvelle-Zélande en bateau, afin de protester contre la nouvelle campagne d'essais nucléaires français sur l'atoll de Mururoa. Les armées et le ministère de la Défense estimaient que Greenpeace devait être empêché de nuire. À cette fin, la DGSE organise une importante opération de sabotage du *Rainbow Warrior*, dont le nom de code est « Satanique », en référence à son service action. Cette opération implique une trentaine d'agents, dont l'un est infiltré au sein de l'ONG, une équipe de marins pour acheminer par voilier les explosifs, des nageurs de combat pour poser des mines sur la coque du bateau. Sous la couverture d'un couple de touristes suisses, les Turenge, le commandant Alain Mafart et son « épouse », le capitaine Dominique Prieur, sont chargés de l'opération.

Le 10 juillet 1985 dans le port d'Auckland, deux nageurs de combat posent les charges explosives sous le *Rainbow Warrior*. Deux détonations étaient prévues. Peu avant minuit, et selon le plan de l'opération, la première, de faible puissance, provoque l'évacuation du bateau. La seconde explosion devait le couler sans perte humaine. Mais le photographe de Greenpeace est retourné à bord pour récupérer son matériel. Il est tué par la seconde explosion. Trente minutes plus tard,

les Turenge viennent chercher le matériel des plongeurs dans un site à l'écart du port. Cependant, un gardien de nuit les repère. Ils sont arrêtés par la police néo-zélandaise grâce au numéro d'immatriculation du véhicule de location que le gardien avait pris la précaution de noter.

L'échec de l'opération du *Rainbow Warrior* est le symptôme de la politisation des services spéciaux et de leur mauvais usage par les autorités politiques. La suite de cette affaire dégénère en crise politique en France. Les torts semblent partagés entre différents échelons de la DGSE et autorités politiques. Malgré les ressources et les agents mobilisés, de nombreuses erreurs sont révélées tant au stade de la préparation que de l'exécution de l'opération. Le recours à des charges à explosion rapide, plutôt qu'avec des retardateurs de 24 heures à 48 heures, a empêché l'exfiltration d'une partie de l'équipe avant que le voilier ne soit coulé. Malgré la destruction et l'enfouissement du Zodiac loué pour la mission, il est retrouvé et mènera les autorités néo-zélandaises directement à un Français. Ces erreurs marquent, tout d'abord, le manque de préparation de l'opération ainsi qu'un défaut de coordination entre les différents services de la DGSE. Par manque de temps, les différentes étapes de planification et validation de toute opération n'ont pu être suivies, notamment celle de la reconnaissance sur le terrain.Ce travail préparatoire a été effectué directement par les Turenge à leur arrivée en Nouvelle-Zélande fin juin 1985 et non pas en amont.

Par ailleurs, ces étonnants dysfonctionnements sont également le signe d'un changement majeur dans les modalités de recours aux services spéciaux par les autorités politiques dans un contexte national et politique marqué par le terrorisme. En 1982, la France subit une vague d'attentats. Les services de renseignement doivent se réorganiser en fonction de cet objectif et décupler leur réactivité. Ce changement de doctrine associé à la volonté de retrouver l'estime et la confiance

des autorités politiques auraient aveuglé la hiérarchie militaire et les opérationnels de la DGSE. En effet, si la contrainte politique a certes pesé sur cette opération, la hiérarchie militaire, en disgrâce depuis l'attentat du Drakkar qui a coûté la vie à cinquante-huit parachutistes français à Beyrouth le 23 octobre 1983, n'a pas réussi à faire valoir les écueils du montage et les risques de ce projet. La DGSE semble avoir accepté une opération périlleuse et spectaculaire afin de regagner la confiance des autorités politiques.

Au-delà du discrédit jeté sur la DGSE, l'affaire du *Rainbow Warrior* et la gestion désastreuse de cette crise par le pouvoir français ruineront durablement l'image des services de renseignement et de l'État en France et à l'étranger. Charles Hernu, ministre de la Défense, nie publiquement toute implication des services dans le sabotage d'Auckland. Il poursuivra dans son déni auprès du président de la République. Une campagne de désinformation est lancée : le Royaume-Uni est accusé d'avoir mené cette opération pour nuire aux intérêts français. Néanmoins, en Nouvelle-Zélande, la police enquête rapidement. Les passeports suisses des époux Turenge se révèlent faux. L'identification du dernier numéro de téléphone composé par les Turenge, en réalité un numéro d'urgence de la DGSE, confirme la piste française, bien que la DST ait réattribué ce numéro à un appartement vide afin de couvrir la DGSE. La presse commence à disposer d'éléments qui contredisent la version officielle. Le malaise et la polémique s'installent. Malgré la torpeur de la période estivale, l'opinion publique n'a pas oublié l'affaire du *Rainbow Warrior*. Le 17 septembre, *Le Monde* révèle l'existence d'une troisième équipe, approfondissant ainsi la piste d'une opération complexe montée par un État.

L'Élysée veut se dégager de ce scandale dont la responsabilité est attribuée au ministre de la Défense et au directeur de la DGSE. Les

autorités politiques rejettent la solution, classique entre services spéciaux, consistant à prendre contact avec les homologues concernés, à reconnaître sa faute et à négocier des réparations ou des contreparties, le tout dans la plus grande discrétion. Le Premier ministre, Laurent Fabius, prend en main le dossier et demande au conseiller d'État Bernard Tricot de faire la lumière sur cette affaire. Le ministère de la Défense et la DGSE sont laissés à l'écart de la gestion de la crise. Le rapport Tricot, que Laurent Fabius a voulu rendre public, doit mettre fin à la polémique. Ce ne sera pas le cas. Il exonère la DGSE de toute responsabilité, mais souligne que les militaires ne lui ont pas donné toutes les informations utiles à sa mission.

La fin de cette crise illustrera la méconnaissance du fonctionnement et des codes des services spéciaux ainsi que le retour de la défiance entre le pouvoir (Matignon et Élysée) et le monde du renseignement. Il s'agit notamment, à l'encontre de toute règle existante dans les agences, de la demande du Premier ministre au directeur de la DGSE de révéler les noms de ses agents impliqués dans l'opération. Malgré la démission du ministre de la Défense et du directeur de la DGSE, la suspicion persiste et la confiance est rompue. Les conséquences de cette crise pour le service extérieur sont lourdes. Sa réputation internationale est mise à mal, et la rupture avec l'exécutif complète. Le ménage doit être fait boulevard Mortier. Le nouveau directeur, le général Imbot, s'en charge et annonce publiquement avoir « coupé les branches pourries ». L'opinion publique gardera cependant pour longtemps une image négative des services spéciaux.

En Nouvelle-Zélande, le 22 octobre 1985, les deux agents français sont jugés et condamnés à dix ans de détention. Néanmoins, dès le 31 mai 1986, une médiation est entamée grâce aux Pays-Bas. Les négociations se poursuivent sous l'égide du secrétaire général des Nations unies. Le 7 juillet 1986, un accord est trouvé, car la France

dispose d'un moyen de pression efficace : l'agriculture néo-zélandaise, ressource principale de ce pays, et dont les accords avec la Communauté européenne arrivent à échéance à l'été 1986. Les faux époux Turenge sont discrètement transférés pour trois ans sur l'atoll polynésien d'Hao en juillet 1986 et rapatriés en métropole fin 1987, pour des raisons de santé. La France présente ses excuses à la Nouvelle-Zélande et la dédommage ainsi que la famille du photographe tué. Enfin, Greenpeace obtient le remboursement du *Rainbow Warrior* et bénéficie d'un regain de notoriété.

Jessica COFFI

B.

GUISNEL, Jean et KORN-BRZOZA, David, *Au service de la France. Les maîtres de l'espionnage se livrent enfin*, Paris, Éditions de La Martinière, 2014.

GUISNEL, Jean, et KORN-BRZOZA, David, *Histoire des services secrets français*, France Télévisions, 2015.

LE PAUTREMAT, Pascal, *Les Guerriers de la République. Forces spéciales et services secrets français, 1970-2009*, Paris, Choiseul éditions, 2009.

PORCH, Douglas, *Histoire des services secrets français*, Paris, Albin Michel, 1997.

V.

DGSE ; Légende ; Opération ; Président de la République.

Recrutement

Le recrutement des agents a longtemps été un objet de fantasmes. Faute d'informations publiques et de procédures définies, la croyance, aussi forte que fondée, était que les services recrutaient selon des critères opaques. En France, le SDECE et la DST, issus du BCRA, ont d'abord recruté des anciens des différents services spéciaux actifs pendant la guerre, y compris des Français qui avaient servi au sein du *Special Operations Executive* (SOE) britannique, comme Bob Maloubier, ou des militaires et des policiers en raison de leurs compétences, mais aussi parce qu'ils étaient recommandés ou cooptés. Rapidement, les affectations au sein de la DST ont obéi à la logique en vigueur au sein de la police nationale : à l'issue d'un concours ou dans le cadre d'une mutation, les policiers de tous grades rejoignaient la direction. Pour la DGSE, la situation a longtemps été différente. Les militaires qui y étaient affectés étaient, en général, considérés comme n'appartenant pas à l'élite. Au début des années 1990, le directeur général de la DGSE a innové en créant un concours de catégorie A propre au service pour recruter des jeunes gens diplômés de l'enseignement supérieur. Il était convaincu que la DGSE devait se doter de compétences variées, s'appuyer de plus en plus sur des têtes bien faites et un peu moins sur des militaires dont la bravoure, l'audace et la discipline ne suffisaient pas à couvrir tous les besoins d'un service de renseignement moderne. Depuis la fin des années 2000, le concours d'attaché de la DGSE, qui offre aujourd'hui une trentaine de places, fait l'objet d'opérations de communication, voire de publicité.

Dans tous les services, une condition nécessaire pour être recruté est de posséder la nationalité française. Tous les agents des services ne sont pas obligatoirement habilités au secret de la défense nationale. Ce sont les fonctions qu'ils occupent qui déterminent la nécessité ou non d'être habilité ainsi que le niveau : confidentiel défense, secret défense ou très secret défense. La DGSE fait exception à ce principe, puisque l'article 6 du décret du 3 avril 2015 fixant le statut de ses fonctionnaires dispose que « nul ne peut être recruté […] ou maintenu dans ses fonctions s'il ne se voit conférer par le ministre de la Défense une habilitation spéciale de sécurité ».

Les réformes du renseignement français entamées en 2007 et 2008 ont insisté sur la nécessité de doter les services de compétences d'un plus haut niveau pour faire face aux défis à relever. En effet, la majorité des personnels des services généralistes est composée de fonctionnaires de catégorie C ou de leur équivalent. Une des conséquences de ces réformes a été que ce que la DGSE avait entamé un peu plus d'un quart de siècle plus tôt s'est généralisé. Ainsi, la DRM et la DRSD attirent de plus en plus d'officiers brevetés de l'École de guerre et cherchent des compétences ailleurs que dans le monde militaire. C'est un mouvement profond qui s'est enclenché. Des nominations symboliques illustrent cette dynamique et renforcent l'attractivité de ces services. Le directeur du renseignement militaire a été nommé chef d'état-major particulier du président de la République en mars 2010, le directeur de cabinet du DGSE a été nommé chef d'état-major de l'armée de terre en septembre 2011, et – totalement inédit – le directeur de la DRSD lui a succédé à la tête de l'armée de terre en septembre 2014. Le renseignement est donc une filière qui, de secondaire ou marginale, est devenue parmi les plus attractives. La création de la DGSI en mai 2014 est pour partie la conséquence du même constat que les ressources humaines avaient un caractère

critique. Il a donc été décidé d'ouvrir le renseignement intérieur à d'autres compétences que celles des policiers.

Les grands services communiquent, *via* Internet, sur leurs besoins en personnel, sur les métiers les plus recherchés et sur les procédures de recrutement. Ainsi, le MI 6 recherche des officiers de renseignement, des linguistes, des ingénieurs, des techniciens, des personnels administratifs, des conducteurs. La CIA présente cinq grandes familles de métiers pour lesquelles elle offre des emplois : analyse, technologies de l'information, action clandestine, langues étrangères, et recherche, ingénierie et technologie. La DGSE est très précise, puisqu'elle dresse une liste de quinze métiers, pour l'essentiel d'ingénieurs – chefs de projet en informatique, spécialistes de bases de données, de réseau – mais aussi de crypto-mathématiciens, d'exploitants linguistes, d'analystes-rédacteurs.

Les modalités de recrutement qui étaient en vigueur au KGB sont souvent méconnues. Le mythe de l'étudiant très brillant en sciences, en langues ou en études marxistes-léninistes repéré par des rabatteurs est très présent dans la fiction. Cela correspond à la réalité, mais pour une faible part des recrues, celles destinées à l'ancienne Première Direction, c'est-à-dire le renseignement extérieur. Mais l'immense KGB avait bien d'autres besoins qu'il satisfaisait différemment. L'essentiel des KGBistes étaient issus des classes modestes. Peu éduqués, ils avaient comme qualité première d'être fidèles à la cause soviétique. Pour le SVR, des informations précises sont disponibles, car la loi relative au renseignement extérieur promulguée en 2007 comprend des dispositions sur son personnel. Les candidats doivent être russes et ne peuvent avoir d'activité politique, ni même adhérer à un parti. Ils sont sélectionnés à l'issue d'un concours ouvert aux diplômés de l'université.

Il est très instructif de lire comment se présentent les grands services étrangers – les Français étant peu diserts – pour attirer des

talents, les mises en garde qu'ils formulent et la part de rêve qu'ils distillent. La CIA explique que tous les emplois imaginables sont disponibles à la Centrale, mais aussi ceux que personne ne pourrait imaginer et qu'il n'y a pas de carrières comparables à celles qu'elle offre. Ses agents sont en première ligne de tous les grands événements mondiaux, raison pour laquelle appartenir à la CIA, ce n'est pas avoir un emploi, mais adopter un style de vie. Le FBI, qui reçoit 50 000 candidatures par an, recrute environ 900 *Special Agents* chaque année. Elle précise que le processus de sélection est exigeant. Les impétrants doivent avoir entre 23 et 36 ans et demi, être diplômés, avoir au minimum trois ans d'expérience professionnelle, avoir vécu aux États-Unis au moins trois ans durant les cinq dernières années. Il leur est alors possible de tenter de franchir la première étape qui est le *Special Agent Selection System*. Ces tests permettent de déterminer si les postulants ont les compétences et capacités requises. Les épreuves comprennent une séance de polygraphe, nom savant du détecteur de mensonges. Le MI 6 ne fait pas davantage preuve de modestie que la CIA. Il affirme que pour préserver la sécurité et la prospérité du pays, le gouvernement a besoin des renseignements de grande valeur que lui procure le service. Pour ses agents, qui bénéficient d'un salaire attractif, produire du renseignement serait fascinant. Les qualités recherchées chez les candidats, qui doivent avoir au moins 21 ans, sont une expérience réussie dans la vie et des diplômes, des aptitudes intellectuelles supérieures, une grande capacité d'adaptation.

Le film américain *La Recrue*, avec Al Pacino et Colin Farrell, sorti en 2003, permet d'imaginer en partie ce qu'est le processus de sélection d'un futur agent de la CIA, car cette fiction est considérée comme assez réaliste. Alors qu'il est en formation à la « Ferme », l'Agence demande à James Clayton, le héros, de démasquer une taupe qui sévit à la

Centrale. Renvoyé pour avoir échoué à un test, il est remis en selle par son recruteur qui lui trouve des qualités exceptionnelles.

Jérôme POIROT

B.

Careers Opportunities – We hire amazing people like you, [en ligne], https://www.cia.gov/careers/opportunities

Explore Careers at SIS, [en ligne], https://www.sis.gov.uk/explore-careers.html

FBI Jobs – Beginning a career with the FBI, [en ligne], https://www.fbijobs.gov/students/undergrad

V.

Académie du renseignement ; DGSE ; DGSI ; Formation ; Maloubier, Bob ; Secret de la défense nationale.

Renseignement territorial

« L'objectif est de prendre le pouls de la société, pour anticiper des mouvements et détecter des menaces à la sécurité publique. » Ainsi s'exprime Vincent, capitaine au Service central de renseignement territorial, sur la page internet « La police nationale recrute ». Et si la méthode est nouvelle, tout comme le service – qui est créé par décret du 9 mai 2014 –, la mission, elle, existe depuis toujours. Sans remonter à l'Ancien Régime ou aux commissaires spéciaux de la Révolution et de l'Empire, c'est bien en référence aux célèbres Renseignement généraux et, selon certains, pour combler le vide créé par leur dissolution en 2008, que se reconstitue un renseignement territorial.

En effet, la fusion de la Direction de la surveillance du territoire (DST) et d'une partie de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG), conduisant à la création de ce qui se voulait un unique grand service de renseignement, la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), laisse affaibli le renseignement territorial, quelque 1 600 fonctionnaires seulement sur les 3 500 que comptait la DCRG étant regroupés au sein d'une Sous-direction de l'information générale (SDIG). À la frustration des agents, persuadés que leur mission de renseignement était diluée au sein de la sécurité publique, s'ajoute la lente prise de conscience par les politiques que ce problème capacitaire ne permet plus d'assurer un maillage territorial efficace pour le renseignement de proximité. L'affaire Merah, qui met en lumière l'absence de coordination au niveau local, joue, à cet égard, un rôle de catalyseur. Le renseignement français est réorganisé en 2014 à travers la création, d'une part, d'une Direction générale de la

sécurité intérieure (DGSI) et, d'autre part, d'un Service central du renseignement territorial (SCRT) qui succède à la SDIG et est rattaché comme elle à la Direction centrale de la sécurité publique au sein de la Direction générale de la police nationale. Le chef du Service central du renseignement territorial est ainsi également directeur central adjoint de la Sécurité publique.

Le SCRT, dont les effectifs ont été renforcés à la suite des attentats de 2015 pour atteindre théoriquement entre 2 650 et 2 700 policiers et gendarmes à la fin de l'année 2017, comprend une direction centrale (de moins de 200 personnes) et un fort maillage territorial à travers des services zonaux (SZRT), régionaux (SRRT), départementaux (SDRT), ainsi que des antennes (ART) locales dans certains lieux sensibles. Il s'est doté d'une doctrine de fonctionnement et d'emploi et a officialisé sa coopération avec la gendarmerie nationale. Tous les renseignements recueillis localement par les services du renseignement territorial font ainsi l'objet d'une exploitation en lien avec les services de police et de gendarmerie, et les notes de synthèse que le SCRT réalise sont sous le double timbre de la police et de la gendarmerie nationales.

Au-delà des missions classiques du renseignement territorial (information économique et sociale, faits religieux et mouvances contestataires, surveillance des manifestations et rassemblements, enquêtes de moralité et protection de personnalités, le renseignement proprement politique étant interdit depuis 1996), la prévention du terrorisme a été intégrée par un décret du 27 juillet 2015 dans le champ des attributions du RT (la DGSI restant, par ailleurs, le service pilote dans la lutte antiterroriste en France) sous trois aspects : la lutte contre les dérives urbaines, l'économie souterraine et la criminalité organisée, par la surveillance du parcours de petits délinquants pouvant devenir terroristes. Compte tenu du contexte et du niveau des

menaces terroristes, ce suivi de la radicalisation mobilise désormais une part très importante des capacités du service, en lien étroit avec la DGSI, chargée elle du haut du spectre, et l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Le débat récurrent sur l'appartenance du renseignement territorial à la communauté française du renseignement a été tranché après le vote en juillet 2015 de la loi sur le renseignement, qui crée la notion de services du deuxième cercle. S'exprimant devant une commission d'enquête de l'Assemblée nationale en mai 2016, le chef du SCRT indique que les décrets d'application de cette loi permettent ainsi au renseignement territorial d'avoir accès à certains fichiers sensibles et, en plus des moyens classiques de renseignement technique – interception de sécurité et données de connexion –, aux nouvelles techniques de renseignement que sont les interceptions des *International Mobiles Subscriber Identity* (IMSI), le balisage, les sonorisations et les vidéos. Par ailleurs, la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique autorise désormais l'accès des services de renseignement du « premier cercle » et, selon certaines modalités, du « second cercle », et notamment du renseignement territorial, aux informations recueillies dans le cadre des procédures judiciaires antiterroristes.

La montée en puissance du SCRT, dans un contexte où le terrorisme de proximité fait des émules et ne semble pas sur le point d'être neutralisé, pose cependant la question du risque de concurrence que peuvent se faire les différents services intervenant au niveau territorial dans le domaine du renseignement. Aux implantations déconcentrées de la DGSI, du SCRT et de la gendarmerie, il faut également ajouter les délégués locaux du nouveau Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP). Le maillage en est jugé insuffisant

et devrait être renforcé considérablement face à la menace que constitue la radicalisation en prison.

Au-delà de la coordination nécessaire entre ces différents services, certains évoquent même l'idée d'une fusion, notamment entre le Service central du renseignement territorial et la Sous-direction de l'anticipation opérationnelle de la gendarmerie nationale.

Gaëlle INCHAURRAGA

B.

ADAM, Patricia, *Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2016*, Paris, Assemblée nationale, 2017.

FENECH, Georges et PIETRASANTA, Sébastien, *Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2016 – Tome 2 : Compte rendu des auditions,* Paris, Assemblée nationale, 2017.

V.

DGSI ; Gendarmerie ; Renseignements généraux ; UCLAT.

Renseignements généraux

La disparition des Renseignements généraux, en 2008, est l'un de ces événements inouïs dont seule la survenance les rend concevables : devenus familiers à force de franchir les décennies, mais sans jamais perdre le mystère vaguement inquiétant d'une maison réputée sulfureuse, les RG avaient connu les premiers temps de la République et semblaient voués à l'éternité. Leurs ancêtres, les « commissaires spéciaux » et la « police des chemins de fer » du XIXe siècle, témoignent de l'intérêt des régimes successifs pour l'observation de l'opinion et le renseignement politique.

Les premiers furent institués sous ce nom par le Premier Empire : comme les « directeurs généraux » et les « commissaires généraux », plus élevés dans la hiérarchie, ils étaient chargés, aux termes d'un décret du 25 mars 1811, de « surveiller particulièrement l'esprit public des habitants, les opérations de commerce et celles de la conscription, le service des douanes, le mouvement des ports, la ligne des côtes et des frontières, les communications avec l'étranger, les subsistances, la librairie, l'instruction publique, les associations politiques et religieuses et, en général, toutes les parties de l'administration et des services publics ». Ils devaient, en outre, informer les préfets de « tout ce qui pourra intéresser leur département ».

Comme aujourd'hui, la compétence de la police s'étendait bien au-delà du renseignement. Néanmoins, cette organisation a marqué le renseignement intérieur à plus d'un titre, comme le relève le chercheur Sébastien Laurent : « La création par Napoléon d'un système de surveillance de l'opinion reposant exclusivement sur la police politique

et les préfets constitue un legs durable et prégnant tout au long du siècle. […] Le poids de la police politique n'était pas seulement considérable au sein de l'appareil de surveillance alors émergent, il était aussi dominant au sein de la police, à une époque où la police de maintien de l'ordre était quasi inexistante et la police judiciaire limitée dans ses effectifs. Cette situation perdura jusqu'au début du XXe siècle. »

Ébauchée par la monarchie de Juillet, la police des chemins de fer fut organisée par le Second Empire : un décret du 22 février 1855 institua trente « commissaires spéciaux » et soixante-dix inspecteurs dont la mission était d'assurer la surveillance des lignes ferroviaires et, là encore, de rendre compte aux préfets. Le développement de la délinquance, conjugué à la mobilité croissante de la population, justifiait déjà un tel service ; mais celui-ci fut aussi chargé de la surveillance des étrangers et des frontières et, très vite, d'une mission de renseignement politique qui ne cessa de prendre de l'ampleur. L'historien de la police Jean-Marc Berlière évoque cette évolution : « Parce que ses policiers étaient doués d'une mobilité que n'avaient pas leurs collègues, parce qu'ils disposaient d'un ressort beaucoup plus vaste […], parce qu'ils bénéficiaient enfin d'un anonymat commode contrairement aux commissaires de police municipaux, la IIIe République fit de la police spéciale des chemins de fer une police politique […], celle de la lutte contre les anarchistes, contre les ligues factieuses […]. »

Cette police spéciale connut un développement rapide et fit l'objet d'un effort de centralisation du renseignement : le ministère de l'Intérieur se dota en 1911, au sein de la Sûreté générale (la Police nationale de l'époque), d'un service des Renseignements généraux de police administrative, lui-même rattaché en 1913 à un Contrôle général des services de police administrative. C'est ce « Contrôle

général » qui, en 1937, devint une direction à part entière au sein de la Sûreté générale (devenue Sûreté nationale) : la Direction des renseignements généraux. Cependant, les RG demeuraient avant tout une police territoriale, étroitement soumise à l'autorité des préfets. Cette tradition est l'un de leurs traits distinctifs tout au long des décennies, loin de la centralisation qui inspire l'organisation et le fonctionnement de la DST à partir de 1944.

À Paris, la préfecture de police disposait, depuis sa création par Bonaparte en 1800, de son organisation propre ; elle assurait elle-même les missions de renseignement politique et de contre-espionnage. C'est pourtant l'appellation RG qu'elle adopta, elle aussi : en 1913, le préfet Célestin Hennion – qui venait de quitter ses fonctions de directeur de la Sûreté générale – institua un Service des renseignements généraux et des jeux.

Cette appellation n'est pas indifférente. Quoique les expressions « police politique » et « police républicaine » nous paraissent aujourd'hui antinomiques, c'est bien une police politique républicaine que la IIIe République s'était employée à constituer pour se garantir des nombreux adversaires du nouveau régime. Or l'expression « renseignements généraux » venait précisément consacrer cette mutation, comme le relève encore une fois Jean-Marc Berlière : « Dans le domaine de la police politique, le changement opéré tient à la substitution d'une police de surveillance et d'observation (sans service répressif, sans usage de la provocation) à la “police d'attaque” chère à Fouché et à ses héritiers. La police “politique” cède alors la place à des services de “renseignements généraux” : une appellation qui symbolise un programme et une ambition bien différents des pratiques dénoncées [...] par les groupes et les partis hostiles au régime. C'est en effet une spécialité de l'extrême droite comme de l'extrême gauche que de dénoncer les “crimes” commis par des services dévoués aux basses

œuvres de la République […]. En réalité, si elle a déjoué nombre de projets communistes, royalistes, “fascistes”, la police a surtout démontré dans ce domaine un savoir-faire indéniable fondé sur la connaissance approfondie de ces partis et de ces groupes que lui confère l’entretien dans leurs rangs de centaines d’informateurs. »

Cependant, les RG de la préfecture de police (ou « RGPP ») et ceux de la Sûreté se distinguaient nettement, y compris au plan idéologique. L’historien Jean-Paul Brunet évoque une même réunion publique surveillée par les deux services, en octobre 1918 à Paris : à lire le rapport du policier de la Sûreté, le discours du secrétaire de la Fédération des métaux, Alphonse Merrheim, est véhément, devant un auditoire de 400 personnes ; pour celui des « RGPP », 120 personnes seulement écoutent l’orateur, qui use d’une rhétorique syndicale traditionnelle. Pourquoi ces dissonances ? Le policier de la préfecture connaissait sans doute mieux le milieu ouvrier que son collègue. Mais là n’est pas la seule explication : orientée à droite, « la Sûreté générale était une institution axée sur la recherche des espions et la répression des anarchistes et des révolutionnaires, partant, pas très ouverte aux subtilités des situations » ; « la préfecture de police était au contraire animée par l’“esprit républicain” » et « la franc-maçonnerie s’y trouvait bien implantée ».

Ce sont, en tout cas, les « RGPP » qui tinrent très longtemps le haut du pavé, et pas seulement parce que Paris concentrait toutes les attentions : face au bloc impressionnant de la préfecture de police, dotée d’effectifs confortables et bien mieux payés, la Sûreté générale apparaissait comme une administration indigente et paperassière, supervisant tant bien que mal des services dispersés dans tout le territoire et mal dotés en personnel comme en moyens financiers. En janvier 1934, à la suite de l’affaire Stavisky qui avait fait apparaître au grand jour l’impuissance de la Sûreté, il fut bien question de fusionner

les RG de la préfecture de police et ceux de la Sûreté ; mais le gouvernement n'osa pas s'engager dans cette voie radicale et l'on se contenta d'appeler de ses vœux une meilleure communication entre les deux maisons. Cette ambition ne fut jamais vraiment atteinte, pas même au XXIe siècle.

Police républicaine, très impliquée dans la surveillance des ligues d'extrême droite dans les années trente, les RG n'en devinrent pas moins de précieux auxiliaires du régime de Vichy. S'ils continuèrent de surveiller activement les milieux de droite et d'extrême droite, même les plus impliqués dans la collaboration, on les utilisa surtout contre les communistes, les Juifs et la Résistance. À Paris, les RG fournirent de nombreux policiers aux brigades spéciales de la préfecture de police, qui traquèrent sans relâche l'« ennemi intérieur ». Ces unités très professionnelles, qui mirent à profit la documentation accumulée par les RG avant la guerre ainsi que leurs compétences inégalées en matière de filature, s'illustrèrent aussi par un recours massif à la torture. Les Renseignements généraux, qu'il s'agisse de la préfecture de police ou de la police nationale – elle acquit ce nom en 1941 –, ne sont, bien entendu, qu'un des nombreux services de sécurité, civils ou militaires, que Vichy mit au service de sa politique de collaboration. Jean-Marc Berlière observe, par ailleurs, que le régime s'appuya aussi sur de nombreuses « officines parapolicières » comme la Milice, notamment parce qu'elles offraient beaucoup plus de garanties de zèle que la police. En tant que police politique, les RG sont cependant concernés au premier chef par l'observation de l'historien selon laquelle « le rôle et l'implication des policiers français dans la répression […] en décuplèrent l'efficacité » : « Cette constatation démontre l'illusion du sentiment, partagé par beaucoup de fonctionnaires et de policiers, d'avoir “limité les dégâts”. »

Le retour à l'ordre républicain n'eut pas d'incidences majeures sur l'organisation de la police, que le régime de Vichy avait profondément remaniée, et les RG pouvaient redevenir une « police politique républicaine ». À ce titre, les trois ou quatre décennies suivantes auraient largement de quoi les occuper, avec la contestation sociale de l'après-guerre, les conflits coloniaux, la progression des forces hostiles à la IVe République, les menées sanglantes de l'OAS, l'agitation d'extrême gauche après Mai 68 ou encore le développement du terrorisme sous ses différentes formes. Comme l'a montré l'historien Laurent Chabrun, les RG furent très impliqués dans la surveillance du FLN et de la population algérienne en France. Par la suite, la lutte contre l'OAS les mobilisa davantage encore, en collaboration étroite avec la DST : les deux services unirent leurs forces au sein d'un « bureau de liaison » chargé de recueillir le renseignement et d'organiser l'action. Parallèlement, les années 1960 furent marquées par des relations étroites avec le SAC (Service d'action civique), force supplétive du pouvoir gaulliste : comme le révéla le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les activités du SAC, publié en 1982, c'est une collaboration étendue qui avait été mise en place et qui se traduisait, à Paris comme en province, par des échanges d'informations constants sur les milieux politiques et syndicaux. La surveillance des « gauchistes », dans les années 1970, se conjugua à celle des indépendantistes bretons, basques ou corses. Complémentaires de la DST qui était supposée traiter le terrorisme d'origine étrangère, les RG furent affectés – mais sans les compétences judiciaires de la DST – au terrorisme interne. Parmi leurs plus grands succès, ils contribuèrent grandement au démantèlement du groupe terroriste Action directe. En septembre 1980, Jean-Marc Rouillan et sa compagne Nathalie Ménigon furent arrêtés à Paris : grâce à leur informateur Gabriel Chahine, artiste peintre infiltré dans l'entourage

de Rouillan, les RG avaient pu organiser un faux rendez-vous avec un émissaire du terroriste Carlos. Comme les deux terroristes avaient été graciés après l'élection de François Mitterrand, il fallut les arrêter de nouveau en février 1987, dans la ferme isolée du Loiret où ils se cachaient : entre-temps, les attentats avaient repris – et Chahine avait été exécuté.

Les « infiltrés » méritent d'ailleurs une mention spéciale : outre que les RG y recoururent largement à l'encontre des organisations révolutionnaires, telle la Gauche prolétarienne, comme à l'encontre de l'extrême droite, plusieurs d'entre eux le payèrent très cher : outre Chahine, plusieurs policiers démasqués par l'OAS furent liquidés. Quant à François Duprat, dirigeant d'extrême droite assassiné en mars 1978, il était un informateur rémunéré des RG et de la DST – sans qu'on puisse cependant attribuer le meurtre à cette activité.

Fidèles à leurs origines, les RG continuaient parallèlement de s'intéresser à la vie politique ordinaire : jusque dans les années 1980 au moins, ils disposèrent d'informateurs au sein même du Parti communiste mais, surtout, leurs policiers fréquentaient ès qualités les partis et les syndicats afin de recueillir des informations sur la situation politique et sociale et d'en faire l'analyse. Pourtant, l'activité politique des RG pouvait paraître de plus en plus décalée par rapport à l'état de la société, aux mœurs politiques – le gouvernement avait-il encore besoin des RG pour être informé de la vie des grands partis ? – et aux urgences du moment, par exemple les violences urbaines. Un incident, en juin 1994, eut raison de cette activité : les RG avaient été mis en cause par le Parti socialiste pour avoir « espionné » son conseil national. Le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, en tira les conséquences : les RG ne devaient plus « s'occuper des partis politiques ». C'était une première étape ; la seconde fut franchie dix ans plus tard, lorsque le gouvernement ôta aux RG la mission de prévision

électorale. On peut aujourd'hui s'étonner que, à l'aube du XXIe siècle, des policiers aient été chargés d'effectuer des sondages – les RG disposèrent longtemps d'un paravent intitulé Office central des statistiques et sondages – et, les soirs d'élections, d'assister au dépouillement dans un échantillon de bureaux de vote afin de livrer leurs estimations aux préfets et au gouvernement.

Les RG, qui en 1981 avaient échappé à la dissolution promise par le « programme commun » de la gauche, traversaient bien une « crise de légitimité », selon l'expression du sociologue Laurent Bonelli. Plusieurs polémiques aggravèrent leur cas, notamment en 1990. Le scandale vint d'abord des fichiers : dans une tentative louable de mettre la vaste documentation des RG en conformité avec la loi « Informatique et libertés » – qui datait tout de même de 1978 –, le gouvernement avait fait paraître en février un décret qui autorisait notamment le recueil d'informations sur l'« origine ethnique » ou les « opinions politiques » des personnes. Las ! Comme plus tard dans l'affaire EDVIGE, la vertu ne fut pas récompensée : alors qu'il s'agissait seulement de régulariser des fichiers fort anciens, on y vit un début d'État policier et le décret dut être retiré (la régularisation n'intervenant que l'année suivante, dans une formulation plus adroite). Puis ce fut l'affaire Doucé, du nom de ce pasteur, militant de la cause homosexuelle, dont le corps fut retrouvé en forêt : c'est l'inspecteur des « RGPP » chargé de sa surveillance qui fut soupçonné du meurtre.

La même année, le préfet Jacques Fournet, directeur central des Renseignements généraux (DCRG), entreprit de réorienter l'action de ses services : après avoir fait réaliser un audit par un cabinet privé – ce qui était audacieux –, il entendit promouvoir un renseignement opérationnel, exploitable en police judiciaire, au détriment du renseignement politique et social traditionnel. C'était le début d'une tendance durable : au fil des ans, les RG allaient s'intéresser davantage

aux violences urbaines, à l'« économie souterraine », à l'islam radical, à l'activité des sectes, voire au renseignement économique et financier. Parallèlement, les capacités de recherche opérationnelle – au moyen d'écoutes téléphoniques ou de surveillances physiques, par exemple – allaient connaître un développement significatif. Un reportage relate ainsi l'activité de la SNRO, unité d'élite de la DCRG, dans *L'Express* du 23 mars 2006 : « Un monde fermé, soumis à la règle du secret défense. Les hommes et les femmes qui composent la Section nationale de recherches opérationnelles (SNRO) sont les yeux et les oreilles de la Direction centrale des renseignements généraux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, basque, corse et islamiste. » On ne reconnaît plus tout à fait l'antique police politique : les « RG traditionnels », comme on les appelait désormais, n'avaient plus la vedette.

Les anciennes missions demeuraient pourtant, même après la suppression des activités de surveillance et d'analyse de la vie politique. Outre qu'il fallait – et c'est toujours le cas – assurer la surveillance des organisations les plus radicales (notamment à l'extrême gauche et l'extrême droite), les RG demeuraient un poste d'observation unique de la vie sociale. À cet égard, la dimension politique et un peu sulfureuse des RG ne doit pas faire oublier l'activité quotidienne de leurs policiers dans les départements. En particulier, l'« ordre public local », à Paris comme en province, exige de maintenir des relations constantes avec les forces économiques et sociales : il s'agit de savoir prévoir les conflits sociaux, de comprendre la nature et l'ampleur du mécontentement, de fournir au préfet une interprétation aussi juste que possible des phénomènes ; il s'agit aussi, en cas de manifestation, de convenir avec ses organisateurs d'un parcours, de négocier avec eux les débordements sur lesquels les autorités fermeront les yeux (déverser une benne de fumier devant la sous-préfecture, par exemple…) ou encore de livrer une estimation du

nombre de manifestants. Cette mission d'ordre public mais aussi de régulation sociale, entendue largement, représentait pour le préfet un grand confort : une bonne Direction départementale des RG était capable de lui fournir une analyse détaillée de telle filière économique locale ou des difficultés de telle entreprise – on pouvait alors être assez loin d'une mission de police.

Être policier des RG, c'était donc, bien souvent, entretenir un vaste réseau local : les personnalités économiques et syndicales y côtoyaient des exploitants agricoles, des hommes d'Église, des responsables d'association, des élus. C'est à ce titre que les RG conservaient et tenaient à jour des milliers de notices biographiques : le fichier de la Direction départementale était aussi une sorte de « Bottin mondain ». Jean-Paul Brunet évoque cet aspect du travail des RG : « Le "dossier personnel" est devenu une telle institution que certaines personnes se montrent fort déçues de ne point en avoir… Un ancien directeur de la section financière des RG de la préfecture de police me raconte le cas d'une personnalité de la Bourse qui lui rendait de grands services et entretenait les meilleurs rapports avec un de ses inspecteurs. Il pria un jour ce dernier de lui montrer son dossier. Sous peine de le vexer sérieusement, il fallut lui en confectionner un d'urgence… » Ce travail de documentation alimentait aussi les innombrables enquêtes administratives liées à l'autorisation d'exercer une profession réglementée, l'accès à une centrale nucléaire ou encore l'attribution d'une décoration.

La création de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), en juillet 2008, mit un terme à la longue histoire des RG. La DCRG, qui comptait alors 4 000 agents, fut partagée en trois blocs : les activités relevant de la sécurité nationale au sens strict (notamment le contre-terrorisme) furent réunies avec les activités de la DST, l'ensemble formant la DCRI ; celles relatives à l'ordre public, à la vie

économique et sociale, aux cultes ou encore aux violences urbaines furent confiées à la Direction centrale de la sécurité publique et à ses nouveaux services départementaux d'information générale, devenus depuis Services départementaux de renseignement territorial ; la police des courses et jeux fut attribuée à la Direction centrale de la police judiciaire. Quant à la surveillance des frontières, la DCRG l'avait perdue dès 1973, par la création de la Police de l'air et des frontières (PAF). De son côté, la Direction des renseignements généraux de la préfecture de police devint Direction du renseignement.

Cette même année, la presse publia les « carnets secrets » d'Yves Bertrand, qui avait été DCRG de 1992 à 2004. Ces cahiers, que la justice avait saisis au domicile de Bertrand dans le cadre d'une affaire politico-financière retentissante, avaient recueilli d'innombrables ragots dont il pensait sans doute qu'ils pourraient toujours servir. Adepte de l'intrigue, mêlé à des conflits souterrains qui opposaient férocement divers cercles de pouvoir, Bertrand personnifiait une certaine conception de la police politique – sans doute pas la plus moderne. Est-ce cette dimension politique, héritée des temps glorieux de la IIIe République mais désormais entachée de suspicion, qui eut raison des RG malgré l'évolution de leurs missions ? Sans doute y a-t-elle contribué mais, alors que progressait la menace terroriste et que s'estompait la séparation entre le terrorisme interne et le terrorisme externe, les RG et la DST ne devaient-ils pas de toute façon unir leurs moyens, quitte à laisser définitivement de côté celles des missions de renseignement qui ne relevaient pas réellement d'un service de police ? La disparition des RG traduit sans doute une évolution de la société en même temps que l'obsolescence d'un modèle d'organisation.

Jean MAFART

B.

BERLIÈRE, Jean-Marc, « L'impossible pérennité de la police républicaine sous l'Occupation », *Vingtième Siècle*, Paris, nº 94, 2007.
BERLIÈRE, Jean-Marc, « Police et renseignement », *in* LACOSTE, Jacques (dir.), *Le Renseignement à la française*, Paris, Economica, 1998.
BONELLI, Laurent, « Formation, conservation et reconversion de dispositions antisubversives. L'exemple des Renseignements généraux », *in* Collectif, *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005.
BRUNET, Jean-Paul, *La Police de l'ombre*, Paris, Seuil, 1990.
CHABRUN, Laurent, *La Guerre de l'ombre. RG contre FLN : la guerre d'Algérie en France,* Paris, Jacob-Duvernet, 2011.
LAURENT, Sébastien, « La naissance du renseignement étatique en France au XIXe siècle, entre bureaucratie et politique », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, nº 35, 2007.

V.
DGSI ; DST ; EDVIGE ; Espionnage ; Police ; Préfecture de police ; Renseignement territorial.

Rezident

Un *rezident*, terme russe, est le chef d'une antenne à l'étranger d'un des services russes, le SVR ou le GRU, et autrefois le KGB. La *rezidentura* désigne l'antenne elle-même, c'est-à-dire les bureaux affectés au SVR ou au GRU dans une ambassade. Les Américains parlent de *chief of station* (COS) pour leurs propres services et les Français de « chef de poste ». Dans plusieurs langues, en russe, en anglais, mais pas en français, le terme d'« espion résident » est utilisé pour les agents en poste à l'étranger, qu'ils soient légaux, c'est-à-dire ayant des fonctions officielles de diplomates, ou illégaux, donc sous toutes sortes de couvertures afin de ne pas être détectés comme appartenant à un service de renseignement. Au sein des *rezidentura*, il y a plusieurs départements, appelés « lignes », dont le nombre est variable. La ligne KR est chargée du contre-espionnage dans le pays concerné, la ligne PR fait du renseignement politique, la ligne X, de l'espionnage économique, industriel et technologique, la ligne N s'occupe des opérations clandestines et de la liaison avec les illégaux. Certains *rezident* ont laissé une trace dans l'histoire du renseignement. Oleg Gordievsky, *rezident* du KGB au Royaume-Uni, profita de son affectation pour faire défection en 1985. Vassily Zaroubine, le premier *rezident* affecté à Washington, de 1941 à 1944, devint ensuite l'un des principaux dirigeants de sa centrale, jusqu'en 1948, la maladie l'ayant contraint à se retirer. Les *rezident* sont souvent mis en scène dans la littérature ou au cinéma, notamment pour les récits qui se déroulent à l'ère soviétique. Outre le mystère qui entoure toujours un espion, ils bénéficient d'un attrait supplémentaire, car ils travaillent pour le KGB,

objet de tous les fantasmes, et pour un pays (l'URSS) dont le fonctionnement des institutions garde toujours une part d'opacité pour un lecteur ou un spectateur occidental. Le *rezident* est souvent présenté comme un homme très puissant, mais aussi très fragile, car vivant dans la terreur de déplaire à sa centrale et d'être rappelé à Moscou, prélude courant à une disgrâce, voire à une exécution pure et simple. La série *The Americans*, créée en 2013, qui met en scène au début des années 1980 un couple d'illégaux du KGB vivant dans la banlieue de Washington, montre bien les affres du *rezident* du KGB, qui est d'ailleurs renvoyé à Moscou après une machination dont il est la victime.

Jérôme POIROT

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
WEISBERG, Joe, *The Americans*, FX, 2013.
WOLTON, Thierry, *Le KGB en France*, Paris, Grasset, 1986.

V.

Ames, Aldrich ; Boîte aux lettres ; Centrale ; Défecteur ; Espion ; Illégal ; Orchestre rouge ; Russie ; Walk-in.

Richard, Marthe

Le nom de Marthe Richard reste indéfectiblement associé à la fermeture des maisons closes, en 1946. Pourtant, celle qui fut dès lors surnommée la « Veuve qui clôt » a connu une vie trépidante, dont certains épisodes relèvent de l'espionnage.

Marthe Betenfeld naît le 15 avril 1889 à Blâmont, en Lorraine, d'un père brasseur et d'une mère domestique. Destinée à devenir couturière, c'est une autre vie qui l'attend : à 16 ans, après deux années chaotiques d'apprentissage, elle est mise par un Italien sur les trottoirs de Nancy, puis se retrouve dans un bordel pour militaires. Interpellée pour racolage puis fichée par la police en août 1905 comme prostituée mineure, elle s'enfuit à Paris où, après avoir soigné une syphilis, elle rencontre en septembre 1907 l'industriel Henri Richer.

Avec cet homme riche, qu'elle épouse en 1915, elle devient une respectable bourgeoise, tentant d'effacer les traces de son passé. Sans succès, car elle n'obtient pas, ni en 1908 ni en 1915, sa radiation du fichier des prostituées. Elle mène toutefois grande vie. Son mari lui achète en 1913 un avion et elle est l'une des premières femmes à être titulaire du brevet de pilote. Mais Henri Richer tombe sur le front de Verdun en mai 1916.

Veuve, elle déclare vouloir aider la France. Elle est alors engagée par le capitaine Georges Ladoux, chef du Service de centralisation des renseignements (SCR, service de contre-espionnage) du 5e bureau, qui voit dans les soubresauts de sa prime jeunesse un potentiel pour l'action. Il lui confie une mission en Espagne auprès de Hans von Krohn, capitaine de corvette de l'état-major de la marine impériale et

attaché naval allemand à Madrid, dont elle fait son amant. Elle devient alors plus ou moins agent double, à la façon de Mata Hari qu'elle fréquente dans la capitale espagnole.

Les missions qui lui sont confiées sont mineures et elle finit par « se faire griller » au bout de seulement quelques mois. Elle a, en effet, un accident de voiture en compagnie de l'attaché naval allemand, accident qui attire l'attention de la presse française. Le 2 août 1917, le journal *La Croix* la cite ainsi dans un article intitulé « L'espionnage en automobile – Un accident intéressant ». Sa carrière d'agent révélée, elle doit rentrer en France où elle découvre que son nom est rayé des rôles du service. Fin d'une piteuse carrière d'espionne.

Pourtant, en 1930, Ladoux, se souvenant de Marthe, a l'idée d'écrire un roman intitulé *Marthe Richard, une espionne au service de la France*. C'est à cette date qu'elle adopte le patronyme de Marthe Richard, déformation grossière du nom de son défunt mari « Richer ». Ce livre n'est qu'une suite de faits complètement inventés, sortis de l'imagination du capitaine, qui n'a d'ailleurs jamais prétendu autre chose. Il lui invente, par exemple, un père militaire, hussard vétéran de la guerre de 1870 habitant Nancy. Affublée du surnom d'« Alouette », il la place dans des situations rocambolesques. « Combien d'or eussent donné nos adversaires à notre double, pour qu'elle ne nous révélât pas, quelques mois après son entrée en campagne, le secret de leur encre sympathique la plus difficile à déchiffrer, et de quel prix eussent-ils payé son silence quand elle vint nous dénoncer, dès la fin de décembre 1916, la formidable offensive sous-marine allemande de février 1917 », écrit-il ainsi.

Mais Marthe s'émeut de ce succès. Plutôt que de faire rétablir les faits, elle publie un autre livre, *Ma vie d'espionne au service de la France*, qui en rajoute encore dans l'affabulation. Elle raconte, par exemple, que ses parents ont été fusillés par les Allemands au début de la

guerre. Peu importe la vérité, le public adhère : sa popularité est immense et, en 1933, le président du Conseil Édouard Herriot, l'un de ses amants supposés, lui fait même avoir la Légion d'honneur pour services signalés rendus aux intérêts français !

Elle complète la fable en 1939 avec la publication de *Mes dernières missions secrètes – Espagne 1936-1938*.

Marthe Richard s'est évertuée toute sa vie à créer sa propre légende, mêlant sans cesse mensonges et vérités. Edwige Feuillère l'interprète au cinéma, en 1937, face à Erich von Stroheim, dans un film à succès reprenant le titre de Ladoux : *Marthe Richard, une espionne au service de la France*.

Elle ne cessera jamais d'entretenir le mythe : en 1974, elle sort un ultime livre titré *Mon destin de femme*, dans lequel elle se forge un passé de grande résistante pendant la Seconde Guerre mondiale, alors même qu'elle a séjourné de juin 1940 à décembre 1942 à Vichy, puis à Paris où elle s'est rapprochée de certains membres de la Gestapo, adoptant un comportement pour le moins équivoque. En 1971, Charles Chenevier, ancien sous-directeur de la Police judiciaire, dénoncera les mystifications de Marthe Richard relatives à son passé d'aviatrice, d'espionne et de résistante dans un livre dans lequel il écrit, ni plus ni moins, qu'elle « a triché, a menti, a usurpé gloire et notoriété ».

Elle donne pourtant jusqu'au soir de son existence des conférences sur sa « vie d'espionne », aujourd'hui oubliée tant les faits sont ténus ou inexistants dans les archives militaires. Marthe Richard meurt à presque 93 ans, en février 1982, à son domicile, son nom définitivement associé en revanche, en raison de la campagne de presse très efficace qu'elle avait menée, à la loi sur la fermeture des 1 400 « maisons de tolérance ».

Olivier Brun

B.
COQUART, Elizabeth, *Marthe Richard, de la petite à la grande vertu*, Paris, Payot, 2006.

V.
Films ; Vichy.

Richelieu

« Quiconque a les yeux bandés ne saurait faire de bons choix. » Cette maxime attribuée à Richelieu souligne à quel point la quête d'informations était stratégique pour lui.

Né à Paris le 9 septembre 1585, Armand Jean du Plessis de Richelieu est issu d'une famille de bonne noblesse. Très jeune, il est promis à un destin militaire : le métier des armes correspond à son caractère et il semble y prendre goût. Mais le retrait de son frère de Luçon en 1605 lui impose, pour que sa famille conserve l'évêché dont elle occupe le siège depuis vingt ans, d'entrer dans les ordres. Cet événement est alors une opportunité pour le jeune Richelieu de faire carrière au sein de l'Église de France.

Il est introduit dans le cercle des proches de Marie de Médicis et devient secrétaire d'État en 1616. Dès lors, il commence à utiliser les fonds de l'État pour créer un réseau d'agents et d'informateurs partout en France, si bien qu'il est accusé en 1618, dans le sillage de la reine mère, de complicité dans l'assassinat de Concini. Il doit quitter la France et s'établit alors en Avignon. Créé cardinal en 1622, il reste en marge du pouvoir jusqu'à son retour comme membre du Conseil des ministres en 1624.

Si Richelieu reste comme ayant développé dans le domaine militaire une armée de terre et une marine de guerre permanente, il n'en est pas moins, digne héritier de Machiavel, précurseur en matière de renseignement. Il fait ainsi vivre un réseau de renseignement efficace, ciblant les huguenots, n'hésitant pas à recourir à la force, au chantage, à l'intimidation ou à l'assassinat commandé.

Son génie réside, en particulier, dans l'utilisation d'un réseau d'agents au service de la politique étrangère de la France. Ennemi implacable des Habsbourg, il travaille à saper leurs efforts militaires et diplomatiques pendant la guerre de Trente Ans. Dans sa conception, l'espionnage est le moyen indispensable pour connaître son adversaire, déceler ses intentions, estimer la puissance de son potentiel militaire et compenser par là même une éventuelle faiblesse de moyens par la justesse des informations. Il dit même que « le secret est l'âme des affaires ».

C'est ainsi qu'il utilise, par exemple, un agent proche de l'empereur Ferdinand II pour discréditer son meilleur général, Albrecht von Wallenstein. Il y ajoute un système de contrôle du personnel d'ambassade, en doublant les « Grands » en poste par des secrétaires chargés de les surveiller. Partout en Europe, ses agents usent de leur activité de tailleur, de femme de ménage, de maître d'escrime ou de danse pour obtenir des informations. Il envoie même des moines et des nonnes comme agents à l'étranger.

Pour la mise en place des filières et des réseaux, le Cardinal est secondé par le père Joseph : François Leclerc du Tremblay, un moine capucin qui devient son confident le plus proche. Cette intimité avec Richelieu – éminence rouge – et la couleur grise de son froc valent au père Joseph le surnom d'« Éminence grise ». Richelieu l'emploie souvent comme émissaire et agent à l'occasion de tractations diplomatiques.

Le Cardinal s'appuie aussi sur un autre homme d'État particulièrement habile : Claude Bouthillier, sieur de Fouilletourte, comte de Chavigny, et sur son fils Léon. L'ensemble des opérations de renseignement concernant l'Espagne est dirigé par le comte de Barrault, qui parvient à transmettre à Paris de précieuses informations,

telles que des projets d'attaques de ports français, ou obtient des originaux des délibérations du Conseil d'État madrilène.

La nouvelle administration centralisée et efficace du renseignement qu'il a créée, qui s'investit dans la maîtrise de toutes les techniques du secret, utilise grandement les méthodes de dissimulation de l'information. Richelieu n'hésite pas à dire que « savoir dissimuler est le savoir des rois ». Il s'attache les services d'Antoine Rossignol, spécialiste en cryptographie, pour créer le « bureau de la partie secrète », premier service du chiffre en Europe.

La période des années 1630-1632 marque aussi la première véritable institutionnalisation du contre-espionnage et de la sécurisation des frontières, en particulier grâce à la création d'intendants dans les places frontalières, qui constituent un instrument actif de surveillance du passage des hommes, des courriers et des rumeurs.

Richelieu dirige un État qui devient très puissant sous son influence, qui lui survivra et sera un élément fondamental de la monarchie absolue à partir de Louis XIII. De manière générale, le Cardinal est considéré comme l'un des fondateurs de l'État moderne.

Dans le champ du renseignement, il laisse, à sa mort le 4 décembre 1642, un service secret structuré, opérationnel et de grande valeur pour la France. Avec la mise en place de réseaux d'espionnage, l'installation d'une diplomatie secrète et d'agents d'influence, le contre-espionnage actif, la surveillance organisée des frontières, le contrôle des courriers ou encore le bureau du chiffre, nul doute que Richelieu a posé nombre d'éléments du renseignement moderne.

Olivier BRUN

B.

ERLANGER, Philippe, *Richelieu*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2006.

TEYSSIER, Arnaud, *Richelieu : l'aigle et la colombe*, Paris, Perrin, 2014.

V.
Père Joseph.

Rivet, Louis

Le grand amphithéâtre de la DGSE porte son nom : « Louis Rivet ». C'est la seule pièce de la « Boîte » qui ait jamais été baptisée. Celui qui fut le chef des services spéciaux de l'armée entre 1936 et 1944 aurait certainement apprécié cet hommage, aussi précieux que discret.

Hommage discret, car Louis Rivet n'aimait pas la lumière. Il l'a dit, avec des accents comparables à ceux de Péguy, dans un texte de 1954 intitulé *Dire ou ne pas dire* : « Périlleuse tentative que de vouloir parler ou écrire aux frontières de nos secrets nationaux [...]. Le vrai de l'éternelle guerre du SR ne se raconte pas. Zélateurs ou détracteurs, s'il en est, croyez-nous, ne tentez pas de pénétrer dans l'enceinte : on n'y fait que peiner pour le bien de la France, “sans espoir de duchés ni de dotations”. Les morts ? Ici, chapeau bas. Nous n'en parlerons pas. Avides de silence, ils ont leur ciel à eux, serein et reposant. En un point seulement, ils requièrent le souvenir des hommes : [...] les pères ont exigé des fils qu'ils viennent sur leur tombe pour dire : “Nous sommes à notre Poste, aux confins de la France, nous veillons”. Et c'est tout. »

Hommage précieux, car en quelque sorte Louis Rivet, et derrière lui tout son SR en avaient besoin. Officier sorti du rang, expert du renseignement, il a eu le triste privilège de prévoir la Seconde Guerre mondiale, sans hélas être entendu. Il n'a pas embarqué pour Londres, mais il a poursuivi malgré tout son âpre mission dans les eaux troubles de Vichy, puis dans les eaux compliquées d'Alger. Dans la grande bataille de la Mémoire, Rivet et le SR ont perdu contre Passy et le BCRA. Pourtant, rien n'est aussi simple et les services secrets d'après-

guerre n'auraient sans doute pas été ce qu'ils furent sans l'héritage de ce grand professionnel.

Pierre-Louis Rivet naît le 3 janvier 1883 à Montalieu-Vercieu en Isère, dans un milieu modeste. Il travaille durant trois ans dans la menuiserie de son père avant de s'engager, en 1902, comme 2e classe dans l'infanterie. Il suit ensuite les cours de l'école de Saint-Maixent, dont il sort sous-lieutenant en 1909. Lorsque se déclenche le premier conflit mondial, il est lieutenant au 2e régiment de tirailleurs. En première ligne dès l'été 1914, Rivet est grièvement blessé fin août en Belgique, puis fait prisonnier. Il passe toute la guerre en captivité à Mondorf, près de Bonn. De retour en France, en février 1919, il intègre quelques mois plus tard les services de renseignement de l'armée, le « SR-SCR » du 2e bureau de l'état-major.

Rivet est alors envoyé à Aix-la-Chapelle, pour collecter de l'information au profit de l'armée française du Rhin, avant d'être mis à disposition, en septembre 1921, de la mission militaire en Pologne. À Varsovie, il travaille à la fois sur les activités des Russes et des Allemands, se forgeant ainsi une bonne connaissance des méthodes clandestines et une solide expérience du renseignement. C'est également durant son séjour polonais qu'il épouse Marie-Hélène Guichardet, dont il aura trois enfants. Après trois années en Pologne, il entame un nouveau séjour en Allemagne à partir de juin 1924. Officiellement affecté à la « mission de recherche des disparus », il séjourne à l'ambassade de France à Berlin, d'où il étudie la réorganisation du renseignement allemand. Après un bref retour en régiment entre 1926 et 1928, il repart en poste SR, au service de communications militaires de Belfort, qui coordonne l'action de recherche pour l'Allemagne du Sud et l'Autriche. Il y prend son grade de commandant. En 1933, il est nommé à Lille où il ouvre une nouvelle antenne territoriale du SR, le Bureau d'études du Nord-Est,

chargé de l'Allemagne du Nord ainsi que des contacts avec les services belges et néerlandais. Il y supervise l'activité de Hans-Thilo Schmidt, alias « Asche » ou « H.E. », une source extrêmement précieuse placée au cœur même du bureau du chiffre allemand.

En 1935, il quitte le terrain pour regagner Paris, où le colonel Henri Roux, chef du SR-SCR, compte en faire son successeur. Placé à la tête de la section de recherche en mars, il est nommé lieutenant-colonel en décembre, puis chef du SR-SCR en juin 1936. Il déploie une activité remarquable, malgré des moyens plutôt réduits – en 1936, hors postes extérieurs, la « Centrale » compte 25 officiers, 20 sous-officiers et 30 civils, pour un budget d'une dizaine de millions de francs. Il développe son réseau territorial, en ouvrant une nouvelle antenne à Bayonne et en densifiant ses effectifs dans le Sud-Est ; il met en place à partir de 1937 une section technique chargée des interceptions spécialisées, le « service Nemo » ; enfin et surtout, avec l'aide du commandant Guy Schlesser et du capitaine Paul Paillole, il donne une nouvelle impulsion aux activités de contre-espionnage afin de faire face à la recrudescence des activités clandestines allemandes. Rivet renforce la protection des sites militaires sensibles, améliore la coordination de ses services avec ceux de la police et monte des opérations de contre-espionnage offensif. En quatre ans, jusqu'en 1940, le bilan est impressionnant : le SR parvient à pousser très loin la connaissance des forces militaires allemandes, à combattre énergiquement les intrusions de l'Abwehr en France et à progresser significativement dans le domaine du décryptage. Grâce à Asche, il dispose d'une documentation considérable sur le fonctionnement de la machine à chiffrer Enigma, dont l'apport sera décisif pour briser les codes allemands. Au-delà, le SR est en mesure dès 1937 de décrire avec précision les ambitions géopolitiques et militaires d'Adolf Hitler. Il obtient, avant l'offensive, le schéma de manœuvre de la Wehrmacht pour envahir la Pologne, le «

Plan blanc », ou *Fall weiss*, puis, *via* des contacts au sein de l'Abwehr, des indications très fiables concernant la localisation de l'attaque de mai 1940 sur la France. Ces succès demeurent cependant sans aucune influence sur les décisions de l'état-major général comme du pouvoir politique. L'incapacité du SR à se faire entendre illustre l'aveuglement des décideurs face à la menace allemande mais aussi, plus profondément, un véritable manque d'intérêt pour le renseignement. « Une lutte splendide et stupide » : tels sont les termes désabusés choisis par Rivet, dans ses écrits ultérieurs, pour résumer l'activité de son SR au cours des tragiques années qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale.

En 1940, l'invasion de la France n'est donc qu'une demi-surprise pour Rivet. Aussi a-t-il pris ses précautions : dès la rupture du front en juin, il organise la dissimulation des archives, puis coordonne le repli de ses bureaux vers La Ferté-Saint-Aubin, Brive et enfin Agen, au séminaire de Bon Encontre. C'est là qu'il apprend la signature de l'armistice. Le 25 juin, il rassemble ses hommes et leur fait jurer de continuer le combat. Dans son ouvrage *Services spéciaux 1935-1945*, Paul Paillole se souvient de ce moment : « Autour du monument aux morts de Bon Encontre, nous nous recueillons longuement. De sa voix sourde Rivet nous parle. Il trace le devoir de chacun : lutter contre l'envahisseur. […] Ceux qui comme nous peuvent se battre ne doivent pas attendre. Notre action doit se poursuivre, invisible et secrète. Aucune autre attitude n'est concevable. » Immédiatement, avec l'appui de Maxime Weygand devenu ministre de la Défense, Rivet réorganise ses services. Son projet est approuvé le 25 août. Très fortement inspiré du stratagème utilisé par les Allemands pour créer l'Abwehr en 1925, le système est à deux faces : un visage officiel, rattaché au gouvernement de Vichy, composé d'un SR confié au lieutenant-colonel André Perruche et d'un service de sécurité militaire, les Bureaux des

menées antinationales, ou BMA, dirigés depuis Royat par le lieutenant-colonel Guy d’Alès ; parallèlement, une structure clandestine, le service des Travaux ruraux, ou TR, placé sous la direction de Paul Paillole, surveille les activités de l’ennemi. Durant deux ans, Rivet et ses hommes travaillent activement contre l’occupant, ce que souligne un rapport de la Gestapo rédigé en 1943 : bien que le service de renseignement fût « officiellement liquidé », « les officiers du SR demeurèrent en place, en conservant toute leur énergie pour la continuation du combat. L’activité d’espionnage fut poursuivie avec le même personnel et dans le même esprit antiallemand ». Ainsi, entre novembre 1940 et décembre 1941, 316 espions nazis sont arrêtés et jugés, alors que les TR réussissent à constituer un réseau de 126 agents de pénétration chez l’occupant. Une liaison régulière est entretenue par radio avec les Britanniques, auxquels est transmis l’essentiel des renseignements militaires. Les contacts sont, en revanche, plus épisodiques avec la Résistance et franchement distants, voire hostiles, avec la France Libre.

À la fin de l’année 1941, les choses se compliquent pour Rivet : ses protecteurs à Vichy perdent de leur influence, tandis que les Allemands, très soupçonneux sur l’activité réelle des BMA, font progressivement monter la pression. Finalement, en août 1942, l’occupant obtient de l’amiral François Darlan, commandant en chef des forces de Vichy, la dissolution des services de Rivet. Une partie des ex-BMA plonge alors dans la clandestinité ; une autre, derrière son chef, se replie en Afrique du Nord, où elle se place à disposition du général Henri Giraud. En novembre 1942, Rivet monte une nouvelle structure : la Direction des services de renseignement et de la sécurité militaire, ou DSR-SM, qui rassemble les SR des trois armées ainsi que, fait unique dans l’histoire du renseignement, toutes les activités de contre-espionnage, de sécurité militaire et de surveillance du territoire.

En mai 1943, l'arrivée de De Gaulle à Alger rebat une nouvelle fois les cartes : la rivalité entre l'Homme du 18-Juin et Giraud entraîne inévitablement des frictions entre BCRA et DSR-SM, d'autant que les deux services se considèrent avec mépris et défiance. Aux yeux du BCRA, la DSR-SM reste un organisme aux méthodes surannées, marqué de surcroît par ses compromissions avec Vichy. De leur côté, les militaires de la DSR-SM voient l'équipe de Passy comme un vulgaire ramassis d'amateurs davantage préoccupés de politique que de l'intérêt de la France. Rivet prend de haut son « jeune collègue », Dewavrin, qui le lui rend bien. Mais, au-delà des inimitiés, les deux hommes s'affrontent sur un point de doctrine fondamental, celui de l'autorité de tutelle des services spéciaux : militaire pour Rivet, civile pour Passy.

C'est Passy qui obtient gain de cause : par un décret d'octobre 1943, les services secrets sont subordonnés au Comité d'action en France, ou COMIDAC, organisme politique et non pas militaire. Dans un second temps, la fusion des services est enclenchée par la création, en novembre 1943, de la Direction générale des services spéciaux, ou DGSS, confiée au gaulliste Jacques Soustelle. Rivet marque son profond désaccord avec ce qu'il considère comme « une expérience de dissection du SR », ainsi qu'il le note dans une lettre du 13 février 1944 adressée à Giraud, risquant de conduire à une excessive politisation des services. Ayant refusé un poste de conseiller auprès de Jacques Soustelle, Rivet est promu général de brigade le 15 avril 1944, puis mis à la retraite le même jour. Il regagne Lyon à la fin de l'année 1944.

Après guerre, Rivet s'attache à faire connaître l'histoire de son cher SR. Il est le premier président d'honneur de l'Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense nationale, ou AASSDN, fondée en 1953 par Paul Paillole. Le général Rivet s'éteint à Paris le 12 décembre 1958. Ses *Carnets*, couvrant la période 1936 à 1944, sont édités en 2010 et

enrichis par Olivier Forcade et Sébastien Laurent d'un copieux appareil critique.

Clément TIBÈRE

B.

PAILLOLE, Paul, *Services spéciaux (1935-1945)*, Paris, Robert Laffont, 1975.
PAILLOLE, Paul, *Notre espion chez Hitler*, Paris, Robert Laffont, 1985.
PASSY, colonel, *Mémoires du chef des services secrets de la France Libre*, Paris, Odile Jacob, 2000.
RIVET, Louis, *Carnets du chef des services secrets, 1936-1944*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

V.

Deuxième bureau ; Dewavrin, André ; DGSE ; Enigma ; France Libre ; Gaulle, Charles de ; Paillole, Paul ; Vichy.

ROEM

Le renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) désigne habituellement un ensemble d'informations obtenues de manière non coopérative par une interception de signaux électromagnétiques. Ce recueil de renseignement, par l'interception des transmissions, est appelé SIGINT (*Signal Intelligence*) dans le vocabulaire anglo-saxon, même s'il prend alors une acception plus large, englobant tous types de signaux et pas seulement électroniques. C'est ainsi que dans les définitions américaines du SIGINT, on retrouve des références aux Égyptiens ou aux Romains qui utilisaient des feux et des drapeaux colorés pour diffuser des messages.

Le ROEM naît réellement avec le développement du télégraphe et surtout de la radio au début du XXe siècle. Ces innovations donnent, en effet, aux responsables politiques et aux chefs militaires les moyens de coordonner les actions de terrain : la captation des messages de l'adversaire, qui permet d'anticiper ses manœuvres et ses réactions, procure dès lors un avantage certain dans la conduite des opérations.

La Première Guerre mondiale marque un développement spectaculaire des moyens d'interception des signaux électroniques comme, parallèlement, des contre-mesures pour s'en prémunir. Si le 2e bureau français commence dès l'avant-guerre à développer des capacités d'interception, le premier succès militaire qui leur est dû revient aux Allemands, ayant conduit en 1914 à la victoire de Dannenberg contre les forces russes. La même année, la station militaire installée à la tour Eiffel intercepte les messages du haut commandement allemand, permettant aux généraux français

d'anticiper la bataille de la Marne. L'avantage opérationnel des interceptions est encore plus marqué avec la guerre des tranchées. Le lieutenant Delavie, professeur de sciences dans le civil, découvre que l'interception des lignes téléphoniques allemandes par la captation du courant électrique qui se propage au sol est possible. Les résultats sont exceptionnels. Dès lors, plus rien n'arrêtera son développement.

En raison de sa nature sensible, peu de choses sont publiées sur le ROEM, même chez les Anglo-Saxons pourtant prolixes en matière d'études sur le renseignement. Nigel West constate ainsi en introduction de son très utile *Historical Dictionary of Signals Intelligence* de 2012 que les études sont rares, particulièrement pour la période de la guerre froide, et ce n'est qu'au fil des récentes déclassifications que l'histoire du ROEM se construit.

Il se définit aussi par opposition au renseignement d'origine humaine (ROHUM), au renseignement d'origine source ouverte (ROSO), et au renseignement d'origine image (ROIM). Il comprend lui-même plusieurs sous-familles. Le COMINT (*Communication Intelligence*) consiste à mettre en œuvre les techniques d'écoute, de captage, d'identification, de décryptage et d'analyse des messages. L'ELINT (*Electronic Intelligence*) recouvre la radiogoniométrie ainsi que l'identification et l'analyse des sources d'émissions électromagnétiques. À ces deux sous-ensembles est parfois adjoint le TELINT (*Telemetry Intelligence*). Le ROMES est, quant à lui, le Renseignement obtenu par l'analyse de mesures et de signatures, pour des signaux dont la caractéristique est d'être émis de manière involontaire.

Le ROEM se décompose en plusieurs phases, qui s'apparentent au cycle plus large du renseignement. La planification consiste à identifier l'information constituant un besoin. Puis il faut accéder aux données, dans une phase de recueil, encore appelée « collecte ». Enfin, le signal

subit de nombreux traitements pour être rendu intelligible et qu'il puisse être diffusé à ses destinataires, analystes du renseignement.

Le recueil du ROEM se fait selon différentes techniques, en fonction du signal visé. Historiquement, ce fut le cas tout d'abord des télégrammes puis des ondes radio à haute fréquence, des signaux satellitaires, des liaisons hertziennes et des câbles subaquatiques.

Le volume et la variété des signaux actuels sont un défi à la production en temps opportun d'un renseignement utile. Le ROEM est confronté aux évolutions technologiques, qui rendent les signaux à intercepter de moins en moins « coopératifs ». Ainsi, la phonie, c'est-à-dire simplement le transport de la voix, cède la place aux échanges de données en format numérique. Ces données sont largement mêlées au spectre des émissions civiles, et de plus en plus inaccessibles du fait de la multiplication des normes et des protocoles ou de la généralisation du chiffrement.

Pour être efficace, il est donc indispensable de mettre en place une chaîne d'interception qui procède au recueil, puis au traitement du signal par des experts et autres cryptographes. Cette étape indispensable voit alors lui succéder les éventuels traducteurs pour que les données brutes soient transformées en une source intelligible par les analystes.

La plupart des pays ayant des visées géostratégiques développent des capacités d'interception : les États-Unis, bien sûr, avec le service longtemps le plus secret et aujourd'hui le plus cité, la NSA, et le Royaume-Uni, avec le GCHQ, qui figurent parmi les plus célèbres. Mais comptent aussi parmi les plus actifs et performants les services dédiés en Russie, en Chine avec les 3e et 4e départements de l'état-major général de l'Armée populaire de libération, ou encore Israël avec l'unité 8200.

L'existence de services d'interception a d'ailleurs longtemps défrayé la chronique, en particulier lorsque a été rendu public le système « Echelon ». Ce système plaçait dès l'origine, avec le traité UKUSA de 1947, le Royaume-Uni et les États-Unis dans une situation de coopération très poussée pour les systèmes de recueil, les stations d'interception et le personnel mis en place. Trois autres pays du Commonwealth (le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) ont très vite rejoint le dispositif pour former les *Five Eyes*.

Du côté français, en référence à son ambitieuse autonomie affichée, la presse a pu parler à une époque de « *Frenchelon* » pour qualifier le dispositif national. Lors de sa première intervention en public, à l'occasion du Symposium sur la sécurité des technologies de l'information et de la communication (SSTIC) en juin 2010, Bernard Barbier, alors directeur technique à la DGSE, en reconnaissait indirectement l'existence en expliquant que « la France faisait partie du "Top 5" dans le monde […]. Aujourd'hui, on est en première division ».

En termes d'effectifs, la France, avec environ 2 000 personnes affectées à la mission selon différents chiffres publiés, est pourtant moins dotée que les autres nations en matière de ROEM : 40 000 personnes à la NSA, dont 32 000 pour le SIGINT, 5 000 personnes au GCHQ britannique, chiffres en hausse constante, 5 000 personnes au sein de l'*Israël Sigint National Unit* (ou unité 8200), dont un grand nombre d'étudiants y effectuant leur service militaire, ou encore 2 500 au Centre de la sécurité des télécommunications (CST) canadien. Quant à la Chine et à la Russie, les chiffres les plus fantaisistes circulent, de quelques dizaines à quelques centaines de milliers de personnes !

Le Livre blanc de 2013 précise pourtant que « le renseignement d'origine électromagnétique constitue une composante essentielle » du dispositif global de renseignement. Il y a fort à parier que dans les

prochaines années, les services techniques français feront l'objet d'efforts encore accrus et même, pourquoi pas, d'une restructuration visant à créer une agence technique autonome sur le modèle anglo-saxon.

Pourtant, les techniques d'interception ne doivent pas être surestimées. Le ROEM, pour être efficace, nécessite de lourds investissements en matériel et en technologie. Il est également indispensable, pour les États ambitionnant d'être en pointe, de posséder des capacités propres de recherche et développement.

En somme, l'utilisation du ROEM, aujourd'hui essentielle même si elle est coûteuse, reste une activité particulièrement sensible et secrète pour les services de renseignement à travers le monde. Ce secret entourant les capacités alimente de nombreux fantasmes, bien que les experts mettent en avant le fait qu'il conditionne surtout l'efficacité du dispositif, en évitant que des cibles des services n'adoptent des comportements rendant inopérantes les capacités ROEM utilisées contre elles.

Dans une société faisant une large place aux technologies, les interceptions posent évidemment la question du respect de la vie privée. Bien que réalisées dans le respect de la loi et sous contrôle, elles suscitent le débat, notamment parce qu'elles sont souvent non discriminantes avant le traitement de l'information. Il n'en demeure pas moins que le ROEM est vital pour les professionnels du renseignement.

Olivier BRUN

B.

RICHARDS, Julian, *Signals Intelligence*, Londres, Routledge, 2013.

WEST, Nigel, *The Sigint Secrets. The Signals Intelligence War, 1900 to Today*, New York, Quill, 1990.

V.

Avion ; Bateau espion ; Commandement du renseignement ; Dupuy de Lôme ; MASINT.

ROHUM

Le ROHUM est le renseignement d'origine humaine, ou HUMINT pour *Human Intelligence* en anglais. Le capteur est l'homme, qu'il soit l'agent d'un service qui acquiert du renseignement par l'observation ou grâce à un contact, une source ou un honorable correspondant (HC). Le ROHUM provient également du débriefing d'un voyageur, d'un otage ou encore de l'interrogatoire d'un prisonnier. Le terme de « source » désigne, d'ailleurs, en général une source humaine. Le renseignement se prêtant à l'élaboration de définitions dont la portée est parfois limitée, le ROHUM n'échappe pas à ce travers. Ainsi, pour d'aucuns, le ROHUM se subdivise en deux catégories. D'une part, le renseignement d'origine humaine conversationnel, ou ROHUM-C, qui désigne le cas de figure où un agent recueille des informations auprès d'une personne. D'autre part, le renseignement d'origine humaine de reconnaissance, ou ROHUM-R, quand l'agent collecte des données par observation.

Les transfuges et les taupes sont des sources humaines de haute valeur. Mais, quand il s'agit de faux transfuges ou quand les taupes ont été retournées, le renseignement humain peut devenir un moyen d'intoxication des plus performants. L'un des intérêts du capteur humain est qu'en général il est disponible pour être interrogé à plusieurs reprises, qu'il s'agisse d'un HC, d'une source infiltrée chez l'adversaire, d'un ancien otage, d'un prisonnier ou d'un agent qui a procédé à des observations. Cette possibilité de recourir à des itérations entre une première série d'informations recueillies qui ont fait l'objet d'évaluation et d'exploitation et des interviews ultérieures pour

préciser, confirmer, recouper, en font des capteurs particulièrement intéressants. Les renseignements obtenus sous la contrainte relèvent bien du ROHUM. Les méthodes qui sont employées sont souvent dénoncées pour des raisons morales et parfois au nom de l'efficacité au motif qu'un être humain soumis à la torture finit toujours par livrer des informations : elles peuvent parfois être inexactes mais conformes à ce qu'attendent les bourreaux, ce qui présente alors de graves inconvénients. Pour autant, le recours à la violence physique et psychologique reste considéré comme utile par certains services de renseignement des démocraties occidentales, comme l'a montré la polémique née de la décision du président des États-Unis de l'interdire le 22 janvier 2009 alors que la CIA considérait qu'elle ne pouvait pas mener à bien ses missions en étant privée de ce mode d'action.

La qualité du renseignement d'origine humaine est plus hétérogène que celle issue d'autres capteurs, notamment techniques, même si ceux-ci peuvent être des vecteurs de désinformation. L'exemple de l'intoxication par « Curveball » dont ont été victimes le BND et la CIA au début des années 2000 illustre les risques que peuvent présenter les sources humaines. « Curveball » était le nom de code d'un Irakien réfugié en Allemagne qui prétendit avoir participé, en sa qualité d'ingénieur chimiste, au développement du programme d'armes de destruction massive de son pays. Ses allégations, prises au sérieux par le BND, ont été transmises à la CIA et ont été l'un des éléments avancés par Washington pour justifier l'invasion de l'Irak en 2004.

Ces dernières décennies, le ROHUM a vu sa part dans la production du renseignement réduite dans tous les pays. Cela tient pour l'essentiel au développement spectaculaire du renseignement technique. L'exemple américain en est le plus frappant, les États-Unis ayant fait des efforts inégalés dans ce domaine depuis la Seconde Guerre mondiale, avec la création de la NSA en 1952 et du programme

« Echelon ». En outre, les États-Unis ont été confrontés à la fin des années 1940 et au début des années 1950 à la perte de très nombreux agents infiltrés dans le bloc communiste, la plupart de nationalité est-européenne, dénoncés par des taupes. Ces échecs conduisirent à privilégier le renseignement technique moins coûteux en vie humaine. Cette préférence pour la technique a déséquilibré le renseignement américain, l'a affaibli, et explique en partie la survenance des attentats du 11 septembre 2001. Depuis, le renseignement humain a retrouvé toute sa place. Les autorités americaines ont compris que plus un groupe terroriste respecte des règles de sécurité, moins il laisse d'empreintes traçables par des dispositifs techniques. L'un des défis qui se posent à tous les services est de parvenir à un équilibre entre les catégories de capteurs qui permette la plus grande efficacité.

Le ROHUM n'est pas le monopole des agences de renseignement, qui d'ailleurs n'y recourent pas toutes. Tracfin, le service de renseignement rattaché aux ministères des Finances et du Budget et luttant contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, n'utilise pas le ROHUM. En revanche, les armées françaises ont créé des unités spécialisées dans le renseignement humain. Elles agissent dans la profondeur, en territoire ennemi, comme le 2e régiment de hussards, qui est l'une des composantes du commandement du renseignement, ou le 13e régiment de dragons parachutistes, qui appartient au commandement des forces spéciales terre (CFST). Les armées disposent du Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain (CI3RH) pour former les militaires. Sa mission principale consiste à les doter de compétences en matière de recueil et d'analyse du ROHUM et de préparer les capteurs avant l'envoi en mission.

Jérôme POIROT

B.

NALBAUT, Chloé, *Les Enjeux et les Limites du renseignement (HUMINT) dans le cadre des conflits contre-insurrectionnels (COIN)*, Paris, Institut de recherche stratégique de l'École militaire – Note de la relève stratégique, septembre 2014.

V.

Briefing – Débriefing ; Capteur ; Commandement du renseignement ; Défecteur ; Honorable correspondant ; Source ; Taupe ; Torture.

ROIM

Le renseignement d'origine image, abrégé en ROIM, consiste à collecter et analyser des informations visuelles. Dans le vocable anglo-saxon, on parle d'*Imagery Intelligence*, ou IMINT. Plus rarement en France, est employée, dans le même sens, l'appellation de « renseignement optique ».

Le ROIM n'est pas qu'une simple prise de vue. Une image est une information seulement sous la forme de pixels, de chiffres ou d'autres formes de représentation graphique. Ce n'est que lorsqu'elle est étudiée pour son contenu, avec une compréhension de sa représentation, tel que le lieu, les objets capturés, l'analyse par comparaison avec d'autres images, que l'image devient renseignement.

Il convient également de distinguer l'IMINT du GEOINT (*Geospatial Intelligence*). Si le premier se concentre sur l'analyse des images aériennes et spatiales, le second cherche, dans une approche globale, à fournir une analyse référencée de la Terre. Le GEOINT inclut donc parmi ses sources des images, mais y ajoute toutes sortes de données. Il tend donc à se substituer, grâce à l'intégration d'éléments issus du calcul informatique, au simple ROIM, et le mot pourrait à terme devenir obsolète dans la pratique pour être remplacé par GEOINT.

Les moyens du ROIM sont, pour rester dans ce champ, essentiellement les images aériennes et spatiales. Historiquement, ces images ont été captées de manière optique, avec des appareils photographiques de toutes sortes, mais l'évolution des technologies fait que les capteurs électroniques les ont remplacés. L'imagerie

aujourd'hui est dérivée à la fois de la photographie traditionnelle, des capteurs radar, des capteurs infrarouges, des lasers et de l'optronique.

Le ROIM a donc pour origine l'observation humaine terrestre, maritime ou aérienne, directe ou par l'entremise de drones, ainsi que les satellites. En ce sens, il peut être considéré comme une généralisation de la reconnaissance aérienne que les militaires pratiquaient à partir des premiers ballons.

À la fin du XIXe siècle, l'industrie aéronautique se développe et il y a très vite un grand intérêt à utiliser ces « plus lourds que l'air » pour des actions de surveillance et de reconnaissance. Bien sûr, différentes techniques avaient déjà été employées : des ballons captifs, des dirigeables et même des pigeons à qui on accrochait un appareil photographique. Durant la Première Guerre mondiale, la photographie aérienne démontre sa plus-value dans la bataille, si bien que quelques années plus tard, lorsque débute la Seconde Guerre mondiale, le ROIM est un incontournable pour les armées d'importance. Toutes sortes d'avions, parfois préparés spécialement, ou ayant subi des modifications, ont pour mission le recueil d'images. Le plus célèbre de la guerre froide est le programme américain U-2, dont le prototype a volé en 1955. En raison des risques diplomatiques et militaires en cas d'accident sur un territoire ennemi, le président Eisenhower affecte les U-2 à la CIA : les pilotes, issus de l'armée de l'air ou de la marine, sont affectés temporairement à l'Agence pour ces missions secrètes. Les U-2, qui volent à plus de 20 000 mètres d'altitude, fourniront pendant de longues années du ROIM sur l'Union soviétique, malgré l'avion abattu en mai 1960 et la capture de son pilote Francis Gary Powers, avant d'être remplacés par l'avion SR-71 et les satellites.

Aujourd'hui, si le principe reste le même que pendant la Première Guerre mondiale, quand des appareils de photographie avec une grande chambre étaient adaptés pour être embarqués à bord de

biplans, la technologie a démultiplié les capacités. Les nacelles de reconnaissance de nouvelle génération, dites RECO-NG, qui sont fixées sous l'aile des Rafale de l'armée de l'air et de la marine, permettent le recueil du renseignement optronique sous forme d'images dans les domaines visibles et infrarouges. Ce recueil s'effectue de jour comme de nuit, à longue distance comme lors d'un survol de proximité, à grande vitesse et à faible altitude. Deux avions légers de surveillance et de renseignement complètent la panoplie française, comme l'a précisé le ministre de la Défense lors d'une convention publique à la DRM en 2016.

Les satellites sont mieux adaptés que d'autres moyens au recueil d'informations lorsque l'accès direct à la zone ciblée n'est pas aisé, que l'on redoute les conséquences de la violation de l'espace aérien des pays observés ou l'engagement direct de vies humaines. Succédant à Hélios 1, Hélios 2 est pour la France et ses cinq partenaires européens un système d'observation spatiale à capteurs optiques de la bande visible et infrarouge, utilisé par l'armée française pour un large éventail de missions, dont la cartographie ou le guidage de missiles, mais aussi le renseignement comme dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Successeur de ce système, le programme Musis devrait comprendre une composante optique conduite par la France, baptisée CSO. Celle-ci offrira un saut technologique en termes de résolution et de rapidité d'accès aux données.

Pour mettre en œuvre ces capteurs à l'origine du ROIM, les structures de renseignement ont naturellement été adaptées dans les grands pays. Ainsi, aux États-Unis, le président Eisenhower crée la NRO (*National Reconnaissance Office*) spécialement pour traiter le renseignement d'origine image, avec pour objectif d'être un trait d'union entre les forces armées et la CIA. Son existence ne sera reconnue officiellement qu'en 1992. C'est pourtant cette agence qui,

pendant la guerre froide, avait développé le programme de satellites Corona. Si plusieurs États peuvent être cités (comme l'Australie, qui dispose de l'*Australian Geospatial-Intelligence Organisation*), d'autres ont opté pour des unités militaires chargées du traitement des images, plutôt qu'une structure dédiée.

En France, les capacités ROIM sont pilotées par la DRM, même si de nombreux capteurs restent sous l'autorité directe des forces armées, comme le 61e régiment d'artillerie, qui déploie des drones d'observation. La DRM dispose ainsi du Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (appelé plus couramment le CF3I), implanté sur la base aérienne de Creil, qui est la référence nationale dans le domaine du renseignement d'origine image. Ce centre produit du renseignement, mais forme également les interprétateurs d'images aux différentes techniques (optique, radar, infrarouge, etc.). Selon son directeur qui le précise dans un entretien au *Journal du dimanche* en juin 2016, le service reçoit, en moyenne, jusqu'à 150 images par jour, mais ce flux est appelé à s'accroître significativement dans les prochaines années. L'avenir réside donc dans la mise au point de logiciels innovants et toujours plus performants pour traiter rapidement les images.

Nombreux sont les exemples où le ROIM a pris une part stratégique dans la résolution d'une affaire ou d'une crise. Cela s'est vérifié récemment lors de crises de prolifération, par exemple en Corée du Nord, et en Iran il y a quelques années, où chaque parcelle militaire suspecte est analysée, les images comparées dans le temps pour mettre au jour des infrastructures particulières. Le ROIM est aussi naturellement employé lors de tout conflit, pour observer le mouvement des troupes adverses ou encore étudier le terrain. Mais l'exemple le plus frappant reste, en matière d'analyse d'images, celui de la crise des missiles de Cuba. En octobre 1962, un avion U-2

photographie des sites militaires sur l'île, qui montrent après analyse que l'URSS y installe des missiles SS-4 à tête nucléaire. Sont également identifiés les navires qui transportent ces missiles. La réaction américaine est immédiate, provoquant cette fameuse crise de Cuba.

Depuis les ballons d'observation jusqu'aux satellites les plus sophistiqués, le renseignement par l'image est devenu indispensable, grâce à la pertinence des informations qu'il apporte. Il est aujourd'hui totalement intégré, avec les autres capteurs, dans le processus d'élaboration du renseignement et promis à un bel avenir.

Olivier BRUN

V.
Avion ; DRM ; Satellite.

Roman d’espionnage

Il n’y a pas de définition communément admise du roman d’espionnage. Cela tient au fait que ce genre a été très peu étudié, contrairement au roman policier. Toutefois, plusieurs éléments permettent de caractériser un roman d’espionnage. D’abord, sa couverture ou son titre, lorsqu’ils y font explicitement référence. S’agissant du contenu, les récits dont le héros est un espion ou un agent d’un service appartiennent à ce genre. Peuvent sans risque être qualifiés de romans d’espionnage ceux qui mettent en scène la guerre secrète des États. C’est la définition qu’en donne Erik Neveu dans sa thèse d’État en sciences politiques, *L’Idéologie dans le roman d’espionnage* : « Genre littéraire retraçant de façon romancée les affrontements souterrains entre nations. » En s’aventurant vers les frontières qui délimitent le genre, il existe une production considérable, depuis des siècles, qui met en scène des espions ou qui relate des épisodes relevant de la guerre secrète, clandestine, sans que ces thèmes soient l’essentiel de l’œuvre. Le cas de *San Antonio* illustre bien la difficulté à tracer une frontière. Si San Antonio est commissaire de police et son partenaire, Alexandre-Benoît Bérurier, inspecteur de police, Frédéric Dard présente souvent son héros comme appartenant à la branche des services spéciaux de la préfecture de police ou même comme un agent secret. Il est vrai que la nature de ses missions, qui relèvent souvent de la défense des intérêts fondamentaux de la Nation, et les méthodes qu’il emploie le rapprochent davantage de l’univers des services de renseignement que de la police classique. Le roman d’espionnage a longtemps été considéré comme une catégorie, ou

plutôt une sous-catégorie, du roman policier. Une telle appréciation n'est pas pertinente, car si les deux genres ont souvent en commun le fait que le personnage principal soit, d'une certaine façon, proche des arcanes du pouvoir et en danger permanent, ils sont très différents. Le roman policier peut se définir comme une fiction dont l'intrigue consiste à résoudre un crime. Le roman d'espionnage a peu à voir avec le crime de droit commun et la punition des coupables. Enfin, il est fréquent que les romans d'espionnage fassent l'objet de sagas, comme celles de « James Bond », d'« OSS 117 » ou de « SAS ». Cela ne participe cependant pas à la définition du genre.

Des chercheurs ou des critiques, comme Jean-Paul Schweighaeuser dans *Panorama du roman d'espionnage contemporain*, ont tenté de le définir de manière objective. Paul Bleton, dans *Les Anges de Machiavel. Essai sur le roman d'espionnage*, insiste sur les caractéristiques suivantes : l'espion héros de la fiction est toujours absous, quels que soient les actes qu'il commet, car il défend le drapeau, la liberté, voire l'humanité ; le recours à la violence est banalisé ; le machiavélisme caractérise les opérations imaginées par les protagonistes ; le comportement hédoniste des agents, notamment une disponibilité sexuelle de tous les instants ; une résistance morale et physique exceptionnelle.

Une caractéristique presque universelle des romans d'espionnage est qu'ils sont ancrés dans la réalité, ou à tout le moins que leur intrigue est en rapport avec les tensions internationales ou les grands périls du moment. Ainsi, pour les auteurs français, les thèmes de prédilection ont été la menace allemande de la fin du XIXe siècle à 1914, puis l'ennemi allemand en guerre. Avec la guerre froide, le péril rouge a constitué la toile de fond principale, ainsi que les velléités d'indépendance des colonies et la course à la bombe atomique. Le terrorisme et la géopolitique sont depuis les années 1990 les décors

principaux de ces romans, dont les attentats du 11 septembre 2001 ont stimulé les ventes. Au sein du roman d'espionnage, une distinction est souvent faite entre les œuvres réalistes et celles qui sont extravagantes au regard de l'intrigue, du héros qui s'apparente à un surhomme, des techniques employées. Appartiennent à cette seconde catégorie les aventures de James Bond.

Déterminer quand est né le roman d'espionnage est vain. Certains spécialistes expliquent que dès l'Antiquité l'espionnage fit son apparition dans la fiction en donnant pour exemple l'*Odyssée,* dans laquelle Homère met en scène le cheval de Troie qui permit aux Grecs de battre les Troyens. Il s'agit en réalité d'une opération militaire astucieuse et non d'une action d'espionnage. La littérature chinoise ancienne traite de l'espionnage, car elle a pu puiser dans *L'Art de la guerre* de Sun Tzu, au VIe siècle avant Jésus-Christ, les idées qu'il y développe, comme la valeur stratégique de l'information, donc du renseignement, les méthodes propres à assurer à moindre coût la victoire, comme la désinformation, la ruse, l'action spéciale. Le Chinois Luo Guanzhong (1330-1400), dans le roman *Les Trois Royaumes*, raconte la guerre civile de l'an 168 à l'an 265 dans laquelle les espions ont un rôle. En revanche, le roman médiéval occidental glorifiait l'honneur, le combat, la force physique qu'incarnait le chevalier et rejetait l'espionnage qui était le propre des êtres machiavéliques, faibles d'esprit. Pourtant, dans la culture occidentale, l'espion n'a pas toujours été méprisé. Gabriel Veraldi, essayiste suisse, souligne ainsi, dans *Le Roman d'espionnage*, que « la Bible, ou au moins l'Ancien Testament, évoque en de nombreux passages fort explicites toute la gamme des opérations spéciales. Incidemment, cela n'a pas peu contribué au développement du métier, en calmant les scrupules des agents qui avaient à lutter pour leur foi avec des moyens assez étrangers aux préceptes de l'Évangile ».

La présence d’espions dans la littérature ne suffit pas pour rattacher une œuvre au roman d’espionnage, pas plus que des personnages de filles de joie ou de libertines n’autorisent à qualifier un roman d’érotique. Pour autant, il convient de remarquer que la figure de l’espion ou des techniques spéciales apparaît peu à peu au XIXe siècle sous la plume de grands écrivains : chez Stendhal (1783-1842) qui, dans *La Chartreuse de Parme* (1839), ne fait pas apparaître d’espion mais crée une atmosphère faite des méthodes de l’espionnage et de secrets ; chez Edgard Allan Poe (1809-1849), dont le héros de sa nouvelle parue en 1845, *La Lettre volée*, est un détective qui mène une enquête là où le préfet de police a échoué. Il s’agit de retrouver une lettre qui permettrait de faire chanter la famille royale. Il est donc question de défendre les intérêts fondamentaux de la Nation, notion qui apparaîtra plus tard mais qui est bien la mission essentielle des services de renseignement. C’est une histoire de la même nature que raconte Conan Doyle (1859-1930) en 1893 dans *Le Traité naval*, qui amène Sherlock Holmes à effectuer une enquête d’un nouveau genre, puisqu’il lui faut retrouver un traité naval secret conclu entre l’Angleterre et l’Italie. Dans la première aventure de Sherlock Holmes, *A Scandal in Bohemia* (1891), il raconte le chantage dont est victime le roi de Bohême et comment une opération mise au point par Holmes permet de déjouer ce complot. Dans *Son dernier coup d’archet* (1917), Holmes arrête, à la veille de la Première Guerre mondiale, un espion allemand qui a dérobé des informations sur les armées anglaises et qui s’apprête à obtenir les codes de la Navy. Ces exemples illustrent comment le roman policier a introduit des intrigues qui ne sont pas des crimes classiques, mais des affaires d’État. Une différence notable existe entre l’Angleterre, où est né le roman d’espionnage moderne, et la France, qui a vu s’épanouir de nombreux auteurs de ce nouveau genre, mais avec plusieurs décennies de décalage. Cette avance des

Anglais tient au fait qu'ils en sont les inventeurs, d'après G. Veraldi.

D'autres thèses existent, que l'essayiste suisse expose d'ailleurs : « L'apparition du roman d'espionnage semble […] si obscure qu'elle fait l'objet de théories spéculatives. […] Selon Boileau-Narcejac, Jean-Jacques Tourteau et les principaux spécialistes français, c'est la guerre de 1914-1918 qui a révélé au grand public l'importance des services secrets, c'est la violence généralisée de notre époque qui assure le succès d'un genre réunissant toutes les formes de la peur et de la curiosité » (*ibid.*). Au Royaume-Uni, le catalyseur serait l'essor de la technologie « qui a suscité des rivalités économiques et militaires nouvelles » (*ibid.*). Pour G. Veraldi, qui soutient que le roman d'espionnage moderne est apparu dès 1890 au Royaume-Uni et, en 1936, en France avec le livre de Pierre Nord *Double crime sur la ligne Maginot,* la clé est ailleurs : « La genèse du genre est d'une clarté exceptionnelle en histoire littéraire […] à condition de connaître l'histoire du monde secret. […] Le roman d'espionnage est né de la guerre secrète et n'a jamais échappé à son emprise » (*ibid.*).

Parmi les œuvres qui ont permis au roman d'espionnage de devenir un genre à part entière, doivent être citées les plus fameuses, qui sont pour la plupart dues à des écrivains de premier ordre. *The Spy*, roman de James Fenimore Cooper paru en 1821, est un précurseur, ne serait-ce que par son titre. L'action se déroule pendant la guerre d'Indépendance et relate les actions d'espionnage du patriote Harvey Birch au profit de George Washington. En 1901, Rudyard Kipling (1865-1936), qui reçut le prix Nobel de littérature en 1907, publia *Kim*, dont le héros, Kimball O'Hara, s'initie au bouddhisme dans l'Inde britannique et devient un espion anglais qui œuvre contre la Russie dans cette zone tampon entre les deux Empires qu'est l'Afghanistan. Cette lutte entre deux puissances, Kipling la baptisa le « Grand Jeu », expression qui prospéra pour décrire l'affrontement – avec, comme

acteurs principaux, des services de renseignement – entre les États pour contrôler des territoires. En France, l'espionnage apparaît lui aussi dans quelques œuvres au XIXe siècle. Honoré de Balzac (1799-1850) est considéré comme un précurseur avec *Les Chouans*, en 1829, dans lequel le ministre de la Police, Joseph Fouché, ourdit un complot contre le leader des rebelles en utilisant une jeune femme, une « amazone » dans le langage moderne du renseignement, comme instrument d'une opération clandestine. Dans *Une ténébreuse affaire* (1841), il met en scène la guerre secrète entre les partisans de Napoléon et les royalistes, leur conspiration contre l'Empereur et la traîtrise de Fouché. Ce sont les techniques du contre-espionnage et de la manipulation dont se servent les personnages. Le titre de son dernier livre, *L'Envers de l'histoire contemporaine* (1848), peut être vu comme une sorte d'hommage à l'action secrète. Alexandre Dumas (1802-1870) est lui aussi un précurseur avec *Joseph Balsamo*, en 1846, histoire dans laquelle le héros est membre d'une société secrète qui veut mettre fin à la monarchie sous Louis XV. Le scénario n'est pas sans ressemblance avec des épisodes de James Bond lorsqu'il lutte contre le Spectre et son organisation secrète et sectaire. Dans *Le Collier de la reine* (1849), Dumas raconte une intrigue politique, fait jouer un rôle aux espions du roi, imagine des manipulations. *Les Trois Mousquetaires* (1844) sont, quant à eux, une sorte d'agents spéciaux qui protègent la réputation de la reine et combattent d'autres hommes de main, ceux du cardinal de Richelieu. C'est déjà la guerre des services. L'espionnage économique et scientifique est mis en lumière avec *Rouletabille chez Krupp* (1917), où le héros doit exfiltrer un savant français, enlevé sur l'ordre du Kaiser qui veut obtenir de lui qu'il fabrique une arme qui assure la victoire à l'Allemagne. Pour G. Veraldi, le précurseur du roman d'espionnage n'est pas le roman policier, mais la fiction guerrière ou politico-guerrière qui prospère au XIXe siècle en raison des crises et des guerres

en Europe. Dans ces livres, peu à peu, l'espion et l'espionnage prennent une place grandissante.

Le roman d'espionnage moderne peut se définir comme ayant pour sujet principal des espions ou des affaires d'espionnage et revendiquant ce type d'intrigue, notamment à travers les titres des ouvrages. Pour les spécialistes, il est dû à un Anglais cosmopolite d'origine française, journaliste, romancier, diplomate et agent britannique : William Le Queux (1864-1927). Il est une synthèse des auteurs de romans d'espionnage, qui sont souvent classés en trois catégories : les romanciers qui consacrent une partie de leur œuvre à l'espionnage, comme Graham Greene, les anciens agents qui se reconvertissent dans l'écriture, comme Ian Fleming, et les journalistes, correspondants de guerre, spécialistes des relations internationales, qui trouvent dans la fiction un complément à leur travail ou embrassent une nouvelle carrière d'auteur, comme Gérard de Villiers. Le Queux appartient à ces trois familles, ce qui explique peut-être qu'il soit considéré comme le père du roman d'espionnage moderne. Mais plus intéressantes sont les raisons qui le conduisirent à écrire des fictions de renseignement. Selon G. Veraldi, « l'apparition du roman d'espionnage est en soi une histoire d'espionnage » (*ibid.*). La collaboration qu'il entretint avec lord Frederick Roberts (1932-1914), l'un des grands chefs militaires anglais, avait pour objectif de faire prendre conscience à leurs concitoyens et au Parlement que la France, jusqu'à l'Entente cordiale en 1904, la Russie, jusqu'à son rapprochement avec Londres, et l'Allemagne étaient des ennemis résolus à préparer la guerre contre le Royaume-Uni, voire qui envisageaient de l'asservir ou de l'envahir, alors même que leur pays n'était pas prêt pour un affrontement militaire. Les deux complices considéraient que si Bismarck avait écrasé la France en 1871, c'était pour une large part grâce à un effort sans précédent de renseignement dans les années qui précédèrent les hostilités et au cours du conflit. Il

est donc possible de regarder la production de Le Queux sous cet éclairage. En 1892, dans *A Secret Service : being strange tales of a nihilist*, le héros, Anton, est un jeune Russe juif qui parvient à s'évader d'un camp de travail en Sibérie et à se réfugier à Londres. Là, il rejoint des activistes qui veulent, avec des méthodes qui relèvent des services secrets, renverser le pouvoir russe. Dans ce livre, Le Queux célèbre l'action secrète au service de la liberté et vilipende les services de renseignement qui oppressent le peuple, comme c'était le cas sous le tsar. Ses connaissances des intentions des grandes puissances, de leurs services de renseignement, et la puissance de ses analyses l'ont conduit à écrire *The Great War in England in 1897* (1894), récit de l'invasion de l'Angleterre par les Russes et les Français, *England's Peril* en 1898 et, en 1906, *The Invasion of 1910*, celui de l'invasion de la Grande-Bretagne par l'Allemagne. Ce livre déchaîna une vague d'indignation à Berlin – l'ouvrage étant considéré comme germanophobe – et, en Angleterre, le scénario paraissant absurde et antipatriotique. Cette polémique conduisit Le Queux à publier en 1909 *Spies of the Kaiser. Plotting the downfall of England*, dans lequel il expose dans une introduction intitulée « If England knew » la réalité de l'activité des espions allemands sur le territoire britannique. Il y indique, en outre, que le gouvernement en a une connaissance précise et assure que l'Allemagne ne se livre pas à l'espionnage sans raison, son dessein étant de s'attaquer à l'Angleterre. D'autres de ses nouvelles ou romans ont pour sujet l'espionnage, entre autres : *Secrets of the Foreign Office, Describing the Doings of Duckworth Drew of the Secret service* (1903), *The Czar's Spy : the Mystery of a Silent Love* (1905), *Revelations of the Secret Service* (1911), *German Spies in England – an Exposure* (1915), *The Spy Hunter* (1916), *The Luck of the Secret Service* (1921). La prise de conscience que permirent lord Roberts et Le Queux conduisit à la création de la *Home Fleet* en 1902, et des *Territorial Forces*, une réserve

constituée de volontaires, en 1908 : « Leur opération de propagande et d'intoxication intérieure avait parfaitement réussi » (*ibid.*).

La production anglaise compte bien d'autres auteurs de qualité. Une partie de l'œuvre d'Edward Phillips Oppenheim (1866-1946) fut consacrée à l'espionnage. Il livra *The Mysterious Mr. Sabin* en 1889, *The Great Secret* en 1908, *The Great Impersonation* en 1920, *The Spymaster* en 1938. William Somerset Maugham (1874-1965), qui appartint au *British Secret Service* durant la Première Guerre mondiale, écrivit des romans subtils, comme *Mr. Ashenden, or the British Agent* (1928) consacré au contre-espionnage et qui a influencé John Le Carré. Il a, en outre, été le premier à décrire des aspects peu *glamour* du métier d'espion : la routine ennuyeuse, la déprime qui guette l'agent confronté au manque d'humanité de son univers. John Buchan (1875-1940), qui fut gouverneur du Canada, chargé de la propagande au Foreign Office en 1916-1917, fut aussi un écrivain prolifique, dont la partie de l'œuvre consacrée à l'espionnage a fait date. Il créa Richard Hannay, officier de l'armée britannique, puis fermier, un héros récurrent présent dans cinq récits, dont le fameux *The Thirty-Nine Steps* (1915) qu'Alfred Hitchcock adapta en 1935. Valentin Williams (1883-1946) était un journaliste qui fut un agent de renseignement du Foreign Office durant la Seconde Guerre mondiale. Parmi ses livres mérite d'être citée la série des sept épisodes du « Pied-Bot », consacrée à un espion allemand, dont le premier volume, paru en 1918, était *The Man with the Club Foot*. Erskine Childers (1870-1922), officier de la Navy, héros de l'IRA, mais fusillé par le nouveau pouvoir de l'État libre d'Irlande pour s'être opposé à certaines clauses du traité signé avec Londres, a publié plusieurs ouvrages, dont un célèbre roman d'espionnage, *The Riddle of the Sands* (1903) (« L'énigme des sables »), dans lequel il montre que l'espionnage est une activité compatible avec l'honneur. Eric Ambler (1909-1998) innova en créant des personnages qui ne sont pas des

professionnels, mais des M. Tout-le-Monde qui deviennent agents sans préméditation. Homme de gauche, anticapitaliste, il exprimait ses convictions dans ses récits. Il écrivit *The Dark Frontier* (1936) et *The Mask of Dimitrios* (1939), considéré comme un chef-d'œuvre. L'œuvre de Len Deigthon, né en 1929, est intéressante en ce que chez lui « l'image courante de l'espion est totalement inversée », indique G. Veraldi qui cite l'auteur, dont l'une des séries consacrées à l'espionnage a pour héros un homme qui n'a même pas de nom : « Mon personnage aurait des lunettes, un bas salaire, un peu de ventre. Il n'aurait pratiquement pas d'intérêt sexuel. » Cette série de sept titres, dont le premier est *The Ipcress File* (1946), fut adaptée au cinéma avec Michael Caine. Pour les besoins des films, le comédien a bien un nom : Harry Palmer.

En France, la production de romans d'espionnage débute plus tard et ne doit rien aux pouvoirs publics. Parmi les pionniers, figure Paul d'Ivoi (1856-1915), journaliste et écrivain. Il est l'auteur de *L'Espion d'Alsace* (1906), mais surtout de la série « L'espion X. 323 », dont la première livraison est *L'Homme sans visage* (1908). X.323 est un superhéros qui s'est engagé, comme ses sœurs jumelles, dans les services secrets. Le roman d'espionnage vit son public français croître à l'approche de la Première Guerre mondiale et pendant les hostilités. Cette mode retomba ensuite, le pacifisme né des horreurs des tranchées étant incompatible avec des récits de tensions internationales, de guerre secrète ou larvée entre puissances. C'est cependant à cette période que Charles Lucieto crée, en 1926, la série titrée « La Guerre des cerveaux » ou « Les Coulisses de l'espionnage international », selon les volumes, qui relate les « merveilleux exploits de James Nobody ». Deuxième bureau, NKVD, MI 6, organisation secrète et ésotérique surpuissante s'affrontent au fil des épisodes. Il n'est pas exclu que Ian Fleming se soit inspiré de l'univers créé par

Lucieto pour concevoir Bond. La situation internationale qui prévalait à partir du milieu des années 1930 permit à ce genre littéraire de retrouver une forte audience. La série « Ceux du SR », créée en 1935 par le romancier Charles-Robert Dumas (1875-1946), est symptomatique de ce phénomène. Pour la plupart des universitaires, le roman d'espionnage français moderne naquit avec Pierre Nord (1900-1985) et son roman *Double crime sur la ligne Maginot* (1936). Pendant la Première Guerre mondiale, il se livra à des activités de renseignement au profit de l'armée française. Il devint officier, puis fut affecté au 2e bureau. Résistant, il quitta l'armée en 1946 pour se consacrer à la fiction. Il écrivit près de soixante-dix romans, essentiellement d'espionnage, mais aussi des essais et des récits sur ce même thème. La modernité qui lui est reconnue tient au fait qu'il traite de sujets réels, que ses histoires sont bien documentées et que, sur ces bases, il créa des fictions d'un nouveau genre, servies par un héros récurrent : le colonel Dubois. Dans *Espionnage à l'italienne* (1963), il traite de la lutte contre les armes biologiques, dans *L'Espion de Prague* (1958) du combat des anticommunistes contre les services de renseignement tchécoslovaques, dans *Le Club atomique* (1966) il met en scène l'explosion de la première bombe A française et l'activité du contre-espionnage. Dans *Pas de scandale à l'ONU* (1962), il tient en haleine le lecteur avec un complot contre la paix dans le monde. Dans son essai intitulé *L'Intoxication, arme absolue de la guerre subversive* (1971), il soutient la thèse, étayée par de nombreux exemples, dont le débarquement du 6 juin 1944, que l'action psychologique peut avoir des effets d'une puissance sans égale. Pour G. Veraldi, l'une des originalités de la production française tient au fait qu'elle peut être classée en trois catégories : des traductions de fictions américaines ou anglaises, des publications purement commerciales, des auteurs qui égalent les meilleurs Anglais.

Le roman d’espionnage américain est devenu, au milieu du XXe siècle, dominant, supplantant la création anglaise. Au sein de cette immense production, quelques exemples d’œuvres ou d’auteurs connus en France méritent d’être cités. James Grady, né en 1949, écrit des romans policiers et d’espionnage. Il est très célèbre pour *The Six Days of the Condor* (1974), adapté au cinéma avec Robert Redford. Le premier ouvrage de Charles McCarry, ex-agent de la CIA, *The Miernik Dossier* (1973) (« Opération Golgotha »), a été considéré comme un grand roman d’espionnage, dont les aventures du héros, Paul Christopher, se poursuivent dans d’autres titres. Tom Clancy (1947-2013) a aussi écrit de grands romans d’espionnage qui ont connu un vif succès. Sa saga « Jack Ryan », qui débute comme analyste à la CIA et devient président des États-Unis, compte dix-sept épisodes, dont *Red Storm Rising* (1986) qui raconte le combat entre l’URSS et l’OTAN pour le contrôle du pétrole du Moyen-Orient. *The Hunt for Red October* (1984), adapté au cinéma en 1990 avec Sean Connery, est l’histoire d’un analyste de la CIA qui estime que le commandant d’un sous-marin nucléaire soviétique veut faire défection. *The Teeth of the Tiger* (2004) et sa suite, *Dead or Alive* (2010), relatent la traque de terroristes par une organisation, le Campus, qui se substitue à l’impuissance du FBI et de la CIA. Robert Ludlum (1927-2001) accéda à la notoriété dès son premier roman d’espionnage, *The Scarlatti Inheritance* (1971), qui décrit la lutte entre une mère et son fils qui veut soutenir les nazis en leur livrant l’immense fortune de sa mère. Il est célèbre, entre autres, pour l’énorme succès de la saga « Jason Bourne » : *The Bourne Identity* (1980), *The Bourne Supremacy* (1987) et *The Bourne Ultimatum* (1990), adaptée dans quatre films.

Une place particulière revient aux très grands auteurs qui ont profondément marqué le genre. John Le Carré, né en 1931, fut enseignant de 1956 à 1958 à Eton, période pendant laquelle il travailla

pour le MI 5, puis devint diplomate jusqu'en 1964. En 1960, il intégra le MI 6, mais il quitta le service après avoir été dénoncé par son chef, le traître Kim Philby. Le Carré a écrit des romans d'espionnage parmi les plus fameux. Mais son aura tient aussi à ses positions politiques qu'il exprime dans certains de ses livres. Contrairement à la plupart des auteurs de romans d'espionnage qui peuvent être rattachés, au plan politique, à la droite nationaliste, autoritaire, anticommuniste, anticommunautariste, Le Carré peut être qualifié d'homme de gauche, anti-impérialiste, adversaire résolu de George Bush, voire antiaméricain. Son univers est, pour l'essentiel, celui de la guerre froide, et ses personnages ne sont pas des surhommes. L'un d'eux est George Smiley, agent du MI 6 au physique peu séduisant, mais qui a cependant pour lui une intelligence très supérieure à la moyenne. *Call of the Death*, en 1961, est le premier de ses vingt-cinq romans, dont une dizaine ont été adaptés au cinéma. Doivent encore être cités *The Spy Who Came in from the Cold* (1963), qui eut un immense succès, *Tinker, Tailor, Soldier, Spy* (« La taupe »), en 1974, *A Perfect Spy* (1986), *The Tailor of Panama* (1996). Avec la fin de l'empire soviétique, ses intrigues se sont éloignées des services secrets pour investir notamment l'univers des multinationales, dont il dénonce les abus. Le Carré ne se prive pas de critiquer le renseignement. Ainsi, dans *The Spy Who Came in from the Cold*, il écrit : « Que croyez-vous que soient les espions : des prêtres, des saints, des martyrs ? Ils forment une sordide profession de sots vaniteux, de traîtres, oui ! de tantes, de sadiques et d'ivrognes, de gens qui jouent au gendarme et au voleur pour agrémenter leur vie crasseuse. » Agatha Christie a mis l'espionnage au cœur de plusieurs de ses romans, dont *N or M* (1948), *They Came to Bagdad* (1951), *Destination Unknown* (1954) et *Passagers to Frankfurt : an Extravaganza* (1970).

Ian Fleming (1908-1964) peut être considéré comme le maître du roman d’espionnage en raison du succès de ses livres, mais plus encore parce que son œuvre fait, plus de cinquante ans après sa mort, l’objet d’adaptations cinématographiques au succès planétaire. Journaliste, il devint l’assistant du directeur du renseignement de la Royal Navy au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il fut considéré comme un maître du renseignement durant cette période. Redevenu journaliste, il créa le personnage de James Bond en 1953 dans *Casino Royale.* La série compte quatorze opus, dont *Live and Let Die* (1954), *Diamonds Are Forever* (1956) ou *The Man with the Golden Gun* (1965). Son succès tient sans doute au charme de son héros, à l’excellente connaissance qu’il avait du Grand Jeu, mais aussi, de manière plus étonnante, à la publicité que lui firent le Premier ministre britannique en 1956, qui passa quelque temps à la Jamaïque dans la maison de Fleming, et John Kennedy, qui indiqua en 1961 que *From Russia with Love* était l’un de ses livres préférés.

Ken Follett consacre une partie de son œuvre à l’espionnage, notamment au cours de la Seconde Guerre mondiale. Parmi ses ouvrages très bien documentés, et dont certains ont été adaptés au cinéma, doivent être cités *Triangle* (1979), dans lequel le Mossad lutte contre la tentative égyptienne de se doter de la bombe atomique, *The Kay to Rebecca* (1980), qui voit se combattre un agent britannique et un agent allemand en 1942 au Caire, *Lie Down with Lions* (1955), dont l’action se déroule en Afghanistan où espions américains et russes s’affrontent. *Jackdaws* (« Le réseau Corneille ») (2001) est l’histoire d’un commando féminin chargé de saboter les communications allemandes peu de temps avant le débarquement. Graham Greene (1904-1991) fut critique littéraire, poète, écrivain et collabora avec le MI 6. Parmi ses vingt-six romans, quelques-uns traitent de l’espionnage : *The Confidential Agent* (1938), *The Ministry of Fear*

(1943), *The Quiet American* (1955), qui se déroule pendant la guerre d'Indochine, *Our Man in Havana*, (1958). Il mit son talent au service de ses convictions. Ainsi, dans *The Quiet American* qui traite des intrigues américaines pendant la guerre d'Indochine, il règle des comptes avec les États-Unis qui lui avaient refusé un visa en raison de ses idées communistes. Le succès du livre, très critique, peut être considéré comme une défaite idéologique pour les États-Unis. Frederick Forsyth a connu un grand succès dès son premier roman, *The Day of the Jackal* (1971), qui relate la chasse contre les auteurs de l'attentat raté contre de Gaulle au Petit-Clamart. Son originalité tient au fait qu'il raconte une histoire récente dont la plupart des personnages sont vivants ou en activité.

Outre ces grands auteurs, s'est développée une filière dite commerciale du roman d'espionnage. Cette catégorie se distingue parfois par un style terne, la présence d'un héros récurrent, sur le modèle des romans policiers à succès et de James Bond, et par des livraisons en chaîne, quatre, cinq ou six titres par an étant un rythme courant. Jean Bruce (1921-1963), policier avant guerre et probablement agent d'un réseau de renseignement de la Résistance, créa en 1949 la série « OSS 117 », avec *Tu parles d'une ingénue !* dont le titre sera modifié en *Ici OSS 117* en 1956. Paul Kenny, pseudonyme de trois écrivains, deux Belges et un Français, a créé le personnage de Francis Coplan, agent du SDECE, nom de code « FX18 », en 1953 avec *Sans issue !*.Coplan est grand, séduisant, ancien ingénieur et officier de marine, il a été champion olympique universitaire du 3 000 mètres. La saga compte 237 titres jusqu'à *Sales coups à Moscou pour Coplan* en 1996. Elle a fait l'objet de cinq adaptations au cinéma et d'une série en six épisodes à la télévision. Serge Arcouët (1916-1983) écrivit 143 livres, dont 80 romans d'espionnage de 1953 à 1975, dont plusieurs ont pour héros trois agents de la CIA : Paul Gaunce, son

épouse Tamara et leur fille Delphina Nitika. Dominique Ponchardier, ancien résistant et de la DGER, gaulliste membre de la direction du RPF, ambassadeur, est, sous le nom d'Antoine Dominique, l'auteur de 64 épisodes de la série « Le Gorille », qui met en scène l'un des meilleurs agents des services spéciaux français, Géo Paquet. Le premier tome, *Le Gorille vous salue bien*, parut en 1954 et fut adapté au cinéma avec Lino Ventura. Le dernier, *Le Gorille en cavale*, fut publié en 1983. Georges-Jean Arnaud (1917-1987), qui faillit être condamné à mort pour le triple meurtre de son père, de sa tante et d'un domestique en 1941, et fut emprisonné en 1960 pour son soutien au FLN, auteur du *Salaire de la peur*, est l'archétype de ce modèle de production commerciale en grande série. Écrivain touche-à-tout, il a écrit environ 400 romans sous une vingtaine de pseudonymes : des livres policiers, d'aventures, d'espionnage, de science-fiction, d'horreur, érotiques. Environ un quart de ses ouvrages furent consacrés à l'espionnage, avec notamment deux séries. La première, qui a pour héros Luc Ferran, compte 21 tomes, publiés de 1958 (*Luc Ferran du N.I.D.*) à 1969 (*Amère mission pour Luc Ferran*). La deuxième a pour principal personnage Le Commandeur, qui se verra adjoindre en 1971 La Mamma. La trentaine d'épisodes commence par *Le Commandeur rit jaune* (1967) pour s'achever en 1985. Georges-Jean Arnaud reçut de nombreux prix, dont les Palmes d'or du roman d'espionnage pour *Les Égarés* (1966). Jean-Pierre Conty (1917-1984) a écrit plusieurs dizaines de romans d'espionnage, dont la série consacrée à « Akiha Suzuki », espion japonais, qui débute avec *La Liste noire de Mr Suzuki* (1955). L'une des séries commerciales les plus fournies, créée en 1969 aux États-Unis, est celle consacrée à Richard Blade, un agent du MI 6 qui peut se projeter dans la dimension X, et acquiert ainsi des facultés intellectuelles et physiques surhumaines. Les trente-sept premiers titres sont l'œuvre d'auteurs américains. Ils ont été traduits en français et la

série s'est poursuivie, avec des auteurs français, jusqu'à compter 208 volumes en 2012. « SAS », alias Malko Linge, a été créée en 1965 avec la parution de *SAS à Istanbul* et s'est arrêtée en octobre 2013 avec le 200e opus, *La Vengeance du Kremlin*. Malko lutte contre l'empire soviétique puis, après sa chute, contre le jihadisme. Ses idées sont fondées sur la conviction que l'humanité doit faire siennes les valeurs de démocratie, d'économie de marché, de refus du communautarisme et de prééminence de la civilisation occidentale.

Avec la mort de Gérard de Villiers, l'auteur de « SAS », la vogue des séries de dizaines d'aventures d'un héros récurrent a pris fin. Le roman d'espionnage s'est renouvelé depuis les années 1990, avec des auteurs qui font moins l'apologie de l'Occident, du nationalisme et de la violence, et tentent de décrire finement les rapports de force, de ne pas ignorer les côtés sombres du renseignement. Ce sont, en outre, pour beaucoup d'entre eux des auteurs dont une partie seulement des livres traite d'espionnage. Ainsi, Robert Littell a publié de nombreux romans, dont certains consacrés à l'espionnage : *The Defection of A.J. Lewinter : a Novel of Duplicity* (1973), *The Once and Future Spy* (1990), *The Company : a Novel of the CIA* (2003) et *Legends, a Novel of Dissimulation* (2005), considéré comme un roman d'espionnage de premier plan. Les attentats du 11 septembre 2001 ont redonné de la vigueur au roman d'espionnage, comme à chaque fois que des crises nouvelles se profilent ou éclatent. Le terrorisme est devenu le thème central de la majeure partie de la production, qui compte aussi de plus en plus de romans qui se livrent à une critique du capitalisme libéral et de ses dérives. L'Anglais Henry Porter a créé un héros récurrent, Robert Harland, ancien agent devenu fonctionnaire de l'ONU qui pourchasse les terroristes, et se pose des questions d'ordre moral, notamment s'agissant du recours à la torture ou de la surveillance à grande échelle. Il a écrit *Remembrance Day* (2000), *Empire State* (2003), *The Bell*

Ringers (2010). Le Danois Leif Davidsen a publié une trilogie russe de 1988 à 1993, traduite en français : *La Chanteuse russe*, *Le Dernier Espion*, *Un Russe candide*, qui se déroule dans les dernières années de l'URSS. Il est aussi l'auteur de *L'Ennemi dans le miroir* (2004) qui dépeint un homme, arrêté par les Américains après le 11-Septembre, qui n'a d'autre choix que d'accepter les missions secrètes qu'ils lui proposent pour sortir de l'enfer.

Reste ce genre minoritaire qui est la parodie, très bien illustrée au cinéma par *Austin Powers*, *OSS 117* ou *Johnny English*, mais peu présente dans la littérature. Peuvent être cités la série de Peter O'Donnell débutée en 1963 sous forme de comics, puis de romans, dont l'héroïne est Modesty Blaise, les quatre aventures d'« Israel Bond Oy-Oy-7 », dues à Sol Weinstein, dont *Loxfinger* (1965) ou *You Only Live until You Die*, les sept épisodes de l'espion insomniaque « Evan Tanner » créé en 1967 par Lawrence Block, *Le Désinformateur* (1997) de Peter Ustinov et même *Expo 58* (2014) de Jonathan Coe qui est, de surcroît, imprégné de mélancolie.

Après plus d'un siècle de succès, une hiérarchie des nations peut être établie. Les États-Unis sont la patrie du roman d'espionnage, qu'il s'agisse du nombre et de la qualité des auteurs ou du succès commercial. Viennent ensuite le Royaume-Uni et la France. Les autres pays ont été et restent marginaux, ce qui est étrange, mais pas mystérieux à en croire G. Veraldi qui résume la façon dont est né le roman d'espionnage : création presque exclusivement britannique, il « est la convergence de deux grands arts anglais : le *political warfare* – la guerre politique – indispensable à un pays régnant sur un empire mondial, et le roman » (*ibid.*).

Laurence BÉRODY et Jérôme POIROT

B.

BLETON, Paul, *Les Anges de Machiavel. Essai sur le roman d'espionnage*, Québec, Nuit Blanche, 1994.
NEVEU, Erik, *L'Idéologie dans le roman d'espionnage*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1985.
SCHWEIGHAEUSER, Jean-Paul, *Panorama du roman d'espionnage contemporain*, Paris, Éditions de l'Instant, 1986.
VERALDI, Gabriel, *Le Roman d'espionnage*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

V.
Barbouze ; Bond, James ; Espion ; Films ; Fleming, Ian ; OSS 117 ; SAS ; Séries d'espionnage.

ROSO

ROSO désigne le renseignement d'origine sources ouvertes, OSINT en anglais, pour *Open Sources Intelligence*. Le renseignement de source ouverte est celui qui est accessible, gratuitement ou non, parce que la personne ou l'institution qui le détient le met à disposition du public. Cela ne signifie pas qu'il est toujours aisé d'obtenir l'information recherchée. Si un service de renseignement s'intéresse à un certain Jean Dupont qui habiterait Lilongwe, capitale du Malawi, il peut consulter un annuaire téléphonique pour trouver son nom et son adresse. Il peut aussi vouloir s'assurer qu'il habite toujours à cette adresse et donc regarder si son nom figure bien sur sa boîte aux lettres. Il s'agit d'informations simples, publiques, mais qui nécessitent, pour acquérir la deuxième, d'envoyer quelqu'un sur place ou d'avoir un correspondant local. Tout cela est consommateur de temps et a un coût. Prenons l'exemple du Code des impôts français qui ferait l'objet d'une veille attentive de la part d'un service étranger. Il lui faudrait des personnels maîtrisant le français, mais surtout des spécialistes capables de comprendre les articles du Code qui sont d'une complexité hors de portée de beaucoup de cerveaux humains. Acquérir une telle compétence serait particulièrement coûteux. Imaginons un dernier cas, simple. Un service de renseignement s'intéresse de près au Belize, cet État d'Amérique centrale de 330 000 habitants, et veut y envoyer des « Roméo » – des officiers traitants attirants – pour séduire des secrétaires de hauts fonctionnaires ou de responsables politiques ou encore accéder à des données détenues par l'État mais non publiques. Il sera aidé dans ses premières démarches de ciblages en consultant le site

internet du gouvernement, www.belize.gov.bz dans lequel il trouvera la liste – elle fait 206 pages – de l'ensemble des fonctionnaires, avec leur matricule et leurs fonctions. On peut ainsi savoir que Mme Nerisha Shellaine Spencer est « *data entry operator* », que M. Mark Anthony Stephens est « *assit. Superintendent* » ou encore que Mme Karima Dawn Adderly a le grade de « *secretary III* » au sein du « *Minister of National Security* ». Souvent, les agences de renseignement diffusent des informations qu'elles ne devraient pas rendre publiques. Des appels d'offres pour des marchés publics ou des annonces pour recruter permettent de savoir beaucoup de choses. C'est par ce biais que Dana Priest et William M. Arkin ont réussi à avoir une connaissance très précise sur les programmes de renseignement américains censés être les plus confidentiels. Ils en ont tiré un livre, *Top Secret America*, paru en 2011. La transparence est donc l'alliée objective des services de renseignement, mais aussi une menace de premier ordre.

Le Web a révolutionné le monde des sources ouvertes. Il est dorénavant possible d'accéder à des images satellite mises à disposition gratuitement, comme celles de Google Earth. Elles sont certes d'une qualité moyenne, parfois anciennes, mais cela constitue cependant une révolution car, si les quidams ou les entreprises peuvent les utiliser, de nombreux gouvernements, sans aucuns moyens d'observation spatiaux ou dans l'impossibilité de se procurer des images satellite commerciales, trouvent dans ce produit une source d'information inédite et d'une grande utilité. S'il a simplifié l'accès à de nombreuses informations, le Web a créé des problèmes nouveaux. Premièrement, les moteurs de recherche grand public n'indexent qu'une faible partie du Web, de l'ordre de 10 %. Dès lors, accéder à tout le reste n'est pas aisé. Il faut disposer de moteurs de recherche spécialisés, paramétrables et des salariés capables de maîtriser le savoir-faire nécessaire, y compris pour aller jusque dans le Web profond.

Deuxièmement, le Web noie l'utilisateur sous des masses d'informations qu'il faut donc trier avant de pouvoir les utiliser. Enfin, le Web est le royaume de la fausse information, diffusée intentionnellement, pour enjoliver un *curriculum vitae*, cacher des faits, lancer une rumeur, ou de manière non intentionnelle. Si le *Journal officiel* ou les comptes des entreprises du CAC 40 accessibles en ligne ne contiennent que des informations fiables, peu de données disponibles sur la Toile sont exactes. Toutes les sources ouvertes, mais plus encore celles issues de l'Internet, doivent donc faire l'objet d'une évaluation, inspirée de la science des historiens qui passent tout document au crible de la critique interne et externe, et procèdent à des recoupements. Même la biographie de personnes connues contient souvent des inexactitudes. Au surplus, l'Internet étant viral, une information, erronée ou non, est souvent reprise, dupliquée de site en site sans aucune vérification, ce qui peut laisser accroire qu'elle est véridique, puisque présente dans de nombreuses sources différentes. C'est un exemple topique de faux recoupement.

La maîtrise des sources ouvertes est un enjeu de premier ordre pour les services de renseignement. Même si pour y accéder il est nécessaire de mobiliser des moyens, ils seront toujours moins importants que ceux qu'il faut engager pour obtenir des informations protégées, *via* les capteurs des services, qu'ils soient humains, techniques ou opérationnels. En outre, tous les risques liés à la recherche du renseignement n'existent pas avec les sources ouvertes, sauf celui lié au fait que l'on manifeste de l'intérêt pour une information. Mais, tant dans le domaine du renseignement que de l'accès aux sources ouvertes, il est possible – et même indispensable – de démarquer ses recherches, c'est-à-dire de ne pas laisser de trace. La maîtrise des sources ouvertes implique d'être capable d'avoir une connaissance des sources disponibles, même celles difficiles d'accès, d'être capable d'y accéder –

physiquement lorsqu'elles ne sont disponibles qu'à l'autre bout du monde, ou virtuellement lorsqu'elles sont enfouies dans l'Internet le plus confidentiel – et d'évaluer le degré de fiabilité des données. L'utilisation des informations issues de sources ouvertes peut, en revanche, être un secret. Ainsi en est-il du *data mining* que font certains services de renseignement à partir du cyberespace. Ils collectent des masses colossales d'informations mises en ligne – sites internet, blogs, tweets, photos –, donc ayant vocation à être lues et utilisées par qui le veut. Mais l'analyse qui peut être faite de cette montagne de données, analyse qui n'enfreint aucune loi, est un secret, parce qu'elle nécessite la mise en œuvre d'un savoir-faire très sophistiqué et qu'elle révélerait les critères de recherche utilisés. En outre, ces informations sont souvent croisées avec d'autres, issues de la collecte du renseignement.

La définition de ce qu'est ou non une source ouverte mérite des précisions complémentaires. L'accès à une source ouverte implique nécessairement que l'institution ou la personne qui la collecte ne commet pas d'infraction, puisque, par essence, l'information concernée est disponible, parfois sous certaines conditions comme un paiement, le respect du copyright ou celui du droit de propriété intellectuelle. Ainsi, consulter un brevet déposé par une entreprise, c'est obtenir des informations publiques. En revanche, utiliser les inventions ayant fait l'objet du dépôt dudit brevet sans l'accord de son propriétaire constitue un délit. L'accès à de l'information non publique, le cœur de métier des services de renseignement, n'implique pas nécessairement la commission d'une infraction. Qu'un pays veuille dissimuler l'existence d'une installation militaire est légitime. En revanche, l'État qui recourt à un satellite d'observation pour prendre des images du site concerné, ne commet aucune faute, aucun délit. Il disposera pourtant d'informations que le pays en cause ne veut pas voir divulguer. Ces

photographies prises de l'espace ne relèvent, bien entendu, pas des sources ouvertes.

Les estimations usuelles indiquent que plus de 99 % des informations dont a besoin un service de renseignement sont disponibles dans des sources ouvertes. En conséquence, afin de ne pas employer à mauvais escient les moyens et les méthodes du renseignement, un service, et au-delà un État, a intérêt à acquérir la meilleure maîtrise possible des sources ouvertes. Si les services de renseignement du monde entier utilisent depuis toujours les sources ouvertes, ils ont, pour certains d'entre eux, constitué en leur sein un département spécialisé dans ce domaine. Aux États-Unis, avait été créé, en février 1941, sur instruction du président Roosevelt, le *Foreign Broadcast Monitoring Service*, le FBMS, pour mettre à disposition du gouvernement une synthèse des émissions de radio étrangères. Il fut intégré en 1947 à la CIA qui venait d'être créée, fut renommé *Foreign Broadcast Information Service*, FBIS, et vit ses missions étendues à la synthèse des informations diffusée par les médias puis de l'ensemble des sources ouvertes. Parmi les réformes faites par les Américains après le 11 septembre 2001, il y eut la professionnalisation de la maîtrise des sources ouvertes. Le *Director of National Intelligence* (DNI) a ainsi créé, le 1er novembre 2005, au sein de son administration, l'ODNI, un poste d'adjoint au DNI chargé de piloter le sujet pour l'ensemble de la communauté américaine du renseignement, ainsi qu'un *Open Source Center*, l'OSC, ce qui eut pour conséquence la disparition concomitante du FBIS. En réalité, la CIA n'a pas abandonné ses compétences en matière de sources ouvertes, il y a eu simplement la création d'une structure nouvelle, l'OSC, initiative heureuse dont la CIA est l'opérateur, sous l'autorité du DNI. L'OSC est en mesure de traduire en américain quatre-vingts langues étrangères et dispose d'experts dans les domaines les plus pointus. La CIA explique avec précision sur son

site internet ce que sont les sources ouvertes et leur utilisation. La centrale américaine est pleine de bon sens et fait preuve d'humilité lorsqu'elle explique qu'une information n'a pas besoin d'être secrète pour avoir de la valeur. Elle indique que la compréhension du monde qu'acquièrent ses analystes doit beaucoup aux sources ouvertes. Le FBI expose également l'intérêt des sources ouvertes sur son site internet, tout en étant moins disert que la CIA. L'OTAN s'est dotée d'une doctrine, disponible en ligne, en matière de sources ouvertes. Elle a publié, en novembre 2001, un manuel de 57 pages qui lui est consacré : le *NATO Open Source Intelligence Handbook*, ainsi qu'un recueil de textes de 110 pages sur le sujet : le *NATO Open Source Intelligence Reader*, en février 2002, puis un guide : *Intelligence Exploitation of the Internet*, en octobre 2002.

Les sources ouvertes consultées pour rédiger cet article n'ont pas fait état d'une organisation particulière dans ce domaine au sein des services ou de la communauté française du renseignement. En revanche, la DGSE a déjà indiqué publiquement qu'elle exploitait les sources ouvertes et qu'elle disposait d'un « secteur » spécialisé. Au Royaume-Uni, le King's College de Londres propose un cours consacré à l'*open source intelligence* et au *social media intelligence* dont les étudiants ont, pour certains, vocation à travailler dans les services de sécurité. La maîtrise des sources ouvertes n'est pas une nécessité pour les seuls services de renseignement. Tous les États, toutes les administrations publiques ont un réel intérêt à être compétents dans ce domaine. Une sous-catégorie du ROSO est le ROCO : le renseignement d'origine cocktail, spécialité des diplomates.

Jérôme Poirot

B.

ARKIN, William M. et PRIEST, Dana, *Top Secret America. The rise of the new American security state*, Boston, Little, Brown and Company, 2011.

V.
Capteur ; Hirondelle ; Russie ; Source ; Subversion ; Tamponner.

Royaume-Uni

C'est sous le règne de la reine Elizabeth Ire (1558-1603) que les services de renseignement de la Couronne acquièrent une importance nouvelle. En 1573, elle nomme sir Francis Walsingham secrétaire d'État, lequel deviendra en fait son maître espion particulier. Dès sa nomination, il commence à recruter des hommes sous serment, une sorte d'ancêtre de l'*Official Secret Act* ; on lui prêtait alors une cinquantaine d'espions infiltrés dans les cours d'Europe. Sir Francis Walsingham est devenu un personnage clé dans l'histoire de l'espionnage britannique, car il symbolise les premiers pas vers l'institutionnalisation du renseignement, lequel demeure toutefois encore longtemps décentralisé et peu structuré.

Les chercheurs ont établi, en effet, qu'il n'y avait vraisemblablement pas eu d'organisation structurée de services de renseignement au Royaume-Uni avant le XXe siècle, exception faite des périodes de conflit qui voyaient une mobilisation plus ou moins construite s'effectuer dans la plupart des domaines, y compris dans celui du renseignement (lors des menaces espagnoles puis françaises, notamment). C'est au début des années 1900 que les velléités hégémoniques des Allemands, en perpétuelle expansion, engendrent en Europe de vives inquiétudes, lesquelles se traduisirent au Royaume-Uni par l'instauration de services secrets permanents. En effet, le Premier ministre Herbert Asquith demanda au *Committee of Imperial Defence* un moyen d'aborder le problème et d'anticiper une prépotence allemande. C'est alors que fut fondé le *Secret Service Bureau* en juillet 1909.

Au sein de ce bureau furent réparties une section intérieure (*Home Section*) et une section extérieure (*Foreign Section*), le *British Security Service* (MI 5) et le *Secret Intelligence Service* (SIS, ou MI 6). L'année 1909 a donc vu la naissance des services secrets britanniques, constitués de ces deux bureaux. Un peu plus tard, en 1919, vint s'ajouter le *Government Code* & *Cipher School* (GC&CS), service de cryptographie, qui devint le *Government Communications Headquarters* (GCHQ) en 1948, parachevant ainsi le tableau du renseignement anglais.

En 1914, le besoin de disposer de services de renseignement se fait sentir dans toute l'Europe. L'exigence de la guerre nécessitait une approche rigoureuse et systématique de la recherche et de l'analyse d'informations sur l'ennemi. C'est lors de la Grande Guerre que se développèrent les *signals intelligence* (SIGINT), des renseignements qui provenaient de signaux électromagnétiques. Les pays les plus importants d'Europe exploitèrent cette nouvelle forme d'espionnage, mais les Anglais se démarquèrent avec la *Room 40* de l'Amirauté britannique qui dirigeait le GC&CS. Dès les premiers mois de la guerre, les renseignements anglais décryptèrent une quantité de codes allemands qui permirent de localiser les mouvements de bâtiments et de sous-marins ennemis.

Le GC&CS prit ainsi beaucoup d'importance au sortir de la guerre. Au début de la Seconde Guerre mondiale, les mathématiciens, analystes et linguistes furent déplacés dans le manoir victorien de Bletchley Park, lieu qui devint le symbole de l'âge d'or de la technologie et de la cryptologie britanniques. Bletchley avait, en effet, rassemblé les esprits les plus brillants et les plus novateurs ; ils travaillaient sous Ultra, un niveau de protection spécialement créé pour Bletchley, et sous l'*Official Secret Act*, texte qui interdisait la divulgation de leurs activités et scellait le secret jusque dans la tombe.

Lors de ce conflit, ils réussirent l'impensable : décrypter la machine Enigma, utilisée par le IIIe Reich pour ses communications. Il y avait parmi eux Alan Turing, mathématicien, célèbre pour sa contribution déterminante au décryptement d'Enigma et à la construction de l'un des premiers ordinateurs électroniques modernes : Colossus, lequel parvint à déchiffrer Lorenz, appareil qu'utilisait Hitler pour communiquer avec ses généraux.

Ce service constitue bel et bien l'une des particularités du Royaume-Uni, qui est l'un des quelques pays occidentaux à posséder un service autonome de décryptage et de renseignement électronique (les États-Unis ont la NSA, le Canada le CSEC, les Pays-Bas le TICV). En 1948, le service se déplace à Eastcote, dans la banlieue de Londres. L'activité de cryptage se poursuit, mais l'ennemi n'est plus le même, puisque le combat s'est tourné contre l'URSS. Ce sont désormais les messages cryptés soviétiques que l'on cherche à déchiffrer coûte que coûte. Cependant, les autres pays rattrapent vite leur retard en cryptologie, et si le service demeure un domaine d'excellence du renseignement britannique, il ne constitue plus une exception, surtout avec les avancées et prouesses technologiques des Américains.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1948, un scandale frappe de plein fouet l'Angleterre et ses services secrets. Vernon Kell, fondateur du MI 5 et à sa tête jusqu'en 1940, avait sous-estimé la menace persistante de l'espionnage soviétique. Kim Philby, Guy Burgess, Donald Maclean, Anthony Blunt et John Cairncross sont des noms qui résonnent encore amèrement pour les Britanniques. Ils représentent à la fois une opération d'espionnage considérable et un scandale immense. Ces cinq intellectuels marxistes, étudiants de Cambridge, rejoignirent dans le courant des années 1930 les services secrets soviétiques et, en une quinzaine d'années, ils accomplirent une pénétration totale des services britanniques. Ce scandale traumatisa

profondément la Grande-Bretagne, pays qui passait pourtant pour avoir inventé l'espionnage moderne. Si les fuites étaient impressionnantes, elles ne furent pas pour autant décisives, les Soviétiques ne faisant pas entièrement confiance à leurs taupes. C'est donc en 1948 que les services secrets américains, avec l'aide d'experts britanniques, décryptèrent les communications des renseignements soviétiques émises de 1940 à 1948. Ce travail, connu sous le nom de « projet Venona », permit de démasquer tout le réseau d'espionnage nucléaire soviétique implanté aux États-Unis, comme les époux Rosenberg, mais surtout il révéla que Maclean, alors diplomate en poste à Washington, était un espion. À partir de ce moment-là, les autres tomberont peu à peu, et les « Cinq de Cambridge » seront démasqués.

Cette affaire illustre le lien particulier qui unit les services américains et britanniques. Il existe une réelle coopération au niveau du renseignement, coopération qui permet de distinguer les Anglais des autres services de renseignement européens. Le *United Kingdom-United States Communications Intelligence Agreement*, ou traité UKUSA, fut signé secrètement entre les deux pays en 1947 – le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie les rejoignirent ensuite. Il symbolise l'étroite collaboration de ces deux pays en matière de renseignement d'origine électromagnétique, à l'image d'une relation privilégiée.

L'Angleterre a subi des cas d'espionnage emblématiques, mais elle a aussi connu de grandes réussites. Les Britanniques étaient notamment connus pour leur *Double Cross System*, autrement dit le retournement d'agents. Ce système passe pour être l'un des plus grands succès des services secrets britanniques lors de la Seconde Guerre mondiale : le MI 5 organisa tout un dispositif de contre-espionnage pour capturer des agents allemands puis les retourner, le but étant ensuite de diffuser de fausses informations chez l'ennemi. Le tout était orchestré par John

C. Masterman, à la tête du *Twenty Committee*. Les espions allemands capturés étaient emmenés à Latchmere House, à côté de Londres, afin d'y être interrogés. La torture physique n'y était pas admise ; mais les interrogatoires pouvaient durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le prisonnier n'était pas jugé utile, il était envoyé directement à la tour de Londres pour y être pendu ou fusillé. Thomas Gordon, dans son *Histoire des services secrets britanniques*, écrit que quinze espions capturés furent envoyés à la Tour, quand quatorze furent retournés pour devenir des agents doubles et envoyer de fausses informations à Berlin.

L'Angleterre put également profiter d'informations capitales sans avoir à retourner des agents ennemis. En effet, il existe quelques cas, au fil de l'Histoire, de personnes venues spontanément proposer des informations, et cela généralement contre rétribution financière. En novembre 1914 les services britanniques basés aux Pays-Bas (le SIS) furent approchés par Karl Krüger, un ancien officier de marine allemand. Il fournit ainsi une foule de renseignements décisifs concernant les constructions navales et les positions de la flotte allemande. En 1933, Johann De Graff, un communiste allemand et agent du Komintern, contacta Frank Foley, chef de poste du SIS à Berlin, et lui proposa ses services. En 1992, Vassili Mitrokhine, du KGB, décida, à la chute de l'URSS, de confier des milliers de documents du KGB au Royaume-Uni. Ces documents, appelés les « archives Mitrokhine », constituent une masse considérable et inégalée de renseignements soviétiques dévoilés. Plus récemment, le général Ali-Reza Asgari, un Iranien proche du pouvoir, décida de faire défection et proposa ses services au MI 6. Sous le nom de code « Faucon », il fut exfiltré en 2007 avec l'aide du Mossad.

Après la guerre froide, dans les années 1990, le Royaume-Uni, comme plusieurs pays d'Europe, dut faire face à une nouvelle menace :

le fléau terroriste. Les attentats du 11 septembre 2001 eurent pour conséquence un regain d'intérêt pour les musulmans intégristes et leurs discours violents contre l'Occident ; cela réorienta la stratégie des services de sécurité du Royaume-Uni et leurs efforts convergèrent, et convergent toujours, vers la lutte intense contre le terrorisme. Par exemple, une grande partie du travail des services consistait à rechercher les financements de l'organisation Al-Qaïda, les années 2000 étant marquées par une infiltration croissante d'Al-Qaïda au Royaume-Uni.

Le pays fut frappé par les attentats de Londres (le 7 juillet 2005), qui firent 52 morts et 700 blessés. Un rapport publié en mars 2007 par l'*Intelligence and Security Commitee* (ISC) dénonça le MI 5, lequel avait manqué à ses devoirs de protection du peuple en n'étant pas assez préparé. Aux mois de mai et juin 2017, le pays fut à nouveau affecté par des attentats meurtriers, revendiqués par l'État islamique.

Les échecs et les succès des services britanniques sont évidemment des secrets bien gardés, et finalement très peu sont connus. Les analystes et historiens se trouvent généralement en difficulté face au manque de sources ; l'histoire déclassifiée s'arrête en 1949. Mais « il n'est point de secrets que le temps ne révèle » (Racine), et des archives sont régulièrement dévoilées au public. Le MI 5 a, par exemple, demandé à Christopher Andrew, historien anglais spécialiste du renseignement, d'être l'auteur des cent ans d'histoire du service, lui donnant ainsi accès à plus de 700 000 dossiers, selon Jonathan Evans, directeur général du MI 5 de 2007 à 2013. Ainsi parut en 2009 *The Defence of the Realm. The Authorized History of MI 5*, une première histoire officielle du contre-espionnage britannique.

Des archives peuvent également être déclassées lorsque des scandales le nécessitent. L'exemple le plus marquant en est

probablement celui de Tony Blair, qui fit face, en 2016, à de sérieuses accusations.

La commission Chilcot, du nom de son président sir John Chilcot, créée en 2009 par Gordon Brown, a examiné la relation controversée, nouée sous Tony Blair, entre le politique et les services secrets, notamment le MI 6. En effet, la commission enquêta sur les conditions dans lesquelles Blair avait diligenté l'intervention militaire du Royaume-Uni en Irak en 2003. Il s'agissait de mettre au jour le processus de décision des opérations extérieures, car le prétexte de l'existence d'armes de destruction massive, qui permettait la justification de l'intervention, s'est révélé faux. Le mensonge n'a, d'ailleurs, pas été cru par la majorité de l'opinion publique britannique et américaine, ce qui a principalement déclenché la demande de l'enquête. Hans Blix, président de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies en 2002, dans son ouvrage *Irak : les armes introuvables*, paru en 2004, explique clairement que les États-Unis et le Royaume-Uni n'avaient pas de légitimité lorsqu'ils décidèrent d'envahir l'Irak. Il y eut une instrumentalisation politique du renseignement, c'est-à-dire une déformation intellectuelle et idéologique, une manipulation des services secrets par le pouvoir.

L'officialisation de l'existence des services secrets britanniques se fit dans les années 1980-1990 ; c'est en 1989 que le MI 5 fut légalement reconnu par l'intermédiaire du *Security Service Act*. Jusqu'en 1992, le gouvernement britannique ne reconnaissait pas officiellement l'existence d'un service de renseignement extérieur en temps de paix. L'*Intelligence Services Act* de 1994 constitue ainsi la première mention publique de l'existence du SIS et du GCHQ. Il permit de définir les rôles et les fonctions de ces services tout en fixant une base légale à leur existence. C'est d'ailleurs en 1994 que le service s'installe dans ses

présents locaux, l'emblématique Vauxhall Cross. De son côté, le MI 5 s'installe la même année dans le quartier de Westminster, dans les bâtiments de Thames House.

Enfin, il semble important de noter l'attachement aux traditions au sein de la communauté du renseignement. Mansfield Cumming, officier de la Royal Navy, premier dirigeant du bureau consacré aux affaires extérieures, marqua considérablement ce service, lequel porte encore aujourd'hui les marques de son héritage. Les rapports confidentiels sont toujours nommés les « *CX Reports* » par le SIS, d'après son initiative. Il écrivait ses lettres à l'encre verte et se faisait appeler « C », pratiques que les directeurs du service maintiennent aujourd'hui. Ces détails anecdotiques permettent de dessiner une filiation dans ces services et d'entrevoir une continuité cimentée par une culture politique de la tradition et l'affirmation d'une histoire nationale, en opposition aux troubles internes principalement provoqués par la lutte des services contre l'IRA.

C'est sans doute ce cachet britannique qui aura séduit le monde entier à travers les aventures de l'espion James Bond écrites par Ian Fleming, ancien officier du renseignement naval, à partir de 1953. Il est indéniable que ce personnage a permis de construire une image, si ce n'est l'image, de l'agent secret.

Léa LEMARIGNIER

B.

ANDREW, Christopher, *The Defence of the Realm. The Authorized History of MI 5*, Londres, Allen Lane, 2009.

BLIX, Hans, *Irak : les armes introuvables*, Paris, Fayard, 2004.

THOMAS, Gordon, *Histoire des services secrets britanniques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008.

V.

Bond, James ; Cinq de Cambridge ; Enigma ; Fleming, Ian ; Mitrokhine, Vassili ; Q ; Taupe ; Terrorisme ; Turing, Alan.

Russie

Les services de renseignement jouent un rôle de premier plan dans la Russie moderne, comme ils le firent au temps de l'URSS. Depuis la révolution d'octobre 1917, ils sont l'un des rouages les plus importants du pouvoir. Deux exemples le montrent clairement : Iouri Andropov a quitté la tête du KGB, dont il était président depuis 1967, pour devenir Premier secrétaire du parti communiste, en 1982 ; Vladimir Poutine est passé de la direction du FSB à présidence de l'État russe en août 1999. Dans nul autre pays, diriger un service de renseignement ne permet de devenir chef de l'État.

L'*Okhrana*, police secrète des tsars, fut créée en 1811 pour lutter contre les adversaires de l'Empire, notamment les anarchistes. L'Okhrana recourait massivement à l'infiltration des organisations qu'elle surveillait et à des agents provocateurs. La révolution d'octobre 1917 vit la création de la *Tcheka*, service de renseignement intérieur, extérieur et police politique. Dirigée par le Polonais Felix Dzerjinski, sa mission principale était de protéger le nouveau régime des contre-révolutionnaires, russes ou étrangers, ce à quoi elle s'employa en faisant régner la « terreur rouge ». Par réalisme, la Tcheka s'attacha les compétences d'anciens membres de l'Okhrana. C'était le prix à payer pour être efficace. Les Américains ne procédèrent pas autrement avec d'ex-agents du renseignement de l'Allemagne nazie lorsque, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, il fallut lutter contre les Soviétiques. En 1921, la Tcheka disposait d'un effectif pléthorique d'environ 216 000 personnes, 126 000 militaires et 90 000 civils. La création de l'Armée rouge, en 1917, conduisit à la doter de son propre

service de renseignement : la Direction de l'enregistrement, qui devint la Direction du renseignement en 1921, puis Direction principale du renseignement de l'état-major général (GRU) en 1942.

Les services de renseignement, comme la plupart des institutions soviétiques, ont à de nombreuses reprises changé de nom et de périmètre de compétence. Le GPU succéda à la Tcheka en 1922 avant d'être scindé lui-même en deux entités à la fin de 1923 : le NKVD et l'OGPU. Schématiquement, le NKVD était chargé de la sécurité intérieure et l'OGPU du renseignement extérieur, mais cette distinction est sommaire, les gardes-frontières dépendant de l'OGPU. En 1934, le NKVD absorba l'OGPU. En 1941, le NKVD fut remplacé par le NKGB, qui disparaîtra lui aussi. Des changements de périmètre sans intérêt notable intervinrent encore les années suivantes, jusqu'à ce qu'en mars 1946 coexistent le MVD pour les affaires intérieures, et le MGB pour la sécurité de l'État. Cette frénésie de réformes ou, plus positivement, la volonté de s'adapter aux menaces étrangères ou internes conduisit en octobre 1947, en réaction à la création de la CIA, à regrouper le MVD, le MGB et le GRU dans un nouveau service, le KI (Comité d'information), mais cela se révéla être un échec, le GRU retrouvant son autonomie dès septembre 1948 et le MGB renaissant en décembre de la même année. Le 15 mars 1953, dix jours après le décès de Staline, le MGB et le MVD fusionnèrent avant que le KGB (Comité pour la sécurité de l'État), succédant à ce qui était le MGB, ne fût créé le 13 mars 1954. Alors que son prédécesseur avait rang de ministère, le KGB, en raison des erreurs commises par Beria après la disparition de Staline, ne se vit pas conférer ce statut et fut placé sous l'autorité du Conseil des ministres. Mais, le 5 juillet 1978, le KGB redevint un ministère rattaché au Premier secrétaire du Parti, ce qui lui donna un pouvoir jusqu'alors inégalé. Outre Dzerjinski, l'homme fort du

renseignement soviétique fut Beria, de 1938, date à laquelle il accéda à la tête du NKVD, jusqu'à sa chute fin juin 1953.

Si les services russes ou soviétiques ont toujours été puissants, leur suprématie a parfois été contestée. Ainsi, fin 1924, Dzerjinski dut-il mener un rude combat contre son collègue Grigori Sokolnokov, le commissaire du peuple aux Finances, qui voulait réduire de près de 20 % le budget de l'OGPU en 1925. L'affaire est racontée par Nicolas Werth dans les *Cahiers du monde russe*. Ce conflit fort banal entre un ministre du Budget et une administration qui ne pense qu'à dépenser toujours plus, a donné l'occasion aux deux parties de produire des notes qui fournissent des informations précieuses. On apprend ainsi que l'OGPU disposait d'un budget de 59 millions de roubles en 1924 et que ses effectifs comptaient 34 452 agents civils en 1923, dont 8 000 rémunérés sur fonds secrets. Ces derniers étaient soit des « titulaires », soit des *rezidenty* coordonnant l'activité des indicateurs, eux-mêmes rétribués sur fonds secrets. Le *Politburo*, bureau politique du parti communiste, trancha en faveur de Dzerjinski. D'autres désaccords d'importance surgirent à la même époque, nous apprend N. Werth. Le commissaire du peuple à la Justice, Nicolaï Krylenko, reprochait à l'OGPU d'exercer des compétences qui relevaient des tribunaux : condamnations au goulag ou à la peine de mort par les « collèges spéciaux » de personnes « socialement dangereuses ». N. Werth livre les arguments en défense employés par Dzerjinski : « L'expérience a montré que, plus on parle du terrorisme, plus il devient populaire. Des procès publics […] ne feraient que stimuler l'activité des groupes monarchistes à l'étranger et leur permettraient d'obtenir une aide financière, et une aide tout court. »

Le KGB fut probablement le plus important service de renseignement de l'Histoire en raison de l'étendue de ses compétences et du nombre d'agents qu'il employait, même si nul ne sait combien de

personnes y travaillaient exactement. Certains historiens estiment que 1,5 million est un chiffre réaliste, soit trois fois plus que ce que Moscou a prétendu officiellement. L'organisation du KGB a été fixée par un décret du 13 mars 1954. Il comprenait des directions générales ou principales, des directions et des sections. Sa composante la plus célèbre était la 1re Direction générale, chargée du renseignement extérieur. Elle était subdivisée en départements géographiques – le 1er traitant des États-Unis et du Canada –, en départements spéciaux – par exemple, pour suivre les Soviétiques établis à l'étranger –, en directions spécialisées – pour les illégaux ou le contre-espionnage – et en directions ou services assurant des fonctions supports (archives, communications, etc.). Ce sont les agents de cette 1re Direction générale qui peuplent les œuvres de fiction ou qui furent les acteurs des affaires célèbres du KGB. C'était cette même direction qui avait la responsabilité des différentes « lignes » présentes à l'étranger, dans les ambassades ou sous couverture. La ligne PR traitait du renseignement politique, la ligne X avait pour mission la collecte du renseignement économique et la ligne N gérait les illégaux. Le KGB était, en outre, organisé à l'échelle de chacune des Républiques formant l'URSS et s'appuyait sur les services des pays frères. La vision occidentale du KGB est fondée sur ce qu'était sa 1re Direction générale et ses agents, en particulier ceux de sa direction S, chargée au Centre de l'activité des illégaux. Or ceux-ci étaient une minorité au sein de cette immense organisation. Ils en étaient l'élite, les éléments les plus brillants, sortis des meilleures universités, très bien formés. La majorité de la troupe était plus rustique, issue des classes populaires et recrutée sur un critère fondamental : sa fidélité à l'idéologie marxiste-léniniste. Ce sont deux univers assez dissemblables qui constituaient le gigantesque KGB. Les uns et les autres avaient cependant en commun le prestige et le pouvoir que leur conférait leur appartenance au Service. Comme ses

prédécesseurs, le KGB était installé à la Loubianka, place Dzerjinski à Moscou. Mais, à l'étroit, certaines entités migrèrent en banlieue, dont la 1re Direction générale à Iassenevo en 1972. C'est ce déménagement qui permit à Mitrokhine de reproduire des documents de grande valeur, le transfert des archives ayant pris douze ans.

La fin de l'URSS fut aussi celle du KGB. Deux organes principaux lui ont succédé : le FSK et le SVR. Le premier, installé à la Loubianka, devenu FSB en 1995, placé sous l'autorité du ministre de la Justice – comme le FBI américain –, est le service de renseignement intérieur, de contre-espionnage et de lutte contre la criminalité organisée. Mais ses prérogatives sont larges, puisqu'il est compétent pour les pays de la CEI, qu'il collecte du renseignement technique à l'étranger, ou qu'il peut, dans le domaine antiterroriste, réaliser des missions de nature militaire dans le monde entier. Le SVR, créé en décembre 1991, est le service de renseignement extérieur. Il dépend du président russe, comme la CIA dépend du président américain. Il a pour mission la collecte du renseignement stratégique, du renseignement économique, scientifique, militaire en concurrence avec le GRU et, plus globalement, la protection des intérêts de la Russie. Héritier de la Première Direction générale du KGB, il en a repris les locaux à Iassenevo. Mais il est réducteur de présenter le FSB comme service intérieur et le SVR comme service extérieur, les deux ayant des activités à la fois sur le territoire russe et à l'étranger. Un troisième organe est né sur les cendres du KGB : l'Agence fédérale pour les communications gouvernementales et l'information (FAPSI), qui est l'équivalent à la fois de l'ANSSI française et de la NSA américaine. Le FAPSI a été absorbé par le FSB en 2003.

L'appareil de renseignement soviétique, puis russe, se distingue de celui des pays occidentaux par bien des aspects. Le premier est son gigantisme et le rôle qu'il joue dans la marche des affaires de l'État,

qu’il s’agisse de la politique étrangère ou de la politique intérieure. Le poids actuel des services russes tient également au fait que nombreux sont ceux qui, parmi leurs membres, ont tiré profit de la dislocation de l’URSS soit pour entreprendre une carrière politique, soit pour piller les richesses de l’empire : entreprises, mines, immobilier et, mieux encore, banques. Ainsi s’est constitué un axe entre les nouveaux organes de renseignement et des dirigeants issus du KGB. Le nouveau pouvoir russe et les services, au premier chef le FSB, entretiennent des relations étroites qui vont au-delà de celles qui découleraient simplement de l’exercice de leurs responsabilités respectives. La capacité qu’ont eue les KGBistes à profiter du nouveau contexte né à partir de la fin de 1991 tient, selon le spécialiste du renseignement Jacques Baud, « au fait que les services secrets et de sécurité soviétiques de l’époque ont toujours attiré une certaine élite intellectuelle, et une intelligentsia, des gens plus capables, plus entreprenants, plus dynamiques que le reste de la société soviétique ».

Une autre caractéristique du renseignement russe est la séparation moins nette – voire inexistante à l’époque du KGB – que dans la plupart des grandes démocraties entre renseignement intérieur et extérieur. La fusion du SVR et du FSB semble d’ailleurs être envisagée par le président Vladimir Poutine. L’espionnage soviétique s’appuyait, en outre, sur les services des pays frères. Il exerçait une tutelle, parfois très ferme, sur ceux des États socialistes européens, et profitait de la collaboration des organes de sécurité des pays communistes en Amérique centrale, en Afrique, en Asie. Mais la fin de l’URSS n’a pas mis un terme à la collaboration entre les services russes et ceux des anciennes Républiques soviétiques. Dès la fin de 1991, un accord a été signé entre les États formant l’ex-URSS en matière d’échange d’informations, et un second accord, conclu en 1992, prohibe l’espionnage entre pays de la CEI. Le renseignement russe se distingue

– c’est une constante – par certaines méthodes : la pénétration des organes de sécurité adverses, qui est une priorité ; l’utilisation, toujours en vogue, d’« hirondelles », ces espionnes qui usent de leurs charmes pour tamponner des cibles. Parmi ses domaines d’excellence figure le cyber. La tradition de l’école de mathématiques russe est l’une des explications de ces performances. S’il est comme toujours quasi impossible d’attribuer avec certitude une cyberopération à un commanditaire, il apparaît néanmoins que Moscou est à l’origine de l’une des plus célèbres cyberattaques, celle qui a paralysé l’Estonie au mois d’avril 2007. Autre spécialité : un goût prononcé pour les illégaux, y compris en couple. Infiltrer des agents clandestins dans des pays cibles, au terme de plusieurs années de parcours variés pour construire et crédibiliser une légende, est un mode opératoire plus répandu chez les Russes que dans les autres grands services.

Comme toujours en matière de renseignement, les succès ou les échecs soviétiques ou russes sont à l’évidence des secrets bien gardés. Pourtant, beaucoup d’entre eux sont connus. Pendant la quinzaine d’années qui suivit la révolution d’Octobre, l’enjeu était la survie du régime et donc la lutte contre toutes les formes de déstabilisation intérieure. Ensuite, ce fut non le régime, mais l’existence du pays qui fut menacée par l’Allemagne hitlérienne avant que la guerre froide ne devienne la toile de fond. Depuis la disparition de l’URSS, l’espionnage russe s’inscrit dans un cadre qui pourrait paraître presque banal. C’est à l’aune de ces grandes périodes que doivent être examinés les succès ou les échecs du renseignement soviétique. Parmi les grandes réussites figurent le nombre et, plus encore, la qualité des taupes que le KGB, ses prédécesseurs et ses successeurs ont réussi à implanter au cœur du pouvoir des pays espionnés ou – graal – au sein des services adverses. Dans ce domaine, le modèle indépassable est sans doute le recrutement des traîtres Philby, Burgess, Maclean, Blunt et Cairncross, les « Cinq de

Cambridge », ainsi que de Blake. Durant la Seconde Guerre mondiale, les exploits du fameux Orchestre rouge – il y en avait, en réalité, trois – ou de Richard Sorge furent de grandes réussites qui permirent d'obtenir des renseignements de première importance, respectivement sur les intentions allemandes et japonaises, même si ces précieuses informations n'ont été, dans les deux cas, que peu exploitées.

Selon Christopher Andrew, professeur d'histoire à Cambridge, grand spécialiste du renseignement, la France aurait été, après 1945, le pays occidental le plus infecté par des taupes soviétiques, environ une cinquantaine au cours de la guerre froide. L'une des plus célèbres a été Georges Pâques, arrêté en 1963. Mais le traître qui nuisit le plus à la France est probablement un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères dont l'identité n'a jamais été révélée, à supposer qu'il ait été identifié par la DST. Employé du service du chiffre, il alimenta Moscou de 1945 à 1982. Selon les Américains, il y avait des taupes du KGB dans l'entourage même de De Gaulle. Intoxication de la CIA pour affaiblir le président français qui déplaisait à Washington, ou réalité dramatique ? À ce jour, le mystère demeure.

Les Américains ont été, eux aussi, de grandes victimes de l'espionnage russe. Dès 1940 commence l'opération « Enormoz » pour s'emparer des secrets du projet Manhattan de construction de l'arme nucléaire. Sans la masse d'informations volées à Los Alamos, la première bombe A soviétique n'aurait pu exploser le 29 août 1949. Ames, officier de la CIA, a livré un nombre considérable d'informations au KGB puis au SVR, pendant une dizaine d'années, jusqu'à son arrestation en 1994, notamment sur des sources humaines de la CIA, et du FBI dont des officiers supérieurs du KGB et du GRU. Il vendit aussi des secrets sur les opérations techniques du renseignement américain visant l'Union soviétique. Mais le renseignement soviétique ne visait pas que des pays, il s'attaquait également à son adversaire capitaliste

dans son ensemble. C’est ce qui conduisit le KGB, ou ses suppôts des pays frères, à soutenir, notamment dans les années 1970 et 1980, des organisations terroristes comme le FPLP palestinien.

L’obtention, au début des années 1960, des plans d’attaque nucléaire américains contre l’URSS est un exploit hors norme du GRU. Alexandre Sheldon-Duplaix raconte ce haut fait d’armes dans la *Revue historique des armées* : « Certains plans aéronavals [de l’OTAN] semblent déjà connus en particulier grâce à John Vassall, traître à l’Amirauté britannique, et par deux officiers de marine norvégiens que le capitaine de corvette Yevgueny Ivanov prétend avoir recrutés à Oslo vers 1954. » Mais c’est en France que le GRU paraît obtenir les plans des frappes aériennes de l’OTAN contre l’URSS. Si l’on croit Victor Lyubimov, un jeune lieutenant de vaisseau envoyé à Paris sous la couverture de représentant de la ligne maritime Le Havre-Leningrad, la source est un général de l’armée de l’air. Baptisé « Murat » par le GRU, le général travaillerait pour l’amour de la paix et pour celui de « Louise », sa « boîte aux lettres » et maîtresse communiste. Selon Lyubimov, les informations passées par le général français ébranlent Khrouchtchev : « De tous les documents classifiés top secret fournis par “Murat” deux étaient extrêmement importants. Le plan publié par le Commandement suprême des forces aériennes de l’OTAN numéro 110/59, daté du 10 janvier 1960, sur les frappes nucléaires. En 1960, personne ne s’imaginait que les États-Unis planifiaient la destruction totale de l’URSS. Et “Murat” était celui qui nous a donné ces plans. Quand Khrouchtchev les a vus, il était commotionné. C’était comme s’il lisait l’arrêt de mort de la mère patrie. »

En matière de contre-espionnage, après la Seconde Guerre mondiale et au début de la guerre froide, les Soviétiques réussirent à faire échec à la majorité des opérations d’infiltration d’agents du MI 6 ou de la CIA, en majorité originaires d’Europe centrale et orientale. Ces

échecs quasi constants s'expliquent par l'amateurisme de ces projets, mais surtout par le fait que les Russes en étaient informés en temps réel grâce à leurs multiples taupes. En matière cyber, les Russes, grâce au projet « Moonlight Maze », auraient dérobé, entre 1988 et 1990, des informations de haute valeur à leur adversaire américain en pénétrant les réseaux informatiques du Pentagone, de ministères, de laboratoires de recherche et de la NSA.

Un succès peut aussi être en partie un échec : une taupe qui est démasquée, une opération clandestine réussie dont les auteurs sont arrêtés et identifiés, comme ce fut le cas lors de l'exécution du chef islamiste Zelimkhan Iandarbiev au Qatar, en février 2004. Les auteurs, membres supposés du GRU, furent condamnés à la prison à vie par un tribunal de Doha, mais expulsés en décembre. L'élimination par empoisonnement au polonium 210 de l'opposant Alexandre Litvinenko – probablement un ancien du KGB puis du FSB, et peut-être agent au britannique – à Londres, en 2006, fut autant un succès qu'un échec dans la mesure où de forts soupçons laissent penser qu'il s'agissait d'une action clandestine du SVR.

Les ratés ont été, eux aussi, nombreux et ravageurs. L'insurrection de Budapest à l'automne 1956, le Printemps de Prague en 1968, la création de Solidarnosc à l'été 1980 et les grandes grèves qui eurent lieu en Pologne sont autant de déboires pour l'URSS et son appareil de renseignement qui ne purent prévenir ces révoltes, mais seulement les mater. À partir des années 1970, le nombre de défecteurs ou de taupes au service de l'Occident augmenta, notamment en raison de la prise de conscience par les espions russes de l'impasse dans laquelle l'URSS se trouvait ou du ressentiment que nourrissaient certains d'entre eux. L'affaire Farewell en est la parfaite illustration. Au nombre des grandes faillites figurent des défections ou l'infiltration de taupes qui provoquèrent des dégâts gigantesques. Vladimir Vetrov, lieutenant-

colonel du KGB désenchanté, affecté à des tâches subalternes de synthèse des renseignements collectés par la ligne X, livra, à partir du début de 1981, des secrets d'une importance cruciale à la DST. Ce que volait le KGB à l'Ouest permit, en effet, d'avoir une idée très précise des performances réelles de la recherche scientifique et de l'appareil industriel soviétiques. Elles étaient très en deçà de ce que croyaient la France ou les États-Unis, avec lesquels Paris partagea la production de sa source « Farewell ». Il semble que ces révélations, en mettant au jour un retard insoupçonné des Russes, furent à l'origine de la stratégie que décida Reagan pour épuiser l'URSS dans une course aux armements sans précédent en lançant « la guerre des étoiles », un bouclier antimissile nucléaire. Avant Vetrov, Anatoli Golitsine, qui fit défection en 1961, permit entre autres d'avoir la certitude que Kim Philby était un traître, de démasquer Georges Pâques et d'arrêter Heinz Felfe, agent du BND chargé du contre-espionnage contre les Soviétiques qui travaillait en réalité pour le KGB depuis 1950. Le plus grand échec du renseignement soviétique fut la disparition de l'URSS elle-même.

Les déconvenues sont aussi le résultat des réussites de l'adversaire. Ainsi, le programme anglo-américain « Venona », qui fut mené de 1943 à 1980, a permis de décrypter les messages des services soviétiques. Si la plupart de ceux qui furent mis au clair dataient de la période 1942-1945, ils furent néanmoins précieux, par exemple en révélant que Maclean était une taupe. Les graves déconvenues de l'appareil de renseignement moscovite ne se sont pas arrêtées avec l'effondrement du mur de Berlin. Les États-Unis eurent eux aussi des taupes à leur service, comme Piotr Popov, officier du GRU, qui fournit à la CIA des informations sur l'Armée rouge, les sous-marins nucléaires, les missiles intercontinentaux et les illégaux immergés en Occident. Quant à l'archiviste du KGB Vassili Mitrokhine, il livra en 1992 aux Anglais 25 000 pages d'informations exceptionnelles relatives aux opérations

clandestines menées à l'étranger. Mais, aussi spectaculaires qu'ils soient, ces échecs soviétiques sont sans doute la partie émergée de l'iceberg. Combien de sources, de taupes au service de Moscou ont gravement nui ou nuisent à l'Occident ?

En outre, la guerre des services n'a pas épargné l'URSS. L'exemple le plus frappant en est donné par l'attentat commis contre Jean-Paul II le 13 mai 1981. Si personne n'a pu établir avec certitude qui commandita cette tentative d'assassinat, l'implication d'un État et donc de services de renseignement ne fait guère de doute. La version la plus simple a consisté à désigner la Bulgarie comme étant à l'origine de ce complot, Ali Agça, le Turc qui tira sur le pape, ayant séjourné en Bulgarie. Cette version trop simpliste a fini par être écartée. La responsabilité de l'URSS est certaine pour une majorité d'historiens ou d'experts. La tension était telle entre le pape polonais, à l'avant-garde du combat pour la libération des peuples vivant sous le joug soviétique, et Moscou que cette hypothèse est la plus réaliste. Le KGB a été accusé, mais aussi, plus étonnant, le GRU. C'est bien lui qui serait à l'origine de l'attentat, comme l'a soutenu une commission d'enquête parlementaire italienne en 2007. Mais ce que ne dirent pas les députés italiens, c'est que le GRU aurait poursuivi un double objectif : liquider un adversaire redoutable du communisme, Jean-Paul II, et nuire à son grand rival, le KGB. En effet, le GRU aurait organisé la tentative d'assassinat du 13 mai 1981, mais aussi mis au point une subtile opération de désinformation visant à ce que, *in fine*, tous les regards se tournent vers le KGB. Si telle est bien la vérité, il s'agit d'un épisode exceptionnel de la perpétuelle guerre des services. Ce qui est, en tout état de cause, absolument certain, c'est qu'un service comme le GRU était capable d'imaginer une telle machination.

Selon le professeur Maurice Vaïsse, qui s'exprimait lors du colloque sur le « renseignement au début de la guerre froide » organisé par

l'Académie du renseignement le 6 juin 2016, les services soviétiques, comme leurs homologues américains, ont joué un rôle de stabilisateur durant la guerre froide. Ils ont finalement contribué à la paix en parvenant à déceler les vraies intentions de l'adversaire et en minimisant la portée des postures ou des provocations. En nous inspirant du titre de l'essai d'Yves Lacoste *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, nous pouvons affirmer que le renseignement sert, d'abord, à préserver la paix.

Jérôme POIROT

B.

ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest. 1917-1991*, Paris, Fayard, 2000.

BAUD, Jacques, « Comment travaillent les services secrets russes », *lemonde.fr,* [en ligne], 7 décembre 2006, http://www.lemonde.fr/europe/chat/2006/12/05/comment-travaillent-les-services-secrets-russes_841958_3214.html

SHELDON-DUPLAIX, Alexandre, « La reconnaissance et le renseignement dans le développement de la marine soviétique », *Revue historique des armées*, nº 261, 2010, p. 46-61.

THOM, Françoise, *Beria, le Janus du Kremlin*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2013.

WERTH, Nicolas, « L'OGPU en 1924. Radiographie d'une institution, à son niveau d'étiage », *Cahiers du monde russe*, nº 42/2-4, 2001, p. 497-422.

V.

Ames, Aldrich ; Beria ; Bateau espion ; Comité des opérations de leurre ; Défecteur ; Dzerjinski ; Illégal ; Mitrokhine, Vassili ; Opération.

S

S (Fiche)

À la suite des attentats qui ont frappé la France en 2015 et de la communication politique qui a suivi, le public a découvert l'existence des fiches S, auxquelles la presse fait systématiquement référence dès qu'il est question de terrorisme. C'est ainsi que le ministre de l'Intérieur a expliqué, immédiatement après l'interpellation d'un Marocain à bord du Thalys Amsterdam-Paris en août 2015, que ce suspect avait fait l'objet d'une fiche S. C'était aussi le cas pour Yassine Salhi, le principal suspect de l'attentat de Saint-Quentin-Fallavier, dont la presse a relaté qu'il avait été fiché entre 2006 et 2008 par les services de renseignement, plus précisément au moyen d'une fiche de signalement « S 13 » pour cause de radicalisation. Son fichage n'avait pas été renouvelé en 2008 et l'homme n'avait pas de casier judiciaire, avait alors précisé le ministre de l'Intérieur.

Ce système de fichage est l'une des sous-catégories du Fichier des personnes recherchées, le FPR. Créé à la fin des années 1960 et contenant, selon différents journaux, les signalements de plus 400 000 individus, le FRP regroupe des catégories de personnes très variées, comme les mineurs fugueurs (« M »), les évadés, (« V ») ou les personnes privées de sortie du territoire (« IT », pour interdiction de territoire). La sous-catégorie « S » comprend les personnes, plus de 20 000 d'après le Premier ministre, potentiellement menaçantes pour la « sûreté de l'État ».

Selon Louis Caprioli, ancien responsable à la Direction de la surveillance du territoire, à l'origine cette catégorie avait été créée pour contrôler les déplacements des diplomates dans le cadre de la mission

de contre-espionnage, puis elle s'est étendue à la menace terroriste, motif qui serait à l'origine de deux tiers des fiches S aujourd'hui.

Compte tenu de ces objectifs liés à la sûreté de l'État, les fiches S sont créées par les services de renseignement. Dans un discours qui a suivi l'affaire du Thalys, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve, a rappelé que ces documents sont des fiches de renseignement et pas des mandats d'arrêt international : « Ce sont des outils dont disposent les services de police, pour procéder à la surveillance de ceux sur lesquels ne repose aucune incrimination pénale, mais qui peuvent, par leur activité, représenter à un moment ou à un autre un risque de trouble à l'ordre public ou une atteinte à la sûreté de l'État. »

Elles visent à attirer l'attention des policiers, des gendarmes ou des douaniers, lorsqu'ils effectuent un contrôle d'identité. Quand ces agents entrent le nom du suspect dans l'application de consultation du FPR, la fiche « sonne » et apparaît sur l'ordinateur, avec la photo du suspect.

Les agents de contrôle consultent le FPR, par exemple, lors d'un passage de frontière ou après la constatation d'une infraction routière. La possible apparition d'une fiche S est aussi possible pour les agents de préfecture lors d'une démarche administrative, telle que le renouvellement d'un passeport.

Des consignes leur sont alors données pour savoir la marche à suivre. Ils doivent ainsi recueillir un maximum de renseignements sur la personne fichée S : sa provenance et sa destination, son moyen de transport, mais aussi tout autre élément utile. La fiche précise parfois que ces agents doivent agir « sans attirer l'attention ». L'efficacité des fiches S dépend donc largement de la compétence des agents chargés des contrôles.

Ces fiches sont subdivisées en plusieurs échelons qui correspondent à une échelle de vigilance graduée de 1 à 16. Le niveau S 13, qui était celui du principal suspect de l'attentat en Isère mais aussi celui de Sid Ahmed Ghlam, soupçonné d'avoir voulu perpétrer un attentat contre au moins une église de Villejuif, signifie que les policiers doivent « recueillir le maximum d'informations sans attirer l'attention » de la personne ciblée.

Parce que ce sont de véritables outils de renseignement, ces fiches permettent un suivi, notamment pour établir la traçabilité du parcours de ceux qui peuvent se livrer à des activités criminelles potentielles. Cela ne veut pas dire *a contrario* que la personne concernée est surveillée en permanence.

Ces fiches sont également reliées au système européen d'information Schengen. La totalité des pays qui utilisent le système Schengen (l'ensemble des pays de l'Union, sauf le Royaume-Uni, l'Irlande, la Roumanie, la Bulgarie et Chypre, plus la Norvège), peuvent ainsi avoir accès à l'information sur le parcours d'une cible.

La fiche S n'est donc pas un mandat d'arrêt. On ne saurait justifier d'une interpellation sur la base d'une fiche S. Dispositif qui permet de suivre le comportement de gens qui n'ont commis aucune infraction pénale mais qui peuvent basculer dans des activités mettant en péril la sûreté de l'État, il pourrait, en raison de la publicité qui a été faite autour de son existence, passer sous le contrôle de l'autorité judiciaire. Certaines voix s'élèvent aujourd'hui en ce sens, demandant à ce que les fiches S soient gérées comme d'autres fichiers, le fichier des délinquants sexuels par exemple, au risque d'une perte d'efficacité opérationnelle pour les services de renseignement. D'autres demandent qu'elles servent de base ou de justification à des mesures répressives. Passant de l'ombre à la lumière, les fiches S sont ainsi devenues un enjeu politique.

Olivier Brun

V.
Identité ; Passeport ; Surveillance.

Sabotage

Action clandestine par nature, le sabotage trouve toute sa place parmi les moyens d'action des armées et des services secrets. C'est, par exemple, l'arme employée par l'Allemagne contre les États-Unis lors de l'explosion d'un dépôt de munitions près de New York, en juillet 1916. Parfois, le sabotage relève d'une manipulation, comme lors de l'« incident de Mandchourie » : en perpétrant eux-mêmes une explosion mineure sur une ligne de chemin de fer appartenant à une compagnie ferroviaire japonaise, le 18 septembre 1931, les Japonais créèrent le prétexte dont ils avaient besoin pour lancer l'invasion de la Mandchourie (épisode raconté par Hergé dans *Le Lotus bleu*). C'est aussi une action de sabotage exécutée par la DGSE qui éventra le *Rainbow Warrior*, navire de Greenpeace, dans le port d'Auckland le 10 juillet 1985.

Le sabotage occupe une place éminente dans l'épopée de la Résistance. En février 1943, les équipes lyonnaises de Franc-Tireur détruisirent deux voitures radiogoniométriques de la Gestapo, destinées à repérer les postes émetteurs-récepteurs clandestins. En mars 1943, le réseau de Georges Guingouin, dans le Limousin, détruisit un viaduc ferroviaire pour empêcher le départ des jeunes travailleurs requis par le STO. Les services secrets de la France Libre et du gouvernement britannique intervinrent aussi en France pour procéder directement à diverses opérations, comme la destruction de la grande antenne de Radio-Paris à Allouis, dans le Cher, en mai 1942, ou celle des installations électriques qui alimentaient les usines du Creusot, en septembre 1943. Dans ses admirables mémoires de résistant, Daniel

Cordier raconte son initiation aux techniques de sabotage par explosif en Angleterre, avant d’être parachuté en France : « L’enseignement comporte deux volets : théorie (distinguer les différents types d’explosifs, composition, effets) et pratique […]. » L’exercice le plus redoutable est l’attaque de convoi : « Nous nous dissimulons sur le bas-côté de la route. Au moment où l’instructeur nous désigne le “camion-victime”, nous surgissons à la vitesse du convoi et nous jetons sous l’arrière du camion en nous accrochant avec la main gauche au pont arrière. Traînés sur le sol, nous plaçons l’explosif avec la main droite. Aussitôt fait, nous lâchons prise pour nous redresser et nous jeter dans un fossé ou derrière un talus. »

En droit pénal français, le sabotage relève des atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et, plus particulièrement, de la trahison (acte commis par un Français ou un militaire au service de la France) ou de l’espionnage (acte commis par toute autre personne). L’article 411-9 du Code pénal le définit comme le « fait de détruire, détériorer ou détourner tout document, matériel, construction, équipement, installation, appareil, dispositif technique ou système de traitement automatisé d’informations ou d’y apporter des malfaçons, lorsque ce fait est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation » ; il est puni de quinze ans de détention criminelle et de 225 000 euros d’amende, peines portées à vingt ans et 300 000 euros lorsqu’il est commis dans le but de servir des intérêts étrangers.

Aujourd’hui, le sabotage emprunte de plus en plus les voies de l’informatique, sous la forme de virus, de « chevaux de Troie » ou encore du « ver informatique » *Stuxnet*, qui aurait été développé conjointement par les États-Unis et Israël et se serait attaqué notamment à la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr. La France, en avril 2015, a été visée par un sabotage informatique spectaculaire

lorsque la chaîne de télévision TV 5 Monde a purement et simplement cessé d'émettre. Si les pirates ont revendiqué cette cyberattaque au nom de l'État islamique, la piste russe a beaucoup été évoquée.

Jean MAFART

B.

CORDIER, Daniel, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, 2009.

WIEVIORKA, Olivier, *Histoire de la Résistance – 1940-1945,* Paris, Perrin, 2013.

V.

Intérêts fondamentaux de la Nation.

Sartine, Antoine de

Incontestablement homme de renseignement intérieur, extérieur et d'intérêt militaire, Antoine de Sartine, comte d'Alby, est pourtant peu connu.

Né à Barcelone le 12 juillet 1729, il exerce au début de sa carrière différents métiers et fonctions : conseiller au Châtelet de Paris, puis lieutenant criminel et maître des Requêtes. Il remplace Bertin de Bellisle comme lieutenant général de police de Paris le 21 novembre 1759. Sa magistrature y est l'une des plus longues : en place jusqu'au 30 août 1774, il est auréolé d'une réputation de justice et d'humanité, doublées d'un sens de la fermeté. Il quitte la lieutenance générale de police avec l'estime de tous, avant d'être nommé secrétaire d'État puis, l'année suivante, ministre de la Marine de Louis XVI.

À Paris, on lui doit de nombreux règlements, par exemple sur la police des limonadiers, cabaretiers et billards publics ou l'organisation des services des gardes, pompes et sapeurs-pompiers. Il soumet les imprimeurs au dépôt légal. Il fait aussi construire la halle au blé ou encore installer l'éclairage par réverbères.

Dans le domaine du renseignement surtout, Sartine met en place à Paris un réseau particulièrement efficace d'informateurs. Diderot écrit à Catherine de Russie : « Si le philosophe Diderot allait un soir en un mauvais lieu, M. de Sartine le saurait avant que de se coucher. Un étranger arrive-t-il dans la capitale, en moins de vingt-quatre heures, Sartine pourra vous dire qui il est, comment il s'appelle, d'où il vient, pourquoi il vient, où il demeure, avec qui il est en correspondance, avec qui il vit… »

Plus récemment, Henri Buisson affirme que cet « aventurier catalan » a réussi pendant toutes ces années à la lieutenance générale à incarner la police. Concernant ses talents en matière d'information, il précise qu'« il eut le génie des indicateurs. Sachant interroger, il avait le grand art de ne parler que succinctement et il arrivait à connaître ce qu'il ne savait pas par des réticences qui laissaient croire qu'il était plus instruit qu'il ne l'était ».

Avec Vergennes, ministre des Affaires étrangères, Sartine envoie Beaumarchais en Angleterre pour récupérer des documents du Secret du Roi, mais également à Venise, Nuremberg et Vienne en mission secrète pour identifier les auteurs de libelles contre le roi et la reine.

Au ministère de la Marine, il ordonne aussi des opérations de recueil de renseignements sur la flotte anglaise. Il pourvoit secrètement les insurgés américains en numéraire, armes, poudre et matériels divers, et facilite le départ discret des jeunes officiers français désireux de se battre en Amérique, dont Gilbert de Lafayette.

Au faîte de sa carrière, Sartine est donc ce qu'il serait convenu d'appeler aujourd'hui un expert du renseignement intérieur et extérieur, ainsi que de l'action clandestine.

Pourtant, mis en cause par Necker, il est disgracié en octobre 1780. Menacé au début de la Révolution, il quitte la France pour l'Espagne, mais son fils, lui, est exécuté avec toute sa famille en 1794. Il décède le 7 septembre 1801 à Tarragone.

Olivier BRUN

B.

BUISSON, Henry, *La Police. Son histoire*, Vichy, Imprimerie Wallon/Paris, Nouvelles Éditions latines, 1950.

V.

Beaumarchais.

SAS

La série de romans d'espionnage « SAS » a été créée en 1965 avec la parution de *SAS à Istanbul* et s'est arrêtée en octobre 2013, avec le 200e opus, *La Vengeance du Kremlin*. Environ 150 millions d'exemplaires ont été vendus, y compris les traductions, ce qui en fait l'un des plus grands succès de librairie et la plus longue série écrite par un auteur français. Quatre romans ont été, en moyenne, publiés chaque année durant quarante-huit ans. « SAS » est le sigle de « Son Altesse Sérénissime », le prince autrichien Malko Linge, agent occasionnel de la CIA, propriétaire désargenté du château de Liezen dont une partie du parc est en territoire hongrois. Il est, en outre, fiancé à Alexandra. Le choix du surnom du héros fait assurément référence au *Special Air Service*, unité des forces spéciales britanniques créée en 1941, spécialisée dans les actions derrière les lignes ennemies et dans le contre-terrorisme, qui sont deux des raisons d'être de Linge. « SAS » évoque également la compagnie aérienne scandinave du même nom qui a bénéficié d'une abondante publicité dans les premiers ouvrages de la série. L'auteur de SAS est Gérard de Villiers, né le 8 décembre 1929 à Paris et mort le 31 octobre 2013 en ne souhaitant pas que son héros lui survive. Il avouait avoir trois passions : le renseignement, les femmes et les chats. Diplômé de Sciences-Po, il fut d'abord grand reporter pour *France-Dimanche*, ce qui le conduisit à voyager. L'idée de SAS est venue de Plon, qui avait lancé la collection « Nuit blanche », créée pour concurrencer la « Série Noire », succès de Gallimard. C'est le décès de Ian Fleming, le père de James Bond, qui fit naître cette idée. Gérard de Villiers, qui s'est laissé convaincre, imagine

un héros qui ne soit pas un espion français, ce qui ne serait pas crédible à ses yeux ni à ceux du public, mais un agent contractuel autrichien de la CIA.

Les premières couvertures de *SAS* sont des dessins en noir et blanc où figure James Bond. Rapidement, elles font place à une photographie de jeune femme, aguichante et manipulant une arme. Aucun des « SAS » ne se déroule en France et peu en Europe occidentale, à l'exception des nº 29 (*Checkpoint Charlie*), 36 (*Furie à Belfast*), 41 (*Embargo*), dont l'action se déroule aux Pays-Bas, 44 (*Meurtre à Athènes*), 62 (*Vengeance romaine*), 65 (*Le Fugitif de Hambourg*), 85 (*La Madone de Stockholm*), 92 (*Les Tueurs de Bruxelles*) et 132 (*L'Espion du Vatican*). *SAS* a fait l'objet de seulement deux adaptations au cinéma, sans rencontrer le succès : *SAS à San Salvador*, en 1983, et *SAS, l'œil de la veuve*, en 1989. D'autres épisodes ont été adaptés en bande dessinée, dès 1973 avec *Samba pour SAS* et jusqu'à *L'Espion du Vatican* en 2008, 6e volume d'une série éditée par Glénat à partir de 2006.

Malko lutte contre l'empire soviétique, puis, après sa chute, contre le jihadisme. Ses idées sont fondées sur la conviction que l'humanité doit faire siennes les valeurs de démocratie, d'économie de marché, de refus du communautarisme, de prééminence de la civilisation occidentale, sans oublier une forme de misogynie. Gérard de Villiers confiera d'ailleurs que les opinions politiques de son héros étaient les siennes. Les aventures de SAS sont considérées comme utiles par les services de renseignement et les diplomates de nombreux pays en raison de la qualité des situations et des rapports de force qui sont décrits, mais plus encore du fait de la capacité de Gérard de Villiers à anticiper ce qui est susceptible de se produire. Ainsi, le *SAS* nº 61, *Le Complot du Caire*, met en scène, avec six mois d'avance sur la réalité, l'assassinat du président égyptien Anouar el-Sadate, qui s'est produit le 6 octobre 1981, et le *SAS* nº 81, *Mort à Gandhi*, paru en 1986, décrit,

avec cinq ans d'avance, celui de Rajiv Gandhi, survenu le 21 mai 1991. Le *SAS* nº 76, *Putsch à Ouagadougou*, paru en 1984, décrit le coup d'État dont sera victime le président du Burkina Faso, Thomas Sankara, en 1986. L'assassinat de l'ambassadeur américain en Libye est mis en scène dans le nº 191, paru début 2012, *Les Fous de Benghazi*. Christopher Stevens trouvera bien la mort quelques mois plus tard, le 11 septembre 2012, sans qu'il soit possible d'affirmer que la thèse soutenue par l'auteur, un assassinat préparé et exécuté par des islamistes radicaux, soit conforme à ce qui s'est réellement produit. Gérard de Villiers n'a pourtant pas de don divinatoire. Il expliquait lui-même que les enquêtes de terrain minutieuses qu'il menait et les discussions qu'il avait dans les pays où il se rendait lui permettaient d'avoir des idées précises sur les événements à venir. Ainsi, s'agissant de l'assassinat de Rajiv Gandhi, il rapportait qu'il avait rencontré des indépendantistes tamouls déterminés à tuer l'ancien Premier ministre indien et que leur projet semblait suffisamment sérieux pour qu'il considère que la probabilité qu'ils passent à l'action et réussissent fût élevée.

Gérard de Villiers a mal vécu le mépris et le manque de reconnaissance dont il a longtemps été victime. Ce n'est qu'au cours de la dernière année de sa vie qu'il a connu une forme de consécration, le *New York Times* du 30 janvier 2013 ayant publié sur lui un article flatteur dont le titre était « The spy novelist who knows too much ». En France, *M le magazine du Monde*, représentant la presse qui l'a toujours décrié, lui a consacré sa couverture le 17 août 2013 et un long article élogieux. Sa gloire, posthume, était en marche. Ainsi, la prestigieuse *Revue des Deux Mondes*, créée en 1829, l'a mis à l'honneur dans un dossier, coordonné par Hubert Védrine, l'ancien ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2002, dans son numéro de juillet-août 2014. Reste un mystère : Gérard de Villiers a-t-il été un agent du SDECE, puis

de la DGSE ? Il s’en est toujours défendu, mais Michel Roussin, ancien directeur de cabinet du directeur du SDECE, a affirmé à *M le magazine du Monde* que le père de « SAS » a appartenu au service action et que le SDECE l’utilisait pour faire de la désinformation.

Jérôme Poirot

B.

Chemin, Arianne et Perrignon, Judith, « Gérard de Villiers, itinéraire d’un réac. », *M le magazine du Monde*, 16 août 2013.
Worth, Robert F., « The spy novelist who knows too much », *The New York Times Magazine*, 3 février 2013.

V.

Bond, James ; Espion ; Honorable correspondant ; OSS 117 ; Roman d’espionnage.

Satellite

Les progrès technologiques ont bouleversé le métier du renseignement, et l'un de ces changements majeurs fut le développement des capacités des satellites.

Le lancement de Spoutnik par les Soviétiques le 4 octobre 1957 est en ce sens à la fois une révélation et un choc. Pour la première fois, il est possible de s'extraire de la Terre et de mettre en orbite des outils de reconnaissance radar et de renseignement électronique, dès la fin des années 1960, avec les satellites soviétiques Rorsat et Eorsat.

La réponse américaine à Spoutnik est le lancement d'un premier satellite espion Corona doté de capacités photographiques baptisées « Keyhole », qui sera décliné en tout un programme tenu secret jusque dans les années 1990, conduisant au lancement de 144 satellites. Les communications radio de l'époque ne permettant pas de récupérer les clichés pris par les satellites, les films étaient retournés sur Terre dans des capsules, après des missions passant au-dessus de l'Union soviétique, de la Chine, mais aussi du monde entier.

De nombreux satellites de renseignement seront lancés durant la guerre froide par les grandes puissances, essentiellement les États-Unis avec les Keyhole, et les Russes avec les Kosmos.

Le principal avantage de ces plates-formes est la capacité à s'affranchir des questions de violation de souveraineté nationale compte tenu de leur altitude et de pouvoir couvrir la totalité des territoires ciblés. Mais ils sont relativement rigides d'emploi, dans le sens où il faut parfois jusqu'à plusieurs jours ou semaines avant de survoler de nouveau un même point. Surtout, leur développement

technologique est très coûteux, leur mise en œuvre longue et complexe et leur mise sur orbite relativement aléatoire, les échecs de lancement n’étant pas rares.

Un satellite de reconnaissance, ou « satellite espion » (selon la terminologie des médias), permet d’acheminer des communications ou d’observer la Terre. En fonction de leurs missions et de la nature de leur charge utile, ils empruntent des orbites différentes : hautes (30 000 à 40 000 km) pour les satellites géostationnaires, semi-synchrones (20 000 km) pour certains satellites de surveillance, basses (200 à 1 500 km) pour la reconnaissance optique ou électronique et enfin parfois orbites elliptiques (600 à 40 000 km).

Pour des applications à des fins de renseignement, on distingue : d’une part, les satellites d’observation, civils ou militaires, qui utilisent différents types de capteurs (infrarouge, optique, électro-optique ou radar) pour analyser le sol ; d’autre part, ceux de renseignement électronique qui détectent et mesurent l’activité électronique ou interceptent les communications.

S’y ajoute une catégorie à part, celle des satellites d’alerte qui visent à détecter le lancement de missiles nucléaires intercontinentaux. De plus, les satellites de navigation et de positionnement – le système américain GPS, européen Galileo, chinois Beidu ou russe Glonass –, tout comme les satellites météorologiques, s’ils n’ont pas de vocation de recueil de renseignements, peuvent être très utiles pour les missions des agences.

La France, qui a longtemps été dépendante des États-Unis, s’est dotée d’une capacité d’observation par satellite grâce au programme civil « Spot » en 1986, puis à partir de 1994 grâce au programme intergouvernemental militaire « Hélios », dont elle a assuré 80 % du financement. Comme tout système militaire d’observation optique par satellite destiné à acquérir des images dans le spectre visible, ses

capacités sont limitées à l’observation de jour et par temps clair, ce qui constitue une limitation importante à son utilisation.

Au programme « Hélios I » a succédé un système de deuxième génération dénommé « Hélios II », développé par la France (95 %) en coopération avec l’Espagne (2,5 %) et la Belgique (2,5 %), et qui repose également sur deux satellites. La première composante de ce programme appelée « Hélios IIA » a été placé en orbite le 18 décembre 2004. « Hélios II-B », qui a coûté 2 milliards d’euros pour un engin de 4,5 tonnes, a été lancé en décembre 2009 en orbite à 700 km d’altitude.

Le complément d’images tout temps est apporté par les systèmes spatiaux SAR-Lupe (2007) allemand et Cosmo-Skymed (2009) italien, qui utilisent la technologie radar.

Du point de vue technologique, l’avenir réside dans la capacité à améliorer la résolution dans la bande optique visible de façon à garantir, en particulier, la reconnaissance de tous les objectifs d’intérêt militaire. Il s’agira aussi d’améliorer la capacité d’observation infrarouge de façon à permettre l’observation de nuit et le recueil d’indices d’activité, ainsi que d’introduire une capacité multispectrale afin de déjouer les tentatives de leurres et de camouflages.

Grâce aux innovations technologiques récentes, les capacités des satellites espions ont crû considérablement, et cet outil a été très fortement intégré dans la chaîne de renseignement des agences qui en disposent. Se pose d’ailleurs aujourd’hui la question de la prolifération de ces technologies accessibles à de nouveaux clients tels que le Nigéria ou le Pakistan par exemple, mais aussi potentiellement à des organisations terroristes ou criminelles. Il ne faut pas non plus sous-estimer l’intérêt des images commerciales que les États ou les grandes entreprises peuvent acquérir auprès de sociétés spécialisées opérant des satellites et qui peuvent également servir à des fins de

renseignement. Le Centre satellitaire de l'Union européenne (SATCEN) exploite ainsi, par exemple, de nombreuses images commerciales pour des analyses géopolitiques.

Dans un futur proche, le programme de trois satellites MUSIS (*Multiuser Satellite Imagery System*) offrira une meilleure précision et une agilité accrue, permettant de prendre plus de vues dans un temps donné. Mais, une nouvelle fois, ces programmes se heurtent aux difficultés de la coopération européenne. La France a financé en décembre 2010 deux des trois futurs satellites militaires CSO et une partie du segment sol pour l'échange d'informations entre les membres du programme MUSIS. L'Allemagne a pourtant dans le même temps lancé son programme secret de trois satellites militaires optiques Hiros, constellation panchromatique, multispectrale et stéréoscopique. Concernant le renseignement d'origine électromagnétique, le programme CERES (Capacité de renseignement électromagnétique spatiale), ouvert à la coopération européenne, sera lancé à court-moyen terme, afin d'être opérationnel à partir de 2020.

L'état d'avancement de ces projets illustre le fait que dans le domaine satellitaire comme dans d'autres, la construction européenne et la mutualisation, bien que souhaitées par les gouvernements pour des raisons de maîtrise des coûts et d'intérêts politiques partagés, s'avèrent très compliquées.

Entre grandes puissances, la rivalité s'exacerbe dans l'espace. Ainsi, il est avéré que les Russes, les Chinois et les Américains ont mis au point des systèmes destinés à observer et à écouter les satellites des autres pays, ce qu'affirmait récemment un général français du Commandement interarmées de l'espace. Si l'on ajoute que d'autres États comme l'Inde développent un savoir-faire, un défi important en matière de renseignement va donc dans les prochaines années se jouer dans l'espace.

Olivier BRUN

B.

VILLAIN, Jacques, *Satellites espions. Histoire de l'espace militaire mondial*, Paris, Vuibert, 2009.

V.

ROEM ; ROIM.

Schnaebelé (affaire)

Qui se souvient du commissaire Schnaebelé ? Pourtant, ce policier a donné son nom à l'un des grands scandales de la III[e] République en même temps qu'à une grave crise franco-allemande, à une époque où la France attendait d'en découdre avec le Reich pour reprendre l'Alsace et la Moselle. L'énergique général Boulanger était devenu ministre de la Guerre en janvier 1886, Déroulède mobilisait les troupes exaltées de sa Ligue des patriotes, et Bismarck, le vainqueur de 1870, observait avec inquiétude le regain du nationalisme français tout en rappelant les réservistes en préparation d'un nouveau conflit armé.

Né près de Strasbourg en 1827, Guillaume Schnaebelé était devenu commissaire en 1860, dans la police des chemins de fer (qui était, en fait, un service de surveillance du territoire et de renseignement politique mis en place par le Second Empire). Nommé à Pagny-sur-Moselle, en territoire français, il y était chargé, en particulier, de surveiller la frontière allemande – ce qui n'excluait pas de petites « reconnaissances » de l'autre côté. M[e] Édouard Clunet, avocat à la cour d'appel de Paris – et futur défenseur de Mata Hari lors de son procès pour espionnage –, relate l'incident dans ses *Questions de droit relatives à l'incident franco-allemand de Pagny*, publiées en 1887 : « Le 20 avril 1887, un commissaire de police français, invité par un commissaire de police allemand à venir conférer avec lui, franchissait la frontière franco-allemande entre Pagny-sur-Moselle et Novéant. À peine avait-il fait quelques pas sur le territoire allemand que des agents de police allemands embusqués dans un champ s'élançaient sur lui et, prétendant agir en vertu d'un mandat judiciaire, s'efforçaient de le

mettre en état d’arrestation. Le commissaire français résistait à cette voie de fait ; il repoussait l’un de ses agresseurs et rentrait sur le territoire français, distant de quelques mètres. Les deux agents allemands réunissaient alors leurs efforts, se jetaient de concert sur le commissaire français et parvenaient à le maintenir. Le commissaire français, traité en prisonnier, était dirigé entre deux gendarmes sur la ville de Metz et écroué dans une prison de cette ville. »

Voilà donc Schnaebelé dans un cachot allemand et menacé d’un procès pour espionnage. L’affaire prend rapidement d’énormes proportions : pour l’opinion française, le commissaire a été arrêté en territoire français (ce que contestent les Allemands) et Bismarck, par cette provocation, cherche à déclencher une guerre préventive. Quant à la presse allemande, elle réclame avec véhémence le châtiment de l’espion. Le gouvernement français est partagé : le président du Conseil, René Goblet, prône un ultimatum ; Boulanger le soutient et réclame une mobilisation, au risque de provoquer la guerre ; le ministre des Affaires étrangères, Émile Flourens, préconise la voie diplomatique. Le président Grévy retient cette dernière option le 23, au cours du Conseil des ministres. De son côté, Bismarck, qui non seulement ne souhaite pas non plus la guerre mais est étranger à l’arrestation de Schnaebelé, se rend compte que les agents allemands ont attiré le policier français dans un guet-apens grossier. Le 25, l’ambassadeur de France à Berlin obtient la libération de Schnaebelé, qui devient un héros national.

On a donc évité le pire. Boulanger, qui depuis son arrivée a multiplié les provocations et constitué en Alsace-Moselle son propre réseau d’espions (des Alsaciens et des Lorrains restés fidèles à la France), a gravement attisé les tensions franco-allemandes. Tout en galvanisant ses partisans, le scandale fait prendre conscience aux modérés que la politique très personnelle du « Général Revanche »

expose le pays à une nouvelle guerre. Pour Boulanger, c'est le début de la fin : Grévy parvient en mai à former un gouvernement sans lui. L'affaire Schnaebelé, née d'une médiocre « barbouzerie », aura été la crise franco-allemande la plus aiguë entre la guerre de 1870 et celle de 1914.

Jean MAFART

B.

WAHL, Alfred, « Schnaebelé (affaire) », *Encyclopædia universalis,* [en ligne], www.universalis.fr/encyclopedie/affaire-schnaebele

V.

Espionnage ; Maggi-Kub (affaire).

Schulmeister

Schulmeister est resté l'une des plus célèbres figures de l'espionnage sous l'empereur Napoléon, auréole liée à la légende dont il s'est lui-même entouré grâce aux mémoires qu'il a publiés en 1817.

Né Charles-Louis Schulmeister de Meinau (Karl Ludwig Schulmeister von Meinau) le 5 août 1770 dans le pays de Bade, il est le sixième enfant issu du troisième mariage d'un pasteur luthérien. À l'âge de 15 ans, il se serait engagé comme cadet dans un régiment de hussards et aurait participé aux guerres de la Révolution. Légende entretenue ou réalité, toujours est-il qu'il ne figure pas dans les registres du régiment de Conflans-Hussard.

Loin de la version officielle qu'il essaya d'imposer au soir de sa vie, c'est sans doute par la contrebande, son activité principale camouflée derrière des activités honorables de négociant, et, en conséquence, par appât du gain, qu'il est amené à l'espionnage. Son métier lui permet de voyager librement le long du Rhin et de bénéficier d'un passeport pour affaires de commerce.

Il est remarqué par Anne-Jean-Marie-René Savary, alors chef d'escadron et de quatre ans son cadet. Connaissant les gués et les passages du Rhin du fait de ses activités de contrebande et pouvant évoluer au-delà des lignes ennemies grâce à ses origines badoises, il présente un profil intéressant pour des missions de renseignement. Espion pour Savary, il est aussi agent pour le compte de Fouché et de sa police, probablement sans que ni l'une ni l'autre de ces grandes figures ne soupçonnent l'infidélité de Schulmeister.

Après avoir fait faillite en 1805, il est appréhendé par des douaniers en possession de produits de contrebande et est expulsé. C'est alors que Savary lui propose une mission de renseignement à Ulm.

Au moyen de documents falsifiés, il est chargé d'intoxiquer le général Mack et réussit parallèlement à se faire remettre un relevé des effectifs de la garnison d'Ulm. Suite à son rapport au maréchal Murat le 17 octobre 1805, le feld-maréchal-lieutenant von Werneck est défait et capitule le 19. Schulmeister prolongera son double jeu lors de l'avancée des troupes françaises jusqu'à Linz, où il est démasqué et arrêté, échappant à la peine de mort en prétendant être un agent autrichien jouant double jeu.

Alors qu'il est transféré vers une forteresse plus loin de la ligne de front, il réussit à s'évader et rejoint Savary à Vienne. En remerciements de ses actions, il est nommé commissaire général de police jusqu'à la fin de l'occupation française en 1806.

Avant cela, d'autres histoires peu étayées font état de sa présence au congrès de Rastatt en 1799, cherchant à mettre au jour les intentions adverses pendant la négociation, ou à Marengo en juin 1800, infiltrant une place tenue par les Autrichiens. Là encore, la vérité reste difficile à démêler parmi les affabulations.

Fin et rusé, l'ancien contrebandier, l'habile et discret agent impérial, est devenu une personnalité respectable. Il est de nouveau préfet de police à Königsberg en 1807, à Erfurt en 1808 puis encore à Vienne en 1809.

Schulmeister continue à effectuer des missions d'espionnage pour le compte de son mentor, qui deviendra ministre de la Police. À la tête d'un véritable bureau de renseignement, il dirige un réseau d'agents, parmi lesquels des anciens compagnons de fraude, devenant de fait l'« espion de l'Empereur ».

Les campagnes de 1805 à 1809 lui ont permis parallèlement de s'enrichir et de s'acheter une respectabilité. Il se retire progressivement dans sa propriété de Boissy-Saint-Léger, mais continue toutefois à faire l'objet de la surveillance des polices prussiennes et autrichiennes.

Il meurt en mai 1853, âgé de 83 ans. La légende s'empare de lui : après la publication de ses mémoires, deux historiens – Dieffenbach (en allemand en 1879) et Muller (en français en 1896) – deviennent ses biographes. Il accède dès lors au statut de héros, de mythe populaire, au début du XXe siècle, alors que les antagonismes germano-français et les affaires d'espionnage entre les deux pays sont en recrudescence. Dans les années 1970, une série d'aventures pour la télévision en fait un héros qui déjoue de nombreux complots. Peu à peu ainsi la figure légendaire, loin de la réalité des faits, prend le pas sur la vérité historique.

Olivier BRUN

B.

ARBOIT Gérald, *Schulmeister, l'espion de Napoléon*, Rennes, Éditions Ouest France, 2011.

V.

Désinformation ; Espion.

Secret de la défense nationale

Le secret de la défense nationale fascine souvent, inquiète parfois. Il n'a pourtant qu'un but essentiel : la protection de notre société démocratique. Ce secret de la défense nationale a, en effet, pour mission de contribuer à la sécurité de l'État en protégeant les informations dont la divulgation nuirait à ses intérêts fondamentaux. Son champ d'application s'étend ainsi des opérations militaires aux éléments relatifs à des filières terroristes, ou encore à des études ou des activités diplomatiques, scientifiques ou industrielles.

Il s'agit d'une notion reconnue par la jurisprudence constitutionnelle, à l'occasion de deux décisions, le 10 novembre 2011 puis le 23 juillet 2015 : la haute juridiction française y précise, en particulier, que « le secret de la défense nationale participe de la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation ».

Sa définition est posée dans le Code pénal, à l'article 413-9, dans une définition quasi tautologique, puisque présentent un caractère de secret de la défense nationale les informations « qui ont fait l'objet de mesures de classification destinées à restreindre leur diffusion ou leur accès ». Si la définition des niveaux de classification est posée par le Code de la défense, c'est surtout l'instruction générale interministérielle n° 1300, texte très détaillé, qui fixe les modalités de protection du secret.

Cette instruction, plus souvent appelée « IGI 1300 », est un document du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale qui s'impose à tous les ministères. Son contenu décrit l'organisation générale de la protection du secret de la défense

nationale, clarifie les obligations juridiques et matérielles inhérentes à cette protection, précise les conditions dans lesquelles chaque ministre, pour le département dont il a la charge, met en œuvre ces dispositions.

Après un premier arrêté publié en 1966, plusieurs versions se sont succédé, dont celle de 1981 qui crée trois niveaux de classification, contre deux jusqu'alors. La dernière version de l'IGI 1300 date du 30 novembre 2011, pour tenir compte, dans la continuité des travaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, de l'effacement du clivage traditionnel entre défense et sécurité nationale, préconisant un renforcement de la sécurité juridique de la protection du secret de la défense nationale.

En France, ce secret de la défense nationale est issu d'une longue tradition et d'un savoir-faire qui ont su évoluer. Dès le XIe siècle, l'administration royale avait pour coutume de procéder au marquage des informations dont la divulgation pouvait nuire au royaume à l'aide d'un contre-sceau. L'IGI 1300 trouve ainsi son origine dans l'ordonnance de Compiègne de 1358 qui encadre l'usage de ce sceau, puis de l'ordonnance de Charles IX du 16 août 1563 qui traite de la répression de la divulgation des « choses concernant l'État ».

Le texte actuel définit les procédures d'habilitation et de contrôle des personnes pouvant avoir accès au secret, les conditions d'émission, de traitement, d'échange, de conservation ou de transport des documents classifiés et veille à leur protection.

Il détermine les critères, les niveaux et les conditions de classification des informations et des supports concernés, ainsi que les règles d'accès aux lieux abritant de telles informations. Il décrit la procédure qui, conciliant les deux objectifs constitutionnels que représentent la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation et la recherche des auteurs des infractions pénales, permet à un

magistrat, confronté aux règles applicables à la protection du secret, de mener ses investigations sans risque de compromission.

L'instruction prend également en compte l'accroissement des échanges d'informations classifiées, au niveau national, européen ou international. Dès lors que tous les États protègent leurs informations classifiées, la France, au titre des accords de sécurité qu'elle a conclus, est tenue de garantir, à charge de réciprocité, la protection des informations classifiées qui lui sont transmises par les États partenaires.

Enfin, la protection du secret ne se limite pas aux documents classifiés sur support papier. Elle s'étend aussi à des objets, tels que par exemple certains matériels militaires, mais aussi aux moyens informatiques et électroniques servant à l'élaboration, au traitement, au stockage et à la transmission de ces informations classifiées.

Les dispositions concernant le secret de la défense nationale sont applicables dans toutes les administrations centrales, tous les services déconcentrés de l'État et établissements publics nationaux placés sous l'autorité d'un ministre, dans toutes les entités, publiques ou privées, ainsi qu'à toute personne dépositaire, même à titre provisoire, d'un tel secret, y compris dans le cadre de la passation et de l'exécution d'un contrat.

L'IGI 1300 ne s'applique donc pas uniquement au monde du renseignement. Le secret est présent dans de nombreux autres domaines de la défense nationale ou dans les plans de continuité d'activité de l'État, par exemple. Mais beaucoup de l'activité des services, par essence, est couvert par ce secret. C'est pourquoi chaque membre des services français de renseignement doit connaître le contenu de ce texte et être formé en conséquence.

En outre, cette instruction confère un rôle important à plusieurs services de renseignement. En effet, l'enquête de sécurité menée dans

le cadre de la procédure d'habilitation est une enquête administrative permettant de déceler chez le candidat d'éventuelles vulnérabilités. Et c'est à la DGSI pour l'ensemble des personnels civils, à la DRSD pour les personnels civils et militaires du ministère des Armées, ainsi qu'à la DGSE pour son propre personnel, que revient la responsabilité de diligenter ces enquêtes. Le résultat, formalisé par un avis de sécurité, permet à l'autorité d'habilitation, qui est chaque ministre, de fonder sa décision.

Enfin, il est à souligner que si les secrets doivent être particulièrement protégés, les règles qui régissent cette protection sont, quant à elles, publiques. L'IGI 1300 peut donc être téléchargée librement.

Loin des vieux fantasmes de Cabinet noir, le secret de la défense nationale, indispensable à la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation, constitue dès lors une garantie de solidité de notre démocratie.

Olivier BRUN

B.

Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, *Protéger le secret de la défense et de la sécurité nationale*, [en ligne], http://www.sgdsn.gouv.fr/missions/proteger-le-secret-de-la-defense-et-de-la-securite-nationale/

WARUSFEL, Bertrand, *Contre-Espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Panazol, Lavauzelle, 2000.

V.

Classification ; CSDN.

Secret du Roi

Trop souvent, l'histoire des services français de renseignement se restreint à l'étude du XXe siècle. C'est oublier que, durant le règne de Louis XV, un véritable service, structuré et dirigé au sommet de l'État, a fonctionné en toute clandestinité. Ce service secret fera même entrer la France dans l'ère du renseignement moderne, même si les prémices de l'institutionnalisation du renseignement sont dues à Richelieu et au père Joseph, son éminence grise. Mais on assiste ici plutôt à la mise en place du « premier service secret bureaucratique de France », selon l'expression de l'historien Wolfgang Krieger.

Par la volonté du roi Louis XV, qui n'a qu'une confiance relative dans les fonctionnaires en place, est en effet progressivement créé le Secret du Roi à partir de 1746. Le renseignement est ainsi explicitement une affaire du souverain, pas de l'administration. Ce faisant, le roi, qui montre une véritable inclination pour le secret, met ses ministres sous contrôle.

L'objectif premier du Secret du Roi est d'agir pour installer le prince de Conti sur le trône de Pologne, monarchie où le roi était élu par la noblesse polonaise. Les électeurs sont courtisés par toutes les chancelleries, désireuses d'y placer un des leurs ou un allié. Face à l'alliance austro-hongroise, Louis XV cherche, en effet, à nouer un pacte avec la Suède, la Pologne et la Prusse. Or la Pologne est à cette époque alliée par le traité de Varsovie (1745) à l'Angleterre, aux Provinces-Unies et à l'Autriche, trois États ennemis de la France. Pour parvenir à ses fins, le roi demande la mise en place d'une correspondance secrète.

Ce premier objectif se solde par un échec, le prince de Conti ne montant pas sur le trône de Pologne. Le service, notamment le chevalier d'Éon, travaille alors, peu après la guerre de Sept Ans, à organiser la revanche contre l'Angleterre, en préparant un débarquement français, qui n'eut jamais lieu.

Le Secret du Roi comprend un service de renseignement, qui produit des rapports oraux et procède à l'interception de lettres, et un service de correspondance à l'étranger, permettant une diplomatie parallèle. Il travaille à influencer la politique extérieure des États européens, comme tout service secret. Ce réseau clandestin a comme agents des personnalités aussi célèbres que Vergennes, d'Éon, Breteuil, autour duquel gravitent Beaumarchais ou Dumouriez.

Louis XV en confie la direction au prince de Conti, qui sera finalement écarté après une manipulation de Madame de Pompadour. Celle-ci, ne connaissant pas l'existence effective du Secret du Roi, redoutait en effet les relations directes des deux hommes et provoqua la rupture entre eux. Les adjoints de Conti, le comte de Broglie et Jean-Pierre Tercier, en deviendront alors successivement les chefs. La structure fonctionne avec une trentaine de personnes, envers lesquelles l'exigence première est le secret absolu des activités. Cela peut paraître très peu. Pourtant, il convient de se placer dans le contexte de l'époque, où les relations diplomatiques elles-mêmes étaient traitées par un petit nombre de personnes. De fait, Tercier doit parfois chiffrer et déchiffrer lui-même les messages qu'il échange avec ses réseaux, nombreux, strictement cloisonnés, et disséminés dans toute l'Europe.

Plusieurs études montrent que le roi est obsédé par la sécurité de ce service. Il limite drastiquement la diffusion de l'information, paie lui-même ses agents, mais ne les soutient pas en cas de difficulté.

L'existence du Secret du Roi n'est révélée que quelques jours avant la mort de Louis XV en 1774, illustrant ainsi à quel point il existait par

la personnalité même du souverain. Celui-ci disparu, le service est dissous, même si ses agents resteront actifs, à l'image de Beaumarchais, pendant la guerre d'Indépendance américaine.

Les archives de ce service nous sont parvenues quasiment intactes. Elles révèlent les ordres de Louis XV, les directives préparées par Broglie ou encore les rapports des agents. Cette masse importante d'informations permet d'avoir une bonne connaissance de ce qu'était le Secret du Roi.

Olivier BRUN

B.

PERRAULT, Gilles, *Le Secret du Roi*, 3 vol., Paris, Fayard, 1992-1996.

VIELLARD, Julien Louis, « Le Secret du Roi, tentative de bureaucratisation des services secrets », *Perspectives internationales*, janvier 2012, nº 1, p. 151-160.

V.

Beaumarchais ; Beaumont, Charles de.

Sécurité nationale

On aimerait pouvoir définir la sécurité nationale, de manière simple, comme ce qui réunit la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. Mais, outre que ces deux notions doivent être elles-mêmes précisées, les réunir ne va justement pas de soi.

La sécurité extérieure, d'abord, correspond à peu près à ce qu'on appelle habituellement la défense, c'est-à-dire la protection du territoire contre une agression extérieure ; c'est ce que la Constitution de 1791 appelait la « sûreté de l'État contre les ennemis du dehors ». Il faut cependant y ajouter la protection des intérêts fondamentaux à l'étranger, comme le suggèrent les missions de la Direction générale de la « sécurité extérieure » (DGSE). La diplomatie, bien entendu, contribue également à la sécurité extérieure.

Quant à la notion de sécurité intérieure, elle s'est imposée dans les années 1990 pour désigner le champ des politiques de sécurité à l'intérieur du territoire. C'est l'époque où un décret du 18 novembre 1997 crée auprès du Premier ministre un Conseil de sécurité intérieure, qui « définit les orientations générales » en la matière et « veille à la coordination de l'action des ministères et de la mise en œuvre de leurs moyens en matière de sécurité ».

La notion de sécurité intérieure contient d'abord celle de sécurité publique au sens que lui donne le droit administratif ; on y trouve, à ce titre, une grande part des activités de police de l'État et des communes, comme (en vrac) la surveillance générale de la voie publique, le maintien de l'ordre, la police de la circulation ou celle des aéroports, la réglementation des armes, la protection des sites d'intérêt national ou

encore le renseignement antiterroriste. Elle contient ensuite la police judiciaire, dont l'objet est de constater les infractions et d'en identifier les auteurs afin de les présenter au juge pénal. Elle contient également l'action menée par l'État, les collectivités locales, les établissements publics et les personnes privées pour prévenir la délinquance. On peut enfin y ajouter les différentes politiques qui concourent à un titre ou à un autre à la sécurité, comme l'action des services fiscaux (en ce qu'elle permet de prévenir ou de mettre au jour des activités illicites, éventuellement criminelles).

Cette vision étendue de la sécurité, consacrée par de nombreux textes, s'est traduite par une approche globale des phénomènes d'insécurité et de la réponse à y apporter : selon un terme souvent repris, la sécurité est une « coproduction ». C'est ainsi que, à partir de 1997, l'État a cherché à mobiliser les collectivités locales et l'ensemble des partenaires locaux (notamment associatifs) dans le cadre de « contrats locaux de sécurité » destinés, dans un territoire donné, à mettre en cohérence et évaluer toutes les actions concourant à la sécurité – depuis la présence des policiers sur la voie publique jusqu'à la prévention des violences scolaires ou l'amélioration de l'éclairage public.

Certains textes juridiques étendent la notion de sécurité intérieure à la sécurité civile, qui fait référence aux grands risques collectifs, d'origine humaine ou naturelle. Tel est le cas du Code de la sécurité intérieure, entré en vigueur en 2012, et de la « Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne » adoptée en 2010. On lit notamment dans ce dernier texte ceci : « Le concept de sécurité intérieure doit s'entendre comme un concept large et complet qui s'étend à de multiples secteurs afin de faire face à ces graves menaces ainsi qu'aux menaces qui ont des répercussions directes sur la vie, la sécurité et le bien-être des citoyens, y compris les catastrophes

d'origine naturelle ou humaine, comme les incendies de forêt, les tremblements de terre, les inondations et les tempêtes. »

Mais la sécurité intérieure, comme la sécurité extérieure, doit aussi être comprise comme une composante d'un ensemble plus large. Or, de ce point de vue, les choses ont beaucoup évolué : alors que la notion cardinale de notre politique de sécurité a longtemps été celle de défense, c'est aujourd'hui celle de sécurité nationale qui prévaut.

Texte important de la Ve République, l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense nationale définissait la défense, de manière très englobante, comme ayant « pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population ». La défense comprenait donc la défense militaire (c'est-à-dire, à peu de chose près, la sécurité extérieure) mais aussi la « défense civile », qui s'apparentait assez fortement à la politique de sécurité intérieure puisqu'elle incluait la « sécurité générale du territoire », la protection des institutions ou encore les opérations de prévention et de secours en matière de sécurité civile. La défense comprenait également la « défense économique ». Autrement dit, la défense avait pour objet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concourant à la sécurité du territoire pour faire face à une éventuelle agression extérieure – venue de l'Est, on le suppose. C'est la raison pour laquelle les attributions du ministre de l'Intérieur figuraient dans le Code de la défense. De même, le décret du 22 décembre 1982 fixant les attributions de la DST énonçait, après avoir défini ces attributions : « À ce titre, la DST exerce une mission se rapportant à la défense. »

L'affirmation de la notion de sécurité intérieure correspond à une période où apparaît au grand jour l'obsolescence de cette notion de défense et, en particulier, de la « défense civile » : comme l'a

clairement énoncé le Livre blanc de 2008 sur la défense et la sécurité nationale, la principale menace n'est plus celle d'une agression extérieure. Du reste, le concept défini en 1959 avait eu peu d'incidences pratiques : dans les faits, les politiques de sécurité à l'intérieur du territoire étaient demeurées un champ d'action autonome, sous la pleine responsabilité du ministre de l'Intérieur. Le succès de la notion de sécurité intérieure traduit, par conséquent, un changement de perspective et met la théorie en accord avec le fait : les politiques de sécurité, contrairement à ce qu'impliquait la notion de « défense civile », ne sont plus conçues comme relevant de la politique de défense.

Le paradoxe est que, parallèlement à ce divorce conceptuel entre sécurité intérieure et défense, la frontière entre les deux n'a cessé de s'estomper au plan opérationnel. Alors que, sous l'Ancien Régime, la construction de l'État allait de pair avec la séparation de plus en plus nette entre ces deux fonctions fondamentales et, par conséquent, entre l'armée et la police (ou la gendarmerie), tout semble aujourd'hui les rapprocher. De ce point de vue, le Livre blanc de 2008 consacre une évolution majeure : « La distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure n'est plus pertinente. Le terrorisme agit sur les territoires des pays européens à partir d'implantations multiples, tout en cherchant à infiltrer les sociétés françaises et européennes. La criminalité organisée exploite les avantages de la mondialisation et l'effacement des frontières. La sécurité énergétique ne peut se concevoir qu'à l'échelle globale. La vulnérabilité des systèmes d'information n'a ni territoire ni frontière. » La conclusion est claire : la « continuité » entre sécurité intérieure et sécurité extérieure « implique la définition de stratégies d'ensemble, intégrant les différentes dimensions de la sécurité dans une même approche ».

Ainsi était consacrée la notion englobante de sécurité nationale, dont l'objet est de prévenir toute « atteinte à la vie de la Nation » – qu'il s'agisse de l'intégrité du territoire, de la sécurité des populations ou encore de ce que la Constitution appelle la « forme républicaine du gouvernement ». Sur ces bases, le législateur a défini dans l'article L 1111-1 du Code de la défense une « stratégie de sécurité nationale » dont l'objet est « d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter ».

La stratégie de sécurité nationale, précise le Livre blanc, comprend la politique de défense, devenue une composante d'une politique plus large, mais aussi la politique de sécurité intérieure et la politique de sécurité civile en ce qu'elles « doivent assurer de façon permanente la protection de la population, garantir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et le maintien de la vie normale du pays en cas de crise, et défendre les intérêts de sécurité de la nation contre toute menace non militaire susceptible d'y porter atteinte » ; elle ne comprend pas la politique de sécurité intérieure en ce que celle-ci concerne la « sécurité quotidienne et individuelle des personnes et des biens ».

On n'est pas très loin de la notion américaine de *national security*, qui à l'origine faisait principalement référence à la sécurité extérieure, mais s'est progressivement élargie. Dans *Precarious Security*, essai publié en 1976, le général Maxwell Taylor, ancien conseiller du président Kennedy, écrivait ainsi : « La plupart des Américains ont été habitués à considérer la sécurité nationale comme liée à la défense militaire du pays contre une armée ennemie, et cette responsabilité est essentiellement celle de l'armée. […] Pour mettre fin aux ambiguïtés

du passé et prendre acte du spectre élargi des menaces, nous devons reconnaître qu'une protection adéquate, à l'avenir, devra couvrir les biens essentiels, qu'il s'agisse d'actifs, d'intérêts nationaux ou de sources de puissance future. [...] Une politique adéquate de sécurité nationale doit offrir une protection solide à ces catégories de biens, où qu'ils se trouvent, contre tous dangers, militaires ou non, étrangers ou intérieurs, en utilisant à cette fin toutes les formes adaptées de la puissance nationale. »

La France elle-même, dès 1937, avait brièvement fait appel à la « sécurité nationale » pour tenter d'organiser une coordination du renseignement intérieur et extérieur. Il s'agissait pour Léon Blum, président du Conseil, de « coordonner, dans les principales recherches intéressant la sécurité nationale, l'activité des organes d'information, civils, militaires et policiers qui assument ces recherches », de « fournir à ces services l'occasion d'échanger régulièrement les résultats de leurs recherches » et finalement d'« instituer un organisme d'État » dans lequel le président du Conseil pût « trouver à chaque instant l'essentiel de ce qu'il doit savoir des événements touchant à la sécurité du pays » (selon les termes du compte rendu d'une réunion interministérielle du 4 février). Pourtant, la notion de sécurité nationale n'était pas définie et n'eut guère d'incidences, ni au plan conceptuel (le même compte rendu continuait d'ailleurs de faire référence aux « activités concourant à la défense nationale ») ni au plan opérationnel (puisque l'« organisme d'État » ne vit jamais le jour).

La continuité (souvent qualifiée, on ne sait pourquoi, de « continuum ») entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, ou entre sécurité intérieure et défense, est aujourd'hui largement admise. On en trouve de nombreuses illustrations opérationnelles, par exemple lorsque l'armée de terre patrouille sur la voie publique dans le cadre du plan Vigipirate ou lorsque la marine nationale assure les missions de

police en mer sous l'autorité du préfet maritime. La continuité est encore plus évidente lorsqu'il s'agit de poursuivre pour actes de terrorisme, sans qu'ils aient commis – ou encore commis – de tels actes en France, des jeunes Français enrôlés en Syrie dans les brigades jihadistes. De même, la politique de cyberdéfense est dirigée contre un adversaire qui utilise les réseaux mondiaux de communication et dont il importe peu qu'il soit établi en France ou à l'étranger.

Au plan organique, cette continuité s'exprime clairement dans l'article R1122-1 du Code de la défense : il institue un Conseil de défense et de sécurité nationale chargé de définir les « orientations en matière de programmation militaire, de dissuasion, de conduite des opérations extérieures, de planification des réponses aux crises majeures, de renseignement, de sécurité économique et énergétique, de programmation de sécurité intérieure concourant à la sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme ».

L'évolution doctrinale exprimée par le Livre blanc de 2008 puis entérinée par le législateur amènera peut-être à revoir d'autres notions, issues du cadre de référence ancien et demeurées dans notre droit comme autant de survivances. Tel est le cas des « intérêts fondamentaux de la Nation », définis par les articles 410-1 et suivants du Code pénal : on ne distingue pas toujours très bien ce qui les différencie de la notion actuelle de sécurité nationale. De même, l'article 21 de la Constitution fait encore du Premier ministre (auquel est rattaché le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale) le « responsable de la défense nationale ».

Dans ce tableau déjà compliqué, la notion de sécurité intérieure s'est enrichie d'une nouvelle dimension avec la transformation, en mai 2014, de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) en Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Cette administration, en effet, n'est pas chargée de l'ensemble des politiques

de sécurité intérieure, mais seulement de ce qui, à l'intérieur des frontières, touche à la sécurité nationale (la lutte contre le terrorisme ou l'espionnage, par exemple). En somme, « sécurité intérieure » s'entend cette fois comme ce qui, de la sécurité intérieure, relève de la sécurité nationale – ou alors comme ce qui, de la sécurité nationale, n'intéresse que l'intérieur du territoire.

La substitution de « sécurité intérieure » à « renseignement intérieur » témoigne aussi du fait que, dans la distinction entre services de « renseignement » (dont l'activité correspond à ce qu'on a parfois préféré appeler la « documentation ») et services de « sécurité » (qui disposent d'une véritable capacité d'action préventive), la DGSI relève clairement de cette seconde catégorie. La DGSI, autrement dit, a vocation non seulement à réunir et exploiter le renseignement, mais à parer, y compris par l'action judiciaire, à toute menace contre la sécurité nationale.

Au-delà de l'analyse sémantique, il s'agit d'établir une symétrie avec le « SE » de DGSE. Ainsi a-t-on clairement exprimé la complémentarité de deux services de renseignement généralistes : l'un pour la protection du territoire lui-même, l'autre pour la protection du pays à l'extérieur de ses frontières. Dans un contexte où la menace intérieure et la menace extérieure sont de moins en moins séparées, les deux services ne peuvent cependant que coopérer chaque jour davantage.

Jean MAFART

B.
Collectif, *Défense et sécurité nationale – le Livre blanc*, Paris, La Documentation française, 2008.
Collectif, *Livre blanc – Défense et sécurité nationale*, Paris, La Documentation française, 2013.

FORCADE, Olivier, « Considération sur le renseignement, la défense nationale et l'État secret en France aux XIXe et XXe siècles », *Revue historique des armées*, no 7, 2007.
WARUSFEL, Bertrand, « Les notions de défense et de sécurité en droit français », *Droit et défense*, no 94-4, octobre 1994.
WATIN-AUGOUARD, Marc, « Le continuum défense-sécurité intérieure », *in* DEBOVE, Frédéric, RENAUDIE, Olivier, *Sécurité intérieure. Les nouveaux défis*, Paris, Vuibert, 2013.

V.
DGSE ; DGSI ; Intérêts fondamentaux de la Nation.

Séries d’espionnage

Comme en matière de cinéma, il importe de se poser une question fondamentale : qu’est-ce qu’une série d’espionnage ? Films et séries du genre se contentent très souvent d’aborder l’orée du bois et non pas les futaies : l’espionnage, c’est de l’action, agrémentée du voile de mystère que procure l’observation de l’obscur travail des agents secrets. Car le point d’achoppement est ici : quand l’art narratif parle d’espionnage, il confond très souvent les officiers des services de renseignement avec les équipes d’agents qu’on dira « spéciaux », qui ne consacrent à la recherche de l’information que le temps qu’il leur restera entre deux scènes d’action (poursuites, bagarres, romances, etc). L’histoire des séries télévisées d’espionnage recouvre d’ailleurs cette dualité, avec, dans un premier temps, une priorité donnée à l’action, puis, dans un second, l’avènement d’un réalisme plus clinique – tout en n’oubliant jamais de faire frémir le spectateur à travers des scènes aux qualités plus physiques qu’intellectuelles.

L’espionnage n’a pas dû attendre longtemps après l’apparition de la télévision pour s’installer dans les salons durant les années 1960. Si le genre cinématographique avait pris son essor avec Alfred Hitchcock durant l’entre-deux-guerres, on peut dater l’apparition de son cousin cathodique à l’année 1960 avec la diffusion sur la BBC du premier épisode de *Danger Man* (en v.f. : « Destination Danger »), narrant les aventures de John Drake, agent secret à la solde du M9, sigle peu identifiable dans l’histoire du renseignement mondial. On ne peut, bien entendu, s’empêcher de faire un parallèle entre Drake et son camarade du grand écran : Bond. Tous deux sont les premiers héros

véritablement récurrents de l’espionnage romancé, tous deux ne pourraient être plus britanniques, que ce soit par leur interprète (l’Anglo-Irlandais Patrick McGoohan pour Drake – également futur nº 6 dans la suite officieuse de *Danger Man*, *Le Prisonnier* – et pour les *Bond*, différents acteurs des îles Britanniques, « au pire » irlandais ou australiens) ou par leurs caractéristiques de base : intelligence, élégance et humour pince-sans-rire. De plus, un épisode de *Danger Man* ne commençait-il pas dans les premiers temps par un « *My name is Drake, John Drake* » ? Mais les similitudes s’arrêtent là, McGoohan ayant, au grand dam du créateur de la série, Ralph Smart, recadré son personnage vers la froide analyse et l’absense de sensualité, refusant la violence et le machisme caractérisant les films (et les romans) de la série *Bond*.

Un an plus tard, sur la même chaîne, débutait un programme qui devait perdurer jusqu’en 1977, constituant un parfait exemple de l’évolution du genre de la série télévisée d’espionnage : *The Avengers*, plus connu en France sous le nom de *Chapeau melon et bottes de cuir*. Cette série est universellement classée dans la catégorie « espionnage », mais pourtant, dans ses premiers épisodes, ce n’était absolument pas le cas. Son héros, le Dr Keel, avait pour motivation une vengeance personnelle, d’où le titre original, et John Steed n’était alors qu’un *sidekick*, personnage secondaire, sans parler des rôles féminins, encore plus effacés. Assez rapidement, Ian Hendry (Keel) s’effaça au profit de Patrick McNee (Steed), la vengeance fut oubliée, et Steed, enfin assisté de *Steed Girls* (chronologiquement Cathy Gale, Emma Peel, Tara King et Purdey), prit le pouvoir, se dévoilant peu à peu au public en tant qu’agent secret. Son service apparaît toutefois aussi peu existant que celui de John Drake, ses missions mal définies, principalement l’élucidation d’un mystère consistant en la disparition d’agents secrets collègues de Steed, et la hiérarchie invisible, peu développée ou

représentée par un personnage clownesque tel que Mother, alias Mère-Grand.

L'espionnage en lui-même n'est pas la préoccupation des *showrunners* de la série, œuvre typique de son temps, les années 1960, marquée par l'inventivité voire le psychédélisme de l'art populaire britannique de l'époque. Les autres séries d'espionnage de cette période en sont également un reflet : *Le Prisonnier*, une saison unique mais inoubliable, paranoïaque et brillante, parabole sur le totalitarisme et l'espionnage en temps de guerre froide, qui osait tout ce qu'il était possible d'oser en matière picturale. *UNCLE – des agents très spéciaux*, est une autre série combinant le quadriptyque gagnant : Angleterre, *sixties*, espionnage, fantaisie. Et, toujours, une très habile glorification de la terre de Sa Très Gracieuse Majesté, à l'instar de la saga *Bond*, où l'espion britannique fait briller son agence (imaginaire ou pas) et par là même sa patrie, finissant par l'emporter grâce à sa finesse, son flegme, son humour, son charme, ses costumes de Savile Row et ses *punchlines so british*.

De l'autre côté de l'Atlantique, les *networks* proposaient leur version de la série d'espionnage : des œuvres comme *Les Mystères de l'Ouest*, *Mission Impossible* ou *Max la Menace* n'ont que peu à voir avec leurs cousins anglais, si ce n'est la glorification du mâle américain. La première relate les enquêtes d'un agent jamesbondesque au milieu des cow-boys texans, avec moult bagarres, voies ferrées et coups de revolver ; la deuxième, les exploits d'une équipe d'un « service action » très très secret ; quant à la troisième, il s'agissait ni plus ni moins d'une parodie des deux premières et de toutes les œuvres du genre, au grotesque héros espion (doublé en français par Guy Pierrault, la voix de Bugs Bunny et de Woody Allen…) avec téléphone dans la chaussure et autres pitreries.

À la différence du cinéma, l'espion occupe toujours le fauteuil du « héros » à la télévision, et la légitimité de son travail n'est, en principe, jamais remise en cause. Dans un film, le héros sera souvent aux prises avec une agence gouvernementale forcément néfaste et broyeuse, qu'il en fasse partie et se rebelle ou qu'il en soit victime comme tout citoyen pourrait l'être. Rien de cela à la télévision, où l'espion, comme d'ailleurs le policier en général, demeurera, malgré des zones d'ombre inhérentes à tout personnage de fiction, un héros globalement positif : qui ne ferait pas confiance à Steed ou Jim Phelps ? « Les flics marchent parce que leur statut dans une histoire est évident pour le public. Du point de vue du diffuseur, on gagne ainsi de très précieuses minutes d'exposition. Le flic est l'agent idéal du public : il est naturellement chargé de définir la frontière du vrai du faux, du bien et du mal » (Frédéric Krivine, créateur de la série *PJ*).

Les séries d'espionnage en langue anglaise des années 1960 ont eu un retentissement mondial, mais la plupart ont fini par disparaître à la fin de la décennie. Le genre est alors entré dans une longue hibernation : l'espionnage avait cessé de fasciner le public, la fin du siècle voyant plutôt le triomphe de l'action et de la *sitcom*.

Mais tout est toujours affaire de temps et de cycles… Le début du XXIe siècle voit alors reverdir le genre, et même des puissances qu'on pensait incapables de s'y atteler sérieusement sont apparues dans le paysage. Pour ce qui est des frères ennemis anglo-américains, rien de surprenant si la réapparition de l'espionnage au cinéma coïncide avec sa résurgence cathodique. Aux États-Unis, outre un anecdotique *Mission Impossible, 20 ans après*, apparaît le phénomène *24 heures chrono*, premier exemple de ce qu'on pourrait appeler plus volontiers série « d'action et d'antiterrorisme » que série « d'espionnage ». L'Amérique sent qu'elle doit se défendre contre de nouveaux ennemis extérieurs en voulant à l'intégrité de son territoire. Même si sa

diffusion a commencé en novembre 2001, la production avait débuté avant le 11 septembre. *24* (titre original) perdurera jusqu'en 2014, et sa longévité a fait d'elle la série d'espionnage au plus grand nombre d'épisodes dans l'histoire du genre.

Suivront des œuvres relativement différentes comme *Homeland* (2011) ou *The Americans* (2013) comptant respectivement six et cinq saisons. *Homeland* prend le relais de *24 heures* avec les préoccupations de son temps : le public semble désirer plus de vraisemblance, plus d'aspect documentaire, le citoyen est de plus en plus avide d'informations sur ces services méconnus qui pourraient peut-être bien avoir davantage de pouvoirs sur leur vie (en bien ou en mal) qu'on ne le pensait auparavant.

Outre sa caractéristique de série post-11-Septembre, cruciale pour sa genèse, *Homeland* a connu un succès mondial grâce à son souci de ne pas traîter l'espionnage (l'antiterrorisme) à la légère, à la Ian Fleming, pourrait-on dire. Ce que veut son public, plus que des poursuites répétitives et des fusillades rébarbatives, c'est la mise à nu des arcanes de la CIA. Plus c'est réaliste, mieux c'est : ce n'est pas par hasard que la saison 4 est souvent considérée comme la meilleure de par son vérisme faisant écho au film *Zero Dark Thirty* (Kathryn Bigelow, 2013) sur la traque d'Oussama Ben Laden. La série colle de plus en plus à l'actualité : terrorisme d'État pakistanais, terrorisme jihadiste en Europe, lanceurs d'alerte… Les scénaristes ne prennent pas véritablement parti, illustrant les turpitudes et les réussites des services de renseignement dépeints à l'écran (américains, allemands, pakistanais…), et ce refus de tout jugement, même si la plupart du temps transparaissent les sympathies des créateurs, est pour beaucoup dans la réussite de la série.

The Americans partait de plus loin avec son thème « guerre froide » mettant en scène un couple de clandestins du KGB implanté au sein de

la société américaine, postulat de départ moins excitant pour le grand public actuel. La série a donc eu un impact moindre que *Homeland*, mais son succès néanmoins indéniable repose sur les mêmes fondations que sa consœur : la production a privilégié la vraisemblance et le détail à l'action pure, et les téléspectateurs se félicitent d'être enfin témoins de ce qui se déroule réellement au sein de ces agences obscures. On pourrait aussi évoquer des séries comme *Sleeper Cell*, évoluant dans la même veine réaliste, loin des exploits de l'équipe de *Mission Impossible*, qui sévit désormais sur grand écran. Néanmoins, le genre « espionnage fantaisiste » existera toujours, dans un registre de plus en plus *« comics »,* comme le prouvent des séries comme *Alias* ou *Agent Carter*. D'autres séries d'espionnage américaines ont vu le jour quelques années après *24*, comme *Chuck*, *Covert Affairs* ou, plus récemment, *Quantico*, dans un registre mineur, œuvres moins ambitieuses que celles précédemment évoquées.

Les chaînes britanniques ont fait le même choix en creusant dans la même veine réaliste, avec pour résultat des séries comme *MI5*, *Strike Back* ou *The Honourable Woman*. Il n'est plus temps de glorifier la Nation à travers l'action de ses agents les plus secrets et les plus « tout », l'officier de renseignement n'est plus un superhéros mais un fonctionnaire dans le sens noble du terme, soumis à des contraintes réalistes. James Bond intéresse moins l'audience que son créateur, c'est pourquoi la BBC produisit en 2014 la mini-série *Fleming, l'homme qui voulut être Bond*, narrant la vie d'un Fleming dandy se retrouvant catapulté agent secret de la Royal Navy. La série dispose de son lot d'actions et de romances, mais la distance toute britannique avec les événements dramatiques faisant l'objet des agissements de la caste d'espions dont fait partie Fleming apparaît comme très contemporaine.

D'autres éminentes puissances, à la fois dans le domaine du renseignement et de la fiction audiovisuelle, ont assez récemment fait

leur apparition dans le paysage de la série d'espionnage : l'Allemagne avec *Deutschland 83*, Israël avec *Hatufim* et *False Flag*, et enfin la France. Toujours plus ou moins à la traîne de leurs concurrentes anglo-saxonnes, les chaînes françaises se sont enfin attelées à la production de leurs premières séries d'espionnage, avec deux œuvres encore très perfectibles : *No Limit* en 2012 (mettant en scène un agent de la DGSE), et, l'année suivante, *La Source* (axée sur la DCRI), toutes deux n'ayant pas convaincu les critiques et ayant rencontré un public restreint, résultat malheureusement mérité. Mais l'effort n'est pas vain, les productions de ces dernières années ont fait montre de réels signes d'amélioration, avec *Le Bureau des légendes* d'un côté, fiction détaillée des méthodes de la DGSE dans la veine réaliste de *The Americans*, ainsi qu'*Au service de la France*, pastiche d'espionnage développé par Jean-François Halin, scénariste des deux derniers *OSS 117*. Notons également l'apparition du service de renseignement intérieur dans une série comme *Engrenages*, série policière phare de Canal.

Gageons que, dans les prochaines années, la globalisation en matière de fiction télévisuelle gratifiera les amateurs de séries d'espionnage de productions en provenance de nations plus « exotiques » mais très actives en matière cathodique : Brésil, Mexique, Inde, voire Extrême-Orient. Mais, problème d'universalité : contrairement aux grandes puissances du renseignement que sont les États-Unis, Israël, le Royaume-Uni et (osons-le) la France, ces pays auraient-ils, en matière d'espionnage, quelque chose à raconter au public occidental ? On en est encore loin.

Frédéric MARTIN

B.

LANGLAIS, Pierre, « Le héros de série doit-il être gentil ? », *Slate*, [en ligne], 12 juillet 2010, http://www.slate.fr/story/24711/heros-serie-

tv-gentil

LIARDET, Didier, *Anthologie des séries d'espionnage : américaines et britanniques des années 50 à nos jours*, Draguignan, Yris, 2009.

V.

Bond, James ; Films ; Fleming, Ian ; OSS 117.

Service de renseignement

Il n’existe pas de définition de ce qu’est un service de renseignement. Une approche pragmatique permet de dégager des critères simples qui aident à déterminer si une administration en est un ou non. Dans les démocraties occidentales, trois principes de fonctionnement régissent les agences : la protection des sources, le besoin d’en connaître et la règle du tiers service. Ces éléments seuls peuvent presque suffire pour qualifier une organisation de service de renseignement. Mais le critère le plus important, le plus déterminant, est la reconnaissance de cette qualité par des homologues étrangers. Ainsi, est un service de renseignement l’administration qui entretient des relations structurées et régulières avec des services de renseignement étrangers. Avoir des relations avec la CIA, le FBI, le MI 6 ou le SCRS n’est possible que pour un service de renseignement. L’appartenance à un club, comme le club de Berne qui regroupe des services intérieurs européens, atteste également de cette qualité.

Les expressions « service secret » ou « service spécial » sont souvent employées. La première est très ambiguë. En effet, pour certains, cela renvoie au fait que l’existence même d’un service est inconnue, donc secrète, ou qu’un gouvernement nie l’existence d’une administration. Ces cas ne sont pas rares. La NSA a été créée en 1952 et est demeurée secrète pendant plusieurs années, le gouvernement américain ayant reconnu sa réalité en 1957. Le MI 5, créé en 1909, n’a vu son existence confirmée par un gouvernement britannique affaibli dirigé par John Major qu’en 1989. Mais le terme « service secret » renvoie plus généralement au fait que son activité, son organisation, les noms de ses

agents sont protégés par le secret, de telle sorte que le grand public, et même les parlementaires, ignorent à peu près tout de ces administrations. En définitive, si l'expression « service secret » n'est pas sans lien avec les services de renseignement, elle ne permet pas de contribuer à en proposer une définition. Il est d'ailleurs remarquable que le vocable « secret » soit rarement utilisé pour nommer une agence, à une notable exception près, le *Secret Intelligence Service* (SIS), c'est-à-dire le MI 6. Si le terme « spécial » n'est jamais l'une des composantes du nom d'un service – à l'exception de la *Special Branch* de Scotland Yard, créée en 1883 et dissoute en 2005 lors de la réforme de la *Metropolitan Police* –, il est pourtant adapté à ce que sont la plupart d'entre eux. Les modes d'action auxquels ils ont recours l'expliquent : désinformation, manipulation, recrutement de sources selon des méthodes originales, captation des informations recherchées sans le consentement de leur détenteur, entrave. En outre, en France, une distinction est parfois faite entre les services de renseignement « généralistes » dont les missions sont très larges, la DGSE et la DGSI, et les services « spécialisés » dont les missions ont un spectre plus étroit : la DRM, la DRSD, la DNRED et Tracfin.

Tous les services de sécurité, même lorsqu'ils produisent du renseignement, ne sont pas des services de renseignement. Un exemple éclairant de cette distinction est la police judiciaire. Pour mener des enquêtes, arrêter des criminels en flagrant délit, les policiers ont besoin de renseignement et recourent à des méthodes telles que le recrutement d'informateurs, des écoutes téléphoniques, dans un cadre judiciaire ou dans un cadre administratif – les deux options leur sont offertes –, des surveillances, etc. Mais les finalités qu'ils poursuivent sont la mise à disposition de l'autorité judiciaire de personnes ayant commis des infractions, alors que la mission principale des services de renseignement est la préservation des intérêts fondamentaux de la

Nation. Ce dernier point est un élément essentiel permettant de rattacher une administration au monde du renseignement. S’agissant des méthodes, un autre point distingue l’univers du renseignement : ses agents ne se présentent jamais sous leur véritable identité et n’annoncent pas leur appartenance à la DGSE, ou à la CIA, contrairement à des enquêteurs de police judiciaire. Il existe enfin une façon simple de savoir si une administration est un service de renseignement ou non. Certains pays les ont définies comme telles, explicitement, ou parfois implicitement. Ainsi, en France, la notion de communauté du renseignement qui est apparue dans les années 2000 a connu une consécration juridique à travers plusieurs textes qui ont conduit à dresser la liste des services de renseignement. D’abord à travers la loi du 9 octobre 2007 portant création d’une Délégation parlementaire au renseignement qui « a pour mission de suivre l’activité générale et les moyens des services spécialisés », puis dans l’arrêté du Premier ministre du 9 mai 2011 qui dispose que « les services spécialisés de renseignement mentionnés au premier alinéa de l’article L. 2371-1 du Code de la défense sont la Direction générale de la sécurité extérieure, la Direction de la protection et de la sécurité de défense, la Direction du renseignement militaire, la Direction centrale du renseignement intérieur, le service à compétence nationale “Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières” (DNRED) et le service à compétence nationale “Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins” (Tracfin) » et enfin le décret du 12 mai 2014 qui cite ces mêmes administrations et ajoute qu’elles « forment avec le coordonnateur national du renseignement et l’Académie du renseignement la communauté française du renseignement ». Dès lors, en France, il est aisé de déterminer si une administration est un service de renseignement ou appartient à la communauté. Un dernier élément

qui, cette fois, ne les singularise pas, est que les services de renseignement sont avant tout des administrations, qui relèvent de l'autorité d'un ministre et qui sont chargées, dans leur domaine, de mettre en œuvre la politique du gouvernement. Comme toute administration, leurs missions et leur organisation sont fixées par des actes réglementaires, décret ou arrêté.

Au Royaume-Uni, le *Joint Intelligence Committee* (JIC) est la structure, au sein du cabinet du Premier ministre, qui supervise l'activité du SIS, du BSS, du GCHQ et du renseignement militaire, *Defense Intelligence* (DI). Ces quatre agences sont donc bien des services de renseignement. Mais il existe une autre approche, à travers l'instance de contrôle parlementaire, puisque l'*Intelligence and Security Committee of Parliament* est compétent pour contrôler ces quatre services, mais aussi d'« autres composantes de la communauté du renseignement », comme l'*Office for Security and Counter-Terrorism* du *Home Office* ou deux organismes qui dépendent du JIC, la *Joint Intelligence Organisation,* qui produit des analyses, ou le *National Security Secretariat* qui assure la coordination stratégique et réalise des évaluations. Ainsi, comme dans le cas français, il faut distinguer les services de renseignement de la communauté du renseignement. Si les services de renseignement sont par essence membres de leur communauté nationale, il peut y avoir au sein de ces mêmes communautés des structures qui ne sont pas des services de renseignement, comme l'Académie du renseignement en France ou le *National Security Secretariat* au Royaume-Uni. Le cas canadien est le contraire du britannique. L'organe de contrôle, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), n'est compétent que pour un seul service, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), alors que la « collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement », telle que définie dans

un document du bureau du Conseil privé, comprend notamment, outre le SCRS, la Gendarmerie royale du Canada, compétente en matière de terrorisme et de contre-espionnage, et, au sein du ministère de la Défense, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC), qui fait du renseignement technique, et le CFINTCOM, chargé du renseignement d'intérêt militaire.

Aux États-Unis, la situation est encore différente. La création du *Director of National Intelligence* en 2005 a permis de mieux structurer la communauté américaine, institutionnalisée par Ronald Reagan en 1981, qui compte dix-sept membres, DNI compris. Cet ensemble est assez hétérogène. En effet, en sont membres la CIA, le FBI, la DEA, la NSA, la NRO ou la NG-IA, ce qui est une évidence. La composante militaire compte cinq représentants : la *Defense Intelligence Agency* (DIA), qui fait du renseignement stratégique et à l'appui de la planification, mais aussi l'*Army Intelligence*, qui a parmi ses missions la coordination des autres services de renseignement des armées, l'*Air Force Intelligence*, la *Marine Corps Intelligence*, la *Navy Intelligence*. Mais les autres membres sont pour l'essentiel des ministères entiers, ceux de l'Énergie, des Affaires étrangères, des Finances, de la Sécurité intérieure. Cela est surprenant car, si le FBI et la DEA – qui dépendent du ministère de la Justice – sont membres de la communauté, le ministère lui-même ne l'est pas. En revanche, c'est le *Department of the Treasury* qui y est affilié et non sa structure spécialisée, l'*Office of Intelligence and Analysis* (OIA). Il en est de même avec le *Department of State* et son *Bureau of Intelligence and Research*. Le contrôle des services n'apporte pas de contribution déterminante pour qualifier les organismes au regard de leur activité de renseignement, les Américains ayant choisi d'être pragmatiques. Ainsi, le *United States Senate Select Committee on Intelligence* est compétent pour des structures nommément désignées, comme la CIA ou le FBI, mais aussi pour toute

administration qui est chargée de missions de renseignement. Il est, somme toute, plus aisé de définir ce qu'est un espion qu'un service de renseignement. Gustave Flaubert, dans son *Dictionnaire des idées reçues,* n'a traité que de l'espion en le présentant ainsi : « Toujours du grand monde (v. escroc). »

Jérôme POIROT

B.

COUSSERAN, Jean-Claude et HAYEZ, Philippe, *Renseigner en démocratie, renseigner les démocraties,* Paris, Odile Jacob, 2015.

V.

Besoin d'en connaître ; Coopération ; Droit et renseignement ; États-Unis ; Espionnage ; Royaume-Uni ; Russie ; Secret de la défense nationale.

SGDSN (Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale)

L'ancêtre du Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale, le SGDSN, est le Conseil supérieur de la Défense nationale, créé par décret le 3 avril 1906 pour coordonner les activités de la défense nationale à un moment de tension dans les relations internationales. Il s'agissait de la première traduction dans l'organisation politique de la notion, apparue vers 1870, de la « défense nationale », qui a notamment pour objectif de permettre une approche transversale et synthétique de tous les domaines de l'action publique concourant à la défense du pays. À cette époque, il n'existait ni ministre de la Défense (mais un ministre de la Guerre et un ministre de la Marine) ni chef d'état-major des armées (la fonction émergera en août 1944 avant d'être définitivement créée avec la nomination du général d'armée Ély le 18 août 1953). Placé sous l'autorité du président de la République, le Conseil supérieur de la Défense nationale réunissait pour la première fois le président du Conseil et les principaux ministres intéressés aux questions de défense, y compris ceux sans compétences militaires. Il se réunit onze fois jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Le retour de la paix eut pour conséquence sa suppression et la création, le 17 novembre 1921, d'un Conseil supérieur de la Défense nationale (CSDN) présidé par le président du Conseil assisté d'un secrétariat général permanent et doté de réels pouvoirs puisqu'il

préparait les réunions du Conseil, en suivait l'exécution et avait accès aux informations produites par tous les services de l'État. Il avait pour mission la préparation des mesures de mobilisation de la troupe, de l'économie et de l'administration en temps de guerre. Le CSDN cessa son activité en 1939. Charles de Gaulle a été rédacteur et chef de section au Secrétariat général du CSDN entre 1931 et 1937, ce qui lui a permis de constater l'absence de pilotage par le gouvernement des questions de défense, le mauvais fonctionnement de l'État, de côtoyer les ministres et les grands chefs militaires et d'approfondir sa réflexion stratégique. Le 24 octobre 1944 a été créé l'état-major général de la défense nationale, puis en 1950 le Secrétariat général permanent de la Défense nationale, transformé en Secrétariat général de la Défense nationale en 1962. Le SGDN se vit confier explicitement des attributions dans le domaine du renseignement par le décret du 17 octobre 1962, pris en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense. En effet, il assurait, à compter de cette date, le secrétariat du Comité interministériel du renseignement (CIR), organe présidé par le Premier ministre. Le CIR n'eut qu'un rôle mineur jusqu'à sa réactivation par Michel Rocard lorsqu'il fut Premier ministre de 1988 à 1991. Ainsi, le décret du 20 avril 1989 dispose que le CIR élabore un Plan national du renseignement soumis à l'approbation du président de la République. Après le départ de Michel Rocard de Matignon, le CIR continua à exister, mais sans implication des Premiers ministres et sous l'autorité du secrétaire général de la Défense nationale, ce qui eut pour conséquence d'en faire une structure administrative sans impact réel sur l'activité des services de renseignement.

Un rapport du Sénat de 1997 dressa le bilan de la réforme du SGDN, faite sur la base des préconisations du rapport de mai 1994 de Jean Picq, qui fut nommé à sa tête le 6 juillet 1995. Le SGDN a alors

été recentré sur ses missions d'assistance du Premier ministre, qui est responsable de la défense nationale conformément à l'article 21 de la Constitution. Avant cette réforme, le SGDN avait été affecté d'une dérive bureaucratique et était devenu une administration d'expertise parallèle à celles dont c'est la mission, et une administration assurant des tâches de gestion, se substituant ainsi aux ministères concernés. Dans le même temps, il assurait de moins en moins bien sa fonction première de synthèse interministérielle.

Conformément aux préconisations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, le décret du 24 décembre 2009 a fait évoluer ses missions, puisqu'il est depuis compétent en matière de sécurité nationale et a été renommé Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN). Il traite dorénavant l'ensemble des questions stratégiques de défense et de sécurité : programmation militaire, politique de dissuasion, programmation de sécurité intérieure concourant à la sécurité nationale, sécurité économique et énergétique, lutte contre le terrorisme, planification des réponses aux crises. Le SGDSN assure le secrétariat du Conseil de défense et de sécurité nationale, qui est présidé par le président de la République, dans ses formations plénières, spécialisées – notamment le Conseil national du renseignement – et restreintes. Le SGDSN assure au profit des plus hautes autorités de l'État une mission de veille, d'alerte, de suivi et de prospective des crises et des conflits internationaux. La menace terroriste est structurante dans la définition des missions et l'organisation du SGDSN, ce qui en fait un partenaire de premier plan de la communauté française du renseignement. Il assure, grâce à l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui lui est rattachée, « une veille sur l'évolution de la menace, sur les vulnérabilités découvertes dans les produits informatiques, sur les

attaques conduites dans le monde et sur les incidents affectant notamment les systèmes d'information gouvernementaux ».

Dans le cadre du secrétariat du Conseil national du renseignement, le SGDSN apporte son concours au coordonnateur national du renseignement. En outre, d'après la présentation que le SGDSN fait de ses missions dans sa communication publique, il élabore des notes d'évaluation de la menace terroriste ainsi que des synthèses de renseignement sur des zones de crise ou sur des questions transversales, destinées au cabinet du Premier ministre et à la présidence de la République. Le SGDSN est le gardien de la protection du secret de la défense nationale. À ce titre, il élabore la législation et la réglementation, instruit les demandes d'habilitation confidentiel-défense, secret-défense et très-secret-défense, et veille au respect des règles applicables. Il met en œuvre les systèmes interministériels sécurisés et de communication que sont l'Intranet sécurisé interministériel pour la synergie gouvernementale (ISIS), de niveau confidentiel-défense, le Réseau interministériel de base uniformément durci (RIMBAUD), qui est un réseau téléphonique, et le système de visioconférence sécurisée HORUS, de niveau confidentiel-défense.

Jérôme Poirot

B.

Guelton, Frédéric, *Charles de Gaulle au SGDN 1931-1937*, Fondation Charles-de-Gaulle, [en ligne], http://archives.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/1890-1940-la-genese/un-officier-non-conformiste/analyses/charles-de-gaulle-au-sgdn-1931-1937.php

V.

ANSSI ; Secret de la défense nationale.

Sorge, Richard

Dans la grande épopée de l'espionnage, Richard Sorge occupe une place aussi enviable que son destin fut tragique : « On ne sait qu'admirer le plus chez cet être d'exception », a écrit Constantin Melnik. De fait, cet espion légendaire, qui partageait avec James Bond le goût des belles femmes et un penchant certain pour la boisson, a apporté une contribution majeure à la victoire contre l'Allemagne nazie.

Né en 1895 à Bakou d'un père allemand, ingénieur dans l'industrie pétrolière, et d'une mère russe, Sorge était encore enfant lorsque la famille quitta la Russie pour rentrer en Allemagne. Engagé dans l'artillerie pendant la Première Guerre mondiale, il dut quitter le front en mars 1916 suite à ses blessures. Après avoir mis à profit sa période de convalescence pour lire Marx, il suivit des études universitaires sans assiduité excessive et devint militant communiste. Dès 1920, il fut agent de renseignement pour l'URSS, sous couverture de journaliste. En 1924, il émigra à Moscou pour entrer dans les services du Komintern puis au GROu, le service de renseignement de l'Armée rouge. En 1929, il fut dépêché en Allemagne avec pour mission, toujours sous couverture de journaliste, d'adhérer au parti nazi. De 1930 à 1932, le journaliste allemand fut en poste à Shanghai où il anima un réseau d'espionnage, profitant par ailleurs de sa spécialité (les questions agricoles) pour parcourir une partie du pays. Mais, devenu maître de la Mandchourie, le Japon devenait une menace pour l'URSS ; on demanda donc à Sorge de mettre en place un réseau d'espionnage à Tokyo. Entre-temps, le séducteur avait eu le temps de

contracter un second mariage avec Ekaterina, une Russe rencontrée en Chine.

« Ramsay », puisque tel était son nom de code, débarqua à Tokyo en septembre 1933. Même avec une bonne couverture et une « légende » solide, espionner au cœur du Japon présentait d'énormes difficultés, comme l'observe l'historien américain Gordon Prange : « Il était arrivé au Japon chargé d'une mission impossible : établir et faire fonctionner un réseau d'espionnage prosoviétique au cœur de la nation la plus atteinte au monde par la maladie de l'espionnite. […] Étranger, donc soupçonnable par définition, il devait s'attendre à devenir la cible de gens payés pour mettre leur nez partout. […] Son expérience personnelle du Japon était plus que sommaire. Sans doute baragouinait-il la langue, mais il savait d'avance qu'il ne réussirait jamais à la parler convenablement. […] Il lui faudrait vivre, travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre parmi les Japonais et les Allemands les plus névrotiquement soupçonneux. »

Mais Sorge devait brillamment parvenir à ses fins. Il se lia rapidement – avant de conquérir sa femme – avec le colonel Ott, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne. Sous l'apparence inoffensive d'un séducteur et d'un alcoolique mondain, Sorge commençait à constituer son réseau : on y trouvait notamment Max Clausen, son radio, un Allemand qu'il avait rencontré à Shanghai, et le journaliste Hotsumi Ozaki. Ce dernier, bien introduit dans les milieux gouvernementaux, fournit à Sorge des informations qui lui permirent non seulement de renseigner Moscou, mais de s'imposer auprès de l'ambassade d'Allemagne comme un excellent analyste de la politique japonaise et comme un conseiller sagace. Lorsque l'Allemagne et le Japon négocièrent leur alliance contre l'URSS (le « pacte anti-Komintern » fut conclu en novembre 1936), Sorge fut constamment informé par Ott de l'évolution des discussions. En 1938, la position de

Sorge à l'ambassade fut encore confortée par la brillante promotion de l'attaché militaire, devenu général et nommé ambassadeur.

Le paradoxe est que, pendant ce temps, sa position auprès de l'URSS commençait à se trouver gravement compromise. Alors que Staline décapitait méthodiquement ses propres services de renseignement par des purges aussi massives qu'implacables, Sorge fut rappelé à Moscou dès 1937. Trop conscient du sort qui l'attendait – plusieurs de ses chefs ou officiers traitants avaient été emprisonnés ou liquidés – mais aussi animé d'un patriotisme sincère, l'espion zélé invoqua la tâche immense qu'il lui restait à accomplir et demeura à Tokyo. C'est donc sous le double statut d'agent et de traître qu'il continua d'informer le GROu, lequel continua d'accepter ses télégrammes.

Dans ces années troublées où l'Empire japonais poursuivait une politique d'expansion agressive, les informations livrées par Sorge furent précieuses. En juin 1938, le général Liouchkov, menacé par les purges staliniennes, se mit au service des Japonais, auxquels il révéla le système de défense soviétique à la frontière mandchoue, mais aussi la fragilité de l'Armée rouge, à la fois affaiblie et exaspérée par les purges. Par l'ambassade d'Allemagne, Sorge eut connaissance des informations livrées par le transfuge tandis que, grâce à Ozaki, il apprit les intentions des Japonais face au renforcement de la présence militaire soviétique aux portes de la Mandchourie : ayant déjà fort à faire ailleurs, l'Empire ne souhaitait pas s'engager dans un conflit à grande échelle avec l'URSS. Forte des informations transmises par Sorge, celle-ci put jeter toutes ses forces dans la bataille frontalière du lac Khassan, à l'été 1938, puis celle du Khalkhine-Gol, l'été suivant. L'expansion japonaise en Asie du Nord-Est était définitivement enrayée.

La « Grande Guerre patriotique », face à l'Allemagne nazie, allait offrir à Sorge l'occasion de nouveaux exploits. Le plus souvent cité est

le télégramme qu'il fit parvenir au GROu le 15 juin 1941, annonçant l'invasion allemande pour le 22. Bien que l'imminence de l'attaque lui eût aussi été annoncée par d'autres sources, Staline ne voulut y croire : sans doute sous-estimait-il la folie suicidaire de Hitler – sans compter que le pacte germano-soviétique ne remontait qu'à deux ans. Les premières semaines de guerre furent catastrophiques pour l'URSS. Pourtant, Sorge ne s'en tint pas là. Il était essentiel, pour Staline, de connaître les intentions du Japon à l'égard de l'URSS : celle-ci pouvait difficilement soutenir deux fronts, l'un à l'Ouest contre l'Allemagne, l'autre à l'Est contre le Japon. Après quelques semaines d'hésitation et malgré les pressions de Berlin, Tokyo décida de concentrer ses efforts vers le Pacifique et l'Asie du Sud-Est, ce que Sorge annonça à Moscou en août 1941. Dès lors, Staline pouvait transférer l'essentiel de ses moyens militaires vers l'ouest et faire face à l'envahisseur. L'avancée allemande fut arrêtée dès décembre, au moment même où les Japonais attaquaient les Américains à Pearl Harbor.

Entre-temps, le réseau Sorge avait été découvert par la police japonaise – elle y avait mis le temps. Arrêté en octobre et jeté en prison, l'espion se prétendit d'abord nazi et se prévalut de sa position auprès de l'ambassade d'Allemagne ; mais, contre une promesse de clémence pour sa maîtresse et ses amis japonais, il finit par dévoiler au procureur Yoshikawa le détail de ses activités. Condamné à mort en septembre 1943, Sorge espéra sans doute faire l'objet d'un échange de prisonniers avec l'URSS. Pourtant, celle-ci s'obstina à ne pas reconnaître « Ramsay » comme l'un de ses agents – et, de fait, il ne l'était plus vraiment. Sorge reçut une dernière visite de son ami Ott, qu'il avait berné pendant tant d'années et qui eut la prudence de se faire oublier en Chine plutôt que de retourner en Allemagne. Il fut pendu en novembre 1944 alors que sa femme, restée en URSS, avait péri l'année précédente dans un goulag de Sibérie.

Quel aura été, finalement, l’apport de ce héros de l’espionnage ? Dans un essai controversé, l’ancien officier soviétique Victor Souvorov affirme que les télégrammes de Sorge sur l’imminence de l’invasion allemande n’avaient aucune chance de convaincre Staline : non seulement ils émanaient d’un agent en disgrâce, mais ils n’apportaient aucune preuve alors que, comme l’avait constaté le GROu par ailleurs, l’Allemagne ne se livrait effectivement à aucune des opérations préparatoires (notamment logistiques) qu’aurait imposées une invasion. Du reste, Staline préparait lui-même une vaste offensive contre l’Europe et c’est précisément pour y faire échec que Hitler aurait été contraint de lancer précipitamment son armée, malgré son impréparation, dans une opération préventive contre l’URSS. C’est donc pour ses informations ultérieures sur le Japon, et non sur l’Allemagne, qu’il faut, selon Souvorov, saluer la contribution de Sorge. Par une action d’influence, « Ramsay » aurait-il même contribué à détourner vers l’Asie du Sud-Est et le Pacifique (et donc vers les États-Unis) les appétits belliqueux de l’Empire japonais ? Telle était bien, selon Souvorov, la mission principale de Sorge.

Sans doute faut-il nuancer ce jugement. Il se trouve que, en août 1951, le procureur Yoshikawa fut entendu aux États-Unis par le célèbre comité de la Chambre des représentants sur les « activités antiaméricaines ». Se fondant sur les informations et documents recueillis au cours de son enquête, il confirma que l’URSS avait eu connaissance par Sorge des projets japonais dans le Pacifique (sans rien en dire aux États-Unis, bien entendu) et indiqua que l’espion manœuvrait en ce sens auprès des autorités militaires japonaises – leur représentant notamment que le Japon trouverait des ressources précieuses dans le Sud, beaucoup plus que dans le Nord. En somme, estima Yoshikawa, « Sorge prêtait d’abord intérêt à l’espionnage et,

secondairement, il se livrait à des intrigues politiques, tentant de diriger l'attention du Japon vers le sud plutôt que vers le nord ».

À l'initiative de Khrouchtchev, l'URSS finit par reconnaître les services rendus par Richard Sorge : en 1964, il fut proclamé « héros de l'Union soviétique ».

Jean MAFART

B.

MELNIK, Constantin, *Les Espions. Réalités et fantasmes*, Paris, Ellipses, 2008.

PRANGE, Gordon, *Le Réseau Sorge*, Paris, Pygmalion, 1987.

SOUVOROV, Victor, *Icebreaker. Who Started the Second World War ?,* Londres, Hamish Hamilton, 1990.

V.

Espionnage ; MICE ; Russie.

Source

Au commencement du renseignement était la source. Toute information collectée par un service provient d'une source : humaine, technique, ouverte, etc. La source est donc l'amont du renseignement, la productrice de toute la matière première dont il se nourrit. Une grande partie des données recueillies par les agences proviennent des sources ouvertes. En effet, les journaux, les documents officiels, les publications scientifiques, les salons professionnels, Internet permettent de savoir presque tout, sous réserve d'être capable d'identifier les informations pertinentes, de les comprendre et de les analyser. Les sources fermées désignent les accès que se créent les services de renseignement grâce à leur savoir-faire. Pour que la source ne se tarisse pas ou ne soit pas polluée par de la désinformation ou de l'intoxication, il est nécessaire que son existence demeure secrète. Deux grandes catégories de sources fermées sont utilisées : humaines et techniques.

Les sources humaines sont recrutées en raison de leur capacité à détenir des informations dont ont besoin les agences – c'est la phase de ciblage –, puis sont approchées – c'est le tamponnage – et sont enfin invitées, en jouant sur divers ressorts psychologiques, à produire, c'est-à-dire à transmettre du renseignement. Informateurs de la police, aviseurs pour les douanes, taupes immergées chez l'adversaire, les sources humaines sont en contact avec un officier traitant qui les oriente, les stimule, les rémunère le cas échéant. La source humaine peut être occasionnelle, comme le prisonnier de guerre soumis à un interrogatoire, ou s'être mise à disposition elle-même dans le cas du

défecteur. Les sources d'origine technique recouvrent une large palette de procédés : micros espions, interception de communications ou de signaux électromagnétiques, observation grâce à des drones, des avions, des satellites, etc. Le programme « Prism » de surveillance d'Internet mis en œuvre par la NSA, qu'il ait bénéficié ou non de la complicité active des grands opérateurs américains – qui ont tous nié avoir collaboré avec la *National Security Agency* –, est sans doute l'une des sources techniques offrant le plus gros débit jamais atteint. La collecte grâce à des moyens techniques peut être légale – les satellites d'observation sont utilisés conformément au droit de l'espace – ou illégale lorsque des interceptions de communications sont réalisées en contradiction avec le droit en vigueur dans l'État où elles sont effectuées ou dans l'État qui y recourt. Une dernière source provient d'opérations qui sont mises au point pour accéder à des informations : le vol ou la copie de documents grâce à des intrusions dans des entreprises, des chambres d'hôtel, ou à la pénétration de réseaux informatiques.

Quand la source est exceptionnelle, le profit qu'en tire un service de renseignement est gigantesque : les Cinq de Cambridge ont fourni à l'URSS une masse d'informations d'une valeur inestimable. Moins connue mais très dommageable pour la France fut la source dont bénéficièrent les Soviétiques en la personne d'un fonctionnaire du service du chiffre du Quai d'Orsay qui trahit la France de 1945 à 1982. Inversement, « Farewell » fut une source exceptionnelle au sein du KGB pour les Français. Quand elle est une invention, la source intoxique. Au début des années 2000, le BND et la CIA ont été bernés par un réfugié Irakien – nom de code « Curveball » – qui prétendit avoir participé au développement du programme d'armes de destruction massive de Saddam Hussein. Ses allégations ont été l'un des éléments utilisés par Washington pour justifier l'invasion de l'Irak en 2004. « Lorsque la

source est trouble, ce qui en sort l'est aussi », selon un proverbe chinois.

Une dernière difficulté que peut engendrer une source est l'abondance des informations qu'elle livre. Toutes les agences de renseignement technique sont confrontées à ce problème depuis l'apparition d'Internet. Les volumes qui peuvent être captés sont sans précédent. Reste à être en mesure d'utiliser ce qui coule du robinet, sauf à être noyé par sa source. En 1999, Richards J. Heuer Jr, dans son essai *Psychology of Intelligence Analysis* publié par le *Center for the Study of Intelligence* de la CIA, mettait déjà en garde contre ces excès dans son chapitre 5 intitulé : « Do You Really Need More Information ? ».

Jérôme Poirot

B.

Heuer, Richards J., *Psychology of Intelligence Analysis*, Washington, Center for the Study of Intelligence, Central Intelligence Agency, 1999.

V.

Cloisonnement ; Cycle du renseignement ; Espionnage ; ROEM ; ROHUM ; ROIM ; ROMES ; ROSO ; Secret des sources ; Tamponner ; Taupe.

Sous-marin

La conquête des fonds sous-marins, notamment par la mise au point de navires submersibles, constitue l'une des plus formidables aventures humaines et scientifiques de tous les temps. Au fil des siècles, elle a attiré inventeurs, explorateurs et écrivains, sans oublier, bien entendu, militaires et stratèges.

Ces derniers ont rapidement compris quel pouvait être l'intérêt, dans la conduite de la guerre ou l'exercice de la puissance, de s'assurer la connaissance ou la maîtrise des profondeurs. On doit à un certain John Wilkins, un ecclésiastique et scientifique anglais du XVIIe siècle, d'avoir, le premier, fixé les grands avantages tactiques offerts par la possession de navires sous-marins. Ces principes sont formulés dans un ouvrage de 1648, intitulé *Mathematical Magick* : discrétion, sûreté, capacité d'exploration, effet de surprise dans l'attaque comme dans la défense.

Progressivement, avec une accélération dans la seconde partie du XIXe siècle, les innovations technologiques ont donné corps aux intuitions de Wilkins et conféré aux sous-marins un potentiel militaire toujours plus grand. Grâce aux évolutions successives de leur conception, de leur propulsion, de leurs systèmes d'armes et de leur doctrine d'emploi, ils ont gagné en endurance, en maniabilité, en furtivité et en agressivité, jusqu'à bouleverser toute la pensée navale. Le grand historien militaire John Keegan, au terme de *The Price of Admiralty*, son essai de référence concernant la guerre sur mer, va jusqu'à affirmer que « l'ère du sous-marin comme arme privilégiée de la maîtrise des mers a désormais commencé ».

Excessif, le professeur Keegan ? Au contraire, un rapide coup d'œil sur l'histoire navale des cent dernières années confirme son analyse. Le premier électrochoc remonte au premier conflit mondial, lorsque les *U-Boote* de la *Kriegsmarine* ont bien failli mettre à genoux la flotte marchande anglo-américaine. L'issue de la Seconde Guerre mondiale s'est largement jouée dans les tréfonds des deux océans. Quelques années plus tard, la maîtrise de la propulsion nucléaire sous-marine combinée aux progrès incommensurables dans la technologie des missiles balistiques a constitué un élément fondamental de la compétition Est-Ouest. Elle façonne d'ailleurs encore la géopolitique de la dissuasion. Enfin, depuis quelques années, la croissance et le perfectionnement des flottes sous-marines iranienne, pakistanaise ou nord-coréenne viennent poser aux puissances dominantes des défis renouvelés. La suprématie navale se joue au fond des mers, bien davantage qu'à leur surface.

Au regard de ces brèves considérations stratégiques, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les sous-marins représentent, pour les services de renseignement, un objectif privilégié de recherche.

Durant plus de cinquante ans, *a fortiori* quand les sous-marins sont devenus une composante essentielle de la balance des forces entre les deux blocs, Américains et Soviétiques se sont livrés à un affrontement acharné pour pénétrer leurs secrets navals respectifs. Cet affrontement a pris la forme d'une intense compétition technologique, commencée avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale avec la récupération méthodique du savoir-faire allemand et culminant, à la fin des années 1950, par un puissant et fructueux effort de l'URSS pour rattraper son retard en matière de propulsion nucléaire. En perpétuelle vigilance, les deux camps ont déployé des moyens considérables pour tenter de prendre l'avantage. Par exemple, dans les années 1970, Moscou se lance dans le dispendieux développement de sous-marins totalement «

amagnétiques » avec coque en titane, le « Projet 661 », connu dans la classification de l'OTAN sous le nom de code de « Papa », dont l'unique exemplaire sorti des usines a été surnommé le « Poisson en or », en raison de son coût prohibitif. De leur côté, les USA se sont engagés dans des aventures extravagantes, comme le projet Azorian, autrement appelé « Opération Jennifer », destiné à mettre la main sur un sous-marin lanceur d'engins soviétique. Cette gigantesque opération a débuté en mars 1968, lorsque le K-129 russe, un Projet 629 M – nom de code OTAN : « Golf II » –, sombre au large d'Hawaii à une profondeur de 5 000 mètres, probablement après une collision avec un sous-marin américain en patrouille dans le même secteur. Une fois l'épave localisée, Washington décide de lancer une manœuvre secrète de renflouage, dans l'espoir de récupérer les équipements cryptographiques et les missiles balistiques embarqués sur le submersible. Sous couverture de prospection minière, la CIA ordonne, *via* une société écran appartenant à Howard Hugues, la construction d'un énorme navire, le *Glomar Explorer*. Au bout de six ans, en 1974, les opérations de récupération peuvent enfin être lancées. Elles se soldent cependant par un échec, car, au cours de la remontée, la coque du sous-marin se brise en deux. Le matériel tant convoité demeure, à ce jour, au fond des eaux : y reposent avec lui les corps d'environ quatre-vingts marins.

La compétition soviéto-américaine s'est également étendue au champ de la lutte anti-sous-marine, l'enjeu étant de percevoir au plus tôt les mouvements de la flotte ennemie. La marine rouge s'est ainsi dotée de systèmes de détection, par satellite, d'une flottille de chalutiers bourrés d'équipement SIGINT, ainsi que de performants avions de reconnaissance à long rayon d'action, les TU-95TS – nom de code OTAN : « Bear D » –, armés de puissants sonars. Les Américains ont, quant à eux, déployé un système mondial de surveillance

acoustique, appelé SOSUS, dont le KGB a réussi dès les années 1960 à percer les mystères grâce à un très efficace réseau d'espionnage opérant au sein de la Navy, le réseau dit « Walker/Whitworth », du nom de ses deux principaux animateurs.

À la fin de la guerre froide, l'espionnage sous-marin n'a pas cessé pour autant. Il demeure un sujet de tensions périodiques entre les grandes puissances, comme en témoigne, en 2000, la perte tragique du *Koursk* près de la péninsule de Kola ou, un an plus tôt, la tentative des services américains de s'emparer à Moscou des plans d'une arme stupéfiante, le *Skvall*, un missile sous-marin capable de filer à 200 nœuds. À l'heure actuelle, ce sont les développements de propulsion anaérobie, les robots sous-marins, ou de dispositifs filoguidés qui suscitent le plus de convoitises, qu'ils soient portés par des entreprises privées ou par des États.

Objectif du renseignement, les sous-marins en constituent aussi un instrument particulièrement efficace, capable d'agir même là où l'adversaire se pense chez lui. Le vocabulaire courant garde la trace de leur utilisation secrète : dans l'argot des services – comme d'ailleurs dans celui de la police –, le terme de « sous-marin » désigne le vecteur banalisé et indétectable permettant de porter au plus près de la cible des moyens d'observation ou d'entrave.

L'utilisation des engins subaquatiques à des fins de collecte d'informations est aussi ancienne que les sous-marins eux-mêmes. En effet, la légende veut que la toute première opération d'« intelligence sous-marine » ait été conduite en 332 av. J.-C. par Alexandre le Grand en personne, qui aurait utilisé une cage en verre tractée par des bateaux pour explorer secrètement les côtes de la ville de Tyr, dont il faisait le siège depuis plusieurs mois. Aujourd'hui, grâce à la multiplicité de leurs capteurs et à leur capacité à agir sans laisser de trace, les sous-marins sont fréquemment employés pour des missions

de renseignement, comme en 2011 lors de l'opération « Harmattan » en Libye, au cours de laquelle trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins français ont participé à l'évaluation de la situation militaire sur le terrain permettant à l'état-major de disposer de renseignements très précieux.

Les sous-marins sont employés à des fins plus opérationnelles, en particulier pour assurer la projection des forces spéciales. Dans pratiquement tous les pays, ces dernières sont formées au maniement des submersibles de poche ou des tracteurs autopropulsés ainsi qu'à tous les moyens de s'extraire discrètement de sous-marins militaires, y compris par les tubes lance-torpilles. L'histoire fourmille d'actions d'éclat toutes plus époustouflantes les unes que les autres : par exemple, selon certaines hypothèses, le 29 octobre 1955, c'est un contingent de nageurs de combat italiens – les héritiers de la célèbre *Decima Flottiglia Mezzi di Astalto*, fondée sous le régime fasciste par le prince Junio Valerio Borghese – qui, amenés sur zone par un sous-marin Picolo, aurait fait sauter au cœur de la rade de Sébastopol le croiseur *Novorossiysk*. Six cent neuf marins soviétiques y trouvèrent la mort.

Enfin, au-delà même de leur présence effective sur un théâtre d'opérations, les sous-marins peuvent constituer des outils précieux à l'appui d'actions de guerre psychologique. Au moment de la crise de Suez, en 1956, les Américains ont délibérément transmis des données erronées concernant la présence de sous-marins soviétiques à proximité des côtes égyptiennes, afin de contraindre les Britanniques et les Français à abandonner leurs positions. Plus tard, pendant la dernière décennie de la guerre froide, les tensions entre l'Est et l'Ouest ont été exacerbées à la suite d'une série d'incursions sous-marines non identifiées dans les eaux de la Suède. Tout a commencé fin octobre 1981 avec l'échouage, tout près de Karlskrona, d'un sous-marin

soviétique Projet 613 – nom de code OTAN : « Whiskey » –, le S-363. Cet épisode bien réel, connu sous le nom de « *Whiskey on the rocks* », a été prétendument suivi, dans les mois suivants, de multiples autres incidents plus ou moins tangibles, qui auraient impliqué des submersibles ainsi que des nageurs de combat. La rumeur voulait que tout ce petit monde soit russe et que se prépare une invasion de la Suède. Dans leur ouvrage *Guerre froide et espionnage naval*, Alexandre Sheldon Duplaix et Peter Hutchthausen estiment que, de cette série d'anicroches, est né un véritable « syndrome du périscope », lequel eut « un impact considérable sur l'attitude de l'opinion suédoise envers l'URSS » : « En 1976, 6 % de la population suédoise considéraient que l'URSS représentait une menace directe contre la Suède ; […] avec l'épisode du *Whiskey on the rocks*, cette perception changea radicalement : […] 71 % des Suédois considéraient l'URSS comme un pays hostile. » Voici comment des sous-marins qui n'existent pas peuvent, par la seule crainte qu'ils inspirent, retourner l'opinion de tout un pays.

À cette foisonnante – et bien véridique – histoire du renseignement sous-marin, exhibez quelques beaux uniformes bleu océan, ajoutez une dose raisonnable de huis clos et assaisonnez d'une once de géopolitique avec des Soviétiques, des Chinois ou des islamistes et vous obtiendrez un excellent terreau pour tous les auteurs de romans d'espionnage ou de techno-thrillers. De surcroît, ceux-ci pourront se réclamer d'une prestigieuse lignée littéraire, inoubliablement inaugurée par Jules Verne avec son roman *20 000 lieues sous les mers,* qui retrace les tribulations du capitaine Nemo et de son sous-marin mythique, le *Nautilus*. En somme, de quoi garantir le succès : les submersibles demeurent, en effet, un mythe du renseignement.

D'excellents sites internet, comme sous-marins.fr ou zone.sousmarins.free.fr, se sont attachés à recenser l'essentiel – voire la

totalité – des romans, bandes dessinées, séries, jeux vidéo ou productions cinématographiques consacrés aux submersibles. Ici, seuls quelques auteurs et quelques films seront évoqués.

Côté auteurs, il est nécessaire de citer Michael Di Mercurio, diplômé de l'académie navale d'Annapolis, ou Patrick Robinson, écrivain et journaliste sportif britannique, produisant tous deux des best-sellers de politique-fiction « sous-marine » très réalistes, inspirés des possibles crises géopolitiques du XXIe siècle.

Côté films, sans oublier le mythique *Das Boot* – Wolfgang Petersen, 1981 – racontant l'histoire de l'U-96 au cours de l'année 1941, plusieurs thrillers sont venus marquer l'actualité des salles obscures ces dernières années : on pense à *USS-Alabama – Crimson Tide*, Tony Scott, 1995 –, relatant une « mutinerie » dans un sous-marin américain prêt à faire usage de ses armes atomiques contre la Russie ; à *U-571* – Jonathan Mostow, 2000 –, dédié à la capture d'une machine Enigma sur un *U-Boot* allemand ; à *K-19, le piège des profondeurs* – Kathryn Bigelow, 2002 –, inspiré de l'histoire réelle d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins soviétique Projet 658 – nom de code OTAN : « Hotel » – victime d'un accident nucléaire en juillet 1961 dans la mer de Barents ; ou à *Phantom* – Todd Robinson, 2013 –, décrivant une mystérieuse opération du KGB destinée à déclencher une guerre nucléaire entre la Chine et les États-Unis.

Parmi cette abondance d'œuvres de fiction, une place particulière doit être réservée à Tom Clancy et ses inestimables romans : *Code SSN* – en anglais, *SSN : Strategies for a submarine warfare*, 1996 –, dépeignant un conflit sous-marin entre les États-Unis et la Chine, et surtout *À la poursuite d'Octobre Rouge – The Hunt for Red October,* 1984 –, transposé à l'écran en 1990 par John Mac Tiernan. Le roman raconte la défection de Marko Ramius, le meilleur commandant de sous-marins de toute la flotte rouge, qui décide de passer à l'Ouest en

emportant avec lui le fleuron de la marine soviétique, un Projet 941 – nom de code OTAN : « Typhoon » – doté d'un système de propulsion révolutionnaire, mais fictif, inspiré des systèmes magnéto-hydro-dynamiques, la « chenille ». L'histoire trouve sa source dans deux événements authentiques : d'une part, la défection, en 1961, du commandant Jonas Plaskus et, d'autre part, la mutinerie, en 1975, de l'équipage du *Strorozhevoï*, une frégate de lutte anti-sous-marine Projet 1135, la plus moderne de la flotte de la Baltique. Au terme d'une terrible traque à travers l'Atlantique, et avec l'aide de Jack Ryan, un astucieux analyste de la CIA, Marko Ramius parvient à fausser compagnie à toute une armada soviétique lancée à sa poursuite. Une manière d'illustrer, avec éclat, l'orgueilleuse devise des sous-mariniers, selon laquelle il n'existe véritablement que deux types de navires : les sous-marins et… les cibles.

Clément TIBÈRE

B.

DUPLAIX, Alexandre S. et HUTCHTHAUSEN, Peter, *Guerre froide et espionnage naval*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.
KEEGAN, John, *The Price of Admiralty. War at sea from man-to-war to submarines*, Londres, Hutchinson, 1988.

V.

Films ; MASINT ; OTAN ; ROEM ; Russie.

Stay behind

Structures mystérieuses ayant suscité de nombreux fantasmes, les réseaux *Stay behind* n'en ont pas moins eu une existence réelle, dorénavant bien documentée.

Le premier à avoir révélé cette « armée secrète » de l'OTAN est en août 1990 le président du Conseil italien Julio Andreotti, qui décrit sommairement leur organisation tout en soulignant que, à l'époque, ces réseaux sont encore actifs. Il précise qu'ils ont des noms différents dans chaque pays : « Gladio » en Italie, « Rose des vents » en France, « Aginter Press » au Portugal, par exemple. À l'exception de l'Islande, qui ne disposait pas d'armée, et du Canada, qui n'était pas sous la menace directe d'une invasion soviétique, des réseaux *Stay behind* auraient été implantés dans les quatorze autres pays membres de l'OTAN de l'époque, ainsi que dans quatre pays neutres : la Suisse, la Suède, la Finlande et l'Autriche.

Ces réseaux *Stay behind* apparaissent en Europe de l'Ouest à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mis sur pied par la CIA et le MI 6 britannique, ils sont coordonnés par des comités clandestins au sein de l'OTAN. Ils sont conçus comme un réseau occulte de résistance destiné à œuvrer, en cas d'occupation soviétique, derrière les lignes ennemies. Forme de défense non conventionnelle, ils ont pour objectif initial d'être activés en cas d'invasion et de procéder à des opérations de recueil d'informations, de sabotage, de propagande et de guérilla.

Les personnes repérées et jugées à la fois assez mûres et de confiance pour pouvoir appartenir au réseau sont cooptées et assez régulièrement convoquées pour des périodes d'exercice. Les groupes,

constitués en cellules, ignorent l'existence des autres unités et sont à même d'opérer indépendamment les uns des autres.

Ils sont utilisés par les Américains et les Britanniques pour lutter contre les communistes en Europe, recourant à diverses méthodes telles que les attentats sous fausse bannière, la torture des opposants et jusqu'à l'assassinat de personnalités politiques. Le véritable danger pour les États-Unis et le Royaume-Uni est, en effet, non pas une invasion de l'Occident, qui servit de prétexte à l'installation des réseaux, mais l'éventuel basculement à gauche de l'Europe de l'Ouest, notamment en France et en Italie, où les partis communistes étaient puissants après la Seconde Guerre mondiale.

C'est ainsi qu'en Italie les *Stay behind* contribuent à la montée de la tension durant les années de plomb, par une stratégie consistant à faire perpétrer des attentats par des groupes néofascistes ou par des organisations d'extrême gauche infiltrées par des agents des réseaux *Stay behind* et des services anglo-saxons, et de les imputer aux gauchistes pour installer un climat de terreur et de chaos.

On leur attribue également un rôle actif dans le coup d'État des colonels en Grèce en 1967, ainsi qu'en Turquie en 1960, 1971 et 1980. En Allemagne, ils semblent liés à un attentat commis lors de la fête de la Bière en 1980. Ces mêmes réseaux auraient été impliqués en Belgique dans les tueries du Brabant dans les années 1980.

Toutes les branches nationales sont, du moins jusqu'en 1990, suivies sinon coordonnées par deux comités clandestins au sein de l'OTAN : l'*Allied Clandestine Committee* (ACC) et le *Clandestine Planning Committee* (CPC), qui reçoivent eux-mêmes leurs ordres du quartier général de l'OTAN.

Durant toute la guerre froide, ces réseaux sont armés et entraînés par la CIA et le MI 6, qui fournissent du matériel militaire dissimulé dans des caches d'armes, et des moyens de communication.

Une récente étude de Gérald Arboit montre qu'il existait des spécialités nationales : certains, comme en Scandinavie, plutôt à finalité de recueil de renseignement électromagnétique, tandis que d'autres, comme en Allemagne, plus tournés vers le soutien opérationnel ou, comme en Italie, vers l'action.

En France, l'implication des services français dès la fin de la Seconde Guerre mondiale est plus que vraisemblable. À Cercottes, dans le Loiret, des anciens du BCRA et des agents du SDECE s'entraînent à la guerre non orthodoxe telle qu'envisagée par les *Stay behind*.

Le colonel Passy, en accord avec de Gaulle, aurait financé des réseaux chargés de lutter contre les communistes s'ils venaient à prendre le pouvoir. Le *Stay behind* français, durant des décennies, aurait bénéficié d'un financement autonome, totalement indépendant des fonds spéciaux, de façon à le faire exister de manière étanche.

Pendant la guerre d'Algérie, l'OAS aurait compté des membres du réseau dans ses rangs. Enfin, les noms de François de Grossouvre ou de Jacques Foccart sont fréquemment cités comme liés aux *Stay behind*.

Les autorités françaises ont toujours cherché à en minimiser l'importance. Après les révélations italiennes, François Mitterrand a confirmé l'existence et l'activité d'un réseau sur le territoire national, tout en indiquant qu'il avait été dissous à son arrivée à l'Élysée. De même, selon le ministre de la Défense de l'époque Jean-Pierre Chevènement, le *Gladio* français n'eut « qu'un rôle dormant et un rôle de liaison ».

En l'absence de déclassification des archives de l'OTAN, alors même que plusieurs rapports ont été rédigés sur les *Stay behind* en Italie, en Suisse ou en Belgique, il reste impossible, sinon sur la base de déclarations des responsables politiques, de se faire une idée exacte du rôle de la France au sein des comités clandestins de l'Alliance atlantique.

Olivier BRUN

B.

GANSER, Danièle, *Les Armées secrètes de l'OTAN : Réseaux Stay behind, Opération Gladio et terrorisme en Europe de l'Ouest*, Plogastel-Saint-Germain, Éditions Demi-Lune, 2011.

DESMARETZ, Gérard, *Stay behind. Les réseaux secrets de la guerre froide*, Waterloo, Jourdan Éditions, 2015.

V.

OTAN.

Stéganographie

La stéganographie désigne un ensemble de techniques permettant de transmettre une information en la dissimulant au sein d'une autre information (qui peut être une photographie, une vidéo, un texte, etc.) sans rapport avec la première et le plus souvent anodine. Son étymologie vient du grec *steganos* (« dissimulé », « caché »), et de *grapho* (« j'écris »), signifiant « écriture dissimulée ».

Son apparition est très ancienne, à peu près contemporaine de celle de la cryptographie. Elle est tout aussi efficace que cette dernière, car si l'on se méfie d'un message inintelligible, on ne prête pas attention à une lettre anodine ou à un dessin quelconque.

La première trace écrite de l'existence de la stéganographie se trouve dans les textes d'Hérodote, au Ve siècle avant J.-C., à travers deux récits. Le premier relate l'histoire d'Histiée, conseiller à la cour du roi de Perse Darius, qui voulut organiser une révolte contre les Perses vers 500 av. J.-C. Pour transmettre son message à son gendre Aristagoras, le nouveau tyran de Milet, il eut l'idée de raser la tête de son esclave le plus fidèle, de lui tatouer son message sur le crâne et d'attendre que ses cheveux repoussent avant de l'envoyer à Milet, avec pour consigne de se faire raser les cheveux.

Un autre récit reprend l'histoire de Demarate, ancien roi de Sparte réfugié auprès du roi des Perses, Xerxès Ier, ayant succédé à Darius. Demarate fut mis au courant d'un projet d'invasion de la Grèce. Il décida alors de prévenir Sparte en toute discrétion en usant d'un stratagème : il prit une tablette double, en gratta la cire, puis écrivit sur le bois même les projets de Xerxès ; il recouvrit ensuite de cire son

message. Ainsi, le porteur d'une tablette vierge ne risquait pas d'ennuis et le destinataire n'avait qu'à faire retirer la cire pour y découvrir le message.

Si de nombreux procédés ont été inventés, le plus connu est sans doute l'utilisation d'encres sympathiques, mentionnée par Pline l'Ancien dès le Ier siècle avant J.-C. La méthode consiste à écrire, au milieu de textes à l'encre, un message avec du jus de citron, du lait, certains produits chimiques, ou même de l'urine ! Les étudiants du Moyen Âge fabriquaient une encre de ce type à base de jus d'oignon et de chlorure d'ammonium. Si le message est invisible à l'œil, une simple flamme, ou un bain dans un réactif chimique, en révèle le contenu.

Une autre méthode très répandue de stéganographie consiste à dissimuler le message dans le texte lui-même, par exemple en ne choisissant que quelques lettres pour former un autre message. Certains continuent de nos jours à utiliser des méthodes de stéganographie parmi les plus ancestrales. Ainsi, en France en 2004, un mystérieux groupe terroriste, baptisé AZF, menaçait de faire sauter des voies ferrées si une rançon ne lui était pas payée. Pour dialoguer avec les autorités, ce groupe exigeait l'utilisation de la rubrique « Messages personnels » du journal *Libération*, habituellement constituée d'annonces sentimentales.

La Seconde Guerre mondiale a vu de nombreuses formes de stéganographie mises en œuvre : des microfilms cachés sous des timbres-poste ou sur des couvertures de magazine, technique très appréciée des Allemands par exemple. *Le Silencieux*, film de Claude Pinoteau avec Lino Ventura, y fait aussi référence : on y voit un message inscrit dans les notes de musique d'une partition.

Grâce au développement de l'informatique, les possibilités de cacher un texte se sont multipliées : il est désormais facile d'inclure un message dans une image, un site internet, un programme, une musique

grâce à des logiciels spécialisés qui modifient très subtilement des informations non essentielles (encodage, couleur, espacement ou taille de caractères…).

Au plan technique, l'objet conteneur désigne l'entité qui est utilisée pour porter le message caché : texte, son, image. Le stégo-objet est, quant à lui, l'objet conteneur avec son message. La volonté de dissimuler par ces méthodes de l'information peut être anéantie par la stégo-analyse, c'est-à-dire la science qui rend possible la détection, la localisation et l'annulation d'informations cachées.

La stéganographie a trouvé des applications commerciales tout à fait licites, avec le tatouage numérique (*watermarking*). Un message, incrusté de manière invisible dans une image ou une musique, permet de garantir son origine, mais aussi d'empêcher qu'elle ne soit dupliquée à l'insu de son propriétaire. Ce procédé est fréquemment utilisé dans l'industrie cinématographique et du disque pour tracer la diffusion des œuvres.

Certains ont avancé que la stéganographie aurait joué un rôle dans la préparation des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Les terroristes se seraient échangé divers messages et plans cachés dans des photos pornographiques. On ne sait si cela est avéré, ou s'il s'agit de rumeurs. En tout état de cause, elle reste une technique très attractive pour des organisations criminelles ou terroristes qui voudraient échapper à la surveillance des services de sécurité.

Olivier Brun

V.
Cryptologie.

Stieber, Wilhelm

Le Prussien Wilhelm Stieber est l'une des principales figures de l'histoire mondiale du renseignement au XIXe siècle. Qualifié de maître espion, Stieber élèvera l'art du renseignement en le mettant au service d'objectifs politiques et militaires ainsi qu'en structurant l'un des premiers réseaux européens de renseignement. Né en 1818 en Saxe, Wilhelm Stieber est remarqué au sein de la division criminelle de la police judiciaire de Berlin où il est inspecteur. En 1850, il se distingue à Londres, où il est envoyé afin d'éclaircir les activités d'un groupe d'immigrés allemands révolutionnaires guidé notamment par un certain Karl Marx. L'infiltration du groupe est une réussite, et Stieber fournira la liste des individus composant la Ligue secrète des communistes de Prusse. En raison de ces bons services, il sera nommé en 1853 directeur de la division de sécurité de la préfecture de police et poursuivra ses coups d'éclat.

Après être tombé en disgrâce et avoir mené une carrière dans le secteur privé, Wilhelm Stieber revient aux affaires publiques grâce à Otto von Bismarck, futur chancelier du roi de Prusse. Le dessein européen de Bismarck est jalonné de deux étapes qui permirent à Stieber de s'illustrer : la première est l'unification de l'Allemagne sous la bannière prussienne, et la seconde le *containment* de la puissance du rival austro-hongrois. L'Autriche s'est d'ailleurs dotée en 1850 d'un service de renseignement militaire. L'intérêt de cet outil n'échappe pas à Bismarck. Il place Wilhelm Stieber à la tête du Bureau central du renseignement qui se déploie en Autriche, puis à Paris et à Londres notamment.

Pour vaincre l'Autriche, la connaissance parfaite du pays et la maîtrise d'un maximum d'informations sont nécessaires. Wilhelm Stieber va donc déployer une véritable armée d'informateurs dont le flot de renseignements est centralisé puis analysé. À cet égard, le recrutement de journalistes constitue un axe stratégique. Professionnel des affaires politiques, Stieber souhaite aussi recourir à la presse afin de maîtriser l'information. Grâce à ce réseau, les ambitions de l'Empire austro-hongrois sont révélées. Toutefois, l'Allemagne n'est pas encore prête à mener la guerre que Bismarck ne souhaite pas déclencher. Elle préfère exploiter l'avantage que constitue la mise au jour des intentions de Vienne. Grâce à Stieber, elle lance une campagne de désinformation dans les pays neutres et finance le soulèvement de minorités de l'Empire austro-hongrois afin de provoquer la guerre. Le 15 juin 1866, le conflit éclate et s'achève dix-huit jours plus tard. Le traité de Prague du 23 août 1866 entérine la domination de la Prusse sur l'espace allemand.

La seconde étape du projet européen de Bismarck concerne la France, objectif militaire à double titre. Celle-ci a développé des armes qui intègrent des évolutions techniques majeures : le fusil Chassepot et la mitrailleuse. Stieber, devenu conseiller privé du gouvernement, se rend en France afin de percer les mystères de cet arsenal. Il organise également un réseau de sources afin de servir les objectifs militaires de Bismarck dans l'Hexagone. Le recrutement pour ce vaste réseau touche toutes les classes sociales, les opposants au régime mais également des fonctionnaires et des officiers. Les informations des plus stratégiques sont volées, comme le plan de mobilisation et l'ordre de bataille de l'armée française. La guerre éclate le 19 juillet 1870 pour s'achever en janvier 1871. Une fois encore, le service de renseignement structuré mis en place par Stieber permet une guerre rapide et la victoire écrasante de la Prusse. Côté français, la défaite et la perte de l'Alsace-

Lorraine sont amères, mais la leçon est retenue. La France, pourtant si fière et assurée de la qualité de son armée à la veille de 1870, se dote d'un service de renseignement.

Wilhelm Stieber a démontré l'importance du déploiement d'un service de renseignement très organisé. Il a aussi établi que le renseignement devait s'intéresser aux domaines les plus divers et que sa collecte comme sa diffusion étaient déterminantes pour atteindre des objectifs militaires. La modernité et l'ingéniosité des méthodes de Stieber, surnommé l'« Espion de Bismarck », porteront de nouveau en Allemangne moins d'un siècle plus tard. Le recours à la fausse monnaie ou à la désinformation constitua, en effet, l'une des méthodes qu'il développa et qui furent reprises par les nazis.

Jessica COFFI

B.

FALIGOT, Roger et KAUFFER, Rémi, *Histoire mondiale du renseignement, tome 1 : 1870-1939*, Paris, Robert Laffont, 1993.

« Nasty Wilhelm Stieber was Bismarck's ruthless spy chief », *Look and Learn*, nº 710, 1975, http://www.lookandlearn.com/blog/18355/nasty-wilhelm-stieber-was-bismarcks-ruthless-spy-chief/

« Stieber (Wilhelm) », *Charbon et ether,* http://www.charbon-et-ether.fr/spip.php?article124

V.

Allemagne ; Désinformation ; Espion ; Service de renseignement ; Source.

Subversion

La subversion est, d'après le *Larousse*, l'« action visant à saper les valeurs et les institutions établies ». Les services de renseignement, à travers leurs activités clandestines, sont donc familiers de la subversion, qu'il s'agisse de mener une guerre psychologique ou de renverser un gouvernement, directement ou *via* des organisations sous contrôle. Les services sont aussi confrontés à la subversion qui tente d'affaiblir les pays dont ils défendent les intérêts, ce qui les conduit à être également actifs en matière de contre-subversion. La guerre froide a été une période pendant laquelle la subversion fut une arme très utilisée, tant par l'URSS que par les États-Unis. Au sein de la CIA, la subversion fut, dès 1948, une activité parmi d'autres au sein de l'*Office of Special Plans*. C'est dans ce cadre que naquit, dans les années 1950, l'opération « Mockingbird » – « Oiseau moqueur » – destinée à influencer les médias américains et étrangers, des émissions de télévision, les films hollywoodiens, et à faire en sorte que des journalistes et des acteurs relaient des discours cohérents avec la volonté de l'Agence afin de nuire à l'Union soviétique. La carrière d'acteur de Ronald Reagan aurait été favorisée par le programme « Mockingbird » en raison de ses positions régulièrement exprimées en faveur des valeurs éternelles de l'Amérique, au premier rang desquelles la liberté. George Bush, directeur de la CIA, mit un terme à ce plan de propagande en février 1976.

Le coup d'État contre Mohammad Mossadegh, Premier ministre iranien, en août 1953, connu sous le nom d'opération « Ajax », qui a combiné de la propagande, l'organisation d'une guérilla

anticommuniste et l’alliance avec des opposants, fut une action de subversion qui permit aux États-Unis, avec l’aide du Royaume-Uni, de renverser, pour la première fois, un gouvernement démocratique. Les opérations de subversion contre le régime albanais conduites par la CIA et le SIS (*Secret Intelligence Service*) ont fait l’objet d’une déclassification par les Américains de plus de 2 000 pages. Cela a permis d’apprendre que ces opérations, baptisées « BGFIEND », « OBOPUS » et « Valuable Project », débutées en 1949, ont coûté la vie à plus de trois cents personnes, principalement des Albanais. Le but était de remettre sur le trône le roi Zog Ier après avoir fomenté une révolution nationale dans ce petit pays, voisin de la Yougoslavie antisoviétique de Tito mais sans frontière avec le bloc soviétique, et de faire naître, par contagion, des révolutions dans les autres pays communistes d’Europe. L’échec américano-britannique tint peut-être au fait que Kim Philby, qui fut l’un des décideurs de cette coopération, la dénonça au KGB. Dans sa zone d’influence privilégiée, l’Amérique latine, les États-Unis, à travers la CIA, ont mené de nombreuses opérations de subversion. Cuba et Fidel Castro – visé, en outre, par de nombreux projets voulant l’éliminer et qui ont tous échoué – ont été une cible privilégiée, mais aussi la plupart des pays dont le régime était considéré comme présentant un danger pour les intérêts américains. Cette omniprésence ancienne a pour conséquence que la CIA est accusée, à tort ou a raison, d’être à l’origine de tout trouble sur le continent ou d’être derrière toute contestation qui affecte les pouvoirs en place. Le coup d’État manqué du 11 avril 2002 contre Hugo Chavez, président du Venezuela très antiaméricain, est ainsi mis au crédit de la CIA par certains commentateurs. Chavez fut détenu par les putschistes pendant deux jours, et les États-Unis, comme l’Espagne, reconnurent immédiatement le nouveau pouvoir du gouvernement de Pedro Carmona. Il est certain que ce putsch a été précédé d’opérations de

déstabilisation qui relèvent bien de la subversion : l'organisation d'une grève générale à la fin de l'année 2001 puis, début avril 2002, d'une grève au sein de Petroleos de Venezuela SA (PDVSA), compagnie pétrolière publique et pilier de l'économie nationale, et enfin des appels à la démission du président, notamment au sein de la hiérarchie militaire.

Le SDECE conduisit de nombreuses opérations de subversion pendant la guerre d'Algérie. L'une des plus efficaces fut la « Bleuite » qui consista, à partir de 1957, à dénoncer au FLN des Algériens censés collaborer avec l'armée française. Les artisans de ces intoxications furent pour l'essentiel des membres du FLN arrêtés puis retournés par les Français. Vêtus de bleus de chauffe, d'où le nom de l'opération, ils furent relâchés et accusèrent nombre de combattants du FLN d'être des traîtres. Cela permit de désorganiser et d'affaiblir durablement le FLN et l'ALN (Armée de libération nationale), les historiens considérant que la chasse aux félons lancée par les Algériens eux-mêmes fit plus de morts que les combats contre l'armée française. Paul Aussaresses, l'un des principaux artisans de la bataille d'Alger aux côtés de Massu, devint un spécialiste de la contre-insurrection. Il l'enseigna au quartier général des forces spéciales américaines, à Fort Bragg, lesquelles en tirèrent un grand profit au Vietnam et en Amérique latine. Son camarade d'armes, Roger Trinquier, était lui aussi un spécialiste et un théoricien de la guerre subversive et de la guerre contre-ìnsurrectionnelle. Il écrivit en 1961 sur ces questions un ouvrage qui fit date : *La Guerre moderne*.

Les Soviétiques furent également de grands adeptes de la subversion. Un défecteur du KGB, Youri Bezmenov, raconta ainsi que la subversion soviétique à l'encontre des États-Unis avait pour but de modifier la perception de la réalité qu'a chaque Américain. Parmi les méthodes employées, il rapporte celles à l'encontre des adversaires de

l'URSS que le KGB s'efforçait de discréditer, qu'il menaçait parfois et dans certains cas éliminait. Dans une perspective marxiste, le but des actions de subversion était d'affaiblir l'économie américaine, non de convertir les Américains au socialisme, et de miser sur le fait que lorsque le capitalisme aurait ruiné les États-Unis et leurs habitants, ceux-ci se tourneraient naturellement vers une forme d'organisation politique et économique proche, ou à tout le moins compatible avec le système soviétique. Le processus est très long. Sa première phase, qui peut durer quinze à vingt ans, consiste à démoraliser la population, notamment grâce à l'impact d'un enseignement délivré par des universités sensibles à la cause communiste. Dénigrer tous les piliers de la société américaine était l'un des buts poursuivis, qu'il s'agisse de décrier la religion, d'instrumentaliser le système éducatif ou le féminisme. Selon Youri Bezmenov, une part très importante des ressources du KGB – il parle de 80 % sans qu'il soit possible d'évaluer s'il pouvait être détenteur d'une telle information – était consacrée à la subversion. Il explique que le KGB avait recruté, et rémunérait, de nombreux journalistes, acteurs, réalisateurs, leaders d'opinion. À en croire ce qui se dit sur la CIA et sur le KGB, l'ensemble des médias, d'Hollywood et des syndicats aurait été sous l'influence de l'un ou de l'autre de ces deux services, ce qui relativise la portée de ces révélations.

La contre-subversion, qui se rattache à l'activité générale de contre-ingérence, est l'une des missions des services de renseignement intérieur. Il s'agit de détecter, de suivre, parfois d'intoxiquer ou de retourner à son profit des actions menées par des États et des services adverses, et de les entraver, y compris grâce à des poursuites et des condamnations lorsque des crimes ou des délits ont été commis, tels que l'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation (articles 410-1 et suivants du Code pénal) que sont l'indépendance de la Nation,

l’intégrité de son territoire, la forme républicaine de ses institutions. La fourniture de fausses informations, activité primordiale de la subversion, est ainsi punie de sept ans d’emprisonnement et de 100 000 euros d’amende (art. 411.10). Le code des lois américaines, l’*US Code*, consacre une place à la subversion dans son titre 18, « Crimes and criminal procedure », son chapitre 115 étant intitulé « Traeson, sedition and subversive activities ». En revanche, le droit pénal français ne connaît pas le concept de « subversion ».

Jérôme Poirot

B.

Griffin, Edward G., « Deception Was My Job The Testimony of Yuri Bezmenov Propagandist for the KGB », [en ligne], 1985, http://www.dailymotion.com/video/x32cxf_yuri-bezmenov_newscument électronique]
Trinquier, Roger, *La Guerre moderne*, Paris, La Table ronde, 1961.

V.

Cinquième colonne ; Contre-ingérence ; Opération.

Surveillance

La surveillance est l'un des moyens d'action dont dispose tout service de renseignement, comme d'ailleurs tout service de police : il s'agit de surveiller une ou plusieurs personnes pour acquérir des informations sur leurs agissements, leurs intentions ou leurs relations. Si cette surveillance peut passer par l'emploi de divers dispositifs techniques, l'observation humaine demeure essentielle.

La filature – ou « filoche », dans le jargon policier – est le mode de surveillance le plus évident. Mais la surveillance physique, qui donne souvent lieu à une intense activité photographique, prend aussi des formes sédentaires : ce sont les joies de la « planque », bien connues de ceux qui ont passé des heures dans un « sous-marin » (ou « soum »), c'est-à-dire un véhicule d'observation, ou cachés dans un poste d'observation discret. Au total, la surveillance physique continue d'une même personne, sur une durée de plusieurs semaines ou plusieurs mois, nécessite un énorme effectif, qu'on ne saurait évidemment mobiliser que pour une cible jugée très prioritaire. Or l'inquiétante progression du terrorisme jihadiste multiplie les personnes à surveiller, qui de surcroît sont devenues méfiantes. En outre, il est devenu très difficile d'opérer dans certains quartiers sans s'y faire repérer.

Heureusement, la surveillance physique peut être complétée d'une surveillance technique : caméras, micros et balises GPS – pour suivre les déplacements d'un véhicule – sont de précieux auxiliaires. Un autre équipement peut servir de complément aux filatures : c'est le capteur IMSI, ou « *IMSI catcher* », appareil qui permet de déterminer à distance le numéro d'identification du boîtier (numéro IMEI) et celui de la carte

SIM (numéro IMSI) du terminal téléphonique de la cible. Par la suite, le service enquêteur pourra demander l'identification de la ligne et, éventuellement, solliciter une écoute téléphonique ou un accès aux données de connexion (comme les « fadettes », ou relevés des appels). Cette technique est devenue indispensable face à des personnes qui multiplient les vecteurs de communication, y compris d'ailleurs sur Internet. L'enquête sur les frères Kouachi et leur comparse Coulibaly, à la suite des attentats terroristes de janvier 2015 en France, a ainsi montré que les protagonistes pouvaient recourir à près d'une quinzaine de lignes téléphoniques différentes pour limiter le risque d'écoute. Le capteur IMSI peut aussi être utilisé pour obtenir une géolocalisation précise d'une personne recherchée, une fois déterminée la zone où elle se trouve. Enfin, les appareils les plus perfectionnés permettent également, dans certaines conditions, d'intercepter les conversations téléphoniques.

Ces différentes techniques ont été légalisées – et encadrées – par la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement : elles sont désormais soumises à une procédure d'autorisation par le Premier ministre après avis d'une autorité indépendante, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR). Par la suite, la commission dispose d'un accès aux données recueillies pour pouvoir s'assurer que le service concerné n'a pas excédé le champ de l'autorisation accordée.

À l'heure où se développent les communications numériques et, dans un même mouvement, les outils d'analyse des métadonnées, des craintes s'expriment sur l'avènement d'une « surveillance de masse » : on entre là dans le domaine du traitement massif des données de connexion, enregistrées dans d'immenses entrepôts informatiques en vue d'une éventuelle consultation ultérieure ou traitées par des algorithmes destinés à faire parler les « signaux faibles » (dans une perspective de détection d'une menace terroriste, par exemple). Les

révélations d'Edward Snowden, en 2013, ont permis au public de mesurer l'ampleur des dispositifs mis en œuvre par la NSA. Par la suite, le gouvernement français a lui-même été accusé de vouloir mettre en place une telle « surveillance de masse » : la loi de 2015 prévoit la possibilité d'imposer aux opérateurs de communications électroniques la mise en œuvre d'algorithmes d'analyse des métadonnées pour détecter une éventuelle menace terroriste. Ce dispositif, que la presse a qualifié de « boîte noire », paraît cependant très limité si on le compare aux moyens colossaux déployés par Google ou Facebook pour analyser le détail de chacune de nos vies.

Forme nouvelle de surveillance, le traitement massif des métadonnées n'a évidemment plus grand-chose à voir avec la « filoche ».

Pierre GÉRY

V.
Données de connexion ; Fichier ; Filature ; Métadonnées ; Mouchard.

T

Tamponner

Le verbe « tamponner » décrit, dans le langage courant, des actions aussi diverses qu'un heurt accidentel entre deux véhicules, l'application d'un linge sur le front d'un malade fiévreux ou encore l'apposition d'une marque, d'un timbre, sur un document officiel tel qu'un passeport. Par analogie avec certaines de ces acceptions, « tamponner », dans le domaine du renseignement, est la première étape de l'action qui consiste à transformer, par une prise de contact, une cible en une source qui fournira des informations. D'une certaine manière, l'individu concerné appartient dès lors au service qui souhaite l'utiliser. En le tamponnant, un service applique symboliquement sur lui sa marque, son emblème, sa couleur. À l'instant où elle est tamponnée, la source sait ou ne sait pas ce qui est en train de se produire, car la manipulation dont elle est l'objet peut prendre des formes multiples. Il est, en outre, possible d'être tamponné par plusieurs services d'un même État ou de différents pays. Préalablement au tamponnage, l'agent chargé du recrutement doit avoir étudié dans le détail sa cible. Il lui faut en savoir le plus possible sur sa famille, ses proches, son environnement professionnel, ses habitudes, ses goûts, ses ambitions, ses revenus, ses dépenses, si possible sa part d'ombre. Muni de ces informations, il pourra adapter son approche en sachant quels ressorts sont susceptibles de faire naître une relation – amicale, professionnelle, amoureuse – avec sa future cible. L'agent devra imaginer un prétexte qui n'éveille pas les soupçons pour un premier contact. Appartenant au jargon du renseignement, « tamponner » est un verbe utilisé sans modération par les auteurs de romans

d'espionnage et par les journalistes, ce qui permet de donner l'illusion au lecteur qu'il côtoie d'un peu plus près le monde mystérieux du renseignement.

Jérôme POIROT

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

V.

Cible ; Manipuler-manipulation ; MICE ; Mitrokhine, Vassili ; ROHUM ; Source ; Taupe.

Taupe

La taupe est invisible, car elle vit sous terre. C'est le rêve de l'espion que de se mouvoir chez l'adversaire sans être vu, soupçonné, ni démasqué. La taupe est donc une source de renseignement de très grande valeur. Inestimable lorsqu'elle est infiltrée dans le dispositif de renseignement de l'ennemi ou qu'elle travaille dans les premiers cercles du pouvoir. L'histoire a livré de nombreux exemples de taupes qui ont eu un rôle exceptionnel. Mais peut-être beaucoup d'entre elles n'ont-elles jamais été démasquées, ou leur existence révélée. La taupe est donc un objet de fantasme par excellence dans l'univers du renseignement. La paranoïa étant une seconde nature dans ce milieu, la taupe, lorsqu'elle est trop belle, qu'elle donne trop de renseignements de grande valeur, peut devenir suspecte. N'a-t-elle pas été retournée ? N'est-elle pas le moyen d'intoxiquer le service qui croit la manipuler ? N'a-t-elle pas, ce qui serait un comble, aveuglé ses maîtres ? La taupe peut donc être dangereuse, comme tout ce qui touche au renseignement.

La complexité et la puissance des taupes apparaissent avec éclat à travers quelques exemples. La taupe peut même travailler en meute comme le montrent les Cinq de Cambridge : Blunt, Burgess, Cairncross, MacLean et Philby. Ils ont en commun d'appartenir à l'élite britannique en entrant à Cambridge dans les années 1930, d'avoir succombé à la mode, non dénuée de snobisme, du marxisme et d'appartenir, pour certains d'entre eux, à une frange particulière de la société du fait de leur homosexualité. Leur recrutement fut l'œuvre d'Arnold Deutsch, agent du NKVD connu sous le pseudonyme d'« Otto », qui enrôla

d'abord Kim Philby, lui-même recrutant ensuite Guy Burgess et Donald MacLean. Otto embrigada ultérieurement Anthony Blunt, qui rallia à la cause John Cairncross. Ils accomplirent des carrières qui firent d'eux des agents de tout premier plan. Anthony Blunt fut un historien de l'art parmi les plus respectés de son temps, ce qui le conduisit à être conseiller de la reine, mais aussi agent du MI 5, ce qui lui permit, durant la Seconde Guerre mondiale, de renseigner les Russes de manière exceptionnelle. Longtemps soupçonné d'être un traître, sa félonie ne fut avérée qu'en 1964, mais révélée publiquement que lorsque Margaret Thatcher devint Premier ministre, en 1979. Lorsqu'il fut démasqué, il accepta de se confesser au contre-espionnage en échange d'une immunité, tout comme Cairncross. Guy Burgess fut membre du Parti communiste anglais. Homosexuel quasi militant, ivrogne, il avait été l'amant, durant une courte période, de Blunt. Il travailla au Foreign Office et devint, après guerre, un collaborateur direct du ministre des Affaires étrangères. Cairncross, nom de code « le Carélien », intégra le Foreign Office après ses études à Cambridge puis, durant la guerre, fut affecté au MI 6 et à Bletchley Park, le célèbre centre anglais de décryptage. Il informa Moscou, en 1940, que les Américains avaient lancé un projet de fabrication de bombe atomique. Il admit, en 1951, avoir livré des informations aux Soviétiques afin d'aider un allié à combattre l'Allemagne nazie. Il ne fut jamais condamné. MacLean fut également diplomate, dès 1935, et alcoolique ; il était chargé des États-Unis au Foreign Office lorsqu'il fut démasqué, en 1951, grâce au décryptage par les Américains de messages russes. Protégé par Blunt et Philby, ce que leur permirent leurs responsabilités, il s'enfuit néanmoins en URSS, avec Burgess. Philby intégra lui aussi le MI 6, où il eut, réussite absolue pour une taupe, des responsabilités au contre-espionnage extérieur, et fut même à deux doigts d'être nommé à la tête de ce service. Mis en cause par les Américains – le FBI était

convaincu qu'il travaillait pour Moscou –, sa culpabilité ne fut pas reconnue par les autorités britanniques. Il rejoignit ses deux complices de l'autre côté du Rideau de fer en 1963. Les Cinq furent des sources exceptionnelles pour les Soviétiques, qui crurent parfois être intoxiqués par les Anglais, tant la collecte était impressionnante de qualité. Leur double jeu éveilla les soupçons du contre-espionnage britannique en 1948.

George Blake allonge encore la liste des taupes anglaises au service de l'empire soviétique. Né en 1922, il vécut sa jeunesse aux Pays-Bas et en Égypte. Résistant pendant la Deuxième Guerre mondiale, il rejoignit Londres, s'engagea dans la Royal Navy, demanda à être versé dans le renseignement, ce qu'il parvint à faire en intégrant le MI 6. Envoyé en Allemagne après le conflit, il avait pour mission d'espionner les Soviétiques dans la partie du pays qu'ils occupaient. Cette spécialisation le conduisit à être affecté à Cambridge pour y apprendre le russe. Il rejoignit la Corée du Sud en 1948, d'où il put surveiller la partie la plus orientale de l'URSS, mais il fut fait prisonnier par les Nord-Coréens au mois de juin 1950 lorsqu'ils envahirent Séoul. C'est au cours de sa captivité, qui dura trois ans, qu'il se convertit au communisme. Il offrit ses services au KGB qui le fit libérer. Le MI 6, qui ne soupçonnait pas qu'il était devenu une taupe mais le voyait comme un prisonnier de retour au sein du service, l'envoya alors de nouveau en Allemagne, à Berlin, en 1955 où les Anglais avaient construit un tunnel de Berlin-Ouest à Berlin-Est, jusque sous le centre de télécommunications de l'Armée rouge afin d'intercepter ses communications. C'est l'opération « Gold ». Blake, qui venait d'arriver à Berlin, prit part à ce projet qui permit aux Britanniques d'écouter les Russes de mai 1955 jusqu'à avril 1956, date à laquelle les Soviétiques découvrirent « par hasard » le tunnel. Mais le KGB avait, grâce à Blake, été informé dès le début de l'existence de l'opération « Gold ». Ils ont

donc intoxiqué, désinformé les Alliés pendant un an, grâce à leur taupe. Le double jeu de Blake dura jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par un transfuge en 1961. Condamné à quarante-deux ans de prison en 1961, il rejoignit l'URSS en 1967 après s'être évadé.

La France n'a pas non plus été épargnée. L'une des taupes qui lui firent le plus de tort, Georges Pâques, travailla pour Moscou après avoir été « tamponné » en 1943 à Alger. L'affaire commença grâce aux Américains qui détenaient, par les révélations d'un transfuge, des informations sur la pénétration soviétique dans les pays de l'Europe libre. Les hautes sphères de l'État, et même l'entourage du président Charles de Gaulle, recelèrent des taupes du KGB. Au début de 1962, Kennedy alerta le Général. Après une longue enquête, la DST soupçonna Pâques, directeur adjoint du service de presse de l'OTAN, dont le siège était à l'époque à Paris. Il fut arrêté le 10 août 1963 après avoir été surpris lors d'un rendez-vous avec un Soviétique à Feucherolles, un village des Yvelines. Il avoua, mais il semble qu'il n'ait jamais fourni à Moscou des informations de très grande valeur ou préjudiciables à la France. Son procès s'ouvrit le 6 juillet 1964. Il fut condamné le 7 à perpétuité et il fut gracié en 1971. La France aurait été le pays d'Europe occidentale le plus infecté par des taupes soviétiques, au nombre d'une cinquantaine, durant la guerre froide. C'est ce que soutient Christopher Andrew, professeur d'histoire à Cambridge, dans *The Mitrokhin Archive*, ouvrage réalisé à partir des documents d'un archiviste du KGB réfugié au Royaume-Uni en 1992. L'une des plus toxiques pour la France aurait été un fonctionnaire du Quai d'Orsay, employé du service du chiffre, qui aurait trahi pendant près de quarante ans, de 1945 à 1982. La France a aussi connu des succès. « Farewell », nom de code du lieutenant-colonel du KGB Vetrov, déçu par le régime et par son service, se mit au service de la France au début de l'année 1980. Chargé du renseignement technique, il savait

exactement ce que volait le KGB à l'étranger, mais aussi ce dont avait besoin l'URSS. En cela, il avait une vue précise du niveau d'avancement de la recherche scientifique, des capacités technologiques de son industrie et de la performance réelle de ses matériels militaires. Arrêté en février 1982 pour le meurtre raté de sa maîtresse, il fut condamné comme criminel de droit commun avant d'être confondu en 1983 pour son activité au profit de la France, puis exécuté. Les documents qu'il a fournis à la DST étaient d'une très grande valeur et permirent à François Mitterrand, à peine élu, de partager ce secret avec Ronald Reagan, qui qualifia cette opération de « plus grande affaire d'espionnage du XXe siècle ». Certains considèrent qu'en permettant à l'Occident de prendre conscience du retard technologique et scientifique de l'URSS puis, grâce à ces informations, de décider d'épuiser les Soviétiques dans une course aux armements, notamment en lançant le projet de « Guerre des étoiles », Farewell a contribué à la chute de l'URSS.

Mais les États-Unis ont, eux aussi, eu des taupes. L'une des plus célèbres fut Piotr Popov, officier du GRU qui, lorsqu'il était en poste à Vienne en 1953, offrit ses services à la CIA. Il a fourni aux Américains des informations sur l'Armée rouge, sur les sous-marins nucléaires d'attaque, sur les missiles intercontinentaux et, lorsqu'il fut chargé des illégaux implantés dans les pays occidentaux, après son affectation à Berlin-Est en 1955, il put transmettre des renseignements précieux sur ces réseaux. Renvoyé du GRU en 1958, il fut arrêté en 1959 et exécuté en 1960.

En Allemagne encore, la révélation, en juillet 2014, qu'un membre du BND travaillait pour la CIA a montré que les taupes demeuraient un moyen privilégié d'accéder à de l'information de grande valeur et que les États-Unis espionnaient sans réserve leurs meilleurs alliés, ce qui a hérissé la chancelière et l'opinion publique allemande.

L'affaire Guillaume n'est pas étrangère à la démission du chancelier allemand Willy Brandt, le 7 mai 1974. En effet, l'un de ses proches conseillers, Günter Guillaume, était un agent de la Stasi, le ministère de la Sécurité d'État de la RDA. Marié à une espionne également membre de la Stasi, il s'installa avec elle en RFA en 1956, adhéra au SPD, le parti de Brandt, au sein duquel il fit carrière jusqu'à accéder au cœur du pouvoir, d'abord, en janvier 1970, comme conseiller adjoint à la chancellerie, puis, à partir de 1972, en devenant l'un des plus proches collaborateurs du chancelier, qu'il accompagnait même en vacances. Suspecté en mars 1973 d'être une taupe, Guillaume ne fut arrêté que le 24 avril 1974. Il revendiqua être un agent est-allemand. Condamné à treize ans de prison, il fut libéré, ainsi que son épouse, condamnée à huit ans, en 1981. Ils rejoignirent la RDA où ils poursuivirent leur carrière et décédèrent, lui en 1995 et elle en 2004.

Les Allemands, mais ceux de l'ancienne RDA, étaient des experts en matière de taupes. L'*Hauptverwaltung Aufklärung* (HvA), le service extérieur est-allemand, avait ainsi industrialisé l'injection de taupes à l'Ouest. Son travail était facilité par le fait que nombre d'entre elles étaient des Allemands de l'Est envoyés en RFA, donc sans aucun problème de maîtrise de la langue et de la culture locale. En outre, le HvA exerçait un chantage sur des Allemands de l'Ouest au passé nazi qui souhaitaient qu'il ne soit pas révélé et qui acceptaient dès lors de travailler pour la RDA.

Les fausses taupes existent également. Yehuda Gil, agent du Mossad, prétendait traiter une taupe – un général – dans l'entourage du président Hafez el-Hassad. La taupe n'existait pas et les rapports de Gil étaient de pures inventions. Ses affabulations faillirent conduire Israël à attaquer la Syrie en 1996 lorsqu'il transmit un renseignement selon lequel une agression surprise de l'armée syrienne était en préparation dans le Golan, occupé par les Israéliens. Il fut démasqué en

1996 et condamné à cinq ans de prison. Les taupes sont un sujet de premier choix pour la fiction. Le célèbre roman de John Le Carré *Tinker, Tailor, Soldier, Spy* (dont le titre français est *La Taupe*), publié en 1974, en est le parfait exemple. Il met en scène la traque d'un espion soviétique au sein du MI 6.

Jérôme POIROT

B.

ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest. 1917-1991*, Paris, Fayard, 2000.

V.

Ames, Aldrich ; Angleton, James ; Contre-espionnage ; Défecteur ; Espion ; MICE ; ROHUM ; Russie ; Tamponner ; Traître ; Vetrov, Vladimir.

Telegram

Telegram est une application de messagerie sécurisée très prisée des utilisateurs de smartphones. Elle doit, paradoxalement, son large succès médiatique au fait d'avoir été, ces dernières années, l'outil de communication privilégié des organisations terroristes, en particulier des membres de Daech. Ainsi, comme l'ont révélé les médias nationaux, de nombreuses personnes interpellées en France dans le cadre d'enquêtes liées à des activités terroristes utilisaient régulièrement cette application, afin d'échapper à la surveillance des services de police et de renseignement.

Telegram a vu le jour en 2013, à l'initiative de l'expert russe des nouvelles technologies, Pavel Dourov, déjà connu des spécialistes pour être le père du réseau social VKontakt, l'équivalent russe de Facebook. C'est son désir d'échapper à la curiosité des services de son pays qui le pousse à concevoir un mode de communication protégé entre internautes. Cette invention permet d'échanger en toute discrétion avec ses contacts des messages, des photos, des vidéos et des documents cryptés. Refusant de collaborer avec les autorités qui veulent pénétrer son application – immédiatement utilisée par les opposants ukrainiens hostiles à la politique de Moscou –, Pavel Dourov quitte la Russie en 2014.

L'application se veut « hors système » et son concepteur fait primer la liberté individuelle sur toute considération de sécurité ou d'ordre public. La non-collaboration de Telegram avec les États est même érigée en véritable stratégie marketing par Dourov, pour développer ce nouveau service et accroître le nombre de ses utilisateurs. Face à la

concurrence d'autres serveurs de messagerie sécurisée comme WhatsApp ou Signal, beaucoup plus lisses, Telegram revendique un côté « obscur ». Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les jihadistes du monde entier, à la recherche de l'ombre pour préparer leurs actions, se soient montrés séduits par cette application. Peu sensible aux critiques dans un premier temps, Pavel Dourov a dû revoir en partie sa position à la suite des attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Dans leur foulée, une centaine de comptes visiblement liés à Daech ont ainsi été supprimés. Une goutte d'eau, plus symbolique qu'autre chose, compte tenu du nombre d'individus utilisant la messagerie russe en vue de dissimuler des activités coupables.

Le succès de Telegram dépasse naturellement aujourd'hui les cercles criminels ou terroristes. Il est plus généralement représentatif de celui rencontré par toutes les applications qui garantissent à leurs utilisateurs le secret de leurs échanges, la protection de leur vie privée donc. Le paradoxe est que ce sont souvent ceux qui revendiquent la transparence la plus totale qui demandent, dans le même temps, le droit au secret le plus absolu.

On aurait toutefois tort de penser que les applications de messagerie cryptées offrent une sécurité sans faille. Pour peu qu'une personne extérieure un peu experte parvienne à se saisir du smartphone sur lequel elles sont installées, les messages cryptés envoyés ou reçus redeviennent accessibles, même s'ils ont été effacés par leurs usagers. Ils peuvent en effet être récupérés dans la mémoire du téléphone. Seule une réinitialisation permet de supprimer complètement toutes les données d'un appareil. À en croire la presse, c'est manifestement une chose que devait ignorer l'ancien ministre de la Justice français, puisqu'il semble se voir reproché d'avoir, pendant l'entre-deux-tours de la présidentielle de 2017, communiqué *via*

Telegram à un député très en vue de l'opposition des informations confidentielles liées à une procédure judiciaire en cours.

Hugues MOUTOUH

B.

GUINTARD, Julien, « Pavel Dourov, le créateur de la messagerie utilisée par Daech », *Le Monde*, 26 novembre 2015.

BOHLEN, Célestine, « Does the messaging service Telegram take Privacy too far ? », *The New York Times*, 5 septembre 2016.

V.

Cryptologie ; Terrorisme.

Télégramme

Au sens strict, un télégramme est un message acheminé par un télégraphe. Au sens large, et quelle que soit la technique employée pour le transmettre, le terme désigne la correspondance entre une administration centrale et ses implantations en province ou à l'étranger, dont l'archétype est le télégramme diplomatique. Les échanges entre une centrale de renseignement et ses postes ou stations dans le monde sont, en général, eux aussi appelés « télégrammes ». Un télégramme contient souvent des informations sensibles concernant les positions politiques des États, des ordres qui sont donnés, des opérations militaires qui sont annoncées. Pour cette raison, les télégrammes sont chiffrés. En conséquence, ils intéressent les services de renseignement qui, s'ils arrivent à les intercepter et à les décrypter, accèdent à une source d'information de premier plan. L'une des plus célèbres illustrations de l'intérêt des télégrammes pour l'espionnage est l'interception, le 1er juin 1918, par les installations de la tour Eiffel du « radiogramme de la Victoire ». Ce message allemand, dont le code, tout nouveau, fut percé par les cryptanalystes français le 2 juin, ordonnait d'« accélérer la montée des munitions. Même pendant le jour partout où l'on n'est pas vu ». Ces préparatifs portés à la connaissance de Foch lui permirent de lancer une contre-offensive décisive. L'interception par les Britanniques du fameux télégramme envoyé en janvier 1917 par Arthur Zimmermann, ministre des Affaires étrangères allemand, à son ambassadeur à Mexico eut, quant à elle, pour conséquence la décision des États-Unis de déclarer la guerre à l'Allemagne le 6 avril. En effet, Berlin proposait au Mexique une

alliance militaire contre les Américains, avec comme perspective la reconquête de l'Arizona, du Nouveau-Mexique, du Texas et un soutien financier. La révélation de télégrammes peut être également une méthode de déstabilisation. L'association WikiLeaks, dont la transparence n'est pas la première des qualités, a, à partir de 2010, rendu publics des centaines de milliers de documents, pour la plupart des télégrammes diplomatiques américains ou des dossiers de l'armée américaine. La masse d'informations divulguée, la menace que font peser d'éventuelles futures révélations, le caractère antiaméricain ou antioccidental des accusations qui accompagnent explicitement ou implicitement ces fuites, ont nourri l'idée que ce qui se présente comme une œuvre de salut public pourrait tout aussi bien être une campagne orchestrée par un service de renseignement, sans pour autant qu'aucune preuve ait pu étayer cette théorie.

Jérôme Poirot

B.

Kessler, Marie-Christine, *Les Ambassadeurs*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2014.

V.

Cryptologie ; Tour Eiffel.

Terrorisme

Durablement marquées par les attentats du 11 septembre 2001 puis ceux de ces dernières années en Europe, les sociétés occidentales apprennent à faire face à un terrorisme dévastateur auquel le jihadisme international prête désormais l'aspect effrayant d'un combat impitoyable et sanglant contre la civilisation même. Certes, le terrorisme tue toujours beaucoup moins – en tout cas, dans les pays occidentaux – que le cancer ou les accidents de la route ; mais s'il constitue un danger mortel, c'est que, contrairement à ces derniers, il s'attaque à la cohésion de la société et à la paix civile.

L'histoire du terrorisme est déjà longue. Le mot lui-même nous renvoie à la Révolution : originellement, « terrorisme » désigne la politique de terreur appliquée en 1793 et 1794 par le Comité de salut public. Le terrorisme est donc le fait du pouvoir politique qui l'emploie contre sa propre population ; et c'est encore dans ce sens que Victor Hugo emploie le mot pour s'en prendre, en 1852, au régime de « Napoléon le Petit ».

Faut-il, comme certains auteurs, faire remonter l'histoire du terrorisme à la plus haute Antiquité ? Gérard Chaliand et Arnaud Blin rappellent que le terrorisme est avant tout une « technique », « aussi vieille que la pratique de la guerre ». On cite souvent les Sicaires, faction juive qui, à Jérusalem au Ier siècle, répandit l'assassinat contre l'occupant romain. On cite également les Assassins, secte ismaélienne qui aurait elle aussi recouru massivement à l'assassinat, de la fin du XIe au XIIIe siècle, contre l'Empire seldjoukide et les Croisés. Dans les deux cas, les tueurs frappaient par surprise et parfois (pour les Assassins)

après s’être introduits auprès de la cible en utilisant un déguisement. Au meurtre lui-même s’ajoutait donc un effet de terreur, puisque l’agresseur ne s’annonçait pas comme tel et pouvait être mêlé à ses futures victimes.

Voilà précisément l’un des éléments constitutifs du terrorisme : selon Raymond Aron, « une action violente est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques ». La dimension psychologique de l’acte terroriste peut prendre la forme de ce que Gérard Chaliand a appelé le « terrorisme publicitaire » : il s’agit moins de tuer ou de détruire que de faire connaître une cause. Les détournements d’avion opérés par le FPLP de Georges Habache, à partir de 1968, en sont un bon exemple : ce nouveau mode d’action offrait soudain aux Palestiniens une visibilité inédite.

Cet aspect psychologique n’épuise pas, cependant, la complexité du terrorisme moderne. Pour la philosophe Hélène L’Heuillet, le terrorisme actuel, conçu comme affranchi de toute règle – à la différence de la guerre –, « commence dès lors que la violence est conçue comme élément spécifique du processus politique, soit comme pièce d’un chantage soit comme fin en soi ». Ainsi défini, le terrorisme trouverait son origine en Russie : Netchaïev est le principal théoricien de cette guerre sociale qui se traduit notamment, en 1881, par l’assassinat du tsar Alexandre II. À la fin du XIXe siècle, les attentats anarchistes se répandent à travers l’Europe : la Bourse de Paris est la cible d’un attentat à l’acide prussique et à l’arme à feu en 1886 ; de 1892 à 1894 s’illustrent les anarchistes Ravachol, Henry et Vaillant, ce dernier dans l’hémicycle même de la Chambre des députés ; le président Carnot est assassiné par Caserio à Lyon en juin 1894.

Mais si les attentats de cette époque sont à l’origine du terrorisme moderne, c’est aussi pour des raisons plus contingentes : pour Arnaud

Blin, celui-ci naît des grandes idéologies « au moment même où les progrès technologiques permettent à un individu ou à un groupuscule sans grands moyens de commettre des attentats spectaculaires » ; « idéologie et science constituent donc au départ les deux mamelles du terrorisme moderne ». On revient alors, tout en la complétant, à l'idée de disproportion entre les effets physiques de l'action et leur impact psychologique.

Ainsi la violence terroriste est-elle rapidement adoptée par des organisations nationalistes, notamment dans les Balkans : ce sont les nationalistes macédoniens, dès les années 1890, puis les Serbes de la Main noire ou de Jeune Bosnie. Entre l'assassinat du roi Alexandre Ier de Serbie, en 1903, et celui de Sarajevo, qui précipite l'Europe dans la Première Guerre mondiale, ces organisations recourent systématiquement à l'assassinat et utilisent de jeunes fanatiques, préalablement entraînés au tir ou au maniement d'explosifs. Après la guerre apparaît l'Armée républicaine irlandaise (IRA), contre la puissance britannique, et se développe le nationalisme croate, dont le roi Alexandre de Yougoslavie est victime à Marseille, en 1934, avec le ministre français Louis Barthou.

Le terrorisme est aussi l'arme du radicalisme politique dans l'entre-deux-guerres, comme auparavant en Russie : c'est le cas en Allemagne, où d'anciens membres des « corps francs » assassinent le ministre Rathenau en 1922, en Hongrie avec les Croix fléchées, en Roumanie avec la Garde de fer, ou encore en Bulgarie. Ainsi survient à Sofia, le 16 avril 1925, l'un des attentats les plus spectaculaires de l'histoire du terrorisme : ayant assassiné un député dans le dessein de provoquer un large rassemblement de personnalités à l'occasion de ses obsèques, des militants communistes font exploser, pendant la cérémonie, une bombe préalablement placée sous le dôme de la cathédrale. L'attentat tue près de 150 personnes, ensevelies sous les décombres. Quant à la France,

elle subit plusieurs attentats de la Cagoule, et un deuxième président de la République, Paul Doumer, succombe à un attentat anarchiste en 1932.

Dès les années 1930, le Proche-Orient devient le foyer de terrorisme qu'il ne cessera jamais d'être : au nom des droits du peuple juif, l'Irgoun multiplie les attentats contre le colonisateur britannique et la population arabe de Palestine. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le terrorisme s'épanouit dans le cadre des luttes de libération nationale engendrées par le mouvement général de décolonisation : le Vietminh puis le FLN s'en prennent non seulement aux forces françaises mais à la population civile, européenne ou non. Au nom de la cause opposée, l'OAS se livre à des atrocités équivalentes.

Chaque fois, les terroristes exploitent cette disproportion entre les moyens engagés et l'effet psychologique de leur action : c'est sur ce point notamment que le terrorisme se distingue de la guerre. Le chercheur Philippe Migaux rappelle à ce propos : « En considérant que la guerre est le combat du fort contre le fort, on admet que la guérilla est le combat du faible contre le fort, et que le terrorisme n'est que le combat du très faible contre le fort. » Ces catégories ne sont d'ailleurs pas étanches : alimenté par des idéologies révolutionnaires, le terrorisme a longtemps fait partie de la stratégie de guérilla, notamment en Amérique latine. Théorisée par Mao, la guerre révolutionnaire fait même du terrorisme le cœur de l'action. Ainsi, en novembre 1985, le mouvement M 19 prend en otage et assassine vingt-six membres de la Cour suprême de Colombie.

Devenu un instrument de la guérilla, le terrorisme reprend toutefois son autonomie : pour Gérard Chaliand, l'essor du second, à partir des années 1960 dans de nombreuses régions du monde, est lié pour une grande part aux échecs de la première. Le terrorisme devient alors « un substitut à la guérilla et en tant que tel l'arme du plus faible

des combattants ». On voit ainsi apparaître le terrorisme basque de l'ETA et le terrorisme palestinien, promis à un grand avenir : le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) multiplie les détournements d'avion et, en septembre 1972, un commando du groupe palestinien Septembre noir prend en otages et exécute des athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich. En Iran, les partisans de Khomeyni n'hésitent pas à recourir à l'action terroriste pour accélérer le renversement du shah : avec près de 400 victimes, l'incendie du cinéma Rex, à Abadan en août 1978, restera sans doute l'attentat terroriste le plus meurtrier jusqu'au 11 septembre 2001.

À peu près à la même époque, l'action armée d'extrême gauche, notamment en Italie, en Allemagne et en France, inaugure une autre forme de terrorisme révolutionnaire, inspirée des mouvements de guérilla. Tout aussi redoutable, ce terrorisme se traduit par des attentats très meurtriers (comme celui de la gare de Bologne, qui tue quatre-vingt-cinq personnes en 1980, ou celui du train Paris-Toulouse, qui en tue cinq en 1982) ou par les assassinats retentissants commis par Action directe (comme ceux du général Audran puis de Georges Besse, PDG de Renault, en 1985 et 1986). Parallèlement se développe, notamment en Italie, un terrorisme d'extrême droite.

Dans les années 1980, le terrorisme est aussi employé par plusieurs États : ce n'est plus, alors, une action « du très faible au fort ». En guerre contre l'Irak, l'Iran recourt massivement au terrorisme en se servant de divers intermédiaires, comme le Hezbollah ou le Jihad islamique. Près de trois cents militaires français et américains sont ainsi tués par bombe à Beyrouth en 1983, plusieurs ressortissants français et américains sont enlevés au Liban dans les années 1980, et Paris est touché par une terrible vague d'attentats en 1986 et 1987. En 1988 et 1989, deux attentats contre des avions, attribués à la Libye (au-dessus du Royaume-Uni puis au-dessus du Niger), provoquent la mort de

440 personnes. Là réside d'ailleurs, pour Gérard Chaliand, la menace terroriste la plus grave : « Tant que l'objectif majeur reste publicitaire, il ne représente pas de danger sérieux. Mais l'utilisation du terrorisme en tant que stratégie indirecte peut aussi devenir un phénomène beaucoup plus grave, à partir du moment où les États l'utilisent ou le manipulent. » Pourtant, ce terrorisme d'État, dénoncé dans les années 1980 par Jean-François Revel, n'apparaît plus aujourd'hui comme la menace principale.

Si l'on en revient aux éléments constitutifs du terrorisme, observons autre chose : si le terrorisme suppose évidemment un ennemi, celui-ci n'est pas une donnée objective, comme dans la guerre où l'ennemi est celui qui porte l'uniforme de la puissance adverse. L'ennemi est celui que le terroriste se désigne et, loin de se réduire à une personne, il est visé en tant qu'élément d'un ordre social, politique ou religieux. Pour Michael Walzer, la démarche terroriste s'attaque sans discernement à une population entière – qu'il s'agisse des Français d'Algérie pour le Front de libération nationale (FLN), des Irlandais protestants pour l'IRA ou des Juifs israéliens pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) – et donc à des non-combattants, en tant que représentants de l'ennemi. Dans cette perspective, et comme chez Aron, la notion de terrorisme s'appliquerait aux bombardements alliés de la Seconde Guerre mondiale, notamment ceux d'Hiroshima et Nagasaki : Walzer parle alors de terrorisme de guerre. Elle s'appliquerait également à la politique de terreur mise en œuvre par certains régimes autoritaires : il s'agit alors de terrorisme d'État. Elle ne s'appliquerait pas, en revanche, aux attentats perpétrés au Liban, en 1983, contre les soldats français et américains, ni à la plupart des attentats de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce qu'on peut en tout cas retenir, c'est que le terrorisme ne se réduit pas à

un mode opératoire : au-delà de ses caractéristiques matérielles, il revêt par essence une dimension subjective.

Un acte n'est qualifié de terroriste, en premier lieu, qu'en référence à un projet politique, territorial, idéologique ou religieux. L'assassinat, par exemple, n'est pas en soi un acte terroriste ; il le devient s'il est utilisé comme une arme au service d'un dessein plus vaste. Les meurtres commis contre des Allemands, pris au hasard, par des résistants communistes – comme le « colonel Fabien », en août 1941 – relèvent ainsi de la démarche terroriste, de même que les assassinats perpétrés par l'ETA contre des représentants de l'État espagnol. C'est la raison pour laquelle un même acte pourra être qualifié de terroriste dans un cas et ne pas l'être dans un autre : le terrorisme oblige à s'interroger sur les intentions de l'auteur. Cette interrogation fut prégnante, par exemple, après l'attentat de Saint-Quentin-Fallavier, en juin 2015 : Yassine Salhi, qui avait décapité son employeur puis tenté de faire exploser l'usine Air Products, était-il inspiré par un projet jihadiste ou n'était-il qu'un fou qui obéissait à des motivations personnelles ? La réponse à cette question était un enjeu essentiel de l'enquête, précisément parce que le caractère terroriste des faits en dépendait très largement. C'est pour la même raison que les attentats commis au « véhicule-bélier » à Nice et en Espagne, en juillet 2016 et août 2017, ont été considérés par la justice comme des actes de terrorisme tandis qu'un acte similaire, commis en août 2017 à Marseille, semblait relever davantage d'un effet d'imitation lié à un dérèglement psychiatrique.

La notion de terrorisme renvoie, en second lieu, aux valeurs (ou aux intérêts) qui amènent un État ou une population à qualifier un acte ou une organisation de terroriste. Aux yeux de l'occupant allemand et d'une partie de la population, la Résistance était un mouvement terroriste. Aujourd'hui, les jihadistes les plus fanatiques, en Syrie ou en

Irak, ne se considèrent pas comme des terroristes mais comme des combattants de Dieu ; c'est par référence aux valeurs démocratiques et au droit que nous les qualifions de terroristes.

Radicale par nature, la démarche terroriste revêt bien souvent une dimension performative : il s'agit d'exacerber un conflit existant, voire de le créer, et de le rendre irréversible, notamment en s'appuyant sur les réactions d'hostilité que suscitera l'attentat. C'est à cette logique qu'obéit le Parti communiste dans sa politique d'assassinats pendant la Seconde Guerre mondiale : il s'agit de pousser l'occupant à une répression féroce et à s'aliéner une population souvent encline à le considérer comme « correct ». Les groupes révolutionnaires des années 1970 et 1980, comme Action directe ou les Brigades rouges, suivent encore cette stratégie : la révolution à venir doit être favorisée par la répression consécutive aux attentats. Lui-même radical, le terroriste escompte, en somme, la radicalisation de son adversaire. C'est ce que relève l'historien australien Christopher Clark à propos de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche à Sarajevo, le 28 juin 1914 : « Prendre pour cible l'archiduc était donc la mise en application d'un principe récurrent de la logique des mouvements terroristes : les réformateurs et les modérés sont plus à craindre que les ennemis déclarés ou les extrémistes. »

Tel qu'il se développe depuis la désastreuse invasion américaine en Irak, le terrorisme jihadiste utilise à plein cette dimension performative. Les attentats sanglants qui ont frappé le pays à partir de 2003 sont une parfaite illustration de cette démarche radicale consistant à invoquer une opposition irrémédiable (ici, entre chiites et sunnites) pour la rendre réellement irrémédiable en décourageant toute attitude modérée. Par la suite, la sauvagerie de l'État islamique, qui offre à voir sur Internet les supplices les plus sadiques, représente sans doute une étape inédite : l'ennemi – qu'il s'agisse du chiite, du «

croisé » ou du Juif – est réduit à un objet et promis à l'extermination, sans réconciliation possible, et l'espoir des jihadistes est, bien entendu, de miner les sociétés occidentales en y suscitant un affrontement entre « chrétiens » et « musulmans ». Comme l'observe Philippe Migaux, cette mouvance « propose aujourd'hui un projet politique totalitaire qui cherche le choc des civilisations pour imposer, d'abord dans les pays musulmans, puis dans le reste du monde, un ordre global inspiré d'une conception dénaturée et révolutionnaire de la religion musulmane ».

Avec la longue lignée des mouvements terroristes originaires du Proche-Orient, mais aussi l'IRA, l'ETA ou les divers groupes terroristes corses, les révolutionnaires d'Amérique du Sud ou d'Occident, les indépendantistes d'Algérie, du Cachemire ou de Tchétchénie, les fanatiques d'extrême droite, la secte japonaise Aoum ou encore les Tigres tamouls, la chronique du terrorisme pourrait en définitive nourrir de nombreux volumes. On y trouverait aussi divers illuminés plus ou moins solitaires, comme Timothy McVeigh (auteur de l'attentat qui, en 1995, provoqua la mort de 168 personnes à Oklahoma City) ou Anders Behring Breivik (auteur des deux attentats qui, le 21 juillet 2011, tuèrent 77 personnes en Norvège).

Cependant, c'est le terrorisme sunnite qui, aujourd'hui en Occident, représente le défi le plus lourd. Les attentats spectaculaires du 11 septembre 2001, les plus meurtriers de l'Histoire avec près de 3 000 morts, avaient été précédés d'autres attaques islamistes, notamment à Louxor, en novembre 1997, puis à Nairobi et Dar-es-Salaam, en août 1998, contre les ambassades des États-Unis. En 1995, la France avait elle-même subi une vague d'attentats qui préfiguraient dans une large mesure le terrorisme jihadiste moderne, même s'ils étaient liés à la situation algérienne. Mais ce sont bien les attentats de 2001 qui, directement ou indirectement, auront bouleversé le monde : outre le choc profond qu'ils produisirent, ils ouvrirent la voie à un

terrorisme salafiste d'ambition mondiale et extrêmement meurtrier, qui allait encore frapper à Madrid (en mars 2004), à Londres (en juillet 2005) et, bien sûr, à Paris (en janvier et en novembre 2015), Magnanville (en juin 2016), Nice et Saint-Étienne-du-Rouvray (en juillet 2016) ou encore Berlin (en décembre 2016) et à nouveau Paris (en avril 2017), le Royaume-Uni (à Londres et Manchester au printemps 2017) et l'Espagne (en août 2017).

Comme l'avaient déjà montré les attentats de 2005 à Londres ou celui d'avril 2013 à Boston, le terroriste jihadiste n'est plus nécessairement étranger, comme Carlos ou Fouad Ali Saleh, ni affilié à une organisation terroriste étrangère, comme Khaled Kelkal. Les attentats de Mohamed Merah à Toulouse et Montauban, en mars 2012, puis ceux de Boston et de Nice ont mis en évidence le parcours d'« autoradicalisation » de terroristes qui, sans être nécessairement d'absolus « solitaires », se sont nourris de propagande jihadiste sur Internet, dans l'intimité d'un appartement. Quant aux frères Kouachi, auteurs de l'attentat de *Charlie Hebdo*, leur fréquentation de groupes salafistes en France (notamment le groupe dit « des Buttes-Chaumont ») a joué un rôle décisif dans leur radicalisation, cependant que leur complice Amedy Coulibaly était arrivé au jihadisme par la délinquance de droit commun et la fréquentation de terroristes jihadistes (dont Chérif Kouachi) en prison.

En même temps qu'il prend cette forme atomisée, le terrorisme jihadiste engendre à l'opposé d'impressionnants mouvements de masse : on a assisté en Syrie et en Irak à une véritable guerre de conquête dont l'objectif était d'établir un « califat » (proclamé en juin 2014 par Abou Bakr al-Bagdadi) sur les ruines des anciens États. Terrorisme, guérilla et guerre sont ainsi totalement mêlés, comme c'est aussi le cas au Mali ou au Yémen : les groupes jihadistes passent sans cesse de l'un à l'autre au gré du contexte et de l'occasion. Du reste, ce

terrorisme de conquête et le terrorisme atomisé des Merah et autres Kouachi, aussi différents soient-ils, s'alimentent l'un l'autre : c'est bien l'appel du *jihad* international, auréolé de la gloire des armes, qui a entraîné en Syrie ou en Irak des cohortes de jeunes musulmans endoctrinés par Internet ou suscité des vocations terroristes au cœur même des sociétés occidentales. Les attentats de janvier 2015 à Paris attestent de cette double nature du terrorisme jihadiste contemporain : les trois protagonistes avaient grandi en France et y avaient noué des liens avec des islamistes fanatiques, et tous trois étaient aussi en relation avec les mouvements jihadistes du Proche-Orient. Quant aux attentats parisiens de novembre 2015, ils avaient été entièrement conçus et préparés depuis l'étranger au sein de l'État islamique, qui peut s'appuyer sur la vaste « armée de réserve » de ses recrues occidentales.

Cette dynamique confère une puissance inédite au terrorisme jihadiste, qui est parvenu à agréger sous une même bannière des formes très différentes de terrorisme : à côté des opérations soigneusement organisées sur le territoire national ou depuis l'étranger, la propagande jidahiste, conjuguée à un effet d'imitation que favorisent des médias parfois hystériques, conduit au passage à l'acte des individus plus ou moins psychopathes qui se découvrent brusquement une vocation de soldats du califat. La force de l'État islamique, indépendamment de ses capacités opérationnelles propres, est précisément de pouvoir mobiliser ce type d'individus et d'apposer son « label » sur les crimes qu'ils commettent. Peu importe que ces illuminés n'aient parfois aucune culture religieuse ou que leur vie privée contredise chaque jour l'enseignement du Prophète : l'important, pour l'organisation terroriste, est de provoquer des passages à l'acte ou d'accroître sa capacité de terroriser l'Occident en revendiquant comme siens des actes commis spontanément. C'est

pourquoi le terrorisme contemporain nous confronte à des cas limites : certains actes, comme le meurtre au hachoir d'un soldat britannique à Londres en mai 2013, relèvent-ils davantage du *jihad* ou de la psychiatrie ? On pourrait se poser la même question à propos des attentats de McVeigh ou Breivik. Dans ses motivations, le terroriste n'est peut-être alors pas si loin d'un de ces *serial killers* qui font irruption, de temps à autre, dans un lycée américain.

Ce contexte aussi redoutable qu'inédit donne toute son acuité à la question des racines du terrorisme jihadiste : si celui-ci tire une grande part de sa force de son caractère opportuniste – en ce qu'il enrôle des esprits faibles ou dérangés dont la motivation première n'est peut-être qu'accessoirement religieuse –, il prospère aussi sur le développement insidieux, à travers le monde et jusqu'au sein des sociétés occidentales, de doctrines et de pratiques obscurantistes de l'islam. À cet égard, l'opposition un peu trop schématiquement présentée, dans le débat public, entre « radicalisation de l'islam » (thèse notamment défendue par le chercheur Gilles Kepel) et « islamisation de la radicalité » (thèse de son adversaire Olivier Roy) dissimule une réalité complexe où les deux explications ont sans doute chacune sa part.

Pour lutter contre la menace terroriste, qui a conduit de nombreuses démocraties à renforcer leur arsenal juridique, il a bien fallu la définir. On en revient, du coup, à la difficulté que pose cette définition, dans l'ordre juridique comme chez les historiens, les philosophes ou les criminologues.

Du fait de la complexité du phénomène comme d'inévitables divergences entre États, le droit international semble avoir renoncé à imposer une définition complète du terrorisme. Dans la convention de 1937 pour la prévention et la répression du terrorisme, jamais entrée en vigueur, celui-ci était défini comme des « faits criminels dirigés contre un État et dont le but ou la nature est de provoquer la terreur

chez des personnalités déterminées, des groupes de personnes ou dans le public ».

Aussi s'est imposée une approche pragmatique du terrorisme, moins fondée sur la notion elle-même que sur ses manifestations. L'ONU, dont le projet de convention générale contre le terrorisme est à l'étude depuis de nombreuses années sans perspectives d'aboutir, a ainsi adopté de nombreuses résolutions ainsi que plusieurs conventions particulières (comme celle de 1997 sur les attentats terroristes à l'explosif ou celle de 1999 sur le financement du terrorisme). Par une résolution du 8 septembre 2006, l'Assemblée générale a également adopté une « stratégie antiterroriste mondiale ».

Dans l'Union européenne, la décision-cadre du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme tente d'imposer une définition commune de l'acte de terrorisme et du groupe terroriste. L'acte de terrorisme se définit à partir de deux éléments : un fait matériel parmi ceux figurant dans une liste (comme, par exemple, les atteintes à la vie ou l'usage d'explosifs) et une intention (qu'il s'agisse d'intimider une population, de contraindre un État à « accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque » ou encore de déstabiliser les institutions).

En France, l'article 421-1 du Code pénal retient lui aussi deux éléments : une infraction de droit commun parmi celles énumérées par cet article (comme les « atteintes volontaires à la vie » ou le « détournement d'aéronef ») et une relation intentionnelle entre cette infraction et une « entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Le champ du terrorisme dépasse donc, et de très loin, l'assassinat ou l'usage d'engins explosifs. Les enlèvements pratiqués par l'organisation Boko Haram au Nigeria (qui a notamment revendiqué le rapt de près de 300 lycéennes, en avril 2014) entrent ainsi dans la définition

juridique du terrorisme. Il n'est cependant pas possible d'étendre à l'infini le champ du terrorisme. Le Conseil constitutionnel a ainsi censuré, en 1996, une disposition qui faisait entrer dans la liste de l'article 421-1 le délit d'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier des étrangers.

Quelles que soient les définitions du terrorisme, sur lesquelles on pourrait débattre à l'infini, observons l'étonnante plasticité du phénomène, en même temps que sa remarquable persistance : quoi de commun entre les révolutionnaires idéalistes des *Dieux ont soif* ou de *La Condition humaine*, les combattants de la Résistance, les tueurs du FPLP ou de l'IRA et le ramassis de tueurs incultes qui se réclament du Prophète ?

Jean MAFART

B.

ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

BENICHOU, David, *et al.*, *Le Jihadisme. Le comprendre pour mieux le combattre*, Paris, Plon, 2015.

BLIN, Arnaud, *Le Terrorisme*, Paris, Le Cavalier bleu, 2005.

CHALIAND, Gérard et BLIN, Arnaud, *Terrorisme et guérillas*, Paris, Flammarion, 1985.

CHALIAND, Gérard et BLIN, Arnaud, *Histoire du terrorisme*, Paris, Bayard, 2004.

CLARK, Christopher, *Les Somnambules*, Paris, Flammarion, 2013.

L'HEULLIET, Hélène, *Aux sources du terrorisme*, Paris, Fayard, 2009.

WALZER, Michael, *De la guerre et du terrorisme*, Paris, Bayard, 2004.

V.

Contre-terrorisme ; Loup solitaire.

TFTP

Dans les jours qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001, le président Bush a décidé, par un *executive order*, la création d'un nouveau programme de lutte contre le financement du terrorisme : le *Terrorism Finance Tracking Program* (TFTP). En effet, il est vite apparu qu'identifier et empêcher les transactions bancaires destinées à financer des attentats était essentiel pour mettre en échec les projets d'Al-Qaïda. Les investigations menées après le 11-Septembre ont ainsi montré que 130 000 dollars avaient été virés, pour préparer cette opération, par des personnes connues des services de renseignement américains, mais résidant à l'étranger, sur des comptes de la banque Sun Trust de Floride. Confié au ministère des Finances, le *Department of the Treasury*, et utilisé par un nombre limité d'agences de renseignement, dont la CIA et le FBI, ce programme, resté secret jusqu'en 2006, a pour objectif de récupérer des données de transactions financières. La source principale d'information du TFTP est issue de SWIFT (*Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*), qui est une coopérative de droit belge créée en 1973, utilisée par plus de 11 000 banques de plus de 200 pays et administrée par les représentants des dix principales Banques centrales des pays industrialisés : le G 10. SWIFT assure, grâce à un système de messagerie qui lui est propre, 80 % des transactions internationales entre les banques, soit plus de 25 à 30 millions de messages par jour, dont les deux tiers concernent la zone Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, un cinquième les Amériques et un peu plus de 10 % la région Asie-Pacifique. Les services de renseignement américains ont donc pu

accéder à l'ensemble des données transitant par SWIFT, car son serveur de secours conservant une copie de tous les messages est installé en Virginie. Les injonctions (*subpoenas*) délivrées par le Trésor américain ont contraint SWIFT à fournir ces données, sans que ses clients en soient informés. D'autres sources alimentent le TFTP, comme Western Union et sa société mère, First Data Corporation.

Le 23 juin 2006, le *New York Times* a révélé l'exploitation par le TFTP de l'ensemble des données détenues par SWIFT, ce qui a entraîné, en Europe, de vives réactions des institutions européennes, des organismes de protection des données et des marchés financiers. En conséquence, le Parlement européen a auditionné l'un des responsables de SWIFT et Jean-Claude Trichet, alors président de la Banque centrale européenne (BCE). Ces auditions ont montré que, pour SWIFT, toutes les données concernées étant conservées aux États-Unis, elles étaient soumises au droit américain. Ne pas répondre favorablement aux injonctions reçues exposait SWIFT et ses dirigeants à des sanctions civiles et pénales. SWIFT a néanmoins informé les Banques centrales du G10, qui supervisent ses activités, mais aucune des autorités européennes ou belges chargées de la protection des données. Pour sa part, Jean-Claude Trichet a indiqué que la BCE n'avait aucune autorité sur la direction de SWIFT et que si son champ d'action se limitait à l'évaluation des risques pour la stabilité du système financier dont SWIFT constitue un élément clé, accéder aux requêtes américaines n'aurait cependant aucune répercussion majeure dans ce domaine. La Banque centrale en a conclu que les conditions dans lesquelles le TFTP accédait aux données SWIFT n'étaient pas de sa compétence, ce qui l'a conduite à n'informer ni la Commission européenne, ni les États membres, ni les autorités chargées de la protection des données. Ces révélations ont cependant conduit l'Union européenne à encadrer les relations entre SWIFT et l'administration

américaine. Ainsi, l'UE a négocié un accord avec les États-Unis, contraignant le Trésor américain à démontrer que le TFTP était utilisé pour la seule lutte contre le terrorisme, et non à d'autres fins comme l'espionnage économique, qu'il était efficace et qu'il protégeait les données personnelles d'origine européenne. Une « personnalité européenne éminente » a été nommée pour vérifier ces engagements. Le choix s'est porté sur Jean-Louis Bruguière, qui a remis deux rapports en 2009 et 2010.

Mais, dans le même temps, SWIFT, sur les instances de l'organisme belge de protection des données et la pression de ses clients, a modifié l'architecture de son système, pour soustraire au TFTP les messages d'origine européenne. Ainsi, depuis le 1er janvier 2010, les données sont réparties entre trois serveurs, l'un aux États-Unis, le deuxième aux Pays-Bas et le troisième, qui est une copie de secours des deux premiers, en Suisse. Les messages des banques américaines transitent obligatoirement par le serveur américain, ceux des banques européennes par le néerlandais. Toutes les autres banques choisissent librement leur zone de conservation des données. Cette nouvelle architecture a eu pour effet de priver le TFTP d'environ 70 % des données auxquelles il avait accès jusqu'au 31 décembre 2009, une situation qui, pour Washington, mettait en péril le programme. Le gouvernement américain a fait de la survie du TFTP une priorité politique, ce qui a conduit le secrétaire d'État, Hillary Clinton, à effectuer une tournée en Europe pour faire pression sur les gouvernements. Les Américains ont demandé qu'un nouvel accord avec l'UE soit négocié pour permettre la transmission à l'*US Treasury* des données SWIFT hébergées en Europe. Ce nouveau texte, qui prévoit de nombreuses dispositions protectrices des droits des citoyens européens, a été conclu, après de longues négociations, le 24 juin 2010, pour une durée de cinq ans. Le Parlement européen a conditionné son

acceptation de l'accord au fait que l'Union européenne se dote, dans ce délai de cinq ans, d'un système capable d'extraire des données SWIFT au profit des autorités des États membres et permettant de ne plus transférer des données en masse au Trésor américain, mais les seules données concernant des individus désignés. Cependant, la Commission européenne n'a pas mené les études nécessaires à la réalisation d'un système européen équivalent au TFTP, ce qui, ajouté aux crispations entre les États-Unis et de nombreux pays européens nées des révélations de Snowden sur les programmes de surveillance de la NSA, risquait de rendre très compliquées, voire sans issue, les négociations qui devaient être engagées pour renouveler, en 2015, l'accord de 2010. Le Parlement européen avait d'ailleurs adopté le 12 mars 2014 une résolution appelant à la suspension de plusieurs accords avec les États-Unis, notamment SWIFT et *Safe Harbor*. Les Américains ont très certainement obtenu que celui relatif à SWIFT soit automatiquement reconduit le 1er août 2015, comme le prévoit son article 23. L'Union européenne n'a pas communiqué sur ce sujet. En octobre 2016, la Commission a révisé sa position en estimant que la création d'un outil européen de lutte contre le financement du terrorisme était nécessaire. Mais uniquement en complément à l'accord EU-USA qui permet aux pays membres d'accéder, sous certaines conditions, aux données détenues par la partie américaine. Il s'agit notamment des paiements en euros intra-européens. L'ambition est bien mince.

Bien que l'essentiel du fonctionnement du TFPT demeure secret, plusieurs éléments permettent de donner une idée de son efficacité en matière de lutte antiterroriste. Ainsi, le préambule de l'accord de juin 2010 précise que le TFTP « a aidé à identifier et à arrêter des terroristes et ceux qui les financent, et a permis de récolter de nombreux indices qui ont été communiqués à des fins de lutte contre le terrorisme aux autorités compétentes du monde entier ». La presse a

également cité des succès dus au TFTP, comme la capture, en 2003, de Riduan Isamunddin, alias « Hambali », suspecté d'être membre d'Al-Qaïda et d'être impliqué dans le triple attentat de Bali du 12 octobre 2002, qui a fait 202 victimes, ou encore l'identification, en 2005, d'Uzair Paracha, travaillant à New York dans le secteur de l'importation et qui aurait financé une cellule d'Al-Qaïda au Pakistan en lui procurant 200 000 dollars. Le dernier rapport de la Commission européenne sur le TFTP, publié le 27 novembre 2013, se félicite de la contribution de ce programme à la lutte contre le terrorisme. Néanmoins, face à la recrudescence d'attentats en Europe, la Commission étudie, depuis mi-2017, la pertinence de se doter d'un système nouveau, notamment parce que les paiements en euros au sein de l'Union européenne échappent au TFTP.

Jérôme POIROT

B.

BRUGUIÈRE, Jean-Louis, *Les Voies de la terreur*, Paris, Fayard, 2016.

V.

Contre-terrorisme ; Droit et renseignement ; États-Unis ; Europol ; Fichier ; Métadonnées ; Union européenne ; Tracfin.

Théâtre d’opérations

Les expressions « théâtre d’opérations », « théâtre d’opérations extérieures », « théâtre militaire » ou encore « théâtre de guerre », ce dernier vocable étant dû à Carl von Clausewitz, désignent la même chose : il s’agit de qualifier une zone, souvent précisément délimitée, dans laquelle s’affrontent des troupes, dont au moins une est régulière, l’autre pouvant être une rébellion ou un groupe armé aux motivations diverses. Les termes « front » et « théâtre » sont considérés comme équivalents, mais si un front permet de décrire la zone de contact entre deux belligérants, comme le front de l’Est sur lequel les Allemands et les Soviétiques s’affrontèrent, il n’est pas adapté à certains conflits modernes – en Afghanistan, au Mali – où des armées classiques se battent contre un adversaire qui pratique surtout la guérilla. Durant la Seconde Guerre mondiale, il y eut plusieurs théâtres : Europe, Pacifique et Afrique du Nord.

Le renseignement et les théâtres d’opérations sont indissociables. Pour préparer l’ouverture d’un théâtre et pour conduire les opérations qui s’y déroulent, les armées ont besoin de renseignement, soit opératif, c’est-à-dire à l’échelle du théâtre, soit tactique, en appui des actions militaires elles-mêmes. Mais, un théâtre n’étant ouvert en général qu’après une longue période de troubles ou de guerre civile, les lieux qui deviennent des théâtres sont des priorités pour les services de renseignement, de nombreux mois (voire années) plus tôt et souvent pour longtemps encore après la fermeture du théâtre. Ainsi en était-il du Mali avant le déclenchement de l’opération « Serval », en janvier 2013, ou de l’Afghanistan après le retrait des forces

occidentales. Durant la période de présence des forces armées, le besoin en renseignement est maximal, non seulement à des fins militaires, mais aussi pour préparer la paix ou une période de transition. Connaître les intentions des acteurs politiques du pays, des pays voisins, des puissances qui peuvent peser, positivement ou négativement, sur la résolution du conflit est tout aussi important que de repérer le mouvement d'une unité hostile ou de planifier une frappe aérienne. Toute la gamme des capteurs est donc fortement sollicitée.

La notion de théâtre d'opérations a une dimension juridique. Le Parlement est informé de l'ouverture d'un théâtre et décide ou non de sa prolongation au-delà de quatre mois. En effet, l'article 35 de la Constitution dispose que « le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement ». En outre, les militaires bénéficient de droits et de protections particuliers prévus à l'article L.4123-4 du Code de la défense lorsqu'ils sont déployés sur un théâtre d'opérations extérieures. C'est la raison pour laquelle le ministre de la Défense prend un arrêté qui définit le périmètre et la durée d'un théâtre. Celui du 3 février 2014 dispose que « l'opération Sangaris [se déroule] sur les territoires de la République centrafricaine, du Cameroun et du Tchad à compter du 5 décembre 2013 » et que ledit arrêté demeure en vigueur pendant deux ans.

Jérôme POIROT

B.

MALLET, Jean-Claude, *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob et La Documentation française, 2008.

V.
COS ; Droit et renseignement ; J2.

Thiele, Fritz

Le général Fritz Thiele, né à Berlin le 14 avril 1894, fut un résistant allemand célèbre pour avoir eu un rôle clé dans la tentative d'assassinat d'Adolf Hitler le 20 juillet 1944. Il a travaillé dans le domaine du renseignement, plus particulièrement lorsqu'il fut affecté dans les unités de transmission de la Wehrmacht. Fritz Thiele commence sa carrière en 1914 dans la *Deutsches Heer*, l'armée de terre de l'Empire allemand, et devient par la suite officier spécialisé dans les transmissions. En 1925, alors lieutenant, il publie *Zur Geschichte der Nachrichten-Truppe 1899-1924,* narrant l'histoire des troupes allemandes de transmission de 1899 à 1924. Intégrant le ministère de la Défense du Reich en 1936, c'est à partir de 1939 que l'engagement de Fritz Thiele contre le régime nazi se manifeste de façon concrète. En 1940, étant alors devenu chef des transmissions de l'*Oberkommando der Wehrmacht*, l'organe de commandement suprême des forces armées allemandes, Thiele accède à des informations hautement stratégiques comme les plans des prochains ordres de bataille de l'armée allemande. Il approche alors « Lucy », pseudonyme donné à l'espion allemand prosoviétique Rudolf Rossler basé en Suisse, afin que celui-ci agisse comme intermédiaire pour transmettre des renseignements aux Soviétiques. Thiele met au point un processus ingénieux afin de pouvoir communiquer en toute discrétion des renseignements à Rossler : il lui fournit une machine Enigma, utilisée par les Allemands afin de chiffrer leurs messages militaires, ainsi qu'une radio. Thiele recrute ensuite une petite équipe d'officiers télégraphes chargés d'envoyer des messages à la station « RAHS » qu'il avait attribuée à

Rossler. De cette manière, il peut transmettre à Lucy des informations cruciales par le biais de canaux officiels. Les télégraphes n'ont aucune idée du contenu des messages transmis ou de l'identité de la personne se cachant derrière la station RAHS.

C'est donc par ce biais que Fritz Thiele, ainsi que d'autres sources haut placées au sein de l'*Oberkommando*, transmettent à Lucy pendant deux ans des informations primordiales à Moscou sur la volonté d'Hitler d'envahir l'Union soviétique. Parmi ces informations, figurent des transmissions des consignes du quartier général d'Hitler pour la conduite de la guerre sur le front est, des notes d'analyse de l'Abwehr (les services de renseignement de la Wehrmacht) sur la situation en Union soviétique ou bien encore l'annonce des futures offensives allemandes.

Parmi les grands succès de Lucy, on pourra en retenir deux principaux. Le 14 juin 1942 tout d'abord, Rossler informe son chef de réseau d'une nouvelle cruciale : l'Allemagne compte envahir l'Union soviétique dans les jours suivants. Le lendemain, il remet grâce à ses contacts l'ordre de bataille complet de l'armée du Führer ainsi que le nom de code de l'attaque – opération « Barbarossa ». Staline ignore toutefois ces informations. L'apogée du succès de Lucy arrive en 1943 lorsqu'il transmet les plans allemands de l'opération « Citadelle », une offensive allemande planifiée contre Koursk qui fut une véritable défaite stratégique pour l'armée allemande : la bataille de Koursk donna en effet aux Soviétiques l'initiative du front est jusqu'à la fin de la guerre. Ce furent néanmoins les derniers renseignements transmis par Lucy, les services de contre-espionnage suisses ayant arrêté tous les membres du réseau soviétique Rado auquel Lucy appartenait.

La fin du chapitre Lucy ne signifie pourtant pas la fin de l'engagement de Fritz Thiele, devenu en 1944 lieutenant-général, contre le régime nazi. Son combat contre Hitler connaît son apogée

lors de son implication dans le complot visant à assassiner le Führer le 20 juillet 1944, assassinat qui devait ensuite déclencher l'opération « Walkyrie », coup d'État militaire contre le pouvoir en place. Le lieutenant-général a pour tâche de couper les communications entre la *Wolfsschanze* – ou « Tanière du loup » –, le quartier général d'Hitler, et les unités des forces armées sur le terrain afin que les conspirateurs puissent prendre le pouvoir. Il relaie, par ailleurs, un message du général Fellgiebel, chef de transmissions au Commandement suprême des armées lui aussi conspirateur, destiné au général Friedrich Olbricht, chargé de donner le signal pour l'enclenchement de l'opération « Walkyrie », l'informant que la tentative d'assassinat d'Hitler a échoué mais que le coup d'État doit se dérouler comme prévu. Thiele, lui, s'oppose au maintien du putsch. Suite à l'arrestation de Fellgiebel le jour suivant la tentative d'assassinat, Fritz Thiele reprend ses fonctions et tente de dissimuler son implication dans l'attentat en qualifiant Fellgiebel de « tache salissant l'armée allemande ». Il est néanmoins arrêté par la Gestapo le 11 août 1944 et condamné à mort le 21 août. Il est pendu le 4 septembre de la même année à la prison de PlÖtzensee à Berlin.

Sarah TORKI

B.

HASTED, Glenn Peter et GUERRIER, W. Steven, *Spies, Wiretaps and Secrets Operations. An Encyclopedia of American Espionage*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2011.

KOEHN, Barbara, *La Résistance allemande contre Hitler, 1933-1945*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

MITCHAM Jr, Samuel W., *The Rise of the Wehrmacht. The German Armed Forced and World War II, Vol. 1 and 2*, Westport, Praeger Security International, 2008.

HEADRICK, Daniel R., T*he Invisible Weapon : Telecommunications and International Politics, 1851-1945*, New York, Oxford University Press, 1991.
HANSEN, Randall, *Disobeying Order. German Resistance after Walkyrie*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

V.
Allemagne ; Contre-espionnage ; Enigma ; Russie ; Taupe.

Torture

Un jour de 1970, l'ethnologue François Bizot fut arrêté par les Khmers rouges et conduit dans un camp de prisonniers au fond des forêts du Cambodge. Comme il le raconte dans un récit splendide, il s'y lia avec le chef du camp, qui admit recourir à la torture lorsqu'il le fallait : « Un seul de ces traîtres peut mettre en danger tout notre combat. Imagines-tu qu'ils vont dire ce qu'ils savent de leur plein gré ? […] La seule façon est de les terroriser, de les isoler, de les affamer. C'est très dur. Je dois me faire violence. […] Quand je les interroge et qu'ils recourent à toutes les ruses pour ne pas parler, privant ainsi notre commandement d'informations peut-être capitales, alors je frappe ! » L'auteur de ces propos, qui n'était encore qu'un obscur et consciencieux serviteur de la Révolution, apprit si bien à se faire violence qu'il devint plus tard le célèbre Douch, condamné en 2009 pour crimes contre l'humanité.

La torture semble s'accommoder de toutes les justifications. Assumée par les autorités elles-mêmes, elle a longtemps servi de châtiment et de mode d'administration de la preuve, utilisée tout à fait officiellement par la justice pénale : Michel Foucault en a longuement analysé les ressorts dans *Surveiller et punir*. On en constate encore de nombreuses résurgences, notamment dans les pays qui justifient les peines corporelles par la *charia*. Loin de ces châtiments très gradués dont l'imagination des juristes (ou peut-être leur sadisme) a enrichi maintes législations pénales à travers les âges, la torture est aussi une technique de renseignement, ou plutôt d'extorsion du renseignement : il faut en passer par là pour obtenir les informations nécessaires au

salut de l'ordre public, de l'État ou – comme pour Douch – de la Révolution. En somme, on a toujours une bonne raison de torturer.

Mais la torture, qui a accompagné l'humanité avec constance et dont l'histoire remplirait de nombreux tomes, en commençant par les mythologies antiques – on pense au supplice de Tantale ou à celui de Prométhée –, a-t-elle même besoin d'une bonne raison ? Son universalité et sa permanence, au-delà des contingences historiques, en dénoncent infailliblement la vocation première : celle d'un puissant réconfort aux mains de ceux qu'une voluptueuse et sauvage toute-puissance hisse au-dessus de leur condition de mortels et dédommage de leurs frustrations.

Revenons pourtant à la technique de renseignement : notre histoire récente nous en fournit de nombreuses illustrations. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les nazis et leurs affidés usèrent largement de la torture, à telle enseigne que certains résistants avaient toujours sur eux un comprimé de cyanure – période terrible que dépeint *L'Armée des ombres*, le film admirable et oppressant de Jean-Pierre Melville. Jean Moulin, atrocement torturé par la Gestapo, en mourut lors de son transfert en Allemagne, en juillet 1943.

Par la suite, la torture fut un mode d'action à part entière de l'armée française pendant la guerre d'Indochine puis celle d'Algérie. C'est à cette occasion, en particulier, que fut mise en œuvre et perfectionnée une stratégie de « contre-insurrection » (ou « guerre subversive ») face à la « guerre révolutionnaire » enseignée par Mao et pratiquée, en premier lieu, par le Vietminh. Son principal théoricien, le colonel Roger Trinquier, était un ancien de l'« Indo » et avait été confronté à la difficulté de lutter contre une guérilla. La contre-insurrection repose en grande partie sur le recueil du renseignement auprès des populations locales et, si elle ne se réduit heureusement pas à la torture, celle-ci est clairement assumée par Trinquier dans son

essai *La Guerre moderne*, paru en 1961. On y lit notamment, à propos de l'adversaire : « Il faut qu'il sache que, lorsqu'il sera pris, il ne sera pas traité comme un criminel ordinaire, ni comme un prisonnier fait sur un champ de bataille. […] S'il donne sans difficulté les renseignements demandés, l'interrogatoire sera rapidement terminé ; sinon des spécialistes devront par tous les moyens lui arracher son secret. Il devra alors, comme le soldat, affronter la souffrance et peut-être la mort qu'il a su éviter jusqu'alors. »

Cette stratégie de contre-insurrection repose sur un postulat : l'adversaire, qui se fond dans la population et recourt à l'action terroriste, ne peut prétendre à la protection accordée aux combattants par les lois de la guerre. Certes, le même argument avait déjà été employé par l'occupant allemand à l'encontre des résistants, qualifiés de terroristes ; mais les expériences indochinoise et algérienne permirent aux démocraties – qui ne pouvaient sans doute pas recourir à des méthodes « dérogatoires » sans préserver un tant soit peu les apparences – de lui trouver un fondement théorique un peu moins sommaire. Bien entendu, la distinction entre le combattant « légal » et l'« illégal » ne conduit pas nécessairement, en soi, à la torture. On ne peut cependant qu'être frappé par certaines permanences : cette distinction rappelle l'argumentation avancée par les États-Unis, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, pour encager sans procès les terroristes réels ou supposés de Guantanamo et soumettre des centaines de suspects à des « interrogatoires renforcés ». Trinquier a, d'ailleurs, été très lu aux États-Unis où, dès les années 1950, la CIA entreprit d'ambitieux travaux de recherche sur les techniques de pression psychologique afin de mieux briser la personnalité des « suspects » : il en résulta, en 1963, le manuel secret dit « Kubark », qui exposait aux agents de la CIA les techniques d'interrogatoire à employer contre les sujets les plus coriaces, y compris par le recours à

des formes « modernes » de torture. Bien plus, les « Bérets verts » américains reçurent, au début des années 1960, l'enseignement d'un autre militaire français : le futur général Aussaresses. Celui-ci les fit profiter de son expérience de la « bataille d'Alger », qui avait donné lieu à un usage répandu de la torture et à laquelle il avait participé aux côtés de Massu et de Trinquier.

C'est justement la guerre d'Algérie, avec son cortège d'atrocités – dont l'armée française n'avait évidemment pas le monopole –, qui fit pleinement entrer la torture dans le débat public. Mauriac la dénonça dès 1955 dans *L'Express*, puis ce fut, en 1957 dans le même journal, le général de La Bollardière. Arrêté en même temps que Maurice Audin, le militant communiste Henri Alleg publia *La Question* en 1958. La même année, dans *L'Affaire Audin*, l'historien Pierre Vidal-Naquet affirmait que le jeune mathématicien communiste avait péri sous la torture infligée par les militaires. En 1961, le « Manifeste des 121 » condamna le colonialisme mais aussi l'usage de la torture. Vidal-Naquet, qui en était signataire avec Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Jean-François Revel ou encore Alain Resnais, publia l'année suivante *La Raison d'État*, recueil de documents qui visait à révéler la réalité du « système répressif » mis en œuvre pendant la guerre d'Algérie. Bien plus tard, les aveux publics et un rien bravaches d'Aussaresses sur la pratique de la torture et des exécutions sommaires – dans *Le Monde* en 2000, puis dans un ouvrage autobiographique – attirèrent à nouveau l'attention du public sur ce sujet douloureux et firent condamner le vieux général pour apologie de crimes de guerre.

De fait, la torture avait été couverte, sinon autorisée, par les plus hautes autorités de la IVe République. Dès 1955, un rapport de l'inspecteur général de l'administration Roger Wuillaume évoquait différentes méthodes de torture (la « baignoire », le « tuyau d'eau », l'« électricité ») et les légitimait en partie : « Si certains des sévices

commis sont inadmissibles, certains états de service sont magnifiques. » La même année, un rapport de Jean Mairey, directeur général de la Sûreté nationale, condamnait les méthodes utilisées par ses propres services et relevait que leur « seul résultat certain » était de « creuser jour après jour un peu plus profondément le fossé séparant les Français d'origine métropolitaine de la masse des populations indigènes ». Cet ancien résistant concluait par ailleurs : « Chef responsable de la Sûreté nationale, il m'est intolérable de penser que des policiers français puissent évoquer par leur comportement des méthodes de la Gestapo. De même, officier de réserve, je ne puis supporter de voir comparer des soldats français aux sinistres SS de la Wehrmacht. » Qu'ils fussent publics ou cantonnés aux sphères gouvernementales, les débats suscités par les « événements d'Algérie » abordaient donc les deux questions fondamentales liées à la torture : celle des principes et celle – qu'on ne devrait se poser qu'à titre subsidiaire – de l'efficacité.

S'agissant des principes, la question est réputée réglée depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948 et dont l'article 5 stipule : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Adoptée par la même Assemblée générale en 1984, la Convention contre la torture définit celle-ci comme « tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne » ; elle exige de chaque État partie d'empêcher effectivement la torture et précise qu'« aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit », ne la justifie. On doit citer aussi l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. » Il en résulte une jurisprudence rigoureuse de la Cour européenne des droits de l'homme, qui interdit aux États membres de renvoyer des terroristes dans leur pays d'origine

lorsqu'ils sont susceptibles d'y subir des traitements inhumains ou dégradants. C'est la raison pour laquelle ces États gardent sur leur sol, parfois pendant des années, des étrangers dangereux assignés à résidence – au risque, parfois réalisé, qu'ils finissent par s'enfuir. Enfin, plusieurs conventions internationales traitent de la torture en tant que crime de guerre ou crime contre l'humanité.

Que ces textes n'aient pas éradiqué la torture, on ne saurait s'en étonner. Notons d'ailleurs que plus d'un service de renseignement a continué à former ses agents à la résistance à la torture, comme le montre par exemple *La Recrue*, le film de Roger Donaldson, à propos de la CIA. Plus surprenant est le retour d'un débat sur la torture dans les démocraties, dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Dès 2004, l'opinion publique s'était émue des pratiques en vigueur à la prison irakienne d'Abou Ghraïb : en particulier, une photographie diffusée dans le monde entier montrait un détenu tenu en laisse par une militaire américaine hilare (une certaine Lynndie England, condamnée par la suite à trois ans de prison). L'année suivante, on apprit que la CIA recourait à des « prisons secrètes » – et probablement à la torture – dans divers pays étrangers afin de détenir et d'interroger des suspects hors de tout cadre légal, comme d'ailleurs dans le camp de Guantanamo. Plusieurs États européens furent alors mis en cause pour avoir accueilli de tels centres ou des vols clandestins de la CIA destinés à des transferts de prisonniers. En septembre 2006, le président Bush dut reconnaître l'existence des bases secrètes de la CIA à l'étranger ainsi que le recours à des « techniques d'interrogatoire renforcées », l'ensemble étant légalisé par le *Military Commission Act* dès le mois suivant. En juillet 2014, la Pologne fut condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour sa complicité dans la remise, la détention secrète et la torture de deux personnes suspectées de terrorisme. Mais c'est en décembre 2014 qu'on eut connaissance en

détail des pratiques de la CIA, entre-temps interdites par le président Obama : après des années d'investigations, le Sénat américain publiait le rapport de sa commission d'enquête sur le sujet.

La commission, à partir du cas de 119 détenus, ne se contentait pas de décrire les « techniques d'interrogatoire renforcées » (*enhanced interrogation techniques*) auxquelles ils avaient été soumis (comme le *waterboarding*, le bain glacé, la projection contre un mur, la nudité prolongée ou encore l'hydratation rectale) : elle établissait que certaines de ces techniques n'avaient nullement été autorisées par le *Department of Justice* ou la CIA elle-même, que les auteurs de ces actes de torture étaient rarement sanctionnés, que la CIA avait menti sur la véritable nature de ses méthodes et qu'elle avait tout fait pour tenir en échec les contrôles externes ou même internes. Bien sûr, il faut garder à l'esprit la pression énorme qui pesait à partir de 2001 sur les services de renseignement américains, soumis par l'ensemble du corps social à une impérieuse obligation de résultat dans la prévention de nouveaux attentats comme dans la traque des terroristes. *Zero Dark Thirty*, le film de Kathryn Bigelow sur la recherche et l'élimination de Ben Laden, en témoigne de manière frappante. Cependant, au-delà du principe même du recours à la torture, le rapport de la commission d'enquête révélait une défaillance générale de la chaîne de commandement comme des procédures de contrôle.

La parution du rapport a suscité une controverse aux États-Unis, la plupart des républicains continuant de défendre les méthodes de la CIA et l'action du président Bush. De manière plus inattendue, elle a aussi alimenté le débat public en France, notamment lorsque Mme Le Pen a semblé approuver le recours à la torture dans certaines circonstances, le 10 décembre 2014 : « Il peut y avoir des cas, permettez-moi de vous le dire, quand une bombe – tic, tac, tic, tac, tic, tac – doit exploser dans une heure ou deux et accessoirement peut faire 200 ou 300 victimes

civiles, où il est utile de faire parler la personne. » Ce scénario de la « bombe à retardement » rappelle l'argumentation utilisée pour justifier le recours à la torture pendant la guerre d'Algérie. Mais une telle situation existe-t-elle vraiment ? Lors de la présentation du rapport américain, le 9 décembre, la présidente de la commission du Renseignement du Sénat, la démocrate Dianne Feinstein, affirmait : « La commission n'a jamais trouvé un seul exemple de ce scénario hypothétique. »

Qu'en était-il, d'ailleurs, de l'efficacité des « techniques renforcées » ? Sur ce point aussi, la réponse de la commission d'enquête est dénuée de toute ambiguïté : « La commission considère, sur le fondement d'un examen des comptes rendus d'interrogatoire de la CIA, que le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA n'a pas été un moyen efficace d'obtenir une information exacte ni la coopération des détenus. […] Pendant qu'ils étaient soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées et par la suite, de nombreux détenus de la CIA ont inventé des informations, engendrant un renseignement erroné. Des détenus ont fourni des informations inventées sur des questions de renseignement critiques, y compris les menaces terroristes que la CIA avait identifiées comme ses premières priorités. » Faut-il s'en étonner ? Dès 1764, dans son *Traité des délits et des peines*, Beccaria relevait l'inefficacité de la torture, le « plus sûr moyen d'absoudre les scélérats robustes et de condamner les innocents débiles ».

Jean MAFART

B.

AUSSARESSES, Paul, *Services spéciaux – Algérie 1955-1957,* Paris, Perrin, 2001.

BIZOT, François, *Le Portail*, Paris, La Table ronde, 2000.

Collectif, *Committee Study of the Central Intelligence Agency's Detention and Interrogation Program – Foreword by Senate Select Committee on Intelligence Chairman Dianne Feinstein, Findings and Conclusions, Executive Summary,* Washington, Senate Select Comittee on Intelligence, 2014.
TRINQUIER, Roger, *La Guerre moderne*, Paris, La Table ronde, 1961.

V.
Kubark.

Totem

À la DGSE, le terme « totem » désigne les échanges avec des services étrangers et les agents chargés de ces échanges. Ce vocable est dû au fait que les documents échangés ont porté, à une époque, un logo représentant une tête d'Indien. Mais « totem » revêt aussi une forte charge symbolique car, dans les cultures qui utilisent des totems, ils sont respectés en raison de ce qu'ils représentent. Ils constituent un lien important entre ici et ailleurs. Dans *Histoire politique des services secrets français*, Roger Faligot, Jean Guisnel et Rémi Kauffer expliquent que l'emploi de ce mot remonte à 1946 lorsque Léon Blum, « chef de la délégation française, […] signe avec le secrétaire d'État américain […] les accords Blum-Byrnes portant sur l'aide financière américaine. […] Ces accords comprennent des clauses annexes dont une – secrète – baptisée “Totem”, qui instaure le système d'échanges qui aura lieu désormais entre la CIA et le SDECE naissant ». Cette décision a pour conséquence l'implantation d'un chef de station de la CIA à Paris et d'un chef de poste du SDECE aux États-Unis. Ces liaisons, grâce à des agents résidant en permanence à l'étranger, se sont peu à peu développées. Le SDECE créa le service 5 pour s'occuper des totems.

Peu de documentation est disponible sur l'organisation des relations entre services de renseignement. Aux États-Unis, le *Director of National Intelligence (DNI)* a la maîtrise des relations entre les services américains et les administrations étrangères, comme l'explique son site internet, puisqu'il a, parmi ses missions, la supervision de la coordination des relations avec les services des gouvernements étrangers et les organisations internationales. L'un des départements

du bureau du DNI est chargé des relations avec les partenaires nationaux, militaires et étrangers. Cet *Office of Partner Engagement* a pour tâche d'optimiser les liaisons avec les services partenaires. Il s'appuie sur un plan des partenariats de l'ODNI (*Office of the Director of National Intelligence Partnership Plan*) et sur les représentants du DNI à l'étranger, afin de coordonner localement ceux des différentes agences. La littérature s'est peu emparée du symbole que sont les totems pour le renseignement. Alain Pujol, lauréat du Grand Prix du roman d'espionnage, a publié *Opération totem*, une fiction très documentée qui décrit les premiers pas d'un agent.

Jérôme POIROT

B.

FALIGOT, Roger, *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
PUJOL, Alain, *Opération totem*, Paris, Presses de la Cité, 1969.

V.

Coopération ; DGSE ; Service de renseignement.

Tour Eiffel

Lorsque le 31 mars 1889 la tour Eiffel, construite pour l'Exposition universelle, est achevée, nul n'imagine qu'elle sera aussi un outil précieux pour le renseignement, d'autant qu'elle devait être démontée au bout de vingt ans. La décision de la rendre éternelle a un lien indirect avec le renseignement. En effet, en 1903, Gustave Eiffel convainquit les autorités de ne pas la démolir en suggérant d'installer à son sommet une antenne de TSF pour les besoins de l'armée qui recourait jusqu'alors aux signaux optiques et aux pigeons voyageurs pour ses transmissions. La tour avait servi pour la télégraphie sans fil à partir de novembre 1898, dans un premier temps pour réaliser des expériences. Son utilisation à des fins militaires est pour l'essentiel, à cette époque, l'œuvre de l'ingénieur des transmissions Gustave Ferrié. Il fut l'artisan de l'installation de l'émetteur TSF en 1903. Les travaux qu'il mena avec des chercheurs et des militaires permirent de développer l'utilisation des ondes pour les transmissions télégraphiques et téléphoniques, notamment grâce à la lampe à trois électrodes et aux amplificateurs qu'il mit au point. Eiffel ayant fait de sa tour un lieu d'expériences pour de nombreux scientifiques, Ferrié y aménagea un laboratoire qui devint l'Établissement central du matériel de la radiographie militaire. Y furent conçus des récepteurs de bord pour avions et des postes émetteurs-récepteurs pour les automobiles, l'artillerie et les chars.

Durant la Première Guerre mondiale, la proximité entre Paris et les champs de bataille fit de la tour Eiffel un outil précieux pour la défense nationale en permettant une circulation rapide des informations entre

le front et les chefs de guerre établis dans la capitale. Le renseignement militaire et le contre-espionnage bénéficièrent également des capacités de ce point le plus haut d'Île-de-France, capable de recevoir des communications émises à plusieurs milliers de kilomètres. Ainsi, au cours de la bataille de la Marne, du 5 au 12 septembre 1914, des renseignements obtenus par des observations aériennes, mais aussi grâce aux installations radiotélégraphiques de la tour Eiffel, ont montré que les troupes allemandes avaient ralenti ou infléchi leur marche sur Paris. L'état-major français décida alors de passer à l'offensive, ce qui permit d'arrêter la Reichswehr. Un autre message intercepté par la tour Eiffel, le 1er juin 1918, dit « radiogramme de la Victoire », a eu des conséquences de premier plan. Toutes les émissions radio allemandes utilisaient, à partir de ce 1er juin, un nouveau code à six lettres, ASFGVX, alors que le précédent, à cinq lettres, ADFGX, avait été percé par les cryptanalystes français. L'un des plus célèbres d'entre eux, Georges Painvin, réussit à le casser dès le 2 juin. Parmi les messages envoyés la veille aux troupes allemandes au nord de Compiègne, figurait celui-ci : « Accélérer la montée des munitions. Même pendant le jour partout où l'on n'est pas vu. » Ces instructions, préalables à une attaque, permirent à Foch d'engager une contre-offensive décisive.

La chasse aux espions qu'a facilitée la tour peut être illustrée par un épisode de janvier 1917. Un échange de messages chiffrés entre l'attaché militaire allemand en poste à Madrid et Berlin est intercepté par les installations de la tour Eiffel. L'un de ces messages ordonnait à l'agent H 21 de se rendre au Comptoir d'escompte à Paris pour y retirer des fonds. Le contre-espionnage y tendit une souricière et arrêta ainsi Margaretha-Geertruida Zelle, la fameuse Mata Hari. Elle nia être une espionne à la solde de l'Allemagne, mais fut fusillée le 15 octobre 1917 à Vincennes. Une autre histoire de contre-espionnage, au tout début de la guerre, met en scène Paul-Eugène Gruault, comptable et caporal de

réserve français. Il fut arrêté le 3 août 1914 au moment où il allait remettre aux Allemands des documents sur l'émetteur TSF de la tour et sur des champs d'aviation. Surnommé l'« Espion de la tour Eiffel » par les journaux, il fut condamné à mort le 15 août. Rejugé le 4 septembre, il écopa de la détention à perpétuité.

La tour Eiffel a vu naître les débuts de la guerre électronique et des contre-mesures. Ainsi, le 19 octobre 1917, un Zeppelin fut suivi par les installations de radiogoniométrie de la tour et du Mont-Valérien, qui brouillèrent ses communications et lui envoyèrent des positions inexactes. De nombreux autres dirigeables furent victimes de ces nouvelles technologies qui permirent de les égarer, de les capturer ou de les abattre. La dernière contribution de la tour Eiffel à la victoire date du 10 novembre 1918 : entre 19 et 20 heures, elle intercepta deux messages en clair envoyés de Berlin dont le texte était : « Le gouvernement allemand accepte les conditions de l'armistice qui lui sont imposées le 8 novembre. Vos Excellences sont autorisées à signer l'armistice. Signé : Chancelier Ebert. » L'émetteur de la tour diffusa ce message dans le monde entier.

Le début de la Seconde Guerre mondiale vit le centre radiotélégraphique de la tour Eiffel mis au service des armées françaises. La débâcle eut pour conséquence le démontage ou la destruction de ces équipements afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi. Les forces d'occupation se servirent de la tour pour leurs communications pendant quatre ans. Elle échappa une deuxième fois à une destruction programmée lorsque Adolf Hitler donna l'ordre, à l'été 1944, de raser Paris. Après la Libération, les Américains installèrent un radar sur la tour Eiffel. Depuis, rien n'a filtré sur l'utilisation ou non de la tour à des fins de renseignement.

Jérôme Poirot

B.

« Quand la Tour ne tint qu'à un fil… », 1/2 et 2/2, *Fortification et mémoire*, [en ligne], 19 septembre 2012 et 26 novembre 2012, [en ligne] http://fortificationetmemoire.fr/quand-la-tour-ne-tint-qua-un-fil-

V.

Cryptologie ; Mata Hari ; Pigeon voyageur ; ROEM ; Télégramme.

Tracfin

Tracfin (Traitement et action contre les circuits financiers clandestins) est le nom français de la cellule de renseignement financier (CRF) dédiée à la lutte contre les flux financiers clandestins. Aux côtés de la DNRED, c'est l'un des deux services relevant des ministères financiers faisant partie depuis l'origine (2007) du « premier cercle » de la communauté du renseignement.

Au sein des « services spécialisés de renseignement », Tracfin occupe une place à part. En effet, sa mission et son existence reposent sur la mise en œuvre d'un dispositif trouvant son origine au niveau international, résultant de la création et de l'action du GAFI. Le « FATF/GAFI » (*Financial Action Task Force*/Groupe d'action financière) a été créé en 1989 lors du sommet du G7 dit « de l'Arche ». Il regroupe à ce jour 37 pays (essentiellement ceux de l'OCDE), mais son influence couvre en fait la plupart des pays du monde par l'intermédiaire d'un réseau d'organismes régionaux équivalents relayant ses positions. Le GAFI est destiné à lutter contre le blanchiment d'argent (et, à partir de 2001, contre le financement du terrorisme). Ses recommandations constituent depuis 1989 le cadre des bonnes pratiques qui s'imposent aux pays et acteurs privés financiers et non financiers dans le monde. Si elles n'ont pas d'effet juridiquement contraignant, néanmoins, en pratique, les États voulant faire partie de la communauté financière internationale sont obligés de s'y conformer et la bonne application de ses recommandations fait l'objet d'évaluations internationales régulières. En toute hypothèse, au sein de l'Union européenne, leur contenu a été repris par une série de directives rendant obligatoire la

transposition de leur contenu dans le droit national de tous les États membres. Celle actuellement en vigueur est la directive 2015/847 du 20 mai 2015, dite « 4e directive antiblanchiment ». Ces recommandations ont notamment pour effet d'imposer un certain nombre d'obligations à la charge des États, mais aussi de professionnels privés. Le dispositif, prévu aux articles L561-1 et suivants du Code monétaire et financier, ciblé à l'origine sur les seuls professionnels du secteur financier (banques, assurances, gestion d'actifs, etc.), concerne désormais aussi les professions juridiques (huissiers, notaires), immobilières, du jeu, etc.

Les professions concernées sont ainsi tenues de mettre en place un certain nombre de « mesures de vigilance » visant à éviter que leurs activités puissent faciliter le blanchiment ou le financement du terrorisme et, corrélativement, d'informer Tracfin de leurs « soupçons » en cas d'opération douteuse (« déclaration de soupçon ») et, le cas échéant, de coopérer avec ce service en répondant – par exception au secret professionnel – aux interrogations faites par celui-ci dans le cadre de ses investigations. Le contrôle du respect de ces obligations incombe à différentes instances disciplinaires désignées par la loi. Ce réseau de professionnels constitue ainsi les « sources et capteurs » de Tracfin et a notamment pour caractéristiques :

– de résulter d'un dispositif légal et obligatoire dont les coûts – qui peuvent être massifs, notamment dans le secteur financier, très contrôlé sur ce point – sont entièrement à la charge des professionnels concernés. Contrairement aux autres services de renseignement, Tracfin n'a donc pas la charge de constituer ou d'entretenir son réseau de sources et de capteurs, il n'assure qu'une fonction d'animation « institutionnelle » (démarches pédagogiques destinées à expliquer la mise en œuvre du dispositif et les attentes du service) ;

– de constituer un écosystème cohérent (les professionnels traitant des flux financiers) mais fermé : Tracfin ne traite que des informations émanant des professionnels ainsi désignés par la loi et n'échange qu'avec ces derniers. Les seules exceptions sont celles résultant de la coopération avec les homologues étrangers de Tracfin et la possibilité (mais non l'obligation) ouverte à un certain nombre d'autorités publiques et parapubliques (autorités de contrôle professionnelles, administrations d'État, collectivités et établissement publics), et de personnes privées en charge d'une mission de service public (organismes de sécurité sociale, services publics etc.) d'échanger avec Tracfin. Il en résulte notamment, contrairement à une croyance répandue, que Tracfin ne peut pas traiter de déclarations émanant de particuliers ni même de professionnels s'ils n'ont pas reçu une délégation de leur employeur. Tracfin n'est donc pas, au sens commun qui est donné à ce concept, un service de traitement de « lanceurs d'alerte ».

Une autre conséquence de ce cadre international est que Tracfin évolue au sein d'un réseau de CRF globalement harmonisé au niveau mondial. C'est, en effet, l'une des « recommandations » du GAFI qui impose aux différents pays d'instituer « une cellule de renseignements financiers (CRF) servant de centre national pour la réception et l'analyse (a) des déclarations d'opérations suspectes et (b) des autres informations concernant le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes associées et le financement du terrorisme, et pour la dissémination du résultat de cette analyse… ». En pratique, cette situation permet à Tracfin d'avoir un correspondant identifié par pays et, bien que de taille et de niveau opérationnels très différents, répondant à des caractéristiques fondamentales équivalentes – au moins en théorie –, ce qui favorise et facilite considérablement la coopération opérationnelle (ce qui était, de fait, l'objectif recherché).

Enfin, le respect de ce cadre international fait l'objet d'évaluations régulières, indépendantes des États, incluant le fonctionnement de Tracfin, et dont le résultat est rendu public. Évidemment, ces évaluations sont conduites dans le respect de la confidentialité des dossiers opérationnels et les évaluateurs n'ont pas accès aux informations sensibles détenues par la CFR. Sans permettre de juger la CRF en tant que telle (qui n'est qu'un maillon dans la chaîne de lutte contre le blanchiment), elles reflètent tout de même l'opinion de la communauté internationale sur l'efficience de celle-ci et, du reste, on notera que lors de la dernière évaluation du dispositif français, en 2011, Tracfin (et le système français en général) a fait l'objet d'une appréciation très positive. La prochaine aura lieu en 2020-2021. Indirectement, le respect des bonnes pratiques internationales ainsi évaluées conduit Tracfin à publier un « rapport d'activité » annuel ainsi que, depuis quelques années, un rapport dédié à l'« analyse des risques ». Au total, l'ensemble de ces documents publics permet de bénéficier d'informations relativement précises sur Tracfin, et ce malgré son statut de service de renseignement.

Tracfin est – avec son homologue américain – l'une des premières CRF mises en place dans le monde, un an après le sommet de l'Arche. Lors de sa création, le gouvernement a eu à choisir entre deux options – toutes deux conformes au cadre international –, à savoir la création au sein du ministère des Finances d'une structure spécialisée dans la lutte contre le blanchiment, ou la spécialisation d'un service d'enquête policière au sein du ministère de l'Intérieur. Le débat a finalement été tranché par la création simultanée, par deux décrets du 9 mai 1990, au sein du ministère de l'Intérieur de l'Office central de lutte contre la grande délinquance financière (OCRGDF), office central de police judiciaire dédié aux enquêtes judiciaires de lutte antiblanchiment, et, au sein du ministère de l'Économie, de la « cellule » antiblanchiment

dénommée « Tracfin ». Au-delà des querelles de périmètres administratifs, ce choix traduit surtout la volonté française de privilégier un positionnement favorisant le lien avec les professions financières assujetties au dispositif de renseignement financier (la partie « amont » de la chaîne de renseignement). Ce choix a eu pour conséquence de faire de Tracfin une cellule de renseignement purement administrative, dépourvue de compétences de police judiciaire et, plus largement, de toute compétence opérationnelle pour la partie « aval » du renseignement : la logique était – et est toujours – de focaliser l'activité de Tracfin sur la phase de recueil et d'analyse du renseignement, l'exploitation opérationnelle du renseignement ainsi préalablement analysé étant confiée aux services judiciaires ou autres services administratifs compétents.

Sur le plan formel, la nouvelle « cellule » était totalement autonome au sein du ministère de l'Économie et du Budget. Néanmoins, *de facto*, ses effectifs ont été presque tous pourvus à partir de personnels relevant de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) – ce choix était cohérent du fait de l'expérience qu'avaient certains personnels de cette direction en matière de lutte contre la fraude au contrôle des changes, lequel venait d'être aboli en France l'année précédente mais présentait de grandes similarités avec les problématiques rencontrées en matière de blanchiment – et, *de jure*, cette direction générale s'est vu confier le secrétariat général de la cellule, en charge de sa direction opérationnelle. En pratique, tant que cette organisation a perduré, la fonction de secrétaire général de Tracfin a presque toujours été confiée au directeur général de la douane.

Cette organisation administrative ambiguë – qui présentait notamment le défaut de créer une confusion entre Tracfin et les autres services de la DGDDI, telle la DNRED, disposant de prérogatives

spécifiques au titre du Code des douanes – a perduré jusqu'en 2007, date à laquelle la « cellule » Tracfin est formellement devenue un « service à compétence nationale » (SCN), bénéficiant de locaux spécifiques (il était jusque-là hébergé au sein de la DGDDI) et dont le directeur, directement rattaché aux ministres chargés de l'Économie et du Budget, n'était plus le DGDDI. Corrélativement, les effectifs du service – quoique restant modestes – ont connu une très rapide croissance et se sont considérablement diversifiés, passant de moins de 70 agents – presque tous originaires de la douane – en 2008 à près de 150 en 2017, émanant de très nombreux services des administrations financières (DGDDI et Direction générale des finances publiques, DGFIP), mais aussi d'autres ministères, ainsi que des contractuels. Le service est organisé autour de deux départements opérationnels – le département de l'analyse, du renseignement et de l'information, en charge du traitement amont des informations reçues et des relations internationales, et le département des enquêtes chargé des investigations approfondies sur les affaires le justifiant – ainsi qu'une division spécialisée de lutte contre le financement du terrorisme. Ces structures opérationnelles sont appuyées par une fonction support (ressources humaines et finances) très modeste et une « mission » dédiée aux systèmes d'information, lesquels constituent un outil essentiel pour un tel service. Malgré cette croissance soutenue des effectifs du service au cours des dix dernières années, Tracfin reste, et de loin, le plus petit service du « premier cercle » de la communauté du renseignement, avec des effectifs représentant environ 1 % de cette communauté (et un budget comparativement encore plus réduit, Tracfin n'ayant pratiquement pas de charges d'investissement à part son système d'information).

Conformément aux normes internationales, Tracfin a trois missions essentielles : 1) la réception des renseignements relatifs aux flux

financiers qui lui sont transmis dans le cadre légal par les acteurs assujettis, 2) l'analyse de ces informations et 3) la transmission du produit de ces analyses aux autorités compétentes, définies par la loi. Avant de détailler chacune de ces phases, il doit d'abord être à nouveau souligné que l'activité de Tracfin s'inscrit entièrement et exclusivement dans le cadre fixé par le cadre international et les textes légaux et réglementaires, et notamment les articles L561-1 et suivants du Code monétaire et financier. Contrairement à la plupart des autres services de renseignement, Tracfin n'a donc aucune activité « clandestine » ni même d'activité « de terrain » (de type surveillance humaine, auditions, perquisitions, etc.). Il s'agit d'un travail « documentaire », effectué sur la base d'informations obtenues exclusivement au moyen de prérogatives administratives (et non judiciaires) ou de données publiques. Par ailleurs, les informations reçues par Tracfin, ses investigations et ses transmissions sont soumises au secret le plus absolu : cette obligation s'impose au service et à ses personnels, mais également aux personnes privées concourant au dispositif (celles lui ayant adressé des informations, celles interrogées par Tracfin…). Cette situation a pour conséquence que la ou les personnes concernées par les investigations du service n'en sont – en principe – pas informées, ni par le service ni par le ou les professionnels concernés (sous peine de sanctions professionnelles et, le cas échéant, pénales).

Le fondement de l'activité de Tracfin repose sur la collecte des « déclarations de soupçon » que sont tenues de lui envoyer un certain nombre de professionnels. Sans entrer dans les détails techniques, ces déclarations lui sont adressées sur la base d'une analyse faite par le professionnel concerné lorsque celui-ci a des raisons de douter de la licéité des fonds ou d'une opération financière dont il a la charge, et ont un certain nombre d'effets juridiques, notamment pour protéger la

responsabilité du déclarant qui, de bonne foi, adresse ces renseignements à Tracfin. À ces déclarations de soupçon sont juridiquement assimilées les informations que peuvent lui transmettre toute personne publique (administrations d'État ou locales, établissements publics), toute personne privée chargée d'une mission de service public ainsi que les homologues étrangers de Tracfin. Ce sont ces déclarations de soupçon et informations qui fondent juridiquement la compétence du service, qui ne peut engager aucune investigation sans leur réception préalable, ne pouvant donc pas « s'autosaisir » d'une affaire quelconque. La quantité d'informations ainsi reçues par Tracfin est en croissance constante depuis la création du service, avec une forte accélération au cours des dernières années : près de 65 000 reçues en 2016 (soit une multiplication par 4 en dix ans), dont environ 75 % émanent des professions financières. Tracfin est tenu à une obligation particulière de secret quant à ces déclarations de soupçon et surtout à leur origine ; la déclaration constitue donc l'un des rares cas en droit français de « secret des sources », légalement opposable même à l'autorité judiciaire (à l'exception d'un seul cas très particulier : lorsque l'obtention de la déclaration de soupçon par l'autorité judiciaire est nécessaire à celle-ci pour infirmer ou confirmer une mise en cause du déclarant lui-même en matière de blanchiment).

Depuis 2013, Tracfin reçoit, en outre, des « communications systématiques d'information » (COSI) qui lui sont obligatoirement adressées par certains professionnels, non pas, comme dans le cas précédent, sur la base d'une analyse quelconque mais sur celle de critères objectifs fixés par les textes : il s'agit, à ce jour, de certaines opérations de transfert international de fonds, ou d'opérations de dépôt ou de retrait d'espèces. Ces COSI constituent une masse considérable (52 millions d'informations reçues à ce titre en 2016 rien

que pour les dépôts et retraits d'espèces), mais ne peuvent servir qu'à alimenter des investigations déjà engagées sur la base d'une déclaration de soupçon (une ou plusieurs COSI ne peuvent donc pas justifier l'engagement d'une investigation par Tracfin). Il va de soi que, depuis plusieurs années, l'ensemble de ces déclarations et informations sont reçues, stockées (au moins pendant dix années) et, le cas échéant, traitées dans le cadre d'un système d'informations relevant, à l'instar de ceux des autres services de renseignement, des dispositions juridiques particulières relatives aux traitements automatisés de données à caractère personnel intéressant la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique.

Le cœur du travail de Tracfin consiste en l'analyse des déclarations reçues et, le cas échéant, en leur « enrichissement » (c'est-à-dire l'apport de nouvelles informations permettant d'étayer l'analyse, au moyen notamment des différentes prérogatives légales du service), et ce en vue de confirmer – ou d'infirmer – le soupçon qui a, en principe, été à l'origine de la transmission à Tracfin et de le contextualiser. Cette activité d'analyse est – il faut à nouveau insister sur ce point – strictement documentaire : il s'agit de recouper les données transmises en vue d'arriver à déterminer, dans toute la mesure du possible, pour une opération (ou un ensemble d'opérations), l'origine des fonds, leur usage et le motif réel de cette ou ces opérations. La nature même de cette activité (absence d'auditions des personnes concernées ou de témoins, d'investigations « de terrain ») ne permet que très exceptionnellement d'arriver à une certitude quelconque, mais a vocation à permettre d'envisager des scenarii plus ou moins probables, lesquels seront ultérieurement confirmés ou infirmés par les services compétents. Malgré cette limite, il n'en reste pas moins que le travail documentaire ainsi effectué par Tracfin permet souvent d'avoir un éclairage très complet sur des aspects souvent méconnus par les autres

services, les flux financiers permettant, par exemple, d'identifier des personnes, des domiciles, des patrimoines ou d'éclairer un aspect ignoré ou occulte d'un événement donné.

Le premier travail d'analyse s'effectue à partir du croisement des informations détenues par le service (déclarations et informations, COSI) et à partir des sources publiques accessibles (presse, données internet ouvertes). Sur cette base, toutes les déclarations et informations reçues par le service font l'objet d'un examen préliminaire par les agents de Tracfin. Cette analyse menée dans des délais très courts (quelques jours, en principe) a pour objet de vérifier sommairement l'intérêt et l'urgence de l'information reçue. En tant que de besoin, pour les informations justifiant une analyse approfondie, les agents du service sont légalement habilités à exercer un « droit de communication », c'est-à-dire à demander à un professionnel soumis à l'obligation de déclaration (même s'il n'a pas fait de déclaration dans l'affaire qui donne lieu à cette demande) les renseignements susceptibles d'être détenus par ledit professionnel sur l'opération étudiée par le service. Même si ce droit s'apparente, dans sa finalité, au droit de réquisition dont bénéficient notamment les autorités judiciaires, son fondement administratif le rend en pratique beaucoup plus souple d'utilisation. Il peut, par ailleurs, s'exercer à l'égard de toute personne publique ou personne morale privée exerçant une activité de service public (telles qu'un organisme social ou un concessionnaire de service public, par exemple). Distinct de ce droit de communication, mais déclinaison juridique de celui-ci, Tracfin a accès à la plupart des fichiers détenus par les administrations (notamment fichiers sociaux, fiscaux, judiciaires ou policiers), soit par un « accès indirect » (Tracfin n'a pas accès au fichier, mais en obtient les données utiles au moyen d'une demande spécifique à l'administration considérée), soit, pour les plus importants de ces fichiers et les plus

fréquemment exploités, au moyen d'un « accès direct » (Tracfin bénéficiant alors d'une capacité d'interrogation du fichier sans intermédiation de l'administration propriétaire). S'agissant en particulier des fichiers pour lesquels Tracfin bénéficie d'un accès direct, leur exploitation permet, dans des délais très courts, de valider ou d'infirmer de nombreuses informations (existence de comptes bancaires, domicile, revenus, patrimoine, statut social, etc.). Il va de soi que cette activité d'analyse approfondie est relativement coûteuse en ressources humaines et ne peut pas être menée sur toutes les informations reçues. Néanmoins, en 2016, Tracfin a pu ainsi approfondir plus de 13 500 déclarations et informations qui ont ainsi fait l'objet de près de 58 000 « actes d'investigation » (soit interrogations de fichiers, droits de communication, interrogations des partenaires étrangers).

Dans le cadre de ses investigations, Tracfin peut être amené à avoir connaissance ou découvrir un flux financier manifestement douteux, voire illicite. Dans ce cas il bénéficie d'un « droit d'opposition » qui lui permet de suspendre temporairement (pour une durée de dix jours ouvrables) le flux considéré (article L561-24 du Code monétaire et financier). Il doit être souligné qu'il ne s'agit pas *stricto sensu* d'un « gel d'avoirs » : seule l'opération visée par l'ordre de Tracfin est suspendue et, en droit, les fonds concernés restent disponibles pour une autre opération, ce qui est évidemment très théorique dans la mesure où Tracfin peut renouveler son blocage pour ces autres mouvements, le temps que l'autorité judiciaire puisse être informée et, le cas échéant, user de ses prérogatives de gel ou de confiscation des avoirs. En pratique, ce droit de blocage présente l'inconvénient majeur de « dévoiler » à la personne concernée les investigations dont elle fait l'objet et donc de mettre en péril les éventuelles enquêtes ultérieures. C'est pourquoi l'usage de cette prérogative par Tracfin reste très

mesuré, de l'ordre d'une dizaine de cas par an (dix-neuf en 2016). Elle est essentiellement utilisée en cas de risque immédiat de disparition des fonds (notamment en cas de transfert à l'étranger, dans un pays peu coopératif, ou de retrait en liquide).

Comme il a été indiqué, Tracfin s'est inscrit dès sa création dans un cadre international organisé pour favoriser la coopération entre les différentes CRF dans le monde : l'idée implicite était de contrebalancer la mondialisation financière en cours à compter de la fin des années 1980 par un système efficace de coopération internationale. La plupart des CRF établies dans le monde sont adhérentes d'une organisation, le « groupe Egmont », dont la mission principale est précisément de favoriser les échanges opérationnels entre ses membres. En 2007, ce « groupe Egmont » rassemblait 156 CRF. Par ailleurs, au niveau européen, les CRF de tous les États membres et la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande, membres de l'Espace économique européen, sont réunis au sein de la « FIU-Platform », groupe réunissant régulièrement, en présence de la Commission, les différentes CRF des États membres. La coopération internationale reste une activité essentielle de Tracfin, qui se montre traditionnellement l'une des CRF les plus actives du monde en ce domaine (près de 1 400 informations reçues en 2016 concernant près de 7 500 personnes ; Tracfin a lui-même transmis 791 réponses aux demandes qui lui ont été adressées, et 121 dossiers à ses partenaires pour traitement). Le dispositif national est particulièrement efficace et « universaliste » en ce domaine, puisqu'il permet de traiter une information étrangère comme une déclaration de soupçon nationale, et donc de procéder à des investigations approfondies sur cette base (avec usage du droit de communication en tant que de besoin). Corrélativement, Tracfin est en droit de transmettre à une CRF étrangère toute information susceptible de l'intéresser sous les réserves du respect de certaines conditions

légales (notamment le principe de réciprocité et la non-atteinte à la souveraineté, aux intérêts nationaux ou à l'ordre public). En pratique, Tracfin échange avec de très nombreux pays (99 pays en 2016), avec une intensité particulière s'agissant des pays de l'Union européenne ou avec lesquels les relations financières sont particulièrement importantes (États-Unis, Suisse, Singapour, Israël). S'agissant des échanges au sein de l'Union européenne, Tracfin participe au système d'échanges « FIU-Net ». Issu de la décision 2000/642/JAI du Conseil de l'Europe du 17 octobre 2000, il s'agit d'un système sécurisé et décentralisé (chaque pays reste détenteur et seul propriétaire de ses propres données) d'échange de données opérationnelles entre les cellules de renseignement financier des États membres. Ce système permet notamment des échanges dématérialisés dans des délais très brefs et des interrogations multilatérales (chaque pays pouvant en interroger plusieurs autres afin de savoir si des informations sont détenues à l'égard de telle ou telle personne).

La plupart des praticiens reconnaissent que la coopération opérationnelle internationale de Tracfin avec ses homologues s'avère un outil particulièrement rapide et efficace, permettant de procéder, parfois en quelques jours – voire en quelques heures –, à des échanges internationaux d'informations qui prendraient plusieurs mois par les canaux de coopération traditionnels. Du reste, Tracfin est régulièrement sollicité à cette fin par ses différents partenaires.

À l'origine du dispositif international, tel qu'il a été décliné en France et dans les autres pays, l'unique préoccupation était la lutte contre le « blanchiment » d'argent, lequel, s'entendant comme le fait de donner une apparence légale à des fonds d'origine illicite, impliquait nécessairement une origine illicite des fonds. Dans ce contexte, les différentes autorités nationales n'ont, pendant longtemps, vu dans ce dispositif international qu'un cadre de lutte contre la délinquance de

droit commun et, en pratique, contre le trafic de drogue qui était ouvertement la « cible » qui en justifiait l'existence et la philosophie. La survenance des événements du 11 septembre 2001 a bouleversé cette situation : les États-Unis ont très vite identifié l'axe « financier » comme susceptible d'améliorer leurs performances en matière de renseignement et ont choisi d'utiliser à cette fin les institutions existantes telles que le GAFI. Selon la même logique, ils ont également, dès la fin octobre 2001, mis en place le dispositif de surveillance particulier du réseau de messagerie financière internationale « SWIFT ». Les États-Unis ont demandé et obtenu l'élargissement du mandat du GAFI et des outils de la lutte antiblanchiment à la lutte contre le financement du terrorisme, ce qui a conduit à inclure une orientation radicalement inverse à celle exposée ci-dessus : en matière de financement du terrorisme, l'origine de l'argent utilisé n'a pas d'importance (et, dans certains cas, il s'agit bien d'origine licite, telle que l'utilisation de salaires, prestations ou dons) et c'est la finalité (son utilisation réelle ou envisagée à des fins terroristes) qui est essentielle. En toute hypothèse, cette évolution a bien eu lieu, en France et dans le monde les CRF sont donc pleinement devenues des acteurs de la lutte antiterroriste sous l'angle de la recherche des financements des terroristes et, en France, c'est du reste cette mission qui a justifié l'intégration de Tracfin à la communauté du renseignement. En pratique, l'orientation de la lutte contre le financement du terrorisme a connu une assez forte évolution : l'instrument était initialement conçu, selon ses promoteurs américains, comme un outil visant à « assécher » les financements des terroristes. Bien que cette finalité n'ait pas été abandonnée, elle est néanmoins assez vite apparue difficile à atteindre du fait de l'émergence du terrorisme « *low cost* » permettant de commettre des attentats avec peu de moyens financiers et logistiques. En revanche, pour l'analyse de transactions d'un montant même très

modeste (quelques dizaines d'euros, voire moins), le volet renseignement financier est apparu comme particulièrement précieux pour recueillir, à l'égard de personnes identifiées comme potentiellement terroristes (soit du fait de l'analyse financière soit, plus fréquemment, du fait d'informations émanant d'autres services), des renseignements d'environnement (liens avec d'autres personnes, dates et lieux des transactions). Il s'agit donc d'une exploitation systématique de « signaux faibles » permettant de contribuer très utilement aux enquêtes antiterroristes, qu'elles soient judiciaires ou administratives, permettant notamment de cartographier des réseaux de soutien à des groupes terroristes, de suivre des itinéraires de terroristes en France ou à l'étranger, voire d'anticiper des retours de terroristes sur le sol national.

Pleinement intégré à l'activité de Tracfin depuis 2002, ce volet « lutte contre le financement du terrorisme » est depuis lors une activité prioritaire : à ce titre, contrairement aux autres domaines de compétence du service, toutes les informations pouvant apparaître comme en rapport avec le financement du terrorisme font systématiquement l'objet d'une analyse approfondie. Néanmoins, cette activité est, pendant quelques d'années, restée quantitativement assez marginale, avec quelques dizaines d'informations reçues et exploitées par an. La situation a complètement changé à partir de 2007-2008, sous l'effet, 1) institutionnel, de l'inclusion de Tracfin au sein de la communauté du renseignement et de l'amélioration corrélative des échanges avec ces services sous l'autorité du coordonnateur national du renseignement, 2) conjoncturel, de la forte croissance de la menace terroriste qui a obligé les professionnels à une meilleure vigilance. À partir de 2011, Tracfin a mis en place une « cellule de lutte contre le financement du terrorisme » dont les effectifs ont été considérablement renforcés depuis lors et participe pleinement aux différentes structures

de coordination de l'État (CNR, SGDSN, UCLAT). En 2016, Tracfin a reçu et exploité plus de 1 100 informations en rapport avec le financement du terrorisme et diffusé 396 notes à destination des différents organismes habilités à recevoir ces informations (services de renseignement et autorité judiciaire).

Dernière phase de l'activité de Tracfin, la diffusion de ses analyses à ses partenaires constitue la finalité même du service. Lors de sa création, et jusqu'à sa première réforme en 2006, l'activité de Tracfin a été presque essentiellement consacrée au renseignement au profit de l'autorité judiciaire (procureurs de la République et OCRGDF) ainsi que, plus marginalement, au profit de la Douane. Sans être remise en cause, cette finalité judiciaire de Tracfin a été progressivement complétée par la possibilité légale, à partir de 2006, de transmettre des informations à d'autres administrations : il s'agit principalement des administrations fiscales et sociales, et des services de renseignement. Avec la montée en puissance de ces nouvelles dispositions à partir de 2010-2011, la majorité des transmissions sont désormais adressées à des autorités autres que judiciaires.

L'activité de transmission de Tracfin recouvre également une forte originalité en ce sens que le service y applique un strict principe de légalité, lequel se traduit notamment par deux pratiques originales : d'une part, une diffusion de ses renseignements strictement limitée aux seuls destinataires autorisés et limitativement énumérés par la loi ; d'autre part, une application rigoureuse des textes du Code monétaire et financier et de l'article 40 du Code de procédure pénale, qui conduit le service à transmettre systématiquement à l'autorité judiciaire toute analyse conduisant à une suspicion raisonnable d'infraction pénale, quels que soient le niveau de gravité de cette infraction et sa nature et sans exercer de pouvoir d'opportunité. Cependant, l'article 40 du Code pénal ne trouve à s'appliquer que pour des informations non classifiées,

car il n’est pas possible, sauf à commettre le délit de compromission du secret de la défense nationale, de transmettre à l’autorité judiciaire des documents classifiés, qu’ils proviennent de partenaires nationaux ou étrangers, ou des documents classifiés par le service lui-même. Le respect de l’article 40 incombe notamment au conseiller juridique du service, lui-même magistrat judiciaire. Une transmission judiciaire n’est évidemment pas exclusive de transmissions à d’autres autorités sur les mêmes faits.

Les dossiers destinés à l’autorité judiciaire se présentent traditionnellement sous la forme d’analyses très complètes, reprenant le détail des informations obtenues par Tracfin et les conclusions et hypothèses qu’il en tire, à charge évidemment pour l’autorité judiciaire (et les services de police judiciaire délégués par celle-ci) de confirmer ou d’infirmer les hypothèses du service. Ces dossiers, qui ont vocation à figurer dans le dossier de procédure en cas de poursuite décidée par le procureur, ne comportent, en revanche, jamais d’indication sur l’émetteur de la (ou des) déclaration(s) de soupçon qui est (ou sont) à l’origine de l’affaire. Les pratiques de Tracfin conduisent même le service à « dissimuler » si nécessaire cette information en faisant volontairement apparaître dans le dossier de multiples déclarants potentiels, qu’ils aient ou non émis une déclaration de soupçon. Il s’agit, dans tous les cas, d’éviter toute forme de « représailles » (physiques ou commerciales) contre un déclarant.

La « finalité judiciaire » de l’activité de Tracfin a été, et reste encore, une spécificité du service au sein de la communauté du renseignement. Elle se traduit par une proximité forte avec l’autorité judiciaire qui se traduit notamment par la présence, pratiquement depuis l’origine du service, d’un ou de plusieurs magistrats en son sein, en tant que « conseillers juridiques », voire à sa direction, comme c’est le cas depuis 2015. Quantitativement, Tracfin « produit » annuellement

entre quatre et cinq cents dossiers relatifs à des infractions découvertes par le service du fait de ses investigations. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années. On peut y ajouter plus de deux cents transmissions d'informations adressées aux autorités judiciaires mais correspondant à des faits ne caractérisant pas (au vu des informations détenues par Tracfin) une infraction pénale. Ces quatre à cinq cents dossiers portent non seulement sur des affaires où il est suspecté du blanchiment *stricto sensu*, mais aussi sur toute la gamme des infractions susceptibles de générer un flux financier (escroqueries, abus de confiance, corruption etc.). S'agissant des montants concernés, et même s'il faut appréhender ces données avec prudence compte tenu du stade où se situent les investigations de Tracfin (avant toute condamnation), les affaires se répartissent entre deux tiers pour lesquels l'enjeu estimé est de moins d'un million d'euros, et un tiers supérieur à ce montant (dont 4 % avec un enjeu estimé à plus de 10 millions d'euros). Au total, les pratiques de Tracfin (notamment son application stricte de l'article 40 du Code de procédure pénale) conduisent nécessairement à ce qu'une part importante des dossiers transmis ne concernent « que » des affaires de « moyenne », voire « petite » délinquance (notamment des abus de faiblesse, des abus de confiance ou escroqueries simples). Il n'en reste pas moins que les affaires restantes – relevant, quant à elles, de ce qu'on appelle communément la « grande délinquance financière » – constituent une contribution très importante, reconnue par les magistrats comme par les évaluateurs internationaux, à l'activité judiciaire en cette matière.

Les transmissions aux administrations fiscales et sociales résultent d'une évolution structurelle du dispositif de lutte antiblanchiment : alors que celui-ci était à l'origine conçu pour éviter toute perméabilité entre la lutte contre le blanchiment et celle contre la fraude fiscale, cette position a été totalement retournée à la fin des années 2000 du

fait des évolutions législatives, dues à la transposition en droit français de la 3e directive antiblanchiment, et d'une nouvelle prise de conscience des enjeux en matière de lutte contre la fraude fiscale et sociale. L'administration fiscale est rapidement devenue l'un des principaux partenaires de Tracfin, destinataire à ce titre de 350 notes en 2016, concernant essentiellement des dossiers dits à « forts enjeux » (environ 1,5 million d'euros par dossier). Les transmissions aux administrations sociales, activité plus récemment développée, représentent, quant à elles, 165 notes, essentiellement pour des affaires de travail dissimulé ou de fraude aux prestations (les affaires peuvent parallèlement donner lieu à une transmission à l'administration fiscale).

Dès la création de Tracfin, la proximité de la plupart des personnes composant ce nouveau service avec le renseignement douanier lui a donné une culture du renseignement. Néanmoins, les échanges sont longtemps restés dans un cadre très informel et relativement limités : Tracfin pouvait, en effet, recevoir des informations des services mais, sauf cas très exceptionnel, ne s'estimait (à juste titre) légalement pas autorisé à en transmettre. Néanmoins, à partir de 2001, quand le dispositif de lutte antiblanchiment a été élargi à la lutte contre le financement du terrorisme, ces relations se sont fortement intensifiées avec les services en charge du renseignement antiterroriste, compte tenu des enjeux et ce malgré l'absence de textes les autorisant expressément. La situation n'a évolué qu'en 2006-2007 avec, d'une part la création formelle de la « communauté du renseignement » structurée autour de la Coordination nationale du renseignement et d'un « premier cercle » de six services incluant Tracfin, et d'autre part l'ouverture légale à Tracfin d'une capacité à transmettre officiellement des informations aux « services spécialisés de renseignement », sous la réserve expresse que ces informations soient en lien avec une atteinte à

l’un des intérêts fondamentaux de la Nation, tels que limitativement énumérés par la loi. Depuis lors, et notamment sous l’emprise de l’actualité de la lutte antiterroriste, les liens et les échanges entre Tracfin et les services spécialisés de renseignement ont été considérablement renforcés, se matérialisant notamment par un grand nombre de transmissions de Tracfin à ces services (près de cinq cents notes à ce titre en 2016, dont les trois quarts sont liés à des renseignements relatifs à des faits de terrorisme, les autres se rapportant à des faits de trafic d’armes, de prolifération nucléaire ou de prédation économique) et une participation très active aux activités relevant de la compétence de la Coordination du renseignement susceptibles de la concerner (notamment à l’Académie du renseignement).

Au sein de la communauté du renseignement, Tracfin est certainement le « plus spécialisé des services français de renseignement spécialisé ». Cette hyperspécialisation – qui conduit, du reste, à relativiser la modestie de ses effectifs – résulte de la conjonction de différents facteurs. Sa compétence d’attribution est limitée à double titre, d’une part, à la matière financière et, d’autre part, à des finalités limitativement énumérées (la lutte contre le blanchiment, puis contre le financement du terrorisme). Son mode de fonctionnement l’a conduit à concentrer son activité presque exclusivement sur la phase d’analyse du renseignement : en amont du cycle du renseignement, l’activité de « traitement des sources » du service est seulement institutionnelle. En aval de ce cycle, le service n’a strictement aucune activité d’exploitation du renseignement, mais se contente de transmettre le produit de ses analyses à une (ou plusieurs) autre(s) autorité(s). Sur ce dernier point, il faut souligner que cette concentration de son activité sur cette phase d’analyse du renseignement distingue très nettement Tracfin de tous les autres

services de la communauté qui, à des degrés divers, couvrent au moins deux et souvent les trois niveaux du cycle (la DRM et la DRSD ont une activité « renseignement aval » très limitée, mais sont très présentes sur l'amont). Cette situation est d'autant plus notable que la phase d'analyse du renseignement (parfois définie comme la « compréhension de ce que l'on sait ») est souvent considérée comme un point faible du renseignement français.

Toutes ces spécificités ne rendaient sans doute pas évidente l'inclusion de Tracfin au sein de la communauté française du renseignement. Au départ, du reste, cette inclusion n'est pas allée de soi. Les premiers projets visant à définir ladite communauté ne concernaient ni Tracfin ni la DNRED. C'est au cours des travaux parlementaires relatifs à la compétence de la Délégation parlementaire au renseignement que, sur une initiative parlementaire, ces deux services ont été inclus dans le périmètre du « renseignement spécialisé ». Au sein de la communauté internationale des cellules de renseignement financier, la France est l'un des seuls pays à afficher ouvertement cette situation qui suscite un intérêt marqué de plusieurs de nos grands partenaires ou d'institutions internationales comme la Banque mondiale ou le GAFI. Il y a cependant des liens plus ou moins étroits dans de nombreux autres pays entre la CRF et la communauté du renseignement. Mais ces relations restent non affichées, voire dans certains cas non assumées. Compte tenu des difficultés inhérentes à l'évaluation de l'activité de renseignement, il est ardu de tirer un bilan objectif de cette « exception française ». Force est néanmoins de constater qu'au moins jusqu'à présent elle semble unanimement approuvée, tant au niveau international qu'au niveau national. Ce consensus est suffisamment rare pour être relevé.

Jean-Baptiste CARPENTIER

B.

Rapport annuel d'activité Tracfin 2016, Paris, Ministère de l'Action et des Comptes publics, 2017.

Tendances et analyses des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en 2015, Paris, Ministère de l'Économie et des Finances, 2016.

V.

Clubs ; Contre-terrorisme ; Cycle du renseignement ; Intérêts fondamentaux de la Nation ; Service de renseignement ; Source ; TFTP ; Union européenne.

Traître

La notion de traître est consubstantielle – dans l'imaginaire collectif, en tout cas – de l'activité de renseignement. Accéder à un secret protégé nécessite en effet qu'une personne, à un moment donné, se place dans une situation de traîtrise. La figure du traître, réel ou supposé, hante depuis longtemps les services de renseignement, dont l'histoire est aussi émaillée de ces troublants personnages.

D'un point de vue général, la trahison est un phénomène universel, fréquent et banal. Il arrive ainsi à tout le monde d'être trahi – ou de trahir –, et les exemples en sont légion : infidélité conjugale, révélation d'une information, changement de position lors de négociations commerciales. Toujours, à la base de la trahison, se trouve la rupture d'un lien basé sur la confiance et la loyauté.

Or, si le métier de renseignement humain consiste à recueillir de manière clandestine une information non accessible, alors cela se fait, même pour certaines formes de renseignement technique, grâce à un traître.

Deux grandes familles de trahisons sont à distinguer : les actes relatifs à la transmission ou à la révélation d'une information ou d'un secret, et la soustraction physique ou mentale (désertion, défection).

Comme le dit Sébastien Schehr, cela pose donc la question du changement d'état, de l'évolution vers une nouvelle situation, du reniement et de la rupture vers l'alliance ou la filiation. Il s'agit d'une situation de crise, dans le sens où est transgressé le lien qui constituait un « nous » par la violation de la confiance et de la loyauté. Avec le franchissement de la frontière, la rupture est effective car entérinée par

les autres membres du groupe. Un traître est alors celui qui donne l'impression d'être un ami, un soldat discipliné, le membre d'un groupe, tandis qu'en réalité ses pensées et ses actions vont dans le sens contraire.

Mais il y a une différence entre celui qui change de bord ou retourne sa veste et celui qui, venant de l'extérieur, est là pour faire comme s'il était membre d'un groupe et acquérir de l'information en dupant ses semblables. Dans ce second cas, la perception est moins négative, car être vu dans ce rôle de l'espion ou de l'informateur suppose des qualités particulières pour ce double jeu, notamment être capable d'évacuer la culpabilité. Mais, quelle que soit la situation, le traître sait ce qu'il fait. D'un point de vue psychologique, il doit entretenir une relation ternaire entre le Nous, le Eux, et le Je, son ego.

Sur le plan juridique, en France, le décret du 29 juillet 1939 pose comme définition de la trahison, dans les articles 75 et 76 du Code pénal, les crimes et délits contre la sûreté de l'État commis par un Français, tandis que ces mêmes crimes commis par un étranger constituent le délit d'espionnage. Le professeur Pierre Hugueney, dans son traité de droit pénal de 1939, indiquait que « peu de délits paraissent à l'observateur plus précis que la trahison ; peu sont, en réalité, plus complexes ». La trahison, l'acte par lequel un Français favorise sciemment les agissements d'une puissance étrangère nuisible à la France, se définit par différentes incriminations que sont le port d'armes contre la France, l'intelligence avec une puissance étrangère en vue de l'engager à entreprendre des hostilités contre la France ou de lui en fournir les moyens, la provocation vis-à-vis des militaires pour les décider à passer au service d'une puissance étrangère, la participation à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la Nation, et, bien sûr, l'intelligence en temps de guerre avec une

puissance étrangère, la livraison d'un secret de la défense nationale et le sabotage.

L'appréhension de la trahison est aussi liée au contexte : en temps de paix ou de guerre, la légitimité de l'espionnage n'est pas jugée de la même façon. Dans le second cas, cela se terminait fréquemment dans le passé face à un peloton d'exécution.

La trahison demeure l'horizon indépassable du monde des espions ; sans possibilité de trahison, point de secret. Depuis l'affaire Dreyfus au moins, nombreux sont les cas qui ont donné lieu à des commentaires et analyses.

Parmi les traîtres ayant livré des informations aux Soviétiques pendant la guerre froide, viennent immédiatement en tête les noms des très célèbres « Cinq de Cambridge » (Kim Philby, Donald MacLean, Guy Burgess, Anthony Blunt et John Cairncross). Comment ces représentants de l'élite britannique ont-ils pu trahir et se décider à passer à l'Est ?

En France, les figures de la guerre froide sont marquées par celles de Georges Pâques, ce haut fonctionnaire qui a transmis de nombreuses analyses au KGB, et de Francis Temperville, qui, travaillant au centre d'études militaires du Commissariat à l'énergie atomique à Limeil, a vendu des secrets nucléaires français au KGB, puis au SVR.

Plus largement, on pense aussi, dans l'histoire de l'espionnage, à Aldrich Ames aux États-Unis ou encore à Günter Guillaume en Allemagne. Mais, dans le sens inverse, Oleg Gordievsky ou Vladimir Vetrov sont aussi des traîtres à l'Union soviétique, qui ont été de précieuses sources respectivement pour les Britanniques et les Français. La traîtrise fonctionne dans les deux sens.

Le traître a aussi sa place entre alliés, qui se doivent pourtant de collaborer loyalement. Arrêté en 1985, Jonathan Pollard a été

condamné aux États-Unis à la prison à perpétuité pour avoir livré des centaines de documents au gouvernement israélien. À l'issue d'intenses négociations, Israël, qui l'a entre-temps reconnu comme espion, a obtenu sa libération en 2015. L'État israélien est disposé à l'accueillir avec les honneurs, voire en héros, dès que son interdiction de quitter le territoire américain sera levée.

Aujourd'hui, le débat tourne plutôt autour de la notion de lanceur d'alerte. Edward Snowden, qui a fourni tant de documents secrets sur les activités des services américains, est ainsi dépeint comme un traître à la Nation pour les uns ou, à l'opposé, comme un héros de la protection des libertés pour ceux qui voient dans les activités des services de renseignement un danger pour les démocraties.

Encore une fois, la perception change selon le camp auquel on appartient, à l'image de ce que disait Clemenceau, pour qui « un traître est celui qui quitte son parti pour s'inscrire à un autre, et un converti, celui qui quitte cet autre pour s'inscrire au vôtre ».

Dans la fiction littéraire ou cinématographique, la loyauté de l'espion positif est inébranlable. La trahison est le fait de l'institution et non de l'individu, lequel, quant à lui, ne trahit pas, du moins ses chefs. Seuls les méchants sont des traîtres. Chez Le Carré, le traître est ainsi puni, conduit inévitablement à la mort, qui plane dès le départ comme l'aboutissement inéluctable d'une démarche sans issue.

Reste la question de l'agent double, par nature ambivalent. Est-ce un traître ? Un double traître ? À moins que ce ne soit qu'un joueur, risquant tout pour le plaisir d'une situation à la fois dangereuse et excitante.

Olivier BRUN

B.

SCHEHR, Sébastien, *Traîtres et trahison, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Berg International, 2011.

V.
Cinq de Cambridge ; Désinformation ; Éthique ; Pâques, Georges.

Tsar

« Tsar » est un terme couramment usité pour désigner le chef du renseignement d'un pays. C'est principalement aux États-Unis que l'expression est employée, l'orthographe « *czar* » étant répandue. Ce vocable, qui vient du latin – Rome appelant ses empereurs « césars » –, désigne principalement le DNI, le *Director of National Intelligence*. Cet emprunt américain à la langue et à la culture russes renvoie aux idées d'immensité de l'espace à maîtriser, à la nécessité, face à une organisation complexe, d'avoir au sommet un chef incontesté, doté d'une forte autorité afin de garantir la cohésion et l'efficacité collective. La figure qui vient à l'esprit est alors celle de Nicolas II, tsar de toutes les Russies en 1894. Mais cet emprunt est aussi surprenant, car il montre qu'être le patron du renseignement, donc des seize agences américaines, impose d'être un homme aux immenses pouvoirs, mais dont la mission est difficile. Unifier et gouverner l'immensité du territoire russe, dompter les grands féodaux ressemble à la tâche du DNI qui doit coordonner des agences qui, pour certaines, comme la CIA, peinent à imaginer devoir dépendre d'une autre autorité que celle du président des États-Unis. Les tsars du renseignement sont donc de lointains descendants d'Ivan IV le Terrible, qui fut le premier à porter le titre de « tsar de toutes les Russies », en 1547. De surprenant, l'emprunt devient même ambigu à regarder de près la fin tragique de nombreux tsars russes : Nicolas II fut destitué par les révolutionnaires en 1917, puis exécuté en 1918. Avant lui, Ivan VI fut renversé en 1741 et assassiné en 1764 ; Pierre III fut tué en 1762, Paul Ier le fut en 1801 et Alexandre II en 1881. Quant aux tsars bulgares qui régnèrent de

1186 à 1371, la plupart sont morts assassinés, ont été tués au combat, capturés, ou se sont exilés, les trois exemples suivants n'épuisant pas la liste : Pierre IV de Bulgarie fut assassiné en 1197, Kaloyan mourut au combat en 1207, Boril fut fait prisonnier par les Russes en 1217. Quant à l'un des deux tsars serbes, Stefan Uraos V, mort en 1371, il était réputé faible et n'avait pas d'autorité. La comparaison avec les tsars modernes du renseignement est donc moins flatteuse qu'il n'y paraît de premier abord.

Il est vrai que les trois premiers DNI ont vu leur règne écourté et n'ont pas réussi à devenir les véritables patrons du renseignement américain. Le premier, l'ancien ambassadeur en Irak John Negroponte, a été nommé le 17 février 2005, et a quitté ses fonctions le 4 janvier 2007, remplacé, le 13 février de la même année, par le vice-amiral John M. McConnel, qui n'a été DNI que jusqu'au 29 janvier 2009, date à laquelle l'amiral Dennis Blair le remplaça pour un court mandat qui s'acheva le 28 mai 2010. L'exception pourrait être le lieutenant-général de l'US Air Force James R. Clapper, nommé le 5 juin 2010 et qui a remis sa démission au nouveau président le 16 novembre 2016. Il a su asseoir son *leadership* notamment en se voyant conférer le pouvoir de décision sur le budget des services qui ne dépendent pas du ministère de la Défense.

Aux États-Unis, l'autorité chargée des capacités cyber est le directeur de la NSA, cette agence ayant créé en 2010 l'USCYBERCOM. Pour cette raison, le directeur de la NSA est souvent appelé « *Cyber Czar* ». Tant les journalistes que parfois les officiels américains emploient naturellement « tsar » pour désigner le chef du renseignement. Ainsi, le 6 décembre 2013, pour rendre compte d'une intervention du représentant au Congrès américain Jim Sensenbrenner, le correspondant du *National Journal* Brendan Sasso a titré son article : « *Patriot Act* author : Obama's intel czar should be prosecuted » («

L'auteur du *Patriot Act* a déclaré : le tsar du renseignement d'Obama devrait être poursuivi »). Au Royaume-Uni, les expressions *Cyber Security Tsar* ou *UK Cyber Czar* sont utilisées depuis que cette fonction a été instituée en 2009. La chute, en 2012, de Zhou Yongkang, qui était jusqu'alors ministre de la Sécurité de l'État et du bureau politique du Parti communiste chinois, a conduit les commentateurs à le qualifier d'« ex-tsar » de la sécurité ou du renseignement chinois. En France, le terme n'a été employé que brièvement lors de la création du poste de coordonnateur national du renseignement, pour le comparer au tsar américain. En Russie, l'expression n'a pas cours. Mais nombreux ont été les journalistes qui ont décrit le pouvoir absolu de l'actuel président russe avec des titres tels que « Vladimir Poutine, l'espion qui devint tsar ».

Jérôme POIROT

B.

SASSO, Brendan, « *Patriot Act* author : Obama's intel czar should be prosecuted », *thehill.com*, [en ligne], 12, juin 2013, http://thehill.com/policy/technology/192241-patriot-act-author-obamas-intel-czar-should-be-prosecuted

V.

États-Unis ; Russie.

Tunisie

En Tunisie, la communauté du renseignement est organisée autour de deux structures :

– la Direction générale de la sûreté nationale, ou DGSN – *al-Amn al-Watani* –, chargée de l'ensemble des missions de sécurité intérieure. Elle coiffe plusieurs directions générales, dont l'une, la Direction générale des affaires spécialisées ou DGAS, concentre les tâches de renseignement intérieur, de contre-terrorisme et de contre-espionnage ;

– la Direction de la sécurité militaire – *al-Amn al-Askari* –, responsable du renseignement extérieur et du renseignement militaire.

Plusieurs hommes politiques de premier plan ont fait leurs classes au sein des services, notamment l'ancien président Zine al-Abidine Ben Ali qui, avant d'accéder au pouvoir, a successivement dirigé la Sécurité militaire et la Sûreté nationale. Organiquement liés à la police et à l'armée, ils constituent l'une des pièces principales du dispositif sécuritaire. Au cours de la révolution de 2011, leur influence était bien réelle : le sort du Raïs s'est ainsi largement joué, le 14 janvier 2011, sur une intervention des brigades antiterroristes du colonel Samir Tahrouni, qui ont empêché les membres de la famille de Leïla Trabelsi, la seconde épouse de Ben Ali, de prendre la fuite à l'étranger.

De taille modeste, les services tunisiens sont structurellement contraints à l'ouverture. Ils coopèrent activement avec la France, qui les a fréquemment secondés en termes de formation, de renseignement technique et d'action militaire clandestine. Leurs relations sont également très étroites avec les États-Unis, le BND allemand, les

Égyptiens. Les Tunisiens figurent, en outre, parmi les plus solides appuis des mouvements palestiniens, dont ils se sont très tôt faits les intermédiaires auprès de la communauté internationale, pour finir, fin 1982, par accueillir à Tunis le siège de l'Organisation de libération de la Palestine, chassée de Beyrouth par les Israéliens. Ce soutien, politiquement audacieux, permet à la Tunisie de démultiplier son influence diplomatique, mais lui attire simultanément l'hostilité de tous les ennemis de Yasser Arafat. Le pays en subit donc les conséquences : en 1985, l'armée de l'air israélienne déclenche sur Tunis un bombardement visant à éliminer le chef de l'OLP qui, alors absent de ses bureaux, échappe au raid par miracle ; trois ans plus tard, en avril 1988, le dirigeant de l'aile militaire du Fatha, Abou Jihad, est criblé de balles dans sa villa par un commando du Mossad ; enfin, en janvier 1991 à Carthage, Abou Hiyad et Abou Houl, deux figures centrales de l'OLP, sont victimes des tueurs de Sabri Al-Banna, alias Abou Nidal.

Ce ne sont toutefois ni l'État hébreu ni les terroristes palestiniens dissidents qui demeurent les principaux adversaires internationaux de la Tunisie, mais bel et bien son voisin immédiat, la *Jamahiriya* de Kadhafi. De manière assez constante, celle-ci s'est employée à fragiliser le régime de Tunis. L'initiative la plus dangereuse remonte à janvier 1980 avec le lancement à Gafsa, ville minière du Sud-Ouest, d'une insurrection armée coordonnée par les services spéciaux du « bouillant colonel ». Le soulèvement est rapidement écrasé grâce à une aide internationale substantielle, mais il contribue à mettre un peu plus à l'épreuve le régime de Bourguiba, déjà fragilisé par une situation sociale dégradée. Afin de contrer les manœuvres libyennes – et plus généralement toutes les velléités de déstabilisation dans la région –, les Tunisiens participent début 1982 avec la France, l'Espagne et le Maroc à la création du Midi-Club qui organise, *via* un système de télex

sécurisés et de réunions au sommet, des échanges de renseignements entre services secrets.

En plus de ce voisin turbulent, persistent de redoutables défis intérieurs, liés notamment à de fortes tensions sociales et religieuses. Depuis l'indépendance, le pays est périodiquement traversé par des crises ouvertes qui, sur fond de difficultés économiques, se traduisent par de violentes poussées de la rue, comme l'illustrent la révolution de 2011 mais aussi, avant elle, les « émeutes du pain » de janvier 1984 qui avaient bien failli avoir raison du président Habib Bourguiba. Dans ce contexte en perpétuelle instabilité, prospère une certaine forme de radicalisation religieuse, dont les manifestations les plus anciennes remontent au milieu des années 1970 avec la création de mouvements d'islam politique – les tout premiers du Maghreb –, comme le Parti de la Révolution islamique ou le Mouvement de la tendance islamique, ou *En-Nahda*. Pour combattre ces turbulences endémiques, la mobilisation des services de renseignement ira croissant, surtout à partir du moment où Ben Ali reprend le contrôle de l'appareil sécuritaire au début de l'année 1984. Opposants internes et organisations islamistes font l'objet d'une surveillance serrée, conduisant les services à s'affranchir chaque jour davantage du respect des libertés publiques. La DGSN – notamment sa branche « politique », la Direction générale des affaires spécialisées – y gagne une réputation exécrable, encore noircie par des pratiques de corruption. En dépit de sa dureté, la politique sécuritaire ne produit pas les résultats escomptés, en particulier sur le plan de la lutte contre la radicalisation religieuse. Les mouvements d'islam politique poursuivent leur expansion, jusqu'à devenir, lors de la révolution, des acteurs majeurs du jeu institutionnel. Le pays n'est pas non plus épargné par la violence jihadiste, qui frappe pour la première fois en avril 2002 à la synagogue de la Ghriba, haut lieu du judaïsme

nord-africain, où un kamikaze lié à Al-Qaïda tue vingt et une personnes.

À partir de la chute de Ben Ali en janvier 2011, les services de renseignement entrent dans une phase de violentes turbulences. Ils subissent de plein fouet les graves dysfonctionnements dans lesquels s'enfonce, au lendemain de la révolution, tout l'appareil de sécurité intérieure. Ils doivent parallèlement faire face à l'aggravation sans précédent de la menace terroriste depuis début 2013. La Tunisie est devenue une cible privilégiée de Daesh. Au premier semestre 2015, Tunis et Sousse ont été frappées par des attentats qui ont fait soixante victimes parmi des touristes étrangers. Plus récemment, en mars 2016, un commando d'une soixantaine de jihadistes a tenté de prendre d'assaut une caserne militaire à Ben Guerdane, au sud-est du pays, afin de s'emparer de la ville. Entre 3 000 et 6 000 citoyens tunisiens ont combattu jusqu'en 2017 dans les rangs de Daesh en Irak, en Syrie et en Libye.

Clément TIBÈRE

B.

FALIGOT, Roger et KAUFFER, Rémi, *Les Maîtres espions. Histoire mondiale du renseignement* (2 tomes), Paris, Robert Laffont, 1994.

V.

Algérie ; Libye ; Maroc.

Turing, Alan

Alan Turing, fils de fonctionnaire de l'*Indian Civil Service*, est né à Paddington en juin 1912. Présentant toutes les caractéristiques du surdoué, et d'un caractère fantasque, il en connaît les heurs et malheurs au cours de sa scolarité. Il n'est admis « qu' » au King's College de l'université de Cambridge, alors qu'il souhaitait intégrer le Trinity College. En 1935, il y est élu *fellow* (l'équivalent d'une bourse de thèse) grâce à sa démonstration du théorème central limite. Son remarquable article de 1936, *On Computable Numbers, with an Application to the Entscheidungsproblem*, répond à un problème posé par Hilbert dans les théories axiomatiques : le problème de la décision. Le travail de Turing est complètement nouveau dans sa présentation du concept de « machine universelle » (dite depuis « de Turing »), avec l'idée qu'une telle machine puisse accomplir les tâches de n'importe quelle autre machine. L'article présente également la notion de nombre réel calculable. Turing passe la plus grande partie de 1937 et de 1938 à travailler sur divers sujets à l'université de Princeton ; il y formalise la notion d'hypercalcul, où les machines de Turing sont complétées par ce qu'il appelle des oracles, autorisant ainsi l'étude de problèmes qui ne peuvent pas être résolus de manière algorithmique. Fin 1938, après les accords de Munich, Turing fait partie des jeunes cerveaux appelés à suivre des cours de chiffre et de cryptanalyse à la *Government Code and Cypher School* (GC&CS). Juste avant la déclaration de guerre, il rejoint le centre secret de la GC&CS à Bletchley Park. Il y est affecté aux équipes chargées du décryptement de la machine Enigma utilisée par les forces armées allemandes. Ce travail profite initialement des

percées effectuées par les services secrets polonais et français. Turing conçoit des méthodes mathématiques et des versions améliorées de la « Bombe » polonaise, machine électromécanique permettant d'essayer rapidement des ensembles de clés potentielles sur des blocs de communication d'Enigma. L'approche de Turing transforme la cryptanalyse, de technique élaborée qu'elle était, en une branche des mathématiques mettant en œuvre une logique fondée sur la connaissance du fonctionnement interne de la machine Enigma. Son approche exploite aussi les imprudences des chiffreurs allemands, afin de déduire le réglage de toutes les Enigma d'un réseau particulier pour la journée (la modification de code était quotidienne). Casser le code d'Enigma fut long et fastidieux pour Turing et son équipe. Il rédige la première spécification fonctionnelle d'une nouvelle « Bombe », machine électromécanique capable d'abattre quotidiennement le travail de 10 000 personnes. Au moyen d'un fragment probable de texte en clair, « Bombe » recherche les réglages corrects possibles utilisés par chaque réseau allemand. Pour chaque réglage possible de la machine, la « Bombe » effectue électriquement une chaîne de déductions logiques fondées sur les mots probables. À chaque occurrence d'une contradiction, la « Bombe » écarte ce réglage et passe au suivant. Ceux qui restent, peu nombreux, peuvent facilement être examinés par un technicien du chiffre. Pendant presque toute la durée de la guerre, ce procédé permet de déchiffrer une grande partie des messages Enigma de la Luftwaffe, dont les chiffreurs multiplient les négligences. Comme l'aviation coopère étroitement avec l'armée de terre et la marine, la GC&CS obtient par ce biais des renseignements sur l'ensemble des activités de la Wehrmacht. Ces percées décisives redonnent au Royaume-Uni un avantage temporaire dans les batailles d'Angleterre, de Libye et de l'Atlantique. La capacité de la « Bombe » de Turing est doublée grâce à un autre mathématicien de Cambridge : Gordon

Welchman. Encore améliorée par un espoir de Cambridge, Richard Pendered, la « Bombe », une fois fabriquée par les ingénieurs de la *British Tabulating Company*, est l'outil fondamental le plus automatisé de l'attaque des messages chiffrés par Enigma.

En novembre 1942, Turing se rend aux États-Unis où, avec des cryptanalystes de l'US Navy, il travaille sur l'Enigma navale et à la conception de « Bombe » à l'américaine, qui ne soulèvent pas son enthousiasme. Turing n'a probablement pas participé à la conception de Colossus, machine qui permit de percer les secrets de l'Enigma navale ainsi que le code du téléscripteur de Fish construit par Lorenz et Siemens, réservé au chiffrement des communications d'états-majors. Mais il l'a vu fonctionner, ce qui a certainement contribué à l'orienter vers la conception d'un ordinateur après la guerre. En mars 1943, Turing revient à Bletchley Park et devient consultant en cryptanalyse au profit de l'ensemble de la GC&CS. De 1945 à 1947, il travaille au *National Physical Laboratory* (NPL), à Teddington. Fin 1945, Turing rédige le premier projet détaillé d'un ordinateur : l'ACE (*Automatic Computing Engine*). Toutefois, il ne parvient pas à s'entendre avec les ingénieurs électroniciens du NPL chargés de le construire. Le projet rencontre d'ailleurs des obstacles administratifs et budgétaires.

Turing entreprend alors une phase de recherches prodigieusement éclectiques : en 1947, il suit des cours de biologie à Cambridge. À la rentrée 1948, il est appelé par Max Newman, son ancien professeur de logique à Cambridge et collègue à Bletchley Park, à l'université de Manchester, où il dirige le développement de l'un des tout premiers véritables ordinateurs : *Manchester Mark I*. Turing y travaille à la programmation de l'ordinateur. Il continue parallèlement ses réflexions fondamentales réunissant la science et la philosophie. Il explore le problème de l'intelligence artificielle et propose une expérience maintenant connue sous le nom de « test de Turing », où il tente de

définir une épreuve permettant de qualifier une machine de « consciente ». Le programme de Joe Weizenbaum, ELIZA, écrit dix-huit ans après, en 1966, sera le premier à donner l'illusion pendant quelques minutes de satisfaire au test de Turing.

En mai 1952, Turing écrit un programme de jeu d'échecs. Ne disposant pas d'un ordinateur assez puissant pour l'exécuter, il simule les calculs de la machine, mettant environ une demi-heure pour effectuer chaque coup. Cette même année, il s'intéresse à une autre branche des mathématiques : l'analyse et, à partir de l'équation de réaction-diffusion, élabore un modèle biomathématique de la morphogenèse, tant chez l'animal que chez le végétal. Dans les années 1990, des expériences de chimie viendront confirmer expérimentalement les modèles théoriques de Turing.

Turing, homosexuel, ne faisait aucun mystère de son orientation. En 1952, à la suite du cambriolage de sa maison de Manchester, organisé par l'un de ses ex-amants, l'un et l'autre sont inculpés « d'indécence manifeste et de perversion sexuelle » d'après le *Criminal Law Amendment Act* de 1885. En ce début des années 1950, l'affaire d'espionnage des Cinq de Cambridge a rendu les services de contre-espionnage britanniques très sensibles, d'autant que Caincross, l'un des Cinq de Cambrige, était à Bletchley Park, tout comme Turing, bien qu'ils ne se soient sans doute pas connus. Turing est empêché de citer ses titres de guerre par le *Secret Act*. Il est mis en demeure de choisir entre incarcération et castration chimique. Il choisit le traitement, avec des effets physiques et psychiques traumatisants. Alors qu'il avait été consacré, en 1951, en devenant membre de la Royal Society, il est désormais écarté des plus grands projets scientifiques. Le 8 juin 1954, Turing est retrouvé mort d'un empoisonnement au cyanure. L'enquête conclut au suicide. Le moyen d'ingestion du poison aurait été une pomme imbibée de cyanure retrouvée près de son corps.

Il faudra attendre 2009 pour que le Premier ministre Gordon Brown exprime des regrets au sujet de sa condamnation au nom du gouvernement britannique, et ce n'est qu'à Noël 2013 que la reine, sur proposition du secrétaire d'État à la Justice, le gracia.

Un film romancé, *Imitation Game* de Morten Tyldum, a, en janvier 2015, décrit l'aventure d'Alan Turing pour le déchiffrement du code allemand. Même si l'esprit puissant et les intuitions géniales de Turing y ont joué un rôle majeur, ce haut fait de la Seconde Guerre est malgré tout une œuvre collective impliquant les chercheurs du GC&CS, mais aussi les services secrets, les spécialistes du chiffre polonais et le SR français, qui put se procurer grâce à un agent infiltré, Hans-Thilo Schmidt, dit « Asche », des éléments d'entrée dans le code. En utilisant certaines techniques statistiques en vue d'optimiser l'essai des différentes possibilités du processus de décryptage, Turing apporta une contribution novatrice. Deux documents qu'il rédigea en 1942 – « Rapport sur les applications de la probabilité à la cryptographie » et « Document sur la statistique des répétitions » – ne seront déclassés et remis aux *National Archives* du Royaume-Uni qu'en avril 2012. Les capacités de décryptage de Bletchley Park restèrent un secret militaire absolu jusqu'aux déclassifications partielles au milieu des années 1970. Seuls quelques anciens cryptanalystes français et polonais avaient publié auparavant des bribes d'informations sur la lutte contre Enigma, dans leurs pays respectifs. Les techniques de décryptage d'Enigma n'ont pas été déclassifiées avant 2000.

Michel BEZUT

B.

BAUDOIN, Edmond et VILLANI, Cédric, *Les Rêveurs lunaires : quatre génies qui ont changé l'histoire*, Paris, Gallimard-Grasset, 2015.

HODGES, Andrew et HOFSTADTER, Douglas, *Alan Turing : The Enigma*, Princeton, Princeton University Press, 2012.
LASSÈGUE, Jean, *Turing*, Paris, Les Belles Lettres, 1998.
LEAVITT, David, *Alan Turing, l'homme qui inventa l'informatique,* Paris, Dunod, 2006.
LEMIRE, Laurent, *Alan Turing : l'homme qui a croqué la pomme*, Paris, Hachette Littératures, 2004.

V.
Cinq de Cambridge ; Cryptologie ; Enigma ; Films ; Royaume-Uni ; Taupe.

U

UCLAT

En raison de la montée en puissance de plusieurs formes de terrorisme, le gouvernement crée en 1976 un Comité permanent de coordination, remplacé à l'initiative du ministre de l'Intérieur Gaston Defferre en 1982 par deux structures : le Comité interministériel de lutte antiterroriste (CILAT, pour le niveau politique de la coordination) et le Bureau de liaison antiterroriste (BLAT, pour le niveau administratif de la coordination).

C'est sur cette base que sera instituée l'UCLAT : créée le 8 octobre 1984 par arrêté du ministre de l'Intérieur Pierre Joxe, l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste est mise en place dans le but d'améliorer la coordination entre services appelés à participer à la lutte contre le terrorisme. C'est aussi ce que souligne à l'époque le directeur général de la police nationale, Pierre Verbrugghe, à ses directeurs et chefs de service.

L'UCLAT anime ainsi depuis trente ans une coordination opérationnelle des services intervenant en matière de lutte contre le terrorisme. Elle est en cela la plus ancienne unité de coordination des services antiterroristes en Europe.

Depuis sa création, l'UCLAT réunit périodiquement l'ensemble des administrations chargées de la lutte antiterroriste : directions de la police nationale, représentants de la gendarmerie nationale, DGSE, DGSI, mais aussi d'autres entités de l'État qui, comme l'armée de l'air, sont associées, car elles peuvent apporter des réponses à des situations particulières.

Elle produit une évaluation de la menace terroriste destinée au ministre de l'Intérieur pour adapter les dispositifs de sécurité. Pour cela, elle s'appuie sur les contributions écrites des services de police et, plus largement, de sécurité et de renseignement, mais aussi sur ses propres officiers de liaison à l'étranger, en plus des traditionnels attachés de sécurité intérieure installés dans les ambassades et des liens qu'elle entretient avec ses homologues étrangers. La confrontation de ces contributions permet d'élaborer une évaluation des menaces, indispensable pour adapter le dispositif général de sécurité comme, plus précisément, la protection de certaines personnalités.

L'UCLAT a aussi une fonction de représentation à l'étranger et participe aux réunions internationales relatives à la lutte antiterroriste. Les enceintes internationales sont, en effet, multiples : dans le cadre européen avec le PWGT (*Police Working Group on Terrorism*) ou les réunions thématiques organisées par Europol, comme dans un cadre extra-européen dans les enceintes du G8 groupe Lyon-Rome, de l'ONU ou d'Interpol.

Pour remplir ses missions, le service se compose d'un échelon central, structure réduite ayant des liens constants avec les autorités administratives (préfets, préfets délégués à la sécurité) et les directions de police, mais aussi de quelques personnes faisant fonction d'officiers de liaison en Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni). Ses effectifs sont de l'ordre d'une soixantaine de personnes.

En outre, l'UCLAT a disposé de locaux à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), dans le même immeuble que la DGSI, où une plate-forme technique était chargée de collecter des données de communications électroniques et téléphoniques. Le cadre légal de cet outil de surveillance découlait directement de l'article 6 de la loi du 23 janvier 2006 sur la lutte contre le terrorisme. Avec la loi de programmation

militaire de 2013, ce dispositif a été transféré au Groupement interministériel de contrôle (GIC).

L'UCLAT est parfois contestée dans son existence même. Si elle a montré son utilité, son positionnement auprès du directeur général de la police nationale a incité de nombreux commentateurs ou responsables politiques à demander qu'elle acquière une dimension réellement interministérielle. La transformation de la Direction centrale du renseignement intérieur en une direction générale indépendante de la DGPN a en ce sens accentué la réflexion autour de l'avenir de l'UCLAT, parallèlement à l'évolution de la menace terroriste.

La commission d'enquête parlementaire sur la surveillance des filières et des individus jihadistes, présidée par les députés Éric Ciotti (LR) et Patrick Mennucci (PS), préconise de renforcer de 20 à 25 % les effectifs de l'UCLAT et de la placer directement auprès du ministre de l'Intérieur. Celle des députés Georges Fenech (LR) et Sébastien Pietrasanta (PS) propose de fusionner l'état-major opérationnel de prévention du terrorisme (EMOPT) créé par Bernard Cazeneuve au sein du ministère et l'UCLAT. Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb s'est également prononcé en ce sens devant l'Assemblée nationale en juillet 2017. Parallèlement, la création d'une *task force* consacrée à la lutte contre le terrorisme à la présidence de la République va faire bouger les lignes.

Quelle que soit la forme retenue finalement, la transformation de l'UCLAT semble donc en route. Cette nouvelle *task force* qui se met en place impliquera nécessairement une redistribution des missions de coordination de la lutte antiterroriste au sein de l'État.

Olivier BRUN

B.

Police nationale, *Unité de Coordination de la lutte AntiTerroriste (UCLAT)*, [en ligne], https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Entites-rattachees-directement-au-DGPN/UCLAT

V.
DGSI ; Police ; Renseignements généraux.

Union européenne

Cela n’est pas forcément évident, mais Bruxelles et les institutions européennes dans leur ensemble ont bien un lien avec le renseignement.

Dès la fin des années 1990, l’Union européenne, par la voix de certains de ses États membres ou dans les conclusions de sommets, affirme son souhait de renforcer la coopération en matière de renseignement. Le sommet de l’Union européenne de Cologne en 1999 conclut ainsi à la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine du renseignement.

Puis, au lendemain des attentats de 2001, de hauts responsables évoquent la création d’une « CIA européenne ». Projet rapidement abandonné, car les principaux États de l’Union sont, en réalité, peu désireux de renoncer à leurs compétences ou de partager trop d’informations par le biais des institutions bruxelloises.

Pourtant, à y regarder de près, plusieurs organes ou institutions ont un lien direct ou indirect avec le renseignement.

Tout d’abord, une collaboration importante existe dans le domaine du terrorisme. À la suite des attentats de Madrid le 11 mars 2004, le Conseil européen a adopté une déclaration sur la lutte contre le terrorisme. Parmi les mesures décidées à cette occasion figurait la création du poste de coordinateur européen de la lutte contre le terrorisme, fonction occupée par le belge Gilles de Kerchove à partir de septembre 2007.

Le coordinateur est notamment chargé de présenter des recommandations et de proposer des domaines d’action prioritaires au

Conseil – en se basant sur une analyse de la menace et des rapports élaborés par le Centre d'analyse du renseignement de l'UE et Europol –, de surveiller de près la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme et, plus largement, de veiller à ce que l'UE joue un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme et améliore la communication entre l'UE et les pays tiers dans ce domaine.

Parallèlement, différentes instances ont émergé, pour réaliser des analyses (IntCen), fournir du renseignement géospatial (SatCen) ou encore du renseignement d'intérêt militaire dans le cadre des interventions de l'état-major européen.

L'*EU Intelligence Analysis Centre* (IntCen) est chargé du renseignement au sein des institutions européennes. Il s'agit d'une unité modeste et tournée vers l'analyse, dont le rôle pourrait être amené à croître dans les prochaines années.

Le Centre satellitaire de l'Union européenne (SatCen), créé en 1992, soutient le processus décisionnel de l'Union européenne en fournissant des services et produits de renseignement géospatiaux. Comme le relève Pascal Legai, ancien responsable français du CF3I et directeur du SatCen, l'observation spatiale a été un « facteur majeur de développement de la fonction renseignement de l'Union européenne ». Il utilise pour cela des données transmises par les satellites d'observation de la Terre. Placé sous la surveillance du Comité politique et de sécurité et conformément aux instructions opérationnelles du haut représentant de l'Union, c'est une agence décentralisée de l'UE depuis le 1er janvier 2002, chargée de répondre à différents utilisateurs : le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), les États membres, la Commission, des États tiers et des organisations internationales telles que les Nations unies ou l'OTAN.

Le Centre utilise en cas de crise un système d'alerte rapide au profit des décideurs afin de permettre la mise en œuvre de mesures

diplomatiques, économiques et humanitaires, notamment la planification générale en vue d'une intervention. C'est le cas, par exemple, d'activités de contrôle de désarmement ou de non-prolifération, de lutte contre le terrorisme, ou encore de missions humanitaires et d'assistance.

Il dispose à la fois d'images achetées auprès de fournisseurs commerciaux, comme celles provenant des satellites américains Quickbird, Worldview ou GeoEye, et des images fournies par les capteurs gouvernementaux français pour Hélios, italien pour Cosmo Skymed et allemand pour SarLupe.

Basé à Torrejon de Ardoz près de Madrid, il comprend une division opérations, une division de développement des capacités, une division des technologies de l'information et une division de l'administration. Le personnel du Centre se compose d'analystes expérimentés, spécialistes de l'imagerie géospatiale et du personnel de soutien, recrutés dans les États membres de l'UE.

L'état-major de l'Union européenne (EMUE) (*European Union Military Staff,* EUMS) est un état-major au niveau politico-militaire dont les principales fonctions sont l'alerte stratégique, l'évaluation de situation, la planification stratégique.

La structure de l'EMUE est multinationale et interarmées. Son effectif est restreint avec moins de deux cents personnes. Il possède en son sein une division renseignement qui élabore des plans de renseignement, sur la base d'une expression de besoins, et comprend une fonction d'alerte stratégique et d'évaluation de situations.

Europol, l'office européen de police implanté à La Haye aux Pays-Bas, a explicitement pour mission de « rassembler et analyser les informations et les renseignements ». Parallèlement, les unités nationales placées auprès de lui doivent fournir les informations et renseignements nécessaires pour remplir sa mission et notamment

assurer l’alimentation de sa base de données. L’agence développe le renseignement de sources ouvertes, le renseignement criminel et les analyses de renseignement au moyen de logiciels. Europol cherche ainsi, notamment par sa mission de lutte contre le terrorisme, à prendre une place nouvelle.

Au-delà de l’existant, composé de ces différentes structures, l’idée de franchir une étape majeure est parfois avancée : « Ma proposition pour le long terme serait la création d’un service européen de renseignement en 2020 », indiquait la commissaire européenne à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté Viviane Reding en novembre 2013. Après les attentats de janvier 2015 à Paris, le Premier ministre italien Matteo Renzi appelait aussi à la création d’une « agence européenne de renseignement ». On pourrait opposer le fait que la création d’une nouvelle entité ajouterait à la complexité et aux difficultés de gouvernance des institutions européennes, qui manquent par ailleurs singulièrement de cultures de sécurité et de renseignement. En outre, le transfert d’une telle compétence de souveraineté paraît difficilement envisageable par les États membres à moyen terme. Pourtant, il est probable que, par une politique des petits pas, soutenue par des pays moins armés que les quelques « grands » face à la menace terroriste, se consolide peu à peu une fonction européenne de renseignement sur la base des institutions existantes.

Bruxelles, la capitale européenne, est un objet de renseignement. Les institutions européennes font, en effet, l’objet d’une grande attention de la part de nombreux pays, en raison des dossiers parfois sensibles qui y sont traités, comme en matière de commerce international ou de concurrence. Obtenir des informations privilégiées sur une position de négociation peut procurer un avantage décisif à une nation tierce. Différentes affaires rappellent combien elles intéressent les services de renseignement.

Concernant l'espionnage moderne sous forme électronique, l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* affirmait en 2013 que la NSA américaine espionnait l'Union européenne et ses bureaux à Bruxelles. Un an plus tard, la même NSA était soupçonnée d'avoir implanté un virus espion nommé « Regin » pour collecter des données sur les réseaux informatiques européens et le réseau de télécommunications Belgacom. Les services israéliens, eux, ont été mis en cause dès 2003, avec l'affaire des micros télécommandés posés au cœur du pouvoir de l'Union, dans les bureaux de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Autriche au sein du bâtiment Justus-Lipsius, qui est le siège du Conseil européen et héberge régulièrement des sommets.

Mais des affaires plus classiques d'espionnage subsistent : en 2014, la suspension provisoire de l'immunité d'un eurodéputé hongrois était demandée au Parlement européen, celui-ci étant suspecté d'espionnage à l'encontre des institutions européennes en faveur de la Russie. Les Russes continuent d'investir dans le renseignement humain à Bruxelles. La Commission a même mis en garde ses fonctionnaires contre la tentation des « jolies stagiaires aux jambes longues et à la crinière blonde ». Les services chinois semblent préférer des bataillons de pseudo-correspondants de presse. Enfin, à en croire les affaires relatées, d'autres pays tels que le Pakistan ou la Colombie peuvent être ponctuellement très actifs.

La capitale belge devient donc, lentement et de manière parcellaire, le siège d'une machine de collecte du renseignement pour les besoins des institutions. Certains rêvent d'aller plus loin avec la création d'une véritable agence intégrée de renseignement. Ils méconnaissent ou feignent d'ignorer l'article 73 du traité de Lisbonne qui, en indiquant qu'« il est loisible aux États membres d'organiser entre eux et sous leur responsabilité des formes de coopération et de coordination qu'ils

jugent appropriées entre les services compétents de leurs administrations chargées d'assurer la sécurité nationale », renvoie la mission de renseignement à la responsabilité des États membres.

Bruxelles, qui reste aussi, dans un autre registre, un nid « d'espions », sans doute un peu fantasmé, s'est tout de même imposée comme l'une des grandes capitales de l'espionnage.

Olivier BRUN

B.

ARGOMANIZ, Javier, *et al.*, *EU Counter-Terrorism and Intelligence, a critical assessment*, Abingdon, Routledge, 2016.

V.

Belgique ; INTCEN.

V

Valise diplomatique

La valise diplomatique désigne un moyen de transport utilisé pour échanger différents objets sous couvert de l'immunité diplomatique. Son utilisation est régie par la convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Aux termes de cette convention, les valises diplomatiques ou consulaires doivent permettre aux gouvernements de correspondre avec les missions et, à celles-ci, de correspondre entre elles par des envois scellés. Les valises qui ne peuvent contenir que la correspondance, des documents ou objets de caractère officiel, doivent porter des marques extérieures visibles permettant leur identification, être revêtues du sceau de l'État d'envoi (ou de la mission), lequel doit en assurer une fermeture inviolable.

La valise n'est strictement employée que dans les conditions prévues par la réglementation et ne sert qu'aux échanges officiels. Elle n'est pas accessible aux résidents français à l'étranger. Elle ne peut être ni ouverte, ni retenue, ni soumise à des contrôles électroniques ou par rayons X. Toutefois, s'agissant de la valise consulaire : « Si les autorités compétentes de l'État de résidence ont de sérieux motifs de croire que la valise consulaire contient d'autres objets que la correspondance, les documents et les objets visés [par la convention de Vienne de 1963], elles peuvent demander que la valise soit ouverte en leur présence par un représentant autorisé de l'État d'envoi » (convention de Vienne de 1963, art. 35.3). Les valises diplomatiques en transit circulent dans les mêmes conditions sous réserve d'être identifiables comme telles.

Dans son acception ancienne, ce terme désignait une valise qui servait à transporter différentes dépêches diplomatiques. Avec

l'amélioration des moyens de transport, les ambassades et autres institutions diplomatiques reçoivent et transmettent des objets plus gros que la taille d'une valise. Ce sont couramment des sacs de courrier qui sont scellés et servent à acheminer des objets extrêmement divers, indispensables au bon fonctionnement d'une ambassade. Mais le terme « valise diplomatique » demeure pour ces acheminements volumineux, reflétant le statut de l'envoi plus que sa forme matérielle. Les Soviétiques, en 1984, essayèrent de faire entrer en Suisse un camion et sa remorque sous le statut d'une valise diplomatique. Les autorités douanières helvétiques refusèrent le passage de ces « valises », qui contenaient du matériel d'écoute. Le camion resta plusieurs jours à la frontière, puis retourna en URSS.

La valise traditionnelle (encore appelée « valise accompagnée ») existe toujours pour des documents importants. Elle est convoyée par un agent diplomatique qui la garde en permanence avec lui lors de son acheminement. L'employé de la valise, ou « courrier », qui assure le transport de la valise est muni d'une « lettre de courrier » attestant le caractère de valise diplomatique ou consulaire de l'envoi, en garantit l'inviolabilité et celle de la personne du courrier jusqu'à ce que la valise soit remise à son destinataire. La valise accompagnée peut être régulière. Elle emprunte souvent un circuit qui dessert plusieurs postes, dans certains cas par le chemin de fer. Le courrier est réceptionné par un agent diplomatique du poste en gare. Certains États – ce qui n'est pas le cas de la France – disposent au sein de leurs services diplomatiques d'agents spécialisés dans le convoyage et la réception du courrier diplomatique. C'est le cas des États-Unis d'Amérique avec le *Diplomatic Security Service* (également chargé de la protection des sites du département d'État sur le sol américain et des missions diplomatiques et consulaires dans 160 pays, et – en collaboration avec le *United States Secret Service* – de celle des diplomates américains à

l’étranger et des dignitaires étrangers en visite aux États-Unis). Les agents français sont moins spécialisés.

La valise peut enfin être confiée au commandant de bord d’un avion qui doit être porteur d’un document officiel indiquant le nombre de colis. On recourt à la compagnie nationale (d’où l’appellation, dans nos services diplomatiques, de « valise Air France »), avec laquelle des accords de service sont passés. La valise, comme dans le cas de la valise accompagnée, ne quitte pas le commandant de bord, qui la remet à un agent diplomatique à l’arrivée.

Les techniques modernes de communication, qui permettent à peu de frais des transferts massifs de données cryptées, ont privé la valise d’un rôle vraiment direct dans l’envoi d’informations. Elle conserve toutefois un intérêt pour l’acheminement de pièces de rechange des appareils de cryptage manuels ou semi-manuels, de substances utilisées par les services spéciaux ou recueillies par eux, ou de documents spécialement confidentiels pour lesquels on ne veut pas risquer de fuites, comme les correspondances personnelles entre chefs d’État.

Michel BEZUT

B.

BLANC, Pierre-Louis, *Valise diplomatique. Souvenirs, portraits, réflexions*, Monaco, Éditions du Rocher, 2004.

V.

Cryptologie ; Effraction ; Frontière.

Veille

La veille consiste à accéder légalement aux informations utiles à un État, une entreprise, une organisation non gouvernementale ou toute autre entité. Selon le chercheur François-Bernard Huyghe, « la veille consiste en la surveillance organisée de l'environnement, pour y déceler des menaces ou des opportunités ». Quel que soit l'état de l'art de la technologie, avant Gutenberg ou à l'ère du Web, accéder à l'information stratégique est toujours difficile, soit parce qu'elle est peu accessible, soit parce que cela engendre des coûts élevés ou qu'elle n'existe que dans une langue étrangère, soit encore, comme souvent aujourd'hui, parce qu'elle est noyée dans une masse gigantesque de données. La veille fait donc partie des activités des services de renseignement qui exploitent au maximum les sources ouvertes à différentes fins, notamment pour détecter des signaux faibles. D'ailleurs, la veille a ceci en commun avec le renseignement qu'ils sont tous deux conceptualisés à travers un cycle. Différence de taille entre les deux activités : la veille fait l'objet d'une norme AFNOR éditée en avril 1988 intitulée : « XP X50-053 – Prestations de veille – Prestations de veille et prestations de mise en place d'un système de veille ». Cela montre que, pour être de qualité, la veille doit répondre à des normes reconnues. Là où il est de tradition de découper le cycle du renseignement en quatre phases (l'orientation, la recherche, l'analyse et la diffusion), l'AFNOR scinde le cycle de la veille en huit étapes.

Lors d'un colloque organisé par *Futuribles* le 19 janvier 2015, Alain Juillet soulignait que « le défi consiste à accepter de pouvoir se tromper dans le repérage de signaux faibles, mais aussi de réussir à partager ses

intuitions et à les faire accepter. […] Pour repérer des signaux faibles, il est donc indispensable de croiser différentes sources, même si la rapidité croissante de l'information complique ce recoupement et augmente les risques d'erreur ». En matière de lutte antiterroriste, la détection de signaux faibles peut conduire à se mettre sur la piste d'un individu, d'un groupe ou d'un projet d'attentat. Ces informations à bas bruit peuvent être des voyages inhabituels par leur destination, leur fréquence, des envois d'argent par virement ou *cash transfert*, la fermeture d'un compte bancaire, la résiliation d'un abonnement téléphonique. Tous ces faits, pris isolément, sont banals et n'ont aucune signification. Mais, en s'ajoutant à d'autres informations détenues par ailleurs, ils peuvent donner un sens à l'ensemble. La veille et la collecte de signaux faibles concernent tout aussi bien des populations entières. Ainsi, l'apparition de mots, de thèmes sur les réseaux sociaux, l'intensification du trafic dans une région ou un pays peuvent aussi être porteuses de sens. La technologie offre des outils sophistiqués de veille pour déceler dans l'Internet profond, dans des masses de données gigantesques, les bribes qui peuvent permettre de tirer un fil nouveau. Mais, si savoir découvrir des signaux faibles est un art difficile qui rend inévitables des échecs, il arrive aussi de ne pas comprendre l'évidence. Dans ce même colloque, Clara Gaymard donnait l'exemple de la crise financière partie des États-Unis en 2007. Toutes les informations relatives aux bulles étaient disponibles, ce qui lui permit d'affirmer que « ce ne sont pas les signaux faibles qui ont été négligés, mais les signaux forts ». L'invasion d'une partie de l'Irak en 2014 par l'EIIL (État islamique en Irak et au Levant) peut être regardée comme un échec des pays occidentaux et de leurs organes de sécurité relevant de la même logique. Le nom de cette organisation terroriste indiquait bien quelles étaient ses ambitions de conquête : le Levant et l'Irak. Face à un signal si fort, tous les acteurs de la lutte contre le

terrorisme jihadiste ont été aveuglés. Savoir ne pas négliger les signaux forts, évidents, pourrait être un autre objectif assigné à la veille.

Si les services de renseignement sont des spécialistes de la veille, c'est aussi le cas d'autres administrations. Ainsi, depuis les attentats du 11 septembre 2001, le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) a créé un bureau de veille et d'alerte qui fonctionne 24 heures sur 24. Il se nourrit d'informations ouvertes, mais aussi, d'après la présentation qu'en fait le SGDSN, de ce qui provient des services de renseignement. Le SGDSN est ainsi capable, « au profit des plus hautes autorités de l'État, de détecter et de transmettre en temps réel toute information ou événement majeur intéressant la défense et la sécurité nationale, en France et à l'étranger ». Il s'est doté d'une deuxième capacité de veille avec le Centre opérationnel de la sécurité des systèmes d'information (COSSI), qui assure une veille de la menace cyber. Dans un autre champ, celui des sciences et des technologies, l'État avait pris conscience dans les années 1980 de la nécessité de se doter d'une capacité de veille pour guider l'action publique. Jacques Valade, alors ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, créa en 1988 le « Comité d'orientation stratégique de l'information scientifique et technique de la veille technologique ».

Selon Edgar Morin, « toutes les grandes transformations commencent par des signaux faibles, qui peuvent d'abord être considérés comme des déviances, mais qui vont progressivement s'enraciner. Mais une déviance ne devient pas toujours une tendance lourde, elle peut disparaître avant, si le contexte ne lui est pas favorable : toute la difficulté consiste alors à savoir distinguer ces cas ».

Jérôme Poirot

B.

Collectif, « Les signaux faibles : nouvelles grilles de lecture du monde », [en ligne], *Futuribles*, https://www.futuribles.com/fr/document/les-signaux-faibles-nouvelles-grilles-de-lecture-d/

V.

Capteur ; Connaissance et anticipation ; Contre-ingérence ; Contre-terrorisme ; Cycle du renseignement ; Métadonnées ; ROSO ; SGDSN ; Source.

Vetrov, Vladimir

Né en 1932 à Moscou, fils unique d'une famille modeste, Vladimir Ippolitovitch Vetrov est repéré en 1959 par le Comité de la sécurité d'État, ou KGB, qui procède à une vague de recrutements. Ingénieur mécanicien de formation, il se spécialise dans le renseignement scientifique et technique.

Après un premier poste de directeur du département des relations extérieures du Comité d'État du Conseil des ministres de l'URSS pour la technique électronique (GKET), Vladimir Vetrov est affecté en France de 1965 à 1970, au siège de la mission commerciale de l'ambassade. En raison des pratiques des Soviétiques, notamment des liens ténus entre services commerciaux ou scientifiques et services de renseignement, les Français sont rapidement en mesure de confirmer la probable appartenance de Vetrov au KGB. Il devient une cible pour le service de contre-espionnage français, la Direction de la surveillance du territoire (DST). Pour l'approcher, elle sollicite les services de Jacques Prévost, responsable de l'URSS à la direction des affaires internationales de Thomson-CSF. Patriote, il avait déjà été un « honorable correspondant » du service de renseignement extérieur français, le SDECE. Il envisage la proposition de la DST comme la possibilité de poursuivre, voire de faciliter, les affaires de l'entreprise. La surveillance de Vladimir Vetrov porte le nom de code « DORAT ».

Objets réciproques de renseignements et de surveillance – chacun se sachant observé par l'autre –, Jacques Prévost et Vladimir Vetrov nouent malgré tout des relations professionnelles puis personnelles solides. Si peu de renseignements sont rapportés par Jacques Prévost,

cette première période permet à la DST de mieux connaître le Russe, son amour pour la France en particulier, mais également ses reproches croissants à l'égard du régime soviétique. Fin juillet 1970, Vetrov rentre à Moscou. Il est affecté au Directorat T, science, technique et technologie, de la 1re Direction principale du KGB, qui a pour mission de récolter et d'orienter l'espionnage vers les avancées scientifiques, technologiques et techniques des pays de l'Ouest au profit du complexe militaro-industriel soviétique.

À l'hiver 1973, Vladimir Vetrov est envoyé au Canada. Il est rappelé brusquement en mars 1975 à Moscou suite à une étonnante affaire de bijoux volés et de possibles liens avec les services canadiens de contre-espionnage. Néanmoins, le KGB décide de lui garder sa confiance. Il est donc de nouveau affecté au Directorat T. Cependant, il a perdu le principal avantage lié à son statut, à savoir ses déplacements à l'étranger. Enfin, Vetrov n'est plus un opérationnel. Lui qui menait des opérations, recrutait des agents étrangers, est désormais cantonné à synthétiser les rapports des résidences du KGB relatifs au renseignement scientifique et technique, notamment ceux de la « Ligne X », réseau dédié à la collecte de ce type de renseignement. Il est donc placé au cœur du système de pillage technologique et scientifique soigneusement organisé par le KGB et dispose d'informations majeures qu'il ne tardera pas à exploiter.

Le 12 novembre 1980, Jacques Prévost reçoit une lettre de Vladimir Vetrov qui souhaite reprendre contact avec lui. Mi-décembre, un nouveau courrier est cette fois-ci plus alarmant et donne un numéro de téléphone à appeler : « C'est une question de vie ou de mort. » Ne sachant quoi répondre, Jacques Prévost s'oriente vers la DST où son ancien officier traitant, Raymond Nart, est devenu depuis 1977 chef de la division chargée de l'URSS. Une note de service concomitante précisant la « tentative de provocation » d'un dénommé Vladimir

Vetrov lors d'une foire-exposition à Moscou, permet de valider la sincérité de la démarche du Russe et l'acceptation de la reprise de contact par la DST. Jacques Prévost souhaite se retirer et propose que le contact soit pris par l'intermédiaire du représentant en titre à Moscou de Thompson-CSF : Xavier Amiel. Ce choix est validé en raison de l'urgence et du profil irréprochable de Xavier Amiel : polytechnicien, engagé en 1944 et décoré de la Légion d'honneur pour la réalisation d'une machine à chiffrer. Cette option est cependant risquée. Un non-professionnel du renseignement, rapidement sensibilisé et ne travaillant sous aucune protection, est chargé de rencontrer Vladimir Vetrov à Moscou, de préciser sa demande et d'en faire rapport à la DST à Paris, sans autres moyen et alibis que les voyages à la maison mère de son entreprise. Xavier Amiel est d'ailleurs surnommé le « Trapéziste » car il a travaillé sans aucun filet diplomatique. La première prise de contact a lieu le jeudi 5 mars 1981 à Moscou à bord de la voiture du Russe. Le mobile qui anime Vetrov paraît simple. Il est déçu du système soviétique, de la corruption régnante au sein de la nomenklatura, frustré de voir sa carrière piétiner, et méprisé au sein de son service dont il a suggéré des réformes restées lettre morte. Vladimir Vetrov souhaite livrer aux Français les secrets du KGB pendant trois ou quatre ans jusqu'à sa retraite, tout en restant à Moscou.

La démarche de Vladimir Vetrov et la réussite de son action ne sont pas le fruit du hasard. Ce lieutenant-colonel est un professionnel du renseignement formé à l'École 101 du KGB, fin connaisseur de son service, de ses procédures et de ses modes de raisonnement. Vladimir Vetrov a aussi conscience de l'environnement international dans lequel il agit et a une pratique des services secrets étrangers. L'amour qu'il porte à la France pèse clairement dans son choix. Néanmoins, le lyrisme de cette affaire ne saurait supplanter le calcul beaucoup plus

pragmatique de Vetrov pour s'assurer de la réussite de son entreprise. Les destinataires de ses informations seront la France, et plus précisément la DST, service qu'il connaît bien et qu'il sait faiblement infiltré. La France, qui ne dispose même pas de poste d'espionnage extérieur (SDECE) à Moscou, ne représente pas une menace pour les Soviétiques. À Paris, la DST a observé cet agent soviétique, et l'action de Vetrov ne semble pas constituer un piège. La DST lui laisse les mains libres pour organiser les modes opératoires des rencontres avec son officier traitant. Cependant, il est clair que l'engagement de cette action hors du territoire national par la DST relève autant du flair et de l'intelligence des agents en charge de ce dossier que du niveau élevé de confiance, de responsabilités et de prise de risques engagés. En mars 1981, lorsque le directeur de la DST, Marcel Chalet, prend connaissance du dossier, après un moment de stupeur il mesure son ampleur et demande des conditions de traitement particulières : une équipe restreinte de trois personnes, une confidentialité extrême à l'intérieur même de la direction et le secret quant à la source des documents. Il choisit un nom de code pour cette affaire : « Farewell ». Cette connotation anglo-saxonne doit éloigner les soupçons de la piste soviétique. De plus, ce nom peut à la fois signifier « adieu » lorsqu'il est écrit en un mot, ou « Portez-vous bien », « Bonne chance », « Bon voyage » lorsqu'il est écrit en deux, comme un message adressé à Vetrov.

Dès le premier contact, l'agent du KGB se révèle être une source précieuse. En raison de la qualité de la source et des impératifs de sécurité, l'affaire Farewell doit retrouver un schéma plus classique de traitement : un officier traitant et un système de récupération des informations. Sollicité par la DST, le général Jeannou Lacaze, chef d'état-major des armées, accepte de mettre à disposition le commandant Patrick Ferrand, officier d'infanterie saint-cyrien et

russophone, attaché militaire adjoint à Moscou depuis août 1980. Le nouveau schéma est organisé aux regards des habitudes de chacun pour ne pas éveiller la vigilance constante des Soviétiques envers les fonctionnaires étrangers. Les contacts entre Vladimir Vetrov et Patrick Ferrand s'effectuent dans la voiture du premier, sans qu'elle ne stationne pour ne pas attirer l'attention. Patrick Ferrand ne peut recueillir lui-même les documents. C'est sa femme, *a priori* moins surveillée, qui s'en charge au marché de Tcheriomouchki, dit « marché de Vavilov ». Après de cordiales salutations, deux sacs à provisions similaires posés à terre sont échangés au moment de se quitter. C'est donc le panier du marché de Madeleine Ferrand qui sert de boîte aux lettres morte.

La relève entre Xavier Amiel et Patrick Ferrand s'effectue le 11 mars 1981 en présence de Jacky Debain et de Raymond Nart. À Moscou, le passage de témoin se déroule à l'ambassade de France le 13 mai 1981, endroit bruyant pour éviter les écoutes. La première rencontre entre Vladimir Vetrov et Patrick Ferrand se déroule le 29 mai. En 1981, la France est en pleine période électorale et l'alternance est probable. La DST attend les lendemains de la victoire de la gauche et de la formation d'un nouveau gouvernement pour informer les autorités politiques françaises de cette affaire. Après une première réunion avec le nouveau ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, Marcel Chalet obtient une audience avec le président de la République le 14 juillet 1981 après les cérémonies de la Fête nationale. Le nom de Vladimir Vetrov n'est jamais prononcé. Conscient de l'importance de l'affaire et de sa poursuite dans les meilleures conditions, François Mitterrand décide de laisser la DST poursuivre, bien qu'elle se déroule à l'étranger et relève donc du SDECE. Cette direction n'est informée que bien plus tard, après les services de contre-espionnage britanniques et allemands. Marcel Chalet demande également à ce que cette mission soit menée

en liaison avec les États-Unis. De nombreux éléments convergent en ce sens. Tout d'abord, les deux tiers des documents transmis concernent les Américains, car le pillage des technologies s'effectue aux trois quarts à leur détriment. Ils attestent la vulnérabilité nouvelle des États-Unis, dont le système de couverture radar contre une attaque soviétique a été découvert. À l'évidence, la transmission de ces informations constitue un gage clé pour les Américains, qui considèrent le nouveau président de la République comme un président « rouge », car socialiste, et ayant nommé quatre ministres communistes dans son gouvernement. À cet argument politique immédiatement saisi par François Mitterrand, s'ajoute l'argument des moyens : à la DST, parmi la cinquantaine d'agents de la section chargée de l'URSS, seuls trois sont mobilisés sur Farewell. Ils ne peuvent rapidement traiter et traduire la masse continue d'informations fournies par Vladimir Vetrov.

Les présidents Mitterrand et Reagan se rencontrent, avec leurs chefs de la diplomatie respectifs, en marge du sommet du G7 d'Ottawa du 19 juillet 1981. L'objectif est d'informer les États-Unis ainsi que de valider la coopération entre la DST et les services américains. Si l'importance de cette affaire n'est pas immédiatement perçue par le président Ronald Reagan, elle le sera du côté des services américains : « C'est la première percée significative de l'Ouest derrière le Rideau de fer », selon le vice-président George Bush.

Dès la première rencontre, Vladimir Vetrov a remis à Xavier Amiel un classeur de deux cents pages de la Commission de l'industrie militaire, destiné à être photocopié le soir même dans les bureaux de Thompson-CSF après le départ du personnel. La nécessité de sécuriser l'acheminement des documents devient vite indispensable. La CIA fournit à la DST un appareil photo miniaturisé, un Minox, avec des pellicules ultra-perfectionnées. Simple d'emploi, cet appareil permet de capter l'intégralité d'un document grâce à une distance focale optimale

déterminée à l'aide d'un fil et d'une aiguille directement intégrés à l'appareil. L'histoire retient également que, selon la CIA, le développement des pellicules de cet appareil nécessite un traitement spécial selon des techniques secrètes ; les clichés devant, par conséquent, directement être transmis à la CIA. Néanmoins, la DST, grâce à un partenariat avec Kodak, réussit à développer les photos et à se passer de la tutelle américaine. Du simple document au rapport complet, près de 4 000 pages de documents sont transmises par Vladimir Vetrov. Leur richesse est inestimable. En premier lieu, ils permettent d'établir l'organigramme complet de l'organisation et d'identifier à l'Ouest plus de quatre cents officiers du KGB, dont deux cent vingt-deux agents sous couverture diplomatique auxquels s'ajoutent une cinquantaine d'agents étrangers. Cependant, l'importance de Farewell tient à la transmission d'informations stratégiques qui vont modifier le cours de l'Histoire. Grâce à cette « première percée à l'Est », l'Ouest connaît les programmes militaires soviétiques ainsi que l'étendue comme le contenu du pillage technologique et scientifique auquel s'adonnent les Soviétiques pour pallier leur retard et leurs insuffisances en recherche et développement. Il s'agit, en particulier, de la transmission d'un annuaire complet répertoriant le matériel recherché par les différentes directions scientifiques soviétiques, son utilisation ainsi que le lieu où il se trouve en Occident. L'économie en recherche et développement que représente ce pillage est considérable. Par exemple, pour les seuls renseignements sur l'avion de combat multirôle F-18, cette « extraordinaire plus-value jamais tirée de la technologie occidentale » est estimée à 35 millions de roubles (soit 53 millions de dollars US) en main-d'œuvre, en recherche et développement, ainsi qu'à un gain de cinq ans.

Alors que Ronald Reagan souhaite mettre fin à la période de détente des relations américano-soviétiques voulue par ses prédécesseurs, les documents de Vetrov, dont le précieux annuaire, constituent un outil clé qui sera retourné contre les Soviétiques afin d'identifier leurs secteurs de faiblesse – en particulier, les domaines de l'informatique et de la microélectronique – et de les abreuver de fausses informations économiques, techniques et scientifiques. Cette démarche offensive s'illustre par la décision de Ronald Reagan de lancer en 1983 l'Initiative de défense stratégique (IDS) ou « guerre des étoiles », considérée comme un bluff scientifique et économique uniquement destiné à épuiser l'URSS dans une course à l'armement. Vu de l'Ouest, Vetrov est donc un accélérateur de l'Histoire, car il précipite la fin de la guerre froide et la chute de l'URSS. En France, l'URSS s'intéresse notamment aux études relatives aux armes chimiques et biologiques. La DST découvre également que les communications entre l'ambassade de France à Moscou et le ministère des Affaires étrangères sont interceptées depuis 1977 par le KGB au sein de l'ambassade soviétique à Paris. Dans la capitale française, toutes les preuves sont désormais en place afin d'éradiquer le système d'espionnage du KGB touchant deux cent quarante-quatre entreprises françaises. Cela se traduit par le renvoi, mesure exceptionnelle, de quarante-sept diplomates soviétiques, le 5 avril 1983. Au total, quatre-vingt-huit agents soviétiques sont expulsés des pays occidentaux.

Si l'affaire Farewell illustre le succès et le talent de la DST pour mener des opérations de contre-espionnage, ce qui lui vaudra la reconnaissance de la DGSE comme des services de contre-espionnage étrangers, l'impact au sein du KGB est sans précédent. En identifiant plus de quatre cents agents, Vetrov a mis hors jeu des centaines d'opérationnels formés ainsi que tout le système de collecte. La perte est également importante au regard du coût du recrutement des agents

étrangers. Enfin, le courage et la détermination de Vetrov dans sa lutte contre le népotisme ouvriront la voie à la critique croissante en interne et contribueront à la dissolution du KGB en 1991.

L'incarcération de Vladimir Vetrov ne met pas immédiatement fin à l'affaire Farewell ni à ses intrigues. Les services français et américains travaillent encore sur les nombreux documents alors que Vladimir Vetrov croupit en prison depuis février 1982 pour avoir tenté d'assassiner sa maîtresse. Si le couple Ferrand s'inquiète de l'absence de Vetrov aux rendez-vous, c'est lors d'un déjeuner à Paris que la CIA apprend à la DST, grâce à l'une de ses taupes, que le Russe est emprisonné pour un drame passionnel.

Vladimir Vetrov est finalement condamné pour trahison par la chambre militaire de la Cour suprême d'URSS le 14 décembre 1984 et exécuté le 23 janvier 1985. Ses aveux trop rapides relatifs à sa tentative de meurtre alertent le KGB, qui poursuit ses investigations et trouve la piste d'une affaire plus sérieuse. Trois pièces à conviction majeures attestent de la trahison de Vetrov. Premièrement, le document présenté à l'ambassadeur russe lors de sa convocation au Quai d'Orsay, comme la preuve d'espionnage des activités du KGB, a permis de localiser la fuite à la Direction T, puis vers Vladimir Vetrov. Deuxièmement, les diverses missives de Vetrov à sa femme sur le besoin de contacter les Français pour la protection de sa famille attestent de sa compromission. Enfin, la liste des agents que Vetrov a rédigée à la main, en raison de l'impossibilité de la taper dans son service ou à son domicile par manque de matériel, est partagée au sein des services de contre-espionnage des pays alliés de l'OTAN, sans la précaution d'être dactylographiée. Une photo de cette liste sera transmise au KGB grâce à l'un de ses agents infiltrés et permettra de reconnaître l'écriture de l'officier.

Afin de percer le mystère ou l'exploit du retournement du lieutenant-colonel Vetrov, son portrait est dressé à différentes reprises, à l'Ouest comme à l'Est. Ces portraits lui prêtent des caractéristiques parfois contradictoires, sans qu'aucune ne soit entièrement réfutée. Certains voient dans la détermination de Vetrov à faire tomber le système corrompu la lutte contre l'injustice sociale d'un jeune homme brillant aux origines modestes mais freiné dans son ascension sociale, et confronté dès son enfance aux privilèges réservés aux membres de la nomenklatura. D'autres dépeignent Vetrov comme impulsif et extraverti, ayant un fort penchant pour l'alcool, et infidèle. Lors de ses affectations à l'étranger, il aurait entretenu divers trafics fructueux afin de mener grand train, ce qui était toutefois courant dans la diaspora russe. Pour le KGB, l'ostentatoire richesse des Vetrov est le signe d'une collaboration de longue date de son agent avec l'Occident. L'adaptation cinématographique de cette affaire majeure par le Français Christian Carion en 2009, *Farewell*, avec Guillaume Canet et Emir Kusturica, ne lèvera pas ces ambiguïtés.

Des zones d'ombre sur l'affaire Farewell subsistent à Paris comme à Moscou en raison de ses caractéristiques hors normes : la souplesse de la DST à l'égard de Vetrov, l'absence de protection de la source, le défaut de vigilance du KGB, le train de vie des Vetrov et la chute brutale de la taupe. Comme si le talentueux Vetrov avait lui-même provoqué sa chute, souhaitant se retirer et ne trouvant d'autre salut que la prison. Mais Farewell, l'une des plus grandes affaires d'espionnage, est également une histoire humaine de confiance, de patriotisme, de courage et de risques de part et d'autre du mur de Berlin. Et, parce qu'il s'agit en premier lieu d'une histoire d'hommes, son imprévisibilité comme sa simplicité dérogent et dérangent dans ce climat obscur et calculateur de la guerre froide.

Jessica COFFI

B.

ANDREW, Christopher et MITROKHINE, Vassili, *Le KGB contre l'Ouest. Les archives Mitrokhine* (1917-1991), Paris, Fayard, 2000.

GUISNEL, Jean et KORN-BRZOZA, David, *Au service de la France. Les maîtres de l'espionnage se Livrent enfin*, Paris, Éditions de La Martinière, 2014.

NART, Raymond et DEBAIN, Jacky, *L'Affaire Farewell vue de l'intérieur*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2013.

KOSTINE, Serguei et RAYNAUD, Éric, *Adieu Farewell*, Paris, Robert Laffont, 2009.

WEISS, Gus W., *The Farewell Dossier. Duping the Soviets*, Washington, Central Intelligence Agency, Center for the Study of Intelligence, 2007.

V.

Contre-espionnage ; Désinformation ; DGSI ; États-Unis ; Honorable correspondant ; MICE ; Russie.

Vichy

Le régime de Vichy n'était pas censé disposer de services de renseignement. En effet, les clauses de l'armistice interdisaient tous les services de renseignement militaire français.

Seuls les 2e bureaux, chargés de l'exploitation des informations provenant des SR, de la presse et d'autres sources, étaient autorisés au sein des états-majors des trois armées, mais ils ne devaient pas effectuer d'analyses sur les pays de l'Axe. Les sections « Allemagne » et « Italie », qui étaient particulièrement fortes, furent interdites. De fait, les SR des armées perdureront toutefois.

Le statut du personnel de renseignement est signé par le maréchal Pétain le 31 août 1940. Au sein de l'armée de terre, le colonel Rivet, qui dirigeait le SR Guerre, est placé à la tête d'un service de renseignement camouflé, nommé « réseau Kléber », et le colonel Paillole dirige un service de contre-espionnage appelé « des travaux ruraux TR ». Les activités de ces services sont soutenues par les services officiels, notamment le 2e bureau de l'armée de terre et le service des menées antinationales, supposé protéger dans chaque région l'armée contre les menées communistes.

Ce n'est qu'après deux mois de pourparlers animés par le colonel Louis Rivet et soutenus par le général Weygand, ministre de la Défense dans le gouvernement Pétain, que le 25 août 1940 la Commission d'armistice de Wiesbaden autorise la création d'un « Service des menées antinationales ». Son organisation et ses missions sont précisées dans l'instruction ministérielle 13 600 mA du 30 novembre 1940. Sa mission officielle est la lutte contre l'espionnage, le sabotage,

les menées communistes et, plus généralement, « antinationales ». Sa mission secrète consiste à protéger l'armée d'armistice contre l'espionnage allemand et italien, la couverture des services de renseignement clandestins et l'exploitation des renseignements accumulés par les « Travaux ruraux », qui couvrent non seulement le contre-espionnage militaire, mais aussi le traitement des agents qui ont pénétré l'Abwehr depuis 1930. Ce double dispositif était connu des généraux Weygand et Colson. Un Bureau des menées antinationales est créé dans chacune des huit divisions militaires territoriales de l'armée d'armistice. Chaque poste officiel camoufle un poste SR et un poste TR clandestins. Le service dans son ensemble est dirigé par le colonel Guy d'Alès, secondé par le lieutenant-colonel Émile Bonoteaux. Une trentaine d'officiers composent l'effectif de ces bureaux.

Le service des Travaux ruraux devient par la suite un réseau des Forces françaises combattantes. Le colonel Paillole rejoint Alger en 1943 *via* Londres, où il rencontre les responsables de l'*Intelligence Service* et le colonel Passy. Giraudiste, il se voit confier la direction de la Sécurité militaire et des services de contre-espionnage. Au printemps 1944, représentant à Londres la direction des services spéciaux, il organise la coordination des services spéciaux alliés et français en vue du débarquement en Normandie. En désaccord sur la réorganisation des services fin 1944 (et traînant sa réputation giraudiste), il donne sa démission et quitte l'armée. Après un passage dans l'industrie, il coopérera au réarmement de la Bundeswehr.

Le 2e bureau de l'armée de terre, dirigé par le colonel Baril, continue après l'armistice de juin 1940 d'entretenir secrètement des sections allemande et italienne. Les services sont officieusement appuyés par le gouvernement de Vichy, qui souhaite un contre-espionnage tourné vers toutes les menées étrangères, y compris gaullistes. La plupart des membres du service considèrent qu'ils

continuent la lutte contre l'Allemagne et les espions de l'Abwehr, dont une cinquantaine seront éliminés. L'amiral Darlan mute le colonel Baril en Afrique du Nord en mars 1942. Baril s'y emploie, avec Mast et Montsabert, à faciliter le ralliement des unités d'AFN (Afrique française du Nord) lors du débarquement. Il neutralise, avec le régiment de tirailleurs qui lui était confié, le fort de Sidi Ferruch pour permettre sa prise par un détachement américain. Les Américains ayant décidé de traiter avec Darlan, Baril est écarté. Après l'assassinat de l'amiral, il est privé de son commandement par Giraud. Rallié aux gaullistes et affecté par Catroux au Levant, il trouve la mort dans un accident d'avion sur l'aéroport de Beyrouth le 7 mars 1943.

Dans l'armée de l'air, Bergeret, secrétaire d'État à l'Air, favorise la création d'un SR Air dirigé par le colonel Ronin, ancien chef de la section aéronautique du SR Guerre. Dans cette mission, ce dernier avait lié des relations avec l'*Intelligence Servic*e, avant de commander la 11e escadre de bombardement pendant la phase active des hostilités en 1940. À la tête du SR Air, il réactive ses réseaux et rétablit un contact radio, qui sera quotidien, pour transmettre des renseignements sur la Luftwaffe. Darlan fait arrêter Ronin et son adjoint en juillet 1941 et donne l'ordre de perquisitionner le service. Mais les preuves ont disparu. En 1942, Ronin organise le repli d'une partie de son service en Afrique du Nord. Promu général par Giraud, il se voit confier la direction de tous les services spéciaux militaires, en remplacement du général Rivet. La lutte des services giraudistes avec le BCRA gaulliste s'achève en mars 1944 par la nomination de Jacques Soustelle à leur tête. Ronin est écarté.

Après l'armistice, le SR Marine et sa section de contre-espionnage sont intégrés au 2e bureau de l'état-major général de la marine de Vichy, placé sous les ordres du capitaine de vaisseau Samson. À la différence des services homologues des autres armes, il applique avec

zèle les directives de la commission de Wiesbaden et reste hostile aux Alliés. Darlan essaie de s'appuyer sur lui pour remettre au pas les autres SR, dont il sait qu'ils nuisent à sa politique de collaboration. Le 15 juillet 1941, il accuse en Conseil des ministres les SR de travailler pour l'Angleterre. Il crée le Centre d'informations gouvernementales destiné à permettre au SR Marine de coiffer les autres SR, tentative qui échouera.

À partir de 1942, Laval tente, après Darlan, de reprendre en main les SR. Il se limite en fait à en éliminer les agents. En août 1942, les Bureaux des menées antinationales sont dissous, aussitôt remplacés par un Service de sécurité militaire (SSM), à la suite de l'affaire Henri Devillers, agent allemand ayant infiltré le mouvement de résistance Combat. Arrêté par la Surveillance du territoire vichyssoise, il est exécuté le 19 juin 1942. Par la suite, Laval mène avec la police de Pucheu une lutte acharnée contre les agents des SR, avec le concours de l'occupant, seul doté des moyens de repérage goniométrique des émetteurs clandestins. Les agents ayant échappé aux diverses rafles rallient l'Afrique du Nord, fournissant au général Giraud les professionnels nécessaires pour son service de renseignement, qui sera en rivalité, pour ne pas dire en lutte, avec le BCRA gaulliste, lutte qui s'achèvera comme l'on sait. Paillole, Ronin, Rivet, les maîtres du SR de Vichy passés à Alger, seront écartés et quitteront le service pour avoir fait le choix de rejoindre Giraud.

La contribution des SR de Vichy à l'information des Alliés et à la poursuite de la lutte contre l'ennemi fait l'objet de jugements nuancés et divergents. En 1954, de Gaulle, dans ses *Mémoires*, note fort laconiquement, à propos de l'armée d'armistice, que « le service de renseignement continuait d'appliquer dans l'ombre des mesures de contre-espionnage et, par intervalles, transmettait aux Anglais des informations ». Dans les années 1960, Paxton affirme que les

accusations portées par les Allemands sur d'éventuels contacts avec les services secrets alliés étaient inexactes et que les occupants surestimaient l'opposition au sein de l'armée d'armistice.

En 1994, les archives des services spéciaux reviennent de Moscou où elles avaient été transférées en 1945. Treize rapports mensuels couvrent la période de janvier 1941 à juin 1942. Ces sources sont lacunaires et ont déjà été triées par les Russes et les Américains. Il en ressort toutefois que l'adversaire prioritaire du Bureau des menées antinationales était bien l'Abwehr. Parmi les 688 suspects arrêtés pour faits d'espionnage, 264 condamnations ont été prononcées, dont 194 concernaient des personnes travaillant pour l'Allemagne, parmi lesquelles 30 agents de l'Abwehr ont été condamnés à mort. Parallèlement à ces activités de contre-espionnage, le Bureau des menées antinationales a collecté également, par le biais des TR, des renseignements sur les partis ou organisations particulièrement ciblés comme le Parti communiste, les partis collaborationnistes et les milieux gaullistes. Ces renseignements ont conduit à des arrestations et à des condamnations : toujours de janvier 1941 à juin 1942, il y a eu 173 condamnations de gaullistes et 443 de communistes, dont une dizaine aboutirent à des condamnations à mort.

Michel BEZUT

B.

FORCADE, Olivier, *Louis Rivet, une carrière d'officier dans le demi-siècle*, in *Carnets du chef des services secrets, 1936-1944*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

GARDER, Michel, *La Guerre secrète des services spéciaux français (1935-1945)*, Paris, Plon, 1967.

KITSON, Simon, *Vichy et la chasse aux espions nazis, 1940-1942. Complexités de la politique de la Collaboration*, Paris, Éditions

Autrement, 2005.
NAVARRE, Henri, *Le Service de renseignement (1971-1944)*, Paris, Éditions Plon, 1975.
PAXTON, Robert, *L'Armée de Vichy. Le corps des officiers français (1940-1944)*, Paris, Seuil, 2006.

V.
BCRA ; Contre-espionnage ; Deuxième bureau ; Gaulle, Charles de ; France Libre ; Latham, Edmond ; Paillole, Paul ; Rivet, Louis.

Vidéosurveillance

Les attentats du 11 septembre 2001 ont montré combien le renseignement et la vidéosurveillance sont intimement liés. À 17 h 45, le 10 septembre 2001, Mohammed Atta et Abdulaziz al-Omari ont été filmés par les caméras de vidéosurveillance de l'aéroport de Portland, lors de leur embarquement pour Boston, d'où ils repartirent le lendemain pour précipiter deux avions contre les Tours jumelles de Manhattan. Les dix-neuf pirates de l'air qui ont détourné les quatre avions utilisés à des fins terroristes le 11 septembre ont été enregistrés par des caméras dans les aéroports de Logan à Boston, de Dulles à Washington et de Newark à New York. Pourtant, les autorités américaines n'ont que partiellement rendu publiques ces images. Qu'il s'agisse du 11-Septembre, des attentats de Londres du 7 juillet 2005 ou de celui commis lors du marathon de Boston le 15 avril 2013, la vidéosurveillance n'a été utile qu'*a posteriori*, pour aider à l'identification ou à la recherche de suspects ou à leur arrestation. En aucun cas, elle n'a été efficace pour prévenir les crimes qui ont été perpétrés. La vidéosurveillance est donc un auxiliaire efficace de la justice, dont le but est de réprimer, et non, jusqu'à présent, un auxiliaire du renseignement, dont l'objectif est de prévenir et empêcher le passage à l'acte.

Pourtant, le potentiel de la vidéosurveillance au profit du renseignement n'a pas échappé aux meilleures agences. Pour être efficace, elle nécessite, dans les pays démocratiques, un cadre juridique permettant d'utiliser les images, avant tout les visages d'individus, captées dans des lieux publics ou sur Internet à des fins de prévention

du terrorisme pour l’essentiel. Outre cet aspect juridique, fondamental, il est nécessaire de disposer d’un nombre de caméras suffisant pour atteindre une masse critique, de telle sorte que tout individu puisse faire l’objet d’une captation de son image. Il faut ensuite une capacité à traiter – très difficile à acquérir, si possible en temps réel – des milliers, voire des millions d’images fournies par les réseaux publics et privés de vidéosurveillance, et à les rapprocher avec une base de données contenant les caractéristiques physiques des personnes qui retiennent l’attention des services de renseignement. Il s’agit de marier les technologies de pointe de la vidéosurveillance et de la biométrie. En effet, être en mesure d’identifier des individus, noyés dans une foule en mouvement, avec un angle qui n’est pas parfaitement de face en général, et dans des conditions de luminosité qui ne sont pas optimales, dans la rue ou dans des couloirs de métro, est un défi technologique.

Des projets dans ce domaine semblent avancés. Le premier consiste à créer des bases de données de photographies de visages. Ainsi, le FBI dispose d’un système de reconnaissance faciale opérationnel depuis avril 2015. Ce projet, appelé *Next Generation Identification* (NGI), s’appuie également sur d’autres données biométriques, comme les empreintes digitales ou l’iris. Selon le FBI, le but de NGI est de lutter contre le terrorisme et les activités criminelles. Alors qu’il ne devait contenir que 30 millions de photos, une étude du *Government Account Office* parue le 15 juin 2016 dénonce le fait qu’il en contienne 416 millions. L’agence de renseignement technique britannique, le GCHQ, a, selon des informations diffusées par *The Guardian* en 2014, développé à partir de 2008 un programme de capture d’images de visages disponibles sur Internet, y compris à l’occasion de communications privées à caractère sexuel. Ce programme, baptisé *Optic Nerve*, a pour finalité la reconnaissance faciale automatisée. Des

entreprises sont également actives dans ce domaine, mais à des fins commerciales. Ainsi, Facebook a rendu publique, en 2014, l'existence de son programme de reconnaissance faciale *DeepFace* dont la technologie est issue de la start-up israélienne Face.com que le réseau social avait achetée en 2012.

Une autre application de la vidéosurveillance consiste à la coupler avec des logiciels de traitement de faits ou de comportements atypiques ou d'événements anormaux : coups de feu, mouvements de foule, personne agitée. Plusieurs sociétés, dont Thalès, qui a installé un système de ce type pour la municipalité de Mexico, ont développé des solutions novatrices dites intelligentes. Mais il s'agit davantage de permettre une intervention rapide des forces de police ou d'équipes de secours que de prévenir des actes terroristes ou d'identifier des suspects. Des applications plus sophistiquées encore devraient permettre de détecter des émotions sur les visages. En effet, Darwin avait mis en évidence six types d'émotions exprimées par le visage : la colère, le dégoût, la joie, la peur, la surprise et la tristesse, liste à laquelle le psychologue américain Paul Ekman, qui a travaillé pour le FBI et la CIA, a ajouté, dans les années 1970, le mépris. Des données de cette nature peuvent être utiles pour isoler, dans une foule, des individus se préparant à commettre des actes criminels, de nature terroriste ou non.

La multiplication des caméras de surveillance dans les lieux publics – il y en aurait au moins 2,5 millions au Royaume-Uni, dont un demi-million à Londres – n'a de sens que si elles sont adossées à des systèmes de traitement intelligents des images, car un opérateur ne peut visionner efficacement qu'une dizaine d'écrans simultanément. La limite de ces technologies est atteinte lorsque les personnes recherchées fuient l'espace public. Ben Laden, tapi dans des grottes dans l'est de l'Afghanistan ou reclus dans sa maison d'Abbottabad,

aurait échappé à ces déploiements d'équipements de pointe. En outre, ces technologies posent la question, comme pour tout système performant, de l'équilibre à trouver, dans une démocratie, entre les impératifs de prévention du terrorisme et le respect des libertés publiques. La vidéosurveillance peut aussi être un adversaire des services de renseignement. En effet, les opérations clandestines ne doivent laisser aucune trace, ou le moins possible, permettant de remonter jusqu'à l'État qui les ont décidées. Dans les grandes villes du monde entier, la vidéosurveillance est dorénavant omniprésente dans les espaces publics. Il est donc quasi impossible de ne pas être filmé dans ces endroits. C'est ce qui est arrivé aux agents du Mossad dans l'hôtel où a été assassiné un responsable du Hamas, le 19 janvier 2010 à Dubaï.

La fiction décrit très bien ce que peut être la vidéosurveillance au profit de la sécurité nationale. Dans le film de Tony Scott sorti en 1998, *Enemy of the State*, diffusé en France sous le titre *Ennemi d'État*, la boucle est bouclée. En effet, le héros, Will Smith, se retrouve involontairement dépositaire d'une cassette vidéo de l'assassinat, par la NSA, d'un sénateur américain opposé à un projet de loi en faveur de l'utilisation de la vidéosurveillance et des interceptions de télécommunications. La chasse à l'homme dont est victime le héros, aidé par Gene Hackman, est orchestrée par Jon Voigt, qui utilise toutes les ressources offertes par les caméras installées dans les lieux publics, les transports en commun et les magasins.

Jérôme Poirot

B.

Hopkins, Nick, « GCHQ's cover for Optic Nerve provided by legislation introduced in 2000 », [en ligne],

https://www.theguardian.com/world/2014/feb/27/gchq-insists-optic-nerve-program-legal-legislation-2000

V.
Biométrie ; Capteur ; Droit et renseignement ; Fichier ; Films ; Menace ; Métadonnées ; ROIM ; Source.

Vidocq

Vidocq est, dans l'imaginaire populaire, un hors-la-loi, un évadé, un chef rusé de la police, un espion moderne et l'inventeur du métier de détective privé. Eugène-François Vidocq est né le 24 juillet 1775 à Arras. Voleur dès l'enfance, il tente, adolescent, de s'embarquer pour l'Amérique, puis devient soldat. Il gagne Paris en 1796, où il reprend sa vie de voleur et d'escroc, ce qui l'amène à être condamné en décembre de cette même année à huit ans de travaux forcés. Il parvient à s'évader du bagne de Brest, est repris, s'évade à nouveau du bagne de Toulon en 1800. Il redevient alors hors-la-loi, ce qui le mène encore en prison, à Paris. Il entame, vraisemblablement vers 1809, une carrière d'indicateur de police. Le préfet de police, convaincu de l'intérêt de disposer de compétences issues des milieux criminels pour mieux les combattre, se décide à faire appel à ses services. Ainsi, il est nommé, officieusement d'abord, chef de la Brigade spéciale de la Sûreté qui a pour mission de lutter contre les criminels. Ses effectifs et son activité sont financés par les fonds secrets. Il recourt à des méthodes immorales, mais aussi à des infiltrations, aux noms d'emprunt, aux déguisements. Il réussit dans sa mission, se faisant des ennemis partout, y compris dans les cercles du pouvoir, jusqu'à sa démission, en 1827, de son poste de chef de la Sûreté. Vidocq fonde alors une papeterie et invente un papier infalsifiable, mais fait faillite en 1832, quand il est rappelé, pour sept mois, à la tête de la Sûreté. En 1833, il se lance dans une nouvelle activité en créant le Bureau de renseignements pour le commerce. Ayant pris conscience de la valeur de l'information dans le champ économique, il a cette idée novatrice. Il

ne néglige cependant pas d'autres segments du renseignement privé en ayant une clientèle de maris jaloux désireux de surveiller leurs épouses. Il fait à nouveau faillite. Atteint du choléra, il meurt dans la misère le 11 mai 1857 à Paris.

Vidocq fut un espion, comme il fut bien d'autres personnages. Un ouvrage, *L'État et sa police en France (1789-1914)*, le présente ainsi : « Parmi les seuls agents secrets dépendant de la préfecture de police à Paris, il y avait deux catégories ; il y avait un service spécial de sûreté, ou Brigade de Sûreté, illustré encore au début de la monarchie de Juillet par le personnage de Vidocq qui l'avait créée et dirigée. » Si Vidocq occupe une place si importante dans l'imaginaire, c'est grâce à son autobiographie en quatre tomes, parue en 1828 et 1829 sous le titre de *Mémoires de Vidocq, chef de la police de Sûreté, jusqu'en 1827*, qui eut un grand succès. D'autres ouvrages parurent, et jusqu'à aujourd'hui les romans, films, bandes dessinées le mettant en scène ou s'inspirant de sa vie sont très nombreux, ce qui entretient le mythe. Dans *Les Misérables*, Victor Hugo se servit de Vidocq pour créer les personnages de Javert et de Jean Valjean, et Balzac fit de même pour Vautrin, ancien hors-la-loi et forçat, qui apparaît dans quatre des tomes de « La Comédie humaine », notamment dans *Le Père Goriot*.

Laurence BÉRODY

B.

AUBERT, Jacques, *et al.*, *L'État et sa police en France (1789-1914)*, Genève, Librairie Droz, 1979.

VIDOCQ, Eugène-François, *Vidocq, chef de la police de Sûreté, jusqu'en 1827*, Paris, Huillery, Librairie-Éditeur, 1869.

V.

Espion ; Films ; Fonds spéciaux ; Mouchard ; Police ; Préfecture de police ; Roman d'espionnage ; Séries d'espionnage ; Source ; Wybot, Roger.


W

Walk-in

Un *walk-in* est une personne qui se présente dans une ambassade ou un consulat pour proposer sa collaboration avec les services de renseignement d'un État étranger. *Walk-in* peut être traduit par « celui qui entre », ou « entrant ». Cette expression renvoie au phénomène de la réincarnation présent dans l'hindouisme. En effet, l'une des caractéristiques de cette religion est de croire qu'une âme peut se déplacer d'un être vivant à un autre. Le traître qui vient se mettre au service d'une puissance étrangère est dans une situation voisine. Un *walk-in* peut être une source miraculeuse pour un service de renseignement, que l'individu en cause provienne d'une agence adverse ou ait, du fait de sa profession – un ingénieur ou un chercheur dans un domaine de pointe –, des connaissances rares. Mais il est difficile pour les services de renseignement d'effectuer le tri entre les nombreux mythomanes qui tirent la sonnette d'une ambassade, les farceurs, les personnes qui présentent un intérêt, qu'il soit mineur ou de premier plan, les vrais ou les faux défecteurs. Ainsi, si Vassili Mitrokhine a livré en 1992 au MI 6 une masse d'informations exceptionnelle – 25 000 pages portant sur les opérations clandestines du KGB à l'étranger – connue sous le nom d'« archives Mitrokhine », c'est parce que les Américains, avec qui il avait pris contact à Riga en 1992, l'avaient éconduit, ne le considérant pas comme crédible. Hans-Thilo Schmidt, qui travaillait au bureau du chiffre de la Reichswehr, fut, lui, pris au sérieux quand il proposa au SR français de lui livrer des informations. Il fut, sous le nom de code de « H.E. », l'une des sources les plus précieuses des Français jusqu'à son arrestation le 1er avril 1943.

B.

BORGER, Julian, « Embassy cables : Where does diplomacy end and spying begin ? », [en ligne], https://www.theguardian.com/world/2010/nov/28/where-diplomacy-end-spying-begin

V.

Ames, Aldrich ; Défecteur ; Mitrokhine, Vassili ; Schmidt, Hans-Thilo ; Taupe ; Traître.

Wolf, Markus

Il est fréquent de soutenir que Markus Johannes Wolf, dit « Mischa », le légendaire chef des services extérieurs est-allemands – la *Hauptverwaltung Aufklärung*, ou HvA –, a servi de modèle à John Le Carré pour créer son personnage de Karla, l'impitoyable espion soviétique adversaire de George Smiley. La légende est cependant fausse : le romancier lui-même l'a démenti à de nombreuses reprises.

Ce qui, en revanche, est parfaitement exact, c'est que Wolf ne manquait ni de charme ni de talent. Élancé, cultivé, toujours impeccablement sanglé dans des costumes sur mesure taillés à Dublin, il ne ressemblait en rien aux ternes apparatchiks de la RDA. Pourtant, il a fait pour le régime de Berlin-Est bien davantage que les sinistres Honecker ou autres Mielke, hissant la HvA parmi les meilleures agences de renseignement au monde.

Le futur maître espion naît le 19 janvier 1923, à Hechingen, près de Stuttgart. Sa famille, d'origine juive espagnole, est installée en Allemagne depuis plus de quatre siècles. Son père, médecin et auteur de pièces de théâtre, est un militant d'extrême gauche, membre du PC allemand à partir de 1928.

À l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933, la famille Wolf se réfugie en Suisse, puis à Moscou. Le jeune Markus, qui hérite à cette époque du surnom de « Mischa », est scolarisé dans les établissements réservés aux enfants des militants antifascistes. En 1942, il rejoint les rangs du Parti et intègre l'école du Komintern qui forme les futurs cadres du communisme international. Il s'y forge une inébranlable conviction marxiste, ce qui lui vaut sans nul doute, dès cette époque, d'être repéré

par le NKVD. Jusqu'à la fin de la guerre, Mischa est speaker de langue allemande à Radio Moscou, avant d'être envoyé en mai 1945 en Allemagne comme rédacteur en chef de Radio Berlin. À la création de la RDA en 1949, Wolf est nommé premier conseiller à l'ambassade du nouvel État-frère à Moscou puis versé, deux ans plus tard, à l'*Aussen Politischen Nachrichten* (APN), organisme du ministère des Affaires étrangères qui dissimule un embryon de service secret. Il intègre le département du contre-espionnage, lequel est chargé, entre autres, des opérations d'infiltration.

Appuyé par ses mentors soviétiques, Wolf réalise une ascension fulgurante. En 1953, lorsque l'APN passe sous la tutelle du ministère de la Sécurité d'État – le MfV, *Ministerium für Staatsicherheit,* ou *Stasi* –, il devient responsable du renseignement sur l'Allemagne de l'Ouest. Moins de trois ans plus tard, fin 1956, il est propulsé à la tête des services extérieurs qui prennent alors le nom d'Administration centrale de renseignement – *Hauptverwaltung Aufklärung*, ou HvA.

À ce poste, qu'il occupe durant plus de trente ans, Wolf fait montre d'une maîtrise hors du commun et devient l'un des adversaires les plus redoutés des services occidentaux, qui le surnomment l'« Homme sans visage », car ils ne possèdent de lui qu'une très vieille photographie, prise en 1949, alors qu'il assistait au procès de Nuremberg. Sa plus grande réussite est incontestablement la pénétration méthodique des administrations du camp occidental grâce à un réseau comprenant environ 6 000 « relations confidentielles » infiltrées à tous les niveaux de responsabilité. Le maillage est si dense que la *rezidentura* du KGB à Berlin-Est emploie, aux plus belles heures de la guerre froide, plus de 1 000 analystes pour exploiter l'ensemble du matériau collecté de l'autre côté du Mur.

Parmi les plus grands coups d'éclat de Wolf, figurent le recrutement de hauts cadres du BND – dans les années 1960, Heinz Felfe, ancien SS

et chef du contre-espionnage, puis, vingt ans plus tard, Gabrielle Gast, chef analyste chargée de l'Allemagne de l'Est – et du gouvernement ouest-allemand – notamment avec Günter Guillaume, le secrétaire personnel du chancelier Willy Brandt. L'action de la HvA ne se limite cependant pas aux institutions de la RFA, puisque des taupes opèrent également à l'OTAN – en particulier, durant vingt-cinq ans, Rainer Rupp, dit « Topaze » – et même à la NSA – avec James Hall, un sous-officier américain en poste à la station d'écoute de Teufelsberg.

Les succès de Markus Wolf s'expliquent d'abord par un travail de repérage extrêmement documenté basé sur l'emploi immodéré des écoutes téléphoniques et sur un fichage scrupuleux des cibles potentielles, dans la plus pure tradition soviétique de la *razrabotka*. Mais le maître espion s'est aussi employé à systématiser des méthodes originales d'infiltration. Wolf pratique notamment les substitutions d'identité, qui consistent à usurper l'état-civil d'Allemands de l'Ouest partis à l'étranger au profit d'agents est-allemands au profil similaire. Il développe, en outre, les techniques d'espionnage par séduction, en envoyant ses agents, de beaux hommes stylés et cultivés surnommés « Roméo », faire la cour aux secrétaires des personnalités du régime occidental. Wolf estime en effet qu'il est plus facile, et surtout plus productif, de s'attacher la collaboration d'un subordonné que de son chef. « Les vraies raisons de cette méthode de recrutement sont simples, explique-t-il en 1998 dans ses *Mémoires* : une secrétaire ou une documentaliste en poste dans un ministère, au BND ou au quartier général de l'OTAN est mille fois plus utile que son chef de service ou quelqu'un de l'entourage du ministre. Tous les documents – notes, comptes rendus, rapports confidentiels – lui passent entre les mains, et elle est la mieux placée pour les photocopier ou les photographier. Il en va de même dans l'armée, où il est préférable, à la limite, de recruter

l'adjudant qui timbre des enveloppes que le colonel qui, à ma connaissance, ne s'adonne que très rarement à ce genre de labeur. »

Redoutable d'efficacité technique, Markus Wolf est aussi un chef respecté, car il entretient la réputation de ne jamais abandonner aucun de ses agents. Et même, lorsque les circonstances l'exigent, de traiter personnellement certaines affaires. Ainsi que le notent Patrick Pesnot et Monsieur X, « [Wolf] a toujours attaché une grande importance à l'aspect humain de son activité. Sans aller jusqu'à dire qu'il était un philanthrope, il est certain que Wolf a apporté une grande attention à tous les aspects psychologiques du métier d'espion. Ainsi, assez bizarrement, il n'hésite jamais à payer de sa personne pour entretenir des liens particuliers avec ses agents traitants. Voire à se déplacer hors de la RDA, pour tisser des liens avec eux ». La relation quasi personnelle qu'il noue avec Gabrielle Gast en est probablement l'exemple le plus significatif.

Le prestige de Markus Wolf est toutefois sérieusement écorné quand, en 1979, l'un de ses adjoints, Werner Stiller, passe à l'Ouest, emportant avec lui 20 000 pages de documents microfilmés, ainsi que la première photographie récente de l'Homme sans visage. C'est le début, pour Wolf, d'une période de questionnements qui, sans doute sous l'influence d'Andropov, l'amène à s'interroger sur l'avenir du système communiste. En 1983, à son soixantième anniversaire, il propose sa démission. Celle-ci n'est acceptée que trois ans plus tard, en 1986. Cette même année, il publie, sous le titre de *Troïka*, les souvenirs de son enfance moscovite. L'ouvrage, qui sort simultanément à l'Est et à l'Ouest, fait grand bruit, car Wolf y prend parti en faveur de la *perestroïka* engagée en URSS par Mikhaïl Gorbatchev. Tente-t-il, au sein d'un régime dont il perçoit chaque jour davantage la sclérose grandissante, de jouer la carte de l'ouverture et de la réforme interne ? C'est probable, car à l'automne 1989 on le retrouve prenant fait et

cause pour les manifestations de masse qui commencent à agiter Berlin-Est.

Toujours est-il que ses initiatives ne rencontrent pas le succès escompté et que Markus Wolf est emporté dans l'effondrement du régime est-allemand. À la chute du Mur, il se réfugie en URSS, où il reste deux ans, avant de se rendre à la justice allemande qui le recherche. En 1993, puis en 1997, il est condamné pour trahison, séquestration et torture à six ans puis deux ans de prison. Toutefois, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe annule ces deux peines, estimant que Wolf a agi légalement dans le cadre juridique qui était à l'époque celui de la RDA.

Dans l'Allemagne réunifiée, Wolf s'adonne à l'écriture, publiant successivement un livre d'entretiens en 1992 – *L'Œil de Moscou : entretien de Maurice Najman avec le patron des services secrets est-allemands* –, ses mémoires en 1998 – *Memoirs of a Spymaster* –, complétés d'un ouvrage plus personnel de souvenirs – *Freunde sterben nicht*. Il est également l'auteur, en 1997, d'un livre de cuisine… russe, évidemment.

Dix-sept ans jour pour jour après la chute du Mur, le 9 novembre 2006, Markus Wolf s'éteint dans son appartement berlinois, entouré de sa femme Andrea et de ses trois fils.

Clément TIBÈRE

B.

ANDREW, Christopher et GORDIEWSKI, Oleg, *Le KGB dans le monde*, Paris, Fayard, 1990.

ANDREW, Christopher, *Le KGB contre l'Ouest*, Paris, Fayard, 2000.

PESNOT, Patrick et Monsieur X, *Les Grands Espions du XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

PESNOT, Patrick et Monsieur X, *Les Espions russes. De Staline à Poutine*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.
ROSENZWEIG, Luc et LE FORESTIER, Yacine, *Parfaits espions. Les grands secrets de Berlin-Est*, Monaco, Éditions du Rocher, 2007.
WOLF, Markus et NAJMAN, Henri, *L'Œil de Berlin*, Paris, Balland, 1992.
WOLF, Markus, *L'Homme sans visage. Mémoires du plus grand maître espion communiste*, Paris, Plon, 1992.
WOLF, Markus, *Freunde sterben nicht. Errinerungen an Waggefährten*, Berlin, Heyne, 2002.

V.
Allemagne ; Gehlen, Reinhard ; Russie.

Wybot, Roger

Bien que relativement oublié, Roger Wybot a été au XXe siècle l'un des hommes les plus puissants et les plus singuliers de France. Ce n'est, en effet, pas rien que d'avoir contribué, à vingt-huit ans, à la mise en place à Londres du contre-espionnage de la France Libre puis d'en prendre la direction, avant de créer après guerre à Paris la DST, dont il fut le directeur pendant quinze ans.

Wybot a longtemps été comparé à Hoover, le charismatique patron du FBI. Physiquement, les deux hommes se ressemblent. Célibataires endurcis, tous deux ont régné d'une main de fer sur leur service, pendant une durée exceptionnellement longue. Exigeants envers eux-mêmes et infatigables, ils ont eu la réputation de pousser leur personnel au maximum. Mais la comparaison s'arrête là, car les circonstances et l'histoire des deux pays sont différentes.

Fils d'un inspecteur divisionnaire de la SNCF, Roger Warin naît le 13 octobre 1912 à Paris et y suit des études au lycée Chaptal jusqu'au baccalauréat. Admissible au concours d'entrée à l'École polytechnique, il choisit de devenir officier dans l'armée, passant par l'école d'artillerie à cheval de Poitiers et l'école d'application de l'artillerie de Fontainebleau. Il est sous-lieutenant au 407e régiment d'artillerie quand la guerre éclate en juin 1940. Il s'y illustre par des actes de bravoure et de recueil de renseignements sur l'avancée des troupes ennemies, ce qui lui vaut sa première citation.

Désapprouvant l'armistice, il décide de former avec d'autres camarades un groupe sous l'autorité du colonel Groussard, affidé au régime de Pétain mais qui cherche à constituer un réseau secret de

résistance. Lorsque celui-ci est désavoué par Vichy, Warin est alors intégré au Bureau des menées antinationales de Marseille qui fait la chasse aux agents gaullistes et communistes : il y apprend le métier du contre-espionnage, poursuit en parallèle une activité au profit des Alliés et est finalement contacté par le commandant Paillole, responsable des « Travaux ruraux », qui lui propose d'entrer à son service. Mais son chef de réseau est arrêté à Marseille, il part alors pour Londres – voyage périlleux par l'Espagne et le Portugal.

Après une phase de mise à l'épreuve, il est intégré aux Forces françaises libres et y choisit son pseudonyme de « Wybot ». Responsable du contre-espionnage du BCRA en 1941-1942, il s'y forme à la détection des agents ennemis. Il poursuivra d'ailleurs après la guerre la traque des nazis et de leurs collaborateurs, activité connue sous les noms d'opérations « Liqui » et « Extra Liqui ».

Au mois d'octobre 1944, Wybot est appelé au ministère de l'Intérieur comme conseiller du nouveau directeur général de la Sûreté nationale pour la remise en marche des services de police et de sécurité. La Surveillance du territoire, chargée du contre-espionnage, dissoute en 1942, est recréée et constitue l'une des trois grandes directions de la Sûreté nationale. Forte de quatre cents hommes, elle lui est confiée. La DST est alors organisée, le 22 novembre 1944, en un service de documentation, un service central de recherche et d'exploitation, une police des communications radioélectriques et un service central de manipulation.

Décrit par *Paris-Match* comme un « alliage infernal de Cagliostro et de Vidocq », Wybot a surtout les qualités et la volonté d'un organisateur. Il donne à la DST des méthodes de travail différentes des modes de fonctionnement au sein de la police nationale de l'époque. Il met en place une distinction rigoureuse entre les services opérationnels et ceux des études et de la production. Il imagine un système d'analyse

et de classement des dossiers pour permettre les rapprochements entre cas présentant des caractéristiques communes. Il forme un petit service technique chargé de la police des communications radioélectriques.

Wybot réussit à affirmer dès le départ le rôle du service dont il a la charge, faisant de la DST à la fois un service de renseignement qui recueille et exploite des informations, un service de sécurité qui met en œuvre des mesures de protection et un service de police judiciaire. En ce sens, il reste l'inspirateur du dispositif qui prévaut encore aujourd'hui avec la DGSI.

Comme directeur de la Surveillance du territoire, il voit passer en quinze ans douze ministres de l'Intérieur, cinq directeurs généraux de la Sûreté nationale et entre dans la légende comme l'« inamovible de la IVe République ».

Il traite toutes les grandes affaires de l'époque : celle du rapport Nevers en 1949, le trafic des piastres et les fuites du Comité supérieur de la Défense en 1954 sur la situation en Indochine et le programme nucléaire militaire français.

Il est pourtant écarté en décembre 1958 par de Gaulle, l'homme qu'il vénérait et respectait, le seul chef qu'il ait jamais servi. Alors que la DST était tout entière engagée dans la lutte contre le Front de libération nationale (FLN), celui-ci aura sans doute considéré que Wybot et son service le desservaient dans ses desseins. C'est aussi un hommage indirect à ce que Wybot représente et à l'importance de sa direction. Son chef parti, la DST se consacre à la lutte contre l'Organisation armée secrète sur le territoire métropolitain.

À quarante-six ans, Roger Wybot est alors nommé directeur de l'Inspection générale des services, poste moins en vue qu'il occupe pendant quinze autres années. Il est admis à faire valoir ses droits à la retraite en 1973. Il décède le 26 septembre 1997 à Paris et est inhumé à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

Sa passion pour la numérologie, la parapsychologie et les sciences occultes a pu un moment troubler son image. Pourtant, son parcours, courageux et clairvoyant – il fut fait compagnon de la Libération –, ainsi que ses qualités de manager et d'organisateur sont reconnus comme exceptionnels. Les commissaires de police sortis de l'école de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en 2012 ont choisi de rendre hommage au premier patron de la Direction de la surveillance du territoire en choisissant son nom comme éponyme de la promotion.

Olivier BRUN

B.

BERNERT, Philippe (en collaboration avec), *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Paris, Presses de la Cité, 1975, 544 p.

V.

DST.

Bibliographie générale[1]

ALBERTELLI Sébastien, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.

AUSSARESSES Paul, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957. Mon témoignage sur la torture*, Paris, Perrin, 2001.

BLANC Olivier, *Les Espions de la République et de l'Empire*, Paris, Perrin, 1995.

BUISSON Jean-Christophe, *Mihailović. Héros trahi par les Alliés*, Paris, Perrin, « Tempus », 2011.

CHOPIN Olivier (dir.) *et al.*, *Étudier le renseignement. État de l'art et perspectives de recherche*, Paris, IRSEM, 2011.

CHOPIN Olivier et OUDET Benjamin, *Renseignement et sécurité*, Paris, Armand Colin, 2016.

COUSSERAN Jean-Claude et HAYEZ Philippe, *Renseigner en démocratie, renseigner les démocraties*, Paris, Odile Jacob, 2015.

COUSSERAN Jean-Claude et HAYEZ Philippe, *Leçons sur le renseignement*, Paris, Odile Jacob, 2017.

FALIGOT Roger *et al.*, *Histoire politique des services secrets français. De la Seconde Guerre mondiale à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

FALIGOT Roger et GUISNEL Jean, *Histoire secrète de la Ve République*, Paris, La Découverte, 2006.

FALIGOT Roger et KAUFFER Rémi, *Kang Sheng et les services secrets chinois 1927-1987*, Paris, Robert Laffont, 1987 ; rééd. *Kang Sheng, le*

maître espion de Mao, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2014.

FORCADE Olivier, *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008.

FORCADE Olivier, *Le Secret et la Puissance : les services spéciaux en France et le renseignement aux XIXe et XXe siècles*, Amiens, Encrages, 2007.

FORCADE Olivier et LAURENT Sébastien, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005.

FULIGNI Bruno, *Dans les archives inédites des services secrets. Un siècle d'histoire et d'espionnage français (1870-1989)*, Paris, Éditions de l'Iconoclaste, 2010.

GUISNEL Jean, *Guerres dans le cyberespace. Services secrets et internet*, Paris, La Découverte, 2013.

GUISNEL Jean et KORN-BRZOZA David, *Au service secret de la France*, Paris, Éditions de La Martinière, 2014.

KADARI Yannis et KERSAUDY François, *Tous les secrets du IIIe Reich*, Paris, Perrin, 2017.

KAUFFER, Rémi, *Histoire mondiale des services secrets*, Paris, Perrin, 2015.

KERJEAN Éric, *Canaris. Le maître espion de Hitler*, Paris, Perrin, 2012.

PERRIER Guy, *Rémy. L'agent secret nº 1 de la France libre*, Paris, Perrin, 2001.

PIERRE Benoist, *Le Père Joseph. L'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007.

WEINER Tim, *Des cendres en héritage : histoire de la CIA*, Paris, Perrin, 2011.

1. La plupart des notices de ce dictionnaire présentent une bibliographie sélective. Néanmoins, il est nécessaire de proposer une courte bibliographie générale recensant les ouvrages les plus importants.

Index

Sommaire

Pagination de l’édition papier

54. 267
55. 268
56. 269
57. 270
58. 271
59. 272
60. 273
61. 274
62. 275
63. 276
64. 277
65. 278
66. 279
67. 280
68. 281
69. 282
70. 283
71. 284
72. 285
73. 286
74. 287
75. 288
76. 289
77. 290
78. 291
79. 292
80. 293

Guide